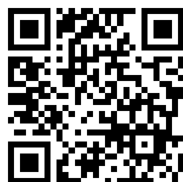
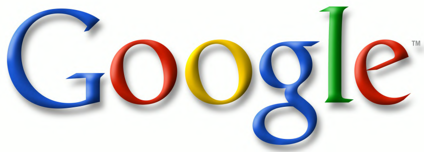



Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

DIX-HUITIÈME ANNÉE

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76
1884

L'AQUITAINE

SOUS LES DERNIERS MÉROVINGIENS

AUX VII[e] ET VIII[e] SIÈCLES.

On sait de quelles obscurités est enveloppée l'histoire de l'Aquitaine pendant le VII[e] et le VIII[e] siècle, jusqu'à l'avènement des Carolingiens. La célèbre charte d'Alaon avait paru projeter quelques lumières sur ces ténèbres ; mais, par son étude, si péremptoire dans son ensemble [1], sur *les Mérovingiens d'Aquitaine*, M. Rabanis a relégué pour toujours au rang des falsifications historiques ce document, dont les savants auteurs de *l'Histoire générale de Languedoc*, au XVIII[e] siècle, et M. Fauriel [2], au XIX[e], avaient fait un usage si inopportun.

Tout récemment, M. Perroud, aujourd'hui recteur à l'académie de Toulouse, a repris la question en sous-œuvre [3]. Il a étudié de plus près les monuments contemporains, et a essayé de montrer par suite de quelles révolutions politiques l'Aquitaine avait été amenée à se constituer en État indépendant. En récompensant cette œuvre de critique, l'Académie a rendu un juste

[1] *Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique de la charte d'Alaon*, par M. Rabanis. Paris, Durand, 1856, in-8° de 234 pages.

[2] *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*. Paris, Paulin, 1836, 4 vol. in-8°. — La dissertation de M. Rabanis, publiée en 1856, ayant eu un grand retentissement, et toutes les revues historiques ou scientifiques, notamment la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1856, p. 281), la *Bibliographie catholique* (1857, p. 38), la *Revue Numismatique* (1858, p. 334, note 2), en ayant rendu compte comme d'un travail définitif, on s'explique difficilement comment les Bollandistes, en 1861, ont encore essayé de soutenir l'authenticité de cette pièce dans le tome X d'octobre, p. 131, de leur collection des *Acta Sanctorum*.

[3] Cl. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*. Paris, Hachette, 1881, in-8° de 281 pages.

hommage au mérite de l'auteur, qui a su grouper avec habileté et talent une foule d'éléments utiles à la solution du problème. Toutefois, plusieurs l'ont remarqué avec raison, il a laissé dans le vague les principales conclusions de sa thèse. Cette incertitude doit être attribuée à certaines idées générales et systématiques qui ont nui à l'impartialité de ses appréciations.

Occupé, depuis de longues années, à l'étude assidue des monuments de l'Aquitaine en général et du Poitou en particulier, il m'a semblé que je pouvais, sans témérité, essayer, à mon tour, d'élucider ce point intéressant de notre histoire nationale.

Toutefois, je n'ai nullement l'intention de faire une critique du travail de M. Perroud. Mon but est plus modeste. Je me propose simplement d'exposer, dans un récit clair et succinct, les faits historiques que mes recherches personnelles m'ont successivement permis d'étudier. C'est à peine si, de temps en temps, certaines opinions de M. Rabanis et de M. Perroud seront contradictoirement discutées.

Bien plus, je ne serais pas fâché, je l'avoue, si mon sentiment soulevait quelques objections, inspirait même quelques contradictions, dans l'intérêt de la vérité que j'ai uniquement en vue.

I

Je ne parlerai pas des divers partages de l'Aquitaine au VIe siècle. M. Longnon a suffisamment éclairci cette question dans son livre désormais classique : *Géographie de la Gaule au VIe siècle.* Mon point de départ sera la mort du roi Gontran (28 mars 593).

Ce prince avait légué tous ses États à son neveu Childebert II, fils de Sigebert Ier, roi d'Austrasie. Ce legs, qui avait été solennellement sanctionné en 587 par un traité spécial signé à Andelot, portait un préjudice notable au jeune Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde. En effet, Gontran, qui se disait son tuteur, l'avait dépouillé de presque tous les États de son père. Soissons même, l'ancienne capitale du royaume de Chilpéric, lui avait été enlevé ; et, à la mort du roi de Bourgogne,

Childebert s'en était emparé comme d'une portion de l'héritage de son oncle.

A vrai dire, cette conduite ne semble pas avoir passé pour injuste aux yeux de plusieurs contemporains ; car on se demandait si Clotaire II était réellement fils de Chilpéric, tant les débauches de Frédégonde étaient notoires.

Mais cette femme ambitieuse n'était pas d'humeur à souffrir ce qu'elle considérait comme une usurpation. Saisissant le moment où le roi d'Austrasie était occupé à se mettre en possession du royaume de Bourgogne, elle réunit les fidèles de son pupille, et réussit à s'emparer de Soissons, après avoir fait subir une sanglante défaite aux Austrasiens.

La mort de Childebert II fut l'occasion d'une nouvelle guerre encore plus profitable au jeune Clotaire II, alors âgé de douze ans (an. 596). Mais bientôt la fortune le trahit complètement. Sa mère Frédégonde mourut l'année suivante, et trois ans plus tard, en 600, son armée était écrasée à Dormelles, au diocèse de Sens, par les forces combinées des deux fils de Childebert II. Ils se nommaient Théodebert II et Thierry II. Le premier était devenu roi d'Austrasie et le second roi de Bourgogne.

Le royaume d'Austrasie comprenait alors trois tronçons de territoires assez singulièrement constitués. D'abord l'Austrasie proprement dite, c'est-à-dire les possessions franques d'Outre-Rhin et les cités de Cologne, de Tongres, de Trèves, de Metz, de Verdun, de Toul, de Strasbourg, de Châlons-sur-Marne, de Reims et de Laon, auxquelles il faut joindre Mayence, Worms, Spire, Bâle et Constance [1].

Le second tronçon, qui nous intéresse particulièrement, se composait d'une partie des possessions aquitaniques des premiers rois de Metz et de quelques cantons de la Provence. Ainsi les cités d'Auvergne et du Velay, le Gevaudan, le Rouergne, le Vivarais, les évêchés d'Alais et d'Uzès, d'Aix, de Vence et d'Avignon, la moitié de la cité de Marseille et celle de Fréjus, puis une bande de territoire qui, des rives du Tarn, atteignait les bords du Loir et touchait même à l'Océan, en englobant les évêchés d'Albi, de Cahors, de Limoges, de Poitiers [2] et de Tours [3],

[1] Longnon, *loc. cit.*, p. 148.

[2] Bolland., *Acta SS.*, t. IV sept., p. 47 ; t. I sept., p. 271-272 ; t. III febr., *de B. Pippino duce*, n. 12 ; t. II martii, p. 592 ; t. III april., p. 630 *Gallia Christ.*, t. XIII, p. 693-697.

[3] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. I, *Vita S. Columbani*, nis 46, 47.

et les pays de Vendôme, de Dun, qui, sous le nom de passage (*pervium*), permettaient aux Austrasiens de communiquer avec l'Aquitaine.

Le troisième groupe s'étendait de l'embouchure de la Gironde aux Pyrénées et comprenait les diocèses de Bordeaux, d'Aire, de Labourd ou Bayonne, de Béarn, de Bigorre et de Conserans.

Tel était le royaume d'Austrasie avec toutes ses dépendances, en 596. Plus tard, Dagobert y ajoutera les cités aquitaniques voisines de celles que nous venons de nommer, en sorte que ces possessions d'Outre-Loire égaleront celles du bassin du Rhin.

Par le partage des deux fils de Childebert, on voit que le royaume d'Austrasie, en 596, était encore considéré comme la portion la plus honorable de l'empire des Francs, puisqu'elle fut donnée à l'aîné, Théodebert II, qui concéda même à son jeune frère l'Alsace, où celui-ci avait été élevé : concession qu'il lui retira du reste, quatorze ans après, par un acte de violence [1].

La bataille de Dormelles, avons-nous dit, fut désastreuse pour Clotaire II. Les vainqueurs le dépouillèrent de la plus grande partie de ses États, et ne lui laissèrent que douze pagi, comprenant à peu près les territoires des diocèses de Rouen, de Beauvais et d'Amiens [2].

Ne pouvant se soumettre à cette humiliation, Clotaire essaya, en 604, de prendre sa revanche ; mais, vaincu de nouveau, il ne lui resta d'autre ressource que d'attendre de la Providence ce qu'il ne pouvait obtenir par les armes. Il n'attendit pas longtemps.

En 610, Théodebert et Thierry s'armèrent l'un contre l'autre. Deux ans après, Thierry s'alliait avec Clotaire contre son frère, et lui faisait éprouver deux défaites consécutives (613). Théodebert perdit même la vie dans le dernier combat. Le roi de Bourgogne, malgré ses engagements, refusa de faire participer Clotaire au gain de la victoire et s'empara de tout le territoire qui composait le royaume d'Austrasie.

L'Aquitaine fut, en conséquence, annexée au royaume Austro-Bourguignon.

Clotaire revendiqua ses droits, les armes à la main. Vaincu

[1] Longnon, *loc. cit.*, p. 137, 138.
[2] Longnon, *loc. cit.*, p. 145, note 2.

encore une fois, il allait sans doute expier cruellement son audace, lorsque la mort enleva subitement Thierry II. Il laissait quatre fils en bas-âge, sous la tutelle de Brunehaut, sa grand-mère.

Mais, selon la prédiction de saint Colomban [1], la vengeance divine poursuivit ces enfants, nés de la prostitution. Ils furent tous privés du trône, et Brunehaut condamnée à d'affreux supplices.

Le principal auteur de cette révolution fut le duc Pépin de Landen, qui, à la tête d'une partie des Austrasiens, se joignit aux Bourguignons pour offrir à Clotaire II le sceptre de l'empire des Francs tout entier.

C'est ainsi que le fils de Frédégonde se trouva tout à coup transporté du fond d'un abîme de malheur au faîte des honneurs et de la grandeur suprême, conformément aux prévisions du même saint abbé [2].

Durant les quinze ans qu'il vécut encore (613-628), nos provinces aquitaniques reconnurent sans conteste son autorité souveraine. Il semble même avoir eu à cœur de les gouverner lui-même; car il refusa constamment de les confier à son fils Dagobert, bien que, dès l'an 622, il lui eût décerné le titre de roi d'Austrasie.

Ce refus fut particulièrement pénible aux chefs austrasiens, qui, en réclamant l'autonomie administrative pour l'Austrasie, avaient espéré que cette faveur s'étendrait à tout le territoire de l'ancien royaume de ce nom. Les intérêts politiques n'étaient pas seuls en jeu dans cette revendication. Les plus illustres familles austrasiennes possédaient d'immenses domaines en Aquitaine, grâce surtout aux alliances matrimoniales qu'ils aimaient à y contracter [3]. On conçoit dès lors sans peine combien il leur importait que l'administration civile de cette pro-

[1] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. II, *Vita S. Columbani*, n. 32.
[2] Mabillon, *loc. cit.*, n. 48.
[3] *S. Itta*, femme de Pépin de Landen, était d'Aquitaine (Bolland. *Acta SS.*, t. III martii, p. 255 ; t. II maii, p. 305, *de B. Itta;* t. III maii, p. 53, n. 6, *de S. Modoaldo ;* t. III julii, p. 67, *de S. Amalberga;* t. V julii, p. 255, *de S. Wandregisilo*, n. 12; t. I feb., p. 301, *de S. Adabaldo;* t. III maii, p. 82, *de S. Rictrudi ;* t. II aug., p. 674, *de S. Gaugerico;* t. I sept., p. 269, n. 11, *de S. Nivardo;* t. VII oct., p. 917, *de S. Berchario;* t. X oct., p. 134, *de sancta Oda;* t. VI sept., p. 47, *de S. Goerico*, etc.

vince ressortît directement du gouvernement austrasien dont ils faisaient eux-mêmes partie, et non pas du royaume de Bourgogne, rival de l'Austrasie.

Cette considération fut assurément d'un grand poids dans les résolutions prises dans les conseils du duc Pépin de Landen, et de ceux qui continuèrent, après lui, la politique austrasienne.

Cette politique consistait à revendiquer pour l'Austrasie un gouvernement spécial et l'Aquitaine comme annexe indispensable. En effet, à partir du commencement du VIIe siècle, la Neustrie cessa de former un royaume distinct, et ne fut plus, en quelque sorte, qu'une annexe de la Bourgogne. Dès lors, l'équilibre entre la Bourgogne et l'Austrasie était rompu, si celle-ci n'obtenait pas une compensation suffisante par la cession de l'Aquitaine, qui, du reste, lui appartenait presque tout entière en vertu du traité d'Andelot. Cette idée, que les ducs d'Austrasie ne cessèrent de poursuivre jusqu'à leur avènement au trône, se manifesta pour la première fois avec éclat lors du partage de l'empire fait par Dagobert, en 634.

Ce prince, avons-nous dit, avait été créé roi d'Austrasie, du vivant de son père, et sous la tutelle de Pépin de Landen et de saint Arnoul, évêque de Metz [1]. Les précieuses qualités qu'il déploya pendant les six années qu'il gouverna la portion de l'empire qui lui était confiée lui méritèrent la confiance, l'estime et le respect, non seulement de ses sujets, mais encore de toutes les nations barbares de la Germanie, plus ou moins soumises à l'autorité des rois mérovingiens. Aussi, à la mort de Clotaire II (628), ses tuteurs se firent-ils un devoir d'employer tous leurs efforts [2] à le faire proclamer monarque unique de l'empire franc, au préjudice de son frère Charibert, qui ne reçut en partage qu'une autorité subordonnée sur quelques cités voisines des Pyrénées, avec Toulouse pour capitale [3].

[1] *Fredegar. chronic.*, c. LVII.

[2] Frédégaire nous apprend (cap. LVI) que, à la première nouvelle de la mort de son père, Dagobert, sans aucun doute par le conseil de ses tuteurs, donna l'ordre *à ses leudes austrasiens de réunir une puissante armée*, qui exerça nécessairement une grande influence sur les votes des Neustriens et des Bourguignons qui proclamèrent Dagobert seul roi de France ; d'autant que de nombreux émissaires achevèrent par l'or et la persuasion ce que la terreur avait commencé.

[3] Fredeg. c. LVII ; « Fratri suo Chariberto ad transigendum ad instar privato, ad vivendum. » M. Perroud (*loc. cit.*, note VI, p. 221) prétend que

Pour la première fois l'unité de la monarchie fut posée, sinon comme un principe, au moins comme une nécessité. Mais les Austrasiens, qui croyaient avoir opéré cette révolution à leur profit, furent déçus dans leurs espérances. Dagobert ne tarda pas à s'émanciper de la tutelle austrasienne, et à se livrer aux Neustriens et aux Bourguignons, qui, pour le retenir dans leurs filets, l'entraînèrent dans un abîme de dépravation morale. Le jeune monarque porta l'ingratitude jusqu'à retenir à l'écart son fidèle mentor Pépin de Landen [1], dont il redoutait l'opposition.

Toutefois, il fut contraint de tenir compte des revendications austrasiennes. Son fils Sigebert, à peine âgé de trois ans, fut proclamé roi d'Austrasie (année 633). Cette concession semblait être le gage des plus grandes espérances pour les Austrasiens. Né d'une jeune austrasienne nommée Ragnetrude [2] et confiée aux soins de saint Chunibert, évêque de Cologne et du duc Adalgisèle, cet enfant royal assurait dans l'avenir les intérêts les plus chers du pays dans lequel il serait élevé. Et si la politique inaugurée par Dagobert prévalait après la mort de ce monarque, Sigebert, en possession de tout l'empire, ne pouvait manquer d'y faire prédominer l'élément austrasien.

Ces rêves d'une ambition plus ou moins justifiée s'évanouirent dès l'année suivante. Dagobert avait des mœurs dignes d'un Musulman. Outre un grand nombre de concubines, il entretenait trois reines en titre à la fois [3]. L'une d'elles, nommée Nantechildis, lui donna, en 634, un fils qui fut appelé Clovis. Nantechildis était neustrienne. Elle n'eut pas de peine à obtenir

c'est Clotaire II qui concéda cet apanage à Charibert, et que Dagobert ne fit que le confirmer et l'augmenter. Le savant professeur n'a pas transcrit les paroles du texte qui détruisent son hypothèse : « Cumque regnum Chlotarii tam Neptrico quam Burgundia *a Dagoberto fuisset præoccupatum*, captis thesauris et suæ ditioni redactis, TANDEM MISERICORDIA MOTUS. » Et le reste cité plus haut. Donc c'est bien Dagobert lui-même qui, *par compassion*, fit la concession susdite.

[1] *Fredegar. chronic.*, cap. LXI. M. Perroud (*ibid.*, p. 54) dit que Pépin *s'enfuit* à Toulouse avec Sigebert, fils de Dagobert. C'est confondre les temps et mal interpréter le texte de Frédégaire. En 630 Pépin n'était pas encore en disgrâce, et le voyage qu'il fit à Toulouse eut plutôt pour but de faire consentir Charibert à être le parrain de l'enfant royal, comme cela ressort du chapitre suivant.

[2] *Fredegar. chronic.*, cap. LIX.

[3] *Fredegar. chronic.*, cap. LX.

que son fils partagerait avec Sigebert les prérogatives de la royauté. Mais cette prétention, qui détruisait les espérances des Austrasiens, n'eût probablement pas été réalisée si Dagobert n'eût pris, de son vivant, toutes les précautions nécessaires pour en assurer l'exécution.

Dans ce but, il convoqua, en une assemblée solennelle, tous les princes (*primates*), les évêques et les autres leudes d'Austrasie, et leur fit jurer sur les saints Évangiles qu'ils observeraient fidèlement le pacte qu'il allait leur présenter. Or il consistait en un partage égal de l'empire entre ses deux enfants, Sigebert et Clovis [1]. Celui-ci, après la mort de Dagobert, règnerait sur la Neustrie et la Bourgogne réunies (*solidato ordine*) ; et Sigebert posséderait d'abord toute l'Austrasie proprement dite (*in integritate*). De plus, afin de donner satisfaction aux prétentions des Austrasiens sur les contrées d'au delà de la Loire, il fut convenu que toutes les cités aquitaniques *qui avaient jadis appartenu* à un titre quelconque *au royaume d'Austrasie*, seraient placées sous la domination de Sigebert. Le duché de Dentelin, qui avait été injustement enlevé à la Neustrie sous Clotaire II, fut seul excepté de cette clause générale (634).

Cette célèbre convention, qui eut sa pleine exécution après la mort de Dagobert (638), régla jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne, et même sous les premiers carolingiens, les limites de ce qu'on appela dès lors *le duché d'Aquitaine* [2]. Il ne comprenait pas seulement les cités aquitaniques concédées à l'Austrasie par le traité d'Andelot ; il s'étendait, en outre, d'après les termes mêmes de la convention que nous venons de citer, à toutes les contrées (*quidquid*) qui avaient appartenu dans le passé (*olim*), à un titre quelconque, au royaume d'Austrasie. Cette distinction entre les deux parties du texte de Frédégaire n'a pas été assez

[1] *Fredegar. chronic.*, cap. LXXVI : « Austrasiorum omnes Primates, Pontifices, cæterique leudes Sigiberti, manus eorum ponentes insuper, sacramentis firmaverunt ut Neptricum et Burgundia solidato ordine ad regnum Chlodovei, post Dagoberti discessum, adipiscerent : Auster vero idemque ordine solidato, *eo quod et de populo et de spatio terræ esset coæquans*, ad regnum Sigiberti idemque in integritate deberet adspicere. Et QUIDQUID AD REGNUM AUSTRASIORUM JAM OLIM PERTINUERAT, hoc Sigibertus rex suæ ditioni gerendum reciperet et perpetuo dominandum haberet. »

[2] Le Cointe, *Annal. Francorum*, t. III, p. 596, an. 667, n. 37. On voit aussi apparaître, à la même époque, le titre de *Dux Austrasiorum* (D. Bouquet, t. III, p. 517E).

remarquée jusqu'ici Et cependant, elle seule permet de résoudre les difficultés relatives aux origines du duché d'Aquitaine, tel qu'il nous apparaît dans la suite.

L'Aquitaine sera donc désormais une annexe de l'Austrasie, et non pas de la Bourgogne, comme le prétend M. Perroud. Sans doute, lorsque l'Austrasie n'aura pas de gouvernement particulier et obéira légalement au pouvoir central résidant en Bourgogne, l'Aquitaine suivra son exemple, et, comme elle, sera soumise plus ou moins au représentant de la royauté. Mais aussitôt qu'un roi d'Austrasie sera officiellement reconnu, c'est à ce royaume et non pas à celui de Bourgogne que l'Aquitaine se rattachera. Marchant sur les traces des Maires du Palais d'Austrasie, l'Aquitaine essaiera de secouer le joug des rois mérovingiens; mais aussitôt que Pépin d'Héristal, prince des Francs Austrasiens, aura réussi à identifier sa puissance avec celle du roi, ce sera au nom des intérêts austrasiens lésés par les ducs d'Aquitaine [1], qu'il fera invasion dans les contrées Transligériennes, et son fils et son petit-fils se couvriront du même prétexte.

II

Les considérations que nous venons d'émettre ont une grande importance; elles sont comme la clef de voûte de l'édifice que nous essayons de construire. D'autre part, elles sont en contradiction avec les opinions soutenues avec talent par M. Perroud. Ce savant, avec plusieurs autres, distingue deux duchés en Aquitaine : celui de Toulouse, et celui des autres régions de la Gaule méridionale [2]. Cette distinction ne me paraît pas fondée. En dehors des Wascons, qui, comme les Bretons, obéissent plus ou moins à l'autorité royale, les textes ne nous montrent que des ducs d'Aquitaine.

Sous Dagobert I[er], c'est le duc Beraldus qui semble avoir exercé cette importante fonction [3]. Après sa mort, son fils Barontus, qui, dès 631, jouissait d'une grande autorité en Aqui-

[1] D. Bouquet, t. II, p. 680.
[2] Perroud, *loc. cit.*, p. 110, 141.
[3] Le Comte, *loc. cit.*, an. 667, n° 38.

taine [1], lui succéda dans sa charge. En 636 [2], il fut l'un des dix ducs chargés de réprimer l'insolence des Wascons. Son autorité s'étendait non seulement sur les cités voisines de Poitiers, où il faisait sa résidence, mais encore sur Cahors et Clermont [3]. Dans un acte de l'an 631, il est déjà qualifié de *vir inluster* [4], titre qui n'était décerné qu'aux personnages de la plus haute distinction, et dont les rois eux-mêmes se tenaient honorés [5]. Il était encore en charge le 2 janvier 660, comme on le voit par la Vie de saint Viance (*Vincentianus*), dont le P. Le Cointe [6] et D. Mabillon ont justement apprécié la valeur historique.

A cette date, une grande révolution politique se préparait dans les sphères gouvernementales. Sigebert III, fils de Dagobert Ier, était mort au commencement de l'année 656, après un règne de vingt-trois ans, rempli de bonnes intentions, mais sous la funeste domination de Grimoald, l'indigne fils de Pépin de Landen. Se croyant sûr de sa fidélité, Sigebert III, mourant, lui confia la garde de son jeune enfant Dagobert. Mais Grimoald, aveuglé par l'ambition, se concerta avec Didon, évêque de Poitiers, répandit le bruit que le jeune Dagobert était mort et que son propre fils, nommé Childebert, avait été adopté par Sigebert III. En conséquence, il fit proclamer Childebert roi d'Austrasie. Il devançait inopportunément de cent ans les destinées providentielles de sa race. C'est ainsi que les Capétiens s'essayèrent au pouvoir cent ans avant de détrôner définitivement les Carolingiens dégénérés.

[1] *Fredegar. chronic.*, cap. LXVII.
[2] D. Bouquet, t. II, p. 442.
[3] Le Comte, *loc, cit.*, nis 38, 39, 40.
[4] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 9.
[5] Pardessus (*Diplomata*, t. I, p. 149) a prétendu que ce titre était exclusivement réservé aux rois; c'est inexact. Dagobert lui-même l'a donné officiellement à saint Didier de Cahors (D. Bouquet, t. III, p. 529).
[6] Le Cointe, *loc. cit.*, t. III, p. 596-602. Mabillon, *De re diplomatica*, lib. V, f. 19, p. 378. Le P. Le Cointe fait mourir ce saint en 667, mais c'est une erreur, selon nous. Puisqu'il faut corriger quelque chose dans la date, c'est dans le chiffre de l'année du règne de Clotaire qu'il faut faire cette correction. Au lieu de changer *XV anno* en *XIII anno*, je crois qu'il faut lire *IV anno*. En 660 le 2 janvier était un *vendredi*. Le saint a pu mourir le vendredi soir et être enterré le lundi, avec les circonstances rapportées dans la légende. D'ailleurs, raison démonstrative, en 667, Clotaire III ne régnait plus en Aquitaine; c'était Childeric II; au lieu que le 2 janvier et même le 18 août 660, c'était encore Clotaire III. (D. Bouquet, t. III, p. 690.)

La fraude de Grimoald ayant été découverte, il fut massacré avec son fils.

Clovis II, roi de Bourgogne, se trouva ainsi maître de toute la monarchie française; mais, à la fin de la même année 656, il descendit lui-même dans la tombe [1]. Il laissait de la reine Bathilde trois enfants en bas âge : Clotaire, Childeric et Thierry.

En vertu du principe inauguré par Dagobert, Clotaire III fut proclamé souverain monarque de toute la France, à l'exclusion de ses deux jeunes frères.

Cette disposition rejetait dans l'ombre le royaume d'Austrasie. Les puissants leudes de cet État ne purent souffrir longtemps cette humiliation. Ils protestèrent, et, dès l'an 660, ils obtinrent de la reine Bathilde que Childeric leur fût donné pour roi, sous la tutelle du maire du palais Wulfoald. Il était âgé de sept à huit ans.

Le royaume dont ce jeune prince eut le gouvernement nominal avait toute l'étendue que lui avait donnée Dagobert I[er], par la convention mise à exécution en 638, c'est-à-dire toutes les Aquitaines et une partie de la Provence [2], avec la Wasconie pour tributaire tout au moins.

L'antagonisme entre l'Austrasie et la Bourgogne s'accentuant de plus en plus, il est probable que Wulfoald écarta de l'administration des provinces tous ceux qui, contrairement aux prescriptions de la Constitution de Clotaire II, édictée en 614 [3], avaient été pourvus du gouvernement d'une province sans lui appartenir par la naissance et l'habitation. Or Barontus, qui, depuis la fin du règne de Dagobert, gouvernait les Aquitaines, était né en Anjou [4], pays de l'ancienne Neustrie. Il dut donc être sacrifié à la nouvelle politique. S'il faut l'identifier avec le Bienheureux solitaire du même nom [5], sa disgrâce fut grandement salutaire à son âme.

[1] D. Bouquet, t. III, p. 688.
[2] D. Bouquet, t. III. p. 689.
[3] Baluze, *Capitularia*, t. I, p. 23 ; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 196.
[4] Le Cointe, *loc. cit.*, p. 596, n° 37.
[5] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, saec. II, p. 792. Il est certain du moins que l'un et l'autre étaient de la Neustrie, de race très noble et tout à fait contemporains. Le saint se retira *avec son fils Agloaldus* dans l'abbaye de Longré, au diocèse de Bourges, *omnem mundi postponens pompam.* Sa fameuse vision des enfers était célèbre au IX[e] siècle (*Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 1073).

Il fut remplacé par un très noble et illustre patrice (*nobilissimum et illustrem patritium*), nommé Félix, originaire de la ville de Toulouse (*ex urbe Tholosanensium*). L'écrivain, peut-être contemporain, qui nous apprend cette particularité, ajoute que Félix fut établi *prince* de toutes les cités aquitaniques jusqu'aux Pyrénées : « qui et *principatum* super omnes civitates usque montes Pyrenæos obtinebat, » y comprise la barbare nation des Wascons.

Nous avons vu que c'était le territoire assigné par Dagobert au royaume d'Austrasie.

Cependant, sous l'empire de vieux préjugés que la charte d'Alaon n'a pas peu contribué à enraciner, on a donné à ce texte un sens tout différent.

On a fait de Félix un duc de Toulouse. Cependant, le titre de patrice, bien que synonyme, en certain sens, de celui de duc, est le plus souvent simplement honorifique et n'exprime pas le commandement. D'ailleurs, s'il signifiait duc de Toulouse, le texte porterait : *patritium urbis* ou *in urbe* [1], et non pas *ex urbe*.

Ensuite, on entend par *omnes civitates usque* (*ad*) *montes Pyrenæos*, les cités de la Wasconie, oubliant que l'auteur les distingue absolument de ce pays, en ajoutant : « et super nequissimam gentem Wasconum.»

D'ailleurs, un peu plus loin, le même légendaire, qui écrivait à Limoges, range cette ville parmi les cités sur lesquelles s'étendait l'autorité de Félix, et que voulut plus tard usurper son successeur Lupus. Enfin, nous verrons bientôt ce même Lupus commander en Auvergne et dans les villes vraiment aquitaniques. Son prédécesseur y exerçait donc, lui aussi, son autorité.

Félix paraît avoir conservé jusqu'à la mort [2] le pouvoir qui lui avait été délégué au nom du roi d'Austrasie, vers l'an 661. Mais il est difficile de dire à quelle époque précise il descendit dans la tombe. Il est néanmoins probable que ce fut vers l'an 670.

En effet, il eut pour successeur Lupus. Or, le légendaire de saint Martial, que nous citions tout à l'heure, nous apprend que celui-ci dut son élevation, non à la faveur du roi Childeric II, mais à l'élection des seigneurs du pays et des farons du royaume de Bourgogne exilés et fugitifs en Aquitaine : « Eo defuncto, dit-il,

[1] *Formul. Marculf.*, lib. I, cap. 8.
[2] D. Bouquet, t. III, p. 580 : « Eo defuncto, supradictum Luponem, » etc.

supradictum Luponem principem super se *omnes* statuerunt, et omnes vagi profugique ad eum adhæserunt. »

Cet écrivain, il est vrai, est assez obscur en cet endroit et même inexact. Sous l'inspiration d'une partialité manifeste contre Lupus, il représente celui-ci comme un homme de rien (*puer unus*) qui, élevé à la cour du duc Félix, serait parvenu par l'intrigue et l'ambition jusqu'au titre usurpé de prince d'Aquitaine. Or des documents certains nous le montrent sous une tout autre physionomie.

En outre, le légendaire mêle évidemment à plaisir deux circonstances distinctes de la vie de Lupus : son élévation au poste de duc d'Aquitaine et sa révolte contre Ébroïn. Ce dernier étant le héros préféré du légendaire, quiconque lui a fait opposition n'est plus à ses yeux qu'un usurpateur et un bandit. Le texte que nous commentons doit donc être sévèrement contrôlé par les autres monuments historiques.

Un coup d'œil sur la situation politique de la France en 670 nous aidera à résoudre cette difficulté.

III

Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne, étant mort au commencement de l'année 670, ou, selon le Bollandiste Corneille de Bye[1], au mois de décembre de l'an 669, les esprits, en Neustrie et en Bourgogne, se divisèrent au sujet de sa succession. Les uns voulaient déférer la triple couronne de l'empire franc à Childeric II, déjà roi d'Austrasie ; les autres, le Maire du Palais de Clotaire III, Ébroïn, à leur tête, préféraient Thierry III, le troisième frère du défunt.

C'était la grave question de l'unité de gouvernement qui se posait de nouveau devant l'opinion publique. Prévoyant que, dans l'état présent des esprits, il n'avait à espérer aucune influence à la cour de Childeric II, Ébroïn se constitua le champion de la cause de Thierry ; et, sans prendre conseil de personne, il le proclama roi de Bourgogne et de Neustrie. Cet acte d'autorité arbitraire souleva contre lui une opposition una-

[1] Bolland., *Acta SS.*, t. I oct., p. 383, n° 121.

nime ; sa tyrannie y mit le comble ; en sorte que, au bout de quelques mois, une insurrection générale éclata. On s'empara de sa personne et de celle de son pupille, et tous les deux furent relégués dans un monastère : Ébroïn à Luxeuil, et Thierry à Saint-Denis près Paris.

Saint Léger, évêque d'Autun, prit incontestablement part à cette révolution politique, bien qu'il soit difficile de dire en quelle mesure [1]. Toutefois, Autrasien par sa naissance, par ses alliances de famille et son éducation, il dut naturellement se montrer favorable à Childeric II, placé sous la tutelle de ses compatriotes, et représentant, à ses yeux, le parti le plus estimable de la nation. C'était du moins l'opinion de tous ceux qui, de près ou de loin, se rattachaient à l'aristocratie de l'Austrasie et même de la Bourgogne [2].

On peut constater une grande analogie entre la situation politique qu'offrait la France en 670 et celle qu'elle subissait en 870. Les charges publiques étaient partout en fait, sinon en droit, inamovibles, et les hauts fonctionnaires de l'État exerçaient dans leurs départements respectifs une autorité presque souveraine. Chaque principale portion du territoire était gouvernée par un duc ayant sous ses ordres des comtes [3] et autres officiers inférieurs. C'était une hiérarchie d'autant plus fortement constituée, qu'elle était entretenue et consolidée par la *recommandation*, qui formait des liens bien plus intimes que l'antique patronage. Tout ordre royal qui désorganisait cette machine puissante apparaissait dès lors comme un acte de violence. Il eût fallu une main aussi habile que modérée pour utiliser, condenser et guider cette force immense. Les Mérovingiens ne lui opposèrent que le caprice d'un maire du Palais, ou la passion du moment. Ébroïn avait essayé de la briser ; il s'était brisé lui-même.

En effet, aux yeux des membres de l'aristocratie d'alors, cet état de choses était ce que l'expérience du passé avait fait considérer comme le plus conforme aux besoins de la société contemporaine. Le haut clergé, sorti de ses rangs, pensait en général comme elle.

[1] Bolland., *Acta SS.*, t. I oct., p. 375.
[2] Bolland., *loc. cit.*, p. 465, nº 8.
[3] *Fredegar. chronic.*, cap. LXXVIII.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'insurrection qui venait de triompher d'Ébroïn présenta au roi Childeric II une sorte de constitution qu'il devait jurer d'observer. Elle contenait trois principaux articles, dont le biographe anonyme de saint Léger d'Autun nous a conservé une analyse exacte [1].

1° « Les juges, c'est-à-dire les ducs et les comtes chargés de rendre la justice, devront exercer leurs fonctions conformément aux lois et coutumes observées de temps immémorial (*antiquitus*) dans le pays dont ils auront le gouvernement. » Cette prescription était justifiée par les abus de pouvoir qui s'étaient multipliés, à tous les degrés de l'échelle sociale, pendant l'administration d'Ébroïn, sous Clotaire III, et durant les derniers troubles. Elle ne faisait, du reste, que leur rappeler leur devoir [2] et confirmer les constitutions édictées en 560 par Clotaire Ier [3], en 585 par Gontran [4], etc.

2° « Les gouverneurs (*rectores*) d'une province n'empiéteront point sur les autres, et aucun d'eux, à l'exemple d'Ébroïn, ne s'attribuera un pouvoir tyrannique, au point de mépriser ensuite, comme lui, ses collègues [5]. »

Cet article, avait, ce semble, pour but d'écarter des occasions de conflit entre la Bourgogne et l'Austrasie. En sa qualité de Maire du Palais de Clotaire III, l'aîné des fils de Clovis II et pendant quelque temps souverain de tout l'empire, Ébroïn avait sans doute prétendu exercer une autorité suprême sur la cour de Childeric II, roi d'Austrasie. De là des mécontentements qu'il paraissait sage d'éviter à l'avenir.

3° « Les deux Maires du Palais de Bourgogne et d'Austrasie

[1] Bolland., *Acta SS.*, t. I oct., p. 465, n° 10 : « Hildericum expetunt universi, ut talia daret decreta per tria quæ obtinuerat regna, ut uniuscujusque patriæ legem vel consuetudinem deberent, sicut antiquitus, judices conservare; et ne de una provincia *rectores* in alias introirent, neque ullus, instar Hebroini, tyrannidem assumeret, ut postmodum, sicut ille, conturbernales suos despiceret ; sed dum mutuam sibi successionem culminis habere cognoscerent, nullus se alio anteferre auderet. »

[2] Dans le décret de leur institution il était dit : « Et eos recto tramite *secundum legem et consuetudinem eorum regas.* » (Marculf. *Formul.*, lib. I, cap. 8.)

[3] Baluze, *Capitul.*, t. I, p. 7 ; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 120.

[4] Baluze, t. I, p. 9 ; Pardessus, t. II, p. 155.

[5] M. Perroud, (*loc. cit.*, p.90) a donné un autre sens à cet article ; mais le nôtre est le vrai, selon nous.

rempliront à tour de rôle les fonctions de comte du Palais royal, et éviteront de s'attribuer une prééminence l'un sur l'autre. »

Ce dernier point était une conséquence du second : mais il faut avouer qu'il était pratiquement difficile à exécuter. C'était enlever au roi le choix de son premier ministre et l'enchaîner à subir tour à tour les influences austrasiennes et bourguignonnes.

Aussi Childeric II trouva-t-il ce joug intolérable. Il devait promulguer cette constitution par trois décrets distincts, adressés aux trois royaumes de l'empire ; il n'en fit rien. Il devait se livrer tour à tour aux Maires du Palais de Bourgogne et d'Austrasie ; il refusa de se séparer de son Maire austrasien Wulfoalde.

Mais, s'il faut avouer que ce dernier article était nouveau et peu pratique, il n'y a pas lieu, selon nous, de dire, avec M. Perroud, que cette constitution était une *capitulation* du pouvoir royal. Elle était simplement l'expression d'une situation politique établie depuis plus de cinquante ans, et confirmée depuis trente ans.

C'était le régime constitutionnel, si vanté aujourd'hui, et un gouvernement aristocratique comme en Angleterre, mais avec des mœurs barbares et un esprit d'indépendance que le Christianisme n'avait pas encore rappelé au devoir.

D'autre part, la tyrannie d'Ébroïn avait jeté sur la terre d'exil, en Aquitaine et en Wasconie, une foule de nobles mécontents, qui, privés de leurs biens confisqués, n'avaient d'autre ressource que de fomenter le désordre et les révolutions. Ils profitèrent, sans doute, des troubles politiques de 670 pour conférer la dignité de duc d'Aquitaine au jeune Lupus, élevé à la cour du duc Félix et dont l'esprit actif ne reculait pas devant les difficultés présentes. C'est du moins ce qui ressort des textes contemporains déjà cités. Ces honneurs lui furent confirmés, ce semble, par Childeric II, soit comme roi d'Austrasie, soit comme monarque de tout l'empire.

Toutefois, l'autorité qu'il s'attribuait dès lors n'était pas celle d'un simple gouverneur de province ; c'était celle d'un Maire du Palais, tout au moins. Un document d'une grande valeur nous en fournit une preuve évidente.

Dans le but de se concilier la faveur du clergé des trois Aquitaines, il convoqua, dans un castrum nommé *Garnomo*, dans le

diocèse de Bordeaux, un concile composé des évêques soumis à son autorité, et il les engagea à renouveler les canons ecclésiastiques contre les clercs belliqueux ou insubordonnés ; ce qu'ils firent dans des décrets fort intéressants, mais qui nous sont parvenus sous une forme altérée, qu'il serait hors de propos de rétablir ici.

Toutefois l'importance de ce document nous oblige à en faire ressortir toute la valeur.

Cité par Baluze [1] et par D. Vaissete [2], il a été publié par M. Pardessus [3], d'après une copie déposée dans les papiers de Baluze, qui l'avait découvert dans un manuscrit du IX[e] siècle, conservé jusqu'à ce jour dans la bibliothèque publique d'Albi [4].

Bien que nous ne possédions plus les Actes originaux de ce concile, la copie contenue dans le manuscrit d'Albi nous en garantit suffisamment la parfaite authenticité.

La forme insolite de la convocation : *Mediante viro inlustri Lupone duce per jussionem gloriosi principis Childerici*, démontre que ce monument appartient bien à l'époque troublée que nous étudions. D'ailleurs, le style est absolument du VII[e] et non du IX[e] siècle. Remarquons notamment le mot *jussionem*, dans la première phrase. Cette expression est particulière au VII[e] siècle et à l'Aquitaine. On ne la trouve que dans une lettre de Verus, évêque de Rodez, à saint Didier de Cahors [5]. La qualification de *viro inlustri*, donnée au duc Lupus, appartient bien également à la même époque. Enfin, si les évêques signataires sont presque tous inconnus, il n'en est pas de même d'Adus, métropolitain de Bourges [6], qui garantit ainsi la réalité de l'existence de ses collègues.

M. Pardessus a daté ce concile de l'an 662 environ. Mais, en 662, Lupus n'était point encore duc d'Aquitaine ; c'est à peine si son prédécesseur Félix avait alors pris la place de Barontus. En outre, les Pères du synode ne se seraient point servi, à cette époque, de l'expression insolite : *Mediante viro inlustri*

[1] Baluze, *Capitularia*, t. II, p. 1229.
[2] D. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 349, et *Preuves*, col. 23.
[3] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 129.
[4] *Catalogue des manuscrits des départements*, t. I, p. 481, n. 2.
[5] D. Bouquet, t. IV, p. 47.
[6] *Gallia Christ.*, t. II, p. 18 ; Le Cointe, *Hist. Franc.*, an. 668, n. 2.

Lupone duce. Cette mention d'un simple gouverneur de province, intervenant conjointement avec le roi, dans la convocation d'une assemblée d'évêques, ne peut s'expliquer que par la situation politique faite à la France après l'année 670.

Les décrets sont souscrits par les archevêques de Bourges, de Bordeaux et d'Eauze [1], par les évêques de Périgueux, d'Auch, de Béarn, de Bazas, d'Aire, de Lectoure, de Conserans (Saint-Lizier), d'Oleron, de Comminges, de Dax, d'Agen, et par deux abbés représentant les évêques de Limoges et d'Albi.

On le voit, à part les évêques de Rodez, de Clermont, du Puy, d'Angoulême, de Saintes et de Poitiers, dont les sièges pouvaient être vacants, ou qui pouvaient être empêchés par quelques obstacles canoniques [2], tous les prélats des trois Aquitaines étaient représentés dans cette assemblée conciliaire. L'autorité de Lupus y était donc officiellement reconnue.

Cependant, son ambition n'était pas satisfaite; il aspirait à une plus complète indépendance.

IV

Rescesuinthe, roi des Visigoths, venait de mourir (1er septembre 672), et Wamba avait été élu son successeur. Les cités gauloises soumises aux Visigoths jugèrent le moment favorable pour secouer le joug espagnol. Sous l'inspiration de Hilderic, comte de Nîmes, de Gumild, évêque de Maguelone, et d'un certain abbé appelé Ranimire, elles organisèrent un vaste complot, de concert avec le duc d'Aquitaine, qui leur envoya même des hommes et des armes pour soutenir la lutte.

Quel était le but des insurgés? On l'ignore. Toutefois, les agissements de Lupus tendant manifestement à former au sud de la Loire un État indépendant de la monarchie mérovingienne, il est probable que les cités révoltées avaient une pensée analogue ; et leur alliance avec le duc d'Aquitaine indique assez qu'il devait y avoir, dans l'avenir, une fusion plus ou moins complète entre les deux alliés. Du reste, en fait, après la des-

[1] M. Longnon (*loc. cit.*, p. 185) a cru à tort que cette ville avait perdu, dès le VIe siècle, son titre de métropole.

[2] Le copiste du IXe siècle peut aussi n'avoir pas copié *tous les noms*, comme cela est arrivé trop souvent.

truction du royaume visigothique par les Arabes en 714, cette fusion s'opéra comme naturellement et sans difficulté.

Quoi qu'il en soit, cette insurrection jeta l'alarme à la cour de Tolède. Le roi Wamba envoya sans retard un corps d'armée sous la conduite du comte Paul pour châtier les rebelles. Mais celui-ci se laissa gagner par les insurgés et se mit à leur tête.

En apprenant cette défection, Wamba réunit ses troupes les plus fidèles, franchit les Pyrénées avec une rapidité surprenante, s'empare de Narbonne, de Beziers, d'Agde, de Maguelone, et vient mettre le siège devant Nîmes, où le comte Paul s'était enfermé avec les principaux chefs de la révolte et la plus grande partie des soldats visigoths, aquitains et wascons qui composaient son armée d'élite.

On était dans les derniers jours d'août 673. Les assiégés, se croyant sûrs du succès de la campagne, insultèrent d'abord les assiégeants. Lupus leur avait promis de venir, dans trois jours, à leur secours, avec une puissante armée qui, selon eux, ne pouvait manquer de tailler en pièces des troupes épuisées par des marches forcées et une série de combats meurtriers [1]. Mais ils avaient compté sans l'activité du roi Wamba et sans une coïncidence qui devait retarder l'arrivée du duc d'Aquitaine.

Le siège fut poussé avec tant de fureur que, dès le second jour, les Visigoths pénétraient dans la place (1er septembre 673). Les assiégés, réfugiés dans les arènes, s'y défendirent avec acharnement. Les Aquitains et les Wascons surtout y firent des prodiges de valeur ; mais, dès le lendemain, ils furent contraints de se rendre à discrétion ; et Wamba fit son entrée triomphale dans la ville. Les chefs de la rebellion furent punis du dernier supplice ; les milices d'Aquitaine et de Wasconie furent, au contraire, renvoyées sans rançon dans leurs pays. Cette conduite était d'une habile politique ; elle réussit à merveille.

Cependant, Wamba avait pris ses précautions contre les secours annoncés avec ostentation par les assiégés. Enfin, cinq

[1] D. Bouquet, t.II, p. 711 : « Mihi enim res notissima manet *quam multiplicia* nobis *auxilia* præliandi occurrant. *Tertia* ergo *dies est* quod exinde properans venio. »

jours après la reddition de la place, le 6 septembre, le duc Lupus apparut avec son armée sur les hauteurs qui avoisinent la ville d'Aspiran. Mais, apprenant que la ville de Nîmes était prise et l'insurrection détruite, il rebroussa précipitamment chemin, laissant une partie de ses bagages entre les mains de l'ennemi lancé à sa poursuite [1].

Que s'était-il donc passé entre le commencement de l'insurrection et la prise de Nîmes ?

Non content de favoriser les insurgés du midi de la Gaule et de se préparer tout au moins des alliés, si non des sujets pour l'avenir, Lupus avait tramé un noir complot contre son souverain Childeric II.

Ce prince, on s'en souvient, s'était engagé, au début de son règne en Burgondie, à observer fidèlement les conventions rédigées par les conjurés qui l'avaient élevé sur le trône. Mais il ne tarda pas à oublier ses serments. Réprimandé par l'évêque d'Autun, saint Léger, il l'envoya en exil dans le monastère de Luxeuil, où son adversaire politique Ébroïn rongeait son frein sous le froc monastique. Puis, s'abandonnant sans retenue à ses plus violentes passions, il se livra contre les grands à une série de brutalités, qui firent regretter la tyrannie d'Ébroïn. Dans un moment d'emportement, il fit fouetter, comme un vil esclave, l'un des farons de Bourgogne, nommé Bodilon.

C'en était trop. Bodilon résolut de se venger. De concert avec plusieurs personnages illustres, notamment Amalbert, Ingolbert et Lupus [2], il forma le projet d'assassiner le roi, sa femme et ses enfants : ce qu'il exécuta pendant une partie de chasse [3] à laquelle on avait attiré le malheureux prince. C'était probablement au mois d'août de l'année 673 [4].

Toutefois, il faut l'avouer, cette date est fort incertaine, les uns

[1] M. Perroud (*loc. cit.*, p. 127) prétend que Lupus n'était pas le seul chef de la Gaule méridionale, parce que Julien de Tolède l'appelle : *unum de ducibus Franciæ.* Mais Julien parle évidemment de la France entière e non pas seulement de la Gaule méridionale. D'ailleurs, tout ce que nous avons dit combat les interprétations de M. Perroud.

[2] D. Bouquet, t. III, p. 585, 55.

[3] Bolland., *Acta SS.*, t. I octob., p. 468. *Vita S. Leodegarii*, n. 20.

[4] Bolland., *loc. cit.*, p. 393, n. 157 : « Nihil obstat quominus Childericus *sub finem Augusti* aut initium septembris venationem exercuisse cre datur. »

plaçant la mort de Childeric au printemps, les autres en automne [1]. Ceux qui la fixent au commencement de septembre s'appuient sur la durée, pourtant problématique [2], du règne de Childeric en Neustrie, sur la date arbitrairement interprétée d'un diplôme publié par D. Mabillon, et sur cette idée singulière que le prince ayant été tué à la chasse, il s'ensuit que ce fut nécessairement au printemps ou en automne : comme si un roi mérovingien ne pouvait chasser en dehors des mois d'avril ou de septembre.

Il n'y a donc pas lieu de rejeter, avec M. Perroud [3], la participation directe de Lupus à l'assassinat de son souverain. Les événements de Nîmes ne contredisent pas nécessairement cette participation au crime. Dans tous les cas, ce cruel forfait ne lui fut d'aucune utilité, et lui causa, au contraire, des obstacles sérieux.

En effet, à la nouvelle de ce grave événement, Ébroïn sort du cloître où il était renfermé, rassemble des troupes, s'empare du pouvoir, et proclame roi un prétendu fils de Clotaire III, qu'il fait appeler Clovis [4]. Mais bientôt, s'apercevant qu'il ne pourrait longtemps soutenir son fantôme de roi, même par la violence et la persécution, il se rallie à la cause de son ancien pupille, Thierry III, qu'on avait enlevé de l'abbaye de Saint-Denis, pour l'élever sur le paroi. Ébroïn gagne facilement sa confiance.

Une fois maître du pouvoir, il se pose en vengeur de Childeric II ; et, sous le prétexte de punir les assassins de ce prince, il se livre sans frein à toute la fureur de ses vengeances personnelles. Ses adversaires politiques, dans le passé comme dans le présent, s'enfuient, soit dans la partie de l'Austrasie soumise à Pépin d'Héristal, soit au sud de la Loire jusque dans les montagnes de la Wasconie [5].

Le duc Lupus, complice notoire du comte Bodilon, ne pouvait échapper à la vengeance d'Ébroïn. Les biens qu'il possédait en Orléanais furent confisqués [6], et un arrêt d'exil fut lancé contre lui. Au milieu de la stupeur générale, les Aquitains oublièrent

[1] Bolland., *loc. cit.*, p. 383, n. 118.
[2] Bolland., *loc. cit.*, p. 384, n. 122.
[3] Perroud, *loc. cit.*, p. 133.
[4] Bolland., *loc. cit.*, p. 396-397.
[5] Bolland:, *loc. cit.*, p. 474, n. 38 ; 490 *note f*.
[6] D. Bouquet, t. I, p. 697.

un instant leur liberté, en grande partie acquise sous le dernier roi, et courbèrent la tête sous le joug du Maire du Palais, du seul Mérovingien qui fût alors généralement reconnu en France, puisque le fils de Sigebert III, Dagobert II, n'avait sous sa domination qu'une portion assez restreinte de l'Austrasie.

Mais bientôt le parti de l'indépendance releva la tête et refusa l'obéissance aux agents d'Ébroïn. Poitiers entra des premiers dans cette voie, et Ansoald, son évêque, se mit, ce semble, à la tête du mouvement. Il avait, pour agir ainsi, des motifs à la fois personnels et d'intérêt public. Assez proche parent de saint Léger, évêque d'Autun, et de son frère saint Guérin, comte de Poitiers, l'un et l'autre victimes ensanglantées de la fureur d'Ébroïn, Ansoald pouvait se croire autorisé à secouer le joug de ce tyran, ministre d'un roi légitime, il est vrai, mais qui ne régnait pas sur l'Austrasie, dont l'Aquitaine en général et le Poitou en particulier étaient depuis longtemps considérés comme une annexe. Puissant par sa haute naissance, par sa famille et ses alliances, par ses richesses et ses vertus, Ansoald mit toutes ces influences au service de la cause qu'il croyait utile de servir. Il réussit complètement. Nous en avons une preuve dans la vie de saint Filibert, abbé de Jumièges. Ce grand apôtre de la vie monastique au VIIe siècle, s'étant attiré les vengeances d'Ébroïn par la liberté de son langage, avait été contraint, an 674, de chercher un asile contre ses persécutions. Il le trouva en Poitou auprès d'Ansoald [1] : ce qui démontre qu'Ébroïn n'avait aucune puissance en cette partie de l'Aquitaine. Le moine de Saint-Martial de Limoges déjà cité nous apprend, de son côté, que le Poitou ne fut pas le seul à se déclarer indépendant de l'administration d'Ébroïn.

Tous les vagabonds et les bannis de Bourgogne et de Neustrie se joignant aux Aquitains, dit-il [2], décernèrent le titre de *Prince d'Aquitaine* au duc Lupus, réfugié chez les Wascons. Une foule

[1] Bolland. *Acta SS.*, t. IV august., p. 79.

[2] D. Bouquet, t. III, p. 580 : « Principem super se *omnes* statuerunt et omnes vagi profugique ad eum adhæserunt, et tanta turba apud eum assistebat ut regem Francorum debellaret et in sedem regiam se adstare faceret... Advenit et Pontificem ex ipsa urbe (Lemovica) et omnes concives ad se adunare jussit, ut fidem eorum extorqueret et eos ad suum regimen perstringeret. »

immense se réunit autour de son drapeau, en sorte qu'il fut promptement en état de lutter avantageusement contre les partisans et les agents du roi Thierry III. S'il ne prit pas le titre de roi, il osa du moins se faire un trône, au pied duquel les Aquitains soumis venaient lui rendre hommage et lui prêter le serment de fidélité. Lorsqu'il se présenta devant Limoges, l'évêque et tous les citoyens sortirent à sa rencontre et reconnurent son autorité.

Cependant, un vol sacrilège qu'il commit dans la crypte de Saint-Martial lui attira, de la part d'un homme du peuple, un châtiment qui faillit lui coûter la vie [1].

A quelle époque eut lieu cette insurrection générale? Il est difficile de le dire. L'auteur qui nous sert de guide a manifestement réuni en un seul trait deux événements fort distincts. Si l'on prend à la lettre ses paroles, tout cela se serait accompli aussitôt après la mort du duc Félix (*eo defuncto*), vers l'an 670. Mais nous avons vu que, postérieurement à cette date, Lupus reconnaissait l'autorité tout au moins nominale du roi des Francs : et d'ailleurs Ébroïn, relégué dans un monastère, n'était plus en cause.

Il faut donc admettre que le moine de Limoges, adversaire passionné du gouvernement de Lupus, a passé à dessein sous silence la première administration de ce fonctionnaire de 670 à 673, ou plutôt l'a confondue avec celle qui fut le résultat du mouvement insurrectionnel que je viens de raconter, d'après son propre témoignage.

Mais cette insurrection générale, postérieure à 673, avait-elle été précédée ou fut-elle suivie de celle du Poitou, dirigée par Ansoald ? Cette dernière ne fut-elle qu'un épisode de la guerre déclarée par le duc d'Aquitaine ? Ce sont là des problèmes historiques que la pénurie de documents nous contraint à laisser sans solution [2].

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'insurrection de l'A-

[1] Si Lupus était mort de sa blessure le légendaire n'aurait pas manqué de le dire, cette circonstance devant encore faire éclater davantage la vengeance de saint Martial.

[2] Un diplôme du mois de mai de l'an 680 tendrait à prouver que dans les actes publics, du moins dans certains monastères, on continuait à dater par les années du roi Thierry, malgré la déclaration d'indépendance de l'Aquitaine. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 185.

quitaine ne fut pas isolée. Elle semble, au contraire, se rattacher à une vaste conspiration ou à une aspiration générale vers l'indépendance chez tous les peuples situés sur les frontières de l'empire des Francs. Les auteurs anciens s'accordent à constater [1], vers l'époque que nous étudions, que les Frisons au nord, les Allemans, les Thuringiens et les Bavarois à l'est, les Bretons à l'ouest, et les Aquitains au sud secouèrent comme de concert le joug des Francs.

Les Austrasiens, de leur côté, du vivant et après la mort de Dagobert II, refusèrent constamment de se soumettre à l'autorité d'Ébroïn et du roi Thierry.

Après l'assassinat de Childéric II, son Maire du Palais, Wulfoald, avait cherché un refuge en Austrasie, sa patrie, et avait confié, en mourant, à son fils Martin, le soin de relever le drapeau national. Martin avait glorieusement rempli sa mission. De concert avec son cousin Pépin d'Héristal, petit-fils par sa mère de Pépin de Landen, il avait essayé de renverser du pouvoir le cruel Ébroïn. Mais vaincu à Lafau, il périt dans un guet-apens préparé par son perfide ennemi. Pépin se préparait à venger sa mort, lorsque la Providence le délivra sans combat de son terrible adversaire : Ébroïn, en effet, périt assassiné par Ermenfroy, au printemps de l'année 681.

Ce grave événement produisit les plus heureux résultats. Une réaction en faveur du roi Thierry se produisit dans toute l'étendue de l'ancien empire des Francs. Pépin d'Héristal mit immédiatement bas les armes et reconnut sans difficulté l'autorité au moins nominale du prince Mérovingien et de son nouveau Maire du Palais, Waratton, avec lequel il contracta alliance et amitié [2].

Le duc d'Aquitaine tint la même conduite. C'était vraisemblablement encore le duc Lupus, le moine de Limoges, laissant à entendre que la paix universelle, produite par la mort d'Ébroïn [3], suivit immédiatement l'accident arrivé à Lupus dans la crypte de de Saint-Martial.

[1] D. Bouquet, t. II, p. 615, 677, 680, 690 ; t. III, p. 547.
[2] D. Bouquet, t. II, p. 570, 678 ; t. III, p. 694.
[3] Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III, p. 32.

V

A peine la nouvelle de l'assassinat d'Ébroïn fut-elle répandue en Poitou qu'Ansoald se rendit à la cour du roi Thierry. Il y rencontra un grand nombre de prélats et de seigneurs de toutes les parties de l'empire des Francs [1], qui vouèrent à l'anathème la mémoire du tyran qu'on venait d'immoler. L'évêque d'Arras y raconta le long martyre de saint Léger, évêque d'Autun, et les nombreux miracles que Dieu opérait sur son humble sépulture. Le roi était présent. Il fut vivement ému de ce récit, que confirmèrent de nombreux témoins.

D'une voix unanime les prélats décrétèrent alors qu'il était urgent d'honorer d'un culte religieux ce grand martyr de la liberté publique. Mais l'évêque d'Arras, dans le diocèse duquel il avait été inhumé, l'évêque d'Autun dont il avait été le prédécesseur, et l'évêque de Poitiers, parent de l'illustre martyre, au nom de cette parenté et de l'éducation et des dignités ecclésiastiques exercées dans son diocèse par le défunt, revendiquèrent, à la fois, l'honneur de posséder ce trésor précieux.

Le sort décida en faveur d'Ansoald [2], qui s'empressa de charger Andulfe, abbé de Saint-Maixent, d'opérer cette translation solennelle dans son monastère. La cérémonie se fit au milieu d'un immense concours de peuple, depuis la cité artésienne jusqu'en Poitou, où les saintes dépouilles arrivèrent au mois d'août 681 [3].

En même temps qu'Ansoald se rendait à la cour de Thierry III, pour cimenter le pacte de réconciliation entre le pouvoir royal et les Aquitains émancipés, saint Filibert, son ami, allait consoler ses enfants du monastère de Jumièges, qui, depuis plus de huit ans, pleuraient sa perte. Puis, sur les instances de l'évêque de Poitiers, qui était venu jouir un instant de l'allégresse des moines de Jumièges, il retournait en Poitou y compléter l'œuvre

[1] Bolland., *Acta SS.* t. I oct., p. 425, n. 276, p. 479, 480.
[2] Bolland., *Acta SS.*, t. I oct., p. 479, n. 58, p. 425, n. 278.
[3] Bolland., *loc. cit.*, p. 426, n. 283. Les moines de Saint-Aubin d'Angers, fêtaient, en effet, la translation de saint Léger le 17 août. Bibliothèque d'Angers, MSS. nº 95).

de restauration monastique qu'il y avait si heureusement commencée [1].

Tous ces événements supposent que l'union et la paix avaient été rétablies dans toute l'étendue de l'empire des Francs, et que Thierry III y était reconnu souverain légitime et universel de la monarchie.

Cependant, cet accord ne fut pas de longue durée. Waratton, Maire du Palais de Thierry III, avait un fils nommé Gislemare, aussi dépravé qu'ambitieux, qui, à force d'intrigues, finit par supplanter son vertueux père auprès du trop facile monarque, vers la fin de l'année 683 [2]. Marchant sur les traces d'Ébroïn, Gislemare souleva, contre lui et le pouvoir qu'il représentait, toute l'Aquitaine et l'Austrasie.

L'année 684 se passa en combats incessants entre l'ambitieux ministre et le duc d'Austrasie Pépin d'Héristal. La mort du nouveau tyran [3] put seule mettre un terme à cette guerre civile, à la fin de cette même année 684. Waratton fut alors rétabli dans sa charge ; mais il mourut lui-même peu de temps après, au début de l'an 686.

Berthaire, son gendre, qui lui succéda, avait tous les vices de Gislemare, moins son habileté. Aussi continua-t-il sa funeste politique irritante. Elle ne lui réusit pas. En 687, Pépin d'Héristal remportait sur lui, à Testry, une complète victoire, s'emparait de la personne du roi Thierry, imposait à celui-ci un Maire du Palais de son choix, et devenait le vrai souverain de la France, sous le couvert du monarque Mérovingien. Du reste, il prit dès lors le titre de *prince des Francs* Austrasiens (688) [4].

Durant ces guerres civiles qui désolèrent le nord et l'est de la France, l'Aquitaine avait, encore une fois, suivi l'exemple de l'Austrasie. Comme celle-ci, elle refusa de se soumettre à l'autorité de Gislemare, et se réconcilia avec la cour mérovingienne lorsque Waratton revint au pouvoir à la fin de l'année 684. Voilà pourquoi nous voyons l'évêque de Poitiers, Ansoald, souscrire,

[1] Bolland., *Acta SS.*, t. IV aug., p. 79, n. 22-23.
[2] D. Bouquet, t. III, p. 694.
[3] Je parle le langage des chroniqueurs carolingiens, à défaut de renseignements plus impartiaux.
[4] D. Bouquet, t. II, p. 570, 680.

à Compiègne, une donation faite par saint Rieul, évêque métropolitain de Reims, en mai 685 ou 686 [1].

Comme les Austrasiens encore, les Aquitains firent opposition au gendre de Waratton.

Cependant, au milieu de ces révolutions continuelles de Palais, les liens de sujétion au roi mérovingien s'étaient de plus en plus relâchés, en Aquitaine comme en Austrasie ; en sorte que, après la bataille de Testry, voyant le duc d'Austrasie, maître réel du pouvoir, gouverner en souverain indépendant les provinces austrasiennes, le duc d'Aquitaine crut qu'il pouvait suivre son exemple. Mais Pépin d'Héristal n'était pas homme à souffrir que, sous son principat, la France fût plus amoindrie que sous les ministres moins puissants qui l'avaient précédé.

Dès l'année 688, il passa la Loire, et fit promptement rentrer les insurgés dans l'obéissance, bien peu étroite du reste, qu'ils avaient promise à Thierry III [2].

Les *Annales de Metz*, qui nous font connaître cette campagne de Pépin en Aquitaine, la rattachent à une série d'expéditions semblables que le *prince des Francs* dirigea contre les diverses nations jadis sujettes ou tributaires de l'empire des Francs : Allemans, Bavarois, Bretons, Aquitains et Wascons, qui, profitant des dernières guerres civiles, avaient complètement secoué le joug.

Les monuments de l'histoire ecclésiastique confirment l'assertion du chroniqueur en ce qui concerne notre Aquitaine.

En 688, saint Bonet est élevé sur le siège de Clermont en vertu d'une double ordonnance, fait inconnu jusqu'alors. Son frère Avitus, évêque de Clermont, étant sur son lit de mort, l'avait choisi pour son successeur, du consentement de son clergé. « Sous le prince Thierry, ajoute le biographe contemporain [3], Pépin, qui tenait alors la première place dans le royaume (*regni primatum tenens*) et gérait la mairie du Palais, disposait à son gré de toutes les charges publiques. Le B. Avitus, ayant envoyé à la Cour sa requête pour obtenir l'autorisation royale (*pro adipiscenda auctoritate regia*), grâce à Dieu, obtint pleine

[1] D. Mabillon, *Annal. benedict.*, lib. XVII, an. 685, nº 43. — Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 200-202.
[2] D. Bouquet, t. II, p. 680.
[3] D. Bouquet, t. III, p. 623.

satisfaction; et comme témoignage du consentement sollicité, il obtint un mandement du roi et un précepte du prince Pépin (*ex regio jussu ejusque præcepto idem roboraretur consensu*).

Ainsi Pépin intervient, par un précepte spécial, dans une affaire qui, jusqu'alors, avait été exclusivement réservée à l'autorité royale. C'était un acte analogue à celui que nous avons constaté, de la part du duc d'Aquitaine, dans la convocation du concile de Bordeaux. Peut-être Pépin prétendait-il avoir, comme *Prince d'Austrasie*, un droit spécial d'intervenir en Aquitaine, qui n'avait pas cessé d'appartenir depuis longtemps au royaume d'Austrasie.

Toutefois, répétons-le, Thierry III étant considéré comme souverain de tout l'empire franc, l'Aquitaine, comme l'Austrasie, continuait à reconnaître son pouvoir nominal.

C'est en vertu de ce principe de soumission à l'autorité royale et non pas comme sujet du royaume de Bourgogne, qu'Ansoald assista, en 689 [1], au concile de Rouen.

Mais quel était, à cette époque, le duc d'Aquitaine? Était-ce encore Lupus? Était-ce le duc Boggis, mentionné dans la légende apocryphe de saint Hubert [2] et dans les *Annales de Lobbes* [3], et dont l'existence ne peut guère être contestée, bien qu'elle soit enveloppée de voiles mystérieux? Était-ce déjà cet Eudes, prince d'Aquitaine, qui joue un si grand rôle dans nos Annales au commencement du VIII[e] siècle? Les monuments jusqu'ici découverts ne permettent pas de résoudre ces problèmes.

Il n'est pas moins difficile de préciser l'époque où les ducs d'Aquitaine secouèrent de nouveau le joug des Princes d'Austrasie, qui gouvernèrent la France, après la mort de Thierry III (691), sous les noms de Clovis III (691-693), de Childebert III (695-711) et de Dagobert III (711-715). Il est du moins certain que Pépin d'Héristal eut besoin de venir plus d'une fois leur rappeler les liens qui les rattachaient à la couronne de France.

Dans le récit, ce semble, très authentique des miracles opérés par saint Austrégésile [4], Pépin d'Héristal nous est représenté

[1] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. II. *Vita S. Ansberti*, n° 27. *Gallia Christ.*, t. XI, p. 16.

[2] D. Bouquet t. III, p. 609.

[3] Waitz; *Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 237.

[4] D. Bouquet, t. III, p. 660 ; Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. II, *Lib. miracul. S. Austregili*, n° 4.

faisant invasion dans notre Aquitaine et commençant une expédition contre Eudes, *Prince d'Aquitaine*, par le siège de Bourges, dont ses soldats incendient les villages environnants.

Peu de temps après (*nec multo post tempore*), c'est le prince Eudes, au contraire, qui assiège la même ville, et qui ordonne à l'un de ses *optimats* de prendre position dans le monastère de Saint-Austregésile, situé dans l'un des faubourgs de la cité.

Aucune note chronologique n'est malheureusement indiquée dans le récit que nous venons de reproduire. Toutefois, un fait de la vie de saint Bonet, évêque de Clermont, nous permet de proposer une date approximative.

Le biographe de ce saint, parlant de son élévation à l'épiscopat, nous a dit que Pépin d'Héristal, qui gouvernait *sous le nom du roi Thierry*, y donna son consentement; mais lorsqu'il rapporte, un peu plus loin, le choix que le saint Pontife fit de son successeur, Nodorbert, il se sert d'une expression qui semble indiquer que le *Prince* qui confirma cette élection exerçait une autorité indépendante de celle du roi. Il l'appelle le Prince du royaume ou de l'État (*Principem regni*)[1] : terme insolite, qu'il n'aurait pas employé s'il se fût agi de Pépin d'Héristal, qui se faisait un devoir d'associer, tout au moins, le nom du roi au sien, dans les actes officiels. Par ce *prince de l'État*, il faut donc entendre le duc d'Aquitaine, à qui le même écrivain donne constamment la qualification de *prince* et même de *roi*[2].

Or, comme saint Bonet désigna son successeur en 699 ou 700, c'est antérieurement à cette date qu'il faut placer les combats entre Eudes et Pépin dont il était question tout à l'heure, cette guerre civile supposant que l'indépendance de l'Aquitaine n'était pas encore tolérée par la cour mérovingienne.

Toutefois, cette lutte suprême entre les deux rivaux ne doit pas avoir précédé de beaucoup l'année 699. En effet, le Poitou faisait incontestablement partie du duché d'Aquitaine à cette époque, comme l'a prouvé M. Longnon[3]. Or les monuments historiques nous montrent Ansoald, évêque de Poitiers, en rapport direct avec la cour de Bourgogne et d'Austrasie, non seulement

[1] Mabillon et D. Bouquet, *loc. cit.*, n° 16.
[2] D. Bouquet, t. III, p. 660-661, n° 5.
[3] *Revue des questions historiques*, 1879, t. XXV, p. 187.

le 28 février 693, jour où il assistait à un plaid, présidé à Valenciennes par le roi Clovis III [1]; mais encore le 6 mars 696, où il signait un privilège en faveur d'un monastère situé dans le diocèse de Chartres [2]; et même le 14 mars 697, la troisième année de Childebert III. Dans cette dernière circonstance, il assistait encore à un plaid royal, tenu à Compiègne, et composé d'un grand nombre de prélats et de seigneurs, parmi lesquels on remarquait les évêques d'Orléans, de Paris, de Beauvais, d'Amiens et de Chartres [3].

A cette date, le Poitou, et par conséquent l'Aquitaine, n'avaient donc pas encore rompu les liens de sujétion qui les unissaient à la royauté mérovingienne. L'époque où s'opéra la scission définitive se trouve ainsi limitée entre les années 697 et 700.

Le prince Eudes, qui parvint à cet état d'indépendance, était incontestablement aussi habile que brave. Mais à quel titre avait-il été mis à la tête des populations du midi de la Loire, depuis Marseille jusqu'à Bourges et Poitiers? Etait-il simplement un soldat heureux, un optimat riche et puissant, que ses vertus ou ses intrigues avaient élevé au premier rang? Je ne le crois pas. L'Aquitaine imitait trop servilement l'Austrasie dans ses visées politiques pour n'avoir pas confié, comme elle, ses destinées à une famille indigène qui avait bien mérité de la patrie. D'ailleurs, à la mort d'Eudes, on voit ses enfants, comme ceux de Pépin, hériter sans conteste de son pouvoir : ce qui suppose un mode de succession déjà établi.

Mais quel était son père? Etait-ce Lupus? Etait-ce Boggis? Cette question reste insoluble.

Les chroniqueurs, qui ont tous écrit sous les Carolingiens, cherchent manifestement à déprécier le rôle et les succès du prince d'Aquitaine. Cependant, il faut bien admettre que, tout

[1] D. Mabillon, *Annal. bened.*, an. 693, lib. XVIII, n. 25; *De re diplomatica*, lib. VI, p. 475. — Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 229.

[2] Mabillon, *Annal. bened.*, t. XVIII, p. 40; *De re diplom.*, lib. VI, p. 478. — Pardessus, *loc. cit.*, p. 234.

[3] Mabillon, *Annal.*, lib. XVIII, p. 55; *De re diplomat.*, t. VI, p. 479. — Pardessus (*loc. cit.*, p. 242, not. 1) fait observer que le règne de Childebert ayant commencé en mars, sans qu'on sache le jour, de l'an 695, le 14 mars de la troisième année de son règne pourrait à la rigueur se rapporter à l'an 697.

au moins depuis la mort de Pépin d'Héristal (714), il sut maintenir son indépendance, puisque, vers la fin de l'année 717, le roi Chilpéric II et son Maire du Palais, Ragenfroy, implorèrent le secours de ses armes contre leur vainqueur Charles Martel [1]. Ils contractèrent avec lui, comme avec un égal, une alliance offensive et défensive ; et l'on dit même [2], ce qui n'est pas invraisemblable, qu'en échange du secours sollicité, le roi mérovingien envoya au prince aquitain une couronne d'or et de riches présents, reconnaissant ainsi officiellement son indépendance politique.

Gagné par de si séduisantes largesses, Eudes réunit une puissante armée et rejoignit au delà de Paris ses nouveaux alliés. Cependant Charles Martel s'avançait à marches forcées du fond de l'Austrasie. La rencontre des deux armées eut lieu non loin de Soissons. Les Aquitains, ne pouvant soutenir le choc des Austrasiens, se débandèrent. Eudes se replia sur Paris. Là, prenant avec lui le roi Chilpéric et son riche trésor, il s'enfuit au delà de la Loire (719.)

Charles Martel, en habile politique, ne poursuivit pas le roi fugitif. Il se contenta de faire élever sur le pavoi un jeune rejeton de la race mérovingienne, qu'il nomma Clotaire IV. Mais ce fantôme royal étant mort peu de temps après, le prince austrasien prit le parti de réclamer Chilpéric II, avec son trésor, comme un bien qui lui appartenait. Eudes n'osa résister à cette revendication, moitié pacifique, moitié menaçante. Il remit le roi mérovingien, avec une partie de son trésor, entre les mains du prince austrasien, à la condition toutefois que celui-ci confirmerait la souveraine indépendance de l'Aquitaine, officiellement reconnue par Chilpéric II (720).

Ce traité de paix souriait assez, du reste, au prince d'Aquitaine, qui préférait se passer de l'ombre même de l'autorité royale attachée à la personne du monarque fugitif. Il entrait, au contraire, dans les plans des ducs d'Austrasie de couvrir leur pouvoir usurpé du nom et de la présence de leur souverain,

[1] Waitz, *Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 19. — D. Bouquet, t. II, p. 454, 664, 683.

[2] D. Bouquet, t. II, p. 454 : « Legationem ad Eudonem dirigunt, ejus postulantes auxilium, *regnum et munera tradunt.* »

jusqu'au jour où l'opinion publique jugerait inutile ce masque de royauté sans réalité.

Cependant, les Aquitains eurent à peine le temps de jouir de leur liberté politique, si chèrement achetée. Dès l'année suivante, 721 [1], les Sarrasins envahissaient la Septimanie ; et malgré une sanglante défaite que leur infligea, près de Toulouse, le duc d'Aquitaine, ils ne cessèrent plus de menacer nos provinces méridionales de nouvelles invasions.

En effet, en 725 [2], et même peut-être en 731 [3], ils firent irruption en France par la Provence et ravagèrent tout le bassin du Rhône.

D'autre part, Charles Martel, sous un prétexte quelconque, envahissait, jusqu'à deux fois, en la même année 731 [4], le fer et le feu à la main, les provinces soumises à la domination du prince Eudes. On dit [5] que, réduit ainsi au plus affreux désespoir, celui-ci ouvrit les passages des Pyrénées à ces mêmes Sarrasins qu'il avait vaincus dix ans auparavant. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à se convaincre qu'il ne pouvait avoir de plus cruels adversaires que ces ennemis fanatiques du nom chrétien, et il se vit contraint d'implorer le secours du prince Austrasien. Celui-ci, qui avait autant d'intérêt que personne à arrêter cette effroyable inondation de barbares, se précipite à leur rencontre. Déjà ils avaient couvert de ruines toutes les Aquitaines, jusqu'à Poitiers, dont ils avaient brûlé les faubourgs. C'est près de cette ville que le prince des Francs les attaque, les culbute et en fait un horrible carnage [6] (732).

La chrétienté était sauvée par cette immortelle victoire ; mais Charles Martel la fit payer cher à l'Église [7] et au prince Eudes. Ce dernier eut probablement à subir des conditions qui limitaient

[1] D. Bouquet, t. II, p. 640. *Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 19, 460.

[2] D. Bouquet, t. III, p. 650.

[3] D. Bouquet, t. III, p. 701.

[4] D. Bouquet, t. II, p. 640, 641, 642, 655; t. V. p. 434. — *Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 19, 394.

[5] D. Bouquet, t. II, p. 454, 574, 660, 674, 684.

[6] Toutefois ils commirent d'horribles ravages en revenant en arrière. Ils brûlèrent les monastères et massacrèrent tous les chrétiens qu'ils rencontrèrent. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. III, pars. I, *Vita S. Pardulphi*, nº 13 ; Bolland. *Acta SS.*, t. III oct., p. 436.

[7] B. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 533 ; Bolland., *Acta SS.*, t. XII oct., p. 680.

la pleine indépendance de l'Aquitaine vis-à-vis du pouvoir royal. Du reste, il ne tarda pas à mourir (735).

Un fait touchant, qui prouve ses sentiments religieux, nous a été conservé par le biographe de saint Pardoux [1]. Ce saint abbé, sur son lit de mort (737), croyait encore entendre retentir à ses oreilles le son de la corne d'or avec laquelle son illustre ami, le duc Eudes, avait tant de fois appelé ses guerriers au combat.

VI

A la nouvelle de la mort de ce prince, Charles Martel envahit l'Aquitaine, s'en empare (736) et en confère le gouvernement à Hunald, l'un des trois fils de l'illustre défunt, à la condition toutefois qu'il se considérera comme vassal des princes d'Austrasie [2].

On le voit, le fils de Pépin d'Héristal ne perdait pas de vue les liens qui rattachaient l'Aquitaine à l'Austrasie ; et c'est au nom de ces liens anciens, rompus par suite des guerres civiles, qu'il prétendait imposer au fils d'Eudes le serment de fidélité et de vasselage.

Ce serment, prêté non seulement au vainqueur, mais à ses fils Pépin et Carloman, fut la source de toutes les prétentions carolingiennes sur l'Aquitaine et de tous les malheurs dont ce malheureux pays fut la victime pendant plus de quarante ans. Toute tentative d'indépendance de la part des fils et du petit-fils d'Eudes fut désormais, aux yeux des Carolingiens, un acte de félonie plus encore que de rebellion. C'est ce qu'attestent toutes les chroniques du temps. On y ajouta le prétexte religieux. Oubliant que son père en avait donné l'exemple, Pépin reprocha, comme un crime de lèse-majesté divine, aux ducs d'Aquitaine, la spoliation des biens des églises et des monastères.

Hunald avait accepté les conditions qui lui étaient imposées,

[1] Bolland., *Acta SS.*, t. III oct., p. 438, n° 19.

[2] D. Bouquet, t. II, p. 684 : « Ducatum illum solita pietate Hunaldo, filio Eodonis dedit; qui sibi et filiis suis Pippino et Carlomanno fidem promisit. » M. Waitz a montré la grande valeur des sources dans lesquelles avait puisé l'auteur des Annales de Metz, pour les faits relatifs au VIII[e] siècle surtout. (*Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 1, 26.)

mais avec l'arrière-pensée de s'en délivrer à la première occasion.

Charles Martel mourut le 15 octobre 641. Aussitôt Hunald secoua le joug. Il osa même faire arrêter et incarcérer le vénérable Lantfrède, abbé de Saint-Germain-des-Prez, envoyé en Aquitaine par le prince d'Austrasie, l'année précédente, pour traiter de diverses questions que l'histoire ne nous a pas fait connaître. Peut-être s'agissait-il des biens que possédaient, en Poitou et ailleurs, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez et celle de Saint-Denis, et qu'Hunald avait livrés à des mains séculières. Quoi qu'il en soit, malgré le double caractère de prêtre et d'ambassadeur dont Lantfrède était revêtu, il fut traité en espion et renfermé dans une étroite prison pendant plus de trois ans et demi [1].

Pépin et Carloman, fils et héritiers de Charles Martel, se mirent, dès l'année 742, en devoir de châtier ce qu'ils appelaient la félonie du prince d'Aquitaine. Ils passèrent la Loire à Orléans, incendièrent les faubourgs de Bourges, se dirigèrent vers la Touraine, s'emparèrent de la petite ville de Loches, qu'ils réduisirent en cendres, et s'avancèrent jusqu'au Vieux-Poitiers, où, réunissant les prélats et les barons de leurs Cours, ils se partagèrent l'empire des Francs [2].

Cependant le résultat de cette campagne ne paraît pas avoir été considérable, puisque nous voyons Hunald continuer à agir en maitre dans ses États.

Son frère Hatton s'étant peut-être laissé séduire par les promesses des princes austrasiens, Hunald résolut d'exercer contre lui une vengeance digne de ces temps barbares. Il le fit sortir de Poitiers, où il exerçait sans doute la charge de comte, et l'attirant à sa cour, sous un prétexte quelconque, il lui fit crever les yeux [3] (744). Ce fratricide méritait un châtiment.

Pépin et Carloman se préparaient, l'année suivante, à le lui infliger, en envahissant l'Aquitaine, lorsque Hunald vint offrir sa soumission avec des otages et détourna ainsi le fléau qui le menaçait [4].

[1] D. Bouquet, t. V, p. 426 ; *Gallia christiana*, t. VII, p. 422.

[2] D. Bouquet, t. II, p. 576, 646 ; t. V, p. 32, 196.

[3] D. Bouquet, t. II, p. 687. — Bolland., *Acta SS.*, t. II julii, p. 318, n. 2. — *Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 675, 702.

[4] D. Bouquet, t. II, p. 687.

Mais le remords, paraît-il, ou une habile politique, le détermina à un acte qui eût été héroïque, s'il avait été produit sous une inspiration plus surnaturelle. Il abdiqua en faveur de son fils Waifre, et se retira dans un monastère de l'île de Ré, en Saintonge [1].

Jeune, brave, fécond en ressources, ardent et amoureux de la liberté, Waifre prit d'une main courageuse les rênes du gouvernement. Le temps, du reste, lui était favorable.

Carloman, imitant Hunald, mais avec une pensée plus religieuse, s'était retiré dans un monastère de Rome, et son frère Pépin avait trop à faire en Bourgogne et en Austrasie pour songer à l'Aquitaine. Seul maître désormais du pouvoir, ce dernier songeait d'ailleurs à se faire décerner le titre de roi, dont il exerçait depuis longtemps la puissance. Pour accomplir plus sûrement ce coup d'État, il s'appuya sur l'autorité de l'Église, dont il prit hautement en mains les intérêts. Ayant ainsi gagné à sa cause saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, et les papes Zacharie et Etienne II, il se fit sacrer à Soissons par le saint archevêque de Mayence, après avoir relégué dans le monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer, le dernier représentant de la dynastie mérovingienne (752).

Pépin avait un frère, nommé Griffon, qui, après avoir essayé de se créer un État indépendant en Bavière, avait reçu de son frère le gouvernement de la ville du Mans et de douze autres comtés circonvoisins [2]. Ne pouvant supporter cette séquestration, Griffon s'était enfui en Aquitaine (750). Pépin somma Waifre de lui livrer le fugitif. Le prince d'Aquitaine refusa fièrement de commettre cette lâcheté (752) [3]. Mais Griffon, ne voulant pas attirer sur les États de son ami la vengeance de son frère, se dirigeait vers la Lombardie, lorsqu'il périt dans un guet-apens au passage des Alpes [4].

Tous ces événements et les campagnes de Pépin en Italie permirent à Waifre de consolider son autorité sur les trois Aquitaines et jusqu'en Wasconie. Durant quinze ans, son indé-

[1] D. Bouquet, t. II, p. 687.— *Monum. Germaniæ*, t. XIII, p. 227. Bolland., *Acta SS.*, t. II julii. p. 318.
[2] D. Bouquet, t. II, p. 576, 646, 689.
[3] D. Bouquet, t. V, p. 33, 335.
[4] D. Bouquet, t. V, p. 336.

pendance ne fut pas sérieusement inquiétée. Ce fut vraisemblablement pendant ce temps que des monnaies furent frappées à son nom, avec la marque de l'atelier de Melle en Poitou. M. Lecointre-Dupont, de Poitiers, possède dans sa riche collection numismatique plusieurs pièces frappées à Melle, qui portent au droit un nom abrégé dans lequel on peut reconnaître celui de *Vafarius*. Du reste, M. de Longpérier a publié un savant commentaire de deux deniers portant en toutes lettres le nom de W (A) FARIUS [1].

Le nouveau roi des Francs, fier des titres qu'il avait acquis à la reconnaissance de l'Église romaine, en la délivrant du joug des Lombards, se posa comme le vengeur des droits des Églises de France foulés aux pieds par le duc d'Aquitaine [2]. En conséquence, il envoya signifier à Waifre qu'il eût à restituer aux Églises de Bourgogne et d'Austrasie les biens que ces Églises possédaient dans ses États et dont il s'était emparé (760) [3]. Les envoyés avaient mission de réclamer également les sujets de leur maître réfugiés en Aquitaine [4].

Waifre répondit sans doute par une fin de non recevoir, attendu que, à l'égard des biens ecclésiastiques, il ne faisait qu'imiter Charles Martel et Pépin lui-même, et que son honneur lui faisait un devoir de ne pas écouter la seconde proposition.

Cette réponse, à laquelle on s'attendait, fut le signal d'une guerre aussi longue que sanglante, qui aboutit à la ruine de l'Aquitaine, à l'oppression des Églises de cette province, et à la destruction de la liberté politique acquise au prix de tant d'efforts par le duc Eudes et ses enfants.

En effet, après cette réponse de Waifre, Pépin franchit la Loire près d'Auxerre, ravagea le Berry et le Poitou, et s'empara de la petite ville de Doué (*Theodad*) [5], qui appartenait alors au duc d'Aquitaine, sur les confins de l'Anjou et du Poitou.

Waifre, feignant de demander grâce, députa vers Pépin les

[1] *Revue Numismat.*, 1858, p. 331.

[2] D. Bouquet, t. V, p. 4, 35 : « Pippinus rex cernens Waffarium ducem Aquitanorum minime consentire justitias ecclesiarum quæ erant in Francia, concilium fecit cum Francis ut iter ageret supradictas justitias quærendo in Aquitania. »

[3] D. Bouquet, t. V, p. 4. 35, 63, 367.

[4] D. Bouquet, t. V, p. 4.

[5] D. Bouquet, t. V, p. 17, 35, 199, 338.

comtes Aubert et Dadin ou Blandin, lui offrit pour otages deux Aquitains illustres, Adalgaire et Aitier, et promit de réparer les injustices qu'on lui reprochait [1].

Sur ces assurances, Pépin repassa la Loire et regagna l'Austrasie, où il célébra les fêtes de Noël et de Pâques au château paternel de Kiersy-sur-Oise.

Mais quelle n'est pas sa colère, lorsque, l'année suivante, au milieu d'un plaid solennel qu'il tenait à Duren, il apprend que le duc d'Aquitaine, suivi des mêmes comtes de Bourges et de Clermont, s'est jeté à l'improviste sur ses États et a porté le fer et le feu dans tout le territoire d'Autun et jusqu'à Châlons-sur-Saône [2]. Aussitôt, il rassemble ses guerriers, se met à la poursuite des pillards, s'empare de Bourbon l'Archambault et de Chantelle, dans le Bourbonnais, et va mettre le siège devant Clermont, qu'il livre aux flammes, après avoir fait prisonnier le comte de cette cité.

Il se dirige ensuite vers Limoges, répandant partout la dévastation et la mort. Puis il revient à Kiersy célébrer les fêtes de Noël et de Pâques.

En 762, nouvelle invasion en Aquitaine, dont les fruits principaux furent la prise de l'importante ville de Bourges et celle du château de Thouars, qui, par sa position stratégique, était la clé du Bas-Poitou. Waifre avait mis dans ces deux places une forte garnison d'Aquitains et de Wascons. Pépin renvoya les premiers dans leurs foyers pour se les rendre favorables [3] et retint les seconds près de lui, ainsi que les deux comtes qui avaient été chargés de défendre ces deux places. Après quoi, il alla célébrer à Gentilly les fêtes de Noël et de Pâques [4].

Il réunit ensuite à Nevers une grande assemblée des prélats et des seigneurs du royaume pour délibérer sur les affaires les plus urgentes. Puis, envahissant une quatrième fois l'Aquitaine, il s'empara de Cahors et de Narbonne [5], revint, par Limoges, passer les fêtes de Noël et de Pâques à Longlare, dans le diocèse de Liège.

[1] D. Bouquet, t. V, p. 4, 35.
[2] D. Bouquet, t. V, p. 5, 338.
[3] D. Bouquet, t. V, p. 5.
[4] D. Bouquet, t. V, p. 17, 35.
[5] D. Bouquet, t. V, p. 6, 18, 35, 199, 333.

Pendant cette expédition Pépin avait éprouvé une cruelle déception : son neveu, Tassilon, duc de Bavière, avait quitté l'armée et s'était retiré dans ses États. On ignore le motif de cette défection.

La plus grande partie de l'année 764 se passa à combiner, dans un plaid tenu à Worms, les moyens les plus énergiques et les plus efficaces, pour réprimer la double insurrection de Waifre et de Tassilon.

Pendant l'année 765, Pépin ne fit aucune expédition militaire. Il préparait un grand coup pour l'année suivante.

Les hostilités ne furent cependant pas suspendues. Waifre avait établi en embuscade, sur le chemin de Norbonne, le comte Mancion, son cousin, avec ordre de tomber à l'improviste sur les soldats de la garnison établie dans cette ville par le roi des Francs, s'ils en sortaient pour retourner dans leur pays, comme on le croyait. C'est ce qui arriva. Mais officiers et soldats francs se défendirent si bien, qu'ils taillèrent en pièces les troupes du comte Mancion [1].

D'un autre côté, Chilping, comte d'Auvergne, ayant fait invasion sur le territoire bourguignon, fut complètement battu par les généraux de Pépin.

Tandis que, au sud et à l'est de l'Aquitaine, les guerriers de Waifre tombaient sous les coups des Francs, au nord, Wulfoard, abbé de Saint-Martin de Tours, à la tête d'une troupe de paysans déterminés, dispersait les soldats du comte de Poitiers, Amanugus, qui avaient envahi et ravagaient la Touraine [2].

La cause du prince d'Aquitaine paraissait définitivement perdue. Trahi par le sort des combats, il vit, en outre, son oncle Remistan non seulement prêter foi et hommage à Pépin, mais encore accepter de sa main le commandement du château d'Argenton, dans le Berry, que le roi des Francs venait de restaurer avec magnificence [3].

Malgré tout, le courage de Waifre ne faiblit pas. Il fit appel à tous les cœurs que l'amour de la liberté et de la patrie pouvait encore émouvoir. Mais leur nombre diminuant de jour en jour, il prit une détermination suprême.

[1] D. Bouquet, t. V, p. 6.
[2] D. Bouquet, t. V, p. 6.
[3] D. Bouquet, t. V, p. 6, 18, 36, 200.

Ne pouvant défendre les places fortes de ses États, que l'ennemi transformait contre lui en autant de centres d'opérations militaires, il prit le parti de les démanteler. En conséquence, les murs de Poitiers, de Limoges, de Saintes, de Périgueux, d'Angoulême et d'une foule d'autres villes et châteaux furent rasés par son ordre [1].

Mais ce moyen extrême de défense se tourna contre lui. Pépin se rendit maître de toutes ces places abandonnées, en fit promptement réparer les fortifications, les pourvut de nombreuses garnisons, et réduisit ainsi le prince d'Aquitaine à ne lui opposer plus qu'une guerre de partisan.

En effet, délaissé par le plus grand nombre des nobles du pays et par les Wascons, qui avaient fait leur soumission aux Francs [2], Waifre fut bientôt réduit à errer en fugitif dans ses propres États (766).

Pendant ce temps, Pépin parcourait, en la dévastant, l'Aquitaine en tous les sens ; après quoi, il retourna, par Périgueux, Angoulême et Poitiers, célébrer la fête de Noël à Samoussy, et celle de Pâques à Gentilly. Ce fut probablement à Samoussy [3] qu'il réunit les prélats et les principaux seigneurs de tout l'empire franc. Il s'agissait de recevoir les ambassadeurs de l'empereur Constantin Copronyme, envoyés, en apparence, pour réclamer les provinces d'Italie conquises sur les Lombards et données à l'Église romaine, mais, en réalité, pour essayer de gagner les Francs à l'hérésie des Iconoclastes.

Mais, prévenu par Pépin, le pape saint Paul Ier avait député, en hâte, à cette assemblée nationale des légats instruits et habiles, qui n'eurent pas de peine à réfuter les sophismes des Grecs [4].

[1] D. Bouquet, t. V, p. 6 : « Omnes civitates quæ in Aquitania provincia ditionis suæ erant, id est, Pectavis, Lemodicas, Santonis, Petrecors, Equolisma et reliquas quamplures civitates et castella, omnes muros eorum in terram prostravit ; quos postea præcelsus Rex Pippinus reparare jubet, et homines suos ad ipsas civitates custodiendum dimisit. » Cf. *ibidem*, p. 339.

[2] D. Bouquet, t. V, p. 7.

[3] Les *Annales Francorum* (D. Bouquet, t. V, p. 36) ne disent pas clairement en quel lieu se tint cette assemblée. La chronique dite d'Eginard (*ibid.*, p. 200) indique Gentilly ; mais celle de Metz (*ibid.*, t. V, p. 339) marque Samoussy. Or Eginard lui-même ajoutant : « EO PERACTO, ad bellum *post Natalem Domini* in Aquitaniam proficiscitur, » il semble que c'est le moine de Metz qui a raison, puisque, *à Noël*, Pépin était à Samoussy. Dans cette opinion le synode aurait eu lieu à la fin de 766, et non en 767.

[4] Héfélé, *Hist. des Conciles*, t. IV, p. 319-322, trad. Delarc.

Aussitôt cette affaire terminée à la satisfaction de l'Église romaine, Pépin reprit le chemin de l'Aquitaine. Il se rendit à Narbonne, s'empara de Toulouse, d'Albi et du Gevaudan ; puis il fit reposer ses troupes en allant célébrer la fête de Pâques à Vienne [1]. Reprenant ensuite les armes au mois d'août, il se dirigea sur Bourges, où il tint une seconde assemblée des notables. Après quoi, il se remit à la poursuite du duc d'Aquitaine, fouillant les bois, les rochers, les cavernes ; mais il ne put parvenir à découvrir sa retraite [2].

Comme l'hiver commençait à sévir, il retourna à Bourges, où il avait laissé la reine Bertrade au début de la campagne. Il y resta jusqu'à Noël.

Au moment où il était sur le point d'atteindre sa victime, le roi des Francs se vit abandonner par un des hommes dont la soumission avait été la plus utile à son but. Remistan, l'oncle de l'infortuné prince d'Aquitaine, le traître à son pays, à son sang, à ses propres intérêts, sentit le remords monter à son cœur en voyant la situation désespérée et l'héroïque courage de son neveu. Il s'échappa de la cour du vainqueur, et alla se jeter dans les bras du vaincu [3].

On peut se figurer avec quelle joie il fut reçu.

Malheureusement il était trop tard. Il ne fit que précipiter la perte de celui qu'il voulait sauver. Désirant réparer avec éclat les effets de sa perfidie, il se met à la tête de tous les fidèles serviteurs du malheureux prince, et répand le ravage et la mort autour des villes occupées par les garnisons franques, semant ainsi la désolation et la famine dans toutes les campagnes de l'Aquitaine [4].

Cette barbarie inutile et insensée reçut bientôt son châtiment. Dès le milieu de février 768, Pépin rappelle ses troupes, qu'il avait fait hiverner en Bourgogne, et à force de marches et de contre-marches il parvient à faire tomber Remistan dans une embuscade. Une fois maître de ce nouvel adversaire, il se met

[1] D. Bouquet, t. V, p. 36, 200, etc. Comme toutes les chroniques sont d'accord sur ce point, je ne vois pas, je l'avoue, comment concilier cette assertion avec celle émise précédemment, par laquelle il aurait célébré à Gentilly la fête de Pâques de la même année 766-767.

[2] D. Bouquet, t. V, p. 7, 36.

[3] D. Bouquet, t. V, p. 7-8.

[4] D. Bouquet, t. V, p. 8.

de nouveau à la poursuite du prince d'Aquitaine. Pendant ce temps, la reine Bertrade se retira à Orléans, puis, descendant la Loire, elle passa l'hiver dans le *Castrum Sellus*[1], alors en Poitou, maintenant dans le département de Maine-et-Loire.

Traqué comme une bête fauve, Waifre se jeta en désespéré dans une épaisse forêt du Périgord, appelée *Edobola*[2], et y attendit l'ennemi. Sûr désormais que sa proie ne pouvait lui échapper, Pépin se contenta de faire cerner la forêt, et revint à Saintes, où on lui présenta la mère, la femme et les nièces du malheureux fugitif. Sans s'arrêter, malgré cela, dans la ville, il se dirigea vers le *Castrum Sellus* (Chantoceaux), où il désirait célébrer la fête de Pâques avec son épouse. Il y reçut les ambassadeurs du calife de Cordoue, chargés de lui offrir de riches présents.

De retour dans la ville de Saintes, il se rendit promptement à Périgueux, où il apprit que l'un de ses comtes s'était emparé de la personne de Waifre et l'avait cruellement égorgé. C'était le jeudi 2 juin 768.

La mort de cet héroïque champion de la liberté de son pays mit fin à cette guerre cruelle, qui durait depuis huit ans.

Le roi des Francs revint à Saintes. Il ne jouit pas longtemps de son triomphe. Quelques jours après, il fut saisi d'un frisson de fièvre, qui le détermina à partir immédiatement. Il se dirigea, par Poitiers et Tours, vers Paris. Trois mois après, le 23 septembre[3], il expirait dans le cloître de Saint-Denis.

VII

La fin tragique de leur prince réveilla dans un grand nombre d'Aquitains le désir de le venger et de relever le drapeau de la liberté.

Le vieil Hunald, son père, du fond de son monastère de l'île de Ré, se laissa entraîner par cette généreuse illusion. Rejetant le saint habit qu'il portait depuis vingt-trois ans, il rejoignit sa

[1] C'est aujourd'hui *Chantoceau*, mot corrompu pour *Chateauceaux*. Longnon, *loc. cit.*, p. 575-576.
[2] D. Bouquet, t. V, p. 8.
[3] D. Bouquet, t. V, p. 8-9, 13, 18, 30, 200.

femme, à qui on avait sans doute rendu la liberté après la mort de Waifre, et se mit à la tête des insurgés. Il ignorait que Pépin avait, dans son fils Charles, un héritier qui devait surpasser son père en vertus, en courage, en génie militaire.

En effet, dès le commencement de l'année suivante (769), Charles pénètre en Aquitaine, s'avance jusqu'à Angoulême, et taille en pièces les troupes d'Hunald. Celui-ci, désespéré par ce sanglant échec, s'enfuit avec sa femme et va chercher un refuge auprès de Lupus, duc de Wasconie [1].

Charlemagne ne perd pas un instant. Il fait construire, sur la Dordogne [2], le fameux château de Fronsac, destiné à tenir en bride les Wascons trop remuants; puis il envoie au duc Lupus des députés chargés de le sommer de lui livrer Hunald. Le duc des Wascons, effrayé, obéit sans résistance, et vint lui-même prêter serment de foi et hommage au jeune monarque victorieux (769).

Ainsi s'évanouit le dernier espoir de l'indépendance de l'Aquitaine.

Hunald fut enfermé dans le château de Fronsac, nouvellement bâti. Quelque temps après, soit qu'il fût parvenu à s'échapper de sa prison, soit que Charlemagne lui eût fait grâce, il se retira dans un monastère de Rome, où il sembla vouloir reprendre sérieusement les livrées de la pénitence. Mais séduit de nouveau par le démon de la vengeance, il déserta, encore une fois, son cloître pour s'attacher à la fortune de Didier, roi des Lombards (771). Celui-ci était alors à Rome, où il retenait captif le pape Etienne III et lui dictait des lettres toutes à son avantage [3].

Cette apostasie ne tarda pas à recevoir le châtiment qu'elle méritait. Méprisé des Lombards eux-mêmes, Hunald périt ignominieusement, peu de temps après, dans une émeute populaire. La multitude le lapida.

Tel est du moins le récit que nous a transmis Sigebert de Gembloux, dans sa chronique, sous l'année 771 [4]. Il ne l'a certainement pas inventé; car il se trouve presque mot pour mot, dans un texte fort ancien du *Liber pontificalis*, vers le commen-

[1] D. Bouquet, t. V, p. 444. *Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 27, 228.
[2] D. Bouquet, t. V, p. 18.
[3] *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 1246-1250.
[4] D. Bouquet, t. V, p. 376.

cement de la notice du pape Étienne II [1]. D. Bouquet l'a reproduit au début de la notice d'Étienne III [2].

M. Rabanis a nié ce fait [3], ainsi que plusieurs autres de la vie d'Hunald, que nous examinerons tout à l'heure. Selon lui, ce passage du *Liber pontificalis* est plus que suspect.

En présence de l'opinion d'un homme si justement estimé, j'ai dû recourir aux sources. Ne le pouvant faire par moi-même, je me suis adressé au savant abbé Duchesne, qui nous prépare un texte du *Liber pontificalis*, attendu par tous les amis de la vraie science avec une légitime impatience. Ayant compulsé et classé plus de cent manuscrits de cet ouvrage célèbre dans les différentes bibliothèques de l'Europe, il est par excellence l'homme compétent sur la question. Or voici sa réponse en date du 12 juillet 1883 :

« La note en question fait partie d'un groupe d'une douzaine d'annotations marginales, qui ont été jointes à la vie d'Étienne II, puis fondues avec son texte, *antérieurement à l'année 792*. Toutes ces notes décèlent *une main contemporaine*. C'est un lecteur qui aura jugé utile de compléter, d'après ses souvenirs personnels, la rédaction primitive. Celle-ci, dont il reste de bons manuscrits, est représentée à peu près par l'édition Bianchini-Migne.

« Il est tout naturel de croire que Charlemagne, après avoir mis la main sur le vieil Hunald, aura jugé convenable de lui faire reprendre sa profession de moine, et qu'il l'aura expédié au pape, à Rome, à bonne distance de ses anciens États.

« Mais ce pape ne peut être Étienne II, mort en 737 ; car le texte de la note où la mort d'Hunald est indiquée comme ayant suivi de près son évasion de Rome, ne permet pas de penser à son abdication et à sa retraite dans l'île de Ré. C'est sous Étienne III, en 769 ou 770, que le vieux duc a dû venir à Rome.

« Il y a donc une difficulté chronologique. Je crois que le meilleur moyen de la résoudre, c'est 1° d'accepter la note elle-même comme historique ; 2° d'admettre qu'elle a été transposée et transcrite par mégarde en marge de la vie d'Étienne II, au lieu de l'être en marge de la vie d'Étienne III. »

[1] *Patrol. lat.*, t. CXXVIII, col. 1105.
[2] D. Bouquet, t. V, p. 434.
[3] Rabanis, *loc. cit.*, p. 91, 93-94.

Cette solution a évidemment été admise par Sigebert de Gembloux, à la fin du XIe siècle, puisqu'il rattache la note à l'année 771.

« Cette seconde partie de la solution, continue M. l'abbé Duchesne, n'est pourtant pas exempte d'embarras ; car la classification que j'ai faite des manuscrits me permet d'affirmer que les notes en question ont été rédigées et même fondues avec le texte dans un manuscrit qui ne contenait pas encore les vies de Paul Ier et d'Étienne III. »

On pourrait, ce semble, expliquer cette anomalie en disant que le copiste du manuscrit est l'auteur des notes marginales, et que, ne possédant pas encore la notice officielle de Paul Ier et d'Étienne III, il s'est contenté de consigner sur sa copie les quelques faits remarquables dont il voulait conserver ou transmettre le souvenir. Ceux qui auront copié son manuscrit auront fondu les notes dans le texte.

« Quoi qu'il en soit de cette solution, dit enfin M. l'abbé Duchesne, vous pouvez toujours considérer la note comme ancienne, romaine d'origine, et d'une autorité égale à celle du reste du texte. La difficulté ne concerne que la façon dont on l'a combinée avec la vie d'Étienne II, et nullement le libellé de la note elle-même, ni même la question de savoir s'il s'agit d'Étienne II ou d'Étienne III. Il s'agit évidemment d'Étienne III. »

Les doutes de M. Rabanis relativement à cette circonstance de la vie d'Hunald ne sont donc nullement fondés.

Il faut en dire autant de ceux qu'il a émis sur la question de savoir si Waifre était frère ou fils d'Hunald, et si le prince Hunald qui régna de 736 à 745, était le même que celui qui essaya de ressaisir le pouvoir en 769.

Selon lui [1], les *Annales de Metz*, Adon de Vienne et les Actes du martyre de saint Berthaire, qui affirment que Waifre était fils d'Hunald, n'ont aucune valeur historique, et il faut leur préférer le témoignage de Sigebert de Gembloux, qui *seul* fait Waifre et Hunald, *fils* de Eudes : car les expressions *filios Eudonum* peuvent s'entendre dans le sens large de *descendants*.

J'avoue ne pas comprendre cette préférence pour un auteur du XIIe siècle, qui a sans cesse besoin d'être contrôlé.

Bien qu'il écrivît dans la seconde moitié du IXe siècle, Adon de

[1] Rabanis, *loco cit.*, p. 74-76.

Vienne puisait à des sources incomparablement plus pures que Sigebert de Gembloux.

Quant aux *Annales de Metz* [1], M. Waitz a récemment prouvé que le moine qui les a composées s'est principalement servi des *Annales Laurissenses majores* et de la continuation de Frédégaire, œuvres dont la rédaction remonte à la seconde moitié du VIII[e] siècle [2]. Son témoignage n'est donc point à dédaigner quand il s'agit d'événements contemporains.

La légende de saint Berthaire [3] n'est pas non plus si méprisable. Pour la dénigrer, M. Rabanis la confond avec la vie de saint Berthaire, abbé du Mont-Cassin [4]. Grâce à cette confusion, il s'égare dans des rapprochements en dehors de la question. Pour y répondre, il suffit de dire que saint Berthaire et son frère saint Atalenus, massacrés à Menoux près d'Amance, en Bourgogne, n'ont aucun rapport avec le saint abbé martyrisé par les Sarrasins à la fin du IX[e] siècle.

Il n'est pas moins certain qu'il n'y a jamais eu qu'un seul prince d'Aquitaine du nom d'Hunald.

Non seulement les *Annales de Metz*, mais encore les chroniques anciennes qu'elles reproduisent [5], supposent cette identité par les expressions même dont elles se servent en parlant de la tentative de 769 : « Karolus, y lisons nous, audiens *perfidiam Hunaldi*, qui ITERUM fraudulenter Aquitaniæ principatum arripere volebat. » Les mots *perfidiam* et surtout *iterum* démontrent qu'il s'agit bien du même Hunald qui déjà avait régné sur l'Aquitaine.

D'un autre côté, Pertz [6] a prouvé qu'Éginard avait ajouté à la chronique de Laureshaïm le mot *quidam*, qui, selon M. Rabanis [7], contredirait l'identité des deux Hunald.

Enfin, le document que le même savant allégue comme une preuve décisive en faveur de son opinion [8], n'a nullement la signification qu'il lui attribue.

[1] Waitz, *Monumenta Germaniæ*, t. XIII, p. 26.
[2] Waitz, *loc. cit.*, not 6.
[3] Bolland., *Acta SS.*, t. II julii, p. 316.
[4] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. IV, part. II, p. 471.
[5] Waitz, *Monum. Germ.*, t. XIII, p. 27.
[6] Pertz, *Monumenta Germ.*, t. XX, p. 36.
[7] Rabanis, *loc. cit.*, p. 91.
[8] Rabanis, *loc. cit.*, p. 89, 224. Baluze, *Capitul.*, t. II. *Append.*, col. 1392.

Un certain *Gideon* restitue à l'église de Saint-Julien de Brioude une villa qu'il lui avait enlevée *per prava consilia*, et cette restitution est datée *du mois de septembre, la douzième année du seigneur Wayfarius, Prince* (d'Aquitaine).

Ce document, écrit dans le style incorrect du temps, renferme au début une lacune : « Ego Gideon, dum non est incognitum, y est-il dit, quod Domnus Hunaldus Princeps, *ante hos dies*, per prava consilia aliquam villam de racione sancti Juliani martyris..., visus *fui* astruxisse. »

M. Rabanis supplée EGO entre *quod* et *Domnus Hunaldus*. Mais évidemment ce n'est pas ainsi qu'il faut combler la lacune du texte, puisque la phrase débute par *ego Gideon*.

Au lieu de *ego*, il faut très probablement ajouter : *cum esset* ou *sub*, sans accord, comme cela arrivait au VIIIe siècle. Ou bien il faut lire visus *fuit*, au lieu de visus *fui*, toute cette phrase devenant ainsi une simple incidence.

Quoi qu'il en soit, on ne peut raisonnablement rien conclure d'un pareil texte ; et ce n'est point Hunald lui-même qui y parle, mais *Gédéon*.

Les objections de M. Rabanis n'ayant aucune valeur, le récit des chroniqueurs que nous avons suivi reprend toute son autorité.

Si nous jetons un regard d'ensemble sur le chemin que nous avons parcouru, nous verrons que l'Aquitaine, après avoir été partagée, au VIe siècle, entre la Bourgogne et l'Austrasie, est devenue une annexe de ce dernier royaume, à partir du pacte de Dagobert, et que, contrairement à l'opinion de M. Perroud, elle n'a jamais été rattachée, d'une manière quelconque, au royaume de Bourgogne proprement dit. Bien plus, elle a constamment suivi l'exemple de l'Austrasie dans ses rapports avec le pouvoir royal, brisant les liens qui l'unissaient à lui lorsque l'Austrasie les brisait elle-même, ou se ralliant à l'autorité centrale lorsque celle-ci s'en rapprochait.

Nous avons suivi presque sans interruption l'histoire des chefs qui l'ont gouvernée avec le titre de *ducs* ou de *princes*, et là encore l'exemple de l'Austrasie s'est fait sentir.

Enfin, lorsque les ducs d'Austrasie ont été maîtres du pouvoir, c'est en alléguant les droits de l'Austrasie qu'ils ont imposé à

l'Aquitaine leur suzeraineté, jusqu'au jour où ils ont renversé de leur trône les fils du vaillant prince Eudes, comme ils venaient de le faire pour les rois mérovingiens.

Sans doute, il reste encore beaucoup de lacunes et d'obscurités dans l'histoire de notre province; mais il me semble que les considérations qui précèdent, fondées sur les faits, ne laissent pas que de jeter quelque lumière sur ce grave problème historique.

Dom FRANÇOIS CHAMARD,
Bénédictin.

ARNAULD DE BRESCIA

Au mois d'août de l'année 1882, la ville de Brescia érigeait, on s'en souvient, une statue à l'un de ses enfants [1]. Cette œuvre de glorification posthume a soulevé, autour du nom de celui qui en était l'objet, un bruit discordant d'éloges et de blâmes qui a retenti d'un bout de l'Europe à l'autre. Aranauld de Brescia, en effet, a, de nos jours comme de son vivant, le triste privilège de diviser l'opinion publique. Longtemps les historiens l'avaient rangé parmi les hérétiques et les schismatiques. Au siècle dernier un revirement se produisit en sa faveur. Le janséniste Guadagnini [2] donna le signal de ce mouvement. A sa suite quelques historiens, tels que Neander [3], Gregorovius [4], de Castro [5], etc., brûlèrent un grain d'encens en l'honneur de l'adversaire de la papauté. Après l'histoire vint le tour de la poésie : dans une tragédie célèbre, Nicolini [6] fit d'Arnauld un héros et un

[1] Arnauld est représenté debout, vêtu en moine, le capuce sur la tête, les bras étendus comme un orateur en action. On le voit encore, dans un bas-relief, haranguant le peuple mutiné et tenant des deux mains, au-dessus de sa tête, le livre des Evangiles. Entre le bas-relief et la statue se lit l'inscription suivante :

Ad Arnaldo,
al precorsore, al martire
del libero italico pensiero,
Brescia sua decretava,
tosto rivendicata in libertà.

[2] *Vita di Arnaldo.* Pavie, 1790.

[3] Neander, *Der heilige Bernhard.* Gotha.

[4] *Geschichte der Stadt Rom in Miltelalter.* Stuttgart, 1862.

[5] *Arnaldo da Brescia.*

[6] *Arnaldo da Brescia.* Firenze, 1852.

saint. Telle était l'opinion qui tendait à prévaloir en Allemagne, en Italie et même en France, lorsque parut pour la première fois, en 1868, dans les *Monumenta Germaniæ* de Pertz, l'*Historia Pontificalis*, connue déjà par quelques extraits sous le nom de *Anonymus ad Petrum*[1]. Cette chronique, œuvre de Jean de Salisbury (comme l'a péremptoirement démontré Giesebrecht)[2], appela de nouveau l'attention sur Arnauld. Les deux principales études qu'elle a provoquées au delà du Rhin et des Alpes, dues, l'une à Giesebrecht lui-même[3], l'autre à Giacintho Gaggia[4], ont mis, sinon en pleine lumière, au moins dans un grand jour, la figure du réformateur.

En France, nous en sommes encore restés sur ce sujet au

[1] Ces extraits qui concernent la seconde croisade parurent, en 1866, dans les *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, von Kugler, p. 15-21.

[2] Giesebrecht, *Arnold von Brescia*. Münschen, 1873. — L'*Historia Pontificalis*, composée en 1163, est la continuation de la chronique de Sigebert de Gembloux. Nous n'en possédons qu'un fragment qui s'arrête brusquement à l'année 1152. L'auteur a mis en quelque sorte sa signature à toutes les pages de son livre. C'est un disciple de Gilbert de la Porrée, un ami de saint Bernard, un témoin intéressé des discussions théologiques du concile de Reims. Il a beaucoup voyagé en France, en Angleterre, en Italie. Il est fort au courant des affaires de Thibaut, archevêque de Cantorbéry. Il connaît parfaitement la cour romaine et les personnes qui composent le sacré Collège. Il dédie son ouvrage « à son seigneur et ami » Pierre, abbé du couvent de La Celle. A toutes ces marques, qui ne reconnaîtrait Jean de Salisbury, le disciple de Gilbert, l'ami de saint Bernard, de l'abbé Pierre, le négociateur des affaires de l'archevêque Thibaut et le commensal du pape Adrien IV ? — Mais si Jean de Salisbury est l'auteur de l'*Historia Pontificalis*, quelle confiance ne devons-nous pas accorder à son récit! Disciple d'Abélard à l'époque même où les relations de son maître avec Arnauld furent le plus intimes, commensal du pape Adrien, quelques mois seulement après l'exécution d'Arnauld, il fut en quelque sorte témoin des choses qu'il raconte. Nul du moins ne fut plus que lui à portée de se procurer des renseignements exacts sur le caractère et les tentatives du fameux réformateur. Cf. Giesebrecht, p. 5 et 6.

[3] « Tout le monde sait, dit Franke dans son opuscule *Nicht nach Canossa* (p. 38), que Giesebrecht *n'est pas en bonnes relations avec l'Eglise catholique.* » Nous aurons, en effet, l'occasion de relever quelques erreurs d'appréciation dues aux préjugés de l'auteur. Son ouvrage n'en est pas moins une œuvre de grande érudition.

[4] *Arnaldo da Brescia*. Brescia, 1882. — Nous citerons encore Odorici, quoique son travail (*Arnaldo da Brescia*. Brescia, 1881) offre beaucoup de prise à la critique. Nous omettons à dessein de mentionner les articles des revues qui ont paru à l'occasion des fêtes de Brescia (août 1882). Ce sont des œuvres de polémique plutôt que d'histoire.

jugement de M. Henri Martin [1] et de Michelet. En 1868, il est vrai, M. Victor Clavel [2] a fait de la vie d'Arnauld le sujet d'une thèse qu'il a soutenue devant la Faculté des lettres de Paris et qui lui a valu le grade de docteur ; mais ses conclusions ne diffèrent guère du jugement de ses devanciers. Comme il n'a pas connu, plus qu'eux, l'*Historia pontificalis*, qui est, avec la *Vita Frederici* d'Othon de Frisingue, la principale source de la vie d'Arnauld, on nous permettra de penser que son œuvre est à corriger, pour ne pas dire entièrement à refaire [3].

C'est ce travail que nous osons entreprendre aujourd'hui. La tâche que nous nous sommes imposée nous a été grandement facilitée par les précieux travaux des critiques qui nous ont précédé. Nous considérons comme une bonne fortune d'avoir pu mettre à profit la lumière dont ils ont éclairé les textes trop laconiques des Othon de Frisingue [4], des Gunther [5], des Godefroid de Viterbe [6] et de Jean de Salisbury.

Notre méthode est très simple. Pour comprendre la vie d'Arnauld, nous essaierons de la replacer dans le cadre et l'horizon où elle s'est mue ; et, avant de juger ses actes, nous prendrons soin de les rétablir dans leur ordre chronologique. Il nous a paru que l'exposition nette des choses était le meilleur moyen de préparer les esprits à recevoir et, au besoin, à tirer eux-mêmes les conclusions et les leçons qu'elles renferment.

[1] « Était-ce un sceptique que ce magnanime Arnaldo de Brescia, le compagnon fidèle, l'écuyer d'Abélard, le Savonarole du XII[e] siècle, que cet homme qui semble ignorer les besoins de la matière, qui parle d'un ton de prophète aux cardinaux de Rome, qui, appliquant à la politique la doctrine d'émancipation qu'il a reçue de son maître, prêche aux cités de l'Italie tout à la fois l'Evangile et la *république* (*sic*), s'efforce d'arracher Rome et la péninsule au Pape et à l'Empereur et meurt sur le bûcher en martyr de la liberté, après avoir vécu en tribun et en saint. » *Histoire de France*, t. III, p 323.

[2] Victor Clavel, *Arnauld de Brescia et les Romains du XII[e] siècle*. Paris, 1868.

[3] La thèse de M. Clavel n'est pas seulement inexacte, elle est encore légèrement partiale. Elle décèle une véritable antipathie de l'auteur pour les chefs et les défenseurs de l'Église au XII[e] siècle, en particulier pour saint Bernard.

[4] Othon de Frisingue, *Chronic.*, et *de Gest. Frider. Imperat.* Basileæ, 1569.

[5] Gunther Ligurinus, *de Gest. Frid.* Basileæ, 1569.

[6] Panthéon, XVII. — Muratori, *Rer. Italic.*, t. VII.

Nous ne nous excuserons pas d'avoir pris parti dans le grand débat qu'ont ouvert les réformes politico-religieuses d'Arnauld. L'impartialité exclut le parti-pris, mais elle ne défend pas de prendre un parti. La vérité a droit à notre amour, à notre culte. Et si l'amour qu'on lui voue est sincère, il a horreur de la coquetterie des Célimène : il peut et doit montrer, ce nous semble, des préférences qu'avouent le cœur et la raison.

I

Arnauld naquit à Brescia, selon toute probabilité, vers la fin du XI[e] siècle [1]. Il était d'une famille aisée et considérable, sinon noble. Confié de bonne heure à un monastère ou à l'une de ces écoles instituées dans chaque évêché et dans chaque presbytère de l'Italie par les soins des papes Eugène II [2] et Grégoire VII [3], il y fit ses études avec un grand succès. Vers l'an 1115 [4] il avait déjà reçu les deux premiers ordres mineurs. Son amour de la science le porta bientôt à quitter son pays pour la France, qui était alors la première institutrice de l'Europe.

[1] Guadagnini (ouvr. cit., p. 2) le fait naître en 1105. Selon Giesebrecht (p. 7.) on peut seulement affirmer qu'il est né dans les premières années du XII[e] siècle. En suivant le sentiment de M. Victor Clavel sur l'époque du séjour d Arnauld en France (voir page suivante), nous sommes portés à reculer de quelques années encore la date de sa naissance. Gaggia (p 5) dit : « Sul finire dell' undecimo o sull' inconsinciare del duodecimo secolo. »

[2] En ce temps où tant d'esprits naïfs croient que l'instruction primaire est d'origine récente et d'institution laïque il n'est peut etre pas inutile de rappeler que les papes et les évêques l'avaient fondée, en pleines ténèbres du moyen âge. Au IX[e] siècle, chaque ville, chaque village d'Italie devait posséder son école. Le canon trente-quatrième du concile tenu à Rome par le pape Eugène II (15 nov. 826), en fait foi : « De quibusdam locis ad nos refertur, non magistros, neque curam inveniri posse pro studio litterarum. Idcirco in *universis episcopiis*, subjectisque *plebibus* et *aliis locis* in quibus *necessitas occurrerit*, omnino cura et diligentia habeatur, ut magistri et doctores constituantur, qui studia *litterarum*, *liberaliumque artium*, ac sancta habentes dogmata *assidue* doceant. » (Mansi, *Coll.*, t. XIV, col. 1008).

[3] Grégoire VII a renouvelé les prescriptions d'Eugène II. — Mansi, t. XX, col. 509.

[4] Othon de Frisingue, *de Gest. Frid.*, lib. II, cap. XX.

Lorsqu'il arriva à Paris [1], il trouva presque toute la jeunesse studieuse rangée autour du plus illustre maître de cette époque, le jeune Abélard. Disciple de Roscelin et de Guillaume de Champeaux, plus tard leur adversaire acharné, l'éminent professeur avait conquis à la pointe de la dialectique le droit d'élever une chaire publique, et d'opposer au *Nominalisme* de l'un et au *Réalisme* de l'autre une théorie nouvelle, qu'il appela du nom de Conceptualisme. Tout le monde aujourd'hui reconnaît l'inanité de ce système équivoque, qui n'est qu'une forme trompeuse du nominalisme. Mais, au XII[e] siècle, ni les élèves d'Abélard, admirateurs aveugles de leur maître, ni le maître lui-même ne parurent s'en apercevoir : tant il est vrai que la démangeaison d'innover égare les plus grands penseurs et leur donne le vertige ! Tant il est vrai aussi que l'engouement et l'irréflexion entrent pour beaucoup dans les convictions philosophiques des disciples fascinés !

L'erreur d'Abélard, en elle-même de peu d'importance, était grosse de conséquences funestes. Elle avait servi à assurer son triomphe contre ses adversaires ; plus tard elle causa sa perte. La fumée de la gloire, qui fait tourner les meilleures têtes, poussa l'ambitieux professeur de philosophie à embrasser une carrière nouvelle. Devenu professeur de théologie après une préparation hâtée et insuffisante, il se posa en champion et en vulgarisateur d'une méthode que saint Anselme venait d'inaugurer dans l'école du Bec. Cette méthode, dite spéculative, consiste à rechercher les raisons de convenance du dogme et à en montrer l'analogie avec les vérités d'ordre purement naturel.

[1] A quelle époque, se demande M. V. Clavel, Arnauld devint-il le disciple d'Abélard ? — Abélard parut à trois reprises différentes dans sa chaire de Paris. Une première fois, en 1108, il vint combattre le chef du Réalisme, Guillaume de Champeaux, et, quand son rival fut promu à l'évêché de Chalons (1113), Abélard quitta Paris pour se rendre auprès d'Anselme de Laon. De retour à Paris vers 1115, il enseigna pendant quatres années, avant de se faire moine à Saint-Denis. Il ne reprit que longtemps après (vers 1136), ses cours interrompus. Or, à laquelle de ces périodes d'enseignement faut-il rapporter le séjour d'Arnauld auprès d'Abélard ? En 1136 Arnauld était à Brescia et commençait son œuvre de réformation. En 1108, il était trop jeune pour s'expatrier, à moins qu'on ne le fasse naître vers 1090 et mourir à l'âge de soixante-cinq ans (1155) : deux suppositions qui ne sont guère admissibles. C'est donc dans la seconde période d'enseignement d'Abélard, de 1115 à 1119, qu'Arnauld dut venir à Paris. Cf. Clavel, ouvr. cit., p. 10 et suiv.

Abélard n'en comprit pas la portée, les règles et les limites. Il s'imagina tenir entre ses mains une arme avec laquelle il allait pourfendre tous les hérétiques et une clef qui lui ouvrirait tous les mystères. Sa méprise éclata bientôt aux yeux de tous. Ses erreurs sur la Trinité, sur la Grâce, sur la Foi, le caractère mal défini de sa méthode lui attirèrent les foudres de l'Église. Quelques historiens, trompés par une vue superficielle des choses, ont vivement reproché au catholicisme la condamnation portée contre lui. Guizot [1] a prétendu que le concile de Soissons voulait étouffer en sa personne la raison qui réclamait pour la première fois ses droits et sa liberté. De Castro [2] a vu dans ce procès une simple division entre ce qu'il appelle le catholicisme philosophique et le catholicisme pontifical. Nous croyons avoir démontré dans une précédente étude [3] qu'en anathématisant les erreurs d'Abélard, l'Église n'avait eu d'autre but que de sauvegarder les droits de la raison en même temps que ceux de la Foi.

Arnauld avait assisté au développement des théories de son maître et à l'éclosion de ses erreurs. Il suivit, selon toute apparence, ses leçons à Paris de 1115 à 1119. Il fut témoin de la crise qu'Héloïse et plus tard le concile de Soissons firent subir à son enseignement. Selon l'opinion de M. Victor Clavel [4], il accompagna même Abélard déchu dans la solitude du Paraclet. Cette assertion est hasardée. Ce qui est certain, c'est qu'une intimité assez grande s'était établie entre le professeur et le jeune Brescian. Les événements qui suivirent en sont la preuve. Abélard aux abois appela à son secours Arnauld de Brescia, comme son écuyer et son meilleur défenseur, au concile de Sens.

Arnauld partagea-t-il en tout ou en partie les erreurs de son maître? Il serait difficile de le dire. Ces erreurs n'avaient pas le caractère d'évidence qui nous frappe aujourd'hui. Le disciple put les embrasser sans comprendre leur gravité. La nature de son esprit le portait d'ailleurs plutôt vers les questions de morale que vers les spéculations métaphysiques. S'il hérita

[1] *Histoire de la civilisation en Europe*, leçon 6, p. 180.
[2] Ouv. cit., p. 135.
[3] Le lecteur nous permettra de le renvoyer pour cette question à notre étude sur *Abélard, sa doctrine, sa méthode et sa lutte avec saint Bernard*. Paris. Roger et Chernoviz, 1881.
[4] Ouvr. cit., p. 26.

quelque chose d'Abélard, ce fut surtout une dialectique puissante, une éloquence passionnée, et cet esprit d'indépendance qui devait plus tard dégénérer en révolte ouverte contre l'Église.

De retour en son pays, il fut ordonné prêtre et entra dans un couvent de chanoines réguliers[1]. Devenu abbé de son monastère[2], il édifia ses frères par une conduite exemplaire. Austère dans ses mœurs, sobre dans la nourriture, il avait tous les dehors de la plus pure piété. Des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance qui forment l'essence et les liens de la vie religieuse, il observa les deux premiers durant toute sa vie avec exactitude. Le troisième lui pesa davantage, et il finit par le rompre. C'est cette rupture qui l'a rendu célèbre dans l'histoire. Elle est le point de départ de sa vie publique et son premier pas dans le schisme. Nous devons dire un mot des événements qui l'ont préparée.

II

La querelle des investitures venait de se terminer à l'amiable par le concordat de Worms (1122). Mais les blessures qu'elle avait faites à l'Église étaient loin encore d'être tout à fait cicatrisées. La simonie, la clérogamie, abolies en principe et par les lois, continuaient leurs ravages en beaucoup d'endroits, en Lombardie par exemple, notamment à Brescia. Les mœurs ne se corrigent pas à coups de décrets. Les efforts des papes et des réformateurs échouaient contre des habitudes invétérées. Le temps seul et la persévérance devaient venir à bout de la résistance de clercs trop faibles ou endurcis.

[1] « Erat hic dignitate sacerdos, habitu canonicus regularis. » *Hist. Pontif.*, cap. 31, p. 537. Quelques modernes (de Castro, p. 237 ; Odorici, p. 58. ; Piancini, *Civilt. catt.*, sér. I, vol. IV, p. 37 ; Clavel, p. 72 et suiv.) ont nié qu'il fût religieux. Mais leur négation tombe devant le témoignage exprès de Jean de Salisbury, qui confirme et explique les deux phrases suivantes d'Othon de Frisingue : « Arnoldus, religionis habitum habens » (*de Gest. Frid.* lib. II. cap. 27). « Is a studio a Gallia in Italiam revertens, religiosum habitum induit » (*Ibid*, lib. II, cap. 20). Cf. Gaggia, ouvr. cit. p. 14.

[2] « Fuerat abbas apud Brixiam. » *Hist. Pontif.*, loc. cit.—Giesebrecht (p.8). suppose qu'Arnauld fut prieur du couvent des chanoines Augustins de Brescia.

Pour comble de malheur, le schisme de Pierre de Léon vint encore (1131 à 1137) compliquer le mal. L'église de Brescia, en particulier, eut beaucoup à souffrir de ce nouveau trouble. A l'exemple des principales villes lombardes, la patrie d'Arnauld revendiquait avec ardeur ses droits politiques. Une constitution municipale la régissait déjà. Deux consuls annuels, élus par les suffrages du peuple, administraient les affaires de la cité. La puissance de ces consuls était considérable. Ils cumulaient les fonctions de juges et de généraux [1]. Mais ils n'étaient pas les seuls dépositaires de l'autorité. A côté de leur pouvoir s'élevait, ou plutôt avait été maintenu le pouvoir de l'évêque. Et comme celui-ci était le plus grand propriétaire du pays (un cinquième environ du territoire brescian était inféodé à son église[2]), ses nombreux vassaux lui assuraient une influence prépondérante dans le gouvernement de la République. Or, dans les affaires du schisme, l'évêque, du nom de Villani, avait pris parti pour l'antipape Anaclet, candidat de l'empereur, tandis que la cité soutenait la cause d'Innocent, qui était en même temps la cause de l'Italie et de la liberté [3]. Ce conflit devait nécessairement compromettre les intérêts de la République et entraver l'œuvre de la réforme religieuse. Innocent II, qui visita une première fois Brescia, en 1132, en compagnie de saint Bernard, vit d'un coup-d'œil les dangers d'une telle situation, et, pour les conjurer, il déposa le partisan d'Anaclet et le remplaça par son coadjuteur Manfred [4].

L'accord le plus parfait régna pendant plusieurs années entre

[1] Cf. Odorici (*Codice diplomatico Bresciano*), t. IV, p. 92 ; Sismondi, *Histoire des Républ. italiennes*, t. I, ch. VI ; Victor Clavel, ouvr. cité, p. 60 et suiv.

[2] Cf. Biemmi, *Historia di Ardiccio degli Aimoni*, p. 150, et Osdorici, ouvr. cité, p. 258. — Gaggia (p. 31, note) dit, avec raison et non sans à-propos peut-être, qu'une grande partie de ces biens étaient des terres allodiales que les propriétaires avaient inféodées à l'Église pour les soustraire à la rapacité des seigneurs ou barons. Les propriétaires les tenaient ensuite en fiefs moyennant une redevance. Cet usage féodal était commun, paraît-il, dans les États romains. Cf. Cibrario, *Dell' Economia politica al medio Evo*, vol. III, cap. III, p. 69.

[3] Cf. Odorici, *Storia Bresciana*, t. IV, p. 241 et suiv.

[4] « Anno 1132, Innocentius papa Brixiam venit et ejecit Villianum de episcopatu. » *Chron. Bresciano*. C'est sans doute par distraction que Gaggia (p. 17) rapporte au second voyage d'Innocent II, c'est-à-dire à l'année 1135, la déposition de Villani.

le nouvel évêque et les consuls et le peuple. Les abus qui s'étaient introduits ou avaient grandi dans le clergé, à la faveur des investitures et du schisme, appelaient une prompte répression. Manfred y donna tous ses soins dès le début de son ministère. Il renouvela les décrets portés par les conciles et par les papes contre la simonie et le mariage des prêtres. Après avoir épuisé à l'égard des coupables les moyens de douceur, il eut recours aux mesures énergiques. Il punit sévèrement quelques prêtres réfractaires et supprima leurs bénéfices. Malheureusement « le remède, dit Guadagnini, ne fut pas seulement inutile, mais ruineux. Les clercs dissolus, qui se trouvaient les plus puissants de la cité, excitèrent une terrible révolte contre l'évêque et les consuls, en s'écriant dans leurs déclamations que l'évêque et les consuls procédaient tyranniquement... qu'ils violaient les usages établis depuis un temps immémorial, non seulement à Brescia, mais dans toute la Lombardie, et même dans toute la chrétienté; qu'ils agissaient, non par un véritable amour de la discipline, mais l'un pour se faire valoir à Rome, les autres pour avilir et mortifier la noblesse, odieuse au peuple. Par là, il leur fut facile d'attirer à leur parti, non seulement tous leurs parents et ceux de leurs prétendues femmes, mais encore leurs vassaux, et de chasser de la cité l'évêque et les consuls (1135)[1]. » Une haute intervention devenait nécessaire pour apaiser les esprits. Innocent II se rendit de nouveau à Brescia avec saint Bernard (1135) et, usant de son autorité, rétablit Manfred sur son siège épiscopal.

Arnauld fut le témoin attristé de tous ces troubles à la fois civils et religieux. On ne voit pas qu'il y ait pris la moindre part; mais le spectacle qu'il avait sous les yeux fit, comme on va le voir, naître et mûrir dans sa tête des projets de réforme singulièrement hardis. Dans la pensée du moine austère, les causes de tous les maux dont souffraient l'Église et la cité, étaient la richesse du clergé et le pouvoir temporel de l'évêque. Pour couper le mal dans sa racine, une mesure, violente peut-être mais efficace, ne s'offrait-elle pas naturellement à l'esprit ? Dépouiller les couvents et les évêchés et livrer leurs biens aux laïques

[1] Nous empruntons tous ces détails à Guadagnini, ouvr. cité, p. 19 et suiv. Cf. Clavel, ouvr. cité, p. 64 et suiv.

comme à leurs seuls légitimes possesseurs, n'était-ce pas le moyen le plus prompt et le plus sûr de ramener le clergé à la pauvreté des temps apostoliques et par la pauvreté à la vertu ? Ces idées devinrent l'objet de la constante préoccupation d'Arnauld ; et comme ses pensées se tournaient toutes à la pratique, il ne tarda pas à les exprimer publiquement et à leur donner l'autorité d'un principe de droit et d'une vérité théologique. Il osa donc formuler ces étonnantes propositions, qu'il devait plus tard répéter et développer à Rome : « Les clercs qui ont des propriétés, les évêques qui tiennent des régales, les moines qui possèdent des biens, ne sauraient être sauvés. » — « Tous ces biens appartiennent au prince ; et le prince ne peut en disposer qu'en faveur des laïques [1]. »

Deux points ressortent clairement de cette doctrine : c'est, d'une part, l'incapacité du clergé à posséder, et, d'autre part, le droit absolu du Prince ou de l'État sur la propriété en général. Ces principes n'ont peut-être rien de choquant pour certains utopistes modernes ; au XII[e] siècle, ils devaient surprendre tous les esprits. D'autres, avant Arnauld, la secte des Apostoliques par exemple, avaient prêché la nécessité pour l'Eglise de retourner à la pauvreté des premiers siècles. Les Arialdistes, à Milan, avaient invoqué contre les simoniaques et tenté de remettre en vigueur les anciens canons qui réglaient l'administration et l'usage des biens écclésiastiques [2]. D'autres enfin, comme le pape Pascal II lui même, avaient pu être tentés d'abandonner à l'empire tous les fiefs occupés par les évêques et les abbés [3].

[1] « Dicebat nec clericos proprietatem nec episcopos regalia, nec monachos possessiones habentes *aliqua ratione* salvari posse. Cuncta hæc principis esse, ab ejusque beneficientia in usum tantum laicorum cedere oportere. » Oth. Fris., op. cit., lib. II, cap XX. — Giesebrecht révoque en doute la sincérité ou du moins l'exactitude du témoignage d'Othon de Frisingue : « Ob Otto sonst Arnoldis Lehren genau wiedergiebt, ob dieser namentlich dem kaiserlichen Rechte eine solche Ausdehnung gab, kann zweifelhaft sein (p. 9). » Ce doute n'est pas motivé. Il nous semble que Giesebrecht aurait dû attacher une plus grande importance à la discussion d'un texte qui est le point capital de la doctrine d'Arnauld.

[2] D'après Giesebrecht (p. 9), l'Église romaine aurait, selon les intérêts du moment, tantôt approuvé tantôt condamné les réformateurs de Milan. C'est une erreur. L'auteur confond les Arialdistes avec les Patarins. L'Eglise a *toujours* approuvé les premiers et *toujours* condamné les seconds.

[3] Gregorovius (ouvr. cité, vol. IV, p. 554) prétend qu'Arnauld ne fit que mettre en pratique et répandre par ses prédications la doctrine de Pascal II

Mais nul jusqu'à ce jour n'avait songé à nier le droit de posséder que l'Église avait toujours exercé; nul surtout n'eût osé proposer de la dépouiller de gré ou de force de ce droit inaliénable.

Les difficultés de cette entreprise n'arrêtèrent pas l'esprit aventureux du disciple d'Abélard. Séduit par la grandeur du but qu'il désirait atteindre, entraîné par un zèle plus ardent qu'éclairé, il tenta résolûment de faire l'application de ses principes à son propre pays. On devine aisément l'opposition formidable qu'il rencontra de la part de la grande majorité du clergé. Tant qu'il se borna « à tonner contre la simonie et le mariage des prêtres » et même « à condamner sans restriction, comme parle Gunther [1], la délicatesse des mets, l'éclat des vêtements, les jeux illicites, les plaisirs coupables des clercs, le faste des pontifes et l'orgueil des moines, » en un mot, tant qu'il s'attaqua aux abus, il put trouver un appui dans les membres les plus honorables de l'église de Brescia. L'austérité de ses mœurs, son renom de savoir, son éloquence enflammée, ses dehors de piété [2], qui donnaient à sa parole une si grande autorité, semblaient devoir hâter les progrès trop lents de la réforme religieuse. On croyait entendre dans ses accents convaincus un écho de la voix d'un saint Pierre Damien ou d'un saint Bernard. Mais la partie politique de son programme lui aliéna ceux-là même qui auraient soutenu avec le plus de sympathie son œuvre si désintéressée et en apparence si équitable. Il fallait être, comme Arnauld,aveuglé par un amour propre d'auteur, pour s'imaginer que l'évêque et les abbés consentiraient à le suivre jusqu'au

sur le pouvoir temporel de l'Eglise. Il fait sans doute allusion au contrat passé, en 1110, entre le pape et Henri V (apud Baron., ann. 1110, n° 2, 3, 4) Mais il y a un abîme entre la doctrine d'Arnauld, qui refusait au clergé le droit de posséder, et celle de Pascal II, qui réclamait au nom de ce droit « les patrimoines et les possessions du Bienheureux Pierre : » « Dimitteret ecclesias liberas cum oblationibus et possessionibus suis.... Patrimonia, possessionesque Beati Petri. »

[1] Ouvr. cité, t. III.

[2] « Utinam tam sanæ esset doctrinæ quam districtæ est vitæ! Et si vultis scire, homo est neque manducans neque bibens. » Saint Bernard, p. 195. — Saint Bernard dit encore ailleurs (ep. 330) en parlant d'Arnauld et d'Abélard : « Habentes formam pietatis, sed virtutem ejus abnegantes, circumornati sunt ut similitudo templi. »

bout et renonceraient à tous leurs droits, à toutes leurs prérogatives les plus légitimes pour l'amour d'une théorie anti-canonique au premier chef [1].

Cette résistance inattendue irrita l'orgueil d'Arnauld. Alors, emporté par son propre élan, il dirigea ses coups contre le clergé lui-même, et, sous couleur de lui imposer sa réforme, il lui déclara ouvertement la guerre. L'histoire ne nous offre-t-elle pas d'autres exemples de conversions de ce genre, fruit d'un zèle intempérant ou d'un dépit mal dissimulé ? « Arnauld, nous dit Othon de Frisingue, se prit à dénigrer les clercs et les évêques, à outrager les moines et à flatter les laïques. » *Clericorum derogator..., laïcis tantum adulans* [2].

Ses déclamations eurent d'abord quelque succès. Les impérialistes, les régalistes, comme on disait, remarquèrent avec satisfaction dans sa doctrine la justification de l'absolutisme de l'État. Les nobles, jaloux des richesses et du pouvoir du clergé, les déshérités des biens de ce monde, tous les ambitieux en un mot y trouvaient un aliment à leurs convoitises. « Toutes les fois, dit Döllinger [3], que vous prêcherez au peuple qu'il peut librement et en conscience, s'il en a les moyens et la force, dépouiller l'Église et le clergé de leurs biens, et qu'il fera une bonne œuvre, une œuvre salutaire même à ceux qu'il aura ainsi dépouillés, vous pouvez être assurés de rencontrer un applaudissement universel. » Les Gibelins de Brescia, les envieux et les mécontents, tous ces éléments d'origine suspecte au regard de la religion et du patriotisme, formèrent donc, sous la direction d'Arnauld ou du moins sous son inspiration, un groupe imposant avec lequel Manfred et ses partisans durent bientôt compter.

Le gouvernement de la république traversa alors une crise terrible. La brièveté et l'incohérence des documents contemporains ne nous permettent d'en entrevoir le dénoument qu'à tra-

[1] Les admirateurs d'Arnauld nous vantent le caractère évangélique de sa doctrine. Nous verrons plus loin que cette doctrine ne repose pas plus sur l'Evangile que sur le droit canon.

[2] *De Gest. Frid.*, lib. II, cap. xx. Si l'on ne craignait de commettre un anachronisme, ne serait-on pas tenté d'attribuer à Arnauld l'invention de ce mot d'ordre fameux : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Etrange façon d'entendre la réforme de l'Eglise que de déchaîner ainsi contre elle les passions populaires !

[3] Cité par Gaggia, ouvr. cité, p. 32.

vers quelques ombres. Mais des divers témoignages d'Othon de Frisingue, de saint Bernard et de Jean de Salisbury[1], se dégagent au moins, avec certitude, les quatre faits suivants : un voyage de Manfred à Rome, la tentative d'Arnauld pour l'empêcher de reprendre possession de son siège, la condamnation du moine rebelle par le pape Innocent II au Concile de Latran, et enfin la chute de son parti. Restent à établir l'ordre, la date et les circonstances de ces faits.

Le voyage de Manfred à Rome n'a pu avoir lieu avant le mois de novembre 1137 [2], puisque, selon la remarque de Giesebrecht, c'est à cette époque seulement que le pape Innocent II y rétablit sa résidence.

L'évêque, nous dit l'*Historia Pontificalis*, ne rentra qu'avec peine dans sa ville épiscopale. Arnauld,profitant de son absence, avait soulevé contre lui la population Bresciane, et était même parvenu à faire nommer deux consuls, hostiles à son pouvoir.

Le moine rebelle expia bientôt cruellement son triomphe d'un jour. Innocent II, voulant apporter un remède général aux maux qui désolaient l'Église et la société, réunit en Concile, à Rome, dès le mois de janvier 1139, un millier de prélats, tant évêques

[1] Voici ces témoignages : « Fuerat abbas apud Brixiam et dum episcopus Romam profectus aliquantulum moraretur sic interim civium flexit animos ut episcopum vix voluerint admittere redeuntem. Ob quam causam a Domno Innocentio Papa depositus et extrusus ab Italia, etc. » *Hist. Pontif.*, loc. cit. — « Denique ipsam in qua natus est, valde atrociter commovit terram et conturbavit eam. Unde et accusatus apud Dominum Papam schismate pessimo, natali solo pulsus est ; etiam et abjurare compulsus reversionem, nisi ad ipsius Apostolici permissionem. » Bernard, ep. 195. — « Dum Brixensem ecclesiam perturbaret, laïcisque terræ illius prurientes erga clerum aures habentibus ecclesiasticas malitiose exponeret paginas, in magno concilio Romæ sub Innocentio habito, ab episcopo civitatis illius virisque religiosis accusatur. Romanus ergo Pontifex, ne perniciosum dogma ad plures serperet imponendum viro silentium decernit. Sicque factum est. Ita homo ille, de Italia fugiens, etc. » Ott. Frising, op. cit., lib. II, cap. xx.

[2] Plusieurs se demanderont si ce voyage signalé par Jean de Salisbury est distinct du voyage de Manfred pour le concile (janvier 1139). Deux voyages de Brescia à Rome en quatorze mois au plus, peut-être en moins d'une année, paraîtront bien rapprochés l'un de l'autre. L'*Historia Pontificalis* n'a-t-elle pas pris l'effet pour la cause? Le soulèvement provoqué par Arnauld contre Manfred n'a-t-il pas suivi la condamnation d'Arnauld sollicitée par Manfred au Concile, au lieu de la précéder ? Nous écartons cette hypothèse, à cause de l'impossibilité de la concilier avec les autres textes, en particulier avec le texte de saint Bernard.

qu'archevêques ou abbés [1]. L'évêque de Brescia, Manfred, s'y rendit avec plusieurs ecclésiastiques de son diocèse, et, comme il était naturel, il exposa au pape l'état déplorable de son église et lui dénonça la conduite dangereuse d'Arnauld. Le procès du terrible agitateur fut aussitôt instruit et sa cause jugée.

On a cru longtemps que le vingt-troisième canon du concile [2], dirigé contre Pierre de Bruys et ses sectateurs, atteignait aussi Arnauld. Une accusation vague, portée contre son orthodoxie touchant l'Eucharistie et le baptême des enfants, a donné naissance à cette opinion. Mais cette accusation,recueillie par Othon de Frisingue, qui ne la rapporte d'ailleurs que comme un on-dit, ***ut dicitur***, ne paraît pas fondée. Arnauld, qui avait besoin de l'appui du peuple,se serait bien gardé alors d'attaquer le dogme et d'encourir la note d'hérésie. Il n'ignorait pas que ces citoyens qui étaient prêts à donner leur vie pour la défense ou la revendication de leurs droits politiques, n'auraient pas hésité à lapider quiconque, par ses paroles ou par ses actes, aurait porté atteinte à leur Foi.

D'autres griefs suffisaient pour attirer sur le téméraire abbé les foudres de l'Église. Ses invectives contre le clergé, son insurrection contre l'autorité épiscopale et surtout ses théories sur l'incapacité du clergé à posséder ou à exercer un pouvoir temporel quelconque méritaient une solennelle réprobation. « Pour arrêter la diffusion de sa pernicieuse doctrine, dit Othon de Frisingue, Innocent II le condamna au silence ; » et comme sa présence dans la cité qu'il avait si profondément agitée ne pouvait être qu'un obstacle au rétablissement de la paix, ordre lui fut donné de quitter Brescia, avec défense d'y retourner sans la permission du Souverain Pontife.

On s'est demandé si Arnauld comparut devant ses juges. Giesebrecht le croit [3]. Cette opinion n'est pas seulement une

[1] Mansi, t. XXI, col. 525.

[2] Ce fameux canon n'est que la reproduction littérale du canon troisième du concile de Toulouse tenu en 1119, sous la présidence de Calixte II. Il est très probable que les Pères de Latran, en le rééditant, n'ont eu en vue que les hérétiques, contre lesquels il avait d'abord été dressé, c'est-à-dire les Pétrobrusiens.

[3] « Er wurde — nach einem Verhör, wie es scheint — verurtheilt. » Ouvr. cité, p. 11. Cf. Gaggia, ouvr. cité, p. 39, note 6.

conjecture appuyée sur les usages de la cour romaine, elle repose encore sur le texte de saint Bernard et de Jean de Salisbury. La déposition d'Arnauld et surtout le serment par lequel il s'engagea à ne plus rentrer dans sa patrie sans l'agrément du Souverain Pontife, ne sont-ils pas une preuve ou du moins un indice de sa présence au concile ?

La sentence du pape produisit à Brescia un effet prodigieux et immédiat. Les deux consuls qui étaient à la tête du parti Arnaudiste furent chassés de la ville [1]. Manfred, assis plus solidement que jamais sur son siège, conserva tranquillement son pouvoir jusqu'à sa mort (1153) [2], et Arnauld, découragé, sinon converti, prit le chemin de l'exil.

III

Il se dirigea vers la France ; mais, s'il faut en croire Guadagnini [3], avant de traverser les Alpes, il erra pendant quelque temps en Lombardie. C'est de là qu'il renoua, en 1140 ou même 1141, des relations nouvelles avec Abélard. Celui-ci se préparait, à cette époque, à défendre devant le concile de Sens l'orthodoxie de sa doctrine, attaquée par le plus terrible adversaire qu'il eût jusque-là rencontré, l'abbé de Clairvaux. Dialecticien habile, orateur disert, mais « faible, dit Guizot [4], et incertain dans sa volonté, plus arrogant qu'assuré dans sa science, au moins aussi vaniteux que convaincu, » Abélard éprouvait le besoin de s'entourer de disciples dévoués pour donner à sa cause un plus grand prestige et se prémunir lui-même contre les dangers d'une défaillance. C'est alors que

[1] « Duo consules hæretici a consulatu Brixiæ depositi. » — Rebaldus et Persicus viri hypocritæ et hæretici, qui eo anno (1139) consulatum gerebant, a militibus catholicis a Brixiana civitate cum suis sequacibus expulsi sunt. » Malvezzi, *Chron. Brix.*, cap. XXXIV, apud Muratori, *Rer. Ital. script.*, t. XIV. — Nous avons supposé plus haut que ces consuls étaient arrivés au pouvoir avec la protection d'Arnauld pendant l'absence de Manfred, en 1138. Ce n'est qu'une simple conjecture, mais une conjecture bien vraisemblable.

[2] Anno 1153. « Manfredus episcopus obiit. » *Chronique de Brescia*, publiée par Ch. Doneda, 1755.

[3] Ouvr. cit., p. 52.

[4] *Essai historique sur Abélard et Héloïse*, p. 75.

« l'Abeille de France, comme parle saint Bernard [1], donna un coup de sifflet à l'Abeille d'Italie, » et qu'Arnauld vint se ranger auprès de son ancien maître comme un *écuyer* fidèle, *ut armiger*. Les deux novateurs firent bientôt cause commune. Du schisme à l'hérésie, il n'y a qu'un pas (un pas qui est un abîme, il est vrai) ; Arnauld le franchit d'un bond. « Le disciple, dit saint Bernard [2], mit plus d'ardeur encore et plus d'opiniâtreté que le maître à soutenir des erreurs déjà reconnues et condamnées par l'Église. » On connaît l'issue du concile de Sens. Abélard, intimidé par les juges qu'il avait lui-même choisis, refusa de s'expliquer sur sa doctrine et en appela à Rome. Le concile n'en continua pas moins ses séances et condamna comme hérétiques ou erronées quatorze propositions extraites de l'*Introductio ad Theologiam*, de la *Theologia Christiana*, du *Scito teipsum* et du *Liber sententiarum*. Innocent II confirma sa décision et étendit à Arnauld la condamnation portée contre Abélard. Il ordonna de les faire enfermer l'un et l'autre séparément dans un cloître [3].

Abélard apprit à Cluny la sentence du Souverain Pontife. Docile aux avis de Pierre le Vénérable, il se réconcilia avec saint Bernard, rétracta ses erreurs, et, s'étant fixé, avec l'agrément d'Innocent II, auprès de l'abbé de Cluny, il consacra le reste de ses jours à corriger ses ouvrages et à sanctifier son âme. On ne saurait, sans témérité, révoquer en doute la sincérité de sa conversion. L'abbé Pierre, écrivant à Héloïse, le compare à saint Germain pour l'humilité et à saint Martin pour l'esprit de pauvreté. Les souffrances que lui fit endurer une cruelle maladie de peau abrégèrent sa vie. Il mourut, en saint, au couvent de Saint-Marcel, près de Châlon-sur-Saône, le 21 avril 1142.

Mais la mesure qui avait ramené le maître à résipiscence produisit sur l'esprit altier du disciple un effet tout contraire. Pendant que l'un allait chercher le pardon sur le chemin de Rome et l'oubli du monde dans le monastère de Cluny, l'autre se retirait à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève, déjà illustrée par le

[1] Ep. 189. Comparaison tirée d'Isaïe, VII, 18.
[2] Ep. 195.
[3] Le lecteur nous permettra de le renvoyer, pour les détails de cette double condamnation, à notre travail déjà cité : *Abélard, sa doctrine, sa méthode, etc.*

séjour qu'y fit Abélard, et y ouvrit une école publique de théologie morale [1].

Il ne réunit autour de sa chaire qu'un petit nombre de disciples ; et ces disciples, nous dit Jean de Salisbury, étaient fort pauvres, réduits même à mendier leur vie. Cet insuccès du nouveau professeur s'explique par le caractère et le ton de son enseignement. Ses leçons étaient plutôt polémiques que didactiques. A Paris, comme jadis à Brescia, ses critiques étaient dirigées surtout contre le clergé séculier et régulier, dont il condamnait le luxe et l'inconduite. Il flétrissait la richesse comme la véritable empoisonneuse de l'Église. Plusieurs de ses blâmes portaient coup [2]; mais les vérités qu'il proclamait étaient mélangées d'erreurs, et ces erreurs étaient encore aggravées par la violence de son langage. Les noms les plus respectés, la vie la plus pure n'étaient pas à l'abri de ses attaques. Il dépeignait l'abbé de Clairvaux comme un homme « affamé de vaine gloire et jaloux de tous ceux qui, en dehors de son école, s'étaient acquis quelque réputation dans les lettres ou dans la piété [3]. » Ces idées erronées, ces satires personnelles, et surtout la note d'hérésie que le professeur avait encourue tenaient naturellement éloignés de sa personne tous les esprits modérés et soucieux de la pureté de la doctrine [4].

La sentence du pape Innocent II demeurait toujours suspendue sur sa tête comme une épée de Damoclès. L'évêque de Paris n'osait la faire exécuter. Las d'une si longue impunité, saint Bernard se tourna enfin vers « le roi très chrétien, » et obtint que le schismatique incorrigible « fût chassé du royaume de France [5]. » Arnauld, contraint de changer encore une fois de résidence, se réfugia en Suisse et s'établit à Zurich.

La persécution ne refroidit point son zèle. Pendant quelques

[1] *Hist. Pontif.*, loc. cit.

[2] *Ibid.* « Dicebat quæ christianorum legi concordant plurimum, et a vita quamplurimum discordant. »

[3] *Ibid.*

[4] Les élèves des écoles de Paris devaient d'ailleurs préférer les discussions métaphysiques aux sermons d'Arnauld, même assaisonnés du sel de la satire. Ce qu'ils demandaient à leurs maîtres c'était avant tout, comme le fait remarquer Giesebrecht (p. 13), une science qui rapportât honneur et profit.

[5] *Hist. Pontif.*, loc. cit.

jours, dit Othon de Frisingue, il sema autour de lui sa doctrine pernicieuse ? Si l'on en croit Gunther, elle porta fruit [1]. Et ce sentiment est d'autant plus vraisemblable que la semence tombait sur un sol déjà remué et préparé par l'hérétique Henri, qui prêchait, comme Arnauld, la révolte des laïques contre le clergé.

Le temps que le réformateur employa à endoctriner les Zurichois ne dut pas être long. Saint Bernard, ayant découvert le lieu de sa retraite, écrivit aussitôt à Hermann, évêque de Constance, dans le diocèse duquel se trouvait Zurich, pour l'inviter à chasser Arnauld, ou, s'il était possible, à l'enfermer « de peur, disait-il, qu'il ne nuise encore en d'autres lieux [2]. » Le portrait qu'il a tracé, en cette circonstance, du disciple d'Abélard était bien propre à stimuler contre lui le zèle des plus indifférents. « Plût à Dieu, dit-il, qu'il eût une doctrine aussi saine que sa vie est austère ! C'est un homme qui ne mange ni ne boit ; il n'a faim et soif comme le diable, que du sang des âmes. Dans tous les lieux où il a paru, il a laissé après lui des traces si honteuses et si cruelles qu'il n'oserait plus y retourner. Chassé de Brescia, de l'Italie, de la France, il opère maintenant chez vous l'iniquité, nous dit-on, et dévore votre peuple comme une bouchée de pain. Sa bouche est remplie de malédiction et d'amertume, ses pieds sont agiles pour répandre le sang. La ruine et le malheur sont dans ses voies ; il ne connaît pas le chemin de la paix. Ennemi de la croix du Christ, semeur de discordes, fabricateur de schismes, perturbateur de la paix, destructeur de l'unité, ses dents sont des armes et des flèches ; sa langue est un glaive aigu ; ses paroles sont plus douces que le miel, et en réalité ce sont des dards. D'ordinaire il attire à lui par de mielleux discours et par le semblant de ses vertus les riches et les puissants. Puis, lorsqu'il a capté leur bienveillance et qu'il est assuré de leur familiarité, il s'insurge ouvertement contre le clergé, et, fort de

[1] Ligur. III. — Giesebrecht (p. 14. note), croit qu'Arnauld gagna alors l'amitié de quelques puissants, parmi lesquels il compte Raoul de Ramersberch, Ulrich de Lenzenburch et Eberard de Bodemen, tous trois du diocèse de Constance et tous trois recommandés quelques années plus tard à l'empereur Frédéric par l'Arnaudiste Wetzel. Cf. Lettre de Wetzel (Martène et Durand, *Ampl. collect.*, ep. 384)

[2] Bern., ep. 195.

la tyrannie militaire, il s'insurge contre les évêques eux-mêmes et se déchaîne contre l'ordre ecclésiastique tout entier. »

Nous ignorons si Hermann se mit en mesure de suivre les avis de saint Bernard. Arnauld fut-il informé que l'évêque avait l'intention de sévir contre lui? Ou bien, las d'une position qui devenait de jour en jour plus insupportable, fit-il un retour sur lui-même, et songea-t-il à se réconcilier avec l'Église ? Quel que fut le motif de sa détermination, on le voit du moins vers cette époque chercher un refuge auprès d'un légat du pape, du nom de Guido. Ce légat (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, disciple d'Abélard et plus tard pape [1]) reçut Arnauld avec bienveillance. Frappé sans doute de l'austérité de vie du proscrit et touché de ses infortunes, il conçut l'espoir de le convertir. Dans ce but, il l'admit dans sa familiarité et en fit même son commensal.

Lorsque saint Bernard, qui ne pouvait pénétrer ce dessein, apprit la conduite du cardinal légat, il s'empressa de lui écrire pour lui recommander la prudence et un zèle à la hauteur de sa mission : « On dit qu'auprès de vous se trouve Arnauld de Brescia, dont la conversation est du miel et la doctrine du poison, qui a une tête de colombe et une queue de scorpion, que Brescia a vomi, que Rome a en horreur, que la France a repoussé, que l'Allemagne exècre et que l'Italie ne veut plus recevoir. Prenez garde, je vous prie, qu'à l'aide de votre autorité, il ne nuise davantage... Ne voyez-vous pas quelles traces de son passage il a laissées partout ? Ce n'est pas sans motif que la vigueur apostolique a forcé cet homme, originaire d'Italie, à passer les Alpes et ne souffre pas qu'il rentre en sa patrie. La haine qu'il a en tous lieux suscitée contre lui est une preuve que sa condamnation n'a pas été arrachée subrepticement au souverain pontife... Le favoriser, c'est donc être en opposition avec le seigneur pape et même avec le seigneur Dieu... Et je ne vois que deux suppo-

[1] Il y avait alors quatre cardinaux du nom de Guido. Le disciple d'Abélard résidait à Rome, et c'est sans motif que le cardinal Baronius a supposé qu'il avait été, à cette époque, chargé d'une mission en France. Giesebrecht a prouvé (ouvr. cit., p. 16), que le cardinal dont il est ici question est un cardinal diacre, envoyé par Innocent II, comme légat en Moravie et en Bohême. Arnauld, quittant Zurich, dut le rencontrer dans le voisinage de Passau, peut être à Passau même, où le légat séjourna assez longtemps avant de se rendre à son poste. Cf. Giesebrecht, loc. cit.

sitions (si toutefois il est vrai que vous ayez cet homme auprès de vous), c'est ou qu'il vous est mal connu, ou bien que (ce qui est plus croyable) vous avez foi en sa conversion. Et plaise à Dieu que vous ne vous trompiez pas[1]! »

Saint Bernard pensait avec Horace qu'un vase imbibé garde presque toujours le goût de la liqueur qu'il a contenue. La conversion d'Arnauld lui paraissait, sinon impossible, au moins sujette à caution. Nous verrons plus tard que ses doutes n'étaient pas téméraires et ses craintes mal fondées. Cependant on ne saurait, sans injustice, reprocher au cardinal Guido les efforts qu'il fit pour ramener dans le giron de l'Église le disciple d'Abélard. Si sa tentative n'obtint pas un résultat définitif, tout porte à croire qu'elle réussit momentanément [2]. L'abjuration d'Arnauld explique seule le caractère et la durée de son intimité avec le légat du pape, et le silence que saint Bernard garda sur lui à partir de cette époque. Elle explique encore son retour en Italie, dont les portes lui étaient désormais rouvertes [3]. Elle explique enfin et prépare une autre abjuration qu'il fit solennellement à Viterbe entre les mains du pape Eugène III.

Mais ce dernier événement et le voyage d'Arnauld à Rome, qui en fut la conséquence, avaient été précédés ou accompagnés de graves circonstances qu'il est nécessaire d'indiquer, au moins sommairement, pour l'intelligence du récit qui va suivre.

IV

Rome, sous le gouvernement des papes, ne cessa jamais d'entretenir dans son cœur le souvenir et l'amour de son passé glorieux [4]. Et au XIIe siècle, lorsque les idées de liberté, propagées par l'Église et le culte renaissant de l'antiquité, eurent favorisé

[1] Ep. 196.

[2] Cette conversion d'Arnauld arriva avant l'automne de l'année 1143. Dans sa lettre au cardinal Guido, saint Bernard laisse entendre qu'Innocent II est encore vivant. Or ce pape mourut le 24 septembre 1143.

[3] Que devint Arnauld de 1143 à 1145, date de son entrevue avec le pape Eugène III? Nous l'ignorons absolument. Le champ est ouvert à toutes les conjectures. Il est naturel de supposer qu'il suivit le cardinal Guido dans sa mission et rentra avec lui en Italie.

[4] Cf. Papencordt, *Cola de Rienzo*, ch. 2, p. 47.

l'établissement des communes italiennes, les descendants des Quirites éprouvèrent le désir de rétablir sur le modèle de l'ancienne république romaine, un gouvernement populaire, ayant à sa tête un Sénat et siégeant au capitole [1].

Pendant le schisme, la guerre avait éclaté entre les habitants de Tivoli, partisans d'Anaclet, et les Romains qui soutenaient Innocent II. Surpris par une sortie des Tiburtins, qu'ils assiégeaient, les Romains furent mis en déroute et s'enfuirent honteusement. Cet échec augmenta leur colère, et au bout d'une année ils contraignirent enfin les habitants de Tivoli à se rendre. Le pape proposait des conditions de paix raisonnables; mais les Romains, qui n'avaient pas oublié leur défaite, voulaient qu'on rasât les murs de la ville et que les habitants quittassent la province. Innocent, prenant le parti de l'humanité, les défendit énergiquement et leur accorda une paix honorable. C'est alors qu'au désespoir du pape, en dépit des supplications et des présents, le peuple, entraîné par quelques chefs de parti, s'assemble au capitole, rétablit le Sénat (?)[2], depuis longtemps aboli, et recommence la guerre contre les Tiburtins.

Ces événements avaient lieu vers le commencement de l'année 1143. Ils affectèrent si vivement Innocent II qu'ils ébranlèrent sa santé et le conduisirent au tombeau (24 septembre 1143.) Son

[1] Il est difficile de saisir le but qu'ils se proposèrent d'abord en attaquant la papauté. Ils parlent de rétablir une *République* romaine, et le *Sénat* tel qu'il existait au temps d'Auguste et de Justinien. Or, au temps d'Auguste, le Sénat était déjà bien diminué ; et sous Justinien « il n'était plus qu'un *corps municipal*, environné sans doute de la considération attachée à son caractère, mais sans aucune juridiction hors des murs de la ville et sans aucune participation au gouvernement de l'Etat. » (Cfr. Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen-âge*. Paris, 1845, p. 279, 618, etc.) Nous verrons plus loin que le pape Eugène III aurait volontiers consenti à reconnaître un Sénat chargé des fonctions municipales dans la ville de Rome. Il n'est pas improbable qu'il lui eût accordé certaines attributions politiques. Mais il ne pouvait permettre que le Sénat lui ravît son pouvoir temporel et la souveraineté. — Ce qu'il importe de remarquer ici avant tout, c'est que le mot de république n'aura pas dans la bouche des Romains le sens que nous y attachons d'ordinaire. Leur idéal sera une *République universelle* ayant à sa tête un sénat et un *empereur*. En un mot, ils rêveront de ressusciter la Rome antique, la Rome païenne (laïque, comme ils diront), la Rome des Césars. Rêve aussi coupable qu'insensé !

[2] Oth. Freising. *Chron.*, lib. VII, cap. 27. C'est sans doute par distraction qu'Othon place à cette époque le rétablissement du Sénat. Les républicains eux-mêmes datèrent de 1144 *renovatio sacri Senatus.*

successeur, Guido de Castello (Célestin II), que ses éminentes qualités avaient désigné au choix de ses collègues, calma les esprits et ramena pour un temps la tranquillité dans la ville éternelle [1]. Mais l'ère de paix ouverte par son élection fut fermée, six mois après, par sa mort (mars 1144).

Le cardinal-prêtre Gérard, qui lui succéda sous le nom de Lucius II, ne put arrêter les progrès du parti républicain. Dès le début de son pontificat, les Romains organisèrent leur nouveau gouvernement. Pour inviter les nobles à y entrer, ils lui donnèrent une forme légèrement aristocratique. Ils ressuscitèrent l'antique formule : *Senatus populusque romanus ;* ils datèrent de l'année 1144 une ère nouvelle, qu'ils appelèrent l'ère *Renovationis sacri senatus ;* ils rétablirent l'ordre équestre [2], et à la tête du Sénat, pour remplacer le préfet de la cité, ils nommèrent un Patrice à qui fut dévolue l'autorité judiciaire et administrative. Un des fils de Pierre de Léon, Giordano, fut, le premier, investi de cette dignité, et « tous, dit Othon de Frisingue, se soumirent à lui comme à un prince. » Puis, ils vont trouver le Pontife et lui intiment l'ordre de remettre tous ses droits temporels entre les mains du Patrice, prétendant qu'à l'exemple des anciens pontifes, il devait se contenter des dîmes et des offrandes.

Dans ces tentatives de réforme politique, deux points graves sont à noter : c'est, d'une part, la suppression de la Préfecture de Rome qui représentait l'union de l'Empire et de la Papauté [3], et, en second lieu, la négation du pouvoir temporel du Pape, négation qui semble être un écho des doctrines d'Arnauld.

Des mesures aussi radicales ne pouvaient être acceptées de Lucius II. Il était à craindre qu'elles ne fussent pas davantage

[1] La lettre que Pierre le Vénérable écrivit à Célestin II pour le féliciter de son avènement atteste expressément cette subite et merveilleuse transformation. Petri. Ven. ep., v. 17.

[2] *De Gest. Frid.*, lib. I, cap. VII; lib. II. cap. XX. Le rétablissement de l'ordre équestre paraît à Giesebrecht (ouvr. cit. p. 19, note) une invention d'Othon.

[3] Pour le mot *Patrice*, voir Du Cange (éd. Henschel, v. 141). — Gérard de Reichersberg (apud. Smidt, *Hist. des Allem.*, t. III, p. 265) parle ainsi du Préfet : « Grandiora Urbis et Orbis negotia spectant ad Romanum Pontificem, itemque ad Romanum Imperatorem, sive *illius vicarium Urbis Præfectum*, qui de sua dignitate respicit utrumque, videlicet Dominum Papam *cui facit hominium* et Dominum Imperatorem a quo accipit suæ potestatis insigne, scilicet gladium exertum. » Cf. Clavel, ouvr. cit., p. 181.

du goût de l'empereur. Les Romains ne pouvaient se le dissimuler. Pour atténuer et couvrir la témérité de leur conduite, ils envoyèrent à Conrad une ambassade chargée de lui faire un récit des événements. Ils renouvelaient leur serment de fidélité au roi et l'assuraient qu'ils ne travaillaient que pour la gloire et l'exaltation de sa couronne impériale.

Un tel langage n'est-il pas fait pour nous étonner? Ces citoyens qui ne pouvaient souffrir le gouvernement papal se montraient disposés à courber la tête sous le sceptre des empereurs d'Allemagne. Ne croirait-on pas entendre les républicains dégénérés du temps d'Auguste, saluant du nom de Père de la patrie le fondateur de l'empire? On voit déjà percer, dès son aurore, le caractère de la nouvelle république. C'est moins une tentative de *self-government* qu'une atteinte à l'autorité du pape et un retour au despotisme laïque de l'empire. La suite des événements rendra cette vérité de plus en plus évidente.

Le pape, qui sentait s'amoindrir entre ses mains le pouvoir pontifical, écrivit au roi Conrad une humble lettre, contenant, avec la nouvelle de son oppression, des « remerciements à Dieu pour la santé et la prospérité du prince, ainsi qu'une invitation à défendre l'Église romaine [1]. » Conrad, occupé à combattre les Saxons et les Guelfes qui n'avaient pas encore reconnu son élection, dut ajourner son voyage en Italie, et renvoya les ambassadeurs du pape avec des promesses évasives.

Lucius conclut vers le même temps une trêve avec Roger de Sicile. Mais il ne vit pas davantage arriver de ce côté le secours dont il avait besoin. Il mourut [2] sans avoir pu réduire à l'obéissance ses sujets rebelles (15 février 1145).

Les cardinaux lui donnèrent aussitôt, pour successeur, Bernard de Pise, ancien disciple de saint Bernard et abbé du monastère de Saint-Vincent et de Saint-Anastase. Le nouveau pape (qui prit le nom d'Eugène III) se rendit le jour même de son élection

[1] Ott. Fris. *Chron.* t. XXXI.

[2] La mort de Lucius II est diversement racontée. D'après le récit d'Othon, on pourrait croire qu'elle fut naturelle. Godefroid de Viterbe l'attribue à un coup de pierre et Sigonius ajoute que le pape reçut ce coup, en menant ses partisans à l'assaut du Capitole. Ce dernier trait est-il exact? Clavel recommande, à ce propos, de lire Sigonius avec une extrême réserve. Ce chroniqueur, dit-il, « imitateur de Tite-Live, fait du beau style, quelquefois aux dépens de la vérité. » Ouvr. cit., p. 169., note.

au palais de Latran. Mais, ayant appris que les Romains voulaient aussi le contraindre à renoncer aux régales, il sortit clandestinement de Rome. Trois jours après, il fut rejoint par les cardinaux à Monticelli dans la Sabine, et se rendit avec eux au monastère de Farfa, où il fut sacré le dimanche suivant (février 1145). Il séjourna ensuite huit mois à Viterbe, pendant que Rome restait en proie aux horreurs de la guerre civile [1].

C'est alors qu'Arnauld, rentré en Italie, se présenta à la cour pontificale, probablement sous les auspices du cardinal Guido. Eugène III l'accueillit avec bienveillance, lui imposa une pénitence, et reçut de sa bouche l'assurance de son repentir et de sa soumission. Cette démarche déconcerte beaucoup les admirateurs d'Arnauld, qui voudraient trouver dans sa vie une parfaite unité et effacer de sa mémoire la tache de la faiblesse et du parjure. Mais le récit, net et précis, de *l'Historia pontificalis* [2] ne laisse place à aucun doute. Le silence d'Othon dans sa Chronique, de saint Bernard dans ses lettres aux Romains et à Conrad, d'Eugène III dans son bref aux Romains, n'infirme nullement le témoignage du chroniqueur français. Othon, on le sait, n'avait d'autre but que d'exposer la doctrine d'Arnauld et les faits qui s'y rattachent et d'ailleurs les quelques lignes qu'il consacre au retour du novateur en Italie sont incohérentes et même contradictoires. Saint Bernard, de son côté, à l'époque où il écrivait ses lettres à Conrad et aux Romains (1145, au plus tard commencement de 1146), n'avait aucun motif de nommer Arnauld, qui n'avait encore pris aucune part à la révolution romaine. Enfin Eugène III n'a pas eu l'intention de dresser un réquisitoire contre Arnauld. S'il ne parle pas de sa rétractation et de son parjure récents, il ne mentionne pas davantage deux condamnations déjà encourues par le disciple d'Abélard, sous Innocent II; la brièveté de la lettre du pape explique cette double omission.

Arnauld ne demeura pas longtemps à Viterbe. Il fit sans doute son entrée à Rome au moment où Eugène III y rentrait lui-

[1] Ott. Fris., *Chron.* XXXI.

[2] « Promissa sastisfactione et obedientia Romanæ ecclesiæ, a domno Eugenio receptus est apud Viterbum (1145). Injuncta est ei pœnitentia, quam se in jejuniis, vigiliis et orationibus circa loca sancta, quæ in Urbe sunt, professus est esse facturum. Et quidem de servanda obedentia solemne præstitit juramentum. » Cap. XXXI.

même, c'est-à-dire vers la fin de 1145. Mais, depuis le mois de février précédent, les événements avaient marché. Les Romains, profitant de l'absence du pape, avaient renversé le préfet de la ville, qui était à la fois, comme nous l'avons dit, le vicaire de l'empereur et le représentant de l'autorité pontificale. Ils abolissent du même coup sa dignité et contraignent les principaux citoyens et les nobles à se soumettre à leur patrice. Enivrés par le succès, ils se précipitent sur les palais des partisans de l'ancien régime, des Frangipani et des Pierre de Léon, sur les demeures des cardinaux et des clercs, les pillent et les dévastent. Ils s'emparent de l'église Saint-Pierre, et comme « des étrangers y venaient pour prier, dit Othon de Frisingue, par amour du gain ils les obligent à force de coups et de blessures à faire des offrandes. » Ils s'enrichissent ainsi aux dépens des plus dociles ; et « par un criminel attentat, ajoute le chroniqueur, ils n'hésitent pas à tuer les récalcitrants dans le portique même et le vestibule du temple [1]. »

Ces beaux exploits n'étaient guère propres à recommander le nouveau gouvernement. Cependant les chefs de la république avaient toujours les yeux fixés sur l'Allemagne. Plusieurs sénateurs, Sextus Nicolaus et Guido écrivirent à l'empereur Conrad pour lui exposer leur conduite sous un jour favorable. Leur lettre est un chef-d'œuvre de faiblesse et d'obséquiosité. Au récit de leurs faits d'armes, ils mêlent et répandent avec profusion les témoignages de dévouement inaltérable au roi et les vœux de rétablissement de l'empire romain. « Comme nous l'avons déjà annoncé à votre royale majesté dans plusieurs lettres, voyant l'empire romain perdre sa vigueur par la téméraire usurpation des clercs et marcher à sa décadence, nous avons relevé le Sénat avec enthousiasme par le secours du Christ dans le but de mettre l'univers à vos pieds... Nous avons brisé tous les obstacles pour vous procurer la couronne impériale... Il ne vous reste donc plus (si cela vous plaît) qu'à venir promptement et à secourir votre peuple. Car tout ce que votre cœur impérial peut désirer de Rome vous sera certainement donné par elle [2]. »

[1] *Chron.* Cap XXXI.

[2] « Quidquid desiderat Urbis cor imperiale, in ea procul dubio obtinere poterit. » Martène et Durand, *Ampliss. coll.*, epist. 212.

Saint Bernard, averti de ces événements, ne se fit pas un instant illusion sur leurs causes, leur gravité et leurs conséquences. Pour conjurer de nouveaux malheurs, il adressa aux Romains et à l'empereur deux lettres très pressantes :

« A quoi pensiez-vous donc, Romains, s'écrie t-il, d'offenser les princes du monde vos protecteurs tout particuliers. Pourquoi provoquez-vous et le roi de la terre et le Seigneur du ciel avec une fureur aussi intolérable qu'irréfléchie, en vous efforçant par une audace sacrilège d'attaquer et de frapper dans sa dignité le Saint-Siège apostolique qu'ont singulièrement élevé les privilèges divins et royaux [1], ce Siège que, même contre tous, s'il l'eût fallu, vous auriez dû défendre... Voici l'héritier de Pierre chassé par vous du siège et de la ville de Pierre. Voici les cardinaux et les évêques, ministres du Seigneur, dépouillés par vos mains de leurs biens et de leurs demeures. O peuple insensé ! »

Saint Bernard savait que la partie saine de la population romaine était nombreuse encore, et il lui montrait par des faits éclatants combien vaines étaient les promesses que faisaient miroiter devant ses yeux les meneurs du parti républicain.

« Reconnais, hélas ! quels maux tu souffres ou as soufferts, et sache quels en sont les auteurs. Souviens-toi pour quels motifs, dans quel but, par qui et pour quels usages, en ces derniers jours, tous les ornements et les trésors de toutes les églises ont été dispersés. Tout l'or et l'argent qu'on a pu trouver alors sur les autels et les vases des autels, voire même sur les images sacrées, les mains des impies l'ont pillé et emporté. Et de toutes ces richesses que trouves-tu maintenant dans ta bourse ?... Reconnais-tu enfin qu'ils ne sont pas tous pacifiques ceux qui ont l'air d'être tes amis et tes intimes [1] ? »

Il fait ensuite appel au sentiment religieux, toujours vivant au cœur des Romains. Mais cet appel ne fut pas entendu, et le saint abbé se consuma en vain dans l'attente d'une réconciliation librement consentie entre le pape et ses sujets. Il se tourna alors vers Conrad pour l'engager, au nom de l'union séculaire du sacerdoce et de l'empire, à défendre l'autorité pontificale contre les attaques des Romains :

[1] Epist. 243.

« C'est Dieu, dit-il, qui a uni le sacerdoce et la royauté. Que les rois et les prêtres se protègent, se défendent et portent mutuellement leurs fardeaux. « Si un frère aide son frère, tous deux seront consolés, » dit le sage. Que si les deux pouvoirs (loin de nous ce malheur!) se rongent et se déchirent, ne seront-ils pas désolés? A Dieu ne plaise que j'entre dans la pensée de ceux qui disent que la paix et la liberté des Églises nuiront à l'empire ou que la prospérité et la grandeur croissante de l'empire nuiront aux Églises. Dieu, le fondateur des deux pouvoirs, les a liés ensemble, non pour leur ruine, mais pour leur édification. — Si vous savez cela, jusques à quand ferez-vous semblant d'ignorer cet outrage commun, cette commune injure? Rome n'est-elle pas la tête de l'empire, comme elle est le siège apostolique? Et sans parler de l'Église, est-il honorable pour un roi de tenir entre ses mains un empire mutilé ?..... Sans doute, le bras de Dieu n'est pas raccourci ; il délivrera maintenant encore, comme il a déjà fait, son épouse en détresse, cette épouse qu'il a rachetée de son sang, dotée de son esprit divin, ornée de dons célestes et enrichie en même temps de biens terrestres. Il la délivrera, oui, il la délivrera ; mais, s'il le fait par la main d'un autre, les princes du royaume trouveront-ils que cela est un honneur pour le roi et un profit pour le royaume? Non, certes. — C'est pourquoi ceins le glaive sur ta cuisse, roi très puissant : que César reprenne ce qui est à César et rende à Dieu ce qui est à Dieu. Il est certain qu'il importe également à César et de protéger sa propre couronne et de défendre l'Église. Le premier rôle convient au roi ; le second au protecteur de l'Église. La victoire (Dieu nous en donne la confiance) est en nos mains. L'orgueil et l'arrogance des Romains sont plus hauts que leur valeur. Et quoi! Est-ce un grand, un puissant, en un mot un empereur ou un roi qui a conçu une telle entreprise contre le sacerdoce et l'empire tout ensemble? C'est ce peuple maudit et séditieux qui ne sait ni mesurer ses forces, ni se proposer un but, ni prévoir les résultats, c'est lui qui a osé, dans sa fureur insensée, commettre un si grand sacrilège. Il s'en faut bien qu'une troupe d'hommes du peuple, une foule téméraire puisse soutenir, même un instant, la présence du roi... Si quelqu'un s'efforce de vous persuader autre chose que ce que je vous dis, celui-là, certes, n'aime pas son roi, ou il ne comprend guère ce qui convient à la majesté royale [1]. »

Saint Bernard souhaite aussi vivement que les Romains

[1] Epist. 244. Cette lettre jette une grande lumière sur la politique de l'Église au XII[e] siècle et en particulier sur celle de saint Bernard. On nous pardonnera d'en avoir donné de si longs extraits.

l'intervention de Conrad dans les affaires de Rome : mais combien plus légitimes sont les motifs de sa réclamation et combien plus correcte sa conduite! Les républicains qui venaient d'abolir la préfecture de Rome ignoraient-ils que les oreilles délicates des empereurs d'Allemagne, adversaires nés des communes italiennes, ne pouvaient souffrir ni le nom de république ni la chose? Pouvaient-ils s'abuser au point de croire qu'ils allaient disposer de la couronne impériale, et conférer à Conrad le titre que ses prédécesseurs n'avaient jamais reçu que des papes? Quel prestige un roi d'Allemagne devait-il espérer de cette couronne qui lui aurait été remise par des *laïques*, comme on dit aujourd'hui, sans les cérémonies du sacre et malgré la papauté? Que de simples vassaux, des sujets osassent proposer un pareil arrangement à celui qu'ils affectaient de saluer comme leur souverain, n'était-ce pas une dérision, presque un acte de folie [1]?

Saint Bernard, au contraire, en invitant Conrad à soutenir la cause de la papauté, ne faisait que suivre une politique traditionnelle et sage. Dans sa pensée comme dans celle de Lucius et d'Eugène III, l'empereur est le protecteur né de l'Église. Héritier de Charlemagne, il s'engage au moins tacitement, au jour de son sacre, à défendre la papauté contre tous ses ennemis. C'est pour ce motif que Rome est la capitale de l'empire et que les empereurs ont quelques droits sur l'Italie, simples droits de suzeraineté correspondant à leurs devoirs de protection. Les prédécesseurs de Conrad et ses successeurs eurent, il est vrai, des prétentions plus hautes. Ils auraient voulu faire de tout le pays au-delà des Alpes jusqu'à la Méditerranée leur propre royaume au même titre que l'Allemagne. Mais les papes ont toujours résisté à ces exigences exorbitantes. Ces papes tant décriés par quelques modernes, tout en s'inclinant devant la souveraineté temporelle des Othon et Hohenstaufen, avaient à cœur la liberté de l'Italie autant que la dignité de l'Empire : et c'est ce qui explique comment ils ont pu, durant le moyen âge, sans trahir

[1] L'état actuel de l'Italie et de l'Europe peut induire les esprits superficiels à croire que la politique des Romains du XII[e] siècle n'était pas si déraisonnable que nous l'affirmons. Ce n'est pas ici le lieu de porter un jugement sur les gouvernements modernes. Mais nous montrerons plus loin que l'œuvre des politiciens de Rome était à la fois anti-ecclésiastique, anti-sociale et anti-patriotique.

la justice et le droit, couronner d'une main les empereurs d'Allemagne et de l'autre favoriser l'établissement des républiques italiennes.

Saint Bernard entre au moins partiellement dans ces vues. On peut douter qu'il ait eu quelque attrait pour l'état républicain. Un gouvernement monarchique où tous les éléments sont parfaitement subordonnés les uns aux autres et dans une admirable hiérarchie, comme celui de l'Église par exemple, était plus de son goût. Son couvent, formé sur ce modèle, lui servait de type et d'idéal. Mais c'était moins cette question de forme gouvernementale qui le préoccupait dans les événements de Rome, que l'atteinte portée à l'autorité civile et religieuse et la violation des principes qui régissaient la société chrétienne du moyen âge. En cela il vit clair. Rome ne pouvait échapper à l'influence du pape et tomber exclusivement aux mains des laïques sans se précipiter dans l'anarchie et redescendre par une pente fatale jusqu'au césarisme, c'est-à-dire, en fin de compte, retourner au régime païen de la force. C'est pourquoi il conjurait si instamment le roi Conrad de venir au secours de la papauté menacée et de ne pas permettre que l'union de l'Église et de l'Empire fût rompue.

Conrad, qui n'avait pas encore reçu la couronne impériale, aurait vivement souhaité de répondre à ces instances. Mais les affaires d'Allemagne l'en empêchaient toujours. Alors Eugène III, ne comptant plus que sur lui-même, lança l'anathème sur Giordano et quelques autres chefs de la république. Par cette mesure il ranima ses propres partisans, qui vinrent se ranger autour de sa personne. Il leur fit prendre les armes, et aidé des Tiburtins, vieux ennemis des Romains, « il réprima les rebelles, dit Othon de Frisingue, et finit par les contraindre à demander la paix [1]. »

Les conditions de cette paix, qui ne fut qu'une trêve éphémère, étaient honorables pour les Romains. Eugène III exigeait « qu'ils abolissent la dignité de Patrice et qu'ils rendissent au Préfet ses anciennes fonctions. » Mais il ne détruisit pas la forme du gouvernement récemment établi. Il se réservait seulement le droit de nommer les sénateurs [2].

[1] *Chron.*, cap. XXXI.
[2] *Ibid.*, cap. XXXIV.

Les esprits exaltés ne pouvaient subir ces conditions, et ils saisirent la première occasion qui s'offrit à eux pour provoquer de nouveaux dissentiments intérieurs. « Les Romains, dit Othon de Frisingue [1], tourmentèrent une fois encore le pape au sujet de Tivoli qu'ils voulaient détruire, et le pontife ne pouvant supporter leur perversité, quitta le Latran et se retira au-delà du Tibre. » Il était rentré à Rome vers la fin de l'année 1145 et y avait célébré les fêtes de Noël ; il en sortit dès le commencement de l'année 1146 et regagna Viterbe, où il séjourna jusqu'au 3 janvier 1147. Il se rendit ensuite en France, par la voie de Suse, afin de bénir les croisés qui partaient pour la terre sainte, et ne revint en Italie qu'au mois de mai 1148. Le 15 juillet suivant, il date de Brescia une lettre adressée au clergé et au peuple romain, et dirigée contre le schismatique Arnauld.

V

Arnauld, nous l'avons dit, s'était rendu pour la première fois à Rome, selon toute probabilité vers la fin de 1145, au plus tard au commencement de 1146. La vie pénitente que d'abord il y mena, conformément à sa promesse, attira bientôt sur lui l'attention publique. Chaque jour voyait croître le nombre de ses admirateurs. Plusieurs d'entre eux se firent ses disciples ; et ces nouveaux sectaires, nous dit l'*Historia pontificalis* [2], trouvèrent faveur, nourriture et vêtement auprès des dames pieuses de la ville.

Nous voulons croire, malgré l'insinuation contraire d'Othon de Frisingue, qu'Arnauld, fidèle à son serment, n'avait d'autre but en arrivant dans la ville éternelle que de travailler à sa propre sanctification. Mais des germes de révolte flottaient dans l'air qu'il respirait. Il ne put échapper longtemps à la contagion du mal. On ne retrouve aucune trace de son action publique en

[1] *Ibid*

[2] « Dum sub obtentu pœnitentis Romæ degeret, urbem sibi conciliavit, et, Domno Papa agente in Galliis, prædicans hominum sectam fecit quæ adhuc dicitur hæresis Lumbardorum. Habuit enim continentiæ sectatores qui propter honestatis speciem et austeritatem vitæ placebant populo, sed maximum apud religiosas feminas inveniebant subsidium. » *Loc. cit.*

1146. Mais, dès l'année suivante, pendant le séjour d'Eugène III en France, il monte au Capitole, reprend le cours de ses prédications, et il aboutit, comme jadis en son pays natal, au schisme et à l'insurrection contre l'autorité pontificale. La richesse du clergé est toujours l'objet principal de ses attaques. Il peint « le collège des cardinaux » comme « une maison de négoce et une caverne de voleurs. » A l'entendre, ce sont « des orgueilleux, des avares et des hypocrites qui jouent parmi les chrétiens le rôle des anciens Scribes et des Pharisiens. Le pape lui-même n'a d'autre fin au monde que d'engraisser son corps, d'emplir sa bourse et de vider celle d'autrui [1]. » On ne saurait admettre que, dans ces invectives, Arnauld ait eu uniquement en vue la personne d'Eugène III. Ses traits portaient plus haut et plus loin ; ils étaient dirigés contre un principe, contre le droit de posséder qu'il déniait à l'Église, et dont la papauté, à ses yeux, ne pouvait user sans déchoir. « Un pape qui emploie les armes pour défendre son pouvoir temporel, n'est plus un pasteur des âmes, disait-il, mais un bourreau de l'Église. Et, de ce chef, il perd tout droit à notre respect et à notre obéissance [2]. » Telles étaient les conséquences extrêmes de sa doctrine.

Les Romains, qui entendaient justifier si hardiment leurs méfaits au nom de la morale et de l'Évangile, applaudirent vivement à ces prédications, et se groupèrent peu à peu autour d'Arnauld. Celui-ci entra dès lors pleinement dans leurs vues, et mena de front une double réforme, la réforme religieuse et la réforme politique. Séduit, comme son entourage, par le mirage de la résurrection de Rome antique, il « proposa aux Romains, dit Othon de Frisingue [3], les exemples de leurs ancêtres qui, grâce aux décrets d'un sénat mûri par l'expérience, grâce au courage, à la forte discipline d'une vaillante jeunesse, soumirent à leurs lois la terre entière. » Le sénat venait d'être rétabli. Mais l'organisation de la République était loin d'être une œuvre achevée. Arnauld fit revivre, s'il faut en croire Gunther [4], les

[1] *Hist. Pontif.*, *ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *De Gest. Frid.*, l. II, 20.
[4] « Quin etiam titulos Urbis renovare vetustos,
Patricios recreare viros, priscosque *Quirites*,
Nomine *Plebeio* secernere nomen *Equestre*,
Jura *Tribunorum*, sanctum reparare *Senatum*.

anciens noms de Patriciens, de Plébéiens et de Quirites; il rétablit le tribunat, et ne recula pas devant la tâche impossible de réformer l'ordre équestre.

On s'est demandé si, dans son plan de gouvernement, il avait réservé une place à l'Empereur. « Nous n'en doutons pas, dit M. Victor Clavel lui-même [1]. Othon, qui nous a conservé le discours des Romains et la curieuse réponse de Frédéric, n'a jamais dit qu'Arnauld voulût attenter à l'autorité impériale. Il y a même dans la doctrine rapportée par lui une maxime qui prouve qu'il reconnaissait indirectement cette autorité: « Tous les biens appartiennent à l'empereur, et, grâce à sa bienfaisance, les laïques seuls peuvent en jouir. » Cette maxime contient la réfutation la plus péremptoire de l'opinion qui représente Arnauld comme un libéral. Il ne faut pas ici se payer de mots. La république, telle que l'entendait le réformateur, n'était pas une république indépendante faite à l'image des anciennes républiques d'Athènes et de Rome, ou même sur le modèle des communes lombardes; c'était une sorte de composé qu'on pourrait appeler une république impériale ou plutôt un empire démocratique. Arnauld ne rompait l'union des deux pouvoirs qu'afin de ravir aux papes pour le transporter au peuple le droit de conférer aux empereurs l'investiture et la couronne. La société aurait-elle trouvé quelque avantage dans ce bouleversement politique? Le peuple ou plutôt la populace de Rome était-elle assez entendue en matière de gouvernement pour remplacer avantageusemeut la papauté dans les rapports de la ville éternelle avec les Conrad et les Frédéric? Nous examinerons plus

Et senio fessas mutasque reponere leges,
Reddere primævo *Capitolia* prisca nitori;
Consiliis armisque suæ moderamina summæ
Arbitrio tractare suo; nil juris in hac re
Pontifici summo, modicum concedere Regi
Suadebat populo. » (Gunther Lig., l. III.)

Gunther nous paraît ici avoir sacrifié aux Muses ou à la rhétorique. Othon, que d'ordinaire il copie et suit pas à pas, dit seulement: « Reædificandum Capitolium, renovandam dignitatem senatoriam, reformandum ordinem equestrem docuit: nihil in dispositione Urbis ad Romanum spectare Pontificem, sufficere sibi ecclesiasticum judicium debere. » *Loc. cit.* Le dernier vers de Gunther: *modicum concedere Regi suadebat populo*, est absolument inadmissible. Voir la note de la page suivante.

[1] Ouvr. cit., p. 260.

loin ces graves questions. Il suffit présentement de constater qu'Arnauld reconnaissait la suprématie absolue de l'empereur sur les affaires de la république, et qu'en secouant le joug des papes les Romains se précipitaient entre les bras d'un autre souverain. « Étranges républicains, s'écrie M. Victor Clavel, à qui il fallait absolument un maître [1] ! »

Cette politique trouva pourtant des partisans jusque dans les rangs du clergé. En temps de révolution, il est toujours des esprits aventureux qui, soit par désir de la conciliation, soit par amour de la nouveauté, sinon pour des motifs moins honorables, trahissent leur propre cause et se mettent à la remorque de leurs véritables ennemis, au risque de périr eux-mêmes dans le naufrage des institutions qu'ils désertent et qu'ils devraient défendre.

Eugène III apprit avec douleur, en rentrant en Italie, que plusieurs membres du clergé romain se prêtaient au rôle que voulait leur faire jouer Arnauld, et refusaient d'obéir à leurs

[1] *Ibid.*, p. 261. Quelques historiens, prenant acte d'un vers de Gunther, font observer qu'Arnauld conseillait au peuple de n'accorder au monarque qu'un pouvoir modéré : « modicum concedere Regi suadebat populo. » Mais quelle est la valeur de ce témoignage de Gunther ? Il ne faut pas oublier qu'il écrivit son poème quarante ou cinquante ans après les événements : et ses vers ne sont en quelque sorte que le calque du récit d'Othon. Où a-t-il pris ce prétendu conseil d'Arnauld ? Ni Othon, ni Jean de Salisbury, ni saint Bernard, ni le chanoine Géroh n'en parlent. Ce silence des chroniqueurs contemporains n'est-il pas bien significatif ? Pour nous, nous n'hésitons pas à croire que le *suadebat* de Gunther est une simple conjecture et une conjecture téméraire, en opposition formelle avec la doctrine la plus authentique d'Arnauld qui était décidément imperialiste. — A la vérité, la restauration du Sénat et du Tribunat, considérée en elle même, impliquait une certaine liberté politique. Mais nous devons la juger moins selon nos vues personnelles que selon les idées de ceux qui en furent les auteurs. Or, les républicains, en usurpant le pouvoir temporel des papes, faisaient profession de le transmettre immédiatement à l'Empire. Dès lors le rôle du *senatus populusque romanus* se bornait à choisir ou du moins à couronner l'empereur et à remplir sous son autorité les fonctions que remplissaient le peuple et le sénat sous les Césars païens ou les empereurs chrétiens du Bas-Empire. Toutes les lettres des Romains à Conrad et à Frédéric, nous le verrons plus loin, confirment ce sentiment ; et, puisque de l'aveu de tous Arnauld en fut l'inspirateur de 1147 à 1155, on ne saurait nier sans témérité que le but suprême du réformateur fut de restaurer le régime impérial sous une forme démocratique plus apparente que réelle. Or il y a loin de ce régime à une république libérale. En somme, le résultat le plus net de l'entreprise d'Arnauld était la confiscation du pouvoir temporel des papes au profit des empereurs d'Allemagne.

supérieurs. Il adressa alors de Brescia, en date du 15 juillet 1148, aux cardinaux de la curie une lettre assez brève, où il flétrit les menées d'Arnauld et enjoint à tous, évêques et fidèles, de fuir le tribun comme « schismatique » et comme l'« instrument principal du démon. » Les clercs coupables sont particulièrement invités à rejeter les doctrines nouvelles qui « tendent à détruire l'unité de l'Église. » Que s'ils persistent, « au mépris de Dieu, » dans la voie pernicieuse où ils sont engagés, ils sont « par la présente exclus tant des fonctions que des bienfaits de l'Église [1]. »

Ce bref produisit un double effet, facile à prévoir. Il éloigna de plus en plus du réformateur les Romains fidèles à la cause de la papauté, et excita jusqu'au paroxysme la colère des républicains. Arnauld, en habile politique, profita de cette exaspération pour s'attacher ses partisans par des liens plus étroits. « A la suite de l'excommunication lancée contre lui, nous dit l'*Historia pontificalis* [2], il s'engagea par serment à soutenir l'honneur de la cité et de la république romaine; et, en retour, le peuple romain lui promit aide et conseil contre tous, spécialement contre le seigneur pape. »

Cependant Eugène III se préparait à regagner Rome pour recueillir le fruit de sa lettre et de ses menaces. Il partit de Brescia vers la fin de l'année 1148, se rendit à Viterbe contre laquelle les Romains avaient déjà dirigé quelques expéditions, et au commencement d'avril 1149 il était à Tusculum. Dans cette ville l'attendaient les membres les plus illustres de son parti, les Pierre de Leon, les Frangipani, le comte Tolomée et un grand nombre de cardinaux. Il ne pouvait songer à rentrer dans sa capitale que par la force. Il pria de nouveau Conrad de hâter son

[1] Epist. Eugen. ap. Baron. anno 1148. Giesebrecht pense qu'Arnauld venait d'être déclaré *schismatique* dans le concile tenu quelques jours auparavant à Crémone par le pape Eugène III. Selon le même auteur, qui s'appuie sur l'*Historia Pontificalis*, Arnauld fut bientôt après frappé de l'excommunication et de la note d'hérésie. L'*Historia Pontificalis* dit en effet : « Eum namque excommunicaverat Ecclesia romana, et tanquam hæreticum præceperat evitari. » Et d'autre part, il est remarquable que, si dans son écrit du 15 juillet 1148 le pape signale Arnauld seulement comme *schismatique*, plus tard (Jaffé, *Bibl.*, t. I, p. 538) il l'appelle *hérétique*. (Giesebrecht, ouvr. cité, p. 20 et 21.)

[2] *Loc. cit.*

voyage en Italie. En même temps il faisait alliance avec Roger de Sicile et recevait de lui quelques troupes auxiliaires. Pressé d'en finir avec la révolte, il mit à la tête de sa petite armée le cardinal Guido, surnommé *Puella*, et se présenta devant les portes de Rome [1].

Elles s'ouvrirent selon toute apparence sans coup férir. Soit par amour de la paix, soit par crainte de l'issue funeste de la guerre, les Romains se décidèrent à entrer en pourparlers avec le pape. Un accommodement s'ensuivit, une sorte de paix, mais une paix boiteuse. D'après le traité, en effet, Arnauld restait à Rome ; le sénat, fidèle à la foi jurée, le prenait sous sa protection. De cette condition on pouvait aisément augurer que l'accord entre les belligérants ne serait pas de longue durée ; et de fait, au mois de juin de l'année suivante, Eugène III était déjà sorti de la cité [2].

Ce départ était dû, nous dit l'*Historia pontificalis* [3], « à la mauvaise foi et aux violences des Romains. » Il est probable qu'il n'eut pas lieu sans effusion de sang. Les partisans du pape, les Frangipani, les Siciliens auxiliaires, le comte Tolomée tinrent tête aux républicains. Les Pierre de Leon, enfermés dans le château Saint-Ange, occupaient une position inexpugnable et dominaient une partie de la ville. Alors, convaincus de leur impuissance et craignant que de mauvais bruits ne circulassent sur leur conduite à la cour d'Allemagne, les Romains s'adressèrent à leur tour au roi Conrad, pour lui demander des secours et essayer de le faire entrer dans leurs vues. On va voir comment ils savaient allier à la haine de la papauté la flatterie et la servilité [4].

[1] « Tusculum se receperat Domnus Papa, ubi conductis militibus decrevit infestare Romanos. Militiæ præfecit Cardinalem Guidonem cognomento Puellam, de terra Regis Siculi auxiliares recepit milites. » *Hist. Pontif.*, cap. XXVII, p. 536.

[2] *Hist. Pontif.*, loc. cit.

[3] « Domnus Papa Urbe egressus est propter *improbitatem* Romanorum qui ei et suis multas injurias irrogabant. » Loc. cit.

[4] « Cette lettre, dit M. Victor Clavel (p. 164), est un chef-d'œuvre d'inconséquence, de vanité et d'ignorance. » Le ton en est si peu noble que le même auteur ne peut croire, par égard pour Arnauld, qu'elle soit du temps où le réformateur résidait à Rome. Mais la date approximative de sa composition nous est fournie par son contenu même et par Othon de Frisingue.

Le Sénat et le peuple romain au très excellent et illustre maître de Rome et du monde entier, a Conrad, etc.

« Déjà dans beaucoup d'écrits nous avons scrupuleusement exposé à votre Excellence royale nos faits et gestes, notre persévérance dans la foi jurée et nos luttes journalières pour élever et fortifier de toutes façons votre couronne impériale... Nous désirons, en effet, relever et agrandir l'empire romain dont Dieu vous a confié la direction et le rétablir dans l'état où il était au temps des Constantin et des Justinien qui, par la vigueur du sénat et du peuple romain, tinrent sous leur pouvoir l'univers entier. Dans ce dessein le sénat fut, grâce à Dieu, rétabli par nous. Par nous aussi les rebelles, qui toujours indociles à vos ordres avaient dépouillé d'une telle gloire l'empire romain, ont été pour la plupart écrasés... Nous avons pris les forteresses, les tours et les demeures des puissants de Rome ; nous en gardons une partie sous votre obéissance ; d'autres, détruites de nos mains, gisent sur le sol. Mais en haine de ce que nous faisons par attachement pour vous, le pape, les Frangipani, les fils de Pierre de Leon, et les amis du Sicilien (excepté notre Giordano, votre défenseur et porte-enseigne dévoué), Tolomée même et bien d'autres encore nous assaillent de toutes parts pour que nous ne puissions librement placer sur votre tête royale la couronne d'empereur. Mais nous, quoique affligés d'une foule de maux, comme aucun effort ne coûte à qui sait aimer, pour l'amour de vous et pour votre honneur, nous souffrons avec joie ; car nous savons qu'à l'exemple de votre père vous nous

Othon dit expressément (*de Gest. Frid.*, lib. I, cap. 27) qu'elle fut écrite lorqu'*Arnauld eut soulevé « totam pœne Urbem ac præcipue populum adversus Pontificem suum. »* Les événements auxquels elle fait allusion nous reportent d'ailleurs à l'année 1149 ou même, selon Mansi (note au n. 6 de Pagi, *Annal. Baron.*, anno 1144), à l'année 1150. Il y est question des secours envoyés au pape par le roi de Sicile. Or ce fait se place évidemment après la paix conclue entre Eugène III et Roger. « Sic reformata pace inter ecclesiam et Regem, dit l'*Historia Pontificalis,* (cap. 32), rex ipse domno Papæ servivit et curiæ et eis terram suam exponens, se necessitatibus apostolicæ sedis promisit fideliter affuturum. » M. Victor Clavel voudrait que cette paix ne fût autre chose que la trêve accordée en 1144 au pape Lucius II par le roi de Sicile. Mais Lucius ne reçut de Roger aucun secours. Ce n'est donc pas à Lucius mais à Eugène III qu'il faut appliquer ces mots de la lettre des Romains : « Siculus dedit ei (*Papæ*) multam pecuniam pro detrimento vestro et Romani Imperii, etc. » Du reste, Gregorovius (ouv. cit., tom. IV, p. 587), Giesebrect (p. 28), La Farina (l'*Italia dai tempi più antichi sino ai nostri giorni*, vol. III, p. 467), Gabriel Rosa (*Arnaldo,* p. 17), Gaggia (p. 88 et suiv.), sont d'accord avec nous pour placer cette lettre (Oth. *de Gest. Frid.*, lib. I, cap. 27) à la date de 1149 ou 1150.

accorderez une digne récompense et punirez dans nos ennemis les ennemis de l'empire..... Que si quelque mauvais bruit sur le sénat et sur nous s'est fait entendre à vos royales oreilles, nous vous prions de n'y prêter aucune attention... Que votre royale majesté vienne sans retard vers nous, puisqu'à Rome vous pourrez réaliser tous vos vœux, car nous sommes prêts à faire votre volonté en toutes choses : *Sumus enim per omnia vestræ voluntati semper obtemperare parati.*

« Pour tout dire, en un mot, vous pourrez habiter Rome, la capitale du monde, et, tout obstacle de la part du clergé disparaissant et pour l'Italie entière et pour le royaume teutonique, fonder avec moins de peine que tous vos prédécesseurs une domination mieux assise... Sachez en outre que nous réparons à grand'peine le pont Milvius situé hors de Rome, qu'on avait presque détruit, depuis bien des années, pour arrêter les empereurs. Par ce moyen votre armée pourra passer le Tibre et les Pierre de Leon seront incapables de vous nuire du haut du château Saint-Ange, comme ils en étaient convenus avec le pape et le Sicilien. »

Les zélés républicains terminent leur lettre par des vœux et des souhaits versifiés en l'honneur du pouvoir impérial et de l'abaissement de la papauté :

« Salut au Roi ! qu'il obtienne sur ses ennemis tout ce qu'il désire,
Qu'il possède l'Empire, qu'il siège à Rome et gouverne l'univers,
En prince de la terre, comme fit Justinien.
Que César reçoive ce qui est à César et le Pontife ce qui est au Pontife,
Que Pierre paie tribut, comme le Christ l'a ordonnné ! »

On retrouve dans ces dernières lignes la doctrine d'Arnauld. Sa pensée se trouve exprimée plus exactement encore dans une seconde lettre qui fut adressée à Conrad vers le même temps que la précédente et signée par un *fidèle* du sénat, *quidam fidelis senatus.* Le mot de *fidelis*, selon la remarque de Giesebrecht [1], ne peut désigner un sénateur, comme le suppose Jaffé, mais un homme dévoué au sénat ; et ce titre s'applique parfaitement à Arnauld, qui lui avait prêté serment de fidélité. Que si Arnauld n'est pas l'auteur de ce document, il en est au moins l'inspirateur. Ses idées y percent à chaque phrase. Qu'on en juge :

[1] Ouvr. cité, p. 23.

AU TRÈS ILLUSTRE ET TRÈS GLORIEUX MAÎTRE DU MONDE, CONRAD, PAR LA GRACE DE DIEU ROI DES ROMAINS, TOUJOURS TRIOMPHATEUR AUGUSTE, QUI N'A PAS D'ÉGAL NI DE SECOND DANS L'UNIVERS, UN FIDÈLE DU SÉNAT, LE PLUS FIDÈLE DES SERVITEURS DU ROI, TOUT CE QUE PEUT SOUHAITER A UN SI GRAND MAÎTRE UN SI HUMBLE SERVITEUR.

« Que votre royale Majesté soit assurée et convaincue que, dans le Sénat et partout où j'ai pu le faire, je n'ai pas cessé de travailler à l'agrandissement de l'empire; c'est pourquoi je vous écris avec autant de confiance que de hardiesse. Seigneur, ne méprisez pas l'utile conseil d'un serviteur. Si toutefois un serviteur peut donner un conseil à son maître, je conseille à votre royale prudence de venir sans retard à Rome et, vous interposant entre le peuple et le pape, de préndre sous votre protection le sénat et le peuple ; car vous pourrez avec l'aide des Romains vous emparer du château Saint-Ange et faire en sorte qu'à l'avenir jamais un pape ne soit ordonné sans votre ordre et votre bon plaisir. C'est ainsi que les choses se passèrent du temps du bienheureux Grégoire qui ne put être pape sans l'assentiment de l'empereur Maurice, et cette situation a duré jusqu'à l'époque de Grégoire VII. Aussi je crois qu'il importe qu'aucune guerre, aucun homicide ne soit commis dans le monde per les prêtres ; car il leur est défendu de porter à la fois l'épée et le calice : leur devoir est de prêcher, d'appuyer la prédication par de bonnes œuvres, sans jamais occasionner ni guerres ni procès dans le monde [1]. »

Cette lettre, ainsi que la précédente, nous offre plusieurs leçons utiles à méditer. Arnauld et ses partisans s'y déclarent non seulement les adversaires du pouvoir temporel des papes, mais encore les ennemis de la liberté de l'Église. Non contents d'usurper les biens légitimement possédés par le clergé et de reléguer le pape et les évêques dans leurs fonctions spirituelles, ils veulent encore, les uns que l'Église paie le tribut à César, et l'autre que les papes ne puissent être nommés sans le bon plaisir de l'empereur. C'est ainsi que ces *républicains* entendaient la liberté d'autrui. Mais ce qui choque encore davantage nos idées modernes, c'est leur façon d'entendre la liberté pour eux-mêmes. Tout en faisant la part de la flatterie officielle qui était de rigueur dans leurs messages au roi, qui ne s'étonnerait de voir leurs protestations de dévouement servile à la cause

[1] Martène et Durand, *Ampl. Coll.*, epist. 213, ann. 1150.

impériale. Cette obséquiosité fut pourtant dépensée en pure perte. « Le prince très chrétien, dit Othon [1], refusa de prêter l'oreille à ces paroles ou plutôt à ces niaiseries. » — « Les insinuations contre le seigneur pape lui déplurent » particulièrement. Il jugea cependant opportun et sage d'envoyer aux Romains, en guise de réponse, une lettre qui leur annonçait sa prochaine expédition en Italie. Mais, comme pour marquer sa réserve à l'endroit de la forme du gouvernement, il s'adressa, non pas au sénat, mais au préfet de Rome, aux consuls, aux capitaines et à tout le peuple romain : « Nous nous sommes hâté, dit-il, de mettre la main aux affaires du royaume, afin que, la paix une fois affermie partout, nous puissions aller, avec l'aide de Dieu, récompenser la fidélité et punir la rébellion. C'est pourquoi nous envoyons à votre naissante république nos députés, hommes aussi illustres que modérés, Arnold, chancelier de notre curie, élu archevêque de Cologne, Wibald, abbé de Corbie, et Henri, notre secrétaire, tous trois attachés et dévoués à notre empire. Vous saurez par eux avec certitude notre pensée et nos volontés [2]. »

Quelles étaient ces volontés ? De quel côté Conrad mettait-il la rébellion et de quel autre la fidélité ? Cette question dut se poser à l'esprit des Romains. Ils ne pouvaient ignorer que le roi avait toujours entretenu avec le pape des rapports bienveillants. Au moment même où il avait dicté cette lettre équivoque, il avait fait, « en présence de leurs ambassadeurs, une brillante réception aux hommes illustres et distingués qui venaient à lui de la part de l'Église romaine, et qui sollicitaient le rétablissement de leurs anciens privilèges [3]. » Après avoir congédié les députés d'Eugène III, Conrad avait même envoyé plusieurs princes de sa cour à Signia, où résidait le pape, pour s'entendre avec lui sur la cérémonie de son prochain couronnement. Cette attitude était de nature à décourager les Arnaudistes ou à les effrayer. La mort, qui frappa Conrad le 15 février 1152, les délivra à propos d'un ennemi gênant.

Mais s'ils attendaient de son successeur un meilleur appui, ils furent cruellement décus. Conrad n'avait laissé qu'un enfant en

[1] *De Gest. Frid.*, loc. cit.
[2] Martène et Durand, *Ampl. Collect.*, ep. 332.
[3] Ott. Frising., loc. cit.

bas-âge. Les princes allemands élurent roi, dès le 5 mars, Frédéric de Hohenstaufen, qui appartenait par son père à la famille des Gibelins et par sa mère à celle des Guelfes. Par ce choix, ils espéraient réconcilier ces deux maisons rivales, dont la longue division nuisait tant aux intérêts du royaume. Le nouveau roi apportait sur le trône la volonté bien arrêtée d'élever au dessus de tous les pouvoirs humains la puissance impériale. « Il rêvait de ressusciter la Rome antique et d'en être le César. » Quoique favorable à ses desseins, la tentative des Romains prit à ses yeux le caractère d'une révolte contre son autorité. A défaut de son instinct ombrageux, l'un de ses conseillers les plus influents, Wibald de Corbie, lui eût suggéré cette idée. Wibald avait rapporté d'Italie une violente irritation contre les Romains. « Pendant son séjour dans la capitale de l'empire, il avait été frappé, comme le remarque M. Clavel, des excès auxquels le nouveau gouvernement s'était livré contre le pape: il avait vu la hiérarchie méconnue, les biens du clergé dilapidés par le peuple. » Une telle anarchie froissa vivement ses sentiments les plus intimes, son amour de l'ordre public, son affection pour le Saint-Siège. S'il parla de la république devant Frédéric, ce ne fut que pour l'indisposer contre elle. Le nouvel empereur ne daigna pas faire part de son élection aux Romains. Arnauld comprit aisément la signification de cette marque d'indifférence affectée, et mit aussitôt tout en œuvre pour sauver la république et son propre prestige si gravement compromis. Le sénat devait être renouvelé au mois de novembre suivant. Du résultat des élections dépendait l'avenir du nouveau gouvernement. « Les nobles et les grands, qui l'avaient servi jusque-là, menacaient de l'abandonner complètement. » Arnauld aux abois fit un pas de plus vers la démocratie,et recruta ses candidats parmi les hommes les plus résolus de la plèbe romaine et des villages voisins. Son dessein était de faire nommer cent sénateurs à vie et deux consuls, l'un pour Rome même, l'autre pour l'extérieur. Et comme l'élu des princes allemands méprisait la République, un autre empereur devait être choisi pour commander aux cent sénateurs, aux consuls et au peuple [1].

La dernière partie de ce projet était insensée. Il semble qu'elle

[1] Epist. Eugen. Papæ. — Martène et Durand, *Ampl. Collect.*, ep. 1152.

n'aurait dû recevoir aucune publicité. Un partisan des idées d'Arnauld, du nom de Wetzel [1], y fit cependant allusion dans une lettre qu'il adressa à Frédéric lui-même :

« J'éprouve, dit-il, une bien grande joie de ce que votre nation vous ait choisi pour roi ; mais que par le conseil des clercs et des moines dont la conduite confond les choses divines et humaines, vous n'ayez point, à ce sujet, comme c'était votre devoir, consulté la sainte cité, la maîtresse du monde, la créatrice et la mère de tous les empereurs, que vous n'ayez pas demandé à la ville sans laquelle jamais aucun empereur n'a régné, qu'elle confirmât votre élection, qu'enfin vous ne lui ayez pas écrit en qualité de fils, si toutefois vous vous proposez d'être son fils et son ministre, voilà ce qui m'afflige profondément.....

« Les décisions de l'empereur, ajoute-t-il, n'ont force de loi que lorsque le peuple lui a remis à discrétion toute la puissance, toute l'autorité dont il a le dépôt. Or, comme tout le pouvoir, toute la dignité de la République est entre les mains des Romains, c'est au sénat et au peuple qu'il appartient de créer l'empereur, et nulle loi, nulle raison ne peut les en empêcher [2]. »

Ces leçons, fières et hardies, durent faire bouillir d'impatience le violent Frédéric. Peut-être n'en remarqua-t-il pas tout d'abord le caractère légèrement comminatoire. Mais une lettre d'Eugène III à Wibald lui révéla pleinement les desseins hostiles des Arnaudistes :

« Nous te faisons connaître, dit le pape à l'abbé de Corbie [3], ce qu'une troupe de *paysans, rusticana,* a entrepris récemment à Rome à l'instigation de l'hérétique Arnauld, sans la complicité des nobles et

[1] Ce Wetzel, dit Giesebrecht (p. 24), n'était ni romain ni même italien. On a découvert un Allemand de ce nom avec la mention *de Constantia exclericus*. Nous avons déjà fait remarquer que Wetzel, dans sa lettre, recommandait à Frédéric plusieurs Allemands du diocèse de Constance, Rodolphe de Ramersberch, Ulrich de Lenzenburg et Eberard de Bodemen. Ces quatre personnages étaient sans doute des partisans qu'Arnauld s'était attachés pendant son séjour à Zurich. A quelle époque et dans quelles circonstances étaient-ils venus le rejoindre à Rome, on l'ignore absolument. Cf. Giesebrecht, p. 14 et 24.

[2] Martène et Durand, *Ampl. Coll.*, epist 384.

[3] *Ibid.*, ep. 383.

des grands. Deux mille conjurés se sont entendus secrètement pour établir aux prochaines calendes de novembre cent sénateurs perpétuels et deux consuls, et pour nommer un empereur, etc... En cola comme ils s'arrogent ce droit au détriment de la couronne du royaume et attentent ainsi à l'honneur de notre cher fils Frédéric, roi des Romains, nous désirons que tu l'avertisses en secret, pour qu'il voie dans sa sagesse ce qu'il faut faire au sujet de ce dessein qui va s'exécuter. »

Le parti de Fréderic fût bientôt pris. Dans un traité, en date du 16 octobre 1152, il s'engagea par serment « à ne faire ni paix ni trêve avec les rebelles ni avec Roger de Sicile sans le libre consentement et la volonté de l'Église romaine et du seigneur pape et de ses successeurs ; à s'efforcer, selon les ressources de son royaume, d'assujettir les Romains au seigneur pape et à l'Église romaine; à conserver et défendre les biens qu'elle possède et à recouvrer, s'il est possible, ceux qu'elle a perdus. »

En retour de ces faveurs, Eugène III, promettait « d'honorer le roi comme le très cher fils de saint Pierre, et, s'il vient à Rome, de le couronner empereur sans soulever de son chef la moindre difficulté, le moindre obstacle. » Il promettait, en outre, « d'agir, selon les rigueurs canoniques contre quiconque attenterait à l'honneur et aux droits royaux [1]. »

Cette convention exerça une influence considérable sur les élections sénatoriales. Les Arnaudistes subirent l'humialition d'un échec; et le parti modéré qui triomphait usa de sa victoire pour rappeler le pape et les cardinaux à Rome. Eugène III y rentra dès le mois de décembre, et fut accueilli par ses sujets avec de grandes démonstrations de joie et de respect.

Après un pontificat bien tourmenté, il put finir ses jours en paix, aimé du peuple qn'il avait gagné à sa cause par sa libéralité et sa douceur. Il eût certainement rétabli pour longtemps la souveraineté temporelle des papes sur des bases solides, si la mort, qui le surprit à Tivoli le 8 juillet 1153, n'eût interrompu son œuvre de réparation [2].

Les fruits de sa politique ne furent pas perdus. Son successeur,

[1] *Ibid.*, ep. 385,ann. 1152.
[2] « Jam fere senatum annihilaverat, » dit saint Bernard., epist.488.

Anastase IV, les recueillit. Pendant la durée, d'ailleurs assez courte de son pontificat, le nouveau pape n'eut à réprimer aucune émeute. Il mourut tranquillement dans son palais de Latran le 4 décembre 1154.

Le feu de la guerre civile était cependant mal éteint. Arnauld et ses partisans n'avaient pas abdiqué leurs prétentions. Ils nourrissaient l'espoir d'une revanche, et l'avaient préparée dans l'ombre à la faveur de la vieillesse inactive du pape Anastase. Leur travail souterrain marchait à souhait, et le pouvoir papal serait tombé sous les coups de leur sape, si la Providence n'avait alors ménagé à son église un puissant soutien. Ce soutien fut Adrien IV que Gregorovius a appelé « le digne prédécesseur d'Alexandre III [1], » et que Balbo considère comme « le plus grand et le plus italien des papes [2]. » — « L'Église romaine, dit à ce propos Voltaire, a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance [3]. » Le nouveau pape, fils d'un mendiant et anglais de naissance, avait attiré l'attention de ses collègues par la régularité de sa conduite, l'élévation de son esprit et par la fermeté de son caractère, unie à une grande douceur. En montant sur le trône pontifical, il mesura toute l'étendue de sa puissance, et se promit de ne faillir à aucun de ses devoirs. Pendant qu'il était auprès d'Eugène III, il avait pu étudier le caractère des Romains ; il connaissait leur mobilité et leur ignorance. Ce fut donc sans étonnement qu'il vit la révolte éclater de nouveau au lendemain de son élection. Cette conduite du peuple lui fit prendre un parti extrême : il s'enferma dans la cité Léonine, bien décidé à n'en pas sortir avant d'avoir obtenu la soumission des rebelles et l'exil de leur chef. Dans ce dessein, il excommunia Arnauld, et pria le sénat de l'éloigner de la cité. Mais cette excommunication et cette demande n'eurent d'autre résultat que d'exaspérer les républicains et de les porter à de plus grands excès. L'un d'entre eux attaqua dans la *Via sacra* le cardinal Gérard, du titre de Sainte Pudentienne, et le blessa dangereusement, Adrien, apprenant ce malheur, en fut vivement affecté, et jugeant tout essai d'ac-

[1] *Les tombeaux des Papes*, N. 7, p. 107.
[2] *Summario*, 5e époque, n. 15, p. 118.
[3] *Essai sur les mœurs*, ch. XLVI.

commodement désormais inutile, il lança l'interdit sur Rome.

Ce coup imprévu, frappé à la veille des fêtes pascales, réveilla les Romains de leur torpeur. Se voyant privé des cérémonies si touchantes de la semaine sainte, le peuple se réunit, dit un chroniqueur [1], et supplia les sénateurs de demander grâce au souverain pontife. Adrien consentit à lever l'interdit à condition qu'Arnauld et ses adhérents rentreraient sous l'obéissance du pape ou seraient chassés. Les sénateurs s'engagèrent par un serment sur les quatres évangiles à faire ce qu'Adrien exigeait d'eux. Le pape leva aussitôt l'interdit, et le lendemain, 24 mars, jour du jeudi saint, il sortit de la cité Léonine, accompagné des prêtres et des cardinaux, et suivi d'une foule immense. Il se rendit en triomphe à la basilique de Latran, et y célébra en grande pompe toutes les fêtes pascales.

Cependant Arnauld, abandonné de tous et trop fier pour se mettre à la disposition du souverain pontife, avait pris la fuite. Il traversait l'Ombrie, sans doute pour regagner la Lombardie, lorsqu'il fut reconnu et arrêté à Bricole, dans le val d'Orcie, par le cardinal Odon, son compatriote. Celui-ci l'enferma dans un couvent de Camaldules ; mais le proscrit ne resta pas longtemps son prisonnier, car les vicomtes de Campagnatico[2], ayant eu connaissance du lieu de sa résidence, l'enlevèrent de vive force et le placèrent à l'abri d'un coup de main, dans un de leurs châteaux.

Les jours d'Arnauld étaient pourtant comptés. L'empereur Frédéric, en exécution de la convention du 16 octobre 1152, avait passé les Alpes. Le 17 avril 1155, il s'était fait couronner, à Pavie, roi des Lombards, et il marchait à grandes journées vers Rome, où il espérait recevoir la couronne impériale. Adrien IV envoya alors à sa rencontre une ambassade, composée de trois cardinaux et d'un diacre, chargés de quelques instructions verbales et d'une lettre. Dans cette lettre le pape priait l'empereur de « rendre aux cardinaux l'hérétique que les vicomtes de Campagnatico avaient

[1] *Acta Adriani Papæ*, in codice Vaticano, apud Baron., 1155.

[2] « Arnoldum vicecomites de *Campanian* abstulerunt magistro Odoni, diacono Sancti Nicolai, apud Briculas ubi eum ceperat. » Tel est le texte du cardinal Boso (*Vita Adriani IV*). Les mots *Campanian* et *Briculas* ont embarrassé les géographes. Nous adoptons les explications de Giesebrecht (p. 28, note 52) et de Troya (*Civilt. cattol.*, ann. II, vol. 4, p. 142).

enlevé au seigneur Odon, cardinal prêtre de Saint-Nicolas. » Frédéric accéda, sans difficulté, au désir du souverain pontife. Il fit prendre par ses émissaires l'un des vicomtes, et ne le relâcha qu'en échange d'Arnauld de Brescia [1].

Le moine rebelle ne resta pas longtemps entre ses mains. Othon de Frisingue semble dire qu'après lui avoir fait subir un jugement, l'empereur le livra directement au Préfet de Rome pour être exécuté [2]. Selon le cardinal d'Aragon [3], il le remit au contraire aux cardinaux. Cette dernière assertion est plus vraisemblable. Le Préfet, qui était en vertu de sa dignité juge des affaires criminelles, fut, selon toute probabilité, chargé par le pape d'instruire sans délai le procès d'Arnauld. L'infortuné réformateur fut condamné, comme rebelle [4], à la peine de mort et au supplice du gibet. On ignore la date précise de son exécution [5]. Son cadavre fut brûlé sur un bûcher, et ses cendres jetées dans le Tibre, « de peur, dit Othon, que le peuple n'honorât ses reliques comme celles d'un martyr [6]. »

Plusieurs historiens modernes, Sismondi [7], Gibbon [8], La Farina [9], Emiliani-Giudici [10], etc., ont ajouté à ce récit des derniers moments d'Arnauld, emprunté aux contemporains, quelques détails fantaisistes. Ils le font mourir, par exemple, *sur la place du Peuple* et *brûler vif*. La première assertion est d'autant plus téméraire que la place du Peuple n'existait pas à cette époque ; la seconde a le tort non moins grave de contredire les chroni-

[1] *Vita Adriani*, loc. cit.

[2] « In Tusciæ finibus captus, principis examini reservatus est, ad ultimum a præfecto Urbis ligno adactus. » *De Gest. Frid.* lib. II, cap. XXI.

[3] *Vita Adriani*, loc. cit.— Giesebrecht s'étonne à bon droit que l'auteur, qui s'étend si longuemnnt sur la prise d'Arnauld, ne dise pas un mot de sa mort.

[4] Le préfet avait eu personnellement beaucoup à souffrir des entreprises des Arnaudistes. « Maximam cladem ex occasione ejusdem (Arnaldi) doctrinæ præfectus a civibus romanis perpessus fuerat. » Geroch, *De investigatione Antichristi*, cap. XLII.

[5] Elle a pu avoir lieu vers la fin de juin 1155. Les *Annales Mediolanenses minores* la placent avant l'entrée de l'empereur à Rome. D'autres chroniques la reportent après le couronnement de Frédéric. Cf. Giesebrecht, p. 29.

[6] *De Gest. Frid.*, loc. cit.

[7] *Storia delle Resp. Ital.*, vol. I, c. VIII, p. 230.

[8] Op. cit, vol. XIII, c. LXIX, p. 159.

[9] Vol. III, liv. III, c. XVII, n° 3, p. 491.

[10] *Storia dei communi italiani*, lib. III, vol. I, p. 243.

queurs contemporains, tels que Othon de Frisingue, Godefroid de Viterbe, Geroch, les *Annales Einsiedelenses* et les *Annales Palidenses*, qui attestent ou supposent qu'Arnault fut *brûlé mort*. Tout ce que nous raconte Sismondi, et, après lui, M. Victor Clavel[1], sur le soulèvement du peuple attroupé pour défendre le martyr de la liberté et repoussé à coups de lance par les soldats du pape, n'a pas plus de fondement historique. Ces circonstances, qui formeraient à l'exécution d'Arnauld un cadre assez poétique et romanesque, n'ont jamais existé que dans l'imagination de l'historien des *Républiques italiennes*.

Le fait est, dit Giesebrecht[2], que la mort du tribun ne semble pas avoir produit grande sensation à Rome ni dans le reste de l'Italie. Le sénat et le peuple romain, depuis le jour de leur réconciliation avec le pape Adrien, ne se souciaient guère plus d'Arnauld et de sa fortune. L'ambassade qu'ils envoyèrent au devant de Frédéric ne prononça même pas son nom dans la harangue qu'elle adressa à l'empereur. L'exécution du tribun passa presque inaperçue, comme un fait de minime importance. C'est à peine si, parmi les chroniques du temps, les *Annales Milanaises* en font mention. Celles de Brescia n'en parlent pas, bien qu'elles s'occupent d'un autre Arnauld, exécuté vers le même temps[3].

En Allemagne, cet événement eut un plus grand retentissement. Les chroniqueurs qui racontent la cérémonie du couronnement de Fréderic Barberousse, font allusion à la mort d'Arnauld de Brescia. Le chanoine Geroch, entre autres, juge librement la sentence portée contre lui. Ce qu'il désire avant tout, c'est que l'Église romaine et la curie n'en portent pas la responsabilité. Il n' « approuve pas les doctrines perverses, enfantées par un homme d'un zèle probablement sincère, mais peu éclairé » (*quæ (doctrina) etsi zelo forte bono, sed minori scientia*); mais il n'« approuve pas non plus la mort dont il fut, dit-il, injustement frappé[4]. » Le doux chanoine aurait souhaité

[1] Ouvr. cité, p. 307.
[2] Ouvr. cité, p. 30.
[3] « Castrum Montis rotundi destructum, ubi Arnoldus suspensus fuit. » *Annales Brixienses*, ad ann. 1153.
[4] *De investig. Antichristi*, loc. cit. Dans les *Annal. August. minores*, on lit : Magister Arnoldus a Papa suspendi præcipitur. » Ces mots ne doivent

que le novateur « fût puni soit de l'exil, soit de la prison, soit de toute autre peine que la mort. » Geroch ne voyait dans Arnauld qu'un réformateur religieux. Il est probable que le préfet de Rome, en le frappant, voulait atteindre surtout le réformateur politique, le révolutionnaire, comme on dirait aujourd'hui.

Il ne nous appartient pas de traiter ici cette question de la peine de mort que les modernes entendent, au moins en matière doctrinale et politique, autrement que leurs ancêtres du XII[e] siècle. Mais nous laisserions, ce nous semble, notre étude inachevée, si nous ne donnions une appréciation générale sur le caractère et la portée de la double réforme qu'Arnauld avait entreprise.

VI

Sa réforme religieuse repose sur une erreur de doctrine. Othon de Frisingue, saint Bernard, l'*Historia pontificalis*, Gunther, Geroch lui-même, et après eux tous les anciens auteurs ecclésiastiques, avaient rangé Arnauld parmi les hérétiques, ou au moins parmi les schismatiques.C'est à la fin du siècle dernier seulement que son nom devint pour les Jansénistes un nom de guerre. Guadagnini, nous l'avons dit, s'imposa la mission de défendre sa mémoire, et le fit dans une longue apologie que César Cantù appelle « une œuvre sans art et sans vérité, pleine d'assertions fausses et de conjectures hasardées [1]. » Un catholique de nos jours, qui reprit en sous-œuvre le même travail, n'a pas mieux réussi à réhabiliter son héros. Quel nom, en effet, ces amis malavisés d'Arnauld appliqueront-ils à un moine qui a érigé en théorie et mis en pratique la révolte contre le pape légitime, s'ils ne l'appellent au moins un schismatique ? En reconnaissant que, selon la doctrine du novateur, l'Église, corrompue dans la personne de ses chefs, n'était plus la véritable église, et que les prélats prévaricateurs n'étaient plus de vrais évêques, ils prononcent eux-mêmes la condamnation d'Arnauld ou la leur

évidemment pas être pris à la lettre. C'est le Préfet de Rome, à la fois représentant de la Papauté et de l'Empire qui doit porter personnellement la responsabilité de la condamnation et de l'exécution d'Arnauld.

[1] *Gli eretici d'Italia*, vol. III, p. 408. Torino, 1867.

propre. Leur propre condamnation, s'ils sont assez étrangers au dogme pour ignorer qu'une telle proposition est hérétique, et qu'elle a été condamnée expressément au concile de Constance [1] (Prop. 15 de Wiclef, et prop. 8, 12, 13, 20, 22, 23 et 30 de Jean Hus). Il était loisible à Arnauld, ce fut même son honneur, si l'on veut, de prêcher la réforme des mœurs du clergé. D'autres avant lui, et après lui encore, son maître Abélard par exemple et son défenseur posthume le chanoine Géroch, avaient dit que les évêques coupables de simonie ou d'incontinence étaient indignes de leur nom et de leurs fonctions. Ce langage n'était pas le privilège des Arnaudistes, on le trouve dans la bouche de Grégoire VII et de saint Bernard. Arnauld, qui ne sut jamais garder de mesure, a dénaturé cette doctrine en voulant lui donner plus de relief et de force, et, du même coup, il a porté une atteinte profonde à la constitution de l'Église [2].

Cette erreur de doctrine se compliquait d'une erreur historique. Le hardi réformateur refusait, nous l'avons vu, de reconnaître la légitimité du pouvoir temporel des papes, et déniait au clergé le droit de posséder. Nous n'avons pas le loisir de discuter la question de principe engagée dans cette proposition [3]. Aussi bien Arnauld et ses adhérents plaçaient le débat uniquement sur le terrain de l'histoire. C'est sur ce terrain que nous

[1] Giesebrecht (p. 34) considère Arnauld comme un schismatique, mais il refuse de voir en lui un hérétique. Il ne peut nier pourtant qu'Arnauld ait soutenu des propositions condamnables : « Die wahre Kirche, *dit-il*, war ihm allein die arme Kirche der ersten Jahrhunderte ; die Verweltlichte Kirche seiner Zeit war ihm nicht das Haus Gottes und ihre verweltlichten Bischöfe und Priester keine wahren Bischöfe und Priester (p. 33). » Or, oui ou non, ces propositions sont-elles hérétiques ? Que Giesebrecht les compare aux propositions de Wiclef et de Jean Hus condamnées au concile de Constance, et qu'il prononce lui-même.

[2] M. Victor Clavel reconnaît lui-même ces conséquences de la doctrine d'Arnauld. « Arnauld, dit-il, supprime le pouvoir temporel et développe sa pensée de telle façon qu'il attaque en même temps le pouvoir spirituel. Il dit que le Pape, pour mériter l'obéissance, en un mot pour être Pape, doit être tout absorbé par le soin des âmes, abandonner les biens et les affaires de ce monde, autrement dit le pouvoir temporel. Sa doctrine délie donc les chrétiens de l'obéissance hiérarchique... Principes redoutables, qui bouleversaient la hiérarchie. » Ouvr. cité, p. 36.

[3] On nous vante beaucoup la science d'Arnauld, sa connaissance de l'Évangile, des Pères et du droit (Giesebrecht, p. 33 ; Clavel, p. 7 et passim). Nous voudrions bien connaître les textes de l'Évangile, des Pères ou des canonistes qui dénient à l'Église le droit de posséder.

allons les suivre. A les entendre, le pouvoir du pape et les richesses du clergé étaient le fruit d'une usurpation qui remontait à peine au IVe siècle. « Le conte hérétique,comme ils disent, d'après lequel Constantin aurait par un contrat simoniaque cédé le pouvoir impérial à Sylvestre, » en aurait été l'origine et la consécration. « Cette invention, ajoutent-ils, est un mensonge si bien reconnu, qu'aujourd'hui des mercenaires et de pauvres femmes peuvent, à ce sujet, tenir tête aux plus savants, au seigneur apostolique et à ses cardinaux. » Ainsi parle un écho des bruits qui circulaient à Rome au temps d'Arnauld, l'allemand Wetzel, dans sa lettre à Frédéric.

En attaquant l'authenticité de la donation constantinienne, les Arnaudistes faisaient preuve d'un grand sens critique. Mais on se demande en vertu de quelle logique ils prétendaient infirmer par là le droit de posséder dont le clergé jouissait au moyen âge.

On connaît les articles de la prétendue donation. Le premier et le dernier, les seuls qui nous occupent, étaient ainsi conçus : « Constantin veut élever le siège de Pierre au-dessus même de l'empire et de son siège terrestre, en lui conférant la puissance et les honneurs impériaux...... Constantin abandonne au pape Sylvestre et à ses successeurs la souveraineté permanente de Rome, des provinces, des villes et des forteresses de l'Italie ou des provinces occidentales. »

Il est aujourd'hui démontré que cette pièce est apocryphe. Soit qu'elle ait été composée à Rome entre 759 et 774, comme a essayé de le démontrer Döllinger [1], soit qu'elle parût d'abord en France, et au IXe siècle seulement, comme le veut Hergenröther [2], quelque autre opinion qu'on adopte sur son origine, il est certain du moins qu'elle n'eut cours dans le monde ecclésiastique qu'à partir de son insertion dans les fausses Décrétales par le faux Isidore (840). Aucun pape ne s'en autorise avant Léon IX, qui en envoie le texte presque complet à Michel Cérulaire de Constantinople. Un peu plus tard, Pierre Damien s'en sert avec la même assurance contre les Allemands qui soutenaient le parti de l'antipape Cadaloüs. Mais, chose étonnante et vraiment digne de remarque, Grégoire VII, le conseiller, puis

[1] *Die Papstfabeln.*
[2] *Histoire de l'Église*, trad. Bélet, p. 747, t. I, note.

le successeur de Leon IX et l'ami de Pierre Damien, ne suivit pas les errements de ses deux collaborateurs. « Ainsi qu'on le voit par ses lettres (épît. XXIII, lib. VIII) il avait fait compulser les archives pour y découvrir des documents qui lui permissent de conclure à une subordination féodale des empires et des royaumes particuliers vis-à-vis du Saint-Siège [1] ; » et il ne fit jamais usage de la prétendue donation de Constantin ; il ne l'a même jamais mentionnée dans ses lettres innombrables : silence bien éloquent, quand on songe combien il devait être tenté d'employer contre ses adversaires une ressource si précieuse. Les papes du XII[e] siècle paraissent avoir partagé ses doutes et imité sa réserve. Pendant qu'Othon, l'oncle de Frédéric Barberousse, que Godefroy, d'abord secrétaire des trois empereurs Conrad, Frédéric et Henri VI, puis chanoine de Viterbe, et Jean de Salisbury, l'ami et le conseiller d'Adrien IV, admettent ou supposent l'authenticité de la donation, les papes Lucien II, Eugène III, Adrien IV [2] la tiennent pour non avenue. Du moins ils n'y ont jamais recours dans leurs écrits. Leurs successeurs furent moins circonspects, à la vérité, et tombèrent dans le piège d'une erreur qui se répandait de plus en plus. Mais, jusqu'à la fin du XII[e] siècle, il est constant qu'à l'exception de Léon IX, aucun pape n'a attribué à la faveur de Constantin ses droits temporels sur Rome et l'Italie [3].

Le droit historique du gouvernement temporel des papes avait une origine plus naturelle et plus pure. Les partisans d'Eugène III et d'Adrien IV, ou quelques-uns d'entre eux, ont eu le tort de se servir de la donation comme d'une arme contre les attaques des arnaudistes (il est toujours dangereux de se servir d'une arme mauvaise). Mais Arnauld et les siens se trompaient bien plus gravement, s'ils pensaient que le droit de posséder du

[1] Döllinger, *Papstfabeln*, *loc. cit.*

[2] Selon Döllinger (*ibid.*), Adrien IV se serait appuyé sur la fameuse donation pour accorder à Henri II, roi d'Angleterre, la souveraineté de l'île d'Irlande, « laquelle, disait le Pape, appartient indubitablement, ainsi que toutes les autres îles sembables, à saint Pierre et à l'Église. » Cette assertion de l'éminent historien est peut-être discutable. (Cf. Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen âge*, p. 554.) En tout cas, il n'en serait pas moins vrai que, dans ses débats avec les Romains, Adrien IV n'en appela jamais à la donation de Constantin.

[3] Cf. Döllinger, ouvr. cité.

clergé n'avait d'autre fondement que cette prétendue donation. Leur appel à la discipline primitive de l'Église était un non-sens. L'esprit de détachemeut que l'Évangile inspirait aux premiers fidèles n'entraînait nullement le *renoncement extérieur et effectif* aux biens du monde. « La pratique même des premiers siècles, dit Gosselin, montre clairement que l'Église ne croyait pas les richesses incompatibles par elles-mêmes avec le caractère et la perfection des ministres de la loi nouvelle. Un des plus touchants spectacles que nous offre l'Église naissante est celui des premiers fidèles, vendant leurs biens et en abandonnant le prix aux apôtres sans leur en prescrire l'emploi (Act. II, 44, 45 ; IV, 34, etc.) ; en sorte qu'on vit dès lors la première de toutes les églises, gouvernée par les apôtres eux-mêmes et qui devait servir de modèle à toutes les autres, posséder un fonds de richesses considérables, destiné à l'entretien des pasteurs et du peuple [1]. »

L'histoire de la primitive église nous offrirait d'autres exemples analogues. « Outre les oblations volontaires, en argent, en denrées et autres objets mobiliers, les sociétés chrétiennes possédaient encore des biens-fonds, dans le temps même des persécutions. Les empereurs païens le souffraient pour l'ordinaire et protégeaient même quelquefois ces propriétés contre l'injustice et la violence des usurpateurs. Les dernières persécutions ayant souvent donné lieu à ces sortes de violences, Constantin fit *restituer au clergé les maisons, les possessions, les champs, les jardins et autres biens dont il avait été injustement dépouillé* [2]. »

Constantin ne se borna pas à cette restitution; sa munificence ne se montra nulle part avec autant d'éclat que dans ses libéralités en faveur de l'Église catholique.

C'est donc à tort qu'Arnauld condamnait les richesses du clergé comme une usurpation, et invitait les laïques à dépouiller les évêques et les abbés de leurs biens, sous prétexte de les ramener à la pauvreté des temps apostoliques.

Au lieu de suivre dans l'œuvre de sa réforme les inspirations de sa raison, que ne se laissait-il guider par l'autorité de

[1] Ouvr. cité, *Introd.*, p. 99.

[2] Eusèbe, *Vita Constantini*, lib. II, cap. xxxix.— Cf. Gosselin, ouvr. cité, p. 101 et suiv.

l'Église ? Que n'imitait-il l'exemple des saints qui poursuivaient le même but que lui ? Il se serait ainsi épargné bien des déboires, et il n'aurait pas amoncelé tant de ruines sur son passage. Sa conduite est celle d'un esprit abolu, qui ne voit la réalité qu'à travers le prisme de la passion, et qui veut tout faire plier à ses desseins, hommes et choses, institutions présentes et histoire du passé. Ne pouvant déraciner les abus, il s'en prend aux institutions mêmes auxquelles ces abus sont attachés, et prétend arracher le bon grain avec l'ivraie, malgré la défense de l'Évangile [1].

[1] Giesebrecht reproche à saint Bernard (p. 32) et au chanoine Géroch de s'en être tenu, dans leurs tentatives de réforme, à la prédication de la morale, et il fait un mérite à Arnauld d'avoir osé attaquer le pouvoir temporel et les richesses du clergé. « In der That, *dit-il*, gab es nur einen sicheren Weg, die erkannte Verderbniss der Kirche gründlich zu heilen ; nur dadurch war der Verweltlichung der Kirche zu steuern, dass man ihr die weltliche Macht, die sie gewonnen hatte, wieder entzog Aber dies schloss eine Revolution in sich, welche nicht nur die Weltverhältnisse an die Zeiten vor Gregor VII, sondern in eine noch weit entlegenere Vergan, genheit zurück geführt hätte. Arnold allein hat den Muth gehabt, diesen Weg zu betreten und ist kuhn, und unerschocken auf demselben vorwärts gegangen : darin und darin allein liegt seine Bedeutung. » Giesebrecht ne s'étonne pas que la tentative d'Arnauld ait échoué. « Dass er unterlag in einer Zeit, wo die hierarchischen Ideeen die Welt beherrschten, ist nicht zu verwundern. » L'échec était inévitable ; Giesebrecht en convient. Cet aveu, selon nous, équivaut déjà à la condamnation d'Arnauld. Les gens sensés et pratiques blâmeront toujours une tentative de réforme qui n'a pas de chance de succès. Mais, ponr aller au fond de la question, où Giesebrecht a-t-il vu que le seul moyen de réformer l'Eglise était de lui ravir, bon gré mal gré, le pouvoir qu'elle exerçait et les biens qu'elle possédait légitimement depuis tant de siècles déjà ? Les membres d'une Eglise pauvre peuvent être indignes du nom de chrétien aussi bien que les membres d'une Eglise riche. Ce n'est pas la richesse ni la puissance, mais l'abus que l'on fait de l'une et de l'autre qui doit tomber sous le coup de notre réprobation. — Il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître, sur cette grave question, le sentiment des deux esprits les plus libéraux du XIIe siècle, de Guido de Castello et de Jean de Salisbury, qui furent, comme Arnauld, disciples d'Abélard. Guido de Castello est devenu pape, sous le nom de Célestin II, précisément pendant la période de formation de la République romaine. Par son tact et sa prudence, il sut apaiser l'effervescence populaire, et, tout en donnant satisfaction aux désirs de réforme qui se manifestaient autour de lui, maintenir inviolablement les droits acquis de la Papauté. Arnauld n'aurait-il pu, à son exemple, combattre les abus et respecter l'institution plus de quatre fois séculaire sur laquelle les abus étaient venus se greffer ? — Jean de Salisbury a consigné dans son *Polycraticus* (lib. IV, cap. 24) son jugement sur l'état de l'Eglise romaine à cette époque. C'est le résumé d'un entretien qu'il a eu un an après la mort d'Arnauld (1146) avec le pape Adrien, à

Une tentative de réforme aussi radicale ne pouvait produire que des effets désastreux. Et on doit la juger d'autant plus sévèrement, qu'elle était liée à une réforme politique non moins funeste dans ses conséquences. C'est cette seconde partie de l'œuvre d'Arnaud qu'il nous reste à apprécier. Pour le faire

Bénévent. « Notre conversation, dit-il, comme cela arrive entre amis, roulait sur mille sujets différents. Un jour Adrien se mit à m'interroger familièrement sur ce qu'on pensait de lui et de l'Église romaine ; je lui exposai sans déguisement, dans toute la liberté de ma franchise, tout le mal que j'avais entendu dire dans diverses provinces... — « Et toi, dit Adrien, que penses-tu ? — Je suis très embarrassé, répondis-je. Si je suis seul à dire autrement que le peuple, je crains d'encourir la note de mensonge ou d'adulation, et, si je dis comme lui, j'ai peur qu'on ne m'accuse du crime de lèse-majesté... Je le proclame hardiment et en conscience, nulle part je n'ai vu de clercs plus honorables et plus ennemis de l'avarice que dans l'Église romaine. » *Unum audacter conscientia teste profiteor, quia nusquam honestiores clericos vidi, quam in ecclesia romana, aut qui magis avaritiam detestentur.* Et là-dessus Jean de Salisbury entonne l'éloge de plusieurs cardinaux, qu'il compare à Fabricius pour la modération et la gravité ; puis il ajoute : « J'avoue qu'il faut faire ce que tu enseignes, bien que toutes vos œuvres ne soient pas à imiter ; car quiconque s'écarte de la vraie doctrine est hérétique ou schismatique... C'est la souillure du petit nombre qui communique sa tache à ceux qui sont purs et couvre d'infamie l'Eglise universelle... Mais toi, puisque tu en as la charge, cherche et place dans l'Église des hommes humbles qui méprisent la vaine gloire et l'argent... De plus, pourquoi, Père, scruter la vie des autres et ne pas t'examiner toi-même ? Tout le monde t'applaudit ; tous t'appellent leur Père et leur Seigneur, et toute l'huile du Pêcheur est versée sur ta tête. Si donc tu es vraiment Père, pourquoi attends-tu de tes enfants des dons et des offrandes ? Si tu es Seigneur, *pourquoi n'inspires-tu pas la terreur à tes Romains et ne les ramènes-tu pas à l'obéissance en réprimant leur témérité ?* — Mais tu veux conserver Rome à l'Église par tes présents ? — Est-ce aussi par des présents que Sylvestre l'a acquise ? Tu erres hors du droit chemin, mon Père. Il te faut conserver l'Église au même prix que tu l'as acquise. Ce que tu as reçu gratuitement, donne-le gratuitement, etc. » — A ces mots, « le Pontife se mit à rire et me félicita d'une telle franchise, m'enjoignant de l'avertir de tous les mauvais propos que j'entendrais sur sa personne ; et après avoir répondu bien des choses, les unes en sa faveur, les autres contraires à sa cause, il me récita l'apologue des Membres et de l'Estomac, et en tira la morale suivante : « Dans une république comme celle de l'Église, ce que le chef amasse est moins pour son utilité propre que dans l'intérêt général. »

Plusieurs points sont à dégager de cette curieuse conversation : 1° Jean de Salisbury semble attribuer à la donation de Constantin l'origine du pouvoir temporel des papes ; 2° Il blâme Adrien de vouloir conserver son prestige par des présents au lieu de réprimer la témérité de ses sujets par la force et par la terreur. Il est loin, comme on voit, de songer à l'abolition de la souveraineté pontificale ; 3° enfin, il blâme librement l'amas et ce

sainement et en connaissance de cause, nous allons indiquer quels étaient, au XIIe siècle, dans l'esprit des papes et des empereurs les rapports de Rome avec l'Empire [1].

VII

Au VIIIe siècle les papes étaient maîtres de Rome et de plusieurs autres villes importantes de la péninsule italienne [2]. « L'Église romaine, dit Hergenröther [3], était la seule chose qui subsistât de l'ancien empire romain ; et, quand fut consommée la séparation avec les empereurs grecs, elle fut complètement identifiée avec les intérêts de Rome : ce qui appartenait à la chose publique était désigné comme appartenant à saint Pierre. »

« Le pape était le chef de l'État, de la « république » romaine ; les gouverneurs et la milice, le sénat et le peuple n'avaient qu'une part accessoire dans toutes les affaires de souveraineté ; ils se reconnaissaient sujets du pape ; c'était lui qui conférait la dignité de patrice ; le peuple se contentait d'approuver... » « Toutes les négociations avec les princes grecs, lombards et francs, ce sont les papes qui les conduisaient ; ils nommaient et destituaient les juges et les fonctionnaires, exerçaient les pouvoirs législatif et exécutif. » « Sans doute, les patrices avaient aussi une juridiction, mais elle était extraordinaire et subordonnée à celle du pape dont ils exécutaient les ordres, ainsi que l'exigeait leur charge de protecteurs. La population devait aussi

qu'il appelle l'abus des richesses par quelques membres du clergé et même par le pape.

Encore une fois donc, ce sont uniquement les abus que les esprits les plus libres et les plus indépendants du XIIe siècle attaquent et condamnent ; ils respectent les principes et les institutions. En cela ils suivent l'exemple des plus grands saints de cette époque. Quel autre, par exemple, a fustigé plus vertement que saint Bernard les vices, le luxe, les richesses du clergé en général et même de la cour romaine? Pourquoi faut-il qu'Arnauld seul n'ait pas pu garder cette mesure, et renfermer ses réclamations dans de justes bornes?

[1] Nous ne nous occuperons pas ici du pouvoir des papes sur les souverains au moyen âge, mais uniquement de la souveraineté temporelle des papes en Italie.

[2] Voir dans Hergenröther (*Histoire de l'Église*, trad. Bélet, vol. II, p. 740), l'étendue des États de l'Église au temps d'Adrien Ier.

[3] *Ibid.*, p. 736.

fidélité au patrice, mais seulement en seconde ligne, elle était « sujette du pape et du patrice, » en ce sens que le premier était son chef et que le second était tenu de défendre, de sauvegarder les droits temporels du saint siège [1]. »

Et cette souveraineté des papes, historiquement indéniable [2], n'était pas, comme pourraient le penser des esprits prévenus contre l'Église, une usurpation opérée par la violence. Si quelque force a contribué à l'établir, c'est uniquement la force des choses. Les prédécesseurs de Léon III, Grégoire II, par exemple, avaient ramassé le pouvoir civil qui gisait à terre, et ils l'exerçaient à la faveur de la volonté populaire [3].

Or les Pontifes romains, en plaçant la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, n'entendaient nullement renoncer à leur légitime pouvoir et se donner un maître. Léon III lui-même eut l'occasion de défendre les droits de ses fonctionnaires contre les empiètements de quelques envoyés de l'empereur, et de marquer rigoureusement les limites qui séparaient les États de l'Église du Domaine impérial. La restauration de l'empire d'Occident n'était donc pas un retour au césarisme; dans la pensée du pape comme dans celle de Charlemagne, elle était une consécration du patriciat romain et son extension à toute la chrétienté [4].

[1] *Ibid.*, p. 734.

[2] Le pape Étienne IV disait (ep. VII, *Cod. carol.*, p. 73, 75) : « Cunctus *noster* populus reipublicæ Romanorum. » — Le peuple romain est « populus peculiaris et familiaris Dei ecclesiæ » (ep. XVIII, XXXVII, XXXVIII), « Ecclesiæ romanæ subjacens, » ep. XXXV. — La souveraineté des Papes se prouve 1° par l'établissement des *judices* (*Cod. carol.*, ep., LII et seq.) ; 2° par l'exercice du droit de battre monnaie (Monnaies d'Adrien Ier, Mozzoni, *Tavole*, secol. VIII, p. 95) ; 3° par la nécessité d'obtenir la permission du pape pour ceux qui demandaient l'appui du Patrice, *aut pro salutationis causa*, *aut quærendi justitiam* (ep., 98) ; 4° par la supposition des Romains que le pape possédait le *jus gladii* dans le procès contre Afiarte ; 5° par la résistance énergique des Papes aux tentatives que faisaient les fonctionnaires francs pour exercer les droits de souveraineté dans les États de l'Église et les plaintes qu'ils adressaient au Roi à ce sujet (ep. 71). — Cf. Hergenröther, ouvr. cit., p. 735 et 736.

[3] Voir sur cette grave question, Gosselin, *Pouvoir du pape au moyen âge*, p. 214 et suiv.

[4] Léon III disait, le 25 déc. 880 (ep. Jaffé, n° 1913, p. 217 et suiv.) : « Quem Carolum auctore Deo in defensionem et provectum universalis Ecclesiæ Augustum hodie sacravimus. » — Charlemagne se nomme : « Devotus sanctæ ecclesiæ defensor humilisque adjutor. » (Præf., lib. 1 capit., Baluze, I, 475). — Le testament de ce prince, fait en 806, montre qu'après son élévation à l'empire, il respecta toujours la souveraineté du pape sur

L'Église de Rome choisissait un tuteur qui devait être en même temps le protecteur de l'Église catholique; et comme cette Église avait pour mission de conquérir le monde entier, l'empereur était appelé à devenir le tuteur de l'univers [1].

Toutefois sa prééminence politique ne portait pas atteinte à la dignité des autres souverains. « L'empereur, dit encore Hergenröther [2], devait être non un conquérant de territoires, mais un guide moral, le président du conseil des rois et leur modèle dans la défense de l'Église, le médiateur et le gardien de la paix parmi les peuples, le héraut du christianisme, le chef temporel d'une alliance fraternelle entre les peuples chrétiens, comme le pape en était le chef spirituel. Nul roi, nul souverain n'était dépouillé de son autorité, pas même l'impératrice grecque ou ses successeurs avec lesquels Charlemagne chercha à nouer des relations de famille. »

Telle fut à son origine, et dans son idée générale, la Constitution de l'empire chrétien. C'est donc par abus que les Othon et les Hohenstaufen essayèrent d'étendre leurs droits de souveraineté absolue à toute la chrétienté, à commencer par la péninsule italienne. Aussi rencontrèrent-ils de la part des souverains pontifes une constante et invincible opposition : « Qui a, dit Balbo [3], durant tout le moyen âge, empêché les empereurs

Rome. Dans le partage qu'il fait de son royaume entre ses trois fils, il embrasse ses conquêtes en Italie, à l'exception de Rome et de l'exarchat. — Le diplôme de Louis le Débonnaire, en date de 817, reconnaît plus expressément encore la souveraineté pontificale : « Ego Ludovicus, imperator augustus, statuo et concedo per hoc pactum confirmationis nostræ, tibi B. Petro, principi apostolorum et per te vicario tuo Domino Paschali, summo Pontifici et universali papæ et successoribus ejus in perpetuum, sicut a prædecessoribus vestris usque nunc in vestra potestate et ditione tenuistis et disposuistis, civitatem Romanam cum ducatu suo et suburbanis atque viculis omnibus, etc... Nullamque in eis nobis partem, aut potestatem disponendi, vel judicandi, subtrahendive aut minorandi vindicamus, nisi quando ab illo qui eo tempore hujus sanctæ ecclesiæ regimen tenuerit, rogati fuerimus. » (Apud Cenni, tom II, p 125). Cf. Gosselin, ouv. cit, p. 284. — C'est donc par erreur que Frédéric, dans son fameux discours aux Romains, prétend que Charlemagne a ajouté Rome à son royaume, en vertu du droit de conquête : « virtute expugnatam Græcis seu Longobardis urbem cum Italia eripuit, Francorumque apposuit terminis. »

[1] Cf. Hergenröther, ouvr. cit., p. 743 et suiv.

[2] Ouvr. cit., p. 747.

[3] Lettre à César Cantù, p. 119. *Lettres de politique et de littérature.* Torino, 1859.

de réaliser leur désir avoué d'une monarchie européenne? Ce fut l'Église seule, l'Église catholique en général, l'Église de Rome en particulier. Les communes n'existaient pas : les peuples étaient nuls, sans forces, sans union, sans représentation, sans avocats, sans chefs. L'Église leur donna tout cela, en s'opposant énergiquement aux essais d'une monarchie européenne. Pour cet effet, à la vérité, elle résista aux empereurs, elle frappa, divisa, condamna; tous actes qui lui sont gravement reprochés par ses adversaires. Et ces adversaires ont raison, s'ils font profession d'être les ennemis des peuples, des communes, de la liberté, de la civilisation, et les partisans d'une monarchie européenne; mais ils ont tort et tombent dans une inconséquence manifeste, s'ils se flattent, en condamnant l'Église, d'être les amis des peuples et de la société moderne... C'est l'Église seule qui a favorisé l'établissement des États modernes et qui a préservé l'Europe d'un empire universel, semblable à ceux que l'antiquité avait vus s'écrouler avec fracas tous les cinq ou six siècles. »

Or, en présence de cette attitude de la papauté vis-à-vis de l'empire, quelles furent la conduite et les idées d'Arnauld de Brescia? Elles furent à la fois *impolitiques*, *antilibérales* et *antipatriotiques*.

En arrivant à Rome, il trouva la ville dans un état déplorable. Il ne fut pas, nous l'avons vu, le promoteur de la révolte du peuple contre le pouvoir pontifical. Mais son influence, au lieu de calmer les esprits, ne servit qu'à les aigrir davantage et à creuser plus avant l'abîme qui séparait le pape de ses sujets. S'il avait eu, au moindre degré, le sens politique, il aurait cherché à rapprocher les dissidents et à fonder à Rome un gouvernement à peu près semblable à celui de Brescia, où le pouvoir de l'évêque était tempéré par celui des consuls, élus et représentants du peuple. Or, au lieu de suivre cette ligne de conduite indiquée par les circonstances, Arnauld, aveuglé par son antipathie pour le clergé, fasciné plus encore que les Romains par son culte exagéré de l'antiquité, s'imagina pouvoir rendre à la ville éternelle son ancien lustre et ressusciter le césarisme sous le nom de république romaine. Comme si les peuples pouvaient reprendre les vêtements usés qu'ils ont une fois rejetés! La tentative était un anachronisme évident. Or, en politique, y a-t-il une faute plus grande qu'un anachronisme?

Oui, on peut commettre une faute plus grave encore; on peut attenter aux droits de la liberté et favoriser le despotisme, quelque forme qu'il affecte, anarchique ou monarchique. Et c'est ce que fit Arnauld à Brescia et surtout à Rome. A Rome le pouvoir des papes était battu en brèche par des hommes turbulents, plus avides des dépouilles du clergé qu'amis de la liberté et du progrès [1]. Le gouvernement pontifical n'était pas parfait à cette époque [2]. La perfection d'ailleurs n'est pas de ce monde; et en politique, en particulier, on peut dire que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Quoi qu'il en soit, si une réforme était désirable, elle n'était possible qu'avec le concours des papes et sous leur inspiration. La révolte ouverte des Romains et d'Arnauld, leur recours à l'intervention des empereurs fut un attentat contre le progrès et la civilisation. « L'Église, dit G. B. Niccolini, était alors parmi les pouvoirs établis la seule dépositaire des idées de liberté et d'égalité qui sont le fondement de l'Évangile, le seul représentant du droit en face de la force; et les intérêts du catholicisme étaient aussi précieux au moyen âge que le sont à notre époque les intérêts de la liberté. Qui pourrait apprécier l'influence funeste qu'aurait exercée sur l'avenir de la civilisation l'empire victorieux, c'est-à-dire le pouvoir de l'épée, de la force armée d'une autorité sans limites, et l'Église abattue, humiliée, mise à la remorque du pouvoir civil et entraînant dans sa ruine le seul principe moral qui pût servir de contrepoids aux mœurs brutales d'une société guerrière [3]? » Ce triomphe de l'empire sur la papauté était pourtant le résultat inévitable des manœuvres imprudentes d'Arnauld contre l'autorité pontificale. Son but se trouvait alors dépassé sans aucun doute,

[1] Voici le portrait que saint Bernard trace des Romains du XIIe siècle, portrait fort ressemblant, de l'aveu même de Gibbon : « C'est, dit-il (*de Consid.*, IV, 2), une race inaccoutumée à la paix, habituée au tumulte, cruelle et impitoyable, incapable de se soumettre, à moins toutefois que la résistance ne soit impossible... Impies envers Dieu, séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers, tels sont les Romains..... Ils n'aiment personne et personne ne les aime : comme ils prétendent se faire craindre de tout le monde, il faut qu'ils craignent tout le monde... Ils ne savent pas se résoudre à obéir et ils ne savent pas commander... Ils ont appris à dire de grandes choses et à en faire de très petites, etc. »

[2] Cf. saint Bernard, *de Consider.*, lib. I, et Jean de Salisbury, *Policraticus*, lib. VI, cap. XXIV.

[3] *Storia della casa di Savoia in Italia*, p. 476, citée par Gaggia, p. 81.

mais, historiquement, il n'en est pas moins responsable des conséquences de sa politique.

Peut-on dire d'ailleurs que son but fut bien louable ? En étudiant le droit romain et byzantin, Arnauld avait bu à leur source les théories malsaines du droit absolu, illimité, omnipotent du pouvoir impérial [1], et son dessein était de le rétablir dans son intégrité. Sa doctrine la plus authentique est la négation expresse des libertés les plus saintes. S'il n'est pas l'auteur de la lettre signée par un fidèle du sénat, si contraire à la liberté des élections papales, il prêche au moins ouvertement la suppression du pouvoir temporel des papes et des évêques et la légitimité du vol des biens du clergé. Une telle doctrine ne portait-elle pas, au moyen âge [2] surtout, une grave atteinte à la liberté du gouvernement de l'Église ? — Il enseigne que l'empereur est le seul maître légitime des biens de ce monde et que les laïques seuls ont droit d'en jouir avec l'agrément du prince. C'est la négation du droit de propriété, fondement sacré de toutes les libertés individuelles. — Il veut que Rome devienne la capitale de l'univers, que l'empereur en fasse le siège de son empire. C'est la négation de la liberté des peuples et de l'indépendance des États modernes. Donc, au lieu d'être un apôtre de la liberté, comme son titre de républicain semblerait l'indiquer, Arnauld était, de l'aveu même et selon les propres expressions de Guadagnini [3] (qui lui en fait

[1] « Tout pouvoir, disaient les courtisans, fut remis à César par le peuple et le sénat, quand la république se transforma en empire. Le bon plaisir du prince a force de loi. » La reconnaissance de ce droit exorbitant est la formule même de la *lex regia*. « Quod principi placuit, dit Ulpien, legis habet vigorem, etc. » Et qu'on ne s'imagine pas que la *lex regia* fut au moyen âge une forme vide, froide relique conservée par les amateurs de l'antiquité, vain souvenir d'un passé qui ne peut plus revenir, c'était l'idéal opiniâtrément poursuivi par les empereurs allemands, en particulier par Frédéric. Comme ils devaient résonner agréablement aux oreilles impériales ces vers de Godefroid de Viterbe [5] !

« Cæsar lex viva stat regibus imperativa,
. . . .
Conditor est legis, neque debet lege teneri ;
Sed sibi complacuit sub lege libenter haberi,
Quidquid ei placuit juris ad instar erit. » (*Chron.*, p. 17).

[2] Nous évitons à dessein toute allusion à l'histoire contemporaine. Nous écartons la question de principe pour nous tenir uniquement sur le terrain de l'histoire du moyen âge.

[3] *Apologia di Arnaldo*, vol. I, p. 2, note ; vol. II, p. 12 et suiv.

un mérite), un impérialiste, et un impérialiste dans le sens le *plus dur et le plus anti-libéral* du mot. C'est la conviction qui s'impose à quiconque étudie sans parti pris les documents contemporains [1].

Et cette politique antilibérale était encore antipatriotique.

[1] Aux témoignages si positifs et si irréfragables de l'*Historia Pontificalis* et d'Othon de Frinsingue, on a opposé, comme nous l'avons déjà dit, une phrase de Gunther qui indiquerait qu'Arnauld se proposait de mettre des bornes à l'autorité impériale : « Modicum concedere Regi suadebat populo. » A supposer pour un moment, pure hypothèse d'ailleurs, que ces paroles soient exactes, quels en seraient le sens et la portée? Le réformateur aurait-il inventé le système de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, garantie des libertés modernes? On n'oserait l'affirmer, sans commettre un anachronisme flagrant. Alors à quoi se réduit le fameux conseil de restreindre le pouvoir royal? Faut-il croire qu'Arnauld, au risque d'être inconséquent avec lui-même, ait, dans l'un de ses discours, combattu l'omnipotence de l'empereur qu'il admettait en principe? ou bien a-t-il modifié sa doctrine sur la fin de ses jours pour se venger de Conrad et de Frédéric qui accueillaient mal son parti? Dans tous les cas, ce libéralisme vague ou tardif est en contradiction avec le caractère général de sa politique. En invoquant le souvenir et la renaissance d'une république impériale, ou, si l'on veut, d'un empire démocratique, Arnauld faisait revivre tous les droits du despotisme païen. Les Romains eux-mêmes ne l'entendaient pas autrement. Lorsqu'ils invitaient les empereurs à recevoir la couronne des mains du sénat et du peuple, ils croyaient imiter leurs ancêtres, c'est-à-dire qu'ils remettaient tout pouvoir aux mains de Conrad et de Frédéric pour vivre honorés et glorieux comme le sénat et le peuple romain au temps de Constantin et de Justinien, selon leurs propres expressions. Pour réaliser ce rêve tant caressé, rien ne leur coûte, ni violence, ni bassesse. « En secouant, comme ils parlent, le joug odieux des clercs, » ils ne songent pas à l'indépendance : ils courent au devant des chaînes que leur forgent les légistes de la cour d'Allemagne. Ils se jettent corps et biens aux pieds de l'empereur. Ils se proclament ses plus humbles serviteurs; ils affectent même d'implorer sa domination comme une grâce, « prêts, disent-ils, à se soumettre à son bon plaisir. » Ils reprennent, en un mot, les traditions du césarisme antique et du Bas-Empire. C'est ce qu'ils appellent le retour à la monarchie d'Auguste : « Ad urbis reducatur monarchiam orbis insolentia; talis rector, Augusti nomine, sic induatur et gloria. » (Oth. Frising., *de Gest. Frid.*, lib. II, cap. XXI). Que le programme politique des Romains d'Arnauld se confonde ainsi avec celui d'un Frédéric Barberousse, n'est-ce pas une coïncidence de mauvais augure pour la liberté? — Les Romains n'étaient en désaccord avec Frédéric que sur un point, la restauration du sénat et des consuls à Rome. Les premiers réclamaient le libre choix de leurs consuls et du sénat. Frédéric leur répondait : « Nostram intuere rempublicam. Penes nos cuncta hæc sunt; ad nos simul omnia hæc cum Imperio demanarunt. Non cessit nobis nudum Imperium; virtute sua amictum venit; ornamenta sua secum traxit. Penes nos sunt consules tui, penes nos est senatus tuus, penes nos est miles tuus, etc. » (*de Gest. Frid.*, lib. II, cap. XXII.)

Rarement la liberté de l'Italie courut un plus grand péril qu'au temps d'Arnauld. Si les empereurs d'Allemagne avaient exaucé les prières des républicains de la ville éternelle, toutes les républiques italiennes auraient été cueillies ou flétries dans leur fleur avant même leur entier épanouissement.

Pour excuser l'appel des Romains à une intervention étrangère, on allègue la conduite des papes, en apparence identique. Il y a dans ce rapprochement, dans cette assimilation une erreur d'appréciation qu'il est aisé de corriger par la comparaison des vues des républicains et de celles des papes Lucius et Eugène III. — Les républicains invitaient l'èmpereur à venir siéger à Rome en souverain de la *ville* et du *monde* (urbis et orbis) au même titre que Constantin et Justinien ; les papes, au contraire, s'adressaient au roi d'Allemagne, non comme au souverain de Rome, mais comme au titulaire de l'empire chrétien, au défenseur des droits de l'Église et de la papauté. — Les uns désiraient le voir s'établir à demeure dans la ville éternelle ; les autres n'admettaient sa présence dans la cité qu'à la condition qu'il en sortirait après avoir rétabli l'ancien ordre de choses. — Pour les uns, l'intervention étrangère était un moyen d'abolir sur le sol de l'Italie toutes les communes naissantes[1] ; pour les autres, c'était un moyen de sauvegarder les droits acquis de tous et de chacun. — En un mot, aux yeux d'Arnauld et des Romains, l'empereur était un maître ; aux yeux des papes, il était uniquement un protecteur.

Ces caractères si opposés de la politique des papes et de celle d'Arnauld ne sauraient échapper à l'attention des esprits exempts de préjugés. La suite des faits devait au reste les rendre plus manifestes encore et plus éclatants. La ligue Lombarde a été, au XII[e] siècle, l'expression la plus haute du sentiment patriotique en Italie ; et la bataille de Legnano (29 mai 1176), en consacrant le triomphe de la papauté, a consacré également le triomphe de la liberté. « Frédéric, dit M. de l'Épinois[2], en formulant dans les plaines de Roncaglia le code du despotisme, si contraire à la liberté de l'Église, jetait en même temps un défi aux cités

[1] « Ad Urbis reducatur monarchiam orbis insolentia. » Oth. Frising., oc. cit.

[2] *Le gouvernement des Papes*, ch. I, p. 50.

italiennes alliées pour leur indépendance. Celles-ci, en se groupant autour du pape, montrèrent par leur conduite que l'indépendance pontificale était le boulevard de la liberté italienne [1]. » En effet la première tentative d'une ligue Lombarde n'avait-elle pas été faite (en 1093) sous l'inspiration d'une amie des papes, la comtesse Mathilde, qu'on a si bien appelée la « Jeanne d'Arc du Vatican? » Adrien IV n'a-t-il pas signé un traité d'alliance avec les républiques naissantes de l'Italie du nord? Alexandre III ne fut-il pas le soutien et l'âme de la confédération victorieuse à Legnano? Il ne faut donc pas s'étonner que les communes aient pris contre l'empire le parti de la papauté [2]. Or, pendant que les Italiens cherchaient ainsi auprès des papes un appui moral, un secours efficace, que faisait Arnauld? Suivant une politique toute contraire, il battait en brèche la souveraineté pontificale. Pendant que les confédérés de la Lombardie se déclaraient Guelfes et partisans de la papauté, Arnauld se proclamait Gibelin et ennemi des papes. Pendant que les efforts réunis des Italiens tendaient à reléguer les empereurs au-delà des Alpes, Arnauld les invitait à venir siéger à Rome. A ses yeux, il est vrai, Rome, en devenant la capitale de l'univers, devenait la patrie de tous. Selon cette

[1] Les papes ne trahissaient nullement la cause de l'empire chrétien en favorisant l'établissement des communes italiennes. Ces communes reconnaissaient, comme les Gibelins, la suzeraineté de l'Empereur. Cela est si vrai que, au plus fort de la mêlée, les confédérés de la ligue Lombarde avaient ajouté à leurs statuts et à leurs serments d'union cette clause caractéristique : *Salva Imperatoris fidelitate.* Le désaccord portait uniquement sur la portée et l'étendue de la fidélité due à l'empire. Pendant que les Gibelins italiens considéraient Frédéric comme leur propre roi et, à ce titre, se déclaraient ses sujets, les Guelfes ne voulaient voir en lui que le chef des princes de la chrétienté et ne lui accordaient sur l'Italie que certains droits proportionnés à ses devoirs de suzeraineté. (Voir les explications en ce sens, ajoutées par les habitants de Bergame et de Lodi à la formule de leurs serments, édités par Vignati, *Storia della Lega Lombarda*, p. 107 et 125.)

[2] Les Romains demeurèrent si longtemps fidèles à la politique d'Arnauld et en proie à leur idée d'un empire universel qu'ils refusèrent de faire partie de la confédération des républiques italiennes. « Sous Alexandre III, remarque M. Victor Clavel lui-même (ouvr. cit., p. 321, note), une occasion unique se présentait pour Rome d'entrer dans la ligue Lombarde. Son intérêt l'engageait à reconnaître un pape que cette ligue protégeait contre le despotisme de Frédéric. Mais l'anarchie qui la divisait ne lui permit pas de prendre part au grand mouvement. Alexandre III conseillait aux Romains de faire la paix avec les villes v isines et de s'associer ensemble contre l'Empereur.

conception son patriotisme est à l'abri de tout reproche. Mais, il faut bien l'avouer, ce cosmopolitisme, comme on l'appelle aujourd'hui, est trop souvent un patriotisme à l'usage de ceux qui n'en ont pas. Tel était celui d'Arnauld. Sa révolte contre son pays natal, qui était guelfe et papiste, lui avait porté malheur. Il demeura, toute sa vie, ennemi des papes et des guelfes, au risque de compromettre la liberté de son pays : tant il est vrai que la passion anticléricale est mauvaise conseillère.

Or, quel jugement devons-nous porter maintenant sur le fameux réformateur ? Quelques historiens l'exaltent à l'envi comme un apôtre du pur Évangile et un ami de la liberté. On nous permettra de ne pas partager cet enthousiasme. Qu'on célèbre, tant qu'on voudra, les vertus privées d'Arnauld, son austérité, sa continence, son zèle même en ce qu'il eut de sain pour la réforme de l'Église, nous sommes prêt à souscrire à ces éloges mérités. Nous admirons sans réserve le désintéressement dont il a fait preuve durant toute sa vie. Nous voulons même croire que ses intentions étaient pures, au moins au début de son entreprise. Mais l'œuvre d'un réformateur est une chose qui se juge moins sur la bonne foi de l'auteur que par le but qu'il poursuit, les moyens qu'il emploie et le résultat qu'il obtient. Or, le but d'Arnaud était double : dépouiller le clergé de ses droits temporels, et les transmettre à l'empire d'Allemagne, devenu l'empire universel. Si la première partie de ce programme sourit à beaucoup de modernes, la seconde nous paraît mériter, au moins à titre égal, leur réprobation. Les moyens employés par Arnauld ne sont pas de meilleur aloi. Il fallait que l'appel à l'insurrection fût une arme dirigée contre la Papauté pour qu'on l'appelât une arme évangélique. Enfin à quoi ont abouti tous ces efforts coupables ou indiscrets ? A la ruine et à la désolation. Tous les pas d'Arnauld, comme parle saint Bernard, ont été marqués par des troubles et des désastres. En résumé, le célèbre réformateur religieux et politique n'a rendu service ni à l'Église ni à sa patrie. Honore qui voudra ce moine rebelle. Ni les catholiques, ni les admirateurs du vrai patriotisme ne sauraient souscrire à son apothéose ; ils réservent leur encens pour des héros plus purs et des génies moins malfaisants.

E. VACANDARD,
docteur en théologie.

LE MOINE ROGER BACON

ET LE MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

AU XIIIe SIÈCLE.

Opus Majus de Roger Bacon. Londini, 1733, in-fol. — *Opus Tertium*, manuscrit de Douai, étudié par M. Cousin dans le *Journal des Savants*, année 1848. — *Opus Minus*, manusc. — Traités de Roger Bacon, entre autres : *De Perspectiva*. Bibliot. nationale, manuscrit latin no 10260. fol. 64 vo ; — *Specula Mathematica*, imprimé à Francfort en 1614 ; — *De Alchimia libellus*, dans le *Theatrum Chemicum*, Argentorati, 1618 ; — *De Operibus secretis Artis et Naturæ*, manusc. — Plusieurs sermons manuscrits, Biblioth. nat., Manuscrit latin no 15956. — Parmi les modernes qui ont traité de sa vie et de ses écrits, on remarque : Pitseus, *De Illustribus Angliæ scriptoribus* ; — Wadding, *Annales Minorum* ; — V. Le Clerc, dans l'*Histoire Littéraire de la France* (tome XX, pp. 227-252.) ; — V. Cousin, qui a consacré une longue étude à l'*Opus Tertium* dans le *Journal des Savants*, année 1848, et qui a étudié le philosophe et le savant dans la IXe leçon (*Philosophie scolastique*) *de l'Esquisse d'une histoire générale de la Philosophie*, tome II, 2e série du *Cours d'Histoire de la Philosophie*. — La nouvelle *Biographie générale* de MM. Firmin-Didot contient aussi un article étendu et approfondi sur la vie et les travaux de Roger Bacon.

I

Presque toutes les intelligences d'élite, au XIIIe siècle, tournèrent leur activité vers la philosophie et la théologie, à la suite d'Albert le Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure. Ils furent rares, en Occident, ceux qui s'appliquèrent aux sciences, aux mathématiques, à l'astronomie, et qui parvinrent à les posséder à fond, comme on pouvait les posséder alors. Mais il y en eut cependant qui marquèrent, dans ce petit nombre, par une supériorité réelle, et par un esprit d'initiative, qui donna une impulsion sérieuse au mouvement scientifique, jusque-là paralysé. Parmi eux se distingue en première ligne, et avec une marque de talent voisine du génie, le moine franciscain Roger Bacon. Il n'était pas allé en Espagne ou en Orient interroger et écouter les maîtres arabes, comme l'avaient fait le moine Gerbert (le pape Sylvestre II) à la fin du Xe siècle, et Pierre de Pise, surnommé Fibonacci, au commencement du XIIIe ; mais

il avait joint toutes les connaissances de ses contemporains de France et d'Angleterre, à toutes celles des Arabes ; et ensuite s'était appliqué de préférence à celles-ci, pour en tirer des conséquences et des applications qui causèrent autour de lui un vif étonnement, et qui aujourd'hui encore l'ont fait considérer comme devançant prodigieusement son époque. En lui, le philosophe et le théologien d'une immense érudition disparaissent: ce qui le classe parmi les plus illustres de son temps et peut-être tout de suite après saint Thomas, ce furent ses succès dans les sciences physiques et mathématiques. On peut dire qu'il traça, par ses inventions, ses idées neuves et ses ouvrages, une ligne de démarcation entre la première période du moyen âge et la seconde, qui a déjà un versant tourné vers l'âge moderne et en fait pressentir les principales découvertes. Il avait accumulé dans son esprit tout ce que les mathématiques, la géométrie, l'astronomie, la physique, l'alchimie, l'astrologie, etc., avaient produit d'œuvres renommées. A cet égard, il était une de ces encyclopédies vivantes, comme saint Thomas fut une encyclopédie théologique. Il n'exposa pas au long, ni avec méthode, le résultat de ses recherches et de ses méditations; il en donna la quintessence, le résumé substantiel, dans son *Opus Majus*, qui est complété surtout par l'*Opus Tertium*, où se rencontrent des détails biographiques intéressants, et par son traité de la *Perspective* et son *Specula Mathematica*. On y entrevoit d'importantes inventions qui ne sont pas nées tout à fait, mais qui sont en train de naître et dont il est l'auteur, ou, si elles ne lui appartiennent pas exclusivement, il y apporta une idée lumineuse, qui en transforma les premiers germes ou les premières ébauches. Il les montre sortant logiquement de ses raisonnements mathématiques, et se prêtant à des applications diverses qu'il a combinées. On peut dire des unes qu'il les a conçues dans ce qu'elles ont de principal ; pour d'autres, il les a fait marcher d'un pas ; il a aidé à leur développement. Il était juste de réhabiliter un savant d'une aussi grande capacité ; ce n'était pas trop de le saluer, en quelque sorte, comme une aurore qui se lève avant l'heure, pour annoncer le jour nouveau dont les sciences physiques et mathématiques seront éclairées dans les temps modernes ; et il méritait qu'on s'apitoyât sur le triste sort de ses dernières années. Toutefois ne l'a-t-on pas grandi outre mesure, en voulant le venger des soupçons odieux, des

jalousies, des persécutions de ses contemporains, et même en essayant de l'absoudre de ses torts et d'atténuer ses erreurs, qui n'étaient que trop réelles? Oui : on lui a donné trop de ce génie inventif, de cette heureuse puissance d'investigation, qui fait marcher un siècle en avant. Ses découvertes personnelles ont assurément une immense portée; mais toutes ne sont pas faciles à préciser nettement, et il est dans la nuit pour tant de questions importantes que son rôle en est fort amoindri. Quoiqu'il ne se pare point des dépouilles d'autrui, et qu'il cite volontiers ses sources et ses autorités, il ne faudrait pas lui attribuer tout ce qu'il emprunte à divers auteurs sans les nommer. Il y avait dans le milieu où il vivait, dans l'état scientifique de son époque, de ces inventions déjà commencées, de ces expériences, de ces essais mécaniques, renfermant des germes féconds de progrès, et dont il fut le propagateur, mais dont on ne saurait lui faire entièrement honneur. On ne remarque pas toujours combien les inventeurs les plus heureux ont dû aux tentatives, aux recherches inaperçues de leurs devanciers. Il combattit même en cosmographie des données positives des astronomes arabes, parfaitement établies sur les démonstrations géométriques et astronomiques, et si son opinion eût prévalu, elle eût enchaîné l'astronomie ou l'eût compliquée d'embarras inextricables.

Pour bien connaître la portée de son œuvre scientifique et mécanique — et elle doit être étudiée à ce double point de vue, — il faudrait se rendre compte de l'état des sciences de son temps et des efforts tentés par l'industrie pour nous doter des instruments, auxquels il consacra une longue et studieuse application. D'après les auteurs arabes qui lui servaient de guide, on n'avait que des ébauches très rudimentaires de ces instruments qui font sa gloire, et sur lesquels il s'appuya pour agrandir ses horizons; mais enfin ces ébauches étaient connues, et des traités spéciaux en indiquaient l'usage et les résultats. On peut voir dans les ouvrages arabes et orientaux de cette époque et des siècles antérieurs, où l'on en était pour les mathématiques, l'astronomie, la physique, l'alchimie, etc., et ce qu'il ajouta de vraiment original aux théories reçues et aux connaissances du passé. Comme il en appelle souvent à l'opinion des astronomes, il favorisa la diffusion de leurs traités et contribua à attirer l'attention sur les problèmes astronomiques, dont la solution ne pouvait être imaginée que par les hommes les plus ver-

sés dans toutes les particularités des systèmes anciens. Ce qui le met au premier rang parmi les précurseurs éminents de la science moderne, c'est qu'il appliqua la géométrie à la physique avec plus d'habileté et de précision que les Arabes, et qu'il continua et dirigea fort heureusement la révolution qu'ils avaient commencé à faire dans l'optique; c'est qu'il démontra mieux, par des preuves géométriques, la marche des rayons lumineux à travers l'eau, le verre, les nuages, l'atmosphère, et en général, à travers les milieux plus ou moins denses. Surtout, c'est qu'il fut amené à composer et à perfectionner des instruments d'optique pour l'application de ses théories. Tandis que les Arabes n'avaient signalé le verre convexe que comme un auxiliaire pour faire apercevoir certains phénomènes étranges de la vision, lui confectionna des lunettes, qu'il répandit dans le public, et dont il prouva scientifiquement l'utilité. Il donna des espèces de microscopes aux chimistes et aux physiciens, en attendant qu'un perfectionnement dotât l'astronomie du télescope. S'il ne signala pas positivement les effets du prisme de cristal pour décomposer la lumière du soleil, il la montra produisant diverses couleurs, quand elle passe à travers un vase transparent et rempli d'eau ; et il expliqua la formation des nuances de l'arc-en-ciel.

Quant à la poudre, qui était connue de son temps, il fit des expériences qui hâtèrent peut-être son emploi par le canon.

II

Le célèbre moine était né en 1214, à Ilchester, en Angleterre, d'une famille qui tenait un rang par la noblesse et la fortune, et qui joua un rôle dans les luttes d'Henri III contre ses barons, car lui-même nous apprend [1] que son frère, qui était riche, avait pris parti pour le roi et avait été forcé de fuir avec sa mère, ses frères et tous les siens. Après avoir étudié à Oxford sous Edmond Rich, depuis archevêque de Cantorbéry, il était venu à Paris suivre les cours de l'Université et avait obtenu le bonnet de docteur en théologie. Son ardeur à s'instruire l'avait porté vers

[1] *Opus tertium*, cap. III.

toutes les branches de connaissances, comme l'atteste la liste de ses ouvrages, dressée peut-être imparfaitement, mais basée en général sur des données positives [1]. Plus tard il se rappelait comment la passion de l'étude l'avait saisi dès son enfance, et il écrivait au pape Clément IV, dans l'*Opus Tertium*, vers 1266 : « J'ai beaucoup travaillé les sciences et les langues ; je m'y suis « appliqué pendant quarante ans depuis que j'ai eu appris l'al- « phabet ; pendant ce temps-là je n'ai jamais été sans étudier, « excepté pendant deux ans [2]. » Il avait appris le latin, le grec, l'hébreu et probablement l'arabe, afin de comprendre et d'approfondir les auteurs anciens dans l'original. Il avait médité les Écritures, qu'il savait par cœur. Aristote et les Pères de l'Église lui étaient familiers. On a prétendu qu'il faisait bon marché d'Aristote et de tous ses raisonnements philosophiques : c'est aller bien au delà de sa pensée. Il l'estimait, au contraire, comme un très grand esprit et jugeait nécessaire de l'étudier beaucoup pour bien comprendre la philosophie et l'enseignement de l'Église catholique. Il disait que la philosophie ne peut atteindre jusqu'à l'interprétation des dogmes chrétiens, qu'après avoir traversé les exercices de la logique péripatéticienne, et être parvenue en pleine métaphysique, et qu'elle n'y arrive qu'à l'aide des grands ouvrages retrouvés d'Aristote, à l'aide des commentateurs grecs et arabes de ces ouvrages, et à l'aide enfin d'écoles fortement organisées sous l'autorité des papes et des rois, c'est-à-dire comme celles du XIIIe siècle. Il a de longues dissertations là-dessus dans l'*Opus Tertium*. Ainsi, loin de rompre avec ses contemporains dans leur admiration pour Aristote, il le plaçait en tête des études philosophiques et religieuses ; et il fallait bien qu'il fût à la hauteur des savants de son temps, presque tous versés dans les doctrines du célèbre philosophe. Mais, on doit le reconnaître, lorsque ses préférences se furent portées vers les sciences physiques et mathématiques, il en fit la passion de sa vie et relégua au second plan les théories métaphysiques. Tout entier à la méthode d'observation et aux lois de la géométrie et du calcul, il se détourna d'Aristote et le traita sans façon. Il

1 Voir celle qui est dans Pitseus, *De Illustribus Angliæ scriptoribus*.

2 « Multum laboravi in scientiis et linguis et posui jam quadraginta annos postquam didici primum alphabetum et fui semper studiosus et præter duos annos de istis quadraginta fui semper in studiis... » *Opus Tertium*, cap. XX.

trouvait ses livres mal traduits, remplis d'erreurs et de gloses qui les défiguraient ; il allait jusqu'à dire « qu'il aurait voulu « faire brûler tous les livres d'Aristote, que c'était perdre son « temps que de les étudier, qu'ils étaient une source d'erreur et « servaient à propager l'ignorance au delà de toute expression, « et que la foule des écoliers ne pouvait que perdre la tête sur « les passages mal traduits [1]... » Ce n'est pas seulement une sortie contre les mauvaises traductions, mais contre le fond des choses, car il pouvait lire l'auteur dans l'original, et recommander de le mieux traduire. C'est une déclaration qui indique quelle direction prirent ses études, comment il rompit en visière avec l'enseignement des universités, et avec quelle énergique résolution il entra dans la voie opposée à celle des métaphysiciens. Sans doute, sa résolution ne fut pas décisive tout d'abord, mais on peut dire qu'elle s'accentua constamment avec l'âge.

Il était déjà un homme marquant lorsqu'il entra dans l'ordre de Saint-François, car on supposait qu'il avait composé alors des ouvrages de philosophie, et il s'en défend dans l'*Opus Tertium*, auprès de pape Clément IV [2].

Ce fut sur les conseils de son ami, Robert Grosse Tête, évêque de Lincoln, qu'il entra dans la communauté des religieux de Saint-François, à Oxford. Il séjourna longtemps à Paris, où les Franciscains, dits Cordeliers, avaient une maison fondée par saint Louis, près de l'endroit où se trouve l'école actuelle de médecine. C'est là qu'il se livra à toute son ardeur pour les sciences, recherchant la société des hommes de savoir, faisant venir de toutes parts des livres rares, des instruments, des tables astronomiques, étudiant les langues, multipliant les expériences physiques et confectionnant des instruments, dont il vendait une partie aux Parisiens, émerveillés de tout ce qu'il leur faisait voir. Il nous apprend qu'il passa ainsi vingt années, pendant lesquelles il avait rompu avec les théories des savants et avec les opinions du vulgaire [3]. Exalté par les résultats éton-

[1] « Si haberem potestatem super libros Aristotelis, ego facerem omnes cremari, quia non est nisi temporis amissio studere in illis et causa erroris et multiplicatio ignorantiæ ultra id quod valeat explicari..... Vulgus studentum..... languet et asininat circa male translata.....» *Opus Majus.*

[2] « In alio statu non feci scriptum aliquod philosophiæ.» *Opus Tertium*, Manusc. Tib., fol. 3.

[3] « Per viginti annos quibus specialiter laboravi in studio sapientiæ,

nants qu'il obtenait et par les vérités qu'il découvrait dans ses infatigables recherches, il ne visait à rien moins qu'à donner une direction nouvelle à la science, à la philosophie tout entière, et à la faire reposer principalement sur les mathématiques. Il ne s'en cachait pas, et il vantait en toute circonstance la supériorité des principes mathématiques sur les raisonnements métaphysiques, et renouvelait ses violentes sorties contre Aristote et ses partisans. Mais il avait devant lui des hommes avec lesquels il ne comptait pas assez. Il heurtait de front Albert le Grand, qui professait la philosophie à Paris avec une réputation capable d'effacer celle d'Aristote lui-même. Il avait contre lui saint Thomas, qui était déjà l'ange de l'école, et saint Bonaventure, un franciscain, regardé aussi comme un oracle par les plus habiles métaphysiciens. Sentant que la partie n'était pas égale et qu'il avait à lutter contre tout le courant des idées d'alors, il perdait dans ses controverses et dans ses luttes scientifiques la mesure et la modération nécessaire. Prenant à partie Albert le Grand, il ne s'attachait pas à renverser les opinions fausses ou aventureuses qu'il avait rencontrées dans ses volumineux traités de physique. il allait jusqu'à lui refuser toute science, à ne plus tenir compte de cette profondeur de vue, de cette immense érudition, de cette vertu éminente auxquelles s'attachait déjà de son temps le surnom de Grand, ratifié par la postérité. La principale cause du mépris qu'il déversait sur lui, c'est que cet oracle prétendu de la philosophie ne savait rien de la *Perspective*, et que par conséquent il ne pouvait rien saisir des sciences naturelles, ni de toute la philosophie [1]. Il prétendait qu'avec la *Perspective* la science d'un homme est centuplée.

Plus tard, il ne craignait pas d'exprimer ces sentiments d'animosité dans son *Opus Tertium*, adressé au pape Clément IV, et quoiqu'il ne désigne pas Albert le Grand par son nom, on reconnaît évidemment son portrait. « On me reproche, dit-il, « d'attaquer certaines sciences et certaines personnes. A cela je

neglecto sensu vulgi, plus quam duo millia librarum ego posui in his, propter libros secretos et experientias varias et linguas et instrumenta et tabulas et alia, tum ad inquirendum amicitias sapientum, tum propter instruendos adjutores... » *Opus Tertium*, cap. XVII. Manuscrit de Douai.

[1] « Ideo certum est ipsum ignorare res naturales et omnia quæ de philosophia sunt. » *Opus Tertium*, cap. XI de l'Introduction. Manuscrit de Douai.

« réponds que je ne puis servir autrement la vérité, et j'affirme « que je n'agis de la sorte que par nécessité... — Beaucoup « d'hommes honnêtes et qui passent pour instruits, me disent « que la philosophie est achevée et qu'on ne peut rien ajouter à « celle qu'on enseigne de notre temps à Paris ; et on me cite un « auteur qui vit encore, et qui, de son vivant, a autant d'autorité « qu'Aristote, Avicenne et Averroès... Je parle, il est vrai, avec « une grande pitié de cet auteur et de l'erreur du vulgaire trompé « par lui. Je dirai donc toute la vérité et sur sa personne et sur « ses écrits... Ceux-ci ont quatre défauts : le premier est une « vanité puérile, infinie ; le second, une fausseté inexprimable ; « le troisième, une extrême diffusion, la science entière pouvant « être renfermée en un traité utile, vrai, clair et parfait, qui « serait, tout au plus, la vingtième partie de ses volumes ; son « quatrième défaut est d'avoir négligé les parties de la philosophie « les plus utiles et les plus belles. C'est pourquoi tous ses « ouvrages ne sont d'aucune utilité et nuisent au contraire à la « vraie philosophie. Et cela n'est pas étonnant puisqu'il n'a pas « été élevé dans l'Université de Paris, ni dans aucune autre où « fleurit la philosophie, qu'il n'a pas enseigné, pas disputé, qu'il « n'a pas conféré avec d'autres savants ... accumulant les men- « songes, les vanités et les superfluités [1]... »

Albert le Grand était l'homme le plus en vue des écoles de Paris, celui qui offusquait le plus Roger Bacon, en prenant la logique, le syllogisme, pour point de départ de toute science, et en ne s'occupant guère de la perspective, ni de la géométrie, ni des mathématiques, auxquelles il n'était cependant pas étranger. Il n'avait pas étudié à Paris; il était appelé *Albert le Teutonique ;* il était d'une prolixité facile encore à constater dans les vingt et un volumes in-folio de huit à neuf cents pages, publiés à Lyon par Jammy, et qui ne contiennent pas entièrement ses œuvres complètes. C'était de mauvaise grâce que Bacon parlait de sa célébrité et l'on voit ailleurs qu'il s'efforçait de rabaisser le mérite d'Albert le Grand ; il plaçait bien au-dessus de lui comme savant Gilbert de Shirewood, trésorier de l'église de Lincoln (*longe sapientior Alberto*). En outre, selon la remarque de M. Cousin, ces invectives ne pouvaient tomber sur d'autres personnages

[1] Voir l'*Opus Tertium*, 2e chapitre de l'Introduction; traduction de M. Cousin, dans le *Journal des Savants*, année 1848.

éminents de cette époque (1266). Alexandre de Halès était mort; saint Bonaventure était de l'ordre de Saint-François et n'eût pas été l'objet d'une telle malveillance ; saint Thomas ne pouvait être taxé de prolixité, lui, d'une précision, d'une sobriété extrême. Sans se l'avouer, Bacon reconnaissait dans Albert le Grand un rival d'une incontestable valeur, retranché dans un camp scientifique diamétralement opposé, et jouissant d'une autorité [1] que toutes les démonstrations mathématiques et géométriques ne pouvaient entamer, car le syllogisme était roi et la métaphysique était de rigueur pour compter parmi les savants. C'est pourquoi il frappait fort.

On comprend quelle note aiguë ces déclarations jetaient dans les écoles de Paris, et quelles controverses ardentes s'engagaient entre ces maîtres et ces étudiants avides d'entrer dans la lice des discussions brûlantes. On était de part et d'autre aux antipodes, puisque les uns, c'est-à-dire presque tous, prétendaient que toute science était connue au XIII[e] siècle, qu'il n'y avait plus rien à trouver, et que Bacon voulait pour ainsi dire tout refaire et asseoir la science sur des bases nouvelles, lui imprimer une direction plus conforme à la vérité. A ceux qui lui disaient qu'il n'y avait plus rien à découvrir, il montrait ses découvertes, ses instruments d'optique, les conséquences qui en découlaient plus clair que le jour d'après les lois mathématiques. A ceux qui vantaient la toute puissance du syllogisme et les admirables déductions de la métaphysique, il montrait les théories absurdes qu'avait émises Albert le Grand sur diverses questions de physique, notamment sur l'optique, sur la formation des couleurs de l'arc-en-ciel, lui qui n'en reconnaissait que trois, rarement quatre, dans certaines conditions, et qui prétendait que la bande supérieure était couleur de vin parce que les nuages chargés de pluie sont plus légers à leur partie supérieure et sont mêlés d'un peu de vapeur pareille à la fumée ; qu'alors il en est comme dans le tison de bois vert, d'où il se dégage de la fumée et où la couleur rouge monte au-dessus de la couleur d'azur[2]. Pour la manière dont

[1] « Totum vulgus insanum allegat cum Parisius sicut Aristotelem, Avicennam et Averroem. » *Opus Tertium*, cap. II Introd.

[2] « Causa ordinis colorum est : quia roratio parva habens fumosum admixtum propter naturam levis tenet se sæpius in globo; et ideo superior color qui exterior est in iride est vinosus; et quia grossum aqueum resolutum descendit ex natura gravis, ideo inferior et exterior color in arcu est viridis; aer autem humefactus spissus medius est, et ideo cœruleus color est

Albert le Grand exposait les phénomènes de la vision, il était facile à Bacon de faire ressortir son infériorité auprès des arabes Alhazen, Constantin, qui avaient décrit la conformation de l'œil, le double nerf optique et la marche des rayons lumineux apportant la sensation des images à l'être pensant.

Les mathématiciens habiles étaient convaincus qu'il avait raison sur beaucoup de points. Ils n'étaient pas nombreux alors; cependant il en cite quelques-uns, dont deux, à son point de vue, étaient hors ligne : c'était maître Jean de Londres, sans doute celui qui fut archevêque de Cantorbéry, et laissa une réputation brillante, et maître Pierre de Maharncourt (en Picardie), très habile à confectionner les miroirs concaves. Il y avait encore Gilbert de Shirwood, trésorier de l'église de Lincoln; maître Nicolas, qui eût pour élève Amaury de Montfort; maître Campan de Novarre, qui fut commentateur d'Euclide, auteur d'un traité sur la sphère, dédié à Urbain IV, dont il devint le chapelain après avoir été chanoine de l'église de Paris[1]. Il forma quelques élèves, dont l'un d'eux, Jean de Paris, avait toute son estime, mais n'était pas encore versé dans les sciences au moment où les vives discussions commencèrent. Il restait bien alors quelques-uns des anciens docteurs et des bacheliers qui, en 1215, avaient vu les livres de *sciences naturelles* et de *métaphysique* d'Aristote condamnés par les théologiens de Paris et proscrits de l'enseignement; et ceux qui n'avaient pas déposé toutes les préventions contre Aristote et sa métaphysique prêtaient volontiers l'oreille aux attaques du hardi franciscain. Puis les esprits impartiaux et qui se rendaient compte des phases par lesquelles passait la science, ne pouvaient s'empêcher de rendre justice à la sagacité et aux merveilleux résultats d'un tel observateur de la nature. Parmi eux se trouvait un prêtre éminent, chapelain de saint Louis et destiné à monter sur le trône pontifical sous le nom de Clément IV. Il put voir Bacon et l'entendre à Paris, et l'eut toujours en très haute estime. Devenu évêque du Puy, archevêque de Narbonne, puis cardinal, il avait voulu avoir par écrit l'exposé de ses théories et de ses décou-

medius.» Alberti Magni *Liber Meteororum. De Causa Iridis.* Tract. IV, cap. 13.

[1] « Non sunt nisi duo perfecti mathematici, scilicet magister Johannes Londinensis et magister Petrus de Maharncuria Picardus.. .. » *Opus Tertium.*

vertes ; et, quoiqu'il ne l'ait pas reçu, il n'avait point perdu de vue ce savant original, et il attendait l'heure de lui témoigner sa vive sympathie.

L'étonnement et la curiosité du peuple n'étaient pas de nature à faire tomber les discussions. On lui achetait ses instruments ; ses petits miroirs d'acier coûtaient quatorze sous *parisis*. On assistait à ses expériences avec une telle admiration, une telle stupeur, qu'on le disait assisté du démon.

Si tout en fût resté là, ses supérieurs n'eussent été que médiocrement inquiets. Il y avait, il est vrai, une nature ardente qu'il fallait contenir, et, en outre, les témérités de langage de l'inventeur, qui ne voit rien en dehors de ses inventions et de ses systèmes, devaient être soigneusement réprimées dans un religieux,qui s'attaquait aux noms les plus estimés. Mais ses travaux et sa haute capacité, à laquelle ses adversaires rendaient hommage, attiraient bien quelque gloire sur son ordre ; et on le produisait dans les chaires de Paris devant les auditoires les plus distingués. Ses sermons figurent dans les manuscrits du temps parmi ceux de saint Thomas d'Aquin, de Pierre de Tarentaise (Innocent V) et des plus illustres prédicateurs [1]. Saint Bonaventure, dont les conseils faisaient autorité, n'eût pas souffert qu'une brillante intelligence fût victime de quelques intempérances de la langue et de son propre enthousiasme pour les sciences physiques et mathématiques. Malheureusement il avait des torts bien autrement graves et sur lesquels aucune indulgence ne pouvait passer. Son engouement pour les Arabes lui avait fait adopter certaines de leurs idées sur l'alchimie et l'astrologie : leurs théories sur ce point lui étaient familières,comme les écrits de saint Augustin étaient familiers à saint Thomas. Il prétendait qu'à l'inspection des constellations et des planètes, on pouvait prédire longtemps à l'avance les événements heureux ou malheureux. Ses convictions étaient si arrêtées qu'il s'efforça de les étayer sur les saintes Écritures et de les faire accepter au pape Clément IV dans son *Opus Majus*. Il avait essayé de construire des tables astronomiques de l'état des planètes, et à l'aide desquelles il annoncerait ce qui devait arriver. Ce n'est que

[1] Voir en particulier le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, nº 15956, f. 226 vº : « In Sabbato Paschę. Frater Rogerius de Ordine Minorum, » e fol. 99 vº.

vaincu par les instances de ses frères et de ses amis qu'il suspendit ce travail et bien à regret, car il disait au pape Clément IV qu'il n'avait pu l'achever « à cause de la folie de ceux qui l'entouraient. » *(Non potui consummare propter stultitiam eorum cum quibus habui facere.)*

C'était un scandale qu'il fallait arrêter. L'ordre des Franciscains tenait à se laver de tout soupçon d'erreur théologique et de nouveauté dangereuse. Déjà, en 1243, le chapitre général des Frères Prêcheurs, tenu à Paris, avait défendu « à tous les religieux d'étudier d'autres ouvrages de physique que ceux dont il était parlé dans les Constitutions, et en outre de composer des ouvrages curieux [1]. » L'on craignait que les doctrines de magie, d'alchimie, ne se répandissent en secret, et l'on avait raison, car elles trouvaient un accueil facile et déplorable parmi les Albigeois et les Templiers, non seulement dans le midi de la France, mais encore dans le centre, et se propageaient au nord. Les Dominicains réitérèrent encore la défense d'étudier les écrits des païens au chapitre général de Paris en 1246; et s'il était permis d'accorder quelquefois des dispenses, ce ne devait être qu'avec une extrême réserve [2].

Il fut donc décidé au chapitre général des Franciscains qu'on fermerait la bouche à Roger Bacon, et qu'on l'éloignerait du théâtre où il causait tant d'émoi et de si légitimes inquiétudes. C'était en 1255 ou 1256. Ordre lui fut donné « de ne communiquer à personne des ouvrages sortis de sa plume sous peine de la confiscation du livre et d'un jeûne au pain et à l'eau pendant plusieurs jours [3]. » Bacon obéit, et se retira dans le monastère qui lui était assigné.

[1] « Fratres non studeant in libris physicis nisi secundum quod scriptum est in Constitutionibus, nec etiam scripta curiosa faciant. » — Acta capit. gener. Parisius, celebrati anno 1243. Martène, *Thesaurus*, t. IV, col. 1685.

[2] « Constitutionem de modo studendi in libris gentilium priores faciant diligenter observari. » N° 23 de Constit. Acta capit. gener. Parisius celebrati anno 1246. Martène, *Thesaurus*, t. IV, col. 1691.

[3] « Constitutionem fecerant prælati sui ordinis et sub præcepto et pœna amissionis libri et jejunii in pane et aqua pluribus diebus prohibuerant eum a communicando scriptum aliquod a se factum cum aliis quibuscumque... » Pitseus, *De Illustribus Angliæ scriptoribus*, p. 367.

III

Il s'était soumis en véritable fils de Saint-François ; mais on sent à quelques passages de l'*Opus Tertium*, adressé au pape Clément IV dix ans plus tard, combien la nature avait frémi à cette dure obligation de se taire et de ne rien faire connaître de ses écrits. Il s'épancha auprès du pontife dont la bienveillance ne se démentit pas ; mais il fallait qu'il en eût bien gros sur le cœur pour entrer dans tout le détail de ses anciennes blessures, et pour prendre à partie les hommes les plus considérés de son siècle. La tentation d'éluder l'interdiction du chapitre des Franciscains lui était venue lorsque le futur pape Clément IV, encore archevêque de Narbonne ou cardinal, lui avait demandé communication de ses ouvrages. Mais il aurait fallu recourir à la ruse, probablement pour avoir l'autorisation du pape ou du général de l'ordre, et il avoue qu'il n'a pas osé, car il aurait eu besoin d'un copiste fidèle, et « l'indiscrétion ordinaire des copistes de Paris lui faisait peur [1]. » La secousse qu'il avait éprouvée ne l'avait pas détourné de sa voie. Il ne paraît pas qu'il ait suspendu longtemps ses travaux. Si, pendant toute sa vie, il fut deux ans sans travailler, ce fut apparemment à l'époque de son noviciat. Dans la retraite il se fit un centre d'étude, où les recherches, les expériences et les méditations scientifiques, relevèrent promptement l'énergie de son âme. Dans son ordre, on n'avait pas eu l'intention de comprimer l'essor de cette vive intelligence dont on comprenait les côtés admirables ; on lui donna une compensation à des rigueurs nécessaires, en lui laissant un champ libre dans les sciences d'observation et dans les travaux mécaniques. On l'aida même à y réussir. C'était là son meilleur terrain : c'était là qu'il avait eu ses succès ; on voulait bien seconder son esprit créateur, mais non exalter le novateur ni applaudir au philosophe téméraire qui, dans ses déclamations fougueuses contre Aristote et Albert le Grand, visait à bouleverser toute une partie de l'enseignement de l'Université. Il eut alors des disciples, qu'il instruisait avec zèle dans les mathémathiques et dans l'astronomie, et

[1] *Opus Tertium*, cap. II Introd.

qu'il employait à ses expériences et à la confection de ses instruments. L'un des plus jeunes, Jean de Paris, fit sa consolation. C'est sur lui qu'il compta dans la suite pour expliquer ses intentions et la portée de ses découvertes au pape Clément IV. Les relations avec les savants ne lui étaient pas interdites; il s'enthousiasmait avec eux des révélations nouvelles apportées dans l'optique, dans les lois de la marche de la lumière. Il avait en particulière admiration Pierre de Maharncourt (en Picardie), qui savait confectionner de puissants miroirs concaves pour brûler à distance; et il trouvait que deux ou trois savants comme lui seraient plus utiles à saint Louis « pour combattre les Infidèles que la moitié ou même la totalité de son armée, car,avec des miroirs concaves d'un large rayon, un habile expérimentateur serait capable de détruire toute une armée et un camp ennemi [1]. » Il se reportait au souvenir d'Archimède brûlant des vaisseaux ennemis dans le port de Syracuse.

Quoique l'on fût pauvre dans les couvents de Saint-François, où l'on vivait d'aumônes, on ne lui marchanda point la libre disposition des sommes qu'il pouvait recueillir pour l'achat des livres rares, des instruments d'un grand prix et pour la réussite de ses expériences. On ne l'empêchait pas de frapper à la porte de ses parents, de ses amis, des prélats et des grands pour avoir les sommes nécessaires. Il était souvent aux prises avec des difficultés pécuniaires dont il était d'autant plus affecté qu'elles le retardaient dans la réalisation de ses espérances. Il traça plus tard au pape Clément IV un tableau douloureux de sa détresse et de ses efforts pour recueillir de l'argent. « Il s'était adressé à son frère, qu'il avait quitté riche, mais que les guerres d'Henri III avaient ruiné avec toute sa famille et obligé plusieurs fois de payer une rançon; il n'avait pu même en recevoir de nouvelles. Les prélats et les grands, il ne fallait pas y penser : vous connaissez leurs visages, mais vous ne connaissez pas leurs cœurs, écrivait-il au pontife. Ses amis n'avaient pu accéder à ses demandes; plusieurs étaient pauvres ou hors d'état de lui venir en aide. Il y en eut cependant qui empruntèrent de l'argent pour lui, en grevant de dettes leur patrimoine, et en s'exposant à la misère [2].» Il avait pu,à force de persévérance,réaliser en vingt

[1] *Opus Tertium*, cap. XXXIV Introd.
[2] *Opus Tertium*, cap. III Introd.

ans, deux mille livres, somme considérable pour un religieux mendiant de cette époque; mais on comprendra combien il avait à faire, si l'on songe que certains instruments de mathématique, dont il avait besoin, coûtaient jusqu'à deux et trois cents livres.

Cette retraite dura dix ans, toute consacrée à la poursuite des vérités qu'il avait entrevues, à l'examen plus attentif [1] de ses découvertes et des phénomènes qui agrandissaient ses horizons, confirmaient ses résultats; il s'y appliqua à la confection plus finie et plus variée de ses instruments : précieux héritage qu'il laissa à la postérité. Après les préparations et les études précédentes, ce fut un temps de moisson pour la science, Son intelligence, comprimée d'un côté, au moment où elle avait acquis tout ce qu'elle pouvait acquérir, gagna en justesse et en précision dans le calme des méditations scientifiques.

IV

Dix ans s'étaient passés lorsqu'on apprit que Clément IV, ancien archevêque de Narbonne, était monté sur le trône pontifical. Roger Bacon, plein de joie et d'espérance à cette nouvelle, se rappela au souvenir du nouveau pape en lui envoyant le chevalier Bonecor, chargé de l'informer par lettre et de vive voix de sa situation et de ses travaux. Clément IV fit l'accueil le plus paternel à cet envoyé du savant. Dans sa réponse, toute affectueuse, il le pressa de lui transmettre au plus tôt son ouvrage; il lui confia, sans doute par l'entremise du chevalier Bonecor, une mission importante à remplir en France [2], et il le tira de la solitude profonde où il le savait relégué. Mais on sent qu'il y avait là bien des questions délicates, et que le pontife lui-même évitait de blesser les susceptibilites des supérieurs ordinaires du moine franciscain. Voici comment il s'exprim :

[1] « Sed laboravi per annos decem, quantumcumque potui vacare, et discussi omnia ut potui, redigens in scriptum a tempore mandati vestri... » *Opus Tertium*, cap. XI. Introd.

[2] Il disait au pape dans l'*Opus Tertium* : « Dixi quod negotium quoddam vestrum debuit tractari in Francia per me. » Cap. XVII. — Il lui disait encore qu'il avait dépensé pour cela plus de soixante livres parisis.

« Nous avons reçu avec plaisir la lettre de Votre Piété, et nous avons noté soigneusement les explications que nous a données de vive voix et avec autant de fidélité que de prudence, notre cher fils, le chevalier Bonecor. Afin de mieux voir quelle est votre pensée, nous vous ordonnons et enjoignons par rescrit apostolique de nous adresser au plus tôt votre ouvrage, malgré les ordres contraires de n'importe quel prélat, et malgré toutes les constitutions de votre ordre, qui pourraient s'y opposer. Nous vous avions autrefois prié de le communiquer à notre cher fils Raymond de Laon, lorsque nous étions moins élevé en dignité. Nous voulons l'avoir bien écrit et vous nous ferez connaître par une lettre les moyens qu'il vous semble à propos d'employer pour conjurer les périls que vous signalez comme si menaçants. Hâtez-vous le plus possible, mais en gardant un profond secret. » — Donné à Viterbe le x des calendes... la IIe année de notre pontificat.

C'était en 1266[1]. On voit que Clément IV ne l'avait jamais perdu de vue, qu'il avait deviné l'importance des procédés du savant et de ses inventions, et qu'il était prêt à les favoriser, sous toute réserve de l'intégrité des doctrines religieuses. Bacon se mit à l'œuvre ; il était comme rendu à la vie. On a l'expression de ses sentiments et de ses espérances au commencement de l'*Opus Tertium*, qu'il adressa au pape en même temps que son *Grand Ouvrage* (*Opus Majus*). Il dit, après l'exorde : « Comme « Cicéron, à son retour de l'exil, remerciait humblement le « sénat romain, ainsi en me rappelant l'exil de dix années que « j'ai subi, le silence qui a été imposé à ma bouche et à ma « plume, en voyant un grand pontife me tirer de l'oubli et, en « quelque sorte, du tombeau, et me demander mes pensées et « mes ouvrages, transporté de reconnaissance, après avoir « baisé les pieds de Votre Sainteté, j'élevais mon style dans mon « second écrit jusqu'à Votre Grandeur et je m'écriais.... »

Il songeait « que les théologiens de Paris, l'évêque et tous les « docteurs avaient condamné et proscrit, quarante ans aupa- « ravant les livres de sciences naturelles et la métaphysique « d'Aristote, et que cependant chacun les considérait de son « temps comme très orthodoxes[2]... » C'était dire qu'il attendait

[1] Wadding. *Annales Minorum*, t. IV, anno 1266, p. 265.
[2] *Opus Tertium*, cap. IX Introd.

un retour aussi favorable à ses idées. C'était dans l'*Opus Tertium* qu'il entrait dans les confidences intimes, qu'il retraçait les phases saillantes de sa vie, les luttes qu'il avait eu à soutenir, et qu'il parlait le plus en détail de ses instruments, de ses expériences et de son invariable attachement à tous les enseignements de l'Église. C'était un complément plein d'abandon de son *Grand Ouvrage* (*Opus Majus*), où il expose, en abrégé, ses vues sur les diverses branches des sciences, ses découvertes physiques et mécaniques, et aussi ses erreurs d'astrologie. Tout ce qu'il a conçu de plus remarquable, de plus vraiment scientifique, et tout ce qu'il a soutenu de plus insensé, se retrouve au moins indiqué dans l'*Opus Majus*. Il avait partagé ses matières en huit catégories, qu'il rappelle dans l'*Opus Tertium* [1] ; mais il n'avait pas suivi son plan avec beaucoup d'ordre, écrivant les choses principales à mesure qu'elles se présentaient sous sa plume, comme un homme qui ne se soucie ni des classifications d'Aristote, ni des divisions et des subdivisions de saint Thomas. Quoique ses supérieurs ne l'eussent pas empêché de faire pour lui-même des livres, dont ils auraient pu apprécier un jour l'importance, il n'avait pas même pris de notes sur ses principales découvertes ; c'est grâce au pape que la postérité les a connues. « Étant encore dans le siècle, lui disait-il, je n'ai rien « écrit sur la philosophie... Assurément si j'avais été libre de « communiquer quelque ouvrage, j'en aurais composé beaucoup « pour mon frère scolastique et pour mes autres amis intimes. « Mais quand j'ai eu perdu tout espoir d'en faire lire aux autres, « je ne me suis pas soucié d'en composer. Lorsque je me suis « mis à la disposition de Votre Grandeur (Gloriæ), c'était donc, « soyez-en persuadé, pour des ouvrages à faire et non pour (lui « transmettre) des travaux déjà faits. Car si j'ai déjà, comme en « passant, et sur les instances de mes amis, recueilli quelques « chapitres sur différents sujets, ils ne valent pas la peine d'être « remarqués ni d'être offerts à Votre Sagesse [2]....

[1] Voici les parties principales de l'*Opus Majus*, telles qu'il les a marquées dans l'*Opus Tertium* : I. De quatuor universalibus causis totius ignorantiæ humanæ. — II. De sapientia perfecta. — III. De utilitate Grammatice. — IV. De potestate mathematice et mundo. — V. De stellis et pronosticis. — VI. De modis particularibus et causis videndi. — VII. De multiplicatione specierum. — VIII. De scientia experimentali... Il y avait encore une IXe partie (De philosophia morali) qui est restée en manuscrit.

[2] « Et certe si potuissem libere communicasse, ego pro fratre meo scolari

Comme l'*Opus Majus* avait une certaine étendue, il en avait fait une sorte de résumé dans l'*Opus Minus*, afin que le pape cédât plus volontiers au désir d'en prendre lui-même connaissance.

Il y entrait, au commencement, dans des confidences du même genre que celles de l'*Opus Tertium*. Il joignit à son envoi quelques-uns de ses instruments. Ce fut son disciple Jean de Paris qui fut chargé de tout expliquer au pontife, de faire ressortir la justesse de ses conclusions mathématiques et l'admirable fonctionnement de ses lunettes, de ses miroirs concaves, de ses vases transparents pour décomposer la lumière du soleil, etc. Ce jeune savant était lui-même l'orgueil de Bacon. Il s'applaudissait de l'avoir, dans l'espace de cinq ou six ans, instruit dans les langues, dans les mathématiques et dans la perspective, les trois choses où ses écrits avaient le plus besoin d'explication. Il le préférait à tous les savants de Paris, et il avait voulu montrer au pape, en le lui envoyant, ce que peut le travail secondé par un bon enseignement. Après cet éloge de Jean de Paris, l'exaltation de l'inventeur ne trouvant plus d'obstacle, il se faisait fort d'enseigner en trois jours l'hébreu à un homme docile et attentif, qui suivrait sa méthode. Il avait çà et là dans l'*Opus Tertium* de ces rêves et de ces illusions gigantesques. Son orthodoxie de conscience ne pouvait être mise en doute. Il tenait à l'exprimer hautement : il entrait dans des considérations très-explicites sur la manière d'interpréter les dogmes chrétiens et sur la soumission due à l'Église. On dirait, en le lisant, un disciple de saint Bonaventure ou saint Bonaventure lui-même. Non seulement il fait asseoir la philosophie sur Aristote, expliqué par des commentateurs éclairés et dans des écoles fortement organisées sous l'autorité des papes et des rois ; mais il pense encore que la philosophie est nécessaire pour bien comprendre l'enseignement de l'Église. De la sorte, Aristote était comme un grand docteur catholique. Pour la place que la philosophie devait prendre, en face des vérités chrétiennes, il exigeait une soumission absolue. Il ne voulait pas que l'on posât d'abord les fondements philosophiques, et

et aliis amicis meis carissimis multa composuissem. Sed quando desperavi de communicatione, neglexi componere. Unde quando Vestræ Gloriæ obtuli me paratum, certissime sciatis quod hoc fuit pro scriptis faciendis, nondum factis... » *Opus Tertium*, Manus. Tib., fol. 3.

qu'ensuite on les appliquât à interpréter les dogmes chrétiens ; il voulait que l'on commençât par exposer les vérités du christianisme, et qu'ensuite on recherchât les explications philosophiques que ces vérités pouvaient comporter [1].... La philosophie devait toujours subordonner ses raisonnements au texte sacré. C'était, en un mot, la plus rigoureuse orthodoxie scolastique.— Mais plus loin, dans l'*Opus Tertium*, il revenait à ses prédilections pour les mathématiques (ch. 38 à 55), et il demandait qu'on les appliquât à toutes les sciences : astronomie, optique, géographie, musique, théologie. C'était bien contredire un peu ses déclarations précédentes.

Le pape fut émerveillé des expériences,des instruments de Jean de Paris,et des conclusions scientifiques dont il montrait l'exactitude : on dit qu'il l'éleva aux honneurs, attestant ainsi son estime pour le disciple et pour le maître. Il était plus difficile de récompenser directement celui-ci; car on ne pouvait lui donner raison qu'en l'obligeant à se rétracter sur beaucoup de points qui tenaient à un système ; et cette nature ardente, exaltée par de merveilleux succès, n'était pas de celles qui plient sans difficulté. On eut pour lui des ménagements ; on lui donna du temps pour s'expliquer. Mais il fallut se rendre à Rome et se disculper sur ses théories d'astrologie, qu'il essayait d'étayer sur l'Écriture Sainte. Le pape Clément IV étant mort en 1268, les négociations prirent un caractère moins bienveillant, et les accusations retombèrent sur lui avec plus de force. Quelques années plus tard, le général des Franciscains, Jérôme d'Ascoly (Ausculanum), qui était un de ses censeurs les plus sévères,se rendit à Paris en qualité de légat du Saint-Siège, y réunit un chapitre nombreux, condamna sa doctrine, interdit à ses frères de la suivre, le fit jeter lui-même en prison, et écrivit au pape, qui était alors Nicolas III (1278), de ne pas permettre que la cause fût déférée à son tribunal et de confirmer la sentence prononcée [2]. Quoique Bacon eût écrit sur l'inanité de la magie (*De nullitate Magiæ*), toutes ses affirmations précédentes subsistaient, et il donnait en plein dans l'astrologie, source de bien des extravagances. Dans la suite, il essaya encore une fois d'en appeler au souverain pontife, à ce même Jérôme d'Ascoly, son supérieur, qui avait pris le nom de

[1] *Opus Tertium*, cap. XXIV.
[2] Wadding, *Annales Fratrum Minorum*. — *Rogerii Baconi*, anno 1278 et seq.

Nicolas IV; mais il n'y gagna qu'une captivité plus étroite, et ce fut à la sollicitation de quelques hauts personnages qu'il put revenir en Angleterre, où il mourut l'année suivante (1294), à Oxford, âgé d'environ 80 ans. D'autres pensent qu'il en avait 90. On rapporte qu'il disait à son lit de mort : « Je me repens de m'être donné tant de peine dans l'intérêt de la science. » On ne peut pas dire que ce cri de douleur doive peser sur son siècle comme un reproche, car il y eut dans sa vie tant d'alternatives de lumière et d'ombre, de vérité et d'erreur, de résignation et de tristesse fiévreuse, qu'il faut l'admirer et le plaindre tout à la fois.

L'interdit jeté sur son livre l'empêcha de se répandre et d'exercer de l'influence. Il ne circula point sous main, ni dans les monastères ni dans les universités : on n'y bravait point les ordres du Saint-Siège. On ne le rencontre point sur les catalogues des bibliothèques dressés au XIIIe et au XIVe siècles, dans les célèbres abbayes [1]. Il resta manuscrit dans celles de Rome, d'Oxford, de Cambridge, de Londres et dans quelques autres, où l'on vint le tirer de l'oubli, principalement au siècle dernier. La publication qui en fut faite à Londres, en 1733 (in-fol.), eut du retentissement en Europe, et servit de thème à de nouvelles déclamations contre Rome et le moyen âge. Le savant fut représenté comme une victime des persécutions de l'ignorance ; on ferma les yeux sur ses torts, et ils étaient graves; on lui attribua plus d'inventions qu'il n'en avait fait, et, au lieu de savoir gré à ses frères de l'avoir secondé dans les travaux et les recherches où il excellait, dans l'exploitation de sa veine de génie, on ne vit que de basses jalousies s'attachant à étouffer les créations de la science. On n'a pas même remarqué que c'est aux encouragements du pape Clément IV que l'on dut la composition de ce livre curieux.

On ne perdit rien à l'oublier, même au XIIIe et au XIVe siècle. Les principes qu'il avait établis géométriquement sur la marche de la lumière, ses expériences, ses instruments et, en

[1] Voir plusieurs de ces catalogues dans le *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par M. Léopold Delisle, t. II. — Il y a bien dans l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Corbie un manuscrit du XIVe siècle intitulé *De la philosophie de Bacon*. Mais ce sont des notes sur les trois livres de la physique d'Aristote, rédigées probablement par un de ses élèves et sans marque de l'esprit original du maître.

particulier, ses lunettes, étaient tombées dans le domaine public. Les esprits inventifs perfectionnaient les instruments, ajoutaient quelque chose aux expériences, et les mathématiciens trouvaient une conclusion nouvelle. On n'avait plus rien à emprunter au physicien de l'époque précédente. Tandis que Bacon disait que, de son temps, personne n'avait écrit sur la Perspective [1], que l'on n'en avait donné des leçons que deux fois et dans la ville d'Oxford [2], et qu'il n'y avait pas trois personnes qui en connussent la valeur, on ne tarda pas à l'enseigner après lui, à en rédiger des cours plus étendus que le sien. Alcyon en fit un au XIIIe ou au XIVe siècle ; on le publia à Bâle en 1572, à la suite du traité d'Optique d'Alhazen (*Opticæ Thesaurus*). Les Dominicains, si peu empressés d'étudier les mathématiques, attribuaient un traité d'Optique à Albert le Grand ; ils le conservaient en manuscrit, mais probablement il est l'œuvre d'un autre Frère-Prêcheur [3].

Essayons de reconnaître quelle part d'invention personnelle revient à Roger Bacon, quelles furent ses principales erreurs scientifiques et ses principales erreurs religieuses.

V

Les mathématiques avaient été son guide et sa lumière pour découvrir les lois de la nature, et en particulier pour surprendre les secrets si variés de la marche des rayons lumineux à travers l'eau, l'air et les objets transparents. C'est en se basant sur elles qu'il était sorti de la routine en physique, élargissant ses horizons et confectionnant ses admirables instruments. Il les plaçait comme à la base de toutes les connaissances, et ce point de départ pour arriver à la certitude scientifique, contribuait singulièrement à l'éloigner d'Aristote, dont il semblait ne plus tenir

[1] « Nullus vero de authoribus nec de magistris antiquis aut modernis scripsit de his. » *Opus Tertium*, cap. XI.

[2] *Ibid.*

[3] En tête de la grande édition des œuvres d'Albert le Grand (Lyon, 1651) se trouve un catalogue supplémentaire de ses ouvrages manuscrits ou peu connus, et c'est là que figure un traité de la perspective. Mais Albert montre dans son cours des sciences naturelles, *Parva Naturalia* (*De Sensu et Sensato*), qu'il n'était guère au courant des progrès de l'optique.

compte en dehors du terrain religieux et philosophique. Il répétait, d'après Albumasar, « que, dans les mathématiques, nous pouvons arriver à la vérité entière et sans mélange d'erreur, parce qu'il faut y obtenir la démonstration par la cause propre et nécessaire [1]. » — « Les mathématiques, disait-il ailleurs, précèdent naturellement les autres sciences [2]. » Ce n'est pas qu'il fût entraîné à scruter les mathématiques pour elles-mêmes, à les éclairer de nouveaux aperçus. On ne remarque pas qu'il ait découvert quelques-uns de ces théorèmes féconds qui élargissent les points de vue ou signalent des mines inconnues à exploiter, quoiqu'il ait composé un livre de Géométrie. Mais dans son *Specula Mathematica*, dans son traité *de la Perspective* et dans celui *des Miroirs*, imprimés ensemble à Francfort en 1614, et plus ou moins résumés dans l'*Opus Majus*, il révéla ce qu'on pouvait attendre de la géométrie appliquée à la physique et à l'astronomie, surtout à l'optique. Ce fut là qu'il creusa une mine prodigieusement féconde pour l'avenir; mais on l'avait ouverte avant lui, et il ne fit que l'agrandir.

La conviction de Bacon sur l'importance et le rôle des mathémathiques allait si loin, qu'il pensait que Dieu avait appliqué les lois mathématiques partout dans l'organisation du monde et dans les mouvements des cieux, et que, pour bien connaître les choses d'ici-bas et les choses célestes, il fallait connaître les mathématiques [3]. C'était, en d'autres termes, ce qu'avait dit Platon, « que Dieu en créant le monde avait fait de la géométrie. » Poursuivant son raisonnement, il pensait que les créatures de l'univers, les plus élevées comme les plus infimes, étant l'œuvre de Dieu, ainsi que l'Écriture Sainte, celle-ci donnait la clé de de toute science, et il en prenait un exemple dans l'arc-en-ciel [4].

[1] « In mathematica possumus devenire ad plenam veritatem sine errore, quoniam in ea convenit habere demonstrationem per causam propriam et necessariam ». *Opus Majus*, p. 62. Londini, 1733, in-fol.

[2] « Mathematica est prior aliis (scientiis) et naturaliter eas præcedit. » (Dans son *Specula Mathematica*, imprimé à Francfort en 1614, presque au commencement.)

[3] « Impossibile est res hujus mundi sciri nisi sciatur mathematica. » *Opus Majus*, p. 65. Edit. Londini. — « Cœlestia sciuntur per mathematicam. » *Ibid.*, p. 66.

[4] « Omnis creatura in se vel in suo simili, vel in universali vel in particulari a summis cœlorum usque ad terminos eorum, ponitur in Scriptura, ut sicut Deus fecit creaturas et Scripturam, sic voluit ipsas res factas ponere in Scriptura ad intellectum ipsius tam sensus naturalis quam spiritualis.....

Il déduisait la formation de ses couleurs de principes géométriques découlant de l'explication du texte sacré.

Ce point de vue était large ; il lui valut ses plus importantes découvertes et ses meilleurs résultats dans la confection de ses instruments. C'était l'application de la géométrie à la physique et à l'astronomie, qui lui était apparue comme une conséquence nécessaire de l'ordre établi dans l'ensemble et dans tous les détails de la création. Les grands génies des temps modernes devaient puiser là leurs plus admirables conceptions. Kepler s'y attacha, et persuadé que le texte de l'Écriture : ***Dieu a tout fait avec nombre, poids et mesure***, devait être pris à la lettre, il chercha pendant quatorze ans à le vérifier dans le cours des planètes, et, à la fin, formula les lois immortelles appelées *lois de Kepler*. Newton ne voulut pas non plus sortir des principes rigoureux des mathématiques pour établir la loi de la chute des corps.

Quand Bacon croyait avoir fait une observation importante, il s'efforçait de s'appuyer sur Euclide pour la démontrer rigoureusement. C'était parfois une étape en avant marquée sur le chemin de la science, et parfois il s'abusait en déduisant mal ses conséquences, ou en ignorant des phénomènes, des lois, dont il fallait tenir compte. Partant de l'axiome « qu'une perpendiculaire est « la plus courte des lignes menées sur une autre, » il pensait en déduire l'explication de la grande vitesse des corps tombant vers la terre. « La perpendiculaire étant la plus courte, disait-il, la force qui suit sa direction, doit agir avec plus d'énergie. C'est pourquoi une pierre qui tombe perpendiculairement, blesse davantage. Si quelqu'un tombe perpendiculairement, il se fait beaucoup plus de mal. Si l'on poussait en dehors de la perpendiculaire un homme qui tombe, pourvu qu'il ne soit pas trop éloigné de la terre, il ne se ferait pas de mal, tandis qu'il serait assommé, s'il tombait dans la direction de la perpendiculaire [1]. »

On s'aperçoit combien ses observations avaient été attentives : il entrevoyait vaguement la chute accélérée des corps ; il le dit en termes plus explicites à propos de la balance ; et pourtant

Quapropter totius philosophiæ potestas in sacris litteris continetur. — Et hoc patet ad præsens in Fride. » *Opus Majus*, cap. VIII, p. 29.

[1] Rogeri Baconis, *Specula Mathematica*, Distinctio III.

il est loin d'avoir deviné la loi de Newton. Il était plus logique dans l'application qu'il faisait de la perpendiculaire au rayon du soleil. Après avoir dit « que le rayon du soleil, qui est perpendiculaire, a plus de force et de vertu, » il déduit la grande chaleur que l'on ressent à l'équateur de la direction perpendiculaire des rayons du soleil. Pour la balance, il ne se rend pas compte du centre de gravité. Il rappelle, d'après Jourdan (de Némorin), que lorsque les deux plateaux sont en équilibre, et qu'on ne les maintient pas à égale distance du point d'appui, l'un tombe et ne retourne pas à la position primitive. Et il ajoute : « Plus il descend, plus il acquiert de pesanteur, et il ne peut ainsi que descendre de plus en plus. » Il semble, pour ainsi dire, reconnaître que la pesanteur est une force qui s'accumule.

Il avait abouti à des résultats rigoureux en appliquant la géométrie aux miroirs concaves. Son attention à déterminer l'axe des différentes sections de la sphère, lui avait permis de préciser le point où convergeraient les rayons lumineux tombant sur les surfaces de ces miroirs ; il savait ainsi où placer les objets qu'il voulait brûler par l'action du soleil. Les principes étaient connus : il n'était qu'ingénieux à les appliquer dans la fabrication de ses petits miroirs d'acier. Les Arabes avaient fait des traités sur les Miroirs Ardents (*De speculo ardente*) ; et Pierre de Maharncourt en fabricait d'une dimension qui étonnait Bacon lui-même.

Distinguant avec l'exactitude géométrique les miroirs uniformes des miroirs composés de plusieurs sphères concaves, il donnait cette théorie : « La combustion ne se fait point par tous les rayons qui tombent sur un miroir, mais par ceux-là seulement qui tombent sur la circonférence d'un seul cercle autour de l'axe du miroir, parce que tous les rayons qui tombent sur une circonférence, y tombent à des angles égaux, et c'est pourquoi ils se réfléchissent au même point sur l'axe (ou le foyer), vu que les angles de réflexion sont égaux. Ceux qui tombent sur une autre surface, reviennent à un autre point ; ceux qui tombent sur une troisième surface, reviennent à un troisième point, et ainsi de suite pour les surfaces circulaires que l'on imaginerait autour de l'axe d'un miroir... Les rayons qui frappent une petite circonférence se relèvent davantage ;

ceux qui en frappent une très grande, se relèvent faiblement : ils s'en vont au pôle de la sphère ou à l'extrémité de son axe [1]. »

Le résultat des miroirs concaves ne fut guère qu'un résultat de curiosité, si ce n'est qu'ils attirèrent l'attention sur le point focal où se concentrent les rayons solaires. La détermination de ce foyer devait aider, il est vrai, à faire connaître la marche de la lumière dans les verres concaves et dans les lentilles convergentes et divergentes, et faire expliquer un jour la formation des images dans les instruments d'optique. Mais il fallait parcourir bien des étapes avant d'y arriver. Bacon parcourut l'une des plus grandes.

D'abord il avait observé, avec sa pénétration d'anatomiste, la formation de l'œil et le mécanisme de la vision. Il expose les résultats de la science de son temps dans son traité de la *Perspective*, où il ne fait que résumer et éclaircir Euclide, Alkind, Tidée, Ptolémée, et principalement Alhazen. Il avertit de consulter, pour plus amples détails, son traité *de Productione et Multiplicatione Specierum ;* car autrement on ne comprendrait rien à la Perspective. Il entre dans de minutieuses particularités sur la *pupille*, la *cornée* et la configuration intérieure de l'œil. Il prétend que les yeux enfoncés dans l'orbite sont plus perçants et voient de plus loin que ceux qui sont à fleur de tête, « car ils sont, dit-il, plus rapprochés du nerf optique, où réside la puissance visuelle comme dans sa source. »

Il décrit l'entrecroisement du nerf optique avec la précision d'un moderne. « Les deux nerfs, dit-il, venant de l'œil droit et de l'œil gauche, se rencontrent dans le crâne et ensuite se séparent de telle sorte que celui qui vient de l'œil droit se dirige vers l'œil gauche et *vice-versâ*, et que tous deux entrent dans la cavité des os de la tête et s'y épanouissent [2]. » Cet arrangement du Créateur fait apercevoir les objets dans leur direction véritable.

Examinant ensuite quelles sont les choses que nous connais-

[1] « Una combustio non fit per radios cadentes in speculum, sed per solos illos qui cadunt in circumferentiam unius circuli circa axem speculi . » *Opus Majus*, cap. VIII, p. 66.

[2] « Et nervus qui venit a dextra parte, vadit ad sinistrum oculum, et qui a sinistro, vadit ad dextrum, ut recta sit extensio nervorum ab origine sua ad oculos. » *Tractatus de Perspectiva.*

sons par la vue, comment nous les connaissons, comment nous sommes certains de leur réalité, comment nous nous trompons dans la connaissance des objets perçus directement, il cherche à savoir les différences de la vision dans les ténèbres et au grand jour, et il avoue naïvement qu'il lui semble que l'œil a par lui-même beaucoup des éléments propres à la lumière. Son exposé de la science optique des anciens est aussi clair que possible.

Cette connaissance de l'œil et de la vision n'est guère qu'un préambule à ses découvertes. Il emploie les verres concaves pour grossir ou rapetisser les objets à nos regards, et il aboutit à un effet pratique d'une immense portée. Il confectionne des lunettes, les unes à l'usage des vieillards et des vues faibles, les autres pour voir à distance. Sans expliquer longuement tout ce qu'il avait fait d'expériences, d'ingénieuses combinaisons, lui le mécanicien avisé, raisonnant toujours en géomètre et s'efforçant constamment de perfectionner, il entre dans les détails d'une certaine variété d'instruments d'optique. Ses lunettes n'étaient d'abord qu'un verre bombé comme un verre de montre ; il le dit dans l'*Opus Majus* (p. 352). « Si l'on regarde des lettres ou d'autres petites choses à travers du cristal, du verre ou une autre matière diaphane, et qu'on prenne pour cela une petite portion de sphère tournée vers l'œil dans le sens de sa convexité, celui-ci verra bien mieux les lettres et elles lui sembleront plus grandes... C'est pourquoi cet instrument est utile aux vieillards et à ceux qui ont la vue faible ; car les lettres les plus petites peuvent apparaître avec une grosseur suffisante [1]. »

A la suite de cette description des lunettes ordinaires en vient une autre sur des espèces de longue-vue et de microscopes. On voit qu'il s'agissait de lentilles, dont il avait déterminé la configuration, et qu'il fallait placer au foyer dans l'instrument d'optique. « Nous pouvons, dit-il, façonner ces matières transparentes et les disposer de telle sorte par rapport à notre œil et aux objets, que nous puissions lire les lettres les plus fines à une distance

[1] « Si homo aspiciat literas et alias res minutas per medium crystalli vel vitri vel alterius perspicui suppositi literis, et sit portio minor sphæræ, cujus convexitas sit versus oculum et oculus sit in aere, longe melius videbit literas et apparebunt ei majores — et ideo hoc instrumentum est utile senibus et habentibus oculos debiles. Nam literam quantumcumque parvam possunt videre in sufficienti magnitudine. » — *Opus Majus*, p. 352.

incroyable, et compter les grains de sable et de poussière, à cause de la grandeur de l'angle sous lequel nous les apercevrions, et que nous distinguerions à peine de grands objets placés près de nous à cause de l'exiguité de l'angle sous lequel nous les regarderions [1]. »

Sous ces déclarations brèves et raisonnées, l'on sent les essais admirables qu'il avait faits, et combien il était peu éloigné de la composition définitive des télescopes et des microscopes. C'étaient ces ouvrages là et ses théories sur l'optique qui l'avaient le plus émerveillé et qui avaient le plus absorbé ses puissantes facultés. Il en considérait bien l'invention comme sienne, au moins dans ce qu'elle avait de principal, et en les envoyant au pontife Clément IV, pour aider à sa justification, il semblait, en quelque sorte, lui dire que c'était là surtout les *nouveautés dangereuses* qu'on lui reprochait. Sa sentence de condamnation l'accusait d'avoir enseigné *novitates suspectas, des nouveautés dangereuses.*

Mais il faut avouer que les Arabes, et en particulier Alhazen, dont il invoquait parfois l'autorité, lui avaient singulièrement frayé le chemin. On voit à quelles remarquables conclusions celui-ci était parvenu dans son traité d'Optique *(Opticæ Thesaurus)*, en appliquant les lois de la géométrie aux phénomènes de la vision, et quelles révélations les verres concaves lui avaient apportées pour grossir ou rapetisser les objets à nos regards. Après avoir longuement décrit la composition de l'œil, les trois sortes d'humeurs répandues sur ses quatre membranes et avoir figuré le nerf optique, en décrivant sa fonction, il étudie dans une série de chapitres, tout parsemés de figures géométriques, les effets de la vision dans ses trois modes, savoir : la vision directe, la vision réfléchie et la vision réfractée [2]. Pour la lumière réfléchie, il énonce le principe de l'angle d'incidence égal à celui de réflexion, et arrivant à la réfraction des rayons lumineux, il s'y arrête avec complaisance. « Quand la lumière tombe perpendi-

[1] « Possumus sic figurare perspicua et taliter ea ordinare respectu nostri visus et rerum .. ut ex incredibili distantia legeremus literas minutissimas et pulveres ac arenas numeraremus propter magnitudinem anguli sub quo videremus, et maxima corpora de prope vix videremus propter parvitatem anguli sub quo videremus. » *Opus Majus*, p. 357.

[2] « Visio fit trifaram. recte, reflexe et refracte. » — *Opticæ Thesaurus Alhazeni Arabis*, lib. IV, p. 102. Basileæ, 1572, in-fol.

culairement, dit-il, sur des milieux diaphanes et superposés l'un à l'autre, elle les pénètre sans déviation. Quand elle y tombe d'une manière oblique, elle éprouve une déviation. » Il s'occupe dans un livre spécial, et dans une série de chapitres, des différents effets qui en résultent. C'est là qu'il se livre aux expériences les plus remarquables pour connaître la grandeur de l'écartement des angles de réfraction. Il a un instrument pour s'en rendre compte ; et c'est un verre concave, que l'on présente ordinairement à l'œil dans le sens de sa convexité. Les images vues à travers cette surface de verre apparaissent grossies, soit dans l'eau, soit dans l'air. Les différents cas qu'il signale sônt formulés en principes géométriques dont les démonstrations reposent sur des figures. Il a observé beaucoup de faits ; mais il n'a pas classé ses résultats avec assez de précision, et ne les a pas rapportés à deux ou trois conclusions principales qui les renferment tous. C'est une accumulation d'exemples, qui sembleraient constituer des lois particulières, tandis qu'il aurait dû, par une synthèse habile, les grouper en faisceaux pour en déduire les lois générales.

Le verre concave est pour lui un auxiliaire de démonstration, et, chose curieuse, il range ces cas du verre grossissant dans les tromperies de la vision. « Ce sont, dit-il, de ces illusions qui arrivent toujours ou du moins en très grande partie, et elles suffisent au besoin que nous avons d'être trompés [1]. » Il a une série de chapitres sur les illusions auxquelles la vue peut être sujette à cause de la réfraction de la lumière [2].

Ses théories, dans leurs longs tâtonnements et ses réflexions sur les résultats obtenus, n'indiquent pas qu'il ait utilisé les verres concaves autrement que pour des expériences scientifiques, ni qu'il ait pressenti les grandes conséquences qui en devaient résulter. Bacon s'empara de ces démonstrations et de ces découvertes ; il s'y attacha passionnément et il les transforma. L'idée lui étant donnée, il ne fut pas vraiment créateur, mais il fit un pas immense en avant. C'était une sorte d'ébauche théorique que lui avait laissée Alhazen ; il en fit un instrument usuel, propre à être mis entre toutes les mains, et il stimulait la

[1] « Omnia quæ accidunt visui propter refractionem sunt deceptiones illæ quæ semper accidunt, aut in majori parte et sufficiunt in hoc quo indigemus. » *Opticæ Thesaurus*, vers la fin.

[2] *Ibid.*, lib. VIII. « De deceptionibus quarum causa est refractio. »

perspicacité des savants et des mécaniciens à imaginer d'autres combinaisons.

Mais on ne saurait dire qu'il ait eu des lunettes spéciales pour examiner les astres, ou qu'il ait songé à faire de véritables télescopes, car, après toutes ses observations, il ne voyait dans les cieux rien de plus qu'Alfragane, Albumasar, Albatègne. C'est à eux qu'il s'en remet pour compter les étoiles, et pour déterminer leur grandeur. Tous d'ailleurs en sont restés aux calculs de Ptolémée. « Il y a, dit-il, mille vingt-deux étoiles fixes, dont le nombre peut être déterminé avec assurance à l'aide des instruments.... Alfragane a suivi la même méthode pour les observer.... Mais les mille vingt-deux sont classées en six degrés de grandeur, d'après Ptolémée (Almageste, lib. VIII), Thébit, Alfragane et d'autres.... Quinze sont de première grandeur; quarante-cinq de seconde; deux cent huit de troisième; quatre cent soixante-quatorze de quatrième; deux cent dix-sept de cinquième; soixante-deux de sixième. En outre, il y a des étoiles en nombre infini; on ne saurait les compter à l'aide des instruments, et cependant elles peuvent être aperçues [1]..... »

Il n'y a rien, dans cette énumération, qui ne puisse être constaté à l'œil nu; les instruments dont parle Bacon, et dont se servaient les Arabes, n'avaient guère d'autre effet que de concentrer la vue sur une étoile qu'on voulait considérer; mais ils ne faisaient rien découvrir de caché à nos regards. Bacon n'a pas même l'idée de chercher quelque chose d'inconnu dans les profondeurs du ciel, ni de faire apparaître les astres sous un diamètre plus grand qu'ils n'apparaissaient aux anciens. Ses lunettes étaient, sans doute, impuissantes à les grossir. Il se contente de remarquer « combien il importe de connaître la perspective et les instruments astronomiques, car ceux-ci ne fonctionnent que d'après les principes de la perspective [2]. » Ceux dont il se servait n'étaient simplement que ceux des Arabes, où l'on n'employait aucune espèce de verres grossis-

[1] « Sunt stellæ aliæ infinitæ, quarum quantitas non potest sciri per instrumenta et tamen sunt visu notabiles. » *Opus Majus*, p. 148.

[2] « Oportet haberi homines qui bene, imo optime scirent perspectivam et instrumenta ejus, quia instrumenta astronomiæ non vadunt nisi per visionem secundum legem istius scientiæ. » *Opus Tertium.* Manusc. Cott. fol. 6.

sants. Albatègne avait décrit l'*alhildade*, ou lunette astronomique, servant à mesurer le disque du soleil, de la lune et des planètes, à en comparer les diamètres aux diverses époques de leurs révolutions. Il signale les deux ouvertures arrondies pratiquées à ses extrémités et par lesquelles l'œil les considère, mais il n'y avait point de verres; c'étaient de simples trous, que l'astre remplissait presque tout entier [1]. Albatègne, il est vrai, vivait à la fin du IXe siècle et au commencement du Xe; mais Thébit et Géber, qui le suivirent d'un siècle environ, ne perfectionnèrent point l'*alhildade*. L'astrolabe, tant de fois perfectionné, et d'un usage si ordinaire pour déterminer la hauteur des étoiles et éclairer la route des navigateurs, n'avait point non plus de verres objectifs.

Explorant dans tous les sens la marche des rayons lumineux, à travers les milieux diaphanes, il avait compris les lois de certains phénomènes célestes, et les expliquait avec une précision, qui sent déjà la science moderne. Voici comment il rend compte de la déviation que semblent éprouver les étoiles à mesure qu'elles s'éloignent de notre zénith. « Si l'on note, dit-il, aux environs des équinoxes, à l'aide d'instruments propres à observer les astres, la position d'une étoile à son lever et que l'on examine ensuite la position de cette même étoile dans la ligne méridienne, on trouvera qu'elle est sensiblement plus éloignée du pôle boréal du monde quand elle est au méridien que quand elle est à son lever. L'œil voit donc de différentes manières dans des temps différents. — Quand l'étoile est dans la ligne méridienne c'est-à-dire au zénith au-dessus de l'observateur, les rayons arrivent dans l'œil perpendiculairement, et alors n'étant pas réfractés, ils sont vus en ligne droite dans leur point véritable. Quand les rayons, au contraire, nous arrivent sous des angles obliques, au lever de l'astre, il se réfractent; la vision s'opère par des lignes brisées et l'œil se trompe sur le point véritable qu'occupe l'étoile. — (Radii franguntur et ideo visus videt per lineas fractas et errat in loco stellæ). — Et j'ai vu cela avec des instruments, et c'est une chose certaine [2]. »

On peut juger par là de la précision avec laquelle on procé-

[1] Albategnius, « De Numeris Stellarum et Motibus. » A la fin, il y a une description « De Compositione Alhildadæ. » Bononiæ, 1545, in-8°.

[2] « Ego consideravi in instrumentis hoc idem et certum est. » *Opus Majus*, p. 79.

dait en astronomie et de la perfection relative des instruments d'observation. Par des considérations analogues, il trouvait pourquoi les astres paraissent plus gros à travers les brouillards que par un ciel serein, et également plus gros à l'horizon qu'au milieu du ciel. « Les astres, dit-il, apparaissent plus gros à travers les brouillards et les vapeurs de l'été et de l'automne, ainsi que chacun le sait. C'est qu'alors l'œil est dans un milieu plus subtil et l'objet dans un milieu plus dense, et la concavité de ce milieu est tournée vers l'œil ; et par conséquent l'image de l'objet en est plus rapprochée et se perçoit sous un angle plus écarté : ce qui le montre grossi et plus près du spectateur. » — On ne voit pas comment l'œil du spectateur est dans un milieu plus subtil et l'astre dans un milieu plus dense ; et le principe qu'il invoque n'est pas fondé. Son raisonnement pèche par la base. Il poursuit avec plus de justesse : « ... Quand il y a des vapeurs, les astres semblent avoir une grandeur inaccoutumée ; cela provient donc de ces vapeurs. Les rayons des étoiles à leur lever et à leur coucher, nous arrivent sous des lignes obliques et par là se brisent à la surface de l'air... Mais quand l'étoile est vers le milieu du ciel, les rayons tombent perpendiculaires et ne se brisent pas comme lorsque l'étoile est à son lever... L'écartement de l'angle de réfraction (majoritas anguli fractionis) et son plus grand éloignement de la perpendiculaire fait apparaître l'objet plus grand et plus rapproché... »

La plupart de ces raisonnements avaient déjà été faits par Alhazen deux siècles et demi auparavant. Dans son *Trésor de l'Optique*, il apportait plusieurs causes de cette grosseur apparente des astres à l'horizon. « D'abord, disait-il, c'est que l'angle sous lequel on aperçoit une étoile à l'horizon est plus grand que lorsqu'elle est au-dessus de notre tête ; les rayons lumineux nous arrivent obliquement et éprouvent une déviation, tandis qu'au milieu du ciel, ils ne sont pas réfractés par l'air et nous arrivent directement. Ensuite, c'est que nous jugeons les astres plus éloignés de nous quand ils brillent à l'horizon que quand ils sont au-dessus de nos têtes ; c'est une erreur habituelle de notre part, et alors croyant qu'ils sont plus loin de nous à l'horizon, nous leur attribuons des dimensions plus grandes. » — C'était à cette illusion prétendue qu'Alhazen rapportait le principal effet ; mais Bacon ne le suivait point dans cette méprise.

« Il y a encore, ajoutait Alhazen, une autre cause de la grosseur apparente des astres : ce sont les vapeurs qui s'élèvent de la terre. L'image de l'étoile vient se réfracter à la surface de ces brouillards épais, et subit une déviation, car l'air est plus subtil que ce brouillard, et alors elle apparaît grossie [1]. » On voit combien Roger Bacon avait puisé de lumière sur ces phénomènes célestes dans l'ouvrage très étendu d'Alhazen, et comment il en avait dégagé l'or de l'alliage, sans se préserver lui-même de toute illusion. — Il avait formulé certains principes contestables ou mal assis, à l'aide desquels il s'efforçait de tirer des conséquences fautives. Par exemple, il se demande pourquoi un bâton plongé dans l'eau nous apparaît brisé, et il raisonne ainsi : « Quand l'œil est dans le même milieu que le bâton, il le voit directement (per visum rectum) et tel qu'il est. Mais quand l'œil est dans un milieu plus subtil par rapport à la partie inférieure du bâton qui est dans l'eau, c'est alors qu'a lieu le principe des milieux denses dont la convexité est tournée vers la vue, et il faut que l'objet vu dans l'eau apparaisse plus rapproché de l'œil qu'il ne l'est en effet... et qu'il apparaisse courbe et anguleux, comme s'il était brisé dans l'eau [2]. » Et il représente l'illusion par une figure géométrique. Son idée était que les rayons lumineux subissaient ici une déviation analogue à celle qu'ils éprouvent par l'action des verres convexes, et en cela il avait raison. Mais pourquoi parlait-il de courbure? Le bâton ne semble pas courbé, mais brisé.

Il avait bien plus heureusement volé de ses propres ailes pour arriver à reconnaître la formation de l'arc-en-ciel. Il s'en rendait compte par la réfraction des rayons solaires dans les nuages. Après avoir signalé l'erreur d'Averroès, qui l'attribuait en partie aux influences de la lune, et rappelé qu'Avicenne, le prince et le chef de la philosophie, déclarait n'y rien comprendre (fateatur se naturam Iridis ignorasse), il dit « que les rayons solaires se réunissent en nombre infini par des réflexions multiples et produisent l'arc-en-ciel [3]. » Il s'efforce

[1] « Si fuerit vapor grossus... forma refringitur apud superficiem vaporis ad contrariam partem perpendicularis. » Alhazeni, *Opticæ Thesaurus*, lib. VIII.

[2] *Opus Majus*, p. 350.

[3] « Per varias reflexiones et fractiones congregantur radii infiniti et congregatio radiorum est causa resolutionis aquarum... et adeo iris generatur per reflexiones multiplices. » *Opus Majus*, p. 29.

ensuite de montrer comment tout cela répond aux détails donnés par l'Écriture Sainte.

Il ne va pas jusqu'à constater la décomposition de la lumière du soleil en sept couleurs différentes, ni à montrer comment ces couleurs sont superposées selon leur degré de réfraction ; mais on voit qu'il avait déjà bien soulevé le voile du mystère. « Quand un homme, dit-il, dans un beau jour d'été, au moment où il s'éveille, tourne ses regards subitement vers une ouverture par où pénètre un rayon de soleil, il aperçoit des couleurs... La même chose a lieu quand on regarde les rayons du soleil à travers un vase rempli d'eau ; et il y a encore bien d'autres moyens naturels ou artificiels de faire apparaître les couleurs [1]. » S'il ne parle pas du prisme triangulaire de cristal, comme de l'un des plus puissants instruments pour décomposer le rayon solaire, il en indique au moins une imitation imparfaite dans le verre d'eau et il engage à multiplier les expériences.

Le principe de l'angle d'incidence égal à l'angle de réflexion l'égarait d'une façon singulière sur la lumière de la lune. Il s'attache à démontrer qu'elle n'est pas réfléchie par le soleil. Cependant à la manière dont il envisage la question, son erreur est moins complète qu'il ne le semble d'abord. Il entend que la lumière de la lune n'est pas réfléchie comme celle qui se produit dans un miroir poli, exposé au soleil, et il a raison. Sa preuve est un simple corollaire de la loi d'incidence et de réflexion. « L'angle d'incidence, dit-il, étant égal à l'angle de réflexion, la lumière lunaire (si elle était réfléchie par le soleil) ne se verrait qu'à certains endroits déterminés, tandis qu'elle se répand sur toute la surface de notre globe aussi bien que celle du soleil. Cette lumière qui nous vient de la lune n'est donc pas réfléchie. » — Il prétendait en cela redresser une erreur commune aux savants d'alors, « qui croyaient, disait-il, que la lumière qui nous vient de la lune et des étoiles est la lumière du soleil réfléchie par la surface des astres : ce qui est impossible à cause de l'égalité des angles d'incidence et de réflexion. »

Il ne s'agissait pas d'envisager la question à ce point de vue

[1] « Si homo in æstate, quando surgit a somno.., subito aspiciat ad foramen per quod intrat radius solis, videbit colores... et iterum idem accidit per vas vitreum plenum aquæ radiis solis et sic per infinitos modos contingit apparere colores... » *Opus Majus*, p. 449.

absolu. Il le pressentait, et il ajouta des observations qui le rapprochaient de la vérité scientifique. « Averroès, dit-il, se sert de cette démonstration (démonstration fondée sur l'égalité des angles d'incidence et de réflexion, telle qu'il l'a donnée plus haut), — et il établit lui-même que cette lumière de la lune n'est pas la lumière réfléchie du soleil, mais une lumière propre et inhérente à la lune, de telle sorte néanmoins qu'elle est produite par la puissance de la matière que lui envoie le soleil par sa vertu. Celle-ci change et transforme l'astre et y produit la lumière ; et l'astre ayant une lumière naturelle en lui, comme le soleil a sa lumière créée, peut la produire de toutes parts autour de lui, à la manière du soleil. Alors on doit reconnaître que la lumière du soleil est réfléchie par la surface de la lune, mais qu'elle ne vient pas sur la terre ; elle s'en va dans une autre direction de l'univers, suivant l'égalité des angles d'incidence et de réflexion [1]. » — Ainsi il admettait pour la lune une lumière diffuse, empruntée aux rayons du soleil, tout en s'évertuant à réfuter ce qui n'est point en cause.

Les découvertes sur la marche des rayons lumineux et sur la vision avaient donc été très fécondes en résultats, surtout parce qu'elles avaient amené la confection des lunettes, et il les avait poussées dans toutes les directions. Il avait été quelquefois à côté de la vérité : d'autres fois il ne l'avait qu'entrevue, car un homme ne peut pas s'ouvrir seul un chemin nouveau sur un terrain si difficile, sans se heurter à bien des difficultés ; mais il avait fait preuve d'une rare perspicacité pour appliquer la géométrie à la physique, et pour formuler des principes qui devaient être de brillants flambeaux.

VI

Dans l'astronomie proprement dite, quoiqu'il fût un habile observateur, il n'ouvrit pas d'horizon nouveau, n'ayant pas la clé de l'énigme sur les révolutions des planètes et les mouvements des cieux. Il s'en tenait aux longues et consciencieuses recherches des Arabes. Comme eux, il était aux abois pour expli-

[1] Rogerii Baconis *Opus Majus*, p. 78.

quer surtout la marche de Mercure, de Saturne et de Jupiter ; il aurait voulu la dire capricieuse et irrégulière, à cause de leurs mouvements d'avance et de recul, à cause du ralentissement et de l'accélération de leur vitesse, et à cause de leurs conjonctions, qui n'arrivaient pas dans des périodes bien déterminées de temps. « Les mouvements de Mercure, dit-il, sont les plus compliqués de tous les mouvements des planètes : c'est le sentiment de Ptolémée, d'Albatègne, de Thébit, d'Arzachel, et probablement aussi d'Alfragane [1]. » Cet aveu atteste, du moins, qu'on avait scrupuleusement examiné les phénomènes, et qu'on n'était pas satisfait des explications. C'était dire aux plus habiles d'en chercher d'autres ; mais il fallut attendre longtemps l'idée neuve qui transforma l'astronomie. Bacon exposait, sans les critiquer, les systèmes que sa loyauté trouvait peu satisfaisants. Pour déterminer l'époque de la conjonction de Jupiter et de Saturne, c'est-à-dire de leur rencontre apparente sur un même point du ciel, il admettait, d'après Albumasar et les autres, trois sortes de conjonctions de ces planètes : *la grande* qui a lieu tous les vingt ans ; *une plus grande*, tous les deux cent quarante ans environ, et *une très grande*, après trente-deux révolutions de Saturne, tous les neuf cent soixante ans environ. On comprend comment ils étaient dans l'impossibilité de calculer exactement le retour de ces astres au même point du ciel, eux qui ne soupçonnaient pas les ellipses de leurs orbites, ni la translation de la terre autour du soleil ; mais on voit à quelle haute antiquité ils remontaient pour s'appuyer sur les observations antérieures, puisqu'ils assignaient neuf cent soixante ans à l'intervalle compris entre deux des très grandes conjonctions de Jupiter et de Saturne.

Chose étonnante ! Bacon retournait en arrière et s'aveuglait totalement sur une question très bien élucidée par les Arabes, sur la forme sphérique de la terre. Il savait, comme Géber et Albatègne, que les divers lieux du globe sont autant éloignés de l'équateur que l'étoile polaire est élevée pour eux au dessus de l'horizon, et que leurs degrés de latitude doivent se mesurer par les degrés d'élévation de cette étoile [2]. Mais il ne s'apercevait

[1] « Sunt mirabiliores et difficiliores omnibus motibus planetarum. » *Opus Majus*, p. 162.

[2] « Elevatio autem poli super horizonta in quolibet climate est latitudo

pas que la corrélation entre les degrés de la voûte céleste et les degrés de latitude de la terre, prouve la rotondité de celle-ci. Il essayait de démontrer qu'elle est plate, en s'appuyant sur un raisonnement géométrique qui pêchait par la base. « Si la terre était ronde, dit-il, les lignes tracées à sa surface du centre du ciel ne seraient pas égales; celle qui tomberait perpendiculairement sur la sphère terrestre serait plus petite que les autres, et le ciel ne serait pas partout à égale distance de notre globe : ce qui est cependant inadmissible [1]. » Il n'envisageait pas comme infinie la distance à laquelle nous sommes du ciel étoilé, et auprès de laquelle tous les points de notre globe sont censés en droite ligne. Par suite de l'immensité de la hauteur des cieux, l'horizon terrestre semble couper juste par le milieu la voûte azurée du firmament ; la rondeur du globe est nulle pour le regard.

Ceci ne l'avait pas empêché de donner de précieux détails cosmographiques sur les différents lieux de la terre, mais Albatègne, Géber et d'autres en avaient parlé avant lui, et il n'a guère fait que les répéter.

On lui attribue l'honneur d'avoir proposé au pape Clément IV la réforme du calendrier, qui fut décidée par Grégoire XIII. Il est vrai qu'en 1265 il essaya de persuader le pontife de l'adopter; il demandait qu'on ajoutât aux années, telles qu'on les comptait dans l'ère de Jules César, un jour tous les cent trente ans : ce qui ne s'éloignait guère du chiffre fixé trois siècles plus tard. Mais Albatègne avait déjà signalé cette rectification à faire depuis le temps de Ptolémée. Il dit : « Abrachar (sous le règne de Nabonassar, sept cent trente-quatre ans avant Jésus-Christ, avait fixé la longueur de l'année) et Ptolémée avait ajouté environ un jour tous les trois cents ans au calcul d'Abrachar. Puis nous, à notre tour, nous ajoutons à peu près quatre jours un quart pour les six cent vingt quatre ans qui se sont écoulés depuis Ptolémée, outre l'addition qui avait été faite par Abrachar [2]. » C'était à peu près un jour supplémentaire ajouté tous les cent quarante-six ans.

ejus ab æquinoctiali et distantia zenithi capitis ab æquinoctiali idem cum latitudine et elevatione poli. » *Opus Majus*, p. 138.

[1] *Opus Majus*, p. 95.

[2] « Ptolemæus super Abrachar, in annis fere 300, unam fere diem adjun-

Bacon avait apporté une nouvelle précision aux calculs d'Albatègne ; mais il n'avait que suivi ses traces.

Pour la distance de la terre au ciel étoilé, au soleil, à la lune, aux planètes, il adoptait simplement l'opinion des astronomes arabes, surtout d'Alfragane et d'Albatègne. Il dit, d'après Alfragane, que la terre est éloignée des étoiles de vingt millions de fois son propre rayon, que le diamètre de la voûte céleste est de cent trente millions sept cent quinze mille milles [1] ; que la lune est à environ soixante-quatre fois un sixième la longueur du rayon terrestre. Cette dernière mesure est à peu près la seule qui ait approché de la vérité. Les astronomes d'aujourd'hui l'évaluent à soixante fois et un quart le rayon de la terre, au moment où l'astre est le plus près de nous, et à environ un neuvième de plus lorsqu'il en est le plus éloigné. Du reste, c'était déjà, pour ainsi dire, l'évaluation de Ptolémée. Les chiffres apportés pour déterminer la longueur du diamètre de la voûte céleste, sont pure naïveté : l'on se représentait cette voûte comme finie.

Quoiqu'il fût donc en possession de toute la science arabe et qu'il y ajoutât quelques légères rectifications, il ne l'avait point dépassée ; au contraire, il l'eût étouffée par un côté capital, si l'on eût admis son opinion de l'aplatissement de la terre.

Toutefois, en étudiant l'action de la lune, il avait reconnu qu'elle influe particulièrement sur la marée. Albumasar l'avait déjà remarqué et disait : « Le flux et le reflux marchent comme la lune marche elle-même dans le ciel. » (*Fluxus et refluxus currunt sicut luna varicatur in partibus cœli.*) Bacon, admettant cette observation, disait positivement que la lune attire à elle l'élément liquide [2].

La météorologie avait fait l'objet d'inutiles recherches ; on avait composé des traités au XIIIe siècle, comme on le voit dans les Œuvres d'Albert le Grand. On avait disserté sur le tonnerre, sur les éclairs, les vents, les nuages, avec une ignorance complète, que rien ne dissipa. Alkind, qui passait pour un observateur éclairé, a consigné là-dessus les idées singulières

git. Nos quoque super Ptolemæum in fere 624 annis. quatuor fere dies et quartam præter illam quam ipse super Abrachar adjunxit, adjunximus. » Albategnus, *De Motibus Stellarum*, cap. 51.

[1] *Opus Majus*, p. 141.

[2] « Radii lunæ attrahunt vapores ad aerem. » *Opus Majus*, p. 85.

que l'on avait au IXe siècle [1]. Bacon ne les avait pas rectifiées.

Il eut, il est vrai, des notions suffisantes sur la pesanteur de l'air pour imaginer des ballons, et il parle de machines qui semblent mises en mouvement par la vapeur. Dans le traité des *Œuvres secrètes de l'Art et de la Nature*, il dit : « On pourrait construire des machines propres à faire marcher les plus grands navires plus rapidement que ne le ferait toute une garnison de rameurs ; on n'aurait besoin que d'un pilote pour les diriger. On pourrait aussi faire marcher les voitures avec une vitesse incroyable sans le secours d'aucun animal. Enfin il ne serait pas impossible de faire des instruments qui, au moyen d'un appareil à ailes, permettraient de voler dans l'air à la manière des oiseaux [2]. »

Mais il ne put donner suite à ces combinaisons, dont il avait tenté au moins quelques essais.

VII

On a peine à comprendre qu'un esprit aussi pénétrant et qui devançait son siècle avec tant de supériorité scientifique, se soit jeté avec conviction dans les rêveries de l'alchimie. Cependant il y avait là une idée spécieuse qui l'avait séduit. Il se disait que l'on pouvait imiter les opérations mystérieuses par lesquelles la nature a fait passer les métaux, l'or, l'argent, aux époques de la création, pour les rendre ce qu'ils sont dans ses entrailles. Ces fourneaux souterrains, dont les soupiraux s'ouvrent par les volcans, lui paraissaient avoir tenu en fusion et transformé ces richesses par une extrême chaleur. Ne pourrait-on pas retrouver certaines de ces combinaisons accomplies dans les feux volcaniques du globe, et arriver à des résultats semblables? Il ne le croyait pas impossible, et il indiquait sérieusement les moyens d'y parvenir. N'avons-nous pas vu de nos jours les verriers faire sortir de leurs fours des mélanges liquéfiés de plomb, de zinc, de sable fin, de divers minerais, etc., pour produire des imitations

[1] Bibliothèque nationale, Manuscrit latin n° 9335, p. 371. (XIVe siècle).
[2] « De secretis Operibus Naturæ et Artis. »

de pierres précieuses, auxquelles l'œil le plus exercé se laisse parfois tromper? Avec des matières vitrifiables on contrefait l'éméraude, l'améthyste, le topaze, etc..., au point qu'ils ne diffèrent pour ainsi dire des véritables pierres précieuses que par une moindre dureté. Ne pourrait-on pas admettre que si l'opération se faisait par une chaleur plus intense et avec des mélanges mieux combinés, l'on reproduirait à peu près les modèles dans toute leur perfection? Il ne faut donc pas s'étonner que les fondeurs, les orfèvres et les alchimistes du moyen âge aient pu espérer de surprendre quelques secrets merveilleux de la nature au fond de leurs creusets.

Dans un traité d'alchimie, qui renferme un embryon de la chimie moderne [1], Bacon pose, comme des axiomes indiscutables, que le soufre et le vif-argent (mercure) sont les principes générateurs de tous les métaux et que, par un mélange habilement proportionné et suivi de fusions répétées, l'on en obtiendrait de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain... Il n'était point fixé sur les corps simples et les corps composés. Voici quel était le résumé de sa théorie : « Je vous recommande, disait-il au lecteur dans sa préface, de bien approfondir avant tout ces sept chapitres, qui traitent de la transformation des métaux, d'en bien méditer le commencement, le milieu et la fin, et vous y trouverez une science profonde, qui vous remplira l'esprit. » Après avoir cité les définitions diverses de l'alchimie, il donne la sienne en ces termes : « L'alchimie enseigne à faire et à produire une certaine recette, appelée élixir, qui, étant jetée sur les métaux ou corps imparfaits, les amène à leur perfection dans un instant. »

Puis il expose son système : « Il faut remarquer que les principes des minerais dans les mines sont le vif-argent et le soufre. C'est d'eux que proviennent tous les métaux et tous les minéraux, qui sont nombreux et divers. Je dis que la nature se propose toujours et s'efforce d'arriver à la formation parfaite de l'or. Mais il survient des accidents de tout genre, qui transforment les métaux, comme on le voit évidemment dans une quantité d'ouvrages des philosophes. Suivant que le vif-argent et le

[1] Bibliothèque nationale, Manuscrit latin nº 4007 (xvᵉ siècle). *Traités Alchimiques* de Roger Bacon. — Ce traité d'Alchimie est imprimé dans le *Theatrum Chimicum*, t. II. Argentorati, 1613, in-12, p. 409. — Rogerii Bachonis *de Alchimia libellus.*

soufre sont purs ou impurs, il en résulte des métaux purs et impurs, à savoir : l'or, l'argent, l'étain, le plomb, le cuivre et le fer... L'or est un corps parfait, composé de vif-argent pur, solide, brillant, rouge, et de soufre pur, solide, rouge, hors d'état de brûler, et il n'a point de défaut.

« L'argent est un corps pur, presque parfait, composé de vif-argent pur, presque solide, brillant et blanc, et de soufre du même genre. Il lui manque un peu de fixité, de couleur et de poids.

« L'étain est un corps pur et imparfait,formé de vif-argent pur, en partie solide et en partie non solidifié, brillant, blanc au dehors et rouge à l'intérieur, et de soufre, qui est dans les mêmes conditions que le vif-argent. Il ne lui manque que d'être bien cuit et bien combiné. »

Il continue à montrer une progression décroissante de corps imparfaits dans le plomb, le cuivre et le fer, dont il attribue toujours la formation à un mélange de vif-argent et de soufre, avec des combinaisons moins heureuses que pour l'or et pour l'argent. Il ne sort pas de ce système pour tous les métaux, et alors il s'efforce de rechercher quelle peut être la combinaison assez parfaite de l'un et de l'autre, qui donnera des résultats excellents.

Continuant à remonter aux opérations primitives de la nature, et à se rattacher aux tendances qu'elle lui paraissait avoir de former un élément unique en créant les corps solides, il dit qu'il faudrait extraire le vif-argent et le soufre des matières végétales et des matières animales. Il ne doute pas qu'on y arrive à la longue par la cuisson ; mais il se dispense de recourir à cette cuisson, puisque le vif-argent et le soufre se rencontrent d'eux-mêmes dans la nature.

Le vif-argent et le soufre étant donnés, il croit donc possible de faire de l'or et de l'argent. « Il faut prendre du vif-argent et du soufre, tous deux brillants, blancs et rouges, les mélanger en proportion égale, les soumettre au feu pour leur donner une telle pureté qu'ils deviennent un million de fois plus forts et plus parfaits que les corps simples, cuits par une chaleur ordinaire. — Et il recommande l'habileté (*Esto igitur prudens*).

Il ne recule pas devant les moyens à prendre. Il n'a pas moins de quatre chapitres à y consacrer : l'un, sur la manière de procéder, sur le feu à modérer et à entretenir ; un autre, sur le vase

ou la fournaise convenable ; le troisième, sur les couleurs accidentelles qui se produisent dans le cours de l'opération ; le quatrième, sur la manière de verser le remède dont la matière en fusion aurait besoin. L'exemple qu'il va chercher, pour se guider, est celui du travail qu'il suppose avoir été accompli dans les entrailles de la terre, au sein des fournaises volcaniques. Mais que de suppositions insensées dans ce qu'il prend pour des faits avérés ! Il prétend que l'on voit quelquefois dans la terre des sources d'eau qui, à force d'être chauffées, se changent en vif-argent, et que, pareillement, des terres glaises, par des effets semblables de chaleur, se transforment en soufre ; puis que, par la cuisson longtemps entretenue, se produisent de même tous les métaux. Quelle folie, ajoute-t-il, de vouloir faire ces choses par d'autres moyens inextricables !... Dans les montagnes à minéraux, l'intérieur est fermé et environné de pierres, car si la chaleur s'échappait, les métaux ne pourraient se former, et alors on a besoin d'un four construit comme une montagne, non pour la grandeur, mais pour la chaleur continue... Ne méprisez pas la cendre, car Dieu la rendra liquéfiée, dit un auteur [1]...

On pourrait se demander s'il essaya de mettre en pratique ces singulières théories. Mais on ne voit pas qu'il se soit passionné à la recherche des combinaisons de métaux. Tout au plus pourrait-on lui faire honneur d'avoir contribué à l'invention des canons. Il signale la poudre comme une composition curieuse de son temps. « Nous pouvons, dit-il, avec le salpêtre et d'autres substances, composer artificiellement un feu susceptible d'être lancé à toute distance. On peut aussi imiter parfaitement la lumière de l'éclair et le bruit du tonnerre : il faut prendre du salpêtre et du soufre [2]. » Mais tout cela était déjà connu de son temps ; il l'avoue dans l'*Opus Majus*, où il rappelle l'expérience du salpêtre, qui brise avec bruit un morceau de parchemin dans lequel il est enveloppé. « Cette expérience, ajoute-t-il, est comme un jeu d'enfants dans beaucoup de pays. » Il ne parle pas de tubes de fer inventés pour lancer ce feu, qu'il savait susceptible d'être envoyé à de grandes distances. Mais on sait que l'emploi des canons fit sensation dans les luttes de l'Angleterre contre la France au siècle suivant. Pour cette invention, de

[1] *Theatrum chimicum*, t. II, p. 409.
[2] *De secretis operibus artis et naturæ*, cap. VI.

même que pour beaucoup d'autres, on marcha par degrés, et bien des esprits ingénieux y apportèrent leur part de perfectionnement. Lui qui avait souvent une idée heureuse pour exploiter ou faire ressortir les expériences, dont il avait été frappé, put imaginer un instrument qui révélât mieux les effets de la poudre et les moyens de s'en servir. Ce qu'il déclare nettement, c'est que l'emploi des bombes et leur force terrible pour détruire tout ce qu'elles rencontrent autour d'elles n'étaient plus une nouveauté, et il avait fait à cet égard toutes sortes d'expériences. « En prenant, dit-il, une petite quantité de cette matière (la poudre), comme une pincée, on produit un formidable bruit, une lumière éblouissante, et cela s'obtient de bien des manières. On pourrait par là détruire des villes et des armées, à peu près à l'exemple de Gédéon, qui, en brisant des vases d'argile et des flambeaux, en fit sortir un feu qui détruisit avec fracas une armée innombrable de Madianites ; et il n'avait avec lui que trois cents hommes [1]. » Il paraît croire en citant l'exploit de Gédéon que des espèces de bombes avaient été employées dans l'antiquité et qu'elles éclataient par l'action de la poudre ; alors ces bombes étaient en usage avant lui. S'il imagina des moyens de les diriger et de lancer des projectiles par des tubes de fer, il n'ajouta que des perfectionnements aux procédés anciens. Ce qui est indubitable, c'est qu'il occupa beaucoup l'attention publique de ces expériences extraordinaires, et qu'il provoqua les esprits inventifs à chercher le secret de maîtriser la poudre. S'il passait pour être en rapport avec le démon, rien ne contribuait plus à le faire croire que ces imitations du tonnerre, des éclairs, et ces explosions de bombes.

Du reste, la vertu secrète qu'il attribuait au soufre et au vif-argent pour produire tous les métaux, lui paraissait d'autant plus vraisemblable, qu'il croyait le tonnerre et l'éclair imités par la poudre. Si l'on avait à ses yeux, pour ainsi dire, saisi une des conceptions du Créateur en combinant du soufre et du

[1] « Nam soni velut tonitrus et coruscationes possunt fieri in aere, immo majore horrore quam illa quæ fiunt per naturam. Nam modica materia adaptata, scilicet ad quantitatem unius pollicis, sonum facit horribilem et coruscationem ostendit vehementem, et hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus destruatur ad modum artificii Gedeonis, qui lagunculis fractis et lampadibus, igne exsiliente cum fragore inestimabili infinitum Madianitarum destruxit exercitum cum trecentis hominibus... » *Ibid.*, cap. VI.

salpêtre et en reproduisant l'éclair et le bruit du tonnerre, pourquoi n'arriverait-on pas à d'autres résultats merveilleux en combinant du soufre et du vif-argent. On peut rire des alchimistes, mais on leur doit l'invention de la poudre. De même c'est aux manipulations du vif-argent, tant vantées par Bacon, que l'on doit la fabrication des glaces dont Venise fit plus tard un commerce si important.

Dans son traité d'alchimie il a des développements pratiques et raisonnables, tels que ceux qu'il consacre au sel. Il n'adopta pas toutes les extravagances dont cette science était la source, et dont s'alarmèrent les esprits soucieux de prévenir les superstitions et d'étouffer dans leurs germes les doctrines de magie. Les monastères sentirent longtemps la nécessité de s'en garantir. On peut voir par les décisions prises dans les chapitres généraux des Frères-Prêcheurs, comment cette peur de l'alchimie et de la magie se réveilla au moment de la condamnation de Roger Bacon en 1272, et comment elle était encore vive au siècle suivant. « Nous défendons expressément et de toutes nos forces, disait le chapitre provincial de Narbonne, en 1272, qu'aucun des frères recherche ou conserve des écrits sur l'alchimie, la magie ou tout autre art inconvenant. Que ceux qui en ont les fassent brûler au plutôt, et que personne à l'avenir ne traite ou ne parle de cet art, sinon, qu'il soit condamné à jeûner au pain et à l'eau le mercredi et le vendredi de chaque semaine, jusqu'à ce qu'il en ait été dispensé par le prieur provincial [1]. » Ces défenses, renouvelées en 1287, au chapitre général de Bordeaux ; en 1289 à celui de Trèves ; en 1323, à celui de Barcelone [2], indiquent à quelles tendances fâcheuses se laissaient entraîner les amateurs de sciences. Cela prouve une fois de plus que les supérieurs de l'ordre des Franciscains n'avaient obéi qu'à la prudence, en défendant à Roger Bacon de communiquer à qui que ce fût des ouvrages sortis de sa plume.

Cependant, ce qu'il y a d'absurde dans son traité d'alchimie paraît être surtout ses risibles conceptions sur la transformation des métaux.

[1] Bibliothèque nationale, Manuscrit latin n° 5487, fol. 136. Acta capit. prov. Narbonnæ celeb. anno 1272. — *Ibid.*, Cadurc. (Cahors), 1273, fol. 148.

[2] *Ibid.* Nouvelles Acquisitions latines, n° 1233, p. 366. Acta capit. gener. Barcinonæ, anno 1323. Martène, *Thes.* t. IV, col. 1819, anno 1287, et col. 1831, anno 1289.

VIII

Il s'égarait bien davantage dans l'astrologie. Son insistance à y revenir fut déplorable. Quoiqu'il en rabattit beaucoup des théories qui avaient cours ches les Arabes, il croyait pouvoir ériger en science positive et mathématique le système de ceux qui annonçaient l'avenir d'après l'observation des astres, et malgré les condamnations du chapitre des Franciscains, il garda ses convictions jusqu'à la vieillesse. Rien ne paraît lui avoir ouvert les yeux à cet égard. Il avait constaté qu'après une période déterminée les éclipses et différentes comètes revenaient toujours dans le même ordre ; les tables astronomiques indiquant par avance le retour des phénomènes célestes observés dans le passé, le portaient à dire qu'il suffisait de rechercher l'arrangement des astres aux époques antérieures, pour en conclure quelle serait la marche des événements ici-bas [1]. On a vu qu'il avait cédé aux instances de ses amis et des ses frères, pour suspendre la confection de ces tables astronomiques auxquelles il avait consacré beaucoup de temps, mais qu'il se plaignait d'avoir été victime de leur ignorance et de leur ineptie [2], attestant par ces plaintes combien les absurdités de l'astrologie étaient ancrées dans son esprit. Si Jérome d'Ascoly, devenu souverain pontife, traita avec rigueur ce vieillard honoré de l'estime des savants, des princes et des cours, c'est qu'il le trouvait incorrigible sur ce point. Bacon restait persuadé que la disposition des corps célestes avait une influence immédiate sur ce qui nous arrive, et, quoiqu'il n'allât pas jusqu'à leur attribuer les effets dépendant de notre volonté, il en faisait provenir les résultats physiques les plus singuliers [3]. Le soleil ou la vertu du ciel a, selon lui, de graves conséquences dans la génération de l'homme et des animaux. Après avoir cité, d'après Ovide, une

[1] «... consimilem dispositionem cœli quærere in præterito et invenire consimiles effectus et sic de futuro et omnia cognoscerentur. » *Opus Tertium*, Manus. Cott. fol. 68.

[2] « Non potui consummare propter stultitiam eorum cum quibus habui facere. » *Opus Tertium*.

[3] « Si ulterius descendamus, possumus causas rerum inferiorum magis prope investigare per cœlestia. » *Ibid.*, Manus. Cott. fol. 181.

prédiction de la naissance virginale du Christ, figurée par la grande conjonction de Saturne et de Jupiter, laquelle arriva la vingt-deuxième année du règne d'Auguste, il dit « que, même pour les monstres, c'est la disposition des signes célestes qui détermine la forme de leur corps, et que si un agneau naît avec une tête de taureau, c'est la constellation du taureau qui a prédominé [1]. » Ces idées superstitieuses étaient assez répandues parmi le peuple, et, quand elles étaient accréditées par un homme aussi instruit que Bacon, elles trouvaient singulièrement faveur : elles eurent une vogue dont il reste encore quelque chose. *Dire la planète de quelqu'un*, c'était dire ce qui lui arriverait d'heureux ou de fâcheux, et il circule des livres populaires où ces prédictions se trouvent expliquées. Elles figuraient jadis dans les tables astronomiques appelées *Almanachs*. Malgré ces opinions étranges, qu'il s'efforçait de faire adopter, il se croyait pleinement à l'abri de la magie. Il s'élevait contre les extravagances dont elle était la source. « La vérité seule, disait-il, nous apprend à examiner toutes les folies des mages, non pour les soutenir, mais pour les éviter, comme la logique nous enseigne à éviter l'art des sophistes [2]. »

[1] Voici comment il voit dans les constellations que le Christ devait naître d'une vierge : « La Vierge commençait à faire monter son visage en Orient, lorsque la grande conjonction de Saturne et de Jupiter eut lieu, et jamais Mercure ne domine dans les constellations comme dans la Vierge. » C'est à cette influence de Mercure qu'il attribuait particulièrement la naissance virginale du Christ. — Il cite ces vers présumés d'Ovide sur la Grande Conjonction :

Una quidem talis fatali tempore nuper
Cæsaris Augusti fuit anno bis duodeno
A regni novitate sui, quæ significavit
Post annum sextum nasci debere prophetam
Absque maris coitu de virgine, cujus habetur
Typus, uti plus Mercurii vis multiplicatur,
Cujus erit concors complexio prima futuræ
Sectæ.

(Ovidius, *De Conjunctione Majore*, citation de l'*Opus Majus*, p. 116)

Ailleurs il dit : « Oportet quod continuans et perficiens generationem sit sol seu virtus cœli. Et non solum est cœlum causa in recte generatis, sed in peccatis naturæ et monstris. Avicenna dicit... ut quando filius hominis habuit caput arietis et agnus habuit caput tauri... virtus in eo induxit formam... secundum figuras cœlestes quæ accidunt unicuique... » *Opus Majus*, p. 181.

[2] *Opus Majus*, p. 448.

Il avait l'intime conviction de ne blesser en rien le sens des Écritures ni l'orthodoxie catholique en adoptant l'astrologie dans une mesure très superstitieuse. La naïveté avec laquelle il rappelait comment étaient disposées les constellations au moment de la naissance du Sauveur, prouve qu'il regardait cette influence des astres sur le corps humain comme pleinement vérifiée dans la personne de l'Homme-Dieu. Il s'imaginait rester dans le domaine des faits lorsqu'il était complètement dans la rêverie. Il était de l'avis d'Albumasar, qui, dans son traité d'astrologie, fait cette profession de foi : « Nous sommes convaincu, avec les anciens, que tout ce qui arrive dans le monde provient de la force du mouvement des signes célestes et des planètes sur nous [1]. »

Le général de son ordre et le souverain pontife ne firent que combattre en lui de telles idées : il est aussi déraisonnable que mensonger de prétendre qu'il fut persécuté à cause de son génie et de ses découvertes. C'était une parfaite ineptie de Voltaire que de dire dans son *Dictionnaire philosophique :* « Roger Bacon fut persécuté et condamné à la prison par des ignorants. C'est un grand préjugé en sa faveur, je l'avoue.... Parmi les choses qui rendent ce Bacon recommandable, il faut premièrement compter sa prison, et ensuite la noble hardiesse avec laquelle il dit que tous les livres d'Aristote n'étaient bons qu'à brûler. — Transportez ce Bacon au temps où nous vivons, il serait, sans doute, un très grand homme.... C'était de l'or encrouté dans toutes les ordures du moyen âge. »

On ne peut insulter avec plus d'ignorance et d'effronterie tous ces savants du moyen âge auxquels Bacon emprunta de précieuses lumières, et auxquels il ne fut pas supérieur en tout point. Lui-même les considérait comme des esprits éminents, et sans eux il n'eût pas fait, dans les mathématiques, dans la physique et l'astronomie, ces premiers pas qui développèrent sa force intellectuelle et le firent arriver à tant d'heureux résultats. Et il y avait aussi dans l'or de Bacon beaucoup d'alliage dont il faut tenir compte, avant de juger sévèrement ceux qui étaient chargés de prévenir ses écarts.

[1] « At nos diximus quod antiqui dixerunt, quod omnis res quæ accidit in hoc mundo, fit ex fortitudine motus signorum et planetarum super nos. » Bibliot. nat. Manuscrit latin n° 16204, p. 42, vol. 2. Albumasar, XIIIe siècle.

IX

Son siècle rendit hommage à son savoir et à son génie inventif, en lui décernant le surnom de *docteur merveilleux*, *doctor mirabilis*. Ces titres de gloire que le moyen âge avait marqués au front de ses hommes illustres, en distinguèrent un petit nombre, qui furent des personnalités à part : tels saint Thomas, le *docteur angélique ;* saint Bonaventure, le *docteur séraphique ; Albert le Grand ;* Jean Taulère, le *docteur illuminé*..., etc. On le classa parmi ceux qui ont jeté la plus vive lumière autour d'eux. Ses frères de l'ordre de saint François furent loin de fermer les yeux sur sa science théologique et sur sa piété, puisqu'ils le firent monter dans les chaires les plus renommées de Paris ; et ce furent eux, sans doute, qui recueillirent ses sermons et les transcrivirent à côté de ceux de saint Thomas, de Pierre de Tarentaise (Innocent V), de Jean de Beauvais, etc., dans les manuscrits où ils se voient encore [1]. Ce n'est pas qu'il faille le placer bien haut comme orateur ; mais il avait cette vaste érudition, cette connaissance de l'Écriture et des Pères qui servait à défrayer l'éloquence de tant de prédicateurs. Son genre ne différait pas beaucoup de celui de saint Thomas. Peut-être y remarque-t-on moins de ces recherches d'antithèses ou de figures, de ces distinctions du professeur développant une thèse et la creusant par des côtés presque puérils, quoique tout cela s'y retrouve encore fréquemment. Une attention pratique à nourrir l'âme si croyante de ses auditeurs, le faisait tirer des textes de l'Évangile et de l'objet de la fête des considérations simples et claires. Ses divisions et ses subdivisions n'entraînent pas de longs développements, et ne prêtent guère à l'animation oratoire ; il les remplit de comparaisons familières tirées de l'histoire naturelle, des coutumes les plus simples, et sans aucun souci littéraire ; et il appuie ses conclusions sur des raisonnements concis. Sa phrase est souvent tissue de textes de l'Écriture, et il amène aussi bien

[1] Bibliothèque nationale, Manuscrit latin n° 15956. Il y a quatre discours : 1° In Sabbato Pasche, fol. 226, v. Frater Rogerius ex Ordine Minorum. — 2° In Resurrectione. — 3° Sur la Résurrection de Jésus-Christ figurant la nôtre. — 4° Sur le texte : Protexisti me a conventu malignantium. fol. 99 et passim.

à son but ceux de l'Ancien que ceux du Nouveau Testament : l'un et l'autre lui étaient également familiers, comme à saint Bernard et à saint Thomas d'Aquin. Un de ses principaux soins était d'enchâsser dans sa phrase tous ceux qui pouvaient lui convenir, et il y excellait ; mais point d'élan, point d'entrain, point de peinture de mœurs, point de cette chaleur de l'âme qui va saisir l'âme de l'auditeur et la remuer. C'est l'intelligence qui parle et s'efforce de prouver la justesse de ses considérations. Les Pères, dans des causeries improvisées qu'on appelle homélies, retraçaient parfois sous de vives couleurs les vices de leur époque, les flagellaient avec véhémence, s'égaraient dans des digressions tantôt fades, tantôt piquantes, et faisaient avec naïveté des réflexions soudaines, inspirées par leur vertu. Mais ici l'abandon, la causerie, n'existent pas : c'est la leçon qui a pour but d'expliquer, de disserter froidement et avec méthode. Il est vrai que ces discours de Roger Bacon nous sont parvenus hachés et résumés, comme ceux de saint Thomas, ne retenant rien de l'ampleur de ses pensées, ni de la chaleur qu'il pouvait leur communiquer dans une bonne veine d'inspiration.

Ce sont des lambeaux de sa prédication, lambeaux précieux assurément, qui attestent l'estime que l'on faisait de son talent, et en même temps nous assurent qu'au milieu des recherches et des préoccupations scientifiques il ne perdait pas de vue la piété ni les devoirs du religieux franciscain. Rien n'y fait sentir le hardi chercheur qui est à la piste des voies nouvelles et des procédés nouveaux dans le domaine de la science. Sa soumission à l'enseignement révélé est aussi complète que celle du dernier moine de son couvent. Parlant sur ces paroles de David : *Protexisti me a conventu malignantium*, « Vous m'avez protégé contre l'assemblée des méchants, » il semble qu'il devait être tenté de se répandre en paroles amères contre ses détracteurs ; mais aucune allusion ne fait soupçonner qu'il ait eu à souffrir de la malignité des hommes. Il parle de la charité, de la foi, de l'espérance, des vertus qui doivent régner parmi les chrétiens [1]. A propos de la nouveauté de vie que nous

[1] On pourra juger de son genre par ces extraits du sermon sur la Résurrection : « Licet diu (apostoli) fuissent in societate Domini, tamen rudes erant et ignorantes, et ideo post resurrectionem Deus aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas... Carissimi fratres, consuetudo est quod magister puero-

devons avoir pour imiter le Sauveur ressuscité, il remarque différentes sortes de nouveautés : la nouveauté d'erreur, la nouveauté de curiosité, la nouveauté de singularité. Il a pour toutes une égale aversion, et reste l'humble enfant de saint François. S'il essaya de se relever de l'interdit dont l'avait frappé son général franciscain à cause de ses opinions d'astrologie, et s'il en appela au pape Clément IV, son ancien protecteur, afin de justifier auprès de lui ses théories scientifiques, il en avait le droit, et ne commettait qu'une imprudence bien pardonnable chez un homme convaincu, comme il l'était, de l'importance de plusieurs de ses découvertes et de la justesse de ses démonstrations mathématiques.

rum, cum vult docere pueros litteras, ponit eis librum inter manus et facit eis legere et sic promovet eos in scientia, sic facit apostolus, qui est magister et doctor gentium. Representat nobis librum vite, in quo addiscamus quid sit agendum et quomodo vivere debeamus, et hoc facit in verbis propositis : *Quomodo Christus surrexit a mortuis, ita., etc.* Vult quod respiciamus ad Christum, qui est liber vite et debemus respicere ad Christi mortem et ad ejus resurrectionem. Primo tangit Dominicam resurrectionem nostram esse ; 2° hortatur nos ad ejus imitationem ibi... *Itaque nos in novitate vite ambulemus.* Videte quod proponit nobis Dominicam resurrectionem apostolus... tanquam materiam letitie gaudii. Unde cantat Ecclesia : « *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea ;* et de apostolis dicitur : *Gavisi sunt discipuli, viso Domino.* Debemus gaudere de resurrectione Domini non gaudio mundano sed spirituali. Et videte quod resurrectio Christi fuit nobis materia gaudii propter quatuor : 1° quia fuit nobis exhibita tanquam solatium nostre peregrinationis ; 2° tanquam initium nostre vivificationis ; 3° tanquam documentum nostre informationis ; 4° tanquam argumentum nostre glorificationis.

1° Tanquam solatium nostre peregrinationis ; quia natura nostra, que mortua fuit et projecta, vivificata est in capite nostro Christo. Omnia membra gaudere debent de bono capitis, sic nos omnes gaudere debemus de resurrectione Salvatoris, quia Christus surrexit propter nostrum solatium. *Propter miseriam inopum et gemitum pauperum, nunc exurgam* ut solatium habeant, dicit Dominus.

Iterum fuit nobis resurrectio Christi meritum nostre justificationis... Resurrexit propter justificationem nostram. Sicut per mortem Christi aperta est janua paradysi, sic per Christi resurrectionem facta est nostra justificatio.

3° Fuit exemplum nostre informationis, quia debemus regulare vitam nostram secundum resurrectionem Christi.

4° Fuit argumentum nostre glorificationis... (namque) omnia membra sequuntur caput. Christus est caput ecclesie, nos vero membra. Si ergo Christus resurrexit, nos ergo resurgemus.

II — ... Est multiplex novitas... novitas erroris... alia curiositatis... alia singularitatis... Est novitas qua quidam a studiis antiquorum patrum et a veritate Evangelii discordant : iste sunt profane novitates... Apostolus (ait) *bonum depositum custodi.* — Est novitas curiositatis. Multi volunt nova

Que pouvaient faire ses supérieurs, qui estimaient son talent, s'alarmaient de ses erreurs, et redoutaient la nature ardente de l'inventeur? Ils le mirent en état de suivre sa veine la plus heureuse, de concentrer sa force intellectuelle sur les travaux où il excellait, c'est-à-dire sur les applications de la géométrie à l'optique, et sur les instruments qui ont révélé tant de merveilles de la vision. Ils le forcèrent à mûrir longtemps ses conceptions, à renouveler ses expériences, à étudier sous bien des faces diverses la marche des rayons lumineux dans les milieux plus ou moins denses, dans les verres concaves et les lentilles. C'était bien autrement utile à la science que de le maintenir et de l'aiguillonner sur le terrain brûlant des controverses philosophiques et théologiques, où il se trompait si évidemment, et où il ne voulait pas lâcher prise contre les Albert le Grand et les plus redoutables scolastiques. A beaucoup d'égards, en lui imposant l'obligation de ne pas écrire pour le public, et en secondant ses méditations et ses expériences solitaires, ils tirèrent de lui le meilleur parti qu'on en ait pu tirer. Il n'importait pas qu'il composât beaucoup d'ouvrages, mais qu'il observât beaucoup la nature, puisque sa perspicacité en surprenait les secrets et qu'il se plaisait aux expériences. On désirerait

dicere et quærunt... volunt adinvenire nova... et dicentes se esse sapientes stulti facti sunt.

3° Est novitas singularitatis... (Quidam) volunt vivere, nec induere, nec se morigerere, sicut alii... volunt videri et cognosci.

Vultis scire quomodo anima debet renovari... Quadruplici modo renovantur res corporales : per ablutionem, per confricationem, per adustionem, per depositionem. 1° per ablutionem. Cor tuum sordidatum est peccatis et consuetudinibus pravis, debes uti ablutione... ablutione lacrymarum, compunctionis et contritionis... *Exitus aquarum deduxerunt oculi mei quia, etc.*

2° Debemus renovare corda nostra sicut renovantur aliqua per confricationem, ut gladius, calcaria, cum sunt rubiginata... Ensis rubiginatus adhæret forello... Quando homo est bene armatus, gladius non potest penetrare nisi vestem; similiter si es armatus lorica penitentie et patientie, nulla adversitas affliget te.

3° Debemus renovare corda nostra sicut renovantur aliqua per adustionem. Si ignis, quando renovamur, est ignis caritatis sive amoris, amor facit corda nova ; propter hoc mandatum de caritate Domini novum est.. Carbo mortuus niger est, et turpis ad videndum et frigidus et non facit nisi infrigidare ; sic qui sunt sine caritate sicut carbo novus.

4° Renovantur per depositionem. Sicut falcones et aves nobiles in muta sua projicient pennas veteres et assumunt novas, renovantur et fiunt agiles ad volandum, sic nos cor nostrum debemus ponere in muta.

sans doute qu'il se fût expliqué plus longuement sur ses essais, sur ses découvertes, sur ses divers instruments ; mais rien n'a été perdu pour son siècle, ni pour l'industrie à venir. Il en dit assez pour prouver que sa part d'invention fut considérable ; mais on a vu qu'il devait beaucoup aux Arabes et même à ses contemporains.

M. de Humboldt disait que « Roger Bacon était la plus grande apparition du moyen âge. » Cela peut être vrai du mathématicien, de l'observateur de la nature, lisant dans ses mystères et dans ses lois ce que nul avant lui n'y avait lu, marchant appuyé sur la géométrie pour formuler ses conclusions, et s'aidant d'instruments nouveaux pour accroître sa puissance d'investigation. Mais il y a des ombres au tableau, et il est bien loin de cette rectitude d'intelligence qui dirigeait saint Thomas, même dans les questions les moins en rapport avec ses études habituelles. Il est de la race des Kepler, des Newton, des Galilée, pour la hardiesse des conceptions, et pour ce flair du génie qui lui faisait pressentir des lois mathématiques dans les phénomènes de la nature; de plus il était mécanicien, et il fut forcé par les tribulations de sa vie et par les défenses de l'autorité de développer son talent de mécanicien, au lieu de se jeter dans la mêlée des discussions philosophiques. C'était beaucoup pour le succès de ses recherches et de ses méditations. S'il emprunta beaucoup d'idées fondamentales aux Arabes sur les secours que les mathématiques et en particulier la géométrie peuvent donner à l'étude de la physique, de l'optique, de l'astronomie, il contribua bien plus qu'eux à faire entrer dans cette voie les méthodes modernes, car il y avait trouvé d'incomparables lumières. Ce sont des titres de gloire impérissables, et la science doit une immense reconnaissance à ce pauvre moine de Saint-François [1].

L'abbé C. Narbey.

[1] Il serait difficile de dresser une liste exacte des ouvrages de Roger Bacon. On sait, par ses aveux, qu'il n'avait composé que quelques opuscules avant d'envoyer son *Opus Majus* (le Grand Ouvrage) au pape Clément IV, vers 1266, et que ses supérieurs l'empêchant de communiquer des livres qu'il aurait faits, il s'abstenait d'écrire. Parmi les opuscules déjà sortis de sa plume étaient : celui des *Œuvres secrètes de l'Art et de la Nature (De Secretis Operibus Artis et Naturæ)*, et celui de l'*Inanité de la Magie (De Nullitate Magiæ)*. Plus tard il put, sans doute, rédiger encore quelques

traités en s'autorisant de la permission du pape, comme il fit pour l'*Opus Minus* (le Petit Ouvrage) et pour l'*Opus Tertium* (le Troisième Ouvrage)[1], qu'il lui avait dédiés. Peut-être aussi ne lui fut-il pas défendu d'écrire sur des sujets où l'on n'avait pas à craindre qu'il exposât ses erreurs, tels que la géométrie, la grammaire, les miroirs ardents. Mais il est à croire que certains ouvrages purent paraître sous son nom, pour avoir plus d'autorité, quoiqu'il y fût étranger. L'éditeur de l'*Opus Majus* a énuméré, dans sa préface, les principaux ouvrages qu'on lui attribue et dont plusieurs sont restés manuscrits dans les bibliothèques d'Oxford, de Cambridge, de Douai, de Rome, etc. Pitsée, et après lui Wadding, les avait déjà énumérés dans *Les Ecrivains des Frères-Mineurs*. Outre ceux qui ont été cités, c'est-à-dire, outre le *Specula Mathematica,* le traité de la *Perspective,* celui des *Œuvres de l'Art et de la Nature*, celui des *Miroirs ardents*, de l'*Alchimie*, on remarque les suivants : *Grammatica Græca*, lib. I. Manusc. Cantabrig.; *De Geometria*, lib. I ; *Introductio in Astrologiam* ; *Parabolæ de Quadratura ; Contra necromanticos ; De radiis solaribus ; Practica Magiæ ; De coloribus per artem fiendis ; De logica ; De forma resultante ex speculo ; De philosophia morali ; Astronomia ; Sermonum seu Concionum super Psalterium ; De cœlo et mundo*, lib. II ; *Computus naturalis ; De locis stellarum.*

[1] L'*Opus Tertium* est manuscrit à la bibliothèque de Douai. M. Cousin en a donné des extraits et il en a traduit plusieurs dans le *Journal des Savants*, année 1848. — Il y a celui de la Bibliotheca Cottoniana, également manuscrit.

LA POLOGNE, LE S^T-SIÈGE ET LA RUSSIE

DEUX PROJETS DE CONQUÊTE D'ÉTIENNE BATHORY.

1582-1587

La communauté d'origines, lorsque les intérêts se heurtent, n'est le plus souvent, entre les peuples voisins, qu'une source de discordes. Loin d'apaiser les rancunes, les éléments homogènes les développent : l'idée d'une forte et puissante unité nationale surgit spontanément; elle s'impose aux esprits avec la séduction d'une brillante synthèse, et les luttes séculaires qu'elle provoque ne cessent d'ordinaire qu'avec le triomphe de l'hégémonie.

La Pologne et la Russie n'ont pas échappé au sort commun. Si le panslavisme, dans sa forme actuelle, est une idée moderne, ses premiers germes n'en remontent pas moins à une époque reculée. Les Monomaque ont toujours eu dans le sang la soif des annexions : tributaires de la Horde d'or, ils s'inclinaient devant les khans tartares pour n'en être que plus fiers et plus impitoyables envers les princes apanagés de leur propre maison; la lutte opiniâtre engagée avec ceux-ci dura tant que Moscou n'eut pas englouti le dernier apanage. Les tsars de la Russie désormais unifiée portèrent plus loin leurs regards et caressèrent plus d'une fois le projet de réunir sous le même sceptre Moscovites et Polonais : Vasili III le suggérait modestement à sa sœur Hélène, veuve du roi de Pologne Alexandre ; Ivan le Terrible se déclarait tout prêt à recueillir l'héritage des Jagellon, lorsque Sigismond-Auguste eut enseveli dans la même tombe les péripéties de son règne et la gloire de ses ancêtres. Telle était la solution pacifique que les tsars eussent donnée volontiers aux querelles de frontières, source intarissable d'hostilités.

D'autre part, l'horizon qu'embrassaient les rois de Pologne

n'était pas moins vaste. En 1569 l'union de Lublin avait soudé la Lithuanie à la *Rzecz pospolita*. C'était un antécédent : la guerre sans cesse renaissante avec Moscou autorisait l'espoir d'englober un jour de la même manière quelques provinces moscovites. Peu favorisé par la fortune, Sigismond II légua la revanche à ses successeurs. Étienne Bathory n'eut garde de l'oublier. Deux brillantes campagnes couronnées par une trêve décennale le rendirent maître de la Livonie sans éteindre toutefois ses ardeurs belliqueuses ; elles se rallumèrent avec plus de force qu'auparavant lorsque Moscou, épuisée par les guerres et les lubies tyranniques d'Ivan, vit monter sur le trône de Rurik un jeune souverain sans talent, sans vigueur, sans avenir. Bathory crut le moment favorable pour s'élancer sur la Russie ; à deux reprises il roula dans sa tête de vastes projets dont Grégoire XIII et Sixte-Quint furent les discrets confidents, mais chaque fois des obstacles imprévus réduisirent à néant les calculs polonais.

Je m'arrête à dessein au XVI[e] siècle. A ses dernières années se rapportent les deux plans de Bathory relatifs à la conquête de Moscou, que je voudrais étudier dans ce travail. Trop peu connu jusqu'ici , ce double épisode jettera désormais une grande lumière sur la politique polonaise, grâce aux pièces inédites que j'ai trouvées en grand nombre aux archives secrètes du Vatican, et qui serviront de base à mon récit.

I

Dans tout le cours du XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècle, la lutte contre l'Islam n'a cessé de préoccuper le Saint-Siège. Son programme oriental n'a pas varié depuis la chute de Constantinople jusqu'à Lépante, et depuis Lépante jusqu'au siège de Vienne : une ligue générale contre le Croissant a toujours été son dernier mot.

Grégoire XIII ne fut pas sitôt monté sur le trône pontifical qu'il reprit en sous-œuvre les projets anti-musulmans de Pie V. Jamais encore les circonstances n'avaient été si favorables : vivement attaqué par les Perses sur ses frontières orientales, l'empire de Mahomet n'aurait peut-être pas échappé à la ruine, si les princes d'Occident l'eussent mis entre deux feux. Aussi le pape songeait-il sans cesse à rallier tous les intéressés sous un

seul drapeau : en Italie et en Allemagne, en Espagne et en France il poursuivait dans ce but une politique conciliatrice. Quant au nord de l'Europe, une paix solide entre la Pologne et Moscou lui semblait tout à fait nécessaire pour triompher d'un grand obstacle et gagner du même coup deux champions nouveaux. Il essaya d'envoyer ses émissaires à Moscou pour y traiter ces questions de vive voix, mais l'empereur Maximilien II et le roi Étienne Bathory firent tour à tour échouer les projets pontificaux [1].

Bientôt un événement imprévu vint mettre le pape en rapport avec Moscou dans des conditions autrement favorables. En 1581, Ivan le Terrible prend lui-même l'initiative d'une alliance militaire contre les Turcs et envoie spontanément un messager à Rome. Cette démarche n'était pas aussi désintéressée qu'on pourrait le croire : en guerre avec Bathory, effrayé par les victoires et les succès de son rival, le tsar désirait surtout conclure avec lui une paix avantageuse ; mais, pour mieux dissimuler ses véritables fins, il mettait en première ligne la question ottomane.

Grégoire XIII ne se faisait pas d'illusions sur ce point ; toutefois des motifs plus élevés le rendaient facilement accessible. Le jésuite Possevino fut chargé de régler cette affaire; sa mission ne réussit qu'en partie. A peine une trêve décennale fut-elle conclue entre Bathory et Ivan que celui-ci changea de langage : les projets de ligue furent soigneusement éludés, et la question religieuse, mise autrefois en avant, ne donna lieu qu'à des discussions orageuses et stériles [2].

Si le tsar renonçait sans scrupule à l'honneur, gros de péril, de délivrer l'Europe du joug ottoman, Bathory n'en restait que plus fidèle à ses plans grandioses. Plein d'ardeur, de foi et de courage, il était prêt à incarner ses convictions dans une entreprise militaire, qui eût refoulé les Turcs en Asie, arrondi les frontières de la Pologne, assuré le sort de sa chère Transylvanie et marqué dans l'histoire une époque glorieuse. Depuis surtout qu'il était sur le trône des Jagellon, il caressait volontiers ces

[1] Voir *Rome et Moscou*, par le P. Pierling. Paris, Leroux, 1883, pp. 87 et 108.
[2] Voir la *Moscovia* de Possevino, ou bien *Possevini Missio Moscovitica*. Parisiis, apud Leroux, 1883.

idées et les insinuait aux nonces pontificaux qui ne manquaient pas de l'encourager [1].

En vue des projets belliqueux contre Moscou qui ne tarderont pas à paraître, il importe de constater ici qu'en 1582, au lendemain de la trêve de Jam Zapolski, Bathory était encore parfaitement pacifique à l'endroit des Russes. Nous en avons la preuve dans ses fréquents entretiens avec Possevino à Riga, à Vilna et à Varsovie ; les grandes affaires du jour y furent passées en revue ; le jésuite ne pouvait se lasser d'admirer celui qui était à ses yeux l'homme providentiel de l'Orient et du Nord, et il n'y eut dans ces épanchements qu'une seule occasion de trouble : Bathory fit plusieurs fois de vagues allusions à une guerre qui pourrait éclater parmi les princes chrétiens et dont il ne serait pas responsable. Possevino en fut profondément alarmé; déjà il voyait s'écrouler, comme un château de cartes, la trêve avec Moscou, se dissiper en fumée ses projets ultérieurs. Il presse le roi de s'expliquer, et celui-ci avoue enfin que le danger vient du côté des Habsbourg, détenteurs des districts de Szathmar et de Nemeth. Étienne exigeait à tout prix la restitution de ces parties intégrantes de son patrimoine ; en cas de refus il n'y aurait, disait-il, qu'à en appeler au pape et aux princes, et au besoin, se rendre justice à soi-même par les armes. Sauf cette hypothèse, où l'honneur était engagé, Bathory se posait en partisan absolu de la paix, il ne voulait pas, pour nous servir de ses propres termes, *ciere primus turbas inter Christianos*, et nommément, quant à la Moscovie, l'éventualité d'une guerre lui paraissait à cette époque tout à fait improbable. Rassuré par ces discours, Possevino encouragea le roi à s'en remettre au pape pour le différend avec l'empereur et se persuada sans peine que la paix générale ne serait pas troublée [2].

Ses convictions étaient même si arrêtées à cet endroit qu'il en parla dans le même sens au Conseil des Dix, où il parut au mois d'août de l'année 1582 [3]. La République de Saint-Marc avait attiré

[1] Voir surtout la correspondance du nonce de Pologne, André Caligari. Archives du Vatican, *Polonia*, 18, passim.

[2] Voir les lettres de Possevino au cardinal de Côme du 10 et 27 mai 1582. Archives du Vatican, *Germ.*, 93, pp. 477, 478.

[3] Aux Archives d'Etat de Venise se trouvent les documents suivants sur le séjour de Possevino à Venise au mois d'août 1582 : séances du Conseil des Dix, *Segondo da Roma dal 1579 al 1582*, pp. 112-117, 121, 122, lettre au Grand-Duc de Moscovie, 14 août 1582, *Senato, Secreta*, 1581-82, p. 86 ;

de tout temps l'attention spéciale de Possevino ; déjà, l'année précédente, il avait engagé le Doge à se mettre en rapports de commerce avec Moscou, et les sénateurs de Venise avaient fait bon accueil à ses propositions. Il pouvait maintenant se vanter d'avoir suivi les conseils insinués à cette occasion : si l'alliance entre Bathory et Ivan était encore loin d'être faite, comme le désirait la Seigneurie, au moins la guerre était-elle terminée. Mais tel était alors l'état de l'Europe que la paix à elle seule ne suffisait pas : du jour au lendemain la flotte ottomane pouvait reparaître à l'horizon et menacer les rivages d'Italie d'une invasion désastreuse; une entente préalable sur les moyens de défense était donc tout à fait nécessaire. Possevino ne se dissimulait pas les difficultés de l'entreprise ; aussi ses prétentions étaient-elles plus que modestes : il proposait d'abord la création d'une caisse commune, où tous les souverains verseraient à époque fixe des sommes déterminées pour les besoins de la ligue, ensuite l'érection de collèges militaires sur le modèle des séminaires créés par le concile de Trente. En agissant ainsi on ne manquerait jamais ni d'hommes ni d'argent, et on serait par conséquent toujours prêt à la guerre. Des projets de ce genre se laissaient approuver sans inconvénient, la Seigneurie le fit de bonne grâce, dans des termes flatteurs pour Possevino, et en insistant surtout sur le maintien de la paix.

De même qu'à Venise, la note pacifique dominait à Rome. Possevino avait hâte d'y arriver, non seulement à cause des affaires, mais aussi pour se débarrasser de ses fastidieux compagnons. Le tsar de Moscou l'avait chargé de conduire l'ambassade qu'il envoyait à Grégoire XIII; durant tout le voyage ces diplomates n'avaient cessé de l'importuner ; à Venise, il y eut

espositione del P. Possevino con l'occasion dell' Ambr. di Moscovia, chè doveva andar alla messa de Greci, 7 agosto; espositione del cir. Borr. di Francisci secretario, 1 agosto ; espositione del secretario Milledone di quanto li ha detto il Rdo Possevino del suo negotio havuto in Moscovia et altrove, 10 agosto ; espositione del secretario Milledonne di quanto le ha detto il Rdo Possevino, 15 agosto : replica del Padre Possevino alla risposta fattali, 23 agosto, *Relazioni Senato, Secreta, Busta 25 ;* espositione del P. Possevino per escusarsi se non accetta li 500 duc. et caet., *Miscell.*, 26. — Aux Archives du Vatican il y a quatre lettres de Possevino au cardinal de Côme, datées de Venise. 4, 11, 18, 23 août ; le mémoire de Possevino au Doge, 3 août ; le discours de Possevino au Conseil des Dix, 12 août, *Germ.*, 93, pp. 501-520. La dernière pièce se trouve également à Venise dans une rédaction moins complète et moins correcte.

même des scènes tout à fait désagréables. Ainsi les Grecs avaient préparé à San Zorse une réception solennelle aux Russes ; ceux-ci s'y rendaient déjà en grande pompe, à l'insu de Possevino, lorsque le sort voulut qu'il en fût instruit encore à temps ; aussitôt il s'élance à leur poursuite, les arrête au beau milieu du chemin, et les ramène tout honteux au logis, car il y avait de bonnes raisons pour empêcher ce petit triomphe des Grecs. Une autre fois surgit une question d'hygiène. Les Russes consacraient leurs loisirs à une prodigieuse consommation de melons et de concombres, qu'ils arrosaient consciencieusement avec du vin de Chypre et de Malvoisie ; sous un ciel brûlant, en plein mois d'août, les conséquences de ces excès ne pouvaient être que désastreuses. Mais les intéressés eurent bientôt découvert une tout autre cause de leur malaise : l'eau de Venise leur était fatale. Possevino ne s'y laissa pas prendre ; il les confia à des médecins qui les mirent à la ration. Grâce à ce régime, ils arrivèrent en bonne santé dans la Ville éternelle [1].

C'était au mois de septembre. Le pape et le cardinal de Côme se trouvaient en villégiature sur les collines pittoresques de Frascati. Ils revinrent à Rome pour la réception des ambassadeurs russes ; Jakov Molvianinov occupait parmi ceux-ci le premier rang ; son secrétaire s'appelait Tichine Vasiliev. L'audience solennelle eut lieu le 16 septembre, dans la salle dite de la Mappemonde au palais de Saint-Marc [2]. A cette occasion, la sévère étiquette romaine fit complètement naufrage : le personnel de la cour n'étant pas en nombre voulu, la salle fut bientôt envahie par des curieux indiscrets; les cardinaux eurent

[1] Voici les sources que l'on peut consulter sur l'ambassade russe à Rome en 1582 : Expédition du courrier Jacques Molvianinov et du secrétaire Vasiliev à Rome auprès du pape avec demande d'envoyer des ambassadeurs pontificaux à Moscou pour conclure une alliance contre les Turcs. *Mon. des rel. dipl.*, t. X, col. 351-386 ; Excerpta ex diariis Pontificum Romanorum, *Hist. Russiæ mon.*, t. I, p. 388, nº CCLI : lettres de Possevino au cardinal de Côme du 6, 15 septembre, 26 octobre, Archives du Vatican, *Germ.* 93, pp. 523, 528, 531 ; résumé des dépêches de l'ambassadeur vénitien à Rome Lunardo Donado, sept. et oct. 1582. Archives d'État de Venise, *Rubricario di Roma, secondo*, 1572-1584, p. 326 et suiv.; correspondance de Lunardo Donado avec le Doge et le Conseil des Dix, sept. et oct. 1582, *Senato, Roma*, 1582, p. 321 et suiv.; *Relazioni Senato*, B 25.

[2] Actuellement ce palais est occupé par l'ambassade d'Autriche-Hongrie près le Saint-Siège. On l'appelle vulgairement *palazzo di Venezia*.

de la peine à gagner leurs places, et le pape lui-même dut se contenter d'un simple fauteuil au lieu de trône. Mucantius, dans son *Diarium*, en est au désespoir : il s'écrie avec amertume que l'âge d'or est passé et qu'on ne tient plus aucun compte des maîtres de cérémonies, signe certain de décadence. Mais si quelque chose devait le choquer, c'étaient les allures étrangement barbares de Molvianinov : il fallut l'intervention de Possevino pour lui faire plier le genou devant le pape ; quant à son bonnet de zibeline, s'il consentait à l'ôter, c'était pour le remettre aussitôt après. Une maladresse du secrétaire Tichine fit déborder sa mauvaise humeur ; de sa main diplomatique il lui asséna, sans se déconcerter, un vigoureux coup de poing dans le dos, sous les yeux mêmes du pape. Témoin de la scène, l'ambassadeur de Venise n'en revenait pas, et le cardinal de Côme put se rappeler le mot de Herberstein, cité par Possevino la veille de son arrivée à Rome : « Nescitur an immanitas gentis Principem, an Principis immanitas immanes eos reddat. »

Laissons ces détails ethnographiques pour revenir encore une fois sur le vif désir qui régnait à Rome de voir la chrétienté en paix, prête à s'élancer contre les Turcs. Les démarches personnelles du pape, la mission dont il charge Possevino, en sont une preuve indiscutable. A la lettre du tsar de mars 7090 (1582), Grégoire XIII répond par une missive qui constate les avantages de la trêve conclue avec Bathory et comble d'éloges les projets belliqueux d'Ivan [1]. Venise, la riche et puissante Seigneurie, s'intéressait à cette affaire ; aussi est-ce auprès d'elle que le pape multiplie ses efforts pour obtenir des secours pécuniaires. En même temps, il fait entreprendre à Possevino une vraie campagne pacifique que celui-ci poursuit avec une constante énergie. Pendant deux années consécutives, de 1582 à 1584, nous le voyons à l'œuvre [2] ; son quartier général est presque toujours en

[1] La lettre du pape est datée du 1er octobre, elle a été publiée par Lagomarsini en 1745 (*De scriptis invita Minerva*, t. I, p. 296). Tourguéniev l'a réimprimée en 1841 sans tenir compte de la première édition.

[2] A cette époque se rapportent les trois commentaires de Possevino sur la Livonie, la Moscovie (postérieur à l'*Alter commentarius*) et la Transylvanie. Le premier et le second sont imprimés depuis longtemps ; le troisième est encore inédit. Il est rédigé en italien et intitulé : *La Transilvania, di Antonio Possevino, della Compagnia di Giesu, a Gregorio Terzodecimo Pontefice Massimo.* Il a été transmis au cardinal de Côme le 12 février 1584 (Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 44). L'original autographe que j'ai

Pologne auprès du roi ; des combinaisons stratégiques l'amènent souvent à Vienne, à Prague, en Hongrie, en Transylvanie ; partout sa pensée dominante est la même : paix en Occident, guerre contre les Turcs. En vue de ce double but, il travaille pendant de longs mois et parvient enfin à réconcilier l'empereur Rodolphe avec Bathory. En dépit de modestes apparences, l'affaire était des plus complexes : il y avait à lutter d'une part avec la ténacité d'un Habsbourg qui ne voulait se dessaisir ni d'un pouce de territoire ni d'un simulacre de droit, d'autre part avec la fierté impétueuse d'un prince déjà trop humilié de se voir feudataire de l'empire pour transiger encore avec sa dignité. Bathory était même si ombrageux à cet égard qu'il se crut un jour, comme le Christ dans le désert, perfidement tenté par l'empereur, dont les exigences hautaines lui rappelaient les paroles de Satan : « Scilicet hæc omnia dabo tibi si cadens adoraveris me [1]. » Il ne fallut rien moins que l'arbitrage de Grégoire XIII, habilement représenté par Possevino, pour amener l'entente entre les deux parties, en équilibrant leurs intérêts sans froisser leur honneur.

Les affaires moscovites, dont il était également chargé, furent traitées par Possevino avec le même esprit de conciliation et la même arrière-pensée. La trêve du 15 janvier 1582 avait réglé en principe les questions pendantes entre la Pologne et Moscou, sauf celle de l'échange des prisonniers. Il fallait maintenant l'aborder, pour en venir ensuite à la ratification solennelle et à l'exécution du traité dans ses détails. Ces affaires se débattaient sans relâche entre les intéressés ; des ambassadeurs allaient et venaient de part et d'autre, Rome n'oubliait pas la part qu'elle y avait prise dès le principe, et le succès qu'elle avait obtenu. Le 19 mars 1583, le cardinal de Côme rappelait à Possevino, au nom du pape, de ne pas négliger la Moscovie et de rester avec Ivan en correspondance amicale [2]. L'occasion d'exécuter ces ordres

eu autrefois sous les yeux a disparu depuis que les bibliothèques de Rome ont été soumises au nouveau régime italien. Je me flatte de posséder la seule et unique copie qui existe encore de ce précieux manuscrit.

[1] Lettre de Bathory à Possevino, datée de Grodno, 31 janvier 1584, avec un post-scriptum autographe du roi à l'adresse de l'empereur : « Egregiam pacis perficiendæ methodum, hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me : poterat Vestra Majestas simpliciter negasse quam hucusque processisse et talem denique finem fecisse. — STEPHANUS REX. » Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 22.

[2] Archives du Vatican, *Germ.*, 13, p. 51.

ne tarda pas à se présenter : dans le courant du mois de juillet, un envoyé du tsar vint à Cracovie régler définitivement la question des prisonniers et des frontières [1]. Possevino eut avec lui des entrevues dont il resta très satisfait ; toutefois on n'alla guère, paraît-il, au delà des procédés d'étiquette et des présents d'usage. Les Russes en furent quittes pour des esturgeons du Volga, qu'ils prodiguaient volontiers [2].

Cependant, si indiqué qu'il fût de maintenir la Pologne en relations amicales avec ses voisins, l'important était de gagner Bathory. Grand capitaine et croyant sincère, c'était sur lui que comptait Possevino au moment décisif; déjà il le voyait marcher sur Byzance à la tête des armées chrétiennes ; quelques vagues allusions prouvent même qu'il le croyait digne d'une couronne « plus que royale [3]. » Aussi chaque occasion était-elle habilement exploitée, d'autant plus que Bathory semblait de lui-même se familiariser avec cet ordre d'idées. En décembre 1582, lorsque Possevino lui rendit compte de ses négociations à Venise, esquissant à grands traits ses projets de « ligue défensive, » le roi de Pologne, qui parlait toujours latin au jésuite, s'écria avec une franchise militaire : « O opus bonum, o opus bonum, utinam antea id in rem perductum fuisset [4] ! » Au mois de janvier de l'année suivante, nouvel entretien sur le même sujet avec le même abandon de part et d'autre : l'attitude de la dernière diète avait profondément blessé Bathory ; ses services signalés envers la République étaient méconnus par des hommes qui en voulaient à sa gloire ; c'était le moment d'insinuer qu'il est une autre gloire au-dessus des revers d'ici-bas, qu'on peut l'atteindre au service de l'Église. Bathory comprit parfaitement ce langage : accomplir quelque chose d'éclatant pour le bien de la chrétienté, disait-il, était le rêve de sa vie, lors même qu'il faudrait sacrifier sa couronne et affronter les dangers [5]. Des assurances analogues se répètent à plusieurs reprises pendant les années 1583 et 1584 ; déjà on pouvait se flatter d'en faire une base

[1] Ivan IV avait envoyé Voeïkov auprès de Bathory, en mars 1583 ; bientôt après parurent à Cracovie Ododourov et Khrouchtchov. (Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie*, 2e éd., t. IX, p. 266, note 730). Possevino ne dit pas avec lequel de ces diplomates il a été en relation.

[2] Archives du Vatican, *Germ.*, 94, pp. 215, 235.

[3] Ibidem, *Svetia*, 95, p. 267.

[4] Ibidem, *Germ.*, 93, p. 545.

[5] Ibidem, *Germ.*, 94, p. 33.

d'opération pour l'avenir, lorsqu'un grave événement vint bouleverser la situation et révéler au grand jour une pensée que Bathory se cachait peut-être à lui-même.

II

Lors de la trêve conclue entre la Pologne et Moscou, le 15 janvier 1582, Ivan le Terrible n'avait que cinquante-trois ans. Singulièrement robuste, il aurait pu longtemps encore défier les années, si des excès monstrueux n'eussent ébranlé son organisme et précipité sa fin. La légende et l'histoire se partagent le récit de sa mort. De sombres pressentiments l'obsédaient depuis quelque temps ; l'apparition d'une comète vint le jeter dans un trouble profond. La nuit, le sommeil semblait le fuir à dessein pour le livrer au désespoir : le tsar se tordait sur sa couche, se roulait par terre, gémissant et hurlant, poursuivi sans cesse par de funestes souvenirs, par des ombres sanglantes et par la voix de sa conscience ; le remords rongeait son âme, le repentir ne pouvait y pénétrer. Hideusement perverti, la soif du sang et les plus ignobles instincts ne le quittèrent qu'avec le dernier souffle de vie : sur ses lèvres crispées et livides erraient encore des arrêts cruels, et, en face de la mort, sa belle-fille n'échappait que par la fuite à de lubriques embrassements. Presque réduit déjà à l'état de cadavre, il fut, selon l'usage, revêtu de la bure monastique, ce qui équivaut en Orient à la profession religieuse, et, comme par ironie, le métropolitain lui imposa le nom de Job. Moine étrange de la dernière heure, dont l'existence s'était écoulée dans des orgies et des massacres, et parfois dans des accès de brutal mysticime !

La mort d'Ivan fut le signal des discordes. Il avait eu trois fils : l'aîné était tombé victime de la barbarie paternelle [1]; le plus jeune fut exilé dès que son père eut fermé les yeux; le trône

[1] C'est Possevino qui nous a conservé le récit de la mort du fils aîné du tsar. Ivan IV avait, sans motif, rudement frappé sa bru et occasionné ainsi des couches prématurées et malheureuses. Aux reproches que lui en fit son fils Ivan, il répondit par un coup de canne si vigoureusement appliqué à la tempe que le jeune homme en mourut bientôt après, à la grande douleur du père. *Antonii Possevini de rebus Moscoviticis commentarius*. Antverpiæ, 1587, p. 28.

échut en partage au second fils du défunt, Fedor Ivanovitch. L'oligarchie des boïars succédait ainsi à un tyran autocrate, car Fedor était tout à fait incapable de régner par lui-même. D'un naturel aussi bon que son intelligence était faible, les douceurs du foyer, la visite des églises et les pieux pèlerinages l'absorbaient complètement ; à en croire Possevino, qui a recueilli ses renseignements sur les lieux, sa nullité d'esprit aurait touché à l'idiotisme, voire à la démence. Le fait est qu'en dépit des plus vives instances, Ivan ne voulut jamais permettre au jésuite d'avoir une entrevue avec Fedor : on ne se souciait pas de mettre un étranger au courant d'un mystère déjà trop connu de l'entourage [1]. Les affaires d'État passèrent à un conseil de boïars, espèce de régence instituée par Ivan au moment de sa mort. Le nouveau règne ne fut pas inauguré sans troubles : il y eut des émeutes dans la rue ; des personnages influents furent désignés à la haine populaire. Les bruits les plus étranges circulaient sur l'origine de ces désordres.Lorsque la tranquillité fut rétablie, un fait d'un autre genre captiva l'attention générale : le tsar était marié à Irène Godounov,qui exerçait sur son mari un ascendant sans limite et subissait à son tour celui de son frère Boris. Nous sommes ici en présence d'une des plus remarquables figures de l'ancienne Moscovie. D'origine tartare, plein d'astuce, intelligent, ambitieux, Boris Godounov s'était courbé sans murmure sous la main du tsar *terrible ;* il attendait son heure dans le silence et l'obscurité : elle vint pour lui avec le règne de Fedor. Boris était l'âme du conseil de régence ; comblé d'honneurs et de richesses, il dirigeait à son gré les affaires, distribuait les faveurs, disposait sans contrôle des finances, et personne n'osait s'élever contre le beau-frère omnipotent du tsar : les circonstances non moins que les liens du sang l'avaient placé trop près du trône. En effet, Fedor n'avait pas de succession et sa santé chétive annonçait une fin prochaine ; le cas échéant, Dmitri, l'enfant exilé, resterait le seul rejeton de l'antique lignée des Rurik. Les moins perspicaces devaient se demander si, à la mort de Fedor, Boris ne serait pas tenté de sacrifier une victime à son ambition, de marcher vers le trône par une voie jonchée de cadavres et baignée de sang innocent.

[1] Lettre inédite de Possevino à Stanislas Gomolinski, datée du 5 mai 1587. Archives du Vatican, *Polonia*, 27, p. 140.

En Pologne, mieux que partout ailleurs, on était au courant de ces péripéties. Sapieha en avait été témoin oculaire : il négociait à Moscou l'échange des prisonniers et annonçait la prochaine arrivée de deux ambassades russes, dont l'une serait envoyée par Fedor et l'autre par les boïars pour consolider et au besoin renouveler la trêve décennale de 1582. Zamoyski transmet lui-même ces nouvelles à Possevino [1] ; à cette occasion on verra le jésuite travailler de nouveau et sincèrement à la paix, tandis que Bathory devient plus belliqueux que jamais.

En effet, à peine fut-il au courant des événements du Kremlin, que Possevino, alors à Prague, toujours fertile en projets, propose au cardinal de Côme des mesures en harmonie avec les dernières nouvelles. Il connaissait les boïars du conseil pour avoir traité avec eux à Moscou ; un changement de règne pouvait amener des circonstances propices ; c'était le moment d'envoyer des brefs pontificaux à Fedor et à son entourage. Possevino en traçait d'avance le canevas : regrets sur la mort d'Ivan, assurances d'amitié, espoir qu'on restera toujours en bons rapports [2].Deux brefs furent aussitôt rédigés dans ce sens [3], et expédiés à Prague, lorsque des révélations inattendues vinrent combler d'étonnement le jésuite, qui s'était déjà transporté à Lublin.

Bathory l'y attendait avec impatience. De nouvelles idées fermentaient dans sa tête : pour écraser les Turcs et s'emparer de Byzance il rêvait la conquête de Moscou. La trêve de 1582 était censée périmée par la mort d'Ivan ; des voisins avides et dangereux entouraient de toutes parts le tsarat; le roi de Pologne se croyait en possession des meilleurs titres et n'entendait pas se laisser prévenir par d'autres. Dans l'espace de trois ans, il comptait s'emparer de la Moscovie, tendre ensuite sa main victorieuse aux Géorgiens, aux Circassiens et aux Perses, enserrer

[1] Lettre inédite de Zamoyski à Possevino,datée de Cracovie, 29 mai 1384, (*sic*, au lieu de 1584). Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 195. Cette lettre contient des détails intéressants sur les boïars du conseil. Fedor y est traité de fou.

[2] Possevino au cardinal de Côme, 16 juin 1585. Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 209.

[3] *Hist. Russiæ mon.*, t. II, p. 3, n° IV ; p. 5, n. VI. Les deux brefs sont du 11 août 1584 ; c'est par erreur que Tourguéniev a daté celui de Fedor du 30 juillet. La lettre du cardinal de Côme qui les accompagnait est également du 11 août. Archives du Vatican, *Germ.*, 13, p. 137.

les Turcs dans un cercle de fer et de feu, après quoi un généreux effort aurait suffi pour planter le drapeau polonais sur les rives du Bosphore. Ce programme, on le voit, était la contrepartie du programme pontifical. En Pologne, le projet belliqueux de Bathory est encore considéré comme un trait de génie; mais, quoi qu'il en soit de sa valeur idéale, pouvait-il réellement s'incarner dans les faits? Lors même que Bathory eût réuni Moscou à sa couronne, la Pologne du XVIe siècle, minée par la discorde, rongée par les sectes, aurait-elle eu assez de sève pour s'assimiler les provinces moscovites et organiser une croisade contre les Turcs? Ou plutôt cette nouvelle conquête n'aurait-elle pas paralysé ses mouvements, absorbé ses forces et rendu impossible l'expansion à l'extérieur? On ne saurait douter de la bonne foi de Bathory; il voulait certainement abattre le croissant; mais, en prenant le chemin de Moscou, il risquait de ne pas arriver au but. Encore fallait-il des ressources pour entrer en campagne contre le tsar, quelque faible qu'on le supposât; or les caisses de Bathory d'ordinaire étaient vides; la diète se montrait intraitable à l'endroit des impôts, et le subside annuel qu'on pouvait espérer des Candiotes n'était qu'une vague rumeur rapportée de l'Orient par Radziwill. Dans cette détresse, quel autre refuge, sinon le pape, qui donnerait lui-même des sommes considérables et mettrait en cause les autres princes? Bathory désirait vivement que Possevino en écrivît à Grégoire XIII, ou plutôt allât lui-même à Rome solliciter des secours, en passant par Venise et Florence [1]. Dominé par cette idée, il délivre aussitôt des lettres de créance au jésuite pour le pape [2], le doge et le grand-duc de Toscane.

Ces déclarations belliqueuses, doublées d'une négociation diplomatique, rendaient la position de Possevino excessivement difficile. A la cour de Pologne se trouvait un nonce très jaloux de ses fonctions. L'affaire était évidemment de son ressort, les préférences du roi pour un autre pouvaient le blesser; mais Ba-

[1] Le plan de Bathory est exposé en détail dans la lettre de Possevino au cardinal de Côme, datée de Lublin, 29 août 1584. Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 226. Cette lettre n'est qu'une copie, mais la signature de Possevino est autographe et il y a des corrections de sa main.

[2] La lettre de Bathory à Grégoire XIII, datée de Lublin, 27 août 1584, a été publiée par Lagomarsini dans un livre peu connu en Russie: *Antonii Mariæ Gratiani de scriptis invita Minerva ad Aloysium fratrem libri XX.* Florentiæ, 1745, t. I, p. 315.

thory craignait d'avoir l'air d'un mendiant en s'adressant à un personnage officiel et ne voulait d'autre intermédiaire que Possevino, parfaitement initié aux mystères moscovites. Autrement grave que la question de personnes était l'entreprise considérée en elle-même. Par esprit de vocation et par penchant naturel, Possevino inclinait vers la paix ; mais le génie de Bathory le fascinait visiblement.

Un grand avenir s'ouvrait du côté de l'Orient : on aurait fondé des collèges dans les villes conquises ; le règne du Christ allait s'étendre aussi loin que la valeur polonaise ; le confident du roi en était vaguement épris, sans avoir encore de ligne de conduite bien déterminée. Aussi, à partir de cette époque, une certaine hésitation se laisse-t-elle surprendre dans ses démarches : s'il cherche à enrayer l'élan impétueux de Bathory, il n'en plaide pas moins sa cause à Rome; la recherche d'un motif légitime pour déclarer la guerre le préoccupe aussi; dans tous les cas, il conseille de demander des subsides très modérés, sous peine de ne rien obtenir, et surtout de s'entourer de mystère. Car, dans sa pensée, le Saint-Siège doit dominer la situation, sans trahir Moscou, sans se brouiller avec la Pologne. Problème redoutable qu'il espérait résoudre par un procédé ingénieux. Qu'on s'imagine, en effet, Moscou sur le point d'être envahie par les Turcs ou les Tartares : les Polonais viennent défendre leurs frères, et se font largement compenser de leur peine ; ainsi l'argent du pape n'aurait servi qu'à sauver le tsarat, trop heureux d'en être quitte pour quelques provinces cédées à son voisin. Le raisonnement était subtil, trop subtil pour être compris de Boris Godounov, des boïars du conseil et en général de tous les Moscovites; mais Possevino se félicitait de l'avoir trouvé et comptait s'en servir à l'occasion. Le voyage de Rome, projeté par Bathory, lui souriait aussi; il se serait arrêté à Venise et à Florence, aurait pressé partout la conclusion de l'affaire, en outre recruté des hommes et acheté des livres pour les missions. Toutes ces idées sont exprimées au courant de la plume dans une lettre confidentielle au cardinal de Côme [1].

A la cour pontificale ces révélations innattendues durent pro-

[1] La lettre n'est pas datée; elle paraît être une annexe à la lettre déjà citée du 29 août 1584. Au dos se trouve l'adresse : « A Mons. Illmo Solo. » Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p 239.

duire l'effet d'un coup de foudre. Avec de graves affaires sur les bras, avec des finances épuisées, Grégoire XIII, déjà sur le déclin de l'âge, loin de caresser des projets belliqueux, ne songeait qu'au maintien de la paix. D'autre part, Possevino avait perdu quelque peu de son prestige : les diplomates romains le trouvaient trop hardi, trop remuant, et leurs dépêches ne passaient pas inaperçues ; de sages conseils lui furent donnés, des restrictions imposées à son zèle ; il se soumettait sans murmure, en évoquant les souvenirs des Capistran et des Catherine de Sienne; mais, dès qu'il se retirait, la confiance du roi l'obligeait de reparaître.

Pour le coup, l'affaire était si grave et si peu conforme aux vues de Rome que la réponse ne pouvait être ni favorable aux avances polonaises, ni flatteuse pour l'intermédiaire : on s'en tint au parti le plus sûr, celui de tout remettre jusqu'après la diète de Pologne, qui devait avoir lieu au commencement de l'année 1585 ; Possevino est vivement sollicité de ne pas venir de ce chef en Italie et d'abandonner la négociation au nonce Bolognetti ; quant aux subsides si ardemment désirés, le cardinal de Côme avoue sans détour que les ressources du Saint-Siège suffisent à peine pour couvrir les dépenses et qu'il ne faut compter ni sur Venise, ni sur Florence [1].

Cette réponse était provisoire; une autre devait la suivre ; mais il était urgent de renseigner le roi au plus tôt, afin qu'il pût régler d'avance son attitude à la diète. Besogne pénible : souvent Bathory s'était plaint que Rome, au lieu d'argent, ne lui donnait que de belles paroles ; cette fois, c'était encore absolument le même cas. Comment présenter la chose? Possevino traduit en bon

[1] La lettre du cardinal de Côme à Possevino est datée de Rome, 29 septembre 1584. Archives du Vatican, *Germ.*, 13, p. 141. Voici en quels termes s'exprime la sympathie platonique du pape pour l'entreprise de Moscou : « Saprà adunque che Nostro Signore non si lasciarà mai vincere di desiderio, ne d'effetto in quelle che conoscerà esser servitio de la Maëstà del Re la cui proposta per quello che Vostra Reverenza dice, nel fatto di Moscovia ha inteso Sua Santità molto volentieri, et è prontissima a far tutto quello che si giudicherà poter esser di giovamento a tal negotio. » Une traduction polonaise de cette lettre a été publiée par Rykaczewski (*Relacye nuncyuszow*, t. I, p. 452) d'après le ms. Ottoboni, n. 2415, p. 128, de la Bibliothèque Vaticane. On a eu soin de la rendre complètement inintelligible. Ainsi le cardinal de Côme désigne les Vénitiens et les Florentins sous le nom de *Maritimi* et *Alpini*, Rykaczewski en fait des *PP. Martini* et *PP. Arpini*.

latin les expressions sympathiques du pape et ses assurances de bonne volonté; ensuite il énumère en détail les dépenses énormes du Saint-Siège pour conclure qu'on irait jusqu'aux limites du possible; restait à lire entre les lignes qu'un trésor épuisé ne permet guère d'aller loin [1]. C'est, on le voit, le même langage à peu près que celui du cardinal de Côme, sauf les réticences et les insinuations qui dissimulent beaucoup mieux le fond de la pensée. Disons ici, une fois pour toutes, à la décharge du jésuite, qu'il envoyait régulièrement à Rome copie de sa correspondance politique.

Sur ces entrefaites, le pape recevait la lettre autographe du roi, en date du 29 août. Possevino exprimait la crainte que Bathory, abandonné des princes chrétiens, ne cédât aux conseils des Turcs et ne prît les armes contre l'empereur. On crut alors opportun de s'expliquer de nouveau avec le roi, et, dans ce but, le cardinal de Côme adressa à Possevino une lettre trop importante, selon nous, pour ne pas en donner ici la traduction. Laissons la parole au cardinal :

« Très Révérend Père en J. C.

« Avec la lettre de Votre Révérence de Lublin du 31 août, j'ai aussi reçu le double des lettres du 29 du même mois et la lettre autographe

[1] Possevino à Bathory, 5 novembre 1584. Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 263. Au point de vue de Bathory, l'essentiel était de savoir si Rome lui donnerait des subsides, oui ou non. Le cardinal de Côme écrit à ce sujet, dans sa lettre du 29 septembre : « . ..Tanto più che quelli sopra i quali V. R. fà così gran fondamento, cioè i maritimi (Vénitiens) sono riservatissimi nel dare et gl'Alpini (Florentins) altretanto, ne bisogna sperar molto da la Sede Apostolica, perche non ne ha veramente et è così gravata di diverse spese, che non fù mai tanto. » Possevino, écrivant à Bathory, le 5 novembre, rend ainsi ces pensées : « Ubi vero quædam de Venetis ac Magno Ethruriæ Duce adiecit (le cardinal de Côme), addit non intermissuram eius Sanctitatem quin, cum primum intelliget rei proponendæ tempus appetere, rem ipsa proponat » .... « Omnino vero sat magna istius negocii fundamenta iacta sunt. Neque dubito quin Regia Maiestas Vestra intelligat pro sua sapientia, Belgicis rebus prospere procedentibus, Coloniensi et Vestphalico negocio feliciter confecto, in quod unus pene ipse Pontifex Maximus magnam pecuniæ vim contulit, quod quidem (præter alia) facere non potuit quin bonam aerarii partem exhauserit, Scotiæ autem Rege ad catholicam religionem propendente, negociumque Anglicæ mulieri facessente ; Gallicis autem rebus, in eo in quo sunt statu positis, plurima et quidem gravissima Summo Pontifici fuisse proposita et a Christianis Principibus agitari, quibus Rem publicam statuant, aliosque progressus faciant. Quæ

de Sa Majesté à Notre Seigneur. Et quoique, lorsque je reçus l'autre jour l'original des lettres susmentionnées du 29, Sa Sainteté m'eût chargé de donner à Votre Révérence la réponse qu'elle aura déjà reçue sur l'entreprise de Moscou, toutefois Sa Sainteté, voyant maintenant que Sa Majesté lui écrit là-dessus de sa propre main, a voulu considérer cette affaire avec plus d'attention et de diligence, et c'est ainsi qu'elle en est venue à prendre cette nouvelle résolution, qu'en somme Sa Sainteté ne veut en aucune manière donner des conseils à Sa Majesté sur le plus ou moins d'opportunité de la dite entreprise, mais qu'elle s'en remet entièrement à sa déliberation, sachant qu'avec sa prudence Elle (*Sa Majesté*) choisira et adoptera le parti le plus convenable, prenant en considération et les temps qui courent et la personne du Grand Turc et celle de l'Empereur. Quant aux subsides que voudrait Sa Majesté, il ne semble pas non plus convenable à Sa Béatitude de les demander Elle-même soit aux Sénateurs Vénitiens, soit au Grand-Duc de Toscane ; elle ne veut également pas que Votre Révérence vienne faire cette démarche au nom du Roi, afin que personne ne puisse même soupçonner que l'affaire relève de Sa Béatitude ; cependant elle pense que Sa Majesté pourrait bien envoyer quelqu'un des siens, une personne sérieuse, dans le but de négocier sans rumeur et en grand secret avec les dits Sénateurs; et s'ils étaient disposés à aider Sa Majesté, Sa Sainteté ne manquerait pas, elle aussi, d'en faire tout autant [1]. Ainsi Votre Révérence rendra compte de tout cela à Sa Majesté seule, et la laissera prendre telle résolution que Dieu lui inspirera, et il n'est pas nécessaire que Votre Révérence vienne pour cette affaire soit à Rome, soit en Italie, car tels sont les ordres et telle est la volonté de Sa Béatitude. Aux autres points contenus dans les mêmes lettres je répondrai à un moment plus opportun. En attendant, je vous offre et vous souhaite toute satisfaction. De la villa, 20 octobre 1584 [2]. »

Quelle est la portée et le sens de cette pièce ? L'impartialité du pape et son amour de la paix y apparaissent au grand jour ; s'il eût désiré la perte de Moscou, il aurait sans doute tenu un

cum et istud de Moscovia consilium anteverterint, ac (si recte disposita sint) eidem magnopere possint inservire, dubio procul est, quin Ejus Beatitudo cum plurima circumspiciat ac tamen erga negocium istud optime affici incipiat, id quacumque ratione viderit posse promoveri sit promotura. »

[1] Les mots suivants ont été biffés dans la minute : « mais secrètement et de manière que personne ne puisse le savoir. »

[2] Archives du Vatican, *Germ.*, 13, p. 146. Cette lettre a déjà été imprimée par Lagomarsini : *Gratiani de scriptis invita Minerva*, t. I, p. 318.

autre langage et mieux profité de l'occasion, unique peut-être, qui se présentait d'elle-même. La promesse de subsides ne saurait être prise au sérieux : elle n'a de valeur que dans une hypothèse illusoire, car on savait parfaitement que ni Venise, ni Florence ne donneraient jamais leurs écus à un roi de Pologne pour faire la guerre à un tsar de Moscou ; ce n'était qu'une manœuvre diplomatique pour éviter les reproches ordinaires de Bathory et ne pas se brouiller avec lui.

Possevino ne pouvait s'y tromper, bien qu'il comptât beaucoup trop sur son habileté pour présenter les choses dans un jour favorable. Sa réponse au cardinal respire une complète soumission ; la résolution du pape est à ses yeux une inspiration du ciel. Il n'y avait plus qu'à en instruire le roi de Pologne [1].

III

L'examen d'un document de la plus haute importance doit interrompre ici pour un moment le fil de notre récit.

Nous avons déjà observé qu'en Pologne Possevino s'efforçait de modérer les élans belliqueux des ennemis de Moscou ; en pareille matière il ne savait que trop à qui s'adresser. Les récentes campagnes avaient révélé au *grand* Zamoyski la faiblesse du tsarat ; cette conquête lui semblait aussi facile que glorieuse ; il était d'ailleurs l'intime confident du roi, l'âme de ses conseils et son meilleur capitaine sur les champs de bataille. C'est à lui, qu'animé d'une arrière-pensée pacifique, Possevino présente un mémoire sur les difficultés de l'entreprise. Malheureusement cette pièce est perdue pour l'histoire, au moins a-t-elle échappé jusqu'ici à toutes les recherches. La providence des érudits nous a fait trouver quelque chose qui la remplace dans une certaine mesure et la complète de beaucoup à un autre point de vue : c'est la réponse de Zamoyski. Le chancelier de Pologne avait une si haute idée de Possevino, de son habileté, de son influence, qu'il tenait à le convaincre pour s'assurer de son concours ; aussi réplique-t-il à son mémoire par un autre mémoire, daté de Zamosc du 5 octobre, signé de sa propre

[1] Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 272.

main et très soigneusement composé, où il reprend un à un tous les arguments du jésuite pour les discuter à fond et établir ensuite ses conclusions [1]. Ce contre-mémoire, chose facile à prévoir, fut envoyé à Rome, et Possevino y ajouta des apostilles en marge, avec l'indication des difficultés soulevées et résolues. On comprend dès lors l'importance hors ligne de cette pièce : c'est le dernier mot de la politique polonaise vis-à-vis de Rome, c'est la situation du pays décrite officieusement par le premier personnage de la République. Nous en donnerons un rapide aperçu.

Tout d'abord Possevino se pose en homme impartial ; les doutes qu'on pourrait lui proposer le mettent dans la nécessité de demander des éclaircissements ; il échappe ainsi au pénible devoir de s'expliquer lui-même, et laisse à Zamoyski une pleine et entière liberté dont celui-ci ne manquera pas de profiter.

Les circonstances providentielles du moment servent au chancelier de point de départ et de base à ses calculs. N'est-ce pas en effet le meilleur moment d'attaquer son adversaire lorsqu'il est épuisé par la guerre et livré aux discordes intestines ? Zamoyski voit Moscou dans cet état, et il est persuadé qu'une simple promenade militaire suffirait peut-être pour en faire la conquête ; dans tous les cas, si même une campagne en règle est nécessaire, elle ne durera certainement pas au delà de deux ans. Comment douter du succès ? C'est la gloire de Dieu que l'on a en vue, c'est le croissant, au fond, que l'on veut abattre : Moscou n'est qu'une étape. Laissons Zamoyski exposer lui-même la pensée de son maître :

« Il me reste encore à parler, dit-il, des intentions et des dispositions du roi et du but principal qu'il se propose dans cette guerre. Je crois pouvoir le faire brièvement, car Votre Domination (*Possevino*) aura suffisamment compris, j'en suis convaincu, que dans cette entreprise le roi a principalement pour objectif le salut et les avantages de la chrétienté, quoiqu'il ait aussi l'intention de redemander quelques parcelles de ses anciens domaines (*non nihil rerum quæ ad ditiones suas olim pertinuerunt*) et de pourvoir à la défense de son royaume contre les Barbares. Car c'est aujourd'hui plus que jamais le moment, si la puissance turque ne se laisse pas briser, de s'armer au moins contre elle et de détourner ses forces de la chré-

[1] Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 242.

tienté. Je pourrais démontrer que ce serait une excellente occasion (*la guerre contre Moscou*) pour mettre ensuite un frein aux Turcs eux-mêmes, mais à mon avis les choses en sont arrivées à ce point qu'il s'agit, non pas de fortifier la puissance des Chrétiens contre les Barbares, mais bien d'échapper nous-mêmes au danger de nous voir prévenus par ces derniers, ce dont Dieu nous garde. Car si les Turcs annexaient encore à leurs domaines le vaste empire sur lequel ils semblent avoir jeté le dévolu, s'ils s'emparaient de la Scythie et de Moscou, s'ils s'approchaient de la Pologne de deux côtés, qu'est-ce qui pourrait désormais les empêcher de se porter sur la Pologne elle-même et sur l'Allemagne, de lancer sur la chrétienté toutes leurs armées, mieux retenues peut-être jusqu'à présent par les obstacles à vaincre que par les alliances ? Ainsi donc, à la vue du danger que court la République chrétienne, et craignant que les Barbares ne profitent de notre sommeil pour nous opprimer complètement, si nous laissons, comme presque toujours par le passé, cette excellente occasion s'échapper de nos mains, le roi a cru devoir, par amour du bien public plutôt que de ses propres avantages, se dévouer à cette idée, car il est toujours prêt à donner son sang et sa vie pour le salut du nom chrétien, et il en fournira la preuve pendant la guerre, s'il vient à la déclarer, à tous en général et particulièrement à Sa Sainteté ! »

Mais si le but est noble, si le tsarat est faible, la Pologne est-elle assez forte pour affronter une nouvelle campagne ? Les partis politiques sont-ils pacifiés à l'intérieur ? Bathory n'a-t-il pas quelque rival dangereux ? Ses voisins ne seraient-ils pas tentés de lui déclarer la guerre ? Peut-il surtout compter sur la diète et se montrera-t-elle plus généreuse que lors des campagnes livoniennes, où Bathory prenait plus facilement des villes à l'ennemi qu'il n'obtenait des subsides de ses propres sujets ? Toutes ces questions reproduisent le même air sur des tons différents : Possevino procède par voie interrogative, pour appuyer d'autant plus sur les difficultés de l'entreprise, et, si c'est possible, la faire abandonner.

Zamoyski est dans d'autres idées ; ses réponses le trahissent entièrement. L'état intérieur de la Pologne ne lui inspire aucune inquiétude : qu'on se méfie des rumeurs alarmantes répandues par deux ou trois mécontents, qu'on remonte jusqu'au temps des premiers Jagellon, et l'on pourra facilement se convaincre que la République est à peu près dans le même état qu'autrefois ; les hommes ont changé, mais non pas les mœurs ; les diètes de

la libre Pologne ont toujours été et resteront toujours orageuses et bruyantes ; Sigismond I lui-même, l'idéal des rois et l'idole de son peuple, n'a pas été, à cet égard, mieux partagé que les autres ; qu'importe la manière dont se manifestent les opinions : toujours est-il que le gouvernement a assez d'autorité, la majorité des citoyens assez de patriotisme pour conjurer tous les dangers. Même en cas de guerre, il n'est pas à craindre qu'une sédition puisse réussir, qu'un ambitieux quelconque s'empare du trône de Bathory : d'abord les ennemis du roi en sont réduits, selon l'expression pittoresque de Zamoyski, à voir leurs bourses couvertes de toiles d'araignée ; en cas d'émeute leurs châteaux mal fortifiés, leurs possessions mal gardées deviendraient la proie facile du premier assaillant ; ils n'oseront par conséquent s'exposer à des représailles ; d'ailleurs les Zborowski [1], qui semblaient les plus redoutables,perdent beaucoup de leur crédit, et le Palatin de la grande Pologne [2] s'éloigne d'eux visiblement depuis qu'ils ont trahi leur secret dessein. Ainsi la Pologne est censée se trouver dans son état normal, tout prête, s'il le faut, à entrer en campagne, d'autant plus qu'il n'y a pas à l'extérieur de nuages menaçants : le différend avec l'Empereur s'arrangera à l'amiable, le Danemark se contentera d'une modique somme d'argent, le roi de Suède ne prendra jamais l'offensive à cause des troubles qui règnent dans le pays ; quant aux Turcs, loin de s'y opposer, ils seront au contraire très favorables à la guerre contre Moscou ; le sultan Sélim n'a-t-il pas proposé naguère un renfort de trente mille hommes à Sigismond-Auguste,s'il voulait attaquer le tsar ?

Une autre considération non moins importante s'imposait ici : l'argent a toujours été le nerf de la guerre; aussi Possevino avait-il à cœur d'être bien renseigné sur la question financière. Déjà le cardinal de Côme l'avait charitablement prévenu qu'il ne fallait pas trop compter ni sur Rome, ni sur Venise, ni sur Flo-

[1] En 1574, Samuel Zborowski avait été condamné à l'exil perpétuel. Loin d'obéir à cet ordre, il parcourait le pays à la tête d'une bande armée. Ses deux frères Christophe et André étaient d'accord avec lui, on les accusait d'avoir des intentions hostiles contre Zamoyski et Bathory lui-même. Favorisé par les circonstances, Zamoyski, à titre de *starosta*, fit arrêter et mettre à mort Samuel Zborowski en 1584. A partir de cette époque, il fut, de même que le roi, plus que jamais en butte à la haine implacable de tout le parti des Zborowski.

[2] Stanislas Gorko, palatin de Posen.

rence ; si la diète, de son côté, ne votait pas de crédit, Bathory se trouverait dans le plus grave embarras ; l'éventualité était probable, et il fallait se régler sur elle. Tandis que Possevino prévoyait avec effroi la mission de demander de l'argent à des princes résolus à n'en pas donner, Zamoyski se livrait à des calculs bien plus optimistes. La diète lui paraît facile à ébranler ; elle comprend trop le danger que courrait la Pologne, si la Turquie s'emparait de Moscou, pour ne pas se montrer de bonne composition. Mais qu'elle refuse l'argent et qu'elle persiste dans son refus, au moins ne pourra-t-elle jamais empêcher le roi de faire la guerre à ses propres frais ou aux frais de ses alliés ; tel est l'usage traditionnel en Pologne. Sigismond-Auguste s'en est prévalu lorsqu'il s'est mis en campagne contre Moscou, sans autre subside que les dons volontaires de quelques seigneurs lithuaniens. En parlant ainsi, le chancelier prêchait un converti : Possevino était persuadé que personne en Pologne ne pourrait traverser les projets belliqueux de Bathory; mais comment trouver l'argent nécessaire ? On s'aperçoit aisément que Zamoyski compte sur l'habileté de Possevino ; il semble même en douter si peu qu'il se préoccupe de l'emploi qu'il y aurait à faire de cet argent, si la guerre n'avait pas lieu,et si le tsar cédait spontanément aux Polonais les provinces qu'ils redemandaient à titre d'ancienne possession. Le parti à prendre n'était guère embarrassant : on s'en servirait pour bâtir des écoles et des églises dans les provinces récemment annexées, pour propager la religion dans la Transylvanie, pour y faire des travaux de fortification, car c'est la clé de l'Europe du côté de l'Orient.

De ce long mémoire deux choses ressortent avec la dernière évidence : Bathory a besoin d'argent et Zamoyski désire la guerre, bien qu'il dise en passant que la paix est préférable, si les Moscovites consentent à se dessaisir de quelques provinces, ou même à s'unir complètement à la Pologne. On ne saurait nier toutefois que l'affaire est habilement présentée : le grand but des pontifes, la chute du Croissant, est mis en première ligne ; tout le reste lui est subordonné. Rome n'a qu'à jeter ses écus dans la balance : elle aura la victoire de son côté; la victoire des chrétiens sur les infidèles amènera la propagation de la foi ; quant à la Moscovie, la Pologne saura s'arranger avec elle.

IV

Reprenons maintenant la suite du récit. Après avoir reçu la seconde et définitive réponse du pape, au sujet des plans moscovites de Bathory, Possevino en donna avis à ce dernier, en remettant les explications ultérieures à leur prochaine entrevue [1].

S'il faut en croire le jésuite, qui se laissait parfois fasciner par d'étranges illusions, le roi et le chancelier restèrent très satisfaits des décisions romaines. Il est vrai que pour le moment on n'était plus si pressé de faire la guerre à Moscou. A mesure que les nonces des différentes provinces arrivaient dans la capitale, il devenait toujours plus clair que le pays désirait vivement la paix et redoutait une nouvelle campagne. Il fallait tenir compte de l'opinion publique et ne pas la braver d'une manière trop ostensible. Bathory se pliait aux circonstances, tout convaincu qu'il était du triste état dans lequel se trouvait la Moscovie. Les relations d'un déserteur russe de haute volée, Mikhaïlo Golovine, le confirmèrent encore plus dans cette opinion, et il en parla dans ce sens à Possevino, en ajoutant qu'un triumvirat composé du *diak* (chancelier) Stchelkalov, de la tsarine Irène, selon lui une *virago*, et de son frère Boris Godounov, avait renversé le conseil nommé par Ivan et s'était emparé des affaires. A la suite de ces considérations, une demi-mesure fut adoptée : Bathory redemanderait le duché de Smolensk avec la province de Tver ; l'accueil fait à cette proposition déciderait des démarches ultérieures [2]. Du reste, les ambassadeurs moscovites étaient présents à la diète, et nous esquisserons ici leurs négociations tant avec le Saint-Siège qu'avec la Pologne.

Fedor, où plutôt Boris Godounov, qui exerçait à lui seul le pouvoir absolu que Bathory supposait entre les mains d'un triumvirat, était représenté à la diète par le boïar prince

[1] Possevino à Bathory, 17 novembre 1584. Archives du Vatican, *Liasse Theiner*. Je me permets de désigner ainsi un nombre assez considérable de copies préparées pour l'impression par Theiner. Malheureusement il n'y a jamais de renvoi aux originaux, et il ne m'a pas toujours été possible de les retrouver.

[2] Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 327.

Troïékourov et le *doumny dvorianine* (gentilhomme du conseil) Mikhaïlo Beznine. Le but de leur mission était d'établir une paix solide et durable avec la Pologne; Moscou en ressentait l'impérieux besoin après un règne comme celui d'Ivan et vis-à-vis d'un rival aussi redoutable que Bathory. Nous ignorons les instructions des ambassadeurs russes au sujet du Saint-Siège; comme le traité de Jam Zapolski, conclu sous les auspices du pape, servait de point de départ, il peut se faire que Godounov ait pris des mesures en conséquence; toujours est-il que, d'après les dépêches de Possevino, des relations officieuses eurent lieu entre lui et les Moscovites.

Dès le 19 février, ces derniers l'avertirent qu'ils étaient chargés de lui faire quelques communications [1]. Possevino, pour sa part, ne demandait pas mieux que de rester avec eux en rapports, comme il disait, *de familiarité amicale*, espérant donner ainsi — encore une étrange illusion — plus de poids à ses paroles, lorsqu'il les exhorterait, au nom du pape, à satisfaire les prétentions légitimes des Polonais. Car la perspective d'une guerre avec Moscou ne lui souriait que médiocrement; toute autre entreprise contre les Turcs lui semblait préférable, et voici pourquoi : la conquête de la Livonie avait peu profité pour l'Église; s'il devait en être toujours de même, autant valait ne pas entreprendre celle de Moscou et attaquer le Croissant pour convertir au moins les infidèles. Il ne s'en cacha pas à Bathory : « Je crains, » lui dit-il un jour, « qu'à la suite de vos victoires l'arianisme et l'athéisme ne pénètrent là, où il n'y avait auparavant que le schisme. Ne serait-ce pas plus prudent et plus sûr d'arranger les affaires de la Livonie et de former d'autres bons projets ? » Graves paroles, qui firent sur Bathory une si profonde impression que Possevino revint à ses espérances de modération et de paix, d'autant plus que le roi approuva de bon gré les relations qui allaient s'établir entre le jésuite et les Moscovites [2]. Inutile d'insister sur la difficulté de la situation : vis-à-vis des Moscovites, Possevino, à titre de mandataire pontifical, voulait rester et paraître leur meilleur ami; encore moins se souciait-il de passer aux yeux de Bathory pour son ennemi; il espérait empêcher la guerre, mais ne la

[1] *Ibidem.*
[2] Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 334.

condamnait pas d'une manière absolue et dans toutes les hypothèses ; son grand espoir était dans les négociations qui auraient pour base les revendications polonaises; mais il en était encore à se demander jusqu'à quel point elles étaient légitimes. On l'affirmait pertinemment devant lui; les pièces n'étaient pas sous ses yeux et la fermeté de sa conviction en souffrait. Aussi observe-t-on toujours dans sa correspondance l'hésitation que nous avons déjà signalée : tant il est vrai qu'une idée claire et nette peut seule inspirer à l'action l'unité et la force.

L'entrevue avec les ambassadeurs fut des plus amicales. Possevino leur remit le bref qu'on lui avait envoyé à Prague, lors de l'avènement de Fedor au trône [1]. Quoique son contenu fût tout à fait anodin, comme nous l'avons déjà observé, il fut cependant reçu avec de vives démonstrations de joie et de reconnaissance. C'est qu'on avait encore besoin du pape et de sa médiation. Possevino fut prié d'intervenir auprès du roi pour obtenir la prolongation de la trêve, que les Polonais disaient rompue par la mort d'Ivan, et pour régler l'interminable question de l'échange des prisonniers. On lui fit aussi des instances pour qu'il écrivît à Fedor et à Boris Godounov. Rien ne répondait mieux aux vues du jésuite-diplomate : c'était une excellente occasion de rendre service aux deux parties en obtenant des concessions mutuelles. Bathory accepta volontiers l'intervention de son sincère et dévoué ami, échangea ses idées avec lui au sujet des négociations, tint compte de ses représentations, et c'est ainsi que Possevino eut sa part dans la nouvelle trêve accordée aux Moscovites [2]. Un trait saillant de son caractère paraît ici au grand jour : c'est la facilité avec laquelle il se laisse séduire par son idéal d'un monde renouvelé, d'une Moscovie catholique, d'une Asie christianisée. Après avoir traité longuement avec Troïékourov et Beznine, fort peu initiés à cet ordre d'idées, il n'en prévoit pas moins le moment où il y aurait un changement complet à Moscou, où un cardinal-légat y résiderait en permanence, où le tsarat s'unirait à la Pologne, où le cœur de l'Asie s'ouvrirait ainsi à l'apostolat, et il est tout persuadé que le cardinal de Côme partage ses espérances. Voici les lignes qu'il lui adresse en date du 5 mars : « Votre Seigneurie

[1] *Hist. Russiæ mon.*, t. II, p. 3, nº IV, avec la date erronée du 16 juin, au lieu de celle du 11 août 1584.
[2] Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 344, 347.

Illustrissime sait d'ailleurs que le changement des choses en Moscovie est imminent, et qu'il y a un espoir assez fondé de la réunir à ce royaume, à la suite de quoi s'ouvrirait la porte pour pénétrer dans le cœur de l'Asie [1]. »

Si quelque chose autorisait ces échappées hardies dans le domaine de l'avenir, c'était tout au plus la marche assez singulière des négociations qui se poursuivaient à Varsovie. Nous avons dit que Bathory voulait profiter des circonstances, soit pour faire la guerre avec Moscou, soit pour produire ses revendications. Le roi de Suède lui offrait son alliance contre l'ennemi commun, mais c'était à la diète de décider en dernier appel.

Les manœuvres des émissaires russes ne furent pas pour rien dans la résolution qui allait être prise. Troïékourov eut bientôt découvert que Mikhaïlo Golovine jouissait d'un grand crédit et qu'on jugeait de la Moscovie d'après ses narrations. Un stratagème, que Machiavel n'eût pas désavoué, fut mis en jeu pour le perdre dans l'esprit de ses hôtes. Un subalterne de la mission russe se lia d'amitié avec un employé polonais; on se met à boire ensemble à la façon des slaves du XVIe siècle, et lorsque le polonais est suffisamment allumé, le moscovite simule des accès de tendresse expansive, se fait prêter un serment d'inviolable secret et révèle enfin que Golovine n'est ni plus ni moins qu'un espion ; gravement compromis par un vol, tombé en disgrâce, pour échapper à la peine il avait demandé à se faire délateur ; s'il répand l'argent à pleines mains, c'est que le tsar l'en a largement pourvu. Le polonais dégrisé n'eut rien de plus pressé que de violer son serment ; dès lors Golovine devint suspect. En même temps, les Russes proposèrent à la diète une étroite alliance contre le khan de Crimée. Les Lithuaniens étaient toujours menacés de ce côté d'incursions dévastatrices ; les Polonais eux-mêmes en redoutaient le contre-coup ; une offre de ce genre ne pouvait déplaire ni aux uns ni aux autres [2]. Rien donc d'étonnant si, dans ces circonstances, la diète repoussa les opinions belliqueuses de quelques sénateurs pour adopter l'avis de ceux qui voulaient simplement redemander le grand-duché de Smolensk [3]. D'après les sources russes, Bathory aurait

[1] *Ibidem*, p. 348.

[2] Rapport de Troïékourov, cité par Karamzine, *Histoire de l'Empire de Russie*, t. X, p. 36.

[3] Possevino au nonce de Vienne, 27 février 1585. Archives du Vatican, *Svetia*, 95, p. 337.

signifié lui-même aux ambassadeurs qu'il leur accorderait une trêve décennale si l'on *restituait* à la Lithuanie Novgorod, Pskov, Louki, Smolensk, et la province de Séversk ; il aurait en outre ajouté ces paroles menaçantes : « Le père de Fedor ne voulait rien savoir de moi ; mais il a été obligé de faire ma connaissance ; il en sera de même du fils [1]. » Quoi qu'il en soit, le fait est qu'une trêve fut conclue sur la base du *statu quo*.

Jusqu'ici nous n'avons vu, pour ainsi dire, que la surface des pourparlers ; leur caractère intime nous est révélé par une lettre encore inédite de Possevino au cardinal de Côme et destinée uniquement à lui et au pape [2]. Elle nous donne non seulement la clé de l'affaire présente, mais elle explique encore la mission de Haraburda à Moscou, dont il sera question plus tard.

D'après ce document, aussitôt après la conclusion de la trêve, Troïékourov et Beznine furent avertis qu'ils en étaient redevables à l'intervention du pape et invités à se rendre auprès du chancelier Zamoyski, qui leur tint ce langage : « Vous n'ignorez pas quels sont les droits de ce royaume sur les grands-duchés de Novgorod, de Pskov et de Smolensk, et vous savez que, la trêve expirée, nous aurions pu raisonnablement les réclamer. Néanmoins, comme les moyens pacifiques doivent être toujours préférés aux moyens violents, sachez que le plus sûr expédient d'éviter toute contrainte et même de vous unir à nous pour toujours, c'est de faire accepter certaines conditions par votre grand-duc. Vous voyez qu'il est assez gravement indisposé, vous ne pouvez donc vous promettre ni succession sur le trône, ni grande sécurité, bien que nous désirions vivement que le grand-duc et tous les autres princes aient une succession, car c'est un don spécial de Dieu. Mais puisque les choses en sont là, et qu'il est facile de prévoir que, privés de chef, vous seriez victimes des Turcs, des Tartares et des autres, nous vous proposons, si le grand-duc venait à mourir sans succession, de traiter avec nous

[1] Rapport de Troïékourov, cité par Karamzine, *Histoire de l'Empire de Russie*, t. X, p. 36. Observons ici qu'on était seulement d'accord sur le principe général de redemander quelques provinces aux Moscovites, de là les variantes dans l'énumération des provinces à récupérer.

[2] Archives du Vatican, *Liasse Theiner*. La lettre de Possevino n'existe qu'en copie, et cette copie même est très défectueuse. Elle est adressée au nonce de Vienne et ne porte pas de date, tandis qu'elle est évidemment destinée au cardinal de Côme et se rapporte au mois de février 1585.

afin de vous réunir à la Pologne, à l'instar du grand-duché de Lithuanie. Le voisinage, la communauté de langue, la liberté accordée dans notre royaume à l'exercice du rite ruthène, notre intime union avec les Lithuaniens, le fait même que toutes ces provinces tirent leur origine de trois frères Lekh, Russe et encore un autre, voilà certes des motifs suffisants pour que vous réfléchissiez bien à cette proposition, car si vous aviez l'intention de vous donner à nos ennemis ou à d'autres, vous pensez bien que nous ne nous manquerons pas à nous-mêmes. »

Qu'on se figure l'étonnement des diplomates du Kremlin, rivés à la lettre plutôt qu'à l'esprit de leurs instructions, et mis tout à coup en présence des plus graves questions, où une forte dose d'initiative était absolument nécessaire. Rompus au métier, ils se gardèrent bien de s'engager dans cette voie, et répondirent modestement que les usages moscovites ne leur permettaient pas d'aborder des affaires dont ils n'étaient pas expressément chargés, mais qu'on recevrait volontiers les ambassadeurs de Bathory à Moscou, s'il voulait les y envoyer. Ils n'oublièrent pas d'ajouter, comme pour neutraliser les funestes conjectures de Zamoyski, que c'était un vœu éminemment chrétien de souhaiter à leur grand-duc santé et succession.

Ainsi triomphait, grâce aux circonstances, la politique de Possevino. Le danger d'une guerre était pour le moins ajourné, la diète ayant refusé les subsides et l'espoir d'en obtenir ailleurs n'étant point fondé. Bathory lui-même avait su se modérer ; il avait exposé ses idées à la diète, sans trop insister pour obtenir une résolution favorable. Un vaste champ s'ouvrait donc à la diplomatie, et peut-être Possevino forgeait-il déjà de nouveaux projets dans sa tête, lorsqu'il fut brusquement arrêté dans ses travaux.

Le 9 février 1585, le cardinal de Côme envoie à Possevino l'ordre de quitter Varsovie et de se retirer au collège de Braunsberg, à moins qu'il n'ait l'espoir de terminer en peu de temps l'affaire pendante entre Rodolphe et Étienne au sujet de Szathmar [1]. Quelques jours après, le 16 février, l'ordre conditionnel est changé en ordre absolu ; Possevino est mis en demeure de se rendre immédiatement, quelles que soient les circonstances, au

[1] Archives du Vatican, *Germ.*, 13, p. 162.

collège de Braunsberg pour s'y occuper, dans le lointain, des affaires de Pologne, d'Allemagne et de Suède [1].

Il ne faut pas s'y tromper : Possevino était ainsi arraché à la grande politique et condamné à un honorable exil. Le coup partait du général de la Compagnie de Jésus, Claude Acquaviva ; c'est lui qui spontanément avait provoqué l'ordre pontifical. Quel en pouvait être le motif ? La vocation des jésuites les éloigne du monde politique ; ils s'interdisent volontairement cette sphère d'activité, et, s'ils y pénètrent, c'est par suite d'une cause majeure et pour un bref délai. Or, depuis quelques années, Possevino traitait les plus graves questions diplomatiques ; quoiqu'il le fît sur l'ordre exprès du pape, de fâcheuses conséquences n'en étaient pas moins inévitables. Une sourde rivalité régnait entre Rodolphe et Bathory ; au point de vue politique, il n'était guère possible de contenter au même degré les deux souverains, et pour la Compagnie de Jésus, qui avait des collèges en Autriche et en Pologne, l'impartialité était un devoir. Possevino s'efforçait de se maintenir en parfait équilibre ; mais des deux côtés la malveillance le poursuivait des plus amères critiques. Le seul moyen d'échapper aux soupçons et aux reproches, c'était d'abandonner la partie. Doué d'une haute pénétration, Acquaviva ne tarda pas à s'en apercevoir ; dès lors sa résolution fut prise : il va trouver le pape, lui expose l'ensemble des circonstances et demande le rappel de Possevino ; le pape se rend aux observations du général, et Possevino obéit sans murmure aux ordres pontificaux qui lui sont transmis par le cardinal de Côme [2]. A cette époque, rien ne lui faisait encore prévoir que Bathory ne lui laisserait pas de longs loisirs.

[1] *Ibidem*, p. 163. Après avoir resumé sa lettre du 9 février, le cardinal de Côme ajoute : « Hora ho da soggiongergli il medesimo ordine, però assoluto et non conditionato, come quello cioè che Vostra Reverenza se ne vada per ogni modo al predetto Collegio et quindi si fermi attendendo con lettere, con ambasciate et con missioni di huomini et di libri a giovare a le cose di Polonia, di Germania et di Svetia come lei suol fare.... »

[2] *Vita del P. Antonio Possevino del P. Dorigny*, t. I, p. 317. La traduction italienne du P. Ghezzi est préférable à l'original français de ce livre, à cause du nombre plus considérable de pièces justificatives.

V

A l'extrémité nord-ouest du diocèse de Varmie, au-dessus d'Elbingue, s'élève le collège de Braunsberg; la solitude et la tranquillité en font les plus grands charmes. C'est là que Possevino, obéissant aux ordres pontificaux, consacrait ses loisirs à composer des livres et à écrire des lettres, lorsqu'il n'était pas en tournée apostolique soit en Saxe, soit en Bohême. Jamais cependant il ne s'aventurait jusqu'au cœur de la Pologne ; c'eût été se laisser prendre de nouveau dans l'engrenage des affaires. Étienne Bathory, probablement assez contrarié d'être privé de son auxiliaire, n'en poursuivait pas moins ses projets sur Moscou, ébauchés à l'époque de la dernière diète.

Les paroles de Troïékourov, lorsqu'on lui fit les premières ouvertures sur l'union de Moscou avec la Pologne, furent saisies au vol, et suivies aussitôt d'un résultat pratique. L'envoyé de Fedor avait modestement avoué qu'il n'était pas muni d'instructions sur ce point, tout en suggérant que des ambassadeurs polonais pourraient en parler à son maître. Bathory résolut en conséquence d'expédier à Moscou son fidèle Haraburda.

A propos de ces négociations, Karamzine s'écrie naïvement que le roi de Pologne « envoya un ambassadeur *extraordinaire* avec une proposition si *inattendue* que le conseil du tsar en fut frappé de stupeur[1]. » Il faut supposer que le célèbre historiographe a ignoré les pourparlers précédents avec Troïékourov, car celui-ci était obligé d'office d'en instruire les boïars, qui eurent ainsi plus de temps qu'il n'en faut pour se remettre d'une première impression de surprise. Leur étonnement est donc une supposition gratuite de Karamzine.

A la même occasion, Soloviev se livre, sans motif suffisant, à des conjectures si hardies que la critique ne saurait les admettre. La nouvelle s'était répandue en Pologne que l'archiduc Maximilien ambitionnait la couronne de Fedor ; l'empereur et la diète de l'empire semblaient s'y intéresser : c'est Bathory lui-même qui en fait la confidence à Tarnowski. Soloviev y ajoute de son propre chef le commentaire suivant : Bathory, Zamoyski et plu-

[1] *Histoire de l'Empire de Russie*, en russe, t. X, p. 38.

sieurs autres magnats ne craignaient rien tant, dit-il, que l'élection d'un archiduc au trône de Pologne ; or cette élection deviendrait inévitable si un autre autre archiduc devenait tsar de Moscou ; il fallait donc réagir contre les projets autrichiens ; c'est dans ce but que Bathory désire la paix avec Fedor et qu'il envoie Haraburda auprès de lui [1]. Toutes ces affirmations sont parfaitement arbitraires. La vérité est que Bathory ne rêvait que la guerre avec Moscou ; la mission de Haraburda se rattache à un plan de conquête ; elle avait été provoquée par Troïékourov en dehors de toute rivalité avec la maison d'Autriche.

Quoi qu'il en soit, le choix de Michel Haraburda, castellan de Minsk, était des plus heureux. D'origine lithuanienne, de religion orthodoxe, parlant le russe avec facilité, il était bien vu au Kremlin, où déjà plus d'une fois il avait déployé ses talents diplomatiques. Étranges péripéties de l'histoire ! En 1573, ce même Haraburda offrait à Ivan IV, soit pour lui, soit pour son fils Fedor, le trône de Pologne, alors vacant par la mort de Sigismond-Auguste ; l'hégémonie de Moscou eût été la première condition et la base de la fusion [2] ; maintenant il s'agissait de faire accepter la contre-partie du projet naguère constamment repoussé : les mêmes peuples devaient s'unir, mais cette fois sous le sceptre de la Pologne. Haraburda avait encore d'autres titres pour mériter la confiance des tsars : en 1581-2, il avait accompagné Possevino à Jam Zapolski et signé la fameuse trêve décennale, conclue sous les auspices de Grégoire XIII, également avantageuse à Ivan dépourvu de ressources, et à Bathory abandonné par les siens.

Les négociations commencèrent par des questions secondaires. Haraburda se plaignit des avanies qu'avaient à souffrir les marchands lithuaniens à Moscou ; ils y passaient pour des espions et on les traitait souvent comme tels. Ensuite les plus vives instances furent renouvelées pour obtenir la mise en liberté des prisonniers allemands de la Livonie. Ces pauvres gens avaient remis leur cause entre les mains de Possevino, lors de son séjour à Moscou en 1582 ; bien des démarches avaient été faites en leur

[1] *L'Histoire de Russie depuis les temps les plus reculés*, en russe, t.VII, p. 271 et suiv.

[2] Les documents relatifs à la mission de Haraburda à Moscou en 1573 ont été publiés par la revue de Posen, *Orendownik*, 1844.

faveur, mais hélas ! sans succès ; une nouvelle tentative était indiquée. Au Kremlin l'usage traditionnel exigeait qu'on répondit aux plaintes par des plaintes ; à leur tour, les boïars se plaignirent donc que Bathory n'avait délivré que des prisonniers vulgaires, des serfs et des streltsi, qu'il avait soigneusement gardé tous les personnages marquants ; quant aux Livoniens, les uns étaient censés avoir pris du service chez le tsar ; les autres, en qualité de marchands, trafiquaient avec les Moscovites ; par conséquent, il ne fallait pas songer à les voir quitter le pays.

Cette entrée en matière n'était pas de bon augure ; mais Haraburda, instruit par l'expérience, ne se décourageait pas avant l'heure. Malgré toute leur rudesse, nos pères avaient assez de bon sens et de calme pour aborder les questions les plus épineuses sans trop s'échauffer de part et d'autre. Les projets d'union entre la Pologne et Moscou qui, de nos jours, auraient fait déborder toutes les passions, ne provoquaient alors que des formules superstitieuses de dévouement au tsar, sans haine ni mépris envers les autres. Cependant Haraburda crut devoir s'entourer de précautions en équilibrant d'abord la balance qu'il allait faire pencher aussitôt du côté de la Pologne. Il proposa, comme point de départ, le *statu quo* des possessions actuelles. Une excellente raison recommandait cette mesure : si l'on se demande mutuellement des provinces, disait l'envoyé lithuanien, on ne voudra pas les céder de bon gré ; on en viendra peu à peu à se les arracher par les armes ; que chacun se contente plutôt de ce qu'il a en ce moment, que le frère ne demande rien au frère et que les deux souverains vivent encore de longues et heureuses années. Mais lorsque l'un d'eux viendra à mourir, une grave question surgira d'elle-même, et voici comment on pourrait la résoudre : Si Bathory meurt sans laisser de succession, que la Pologne et la Lithuanie se réunissent à Moscou pour ne former qu'un seul État sous le sceptre du tsar ; si, au contraire, Fedor mourait auparavant dans les mêmes conditions, que Moscou se réunisse à la Pologne et à la Lithuanie sous le sceptre de Bathory. Cette fusion fraternelle de peuples slaves ferait époque dans l'histoire ; des deux côtés on court les mêmes chances ; que la fortune décide de l'avenir.

En entendant ces discours funèbres, les boïars hochèrent la tête. Sujets très fidèles du tsar, comment pouvaient-ils se rési-

gner à un deuil prématuré? Le succès de l'affaire leur parut douteux, et ils ne s'en cachèrent pas devant Haraburda.

Cependant le conseil et le haut clergé en furent saisis : après tout, c'était un moyen de traîner les négociations en longueur, espèce d'inconvénient qu'on ne redoutait pas à Moscou. La réponse des sommités du Kremlin porte le cachet de l'époque : d'un commun accord, on convint qu'il ne fallait pas seulement penser à la mort du tsar; encore moins devait-on s'aventurer jusqu'à en parler : le métropolitain octroya en conséquence une *défense spirituelle* aux boïars de pousser leurs prévisions jusqu'à ce terme fatal.

D'après les sources officielles russes, Haraburda aurait lui-même, sinon provoqué une réponse défavorable, au moins justifié d'avance le refus moscovite. Revenant une seconde fois à la charge et proposant derechef l'union, il changea tout à coup les conditions, à l'avantage exclusif de la Pologne : elle conserverait sa liberté d'action si le trône devenait vacant, tandis que Moscou, privée de son tsar, serait obligée de se réunir à elle. C'était bien là la vraie pensée de Bathory : dans aucune hypothèse il n'aurait admis l'hégémonie d'un peuple rival; mais c'était aussi une excellente occasion pour les boïars de se récrier, de produire la défense du métropolitain et de briser complètement sur ce sujet. Une autre base de négociation leur eût mieux convenu : ils proposaient de prolonger la trêve pour avoir les loisirs de conclure ce qu'on appelait alors une paix éternelle.

A son tour Haraburda ne voulut pas s'engager dans cette voie. Un succès positif devait être le résultat de sa mission, soit l'union en principe des deux pays, soit une importante cession territoriale. Tout plein de cette idée, il insinua aux boïars qu'en s'y prenant de cette manière, ni Smolensk ni Séversk ne pourraient satisfaire les exigences de Bathory; il faudrait céder à la Pologne rien moins que Novgorod et Pskov. Prétentions exorbitantes. — Les Moscovites répondirent, avec une fierté digne des anciens Romains, que le tsar ne se dessaisirait jamais de l'héritage de ses pères : pas un pouce n'en serait aliéné. En même temps les pristavs soufflèrent amicalement à l'oreille de Haraburda que la Russie n'était plus la même, que les Polonais auraient bientôt à défendre contre elle non plus seulement la Livonie et Polotsk, mais encore Vilna.

Désormais l'illusion n'était plus possible : l'échange mutuel des idées avait prouvé qu'il n'y avait pas de terrain commun sur lequel on pût se rencontrer. Haraburda partit de Moscou le 30 avril 1585 sans avoir rien obtenu, on convint cependant que des envoyés russes se rendraient bientôt à Varsovie en vue d'une prolongation de trêve.

Jusqu'ici nous avons exposé cet épisode diplomatique exclusivement d'après les sources officielles russes, c'est-à-dire d'après les rapports des ambassadeurs et les comptes rendus des séances du conseil, tels qu'ils se trouvent dans les papiers enregistrés aux archives de Moscou sous la rubrique *Affaires de Pologne*, et cités par Karamzine et Soloviev [1]. A défaut de documents polonais du même genre, il est curieux d'en rapprocher une lettre de Bathory à Possevino, du 22 juillet 1585 [2]. Haraburda s'était rendu de Moscou à Grodno, où une violente pneumonie le mena dans la tombe vers le milieu du mois de juillet. Il avait auparavant rendu compte de sa mission au roi, et voici le résumé que celui-ci en donne à Possevino : les affaires de Moscou vont chaque jour de mal en pis, Stchelkalov et Godounov se sont emparés du pouvoir, quelques boïars et le peuple moscovite leur font opposition, la majorité des citoyens est favorable à Bathory et désire son triomphe, des discours de ce genre ont été proférés publiquement devant Haraburda. « Toute la Moscovie » enverra dans ce but des ambassadeurs en Pologne, Stchelkalov et Godounov prendront sans doute des précautions diplomatiques pour sauver leur position, mais avec un peu d'habileté on parviendra à tirer la chose au clair.

[1] Ces deux historiens puisent souvent aux mêmes sources. La différence de leurs procédés apparaît alors au grand jour. Ainsi Karamzine raconte la mission de Haraburda à la manière de Tite-Live, en évoquant des personnages auxquels il prête ses propres discours ; dans les notes il donne les extraits textuels des documents avec indication exacte des volumes et des pages. *Histoire de l'Empire de Russie*, t. X, p. 38 et suiv., notes 69, 70, 71 et 72. Soloviev a des allures plus simples mais aussi moins scientifiques. Le texte même de son récit est bigarré de citations empruntées çà et là aux documents et cousues entre elles sans trop de frais. En vain chercherait-on ensuite dans les notes des renvois précis aux sources, d'ordinaire ils sont assez vagues. Par exemple, pour toutes les négociations entre la Pologne et la Russie depuis l'arrivée de Haraburda à Moscou jusqu'au couronnement de Sigismond III, Soloviev renvoie le lecteur aux *Affaires de Pologne*, tomes XV-XIX ; dans la même note il cite la volumineuse collection des *Monuments diplomatiques* en indiquant la page sans indiquer le tome. *L'Histoire de Russie, etc.*, t. VII, p. 442, note 87.

[2] *A. M. Gratiani de scriptis invita Minerva*, t. I, p. 323.

Ces confidences du roi portent les traces d'une étrange et volontaire illusion. Officiellement les Russes n'avaient guère manifesté de sympathies pour Bathory; si quelques démarches d'un caractère privé avaient donné des espérances à Haraburda, il était bien hardi de les étendre aussitôt à la majorité des citoyens. L'ambassade de « toute la Moscovie » se réduit à une nouvelle apparition du prince Troïékourov à Grodno, où la trêve est prolongée de deux mois après des discussions assez orageuses. Bathory, qui connaissait les Russes de longue date et ne manquait certainement pas de sens pratique, pouvait-il se bercer sérieusement d'un rêve quelconque à l'égard de Moscou? N'était-ce pas plutôt un expédient oratoire pour la réussite d'un projet dont il sera question tout à l'heure? L'extrême facilité avec laquelle il admet les plus funestes nouvelles sur la Moscovie rendent cette dernière hypothèse plus que probable.

En effet, Bathory annonce à Possevino dans la même lettre, qu'une armée de vingt mille hommes, composée de Turcs et de Tartares, a fait irruption en Russie, qu'ils ont incendié et détruit complètement la forteresse Braczlavo Rzevuski (*sic*) à trente-six lieues de Moscou, qu'ils ont tué dans une bataille cinq mille Moscovites et emmené captifs quinze mille autres; à en croire les rumeurs qui circulent, quelque chose de plus formidable encore se prépare: les Turcs vont s'unir aux Nogaïs, aux Tartares de Kazan et d'Astrakhan et s'élancer tous ensemble sur la Russie

Ces sombres prévisions étaient pour Bathory les prémisses nécessaires des conclusions qu'il voulait établir et faire pratiquement accepter. Le roi de Pologne raisonnait ainsi : la Russie est faible, ses voisins sont puissants, tôt ou tard elle sera engloutie par l'un d'eux, les Turcs ont le plus de chance de s'en emparer; or, c'est à la Pologne de protéger contre les infidèles cette portion de la chrétienté, et l'unique moyen c'est d'en faire la conquête à ses risques et périls, mais aussi à son propre compte. Tel est l'argument capital que Bathory fera valoir auprès de Sixte Quint, en revenant sur les projets moscovites qui avaient échoué auprès de Grégoire XIII.

VI

La chimérique union des Slaves, que Bathory poursuivait à Moscou, ne l'empêchait pas de tenir son regard fixé sur Rome, où de graves événements vinrent bientôt plonger la chrétienté dans le deuil et réveiller du même coup les espérances assoupies du roi de Pologne.

Le 10 avril 1585, Grégoire XIII descendait dans la tombe, et le 24 du même mois, le moine franciscain Félix Peretti était proclamé pape sous le nom de Sixte Quint. Une ère nouvelle s'ouvre aussitôt. Les conservateurs de Rome apprennent avec stupeur, de la bouche même du pontife, qu'il y va de leur tête, si la justice n'est pas scrupuleusement observée ; ces menaces retentissent encore à leurs oreilles, que déjà quatre jeunes frères, surpris en flagrant délit de port d'armes, sont pendus sans pitié sur le pont Saint-Ange.

Ceci se passait au lendemain de l'élection du pape et à la veille de son couronnement. Rome fut consternée ; les ambassadeurs édifièrent toute l'Europe sur l'énergie du nouveau pontife, et dès lors l'opinion publique fut formée. Quant à Bathory, c'était l'homme qu'il lui fallait, d'autant plus que Sixte Quint ne faisait pas mystère de son hostilité contre le Croissant et que le mot de ligue chrétienne avait été prononcé.

Cependant, ce n'était là qu'une échappée lumineuse dans un avenir plus ou moins lointain : pour le moment les Turcs, engagés dans une longue guerre avec la Perse, ne menacent pas les rivages d'Italie ; d'autres préoccupations s'imposent au pays. La France est en feu sous le faible Henri III ; Philippe II médite une conquête qui finira par un désastre ; l'empereur Rodolphe contemple les cieux et néglige les affaires; les souverains d'Italie ne désirent que la paix, tandis que les gémissements de la royale prisonnière de Fotheringay semblent rappeler à l'Europe catholique que la Réforme n'a pas désarmé.

Dans ces circonstances, rien d'étonnant si Bathory est le premier à faire revivre les anciens projets moscovites. Dominé par une vague idée de conquête, mais à bout de ressources, c'est encore Possevino qu'il choisit pour intermédiaire afin d'équilibrer ses finances avec ses visées belliqueuses. Vers le 10 octobre

1585, il le met en demeure de transmettre au cardinal Rusticucci tous les papiers relatifs aux affaires moscovites ébauchées sous le pontificat précédent. La haute portée de cette commission ne pouvait échapper au jésuite ; il se laissa faire cependant une douce violence, et envoya à Rome le catalogue complet des pièces requises, en ajoutant qu'on les trouverait toutes dans les registres du secrétaire Buccapaduli [1].

Pour modérer l'étonnement facile à prévoir de Rusticucci, Possevino expose les motifs de la démarche du roi : c'est d'abord une conversation du pape lui-même avec Virgilio Crescenzi, probablement sur la ligue anti-musulmane ; ensuite, l'apparition d'un envoyé turc à Varsovie, qui se fait renseigner sur les forteresses polonaises et sur les projets moscovites d'élire pour tsar un archiduc. Bathory en est vivement impressionné, et soupçonne que les Turcs préparent une campagne contre Moscou; il en est épouvanté d'avance, et veut tenter l'impossible pour détourner les Osmanlis du Kremlin : cette conquête rendrait leur puissance à jamais redoutable. Franchement, il fallait y mettre beaucoup de bonne volonté pour voir l'avenir sous des couleurs si sombres, mais tels étaient les besoins de la cause. Bathory reprenait son argument favori : « Laissez-moi faire la conquête de Moscou, disait-il au pape ; autrement les Turcs s'en emparent [2]. »

Les lettres de Possevino sur les projets de Bathory se croisèrent en route avec les messages de Sixte Quint sur Moscou. Le contraste apparaît ici avec la dernière évidence : en Pologne, on songe à la guerre, tandis que Rome ne s'inspire que de souvenirs pacifiques. Le pape se rappelle la trêve conclue à Jam Zapolski sous les auspices de Grégoire XIII, les deux dernières ambassades moscovites, et il annonce son élection « au grand-duc de Moscou » en exprimant l'espoir et le désir de rester avec lui dans les meilleurs rapports [3]. Ce bref pontifical fut expédié à

[1] J'ai retrouvé tous les documents mentionnés à cette occasion par Possevino. Ils ont été cités plus haut.

[2] Tous ces détails sont empruntés à la lettre de Possevino à Rusticucci, datée de Braunsberg, 25 octobre 1585. Elle est fort peu connue, quoique imprimée depuis 1745 par Lagomarsini, *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 316.

[3] Le bref de Sixte V à Fedor est daté du 21 décembre 1585. *Hist. Russ. mon.*, t. I, p. 8, n. X.

Possevino le 4 janvier 1586 par le cardinal Azzolino, successeur de Rusticucci, à charge de le faire parvenir à son destinataire.

Qu'on se figure l'embarras du jésuite, placé ainsi entre deux feux. En homme avisé, il garda la lettre romaine dans son portefeuille et prit aussitôt la plume pour s'expliquer avec Azzolino. Les bonnes raisons ne lui manquaient pas. L'étiquette exige, disait-il, que le bref soit présenté au tsar par un envoyé spécial du pape ; ce serait donc toute une affaire à combiner ; mais ce qui est encore plus grave, ce qui mérite la plus sérieuse attention, c'est le projet de Bathory de pénétrer en Asie, en passant par Moscou ; Haraburda s'y trouve actuellement et traite avec le tsar de la réunion pacifique « du grand-duché de Moscovie » à la Pologne. Que dirait le roi, quels soupçons n'aurait-il pas, si le pape se mettait tout à coup en rapports directs avec le tsar ? Ne deviendrait-il pas plus accessible aux insinuations du Sultan et d'Élisabeth d'Angleterre, qui lui font des offres brillantes ? Ne serait-ce pas donner gain de cause aux hérétiques et à leur persévérante affirmation que, loin de compter sur le Saint-Siège, il faut au contraire se méfier de sa politique hésitante ?

Autre motif également sérieux : les ennemis de Boris Godounov font de vives instances auprès du roi pour qu'il vienne au plus tôt à Moscou à la tête de son armée. Un bref du pape à Fedor rendrait la situation très complexe et servirait de drapeau au parti anti-polonais.

Possevino s'en remet pour les renseignements ultérieurs à une explication orale, car Bathory veut l'envoyer à Rome ; le voyage se fera aussitôt que le général de la Compagnie y aura consenti. Tel était à cette époque le langage de Possevino. Chaque ligne de sa lettre trahit un homme préoccupé, mais confiant en lui-même et sûr de son fait [1].

Cependant Bathory ne se contentait pas d'écrire à Possevino ; il agissait encore directement auprès du pape, en résumant sa politique vis-à vis de Moscou dans ce docte aphorisme : *Nulli unquam ex ventis assa columba venit* [2]. Une précieuse occasion se présentait d'elle-même : vers la fin de mars 1586, le neveu du roi, cardinal Bathory, s'en allait à Rome complimenter Sixte

[1] Possevino à Azzolino. Grodno, 1 mars 1586. *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 319.

[2] Archives du Vatican, *Liasse Theiner*, Bathory à Possevino, 28 mars 1586.

Quint ; il sera chargé de révéler au pontife, sous le sceau du plus grand secret, les plans de son oncle. Nous avons sur cette mission deux pièces de première importance : les instructions du roi de Pologne à son envoyé et une lettre de Possevino au cardinal Azzolino ; toutes les deux méritent une mention spéciale.

Les instructions [1] sont rédigées en forme de discours à prononcer par le cardinal devant le pape au nom du roi. En voici les trois pensées dominantes. Le cardinal devait d'abord exprimer l'espoir que les glorieuses traditions de Lépante seraient reprises par le nouveau Pie V, au moindre signe duquel le roi de Pologne serait heureux de sacrifier sa vie pour la défense de l'Église et la diffusion de la vraie foi ; ensuite venait la demande de subsides pour une campagne contre Moscou, point important, sur lequel il fallait concentrer tous les efforts d'éloquence et de persuasion. Le dilemme de Bathory passe sur les lèvres de son neveu : le spectre menaçant des Turcs est évoqué ; leur bannière flottera bientôt sur les murs du Kremlin, si les Polonais négligent de s'emparer de Moscou, et alors malheur à l'Europe ! Si, au contraire, un prince catholique monte sur le trône de Monomaque, l'union avec Rome se fera incontinent, et l'on aura gagné une base stratégique pour envelopper les Turcs dans un cercle de fer et de feu et détruire à jamais leur prestige. Quant aux frais nécessaires pour cette entreprise, on les partagerait en part égale entre le pape et le roi de Pologne. Bathory calculait ainsi : à moins que les Moscovites ne s'unissent d'eux-mêmes à la Pologne, la conquête du pays se fera en trois ans avec une armée de vingt-quatre mille hommes ; le cavalier revient à dix ducats par trimestre, le fantassin à sept ; la dépense totale serait donc une somme ronde de deux cent mille écus par trimestre.

Ces chiffres ne manquent pas d'éloquence. Aussi le cardinal devait-il se rendre compte de l'effet qu'ils produiraient sur Sixte Quint avant d'aborder le troisième point relatif à la Transylvanie. Ce n'est que dans l'hypothèse d'un très gracieux accueil qu'il était autorisé à parler de cette province, si chère à Bathory, boulevard des chrétiens contre les Turcs, où se construisait à grands frais la forteresse de Varasdine, et où l'argent du pape eût été très bien employé.

Telles étaient les instructions secrètes du cardinal Bathory. A

[1] Archives du Vatican, *Liasse Theiner.*

peine est-il parti pour Rome, que Possevino le devance par son message au cardinal [1]. Le jésuite se trouve de nouveau au centre des grandes affaires ; ses instincts diplomatiques se réveillent ; une prodigieuse activité le consume. Il a passé quarante jours en colloques intimes avec le roi, qui lui remet la haute direction de l'entreprise, veut l'envoyer au plus tôt en Italie, et lui donne des lettres de créance pour Venise, Florence et Rome [2]. Après cela, Possevino n'entend plus céder sa place à un autre; il donne le résumé des instructions de Bathory, et engage le cardinal Azzolino à ne prendre aucune décision avant son arrivée.

En même temps, le roi de Pologne communique secrètement ses désirs à Sixte Quint [3]. Celui-ci les approuve [4]; le départ de Possevino est décidé en principe.

Sur ces entrefaites, Haraburda était revenu de Moscou et avait rendu compte de ses négociations. Il n'y avait plus, de ce côté, d'illusion à se faire. Bathory presse Possevino de partir au plus tôt [5]; le jésuite se met en route dans les premiers jours du mois d'août, après avoir renvoyé à Rome le bref pontifical du 21 décembre 1585 adressé au tsar de Moscou [6].

VII

On n'a jamais encore recherché sérieusement quelle a été l'attitude de Sixte Quint vis-à-vis de Bathory à l'endroit de Moscou. A en croire Heidenstein, il aurait tout approuvé et

[1] Possevino à Azzolino. Varsovie, 2 avril 1586, *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 321.

[2] Bathory au doge de Venise. Grodno, 15 avril 1586. Archives d'Etat de Venise, *Coll. secr.*, *Lettere Polonia*, *filza 16*. – Bathory à François Médicis. Grodno, 15 avril 1586. Archives de Florence, *Medicis*, 4292, p. 39. — Bathory à Sixte Quint. Grodno, 18 avril 1586. Archives du Vatican, *Liasse Theiner*.

[3] Ces désirs sont exprimés dans la lettre du 18 avril, citée dans la note précédente, dont copie fut envoyée d'avance à Rome, comme on le voit par la réponse du pape.

[4] Sixte Quint à Bathory, 21 mai 1586. Archives du Vatican, *Sixti V brev.*, an. I et II, p. 191.

[5] Bathory à Possevino. Grodno, 22 juillet 1586. *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 323.

[6] Possevino à Azzolino, 5 juillet et 7 août 1586. Archives du Vatican, *Liasse Theiner*.

envoyé au roi vingt-cinq mille écus à titre de subside mensuel [1]. Cette version a été adoptée en Russie sans contrôle : Karamzine et, après lui, bon nombre d'auteurs secondaires affirment pertinemment que « Sixte Quint *s'est obligé* à donner à Étienne vingt-cinq mille écus par mois [2] ; » en dehors du monde slave, le dernier historien du célèbre pontife n'a pas seulement cru devoir s'arrêter à cette question [3].

Elle mérite cependant d'être examinée à fond, à raison de son importance, et à cause même de l'obscurité qui l'entoure. Il ne faut pas se dissimuler les difficultés : homme d'action avant tout, Sixte Quint ne se souciait guère des écritures ; sur cet incident en particulier on ne connaît que peu de documents. Pour comble de malheur, il existe des témoignages, également dignes d'attention, qui semblent se contredire. Mais n'anticipons pas.

Dans les premiers jours de septembre 1586, Possevino était déjà à Rome. Longtemps à l'avance il avait déterminé sa ligne de conduite et trouvé la solution, seule possible selon lui, de l'affaire moscovite. Dès le 5 juillet, il écrivait à Azzolino, du fond de la Pologne, que l'unique moyen de ne pas compromettre le Saint-Siège et de ne pas offenser Bathory, serait de faire valoir auprès de Fedor les prétentions polonaises sur quelques provinces moscovites. Ainsi s'ouvrirait une issue aux transactions diplomatiques ; l'équité y aurait son cours ; on pourrait en même temps plaider la cause de la vraie foi en Livonie, et dans tous les cas régler prudemment les subsides d'après la marche générale des négociations [4].

Dans la Ville éternelle, un accueil des plus gracieux attendait le jésuite. A peine arrivé, il fut admis à une audience du pape, et le cardinal Azzolino eut avec lui une longue conférence. L'habileté des diplomates vénitiens se laisse apprécier ici : les affaires moscovites devaient être traitées sous le sceau du plus

[1] *Heidensteinii rerum polonicarum libri XII.*, Francofurti, 1672, p. 238.

[2] *Histoire de l'Empire de Russie*, en russe, t. X, p. 41. Heidenstein, cité par Karamzine, dit seulement : Uniusque mensis stipendium... 25.000 scutatorum ad Regem (Sixtus V) *destinasset.* »

[3] *Sixte Quint*, par M. de Hübner, 1870, t. I, p. 457.

[4] Possevino à Azzolino. Posen, 5 juillet 1586. Archives du Vatican, *Liasse Theiner.*

grand secret ; or l'ambassadeur de la Seigneurie, Giovanni Gritti, en rend compte à son gouvernement [1] comme s'il avait lu les instructions, résumées plus haut, de Bathory à son neveu.

Faute de documents, il n'est guère possible de suivre en détail la discussion d'où émanèrent les dernières résolutions. Dans les lettres écrites à cette occasion, Sixte Quint apparaît, comme toujours, accessible aux grandes idées, mais peu pressé de délier les cordons de sa bourse. L'énergique et courageux Bathory avait conquis les sympathies du moine-pontife : un souverain de cette trempe lui allait mieux qu'un hautain Philippe II, qu'un débile Henri III, qu'un inerte Rodolphe ; mais l'enthousiasme n'empêchait pas le calcul. Les millions entassés au château Saint-Ange n'étaient pas prodigués sans sérieuses garanties ; l'argent du pape payait les succès bien et dûment constatés, et qui n'avait pas de succès ne recevait pas d'argent. Nous apprenons cependant par ces mêmes lettres quel fut le résultat final.

En effet, dans ses deux messages du 20 novembre 1586, dont l'un est adressé à Bathory, l'autre à Fedor, Sixte Quint nous révèle pleinement sa pensée au sujet de Moscou [2].

Sauf une légère modification, c'est la base d'opérations proposée par Possevino qui est adoptée. Le pape n'y ajoute qu'une seule chose : il veut que l'auteur et le promoteur de la trêve de 1582 soit de nouveau envoyé à Moscou ; mais, une fois parvenu dans la capitale des tsars, il devra appliquer son propre programme, c'est-à-dire épuiser tous les moyens pour éviter la guerre, et établir l'entente entre les deux rivaux en prenant pour point de départ les prétentions polonaises.

Sixte Quint croyait devoir ces ménagements aux efforts tentés par les tsars pour mériter l'amitié des papes. Au fond, c'est la croisade contre les Turcs qu'il voudrait faire succéder à la guerre contre Moscou.

Vis-à-vis de Fedor, ses explications ne manquent pas de franchise ni même de hardiesse. Il lui déclare que Bathory a juré de reconquérir tout ce qui naguère avait appartenu à la Lithuanie. Smolensk, Novgorod et Pskov sont mentionnés nommément ;

[1] Archives d'Etat de Venise, *Conc. segr. filza Roma 1586*, p. 332.

[2] Sixte Quint à Bathory, 20 nov. 1586. Archives du Vatican, *Sixti V br. an. I et II*, p. 251 verso ; Sixte Quint à Fedor, 20 nov. 1586, *Hist. Russ. mon.*, t. II, p. 9, n° XI.

au lieu de mettre de nouveau à l'épreuve la valeur du roi de Pologne, ne vaudrait-il pas mieux s'arranger à l'amiable et songer ensuite à une ligue générale contre les Turcs? C'est là le point capital; quant aux détails, il s'en remet à Possevino, qu'il recommande chaleureusement à Fedor en évoquant les souvenirs d'Ivan IV et de Vasili III.

Telle est la première partie du projet. Bathory reçoit les mêmes confidences. Mais, si les Russes ne veulent pas se dessaisir de leurs provinces, si l'on échoue dans les négociations, que fera le pape? Sixte Quint dit vaguement qu'il pourra dans ce cas aider Bathory avec plus de liberté (*tum vero liberius poterimus tuis optimis conatibus adesse*), pourvu que celui-ci n'ait autre chose en vue que la gloire de Dieu et la diffusion de la foi, et qu'il mette un frein aux hérétiques de Livonie.

De ces deux lettres la pensée pontificale se dégage avec évidence. Sixte Quint veut pacifier les implacables rivaux, et, quoi qu'il arrive, sauvegarder sa liberté d'action. L'observateur attentif y découvrira encore, à côté d'une lacune importante, une étrange appréciation des affaires moscovites. On se demande avec surprise comment Possevino, qui avait si bien jugé Moscou dans ses commentaires, pouvait maintenant se laisser fasciner par les mirages de cession volontaire et d'entente durable jusqu'à les faire pénétrer dans les conseils pontificaux. A moins qu'il ne comptât beaucoup trop sur son habileté, la source de ses illusions doit être recherchée dans les rapports, tels que ceux de Haraburda, commentés par Zamoyski et Bathory. Venons à la lacune : Bathory n'avait rien tant à cœur que de se créer des ressources financières; le pape était assez fin pour le comprendre; cependant il n'en dit pas un mot dans la correspondance officielle. Se serait-il ainsi contenté d'une manifestation platonique et n'aurait-il absolument rien donné au roi de Pologne?

Une question de critique s'élève ici. Dans une lettre datée du 10 janvier 1587 [1], Possevino affirme carrément que Sixte Quint n'a pas approuvé le projet de guerre contre Moscou; que même, à l'occasion des subsides demandés par Bathory, il lui a prouvé, clair comme le jour, que c'était aux souverains à aider le pape, et non au pape à faire l'aumône aux souverains. On pourrait, sem-

[1] Possevino à Azzolino. Inspruck, 10 janvier 1587. *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 302.

ble-t-il, en conclure que Sixte Quint n'a rien déboursé en faveur d'un plan aussi grandiose qu'il était encore peu déterminé.

D'autre part, la concession des subsides nous est révélée par un témoignage irrécusable. Sixte Quint lui-même, dans un discours prononcé après la mort de Bathory, nous apprend qu'il lui a envoyé beaucoup d'argent, et la dépêche vénitienne qui nous transmet ce renseignement estime la somme à vingt-cinq mille écus [1]. Toutefois, il ne s'agit pas d'une obligation de versement mensuel, ce qui aurait impliqué une approbation complète des projets polonais, mais d'un simple don en vue d'une croisade contre les Turcs par la voie de la Moscovie. En toute rigueur, Heidenstein, sur l'article des finances, ne dit pas autre chose ; le reste est une exagération arbitraire de Karamzine.

Dès lors il n'est plus difficile de concilier l'acte positif du pape avec l'affirmation expresse de Possevino. Il s'agit en premier lieu d'exterminer les Turcs ; Sixte Quint donne ses deniers dans ce but ; il ne parle que vaguement de Moscou ; dans toutes ses paroles perce le secret espoir que cette guerre ne se fera jamais ; s'il ne s'explique pas plus clairement, c'est qu'il s'adresse à des cardinaux plus ou moins étrangers à ces questions. Le témoignage de Possevino a été donné dans d'autres circonstances : la Pologne vient de perdre son roi ; on est à la veille de nouvelles élections ; le Saint-Siège intervient en faveur d'un candidat catholique ; la guerre contre Moscou n'est pas populaire ; c'est le moment de parler sans réticence et de dégager l'autorité pontificale : aussi la clarté du témoignage ne laisse-t-elle rien à désirer.

Voilà donc, réduite à sa juste mesure, la part que Sixte Quint a prise dans les projets belliqueux du roi de Pologne.

Muni des deux lettres du 20 novembre, analysées plus haut, Possevino quittait Rome dans le courant de décembre 1586. Il accompagnait le nouveau nonce, Annibal de Capoue, archevêque de Naples, qui succédait en Pologne à l'évêque de Camerino. Venise était sur leur chemin. Ils y furent reçus avec des honneurs extraordinaires ; tous deux parurent au Sénat ; mais ni l'un ni l'autre ne se permit la moindre indiscrétion [2]. Chose

[1] Archives d'État de Venise. Gritti au doge, 2ª, Rome, 3 janvier 1586 m. v. (1587) *Dispacci Roma 1586*.

[2] Archives d'État de Venise. *Esposizioni Roma*, f. 2, 19 et 20 novembre 1586.

étrange! Possevino, qui avait si souvent parlé aux Vénitiens de la ligue anti-musulmane, qui était autorisé par Bathory à traiter avec eux [1], se renferme cette fois dans un mutisme parfait ; il se contente de dire qu'il est en route pour Moscou ; interpellé d'office par le sénateur Valiero sur les graves affaires auxquelles Bathory fait allusion dans sa lettre, il s'offre à donner les informations qu'on voudra bien lui demander, en répétant qu'il n'avait pas autre chose à dire. Cependant, dans sa lettre à Azzolino, il se loue de l'accueil qu'on lui a fait, et il se félicite des sympathies générales acquises aux projets du pape [2]. Sixte Quint lui-même dit très laconiquement à l'ambassadeur de la Seigneurie qu'il envoie l'archevêque de Naples en Pologne et Possevino à Moscou, pour « y faire tout ce qui est en notre pouvoir de faire ; et s'il y avait moyen de faire davantage, ajoute-t-il, nous le ferions pour le bien de la religion chrétienne [3]. »

Après avoir terminé leurs affaires à Venise, les deux diplomates pontificaux se séparèrent pour ne se rejoindre qu'en Pologne. Leur rencontre se fit à Olmutz, sous de funèbres auspices.

VIII

Dans les premiers jours de janvier 1587, le cardinal Bathory reçut à Rome une triste nouvelle : à l'apogée de sa gloire militaire, sur le seuil d'une entreprise gigantesque, le roi de Pologne venait de terminer sa laborieuse et brillante carrière. Le cardinal en fit part au pape, et c'est encore l'ambassadeur de Venise qui nous rend compte de l'impression produite par cette nouvelle. Laissons-lui la parole :

« Mardi soir, un courrier vint annoncer au cardinal Bathory la nouvelle de la mort de son roi de Pologne, et la Seigneurie Ill^me^

[1] « ... Ut de rebus etiam quibusdam non modo ad nos verum rempublicam christianam universam pertinentibus cum Serenitate Vestra nostro nomine ageret. » Bathory au doge Ciconia. Grodno, 15 avril 1586. Archives d'Etat de Venise, *Coll. secr.*, *Lett. Polonia*, f. 16.

[2] Possevino à Azzolino. Venise, 23 décembre 1586. *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 325.

[3] Archives d'Etat de Venise, Gritti au doge, 2^a. Rome, 3 janvier 1586 m. v. (1587). *Dispacci Roma 1586*.

en informa le pontife, qui en ressentit une tristesse incroyable et ne put retenir ses larmes ; dans la matinée du mercredi, Sa Sainteté, très affligée, se rendit au consistoire. Elle y déclara que son âme était remplie d'une extrême douleur et amertume, à cause de la mort d'un roi magnanime, vaillant et catholique. Magnanime, parce que le roi Étienne avait toujours aspiré à des choses grandes et élevées, et encore récemment, il roulait dans sa tête des pensées généreuses et pleines de hardiesse ; vaillant, car aucun danger, ni aucune infortune n'ont pu le détourner de ses entreprises, ni ralentir ses efforts. Quant à sa constance dans la foi catholique, sa manière d'agir en témoigne avec éclat ; mais c'est surtout un discours, prononcé dans certaines circonstances à la diète, qui prouve combien il était ferme à cet égard; car après avoir dit qu'il défendrait le catholicisme avec tous ses États et de toutes ses forces , il dégaîna son épée en s'écriant : « Avec elle seule, si le reste venait à nous manquer, nous défendrons la religion chrétienne. » Et tournant contre sa poitrine la pointe de son épée, il ajouta : « Si je me croyais en danger de ne pas mourir catholique, immédiatement je voudrais plutôt me donner la mort que de jamais trahir mon âme. » C'est ainsi, dit le pontife, que nous avons perdu ce prince, dans lequel nous avions mis un grand espoir, et à qui nous avions envoyé bon nombre d'écus en billets de banque (je tiens de bonne source que cette somme monte à vingt-cinq mille écus), dans l'intention de nous élancer avec son aide par la voie de la Moscovie contre les Turcs, après nous être réunis dans ces régions aux Tartares et aux Perses. Nous attribuons ce désastre à nos péchés ; mais nous ne voulons pas perdre courage, car le Christ nous a promis de ne pas nous abandonner : *non relinquam vos orphanos* [1]. »

[1] Archives d'Etat de Venise. Gritti au doge, 10 janvier 1586 m. v (1587). *Coll. secr.*, *f. Roma 1586*. M. de Hübner a donné entre guillemets une traduction de cette dépêche qui n'est rien moins que fidèle. Gritti s'exprime ainsi : « Così, disse il Pontefice, habbiamo perduto questo Principe, nel qual speravamo molto, et gli havevamo mandati molti scudi in polizze de banchi (questi per quanto intendo per bona via importano 25m scudi) dissegnando con l'aiuto suo moversi per la via di Moscovia contra Turchi, et unirsi da quella parte con Tartari et Persiani. » Voici la traduction de M. de Hubner : « C'est ce prince que nous avons perdu et avec lui nos espérances ; car à l'aide des sommes que nous lui avions envoyées, il s'apprêtait à combattre les Turcs, à envahir la Moscovie et à opérer ainsi sa jonction avec les Tartares et les Persans. » *Sixte Quint*, t. I, p. 458.

Le pape ordonna ensuite au cardinal Farnèse de former une congrégation speciale, qui se réunirait dans son palais, pour régler les affaires polonaises. Les membres de cette congrégation furent les cardinaux de Mondovi, Azzolino, Radziwill, Bathory, Mgr Portico, Mgr Ruggieri, l'abbé Graziani. On décida immédiatement que l'archevêque de Naples devait continuer sa route, lors même qu'en vertu de la constitution, il ne pourrait pénétrer en Pologne qu'après la convocation de la diète ; l'envoi d'un cardinal-légat fut pour le moment jugé inopportun, et l'élection d'un roi catholique excessivement désirable ; quant au reste cn attendrait les événements.

Ainsi s'évanouissaient en un moment les projets grandioses combinés dernièrement à Rome. Il ne fallait plus songer à une croisade , ni s'attendre à voir les aigles polonaises planer au-dessus des mosquées de Byzance : les rêves de conquête se dissipaient d'eux-mêmes, avec la disparition de Bathory et de son génie militaire.

Possevino ne fut pas des derniers à comprendre que la situation était changée du tout au tout. Il garde en portefeuille les lettres moscovites, et ne songe pour le moment qu'à faire face aux événements. Une lettre adressée d'Inspruck au cardinal Azzolino met suffisamment en lumière son sens pratique[1]. L'élection d'un nouveau roi le préoccupe ; aussi se croit-il autorisé à suggérer les mesures qui lui semblent les plus opportunes : il conseille d'envoyer en Pologne le cardinal Radziwill : ses talents , son nom et son prestige pèseront dans la balance ; d'expédier simultanément des brefs en blanc, que le nonce distribuerait à son gré selon l'exigence des affaires ; ainsi pourrait-on maintenir l'unité dans l'action et diriger le mouvement électoral. Les prévisions du jésuite vont encore plus loin : le prince de Suède, Sigismond, lui apparaît déjà sur le trône vacant ; le cas échéant, il faudrait marier le nouveau roi à une fille de l'archiduc Charles, afin de concilier les intérêts de l'Autriche avec ceux de la Pologne. L'avenir justifiera bientôt ces conseils; en attendant, Possevino lui-même se dirige vers Varsovie, où se prépare une lutte ardente et acharnée, dont une couronne est l'enjeu.

[1] Possevino à Azzolino. Inspruck, 10 janvier 1587. *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 302.

Arrivé à Prague, un secret pressentiment de malheur lui inspira le désir de se retirer du monde politique : les confidences de l'archiduc Maximilien y furent pour beaucoup. Les Habsbourg et les Vasa avaient les chances les plus sérieuses d'obtenir la majorité des suffrages. Maximilien, grand-maître de l'Ordre teutonique, se portait comme candidat et demandait l'appui de Possevino. Celui-ci répondit par de vagues promesses d'impartialité ; mais les horribles embarras de la situation se présentèrent vivement à son esprit : il comprit qu'il n'y aurait pas moyen de satisfaire tous les partis, et demanda sans retard à Azzolino l'autorisation de se retirer dans quelque collège pour laisser passer au-dessus de sa tête la tempête électorale [1].

Les événements devancèrent les correspondances. Le nonce eut avec Possevino une entrevue à Olmutz, et voulut à tout prix l'emmener en Pologne. Les prévisions du jésuite ne s'y réalisèrent que trop. Au plus fort de la mêlée, son nom fut prononcé ; des reproches de partialité s'élevèrent contre lui ; leur écho parvint jusqu'à Rome. La Compagnie de Jésus avait à cœur de rester en dehors de la lutte, simple spectatrice des événements : elle avait les mêmes intérêts spirituels à défendre en Autriche et en Pologne, et n'avait pas mission de se mêler de politique pour favoriser un parti au détriment de l'autre. Possevino aimait trop sa vocation pour ne pas désirer d'échapper à cet écueil. Il en écrivit de nouveau, non seulement à Azzolino, mais encore au pape lui-même [2]. Le général de la Compagnie, Claude Acquaviva, fit de son côté les plus vives instances auprès de Sixte Quint [3], à la suite desquelles Possevino fut appelé en Italie.

Désormais le souvenir même des projets de Bathory disparaissait de la Pologne. A deux reprises ce grand capitaine avait dirigé son regard vers Moscou ; cette conquête lui aurait ouvert les portes de l'Asie, et aurait livré Constantinople à ses armées grossies par les alliances ; un nouvel empire d'Orient se serait ainsi constitué, où l'élément slave, avec la Pologne en tête, eût été l'élément prédominant. Tel semble avoir été le rêve politique de Bathory.

[1] Possevino à Azzolino. Prague, 22 janvier 1587. *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 305.

[2] Possevino à Sixte Quint, Braunsberg, 11 avril 1587 ; Possevino à Azzolino, Braunsberg, 11 avril 1587. *De scriptis inv. Minerva*, t. I, p. 307, 308.

[3] Dorigny, *Vita del P. Possevino*, t. I, p. 346.

Quelle a été à ce sujet l'attitude de Grégoire XIII et de Sixte Quint ? L'un et l'autre ont constamment dirigé l'ambition de Bathory vers la destruction du Croissant; ils ont cherché en même temps d'une manière efficace à faire de Moscou un auxiliaire plutôt qu'une victime. Grégoire XIII ne promettait des subsides que dans une hypothèse qu'il prévoyait irréalisable ; Sixte Quint s'efforçait de transporter la question sur le terrain pacifique des droits consacrés par l'histoire et le temps. Certes, si les papes eussent cherché la ruine de Moscou, comme on le donne souvent à entendre, ils n'auraient pas hésité à prendre des mesures plus énergiques. Mais leur but était plus élevé : ils désiraient l'alliance universelle des Chrétiens contre les Turcs, ennemis implacables du Christ et du christianisme.

P. Pierling, S. J.

MÉLANGES.

I.

LA QUESTION DE WALLENSTEIN

D'APRÈS UN TRAVAIL ALLEMAND

Certaines questions d'histoire paraissent insolubles; celle de la trahison de Wallenstein est de ce nombre. C'est en vain qu'on accumule des documents, qu'on recueille de nouveaux témoignages ; la vérité demeure cachée. On croyait la question résolue par Ranke. L'illustre historien, adoptant une solution moyenne, pensait que Wallenstein avait voulu imposer la paix à l'empereur et le sauver malgré lui. Si le fait de la désobéissance au souverain et de l'entente avec l'ennemi suffisait pour constituer une trahison, Wallenstein avait trahi ; mais si l'on considérait l'intention, il n'en était plus de même : Wallenstein devenait un traître sans le vouloir, et tout se réduisait à une question de casuistique.

Le système de Ranke n'a pas satisfait tout le monde. M. Schebek, de Prague, à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Wallenstein, qui a eu lieu le 14 septembre 1883, a repris la question. Il soutient d'une manière absolue l'innocence de Wallenstein, et il espère que l'opinion publique finira par reconnaître qu'il a été *le plus fidèle paladin de l'empereur;* aussi dédie-t-il solennellement son livre « aux mânes du duc de Friedland [1]. »

L'ouvrage de M. Schebek mettra-t-il fin à la discussion? Cela semble douteux. L'auteur lui-même nous dit que, malgré l'abondance des documents connus, il s'écoulera beaucoup de temps encore avant qu'on puisse écrire une histoire définitive de Wallenstein, et qu'il faut, en attendant, se livrer à de nouvelles recherches et à de nou-

[1] Schebek, *Die Lœsung der Wallensteinfrage*. Berlin, Hofmann, 1881.

velles études. Cet aveu de M. Schebek affaiblit singulièrement sa thèse. Comment est-il possible, en effet, de soutenir l'innocence de Wallenstein, si l'on ne peut pas encore écrire son histoire? Est-il donc certain que de nouvelles recherches ne feront que confirmer son innocence? Gfrörer, un autre admirateur de Wallenstein, va, il est vrai, jusque-là : « Quelques découvertes que l'on puisse faire dans les archives, dit-il, je déclare impossible une preuve de sa culpabilité[1]. » Un pareil jugement n'a rien à démêler avec l'histoire.

Un grand nombre d'écrits de toute sorte, contemporains de Wallenstein, l'accusent. M. Schebek soutient qu'ils sont à peu près tous l'œuvre de Slawata, l'ennemi acharné du général, et qu'on ne peut y ajouter foi. Il établit même un tel rapport entre Wallenstein et Slawata, que l'innocence de l'un entraîne la culpabilité de l'autre. Si Wallenstein est innocent, Slawata l'a calomnié et est coupable ; si Wallenstein est coupable, Slawata n'a dit que la vérité et est innocent; on dirait des deux plateaux d'une balance, dont l'un ne peut monter sans que l'autre descende.

Guillaume Slawata de Chlum et Koschenberg, né en 1572, appartenait à une ancienne famille de seigneurs de Bohême, que les confiscations avaient ruinée. Parent éloigné de Wallenstein, il l'avait connu dans sa jeunesse. Élevé dans la religion des Frères bohêmes, il embrassa le catholicisme vers 1597, et épousa en 1602 l'unique héritière de la riche maison de Neuhaus. Dans la lutte qui s'éleva entre l'empereur Rodolphe II et son frère Mathias, Slawata prit parti pour Rodolphe et refusa de signer la lettre de majesté ; il devint pour cela, en 1618, une des victimes de la défénestration de Prague. C'était un homme instruit, un écrivain distingué ; il avait étudié le droit en Italie et fait de nombreux voyages. M. Schebek reconnaît qu'il fut plus désintéressé que Wallenstein, et qu'il ne chercha pas à s'enrichir au détriment de ses ennemis lors des confiscations qui suivirent en Bohême la bataille de la Montagne blanche; mais il lui trouve un défaut capital : sa haine contre Wallenstein.

Quelle fut la cause de cette haine? M. Schebek l'ignore. Il déclare même qu'il n'a pas à la rechercher. Il y voit une monomanie. Slawata aime à recevoir de petites images de piété ; il se fait un règlement de vie dans lequel il se propose de prier Dieu, de visiter les églises, de n'être jamais oisif, d'éviter les conversations inutiles, de ne pas s'entretenir avec des femmes seules, de ne pas jouer aux cartes, ou, s'il ne peut s'y refuser, de ne jamais jouer plus d'un ducat. Enfin, il croit que la messe peut délivrer les âmes du purgatoire, et il ajoute foi aux imaginations d'un père Jérôme Gladich, de Magdebourg, qui prétend converser avec les âmes des morts. De tout cela, M. Schebek

[1] Schebek, p. 528.

conclut que Slawata n'avait que des pratiques extérieures, qu'il n'avait pas de morale véritable, et qu'il était fou [1]. M. Schebek exagère et confond. De semblables idées ne prouvent ni l'absence de moralité, ni la folie.

Si Slawata croyait aux imaginations du père Jérôme, Wallenstein croyait à l'astrologie. Si, d'ailleurs, Slawata était fou, il devient difficile de parler de sa moralité; il devient plus difficile encore d'expliquer comment il a pu parvenir aux plus hautes fonctions de l'Empire, poursuivre un même dessein pendant plus de dix ans, et convaincre de la culpabilité de Wallenstein, non seulement l'empereur et la cour de Vienne, mais encore une grande partie de la postérité.

L'hostilité de Slawata se serait manifestée dès l'année 1624, alors que Wallenstein n'était encore que colonel. Dès cette année, Slawata aurait adressé à l'empereur Ferdinand II un mémoire dans lequel il accusait faussement Wallenstein de paresse, d'avarice, de pillage et d'adultère [2]. En 1625, Wallenstein devient généralissime, et en 1627, Slawata écrit au docteur Leuker, agent bavarois à Vienne, pour se plaindre des excès commis par son armée. A la fin de l'année 1626 (25 et 26 novembre), Wallenstein avait eu une entrevue à Brück avec le prince d'Eggenberg, qui représentait l'empereur. D'après une relation anonyme, Wallenstein y aurait manifesté l'intention de faire de l'empereur le maître, non seulement de l'Allemagne, mais de toute l'Europe. Slawata serait l'auteur de cette relation, qui est remplie de faussetés, et il l'aurait forgée à dessein, afin de susciter des ennemis au général [3]. Il aurait inspiré également deux autres relations adressées à Maximilien de Bavière, les 25 avril et 21 mai 1628, par le père capucin Alexandre de Ales, que Maximilien avait envoyé à Prague pendant le séjour qu'y fit Ferdinand II, de l'automne 1627 à l'été 1628. Ales, ou plutôt Slawata, y précise le plan de Wallenstein. Le général, d'après lui, se propose de renverser la constitution aristocratique de l'Empire, et de la remplacer par un pouvoir absolu qu'il exercera lui-même après avoir détrôné l'empereur. Il conclut en affirmant qu'il n'y a qu'un moyen d'échapper à ce danger : c'est d'enlever au général son commandement. Il se déclare d'accord sur ce point avec Ognate, ambassadeur d'Espagne à Vienne, mais ni l'empereur ni le roi d'Espagne ne sont décidés à agir.

Le 30 mai 1628, Slawata écrit lui-même à l'électeur de Mayence,

[1] Schebek, p. 36.

[2] Ce mémoire est seulement rappelé dans un écrit qui est intitulé *Votum cujusdam etc.*, de 1633, que M. Schebek croit pouvoir attribuer à Slawata (p. 42-222).

[3] Cette relation est réfutée par une autre relation qui aurait pour auteur un des officiers de Wallenstein (p. 54).

Anselme Casimir Wambold d'Umstadt, pour l'exciter contre Wallenstein. Il lui envoie ensuite un discours dans le même sens. Il inspire peut-être aussi la correspondance que le capucin Valeriano Magni adresse de Vienne à l'électeur Maximilien de Bavière, du mois d'août au mois de novembre 1629, et dans laquelle il est surtout question de la conduite du général dans l'affaire de Mantoue.

Cependant la discorde a éclaté entre Wallenstein, qui représente le pouvoir monarchique, et la Ligue, qui représente cette aristocratie que le général veut détruire. Wallenstein succombe et perd une première fois le commandement (sept. 1630). Il ne semble pas que Slawata ait pris une part importante à cet événement. Mais, suivant M. Schebek, sa haine n'en persiste pas moins. Au commencement de l'année 1631, une gazette française raconte que le duc de Friedland, se regardant comme offensé par l'empereur, qui lui a enlevé son commandement, a reçu un officier suédois. Tilly lui envoie cette gazette dans une lettre du 21 février 1631, et le général l'en remercie par une lettre datée de Gitschin le 14 mars suivant De ces trois documents il ne reste plus que la réponse de Wallenstein. D'après M. Schebek, le fait rapporté par la gazette française aurait été inventé par Slawata.

Wallenstein était tombé devant la Ligue. Les succès de Gustave-Adolphe lui font rendre le commandement (déc. 1631) [1], et, de 1629 à 1633, on ne retrouve plus de traces de la haine de Slawata. C'est que, de 1629 à 1631, le généralissime, privé de toute autorité, n'est plus à craindre ; et que, de 1631 à 1633, les Suédois ayant envahi l'Allemagne, le péril est si grand, que Slawata lui-même n'ose pas repousser son concours. Mais, dès que le danger diminue par la mort du roi de Suède, la haine reparaît. M. Schebek attribue à Slawata plusieurs écrits anonymes, rédigés en 1633 et au commencement de 1634. Par ces écrits, qui ont pour la plupart la forme d'avis adressés à l'empereur, Slawata s'efforce de faire enlever pour la seconde fois le commandement au duc de Friedland [2]. Il reproche à l'empereur de n'avoir pas suivi les conseils qui lui ont été déjà donnés, et à Wallenstein d'être athée, de croire à l'astrologie, de favoriser les hérétiques, d'être hostile aux jésuites [3]. Wallenstein, suivant lui, n'a fait que du mal ; ses victoires, simples conséquences de celles de Tilly, ont d'ailleurs été remportées par ses lieutenants. Il faut se hâter [4]. Le général entre-

[1] Les conditions posées par Wallenstein n'auraient pas été mises par écrit. Slawata les fait connaître à l'électeur de Bavière en avril 1632, sous le titre de *Contenta conditionum* (p. 129).

[2] *Die Volkensteinische Relation*, *Wohlgemeintes Bedenken*, *Die Bamberger Schrift*, *An expediat*, *Exhortatio angeli provincialis*.

[3] *Votum cujusdam.*

[4] *Das welsches Scriptum.*

tient des relations suspectes avec Arnim, qui représente la Saxe ; il est en correspondance avec Richelieu, et se propose d'enlever certains territoires à la Bavière, à l'Espagne et à l'Autriche [1].

Cependant la catastrophe approche. D'après M. Schebek, il n'existe alors, dans la conduite de son héros, aucun indice de trahison. Les négociations qu'on l'accuse d'avoir ouvertes avec l'ennemi, ont eu lieu sur l'ordre de l'empereur et avec la participation des conseillers impériaux. Le principal négociateur, du côté de l'ennemi, c'est Arnim, le général de l'électeur de Saxe; or Wallenstein n'engage des relations avec lui que sur l'ordre de Ferdinand II, ainsi que le prouve une lettre qu'il reçoit du conseiller impérial Questenberg, en date du 8 octobre 1631 [2]. De plus, Arnim, comme cela résulte de sa correspondance, ne savait rien alors de la trahison du duc de Friedland. Il ne savait rien encore de cette trahison en 1640, six ans après la catastrophe d'Eger, comme le montre une lettre qu'il adresse à l'électeur de Saxe, en cette même année.

Les négociations avec la France ne prouveraient pas davantage la trahison du général. Feuquières représentait la France et Kinsky représentait Wallenstein ; or une lettre de Feuquières, datée d'Erfurt le 22 août 1633, émet cette idée que Wallenstein, en négociant, ne songe qu'à brouiller le roi de France avec ses alliés. Tel paraît avoir été, en effet, le but des négociations du général avec la France [3].

Les ennemis de Wallenstein, ne trouvant pas de preuves écrites de sa culpabilité, ont prétendu que les lettres qui contenaient ces preuves ont été brûlées à Eger ; mais, dit avec raison M. Schebek, ce fait n'est pas prouvé. La chancellerie du général était demeurée à Pilsen. Le directeur de cette chancellerie, le docteur Wesselius, l'aurait su ;

[1] *Des perduellionis cahos Zweiter Theil. — Estratto dal Francese.*

[2] C'est-à-dire moins d'un mois après la défaite de Leipzig, et avant que Wallenstein ait repris le commandement. Les négociations de Wallenstein avec Arnim ont été élucidées par Förster, Helbig, Dudik, Ranke, Hallwich. Sur ces mêmes négociations il existe trois lettres : une d'Oxenstierna, adressée de Francfort-sur-le-Main, le 12 septembre 1633, à Bernard de Weimar ; une réponse de Bernard du 19 septembre 1633, écrite de Donauwerth ; une réplique d'Oxenstierna, du 22 septembre 1633, écrite de Francfort. De ces lettres, dont on n'a d'ailleurs que des copies incomplètes, il ne ressort qu'une chose, c'est qu'Oxenstierna trouvait les propositions de paix suspectes. Les négociations de Wallenstein avec la France auraient été entamées par un jésuite qu'Urbain VIII aurait envoyé au général pour l'engager à s'unir avec la France contre l'empereur. Cela résulte d'une lettre de Fulvio Testi, écrite, le 12 janvier 1633, au duc de Modène dont il était l'agent à Rome (Schebek, p. 98-104-278-283-294).

[3] M. Schebek indique les documents relatifs aux négociations de Wallenstein avec la France (p. 98-104-278-305).

et comme il abandonna la cause de Wallenstein après le meurtre, il en aurait parlé; or il n'en a rien dit. Tout se borne donc à des bruits vagues [1].

A la fin de janvier 1634, moins d'un mois avant la scène d'Eger, il était question d'une entrevue qui devait avoir lieu entre le général et Quiroga, confesseur du roi de Hongrie, fils de Ferdinand II, afin d'aplanir les différends du général avec la cour; et une correspondance entre Wallenstein et le conseiller impérial Questenberg prouve que le général désirait cette entrevue. M. Schebek en conclut qu'il ne songeait pas à trahir.

La catastrophe se prépare. L'empereur émet deux patentes contre Friedland : celle du 24 janvier lui enlève le commandement et est d'abord tenue secrète; celle du 18 février confirme la première et annonce la trahison du général; elle est publiée le 20 février, et Wallenstein en a connaissance à Pilsen, dans la soirée du 21 février. Le matin du même jour, il avait envoyé de Pilsen le colonel Mohr de Waldt à l'empereur pour l'assurer de ses bonnes dispositions et lui offrir sa démission [2]. Mais, tout en l'offrant, Wallenstein voulait pouvoir y mettre des conditions. Ce fut pour cela qu'il partit le 23 février 1634 de Pilsen pour Eger. Le soir du 23 février, se trouvant à Plan, entre Pilsen et Eger, il envoie encore le baron de Breuner à l'empereur avec des offres de soumission.

Ce ne fut que le lendemain, 24 février, de Mies, avant d'arriver à Eger, qu'il fit demander du secours à l'ennemi, c'est-à-dire au duc Franz-Albert de Saxe-Lauenbourg à Ratisbonne, au margrave Christian de Brunswick à Culmbach, à Arnim et au palatin de Birkenfeld à Meissen.

Malgré tout ce que dit M. Schebek, la trahison deviendrait donc évidente le 24 février. Certains partisans de Wallenstein ont soutenu qu'une fois privé de son commandement, il avait le droit, en sa qualité de prince de l'empire, de s'allier avec des souverains étrangers, comme l'avaient fait les électeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg. Cette excuse ne semble pas admissible, car le général prétendait s'appuyer sur son armée, et cette armée était celle de l'empereur. M. Schebek glisse un peu trop sur cette demande de secours ; il se borne à dire que Wallenstein aurait pu encore être facilement arrêté le 25 février ; l'ennemi était loin, en effet, car le 2 mars, c'est-à-dire

[1] Ces bruits se trouvent reproduits dans les lettres de Caretto. Schebek, p 307.

[2] Le même jour, 21 février 1634, cet officier passant par Horazdiowitz, fit connaître à Piccolomini la mission dont il était chargé ; Piccolomini lui déclara qu'il était trop tard. Mohr de Waldt fut arrêté à Budweis le 23 février.

cinq jours après le meurtre, Bernard de Weimar se trouvait encore à Weiden, à huit milles à l'ouest d'Eger ; mais cela ne prouve pas l'innocence du duc de Friedland. M. Schebek oublie d'ailleurs que son arrestation pouvait être empêchée, non seulement par l'ennemi, mais encore par les propres soldats du général ; il oublie aussi que l'empereur pouvait croire l'ennemi beaucoup plus près qu'il ne l'était [1].

Après le meurtre de Wallenstein, ses biens furent confisqués [2] ; mais on n'instruisit pas de procès, et c'est là un des motifs qui ont fait douter de sa culpabilité. Un avis, donné en avril 1634 par des conseillers et des commissaires impériaux, se borna à déclarer qu'un jugement serait inutile; que le crime était évident [3]; que Wallenstein avait été tué en vertu du droit de légitime défense qui existe pour les affaires publiques comme pour les affaires privées. L'avis invoquait, à l'appui de cette théorie insoutenable, les exemples du maréchal d'Ancre, du cardinal George Martinuzzi [4] et d'un margrave, George-Frédéric de Bade Durlach.

M. Schebek ne fait retomber la responsabilité de la mort de Wallenstein ni sur Ferdinand II, ni sur les jésuites. Les meurtriers, Butler, Gordon, Leslie, agirent d'eux-mêmes ; mais l'espoir d'une forte récompense ne fut pas étrangère à leur détermination [5]. Ferdinand II a laissé agir à sa place ; tout au plus aurait-il donné verbalement l'ordre de s'emparer de Wallenstein mort ou vif, ordre qu'Ognate, ambassadeur d'Espagne, aurait transmis.

Quant aux jésuites, ils ne prirent aucune part à sa chute. M. Schebek pense d'ailleurs que les ordres religieux ont fait alors beaucoup moins de politique qu'on ne l'a cru. Les puissances catholiques étaient trop divisées pour que les ordres religieux, établis chez chacune d'elles, pussent prendre parti pour les unes contre les autres. Il n'y eut, s'occupant de politique, que des individualités : le père Joseph, Valeriano Magni, Alexandre de Ales, Quiroga, Lamormain; sur ce nombre, on trouve quatre capucins et un seul jésuite, Lamormain ; encore a-t-on exagéré la part que ce dernier aurait prise à la lutte de la cour contre Wallenstein ; il ne fut pas même consulté sur la première

[1] Dans leur manifeste du 26 février 1634, Butler et Gordon ne parlent pas de l'approche de l'ennemi.

[2] L'une des victimes, Adam Erdmann Terzka, avait encore son père, Jean Rodolphe Terzka de Lipa ; un décret de 10 mai 1636 condamna celui-ci sans motifs, comme coupable de haute trahison, et confisqua ses biens.

[3] Pourquoi, disait Slawata, demander des preuves de culpabilité, quand le crime est aussi clair que le soleil ? *Des perduellionis chaos*. Schebek, p. 383.

[4] Ferdinand I[er] laissa assassiner Martinuzzi, tuteur de Zapoly, woïwode de Transylvanie, le 18 décembre 1551. — Ranke, *Réforme*, t. V, p. 122.

[5] Ils obtinrent cette récompense. Schebek, p. 322.

déposition en 1630. Les jésuites demeurèrent d'ailleurs toujours favorables au général, et celui-ci fut à leur égard dans les mêmes sentiments [1].

Le véritable auteur de la mort de Wallenstein, d'après M. Schebek, c'est Slawata ; et il ne s'est pas borné à amener sa mort par ses calomnies : il a, de plus, faussé l'histoire et fait croire à la culpabilité de sa victime ; il aurait, dans ce dessein, rédigé ou inspiré divers documents [2]. M. Schebek jette ainsi le doute sur toute l'histoire de la fin de Wallenstein. Les *Mémoires de Feuquières*, compilés sur les dépêches de ce diplomate plus de cent ans après sa mort, ne mériteraient selon lui, aucune confiance ; on y signalerait des erreurs positives ; il se pourrait que la correspondance de Kinsky avec Feuquières eût été inventée par les ennemis de Wallenstein ; enfin Kinsky luimême ne serait qu'un mythe.

Dans son gros ouvrage sur Wallenstein, M. Schebek indique seulement en passant cette idée sur Kinsky. Mais il a cru devoir y revenir dans un nouvel ouvrage, publié en 1882, et intitulé : *Kinsky und Feuquières* [3] ; il y affirme que le Kinsky qui a négocié avec Feuquières a été un faux Kinsky, envoyé par Slawata. Je ne le suivrai pas sur ce terrain.

Revenons au sujet principal de cette étude. La thèse soutenue par M. Schebek est-elle vraie ? Wallenstein est-il toujours demeuré fidèle à l'empereur ? Cela ne semble pas démontré. M. Schebek donne une foule de raisons : aucune ne paraît suffisante. Enfin, il termine par un argument qui n'a rien d'historique : c'est l'autorité de Boileau. « Boileau, dit-il, ce profond connaisseur du cœur humain et de ses faiblesses, qui avait pu entendre parler les contemporains de Wallenstein, déclare « que personne n'a moins ressemblé à Catilina que Walstein, qui était fort honnête homme, et qui, après avoir servi fidèlement l'empereur, périt par les artifices de quelques ennemis, qui firent croire à l'empereur, dont ils gouvernaient l'esprit, que Walstein avait voulu se faire roi de Bohême. » Au jugement de Boileau M. Schebek joint celui de Voltaire, qui affirme de son côté que « Walstein n'a conspiré jamais » (*sic*) [4]. »

Ces derniers arguments sont un hommage rendu à deux de nos grands écrivains, mais ne prouvent rien au sujet de Wallenstein. Si M. Schebek juge le duc de Friedland incapable de trahison envers l'empereur, pourquoi en juge-t-il Slawata capable envers son ancien

[1] Schebek, p. 109.
[2] *Ausführliche und Wahrhaffte Relation. — Apologia. — Sezyma Rasin Relation.*
[3] Schebek, *Kinsky und Feuquières*. Berlin, Hofmann, 1882.
[4] Schebek, p. 531.

ami ? Il ne prouve pas plus une thèse que l'autre. Au fond, Slawata nous paraît moins coupable et Wallenstein moins innocent qu'il ne le dit.

Il est un dernier argument qui ne semble pas étranger aux tentatives faites dans ces dernières années pour réhabiliter Wallenstein : c'est que ce général a voulu changer la constitution de l'Allemagne, afin de créer dès le dix-septième siècle un empire allemand puissant, tel que celui qui a été créé de nos jours, en 1870. Ce dessein doit lui assurer, d'après M. Schebek, l'estime de tous les Allemands ; il est l'œuvre d'un patriote et non d'un conspirateur ; un patriote ne peut pas être un traître : donc Wallenstein n'a pas trahi. Cet argument, moins flatteur pour des Français que celui tiré de l'opinion de Voltaire et de Boileau, ne vaut pas davantage.

Les deux ouvrages de M. Schebek ne sont pas les seuls qui aient paru récemment en Allemagne, dans le dessein de prouver l'innocence du duc de Friedland. En 1879, M. H. Hallwich a publié, en deux volumes [1], la correspondance du général pendant les deux dernières années de sa vie, ou plus exactement depuis le 1er janvier 1633 jusqu'au 25 février 1634, en y ajoutant quelques autres lettres relatives à Wallenstein, écrites postérieurement à cette date, et dont la dernière est du 6 octobre 1635. Le second volume contient en outre un travail de 160 pages, dans lequel M. Hallwich, s'appuyant sur l'ensemble de la correspondance, entreprend de démontrer l'innocence de son héros.

En 1882, M. H. Müller, professeur au gymnase de Prenzlau, prenant pour base la même correspondance, a soutenu la même thèse [2]. D'après lui, la cour de Vienne croyait Wallenstein coupable ; n'ayant pas trouvé de preuves de sa culpabilité, elle fit composer divers écrits pour la démontrer. D'un autre côté, l'innocence du général résultait de ses papiers et ne pouvait être prouvée que par eux ; la cour les cacha, et ce n'est que depuis qu'ils sont devenus publics, qu'on a pu prouver cette innocence [3].

Dans un article de la *Revue Critique* (1881, second semestre, p. 389), M. R. Reuss, l'historien de langue française le plus compétent pour le sujet qui nous occupe, émet l'avis que la publication de la correspondance de Wallenstein n'a pas résolu la question. On peut en dire autant de la brochure de M. Müller.

M. Reuss constate, du reste, avec M. Hallwich, qu'il nous manque encore la correspondance du général avec les ministres et diplomates

[1] H. Hallwich, *Wallensteins Ende, ungedruckte Briefe und Acten*. Leipzig, Dunker und Humblot, 1879, 2 vol.

[2] H. Müller, *Das Ende Wallensteins*. Prenzlau, Vincent, 1882.

[3] Müller, p. 38.

français[1]. Cette correspondance a-t-elle existé, existe-t-elle ? Je l'ignore. Dans des recherches faites à Paris, aux archives des affaires étrangères, je ne l'ai pas découverte. Les pièces, peu nombreuses, relatives à Wallenstein, qu'on y trouve, ne prouvent qu'une chose : c'est que le gouvernement français se défiait beaucoup du duc de Friedland et le soupçonnait de duplicité. Ainsi, dans une note du 18 février 1633, intitulée : « Pour écrire à M. de Feuquières sur les propositions qui lui ont été faites de la part de Friedland, » on lit : « Que venant au particulier et touchant le premier article (supposé que Valestin se déclare contre l'empereur), le roi fera tout son pouvoir envers ses alliés[2]. » En marge de la copie d'une lettre de Feuquières du 11 juin 1633, on lit : « Tout ce que dessus a esté donné en italien par une tierce personne, affin qu'en cas que ces propositions fussent malicieusement demandées, on ne s'en pust avantager, estant facile de les désadvouer envers les personnes intéressées[3]. » Ces pièces ne prouvent rien quant à la trahison de Wallenstein.

Quoi qu'il en soit, le procès n'est pas encore terminé : l'enquête demeure ouverte, et, pour le moment, il semble que l'on doive admettre l'opinion moyenne de Ranke, et soutenir que Wallenstein a voulu imposer la paix à l'empereur, même avec le concours de l'ennemi. Cette prétention constituait-elle une trahison ? Si l'on considère l'immense autorité qui lui avait été confiée, et sa qualité de prince de l'Empire, deux choses qui lui donnaient une situation supérieure à celle d'un sujet, il est peut-être permis de conclure qu'il n'a pas trahi, du moins avant le 24 février. A cette date, la trahison semble certaine ; mais il faut ajouter que ses adversaires la lui ont presque imposée par leurs injustices, en sorte qu'on pourrait dire, avec Schiller, que Wallenstein n'a pas été condamné parce qu'il était rebelle, mais qu'il est devenu rebelle parce qu'il se voyait condamné[4] ; sa révolte aurait été, non la cause, mais la conséquence de sa condamnation.

E. Charvériat.

[1] Il s'agit, bien entendu, d'une correspondance autre que celle déjà connue de Feuquières, et intitulée : *Lettres et négociations du marquis de Feuquières, ambassadeur extraordinaire du roi en Allemagne en* 1633 *et* 1634. Amsterdam-Paris, 1753, 3 vol. in-12.

[2] Archives des affaires étrangères, fonds Allemagne, IX-9.

[3] Archives des affaires étrangères, fonds Allemagne, IX 43-44.

[4] Schiller, *Geschichte des dreissigjährigen Kriegs*. Cotta, Stuttgart, 1847, p. 415.

II

UNE QUESTION DE CRITIQUE HISTORIQUE

PIÈCES FAUSSES DES MÉMOIRES DE NEVERS

Marin le Roy de Gomberville, romancier et poète, l'un des premiers membres de l'Académie française, a raconté lui-même [1] comment il fut pris du désir de s'essayer à l'histoire, comment il conçut et conduisit assez loin le projet d'écrire sur les derniers rois Valois, puis abandonna l'œuvre par défiance de ses forces; comment ensuite, sur les sollicitations de ses amis et pour ne perdre point tout le fruit de ses recherches, il se résolut à publier quelques-unes des pièces qu'il avait rassemblées. Il choisit les documents relatifs à l'un des personnages du XVIe siècle qui l'avaient intéressé le plus, Louis de Gonzague, duc de Nevers ; mais il se laissa — toujours poussé par le zèle de ses amis et moitié par « complaisance » — entraîner à joindre à sa publication un certain nombre de documents n'ayant avec la vie de son héros qu'un rapport indirect ; enfin, il relia cet ensemble un peu hétérogène à l'aide d'éclaircissements, annotations, appréciations, transitions et dissertations, écrits en bon style du XVIIe siècle. Telle fut la genèse des deux énormes in-folio intitulés : *Les Mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour les rois Charles IX, Henry III et Henry IV en diverses provinces de ce royaume, enrichis de plusieurs pièces du temps* (à Paris, chez Louis Billaine, 1665).

Cet ouvrage n'a jamais, que je sache, été l'objet d'une critique grave. Dès son apparition, le *Journal des Savans* le louait sans réserve, déclarant impossible « d'en remarquer toutes les belles choses, » et qu'il se fallait contenter « de parler des principales [2]. » De nos jours, cette bonne opinion a subsisté [3]. Et M. René Kerviler,

[1] Préface des *Mémoires de Nevers.*

[2] *Journal des Savans*, ann. 1666, p. 51.

[3] V. les articles sur Gomberville signés de M. Weiss (*Biogr. Michaud*) et de M. Victor Fournel (*Biogr. Hœffer*).

dans l'excellente notice, si justement appréciée, qu'il nous a donnée sur Gomberville, n'a point mis de restriction à son éloge des *Mémoires de Nevers*, n'a point dit qu'ils aient été pris jamais à se tromper ou mentir [1].

D'autre part, la politique variée, bien que sincèrement catholique, du duc de Nevers, ses résolutions modérées, ses opinions souvent flottantes l'abritent du soupçon d'intolérance et d'exaltation, font que beaucoup d'historiens mettent du prix à son témoignage et à sa manière de juger les choses. « Le zèle religieux du duc de Nevers, qui le rendait entièrement favorable au principe au nom duquel la Ligue fut formée, la neutralité qu'il garda longtemps entre les ligueurs et les royalistes du temps d'Henri IV, sont de sûrs garants de son impartialité envers la Ligue, et nul des contemporains ne fournit plus de moyens que lui de porter un jugement juste et définitif sur ce parti [2]. »

Je voudrais montrer que tous les documents publiés dans les *Mémoires de Nevers* ne méritent pas confiance, qu'il y en a d'apocryphes, que nommément certaines lettres de Nevers sont supposées, imaginées de toutes pièces, faites à plaisir. Si le crédit du livre de Gomberville en est atteint, l'exactitude historique en pourra profiter.

I

A la fin de 1584, Nevers avait adhéré à la Ligue, mais sans entrain, en faisant des réserves en faveur de l'autorité royale et du maintien de la loi salique. Il se piquait d'une grande délicatesse de conscience. Si le caractère d'Henri III et ses faiblesses le désolaient, les projets ambitieux des Guises et l'alliance avec l'Espagne le révoltaient. Son trouble moral ne faisant que grandir à mesure que passaient les jours, il partit pour Rome, afin d'obtenir, s'il se pouvait, l'approbation de Sixte Quint. Grégoire XIII avait bien autorisé la Ligue, mais secrètement ; et ce que Nevers voulait, c'était une sanction formelle, éclatante, du nouveau pape.

Or, sur ce voyage, les *Mémoires de Nevers* sont en contradiction complète avec les témoignages les plus dignes de foi, ceux des ambassadeurs résidant à Rome en 1585. Voyons très brièvement ce que racontent Jean de Vivonne, seigneur de Saint-Gouard, ambassa-

[1] *Marin le Roy, sieur de Gomberville*, par René Kerviler. Paris, Claudin, 1876.

[2] Poirson, *Hist. d'Henri IV*. Paris, Didier, 1866, t. IV, p. 279.

deur de France, et le comte d'Olivarès, ambassadeur d'Espagne, tous deux bien d'accord dans leurs dépêches à leurs gouvernements [1].

Nevers entra dans Rome le 2 juin 1585 [2], et tout de suite se mit à la besogne. Pour obtenir à la Ligue la sanction pontificale qui devait mettre sa propre conscience en repos, il semble, par un bizarre accommodement intime, ne s'être fait scrupule d'aucun moyen : aux audiences, à la cour, dans la ville, il allait entassant raisons sur raisons pour les Guises et contre Henri III, taillant en menus morceaux les affaires et jusqu'à la personne de son roi. Tandis qu'Olivarès mettait tout son talent à diriger le duc au mieux des intérêts espagnols [3], tandis que les cardinaux de Vaudemont et de Pellevé, tout allumés d'un pareil zèle, battaient des mains, perdaient toute retenue, se faisaient gloire d'appartenir publiquement à la Ligue [4], la colère et l'inquiétude de Saint-Gouard croissaient. Quel serait sur Sixte Quint l'effet de cette campagne? Un jour, Sa Sainteté déclarait à l'ambassadeur français n'avoir jamais vu Nevers ; puis, serrée de près, s'embarrassait et finissait par avouer en rougissant que le duc lui devait venir baiser les pieds ; puis, grossissant la voix, s'écriait qu'après tout elle était libre de recevoir qui bon lui semblait [5]. Un autre jour, elle se montrait ébranlée par les assurances du duc : « Nous ne savons, avouait-elle, que penser et qui croire ! Le duc de Nevers nous jure que ses amis veulent uniquement servir le roi leur maître et chasser les hérétiques. Pouvons-nous les condamner [6] ? » A l'audience suivante, elle complétait sa pensée, blâmant avec sévérité le roi de France pour sa mollesse, sa mollesse qui forçait les autres d'agir à sa place [7]. Et Saint-Gouard, non plus que son collègue le cardinal d'Este, protecteur des affaires de France, ne savaient trop par quoi répliquer : ils ne pouvaient que promettre au Souverain Pontife, en termes vagues, une prompte et vigoureuse décision de la part d'Henri III [8]. Ils sentaient bien les torts du prince qu'ils servaient, car, dans leurs lettres, ils l'exhortaient à la vigueur. Saint-

[1] Les dépêches originales de Saint-Gouard à cette date sont Ms. Bib. nat., fonds français, 16045.— Les lettres d'Olivarès ont été publiées en partie par M. le baron de Hübner, *Sixte Quint*, t. III, p. 218 et ss. (pièces justificatives.) Paris, Vieweg, 1870.

[2] Saint-Gouard à Henri III, 4 juin 1585, Ms. Bibl. nat. Fonds français, 16045.

[3] V. Hübner, *Sixte Quint*, t. II, p. 164.

[4] Saint-Gouard à Henri III, 7 juin 1585, Ms. Bibl. nat. Fonds français, 16045.

[5] Saint-Gouard à Henri III, 4 juin 1585, *ibid.*

[6] Saint-Gouard à Henri III, 16 juin 1585, *ibid.*

[7] *Id.*, *ibid.*

[8] *Id.*, *ibid.*

Gouard lui conseillait aussi de faire jeter en prison le duc de Nevers et les cardinaux de Vaudemont et de Pellevé, quand ils rentreraient en France. Il ajoutait, — tant était grand son courroux personnel! — que si jamais le duc tombait entre ses mains, le maudit n'en sortirait ni tôt ni sauf [1].

L'issue des négociations de Nevers vengea Saint-Gouard, mieux que ne l'eussent vengé ces voies de fait. Sixte Quint soupçonnait et détestait un parti-pris de révolte, des ambitions inavouables, sous le masque désintéressé dont se couvraient les chefs de la Ligue [2]; il était trop bon chef d'État, trop ami de l'ordre chez lui, pour favoriser les rebelles chez le roi très chrétien. Il chargea seulement Nevers d'un bref incolore, tiède, insignifiant, pour le cardinal de Bourbon : il engageait ce prélat à se réunir, avec ceux de sa faction, au parti d'Henri III contre les hérétiques [3]. Ce n'était pas là l'autorisation solennelle et publique de la Ligue qu'avait rêvée Nevers. Nevers en fut tout attristé. Ses scrupules le reprirent. Et le matin même de son départ, qui fut le 16 ou le 18 juin [4], tout botté, tout éperonné, près de monter à cheval, il fallut qu'il allât chez le cardinal Madruccio, protecteur d'Espagne, faire part de ses perplexités et de ses peines à cet homme de bon conseil, estimé dans tous les camps. Madruccio se vanta depuis d'avoir rendu le calme à l'âme timorée du duc, après deux heures de discussion [5]. Mais le calme n'était pas si bien ramené qu'il dût longtemps durer. De retour en France, Nevers, décidément repentant, se détacha de la Ligue, et fit sa soumission au roi, qui le rétablit dans ses bonnes grâces.

Le cardinal de Vaudemont ne partit que plusieurs jours après le duc de Nevers. Il tenta vainement d'obtenir du pape une *bulle de privation* contre Henri de Navarre. Sixte Quint lui répondit durement, car

[1] Saint-Gouard à Henri III, 7 juin 1585, *ibid.*

[2] L'ambassadeur et le protecteur de France contribuèrent à éclairer Sixte : « Le pape, à ce que j'ai appris, n'a pas donné au duc la bulle publique que celui-ci lui avait demandée, parce que l'ambassadeur de France et le cardinal d'Este ont montré à Sa Sainteté la capitulation de la Ligue, dont je joins la copie, pour prouver que le cardinal de Bourbon et les princes coalisés poursuivaient d'autres fins que celles qu'ils avouaient, et étrangères à la cause de la religion » Olivarès à Philippe II, 20 juin 1585, publ. par Hübner, t. III, p. 5.

[3] Saint-Gouard à Henri III, 2 juillet 1585, Ms. Bibl. nat. Fonds français 16045.

[4] « Le duc de Nevers est parti le 16, » écrit Olivarès à Philippe II le 20 juin 1585, ap. Hübner, t. III, p. 5. Mais Olivarès a dû s'être trompé de deux jours, car Saint-Gouard, écrivant à Henri III le 17, dit positivement : « Le duc de Nevers part demain. » Ms. Bibl. nat. Fonds français, 16045.

[5] Olivarès à Philippe II, 20 juin 1585, ap Hübner, t. III, p. 5.

il ne voulait point paraître céder aux instances de la Ligue ; mais, au fond, il était déjà résolu d'excommunier et d'exclure de la succession au trône le prince hérétique [1]. Et le 9 septembre, quand il fut bien évident que le pape n'agissait pas sous une pression étrangère, fut affichée dans Rome la bulle privatoire, qui reçut de ceux qu'elle blessait l'irrévérencieux surnom de *brutum fulmen*.

Dès le 7 juillet, trois semaines par conséquent après le départ de Nevers, Henri III avait fait sa paix avec les chefs de la Ligue à Nemours.

Voilà l'histoire, et voici maintenant le roman des *Mémoires de Nevers*.

II

Ce qui rend ce roman tout à fait dangereux, c'est qu'il est en forme de lettres, de lettres que Gomberville a pris le soin de donner comme sûrement authentiques. A la page 665 du tome I, au-dessous de ce titre : *Lettres de M. le duc de Nevers escrites de Rome à M. le cardinal de Bourbon et autres, 1558* (erreur d'impression pour *1585*), l'académicien explique qu'il est redevable de remerciements à feu M. de la Rivière, qui, chargé de la direction de la bibliothèque de M. de Thou, lui en a ouvert les trésors ; c'est là, dit-il, qu'il a trouvé notamment un « recueil de lettres, tant de nos rois que de nos princes, entr'autres celles qui estoient imprimées ci-dessus et les suivantes aussi. » Il ajoute que le public en doit de la gratitude à la mémoire de M. de la Rivière, et qu'en retour d'un tel service le défunt, qui d'ailleurs a fait une bonne fin, mérite de l'indulgence pour les fautes de sa vie.

Les intentions du pauvre Gomberville à l'égard de la Rivière étaient bonnes à coup sûr. Mais on va juger si la mise au jour de documents pareils peut compter pour un titre à quoi que ce soit devant la postérité.

Analysons :

1° Lettre du duc de Nevers au cardinal de Bourbon, dernier juillet 1585. — Nevers raconte qu'il est arrivé de nuit à Rome, qu'il est descendu chez le cardinal de Pellevé, que ce prélat constate chez le nouveau pape des dispositions bien moins favorables à la Ligue que celles dont était animé Grégoire XIII. Il raconte que le 29 juillet il a eu audience et que Sixte Quint, tout en l'assurant de son estime per-

[1] Olivarès pénétrait très subtilement la pensée et les projets du pape. Voir sa lettre à Philippe II, 13 juillet 1585, publ. par Hübner, t. III, p. 7.

sonnelle, a blâmé vertement la révolte de l'association et prêché l'obéissance au roi légitime. Il ajoute que ce début lui semble d'un fâcheux augure. — Toute cette lettre n'est pas mal imaginée. Les différents acteurs sont bien dans l'esprit de leur rôle historique. Rien d'impossible à ce que Pellevé, Nevers et Sixte Quint aient tenu des discours analogues, mais au commencement du mois de juin 1585, car à la fin de juillet Nevers n'était plus à Rome.

2° Le même au même, 4 août 1585. — Nevers expose sa politique et ses préférences : il souhaite par dessus tout la réconciliation sincère de la Ligue et du roi, etc.

3° Le même au même, 5 août 1585. — Dans cette lettre, l'une des plus amusantes de la collection, on voit le pape et Nevers s'entretenir en politiques graves de la paix de Nemours, dont la nouvelle vient d'arriver à Rome, paraît-il. Sixte manifeste sa joie, vante la bonté d'Henri III. « Cependant, adjousta-t-il en me prenant la main, n'abusez pas de l'indulgence de vostre roy. » Nevers, moins satisfait que le Pontife, trouve que les ligueurs ont fait à Sa Majesté des conditions bien dures.

4° Le même au même, 15 août 1585. — « Vous deviez ne point traiter avec le roy comme avec un ennemy déclaré, » continue Nevers en s'adressant au cardinal de Bourbon. « ... On nous appelle icy tout haut séditieux et Espagnolz ; ces noms me font de l'horreur ! » — Il y avait beau temps que Nevers était hors de portée des coups de langue romains, et les derniers lazzi l'avaient atteint deux mois auparavant, au sortir de son étrange visite au cardinal Madruccio. — C'est d'un fantôme encore que le duc a peur et se plaint, quand il s'écrie : « Pisany ruine icy en un jour ce que l'on y a édifié avec bien de la peine et bien du temps.» Le malheureux Jean de Vivonne, qui s'appelait encore Saint-Gouard et ne devait s'appeler Pisany que l'année suivante [1], était, depuis le 25 juillet, banni de Rome par la colère du pape, à la suite d'un incident bruyant [2]. Personne ne s'avisait de le craindre, et son sort d'expulsé lui valait la compassion universelle [3].

[1] Après l'érection en marquisat de la terre de Pisany, située en Saintonge (mai 1586). — Jusque là, dans toutes les correspondances que j'ai vues, il est nommé *M. de Saint-Gouard*, et lui-même signe toutes ses dépêches *de Vivonne* ou *Saint-Gouard*. On trouve *de Vivonne* au bas de ses dépêches au roi ou à la reine-mère, *Saint-Gouard* (et plus tard *marquis de Pisany*) au bas de toutes autres lettres, celles, par exemple, au roi d'Espagne, au secrétaire d'Etat Villeroy, etc. Il y avait dans cette distinction entre le nom patronymique et le nom de terre un point d'étiquette.

[2] Incident de l'archevêque de Nazareth. V. Ms. Bib. nat. Fonds français, 16045.

[3] Gradenigo au doge, 23 août 1585, ap. Hübner, *Sixte Quint*, t. III, p. 12.

5° Le même au même, 20 août 1585. — Nevers raconte que, dans une nouvelle audience, le pape a décidément qualifié la Ligue des épithètes les plus sévères, et que tous deux se sont attendris jusqu'à mêler leurs larmes, en causant de « cette autre Hierusalem, » la malheureuse France. — Il est clair qu'avec le pathétique l'intérêt grandit.

6° Le même au même, sans date. — Le pape a dit à Nevers qu'on abusait de la bonne foi du cardinal de Bourbon. Il a protesté de son amour pour la France, ordonné à Nevers de retourner près du roi, etc. — Suit l'extrait d'une prétendue lettre de « Pisany, » qu'a pu se procurer le duc. Cette lettre est datée du 4 août. Jean de Vivonne s'y déclare ravi de l'attitude excellente du pape. « Ceux qui veulent, déclare l'ambassadeur au roi, que Votre Majesté entre en deffiance du pape, sont ses ennemys : il marche de fort bon pied dans ses interests, etc... » Voilà des façons de parler bien différentes de celles que je rencontre dans une lettre, authentique celle-là, écrite de la Paille, le 3 août, par l'expulsé, en courroux de son aventure : « Le pape se descouvre furieux et moins véritable... A son avènement, j'avois cru qu'il seroit juste et amy de la vérité et qu'il embrasseroit ce qui estoit en la cause du roy. Mais paraissant icy ceulx qui vinrent pour le party contraire et assistez des ministres espaignolz, je le vis aussytost changer de couleur comme le caméléon [1]... »

7° et 8°. Deux lettres de Nevers au duc de Guise, 25 août et 5 septembre 1585. — Nevers donne à Guise le conseil de se soumettre absolument au roi, ainsi que lui-même va le faire à sa rentrée en France. « Je vous déclare qu'estant né prince je ne dépendray jamais des volontez des ministres d'un autre prince. Je veux commander, et s'il faut obéir je veux obéir à mon Roy seulement !... »

9° Le même au cardinal de Guise, dernier août 1585. — Adjuration au cardinal de rentrer dans l'ordre : « Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui appartient à César !... » — Tout cela daté de Rome !

III

Concluons :

1° Les *Lettres de M. le duc de Nevers escrites de Rome à M. le cardinal de Bourbon et autres*, publiées par Gomberville [2], sont fausses. Mais ici se pose une question : le degré de responsabilité de Gomberville. Gomberville a-t-il été mystificateur ou bien dupe ? A-t-il

[1] Saint-Gouard à Villeroy, La Paille, 3 août 1585. Ms. Bib. nat. Fonds français, 16045.
[2] T. I, p. 665 et ss.

fabriqué ces documents, afin de s'exercer à la rhétorique et de combler une lacune dans son ouvrage? ou bien les a-t-il trouvés tout fabriqués dans la bibliothèque de M. de Thou? J'incline vers la seconde hypothèse. L'académicien parle avec tant d'enthousiasme, tant d'apparente sincérité, de sa trouvaille et de sa reconnaissance pour feu M. de la Rivière, qu'il serait le pire des faussaires et des fripons littéraires s'il mentait; et je n'ai nulle raison de faire l'injure d'un tel soupçon à la mémoire d'un écrivain jusqu'ici réputé fort honnête homme [1].

2° Jusqu'à quel point la considération et l'autorité des *Mémoires de Nevers* sont-elles atteintes par cette découverte d'une partie véreuse? La plupart des documents contenus dans les deux in-folio sont assurément authentiques. D'aucuns, tels que le *Discours de la légation de M. de Nevers vers le pape Clément VIII* [2], sont de simples réimpressions [3]. Mais d'autres sont faits pour inspirer la défiance : par exemple, les pièces imprimées à partir de la page 647 du tome I, (lettres de Martelli, de Pellevé, du père Matthieu, du confesseur du duc, etc.,) ne me disent rien qui vaille dans leur ensemble; elles sortent ou paraissent sortir du « recueil » procuré par la Rivière. C'est pourquoi, tant qu'un érudit, connaissant bien les sources de l'histoire du XVIe siècle, n'aura pas fait la critique des *Mémoires de Nevers*, c'est-à-dire contrôlé pièce par pièce ce qu'ils renferment, il pourra paraître plus sûr de ne leur demander des renseignements qu'avec une extrême réserve.

3° En ce qui concerne les faits du voyage de Nevers à Rome en 1585, ma rectification n'a pas, je le sais, une grande importance. Outre que ce voyage n'offre pas en lui-même un intérêt historique bien considérable, le fabricateur des lettres publiées par Gomberville avait assez le sentiment des circonstances et des personnes pour placer le pape et le duc dans un milieu vraisemblable et pour leur prêter des discours presque vrais; de telle sorte que tous les historiens qui jusqu'à ce jour ont raconté le voyage de 1585 sur la foi de ces correspondances, n'ont guère commis d'autre erreur que celle de faire venir le duc de Nevers à Rome environ deux mois trop tard, de le faire quitter cette ville environ trois mois trop tard aussi, et de le

[1] Le président de Thou ne s'est pas servi de ces documents pour écrire l'histoire du voyage de Nevers à Rome en 1585. Son récit, fait de mémoire d'après le témoignage verbal du duc même, est très incomplet. V. *Histoire Universelle*, liv. LXXXI.

[2] *Mém. de Nevers*, t. II, p. 437.

[3] Paris, chez Mettayer et L'Huillier, 1594. — Le *discours de ce que fit M. de Nevers à son voyage de Rome* (t. II des *Mémoires* p. 405 et ss.), la *Relatio dictorum a Clemente papa die 28 decembris 1593 in consistorio circa Henricum IV et statum Franciæ* (t. II, p. 638), m'ont l'air d'une authenticité moins sûre.

faire très indûment causer de la paix de Nemours avec Sixte Quint, dont il était séparé par de grands espaces à la date de cette paix.

4° Mais s'il est vrai que la plus grande noblesse de l'histoire soit dans un fervent amour de la vérité, point d'erreur de détail qui ne soit fâcheuse et qu'il n'importe de signaler. Je n'ai nulle envie de donner ici la liste des auteurs qui sont tombés dans le piège des *Mémoires de Nevers ;* Dieu me garde de paraître trouver un plaisir d'écolier à surprendre en faute ceux qui sont des maîtres! La bonne foi de tout le monde peut être surprise, l'attention la plus scrupuleuse peut être trompée par les faiseurs de documents. Cependant, il me faut montrer par une citation, une seule, les inconvénients des fantaisies publiées par Gomberville : « ... Lorsque le duc de Nevers, arrivé à Rome dans le courant de juillet — a écrit M. Henri Martin, — voulut entreprendre auprès de lui l'apologie de la Ligue, Sixte commença par demander au duc en quelle école il avait appris qu'il fallût former des partis contre la volonté de son prince légitime... » Et plus loin, M. Henri Martin a ajouté : « Voyez les lettres écrites d'Italie par le duc de Nevers au cardinal de Bourbon et aux Guises, *Mém. de Nevers*, p. 666-680. Nevers y raconte des conversations avec le pape et montre Sixte V jugeant la situation de la France en politique, en partisan de l'équilibre de l'Europe, et non en chef de la faction ultrà-catholique. Sixte V voit qu'on pousse la France à sa ruine, et se défend avec douleur et colère d'y prêter la main. Il exprime, touchant les malheurs de la France, des sentiments qui étonnent et émeuvent chez un homme habituellement si inflexible et si dur ; il qualifie la Ligue de conspiration également pernicieuse à la religion et à l'État, et prédit qu'on réduira le roi, tout catholique qu'il est, à appeler les hérétiques à son secours pour se délivrer de la tyrannie des catholiques. Le huguenot, ajoute-t-il, ne sera jamais défait que le ligueur ne le soit. Il parlait plus nettement encore à l'ambassadeur de France, Jean de Vivonne de Saint-Goar, marquis de Pisani, homme de cœur et de tête, qui eût été digne de servir un autre maître que Henri III. Il lui disait que le roi devrait châtier exemplairement les ligueurs et les mettre entre les mains de ses parlements ; que, pour lui, il avait envoyé aux galères des moines qui osaient parler insolemment et se mêler de ses affaires. Le duc de Nevers se procura une copie de la lettre où Pisani transmettait au roi ces conseils du pape et l'envoya au cardinal de Bourbon (*Mém. de Nevers*, t. I, p. 675). Le duc de Nevers, dégoûté de la Ligue par tout ce qu'il avait vu et entendu à Rome, se rapprocha du roi et conseilla à ses anciens associés d'en faire autant [1]... » — Grâce à sa connais-

[1] Henri Martin, *Histoire de France* (Furne, 1857), t. X, p. 3 et 4.

sance des dépêches authentiques des ambassadeurs accrédités à Rome en 1585, M. le baron de Hübner a eu le bonheur d'échapper aux *Mémoires de Nevers*. Il est passé à côté du piège; mais soit qu'il ne l'ait pas aperçu, soit dédain, soit négligence, il ne l'a pas signalé, il n'a pas crié gare à ceux qui viendraient après lui [1]. A présent, c'est fait.

GUY DE BREMOND D'ARS.

III

UN PLAN DE RELIGION CIVILE

EN 1797 [2].

C'était au lendemain du 18 Fructidor ; la souveraineté nationale venait d'être indignement violée par ceux-là mêmes qui se prétendaient ses représentants; force était restée à l'esprit révolutionnaire. Mais, tandis que parmi les anciens Conventionnels, triomphants grâce au sabre d'Augereau, les uns s'empressaient d'assouvir leurs haines et d'assurer leur pouvoir en remettant en vigueur les lois des plus mauvais jours, d'autres, plus perspicaces, s'interrogeaient avec inquiétude sur les causes de ce réveil de l'opinion publique à la suite duquel avaient failli sombrer les institutions républicaines. La France ne s'était pas convertie à l'idée jacobine; elle protestait par l'élection de ses représentants, non seulement contre le honteux gouvernement qu'elle subissait, mais même contre les principes politiques que prétendait faire dominer le Directoire. Évidemment la tradition monarchique avait survécu aux luttes sanglantes de la révolution ; les déclamations démagogiques, aussi bien que le fer des bourreaux, étaient demeurées impuissantes sur les mœurs : c'était donc les mœurs qu'il fallait transformer, si l'on voulait amener l'esprit public à se déclarer ouvertement en faveur des

[1] Hübner, *Sixte Quint*, t. II, p. 163 et ss.

[2] V. *Rapport fait par Leclerc (de Maine-et-Loire) sur les institutions relatives à l'état civil des citoyens*. Impr. nat., brumaire an VI. — *Rapport à la suite. Opinion de Gay-Vernon*. Impr. nat., frimaire an VI. — *Opinion de Jean-François Erhmann*. Impr. nat., frimaire an VI. — *Opinion de Pison-Dugalland*. Impr. nat., frimaire an VI, et le *Moniteur*, séances des 16 brumaire, 21, 22, 23 et 24 frimaire an VI.

institutions nouvelles. Les législateurs de l'an VI, fidèles adeptes du philosophe de Genève, se croyaient de taille à réaliser une semblable réforme; il ne s'agissait, suivant eux, que de tranférer à l'État toute l'autorité morale que les religions s'étaient arrogée sur les consciences. Partant de ce principe, ils arrivèrent à la conception d'une religion purement civile, dont les rites symboliques seraient exercés, au nom de l'État, par des fonctionnaires changés en pontifes. Déjà les Théophilanthropes pratiquaient obscurément les cérémonies de leur culte dans quelques églises de Paris ; mais ce déisme banal, qui brûlait son encens dans un temple vide et confondait dans une même vénération Confucius et Jésus-Christ, n'aurait pu suffisamment répondre aux vues des réformateurs des mœurs. Ce qu'ils rêvaient, c'était un culte obligatoire, suivant l'homme, ainsi que la religion chrétienne, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et lui présentant, en toute circonstance, le dévoûment à la république comme le but et la fin de tous les actes de la vie.

Le moment était favorable : Cambacérès avait présenté dès l'an IV son projet de code, dont le livre premier établissait, quant à l'état des personnes, les conditions fondamentales reproduites par notre législation actuelle. Il s'agissait de transformer chacune des formalités requises pour constater les naissances, les mariages et les décès en autant de cérémonies du nouveau culte.

Tel est le but que se propose le projet de loi lu au conseil des Cinq cents, au nom de la commission sur les institutions relatives à l'état civil, dans la séance du 16 brumaire an VI. J.-B. Leclerc en était le rapporteur. Leclerc, ancien conventionnel, avait voté la mort du roi sans appel et sans sursis : c'est dire que les principes les plus purs de la doctrine jacobine se reflètent dans son œuvre. « Le dépôt le plus sacré qu'une nation puisse remettre à des législateurs, dit-il en débutant, c'est celui de la morale. » La théorie que le projet de loi entend développer et mettre en pratique se trouve implicitement renfermé dans cette phrase. Nous ne nous arrêterons point à en faire ressortir toute la fausseté. Si l'on peut dire, avec raison, que les législateurs doivent se considérer comme les gardiens vigilants et les défenseurs de la morale publique, les constituer les promulgateurs en même temps que les juges de la loi morale, c'est vouloir abdiquer, au profit de l'autorité civile et politique, les droits les plus sacrés de la conscience.

En se faisant ainsi l'apôtre de la morale, Leclerc aurait éprouvé un certain embarras pour justifier l'attitude antérieure des terroristes ses collègues, s'il n'avait pas eu la facile ressource de rejeter tous leurs excès sur les ennemis de la république : « Plus une amélioration dans la morale publique, dit-il, parut un pressant

besoin, plus les ennemis du peuple eurent de facilités à se jouer des vains efforts de ceux qui voulaient l'opérer ; les uns s'opposèrent ouvertement à leurs vœux, les autres, et ceux-là furent les plus habiles, anéantirent l'effet de leurs tentatives en paraissant les seconder, en excitant avec perfidie une ardeur qu'il n'eût fallu que modérer afin de pouvoir lui donner une direction salutaire..... O combien les amis de la patrie gémirent en voyant le moment opportun leur échapper ! Combien de larmes ils versèrent sur les mœurs, quand l'événement ne justifiant que trop leur inquiète prévoyance, la république, un moment dépravée, parut se charger volontairement des chaînes les plus pesantes et les plus abjectes qu'aucun peuple ait jamais portées ! »

A quelle date de l'histoire révolutionnaire le rapport de Leclerc fait-il allusion, en parlant du « moment opportun » qui aurait favorisé la réforme des mœurs publiques? Est-ce à celle de la proclamation de la république en 1792 ? Mais la lutte acharnée des partis, auxquels servait d'enjeu la tête de l'infortuné Louis XVI, laissait-elle alors quelques loisirs aux spéculations philosophiques ? Est-ce à l'aurore de la révolution, quand tous les esprits semblaient se confondre dans une même aspiration vers la liberté ? C'est probable, et Gay-Vernon, en appuyant la proposition de son collègue, est plus explicite que lui : « Nous avons, il est vrai, dit-il, laissé échapper des moments bien précieux pour la réforme des mœurs ; quel est le français qui ne se rappelle pas ces temps où l'enthousiasme était à son comble, où toutes les affections, toutes les pensées étaient pour la liberté? Oh ! qu'il eût été facile alors de *jeter la nation au moule* et de lui donner des mœurs républicaines !...» Oui certes, il y eut en 1789 un élan irrésistible vers la liberté, mais qui donc oserait affirmer que l'idéal républicain était le mobile de ce grand mouvement? Si quelques rhéteurs obscurs, l'esprit troublé par une éducation classique mal digérée, entrevoyaient et espéraient un changement radical dans les institutions politiques de la vieille France, lequel d'entre eux avait osé se lever quand Mirabeau leur avait lancé sa foudroyante apostrophe : *Silence aux trente voix !* En 1797, pas plus qu'en 1789, le pays n'était acquis à des doctrines que ses mœurs repoussaient instinctivement, mais qu'importait à ces sectaires, dont l'étroite cervelle prétendait pétrir le peuple français comme une cire molle, *jeter la nation dans un moule*, dût-elle en sortir sanglante et mutilée !

A travers la phraséologie creuse de Leclerc, nous signalerons la condamnation involontaire des résultats obtenus par la politique jacobine ; c'est un aveu qui a son prix dans la bouche d'un de ceux qui, s'ils ne l'avaient pas défendue, s'y étaient du moins honteusement soumis. L'aveu du mouvement de réaction énergique qui se manifestait alors

dans l'opinion contre les idées et les tendances révolutionnaires doit être aussi noté. «...Il est dans la nature des corps politiques de chercher le repos après les longues tourmentes ; or, où est le repos des peuples, si ce n'est dans la morale publique? » De là la nécessité de consacrer ses efforts à diriger le peuple dans la pratique de la morale, « de lui donner d'autres mœurs, si on ne veut pas le voir retomber dans ses anciennes habitudes. » Ce retour aux idées de l'ancien régime s'opérait à grands pas : « Un morne silence aurait confondu le 10 août et le 14 juillet avec les journées les plus indifférentes, et la fondation de la république elle-même était condamnée à n'avoir pas d'éclat ; on parlait de morale, il est vrai, mais c'était pour appeler les préjugés. Le calendrier décadaire, cette institution si respectable, était à peine sauvé de l'oubli dans les actes du gouvernement, et le calendrier grégorien avait repris toute sa vigueur ; on prétendait placer toute l'instruction entre les mains du clergé catholique... » Enfin, comble d'horreur ! « si l'on en croit le rapport de personnes dignes de foi, les administrateurs du Conservatoire de musique avaient reçu l'ordre de briser toutes les lyres républicaines, et de présenter des vues sur les moyens de renfermer exclusivement dans les temples catholiques l'usage de cet art, si puissant sur les mœurs, lorsqu'une saine philosophie le dirige... Cette marche rétrograde fut si rapide, si effrayante, vous le savez, représentants du peuple, que vous désespérâtes non seulement de la retarder, mais encore de donner à l'esprit public un mouvement plus salutaire, dans le cas où quelque prodige l'aurait arrêté au dernier pas que les contre-révolutionnaires lui faisaient faire chaque jour. »

Ce prodige, bien entendu, se manifesta par le coup d'état du 18 fructidor, que le citoyen Leclerc, dans sa naïveté républicaine, nous présente ainsi sous son véritable jour, c'est-à-dire comme un retour brutal et violent vers des doctrines et un régime que le pays condamnait et détestait.

Pour justifier cette réforme des mœurs, qu'ils poursuivent avec tant d'ardeur, les auteurs du projet de loi n'hésitent point à formuler tout un système inquisitorial qui n'a rien à envier aux pratiques du Saint-Office : « Les mœurs particulières étant les principaux éléments de la morale publique, c'est à former les mœurs particulières que le législateur doit premièrement s'attacher ; aucun des instants de la vie des citoyens, aucune de leurs actions, aucune de leurs affections, aucun de leurs intérêts, ne doivent lui être indifférents ; il faut, en quelque sorte, qu'il ait l'œil sur les actes journaliers de chaque individu, pour les diriger vers le but commun sur lequel repose l'unité sociale. »

Nous n'apercevons pas trop comment l'unité sociale repose sur un but, mais ce que nous voyons très bien, c'est que la législation qui

aurait la prétention de veiller obligatoirement sur les intérêts et les affections de chaque citoyen, réaliserait, au profit de ceux qui la mettraient en pratique, le plus monstrueux des despotismes. Disons-le à l'honneur du rapporteur du projet de loi, il ne tire pas du principe exposé les conséquences rigoureuses qu'il pourrait comporter. D'ailleurs, si jamais ce projet eût reçu son application, l'imbécillité y eût forcément tempéré la tyrannie ; en France, une loi ridicule ne conserve pas longtemps son autorité. Rendons aussi cette justice au citoyen Leclerc, son œuvre contient une bonne idée ; malheureusement pour lui, elle est empruntée à ces anciennes mœurs dont il voudrait effacer jusqu'au dernier vestige. C'est l'institution du *livre de famille*. Autrefois, dans beaucoup de familles de la bourgeoisie, il existait un vieux registre, où chaque génération inscrivait, à tour de rôle, les incidents les plus importants de la vie de famille. Là figuraient souvent, à côté des naissances, des décès et des mariages, rapportés à leurs dates, une foule de détails intéressants, qui faisaient de ces *livres de raison* des chroniques contemporaines du temps où vivaient leurs auteurs. Encourager la rédaction de ces annales domestiques et leur donner la consécration légale, c'était là une heureuse pensée, et, sans espérer que sa réalisation dût amener tout le bien « que produisait chez les anciens l'institution des dieux lares, » il est permis de croire que l'esprit de famille, si affaibli par l'instabilité due à nos lois modernes, y aurait puisé quelque vitalité. Mais, dans l'économie du projet de loi de l'an VI, ce livre prend toutes les proportions d'un objet consacré par le culte. Ce sont les tables de la loi rappelant sans cesse dans l'intérieur des familles « des devoirs à remplir, des vertus à pratiquer, des qualités à acquérir et une providence à respecter. » Ce livre, indispensable à tout citoyen, « serait rendu sacré tant par son objet que par les précautions qui seraient prises pour empêcher qu'il pût jamais être ou profané, ou dénaturé... Après la mort des deux époux, le livre de famille passerait à l'aîné des enfants ou au plus proche héritier ; la conservation en serait un devoir sacré. Le possesseur ne pourrait en refuser la communication à aucun des membres de la famille, et ceux-ci seraient autorisés à l'accuser en justice en cas de refus, de lacération, de souillure ou de faux ; il en devrait encore communication au magistrat charger d'inspecter l'instruction publique, et ce magistrat aurait l'obligation de faire punir les infractious aux lois relatives à cet objet. »

Nous allons passer en revue les diverses cérémonies relatives à la naissance, au mariage, au divorce et aux sépultures [1] dont le projet

[1] Voir règlement proposé par Leclerc à la suite du rapport sur les institutions civiles. — Séance du 17 brumaire, an VI.

de loi nous donne les formules « à la fois morales et touchantes. » Ici tout commentaire serait superflu ; nous nous bornons à transcrire :

« Le temple républicain est établi dans la principale église du chef-lieu de canton.

« Il est décoré d'un autel sur lequel sont des vases de fleurs, et le tableau des formules qui doivent être prononcées dans les cérémonies civiles.

« Derrière l'autel est un siège assez élevé pour que l'officier public, chargé de présider aux cerémonies, puisse être vu de tous les assistants.

« Au dessus de la place de ce magistrat est un tableau sur lequel est écrit en gros caractères : LES ACTES RELATIFS A L'ÉTAT CIVIL DES CITOYENS FRANCAIS SE FONT AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE ET SOUS LES AUSPICES ET EN PRÉSENCE DE L'ÊTRE-SUPRÊME.

« Au côté droit de l'autel, sont les places des scribes, elles sont élevées sur une estrade.

« Au côté gauche, aussi sur une estrade, sont les places des chanteurs et joueurs d'instruments.

« Vis-à-vis de l'autel, sont des banquettes destinées à recevoir les individus qui font l'objet de la cérémonie.

« Le tout forme une enceinte fermée au public, mais de manière à ce qu'il voie aisément ce qui s'y passe.

PRÉSENTATION D'UN ENFANT.

« Pour la présentation d'un enfant, le cortège se compose de joueurs d'instruments autres que ceux destinés au service intérieur du Temple, de jeunes garçons et de jeunes filles portent des corbeilles de fleurs de la saison ou de feuillages d'arbres verts si la saison des fleurs est passée ; de la femme qui porte l'enfant, ou de la mère, si elle peut se présenter ; du père tenant ostensiblement le livre de famille ; d'un témoin de l'un et de l'autre sexe ; et enfin des parents et des amis qui veulent assister à la cérémonie.

« Les jeunes garçons et les jeunes filles qui portent des fleurs se placent devant les musiciens ; la femme qui porte l'enfant se place sur la banquette en face de l'autel ; les témoins sont à côté des scribes ; les parents et les amis se rangent sur les bancs qui sont derrière l'enfant.

« Les musiciens exécutent un hymne. »

« Le père monte à l'autel et présente le livre de famille à l'officier civil. Ce dernier le remet au père, ouvert à l'endroit où est la formule de naissance que les scribes doivent remplir, et le père la porte aux scribes.

« Lorsque la formule est remplie, le père reprend le livre de famille et le reporte au magistrat qui lit à haute voix ce qui suit :

« Fils de Jules.... et de Cécile.... unis par le nœud de mariage le... jour du « mois de.... de l'an.... de la République française, sois le bien arrivé, la « République t'accueille avec joie ; tu porteras le nom de... qui t'est donné « par Emmanuel... né à... âgé de... et Sophie... née à... âgée de,... témoins « qui ont signé ton acte de naissance. Tu vins au monde le... Ce jour sera « pour toi un jour de fête ; tu le célébreras tous les ans dans ta famille et « avec tes deux témoins, car ils ont serré entre eux et avec toi un lien qui « ne se dénouera qu'à la mort. Durant le cours de ta vie, dans quelque posi- « tion que te mette la fortune, tu te souviendras que tu naquis français, et

« que la patrie espéra que tu pratiquerais toutes les vertus domestiques et « sociales.

« Proclamé à.... En présence et sous les auspices de l'Être suprême, le.... « jour du mois de... l'an... de la République française. »

« Les musiciens exécutent un second hymne.

« Les scribes portent à l'autel les registres publics ; le père, la mère, si elle est présente, et les deux témoins vont alternativement les signer, ainsi que le livre de famille, et reviennent ensuite à leur place.

« L'officier public signe le dernier, tant le livre de famille que les registres publics; après quoi, il prononce à haute voix la formule suivante qu'il adresse alternativement au père de l'enfant et aux témoins :

« Père et mère de cet enfant, voici ce que la nature vous commande et ce « que la patrie attend de vous :

« La mère le nourrira de son lait autant qu'elle le pourra.

« Vous n'abandonnerez point à des mains étrangères le soin de ses pre- « mières années ; des aliments sains, des vêtements commodes et une douce « liberté faciliteront le développement de ses forces.

« Il apprendra de bonne heure les choses dont la République ordonne « l'enseignement dans les écoles primaires ; vous l'instruirez au travail et l'y « accoutumerez par degrés.

« Il puisera dans vos préceptes et surtout dans vos exemples les vertus, « les qualités et les sentiments d'une nécessité habituelle et journalière : la « propreté, l'économie, la sobriété, la patience, la franchise, la fidélité à « ses engagements, l'obéissance aux lois, l'amour de la liberté, la haine du « royalisme et de l'anarchie, l'attachement à la Constitution de l'an III, le « courage, la générosité, les égards pour la faiblesse et le malheur ; la bien- « faisance, le respect pour le sexe, la vénération pour la vieillesse, la ten- « dresse fraternelle, la piété filiale et la reconnaissance envers l'Être « suprême.

« Sans la pratique de toutes ces vertus, il n'y a ni bonheur individuel, « ni prospérité dans les familles, ni tranquillité dans l'Etat.

« Et vous, témoins, qui avez signé l'acte de naissance, ce n'est pas une « vaine formalité que vous avez remplie ; vous n'êtes plus étrangers les « uns aux autres ; il s'est établi entre vous et cet enfant une affinité que la « mort seul pourra dissoudre : vous l'aimerez comme si vous étiez du même « sang ; vous lui tiendrez lieu de parents, si le ciel les lui ravit ; et, réci- « proquement, il vous aimera, vous respectera et vous soutiendra dans vos « vieux jours. »

« Après cette formule, les jeunes garçons et les jeunes filles présentent des fleurs à l'officier de l'état-civil ; il en jette quelques-unes sur l'enfant, et dit à haute voix : « L'enfance est l'âge de la faiblesse ; mille douleurs l'assiègent ; semons des fleurs sur les premières années de l'homme. »

« Les porteurs de corbeilles descendent vers le père : il prend à son tour des fleurs et les jette vers son enfant, en disant à haute voix : « C'est le « devoir des pères de jeter des fleurs sur les premières années de leurs « enfants. »

« Les parents et les amis vont, les uns après les autres, jeter des fleurs autour de l'enfant ; après quoi le cortège se retire dans l'ordre ci-dessus indiqué. »

La présentation de l'enfant né hors mariage se fait sans cortège, sans hymne et sans fleurs ; le commissaire du Directoire exécutif est

seulement engagé à veiller sur l'éducation de l'enfant, et on rappelle aux témoins l'affinité qu'ils viennent de contracter avec « cette intéressante créature. »

Pour l'enfant exposé, trois formules ; la première s'adresse au nouveau-né :

« Infortuné ! la patrie t'accueille et te promet assistance. Ton âge paraît « être de..... tu prendras date du..... tu porteras le nom de..... qui t'a été « donné par.... et par... témoins qui ont signé ton acte de naissance. Dans « quelque position que te mette la fortune, n'oublie jamais que la patrie, « en t'adoptant, espéra que tu pratiquerais toutes les vertus domestiques et « sociales. — Proclamé, etc.... »

Au commissaire du Directoire :

« La patrie adopte cet enfant, et vous charge de veiller à ce qu'il soit heu« reux et devienne un citoyen utile à la république. »

Aux témoins :

« Et vous, témoins, vous êtes aussi spécialement chargés de partager la « sollicitude du magistrat ; car vous venez de contracter avec cet infor« tuné une affinité qui ne se dissoudra qu'à la mort. »

Nous passerons les formules de l'adoption et celle de *l'inscription civique*, destinées à marquer le passage de l'enfance à l'âge viril ; ces dernières sont fort longues. Les formalités durent tout un jour. « Toutes les autorités y prennent part, la garde nationale, les instituteurs et leurs élèves, le jury d'instruction, des groupes de jeunes garçons portant des branches de chêne, les agents municipaux porteurs du procès-verbal d'examen, et enfin les parents des candidats qui les accompagneront au temple républicain. »

Les cérémonies relatives au mariage sont conçues dans le même ordre d'idées : « Il y a, dit le rapporteur, des vérités morales qui ne paraissent être méconnues de la plupart des hommes que parce qu'on ne les reproduit point assez à leurs pensées. Si vous les leur présentez, elles réveillent en eux des sentiments qui n'étaient qu'assoupis, et leur procurent des jouissances d'autant plus pures qu'elles sont plus naturelles, et d'autant plus vives qu'ils s'aperçoivent avec étonnement que la source en était dans leur cœur. Ainsi, lorsque deux époux s'unissent par le nœud du mariage, si vous vous bornez au contrat civil, comme on le fait aujourd'hui, et si vous les renvoyez de la maison commune, sans avoir donné à cet acte les couleurs à la fois riantes, philosophiques et religieuses dont il est susceptible, ils ne le regardent que comme une formalité d'usage pour constater le jour de leur union, et se conformer aux lois établies dans l'état où ils vivent ; ce n'est qu'une obligation comme toutes les autres, un bail à vie, si je puis m'exprimer ainsi, un contrat synallagmatique dans

lequel on a tout au plus le droit d'exiger de la bonne foi ; mais si vous y joignez des idées plus touchantes, si vous leur rappelez en peu de mots le but moral et politique de cette institution, tout à coup leurs pensées prennent un autre essor, et leurs cœurs se remplissent des sentiments les plus délicieux ; ce qui n'était qu'un simple accord devient un serment religieux; ce n'est pas assez de prendre des hommes à témoins, on veut que la divinité intervienne dans ce pacte solennel et le ratifie..... »

Il est difficile d'exposer plus explicitement sur quelles bases rationnelles et justes repose l'institution du sacrement de mariage, et pourtant, étrange aberration de l'esprit humain ! ce droit que le législateur républicain réclame au nom de l'État, il le refuse aux ministres des cultes établis sur la libre adhésion des croyants à leurs dogmes : « Nous voyons tous les jours de jeunes époux passer de la maison commune dans les temples où, selon la secte dont ils sont membres, des prêtres adressent pour eux des prières à l'Éternel ; et, par un malheur qui ne tarderait pas à devenir irréparable, il en est un grand nombre qui, ne voyant que dans cette dernière démarche l'accomplissement du contrat, ne se croient pas enchaînés par la seule énonciation de leur consentement et la signature des registres publics ; c'est une idée fausse, à la vérité ; mais il suffit qu'elle existe et qu'elle tende à discréditer la législation, pour qu'on ne doive négliger aucun moyen de l'anéantir. »

Afin de parvenir à ce louable but, les auteurs du projet de loi ont imaginé l'imposante cérémonie dont nous transcrivons le programme :

« Le cortège, pour la cérémonie du mariage, se compose d'un corps de musique, d'un groupe d'enfants portant des corbeilles de fleurs et une guirlande composée de feuilles de chêne ; d'un autre groupe portant les prix remportés par les époux dans les jeux publics ou dans les écoles nationales, de l'époux tenant ostensiblement le livre de famille, et accompagné de son père et de sa mère, ou de deux personnes occupant leurs places ; de l'épouse, accompagnée de son père et de sa mère ou de deux personnes occupant leur place ; de quatre témoins et des parents et amis invités à la fête.

« A l'arrivée du cortège les musiciens exécutent l'hymne du mariage.

« Les époux et leurs pères et mères se placent provisoirement vis-à-vis de l'autel ; les parents derrière eux, et les quatre témoins près des scribes.

« Lorsque tout le monde est en place, l'époux monte à l'autel, accompagné de son père et de la mère de l'épouse, et présente le livre de famille à l'officier public, qui l'ouvre à la page où est la formule du mariage.

« Le père de l'époux et la mère de l'épouse prennent le livre de famille de la main du magistrat, et le portent ouvert aux scribes chargés de le remplir.

L'époux descend de l'autel, va chercher l'épouse, la place à la gauche du magistrat, et va se mettre à la droite.

« Les père et mère de l'époux se placent aux deux côtés de l'autel.

« L'un des scribes fait la lecture prescrite par la loi du 20 septembre 1792, après quoi le mariage est consacré par la déclaration que fait chacune des

parties, à haute voix, et en ces termes : « En présence et sous les auspices de l'Être Suprême, je déclare prendre en mariage...., » l'officier civil fait passer l'épouse à la droite de l'autel, prend le livre de famille et lit la déclaration de mariage ainsi qu'il suit :

« Aujourd'hui..... jour, etc.

« En présence et sous les auspices de l'Être Suprême N... fils de N... et « de M... demeurant à ..... et F... fille de B... et de D... demeurant à ..... « sont unis par les liens sacrés du mariage.

« Ce jour sera pour eux un jour de fête ; ils le célèbreront dans leur « famille et avec R... C... T... et P... témoins qui ont signé leur acte de « mariage.

« Ils auront sans cesse présent à l'esprit que la société ne les regarde « plus comme deux êtres séparés, mais comme faisant partie d'un même tout, « uni par la vertu, source première du bonheur, et l'un des plus doux charmes « de l'amour conjugal.

« Ils porteront le même nom, habiteront le même toit, auront la même « pensée, la même volonté, le même désir, les mêmes peines et les mêmes « jouissances.

« Leur union ne sera point affaiblie par les années, elle comblera de joie « la vieillesse de leurs parents ; et de cette nouvelle souche sortiront de nom- « breux rejetons à l'ombre desquels la République fleurira d'âge en âge « jusqu'à la fin des siècles.

« Tel est le but de l'institution du mariage, tel est l'espoir de la patrie. »

« Les musiciens exécutent un second hymne, durant lequel on procède, dans sa forme ordinaire, à la signature du livre de famille et du registre public.

« Les signatures achevées, et lorsque chacun a repris sa place, à l'exception des époux qui restent à la droite de l'autel, les enfants portant la guirlande de chêne et les fleurs montent à la gauche, et présentent le tout à l'officier civil : celui-ci prend la guirlande, et dit à l'époux à haute voix :

« Ces feuilles de chêne sont l'emblème de la force. Souvenez-vous qu'un « bon citoyen doit toutes les siennes au bonheur de sa famille et à la pros- « périté de la République. »

« Il s'adresse ensuite à l'épouse et lui présente une corbeille en disant :

« Prenez quelques-unes de ces fleurs, attachez-les à cette guirlande, afin « que leurs couleurs égayent le vert foncé de la feuille de chêne, et souve- « nez-vous que le devoir d'une épouse est de tempérer par son enjouement « et par la douceur de son caractère les fatigues et les soucis inséparables « des travaux de son époux. »

« L'épouse attache quelques fleurs à la guirlande, après quoi l'officier public enlace les deux époux, et leur dit : « Allez et ne brisez jamais la chaîne qui vous unit. »

Pour le divorce, les formes sont plus simples : l'autel est dépouillé de ses ornements ; plus de musique, plus d'allocution ; l'officier de l'état-civil, après avoir interrogé les époux, biffe sur le livre de famille l'acte de mariage et le montre aux assistants en disant : « Le mariage de... et de... contracté à L... est dissous. » L'époux, l'épouse et les témoins se retirent les uns après les autres sans aucun cortège. »

Nous passons au chapitre de la sépulture ; nos modernes entrepreneurs d'enterrements civils y pourront puiser d'utiles indications.

« Il y a dans chaque chef-lieu de canton un brancard funèbre d'une belle forme, commode et portatif.

« Il est porté par six hommes revêtus d'un costume particulier ; ils marchent au petit pas, précédés d'un corps de musique et d'un groupe d'hommes et d'enfants portant ostensiblement les prix remportés par le défunt, soit dans les écoles nationales, soit dans les jeux publics, chacun dans un âge correspondant à celui du défunt lorsqu'il a remporté ces prix. Le plus proche parent et l'ami qui l'accompagne suivent immédiatement ; le parent tient ostensiblement le livre de famille. Il est suivi des autres parents et amis.

« Les hommes portent, autant que faire se peut, l'habit national, avec un crêpe autour du bras gauche, ou, s'ils sont fonctionnaires publics, le costume assigné à leurs fonctions. Les femmes sont couvertes d'un voile noir et d'un manteau de même couleur.

« La compagnie de la garde nationale dans laquelle le défunt était inscrit assiste, en armes, au convoi funèbre ; elle a à sa tête un tambour drapé.

« Si le défunt a obtenu une couronne civique, l'administration municipale, le juge de paix, les instituteurs et leurs élèves assistent au convoi. La couronne civique est portée par le président de l'administration municipale.

« Les musiciens jouent, pendant la marche, un air funèbre, composé de phrases musicales courtes et séparées les unes des autres par de longs silences.

« Arrivés au temple, les musiciens occupent leur place ordinaire ; les parents et les amis s'asseoient, savoir : celui qui est chargé du livre de famille et l'ami qui l'accompagne sur la banquette vis-à-vis de l'autel, et les autres sur les bancs qui sont derrière.

« Les porteurs des prix remportés par le défunt entourent l'autel.

« Les porteurs du cercueil s'arrêtent au milieu du temple ; ils y restent environnés par la compagnie de la garde nationale.

« Lorsque tout le monde est en place, l'officier civil dit à haute voix :

« Ce jour est un jour de deuil ; la République perd un citoyen. »

« Tout ce qui a rapport à la signature du livre de famille et du registre se fait comme à l'ordinaire. La formule que prononce l'officier de l'état-civil est celle-ci :

« La terre attend nos dépouilles mortelles ; mais notre âme leur sur« vivra pour jouir des récompenses que l'Éternel accorde à ceux qui ont « pratiqué pendant leur vie les vertus domestiques et sociales. »

« Lorsque les signatures sont achevées, le convoi funèbre marche vers le cimetière.

« Pendant la sépulture, les musiciens exécutent un hymne ; et lorsqu'il est achevé l'officier civil dit aux assistants :

« Allez, et que vos cœurs ne se refusent pas à la consolation, car la terre « ne prend que nos dépouilles mortelles, notre âme leur survit pour jouir « des récompenses, etc... »

« La sépulture des femmes ne diffère de celle des hommes qu'en ce que la compagnie de garde nationale est remplacée par un groupe de femmes vêtues uniformément, tenant chacune un rameau de cyprès, de romarin ou

de tout autre arbre vert. Si la défunte n'était pas mariée, le groupe est composé de jeunes filles vêtues de blanc. »

On nous pardonnera d'être entré dans d'aussi longs détails. Ils étaient nécessaires pour bien faire comprendre à quel degré d'incohérence l'idée révolutionnaire avait amené les esprits. Il est impossible de ne pas sourire devant le tableau de ces cérémonies empruntées aux bergeries de Florian, mais il est impossible aussi de ne pas y voir un hommage involontaire rendu à la persistance et à la puissance du sentiment religieux. Ces hommes qui ont exalté l'apostasie de Gobel, applaudi à l'apothéose de Marat, prostitué leur encens aux divinités d'Hébert et de Chaumette, viennent aujourd'hui se frapper la poitrine et s'écrier : « Si vous abandonnez les conséquences pratiques du dogme de l'existence de Dieu, renoncez à tout projet d'écoles primaires, ou rayez-en l'enseignement de la morale; il n'y en a point pour le peuple qu'on puisse fonder sur une autre base [1] ! » Quelle réponse aux systèmes d'éducation préconisés de nos jours par ceux qui se prétendent les héritiers des montagnards de 93! Robespierre, lui aussi, avait voulu utiliser au profit de son autorité « les conséquences pratiques du dogme de l'existence de Dieu ; » mais, il faut en convenir, les législateurs de l'an VI se montraient plus habiles que lui. Quelle signification pouvait avoir, aux yeux des masses populaires, ces solennités célébrées, chaque décadi, en l'honneur du *Peuple français*, des *bienfaiteurs de l'humanité*, des *martyrs de la liberté*, ou même au nom de pures abstractions comme la *vérité*, la *justice*, la *gloire*, la *pudeur*, l'*amitié* ?.. Ces exhibitions théâtrales, suivies de déclamations sonores et vides, pouvaient parler à l'imagination de quelques lettrés, mais elles seraient promptement tombées devant l'indifférence générale, et plus rapidement encore si elles avaient revêtu un caractère obligatoire. En faisant des cérémonies du nouveau culte le corollaire nécessaire des actes les plus importants de la vie, la loi de l'an VI assurait au pouvoir politique une action puissante et continue sur les sentiments qui agiteront éternellement le cœur humain : l'espérance, la joie et la douleur. Sans doute, ces ridicules parodies des rites religieux n'auraient pas eu cet effet, comme les Jacobins en avaient le secret espoir, d'arracher les croyants à leur foi religieuse ; mais elles pouvaient considérablement affaiblir son influence sur les générations nouvelles, et, dans tous les cas, le premier résultat obtenu aurait été d'importantes restrictions apportées à la liberté des cultes.

La loi sur *les institutions relatives à l'état civil* fut soumise au

[1] *Réponse faite par J.-B. Leclerc aux objections proposées contre le projet de loi présenté le 16 brumaire an VI.* — Séance du 23 frimaire an VI.

conseil des Cinq cents dans sa séance du 21 frimaire an VI [1]; la discussion manqua d'élévation et d'ampleur ; personne n'eut le courage de la porter sur son véritable terrain, celui de la liberté de conscience. Ce fut par les petits côtés que le rapport de Leclerc fut attaqué : on s'attacha à faire ressortir les difficultés d'exécution de la loi, principalement dans les campagnes, les inconvénients du *livre de famille* qui pouvait donner naissance à une noblesse nouvelle, les recherches inquisitoriales que sa tenue nécessitait, les dangers d'un nouveau culte dont les prêtres seraient des officiers publics déjà investis d'une part de l'autorité civile ; un seul orateur, Borel (de l'Oise), aborda la question de principes: «Les intérêts particuliers, dit-il, l'influence des caractères, des personnes, des affections sur le bonheur de la vie domestique, toutes les actions privées enfin, ne peuvent occuper le législateur qu'en raison des points de contact, très multipliés, il est vrai, qui les rapprochent de la morale publique. Mais n'est-il pas encore un grand nombre de ces actes privés qui doivent rester étrangers aux gouvernements, à l'égards desquels, au moins, il perd son autorité impérative et se trouve borné à une simple surveillance? Tels sont, d'après les principes que la Convention nationale a clairement posés dans la loi du 7 vendémiaire an IV, tout ce qui n'est que du domaine de la pensée, tous les rapports de l'homme avec les objets de son culte... Ces principes, déjà consacrés par les deux constitutions, ont servi de règle dans un grand nombre de nos lois ; ils ont conduit les législateurs qui nous ont précédés à séparer entièrement les actes de l'état civil des citoyens de toute espèce d'influence des opinions religieuses. La loi du 20 septembre 1792,qui établit la forme de ces actes, se termine par cette déclaration : « L'assemblée nationale n'entend rien innover, ni nuire à la liberté qu'ont les citoyens de consacrer les naissances, mariages et décès par les cérémonies du culte auquel ils sont attachés et par l'intervention du ministre de ce culte. »

Cette argumentation était irréfutable. C'est la même doctrine que soutiendra plus tard Siméon, devant le Tribunat, en présentant à son acceptation le titre II du code civil : « Quand même tous les Français professeraient le même culte, il serait bon encore de marquer fortement que l'état civil et la croyance religieuse n'ont rien de commun ; que la religion ne peut ôter ni donner l'état civil, que la même indépendance qu'elle réclame pour ses dogmes et pour les intérêts spirituels, appartient à la société pour régler et maintenir l'état civil et les intérêts temporels [2]. » Leclerc essaya de défendre son projet, au

[1] La discussion se continua pendant les séances des 22, 23 et 24 frimaire.
[2] Rapport au nom de la section de législation. — Séance du 27 ventôse

moins dans ses dispositions principales, et se rallia à l'amendement de Gay-Vernon [1], qui proposait de renvoyer au gouvernement tous les articles concernant l'exécution et le règlement de la forme des actes. La loi sur les institutions relatives à l'état civil n'en fut pas moins ajournée, et alla rejoindre dans l'oubli tant d'autres projets odieux ou ineptes inspirés aux hommes de la révolution par le fanatisme anti-chrétien.

DENYS D'AUSSY.

an X.— Signalons aussi dans ce rapport un passage qui prouve que la législation de 1792 se fut pas tout d'abord favorable à la bonne tenue des registres de l'état civil : « Il faut avouer que les registres étoient bien et fidèlement tenus par des hommes dont le ministère exigeoit de l'instruction et une probité scrupuleuse ; leur conduite, surveillée par les lois comme celle de tous les autres citoyens, étoit garantie par la sanction plus spéciale de la religion qu'ils enseignent. Ils n'ont pas été toujours heureusement remplacés dans cette fonction importante: on a fréquemment remarqué dans plusieurs communes des inexactitudes, des omissions, quelquefois même des infidélités, parce que dans les unes ce n'etoit plus l'homme le plus capable, et dans d'autres le plus moral qui étoit chargé des registres (p. 3). »

[1] Gay-Vernon, curé de Compreignac en 1790, puis évêque constitutionnel de Limoges, fut du nombre des apostats qui suivirent l'exemple de Gobel, ans la séance de la Convention du 7 novembre 1793 (17 brumaire an II).

COURRIER ANGLAIS

Il n'y a pas d'auteur classique peut-être qui montre mieux qu'Hérodote les immenses progrès faits depuis cinquante ans par la critique. Comparez les anciennes éditions, fort bonnes à leur date, de Schweighaüser, de Bähr, de la Blakesley, avec celle de Rawlinson, et la différence vous sautera aux yeux. Jadis on ne songeait qu'à la correction du texte grec, à la comparaison entre les diverses leçons, aux particularités de philologie ; aujourd'hui, tout est changé : il faut consulter les autorités égyptiennes, assyriennes, persanes, babyloniennes ; les hiéroglyphes, les inscriptions cunéiformes sont mises à contribution ; souvent, et c'est le cas de M. professeur Sayce, on tient à examiner soi-même les localités dont il est question, et à s'assurer si les descriptions de l'historien sont conformes à la vérité. Je regrette que le temps me manque pour étudier en détail le volume que j'ai sous les yeux [1], et qui contient les trois premiers livres d'Hérodote ; je me bornerai à dire que c'est un modèle d'érudition et de patience. M. Sayce n'a pas prétendu nous donner de la critique grammaticale ; un journaliste le lui a reproché dans un article qui porte entièrement à faux, et qui en outre ne brille pas par sa courtoisie ; son but était tout simplement de contrôler les dires d'Hérodote à la lumière des monuments que nous a laissés la civilisation orientale, et il a accompagné la récension de Stein d'un commentaire perpétuel, de notes substantielles, de tables, etc., etc. L'introduction mérite une attention spéciale ; quiconque la lira avec tant soit peu de soin perdra toute son estime peur celui qu'on se plaisait à nommer *le père de l'histoire*. « La véracité d'Hérodote, nous dit un critique, ne peut être contestée aujourd'hui. » A cette appréciation laudative mais fort ris-

[1] *Herodotos*. — Books I to III. *The Ancient Empires of the East*. Edited, with Notes, Introduction, and Appendices, by A. H. SAYCE. London, Macmillan, 1883, in-8° de XL-483 p.

quée, M. Sayce oppose le jugement de Manéthon, d'Harpocration, de Ctésias, de Thucydide, de Théopompe, bref de l'antiquité entière. M. Maspéro lui-même, que notre annotateur cite avec éloge, ne donnait-il pas à entendre (*Contes populaires de l'Égypte ancienne*) que les Pharaons du second livre appartenaient à la même famille que le Charlemagne des chansons de geste et l'Arthur des romans de la Table Ronde ?

— M. le général Phayre est non seulement un administrateur et un officier distingué, mais aussi un écrivain de mérite et un savant numismate. L'ouvrage qu'il vient de faire paraître a tout l'intérêt de la nouveauté, car récemment encore on ne savait que très peu de chose de l'histoire ancienne de l'empire Birman [1]. Il est vrai que le père Sangermano avait publié un résumé des Chroniques Birmanes, et que ce résumé avait été traduit en anglais il y a cinquante ans pour l'*Oriental translation fund :* mais tout cela était fort insuffisant, et aujourd'hui seulement on peut parler en connaissance de cause des destinées de l'empire Birman, depuis le temps des premiers rois Bouddhistes jusqu'à l'année 1826. M. le général Phayre s'est arrêté à cette date, parce qu'elle marque l'intervention anglaise dans la politique Birmane, et la conquête de quelques-unes des provinces les plus riches de cette partie de l'Asie. Il a pu consulter non seulement les annales dont Sangermano avait donné un sommaire, mais d'autres documents du même genre, et il s'est assuré de leur véracité en étudiant les inscriptions contemporaines gravées sur les pagodes, les chroniques chinoises et du royaume de Siam, et les récits des voyageurs Européens. On a remarqué déjà que les annalistes Birmans n'hésitent pas à consigner dans leurs écrits ce qui leur est défavorable, tout aussi bien que les événements glorieux pour leur pays ; c'est là une garantie d'impartialité bonne à noter. Espérons que M. le général Phayre terminera un ouvrage qu'il a si bien commencé et qui comble une lacune dans l'histoire des nations asiastiques.

— L'histoire de Don Juan d'Autriche, composée par feu Sir William Stirling Maxwell [2], a cela de curieux qu'elle avait été imprimée plus d'une fois avant la mort de l'auteur, corrigée, révisée, refondue, de telle sorte que ce n'est pas à proprement parler un livre posthume. On ne peut s'imaginer rien de plus complet, de plus satisfaisant, sous

[1] *History of Burma ; including Burma Proper, Pegu, Tangu, Tenasserim, and Arakan.* From the Earliest Time to the End of the First War with British India. By Lieut.-Gen. Sir Arthur P. PHAYRE. London, Trübner, 1883, in-8o de 310 p.

[2] *Don John of Austria, or Passages from the History of the Sixteenth Century*, 1547-1573. By the late Sir William STIRLING MAXWELL, London, Longman, 1883, 2 vol. grand in-8o de XIX-513 et XI-525 p.

tous les rapports, que ces deux volumes. Ils sont d'un luxe inouï, mais ils méritent l'élégance que les éditeurs leur ont donnée, et il est évident que Sir William Stirling Maxwell avait conçu pour son héros un enthousiame qui lui a fait rechercher tous les documents, tous les moyens d'information qui pouvaient l'aider à écrire une biographie vraiment complète et ne laissant rien à désirer. On sait que l'auteur avait déjà fait ses preuves dans un livre sur l'empereur Charles Quint, mais le présent ouvrage est de bien plus longue haleine, et il intéressera, je crois, un plus grand nombre de lecteurs, parce qu'il se rapporte à un prince autour duquel la légende a placé une espèce d'auréole romanesque. Je ne dirai pas que Sir William ajoute beaucoup à ce que nous ont dit Morley, Gachard et M. Forneron ; mais il a un talent de description qui surpasse même celui de l'historien américain, et je recommande surtout à mes lecteurs la partie de l'ouvrage relative aux Maures, à la persécution terrible exercée contre eux par le gouvernement espagnol, et aux guerres qui en furent la suite. Le seul défaut du splendide ouvrage dont je viens de parler est sa splendeur même ; c'est une biographie qui devrait être dans toutes les bibliothèques un peu respectables, mais qui, tel que nous l'avons aujourd'hui, est inaccessible aux travailleurs dont les ressources sont modestes. N'en publiera-t-on pas une édition à bon marché ?

— Il est à regretter que nous ne puissions enregistrer toutes les curieuses monographies qui se publient en Angleterre, et où des archéologues patients et capables retracent l'histoire d'une paroisse, d'un monastère, d'une école. Pas un de ces modestes travaux qui ne jette de la lumière sur les annales du moyen âge et qui ne soit digne d'être étudié pour l'histoire, soit d'une localité, soit de l'Angleterre en général. Je signalerai comme exemple de ce que je veux dire le livre où M. Heales nous raconte ce qu'on peut appeler l'histoire ecclésiastique de la paroisse de Kingston on Thames [1], charmant petit bourg situé sur la rive droite de la Tamise, vis-à-vis du palais de Hampton Court. Il y avait là autrefois, outre l'église paroissiale, un monastère et une chapelle sous l'invocation de sainte Marie Madeleine. On a souvent insisté sur la jalousie qui existait entre les moines et le clergé séculier, l'attachement des fidèles à leur église, et le soin avec lequel ils défendaient ses droits contre les empiètements de l'abbé ou du

[1] *The Early History of the Church of Kington-upon-Thames; with Notes of its Rectors and Parish Accounts. Together with the History of the Free Chapel of St. Mary Magdalene, Kingston ; and the Conversion of the Fabric into the Free Grammar School of Queen Elizabeth at Kingston-upon-Thames.* By Major Alfred Heales. London, Roworth and Co. 1883, in-8o de 210 p.

prieur. Cette lutte incessante est fort bien mise en évidence par les documents dont M. Heales s'est servi, et elle occupe presque tout le volume. Ce qui se rapporte à la chapelle de sainte Marie Madeleine offre, s'il est possible, encore plus d'intérêt ; il y avait beaucoup d'établ ssements religieux de ce genre en Angleterre comme ailleurs. Fondée en 1309 par Édouard Lovekyn, elle jouissait de revenus considérables, qui appartenaient de droit au clergé de la paroisse, et qu'il fallait toujours défendre *unguibus et rostro* contre les prétentions des moines. Sous le règne de Henri VIII, la chapelle de Kingston on Thames partagea le sort commun, et il faut lire, dans les pages de M. Heales et dans les pièces justificatives, les détails scandaleux du pillage qui eut lieu lorsque les ordres du roi furent mis à exécution. Pas un village, pas un hameau de l'Angleterre où des scènes semblables ne se soient passées alors. Henri VIII avait donné le signal de la curée, et la tentation était irrésistible.

— M. Selby vient de publier, pour la *Record Society*, un de ces index dont les *Calendars of state papers* ont fourni l'exemple, et qui sont si utiles pour ceux qui s'occupent d'études historiques [1]. Il n'a pas voulu, cependant, être aussi détaillé, et l'eût-il voulu, le temps et l'espace lui auraient manqué. Ce qu'il s'est proposé de faire a été de mettre les travailleurs sur la trace des documents, chartes, etc., qui se rapportent à l'histoire des comtés de Cheshire et de Lancashire, non pas de transcrire ces pièces ni même d'en donner l'analyse, excepté pour des cas d'un intérêt spécial. Quelquefois il énumère les sources principales où le lecteur pourra trouver des renseignements supplémentaires. Complet et exact dans sa brièveté, le livre de M. Selby est fort utile ; et il serait extrêmement à désirer que tous les comtés de l'Angleterre eussent chacun son index de matériaux manuscrits pour l'histoire locale.

—M. le Professeur Seeley a publié, en un charmant volume, les leçons d'histoire données par lui à l'Université de Cambridge [2]. La proposition qui lui sert de point de départ est que la politique et l'histoire doivent toujours se compléter l'une par l'autre. Si la première est isolée de sa compagne, l'esprit de parti arrive immédiatement, et transforme le récit en une espèce de diatribe sans vergogne, ou en un répertoire de cancans et d'anecdotes destiné à justifier telle ou telle idée gouvernementale. D'un autre côté, l'histoire, traitée d'après le système du

[1] *Lancashire and Cheshire Records, preserved in the Public Record Office, London*. Part I and II. Edited by Walford D. Selby. London, Record Society, 1883, in-8o de 400 p.

[2] *The Expansion of England*. By J.R. Seeley. London, Macmillan, 1883, in-8o de VIII-309 p.

scribitur ad narrandum, n'est qu'un exercice de rhétorique plus ou moins brillant, mais absolument inutile. M. Seelley prouve cette thèse par le récit du développement de l'Angleterre, de son système colonial, et il nous montre comment il se fait que les établissements fondés à l'étranger par les autres puissances européennes n'existent plus qu'à l'état de souvenir.

— Je pourrais citer plus d'un livre dont tout l'intérêt consiste, non pas dans le sujet lui-même, mais dans les épisodes qui s'y rattachent médiatement ou immédiatement : c'est précisement le cas pour les deux volumes de M. Omond sur les *juges-avocats* d'Écosse [1]. Disons d'abord que les fonctions remplies par ce personnage étaient à la fois judiciaires et politiques ; un *juge-avocat* n'était pas seulement un légiste ; il représentait aussi un parti, et comme tel il encourait souvent (je ne dis pas à bon droit) l'occasion de décider suivant ses sympathies gouvernementales. C'est surtout pendant le seizième siècle que les prérogatives et l'influence de ce fonctionnaire prirent un développement rapide ; et lorsqu'en 1725 Walpole abolit le poste de secrétaire d'État pour l'Écosse, toutes les difficultés, toutes les questions relatives à la partie du Royaume-Uni qui s'étend au nord de la Tweed, étaient de la compétence du *Lord-Advocate* agissant au nom du conseil des ministres. Ainsi que je l'ai déjà fait sentir, M. Omond réussit admirablement à éviter la monotonie du sujet qu'il s'est chargé de traiter, en nous racontant quelques-unes des causes célèbres qui résultaient de temps en temps des complications de la politique, et en nous décrivant les mœurs et les habitudes des Écossais à une époque où l'on semblait, dans ces régions lointaines, sortir seulement de la barbarie. On brûlait encore des sorcières au quinzième siècle ; un malheureux officier municipal d'Édimbourg, ayant par mégarde suspendu dans une vente aux enchères le portrait du roi à un clou qui avait autrefois servi à la potence, fut traduit en jugement, condamné et mis à mort. Les anecdotes de ce genre fourmillent dans l'ouvrage de M. Omond, et l'on y voit figurer les Dundas et les Jeffrey, sir Duncan Forbes, Craigie et Erskine. Pour l'histoire d'Écosse c'est un répertoire des plus intéressants ; il est écrit avec talent et se distingue par une érudition aussi vaste que sûre.

— Tout ce que M. Freeman publie mérite attention ; avec lui on est sûr d'avoir affaire à un érudit scrupuleusement exact, un peu vif, sans doute, comme critique, mais irréprochable au point de vue du style et de la science. La suite d'essais et d'articles qu'il vient d'éditer ;

[1] *The Lord Advocates of Scotland from the Close of the Fifteenth Century to the Passing of the Reform Bill.* By George W. T. OMOND, Advocate. Edinburgh, Douglas, 1883, 2 vol. in-8° de 760 p.

sous le titre d'*English towns and districts* [1], n'est pas précisément nouvelle ; de ces articles, les uns ont paru dans les colonnes de la *Saturday Review*, les autres sont des discours prononcés à des congrès archéologiques ; mais tous valaient la peine d'être conservés, et, réunis en un volume élégant et bien imprimé, ils obtiendront à coup sûr une grande et légitime popularité. M. Freeman connaît à fond les localités où il nous invite à le suivre ; il les a étudiées d'un bout à l'autre, et il en remontrerait à l'antiquaire le plus familiarisé avec les chroniques et les monuments de sa ville natale. Voici une des thèses favorites de notre auteur : les grandes villes de l'Angleterre sont inférieures à celles du continent, par la raison que l'histoire d'Angleterre est supérieure à celle des autres états Européens. Si la Grande Bretagne n'avait pas aussi rapidement atteint son unité, si les nobles et les prélats avaient pu réussir à s'établir comme des souverains, si enfin les villes les plus importantes et les bourgs fussent parvenus à se constituer en puissances indépendantes, l'histoire d'Exeter, l'histoire d'York ou d'Oxford serait plus intéressante peut-être, ou tout autant, sans doute, que celle de Reims ou de Cologne ; mais nous y perdrions la notion de l'Angleterre comme royaume homogène, compact et solidement constitué. Les remarques de M. Freeman sur l'architecture, la langue, la poésie, les légendes de la Table Ronde, etc., sont excellentes.

— Ce nouveau volume des publications du garde des archives [2] complète un ouvrage fort intéressant sur les règnes d'Édouard Ier et d'Édouard II ; il est édité par M. Stubbs, professeur à l'université d'Oxford, et ne laisse rien à désirer. Quatre documents principaux se trouvent réunis ici, outre un appendice de pièces justificatives tirées des manuscrits du British Museum. Le plus important est la biographie attribuée à un moine de l'abbaye de Malmesbury, pour la raison que le *codex* original, le seul qui existe, faisait autrefois partie de la bibliothèque de cet établissement. On avait jusqu'ici regardé comme autorité hors ligne pour le règne d'Édouard II les annales de Jean de Trokelowe, moine de Saint-Albans ; sans vouloir déprécier cette compilation, il faut en toute justice assigner une place beaucoup plus haute à l'œuvre du chroniqueur de Malmesbury, au double point de vue du style et de la valeur historique. Trokelowe a déjà été édité dans la série intitulée *Chronica monasterii Sancti Albani*. La biographie de Thomas de la Moor, insérée par M. Stubbs à la suite de l'ouvrage que je viens de nommer, ne pouvait naturellement être

[1] *English towns and districts. A series of Addresses and Essays.* By E. A. Freeman. London, Macmillan, 1883, in 8° de 370 p.

[2] *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, 1272-1327. Vol. II. London, Longman, 1883, in 8° de 521 p.

oubliée comme document contemporain ; mais elle ne paraît pas mériter une grande confiance, et l'auteur, d'une partialité notoire, ne nous raconte que des ouï-dire.

— Il y a un an, je parlais dans mon compte rendu des *Calendars* relatifs au protectorat de Cromwell ; le dixième volume de cette collection vient de paraître [1], et offre le même intérêt que les précédents. Nous sommes au mois de juillet 1656, et l'ordre chonologique nous mène jusqu'en mai 1657. La popularité de Cromwell a notablement diminué, et le Parlement se voit obligé de faire une loi qui rend coupables de haute trahison ceux qui comploteront contre sa vie ou son gouvernement. La couronne d'Angleterre lui est offerte en même temps, avec le droit de transmission héréditaire dans sa famille. On sait quel fut le résultat de cette mesure intempestive : une conspiration militaire, ourdie par des officiers mécontents et des sectateurs de la *cinquième monarchie*, faillit éclater. On avait formé le projet de faire sauter le palais de Whitehall et d'assassiner le lord Protecteur pendant qu'il irait à Hampton-Court. Une foule immense, y compris le Parlement, s'était rassemblée pour le féliciter d'avoir échappé aux meurtriers ; le plancher de la galerie céda, et une centaine de personnes furent plus ou moins blessées. Les détails de cet incident, et beaucoup d'autres épisodes remarquables, défraient ce dixième volume des *Commonwealth state papers*.

— Les documents relatifs à la trésorerie ne se rapportent qu'à une branche spéciale de l'administration : c'est la remarque de M. Redington lui-même ; mais ils touchent de près à toutes les autres, et jettent le plus grand jour sur la politique du gouvernement anglais après la mort de la reine Anne [2]. Ainsi, lorsqu'on voit le bureau de la trésorerie renouvelé six fois en cinq ans et demi, on est amené à conclure que la dynastie de Hanovre n'était pas solidement établie sur le trône, et il est parfaitement clair que chacun se croyait dans une époque de transition à laquelle on ne voyait pas encore d'issue satisfaisante. En définitive, il faut que tout aboutisse à la trésorerie — service diplomatique, commerce, industrie, armée, affaires ecclésiastiques ; car il y a toujours la question d'argent, et il faut bien payer ceux que l'on emploie. Malheureusement, la reine Anne ne semblait pas ou ne

[1] *Calendar of State Papers*, Domestic Series, during the Commonwealth, preserved in the State Paper Department of H. M. Public Record Office. Vol. X. 1656-1657. Edited by Mary Anne EVERETT GREEN. London, Longman, 1883, in-4° de 706 p.

[2] *Calendar of Treasury Papers*, 1714-1719, preserved in the Public Record Office. Prepared by Joseph REDINGTON, Esq. Published under the direction of the Master of the Rolls. London, Longman, 1883, in-8° de 620 p.

voulait pas comprendre cette nécessité, et elle laissa sans le moindre scrupule à ses successeurs le soin de liquider des créances dont quelques-unes dataient d'assez loin. Ainsi, en 1717, lord Carnarvon, payeur général de l'armée, réclamait en vain le remboursement des fonds avancés en 1710 et en 1711 pour les frais de l'expédition en Espagne et en Portugal. Quelques patriotes, il est vrai, faisaient passer les intérêts de la nation avant les leurs, mais cette générosité n'était pas universelle ; et dans des cas graves, tels que la rébellion Jacobite de 1715, il était de la dernière importance de ne pas lésiner avec ceux qui, par leur influence et leur position sociale, auraient pu créer à la nouvelle dynastie de sérieux embarras. Enfin les noms de Steele, d'Addison, de Newton et de Bentley, de Wren, de Vanburgh, nous rappellent que les illustrations littéraires et artistiques du temps de « la bonne reine Anne » existaient encore, et que la politique n'absorbait pas tout.

— La correspondance des Wentworth appartient à cette époque ; elle est intéressante, moins au point de vue politique que comme tableau de la société anglaise pendant la première moitié du XVIIIe siècle[1]. Descendant à la fois de Lucy Hutchinson et du fameux vice-roi d'Irlande, Lord Raby, créé comte de Strafford en 1711, ne paraît pas avoir marqué comme personnage politique ; destiné à la profession militaire, où il aurait pu briller (il fut remarqué favorablement par Guillaume III et Marlborough), il abandonna les armes pour la diplomatie, et occupa successivement les postes d'envoyé à la cour de Berlin et d'ambassadeur à La Haye. Il prit part comme plénipotentiaire aux négociations qui amenèrent la paix d'Utrecht.

— La marine anglaise n'est plus ce qu'elle était jadis ; grâce au progrès de l'architecture navale, à un meilleur système de discipline, à des mesures sanitaires strictement appliquées, tout est changé, et on a de la peine à croire que même des hommes de génie tels que Nelson, Rodney et Howe aient jamais pu obtenir les résultats qui les ont immortalisés dans les circonstances où ils se trouvèrent placés. Les officiers eux-mêmes, nous dit-on, laissaient à désirer souvent au point de vue, non seulement de la discipline, mais encore du courage ; le système des signaux était imparfait, les connaissances topographiques insuffisantes, la majorité des équipages se composait de matelots recrutés de force et qui manquaient d'enthousiasme et d'énergie. Puis il y avait ce terrible fléau — le scorbut. Pendant les campagnes navales qui marquèrent la guerre de sept ans, les Anglais

[1] *The Wentworth Papers*, 1705-1739. Selected from the Private and Family Correspondence of Thomas Wentworth, Lord Raby, created in 1711 Earl of Strafford. With a Memoir and Notes by James J. CARTWRIGHT, M.A. London, Wyman and Sons, 1883, in-8° de 320 pages.

comptèrent quinze cent douze hommes tués, tant matelots que soldats, contre cent trente-trois mille sept-cent huit, soit morts de maladie, soit déserteurs. Tout ces détails sont de l'histoire, et ils nous ont été donnés par un Anglais, ancien capitaine lui-même dans la marine de son pays, et aujourd'hui professeur d'histoire moderne à l'université d'Oxford. L'ouvrage qui lui a suggéré ces réflexions est une excellente biographie de Lord Hawke, un des hommes les plus distingués du règne de George II. La bataille de Quiberon, livrée par lui en 1759, et la défaite de l'escadre française sur les côtes de Bretagne fut son coup de maître, et lorsque l'on songe aux difficultés de toute espèce contre lesquelles il avait à lutter, il est impossible de lui marchander les éloges. M. Burrows a composé sur ce thème attrayant un livre de la plus grande valeur [1].

— Après les conférences de Thackeray, il n'était pas fort nécessaire de nous raconter la vie très peu édifiante des « quatre Georges. » M. Fitzgerald Molloy est un peu diffus, et quatre gros in-octavo consacrés à nous décrire les scandales du palais de Saint-James dépassent la juste mesure; mais les deux premiers volumes ayant, paraît-il, obtenu un succès de vogue, l'auteur a naturellement cru qu'il devait terminer son travail et nous montrer les us et coutumes de la haute société anglaise de 1760 à 1830 [2]. Il y a dans ce détestable tableau de princes ivres-morts, trichant au jeu, trompant leurs amis, battant leurs maîtresses, menteurs et poltrons, sans foi ni loi, il y a, dis-je, dans ce tableau des épisodes qui nous reposent et sur lesquels on aime à s'arrêter. Ainsi les rapports entre Johnson et lord Chesterfield, la bibliothèque d'Horace Walpole à Strawberry-Hill, les salons de Miss Burney (Madame d'Arblay) et de Mistriss Delany, ont fourni à M. Molloy le sujet des chapitres les plus intéressants de son livre. Notre Courrier d'octobre contenait quelques lignes sur un ouvrage traitant du règne de Georges III; c'est le même terrain, en partie, que nous sommes invités à explorer de nouveau, et ce résultat n'est pas édifiant. Je rendrai à M. Molloy la justice de dire qu'il est pour George IV d'une sévérité légitime, et son récit des derniers moments de ce monarque est extrêmement remarquable.

GUSTAVE MASSON.

1 *The Life of Edward, Lord Hawke, Admiral of the Fleet. With some Account of the Origin of the English Wars in the Reign of George II. and the State of the Royal Navy at that Period.* By MONTAGU BURROWS. London, Allen and Co 1883, in-8o de 340 p.

2 *Court Life below Stairs, or London under the Last Georges.* 1760-1830. By J. FITZGERALD MOLLOY. Vol. III, and IV. London, Hurst and Blackett, 1883, in-8o de 640 p.

COURRIER DU NORD[1].

Les périodiques publiés en 1881 ayant continué à paraître en 1882, il n'est pas utile d'en répéter l'énumération ; il suffira de signaler les nouveaux et de citer les recueils non permanents. Ce sont pour le Danemark : les *Regesta diplomatica historiæ danicæ*, publiés par la Société danoise des sciences[2] ; les *Registres de la chancellerie danoise*[3], publiés par K. Erslew et W. Mollerup et édités par la Société pour la publication des sources de l'histoire de Danemark, qui donne aussi les *Lettres écrites de la propre main de Christian IV*[4], publiées par C. F. Bricka et J. A. Fredericia ; les *Traités danois*[5], publiés par le ministère des affaires étrangères ; la *Correspondance ministérielle du comte J. H. E. Bernstorff*, 1750-1770[6], publiée par P. Vedel, aux frais de la fondation Carlsberg, à laquelle on doit aussi une introduction à cette correspondance, rédigée par le même, sous le titre de *Ministère du comte J. Bernstorff l'Ancien*[7], ouvrages d'une grande importance et qui donnent une haute idée des ressources offertes par les archives diplomatiques du Danemark ; le *Diplomatarium de Copenhague*[8], publié par O. Nielsen et édité par les soins de l'administration communale de la capitale ; le *Recueil de jugements*

[1] Lorsque le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués, c'est que l'ouvrage est in-8°, in-12 ou in-18 et qu'il a paru à Copenhague, s'il s'agit du Danemark ; à Christiania, s'il s'agit de la Norvège.

[2] Seconde série, t. I, fasc. II, 1349 à 1419, in-4°, 228 p.

[3] *Danske Kancelliregistranter*, 1535-1550, 2e demi-volume, 306 p.

[4] *Kong Christian den Fjerdes egenhændige Breve*, livr. 4-6, 1636-1640, 472 p.

[5] *Danske Tractater*, 1751-1800, 466 p.

[6] 2 vol. xx-420-506, p. avec portrait.

[7] *Den ældre Grev Bernstorffs Ministerium. Indledning til Correspondance*, etc. 386 p.

[8] *Kjøbenhavns Diplomatarium*. T. V, livr. 2, 408 p.

de la cour de justice du roi [1], publié par V. A. Secher; les *Anciens certificats et attestations judiciaires du Jutland* [2], offert aux membres de la Société danoise du jubilé universitaire par l'éminent scandinaviste G. Stephens, et publié par O. Nielsen, avec une curieuse introduction, non seulement sur la langue de ces documents, mais encore sur les assises tenues en plein air, sur leurs quatre bancs, sur la pierre centrale et sur d'autres usages judiciaires tombés en désuétude; les *Lois ecclésiastiques du Danemark* [3], avec un choix de règlements pour l'église, l'école et l'assistance publique depuis la réformation jusqu'à la *loi danoise* de Christian V (1536-1683), publié par H. Rœrdam; enfin *la Chronique slave* de Helmold [4], traduite par P. Kierkegaard.

La seconde édition de l'*Histoire populaire du Nord illustrée* [5] par N. Bache se poursuit, ainsi que celle de l'*Histoire de l'église danoise après la Réformation* [6], dont l'auteur, L. N. Helweg, vient d'être enlevé à son œuvre. Le directeur des Archives privées, le Dr A. D. Jœrgensen, a publié *Quarante récits de l'histoire nationale* [7] qui, pour être édités par le Comité d'instruction populaire, ne forment pas moins un ouvrage sérieux et très soigné. Mais c'est principalement dans des monographies que les jeunes historiens danois ont montré leur science et leur talent. Johannes C. H. R. Steenstrup a continué ses profondes études sur les Normanns, dont il a paru deux nouvelles livraisons: *les États danois et norvégiens des îles Britanniques au temps de la puissance danoise* [8], et *la Loi danoise* et son territoire en Angleterre [9]; Kr. Erslev a donné, sous le titre de *la Reine Marguerite et la fondation de l'Union de Kalmar* [10], le t. I de son *Histoire de Danemark sous la reine Marguerite et ses premiers successeurs*, 1375-1448 [11]. Le Dr Troels Lund poursuit activement son entreprise gigantesque, qui consiste à présenter sous tous les aspects le tableau, ou

[1] *Samling af Kongens Rettertings Domme*, 3e livr., 176 p.

[2] *Gamle jydske Tingsvidner*. 2e livr. p. XLVI-97-171.

[3] *Danske Kirkelove*, 2e livr. p. 193-384.

[4] *Helmolds Slavekrœnike*, 306 p., formant la livr. XVII de *Skrifter udgivne af Selskabet til historiske Kildeskrifters Oversættelse*.

[5] *Nordens Historie*. t. I, 9e livr. et II, livr. 1-6, 448 p.

[6] *Den danske Kirkes Historie efter Reformationen*, t. II, livr. 8, 96 p.

[7] *Fyrretyve Fortællinger af Fædrelandets Historie*, avec 5 cartes et 55 illustr., formant la livr. 123 de Folkelæsning, 486 p.

[8] *Danske og norske Riger paa de brittiske Œer i Danevældens Tidsalder* (Normannerne III), livr. 2, 192 p. avec 2 cartes.

[9] *Danelag* (*Normannerne IV*), 414 p. et 1 carte.

[10] *Dronning Margrethe og Kalmarunionens Grundlæggelse*, 505 p.

[11] *Danmarks Historie under Dronning Margrethe og hendes nærmeste Efterfœlgere*.

comme il écrit, l'*Histoire de Danemark et de Norvège à la fin du XVIe siècle*[1]; il est arrivé au quatrième livre (c'est-à-dire volume) de l'*Histoire intérieure*, traitant de la *vie privée* et du *costume*[2], et il a eu le bon esprit d'y joindre des illustrations, absolument indispensables en pareille matière, ce qu'il avait omis de faire pour les deuxième et troisième livres, consacrés aux habitations des paysans et des bourgeois, et aux châteaux des seigneurs, livres réunis en un seul volume dans la traduction allemande[3] faite par le pasteur Michelsen, de Lubeck. Ce sont, malgré les critiques qu'on leur a adressées, des ouvrages fondamentaux, puisés aux sources les plus variées, mais le sujet n'y est pas assez strictement délimité. Le *règne de Frédéric VII*[4], par A. Thorsœe, est une étude sur l'histoire de l'État danois de 1848 à 1850, période dont le commencement est plus amplement éclairé au point de vue militaire dans *la Guerre dano-allemande de 1848-1850*[5] par l'Etat major général. La *seconde guerre du Slesvig*[6] est traitée magistralement par le capitaine C.Th. Sœrensen, et aussi, quoique d'une manière plus épisodique, par D. Johansen dans ses *Souvenirs de la guerre de 1864*[7]. Le chambellan F. Krogh, dans ses *Souvenirs historiques*[8], parle de l'affaire d'Eckernfœrde en 1849, ainsi que du tzar Pierre III et d'autres personnalités des maisons princières de Gottorp et d'Oldenburg. D'autres écrivains ont publié des brochures sur des sujets variés : *Esquisses de la vie à la cour de Christian V*[9], par R. Mejborg; *Relations entre le Nord et la péninsule Ibérique dans les anciens temps*[10], par A. Fabricius; l'*Élection du roi de Pologne en 1674, à propos du prince Georges de Danemark*[11], par Chr. H. Brasch; *Essai sur l'histoire de l'absolutisme*[12], par J. Langebek, historien du XVIIIe siècle, publié par J. H. Bang. Le professeur J. Nellemann, ministre de la justice, a étudié avec sa perspicacité habituelle une

[1] *Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det 16 Aarhundrede.*

[2] *Indre Historie.* Fjerde Bog. Dagligt Liv. Klædedragt, 316 p.

[3] *Das tægliche Leben in Skandinavien wæhrend des sechszehnten Jahrhunderts. Eine culturhistorische Studie ueber die Entwickelung und Einrichtung der Wohnungen*, 496 p.

[4] *Kong Frederik den Syvendes Regering.* livr. 1-7. 336 p.

[5] *Den danske tydske Krig i Aarene* 1848-50. 3^e partie, guerre de 1850, t. II, 1re division, p. 415-691 et 91-123 de l'appendice, avec 1 carte.

[6] *Den anden slesvigske Krig.* livr. 3-8, 506 p.

[7] *Fra Krigen* 1864. Slagelse, 196 p.

[8] *Historiske Minder*, 224 p.

[9] *Billeder af Livet ved Christian den Femtes Hof*, 180 p.

[10] *Forbindelserne mellem Norden og den spanske Halvœ i ældre Tider*, 180 p. avec 1 carte.

[11] *Det polske kongevalg* 1674, 95 p.

[12] *Udkast til Souverainitets-historien*, suite. Sorœ, 53 p.

question qui est partout à l'ordre du jour : *le Divorce par octroi royal* [1], bien entendu à la suite du consentement des conjoints. Dès que ce principe eut été admis, sous l'influence des idées révolutionnaires, en 1790, la fréquence des divorces a augmenté dans d'énormes proportions, et il y en a aujourd'hui cent cinquante fois plus qu'avant cette date. Aux sciences morales se rattachent aussi les écrits du Dr Fr. Nielsen contre *la Franc-maçonnerie du Nord* [2], qui ont fait sensation en Danemark et en Suède.

Les études biographiques sont très cultivées en Danemark. Celle d'O. Vaupell sur *le comte Griffenfeld, chancelier d'État* [3], nous fait pénétrer fort avant dans la connaissance de l'histoire politique du Nord au XVIIe siècle, et celle de C. Bruun sur *l'Amiral Nelson et Peter Willemoës* [4] intéresse l'histoire de la marine. La plupart concernent des littérateurs distingués : *H. Chr. Andersen et la famille Collin*, complément de l'autobiographie du célèbre conteur, par E. Collin [5] ; *la Vie d'Ewald* [6], surtout d'après ses propres communications, par Martin Hammerich ; *M. Hammerich* [7], par A. Andersen et F. Winkel Horn ; *le Cours d'une vie* [8], intéressante autobiographie de Frédéric Hammerich ; les importants mémoires de l'évêque actuel de Sélande, H. Martensen [9] ; Remarques sur Œhlenschlæger et notes sur la jeunesse de l'évêque Frédéric Münter dans les *Souvenirs du Passé* [10], par C. L. N. Mynster ; *St. Steensen Blicher* [11], par E. T. Kristensen et M. A. S. Lund ; *Peter Andreas Heiberg et Thomassine Gyllembourg* [12], d'après leur correspondance, par la célèbre actrice J. L. Heiberg, veuve de leur fils; *Sur le chanoine de Lund Christiern Pedersen et ses écrits* [13], par C. J. Brandt ; le maître d'école Gruntvigien *Kristen Mikkelsen Kold* [14], par F. Linderberg. Inutile de

[1] *Skilsmisse ved kongelig Bevilling*, 130 p.

[2] *Frimureriet i Norden*, 111 p. 1re 2e et 3e édit. ; — *Det nordiske Frimureri og Historien*, 52 p.

[3] *Rigskansler Greve Griffenfeld.* T. II, 344 p. et 2 planches.

[4] 72 p. Voy. aussi la médaille de Willemoës dans *Berlingske Tidende*, 1882, no 236.

[5] 720 p.

[6] *Ewalds Levnet.* 3e édit., 182 p.

[7] 29 p.

[8] *Et Levnetsløb*, livr. 1-8, 654 avec portr.

[9] *Af mit Levnet, Meddelelser*, 1808-1837, 236 p.

[10] *Fra den ældre Tid*, 99 p.

[11] *St. St. Blichers Liv og Gjerning*, 104 p. Voy. aussi *les Fêtes du Himmelbjerg et St. St. Blicher*, par C. Adrian. Aarhuus, 40 p.

[12] 488 p. et 2 portr.

[13] 432 p.

[14] Rœnne, 140 p.

s'arrêter à de nombreuses brochures relatives, soit à des personnalités moins marquantes, soit à des familles, et qui, pour être imprimées, ne sont néanmoins pas toujours destinées à la publicité. On en trouvera la liste dans le *Catalogue des publications sur l'histoire de Danemark en 1882* [1], par W. Mollerup. Il suffit de citer la volumineuse *Histoire de la famille Rosenkrantz* [2], avec pièces justificatives, par A. Heise, et d'utiles recueils : *Annuaire généalogique des maisons princières régnant en Europe depuis le commencement du XIXe siècle, avec des notes sur les mariages morganatiques* [3], par H. R. Hjort- Lorenzen ; *Catalogue descriptif des portraits de la maison royale de Danemark* [4], par A. Strunck; *le Parlement danois, portraits politiques* [5], par H. Wulff ; et les catalogues sur les étudiants sortis des écoles: de *Herlufsholm*, par G.L.Wad [6] ; de *Horsens, 1852-1881* [7], par C. Jœrgensen ; de *la Vertu civique à Christianshavn, 1843-1867* [8], par Martin Hammerich.

Les histoires de villes, de quartiers, de châteaux, d'établissements religieux ou civils, sont assez nombreuses : en première ligne vient le grand ouvrage de l'archiviste O.Nielsen sur la ville de *Copenhague*[9]; puis les *Renseignements historiques sur Rosenborg* [10]; par P. Brock; *Histoire et description de la ville de Ribe depuis la Réformation jusqu'à l'établissement de l'autocratie* [11], par J.Kinch. P.E. Kaalund a terminé sa *Description topographico-historique de l'Islande*[12], publiée par le Comité arna-magnéen. L. Both continue sa seconde édition remaniée du *Royaume de Danemark* [13]. Il a paru en outre des monographies variées : *Trouvailles d'objets de l'antiquité et du moyen âge dans le lac de Sœborg ou à proximité* [14], par le zélé fouilleur

[1] Dans *Historisk Tidsskrift* de Copenhague, 5e série, rédigée par C. F. Bricka, t. IV, livr. 1, p. 274-286.

[2] T. II, descendants d'Erik-Ottesen Rosenkrantz, 1500-1550, 604 p.

[3] 1re année, 272 p.

[4] *Beskrivende Katalog over Portræter af det danske Kongehuus*, livr. II, 138 p.

[5] *Den danske Rigsdag*, livr. 8-11, 216 p.

[6] Næstved, 56 p.

[7] Horsens, 24 p.

[8] Dans ses *Smaaskrifter om Cultur og Undervisning*, IV, p. 115-135.

[9] *Kjœbenhavns Historie og Beskrivelse*, t. IV, liv. 1re, formant le commencement de la section intitulée *Kjœbenhavn i Aarene* 1536-1660, 192 p. avec 5 grav. sur bois.

[10] *Historiske Efterretninger om Rosenborg*, livr. 2, XVIIIe siècle, 148 p.

[11] *Ribe Bys Historie og Beskrivelse*, Odder, livr. 4-5, 256 p.

[12] *Bidrag til en historisk-topografisk Beskrivelse af Island*, t. II, livr.2, avec 5 cartes et 1 grav.

[13] *Kongeriget Danmark, en histor.-topogr. Beskrivelse*, livr. 9-12, 192 p.

[14] *Fund af Gjenstande fra Oldtiden og Middelalderen i og ved Sœborg Sœ*, 22 p. in-4°.

V. Boye ; *Histoire du monastère et de la ville de Mariager* [1], par H. Dahlerup ; *Veile et les environs* [2], par A. H. Smith ; le quartier de *Nyboder et ses habitants* [3] surtout dans le passé, d'après des sources imprimées et inédites, par H. D. Lind ; *Renseignements sur l'orphelinat royal* [4], par A. Exner ; *Le théâtre populaire de Copenhague* [5], notice sur son histoire de 1857 à 1882, par C. Bayer ; *la Mercerie et ses annexes à Copenhague* [6], depuis l'origine de la ville jusqu'à nos jours, par J. Frandsen ; *Description et histoire de la paroisse de Drejœ* [7] et des curieuses particularités des douze îles dont elle se compose, par A. Fabricius ; *Quelques communications tirées des archives de l'école de Kolding* [8], par K. Theisen ; *Histoire de Hœjskamling* [9] et de son monticule qui a été le théâtre de tant de fêtes nationales ou populaires, par K. Hede; *Histoire des Volcans islandais* [10], par T. Thoroddsen. A la présente catégorie se rattachent aussi les *Dessins d'ancienne architecture septentrionale* [11], réunis et publiés par V. Dahlerup, H. J. Holm, O. V. Koch et H. Storck.

La grande *Histoire de la Presse en Danemark* [12], de ses conditions et de son personnel jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, par P. M. Stolpe, est arrivée à son quatrième volume. A l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de la bibliothèque de l'Université, son directeur S. Birket-Smith a publié un savant mémoire sur sa situation et surtout sur ses collections de manuscrits [13]. Le catalogue de la bibliothèque de l'école de *Herlufsholm* a été imprimé, et la *Bibliographie danoise* [14] pour les années 1869-1880, par J. Wall, est parvenue à sa dix-neuvième livraison. L. Koch a donné l'*Histoire de l'école rurale en Danemark* jusqu'en 1848 [15], et R. Hansen a recueilli d'*Anciens souvenirs ou traits de la vie du peuple et de sa manière de voir* [16] aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Outre divers

[1] *Mariager Klosters og Bys Historie*, 222 p.
[2] *Vejle og Omegn*, 148 p.
[3] *Nyboder og dets Beboere*, 250 p.
[4] *Efterretninger om det kongelige Vaisenhuus*, 182 p.
[5] *Kjœbenhavns Folketheater, Bidrag til dets Historie*, 192 p.
[6] *Fremstilling of Hœkernæringen*. I, jusqu'au XVIIIe siècle, 131 p.
[7] *Daejœ Sogns Beskrivelse og Historie*, 112 p.
[8] *Nogle Meddelleser fra Kolding Latin-og Real-Skoles Archiv*. Kolding, 23 p.
[9] Kolding, 216 p.
[10] *Oversigt over de islandske Vulkaners Historie*, avec un résumé en francais, 176 p. et 2 cartes.
[11] *Tegninger af ældre nordisk Architektur*, 3 série, livr. 1, 3 *f*. in-f°.
[12] *Dagspressen i Danmark, dens Vilkaar og Personer*, t. IV, 328 p.
[13] *Om Kjœbenhavns Universitet sbibliothek fœr 1728, især dets Haandskrift samlinger*, 184 p.
[14] Dansk Bogfortegnelse for Aarene 1869-1880, livr. 6-19, 298 p. in-4°.
[15] *Den danske Landsbyskoles Historie til* 1848, 120 p.
[16] *Minder eller Træk fra Folkets Liv. og Tænkesæt*. Odense, 197 p.

textes déjà cités, il en a paru d'autres dont on peut tirer parti pour l'histoire de l'ancienne langue : la *Saga des Juifs* [1], écrite au milieu du XIIIe siècle par B. Jonsson et publiée par G. Thorlâksson ; le *Voyage de Mandeville* [2], en danois du XVe siècle, publié par M. Lorenzen; les *Rimes chevaleresques*,[3] publiées par Th. Wisén, tous trois édités par la Société pour la publication d'anciens textes septentrionaux. *Transcriptions* [4] de récits, contes, traditions, dans l'idiome du Vendsyssel, au nord du Jutland, par O. L. Grœnborg, publiées par O. Nielsen pour la Société danoise du Jubilé universitaire. La même Société a donné le second fascicule de ses *Mélanges* [5] et continué son *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise* [6], par O. Kalkar, ouvrage capital, beaucoup plus complet que le *Dansk Glossarium* de Molbech. Le professeur Svend Gruadtvig n'a pu terminer l'immense édition de *Chansons populaires du Danemark* qu'il avait commencée il y a trente ans, mais il a du moins eu le temps d'en publier cent, remaniées par lui [7], avec goût et en parfaite connaissance de cause. E. von der Recke a exposé les *Principes de la versification danoise d'après son développement historique et systématique* [8]. L'histoire de l'industrie s'est enrichie de deux nouvelles monographies de C. Nyrop : l'une sur la *Poterie danoise* [9], l'autre sur les *Cloches des églises du Danemark et leurs fondeurs* [10].

Les Norvégiens font de l'histoire ; ils n'ont plus le temps d'en écrire. L'avenir nous dira si l'œuvre actuelle est plus glorieuse pour le pays que celle de P. A. Munch, de R. Keyser, de Lange et de leurs émules. Les chaires ou les fonctions de ces grands savants sont aujourd'hui occupées par des hommes de mérite, qui s'annonçaient comme devant être leurs dignes successeurs. Mais on ne demande plus uniquement à ceux-ci l'exposé impartial de ce qui s'est passé ; la passion des partis réclame plutôt des arguments en faveur de tel ou tel

[1] *Gydinga Saga*, 132 p.

[2] *Mandevilles Rejse*, 3 livr. LXXV-225 p.

[3] *Riddare Rimur, efter handskrifterna utgifna*, livr. II, 130 p.

[4] *Optegnelser på Vendelbomål*, livr. I, 128 p.

[5] *Blandinger til Oplysning om Dansk Sprog i ældre og nyere Tid*, p. 69-165 et XI-XVIII.

[6] *Ordbog til det ældre danske Sprog* (1300-1700), *trykt paa Carlsbergfondets Bekostning*, livr. 2-4, 320 p.

[7] *Danmarks gamle Folkeviser i Udvalg*, 516 p. avec illustrations de L. Frœhlich.

[8] *Principerne for den danske Verskunst efter dens historiske og systematiske Udvikling*, t. I-II, 229-275 p.

[9] *Dansk Pottemageri*, 48 p. avec 26 grav.

[10] *Om Danmarks Kirkeklokker og deres Stœbere*, extr. du t. IV, 3e série de *Kirkehistoriske Samlinger*.

système politique. Les uns paraissent avoir mieux aimé se taire, comme l'a fait, en matière purement historique, G. Storm, qui a abandonné ses recherches si originales pour préparer une nouvelle édition du *Nordisk Conversationslexikon*, et qui publie, avec la collaboration de Sophus Bugge, Nic. Linder, Adolphe Noreen, Ludv. A. Wimmer et Théod. Wisén, les *Archives de philologie septentrionale* [1], qui s'annoncent sous les plus heureux auspices ; les autres se sont jetés dans le mouvement : J. E. Sars, le profond penseur qui avait débuté par un si lucide *Coup d'œil sur l'histoire de Norvège* (1877), s'est arrêté au XIIIe siècle et n'a pas même essayé, comme ses prédécesseurs, d'aller jusqu'à l'union de Kalmar. Il a fondé une *Revue* [2], qu'il publie avec Olaf Skavlan, et il a écrit sur les *Préliminaires historiques de la loi fondamentale* [3] des considérations originales et très ingénieuses, mais parfois contestables ; aussi, malgré les succès de son ouvrage, qui a eu deux éditions, a-t-il été critiqué par deux des meilleurs historiens de la Norvège, les Drs Ludvig Daae [4] et Yngvar Nielsen [5]. Ce dernier a aussi abordé des questions brûlantes dans ses *Matériaux pour l'histoire de Norvège en 1814* [6], et dans *1814, le premier Storthing extraordinaire* [7], où d'ailleurs il risque d'autant moins de se passionner qu'il se borne à reproduire des mémoires et documents pour la plupart inédits. Le *Journal tenu par le conseiller d'État Peter Motzfeldt pendant le Storthing extraordinaire de 1814* [8] a été édité par L. M. B. Aubert. Le gouvernement publie les *Comptes rendus du Storthing de 1814 à 1833* [9]; enfin la constitution, sur laquelle on n'a jamais tant ergoté a été mise à la portée de tous en six éditions différentes, et A. Skavlan a écrit l'*Histoire de la Norvège en 1814* [10]. L'ouvrage du poète Christophe Janson, intitulé nos *Grands pères, notes sur la situation du Danemark et de la Norvège de 1790 à 1815* [11] rentre dans le même ordre d'idées.

[1] *Arkiv for nordisk Philologi.* T. I, livr. 1, 112 p.
[2] *Nyt Tidsskrift,* 1re année, livr. 1, janv.-févr., 104 p.
[3] *Historisk Indledning til Grundloven,* 1re édit., II-220 p.; 2e, 224 p.
[4] *Om J. T. Sars's Skrift.* Historisk Indledning, etc., II-42 p.
[5] *Bemærkninger ved det af Prof. Dr J.E.Sars udgivne Skrift :* Hist. Indl., 75 p. in-8o.
[6] *Bidrag til Norges Historie i 1814.* T. I, livr. III, p. 225-352, publié par la Société historique de Norvège.
[7] 1814, *det første overordentlige Storthing,* livr. 1, 61 p. in-4o.
[8] *Statsraad P. Motzfeldts Dagbog fra det overordentlige Storthing, 1814,* II-80 p.
[9] *Storthings Efterretninger,* T. III, livr. 7-8, p. 481-624, in-4o avec 30 p. de supplément.
[10] *Norge i 1814,* 260 p.
[11] *Vore Bedsteforældre,* 496 p., publié à Copenhague et en pur danois, fait d'autant plus remarquable que l'auteur avait commencé à se faire une réputation en se servant du dialecte norvégien.

Les discussions politiques n'ont, au contraire, rien à faire avec les publications qui restent à énumérer. D'abord les recueils de documents : *Diplomatarium norvegicum* [1], édité par C.R. Unger et H. J. Huitfeldt ; *Registres d'État norvégiens* [2], édités par O. G. Lundh ; *Carnets de visite et notes de voyage de l'évêque J. Nilssœn* [3], publiés par le Dr Y.Nielsen. Il a paru de nouvelles livraisons du *Dictionnaire des écrivains norvégiens* [4], par J. B. Halvorsen, et du *Dictionnaire norvégien manuel des connaissances utiles* [5], par Chr. Johnsen. Le bureau de la canalisation en a continué l'histoire [6]. La nouvelle édition de la *Saga de Norvège* [7], publiée par la Société norvégienne, est surtout remarquable en ce qu'elle est écrite dans l'idiome populaire, étudié par K. Knudsen dans ses *Mélanges norvégiens* [8], par C. Vidsteen dans ses *Éclaircissements sur le dialecte du Sœndhordland* [9], et par O.Rœst dans quelques notes sur les *Noms populaires norvégiens* [10], particulièrement à Tœnsæt et dans les environs. L'*Histoire des églises septentrionales* [11], ouvrage posthume de R.Tœnder Nissen, est publiée par Th.G.B. Odland. L. Faye s'est occupé des *Hôpitaux et fondations de bienfaisance en Norvège au moyen âge* [12] ; J. N. Molin, du *Mouvement de la population dans différentes contrées du royaume* [13] depuis 1769, et en partie depuis 1665, et un sujet connexe a été traité par J. E. Sars [14].— L'histoire personnelle a donné lieu à plusieurs monographies : *Hans-Nielsen Hauge* [15], par O.Rœst ; *Thomas von Vesten et La mission du Finmark*, par D. Thrap, qui a aussi exposé la

[1] 11e recueil, première moitié, II-416 p.

[2] *Norske Rigsregistranter*, T. VIII, livr. 1, 1641-1644, 320 p.

[3] *Biskop J. Nilssœns Visitatsbœger og Reiseoptegnelser*, 1574-1597, p. 321-560.

[4] *Norsk Forfatter-Lexikon*, 1814-1880, livr. 5-6 (Bekkevold-Bjœrnson), p. 193-320.

[5] *Norsk Haandlexikon for almennyttige Kundskaber*, livr. 18-22 (Kleopatra-Marseille), p. 113-432.

[6] *Kanalvæsenets Historie udarbeidet af Kanalkontoret*, IV. Bassin de Drammen, II-338 p.; V. Bassin du Laugen, II-84 p.; VI. Petits bassins dépendant du golfe de Christiania et de la Suède, II-131 p.

[7] *Norigs Saga*, II-235 p.

[8] *Norsk Blandkorn*, II-234 p.

[9] *Oplysninger om Bygdemaalene i Soendhordland*, Bergen, 123 p.

[10] *Noget om norske Folkenavne*. Hamar, 40 p.

[11] *De Nordiske Kirkers Historie*, livr. I, 80 p.

[12] *Hospitaler og milde Stiftelser i Norge i Middelalderen*, extr. du *Norsk Magazin for Lægevidenskab*, t. XII, livr. 3-4, 80 p.

[13] *Folkemængdens Forandringer*, 22 p., extrait de *Retstidende for 1882*.

[14] *Til Oplysming om Folkemængdens Bevægelse i Norge*, dans *Historisk Tidsskrift udgivet af den norske historiske Forening*, 2e série, t. III, 3e livr., p. 281-387.

[15] Extrait de *Theologisk Tidsskrift for den evangeliske-lutherske Kirke i Norge*, t. VIII, livr. 3-4, 135 p.

Situation politique de la mission laponne au XVIIIe siècle[1]; *Souvenir de Madame Johanne Reimers*[2]; *la famille Elieson*[3], notices généalogiques et biographiques, par A. Collett ; *Table généalogique de la famille Dietrichson et de ses cognats*[4], par D. Dietrichson. — La topographie n'est représentée que par *la Description d'Urskog*[5], par A. Heyerdahl, et l'archéologie par les *Rapports annuels* de la Société pour la conservation des monuments norvégiens, et par le précieux ouvrage de N. Nicolaysen sur *le Navire de Gokstad près Sandefjord*[6], qui date du xe siècle, et qui nous donne une idée de la grandeur des embarcations avec lesquelles les Vikings sillonnaient la Baltique, la mer du Nord, l'Océan Atlantique, et même la mer Blanche et la Méditerranée.

E. Beauvois.

[1] Dans *Histor. Tidsskrift*, 2e série, t. IV, livr. 1, p. 1-19.
[2] *Mindeblade*, 32 p.
[3] II-40 p. avec une table généal.
[4] III-33 p. in-4°, et 1 planche.
[5] *Urskogs Beskrivelse*, III-194 p.
[6] *Langskibet fra Gokstad ved Sandefjord*, en norvégien et en anglais. V-77 p. in-4°, avec 1 carte, 10 grav. et 3 planches.

COURRIER RUSSE

La presse historique ne cesse d'enrichir le public de nouvelles publications. Sans parler des écrits qui, avant de se transformer en volumes séparés, paraissent par fragments dans les revues, il y a bon nombre d'ouvrages qui arrivent à la publicité sous la première forme, et dont je vais signaler quelques-uns.

— Le plus important de tous, à mon avis, est celui que l'Académie des sciences vient de mettre au jour, accomplissant la dernière volonté de l'auteur qui, en sa qualité de membre honoraire, lui en avait légué le manuscrit pour être publié quand elle le jugerait à propos. Ce sont les *Mémoires de Joseph Siemaszko, métropolite de Lithuanie* [1], décédé en 1868. Le nom de Siemaszko, tristement célèbre, est inséparablement attaché à la défection des Ruthènes-Unis, qu'il entraîna avec lui dans le schisme grec, en 1839. L'histoire de cette catastrophe à jamais mémorable est, il est vrai, assez connue ; cependant aucun des écrits qui en traite ne satisfait pleinement, vu la pénurie des documents officiels dont on pouvait disposer jusqu'ici. Grâce à l'Académie, cet inconvénient cesse d'exister, car les *Mémoires* dont il s'agit contiennent une masse énorme de documents de toute sorte ; et ils servent de pièces justificatives aux Mémoires proprement dits et autographes de l'auteur, ou plutôt à son auto-apologie. Cette dernière pièce, divisée en cinq parties, a été rédigée longtemps après les événements de 1839, dans le but évident de justifier le rôle que l'auteur y a joué et qu'il s'applique à présenter à la postérité comme une mission providentielle à laquelle il aurait été appelé dès son enfance. On a là tous les éléments nécessaires à l'appréciation du caractère moral de l'homme et de son œuvre. Toutefois, pour rendre l'appréciation plus complète, il faut absolument prendre connaissance des pièces ajoutées à l'appui par l'auteur, et qui en grande partie sont de sa composition. Les *Mémoires* vont

[1] Saint-Pétersbourg, 1883, 3 vol. in-8° de VIII-745, 786 p. et 1402 col., avec 3 portraits de l'auteur à trois époques différentes.

jusqu'à 1861. L'Académie assure les avoir reproduits sans le moindre changement, d'après le manuscrit original qui lui avait été confié par le défunt. Un index des noms propres est la seule chose qu'elle y ait ajouté, ce dont on doit lui savoir gré, mais surtout de n'avoir par trop tardé à publier ces documents, d'un intérêt historique capital.

— M. Lamanski a mis au jour *les Secrets d'État de Venise et les Rapports de la République avec les Grecs, les Slaves et les Turcs au XVIe siècle* [1]. Le nom de l'auteur est inséparable de tout ce qui touche à la question slave. Son livre, fruit d'un séjour prolongé à Venise, annoncé depuis longtemps et attendu avec impatience, nous fait connaître, entre autres choses intéressantes, ses propres vues et ses théories sur le monde gréco-slave, qu'il développe sous toutes les formes depuis un quart de siècle, et qu'on retrouve dans la plupart de ses nombreux écrits. On les trouvera formulées dans la préface, écrite dans un style qui lui est particulier, et où se reflète fidèlement la tournure spéciale de son esprit ; la prolixité et l'emphase en sont les moindres défauts. — L'ouvrage se compose de trois parties. La première contient les papiers secrets du conseil des Dix relatifs aux meurtres politiques à Venise (1415-1768) et disposés dans l'ordre chronologique. Dans la seconde partie, nous avons d'abord divers documents touchant les intrigues et les attentats du même genre qui eurent lieu dans d'autres pays, ainsi que les pièces concernant des crimes isolés dans l'histoire de la question d'Orient, entre autres deux séries de documents vénitiens, français, etc., relatives à l'assassinat du sultan Djemme : elles occupent plus de quatre-vingts pages. — Suivent les lettres ayant trait à la mort du pape Léon X ; un fragment de l'important rapport de de Messe, consul français à Venise (1593), contenant des détails sur l'attentat à la vie de Henri IV et le projet d'envahir l'Espagne avec l'aide des Maures en révolte. Ce dernier document se conserve à la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg. Une dépêche chiffrée de Marini Cavalli, ambassadeur de la République, et datée de Paris (1602), nous initie aux intrigues de la France en Espagne, au complot de Biron, etc. A ces documents M. Lamanski a joint deux morceaux de sa façon, l'un sur les nombreuses tentatives contre la vie des papes depuis le xe jusqu'au XIIIe siècle ; l'autre sur des procédés indignes auxquels recourait la politique ailleurs qu'à Venise, tous deux écrits dans le but d'édifier les orientaux sur la civilisation tant vantée de l'Europe occidentale. La troisième partie contient deux nouvelles études de l'auteur,

[1] Saint-Pétersbourg, 1884, in-8° de 1070 p.

faites d'après des documents qu'il donne en entier ou en extraits. M. Lamanski étudie dans la première notice les éléments étrangers de la République, qu'il compare à l'Autriche actuelle, les abus administratifs de la marine vénitienne au XVIe siècle, et tout l'ensemble de l'administration dans les provinces du Levant. Il insiste sur l'élément grec, qui était, selon lui, plus important que l'élément slave, et qui est moins connu. La seconde étude sert d'introduction à l'ouvrage lui-même ; l'auteur y recherche les causes de la décadence de la République, dont il trace un tableau passablement sombre, et que l'exemple des autres États de l'Europe moderne, cités avec le dessein d'en atténuer l'effet, ne rend pas moins repoussant. Les considérations ultérieures auxquelles M. Lamanski se livre, nous transportent sur le terrain de la politique, où nous croyons inutile de le suivre ; quant à la mission régénératrice qu'il assigne au monde slave orthodoxe, ayant l'empire des tsars à sa tête, et dont les Slaves catholiques de la Pologne, de la Bohême et de la Croatie sont naturellement exclus, elle serait en effet sublime, si elle ne ressemblait trop à un bel édifice bâti sur du sable.

— L'auteur dont il s'agit occupe à l'Université de Saint-Pétersbourg la chaire des langues slaves et compte de nombreux disciples, dont quelques-uns jouissent d'une réputation méritée de savants ou occupent des postes importants dans la hiérarchie sociale. L'année 1883 coïncidait avec le 25me anniversaire de son enseignement et de ses travaux littéraires. Le *Recueil des articles relatifs aux études slaves*, publié sous la rédaction intelligente de M. Syrkou, est un hommage de leur reconnaissance envers leur ancien maître, à qui il fut offert à l'occasion de son jubilé de vingt-cinq ans. Après une adresse chaleureuse, où M. Annenkof fait ressortir les mérites personnels du professeur et la valeur de ses publications, énumérées par ordre chronologique — elles atteignent le chiffre de cent soixante-trois, — viennent les écrits des donataires. — Laissant de côté ceux qui traitent de la philologie slave proprement dite et de la littérature, nous nous arrêterons seulement sur quelques morceaux concernant l'histoire profane ou religieuse et le droit ecclésiastique.

— M. Ouspenski, professeur à l'université d'Odessa, étudie l'institution slavo-byzantine connue sous le nom de *pronia* (*προνοῖα*, provisio), sorte de bénéfice qui consistait dans la distribution des terres à condition de remplir certaines charges, surtout le service militaire. L'auteur montre comment cette institution, d'origine byzantine, datant du XIe siècle, prépara le terrain au féodalisme implanté par les Latins après la prise de Constantinople en 1204, comment elle se développa chez les Grecs restés indépendants des conquérants latins, et passa aux

Serbes au XIV[e] siècle et dans les possessions vénitiennes au XV[e]. Il expose ensuite les droits et les obligations des tenants vis-à-vis du gouvernement local et la population des *pronies*; leurs tentatives réitérées mais infructueuses pour rendre ces bénéfices héréditaires, et les mesures prises par le gouvernement pour favoriser au contraire les propriétaires paysans.

— L'article de M. Florinski sur les Bogomiles nous apprend que l'église bulgare les anathématisait publiquement, qu'il existait dans la Bulgarie occidentale une commune entière dont le chef s'appelait *dedets* (grand'père) comme celui des patarènes bosniaques, et qu'il résidait à Srédetz (ou Sophie); il résume, en outre, la doctrine des bogomiles, d'après un manuscrit du XIV[e] siècle, où elle est dégagée de toute polémique, ce qui le distingue des autres sources connues jusqu'à présent.

— M. Regel discute « la charte de fondation du diocèse de Prague, » octroyée en 1806 par l'empereur Henri IV à l'évêque Jaromir, et détermine les limites de ce diocèse en s'appuyant sur une charte antérieure de saint Voitech ou Adalbert, laquelle ne nous est pas parvenue séparément. Il fait dater celle-ci des années 982-983 et répond ainsi à l'objection faite par des savants allemands qui déclaraient ce document apocryphe, parce qu'ils le fixaient aux années 972-975. M. Regel prouve, en outre, que la charte d'Adalbert, à son tour, suppose l'existence d'une autre charte plus ancienne donnée à saint Methodius, premier archevêque de Moravie; que l'archidiocèse de celui-ci fut rétabli sous le même Adalbert qui en a proscrit le rite slave. Il détermine, à la fin, les limites du diocèse de Prague, toujours d'après les donnés renfermées dans la charte de 1086.

— Parmi les ouvrages sur l'histoire de l'Église, mérite d'être cité celui de M. Sadov, intitulé : *Bessarion de Niéce, son rôle au concile de Ferrara-Florence, ses œuvres théologiques et sa place dans l'histoire de l'humanisme* [1]. Les fragments de ce travail, qui valut à son auteur le diplôme de licencié en théologie, avaient déjà paru dans une revue religieuse et ont été signalés ici-même. Maintenant qu'il est terminé, nous pouvons en parler avec plus de sûreté. L'adhésion de Bessarion au centre de l'unité, ainsi que les motifs qui ont déterminé cette grave démarche, sont appréciés par M. Sadov avec assez de justesse : il la place au-dessus des calculs intéressés et l'attribue à des convictions arrêtées et sincères, auxquelles cependant Bessarion ne serait arrivé qu'après de longues hésitations et de consciencieuses recherches. En sa qualité d'écrivain «orthodoxe, » l'auteur voit naturellement dans cette union avec les catholiques une tache noire,

[1] Saint-Pétersbourg, 1883, in-8° de XX-282 p.

tout en déclarant que Bessarion n'en avait pas peut-être conscience. Comme théologien et écrivain, le cardinal a, d'après lui, des mérites réels, sans être exempt de certains défauts qui lui étaient au reste communs avec les polémistes latins de l'époque. Ami sincère des études classiques, il a rendu de grands services à l'œuvre de leur restauration. Sans lui accorder le titre de grand homme, ainsi que le font certains historiens, M. Sadov le met au nombre des personnages les plus remarquables du xve siècle dont le caractère moral planait au-dessus des sphères vulgaires; il le dit avoir été animé de vues supérieurs, capable d'abnégation, constant dans son amour pour la patrie. Tel est le portrait qu'il trace de Bessarion, et par lequel il résume son livre, écrit d'une manière consciencieuse et avec une louable impartialité, chose assez rare chez un écrivain non catholique.

— L'ouvrage de M. Golubev sur *Pierre Mohila, métropolite de Kiev et ses coopérateurs* [1], se rattache au travail précédent. L'union de Florence, rejetée à Moscou, fut acceptée à Kiev, soumise alors à la Pologne ; mais elle n'y dura point, et, à la fin du xvie siècle, il fallut la restaurer de nouveau, ce qui se fit à Brzest en Lithuanie, l'an 1596. La même année naquit Pierre Mohila, un des plus illustres personnages de son temps et une des gloires de son Église qu'il a relevée et dotée d'une école transformée plus tard en académie ecclésiastique laquelle existe encore à Kiev. On a peu de documents sur sa vie avant son entrée au couvent des Cryptes. Sur plus de mille pages dont se compose le premier volume, le seul qui ait paru jusqu'ici, M. Goloubev lui assigne une part relativement assez restreinte ; la plus considérable est consacrée à l'exposé de la lutte religieuse qui fut provoquée par le concile de Brzest, ou bien aux pièces justificatives. Ce que l'auteur dit de la naissance de Mohila, fils d'un voïvode de Moldavie, de sa jeunesse, de ses études et des premières années de sa vie religieuse, se réduit à peu de choses. Au contraire, il s'étend beaucoup sur le célèbre converti Mélèce Smotriçki, celui qui, après avoir combattu l'Église catholique par des écrits extrêmement violents et excité ses coreligionnaires contre saint Josaphat, archevêque de Polotsk et martyr, embrassa l'union et en devint le défenseur le plus ardent. La manière dont M. Goloubev explique la conversion de Smotriçki ne satisfait pas ; pour prouver que celle-ci ne fut pas sincère, il eût fallu apporter des preuves plus convaincantes que ne le sont les siennes. — Quant aux prétendus miracles que Dieu aurait opérés en faveur de l'Église non-unie et que l'auteur rapporte d'un ton triomphant, ils s'expliquent d'une façon qui n'est rien moins que surnaturelle. En revanche, il a raison de ne pas attacher d'importance

[1] Kiev, 1883, vol. Ier, in-8° de xii-559 et xv-576 p.

aux témoignages qui parlent des tendances catholiques de Mohila ; la vie entière de celui-ci prouve le contraire, et ceux qui lui supposaient des sentiments favorables à l'Union, prenaient pour une réalité leurs pieux désirs. Il y a dans le livre dont il s'agit des détails très intéressants sur les premières imprimeries de Kiev et les ouvrages qui en sont sortis. Pierre Mohila passe pour avoir étudié à Paris ; il était, dans tous les cas, très instruit, et organisa son école de Kiev d'après le modèle des académies occidentales : on y enseignait le latin et on suivait saint Thomas d'Aquin.

Les appendices dont se compose la seconde moitié du livre contiennent cent documents devant servir de matériaux à l'histoire de l'Église russe dans les provinces de l'Ouest. Ils sont écrits en polonais ou en russien. Le présent volume s'arrête à l'époque où Pierre Mohila fut sacré évêque et occupa le siège de métropolitain de Kiev, du vivant de son prédécesseur. Les démêlés qu'il eut avec ce dernier seront exposés dans le volume suivant ; il y occupera, espérons-le, plus de place qu'il ne lui en fut accordé dans le premier. J'ajouterai que l'auteur n'indique pas toujours les sources où il puise.

—Sous le nom d'*Antiquité de Vitebsk* [1], M. Sapounov a entrepris la publication des documents de tout genre relatifs à la ville et au département de ce nom. Le premier volume, qui vient de paraître, contient une masse énorme de matériaux distribués en douze groupes, parmi lesquels le troisième et le sixième attirent particulièrement l'attention. Celui-là se compose de documents ayant trait à la vie et aux actes de saint Josaphat Kuncievitch, archevêque de Polotsk [2]. Nous y lisons, entre autres, la fameuse lettre de Léon Sapieha, chancelier de Lithuanie, à saint Josaphat, écrite en 1622, et la sentence portée par le tribunal contre les assassins du même évêque. La plupart de ces documents sont, du reste, connus depuis longtemps. Il est encore question de saint Josaphat dans la chronique de Vitebsk et dans la liste des archevêques de Polotsk, à laquelle on a ajouté son portrait en costume d'archimandrite. Les documents du sixième groupe se rapportent à l'an 1812 et à l'occupation française. Les autres catégories contiennent des extraits des chroniques russes et lithuaniennes, des chartes, diplômes, privilèges etc. (depuis 1229 jusqu'à 1858), des documents concernant la population juive et l'octroi, divers inventaires, une chronique composée en 1760 d'après des chroniques bien plus anciennes ; les articles complets du Code des lois relatives à Vitebsk, plusieurs listes des anciens ducs de Vitebsk et de Polotsk, des évêques et archevêques, etc.; enfin une

[1] Vitebsk, 1883, t. Ier, in-8o de XXII et 668 p.
[2] Numéros 114-122.

esquisse historique et statistique de la ville de Vitebsk. Tous ces documents,au nombre de cent soixante-dix-neuf, sont écrits en langue russienne ou traduits du polonais en russe, et ils sont abondamment munis de planches, de cartes, de plans, de facsimile et de notes. L'historien et le philologue, le sigillographe et le paléographe y trouvent chacun son profit. — C'est un ouvrage bon à consulter, et l'on saura gré à M. Sapounov d'avoir réuni une si grande quantité de documents, dont plusieurs étaient devenus inaccessibles au public ordinaire.

— Nous devons à M. Semevski une très intéressante monographie intitulée : *La tsarine Prascovia* (1664-1723) [1]. Prascovia (Parascève) Fédorovna,née Saltykov, était mariée à Jean V, frère aîné de Pierre le Grand. Malgré sa haute position, elle passait presque inaperçue ; quelques mots jetés en passant, c'est tout ce que lui accordaient les historiens. Grâce à M. Semevski, elle a cessé d'avoir le rôle d'une ombre fugitive, d'un être impersonnel ; elle a repris sa physionomie native qui ne laisse pas que d'être typique. Il y avait dans la tsarine deux femmes, celle du régime ancien et celle du nouveau ; par ses superstitions, ses préjugés et ses instincts de cruauté, elle appartenait à la période moscovite, asiatique ; en même temps elle était pétersbourgeoise par les concessions faites aux innovations que Pierre Ier a introduites sur le modèle de l'Europe occidentale. Sous ce rapport, elle représentait toute une catégorie de gens à double face qui s'accommodaient aux circonstances, fraternisant tantôt avec le parti réformateur, tantôt avec celui du vieux régime.

Le livre de M. Semevski se lit avec un intérêt qui ne se dément point ; le récit devient même tragique quand il arrive à l'épisode du malheureux Dérevnine, mis à la question par ordre de la tsarine et tourmenté en sa présence de la façon la plus barbare. On ne la croirait jamais capable de tant de cruauté, en voyant son portrait, où se reflète plutôt, avec l'exubérance de la santé et la grâce des formes, une certaine bonhomie et de l'enjouement. L'auteur fait remarquer, à ce propos, que la tsarine Prascovia ressemblait, sous le rapport de la cruauté, à son frère et à sa fille Anna Ivanovna, devenue plus tard impératrice. Il consacre à chacun de ces deux derniers un chapitre à part, ainsi qu'à Catherine Ivanovna, que la tsarine sa mère donna en mariage au duc de Mecklembourg.

Le présent écrit avait paru pour la première fois il y a plus de vingt ans; depuis lors les études historiques ont fait en Russie des progrès tels qu'une nouvelle édition de la monographie de M. Semevski devint grandement désirable. Elle peut servir de pendant à la

[1] Saint-Pétersbourg, 1883, in-8o de II-225 p., avec portrait de la tsarine.

Famille des Mons du même auteur, et fait partie d'une série de notices qu'il se propose de publier sous le titre général: *Esquisses et récits relatifs à l'histoire du XVIIIe siècle.* Un volume ainsi intitulé et composé de morceaux sur l'époque de Pierre Ier vient d'être livré au public.

— La plume infatigable de M. Kostomarov a produit une nouvelle œuvre, ayant les mêmes qualités que ses travaux précédents : connaissance approfondie du sujet, critique perspicace, brillante exposition. Elle s'intitule *Mazeppa* [1], et fait suite à *la Ruine*, autre production dont il a été fait mention ici même. Dans celle-ci nous apprenons à connaître *Mazeppa* avant son élévation à la dignité d'hetman ; dans la nouvelle monographie, c'est l'hetman qui occupe la scène presque tout le temps ; elle porte donc bien son titre. Le premier chapitre donne, il est vrai, quelques détails sur la jeunesse de Mazeppa, mais tous les chapitres suivants ne parlent que de son administration. D'ailleurs, n'est-ce pas l'hetman, l'homme politique qui se présente à l'esprit au nom de Mazeppa? L'intérêt historique de la monographie de M. Kostomarov consiste surtout dans la manière dont il explique la trahison de Mazeppa, si diversement interprétée. Pour lui, « Mazeppa était un égoïste dans toute la force du terme. Il ne représentait aucune idée nationale. La meilleure définition qu'on puisse donner de lui, c'est de dire qu'il était le mensonge incarné. Il mentait à tout le monde, aux Polonais comme aux Petits-Russiens, à Pierre Ier aussi bien qu'à Charles XII, et les trompait tous. Doter l'Ukraine de l'autonomie, lui assurer son indépendance, il n'y a jamais pensé sérieusement ; car, tout en montrant aux Ukrainiens le spectre d'autonomie, il s'entendait secrètement avec Stanislas Lestchinski pour les soumettre à la Pologne. D'ailleurs, il savait fort bien que ni le roi de Pologne ne pouvait renoncer à ses droits héréditaires sur l'Ukraine, ni les Ukrainiens n'auraient consenti à obéir à une dynastie dont le chef serait lui, Mazeppa, qu'ils haïssaient profondément. Il n'aurait pas trahi Pierre Ier, son bienfaiteur, s'il ne lui avait pas semblé que les « actions » du tsar baissaient, tandis que celles de Charles XII montaient ; en quoi il se trompa. » Telle est la conclusion de l'auteur ; il condamne Mazeppa sans pitié et de la façon la plus formelle. Rien de plus juste.

Quant à l'explication qu'il donne de la conduite politique d'hetman, elle pourrait ne pas convaincre tout le monde. On se demande, en effet, pourquoi aurait-il préféré se donner à la Pologne dont il connaissait l'impuissance, qu'il savait être détestée des Petits-Russiens et toute au service de Charles XII. Qu'il ait fait au roi de Pologne des

[1] Moscou, 1883, in-8° de VII-146 p.

promesses dans ce sens, la chose est certaine ; mais il a pu les faire pour mieux le tromper et afin de mieux cacher son jeu ; ce fut de sa part une manœuvre politique, une ruse de diplomate semblable à celle qu'autrefois Bogdan Khmelnitski avait employée en simulant qu'il voulait passer aux Turcs. Comme Bogdan, Mazeppa avait l'intention réelle de rendre l'Ukraine indépendante, et il choisit, pour la réaliser, le moment on ne peut plus favorable : la Russie succombait sous les armes ennemies ; la Suède triomphait, la Pologne agonisait. L'alliance avec la Suède n'offrait aucun danger pour la liberté politique de l'Ukraine. Si le plan a échoué, ce ne fut pas tant à cause du résultat de la bataille de Pultava que par suite de l'impossibilité où se trouvait la Petite Russie de demeurer libre et indépendante, le destin l'ayant condamnée à dépendre soit de la Pologne, soit de la Russie, et la domination russe ayant alors prévalu ; cela n'empêche pas que la tentative de Mazeppa de rejeter toute domination étrangère ne fût réelle et sérieuse. — Quoi qu'il en soit de ces considérations divergentes, on ne résiste pas au charme de la narration, dans l'art de laquelle M. Kostomarov est passé maître. Les derniers chapitres sont particulièrement intéressants ; l'intérêt atteint son point culminant quand le récit arrive au moment où Mazeppa consomme son crime.

— On a publié l'*Histoire évangélique et celle de l'Église apostolique* [1], œuvre posthume de Gorski, un des plus doctes membres du clergé russe. A côté de qualités incontestables, elle porte le cachet de l'Église à laquelle appartenait l'auteur ; le rôle de saint Pierre y est singulièrement amoindri pour faire place à saint Paul, la suprématie du Pape est formellement niée, la procession du Saint-Esprit, du Fils est rejetée, etc.

— Je termine, en signalant une nouvelle édition du *Pèlerinage de l'hégoumène Daniel en Terre Sainte* (1106-1108), faite par la Société orthodoxe de Palestine. Il n'y a encore de publié qu'une partie ; ce sera la première édition critique de cet important écrit.

J. Martinov.

[1] Moscou, 1883, in-8° de ii-688 et vii p.

CHRONIQUE.

Sommaire : Académie française. Prix décernés. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle. Travaux de l'École de Rome. Lectures et communications. César recevant la tête de Pompée La collation des grades dans l'Université de Montpellier au moyen âge. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. — Académie royale de Belgique. — Congrès internationaux des Américanistes et des Orientalistes. — Enseignement supérieur. Discours de Mgr d'Hulst sur la nécessité de créer des foyers scientifiques chrétiens. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. François Lenormant.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 25 novembre. Parmi les prix décernés par elle, nous mentionnerons les suivants, comme se rapportant à nos études. Elle a décerné le grand prix Gobert à M. Chéruel, pour son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*. Le second prix a été décerné a M. Ludovic Sciout, pour son *Histoire de la constitution civile du clergé* (1790-1801). Elle a partagé le prix Thérouanne entre M. le comte Jules Delaborde, pour son ouvrage intitulé : *Gaspard de Coligny, amiral de France*, et M. Albert du Boys, pour son ouvrage intitulé : *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*. Sur la fondation Marcelin Guérin, elle a décerné un prix de deux mille francs à M. Boucher-Leclercq, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la divination dans l'antiquité*, et un prix de quinze cents francs à M. Louis Favre, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Le Luxembourg* (1300-1882) ; *récits et confidences sur un vieux palais*. Elle a décerné, sur la fondation Botta, un prix de trois mille francs à M. Paul Rousselot, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de l'éducation des femmes en France*. Sur la fondation Monthyon, elle a décerné un prix de quinze cents francs à M. Henri Welschinger, pour son ouvrage intitulé : *La censure sous le premier empire*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 23 novembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Heuzey. M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de Mariette-pacha*, et M. Hauréau un travail intitulé : *Les propos de maître Sorbon*. Nous empruntons au

discours de M. Heuzey les renseignements qu'il contient sur les travaux des membres de l'École française de Rome : « Après sept années d'une administration pleine de résultats, M. Geffroy a remis à son successeur, M. Le Blant, l'École de Rome en pleine activité. Il avait exprimé quelquefois le désir que l'étude des monuments antiques tînt plus de place dans les préoccupations de nos missionnaires en Italie. La même observation pourrait encore être faite cette année, sans ôter rien au mérite ni à l'importance des travaux de M. Grandjean sur le registre du pape Benoît XI, de M. Digard sur les bulles de Boniface VIII, de M. Fabre sur l'administration des patrimoines de l'Église, de M. Poisnel sur les collections canoniques, de M. de Nolhac sur l'histoire de l'érudition au XVIe siècle. C'est là une des voies que l'École doit suivre : elle y persévère avec éclat. M. Diehl s'est attaché dès l'origine à une question d'un haut intérêt, celle des rapports entre l'Orient et l'Occident. Il étudie à la fois les Byzantins en Italie, dans la continuation de son travail sur l'Exarchat de Ravenne, et les Latins à Constantinople, dans un mémoire sur la colonie vénitienne de cette ville... D'un autre côté, sous un maître tel que M. Le Blant, M. Grousset a été bien inspiré de se consacrer à l'étude des antiquités chrétiennes, et de commencer, à Rome et dans les villas environnantes, une battue déjà fructueuse. A ces recherches individuelles, il faut ajouter la rédaction commune du recueil des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, où le directeur compte faire entrer de plus en plus la publication des manuscrits récemments découverts, pour ramener dans les travaux de l'École un juste équilibre. »

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie dans ses séances ordinaires, nous signalerons les suivantes : Dans la séance du 7 septembre, M. Maspéro a fait une communication sur le service des fouilles en Égypte. — Dans la séance du 14, M. Ferdinand Delaunay a lu un mémoire de M. Félix Robiou relatif à la date de l'*Exode*. — Dans la séance du 21, M. Carapanos a communiqué une note sur une pierre gravée représentant César recevant la tête de Pompée. Sur une chalcédoine un habile artiste a gravé tout un tableau historique. Cinq personnages composent ce tableau. L'un, assis sur une chaise, porte sur la tête une couronne de laurier ; il a la main gauche appuyée sur la hanche et lève la main droite vers son visage. Trois personnages sont debout, casqués, revêtus du costume militaire romain. Le premier est placé derrière le personnage assis ; de la main gauche il tient un bouclier, de la droite une lance. Le second occupe le milieu de la scène ; de la main gauche, il tient une lance. Le troisième est placé à l'autre extrémité, en face du personnage assis ; il tient une torche allumée de la main droite et un bouclier de

la main gauche. Le cinquième personnage est agenouillé devant la personne assise ; il porte dans ses mains une tête humaine. Selon l'interprétation que M. Carapanos donne du monument, César, assis sur sa chaise consulaire et entouré de trois de ses officiers, reçoit l'envoyé de Photin, tenant entre ses mains la tête de Pompée, qu'il lui présente à genoux. A cette vue, César fait le signe de l'affliction, bien connu : il lève la main vers sa tête comme pour cacher ses larmes. La présence du personnage portant la torche indique que l'événement a dû se passer pendant la nuit. — Dans la même séance et dans celle du 28, M. Germain a communiqué une notice sur un personnage important du clergé de France au XIVe siècle, Pierre Flamenqui, qui, avant de devenir abbé de Saint-Victor de Marseille, avait été vicaire général de l'évêque de Maguelonne, et se trouve à ce titre mêlé à l'histoire de l'Université de Montpellier. Cette notice a été composée à l'aide des manuscrits autographes mis à la disposition de M. Germain par M. L. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône. Le savant auteur a étudié, d'après ces manuscrits, les harangues scolaires et les sermons de Pierre Flamenqui, et, en outre, diverses autres pièces intéressantes pour l'histoire. Nous mentionnerons surtout un document qui, à la vérité, n'émane point de Pierre Flamenqui, et que vraisemblablement l'on n'a copié à la suite des autographes que pour assurer la conservation de ce texte, mais dont la valeur est très grande. C'est une supplique des consuls de Naples au pape Clément VI, pour appeler l'intervention de sa justice contre les assassins du roi de Naples, André de Hongrie. Il s'agit de la scène lugubrement fameuse qui a eu pour théâtre, le 18 septembre 1345, le couvent de Saint-Pierre de Morone, proche d'Aversa. La missive des consuls de Naples en est tout à fait contemporaine : car elle est manifestement écrite sous le coup de l'indignation publique provoquée par le meurtre du royal époux de Jeanne Ire. Le libellé, quoique n'en étant pas toujours bien correct, par la faute du copiste, n'en demeure pas moins un texte historique capital, comme expression des sentiments des Napolitains, à propos de l'immense scandale dont il a pour objet de demander vengeance. Nous relèverons encore, dans le travail de M. Germain, l'intéressante description du cérémonial de la collation des grades de licencié et de docteur dans l'ancienne Université de Montpellier [1]. « La collation des grades appartenait autrefois à l'autorité ecclésiastique. Il n'y avait alors à Montpellier pour les étudiants que deux grades à conquérir laborieusement, le baccalauréat, puis la licence; le doctorat, contrairement à nos usages modernes, y était la suite naturelle et la sanction

[1] *Journal officiel* du 26 septembre.

de la licence. Ainsi que le mot l'indique, la licence impliquait l'autorisation d'enseigner. C'était le grade essentiellement sérieux : il n'y avait guère au-delà qu'un cérémonial d'investiture. Avant de la conférer, on rassemblait professeurs et étudiants dans l'église paroissiale de Saint-Firmin. Le candidat, notes recueillies sur ses mœurs, sa naissance, ses études, y tirait au sort le sujet de ses thèses, qu'il devait aller soutenir au palais épiscopal, dit la Salle-l'Évêque. Tous les docteurs de la faculté prenaient part à l'argumentation, émettaient leur avis, prononçaient un jugement, à la suite duquel il ne restait plus qu'à procéder à la solennité de la réception. La cloche convoquait pour cela maîtres et élèves dans l'église de Notre-Dame-des-Tables. Le récipiendaire s'y rendait, escorté de ses amis, et là, au milieu de l'auditoire empressé à lui faire honneur, il commentait un texte se rattachant à ses études, et demandait au représentant de l'autorité ecclésiastique l'investiture du grade obtenu. Le vicaire général de l'évêque, en l'absence de l'évêque lui-même, lui conférait publiquement « la licence de *lire*, de *régenter*, d'*enseigner*, de *disputer*, de remplir, en un mot, toutes les fonctions attribuées à la reconnaissance de son aptitude. » On l'investissait ensuite, pour le doctorat, par la chaire, le livre, le bonnet, l'anneau, le baiser ou l'accolade, et la bénédiction. Le nouveau docteur accomplissait ses débuts, et, finalement, allait à l'autel faire une prière et une offrande; après quoi, l'assistance le reconduisait en musique à son domicile. Tel était, dans l'ancienne Université de Montpellier, le cérémonial d'une réception de licencié-docteur. Le doctorat y apparaissait comme une sorte de haute chevalerie scientifique, possédant ses rites propres, liés étroitement à ceux de l'Église. Le doctorat n'y était, en outre, que la consécration de succès préalablement attestés par les difficiles épreuves de la licence, d'où est venu le double nom d'*acte triomphal* et de *début solennel*, au moyen duquel le désignent les actes originaux. Le cérémonial persista jusqu'à la conquête de Montpellier aux idées protestantes (seconde moitié du XVI[e] siècle). »

Dans la séance du 28 septembre, M. Robert Mowat a communiqué un travail sur les inscriptions et les tuiles romaines de Mirebeau (Côte-d'Or), dans lequel il a réuni d'utiles renseignements pour l'histoire militaire de l'Empire romain. — D'intéressantes informations sur le même sujet ont été communiquées par M. Ernest Desjardins, dans la note qu'il a lue, à la séance du 5 octobre, sur un diplôme militaire inédit, trouvé à Coptos et conservé au musée de Boulaq. — Dans la seance du 12 octobre et dans celle du 9 novembre, M. Ferdinand Delaunay a communiqué, au nom de M. Romanet du Caillaud, un mémoire sur la date de la loi *Junia Norbana*. — Dans la séance du 19 octobre, M. Charles Tissot a donné lecture d'un rapport sur les

inscriptions romaines recueillies en Tunisie par M. le sous-lieutenant Fonssagrives. — Dans la même séance et dans celle du 9 novembre, M. Alexandre Bertrand a lu un travail sur les antiquités des âges anté-historiques trouvées dans la vallée du haut Danube et de la haute Italie. Parmi les propositions soutenues par le savant académicien, nous noterons celle d'où il résulterait que les antiquités pré-étrusques de ces régions sont en relation intime avec les légendes des cycles homérique et argonautique, ainsi qu'avec les récits des plus anciens logographes. M. Alexandre Bertrand voit dans la légende des Argonautes l'histoire épique de la découverte d'un nouveau monde par la race hellénique, et admet l'existence d'un Jason idéal, personnification de ces hardis pionniers qui, vers le XIIe ou le XIIIe siècle avant notre ère, explorèrent les premiers parmi les Aryas l'Europe occidentale. Nous signalerons aussi l'accord que croit distinguer le savant académicien entre les données archéologiques qu'il a recueillies et les résultats obtenus dans une autre voie par M. d'Arbois de Jubainville. La communication de M. Bertrand a donné lieu à des observations de MM. Maury, Heuzey et Ravaisson.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 10 novembre, sous la présidence de M. Paul Pont. M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur M. Guizot. L'Académie, qui devait décerner cette année le prix Jean Reynaud, a fixé son choix sur M. Perrens, pour son *Histoire de Florence*, dont cinq volumes sont publiés, et qui, avec le sixième actuellement sous presse, conduira le récit jusqu'à l'avènement des Médicis. — Parmi les lectures et communications faites à l'Académie dans ses séances ordinaires, nous signalerons les suivantes. Dans les séances du 8 septembre et du 15 octobre, M. Bayet, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, a lu un mémoire sur *les élections pontificales au* VIIIe *et au* IXe *siècle pendant la période carolingienne*. Il a notamment étudié la question du droit de confirmation attribué aux empereurs sur les élections des Papes. — Dans les séances des 15 et 29 septembre et dans celle du 6 octobre, M. Vigier a communiqué un travail sur *l'Alliance anglaise sous Richelieu et l'ambassade extraordinaire du marquis de Senneterre*. — Dans les séances du 29 septembre et du 27 octobre, M. Jules Zeller a lu un travail sur *la bataille de Bouvines*.

Nous signalerons les sujets suivants, parmi ceux qui ont été mis au concours par l'Académie royale de Belgique pour l'année 1885 : Quelle influence politique la France essaya-t-elle d'exercer dans le pays de Liège, depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV? Quelle fut, pendant la même période, l'attitude des souverains des Pays-Bas ? — Comment était constituée, jusqu'au commencement du

xiv[e] siècle, le représentation des communes de Flandre ? — Le délai pour la remise des manuscrits, qui doivent être adressés à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, expirera le 1[er] février 1885.

Le Congrès international des Américanistes a tenu sa cinquième session à Copenhague, du 21 au 24 août. Parmi les communications ou présentations d'ouvrages qui y ont été faites, nous signalerons un mémoire de M. Fernandez Duro sur le premier voyage de Colomb et sur le rôle important de Martin Pinzon ; l'exposition, par notre savant collaborateur M. Beauvois, de sa théorie sur le christianisme au Mexique dans les temps précolombiens ; les remarques de M. Lucien Adam sur un mémoire de M. Horatio Hale, relatif à l'origine européenne des Américains ; le mémoire de M. l'abbé Schmidt, missionnaire luxembourgeois, sur les traditions relatives à l'homme blanc et au signe de la croix en Amérique à l'époque précolombienne. Les autres travaux lus au Congrès ou déposés sur le bureau de la part des auteurs, tels, par exemple, que l'important mémoire de notre savant collaborateur, M. le comte de Charencey, sur la formation des mots en langue maya, se rapportaient moins directement à nos études. — Nous mentionnerons également la sixième réunion du Congrès international des Orientalistes tenu à Leide du 10 au 15 septembre et où la France comptait plus de trente représentants, parmi lesquels MM. Schefer, Barbier de Meynard, Derenbourg et Oppert, membres de l'Institut, Carrière, Cordier, H. Derenbourg. l'abbé Favre, Leger, L. de Rosny, de l'École des langues orientales, Léon Feer, Stanislas Guyard, Clermont-Ganneau, J. Halévy, Guimet, de Milloué, etc.

La réouverture des établissements d'enseignement supérieur ne nous offre, cette année, rien de particulier à signaler dans l'ordre de nos études. Nous ne pouvons, en ce qui concerne l'enseignement supérieur catholique, que regretter, une fois de plus, les obstacles accumulés contre lui par les circonstances actuelles, et souhaiter qu'il continue, malgré tout, à se préparer, en usant avec courage, prudence et méthode, des moyens dont il peut encore disposer, aux développements que l'on peut espérer de lui en des temps meilleurs. Nous signalerons à ce propos les exhortations adressées sur ce sujet aux catholiques par la voix éloquente de Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, dans les récentes assemblées tenues à Lille et à Rouen. Ce qu'a dit à Lille l'éminent prélat sur la nécessité de créer des foyers scientifiques chrétiens est trop conforme au programme de la *Revue* et apporte un trop précieux appui à ce qui a été souvent répété dans cette *Chronique* pour que la reproduction en paraisse ici déplacée :

« Pourquoi nous faut-il des foyers scientifiques chrétiens? Parce que la science aujourd'hui gouverne le monde et veut le gouverner contre Dieu et contre son Christ. Cela est devenu une vérité banale ; c'est un fait d'expérience qui frappe les esprits les plus distraits. Le monde obéit de plus en plus à la préoccupation du bien-être matériel et il a foi en la science pour le lui donner. Sans doute plus d'un mécompte l'attend dans cette voie. L'homme n'abdique pas impunément le souci de sa destinée morale. Quand on donne la préséance aux appétits, comment s'étonner qu'ils deviennent exigeants? Et quand on a énervé le devoir et tari l'espérance d'outre-tombe, comment désarmer l'égoïsme inassouvi qui se rue sur l'égoïsme satisfait? Mais enfin le courant est de ce côté-là. Et parce que la science dite positive apporte un concours important à l'augmentation du bien-être, non pas de tous, mais de plusieurs, on veut que tout se réduise à la science positive. On y ramène l'histoire, la philosophie et la morale. La liberté n'a plus sa place dans le mécanisme universel : la liberté de l'homme, qui n'est qu'un produit : la liberté de Dieu, qui n'est qu'un idéal. Une fois lancé sur cette pente, on ne s'arrête plus : tout ce qu'on rencontre sur son passage, il faut le briser. Or, le christianisme est là, fait vivant, immense et irréductible au système. L'humble femme qui, dans sa chaumière, récite un *Pater;* l'enfant qui, sur le chemin, salue la croix ; ces petits, ces simples que le Christ a éclairés, donnent à chaque instant un démenti à la science athée : ils proclament Dieu créateur, Dieu rédempteur, Dieu juge. Mais si Dieu est créateur, la matière ne suffit plus; s'il est rédempteur, la force n'est pas tout, l'empire est à l'amour; s'il est juge, l'homme n'est plus à lui-même sa loi. Il est donc vrai! La foi, le culte, la prière, voilà l'ennemi : *Tolle, tolle*, ôtez tout cela ! Vous le reconnaissez, ce cri sauvage. Je l'avoue, il ne m'effraierait pas, si c'était seulement le cri de la haine. La haine toute seule ne réussit pas à s'attacher les multitudes. Ce qui est grave, c'est qu'il est poussé au nom de la science. Or, c'est le privilège de la science de se faire adorer des hommes, surtout s'ils sont ignorants. Il y a en chacun de nous un héritage d'orgueil qui nous vient de Satan en passant par Adam pécheur. *Eritis sicut dii scientes.* Vous serez des dieux quand vous saurez tout, disait le tentateur. Cette parole séductrice n'a pas perdu le secret de se faire écouter. Et quand on vient dire aux illettrés ou aux demi-savants : les grands savants ont trouvé le mot de l'énigme ; ils ont réduit le monde à un problème de physique qu'ils achèvent de résoudre ; il n'y a plus ni Dieu ni maître ; oh! quand on a dit cela, on a pour soi la foule des hommes, parce qu'on a pour soi l'armée des passions.

« Et que répondre à cette foule trompée? Faudra-t-il essayer de la désenchanter de la science? Vous n'y réussiriez pas. Elle verrait

en vous des apôtres de l'ignorance et des complices de la tyrannie. Il y a mieux à faire. Il y a à démêler cette formidable équivoque qui confond sous un même nom les faits vrais et les idées fausses, les connaissances réellement positives et les conceptions systématiques. Dans ce qui fait l'objet du nouveau culte, tout ce qui appartient au vrai savoir est bon et vient de Dieu ; tout ce qui est mauvais, tout ce qu'on tourne contre Dieu est objet de préjugé et non de science. Voilà notre thèse, et c'est la vraie. Si nous pouvions la faire prévaloir, c'en serait fait du règne scientifique de l'impiété. Il y aurait encore des savants impies, mais ils ne pourraient plus imposer l'impiété au nom de la science. Cherchons donc un moyen de rendre notre démonstration éclatante et victorieuse. Plusieurs moyens ont été essayés jusqu'ici. On a pris une à une toutes les contradictions prétendues qui rendraient les dogmes chrétiens inconciliables avec la science ; et l'on a montré par une analyse patiente que le conflit n'était qu'apparent. Mais le public a refusé son attention à ces discussions austères ; il a répondu implicitement aux apologistes : Vos raisonnements me laissent indifférent ; par conséquent, vos conclusions me trouvent sceptique. Alors on s'est adressé de nouveau à ce public superficiel et on lui a dit : Vous ne vous intéressez point aux controverses, vous ne regardez qu'aux faits. Eh bien ! voici un fait : bon nombre de savants sont chrétiens. Récusez-vous Leibniz ? Mettez-vous Newton en dehors de la science ? Ampère, Cauchy, Biot sont-ils pour vous des obscurantistes ? Ils furent croyants néanmoins. Donc la science n'exclut pas la croyance. La conclusion est assurément légitime. Si ces grands esprits, doués apparemment de quelque logique, ont pu se mouvoir librement dans le cercle de la pensée chrétienne, s'ils s'y sont trouvés assez à l'aise pour donner à leur génie scientifique l'essor que l'on sait, c'est qu'évidemment l'accord est possible. Une contradiction qu'ils n'ont point vue ne doit pas exister. Mais si cette conclusion est légitime, il s'en faut qu'elle suffise à nous gagner l'adhésion générale. C'est un argument valable, mais un peu démodé et un peu énervé. Oui, nous dit-on, il y a eu autrefois, à l'origine du mouvement scientifique, de grands savants chrétiens. Ce n'est pas merveille : la science n'était pas née avant eux. Les siècles précédents les avaient faits chrétiens, et eux ils ont fait la science. Quoi d'étonnant qu'ils aient gardé l'empreinte de cette formation théologique qui avait si longtemps régi toute culture humaine ? — Oui encore, ajoute-t-on, il y a eu dans ce siècle plus d'un savant illustre qui n'a pas rompu avec les dogmes révélés ou avec le spiritualisme chrétien. Mais voyez comme ils se font rares aujourd'hui ! On n'en voit pas qui se lèvent pour prendre la place de ceux qui tombent. L'idée qui domine la science et qui la meut sans cesse vers de nouvel-

les conquêtes, c'est l'idée de la loi, mais de la loi qui se suffit à elle-même et qui n'a pas besoin de législateur. Tout se développe dans le sens d'une évolution continue, fatale, dont la science travaille à tracer la trajectoire. Et les témoignages concordants des faits sont si favorables à cette donnée, qu'insensiblement tout homme qui respire l'atmosphère des laboratoires se trouve gagné à cette façon impersonnelle d'envisager la nature. Si donc il ne se fait plus de savants chrétiens ; si la tendance définitive de la science est d'exclure les notions fondamentales sur lesquelles repose toute religion positive, comment admettre que la foi chrétienne ait été chez les maîtres dont vous invoquez le patronage et qui sont presque tous morts aujourd'hui, autre chose qu'un prolongement des conceptions anciennes dans des esprits d'ailleurs ouverts aux initiations de l'avenir ? Rien ne se fait par sauts dans le monde, et les hommes dont le génie a inauguré l'ère nouvelle devaient nécessairement payer un dernier tribut à ce passé qu'à leur insu peut-être ils travaillèrent à ensevelir. Voilà comment on se débarrasse de l'autorité des savants chrétiens. Ne croyez pas que j'invente cette façon de raisonner. Elle est au fond d'un grand nombre d'esprits dans notre temps. C'est à cette préoccupation qu'il faut répondre ; ou bien, j'ose l'affirmer, c'en est fait du christianisme dans la classe lettrée et pensante. L'antagonisme irréductible de la foi et de la science passera pour chose acquise, et ce n'est pas la science qu'on sacrifiera.

« Eh bien, je ne vois qu'une seule réponse possible, réponse de fait, comme on en veut aujourd'hui. Il faut créer des foyers scientifiques chrétiens. *Créer*, c'est-à-dire faire à nouveau quelque chose qui ne soit pas, comme on dit, un prolongement du passé, créer des *foyers scientifiques ;* non pas produire çà et là et comme par aventure quelques résultats scientifiques d'une réelle valeur, mais ouvrir des sources permanentes de vrai savoir, de savoir supérieur, authentique et s'imposant au respect des hommes de science par des caractères indiscutables. Enfin, il faut que ces foyers scientifiques soient chrétiens ; que non seulement l'orthodoxie y soit en sûreté, mais que l'inspiration dominante y soit la pensée chrétienne ; que ceux qui se formeront là respirent l'atmosphère chrétienne, en telle sorte qu'on ne puisse pas dire que la rencontre dans les mêmes esprits de la foi et de la science soit une rencontre fortuite et le rapprochement accidentel de deux choses naturellement disparates et incohérentes entre elles. Voilà bien, n'est-il pas vrai, les conditions du problème. Si nous ne faisons pas cela, la possibilité actuelle d'allier la croyance et le savoir restera chose douteuse aux yeux de nos contemporains. Si, au contraire, nous le faisons, la démonstration sera complète, elle sera triomphante. Deux états d'esprit qui naissent et se perfectionnent

dans le même milieu, sous les mêmes influences, ne sont décidément pas exclusifs l'un de l'autre. Il n'y a plus de légèreté, d'inattention qui tienne. L'accord est évident, et la mauvaise foi reste la seule ressource de ceux qui voudront persister à le déclarer impossible. »

Mgr d'Hulst disait encore à Rouen, dans le même ordre d'idées : « Emparons-nous de la science ! L'instruction populaire est sans doute le grand intérêt du jour ; mais cet intérêt ne sera bien servi que par un enseignement scientifique puisé aux sources élevées de la science. Et parce que la science se refait tous les jours, parce que le champ est immense et le labeur accablant ; parce qu'il faut, pour l'accomplir avec ensemble et avec fruit, des ouvriers nombreux, une direction sûre et de grandes ressources de travail ; à cause de cela, des efforts isolés ne sauraient nous suffire. Il nous faut des foyers permanents de vrai savoir, qui demeurent des foyers de pensée chrétienne, c'est-à-dire, pour appeler les choses par leur nom, il nous faut des écoles supérieures catholiques. Si la loi le permettait, nous dirions des *Universités* catholiques, car c'est bien là ce qu'il nous faut. Mais on nous a pris le nom. Gardons la chose ! Groupons les travailleurs, dirigeons les efforts, facilitons les recherches, activons la production scientifique ; que de nos facultés libres et chrétiennes sortent des professeurs instruits, pour élever au niveau de toutes les exigences l'enseignement de nos collèges. Ce n'est pas assez : que de nos presses sortent des livres, de nos laboratoires des découvertes, de nos écoles des savants qui se fassent respecter, qui forcent l'entrée des académies, des sociétés savantes, et rompent enfin le blocus organisé contre la science chrétienne. Que cette opinion s'établisse enfin que, dans une atmosphère de foi sereine et pure, la haute science est à l'aise, se développe sans entraves et le prouve au monde par d'éclatants résultats ! »

Nous nous permettrons, après nous être associés aux vues de Mgr d'Hulst sur l'admirable mission que les écoles supérieures catholiques ont à remplir à notre époque, d'ajouter que ce ne sont pas les seuls foyers scientifiques chrétiens qu'il importe de créer ou de maintenir parmi nous. Les difficultés mêmes que rencontre en ce moment le développement des établissements d'enseignement proprement dit, doublent l'importance de ces autres foyers de haute culture intellectuelle. Nous voulons parler de ces associations d'étude et de travail dont la *Gœrres Gesellchaft* des catholiques allemands nous offre un excellent modèle et qui n'ont peut être pas pris en France tous les développements et donné tous les fruits dont elles seraient susceptibles. On ne songe pas assez chez nous que, de même que, comme l'a dit Mgr d'Hulst, l'enseignement supérieur importe au développement de l'enseignement populaire, ainsi la propagande

populaire des saines doctrines et la défense religieuse et sociale ont plus d'intérêt qu'on ne le pense à s'alimenter à des sources vraiment sûres et scientifiques. Aussi souhaitons-nous vivement que la Société bibliographique, que nous recommandons, une fois de plus, à nos lecteurs et qui, depuis déjà seize années, se préoccupe de développer chez les catholiques la haute culture intellectuelle en même temps que de répandre les enseignements de la vérité religieuse et sociale dans toutes les classes de la société française, s'efforce chaque jour davantage de réaliser avec plus de fruit, en les appuyant l'une sur l'autre, ces deux parties de son programme, et que, quelque intérêt qu'ait à l'heure actuelle la propagande populaire, elle ne néglige pas d'appliquer toujours une notable partie des forces dont elle dispose à entretenir et à améliorer les divers foyers scientifiques qu'elle a déjà pu créer. Parmi ces foyers, une mention et une recommandation spéciales nous paraissent dues au *Polybiblion, Revue bibliographique universelle*, pour qui la *Revue* s'est toujours senti une affection de sœur aînée.

Parmi les publications récentes, nous signalerons le grand ouvrage de notre éminent ami Léon Gautier, *la Chevalerie*, dont nos lecteurs ont eu les prémices [1]. — Madame de Witt, née Guizot, vient de publier la seconde série de son ouvrage intitulé : *Les chroniqueurs de l'Histoire de France depuis les origines jusqu'au XVIe siècle* [2]. Cette série mène le récit depuis le règne de Philippe Ier jusqu'à la fin de celui du roi Jean. Nous avons fait, à propos de la première série, quelques critiques sur le plan suivi pour le texte et pour l'illustration, d'ailleurs fort intéressante, de cet ouvrage. Les inconvénients, signalés par nous, quoique peut-être moins sensibles dans la partie récemment publiée, subsistent pourtant, notamment en ce qui concerne l'erreur où le lecteur peut être induit par le défaut de mention de la date des peintures de manuscrits reproduits par la chromolithographie ou la gravure.

M. Léopold Delisle, sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, vient de réunir en un fascicule, avec quelques notes additionnelles, les principaux écrits publiés par lui sur les manuscrits de la collection de lord Ashburnham [3]. Il a en outre publié une *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, qui continue la série des preuves fournies par sa critique lumineuse au sujet des déprédations dont nos dépôts littéraires ont été victimes, notamment de la part du trop fameux Libri [4]. — M. d'Arbois de Jubainville vient

[1] Libraire Palmé, grand in-4°.
[2] Librairie Hachette, in-4o.
[3] Imprimerie nationale (en vente chez Champion), in-4o.
[4] *Ibid.*, in-4°. Extrait des *Notices et extraits des manucrits*, t. XXXI, 1e partie.

de distribuer son *Rapport sur une mission littéraire dans les îles Britanniques*, dans lequel il passe en revue les manuscrits irlandais contenus dans ces bibliothèques [1]. — Notre éminent collaborateur et vénéré maître, M. Adolphe Tardif, a entrepris la publication d'une collection de textes qui serviront à l'admirable enseignement qu'il donne à l'École des chartes, et formeront les pièces justificatives d'une *Histoire du droit civil et du droit canonique* que nous promet le savant professeur. Cette collection sera publiée en fascicules distincts, qu'on pourra réunir ultérieurement en volumes. Elle comprendra : 1° des extraits des lois romaines qui ont régi les Gallo-romains et les clercs, sans distinction de nationalité, du v° au xii° siècle ; 2° des extraits des lois germaniques ; 3° un choix de formules gallo-romaines et germaniques ; 4° des extraits des édits mérovingiens et des capitulaires carolingiens ; 5° un choix de diplômes et de chartes ; 6° un choix d'arrêts du parlement de Paris ; 7° des extraits des grandes ordonnances qui traitent incidemment du droit privé et de la procédure civile ; 8° les coutumiers et les coutumes qui ont eu la plus grande notoriété et l'influence la plus considérable du xii° au xvi° siècle. C'est à cette dernière série, plus importante que les autres pour l'enseignement de l'histoire du droit à l'École des chartes, qu'appartient le fascicule publié en premier lieu par M. Tardif, et qui contient le texte du *Coutumier d'Artois*, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale [2]. — L'éminent professeur a consacré, l'an dernier, les dernières leçons de son cours d'histoire du droit civil et du droit canonique à l'exposé des *notions élémentaires de la critique historique*. Il vient de résumer cet essai d'enseignement en quelques pages [3] que les érudits aimeront à placer dans leur bibliothèque, à côté du livre du R. P. De Smet : *Principes de la critique historique*, que nous saisissons cette occasion de rappeler à nos lecteurs, et que M. Adolpne Tardif qualifie justement de « très bon livre, d'une remarquable largeur de vues. » — Les tomes V et VI des *Écrits inédits de Saint-Simon*, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des affaires étrangères, par M. P. Faugère, sont consacrés à la publication de « Notes sur tous les duchés-pairies, comtés-pairies et duchés vérifiés depuis 1500 jusqu'en 1730 [4]. » — M. E. d'Auriac vient de réimprimer la traduction faite au xvii° siècle par F. de Grenaille de la *Résolution des états de Portugal en faveur du roi don Jean IV* [5].

[1] Imprimerie nationale, in-8°. Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.
[2] Librairie Alphonse Picard, in-8°.
[3] Librairie Alphonse Picard, broch. in-8°.
[4] Librairie Hachette, 2 vol. in-8°.
[5] Librairie Alphonse Lemerre, in-8°.

— M. Noël Valois a publié un *Fragment d'un registre du grand conseil de Charles VII* (mars–juin 1455), retrouvé par lui sur l'indication de M. de Beaucourt dans le manuscrit 182 de la *Collection de Languedoc* à la Bibliothèque nationale [1].—Notre savant collaborateur dom François Plaine, bénédictin, continue dans sa retraite de Silos, en Espagne, ses travaux sur les saints armoricains. Il vient de publier une *Vie inédite de saint Brieuc, évêque et confesseur* (420-515), texte latin avec prolégomènes en français [2]. — La Commission des Archives municipales de Bordeaux a mis au jour les *Registres de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422* [3]. — M. Henri Chevreul a inauguré la seconde série de son recueil de pièces rares sur la ligue en Bourgogne [4]. — M. le chanoine Lucot a brièvement raconté la vie et apprécié les ouvrages du *P. Charles Rapine, annaliste chalonnais* (1593-1648) [5]. — M. le comte Régis de l'Estourbeillon a publié sous ce titre : *Une institution d'autrefois. Les frairies ou corporations rurales* [6], l'intéressante étude qui avait fait l'objet d'une communication de l'auteur justement remarquée à la dernière réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Notre éminent collaborateur, M. le comte Riant, vient de mettre au jour sous ce titre : *Invention de la sépulture des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, le 25 juin 1119* [7], un travail où il a développé la communication récemment faite par lui à l'Académie des inscriptions et belles lettres. Ce travail est extrait du tome II, en préparation, du grand recueil intitulé : *Archives de l'Orient latin*. — M. Gustave Fagniez vient de nous adresser le tirage à part de son travail intitulé : *l'Industrie en France sous Henri IV* [8], fragment d'un ouvrage que l'auteur prépare sur *l'économie sociale de la France sous Henri IV*.

Nous avons la douleur d'apprendre, au moment où nous achevons cette chronique, la mort de notre éminent collaborateur M. François Lenormant. Héritier d'un nom illustre dans la science, M. François Lenormant en avait su encore accroître la renommée. C'était un tempérament scientifique de premier ordre. La rapidité de conception de

[1] Librairie Alphonse Picard, broch. in-8o. Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*.
[2] Saint-Brieuc, L. Conor-Grenier, broch. in-8o.
[3] Bordeaux, impr. Gounouilhou, in-4o.
[4] Librairie Jules Martin, petit in-8o, tiré à 120 exemp.
[5] Châlons-sur-Marne, impr. F. Martin, broch. in-8o.
[6] Paris, au secrétariat de l'*Association catholique*, broch. in-8o. Extrait de l'*Association catholique*.
[7] In-4o, tiré à 200 exemplaires.
[8] Broch. in-8o. Extrait de la *Revue historique*.

son esprit était égalée par la puissance et la fécondité d'un labeur constant et d'une production ininterrompue. Sans avoir pris place, comme son père, parmi les catholiques militants, M. François Lenormant, malgré les hardiesses d'un esprit un peu aventureux et qui ne craignait pas parfois de s'avancer dans les questions d'exégèse jusqu'aux extrêmes limites de l'orthodoxie, M. François Lenormant, demeuré fidèle à la vérité religieuse, s'est toujours catégoriquement rangé parmi les savants croyants, et il n'a pas craint de donner son concours aux œuvres de science chrétienne. C'est là, surtout à notre époque, un bon titre à une récompense meilleure encore que celles qu'il avait méritées et obtenues ici-bas.

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. le vice-amiral Jurien de la Gravière a publié un remarquable travail sur *le Commerce de l'Orient sous les règnes d'Auguste et de Claude* [1]. Le savant auteur s'occupe beaucoup plus des routes diverses par lesquelles se faisait le commerce de Rome avec l'Orient, que du commerce lui-même. C'était par l'Égypte que venaient à Rome le poivre, les aromates, les parfums, les tissus précieux et toutes les productions de l'Inde. Le port d'où partaient chaque année les vaisseaux qui se rendaient dans ce pays, était celui de Myos-Hormos, sur la mer Rouge. M. Jurien de la Gravière étudie avec une grande sagacité la route suivie par ces navires, d'après un *Périple de la mer Erythrée* composé probablement sous le règne de Claude par un marchand d'Alexandrie employé aux voyages de l'Inde. Les navires suivaient l'une des deux côtes de la mer Rouge jusqu'au détroit de Bal-el-Mandeb, contournaient la presqu'île Arabique et faisaient le tour du golfe Persique, avant d'arriver aux rivages de l'Inde. Sous le règne de Claude un percepteur du tribut imposé aux Arabes du littoral de la mer Rouge, s'étant écarté trop au large, fut saisi par la mousson d'Ouest et emporté en droite ligne jusqu'aux rivages de Ceylan, l'antique Taprobane. Bien accueilli par les naturels, il put revenir en Égypte par les caboteurs qui faisaient le service des côtes. Cette aventure fit du bruit, et un marchand d'Alexandrie, Hippalus, résolut d'essayer de gagner l'Inde en droite ligne en profitant de ce vent d'ouest. Sa tentative réussit ; il usa pour revenir du vent d'est qui succédait à la mousson. La route directe des Indes était trouvée. Le savant amiral sait donner à cette étude, toute remplie de détails locaux et de descriptions géographiques, un intérêt très considérable par la manière dont il traite la matière et par les anecdotes dont il émaille son récit.

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 novembre 1883.

— Sous ce titre : *Les Scènes de banquets peintes dans les Catacombes romaines* [1], M. Louis Lefort étudie les représentations de repas qu'on n'a rencontrées jusqu'à présent que dans les quatre cimetières de Domitille, de Calliste, de Sainte-Agnès et des saints Marcellin et Pierre. Ces scènes peuvent se ranger en diverses catégories. Tantôt ce sont des reproductions de récits de l'Évangile, comme les noces de Cana ou le miracle de la multiplication des pains ; tantôt des allusions au sacrement de l'Eucharistie ; tantôt des scènes charitables de la vie du chrétien inhumé dans la sépulture que l'artiste décorait, comme une distribution d'aliments faite à des pauvres ou à des pèlerins. Mais le plus grand nombre de ces représentations se rapportent à la félicité éternelle des élus dans le Paradis. Le modèle le plus habituel est celui-ci : deux ou plusieurs personnages sont appuyés sur un lit semicirculaire ; au milieu d'eux un poisson et quelquefois des pains : à chaque extrémité du lit deux femmes sont assises, et le champ du tableau est timbré de deux inscriptions : à gauche, *Agape, misce nobis*, « Mêle-moi [du vin et de l'eau] ; » à droite, *Irene, porge calda*, « Donne de [l'eau] chaude. » La multiplicité des exemples démontre que ces deux personnages sont les emblèmes de l'amour et de la paix. Il est peu vraisemblable que ces représentations de banquets se rapportent à la vie présente plutôt qu'à la vie future. Tout dans les sépultures chrétiennes parle de la confiance en la résurrection et en l'obtention de récompenses éternelles. Ensuite les paroles des martyrs, les liturgies funéraires, tous les monuments écrits nous attestent que, dans l'usage, félicité éternelle et banquet céleste étaient synonymes. Enfin un seul aliment se trouve sur la table ; c'est le poisson, ordinairement accompagné de pain. Or tout le monde sait le sens symbolique attribué au nom grec du poisson par les premiers chrétiens. S'il s'agissait de scènes de la vie présente, il y aurait une certaine variété dans les aliments représentés.

— Nous devons à M. Fustel de Coulanges un remarquable travail sur l'*Immunité Mérovingienne* [2]. Après avoir indiqué les sources auxquelles il a puisé, et qui sont presque exclusivement des diplômes, il expose rapidement le gouvernement des rois mérovingiens, gouvernement que le regretté M. J. Tardif avait déjà étudié à fond dans ses *Institutions Mérovingiennes*. Le roi réunissait dans ses mains tous les pouvoirs ; il était le juge suprême de tous les hommes du royaume, commandait l'armée, fixait et percevait les impôts, faisait à son gré la paix ou la guerre. Il avait sous ses ordres, pour se faire obéir dans les provinces, des ducs et des comtes, presque tout-puis-

[1] *Revue archéologique*, livr. de janvier 1883.
[2] *Revue historique*, livr. de juillet-août, septembre-octobre 1883.

sants dans leurs gouvernements et qui dépouillaient les populations sans que celles-ci pussent se préserver de leurs vexations. C'est de cet état de choses qu'est née l'immunité. — Par une étude approfondie des textes, M. Fustel de Coulanges détermine que l'immunité est un acte exclusivement royal que le concessionnaire doit solliciter, qu'elle se produit sous la forme d'une ordonnance adressée par le roi aux agents de son administration, et qu'elle n'est jamais accordée à une classe tout entière, mais à une seule personne. C'est une faveur, un privilège, et elle n'est perpétuelle que sous la condition d'être renouvelée à chaque décès du concédant ou du concessionnaire. Le privilège d'immunité consiste à affranchir de l'autorité, administrative un évêque, un abbé ou un grand seigneur laïque ; car elle ne peut être accordée qu'à un grand propriétaire foncier. Par cet acte il était interdit aux ducs ou comtes, vicaires ou centeniers d'entrer sur les terres de « l'immunis » pour y rendre la justice, y percevoir les impôts, y exercer les fonctions administratives, qui sont, par une conséquence forcée, dévolues au grand propriétaire. Le roi, tout en n'abdiquant pas son pouvoir, n'a plus sur ces terres ainsi privilégiées qu'un patronage direct; le sujet devient un fidèle. L'immunité devint de cette manière une des sources du régime féodal.

— C'est une étude intéressante que celle de M. Auguste Castan [1] sur les *Chroniques de Burgos*, traduites en français pour le roi Charles V par le carme Jean Goulain. Ces chroniques constituaient une vaste compilation qui embrassait l'histoire entière du monde depuis les origines jusque vers le premier quart du XIV[e] siècle. M. Castan établit fort bien qu'elles ont été rédigées entre 1313 et 1327, et qu'elles sont l'œuvre de Gonsalve de Hinojosa, évêque de Burgos, qui les composa en langue latine. Quant à la traduction que Jean Goulain en fit pour Charles V, elle doit être rapportée aux années 1370 à 1373. Jean Goulain, contemporain de Froissart, est « un traducteur plus soucieux de l'élégance de son langage que de l'exactitude de ses interprétations. » Aussi son style, toujours châtié, diffère complètement du langage original et coloré de Froissart. M. Castan termine son travail en citant plusieurs passages intéressants de la traduction des *Chroniques de Burgos*.

— La date controversée de la naissance de Gildas a donné à M. Arthur de la Borderie la matière d'un article de critique historique [2], dans lequel il détermine avec sagacité l'époque certaine de la naissance du premier historien national de la Grande-Bretagne. Jusqu'à présent les opinions se partageaient entre deux dates : 493 et

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4[e] livraison.
[2] *Revue Celtique*, livr. de septembre 1883.

516 ; et cette dernière avait même le plus de partisans. M. de la Borderie commence d'abord par montrer qu'elle est inadmissible, Gildas ayant été disciple de saint Iltud, qui mourut au plus tard en 515, et ayant été consulté comme un docteur par sainte Brigitte, abbesse de Kildare, morte en 523. Puis, se servant d'une phrase de Gildas lui-même dans son *De excidio Britannie*, phrase jusqu'à présent mal comprise et dont il détermine le sens avec une logique inattaquable, le savant auteur prouve jusqu'à l'évidence que Gildas naquit l'année même de la déroute du mont Badon, qui eut lieu la quarante-quatrième année de l'arrivée des Saxons en Grande-Bretagne, c'est-à-dire en 493.

— « Saint Louis a été l'incarnation de la royauté française dans ce qu'elle avait de plus chrétien, de plus honnête, de plus fort et de plus libéral en même temps. » C'est ainsi que M. Lecoy de la Marche commence ses *Études sur le gouvernement de saint Louis* [1]. M. Lecoy commence par examiner ce qu'était la royauté en droit au XIII[e] siècle, dans l'opinion de l'époque, et ce qu'elle était en fait lors de l'avènement de saint Louis. D'après les écrivains du temps, théologiens ou jurisconsultes, « la royauté doit être un pouvoir héréditaire, consacré par l'Église, limité dans son étendue par l'intérêt du peuple et par les règles de la justice, pondéré dans son exercice par une certaine participation des sujets au gouvernement du pays. » Elle est héréditaire parce que c'est le système le plus avantageux pour éviter les désordres et les compétitions dans l'état; mais le roi n'a le droit d'exercer son pouvoir qu'après avoir été sacré par l'Église; ce pouvoir ne peut être absolu ; il doit être tempéré par l'intérêt commun et par le frein moral de l'autorité spirituelle ; enfin le roi doit, pour le gouvernement de l'état, prendre conseil des élus de la nation. Telle est la théorie de la royauté au XIII[e] siècle. Mais, en fait, la royauté était bien faible. Les seigneurs, maintenus par la main de Philippe-Auguste et qui n'avaient osé remuer pendant le court règne de Louis VIII, relevèrent la tête lorsqu'ils ne virent devant eux qu'une femme étrangère et un enfant de douze ans. Ils voulurent d'abord empêcher le jeune roi de se faire sacrer à Reims, et formèrent une ligue dans le but de reprendre à la royauté les conquêtes qu'elle avait faites sous les règnes précédents. Mais l'énergie de Blanche de Castille les déconcerta. Néanmoins la royauté était bien peu forte et bien impuissante. M. Lecoy examine ensuite comment elle grandit et ce que saint Louis fit de la France au point de vue administratif et politique. Saint Louis ajouta au domaine royal, par voie d'acquisition, les comtés de Clermont, de Mortain et de Mâcon ; puis, en cédant au roi d'Angleterre le

[1] *Le Contemporain*, livr. de juin à septembre 1883.

Périgord et le Limousin, il fit reconnaître par ce prince la légitimité de la possession par le roi de France des provinces confisquées naguère sur Jean-Sans-Terre, et la suzeraineté de la couronne de France sur la Guyenne ; enfin, par le mariage d'Alphonse de Poitiers avec la fille du comte de Toulouse, il prépara l'annexion des vastes possessions de Raimond VII au domaine royal. L'auteur s'attache à démontrer que la cession du Périgord et du Limousin au roi d'Angleterre, loin d'affaiblir la France, lui donna au contraire une grande influence sur le monarque anglais. Au point de vue administratif, saint Louis opéra des réformes nombreuses et considérables. L'ordonnance de 1254, réglant les attributions des baillis et sénéchaux, mit fin à une foule d'abus criants. En même temps le roi supprimait la vénalité de la prévôté de Paris et faisait de son titulaire un fonctionnaire révocable à la volonté du roi. Mais c'est surtout dans l'ordre judiciaire que saint Louis fit de nombreuses réformes. La plus importante est l'établissement des « enquêteurs, » chargés de surveiller l'administration et de réformer les jugements des baillis et prévôts, de recevoir les plaintes des sujets et au besoin de sévir contre les coupables. Cette institution produisit des résultats excellents pour l'administration du royaume, en mettant fin à de nombreux abus. L'abolition du duel judiciaire, interdit par l'ordonnance de 1260, eut pour effet de multiplier les appels au Parlement, et par conséquent l'influence du roi et de ses officiers sur les seigneurs et les possesseurs de fiefs. M. Lecoy étudie à fond le caractère de l'ordonnance de saint Louis contre les blasphémateurs, qui les punissait de la prison ou de l'amende ; mais il est faux que les punitions corporelles, la mutilation ou la mort aient été érigées en loi par ce prince ; l'ordonnance de 1269 ne porte aucune trace de cette pénalité. Saint Louis apporta dans toutes les branches de l'administration les réformes que lui suggéraient la rectitude de son esprit et son amour pour le bien de ses sujets. Le premier il introduisit dans l'armée royale des troupes régulières soldées ; il créa la charge de maître des arbalétriers pour contrebalancer le pouvoir et l'influence du connétable ; c'est à lui qu'on doit l'établissement de la *Quarantaine-le-Roi*, qui restreignait le droit de guerre privée en stipulant que les parents ne seraient obligés de prendre part à la vengeance de leurs proches que quarante jours après l'origine de la querelle. Enfin saint Louis entreprit de réduire les impôts qui pesaient sur le peuple, en même temps qu'il faisait surveiller par ses enquêteurs l'administration financière des baillis et prévôts, et contrôler leurs comptes par un certain nombre de membres du conseil royal qui formèrent dès lors une députation spéciale et furent l'origine de la Chambre des Comptes. M. Lecoy de la Marche continue ses *Etudes* en s'occupant de la politique extérieure de saint

Louis et de ses rapports avec le Saint-Siège ; nous les examinerons dans un prochain article.

— L'ouvrage de M. Auguste Prost sur Corneille Agrippa, intitulé : *Les Sciences et les arts occultes au XVIe siècle*, a fourni à M. Ad. Franck la matière d'une série d'articles dont le premier a paru dans la livraison de novembre du *Journal des Savants*. Dans cet article, le savant membre de l'Institut commence par remarquer que le titre de l'ouvrage répond mal à ce qu'il contient, et que M. Prost aurait mieux fait de donner son livre pour une biographie d'Agrippa, ce qu'il est en réalité, plutôt que pour un ouvrage général sur les sciences occultes au XVIe siècle. Agrippa naquit en 1486 d'un petit bourgeois de Cologne ; son vrai nom était Cornélis. A vingt ans il partit pour étudier à l'université de Paris ; mais il n'y resta pas longtemps et de 1507 à 1509 il visita l'Italie, le midi de la France et l'Espagne, où il se vante d'avoir rendu au roi d'Aragon de grands services militaires ; ces assertions sont vraisemblablement de pures fanfaronnades. En 1509, il trouva moyen de se faire nommer professeur à l'université de Dôle et entreprit la publication de sa *Philosophie occulte*, ouvrage qui commença sa renommée. Mais, accusé d'hérésie, il dut quitter cette ville et se réfugia à Londres, et en 1511 assista comme théologien consultant au concile de Pise. Après avoir passé trois ans à l'université de Pavie en qualité de professeur de théologie, il obtint à Metz les fonctions de conseiller stipendié et d'orateur de la commune. L'accusation d'hérésie le fit encore chasser de cette ville, et pendant trois ans il reste en Suisse, jusqu'à ce qu'en 1524 il fût attaché comme médecin à la reine Louise de Savoie. Soupçonné de relations avec le connétable de Bourbon, il se vit renvoyé et vint s'établir à Anvers comme médecin et tireur d'horoscope. C'est alors que Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, l'attache à sa cour en qualité d'historiographe. Mais l'apparition de son traité *De l'incertitude et de la vanité des sciences* soulève les colères de tous. Il est obligé de s'enfuir devant l'accusation d'impiété, et se réfugie à Bonn, sous la protection de l'archevêque de Cologne, qui devait peu après se déclarer en faveur de la Réforme. C'est là qu'il termine sa *Philosophie occulte*. Mais, le livre paru, Agrippa, tourmenté de la manie des voyages, se rend d'abord à Lyon, et vient enfin mourir à Grenoble en 1535. Telle est la vie agitée de Corneille Agrippa, telle que l'expose M. Franck ; mais ce qu'il convient surtout de faire ressortir, ce sont toutes les légendes que lui-même fit courir sur son propre compte. Il se fit passer pour docteur en médecine, pour jurisconsulte, pour théologien, bien qu'il n'eût aucun grade dans ces trois facultés, et ses contemporains crurent à ses talents. Bien plus, il prétendit avoir remporté une victoire pour le roi d'Aragon, avoir

rendu de grands services à l'empereur Maximilien, être issu d'une noble famille, et il ne se trouva personne pour le contredire. Sa réputation fut immense, et on lui attribua une puissance occulte considérable. M. Franck examinera ensuite si l'on ne s'est pas trompé en voyant en lui un philosophe et un hardi réformateur de la science.

— Dans son premier article sur l'*Histoire de Philippe II* de M. Forneron, M. Alfred Maury [1] s'attache à faire ressortir que le caractère de Philippe II avait un certain côté de grandeur et des qualités éminentes qui rachètent ses défauts. Dans sa vie et dans ses actes, il y a à faire la part du bien et celle du mal. On ne peut refuser à ce prince de réels talents politiques, un grand empire sur lui-même et beaucoup de bienveillance dans ses rapports personnels avec les autres hommes. C'est ce qui résulte des récits et des appréciations de ses contemporains. M. Maury insiste particulièrement sur les détails que donne M. Forneron au sujet du projet de mariage entre Philippe II et Marie Tudor, et sur la maladie de la jeune reine d'Espagne, Élisabeth de France, fille de Henri II, saignée et purgée à outrance par les médecins de la cour, dignes émules du docteur Sangrado. Enfin le savant directeur des Archives nationales termine son compte-rendu en rectifiant certaines assertions de M. Forneron relativement à l'entrevue de Bayonne en 1565 entre le duc d'Albe et Catherine de Médicis. M. Forneron pense que le duc d'Albe ne parvint pas à décider Catherine à entrer dans les voies d'une répression à outrance contre les huguenots. De récentes études sur cette question, faites depuis l'apparition du livre de M. Forneron par M. Kervyn de Lettenhove, et, ici-même, par M. de la Ferrière, montrent assez clairement, d'après des correspondances de l'époque, que Catherine finit par s'entendre avec le duc d'Albe ; mais l'on ne saura jamais si le projet d'un massacre général fut alors concerté ou si l'on décida simplement de faire périr d'une façon ou d'une autre les principaux chefs.

— Dans son étude sur l'*Industrie en France sous Henri IV* [2], M. G. Fagniez expose d'abord l'état précaire de l'industrie et du commerce en 1589, puis les tentatives faites par le roi pour la réglementation générale du commerce de son royaume, à l'instigation de B. Laffemas, fournisseur des étoffes de la maison du roi, qui présenta plusieurs mémoires et projets d'édits sur ce sujet. La nécessité d'une réforme industrielle avait été signalée à l'assemblée des notables de 1596. Henri IV donna suite à cette idée par son édit d'avril 1597, qui remet en vigueur et complète celui de décembre 1581. Cet édit érigeait tous les métiers en jurande, supprimait les rois des

[1] *Journal des Savants*, livr. d'octobre 1883.

[2] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre, novembre-décembre 1883.

merciers et condamnait l'abus que les corporations faisaient du chef d'œuvre pour écarter les candidats. Mais il ne fut pas observé, et le roi se décida par lettres patentes du 13 avril 1601 à établir une commission pour préparer des règlements généraux sur le commerce et l'industrie. Cette commission négligea complètement de s'occuper du commerce en général ; et le roi rétablit, le 20 juillet 1602, le conseil de commerce, qui adopta en faveur d'industries particulières des mesures utiles, mais n'accomplit pas la réforme du régime industriel et commercial. M. Fagniez étudie ensuite les améliorations qu'Henri IV apporta dans différentes industries, et la tentative qu'il fit d'en créer de nouvelles. La première qui l'occupa fut celle des soieries. Il s'occupa activement de développer la culture du mûrier, établit de nouvelles fabriques de soieries à Paris, à Troyes et à Mantes, releva celle de Lyon et de Tours ; mais le succès ne répondit pas à ses efforts. La culture du mûrier, fort coûteuse dans les premières années, ne pouvait être entreprise par les petits cultivateurs ; aussi les tentatives du roi restèrent infructueuses. Il se découragea et se décida à abandonner l'industrie de la soie, qui, à l'époque de sa mort, était dans une complète décadence. Henri IV n'eut pas plus de succès dans ses tentatives pour améliorer la fabrication des toiles et celle des draps. Sa véritable gloire, au point de vue industriel, est d'avoir relevé l'industrie de la tapisserie. Il fonda en 1597 la manufacture du Louvre, qui fut au XVIIe siècle transportée aux Gobelins, où se trouvait déjà une fabrique de tapisseries de Flandre établie par Henri IV. La plupart des autres industries, telles que celle des cuirs, de la verrerie, des faïences, du papier, prospérèrent grâce à la protection du roi. En résumé l'insuffisance des résultats obtenus par Henri IV dans les principales tentatives qu'il fit pour l'amélioration du commerce et de l'industrie, ne s'explique que par les circonstances dans lesquelles il prit le gouvernement, par le caractère et les mœurs du pays ; car les mesures qu'il adopta étaient conformes aux idées des hommes les plus éclairés de son temps et ne compromirent pas les intérêts qu'il voulait servir.

— Nous n'avons pas encore parlé de la *Revue de la Révolution*, dont le premier numéro a paru au mois de janvier dernier. Ce recueil, fondé par MM. Ch. d'Héricault et Gustave Bord, est destiné à l'étude consciencieuse et approfondie de la Révolution depuis ses origines jusqu'à la Restauration, non seulement pour l'histoire proprement dite, mais aussi pour les arts, la littérature et les mœurs. Il débute par un article fort remarquable de M. d'Héricault sur l'*Ancien Régime* [1]. L'auteur étudie successivement le caractère social sous l'ancien régime, la situation économique et politique, la

[1] Livr. de janvier, février et mars 1883.

cause de la Révolution, le caractère de Louis XVI et enfin les vœux de la nation exprimés dans les Cahiers de 1789. Il établit nettement que la société française au XVIII[e] siècle, composée de ces trois parties : la Cour, la Ville et la Province, était loin d'être aussi vile, aussi impie, aussi corrompue, aussi dégénérée que le prétendent les partisans de la Révolution. La preuve de ce fait se trouve dans les récits des étrangers, tels que Burke, qui connaissaient la France et pouvaient l'apprécier avec impartialité ; dans la haine de la Révolution même pour toutes les classes de cette société si décriée ; enfin dans les exemples de grandeur morale, de vertu, de dévouement qui furent données en si grand nombre par les victimes des tribunaux révolutionnaires. Quant à la situation économique de la France, elle était loin d'être mauvaise. Les impôts étaient peu considérables, les privilèges presque dérisoires, la population heureuse. Les bourgeois et le peuple possédaient à peu près les trois cinquièmes du territoire et presque tout le capital économisé. Enfin, en 1784, l'épargne de la France, toutes dépenses payées, était de 50 millions par an. Cependant un certain malaise troublait le corps politique à la fin du XVIII[e] siècle. La cause de ce malaise était le philosophisme qui, par ses critiques outrées sur la religion, sur le clergé, sur les institutions, paralysa par le doute les hommes de bonne volonté, et parvint, en exagérant les réformes nécessaires, à persuader à la majorité de la nation qu'il fallait remuer de fond en comble l'édifice politique de la France. Louis XVI n'était pas le monarque qu'il aurait fallu sur le trône à cette époque troublée. Il était vertueux, mais faible ; et il ne s'aperçut pas qu'en cédant à toutes les demandes de réformes il préparait pour l'avenir un effroyable bouleversement. Sur la foi d'un petit nombre, il s'exagéra même le nombre des réformes réclamées par la nation, et ne s'en tint pas assez à ne faire que celles demandées par l'unanimité des Cahiers de 1789. En terminant, M. d'Héricault indique sagement la marche qu'il aurait fallu suivre : tenter immédiatement les améliorations « sur lesquelles l'ensemble des cahiers et la volonté des trois ordres étaient d'accord, aller avec lenteur vers celles que la majorité indiquait, mais traiter avec une rigueur implacable tous ceux qui voudraient aller au delà. »

— Signalons, à côté de l'article ci-dessus, un long et consciencieux travail, non encore terminé d'ailleurs, de M. Gustave Bord sur *La proclamation de la République* [1] le 22 septembre 1792 ; une étude littéraire de M. Philippe Muller sur *La Décade philosophique, littéraire et politique* [2], cette revue fondée en l'an II par Guinguené et

[1] *Revue de la Révolution*. Livr. de janvier, février, avril, juillet et août 1883.
[2] Livr. de février, mars, mai et juin 1883.

qui dura jusqu'en 1807 ; de remarquables articles de M. F. Béchard sur *les Réformes de Turgot*[1], de M. Castonnet-Desfosses sur *la Révolution et les clubs dans l'Inde française*[2], de M. Claudio Jannet sur *les Francs-maçons pendant la Révolution*[3], à laquelle les loges prirent une si grande part, sur *l'Église constitutionnelle dans la Loire inférieure*[4], par M. Alfred Lallié, intéressante histoire de la religion officielle dans cette partie de la France ; et un grand nombre d'autres travaux de valeur que l'espace ne nous permet pas d'analyser. Citons seulement une très curieuse et fort intéressante étude de M. Edmond Biré, intitulée : *La Révolution et l'enfance*[5]. L'auteur nous montre la Révolution prenant l'enfant au berceau et commençant par lui donner, au lieu d'un nom de saint, le nom d'un de ses grands hommes. Ce fut d'abord *Petion*, *Brissot*, *Robespierre ;* puis *Marat*, *Lepelletier* et *Châlier*, en même temps que *Brutus*, *Damiens*, *Régulus*, *Caton*, *Sans-Culotte*, *Joséphine-Liberté*, etc. ; enfin un nom tiré du calendrier révolutionnaire, tel que *Pioche-fer*, *Céleri* et *Betterave*. L'enfant est ensuite tenu d'aller à l'école, où on lui apprend à lire dans le *Catéchisme de la Constitution française* ou dans les numéros du *Père Duchesne*, où on lui donne pour jouet de petites guillotines, où on lui enseigne les droits de l'homme et du citoyen et les éléments d'une morale si dépravée que des enfants de douze ans donnaient l'exemple d'un libertinage sans nom. En même temps que l'enfant va dans de semblables écoles, ses parents l'emmènent le soir au club, où il entend retentir à ses oreilles des dénonciations furibondes et des cris de vengeance et de mort. Bien plus, il y eut des clubs d'enfants. Tout cela démoralisa l'enfance et la familiarisa avec le sang. Il y avait des enfants sur la place des exécutions, des enfants parmi les massacreurs de septembre, des enfants aux noyades de Nantes. Ils jouaient au tribunal révolutionnaire et portaient sur des piques des têtes de chats fraîchement coupées. En même temps que la Révolution élevait les enfants de la sorte, elle les massacrait avec leurs parents suspects. Les tribunaux révolutionnaires jugèrent des enfants de cinq et sept ans, et les condamnèrent à être fusillés, guillotinés ou noyés. M. Biré nous édifie amplement sur les atrocités commises sur des enfants par les colonnes infernales en Vendée, d'après des documents incontestables, et il établit d'une manière frappante l'œuvre effroyable de démoralisation que la République avait entreprise sur l'enfance.

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de mars 1883.
[2] Livr. d'avril, mai et août 1883.
[3] Livr. d'avril 1883.
[4] Livr. de mai, juin, juillet, août, septembre et novembre 1883.
[5] Livr. de janvier 1883.

— M. Louis Moland nous raconte [1] les pérégrinations des ossements de La Fontaine et de Molière, exhumés en 1792 du cimetière Saint-Joseph, mis ensuite dans le caveau de la chapelle du même nom, devenue le lieu de réunion de la section de Brutus, puis au-dessus du corps de garde qui remplaça la chapelle, transportés au laboratoire de la Monnaie pour être vitrifiés et transformés en une coupe consacrée à la reconnaissance publique, passant un an à la municipalité du IIIe arrondissement, et enfin transférés au Musée des monuments français, d'où ils furent extraits en 1817 pour être inhumés au Père-Lachaise. Pendant ces pérégrinations, les ossements de ces deux grands hommes subirent différentes soustractions, et M. Moland pense même, d'après les documents de l'époque, que les deux squelettes furent confondus, et pris l'un pour l'autre ; le résultat de cette confusion serait que le fragment de mâchoire de Molière que possède le musée de Cluny appartiendrait, non pas à Molière, mais à La Fontaine.

— M. Gustave Merlet a bien fait ressortir, au commencement de son étude sur *La Critique sous le premier Empire* [2], combien fut limité à cette époque le champ dans lequel pût s'exercer librement la critique. Elle dut être toute littéraire, dans un temps où les productions de ce genre étaient peu nombreuses. Aussi force lui fut de s'ingénier pour découvrir des sujets de causeries ; un almanach, un discours de distribution de prix, des devoirs d'élève même obtenaient l'honneur d'un compte-rendu, tant la disette était grande. D'ailleurs le caractère de la critique fut exclusivement anti-révolutionnaire et anti-philosophique ; Napoléon n'en permettait pas d'autres. Le *Journal des Débats*, devenu le *Journal de l'Empire*, fut presque son seul organe. M. Merlet étudie successivement les différents critiques qui illustrèrent cette feuille. En première ligne, il convient de citer Geoffroy, qui avait été directeur de l'*Année littéraire* jusqu'en 1792. Pendant quatorze ans sa plume s'acharna contre tout ce qui rappelait l'esprit philosophique et révolutionnaire avec une âpreté et une vigueur souvent outrée, tout en possédant un jugement sain et de remarquables qualités d'appréciation. A côté de Geoffroy se place Hoffmann, entré en 1807 au *Journal de l'Empire*. Ce critique possédait des vastes connaissances, le don de l'invention, et toutes les qualités morales qui commandent le respect. Aussi consciencieux que sincère, il ne parle jamais d'un livre sans l'avoir lu. Il n'avait pas la passion et l'âpreté de Geoffroy et « sa marque propre est une fermeté qui n'exclut pas la souplesse, et une logique serrée qui se prête au jeu de la fan-

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de décembre 1883.
[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er octobre 1883.

taisie. » Au-dessous de ces deux premiers critiques on rencontre Dussault, qui leur est bien inférieur, et dont les articles, écrits avec correction et élégance, ne sont guère qu'une réunion de lieux communs sans relief et sans personnalité. Le dernier des critiques du *Journal des Débats* étudiés par M. Merlet est l'abbé de Féletz. C'était un causeur aimable et ses articles ressemblaient à une conversation. D'un naturel doux et enjoué, il sut égayer les questions les plus austères et condamner un livre sans aigreur et sans animosité.

FR. DE FONTAINE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les grands faits de l'histoire de géographie. *Recueil de documents destinés à servir de complément aux études géographiques*, publiés et annotés par L. Dussieux, professeur honoraire à l'école militaire de Saint-Cyr. Paris, V. Lecoffre, 1883, 5 vol. in-12.

« Faire connaître en quelques petits volumes les faits principaux de l'histoire de la géographie, les grandes découvertes et les plus célèbres navigateurs, montrer comment on est arrivé successivement, après mille dangers, à la connaissance presque complète de la terre, mettre à la portée des lecteurs studieux et aussi des gens du monde désireux de s'instruire un livre qui donne les faits les plus saillants de tous les grands voyages dont l'ensemble forme une bibliothèque, » tel a été le but que M. L. Dussieux s'est proposé dans ce nouvel ouvrage, qui atteste à la fois l'esprit patriotique de l'auteur et son désir de mettre à la portée du public les meilleurs éléments d'information.

M. Dussieux a partagé son livre par époques. Le tome Ier est consacré à l'antiquité et au moyen âge : Hérodote, Quinte-Curce, Strabon, Tacite, Pausanias lui fournissent les renseignements sur les premiers explorateurs ; le moyen âge nous montre les Northmans en Amérique, les explorations des Arabes, les voyages de Rubruquis en Tartarie, les voyages de Marco Polo, des frères Vivaldi, enfin les découvertes des Dieppois. — Le tome II est consacré aux XVe et XVIe siècles. Les découvertes et les conquêtes des Portugais, les expéditions de Christophe Colomb et de Fernand Cortez, la conquête du Pérou, celle de la Floride en font les frais. — Le tome III, comprenant la même période, est consacré aux navigateurs français : les Dieppois, le capitaine Cousin, le capitaine de Gonneville, Parmentier, Cartier, Champlain apparaissent tour à tour; puis viennent les voyages autour du monde et aux terres australes exécutés par Magellan, Drake, Jacques Lemaire et Cornelis Schouten, Mendana, Fernand de Quiros ; les voyages du Nord, les voyages en Amérique. — Le XVIIe siècle, entamé dans le tome III, occupe encore tout le tome IV, avec Thevenot, André Brue, Chardin, le P. Verbiest, le le P. Tachard, Kempfer, le P. Duhalde, Dampier. — Le tome V donne un aperçu des explorations faites aux XVIIIe et XIXe siècles. Ici l'auteur fait d'abord un exposé des

progrès de la science géographique ; puis, parcourant les diverses parties du monde, il montre les découvertes opérées, et, pour le XIXe siècle, il résume en un tableau succinct, mais très complet, les voyages multiples entrepris dans toutes les directions.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt et sur l'utilité pratique d'un tel ouvrage. Tous ceux qui s'instruiront en le lisant auront l'ambition de ne pas s'arrêter en si beau chemin : ils iront chercher, dans les nombreux travaux si patiemment rassemblés et résumés par M. Dussieux, des détails plus approfondis : ce sera certainement la meilleure récompense de l'auteur qui, une fois de plus, a si bien mérité de la science.

L. C.

—

La Palestine, par le baron Ludovic DE VAUX. Ouvrage illustré par MM. Paul Chardin et L. Mauss. Paris, Ern. Leroux, 1883, in-8o de 527 p.

Si quelque personne est désireuse de faire, sans se déranger, un voyage agréable et très instructif dans la Palestine, je ne puis que lui recommander de lire l'ouvrage de M. le baron de Vaux ; il me semble même qu'après l'avoir feuilleté, le lecteur éprouvera la tentation d'aller parcourir ces lieux si bien décrits, vers lesquels la foi et le charme des souvenirs historiques attirent également. M. de Vaux, avec ses compagnons, après avoir touché l'Égypte, juste le temps de voir Alexandrie et le Caire, entrèrent en Palestine par Beyrouth ; puis, après avoir suivi le littoral jusqu'à Goaz, remontèrent, dans l'intérieur, au nord jusqu'à Damas et le Liban, pour revenir à leur point de debarquement et regagner l'Occident par Chypre, Rhodes et Smyrne.

Cette étude de la Palestine est l'ensemble de notes, prises au jour le jour, après avoir lu les principaux ouvrages publiés sur la Terre-Sainte. Les observations personnelles de l'auteur, faites sur les lieux, viennent, à plusieurs reprises, confirmer les opinions de ses devanciers ou montrer ce qu'elles ont de hasardé. M. de Vaux expose ce qu'il a vu, avec clarté, sous une forme attachante, et sans se laisser aller, comme nombre de voyageurs, à *poser*, si ce mot m'est permis.

L'impression qui reste du récit de M. de Vaux, est que la Palestine est un vaste champ dans lequel, au point de vue historique et archéologique, la critique peut s'exercer encore durant de longues années. On est un peu étonné en constatant le nombre de faits admis qui reposent sur des traditions nées de la piété du moyen âge ; il y a un partage nécessaire à faire entre les traditions antiques, si tenaces en Orient, et celles que les chrétiens et les pèlerins ont fait naître plus tard. Les savants qui forment la *Société de l'Orient latin* ont une mission sérieuse à remplir.

M. de Vaux ne pouvait mieux faire, pour fixer l'attention de ses lecteurs et traduire aux yeux ses pages si bien écrites, que de demander à un dessinateur des dessins et des croquits exacts ; il a parfaitement réussi en s'adjoignant M. Paul Chardin, qui a visité la Palestine et en a rapporté des cartons bourrés de dessins pris sur les lieux. Nous n'avons pas ici d'illustrations banales, faites au moyen de clichés déjà utilisés ailleurs ou exécutés de mémoire ou de fantaisie ; nous avons l'œuvre

originale et inédite d'un artiste de grand talent, qui dessine aussi bien qu'il comprend.

Le livre de M. de Vaux est du nombre de ceux que l'on peut mettre avec confiance entre les mains de tout le monde, et nous le recommandons tout particulièrement.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

—

Histoire des Romains, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, par Victor DURUY, membre de l'Institut. Tome VI, Paris, Hachette, 1883, gr. in-8° de 695 p., avec sept cartes, 7 chromolithographies et 451 gravures.

Encore une année, et M. Duruy aura complété cette seconde édition d'un ouvrage magistral, également précieux pour l'historien et pour l'archéologue. Ce sixième tome l'emporte peut-être sur les précédents par le soin apporté aux sujets choisis au point de vue de l'illustration : les cartes et les gravures, pour lesquelles l'éditeur a fait preuve d'une libéralité éclairée, suffiraient seules à assurer le succès de cette publication. Quitte à me faire reprocher mon insistance importune mais intéressée, je fais les vœux les plus ardents pour que la maison Hachette consacre aux Gaulois, aux Francs et aux Français un ouvrage aussi bien compris. Elle trouvera certainement l'auteur du texte, et les motifs d'illustrations ne lui manqueront pas.

Comme un certain nombre de lecteurs, qui aiment à apprendre par les yeux, j'ai commencé par dire tout le bien que je pense des gravures ; mais je dois aussi parler du texte. Au fait, c'est en dernier lieu qu'il convient d'insister sur ce qui constitue la véritable valeur de la publication. Depuis Commode jusqu'à la mort de Dioclétien, M. Duruy retrace tous les grands événements du monde romain pendant un peu plus d'un siècle ; c'est le moment où le pouvoir absolu, défini sous la forme républicaine, se transforme en monarchie gouvernant au moyen d'une administration si savamment organisée, que, pendant longtemps, elle fut le seul rempart contre les mille assauts qui se multipliaient pour renverser l'empire.

Durant cette période, il y a deux grands faits qui attirent tout particulièrement l'attention. D'abord le développement de la lutte du christianisme ; les persécutions qui consolidèrent les croyances nouvelles ; ses progrès non interrompus, malgré les efforts désespérés du paganisme, qui avait pour lui la loi et la constitution de l'État. Ensuite, ce fut cette période de vingt années, bien courte dans la vie d'une grande nation, pendant laquelle, en Orient et en Occident, plusieurs généraux furent acclamés par leurs soldats. Le plus curieux épisode de cette révolution eut la Gaule pour théâtre : là, quatre empereurs régnèrent quelque temps; parmi eux, il y en eut qui, à Rome, auraient peut-être fondé une dynastie. Le dernier, après avoir livré ses troupes à Aurélien, dans les plaines de Châlons-sur-Marne, se contenta, comme retraite, d'une haute fonction en Italie, après avoir orné le triomphe de son vainqueur, qui le traitait de collègue. Il semble, du reste, que l'esprit frondeur, léger et nerveux des Gaulois, sur qui Tétricus et ses prédécesseurs avait dû s'appuyer, lui avait laissé entrevoir que ce n'était pas dans ce vaste pays que l'on pouvait fonder quelque chose de stable. Ces empereurs improvisés eurent,

sur les bords du Rhin, à combattre les invasions qui venaient de la Germanie, et ils le firent avec succès. C'était, en effet, le moment où recommençait ce grand mouvement humain, d'Orient en Occident, qui poussait des populations pauvres et nombreuses vers les pays où brillaient le soleil et l'or ; il est curieux d'étudier ce mouvement, qui date, avec de longues interruptions, des temps où se tait la tradition historique, mouvement que, sans grand effort d'imagination, nous entrevoyons encore de nos jours, et dans lequel le droit du plus fort est la seule loi. Nous recommandons à nos lecteurs de méditer les pages consacrées par M. Duruy à l'histoire de l'empire romain au milieu du troisième siècle; nous y notons que l'auteur ne semble pas disposé à adopter cette théorie qui fait vieillir et mourir les nationalités : ce ne sont pas les peuples qui vieillissent, ce sont leurs institutions ; ce sont les fautes de ceux qui les gouvernent qui arrivent à les affaiblir et à les faire disparaître. Il est curieux de voir un homme d'état exposer, comme le fait M. Duruy, avec autant de clarté que de compétence, les faiblesses de la société romaine et les fautes de ceux qui étaient chargés de la gouverner, et qui s'en attribuaient impertinemment la mission.

JEHAN DE MONTREMOY.

—

Étude sur le Jus Italicum, par Edouard BEAUDOUIN, professeur agrégé à la Faculté de droit de Grenoble. Paris, 1883, in-8° de 142 pages.

Si M. Beaudouin revient sur ce sujet, souvent traité, ce n'est point pour ébranler la théorie de Savigny, qu'il accepte dans son ensemble, avec la grande majorité des savants. Il veut seulement résumer l'état actuel de la science : en outre, chemin faisant, il se propose d'appeler l'attention du lecteur sur un certain nombre de questions intéressantes. C'est à cet objet qu'il consacre une excellente dissertation, où il montre une fois de plus l'étendue de son érudition, la finesse de son esprit, et l'élégance de son style.

Sans refaire ici, en l'abrégeant, cette remarquable dissertation, je me borne à signaler les opinions particulières émises par l'auteur.

M. Beaudouin, après avoir étudié la condition des villes *fœderatæ* ou *liberæ*, conclut qu'elles ne sont pas romaines, « qu'elles vivent en dehors des mœurs, des lois, et des magistrats romains. » Les habitants de ces villes sont pleinement propriétaires ; mais « à la mode de leur pays et non à la mode romaine. » C'est donc « une erreur de dire, comme c'est l'usage, qu'il y a deux sortes de terres, le sol italique et le provincial; il y a en troisième lieu le sol des villes libres et fédérées, qui n'est ni italique ni provincial (p. 28). »

Après avoir montré les différences qui existent entre le sol provincial et le sol italique, l'auteur cherche à préciser la condition des colonies. Pour lui, l'*assignatio, viritana* ou *coloniaria*, ne concède qu'une simple *possessio*, et non la propriété romaine. Cela fut changé, pour l'Italie, par la loi agraire de 643, qui eut pour résultat d'accorder à tous ceux qui avaient obtenu en Italie des concessions de terre, et qui jusque-là n'étaient que *possessores*, le *dominium ex jure Quiritium.* Cette loi proclame ainsi d'avance, pour ces citoyens, le principe qui sera quelques

années plus tard le droit commun de tous les fonds italiques. — En province, le sol des colonies après l'*assignatio* est toujours *ager provincialis*, à moins que la colonie n'ait obtenu le *jus italicum* (pp. 43-55).

Pour déterminer l'étendue des privilèges que confère le *jus italicum*, M. Beaudouin est amené à étudier l'impôt provincial dont le *jus italicum* confère l'exemption. Il le considère successivement sous la République et sous l'Empire. En ce qui touche la période de la République, il expose la théorie généralement reçue : les provinces sont soumises au *stipendium*, qui frappe, non seulement le revenu foncier, mais encore les revenus mobiliers. Seules l'Asie et la Sicile paient la dime, impôt purement foncier. En note M. Beaudouin critique cette théorie, et indique l'opinion vers laquelle il penche :

Toutes les provinces, la Sicile et l'Asie comme les autres, payent un impôt qui frappe non seulement la terre, mais encore les autres revenus en général (p. 62). » — Sous l'Empiré, l'impôt provincial frappe partout la fortune mobilière comme le revenu foncier : toutefois, d'après M. Beaudouin, l'expression *tributum capitis* désigne, non d'une manière générale l'impôt provincial qui pèse sur la fortune mobilière par opposition au *tributum soli*, mais la forme particulière que revêt dans certaines provinces l'impôt sur le revenu (p. 72). La concession du *jus italicum* n'exempte pas seulement de l'impôt foncier : elle entraîne du même coup la suppression de l'impôt provincial considéré comme impôt par les revenus mobiliers.

La dernière partie du travail est consacrée à établir, autant que l'état des sources le permet, la liste des villes qui ont été investies du *jus italicum* (pp. 81 et 82). L'auteur pose en principe que la concession de ce privilège ne peut avoir un sens et une utilité que si elle est faite à une ville romaine ou à une ville latine. On suivra avec intérêt les efforts que fait M. Beaudouin pour nier l'existence de cités qui réunissent à la fois les qualités de villes libres et de colonies possédant le *jus italicum*. Toutefois, si séduisante que paraisse l'opinion de l'auteur, il faut reconnaitre que les textes contre lesquels il doit lutter sont singulièrement embarrassants. On peut citer, entre autres, des textes de Servius (*ad Aeneiden*, III, 20 et IV, 58), dont il est permis de conclure que Troie, Beryte, Laodicée, Parium et Tyr, colonies d'après certains textes et investies du *jus italicum*, sont pour Servius des villes libres; — la loi I pr. D. L. 15, *de censibus*, où Ulpien semble bien considérer la ville de Tyr à la fois comme une cité fédérée et comme une colonie possédant le *jus italicum*; — enfin, Pline le Jeune, X. 56. — M. Beaudouin maintient que la liberté et la qualité de colonie sont « deux choses absolument contradictoires. » Il résout l'objection tirée des textes en montrant que les villes dont il s'agit ont d'abord été libres et sont ensuite devenues des colonies, mais n'ont jamais cumulé ces deux qualités. Si la discussion de M. Beaudouin laisse place à quelque doute dans l'esprit des lecteurs, ils n'en reconnaîtront pas moins la clarté avec laquelle l'auteur expose la difficulté et l'érudition au moyen de laquelle il tente de l'aplanir.

Dans une note (p. 67) l'auteur indique les difficultés que soulève le passage de saint Luc (II, 1) sur le dénombrement de Quirinius. Nous

savons que ces difficultés seront bientot examinées par un maître dont le nom est familier à tous ceux qui s'occupent des origines chrétiennes. Nous attendons impatiemment cette étude, qui ne peut manquer d'exciter un vif intérêt.

X.

—

Sixte Quint, d'après des correspondances diplomatiques inédites, tirées des archives d'Etat, par M. le baron DE HÜBNER. Nouvelle édition. Paris, Hachette, 1883, 2 vol. in-12 de VI-452 et 436 p.

Lorsqu'en 1870 M. de Hübner fit paraître son *Histoire de Sixte Quint*, le monde savant et politique salua d'un commun accord cette œuvre importante. Les nombreux documents réunis par le P. Tempesti dans sa *Storia di Sisto Quinto*, qui est un véritable monument, étaient corroborés, complétés par cent quarante-sept dépêches inédites de diplomates comme Olivarès, Badoer, Gritti, Lippomano, etc. (dans cette édition in-12 les pièces justificatives sont supprimées). Quelle lumière jetée au milieu des faits dont ce pontificat de cinq années a été rempli ! La répression des troubles suscités par les bannis dans l'État romain n'était pas une œuvre de médiocre difficulté, car ces bannis, souvent hauts et puissants seigneurs, comme Malatesta, Orsini, en relations avec les Turcs et les Huguenots, et tolérés par le grand duc de Toscane, formaient une véritable armée, supérieure en nombre à l'armée pontificale. La lutte devait être terrible. Sixte Quint l'entreprit, et sa juste sévérité remit l'ordre dans les états de l'Église.

L'organisation d'un système financier et d'un système administratif fut un des titres de gloire de Sixte Quint. Pour avoir de l'argent, il multiplia les emplois vénaux et établit des monts où les capitaux étaient placés à des intérêts variables.

Pour remettre l'ordre dans l'administration où les affaires s'étaient multipliées, Sixte Quint établit d'une manière permanente quinze congrégations ou assemblées de cardinaux, qui se divisèrent le travail par ordre de matières.

Le chapitre consacré aux travaux entrepris à Rome par Sixte Quint est particulièrement intéressant. Avec M. de Hübner, on se promène un instant dans cette Rome de la fin du XVIe siècle, ornée de ses vieilles basiliques transformées et défigurées depuis sous le vêtement moderne dont on les a revêtues. Sixte Quint avait le goût, on pourrait dire la passion de la bâtisse : il élevait la coupole de Saint-Pierre et dressait devant les basiliques les obélisques qui gisaient à terre.

La conduite des affaires extérieures tient une grande place dans l'histoire de Sixte Quint. Sa politique dans les affaires de France, notamment, fut digne d'un Souverain Pontife : elle fut catholique.

Il montait sur le trône au moment où, pour contrebalancer les influences protestantes, les catholiques juraient de garder une sainte union. Sixte Quint les félicite, mais les adjure de rester fidèles au Roi, et de n'avoir d'autre but que le service de la Religion. Il excommunie le roi de Navarre, chef des protestants, et s'efforce de réconcilier entre eux, pour les opposer à ce prince, le roi de France et les Guise, profondément divisés. Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, le Pape con-

damne le Roi, qui s'unit aux protestants ; après l'assassinat du Roi, il cherche à réunir les catholiques pour les amener à nommer un roi catholique. Quel sera ce roi? Le Pape n'a aucun candidat et semble prêt à admettre le chef des royalistes, s'il veut se convertir et devenir également le chef des catholiques. Ce qu'il y a de remarquable, ce qui forme le trait de génie de Sixte Quint, c'est d'avoir voulu et poursuivi en France une politique française en même temps que catholique. L'Espagnol est là, guettant sa proie, prêt à intervenir dans toutes les affaires du royaume ; Sixte Quint rejette toujours l'Espagnol, il lutte contre Philippe II et brise l'altière fierté d'un Olivarès qui veut forcer sa main et l'entraîner là où il ne veut pas être conduit.

M. de Hübner, qui connait les documents, a fait justice de ces contes rapportés par Leti au sujet du jeune Peretti, gardeur de pourceaux, dit-on, devenu cardinal, et, une fois élu, jetant au loin les béquilles qui soutenaient ses membres fatigués. Non, fils d'un bourgeois ruiné qui cultivait son jardin à Grottamare, entré au couvent à neuf ans, prédicateur éloquent, voué corps et âme au grand mouvement de réforme catholique auquel s'opposent encore tant d'obstacles, nommé cardinal par saint Pie V, le religieux franciscain vivait dans la retraite, lorsqu'élu Pape, il trouva soudain l'occasion de déployer ses talents sur un terrain digne de lui. « On a fait de Montalto un hypocrite, un comédien trompant tout le monde par des ruses absurdes, rien de plus faux, écrit M. de Hübner. C'était l'aigle captif sortant soudainement de sa cage, étendant ses ailes, s'élançant dans l'espace. » M. de Hübner a raconté en détail l'histoire du pontificat dont nous venons d'indiquer les trois ou quatre traits saillants, et en résumant la politique suivie par Sixte Quint, il dit : « Ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Sixte Quint a préservé la France de maux incalculables, et bien mérité de l'Église et de l'humanité. » L'étude de l'histoire prépare sans doute à aborder les affaires publiques ; mais la pratique des affaires publiques aide puissamment à comprendre les faits de l'histoire. M. de Hübner en fournit ici la preuve.

H. DE L'E.

—

Sainte Théodelchide, vierge, fille de Clovis, *fondatrice du monastère de Saint-Pierre-le-Vif à Sens et du pèlerinage de Notre-Dame-des-Miracles à Mauriac* (498-560), par l'abbé J.-B. CHABAU, aumônier de la Visitation d'Aurillac. — Aurillac, Bonnet-Picut, 1883, pet. in-8° de xx-238 p. et 5 planches.

Plusieurs princesses ont porté le nom de Théodechilde, Teudechilde, Teudichilde, Teutechilde. Outre celle dont M. l'abbé Chabau a écrit la vie, on trouve : une fille de Thierry Ier et de Suanegothe, mariée au roi des Varnes, retirée à Metz et chantée par Fortunat ; la fille d'un berger, qui fut la troisième épouse de Charibert, roi de Paris, et finit sa vie dans un monastère d'Arles ; la seconde femme de Théodebert II, roi d'Austrasie, qui l'épousa en 610 ; enfin une vierge qui fut la première abbesse de Jouarre, vers 650. Celle qui fait l'objet de ce livre était fille de Clovis et de sainte Clotilde, et naquit en 498 (?) ; elle fonda le monastère de Saint-Pierre-le-Vif à Sens et la ville de Mauriac ; elle vécut, mourut (le 28 juin 560 ?) et fut en-

terrée à Sens, où son culte est encore vivant. Dans sa monographie, l'auteur a suivi l'ordre chronologique, autant du moins que la chose est possible « pour cette époque éloignée, où la date précise des événements ne peut toujours être fixée avec certitude. » Les sources auxquelles il a puisé sont aussi nombreuses que variées, et nous ne voyons pas que rien de saillant lui ait échappé ; la discussion est bien conduite. L'examen des textes a été renvoyé à l'appendice, ainsi que diverses notes plus étendues. Cet excellent travail d'hagiographie a été couronné par la Société archéologique de Sens.

U. C.

—

The Leofric Missal, *as used in the Cathedral of Exeter during the Episcopate of its Firts Bishop.* A. D. 1050-1072. *Together with some Account of the Red Book of Derby, the Missal of Robert of Jumièges, and a few other Early Manuscript Service Books of the English Church.* Edited, with Introduction and Notes, by F. E. WARREN, B. D., F. S. A. Oxford, Clarendon Press, 1883, in-4° de LXVI-344 p.

On s'est beaucoup occupé en Angleterre, depuis quelques années, d'ouvrages et de questions liturgiques ; le mouvement puséiste a contribué à pousser les érudits dans cette direction, et il en est résulté un grand nombre d'éditions savantes, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer, comme spécimen hors ligne, les *Monumenta ritualia ecclesiæ anglicanæ* dont nous sommes redevables à M. Maskell. Le livre que je voudrais examiner ici, publié avec luxe par un ritualiste des plus compétents, M. Warren, et imprimé aux frais de la Clarendon press à Oxford, mérite une mention spéciale, parce que l'on y retrouve le seul monument connu jusqu'ici de la liturgie de l'Église anglicane avant l'invasion normande. Pour les années qui suivirent la réforme de saint Oswald et l'arrivée de Guillaume le Conquérant, nous avions les missels d'York, de Salisbury (Sarum) et d'Hereford ; mais les travailleurs qui voulaient étudier ces origines étaient obligés d'aller à la Bodléienne, ce qui entraînait le plus souvent des déplacements difficiles, et d'y consulter le manuscrit que M. Warren vient d'éditer. Aujourd'hui il sera aisé de se rendre compte de la liturgie anglo-saxonne dans le loisir du cabinet, grâce à une publication élégante et soignée, enrichie de notes et commentaires. Le seul défaut qu'on puisse reprocher à M. Warren, c'est d'avoir introduit la controverse dans son travail ; mais c'est, il me semble, un défaut sérieux. Un ouvrage destiné aux érudits et aux archéologues devrait éviter les questions de ce genre ; il y a déjà, pour les théologiens catholiques et protestants, assez de traités spéciaux où la doctrine de la présence réelle est débattue : c'est là qu'il faut aller chercher les arguments pour ou contre.

Leofric, né probablement dans la province de Cornwall, avait été sacré évêque de Crediton en 1046 ; quatre ans plus tard le siège de l'évêché, grâce à lui, fut transporté à Exeter, capitale du Devonshire, où il existe encore aujourd'hui. Après une vie exemplaire, passée dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, Leofric mourut à l'ombre, pour ainsi dire, de son église cathédrale, en 1072, et y fut enterré. Le missel qui porte son nom et forme la première

partie du magnifique in-quarto édité par M. Warren remonte à cent ans environ avant la naissance de Leofric, c'est-à-dire au commencement du xᵉ siècle ; il fut probablement écrit en Lorraine, où le prélat futur avait été élevé, et au moment de son installation au siège de Crediton, il en fit cadeau au chapitre de la cathédrale ; de là le titre sous lequel il est généralement designé. J'ai dit au commencement de cet article qu'il *était le seul monument connu* de la liturgie anglo-saxonne ou pré-normande ; j'aurais dû dire le seul monument *imprimé ;* en effet, il ne faut pas oublier le missel de Robert de Jumièges, archevêque de Cantorbéry, conservé dans la bibliothèque publique de Rouen, et le « livre rouge de Derby, » qui fait partie des trésors du collège de Corpus Christi à Cambridge.

· On sait peu de chose sur la vie de Leofric, et M. Warren, à court de matériaux pour cette partie de son travail, passe à ce que l'on peut appeler l'histoire littéraire du manuscrit Bodléien, qui consiste en trois parties entièrement distinctes, quoiqu'elles semblent avoir été données ensemble par Léofric à la cathédrale de Crediton ou plutôt d'Exeter. Le fascicule A représente le missel proprement dit ; la partie B est un calendrier anglican avec des tables pascales et d'autres calculs chronologiques, le tout écrit, selon notre docte éditeur, par un moine de l'abbaye de Glastonbury, dans le diocèse de Wells. Le relieur qui a été chargé de donner au manuscrit une couverture digne de son importance historique, a tellement bouleversé l'ordre des pages de B qu'il faut les chercher presque d'un bout à l'autre du volume. Enfin le fascicule C se compose d'une quantité de documents liturgiques ; on y trouve environ quinze messes pour les jours fériés et plus de trente messes votives ; il y a lieu de croire que cette partie du manuscrit est un autographe de Leofric lui-même, parce qu'elle comprend une messe composée par le prélat en sa qualité d'évêque d'Exeter. On y trouve une litanie avec le passage suivant : « Ut regem Anglorum et exercitum ejus conservare digneris ; » et plus loin dans une autre messe on lit une prière : « pro rege et regina, » c'est-à-dire, d'abord, pour le roi Édouard le Confesseur et la reine Édith, et ensuite pour Guillaume le Conquérant et Mathilde.

Le Sacramentaire Grégorien dont le missel de Leofric est en grande partie la simple copie, forme le sujet d'une dissertation de M. Warren ; on connaît quinze manuscrits de ce document : cinq ont été imprimés, et les dix autres collationnés avec soin. Quant au missel, il contient trois cent dix-huit messes, dont dix-neuf ne se trouvent nulle part ailleurs. Deux cents préfaces méritent aussi d'être notées, ainsi qu'un grand nombre de triples bénédictions épiscopales communes aux rites Espagnol et Gallican, et que l'évêque prononçait immédiatement avant la communion. Les noms de saints d'origine française abondent, tandis qu'il y en a très peu, au contraire, qui portent la trace de la nationalité anglaise ou celtique : les plus remarquables de ceux-ci sont : saint Gildas, saint Chad, saint Aidan, saint Guthlac, sainte Elthida, sainte Ethelburga et saint Boniface (Wilfrid.).

Ce serait une erreur de croire que le volume dont je viens de parler est exclusivement d'un intérêt liturgique ; il abonde en détails sur l'his-

toire générale du moyen âge, principalement dans la troisième partie(C). Ainsi je mentionnerai des particularités relatives à l'affranchissement des serfs (folios 1, 8 et 377) du temps d'Édouard le Confesseur ; elles ont été déjà imprimées plusieurs fois, et tendent à prouver un fait jusqu'ici ignoré, savoir que la cérémonie ou l'acte de manumission avait habituellement lieu à un carrefour. C'était un moyen de donner à cet acte une certaine publicité, et on ne manquait jamais de l'enregistrer dans un des missels de l'église cathédrale ou de l'abbaye la plus proche.

Par ce que je viens de dire, le lecteur aura pu se former uue idée de l'importance du *Leofric missal ;* ajoutons que l'éditeur, M. Warren, a déjà fait ses preuves par un ouvrage sur la liturgie de l'église celtique, publié il y a environ deux ans.

GUSTAVE MASSON.

—

L'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica avant Geoffroi de Monmouth, par Arthur DE LA BORDERIE, membre du Comité des travaux historiques. Paris, Champion ; Londres, B. Quaritch, 1883, in-8° de VIII-132 pages (tiré à 200 exemplaires).

Il est peu de documents historiques sur lesquels on ait émis autant d'opinions diverses et souvent diamétralement opposées que sur l'*Histoire des Bretons* connue sur le nom de NENNIUS. Vrai nom de l'auteur, date de la rédaction, sources consultées, autorité de l'écrit, tout a été successivement mis en suspicion, nié carrément ou surfait à plaisir.

Il appartenait à M. Arthur de la Borderie, le plus savant des Bretons du XIXe siècle, de nous donner un bon travail critique sur un document dont on a tant parlé, et qui en somme a bien son importance et n'est jamais consulté sans profit quand il est question de jeter quelque jour sur les luttes des Bretons et des Anglo-Saxons. Or ce travail critique vient d'être livré au public.

Nous nous empressons de remercier l'auteur de l'étendue des recherches auxquelles il s'est condamné pour une étude aussi ingrate, et de de le féliciter en même temps de la rectitude de jugement qu'il a apportée dans ses appréciations.

Son mémoire comprend deux parties bien distinctes, plus un Appendice, qui a bien aussi son mérite. La première partie n'a trait qu'à la Chronique attribuée à *Nennius*. M. de la Borderie, après avoir soigneusement distingué par l'étude des manuscrits ce qu'il y a d'authentique dans l'*Historia Britonum* et ce qui est l'œuvre de divers interpolateurs, analyse minutieusement les cinq livres qui composent ce document, et finit par conclure que si le vrai nom de l'auteur demeure problématique, si la valeur de son témoignage, toutes les fois qu'il est seul et isolé, reste en suspicion, cependant l'écrit, pris en lui-même, a de l'importance au point de vue littéraire comme au point de vue historique. Quant à la date de rédaction, elle peut être fixée avec certitude aux années 820-835.

La seconde partie du livre de M. de la Borderie a pour but d'établir qu'entre l'*Historia Britonum* dite de Nennius et l'*Historia regum Britanniæ* de Geoffroi de Monmouth (XIIe siècle), qui n'en est qu'une amplification abondamment fournie de

fables plus ou moins grotesques et absurdes, il y a eu un écrit intermédiaire, aujourd'hui perdu sans retour, une HISTORIA BRITANNICA, c'est le nom que lui donne notre érudit breton. Nous avouerons sans détour que les preuves de l'auteur ne nous ont pas paru convaincantes. Ne s'agirait-il point là plutôt d'un simple manuscrit de Nennius plus ou moins interpolé? Mais d'ailleurs ce point de critique et d'érudition ne se rattache à la thèse principale du livre que d'une manière indirecte ; il en est tout à fait distinct sous le rapport des preuves et de l'argumentation. Ce qui nous fait le plus grand plaisir, c'est que la question en litige a fourni à M. de la Borderie l'occasion de publier le texte latin, au moins partiel, d'une Vie de saint Gouesnou qui avait échappé aux recherches des Bollandistes. Elle se trouve accompagnée en outre de plusieurs éclaircissements également nouveaux et pleins d'intérêt. A notre avis ces pages ne sont pas les moins importantes du livre lui-même.

Dom FRANÇOIS PLAINE.

—

Les princes de Morée ou d'Achaïe, 1203-1461 (par le comte de de Mas Latrie). Venezia, a spese della R. Dep. Veneta sopra gli Studii di Storia patria, 1882, in-4° de 30 p.

Le savant professeur de l'École des chartes a voulu, dans ce travail, publié sous les auspices de la *R. Deputazione Veneta*, dresser la chronologie des seigneurs qui ont été princes de Morée ou qui ont porté ce titre, depuis la fondation de l'empire franco-vénitien de Constantinople, du XIIIe siècle, jusqu'à la conquête du Péloponèse par les Turcs à la fin du XVe siècle. La série des souverains de Morée se trouve divisée en sept ou huit époques : 1. Guillaume de Champlite ; 2. Maison de Villehardouin ; Philippe de Savoie ; 3. Maisons d'Anjou Tarente et de Hainaut; 4. Compétition des maisons de Bourgogne, d'Anjou, de Hainaut et de Majorque ; 5. Princes réels des maisons de Valois, d'Anjou et de Bourbon ; 6. Maisons de Baux et de Brunswick-Grunbenhagen ; Ordre de l'Hopital ; Amédée de Piémont-Achaïe ; Pierre de Saint-Exupéry ; 7. Maison des Centurione-Zaccaria ; 8. Maison des Paléologue. Le champ est vaste, on le voit, et il fallait la sûreté de critique, la richesse d'érudition qui distingue le savant auteur pour venir à bout de débrouiller cette chronologie et cette succession si diverse de familles ayant occupé la principauté de Morée. M. de Mas Latrie, par ce remarquable travail, a acquis un nouveau titre à la reconnaissance de ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen âge.

—

Les Juifs et la peste noire à Vesoul en 1349, par J. MOREY. Vésoul, Suchaux, 1883, in 8° de 30 p.

Plusieurs faits, d'importance diverse, se dégagent de cette brochure, composée sur pièces empruntées aux Archives du Doubs et de la Haute-Saône, et ayant trait à un épisode très restreint d'histoire locale.

1° Au moyen âge, les Juifs furent plus libres en Franche-Comté que dans beaucoup d'autres pays, malgré quelques confiscations particulières (p. 9), et certaines dispositions des statuts diocésains, dirigées contre des tentatives constatées ou présumées de propagande religieuse (p. 6-7).

2° En 1349, ils ne furent ni massacrés, ni condamnés au gibet, comme l'ont dit tous les historiens comtois. On les arrêta, on saisit et on vendit leur mobilier, et on les expulsa ensuite de la province (p. 12-28). Les bulles du pape Clément VI, destinées à les protéger contre les préjugés et les persécutions populaires (p. 10-11), furent encore mieux observées dans le comté de Bourgogne que dans le royaume de France.

3° Au XIVe siècle, tout comme de nos jours, c'était la question d'argent, et non la haine religieuse, qui soulevait la foule contre les Juifs. On parle beaucoup à cette heure du mouvement dit antisémitique : l'histoire, étudiée de près, nous montre qu'il s'est déjà produit, il y a cinq cents ans, sinon sous les mêmes formes, du moins avec le même caractère. Nos pères étaient moins fanatiques qu'on ne l'a dit, et nous ne redoutons pas moins qu'eux l'exploitation du pauvre et la concentration entre certaines mains de la fortune publique. Voilà la vérité, telle qu'elle ressort du récit de M. Morey. D'autres études, s'appliquant à d'autres pays, mais conduites avec la même méthode, la confirmeraient sans doute, et peut-être la transformeraient-elles en un fait acquis à l'histoire générale.

L. P.

—

Les Juifs en Dauphiné, aux XIVe et XVe siècles, par A. PRUD'HOMME, archiviste de l'Isère. — Grenoble, Dupont, 1883, in-8° de 111 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie delphinale.*)

A en juger par les nombreux travaux publiés récemment en France et en Allemagne, la condition des Juifs au moyen âge est un des objets qui sollicitent le plus vivement l'attention des historiens contemporains. Le mouvement qui pousse les érudits vers cette question a encore été encouragé et développé par la création de la *Revue des études Juives*. C'est dire que la dissertation de M. Prud'homme paraît en temps opportun.

D'ailleurs, elle ne se recommande pas seulement par le choix du sujet, mais par la manière dont ce sujet est traité. L'auteur a écrit, en une langue claire et précise, un chapitre jusqu'ici à peu près inconnu de l'histoire de la province, et a établi ses assertions sur de nombreuses citations empruntées aux documents conservés dans le précieux dépôt dont il a la garde. Dans la première partie (de beaucoup la plus importante), il suit les vicissitudes heureuses ou malheureuses par lesquelles ont passé les Juifs en Dauphiné ; une seconde partie, consacrée à déterminer leurs fonctions dans la société, nous les montre parfois médecins, ou officiers du fisc, mais surtout marchands, banquiers ou prêteurs d'argent. Dans la dernière partie M. Prud'homme énumère les taxes auxquelles les Juifs étaient assujettis. A cette intéressante étude, l'auteur a ajouté, comme pièces justificatives, un certain nombre de documents inédits, heureusement choisis, correctement publiés, soigneusement datés.

Il résulte de ce mémoire qu'en somme la condition des Juifs en Dauphiné ressemblait fort à celle qui leur a été faite à la même époque dans les autres pays de l'Occident. Là, comme partout, ils furent tour à tour favorisés et persécutés, suivant les besoins du fisc delphinal :

là comme partout ils furent vitimes de la haine populaire ; enfin , en Dauphiné comme ailleurs, ils trouvèrent souvent des protecteurs efficaces parmi les papes et les membres du haut clergé. Sans doute, en 1253, Innocent IV permet à l'archevêque de Vienne de les expulser ; mais outre que, suivant la remarque de l'auteur, cet exil fut de courte durée, des documents récemment publiés nous mettent en état de mieux apprécier sur ce point l'attitude du pape, qui dut résister longtemps avant de céder à l'archevêque. En effet, nous savons qu'en 1247, le bruit s'étant répandu que les Juifs avaient crucifié une jeune fille chrétienne, quelques seigneurs de la province ecclésiastique de Vienne les avaient odieusement maltraités. Innocent IV, qui se trouvait alors à Lyon, manda à l'archevêque de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la persécution. (Berger, *Registres d'Innocent IV*, n°s 2815 et 2838.)

Cependant, si beaucoup de prélats protégèrent les Juifs, l'Église crut devoir prendre des mesures contre toute tentative de prosélytisme de leur part : tel fut le principe des prescriptions fréquemment renouvelées par les conciles, qui tendaient à restreindre autant que possible leurs communications avec les chrétiens. Au surplus, la législation canonique ne contenait pas que des dispositions rigoureuses : si les statuts synodaux de l'évêque de Grenoble, Aymon de Chissé, interdisent la confiscation des biens du Juif qui se convertit librement, ils ne font en cela que reproduire d'anciens décrets des conciles, déjà appliqués par les rois de France.

M. Prud'homme estime qu'au milieu du XIIIe siècle, les Juifs du Dauphiné se livraient « à tous les genres du commerce et de l'industrie, comme les chrétiens avec lesquels ils vivaient; ils ne s'occupaient pas spécialement de la banque et du prêt à intérêts. Ce sont les persécutions et le mépris public, plus encore que le génie naturel de leur race, qui poussèrent les Juifs dans cette voie en leur interdisant de gagner honnêtement leur vie (p. 11). » Ainsi les Juifs auraient été usuriers au XIVe siècle, parce qu'ils avaient été persécutés au XIIIe.

Sur ce point je ne puis partager l'opinion de M. Prud'homme. Nous savons en effet, par des témoignages nombreux, qu'au XIIe et au XIIIe siècles, les Juifs étaient, dans tout l'Occident, des manieurs d'argent qui pratiquaient le prêt sur gages et l'usure. C'est incontestablement leur vieille réputation d'usuriers et d'accapareurs qui provoqua, au XIVe siècle, les soulèvements populaires dont ils eurent tant à souffrir : certains faits signalés par l'auteur (pp. 57 et 76) prouvent que cette réputation n'était pas imméritée. Sans doute, les haines de race et de religion ont contribué à rendre ces persécutions plus intenses ; mais si les Juifs furent poursuivis, c'est surtout parce qu'ils étaient les créanciers. A cinq siècles de distance, le même motif excite contre eux le paysan slave ou allemand : la querelle est économique bien plus que religieuse. Au surplus, si détestables que soient les persécutions et les vengeances populaires, il parait impossible de croire que les Juifs aient été des victimes sans reproche. Les Vénitiens qui insultent Shylock ont certainement tort : mais Shylock lui-même est-il innocent?

P. F.

Les chroniqueurs de l'histoire de France, *depuis les origines jusqu'au XVIe siècle.* Texte abrégé, coordonné et traduit par Mme DE WITT, née GUIZOT. Première série. *Les chroniqueurs : de Grégoire de Tours à Guillaume de Tyr.* Deuxième série. *Les chroniqueurs : de Suger à Froissart.* Paris, Hachette, 1883-84, 2 vol. gr. in-8o jésus de 797 et 765 pages, magnifiquement illustrés.

La *Revue* a, sous la plume de M. Marius Sepet, annoncé, il y a un an, le premier volume de cette belle publication, et la *chronique* de cette livraison fait mention du tome II, qui vient de paraître. Mais il serait injuste de ne pas donner place dans notre *Bulletin bibliographique* à cette œuvre importante qui, malgré les réserves qu'on a dû faire sous certains rapports, a le grand avantage de permettre à la jeunesse de passer en revue les sources originales de notre histoire, et déterminera sans aucun doute plus d'une vocation d'historien.

Le premier volume s'ouvre par une introduction consacrée à la période gauloise de notre histoire (p. 1-27). Les premiers Mérovingiens, les maires du palais, Pepin et Charlemagne, les Carlovingiens, les premiers Capétiens, la première Croisade, forment autant de chapitres où l'auteur tient la plume et se sert habilement des récits des chroniqueurs intercalés ou fondus dans la narration.

Le tome II contient d'abord un chapitre intitulé *Développement de la royauté française :* c'est l'histoire du règne de Louis VI et du mouvement communal. — *Les croisades au près et au loin*, tel est le titre du chapitre II, qui en même temps que les expéditions de Louis VII, de Philippe-Auguste et de Richard d'Angleterre, raconte la croisade des Albigeois, et nous conduit jusqu'au règne de saint Louis. — *Saint et roi*, tel est le titre du chapitre III, où la parole est donnée tour à tour aux *chroniques de saint Denis*, à Joinville, à Guillaume de Nangis, etc., pour raconter la vie de saint Louis. Le chapitre IV est consacré à Philippe le Bel. Le chapitre V aux Valois et à la guerre de Cent ans. Le volume se ferme sur la mort du roi Jean.

On peut juger de l'étendue du plan de cet ouvrage. Dans la préface, on nous annonçait trois volumes : nous ne doutons pas qu'il ne faille aller à quatre, et personne ne s'en plaindra.

Les illustrations de tout genre ont été prodiguées dans ces beaux volumes : grandes planches ou chromolithographies reproduisant des monuments ou des manuscrits, grandes compositions tirées en noir qui nous présentent des tableaux de peintres modernes, innombrables gravures offrant des sceaux, des monnaies, des statues, des dessins d'après les manuscrits, des fac-simile, etc., etc. C'est un véritable musée, et l'œil n'est pas moins charmé que l'esprit dans cet agréable voyage que Mme de Witt nous fait entreprendre à travers notre glorieux passé.

L. C.

—

Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry (1464-1505), par M. R. DE MAULDE, ancien élève de l'École des chartes, d'après des documents inédits recueillis par l'auteur avec la collaboration de MM. Sorin et de la Guère. Paris, Champion, s. d. (1883), in-8° de XI-486 p.

M. de Maulde, déjà connu par des

travaux d'érudition exécutés avec beaucoup de soin et de goût, avait projeté en 1879 de tracer la biographie de sainte Jeanne de France, l'infortunée fille de Louis XI ; il devait être aidé par M. Sorin pour la partie historique, par M. de la Guère pour la partie artistique. Ce projet dut être abandonné : le livre que nous avons sous les yeux n'est pas illustré ; il est de M. de Maulde seul, et ses deux collaborateurs ne sont intervenus que par des communications fournies à l'auteur, d'après les archives de Bourges et d'autres dépôts.

L'auteur rappelle au début que la vie de Jeanne de France a été bien des fois écrite : il n'indique pas moins de vingt-quatre biographies spéciales qui lui ont été consacrées. Qu'est-ce donc qui a engagé M. de Maulde à revenir sur un sujet déjà si amplement traité ? C'est qu'il avait à sa disposition des sources fort importantes, et en particulier le Procès de divorce de Louis XII en 1498, dont trois mss. sont conservés à Paris, à Albi et à Nantes, le texte original de la sentence de divorce, et un avis de jurisconsultes sur le divorce. M. de Maulde a étudié en outre la procédure de canonisation, imprimée à Louvain, à Anvers et à Rome, mais dont il a pu consulter les originaux, ainsi que des documents complémentaires, conservés aux archives du Cher.

Malgré le consciencieux emploi qu'a fait l'auteur de tous ces matériaux, je ne crois pas qu'il nous donne encore, sur la princesse à laquelle il a consacré ses labeurs, un livre définitif. Et cela pour cette raison que ce n'est pas la *sainte* qui l'attire ; qu'en dépit de son érudition et du luxe d'informations qu'il nous apporte, il s'est moins préoccupé du côté hagiologique que du côté pittoresque, j'allais dire romanesque. M. de Maulde ne s'étonnera pas de cette observation, car c'est de propos délibéré qu'il s'est engagé dans cette voie : son titre même, où le mot de *sainte* ne figure pas, indique le point de vue où il s'est placé.

Quoi qu'il en soit, M. de Maulde a fait là un bon livre d'histoire, et si nous ne pouvons, à notre grand regret, le suivre dans tous les curieux détails qu'il a su habilement grouper, nous pouvons recommander cette monographie comme un travail qui apporte sur cette époque des renseignements fort intéressants, dont les historiens devront faire leur profit.

Généralement M. de Maulde ne s'écarte guère des règles d'une saine critique ; il a recours aux sources, et aux meilleures. Aussi avons-nous été surpris de le voir parfois s'appuyer sur des autorités comme celles du Bibliophile Jacob et d'Henri Martin : c'est faire à ces auteurs un honneur très immérité.

G. DE B.

—

Journal des guerres civiles de Dubusson-Aubenay, 1648-1652. Publié par Gustave SAIGE. Tome Ier. Paris, H. Champion, 1883, in-8° de LVI-354 p. (Société de l'histoire de Paris et de l'île de France.)

M. Chéruel avait révélé, dans son introduction au *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, l'intérêt du *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, ou plutôt, pour lui donner ses noms réels, de François Nicolas Baudot, seigneur du Buisson et d'Ambenay. M. Saige, ayant été amené par cette révélation à examiner le manuscrit autographe, put se rendre compte « de l'importance des faits nouveaux que ce journal

ajoute à ceux déjà connus sur une époque pourtant si riche en documents historiques. » Ce qui frappa surtout cet érudit, ce fut « une précision aussi bien qu'une profusion de renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs. » Cela le décida à entreprendre la publication d'un aussi précieux document, et il en avait déjà transcrit une assez grande partie, quand il apprit que M. Alphonse Feillet préparait la publication du *Journal des guerres civiles;* il abandonna aussitôt son projet. Dix ans venaient de s'écouler, quand il apprit que le manuscrit de la Bibliothèque nationale avait péri dans la bibliothèque de M. Feillet, en mai 1871, avec tous les papiers de l'auteur de *la Misère au temps de la Fronde,* perte à laquelle le vaillant travailleur avait survécu quelques mois seulement. Reprenant alors son projet, M. Saige, se servant d'nne copie de la Bibliothèque Mazarine, à laquelle il ne manquait que deux volumes qui, dans le cabinet de M. Feillet, avaient subi le sort de l'original, et de divers fragments inédits qui lui furent communiqués par un homme dont on ne saurait assez vanter la générosité, M. E. Halphen, parvint à reconstituer le *Journal des guerres civiles,* à l'exception d'une lacune allant du 1er mars au 31 décembre 1649. Encore a-t-il réussi à diminuer autant que possible cette lacune, en recueillant les citations empruntées au manuscrit de Baudot par M. Chéruel, pour tout le mois de mars 1649, comme éditeur du *Journal* d'Olivier d'Ormesson, et pour quelques-unes des journées des mois suivants, comme éditeur des *Mémoires* de Saint-Simon (tomes III et IV) et comme auteur de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (tome III). M. Saige a bien mérité de tous les amis de l'histoire en employant tant de patience et de soin à nous rendre les pages que l'on croyait d'abord à jamais perdues du *Journal des guerres civiles.* Il n'a pas moins mérité d'eux en retraçant l'histoire de la vie et des œuvres du Seigneur du Buisson et d'Ambenay, « personnage resté jusqu'ici oublié et inconnu, intéressant cependant à plus d'un titre, et qui, au milieu de travaux, de recherches et de compilations de tout genre, a laissé le document historique dont la Société de l'histoire de Paris a jugé la publication digne de ses mémoires. » On ne savait rien, pour ainsi dire, de l'auteur du *Journal.* M. Saige a deviné qu'il était d'origine normande, et cette première découverte en a entraîné plusieurs autres qui font le plus grand honneur à sa perspicacité. A force de déductions ingénieuses, secondées par les recherches les plus persévérantes, M. Saige a reconstitué la biographie presque entière de F. N. Baudot, comme il a reconstitué le *Journal* presque entier. Nous savons aujourd'hui tout ce que l'on peut savoir sur un homme qui, par une singulière fatalité, avait été négligé de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire littéraire et scientifique du XVIIe siècle. M. Saige nous fait connaître tour à tour l'infatigable amasseur de notes encyclopédiques ; le polygraphe dont les manuscrits, conservés jusqu'à la Révolution dans la bibliothèque de Saint-Sulpice, forment à la Mazarine un ensemble de cinquante volumes en portefeuilles ; l'archéologue, le voyageur, le diplomate, l'historiographe du roi, le maître d'hôtel du roi, etc. Il donne non seulement mille détails sur Baudot, mais encore

sur son père, sur sa mère, sur ses amis, sur ses protecteurs, etc. A la suite de la notice si fouillée et si neuve que M. Saige consacre au chroniqueur, et qui restera comme un des plus heureux efforts de l'érudition de notre temps, on trouve deux pièces curieuses, le *second codicile du testament* dudit chroniqueur, pièce datée du 20 juillet 1652 (Baudot mourut le 1er octobre suivant, à onze heures du matin), et le *Catalogue des manuscrits de Dubuisson-Aubenay existant à la Bibliothèque Mazarine.*

La partie du *Journal* reproduite dans le tome I s'étend du 1er janvier 1648 au 31 décembre 1650. M. Saige a trop bien apprécié le mérite du minutieux annaliste pour que nous ne lui empruntions pas son appréciation (p. 7 et 11) : « Habitant Paris, où il semble avoir mené une vie sédentaire pendant les années dont il rapporte les faits, l'auteur paraît étranger à toutes les passions qui fermentent autour de lui. Il note, avec la rigueur et j'ajouterai avec la sécheresse d'un greffier, non seulement les événements dont il est témoin, mais aussi les bruits qu'il recueille, fondés ou faux, dont il constate ensuite avec le plus grand soin la valeur et le caractère : en sorte que son *Journal* est le reflet exact et scrupuleux des émotions qui agitaient les esprits à Paris dans ces années troublées, émotions notées au passage par un esprit froid, méthodique et paraissant parfaitement renseigné. » Tous les lecteurs du *Journal* reconnaîtront que ni M. Saige, ni, avant lui, M. Chéruel et quelques autres critiques n'ont trop vanté le *Journal* du prétendu Dubuisson-Aubenay. Tous aussi désireront que le tome second de cette importante publication soit mis entre leurs mains le plus tôt possible, et ils le désireront d'autant plus vivement que toutes les notes explicatives des deux volumes doivent trouver place dans la table alphabétique.

T. de L.

—

Documents inédits sur la Fronde en Gascogne, *publiés pour la société historique de Gascogne*, par M. J. de Carsalade Du Pont. Paris, H. Champion ; Auch, Cocharaux frères, 1883 ; grand in-8° de 201 p. (*Archives historiques de la Gascogne.* Fascicule premier.)

La société historique de Gascogne, récemment fondée à Auch par quelques hommes qui n'ont pas moins de patriotisme que de talent, et si bien dirigée par son président, M. le comte de Gontaut-Biron, ne pouvait mieux débuter que par la publication dont nous venons nous occuper. Cette publication, confiée au zélé et savant secrétaire de la société, M. l'abbé Jules de Carsalade Du Pont, qui a déjà maintes fois si brillamment fait ses preuves, est excellente en tout point. Intéressante introduction, documents importants, notes nombreuses et des plus instructives, table analytique dressée avec un soin minutieux, tout dans le fascicule que nous examinons, et dont on admirera, de plus, la parfaite impression, tout est de première qualité. Les documents réunis par M. de Carsalade embrassent une période de six ans, depuis les origines de la Fronde, à la fin de l'année 1648, jusqu'en 1654 inclusivement. Ce sont, pour la plupart, des lettres adressées à Henri de Baylens, marquis de Poyanne, lieutenant-général des armées du Roi, sénéchal des Lannes, gouverneur des villes de Dax, Saint-

Sever et Navarrens, etc, lettres qui, avec tant d'autres pièces historiques, font partie des riches archives de l'habile éditeur. Les lettres émanent de Louis XIV, du duc d'Épernon, de Claude de Guénegaud, seigneur du Plessis, du cardinal Mazarin, du maréchal de Gramont, du comte de Toulonjon, du marquis de Saint-Luc, du secrétaire d'état La Vrillière, du prince de Condé, du marquis de Tracy, du comte d'Harcourt, de M. de Sainte-Colombe Marin, du président de Pichon, de divers autres membres du parlement de Bordeaux, du duc de Roquelaure, du marquis du Plessis-Bellière, du duc de Navailles, du chevalier d'Aubeterre, des Jurats de Bayonne, de Dax, de Saint-Palais, de Saint-Sever, du chevalier de Vivens, du duc de Candalle, du duc de Vendôme, du président de Lavie, du vicomte de Rebenac, de l'évêque de Bayonne (Jean de Lalande d'Olce), du président de Gassion, de l'évêque d'Aire (Charles d'Anglure), de Jean de Batz-Castelmar. Signalons encore, dans le précieux fascicule, diverses relations et divers mémoires qui, s'ils ne sont pas tous inédits, sont tous, du moins, d'une assez grande rareté : *Récit véritable de ce qui s'est passé au Mont de Marsan contre les trouppes du marquis de Poyanne* (plaquette imprimée à Bordeaux, J. Brunet, 1652); *Vœu fait à saint Joseph pour la délivrance de la ville de Miradoux, assiégée par Mgr le prince de Condé le mois de febvrier de l'an mil six cent cinquante deux* (récit conservé dans les registres paroissiaux des archives de la mairie de Miradoux); *Mémoire des démarches faites par M. de Saliné de Roujos pour la délivrance des villes de Beaumont et de Grenade en Lomagne, bloquées par les troupes de MM. de Marin et de Saint-Germain d'Apchon* (Archives du département du Gers); *Mémoire du duc de Bouillon sur la démolition des murs de Tartas* (Archives nationales).

M. de Carsalade a fourni, sur tous les personnages et sur tous les événements qui figurent dans ses *Documents inédits*, les notes les plus exactes et les plus complètes. Il est de ceux — et nous l'en louons — qui, en fait de notes, aimeraient mieux donner trop que de ne pas donner assez. On remarquera surtout, dans les abondants éclaircissements répandus au bas des pages, la magistrale façon dont sont traitées les questions généalogiques. Soit par le mérite du commentaire, soit par l'intérêt des textes, le premier fascicule des Archives historiques de la Gascogne méritera désormais d'être attentivement consulté par tous ceux qui s'occuperont non seulement de l'histoire particulière du sud-ouest au milieu du XVII[e] siècle, mais encore de l'histoire générale de France à la même époque. Juste récompense d'un travail irréprochable, le succès de la publication de M. l'abbé de Carsalade durera toujours.

T. DE L.

—

Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert, publiés pour le ministère des finances, par Pierre CLÉMENT, membre de l'Institut. Errata général et table analytique, par M. Pierre DE BRETONNE, Paris, Imprimerie nationale, 1882, in-4° de XCIX-455 pages.

Ce volume est le complément nécessaire et depuis longtemps attendu de l'œuvre capitale à laquelle M. Pierre Clément a attaché son nom. Envisageant sous ses aspects

multiples la carrière ministérielle du grand Colbert, le savant membre de l'Institut a groupé, on le sait, ses lettres, instructions et mémoires non par ordre chronologique, mais par ordre de matières. Les sept tomes entre lesquels il les a répartis, se trouvent subdivisés en dix-sept sections, et chacune de ces sections comporte à son tour des annexes et appendices, sans parler du supplément spécial dans lequel ont pris place les pièces trop tardivement découvertes pour être publiées à leur rang. On comprend combien cette classification, malgré ses avantages, présente de difficultés pour les recherches dans un ensemble de près de cinq mille cinq cents lettres ou documents, et combien elle rend indispensable une table générale analytique des noms de personnes et de lieux, aussi bien que des matières. M. Pierre Clément préparait les éléments de cette table lorsqu'une cruelle maladie est venue l'enlever. La tâche est échue à l'un de ses collaborateurs, M. Pierre de Bretonne, qui a assurément droit à la gratitude des travailleurs pour le courage et la conscience avec lesquels il a fait face à un labeur non moins effrayant par ses dimensions que par son aridité, car il a nécessité le maniement de plus de cent vingt mille fiches.

La table n'avait naturellement à tenir compte ici du numérotage des chapitres et sections, ni de celui des lettres ; elle renvoie purement et simplement aux volumes et aux pages. Son rédacteur a soumis à une soigneuse révision l'orthographe des noms de personnes et de lieux. Il a cherché à identifier certains noms, qui ne l'avaient pas été assez exactement, et y est heureusement parvenu.

Un errata général précède la table et rectifie les incorrections qu'une collection attentive des originaux, et en particulier des lettres autographes, a permis de relever dans le texte primitif.

H. de L.

—

Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV, publiés par le comte de Cosnac (Gabriel-Jules) et Arthur Bertrand. Tome Ier, septembre 1631, décembre 1686 ; tome II, janvier 1687, — décembre 1689. Paris, Hachette, 1882-83, 2 vol. in-8° de XLIII-472 et 434 p.

Les importants *Mémoires* dont on a récemment commencé la publication sont restés jusqu'à ce jour pour la plus grande partie inédits, et ils n'ont même été utilisés que par deux historiens : M. le duc de Noailles pour son *Histoire de Madame de Maintenon*, et le P. Lauras pour son livre: *Nouveaux éclaircissements sur l'assemblée de 1682*. Ils sont restés dans la famille du grand prévôt Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, et sont devenus la propriété de M. le duc des Cars, dont la mère était Augustine - Frédérique - Joséphine du Bouchet de Sourches, sœur aînée du duc de Tourzel. Pourtant deux volumes sur les dix-sept volumes manuscrits contenant le texte des *Mémoires* avaient été prêtés avant la Révolution de 1789 au président Rolland, mort sur l'échafaud. En 1833, M. Adelm Bernier publia (en 2 vol. in-8o) l'un de ces volumes, le tome III, qu'il avait acquis à la vente de la bibliothèque du président. Ce tome III a été racheté et réuni à la collection ; mais le tome II, comprenant les années 1683 et 1684, reste en déficit.

Louis François du Bouchet, mar-

quis de Sourches, était né en 1639, et fut pourvu, par démission de son père en sa faveur, de la charge de prévôt de l'hôtel du Roi et de grand prévôt de France, à la date du 23 août 1664. Il épousa, le 20 septembre suivant, Marie-Geneviève de Chambes-Montsoreau. Bien placé pour tout voir, le marquis de Sourches est un témoin fidèle, un observateur attentif, un esprit élevé et indépendant. N'écrivant que pour la postérité, il garde la pleine liberté de ses appréciations et de ses jugements, et fait preuve d'indépendance à plus d'une page de ses *Mémoires*.

On comprend l'intérêt et l'importance que présentent les récits du grand prévôt. Ils comblent plus d'une lacune des auteurs contemporains, et s'ils n'ont pas la vivacité et le piquant d'autres *Mémoires* célèbres, ils ont sur ceux-ci l'avantage de pouvoir inspirer une légitime confiance et d'être exempts de cette passion qui est toujours mauvaise conseillère.

Le récit commence à la date du 25 septembre 1681 et se poursuit jusqu'au 24 septembre 1682. Après la lacune qu'on n'a pu combler, mais dont d'heureuses recherches permettront, il faut l'espérer, de remplir un jour le vide, l'exposé des faits reprend du 1er janvier 1685 jusqu'à la fin de l'année 1686.

Le tome II comprend les années 1687, 1688 et 1689; on y a joint, dans un appendice (p. 325-432), plusieurs mémoires sur le différend entre les ducs et les princes étrangers, et d'intéressants documents sur l'affaire des Franchises à Rome. Une note de M. le comte de Cosnac avertit qu'à partir de la p. 113 de ce volume, M. A. Bertrand a cessé sa collaboration à la publication, et qu'il a été remplacé par M. E. Pontal.

Ce n'est point ici le lieu de rechercher ce que les *Mémoires* du marquis de Sourches apportent d'informations nouvelles à l'histoire. Nous aurons occasion d'y revenir, car les volumes se succèderont sans doute rapidement. Nous n'avons voulu, pour le moment, que signaler à l'attention de nos lecteurs cette importante publication.

Ajoutons qu'elle s'ouvre par une excellente introduction, due à la plume du comte de Cosnac, l'auteur des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, dont nos lecteurs connaissent la haute compétence en ce qui touche à l'histoire de cette époque.

L. C.

—

Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Breteuil, écrite par F. Robert WUYART, religieux de ce couvent en 1670, continuée et annotée par un autre religieux resté inconnu de 1670 à 1710. Amiens, 1883, in-8° de 176 p. av. pl.

Dom Robert Wiart naquit à Étaples, diocèse de Boulogne, le 17 avril 1638; il fit profession à vingt ans dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims et mourut dans celle de Saint-Valéry, le 23 mai 1744. Il a écrit l'histoire des abbayes de Saint-Vincent de Laon, de Saint-Quentin-sur-l'Isle, de Plombières, de Saint-Preux, de Saint-Josse-sur-Mer, de Samer et de Notre-Dame de Breteuil. Il a écrit aussi un recueil des antiquités d'Étaples, dont le manuscrit semble perdu.

L'histoire de Notre-Dame de Breteuil est renfermée dans un volume in-4o assez fort, et n'a jamais été imprimée. M. A. Combier, auquel nous demandons pardon de trahir l'anonyme qu'il a voulu garder, ayan eu communication de ce manuscrit,

en a fait un abrégé. On y suit parfaitement les annales du monastère depuis l'année 1040 à 1710 ; mais on regrette les chartes, chroniques et autres documents que Dom Viart y a transcrits en grand nombre. L'auteur de l'abrégé a compris le premier cette lacune ; mais les circonstances ne lui permettaient pas d'entreprendre une publication intégrale ; il l'appelle de tous ses vœux. Tel qu'il est, le travail de M. A. Combier est intéressant. Malheureusement, les épreuves n'ont point été surveillées avec assez d'exactitude : ainsi Drogon, évêque de Beauvais, est appelé Doyon (p. 18) ; saint Vannes est appelé saint Viton (p. 21 et en d'autres endroits) ; on lit chapelain au lieu de châtelain (p. 59) ; intérêt au lieu d'interdit (p. 64) ; cardinal d'Aurbien pour Richard Picque (p. 81) ; Mozianze pour Nazianze (p. 163), et Chezal, Benoît pour Chezal-Benoît.

Ces négligences et d'autres n'empêchent pas l'intérêt que présente le livre en lui-même ; et cet intérêt est d'autant plus grand que l'abréviateur a eu le tact de suivre de très près son guide. Il est toujours utile d'entendre un témoin qui parle des institutions qu'il connaît par lui-même, qui a pratiqué la vie dont il reproduit le tabeau.; et qui a recueilli les traditions vivantes d'un monastère, d'une famille ou d'une cité.

Dom Robert Wiart s'intéresse vivement à tout ce qui touche son abbaye, et ses réflexions, fort sobres mais caractérisées, suffisent pour nous le faire apprécier comme un excellent moine. Il montre partout un grand amour pour la sainte Vierge, pour l'Immaculée Conception (p. 75), pour les saints protecteurs de la contrée, pour saint Constantien, nommé partout Constantin. Il prend grand intérêt aux lettres, aux écoles, aux œuvres d'art : en un mot, il y a profit à tirer dans la lecture de ce livre pour l'histoire générale, pour celle de la Picardie en particulier, pour l'hogiographie et pour la connaissance des arts.

Dom Robert Wiart avait dessiné lui-même, d'après les originaux, les sceaux qui se trouvaient dans l'archive du monastère ; M. A. Combier a pris le soin de les graver. Il reproduit aussi le plan de l'abbaye de Breteuil d'après le *Monasticon gallicanum* de Dom Germain.

Dom Paul Piolin.

—

Cathédrale de Limoges, *histoire et descriptions*, par M. l'abbé Arbellot, chanoine de la cathédrale. Paris, Haton, 1883, gr. in 8° de 288 p.

La cathédrale de Limoges méritait d'avoir un historien, et l'abbé Arbellot, dont la réputation d'archéologue est incontestée, se trouvait naturellement désigné pour cette tâche. Le livre qu'il vient de publier sur ce sujet répond vraiment à ce qu'on était en droit d'attendre de lui.

La première basilique élevée par saint Martial, l'apôtre de ces régions, ne put échapper aux ravages des guerres de l'époque qui suivit la domination romaine et qui s'étendit jusqu'au onzième siècle. Plusieurs fois incendiée par les barbares, elle fut toujours restaurée par la piété des fidèles, jusqu'au moment où l'évêque Hilduin, la trouvant insuffisante, commença dans le style roman un édifice plus vaste, terminé par ses successeurs et consacré en 1095 par le pape Urbain II, lors de la prédication de la croisade. Ce nouvel édifice eut bientôt le même sort ; il

fut incendié et détruit, et c'est sur ses ruines que fut commencé le splendide monument que l'on termine maintenant.

A l'aide des récits contemporains et appuyé sur les textes et documents originaux, l'auteur suit les péripéties de cette construction, il décrit les travaux au fur et à mesure de leur avancement, discute pièces en main et avec une érudition incontestable les diverses questions qui se sont élevées à ce sujet. Cette partie de son travail a une valeur considérable, tant au point de vue de l'archéologie qu'à celui de l'histoire. L'on suit avec intérêt les moyens d'arriver au but entrepris, les difficultés vaincues, et l'on se rend aisément compte, après la lecture de ce livre, de tout ce qu'il a fallu d'efforts dans ces temps, où les moyens d'action étaient tout autres que ceux dont on use aujourd'hui, pour réaliser les plans audacieux des architectes habiles qui dirigeaient de semblables travaux.

Aussi étudiera-t-on avec grand profit toute la partie consacrée à l'église gothique, et trouvera-t-on mille enseignements qui pourront également servir à d'autres études analogues. Déjà, croyons-nous, on trouvera ici tranchés plusieurs points qui étaient encore débattus entre les savants, et qui, sous la plume de l'abbé Arbellot, deviennent enfin des vérités acquises à l'érudition.

Un des chapitres les plus curieux, nous dirions des plus importants de cette monographie, est celui qui résume les comptes d'Etienne de Sorac, chanoine et en même temps trésorier de l'œuvre de la cathédrale, de 1388 à 1391. Son manuscrit, où sont relatées jour par jour les recettes et les dépenses pour les réparations qu'on fit au clocher et à la cathédrale pendant cette période, révèle une foule de choses curieuses qui méritaient d'être mises en lumière. Que de détails, en effet, il contient ! que de renseignements précieux concernant la construction et l'ameublement de l'édifice !

La deuxième partie du travail que nous analysons est consacrée à la description des différents monuments qui ornent la cathédrale : jubé, tombeaux, chapelles, inscriptions, vitraux, etc. Chaque objet a sa description détaillée, et devient pour l'auteur une occasion de donner une notice sur tous ceux qui se trouvent désignés ou qui ont contribué à l'enrichissement de la cathédrale. Il suffit de dire ici que l'auteur a su être complet sans longueur, et que son mémoire se place parmi les plus importants pour l'histoire de l'architecture dans les provinces du centre de la vaste France.

G. de Senneville.

—

La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois, par le baron A. de Calonne. Paris, Guillaumin, 1883, in-8° de ix-336 p.

M. de Calonne, qui s'est fait une place distinguée parmi les érudits, par des publications toujours puisées aux vraies sources, vient d'acquérir un nouveau titre par le livre que nous annonçons, et qui apporte de précieux renseignements à ceux que l'érudition commence à recueillir sur l'époque bien dénigrée et imparfaitement connue qui a précédé la période à jamais néfaste de la Révolution. On a voulu, et on prétend encore chaque jour, tout faire dater d'hier ; il est bon de montrer que, si bien des abus existaient encore au

dernier siècle, on se préoccupait de les déraciner ; que l'attention des hommes de bien était éveillée sur les maux existants, et que des remèdes bien autrement efficaces que ceux qu'ont employé nos prétendus réformateurs étaient appliqués avec autant de sollicitude que d'intelligence ; enfin que, si les choses avaient suivi leur cours naturel, les abus auraient disparu, les améliorations auraient été faites, sans qu'on ait eu à subir ces bouleversements dont les traces devaient être si prolongées et si douloureuses.

« Afin d'obéir à ce besoin de vérité qui s'impose chaque jour davantage, dit M. de Calonne, nous entreprenons sur les populations agricoles de l'ancien régime une véritable enquête. Les documents officiels, conservés dans les dépôts de nos archives, nous permettant de mettre en scène ministres, intendants, subdélégués, curés et syndics de villages, économistes, propriétaires, fermiers et ménagers, nous enregistrerons fidèlement les dépositions de ces hommes qui se peignent sans fard dans des écrits qu'ils ne croyaient pas destinés aux regards de la postérité. Aussi verrons-nous qu'aucune des graves questions actuellement à l'ordre du jour n'échappe à la sollicitude des ministres de Louis XV et de Louis XVI, qui encourageaient de tous leurs efforts les progrès et les améliorations de la science agricole. »

Une indication sommaire des matières traitées par l'auteur permettra d'apprécier l'intérêt et l'importance de l'ouvrage que nous annonçons : État de l'agriculture, encouragements donnés au travail agricole, relations des propriétaires et des fermiers, méthodes de culture, taux des salaires, dépopulation amenée par l'invasion de l'industrie, état des pâturages, races de bestiaux, mesures contre les épizooties, produits de la culture, police et approvisionnement des marchés, habitation, vêtement, alimentation, misère et remèdes employés pour la combattre, mœurs rurales, telles sont les questions qui sont passées en revue à l'aide de documents les plus sûrs et les plus variés.

Un heureux choix de pièces justificatives termine ce livre, auquel on ne peut reprocher qu'un défaut, c'est d'être parfois trop bref sur certains points que l'abondance des matériaux réunis par l'auteur lui eût permis de développer davantage.

G. DE B.

—

La famille Limousine d'autrefois, *d'après les testaments et la coutume*, par Louis GUIBERT. Limoges, Ducourtieux, 1883, grand in-32 de 64 p.

Ce petit opuscule est d'un véritable intérêt. L'auteur y entre dans l'histoire intime de la famille en Limousin, et, pour nous l'exposer, met en œuvre les documents juridiques, imprimés ou manuscrits, qu'il a en sa possession. Les testaments, entre autres, lui ont fourni de précieux matériaux ; il a pu en réunir un grand nombre, dont il a extrait beaucoup de renseignements. Avec leur aide, il constate l'application des anciennes coutumes, et souvent les explique.

Divers sujets, sur lesquels l'auteur insiste à bon droit, sont la puissance paternelle, l'autorité du chef de famille; mais en même temps il décrit les charges qui lui incombent, puis la situation respective des enfants, de la femme, en un mot de chaque membre de cette famille qui formait une

compacte et puissante unité. Là, on passait son enfance, sa jeunesse, souvent son âge mur, et à moins qu'on eût constitué un nouveau foyer, quand même on aurait couru des aventures pendant un certain temps, c'est là que chaque enfant revenait, assuré de retrouver, sous l'autorité du père ou de l'aîné, un foyer respecté, où l'existence s'écoulait, sinon toujours large, du moins honorée et simplement heureuse. Un des sujets les plus développés est le droit et la faculté du père de disposer par testament des biens de son patrimoine. On y retrouve à la fois la trace du droit romain et du droit coutumier. Cette brochure, pleine de détails et de renseignements, mériterait d'avoir, avec de nouvelles éditions, des développements qui en augmenteraient encore le mérite.

G. DE S.

—

Epigraphie Autunoise. *Inscriptions du Moyen Age et des Temps Modernes, pour servir à l'histoire d'Autun*, recueillies et annotées par Harold DE FONTENAY. Tome Ier. Autun et Paris, 1883, in-4º de VI-426 p.

Ce que M. de Guilhermy a fait pour l'ancien diocèse de Paris, M. de Fontenay vient de le réaliser pour la ville d'Autun. S'il n'a pas eu un aussi grand nombre d'inscriptions que son devancier, la faute n'en est pas à lui, qui, depuis 1862 où il a commencé ses recherches, a pu sauver de la destruction un bon nombre de textes épigraphiques, tels que ceux de l'église Saint-Pierre-Saint-Andoche, de la cathédrale et d'autres églises encore. Les inscriptions les plus anciennes d'Autun n'existant plus que par des copies, qui se trouvent dans les collections, M de Fontenay, à la différence de M. de Guilhermy, les a admises, et l'autorité de Gaignières, de Palliot et de Bouhier paraîtra une garantie suffisante de leur exactitude historique. Celles qu'il a réunies peuvent se diviser ainsi : épitaphes recueillies dans les épitaphiers des XVIIe et XVIIIe siècles; légendes dédicatoires et commémoratives; textes explicatifs de peintures murales, tableaux, etc., devises des armoiries et des emblèmes; toutes les fois que cela a été possible, elles ont été vérifiées sur les monuments existants, et l'éditeur s'est efforcé de reproduire, dans la limite des moyens dont il disposait, la physionomie de l'inscription ; pour les monuments les plus importants, il les a accompagnés de planches dues à MM. F. et H. Courtois. Chaque monument forme un chapitre à part, où tous les textes sont classés chronologiquement. — Les monuments entre eux sont étudiés dans l'ordre suivant : 1º les édifices religieux ; 2º les édifices civils ou privés. Chaque chapitre est d'ailleurs précédé d'une notice courte, mais substantielle, sur le monument et accompagnée d'un plan, lorsqu'il y a lieu ; 3º les textes non classés appartenant à des édifices que l'on n'a pu préciser ; 4º enfin les textes recueillis hors d'Autun.

Le premier volume, dont nous rendons compte aujourd'hui, comprend les inscriptions de la ville d'Autun, et réunit celles qui se rapportent à quinze édifices, dont les noms suivent : I. Cathédrale Saint-Lazare, soixante-dix-neuf inscriptions, dont quarante-neuf de 516 à 1789 et trente de 1806 à 1877 ; Saint-Nazaire et Saint-Celse, huit, du XIVe siècle à 1631 ; III. Saint-Jean de la Grotte, une de 1531 ; IV. Saint-Pancrace (dit vulgairement à Autun, *Saint-*

Branchet), vingt-huit, de 1484 à la fin du XVIIIe siècle ; la chapelle Sainte-Anne, deux, de la fin du XVe siècle à 1695 ; V. Notre-Dame, église paroissiale et collégiale, seize, de 1461 à 1711 ; VI. Église Saint-Quentin, une de 1573 à 1624 ; même église, chapelle Saint-Blaise, une, du XVIIe siècle ; VII. Saint-Pierre-Saint-Andoche, seize, du XVIe siècle à 1778 ; VIII. Saint-Jean-l'Évangéliste, dix, 1465 à 1651 ; même église, chapelle de la Bondue, une du XVIIIe siècle ; IX. Saint-Jean-le-Grand, église paroissiale, une de 1338 ; X. Saint-André, trois, de 1470 à 1733 ; même église, chapelle Saint-Nicolas, deux, de 1639 à 1677 ; XI. Abbaye de Saint-Martin, vingt et une, du IXe siècle à 1752 ; c'est dans cette église que fut enterrée Brunehaut en 614 ; même église, chapelle Saint-Martin, vingt inscriptions modernes de 1854 à 1864 ; XII. Prieuré de Saint-Symphorien, huit, de 1311 à 1501 ; XIII. Prieuré de Saint-Racho, vulgairement Saint-Roch, une de 1767. Au total deux cent dix-neuf inscriptions du VIe siècle jusqu'à nos jours. L'auteur nous donne, en outre, treize plans, dont un, celui de l'église Saint-Nazaire et Saint-Celse est un savant essai de restitution de cette église aujourd'hui détruite.

Tandis que les notices qui précèdent chaque article, révèlent une connaissance complète de la topographie et des antiquités de la vieille cité éduenne, les inscriptions elles-mêmes sont relevées, publiées et commentées avec l'exactitude et la méthode auxquelles nous a habitués le savant secrétaire de la Société Éduenne : textes publiés ou inédits, qu'il nous fait connaître, tels que testaments, fondations d'anniversaires ou de messes, il a rapproché tous les éléments nécessaires pour la complète intelligence des inscriptions. Ce qu'il est difficile de faire connaître, c'est la persévérance et le soin que l'auteur a mis à la recherche de ces monuments épigraphiques dans tous les endroits où le hasard les a dispersés. Nous espérons que l'auteur nous donnera bientôt, comme il nous le laisse espérer, les inscriptions des paroisses rurales de l'ancien archiprêtré d'Autun, et qu'il terminera par une table des noms de personnes et de lieux, indispensable pour recueillir tous les renseignements fournis par les inscriptions, un travail aussi méritoire et qui se rapporte à une branche importante de l'archéologie nationale.

A. BRUEL.

—

Esquisses du Bocage Normand. — *Origines et Etymologies. — Étendue du pays. — Races. — Température. — Flore. — Aspects du pays, le village, la ferme, le moulin, la chaumière, etc... L'agriculture, le commerce, les petits métiers. — Châteaux, manoirs, logis, habitations rurales. — Mobiliers, nourriture, costumes. — Caractère du paysan ; la famille, les serviteurs. — Proverbes. — Sentiments religieux. — Les cloches. — Traditions et légendes. — Les saints populaires. — Pèlerinages. Contes populaires sur les oiseaux, les animaux, les plantes, etc... Monuments mégalithiques. — Légende de la reine Mathilde,* par Jules LE CŒUR, Condé-sur-Noireau, L. Morel ; Caen, Massif, 1883, 1 vol. in-8° avec 9 lithographies (un tirage spécial à 25 exemplaires ornés de 4 photographies).

Voilà un livre dont le titre complet est un peu long, mais ce titre a l'avantage de faire connaître les sujets multiples que l'auteur a abordés et traités avec une originalité

complète. M. Jules Lecœur est un artiste dont les journaux illustrés ont publié bien de charmants dessins ; c'est aussi un antiquaire savant et distingué ; mais c'est surtout un observateur plein de finesse et de goût, qui, dans ses promenades incessantes au travers du Bocage, a su entrer en relations avec tout ce monde campagnard à peine entrevu et très peu compris par la plupart des gens qui ont entrepris de le décrire. Le livre de M. Lecœur n'est pas un livre fait avec d'autres livres, c'est une réunion de documents recueillis par une observation directe ; la précision des détails, la netteté des contours donnent une valeur scientifique véritable à ses descriptions de la vie rurale, telle qu'on la mène au pays bocain.

C'est en poète et en artiste que l'auteur a écrit ses descriptions et tracé ses portraits si pleins de vie ; mais ce qu'il peint, il l'a vu, ce qu'il raconte il l'a entendu, et tout dans son livre est d'un réalisme véritable et du meilleur aloi.

Il reste à M. J. Lecœur un vrai trésor pour les folkloristes, c'est la curieuse collection de vieilles chansons populaires chantées au pays du cidre, et les vieux contes qui se disent encore autour de la galletoire, ou de la poêlle à bouillie. Il a donné seulement un échantillon de ces légendes dans cette étrange et sombre histoire où la reine Mathilde, et son rude époux Guillaume le Conquérant revivent dans la mémoire des paysans Normands. Son second volume sera consacré à nous faire connaître tous ces curieux documents, recueillis de première main.

G. Le Hardy.

Monographie des communes du canton de Lautrec, *arrondissement de Castres* (Tarn), par M. Elie A. Rossignol, lauréat et membre correspondant de plusieurs Académies et Sociétés savantes. Toulouse, imprimerie Chauvin, 1883, in-8° de 306 p.

M. Rossignol n'est pas un nouveau-venu pour la *Revue des questions historiques*. On s'est déjà occupé ici de ses excellentes publications sur les assemblées du diocèse d'Albi (1875), du diocèse de Castres (1878), du diocèse de Lavaur (1881). Ses *Monographies des communes du canton de Lautrec* ne seront pas moins appréciées que les trois ouvrages que nous venons de mentionner, et qu'un autre ouvrage qu'il a publié de 1864 à 1866, en quatre volumes in-8°, sous le titre de *Monographie de l'arrondissenent de Gaillac*. Le nouveau livre de M. Rossignol renferme l'histoire des communes de Lautrec, de Montdragon, de Saint-Genest-du-Contest, de Saint-Julien du Puy, de Brousse, de Puycalvel, de Gibrondes, de Montpinier et Labessière, de Peyregoux et de Venès. Comme dans ses précédents travaux, l'auteur s'est beaucoup et très bien servi des documents des archives départementales de la Haute-Garonne, du Tarn, et de divers autres dépôts publics. Il n'a pas négligé non plus les vieilles minutes des notaires, et, à l'aide de celles qui sont conservées à Lautrec, il a constaté que cette ville, trop fidèle à la Ligue, reconnut fort tardivement l'autorité du roi Henri IV, car tous les actes y sont datés, jusqu'au 30 septembre 1595, *du règne de Charles X*, « par la grâce de Dieu roy de France, auquel Dieu doinct longue vie en tout heur et victoire contre ses ennemis, *amen.* » M. Rossignol n'a pas traité avec moins de

soin que l'histoire, la géographie (voir notamment l'énumération des feux du Lautrecois, p. 34) et l'archéologie (voir par exemple la notice sur les églises et châteaux de Lautrec, p. 134-139). Les amis de l'économie politique et de la statistique trouveront aussi bien des renseignements utiles dans les passages relatifs aux impôts (p. 35-37 et 49-52), aux mesures (p. 231-233), etc. La liste des vicomtes de Lautrec, de l'an 940 à l'an 1559, a été très exactement dressée (p. 60-72). On remarquera (p. 159-186) une notice très bien faite sur le monastère de la Salvetat-Lès-Mondragon. Bien d'autres parties du volume seront fructueusement consultées pour une nouvelle édition du *Gallia Christiana*. Les soixante-dix dernières pages sont remplies par dix-neuf documents inédits, en langne latine, dont le plus ancien est de 1256 (*Arbitrage fixant les droits respectifs des vicomtes de Lautrec et des chevaliers*) et le moins ancien est de la seconde moitié du XVIe siècle (*Evénements dont le couvent des Cordeliers de Lautrec fut le théâtre en* 1568). Rien qu'en parcourant ces pièces justificatives, on aurait la plus favorable idée de la solidité de l'édifice que M. Rossignol a construit avec un zèle si méritoire.

T. DE L.

Histoire de Modène (*Comtat Venaissin*), avec dessins héraldiques et gravures, par J. L. PROMPSAULT, curé de Modène, ancien économe du petit séminaire de Notre-Dame de Sainte-Garde. Carpentras, imprimerie Tourrette, 1883, gr. in-8° de 95 p.

« Le village de Modène, situé au pied sud-ouest du Ventoux, à 9 kilomètres de Carpentras, à une même distance de Mormoiron, qui en est le chef-lieu de canton, domine un frais paysage, d'où la perspective s'étendant au loin s'embellit des harmonies de la grande plaine et du sévère contraste des cimes alpestres. » C'est en ces termes que M. l'abbé Prompsault nous présente (p. 12) le charmant village dont il a raconté l'histoire depuis le XIIe siècle, époque probable de la contruction du château, jusqu'à l'année 1883. La monographie est divisée en sept chapitres tour à tour consacrés à l'origine de Modène, à l'historique de la seigneurie, aux statuts de la ville, à l'administration intérieure, à l'église paroissiale et à diverses chapelles, au prieuré de Modène et au prieur de Cohorn, aux vicaires perpétuels et curés desservants de la paroisse de Modène. L'appendice renferme six autres chapitres où l'on trouve : une notice sur les œuvres historiques et littéraires d'Esprit de Raimond, seigneur de Modène ; la liste des viguiers de la Cour baronnale de Modène, de 1618 à 1790 ; la liste des maires de Modène, de 1790 à 1883 ; des extraits des matrices cadastrales de 1660, 1727 et 1806, faisant connaître les familles existant alors à Modène ; les noms des quartiers du terroir de Modène, d'après le cadastre de 1806 ; enfin un choix d'éphémérides civiles et religieuses (de 1298 à 1883). On voit par cette double énumération combien de richesses contient la brochure de M. l'abbé Prompsault. On remarquera principalement, dans cette brochure si consciencieusement préparée, une excellente généalogie de la maison de Mormoiron, pour laquelle ont été consultés, outre les plus estimés nobiliaires, la collection manuscrite de l'abbé de Massilian et un manuscrit spécial qui date de

1690 et qui a été communiqué à l'auteur par M. le marquis de Modène. Constatons que M. l'abbé Prompsault, mieux informé que tous ses devanciers, notamment que Pithon-Curt, Fortia d'Urban, le docteur Barjavel, établit, d'après l'obituaire de la paroisse, que le comte de Modène, le célèbre auteur de l'*Histoire des révolutions de Naples*, mourut, non en 1672, mais en 1673, le 1er décembre. M. l'abbé Prompsault n'a négligé ni les archives municipales de Modène, ni les archives municipales de Carpentras, ni les manuscrits de l'importante bibliothèque de cette dernière ville. Il a eu encore à sa disposition un recueil inédit de Pierre Charrasse de Brassetieux, natif de Malaucène, annaliste peu connu, qui puisait généralement aux sources, et dont les travaux jettent une vive lumière sur l'histoire du Comtat, recueil composé en 1707 sous le titre d'Histoire du Comtat Venaissin, et qui est aujourd'hui la propriété de M. Félix Brusset, arrière-petit-fils de l'auteur. Enfin il a eu le secours des précieuses communications de M. le marquis Edmond de Seguins-Vassieux, qu'il appelle (p. 8) « le savant auteur des annotations manuscrites de Pithon-Cart, » et dont la généreuse érudition a enrichi tant d'autres travaux relatifs au Comtat-Venaissin. Nous n'ajouterons qu'un mot : l'excellente monographie de M. l'abbé Prompsault est ornée de lithographies qui représentent le village de Modène (vue générale), les armes de la maison de Raimond-Modène, le château (vue nord-ouest), et la chapelle de Notre Dame de Liesse.

T. de L.

—

Le château de Puy-de-Val. *Description et histoire*, par René Fage, avec un dessin de M. L. Bourdery et deux chromolithographies exécutées par M. Ducros sur les cartons de M. C. Calmon. Tulle, imprimerie Crauffon, gr. in-8o de 72 p.

Le château de Puy-de-Val est situé à 13 kilomètres environ de Tulle, sur le territoire de la commune d'Espagnac. M. R. Fage décrit très bien ce qui reste de ce château, qui domine la délicieuse vallée de l'Avalouse. Il énumère toutes les transformations de l'antique manoir, « qui conserve l'empreinte de tous les siècles qu'il a traversés, depuis la tour romane aux murailles épaisses, aux ouvertures à plein cintre, jusqu'à l'ornementation prétentieuse du XVIIIe siècle. » Dans un second chapitre, l'auteur examine les peintures murales de la chapelle du château, qui le rendent « encore plus curieux que la variété des styles et le mélange des constructions. » Ces peintures, sur lesquelles l'attention des archéologues avait été appelée par M. l'abbé Texier dans un mémoire de 1843, publié dans le *Bulletin* du Comité historique des arts et monuments, représentent un *saint*, un *roi*, la *tentation de sainte Marguerite*, *saint François d'Assise recevant les stigmates*, le *crucifiement*, le *martyre de saint Sébastien*, *saint Gervais et saint Protais*. Aidé de documents trouvés à la Bibliothèque nationale (Armoires de Baluze), M. Fage a pu établir que ces peintures, habilement reproduites par les artistes qui ont été ses collaborateurs, appartiennent aux dernières années du XIVe siècle ou aux premières années du XVe. Un savant archéologue, M. Robert de Lasteyrie, les croit plus modernes de

cent ans environ. Mais M. **Fage** répond si bien aux objections du jeune professeur à l'École des chartes, que ce dernier ne les maintiendrait probablement pas. Les chapitres suivants nous font connaître les anciens seigneurs de Puy de-Val, depuis le commencement du XVIe siècle (Baluze, dans ses notes inédites, n'a pu remonter plus haut) : M. Fage nous donne d'excellents renseignements sur les châtelains successifs de Puy-de-Val et sur leurs alliances avec les familles de la Jugie, de Noailles, de Saint-Martial ou Saint-Marssal, etc. On trouvera là d'abondants détails généalogiques. On y trouve aussi plusieurs documents inédits, tels que : le testament de Guy de Puy-de-Val, du 26 janvier 1371 (p. 36-37), tiré des Armoires de Baluze, l'inventaire des meubles du château de Puy-de-Val, dressé le 4 décembre 1643, tiré des Archives départementales de la Corrèze (p. 53-54), une lettre de l'abbé de Puy-de-Val, du 2 septembre 1753, et un procès-verbal de visite des cabarets de la juridiction du seigneur du Puy-de-Val, du 9 septembre 1753, tirés des mêmes archives (p. 62-66), etc. Le travail de M. R. Fage est un des plus intéressants et des meilleurs de tous ceux qui ont été consacrés par le fécond érudit à son cher Limousin.

T. de L.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XI. Saintes, Montreuil; Paris, Champion, Baur, 1883, gr. in-8° de 988 p.

Nous avons si souvent déjà donné nos éloges aux publications de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, que nous les traiterons désormais comme ces élèves exceptionnels qui, dans les distributions de prix, sont mis hors concours. Nous nous contenterons donc de déclarer que, toujours digne d'elle-même, la Société fondée par M. Louis Audiat, et qui fait tant d'honneur à son père, marche avec autant d'activité que de prospérité. Voici le contenu du XIe volume : 1° *Cartulaire de l'abbaye de la Grâce Notre-Dame ou de Charon en Aunis* (*Abbatia Gratiæ B. M. de Caronte*) 1190-1772, publié d'après la copie conservée aux archives de la Charente-inférieure, par M. Louis Meschinet de Richemond (p. 17-60) ; 2° *Aveux et dénombrements*, 1365-1773, publiés par divers membres de la Société (p. 61-161); 3° *Corps de ville de Cognac en 1718*. Pièces publiés par M. Jules Pelisson (p. 162-246) ; 4° *Rochefort en* 1672 *et* 1673. *Correspondance de la Cour avec les intendants*, publiée par M. Louis Delavaud (p. 247-322) ; 5° *Un livre de raison*. 1639-1668. *Journal de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes*, publié par M. Gaston Tortat (p. 323-406) ; 6° *Mélanges*, 1317-1666, parmi lesquels on remarque le Testament de Jean de Vivonne, marquis de Pisany, chevalier des ordres du roi et son ambassadeur à Rome et en Espagne, sénéchal de Saintonge, etc., du 14 mai 1596 (p. 407-416) ; 7° *Abbaye de Notre-Dame de Saintes. Histoire et documents* publiés par M. Louis Audiat, 1675-1725 (p. 417-448) ; 8° *Table onomastique*, par M. Hippolyte de Tilly (p. 449-486).

Le cartulaire de l'abbaye de N.-D. de la Grâce ou de Charon (l'orthographe actuelle *Charron* n'est pas justifiée par les anciens documents) complète à divers égards les renseignements du *Gallia Christiana* (t. II),

recueil que l'on a eu le tort (pp. 17, 18) d'appeler *la Gallia Christiana.* — Les lettres de la Cour avec les intendants en 1672 et 1673 sont des lettres de Colbert et de son fils, le marquis de Seignelay, lesquelles, selon la remarque de M. Delavand, « contiennent l'histoire vraie de Rochefort. » Le petit recueil de M. Delavaud est un supplément au grand recueil des *Lettres de Colbert* auquel feu M. Pierre Clément a attaché son nom. *Le livre de raison* de Samuel Robert fait connaître les mœurs de la bourgeoisie provinciale au XVII[e] siècle. Enfin appelons l'attention sur un document des *Mélanges* (p. 414), qui nous fournit l'occasion de rectifier une erreur des recueils biographiques, lesquels mettent en 1663 le mariage de Marie Elisabeth-Françoise de Savoie, fille de Charles-Amédée, duc de Nemours, avec Alphonse VI de Portugal. Le mariage est de trois ans plus tard, comme l'indique le titre du document en question : *Pouvoir donné par Mademoiselle de Nemours d'Aumale au duc de Vendome, son oncle, de la marier avec le roi de Portugal et le prendre en son nom pour son mary quoiqu'elle fut présente sur les lieux, à la Rochelle le 25 juin 1666.*

T. DE L.

—

Le Kahlenberg. *Études sur l'Autriche*, par Joseph Roy, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.— Paris, J. Groux ; Lyon, C. Dizain, 1883, in-8° de XV-334 p.

Ce beau volume se recommande à la fois aux bibliophiles et aux savants : aux premiers, par l'élégance des caractères et par le luxe du papier (la maison Perrin ayant été obligée de vendre son matériel, à la suite de mauvaises affaires, ce volume est le dernier qui doit sortir de ses presses célèbres) ; aux seconds, par de consciencieuses recherches sur les origines de l'Autriche. L'auteur a conçu et exécuté son travail sous la forme pittoresque d'un panorama historique. Il fait l'ascension d'une montagne des environs de Vienne : le *Kahlenberg*. Or, sur cette montagne, il trouve un château qui fut longtemps la résidence margraviale des premiers souverains du pays. Par les fenêtres du vieux *Burg*, l'œil embrasse une plaine immense : de là, tout en montrant du doigt tel cours d'eau, tel village, telle montagne, M. Roy nous raconte les événements dont ces lieux ont été les témoins. Nous voyons défiler à nos pieds les peuples divers qui, de Charlemagne à Napoléon, se sont heurtés si souvent dans ce Marchfeld, prédestiné à tant de champs de batailles, et s'y sont disputé l'empire du monde. Le siège de Vienne par les Turcs (1683) forme l'un des épisodes les plus remarquables de cette Histoire. Sobieski a campé au Kahlenberg, et c'est du haut de cette montagne qu'est parti, pour la capitale en détresse, le signal de la délivrance. Dans le dernier chapitre, M. Roy nous révèle de curieux détails sur l'organisation politique et administrative de la Croatie. Ainsi se trouve expliquée l'insurrection qui vient d'ensanglanter récemment ce malheureux et intéressant pays. Non, dans ces soulèvements et ces revendications à main armée, il ne faut pas voir une simple jacquerie : ce n'est pas ici la lutte du pauvre contre le riche, ni une forme quelconque du socialisme, comme l'ont redit à satiété les publicistes allemands. L'émeute des Croates a été une guerre sainte et

nationale. Il suffit de lire le volume de M. Roy pour se convaincre que la Hongrie détient ces pauvres Slaves du Sud dans un esclavage qui, pour être légal, n'en reste pas moins intolérable.

Que l'auteur me permette, en terminant, de ne pas partager pleinement son avis sur ce qui a trait aux relations politiques de l'Autriche et de la France. L'Autriche est-elle, comme il le prétend, notre alliée naturelle?... La question me paraît complexe, surtout à l'heure présente. Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à féliciter bien sincèrement le jeune auteur du *Kahlenberg*. La *Revue critique* (nº du 22 octobre) remarque en effet avec raison que cette œuvre est un « début littéraire. » Sans ajouter que c'est un coup de maître, je dirai néanmoins que c'est un début fort honorable : il autorise à compter sur d'autres *Études*, où l'on trouvera, je l'espère, avec la même note enthousiaste, plus d'expérience encore et plus de savoir.

Dr J. C. Freund.

—

Rome et Moscou (1547-1579), par le P. Pierling, S. J. Paris, Ernest Leroux, 1883, in-18 de VIII-168 p.

Depuis la séparation des églises d'Orient, le Saint-Siège n'a cessé de les rappeler à l'unité ; il saisissait toute occasion favorable pour hâter leur retour. La Russie, qui a partagé les errements des Grecs, ses maîtres dans la foi, fut l'objet des mêmes sollicitudes de la part des souverains pontifes ; mais l'histoire de ces tentatives apostoliques restait à faire. Le P. Pierling s'est laissé prendre par cette belle tâche, et il en a déjà accompli une partie : témoin ses ouvrages : *Rome et Démétrius, la Sorbonne et la Russie, Antonii Possevini missio moscovitica.* Aujourd'hui il nous offre le récit plein d'intérêt d'un nouvel épisode se rapportant aux trente-deux premières années du règne d'Ivan IV, surnommé le *Terrible.*

C'est un travail préliminaire, mais indispensable pour mettre en pleine lumière les négociations officielles du célèbre jésuite Antoine Possevin avec le terrible tsar. A vrai dire, le sujet n'est pas tout à fait neuf : il a été traité par Fiedler et Zakrzewski; toutefois, comme tous deux ont écrit en langue etrangère, — le premier en allemand, le second en polonais, — le public français n'aura guère profité de leurs ouvrages. Le livre du P. Pierling conserve donc, sous le rapport de la nouveauté, assez de prestige, d'autant plus qu'il traite le sujet à sa manière, qu'il contrôle en les complétant les assertions des autres et appuie les siennes sur des documents en partie demeurés inconnus à ses prédécesseurs.

L'élégant opuscule contient en cinq chapitres l'histoire d'autant de projets d'ambassades pontificales qui témoignent du zèle apostolique des souverains pontifes, mais dont les résultats, malheureusement, furent nuls. De toutes ces légations manquées, la plus curieuse est sans contredit la première, représentée par Hans Schlitte et Steinberg, gentilhomme autrichien (chap. I). Elle offre tous les caractères d'une mystification, et avait toutes les chances d'insuccès. Après avoir lu l'exposé de cette mystification, inouïe dans les annales de la diplomatie, de son origine et de son échec le plus complet, dans lequel la Pologne, alors très puissante, a été pour beaucoup, on se

demande si l'on n'est pas mystifié soi-même, tant paraît étrange la facilité avec laquelle les cours de Rome et de Vienne ont accordé leur confiance à un homme sans mission aucune, sans titre comme sans garantie suffisante. Aussi dois-je ajouter que si l'auteur partage sur ce point l'opinion de M. Zakrzewski, M. Fiedler soutient le contraire et prend la mission de Steinberg au sérieux.

La seconde ambassade, décrétée en 1560, et confiée à Canobio d'abord, puis à Giraldo, eut le même sort que la première, grâce encore à l'opposition du roi de Pologne, traditionnellement hostile aux Moscovites, et d'ailleurs mieux informé sur le compte de son terrible voisin du nord. Le saint pape Pie V destina à Moscou un nouveau légat dans la personne de Vincent del Portico, alors nonce de Pologne (1570); mais il se vit bientôt obligé d'abandonner ce projet. Six ans après, Grégoire XIII reprend en sous-œuvre le plan moscovite, et s'adresse cette fois-ci, non plus à la Pologne, mais à l'Autriche, laquelle commence par s'y prêter volontiers, mais ensuite change d'avis, et fait échouer la mission, au grand désespoir de Clenke qui venait d'en être investi (chap. IV).

Le dernier chapitre fait connaître une nouvelle mission, projetée en 1579, et dont jusqu'ici on ne soupçonnait pas même l'existence. Les documents y relatifs se trouvaient dans la correspondance de Caligari, nonce de Pologne, que le P. Pierling a eu la bonne fortune de découvrir aux archives du Vatican, et qui ont échappé aux recherches de ses prédécesseurs.

Tel est, en gros, le contenu du petit volume qui nous occupe. A la fin sont ajoutés treize appendices; ils contiennent, entre autres, des instructions inédites de Pie V à Vincent del Portico (app. V, p. 140-144), une dépêche également inédite du cardinal de Côme à Morone (app. X), le texte des instructions du même cardinal à Caligari (app. XIII, p. 156-161).

Il faut avouer que l'auteur a parfaitement réussi à rester intéressant jusqu'au bout, en variant avec habileté son sujet, où le retour continuel des mêmes démarches, suivies des mêmes insuccès, aurait pu jeter quelque monotonie. Son exposé est animé et bien conduit; on le lit avec plaisir; bien des gens trouveront même qu'il est trop bref. Je le trouve aussi, mais voici dans quel sens : il me semble que l'auteur aurait pu expliquer davantage quantité de faits qu'il ne fait qu'effleurer, et qui supposent le lecteur ordinaire plus au courant des choses de l'histoire, qu'il ne l'est en réalité. Ainsi, par exemple, on ne comprend pas pourquoi Schlitte a été arrêté par les autorités de Lubeck et jeté en prison, ni d'où viennent les changements inattendus dans le caractère du tzar Ivan IV ou le refus subit de l'empereur Maximilien de seconder la mission de Clenke, etc.

Il y a aussi des inexactitudes, que nous prenons la liberté de signaler en vue d'une nouvelle édition, plus que probable, du livre dont il s'agit.

Hosius, écrivant en 1871, est une faute d'impression trop évidente (p. 76) pour qu'on s'y arrête; mais on ne saurait expliquer de la même manière l'union de Lublin, placée en 1533 (p. 22). L'année 1569 est tellement liée au souvenir de la réunion définitive de la Lithuanie à la Pologne, faite à Lublin, qu'elle exclut toute autre date.

Le fils du roi Sigismond (le Vieux) est souvent désigné sous le nom d'Auguste II (p. 26, 28, 32), ce qui le fait confondre avec le successeur de Sobieski. *Sigismond-Auguste* s'appelle bien aussi Sigismond II ou Auguste tout court, mais jamais Auguste II. En lisant, à la page 3, que « dès 1548, le titre de tsar figure constamment dans tous les genres de chartes, » le lecteur pensera sans doute que ce titre ne s'employait guère avant la dite époque. — Il est certain cependant que les grands princes de Moscou s'intitulaient ainsi à l'étranger (Karamzine, t. VI, p. 137) et que l'empereur Maximilien avait même donné à Basile, père de Jean IV, le titre d'empereur (Kaiser), ainsi que le portait le fameux document que Pierre I[er] fit tant valoir pour confirmer ses droits au même titre. (*Ibid.*, p. 36, éd. Einerling.)

De même, on serait porté à croire qu'avant 1547 il n'existait point de négociations diplomatiques entre Rome et Moscou, ce qui n'est pas. On connaît les ambassades de Schomberg, dominicain et plus tard cardinal, de Zacharie Ferreri, évêque de Guardia, de Jean-François di Potenza, évêque de Skara, sans parler de Paul Centurione, négociant génois qui a été deux fois à Moscou. Ces légations eurent lieu avant le premier quart du XVI[e] siècle, avant le règne de Jean IV. Il serait curieux d'établir un parallèle entre elles et les missions dont parle le livre du P. Pierling. On y verrait d'une part que Moscou avait alors un rôle tout différent de celui qui lui est fait dans les missions comprises entre les années 1547 et 1579, et auxquelles elle est restée complètement étrangère. D'autre part, on serait surpris de voir la grande ressemblance qui existe entre les instructions données à Steinberg, à Vincent del Portico ou à Caligari, et celles qu'avaient reçues autrefois Comuleo, Schomberg et autres. Nous y retrouverons les mêmes vues des papes sur la ligue des princes chrétiens contre le Turc, les mêmes invitations à l'union avec l'Église romaine ; rien n'y manque, ni la promesse d'élever l'archevêque de Moscou au rang de patriarche, ni celle d'octroyer au tsar la couronne royale, ni même les encouragements donnés au même pour prendre Constantinople, « son héritage légitime. » Il me semble même qu'il eût été mieux de remonter plus haut, de commencer par refaire l'histoire des négociations antérieures au règne d'Ivan IV ; la mission de Possevin n'en serait que mieux éclairée. En tout cas, il convenait d'en dire au moins quelques mots.

« Dès février 1578, lit-on (p. 113), à la diète de Varsovie la guerre moscovite fut décidée en principe; toutefois la déclaration formelle ne s'en fit qu'en juin 1579. » — Ne fallait-il pas ajouter que, malgré cette décision, on conclut une trêve de trois ans à partir du 12 mars 1578, que cette trêve resta lettre morte, que les hostilités continuèrent, et que, cette année même, les Lithuaniens, aidés des Allemands, prirent Venden, après avoir tué aux Moscovites six mille hommes ?

La date du 25 septembre (1579) assignée à la prise de Sokol par l'armée de Bathory (p. 117), est-elle bien certaine ? Je sais qu'elle a en sa faveur le témoignage de Karamzine ; mais les historiens polonais s'accordent à fixer la prise de cette forteresse au 11 septembre. (Voir Moravski, t. III, p. 76, éd. 1877 ; Lélével, Starozitnosci, t. II, art. *Sokol.*)

Ce qui paraît décider la question, c'est la dépêche adressée au nonce Caligari, le 14 septembre, par Barombski, qui lui annonce la prise de Sokol et loue la bravoure des Moscovites. On peut lire cette dépêche dans le Recueil de Tourguénev (t. I, p. 287). La même date est adoptée par le récent auteur de *la Famille des Schérémetev* (t. I, p. 487); un des principaux prisonniers faits à Sokol, appartenait à cette illustre famille, et s'appelait Fédor Vassilievitch. Le P. Pierling en fait mention plus d'une fois, mais sans donner ces prénoms.

Le nom de Tourguénev me suggère une dernière réflexion. Sa collection de documents relatifs à la Russie, ainsi que celle de Theiner consacrée à la Pologne, sont connues de tout le monde et indispensables à quiconque s'occupe de l'histoire de Russie. Témoin « Rome et Moscou, » où on en trouve la mention assez souvent au bas des pages. Le verdict que l'auteur prononce sur l'un et l'autre paraîtra, peut-être, trop rigoureux (v. préface). Tout en admettant avec lui que ces deux collectionneurs n'ont pas été à la hauteur de leur mission scientifique, que leurs éditions manquent de critique, qu'elles sont incomplètes et parfois infidèles, on doit pourtant reconnaître que, malgré tous ces défauts, elles sont d'une grande utilité, et que nous les attendrions encore aujourd'hui si elles ne devaient paraître qu'en satisfaisant à toutes les exigences de la critique historique. Chaque chose a son temps.

Quant à Vostokov, à qui a été confiée l'édition des trésors réunis par Tourguénev, il ne mérite que notre reconnaissance. La commission archéographique l'en a chargé, parce qu'il était alors son rédacteur en chef; d'ailleurs, elle ne pouvait pas faire un meilleur choix ponr une besogne qui demandait l'œil d'un philologue avant tout, les documents à imprimer étant écrits en différentes langues; or Vostokov était un « philologue excellent. » (Préf., p. IV.) — Si l'édition est suffisamment correcte, c'est à lui qu'elle le doit.

Les remarques qui viennent d'être faites visent des points trop secondaires pour qu'elles puissent diminuer l'incontestable valeur du nouveau volume de la Bibliothèque slave elzévirienne.

J. MARTINOV, S. J.

—

Un cartulaire et divers actes des Alaman, des de Lautrec et des de Lévis, *seigneurs des Castelnau-de-Bonafous, Villeneuve sur Vère, etc.,* XIII*e et* XIV*e siècles*, publiés par Edm. CABIÉ et L. MAZENS. Paris, Alph. Picard, 1883, in 8o de 235 pages.

Ce recueil comprend un cartulaire rédigé au commencement du XVIe siècle, et des documents déposés avant la Révolution dans une étude de notaire, à Lasgraïsses : ces papiers ont une importance évidente pour l'histoire, l'archéologie et la géographie ancienne d'une partie du Languedoc; ils présentent encore ce caractère particulier que leur ensemble forme un véritable cartulaire féodal.

Il n'y a pas à insister sur les familles auxquelles ces pièces se rapportent : les Alaman, qui eurent pour successeurs les Lautrec et les Lévis, ont dans l'histoire générale une place considérable; tout ce qui les touche est important à différents degrés.

Les auteurs ont fait précéder le *Cartulaire* d'une introduction de 78

pages, dans laquelle ils groupent toutes les remarques qui leur ont été suggérées par l'étude attentive de ces textes, sur leur valeur, leur orthographe, la paléographie, les faits qui appartiennent à l'histoire générale, les personnes, le droit, l'archéologie proprement dite, etc. Ils y ont joint neuf fac-simile d'écritures et des tables de noms de lieux et de personnes, en identifiant pour les premiers les formes anciennes avec les dénominations modernes. — N'oublions pas de dire que les philologues trouveront, dans ce volume, des actes rédigés en langue romane qui les intéresseront.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

—

Notes de Monsieur de Caumartin sur la recherche des nobles de la province de Champagne en 1673, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale. Paris, H. Champion, 1883, in-18 de 102 pages.

L'un des fils de Pierre d'Hozier, le juge d'armes bien connu de tous ceux qui s'occupent de blason, eut l'heureuse idée, pendant un séjour à Châlons-sur-Marne, de transcrire les notes recueillies par l'intendant Caumartin à propos de la Réformation de la noblesse de Champagne. Ce sont ces notes, destinées, lorsqu'elles furent prises, à rester secrètes, que contient ce petit livre, édité, au point de vue typographique, de manière à tenir convenablement sa place dans les bibliothèques d'amateurs.

Les éditeurs ont fait précéder le texte de Caumartin par quelques pages consacrées à la question de la transmission de la noblesse par les femmes, en Champagne; ce n'est pas un hors-d'œuvre, car l'examen du livre prouve que Caumartin n'admettait pas la noblesse féminine de Champagne (familles Berthelin et La Vofve), et ne faisait grâce qu'aux familles du Barrois, dont la coutume admettait une véritable substitution.

On est quelquefois surpris, en feuilletant les réformations rédigées par les intendants de province, de constater des faits démentis par des actes authentiques, ainsi que des lacunes singulières. Les *Notes de M. de Caumartin* permettent de voir tous les pièges qu'un amour-propre intéressé tendait aux fonctionnaires chargés de ce travail; toutes les intrigues multipliées pour établir des preuves de noblesse plus ou moins douteuses; enfin les influences que certaines protections exerçaient sur les décisions de l'intendant. On reconnaît que, bien qu'officielles, ces réformations ne sont pas à l'abri du contrôle de la critique historique sérieuse.

J. DE M.

—

Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, *Revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes,* par J. DE BOUROUSSE DE LAFFORE. Tome IV. Paris, Champion; Bordeaux, Feret; Agen, chez l'auteur, rue Lacépède, 2, 1883, in-4° de VIII - LXXVI - 477 p.

Nous appelions dernièrement l'attention de nos lecteurs sur un double travail de M. de Laffore : *Notes historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne*, et *Les Lusignans du Poitou et de l'Agenais.* Nous venons aujourd'hui leur signaler un nouveau et important travail de cet érudit, qui apporte dans ses recher-

ches une conscience proverbiale. Le tome IV du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* contient :

1° *Lettres autographes de Louis XVI, Marie-Antoinette, Philippe duc d'Orléans, Necker, de Barentin, Charles Voidel, Burke, le général Kléber*, etc. (p. I-LXXVI.) Ces documents, qui sont la propriété de la famille de l'auteur, présentent beaucoup d'intérêt. Les neuf lettres confidentielles de Louis XVI à son premier ministre, le comte de Maurepas, ont surtout une grande valeur historique. M. de Laffore, dont les appréciations sont toujours judicieuses, apprécie ainsi Louis XVI d'après cette correspondance (p. LXXVIII) : « Louis XVI avait des mœurs pures, un cœur honnête, un jugement droit, un caractère doux et bienveillant, un esprit exclusivement occupé de choses sérieuses, il étudiait avec une constante sollicitude les affaires de son gouvernement ; et, dans une cour spirituelle, rieuse, occupée de plaisirs, le Roi seul ne s'amusait pas. Sa préoccupation de tous les instants, sa qualité prédominante et caractéristique étaient de rechercher et de faire le bien. Ce prince écrivait sans prétention, d'une manière simple, claire et précise ; il avait plus d'intelligence qu'on ne lui en accorde habituellement, et possédait toutes les vertus qui honorent l'homme privé; mais il n'avait pas reçu du ciel la fermeté, la volonté persévérante, l'énergie dans l'exécution des décisions prises après un mûr examen, qualités essentielles pour un monarque, et sans lesquelles il n'y a pas de grand roi. L'énergie, cette qualité qui lui manquait pour gouverner les hommes, il a su la trouver pour souffrir leur ingratitude ou leur férocité ; il a su la conserver pour mourir. Tout ce que l'adversité peut avoir de douloureux et de poignant, il l'a supporté avec une grandeur et une dignité qui ne dépareraient pas les plus beaux caractères. »

2° Généalogie de la *Maison de Savoie*, maison dont une branche s'établit en Guienne ; des familles de *Barciet, de Barbier de La Serre, des Planels d'Alché de La Rive, de Raigniac, de Montpezat, de Cortète, d'Artagnan, de Bastard, de Bure* et *de Burin* (p. 1 - 448).

Toutes ces généalogies sont dressées avec un soin parfait, et l'auteur s'est rendu un juste témoignage, quand il a dit (*Avertissement*, p. 1) : « J'ai fait tout ce que j'ai pu et tout ce que j'ai su pour éviter des erreurs. » Chacune des assertions du savant généalogiste est, du reste, accompagnée des meilleures pièces justificatives. Quelques-unes de ces pièces sont d'une singulière importance, par exemple les lettres missives inédites du roi de France Henri III, adressées à Jacques de Cos, seigneur de la Hitte, lieutenant général pour Sa Majesté au marquisat de Saluces, qui figurent, au nombre de neuf, dans la notice sur la maison de Savoie, et, au nombre de dix, dans l'appendice. On trouve dans cette même généalogie, où sont rectifiées plusieurs inexactitudes du P. Anselme, divers autres documents historiques, tels que des lettres de Charles IX à Louis de Luz, vicomte d'Uza, extraits des archives du marquis de Lur-Saluces, et plusieurs ordonnances d'Honorat de Savoie, marquis de Villars, extraites du cabinet de l'auteur. Mentionnons encore (*Généalogie de Barciet*, p. 109) des lettres patentes de la reine Marguerite, datées de Nérac

le 13 juin 1580, divers brevets de Louis XIV (*ibidem*), un récit de l'*Esmotion populaire en la ville d'Agen pour le fait de la Gabelle, en l'année 1635*, tiré du manuscrit de Malebaysse (*Généalogie de Barbier de la Serre*, p. 158-160), un extrait (*ibidem*, p. 166) du *Livre-journal*, conservé aux archives du château de Goulens, de Claude de Barbier, conseiller du roi à la cour des aides de Guienne, une charte du 1er juin 1301, accordée par les seigneurs de Beauville aux habitants de la juridiction de Puymirol (*Généalogie de Raigniac*, p. 231), etc. Le tome IV du *Nobiliaire de Guienne et de Gasgogne* mériterait d'avoir pour épigraphe cette phrase de M. de Laffore (p. 1) : « L'histoire généalogique des familles est l'une des branches les plus utiles et les plus attrayantes de l'histoire d'un pays, lorsqu'elle est le fruit de recherches laborieuses, patientes, consciencieuses, impartiales. »

C'est à ces mêmes recherches que nous demandons, d'accord, en cela, avec tous les bons juges, un cinquième volume du *Nobiliaire*, où l'auteur, exauçant un vœu que nous avons formé dès 1869 et tenant la promesse inscrite à la page 268, nous donnerait la généalogie complète des maisons de Lusignan, de Madaillan et de Montferrand. Nous espérons que M. de Laffore trouvera le temps, non seulement d'ajouter à un recueil si estimé un cinquième volume qui en sera le digne couronnement, mais encore de publier les divers travaux qu'il prépare et dont le plus considérable, destiné à faire sensation dans le monde savant, est cette histoire de la race mérovingienne, commencée depuis vingt années, où, au prix des plus pénibles veilles, a été établie « la filiation exacte de la plus illustre et la plus nombreuse de toutes les races royales ou féodales dont il est possible de démontrer la descendance, » et où la brûlante question de l'authenticité de la charte d'Alaon sera discutée de la façon la plus approfondie.

T. DE L.

—

Histoire de la littérature grecque, *depuis ses origines jusqu'au VIe siècle*, par E. NAGEOTTE. Paris, Garnier frères, 1883, in-12 de 516 p.

Il paraît difficile de traiter en cinq cents pages un sujet aussi complexe, car il touche à la biographie, à la bibliographie et à la critique littéraire, aussi vaste, car il concerne un des peuples les mieux doués, une des civilisations les plus brillantes de l'histoire. Jusqu'ici le manuel unique, indispensable des étudiants, était l'ouvrage d'Alexis Pierron, d'une lecture facile, mais où le pédantisme nuit à l'érudition véritable. M. Nageotte s'est donné sans peine sur son prédécesseur un premier avantage : il évite avec grand soin toute note personnelle, et, comme il le déclare modestement, il n'a fait que traduire à l'usage de la jeunesse les opinions des hommes les plus compétents sur la matière. Un second mérite, essentiel même dans des livres de vulgarisation, est une connaissance approfondie des écrivains qui se sont occupés de l'ancienne Grèce, et une habileté sans prétention, quoique très réelle, à nous transmettre les principaux résultats de leurs études. La liste des ouvrages consultés par lui est longue; elle comprend bon nombre de noms illustres dans

le monde de l'érudition, soit en Allemagne, soit en France. Puisque celui de Sainte-Beuve y figure, pour quelques articles isolés, j'aurais voulu y voir également ceux de Jouffroy et de Mérimée; quelques pages échappées, comme par hasard, à ces deux écrivains et insérées dans leurs *Mélanges*, respirent, ce me semble, un sentiment de la nature et de l'esprit hellénique qui n'a pas été dépassé depuis.

Dans une substantielle introduction, M. Nageotte étudie les éléments du génie grec d'après la formule de M. Taine : le sol, la race, le milieu, et il montre avec bonheur comment la Grèce, « née divisée » à tant d'égards, suivant le mot de Joseph de Maistre, a pu trouver dans la littérature et dans l'art le signe de son unité et de son meilleur titre de gloire. Seulement son enthousiasme, très légitime pour la patrie de son imagination, l'entraîne parfois trop loin; pour un peu, il nous donnerait le développement du génie hellénique comme le dernier mot de la civilisation et du progrès. Je regrette (p. 18-19), une antithèse plus ingénieuse que juste entre la santé qui est l'état naturel du Grec, et la maladie qui est, au dire de Pascal, l'état naturel du chrétien. C'est forcer la note de part et d'autre : la subtilité Alexandrine n'a pas attendu l'avènement du christianisme pour se produire, et l'éloquence d'un saint Chrysostome me paraît une expression de l'esprit chrétien plus vraie que les boutades jansénistes de Pascal. C'est dire que j'aurais aussi souhaité, à la fin de ce volume, quelques mots sur les Pères grecs, principalement sur ce saint Basile qui a si heureusement confondu dans son œuvre la tradition antique et les inspirations de la foi nouvelle. Ces réserves faites, je n'hésite pas à dire qu'une érudition solide et sans apprêt, une intelligence raisonnée du génie grec, présente à chaque page, et l'absence de toute polémique déplacée rendront le livre de M. Nageotte aussi agréable aux gens de goût qu'utile à la jeunesse.

La géographie et l'art proprement dit ont trouvé leur place dans ce volume : l'une, par une carte littéraire de la Grèce qui contient toutes les localités mentionnées çà et là, et indique par des teintes diverses le développement des dialectes dorien, ionien, attique et éolien; l'autre, par la reproduction de quelques figures, bustes, plans, instruments de musique. Le génie grec nous apparaît ainsi sous ses formes variées, et, quand le livre de M. Nageotte ne nous inspirerait que le désir de l'étudier de plus près, dans ses multiples manifestations, l'auteur aurait, je n'en doute pas, atteint son but.

L. P.

—

Le Réformateur Froment et sa première femme, *esquisse historique*, par M. Jules Vuy. — Paris, Palmé, 1883, in-8° de 42 p.

Antoine Froment a été le premier en date et peut-être le plus populaire des réformateurs de Genève; et s'il faut en croire un Genevois notre contemporain, M. Albert Rilliet, sa femme, Marie d'Entière, doit lui disputer la paternité d'un pamphlet contre le catholicisme, jugé assez important pour avoir été deux fois réimprimé de nos jours. M. Vuy a voulu examiner de près cet écrit et ses auteurs présumés, et, à ce propos, il a esquissé, d'après les documents de l'époque, et principalement les lettres de Calvin et de Farel, une

biographie de Froment. Appuyé sur ces témoignages, il juge avec sévérité ce prédicant dauphinois, convaincu par lui d'avoir hasardé tous les métiers, et mérité, partout où il passa, le blâme de ses coreligionnaires. Marie d'Entière aurait été en tous points digne de lui, et de plus aussi ardente dans ses déclamations contre la nouvelle Eglise que contre l'Eglise catholique. Quant au pamphlet qui lui est attribué, il est évidemment l'œuvre d'un juriste, d'un homme qui a vu de près les archives genevoises, et a de plus assisté à des événements dont la femme de Froment n'a pu être témoin; Froment lui-même s'y révèle avec ses expressions favorites, trop fidèle image de son caractère. M. Vuy termine son étude en collationnant les deux textes de ces ouvrages, publiés par M. Revilliod en 1863, et M. Rilliet en 1881, et il donne pour plus d'une raison la préférence au premier. Telle est cette dissertation, œuvre de critique minutieuse et serrée, à la fois historique et littéraire.

L. P.

—

Les Correspondants de Peiresc. V. *Claude de Saumaise. Lettres inédites écrites de Dijon, de Paris et de Leyde à Peiresc* (1620-1637), publiés avec avertissement, notes et appendice par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Dijon, imp. Darentière, 1882, in-8o de 182 p., tiré à 120 ex.

Les Correspondants de Peiresc. VI. *Balthazar de Vias. Lettres inédites écrites de Marseille à Peiresc* (1615-1637), publiées et annotées par le même. Bordeaux, P. Chollet; Marseille, Lebon, 1883, gr. in-8o de xxv-46 p., tiré à 100 exempl.

Notre érudit et infatigable collaborateur marche si vite qu'on a peine à le suivre. Aussi sommes-nous en retard avec lui. Nous nous reprochons de n'avoir pas encore signalé à nos lecteurs les nouveaux opuscules de la curieuse série qu'il publie sous ce titre général : *Les Correspondants de Peiresc.* L'académie de Dijon s'est empressée d'accueillir et de publier dans ses *Mémoires* le précieux recueil des lettres inédites de Saumaise, dont plusieurs sont de véritables dissertations. Outre les quinze lettres adressées à Peiresc, M. Tamizey de Larroque publie vingt et une lettres adressées à Jacques du Puy, qui ont un caractère plus personnel et plus intime. C'est un important contingent pour la biographie de Saumaise et pour l'histoire littéraire du temps. — L'opuscule se termine par une intéressante lettre de M. L. Delisle, à propos d'un ouvrage de Saumaise relatif aux papyrus.

— Balthazar de Vias, poète marseillais et docteur à l'université d'Aix, né en 1587, mort en 1667, sortira un peu, grâce à la publication que nous annonçons, de l'obscurité ou du demi-jour où il était resté. M. Tamizey de Larroque lui consacre une substantielle notice, en tête des vingt-trois lettres à Peiresc, dont le soigneux éditeur a donné la primeur à la *Revue de Marseille et de Provence*, et qui, sans avoir l'intérêt des précédentes, ont un certain goût de terroir qui n'est pas à dédaigner.

G. de B.

—

M. de Beauvais, évêque de Senez (1731-1790), *étude biographique et littéraire*, par l'abbé A. Rosne, professeur de rhétorique au collège d'Arcueil. Paris, Gaume, 1883, in-18 de 54 pages.

Voilà une brochure, de modestes dimensions, qui sera lue certainement avec plus d'intérêt que maint savant volume, à cause du talent de l'auteur d'abord, et ensuite de la nouveauté du sujet.

Les grands prédicateurs du XVIIe siècle ont trouvé des biographes dont aucune recherche n'a pu lasser l'infatigable curiosité. Leurs successeurs, au XVIIIe siècle, ont eu une destinée bien différente : soit que leur rôle eût été plus effacé, soit que leur parole se fût perdue sans écho au milieu d'une société frivole, le silence s'était fait autour de leurs noms. Quelques-uns sans doute avaient essayé de continuer l'œuvre des Bourdaloue et des Bossuet, mais sans avoir la même passion pour l'étude et le travail ni le même zèle pour le salut des âmes. Ils cédaient, à leur insu, à cette habitude du laisser-aller et du succès facile, à cette absence de recueillement dans l'intelligence où M. Rosne voit avec raison un des fléaux de leur siècle. En même temps, au lieu d'aller droit à l'ennemi, chaque jour plus hardi, chaque jour plus redoutable, au lieu de défendre hautement contre l'incrédulité les croyances et les pratiques religieuses, la plupart ne songent qu'à offrir à leur public des dissertations, tout académiques, sur des sujets que la philosophie et la sagesse humaines peuvent revendiquer presque au même titre que le christianisme. « La mondanité les enveloppait peu à peu comme d'un voile, à travers lequel ils perdaient de plus en plus de vue les choses de Dieu. » Il semblait, selon une parole célèbre, que le sel de la terre n'eût plus de saveur.

Si telle fut la règle, il faut reconnaître du moins qu'elle eut des exceptions. Ainsi, c'est une figure des plus sympathiques que cet évêque de Senez en Provence, M. de Beauvais, dont M. Rosne nous retrace la vie. Mœurs d'une pureté évangélique, sentiments d'une remarquable élévation, piété aimable, air à la fois noble et modeste, tout en lui rappelait le souvenir de Fénelon : évêque d'un assez obscur diocèse, il fut attentif à remplir tous les devoirs de sa charge ; prédicateur ordinaire du roi, il n'hésita pas à porter dans la chaire chrétienne la liberté apostolique qui en fait à la fois la dignité et la force. Appelé à prononcer l'oraison funèbre de Louis XV (quelle tâche !), il ne sacrifia aucun des droits de la vérité et de la morale, et pour expliquer la désaffection croissante, le vide qui se faisait autour du trône, il jeta à tous les courtisans cet avertissement mémorable : « Les peuples n'ont pas sans doute le droit de murmurer, mais sans doute aussi ils ont le droit de se taire, et le silence des peuples est la leçon des rois. » Plusieurs de ses discours montrent qu'il eut comme le pressentiment des catastrophes à venir, et sa fin fut hâtée par les douleurs que lui faisaient éprouver les maux de la religion et de la patrie.

M. Rosne dit avec raison qu'on se prend à aimer une belle âme quand on a eu commerce avec elle : ses lecteurs partageront à leur tour cet attrait, qu'il réussit admirablement à leur communiquer. Son travail est un chapitre à la fois de notre his-

toire littéraire et de notre histoire religieuse, et fait vivement désirer la publication du volume où il nous promet une étude complète sur l'éloquence de la chaire depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la Révolution.

C. HUIT.

—

Les correspondants de J. Joubert. 1783-1822. *Lettres inédites de M. de Fontanes, Mme de Beaumont, M. et Mme de Chateaubriand, M. Molé, Mme de Guitaut, M. Frisell, Mlle de Chastenay,* publiées par Paul DE RAYNAL. Paris, Calmann-Levy, 1883, in-12 de 400 p. av. 2 portr.

M. Paul de Raynal, un de ces honorables magistrats auxquels les iniquités du régime actuel ont fait des loisirs, a recueilli comme un héritage de famille la tâche dont son oncle et son père s'étaient si bien acquittés, de faire connaître au public l'œuvre de Joubert. Il a eu à sa disposition les archives de famille qui lui ont permis de recueillir de nombreuses lettres, enchâssées dans un intéressant récit dont les lecteurs du *Correspondant* ont eu la primeur.

Le volume que nous annonçons ne nous fait pas seulement mieux connaître l'auteur des *Pensées;* il met en scène un certain nombre de personnages mêlés à la politique et à la littérature, depuis les dernières années du règne de Louis XVI jusqu'au milieu de la Restauration. On vit dans la société spirituelle et choisie de personnages illustres ou appartenant au meilleur monde; on les surprend dans le simple appareil de l'intimité; on admire la nature élevée et sympathique de Joubert, et l'on comprend comment cet esprit lumineux, profond, à la fois religieux et philosophique, fut un guide sûr auquel Fontanes et Molé venaient demander des lumières, et qui éclaira les débuts littéraires de Chateaubriand. Par son amitié à la fois tendre et respectueusement dévouée, Joubert apporta des consolations vraies à la vie si éprouvée de la charmante et courageuse Mme de Beaumont, qu'une mort prématurée vint enlever à ses amis. Tour à tour on voit apparaître, — à côté de ces femmes d'élite dont les lettres rappellent parfois celles de la célèbre marquise, — Fontanes, Chateaubriand, Molé. Si ces correspondances renferment peu de détails sur les événements contemporains, elles n'en contiennent pas moins le curieux tableau d'une société à jamais disparue, dont le commerce offre à la fois un charme incomparable et de précieux enseignements.

Le lecteur appréciera les qualités littéraires dont M. P. de Raynal a fait preuve en évoquant ces souvenirs qui apportent à la fois à la biographie et à l'histoire des éléments nouveaux et pleins d'intérêt.

X.

l'Administrateur Gérant: VICTOR PALMÉ.

CORRESPONDANCE

A Monsieur le directeur de la *Revue des questions historiques.*

Paris, 31 octobre 1883.

Monsieur,

Dans la livraison d'octobre (p. 689) de la *Revue des questions historiques*, M. E. de Barthélemy, rendant compte de mon *Histoire de la ville de Sceaux*, imprimée par M. Charaire, a commis involontairement, ainsi qu'il en convient, une grave erreur que je suis obligé de rectifier.

En disant : « MM. Advielle et Charaire n'ont rien négligé pour rendre leur œuvre complète...; » et, plus loin, « les auteurs, » votre savant collaborateur paraît croire que ce livre est l'œuvre de deux écrivains.

L'ouvrage est intitulé : « *Histoire de la ville de Sceaux*, par M. Victor Advielle. » Ces mots fixent ma situation vis-à-vis de mon éditeur ; j'ai donc à peine besoin d'ajouter que seul j'ai fait les recherches, et que seul aussi j'ai fait toute la rédaction du livre, depuis la préface jusqu'à la table.

Ceci expliqué, je n'ai qu'à remercier M. E. de Barthélemy de sa bienveillante appréciation.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Victor Advielle,
Officier d'académie.

Bruxelles. — Imp. Alfred Vromant.

PRUDENCE HISTORIEN

Il y a deux manières d'étudier l'histoire. La principale et la plus directe est de s'adresser aux annalistes qui ont écrit en vue de renseigner la postérité sur les événements accomplis de leur temps. Mais cette source, bien qu'indispensable, ne saurait suffire. Il y a toujours quelque chose d'artificiel, d'arrangé, dans l'histoire écrite : on connaîtrait incomplètement le passé si l'on ne pouvait l'animer ou la rectifier par ce que je me permettrai d'appeler l'histoire *vécue*. Celle-ci, elle est partout : dans une lettre, dans une inscription, dans des papiers domestiques, dans une note intime, dans les effusions d'une âme pieuse ou les confidences d'un poète. Une description ou une réminiscence inattendue, un vers d'un accent personnel jeté au milieu d'une satire ou d'une ode, introduiront quelquefois le chercheur plus avant dans la vie d'un siècle que des chapitres entiers d'un annaliste. Connaîtrions-nous bien la Rome d'Auguste sans Horace, ou de Domitien sans Juvénal ?

Prudence est pour le IVe siècle un témoin historique de même ordre, d'autant plus considérable et plus digne de foi qu'il n'a jamais songé à écrire l'histoire. C'est là, si je ne me trompe, un point de vue nouveau pour l'étude de ce grand poète. En général, on admire surtout dans Prudence le fondateur du lyrisme chrétien, le chantre tour à tour gracieux, énergique ou sublime des dogmes catholiques et des solennités religieuses, le théologien savant, le versificateur érudit. On ne songe pas assez que le

poète ne fut pas toujours un ascète, qu'il a été mêlé aux grandes affaires de son temps, qu'il les a vues de près, qu'il y a peut-être joué un rôle, qu'il a partagé la vie politique, artistique et mondaine des contemporains de Théodose, et que même à son insu, dans ses œuvres les plus austères et les plus détachées du monde, un passé aussi riche d'expérience et de souvenirs a dû laisser quelque trace. Ces traces, je me propose de les relever. Si je ne me fais pas illusion sur leur importance, on reconnaîtra que Prudence n'est point un guide inutile pour l'intelligence de cette seconde moitié du IVe siècle qui vit se livrer sur les champs de bataille comme dans les lois, dans les idées, dans les mœurs, jusque dans l'art, la lutte décisive entre deux religions, et qui offre, comme toutes les époques de transition, de nombreux et d'étranges contrastes.

I

Avant d'interroger Prudence sur l'histoire de son temps, il est indispensable de faire connaître, dans leurs lignes principales, sa vie et son œuvre : on ne pourrait apprécier sans ces renseignements préliminaires sa valeur comme témoin.

Nous connaissons seulement de la vie de Prudence ce qu'il nous en apprend lui-même : quelques faits et deux dates.

Dans la préface de ses œuvres, il s'exprime ainsi :

« J'ai déjà vécu cinquante-sept années ; je m'avance vers le terme, je vois venir la vieillesse. Qu'ai-je fait d'utile pendant ce long espace de temps? Mon enfance a pleuré sous la bruyante férule des maîtres : j'ai ensuite revêtu la toge, et, devenu vicieux, j'ai appris à proférer de coupables monsonges. Le plaisir et le luxe (combien je m'en repens aujourd'hui !) ont souillé ma jeunesse. Puis les luttes de la parole ont armé mon esprit inquiet, et le désir de vaincre m'a jeté dans les durs hasards. Deux fois j'ai gouverné par l'autorité des lois de nobles cités, rendant la justice aux bons, inspirant la terreur aux mauvais. Enfin la bonté du prince m'honora d'un grade élevé dans la milice, et me plaça au premier rang près de sa personne. Pendant que la vie, dans son vol rapide, se passe ainsi, mes cheveux blanchissent, et me rappellent que je suis né sous le consulat du vieux Salia :

depuis mon premier jour, que de fois se sont succédé les glaces de l'hiver et les roses du printemps ! la neige de ma tête est là pour me l'apprendre [1]. »

Cette courte autobiographie est à peu près le seul renseignement que l'on possède sur la vie d'Aurelius Prudentius Clemens [2]. Sa carrière active tient entre deux dates : 348, année de sa naissance, *Philippo et Salia consulibus* [3] ; 405, époque où, à l'âge de cinquante-sept ans, et depuis un temps probablement assez long retiré de la vie publique, il réunit et fit paraître ce que nous appellerions aujourd'hui ses œuvres complètes.

Trois villes d'Espagne se disputent l'honneur d'avoir vu naître Prudence : Saragosse (*Cesaraugusta*), Calahorra (*Calagurris*) et Tarragone. Les expressions employées par le poète dans plusieurs hymnes du *Peri Stephanôn* laissent la question indécise [4].

On ignore également la condition de sa famille : cependant l'éducation libérale qui lui fut donnée, la robe prétexte qu'il porta dans son enfance, alors qu'il étudiait la rhétorique, la carrière qu'il suivit plus tard au barreau, puis dans la haute administration, enfin à la cour, tout fait supposer qu'il appartenait à l'aristocratie de naissance ou de fortune. Ses parents étaient sans doute chrétiens : les rares impressions d'enfance dont il nous ait transmis le souvenir laissent deviner qu'il grandit dans un milieu croyant et distingué. Prudence avait treize ans quand Julien devint Auguste, seize ans quand mourut l'empereur apostat. On racontait devant l'adolescent les miracles qui interrompirent quelquefois les sacrifices offerts par Julien, quand un chrétien se trouvait là et faisait le signe de la croix : son imagination en resta frappée, et, quarante ans plus tard, il reproduisait un de ces récits dans ses vers. C'est un des plus curieux

[1] Prudence, *Præfatio*, 1-27.

[2] Les manuscrits donnent ses *tria nomina :* les prénoms qui y sont quelquefois ajoutés, Flavius ou Marcus, sont de pure fantaisie. Voir l'édition de Dressel, Leipzig, 1860, *Prolegomena*, p. II, note 2.

[3] Les inscriptions chrétiennes recueillies par M. de Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, nomment toutes, pour l'année 348, ces deux consuls, à l'exception d'une, n° 104, qui, comme Prudence, fait mention du seul Salia, *veteris Saliæ*, dit le poète.

[4] Voir sur ce sujet une longue dissertation dans les Prolégomènes de l'édition d'Arevalo (Migne, *Patrologie latine*, t. LIX, col. 578-591).

passages de l'*Apotheosis* [1]. Tout en flétrissant les coupables pratiques du renégat, le poète laisse voir une sympathie attristée pour les vertus politiques et guerrières du souverain [2] : son langage contraste avec les expressions beaucoup plus vives employées par la plupart des écrivains chrétiens du IVe siècle, quand le nom de Julien se rencontre sous leur plume. Il semble que Prudence ait gardé le ton discret et mesuré des entretiens qui devaient s'échanger autour du foyer paternel, et auxquels il assistait sans doute en silence : je me figure volontiers la maison des parents du poète fréquentée par des gens du monde, fervents chrétiens mais bons Romains, guerriers ou magistrats, qui recueillaient avidement et redisaient à voix basse les nouvelles défavorables à l'entreprise impie de l'empereur, tout en parlant de lui avec le respect que l'autorité inspire toujours aux gens en place, et avec l'estime que des Romains intelligents ne pouvaient manquer de ressentir pour un homme qui eût montré des qualités de gouvernement et des talents militaires, si le fanatisme antichrétien n'avait chez lui tout gâté.

Prudence a gardé de l'école publique, de la férule des maîtres, un souvenir assez semblable à celui qu'en avait conservé Horace [3] : dans une ode du *Peri Stephanôn*, consacrée à raconter le martyre de l'instituteur saint Cassien, il décrit avec une abondance de détails fort curieuse l'intérieur d'une classe d'enfants, et peint au naturel les sentiments de révolte qui naissent dans le cœur des écoliers : on peut croire que ses impressions d'enfance se retrouvent encore dans ces vers [4]. La classe du rhéteur ne

[1] *Apotheosis*, 449-502.

[2] « Principibus tamen e cunctis non defuit unus,
Me puero, ut memini, ductor fortissimus armis,
Conditor et legum, celeberrimus ore manuque,
Consultor patriæ, sed non consultor habendæ
Relligionis, amans tercentum millia divum.
Perfidus ille Deo, quamvis non perfidus Urbi. »

Ibid., 449-454.

[3] « Ætas prima crepantibus
Flevit sub ferulis... »

Præfatio, 7, 8. Cf. Horace, *Ep.*, II, I, 70.

[4] « Præfuerat studiis puerilibus et grege multo
Septus magister litterarum sederat,
Verba notis brevibus comprendere cuncta peritus,
Raptimque punctis dicta prepetibus sequi.

paraît pas lui avoir laissé de meilleurs souvenirs que celle du grammairien : on y apprenait à mentir [1]. Bientôt, il put montrer au barreau combien il avait profité de ces leçons : mais il eut sans doute sur ce périlleux théâtre quelques mésaventures, car il parle « des durs hasards » auxquels l'exposa « son maudit désir de vaincre [2]. » Malgré son éducation chrétienne, le jeune avocat paraît avoir été pendant quelques années assez dissipé : à l'en croire, sa jeunesse aurait subi de grands entraînements, et il en parle avec l'accent du repentir et de la honte [3]. Arevalo s'est donné beaucoup de mal pour prouver que ce sont là exagérations familières aux saintes âmes, et que les fautes de Prudence furent sans doute fort légères : j'avoue n'en rien savoir, et je trouve plus sûr d'en croire Prudence quand il se frappe la poitrine et confesse ses souillures, ses boues, comme il dit.

Ce feu de jeunesse passa vite : Prudence devint bientôt un homme sérieux. En ce temps comme de nos jours, le barreau menait quelquefois fort loin : tous les Romains illustres avaient préludé en plaidant à leurs grandes destinées, et s'arrachaient souvent, comme Pline le jeune, aux plus hautes fonctions ou aux plus aimables loisirs pour venir prêter le secours de leur éloquence à un client. Prudence devint deux fois gouverneur de province, et dut « imposer à de nobles villes le frein des lois [4]. »

Aspera nonnunquam præcepta et tristia visu
Impube vulgus moverant ira et metu.
Doctor amarus enim discenti semper ephebo,
Nec dulcis ulli disciplina infantiæ est. »

Peri Steph., IX, 21-29.

1 «... Mox docuit toga
Infectum vitiis falsa loqui, non sine crimine. »

Præfatio, 8, 9. — La *toga* dont parle le poète est la robe prétexte que portaient les enfants nobles jusqu'à quinze ans.

2 «..... Exin jurgia turbidos
Armarunt animos, et male pertinax
Vincendi studium subjacuit casibus asperis. »

Ibid., 13-15.

3 « Tum lasciva protervitas.
Et luxus petulans (heu pudet ac piget)
Fœdavit juvenem nequitiæ sordibus ac luto. »

Ibid., 10-12.

4 « Bis legum moderamine,
Frenos nobilium reximus urbium,
Jus civile bonis reddidimus, terruimus reos. »

Ibid, 16-18.

Le jurisconsulte, l'administrateur éprouvé se reconnaissent dans ses écrits : ainsi, dans les hymnes en l'honneur des martyrs, qu'il a réunies sous le titre de *Peri Stephanôn*, quelle que soit l'abondance souvent excessive de sa verve poétique et le prolixe développement de ses descriptions, il n'introduit jamais, comme les passionnaires de basse époque, des supplices de fantaisie, il gradue légalement les peines selon la qualité des personnes, et parle en homme qui a exercé le droit de glaive et appliqué les lois pénales.

Où étaient situées les provinces que par deux fois administra le poète ? Il ne le dit pas, mais on conjecture, non sans raison, qu'elles devaient faire partie du diocèse d'Espagne. En effet, dans aucun de ses écrits Prudence ne paraît familier avec d'autres pays. S'il parle de l'Italie, en plusieurs pièces du *Peri Stephanôn*, c'est comme un voyageur qui l'a visitée en passant, non comme un magistrat qui y aurait rempli à plusieurs reprises d'importantes fonctions. A peine fait-il quelque allusion à la Gaule. La pièce qu'il consacre à un martyr d'Illyrie semble contenir des erreurs géographiques. Dans ses hymnes sur saint Cyprien et les martyrs de Carthage, sur saint Romain d'Antioche, aucun trait ne décèle l'homme qui a vécu en Afrique ou en Asie, et parle de ces provinces autrement que sur la foi d'autrui. Au contraire, il nomme avec des détails familiers beaucoup de villes d'Espagne, la plupart situées dans la Tarraconaise. Peut-être fut-il *præses* de cette province ; on a supposé qu'il l'avait été deux fois, à deux époques différentes, expliquant ainsi le *bis legum moderamine*...

On pourrait même sans invraisemblance pousser plus loin les conjectures, et placer entre ses deux gouvernements le voyage qu'il fit à Rome, à une date que nous ignorons, et dont il raconte certains épisodes dans le *Peri Stephanôn*. Son hymne sur le martyre de saint Cassien nous apprend que, traversant Imola, ville située sur la route du voyageur qui se rendait par terre d'Espagne en Italie, et nommée dans les anciens itinéraires de Cadix à Rome [1], il entra dans la basilique, et pria longtemps sur le tombeau du saint. La poitrine appuyée contre la dalle tumu-

[1] Les itinéraires gravés sur les vases d'argent du musée Kircher la mentionnent comme la quatre-vingt-neuvième station. Orelli-Henzen, 5210.

laire, il versait des larmes : « Je repassais, dit-il, mes peines secrètes ; j'exposais tout bas mes désirs et mes craintes, ma maison laissée derrière moi dans des circonstances critiques, l'espoir encore douteux d'un avenir meilleur [1]. » L'homme heureux jusque-là venait-il d'être frappé d'une disgrâce? accourait-il se justifier d'accusations dont nous ignorons la nature? son gouvernement lui avait-il été enlevé, et, fonctionnaire révoqué, peu riche apparemment, tremblait-il à la pensée de sa famille dont le sort dépendait du résultat de son voyage? L'heureux succès qu'il obtint, et dont il attribue la cause aux prières de saint Cassien, consista-t-il dans la réintégration du poète dans ses fonctions administratives? fut-il, à la suite d'une destitution reconnue injuste, nommé pour la seconde fois gouverneur de la Tarraconaise? On serait tenté de le croire, car l'une des pièces où il résume avec le plus d'éclat ses souvenirs de Rome, l'hymne sur saint Hippolyte, est dédiée à un évêque du nom de Valérien, qui paraît appartenir à cette dynastie épiscopale des Valerii de Saragosse dont le poète parle ailleurs [2].

Le séjour de Prudence en Italie dura plusieurs mois ; il assista, à Rome, pendant le mois de juin, à la fête de saint Pierre et de saint Paul, pendant le mois d'août à celle de saint Hippolyte. Est-ce pendant ce voyage que, rentré tout à fait en grâce, il reçut de l'empereur un rang élevé à la cour? On ne saurait le dire, non plus que déterminer quelle dignité fut accordée à Prudence. Celui-ci raconte seulement que la faveur du prince lui donna un « rang élevé dans la milice » et le plaça « au premier ordre près de sa personne [3]. » Par « la milice » il faut, selon toute vraisemblance, entendre la *militia palatina*, c'est-à-dire l'armée des fonctionnaires attachés à l'administration de l'empire ou à la personne de l'empereur, comprenant ce que nous appellerions aujourd'hui les grands officiers de la couronne, le haut personnel des ministères et les charges de cour proprement dites. Dans cette hiérarchie administrative pourvue d'importants privilèges [4], les rangs

[1] *Peri Steph.*, IX, 101-104.
[2] Cf. *Peri Steph.*, IV, 79-80.
[3] « Tantum militiæ gradu
Evectum pietas principis extulit,
Adsumptum propius stare jubens ordine primo. »
Præfatio, 19-21.
[4] « *De privilegiis eorum qui in sacro palatio militarunt.* » *Code Théod.*, VI, xxxv.

étaient soigneusement marqués, se superposaient les uns aux autres, depuis les employés qui « militaient » dans les bureaux jusqu'aux dignitaires qui approchaient de la personne de l'empereur. Tout un livre du Code Théodosien est consacré à fixer la place de chacun et à déterminer les préséances [1]. Quel rang donna-t-on à Prudence? L'un de ses éditeurs, Obbar, pense qu'il fut élevé à la haute dignité de patrice, soit *patricius præsentalis*, soit *patricius codicillaris* ou *honorarius* [2]. Je crois plutôt, avec Arevalo, qu'il reçut le grade de comte du premier ordre, moins élevé, plus en rapport, semble-t-il, avec les fonctions qu'il avait exercées. Une loi du Code Théodosien, relative aux *comites primi ordinis*, s'exprime ainsi : « Nous ne devons point passer sous silence ceux qui dans l'administration civile et dans le gouvernement des provinces ont mérité de devenir aussi comtes du premier ordre [3]. » N'est-ce pas là « le rang dans la milice et le premier ordre près de la personne du prince » que Prudence obtint en récompense des services rendus par lui dans le gouvernement de sa province? Plusieurs manuscrits des œuvres de Prudence donnent au poète le titre sénatorial de V. C., *vir clarissimus*. Les comtes étaient fréquemment agrégés à la noblesse sénatoriale [4], soit qu'ils devinssent sénateurs actifs [5], soit qu'ils reçussent le rang sans avoir les charges. Prudence put devenir ainsi sénateur honoraire ou, comme on disait, « codicillaire [6], » et continuer à gouverner sa province : il arrivait souvent qu'on appartenait à l'ordre sénatorial sans résider à Rome, sans y être même jamais venu [7]. Ordinairement les gouverneurs des provinces espagnoles n'avaient que le rang inférieur de *perfectissimes :* cependant quelques-unes d'entre elles sont administrées, au IVe siècle, par des *clarissimes* [8] : une loi de 316 est adressée *Juliano, viro clarissimo, præsidi Tarraconensis* [9], gouverneur

[1] *Code Théod.*, VI, I-XXXVII.
[2] Obbar, cité par Dressel, *Prolegom.*, 4, note 8. — Cf. Cassiodore, *Variorum*, I, 3; VIII, 19; *Code Justinien*, III, XXXV, 3; XII, III, 3.
[3] « *De comitibus qui provincias regerunt.* » *Code Théod.*, VI, XXVII.
[4] *Ibid.*, XXXV, 7.
[5] *Ibid.*, XX, 1.
[6] *Ibid.*, XII, I, 42, 74, 187. Cf. Dion Cassius, LIX, 9; Pline le Jeune, *Ep.*, I, 14; Ulpien, au *Digeste*, L, XVI, 100.
[7] Dion Cassius, LXXII, 16; saint Augustin, *De civitate Dei*, XV.
[8] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, 260.
[9] *Code Théodosien*, II, VI, 1.

de la Tarraconaise, c'est-à-dire de la province d'Espagne que Prudence me semble avoir le plus vraisemblablement administrée, et probablement avec le même titre. Quelques éditeurs ont traduit le sigle V. C. des manuscrits par *vir consularis :* cette interprétation pourrait encore se soutenir, car les comtes du premier ordre avaient droit dans certaines circonstances au rang et au titre de *consulaires* [1], et l'on trouve sinon pour la Tarraconaise, au moins pour la Bétique, la Lusitanie et la Galice des gouverneurs portant au IVe siècle le titre de *vir clarissimus consularis* [2].

La plupart des commentateurs entendent ainsi d'une charge ou d'une dignité d'ordre purement civil et administratif la promotion dont Prudence parle en termes si vagues : je ne dois point cependant dissimuler que Gennadius, écrivain de la fin du Ve siècle (494), y voit un grade militaire, et croit que Prudence a réellement servi dans une milice autre que celle *quæ in sacro palatio militabat.* Le dernier éditeur allemand de notre poète. Dressel, adopterait volontiers cette opinion : il fait remarquer que dans la *Psychomachia* certaines expressions révèlent une grande entente des choses militaires. Cet argument me touche peu, car un homme dont la vie s'est passée toute entière dans les affaires publiques peut parler correctement le langage militaire, décrire un camp et une bataille, sans avoir appartenu à l'armée. Si Prudence avait été soldat, il l'eût probablement dit plus clairement; les expressions ambiguës de la Préface de ses œuvres s'appliquent beaucoup plus vraisemblablement à une promotion dans la hiérarchie administrative; les débuts et tout l'ensemble de la carrière du poète sont pacifiques : quand il parle du « désir de vaincre, » des « durs hasards, » il fait allusion seulement aux luttes du barreau.

Prudence sentit de bonne heure « ce qu'ont d'enflé et de creux la renommée et la faveur populaire, et combien il est vain de placer le souverain bien dans le succès d'une ambition toujours croissante [3]; » il se fatigua « d'interroger par la voix des hérauts

[1] *Ibid.*, VI, xx, 1.
[2] *Corpus inscriptionum latinarum.* II, 2205, 2635, 4911; Orelli, 2354.
[3] «... Qui ventosæ scandit festigia famæ
Inflaturque cavo pompæ popularis honore,

les tremblants accusés, de briser les faisceaux du licteur sur les corps des malheureux, et de mettre en mouvement les terribles haches de la loi [1]. » A cinquante-sept ans, au moment où il rassembla ses œuvres poétiques, il avait déposé le fardeau des affaires. La plupart de ses compositions ont certainement été écrites quand il avait cessé d'être magistrat. Le *Cathemerinon* a pour auteur un homme voué aux pratiques de l'ascétisme le plus raffiné [2], qui se déclare lui-même étranger aux affaires, à la fortune, à l'art de la parole comme à l'art de la guerre [3] : ce recueil ne peut avoir été composé qu'après la retraite de Prudence. Ses poèmes purement théologiques, comme l'*Hamartigenia* et l'*Apotheosis*, sont probablement de la même époque : un fonctionnaire public, un gouverneur de province, n'eût pas eu le loisir et la liberté d'esprit nécessaires pour se livrer aux profondes et absorbantes études de théologie que supposent ces deux poèmes. Au contraire, j'attribuerais volontiers à l'époque militante de la vie de Prudence tout ou partie du *Peri Stephanôn*. Ce recueil d'hymnes en l'honneur des martyrs n'est point un écrit purement contemplatif : l'œuvre religieuse y paraît, à qui regarde de près, doublée d'une œuvre politique. L'auteur n'exalte pas seulement le courage des martyrs : il fait de leurs souffrances un argument contre l'ancienne religion, et il met dans la bouche de quelques-uns de ses héros des déclarations où se reconnaît facilement la pensée d'un homme d'État associé à la politique anti-païenne de Théodose et de ses fils. On aperçoit d'ailleurs que le *Peri Stephanôn* n'a pas été composé d'un seul jet : les expressions employées par le poète dans plusieurs hymnes montrent qu'au moment où il les écrit il n'a pas encore vu Rome, d'autres sont remplies des souvenirs de son voyage : ce recueil appartient par conséquent à la période active de la vie du poète, et a dû être composé en partie quand il exerçait en Espagne des fonctions publiques, en partie pendant le voyage

Qui summum solidumque bonum putat ambitionis
Crescere successu... »

Hamartigenia, 437-440.

[1] «... Præconum voce trementes
Examinare reos, miserorum in corpora fasces
Frangere, terribiles legum exercere secures... »

Ibid., 440-442.

[2] *Cathemerinon*, III, 58-65.

[3] *Ibid.*, II, 45-48.

d'Italie, point culminant de sa fortune, ou immédiatement après le retour. Une inspiration analogue se reconnaît dans le *Contra Symmachum :* ce poème révèle une connaissance de l'état des esprits au sénat, de la force respective des partis dans cette assemblée, une intelligence et une pratique de la vie parlementaire du temps, qui feraient volontiers supposer que Prudence était encore plongé dans le vif courant des affaires quand il l'écrivit. Mais la date tardive du poème, composé entre 401 et 403, rend difficile d'admettre que Prudence se trouvait encore en fonctions quand il le publia : autrement il faudrait supposer que les œuvres de la retraite, le *Cathemerinon*, l'*Apotheosis* et l'*Hamartigenia*, furent écrites de 403 à 405, époque de la publication des œuvres complètes : ce laps de temps est manifestement trop court. Il faut donc reconnaître que, malgré l'inspiration toute politique dont il est rempli, le *Contra Symmachum* appartient aussi à la retraite de Prudence : certaines raisons de philologie et de métrique, que ce n'est point ici le lieu d'indiquer, rendent cette conclusion évidente. Il est curieux de voir l'homme qui, dans le *Cathemerinon*, paraissait absolument mort à la vie du monde, se réveiller tout à coup, reprendre par la pensée sa place au sénat, et, d'une plume frémissante, écrire dans sa cellule d'anachorète, d'après ses souvenirs personnels ou des renseignements de première main, le poème qui porta le dernier coup aux partisans du vieux culte.

Quelle que soit l'époque précise où le poète, chargé d'honneurs, se retira de la vie publique, il me paraît probable qu'il entra pauvre dans la retraite. Non seulement sa manière de vivre, telle qu'il la dépeint en quelques endroits du *Cathemerinon*, est simple et frugale, mais encore il fait lui-même, dans l'Épilogue qui termine le recueil de ses œuvres, l'aveu de sa pauvreté. « Les uns, pieux, fidèles, innocents et chastes, offrent à Dieu le sacrifice d'une bonne conscience : d'autres distribuent de l'argent aux pauvres. Nous à qui manque la sainteté, et qui n'avons pas le moyen de secourir les pauvres, nous offrons les iambes rapides et les agiles trochées [1]. » Le poète, avec une modestie touchante, se compare aux humbles ustensiles qui se

[1] «... Sanctitatis indigi,
Nec ad levamen pauperum potentes...»
Epilogue, 1-10.

rencontrent dans le plus riche mobilier. Partout brille la vaisselle d'or, d'argent, d'airain, mais on y voit aussi le vase de terre : à côté de l'ivoire finement sculpté paraît le bois grossièrement travaillé : toute chose a sa place et son emploi. Le Christ souffre, dans un coin de l'atrium divin, le pauvre vieux vase du poète, heureux de servir aux plus humbles usages, puisque c'est Dieu qu'il sert [1]. Tel est l'*Exegi monumentum* du poète chrétien : il n'attribue pas à son œuvre, comme Horace, l'éternité de l'airain, il la représente sous la forme d'une poterie grossière, presque d'un objet de rebut. La postérité a ratifié le jugement qu'Horace portait sur son œuvre : elle admire, mais ne ratifie pas l'humble manière dont Prudence a parlé de la sienne.

Peu de recueils poétiques ont un aspect aussi sévère que celui dont Prudence fit la publication de son vivant. Le choix des pièces qu'il voulut montrer au public révélerait seul la réserve et la fierté d'un esprit difficile pour lui-même et peu enclin à livrer ses secrets. On a vu avec quelle peine nous avons pu glaner, dans les œuvres de Prudence, de rares détails sur sa vie. Même si l'on considère comme prouvées les conjectures que nous avons émises au sujet de ses emplois, de sa carrière, de sa fortune, de sa retraite, combien de lacunes encore notre curiosité est condamnée à ne jamais combler ! Quels chers intérêts, quelles affections intimes ont rempli cette vie, dont on nous laisse à peine apercevoir le mouvement extérieur ? Prudence posséda-t-il ce qu'un poète chrétien de son temps [2] considère comme l'idéal du bonheur en ce monde, « une joyeuse maison, une épouse chaste et des fils chéris ? » Y eut-il place pour les tendresses de la famille, pour les commerces d'amitié, dans cette existence dont nous connaissons seulement deux extrêmes, les tracas de l'ambition puis les austérités de la pénitence ? Il est impossible de répondre à ces questions, car le *domum dubia sub sorte relictam* de l'ode à saint Cassien est trop vague pour laisser deviner quels êtres chers habitaient ou fréquentaient la demeure du poète. L'austère Paulin de Nole est plus communicatif ; nous connaissons sa femme, cette généreuse et charmante Therasia dont la présence sanctifia sa retraite après avoir embelli son foyer mondain ; nous connaissons le nom de

[1] *Ibid.*, 13-32.
[2] Saint Paulin de Nole.

ses amis, de son maître Ausone, des jeunes ménages dont il chanta l'épithalame. Sidoine Apollinaire a composé une multitude de pièces fugitives, de « petits vers, » son œuvre est une sorte de correspondance poétique, où toute l'aristocratie religieuse et politique de la Gaule romaine tient sa place, où la vie des prélats, des lettrés, des hauts fonctionnaires du v[e] siècle se reflète comme en un miroir. Prudence se présente seul devant la postérité : nous ne connaissons ni sa famille, ni ses correspondants, ni ses amis, à l'exception d'un seul, cet évêque Valérien auquel il dédie, par un mot bref, l'hymne onzième du *Peri Stephanôn*. Dans cet isolement, notre poète a quelque chose de solennel et de grandiose : on sent qu'il est de cette race des silencieux qui livrent à la curiosité publique la moindre part d'eux-mêmes, et, avares de leurs confidences, gardent pour leur propre cœur, ou pour quelques êtres chéris inconnus de la foule, les trésors ou les mystères de leur existence intime.

Ce sont donc des poèmes tout impersonnels qu'écrivit Prudence. Ils sont au nombre de sept : le *Cathemerinon*, l'*Apotheosis*, l'*Hamartigenia*, la *Psychomachia*, le *Contra Symmachum*, le *Peri Stephanôn* et le *Dittochaeon*. On remarquera qu'à l'exception d'un seul ils portent tous des titres grecs. Le *Cathemerinon* est un recueil de douze odes pieuses destinées à célébrer et à sanctifier les divers moments de la journée ou la solennité de certaines fêtes. L'*Apotheosis* est un poème théologique, composé pour défendre la divinité de Jésus-Christ contre les objections des Patripassiens, des Sabelliens, des Juifs, des Ebionites et des Manichéens. L'*Hamartigenia* est dirigée contre les Marcionites, qui s'appuyaient sur l'existence du mal et du péché pour nier l'unité divine [1] : Prudence expose la doctrine orthodoxe sur l'origine du mal et réfute le dualisme. La *Psychomachia* est une composition allégorique, racontant le combat de la religion con-

[1] Les Marcionites étaient encore florissants au IV[e] siècle. On a retrouvé une de leurs églises dans le village actuel de Deïr-Ali, au sud de Damas ; on y lit au-dessus de la porte l'inscription suivante :

ΣΥΝΑΓΩΓΗ ΜΑΡΚΙΩΝΙΣΤΩΝ ΚΩΜΗΣ
ΛΕΒΑΒΩΝ ΤΟΥ ΚΥ ΚΑΙ ΣΡ ΙΗ ΧΡΙΣΤΟΥ
ΠΡΟΝΟΙΑ ΠΑΥΛΟΥ ΠΡΕΣΒ ΤΟΥ ΛΧΕΤΟΥΣ

La date est l'an 630 des Séleucides, qui correspond à 318 de notre ère. Lebas et Waddington, *Voyage archéologique*, t. III, 2558.

tre les vices personnifiés, et célébrant la victoire du christianisme sur les mœurs païennes. Les deux livres *Contre Symmaque* ont pour but de réfuter les arguments tant religieux que politiques employés par le sénateur païen dans sa requête pour le rétablissement au sénat de l'autel et de la statue de la Victoire. Le *Peri Stephanôn* est un recueil de douze hymnes, dont quelques-unes sont de longs poèmes, en l'honneur des martyrs d'Italie, d'Espagne, d'Illyrie, d'Asie et d'Afrique. Enfin le *Dittochaeon* se compose de quarante-neuf quatrains, dont vingt-quatre se rapportant à l'Ancien Testament et vingt-cinq au Nouveau : ces quatrains étaient probablement destinés à être inscrits sous les peintures ou les mosaïques d'un édifice religieux, selon l'usage du temps.

Telle est l'œuvre poétique de Prudence, son œuvre complète, car on ne possède de lui aucun écrit en prose. Lui-même, dans la Préface dont nous avons déjà cité un long fragment, résume et caractérise ces poèmes avec une grande précision. Il raconte comment la vanité des choses qui passent a frappé son âme ; il se décide à quitter le monde et à mettre, comme disaient nos pères, un intervalle entre la vie et la mort. « Que mon âme pécheresse dépouille sa folie, qu'elle chante Dieu, si elle ne sait pas le servir. Que le jour et la nuit soient un hymne continuel (*Cathemerinon*), qu'elle combatte les hérésies (*Apotheosis*), défende la foi catholique (*Hamartigenia*), foule aux pieds les sacrifices des gentils (*Psychomachia*), jette, ô Rome, l'invective à tes idoles (*Contra Symmachum*), consacre un poème aux martyrs, loue les apôtres (*Peri Stephanôn*). Puissé-je, pendant que j'écris ces vers, me dégager des liens du corps, et m'élancer libre là où monteront les derniers accents de ma voix [1] ! » Un seul des poèmes de Prudence n'est pas désigné ici par allusion : c'est le *Dittochaeon*. On ne saurait voir dans cette omission un préjugé défavorable à son authenticité, quelquefois contestée. Il est probable qu'aux yeux de Prudence le *Dittochaeon* n'était pas un poème proprement dit, mais un recueil de devises pieuses, composées pour une basilique, ayant par conséquent une destination accidentelle et locale : Prudence ne jugea sans doute point ces poésies de circonstance assez importantes pour être mentionnées dans sa Préface. Dressel conjecture que la composition

[1] *Præfatio*, 34-45.

de ces inscriptions métriques (car tel est le vrai caractère des quatrains du *Dittochaeon*) fut demandée au poète après la publication du recueil complet de ses œuvres : le silence de la Préface s'expliquerait dans cette hypothèse plus facilement encore. Gennadius, qui écrivait dans le siècle même où mourut Prudence, nomme le *Dittochaeon* parmi les ouvrages de notre poète [1].

On voit combien étaient variées les cordes que possédait dès la fin du IVe siècle la lyre chrétienne. Prudence s'est interdit la poésie intime et familière, que plusieurs de ses contemporains cultivaient avec succès, et dans laquelle le christianisme, en purifiant les affections, en rendant la vie de l'âme plus délicate, plus méditative et plus profonde, introduisit des éléments nouveaux. Mais que d'autres genres a traités notre poète ! l'ode dans le *Cathemerinon* et dans le *Peri Stephanôn*, le poème didactique dans l'*Apotheosis* et l'*Hamartigenia*, l'allégorie dans la *Psychomachia*, la satire dans le *Contra Symmachum*. La richesse de son œuvre, c'est qu'il ne s'est jamais enfermé dans les limites des genres, et que la nouveauté des sujets amène dans la plupart de ses compositions un mélange de formes, qui leur donne quelquefois des beautés imprévues. Le *Cathemerinon* est une suite de pièces purement lyriques, mais, dans le *Peri Stephanôn*, plus d'une composition, ode par le mètre, tient de la satire et du drame par le fond des idées : ainsi, dans l'hymne dixième, consacrée au martyre de saint Romain, les discours mis dans la bouche du saint sont d'un Juvénal chrétien, tandis que la variété des incidents, les épisodes qui se succèdent, les personnages différents qui entrent tout à coup en scène, forment un véritable drame, qui sans doute ne fait point songer à Sophocle, mais rappelle par moments la tragédie déclamatoire et raisonneuse de Sénèque. De même dans le *Contra Symmachum* tous les tons sont mêlés : tantôt la satire pousse contre le paganisme sa pointe acérée, tantôt le philosophe et le théologien scrutent les origines de l'idolâtrie, tantôt l'homme d'État et l'historien nous introduisent dans la curie, nous font assister aux délibérations du sénat, ou dessinent à grands traits le tableau de l'unité romaine, précurseur et préparation de l'unité religieuse. A quel genre rattacher la *Psychomachia ?* Bien que l'allégorie ne soit

[1] *De viris illustribus*, 13.

point inconnue des poètes classiques, ils n'ont guère laissé de compositions où elle joue le rôle principal : le poème de Prudence, qui nous semble froid malgré l'imagination et le talent que l'auteur y a semés à profusion, ouvre le cycle de ces compositions si étrangères au goût moderne, dans lesquelles le moyen âge s'est complu à animer d'une vie individuelle les vertus, les vices, les abstractions, depuis les *Noces de la Philologie et de Mercure*, du cinquième siècle, jusqu'aux moralités du quinzième, jusqu'à ces peintures immortelles où Giotto, s'inspirant de Dante, a retracé sur les murs d'Assise les bien aimées de saint François, la Pauvreté, la Chasteté, l'Obéissance, jusqu'à ces tableaux d'un raffinement exquis dans lesquels Mantegna, traduisant Prudence, et lui infusant je ne sais quelle grâce platonicienne, a peint le combat des Vertus et des Vices!

II

Je viens de recueillir ce que les écrits de Prudence laissent deviner de sa vie, et j'ai en quelques mots caractérisé l'œuvre du poète. On comprend maintenant de quelle importance un tel témoin doit être pour l'histoire de son temps. Le moment est venu de l'interroger. Nous lui emprunterons le récit d'un des épisodes les plus considérables de la dernière lutte entre le paganisme et la religion chrétienne, devenue la religion des empereurs et aspirant à être celle de l'empire.

De toutes les statues de la Victoire honorées dans Rome païenne, la plus célèbre et probablement la plus précieuse [1] était celle qui décorait la curie Julia. Elle était d'or, et représentait une femme d'aspect martial, *virago*, à la chevelure gracieusement nouée, aux seins découverts s'échappant des plis flottants de sa tunique, retenue à la taille par une étroite ceinture [2]. Élégante et légère, la déesse, debout sur un pied, ses ailes déployées remplissant la salle de leur éclat métallique

[1] «... Multis... formata talentis. »
Prudence, *Contra Symmachum*, II, 29.

[2] «......Pexo crine virago,
...Nudo suspensa pede strophioque recincta,
...Tumidas fluitante sinu vestita papillas. »
Ibid., 36-38.

semblait planer sur l'assistance comme un oiseau divin [1]. En avant était un autel; chaque sénateur entrant dans la curie faisait fumer l'encens et répandait une libation [2] aux pieds de la déesse protectrice des destinées romaines [3]. Après le triomphe de Constantin, cette statue, devenue pour les chrétiens un objet de scandale, considérée au contraire par beaucoup de membres du patriciat romain comme le dernier vestige de la puissance politique du paganisme, fut exposée à de nombreuses vicissitudes. Véritable symbole de l'ancienne religion, elle en suit les destinées; pendant la lutte entre les deux cultes, qui remplit tout le IVe siècle et forme l'intérêt puissant de son histoire, on la voit descendre de son piédestal toutes les fois que le christianisme est victorieux, y remonter quand le culte des dieux reprend l'offensive ; le jour où elle en disparaît à jamais, la défaite des païens est consommée.

Constant l'avait fait enlever de la curie ; Magnence l'y rétablit ; lors du voyage de Constance à Rome, ce dernier la fit retirer de nouveau [4]. Replacée, soit par la majorité païenne du sénat après le départ de Constance, soit seulement par Julien [5], laissée en place par Jovien, tolérée par Valentinien, elle fut supprimée par l'ordre de Gratien, le premier empereur qui, chrétien dans la vie publique comme dans la vie privée, ait refusé les insignes du souverain pontificat.

La douleur des sénateurs païens fut très grande : ils envoyèrent une députation à Milan, où résidait Gratien, pour le prier de rapporter son ordre. Mais les chrétiens du sénat avaient fait diligence ; une lettre du pape Damase parvint à Milan avant les

[1] «...... Aurea quamvis
Marmoreo in templo rutilas Victoria penna
Explicet... » *Ibid.*, 29-39.
«... Quum totis exsurgens ardua pennis
Ipsa... sacras Victoria panderet alas.»
Claudien, *De cons. Stilich.*, III, 203-204.
« Adfuit ipsa suis ales Victoria templis,
Romanæ tutela togæ : quæ divite penna
Patricii reverenda fovet sacraria cœtus. »
Id., *De VI cons. Honorii*, 596-598.

[2] Saint Ambroise, Ep. 17, 18.

[3] « Custos imperii virgo. » Claudien, *De cons. Stilich.*, 203.

[4] Saint Ambroise, Ep. 18.

[5] Symmaque, Ep., X, 61.

délégués du parti païen [1]; l'empereur refusa de recevoir ceux-ci, et persista dans ses résolutions [2].

La mort tragique de Gratien, arrivée l'année suivante, rendit l'espoir aux païens. Ils crurent obtenir du jeune Valentinien II et de sa mère Justine la faveur refusée par la foi vive et la ferme politique du précédent empereur. Une nouvelle députation se rendit à la cour. Elle avait pour chef l'un des plus sincères parmi les défenseurs du paganisme, un homme dont ses adversaires mêmes ne parlent qu'avec estime, et que Prudence met au-dessus de Cicéron pour l'éloquence, le préfet de Rome Symmaque. Saint Ambroise, heureusement, veillait [3] : à l'élégante requête de Symmaque [4], il opposa une réponse victorieuse [5]. La cause chrétienne encore une fois l'emporta. Une troisième députation envoyée en 389 auprès de Théodose fut éconduite [6]. En 392 d'autres délégués du sénat étant allés présenter en Gaule la même requête à Valentinien ne furent pas mieux reçus [7]. Pendant la courte usurpation d'Eugène les vœux du parti païen obtinrent enfin satisfaction [8]. Mais sa joie ne fut pas de longue durée : la victoire foudroyante de Théodose anéantit toutes les espérances de la réaction, et l'empereur lui porta le dernier coup en ordonnant la suppression définitive du culte idolâtrique.

On eût pu croire le parti païen abattu pour toujours : il se trouvait cependant encore plus d'un patricien obstiné pour lequel tous les événements servaient de prétexte à renouveler la pétition accoutumée en faveur de la statue de la Victoire. Après la mort de Théodose, et le partage de l'empire entre ses deux fils Arcadius et Honorius, l'invasion barbare un instant arrêtée par l'épée du grand capitaine reprend son cours. Les Goths dévastent tour à tour la Grèce et l'Italie. Vers 400 ou 401, Alaric envahit cette dernière contrée : il n'est plus qu'à peu de journées de Rome. La

[1] Saint Ambroise, Ep. 17.
[2] Symmaque, l. c.
[3] Saint Ambroise, Ep. 17.
[4] Symmaque, Ep. X, 61.
[5] Saint Ambroise, Ep. 18.
[6] Id., *Ep.* 57. Cf. Symmaque, *Ep.*, II, 32.
[7] Saint Ambroise, Ep. 57, et *De obitu Valentiniani.*
[8] Saint Ambroise, Ep. 57; et *Vita S. Ambrosii a Paulino scripta,* 26.

superstition des vieux païens se réveille [1] : pour eux, le sort de la ville éternelle est lié à celui de ses idoles. Pendant que les chrétiens disent : « Pour vaincre il nous suffit de nos bras et de Dieu [2], » les païens soutiennent que la Victoire « n'ouvrira toutes grandes ses ailes » que si l'on rétablit sa statue dans la curie Julia. Symmaque adresse aux empereurs une nouvelle requête, ou plutôt leur présente de nouveau le libelle offert vingt ans plus tôt à Valentinien et réfuté alors par saint Ambroise. « Seul, dit-il, un ami des barbares peut refuser son culte à la Victoire [3]; » — c'est presque accuser les chrétiens d'être « les alliés de l'étranger. » Les empereurs, ou plutôt Honorius, à qui seul fut sans doute remise la pièce, refusèrent de prendre au sérieux ces insinuations et repoussèrent la nouvelle demande du parti païen [4] : la Providence leur donna raison, car l'éclatante victoire de Pollentia, remportée par Stilicon le jour de Pâques de l'année 403, rejeta pour un temps les Goths hors de l'Italie [5].

Telle fut l'occasion du poème *Contra Symmachum*. L'éloquente intervention du poète pesa-t-elle sur la décision d'Honorius? On ne peut le conjecturer que pour les six cent cinquante premiers vers. Le *Contra Symmachum* est formé de deux livres distincts précédés chacun d'une préface, et ne paraissant point avoir été composés d'un seul jet. Il se peut que le premier ait été rapidement écrit par le poète chrétien afin de réfuter immédiatement la requête de Symmaque et de donner à sa muse auprès du fils de Théodose le rôle que l'éloquence épiscopale d'Ambroise avait eu auprès de Valentinien. Le second livre parut certainement après la bataille de Pollentia, car elle y est nommée, et avant le

[1] Sur les terreurs superstitieuses de 403, voir Claudien, *De bello Getico*, 227-266.

[2] « Vincendi quæris dominam ? sua dextera cuique est
Et Deus omnipotens... »

Contra Symmachum, II, 35, 36. On peut rapprocher de ces beaux vers le mot de saint Augustin sur les victoires des Hébreux : « Sine Victoria quidem non vicerunt, non eam tamen deam, sed Dei sui munus habuerunt » (*De civitate Dei*, IV, 34), et le marbre de Cirta représentant une Victoire entourée de croix, au-dessous de laquelle est écrit : A DEO DATVR VICTORIA. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 4237.

[3] «..... Et quis amicus
Hostibus, hanc vestro sancte neget esse colendam
Imperio ?... »

Contra Symmachum, II, 14, 15.

[4] *Ibid.*, 17-66.

[5] *Ibid.*, 703-720.

voyage que fit Honorius à Rome à la fin de 403 : le poète invite en effet l'empereur à visiter la ville éternelle. Je pense donc que la première partie du poème, le premier livre, a été composée entre 401 et 403, comme une réplique directe à Symmaque, et la seconde partie dans l'autre moitié de cette dernière année, afin d'opposer au mémoire du sénateur païen, qui continuait sans doute à être lu, une réponse rendue facile par la victoire de Stilicon.

Prudence se propose de confirmer les fils de Théodose dans la politique religieuse de leur père. Il poursuit ce but de deux manières : en combattant les erreurs du paganisme, et en rappelant aux jeunes souverains les actes du grand empereur. Je n'ai point à juger, dans cette étude, la polémique doctrinale soutenue par Prudence contre les défenseurs de l'ancien culte : mais je dois recueillir les renseignements historiques, si curieux et si considérables, mis par lui sous les yeux d'Honorius et d'Arcadius.

Tous les historiens du IVe et du Ve siècles ont raconté l'assassinat de Valentinien par Arbogast, la pourpre jetée par ce général sur les épaules du rhéteur Eugène, la levée de boucliers du parti païen se rangeant autour de ce fantôme d'empereur pour entamer contre Théodose une lutte décisive [1], la victoire de Théodose auprès d'Aquilée, la mort d'Arbogast et d'Eugène. C'était la seconde fois que Théodose triomphait ainsi d'un usurpateur ; sept ans plus tôt, il avait par la victoire de Pettau délivré l'empire de la tyrannie de Maxime. « Deux fois vainqueur par la mort d'un tyran, » dit Prudence, qui rapproche l'un de l'autre les deux événements, l'empereur s'achemina vers Rome ; « l'œil du triomphateur contempla les belles murailles de la ville [2]. »

Ainsi, voyage de Théodose à Rome au lendemain de la bataille de la Rivière Froide [3], tel est le premier fait rapporté par

[1] Sur les préparatifs de cette lutte et les cérémonies idolâtriques qui en furent le prélude, voir le curieux poème inséré à la suite des œuvres de Prudence dans le ms 8084 de la Bibliothèque nationale. Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1867, 3e série, t. III, p. 297 ; *Revue archéologique*, t. XVIII (1868), p. 451-459 ; t. XIX (1868) p. 44-45; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 49-65 et mon livre sur l'*Art païen sous les empereurs chrétiens*, Paris, Didier, 1879, p. 136-142.

[2] «... Princeps gemini bis victor cæde tyranni,
Pulchra triumphali respexit mœnia vultu. »
Contra Symmachum, I, 410, 411.

[3] Flumen Frigidum, à trente-six milles d'Aquilée.

Prudence. Le païen Zosime et l'historien ecclésiastique Théodoret l'affirment également. Cependant il est aujourd'hui encore très contesté. Pagi [1] et Tillemont [2] au XVIIe siècle, Le Beau au XVIIIe [3], Beugnot [4] et M. de Broglie [5] de nos jours, croient pouvoir le ranger parmi les fables. Ils s'appuient principalement sur la difficulté de placer entre le 6 septembre 394, date de la victoire de Théodose, et le 17 janvier 395, date de sa mort à Milan, le temps d'un voyage impérial à Rome. Tillemont croit même le témoignage de Prudence et des deux historiens inconciliable avec un texte de Claudien. Ce dernier affirme que, dans les cent ans qui ont précédé le sixième consulat d'Honorius en 404, Rome fut trois fois seulement visitée par les empereurs: or Constantin y vint en 312, Constance en 357, Théodose en 389; un second voyage de celui-ci en 394 ne peut donc être admis.

Aucun de ces arguments ne paraît très solide : comme le fait observer M. de Rossi [6], ils sont plutôt négatifs que positifs, et peuvent difficilement être mis en balance avec l'affirmation concordante et précise de deux contemporains, écrivant dans un esprit très différent, d'après des sources tout à fait dissemblables. Prudence, gouverneur de province en Occident, sous le règne de Théodose, investi d'une charge de cour à la fin de ce règne ou au commencement de celui d'Honorius, ayant très probablement reçu le titre de clarissime, c'est-à-dire de sénateur, visité Rome et connu ses collègues païens et chrétiens, par conséquent en mesure d'être bien informé, représente ici la version chrétienne et en quelque sorte officielle ; Zosime, dont le récit diffère dans les détails de celui de Prudence [7], est au contraire l'écho du parti païen. Il faudrait des preuves bien fortes pour renverser l'affirmation de tels témoins, venus des deux points opposés de l'horizon politique et religieux, et mis par la différence de leurs convictions à l'abri de tout soupçon d'entente frauduleuse. Ces preuves n'existent pas : les prétendues impos-

[1] Pagi, *Critic. ad Baron.*, ann. 395, n° 6.

[2] Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. V, p. 767, 768.

[3] Le Beau, *Histoire du Bas Empire*, t. V, p. 479.

[4] Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 483-485.

[5] A. de Broglie, *L'Eglise et l'Empire romain*, t. V, p. 767, 768.

[6] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 70.

[7] Zozime, IV, 59. Cf. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme*, t. I, p. 483-485.

sibilités sur lesquelles on se fonde ne résistent pas à l'examen. Il est facile d'admettre que Théodose, même ayant déja ressenti les premières atteintes de la maladie, ait pu entre le 6 septembre 394 et le commencement de 395 aller d'Aquilée ou de Milan à Rome : il avait eu la force de quitter Constantinople, de traverser la Mésie et la Dacie, de franchir les Alpes, de combattre et de vaincre : quoi d'étonnant si, au lendemain de cette victoire, peut-être pendant l'intervalle de temps qui la sépara de la venue d'Honorius mandé de Constantinople, il a poussé jusqu'à Rome ? Qu'on ne l'oublie pas, tout le monde politique de Rome s'était rangé sous les drapeaux d'Eugène, c'est en réalité la Rome païenne que Théodose venait de combattre sur les bords de la Rivière Froide ; l'effet de sa victoire n'eût pas été complet s'il n'était venu chasser de sa dernière citadelle le paganisme vaincu.

L'argument tiré de quelques vers de Claudien est loin d'avoir la valeur que lui attribue Tillemont. Le chantre païen du sixième consulat d'Honorius met dans la bouche de Rome, invitant le jeune empereur à la venir visiter, ces paroles : « Depuis vingt lustres, trois fois j'ai vu les Augustes franchir mes murailles : une même cause avait amené leur triomphe, les discordes civiles : ils venaient superbes, et je contemplais leurs chars teints de sang latin. Quelle mère se réjouirait du deuil de ses fils ? Les tyrans avaient péri, mais ces tyrans étaient nos concitoyens[1]. » Ainsi, les trois voyages impériaux dont parle Claudien sont trois triomphes et ont eu pour cause la mort de trois tyrans. Constantin entre dans ces conditions à Rome en 312, après avoir vaincu Maxence ; Théodose, en 389, quelques mois après la défaite de Maxime. Un autre empereur a visité Rome entre ces deux dates : c'est Constance, en 357 ; il y est venu non en vainqueur, mais en touriste couronné, au sein d'une profonde paix, plusieurs années après la mort de Vétranion et de Magnence, et sans que

1. « His annis, qui lustra mihi bis dena recensent,
Nostra ter Augustos intra pomœria vidi,
Temporibus variis : eadem sed causa tropæis
Civilis dissensus erat : venere superbi,
Scilicet ut Latio respersos sanguine currus
Adspicerem ? quisquam ne piæ lætanda parenti
Natorum lamenta putet ? periere tyranni,
Sed nobis periere tamen... »
Claudien, *De VI consulatu Honorii*, 392-399.

son voyage puisse être en rien rattaché à la défaite de ces rebelles. Les vers cités plus haut ne peuvent se rapporter au voyage de Constance. Claudien se propose, dans ces vers et dans ceux qui suivent, de faire contraster la venue pacifique d'Honorius avec les voyages sanglants de ses prédécesseurs ; il passe volontairement sous silence celui de Constance, dont la mention eût affaibli l'effet qu'il voulait produire, et, par ces trois entrées d'Augustes visitant Rome au lendemain des guerres civiles, après le meurtre de tyrans, sur un char ruisselant de sang latin, il fait allusion au voyage de Constantin en 312, de Théodose en 389, de Théodose encore en 394. Claudien est ainsi d'accord avec Prudence : loin de contredire le témoignage de notre poète, ses vers le confirment [1].

Dès son entrée dans Rome, Théodose fut frappé de l'aspect encore païen de la ville : « Il l'aperçut, dit Prudence, enveloppée de ténèbres et plongée dans la nuit ; les brouillards de l'erreur chassaient des sept collines la pure lumière [2]. » Quand Théodose l'avait visitée une première fois, six ans plus tôt, le paganisme n'était pas moins florissant dans Rome, et les yeux de l'impérial voyageur avaient dû en être blessés; mais entre 389 et 394 de grands événements s'étaient passés; Théodose avait frappé sur le paganisme dans toutes les parties de l'empire des coups terribles et décisifs ; il pouvait s'étonner que seule entre toutes les cités Rome semblât y être demeurée insensible. Les sacrifices mêlés de divination avaient été prohibés en 381 et 385 [3],le Serapeum d'Alexandrie, les sanctuaires idolâtriques de Canope et de beaucoup de villes d'Égypte étaient tombés [4], l'entrée de tous les temples avait été interdite en 391 [5] et enfin, en 392, le culte même des dieux du foyer, des Pénates et des Lares,

[1] La réalité du voyage de Théodose à Rome est admise par M. de Reumont, « ce critique sagace auquel n'a échappé aucune des plus récentes données acquises à l'histoire par les découvertes quotidiennes de l'archéologie, » au jugement de M. de Rossi. Voir *Geschichte der Stadt Rom*, t. I, p. 863.

[2] « Nubibus obsessam nigrantibus adspicit Urbem,
Noctis obumbratæ caligine : turbidus aer
Arcebat liquidum septena ex arce serenum. »

Contra Symm., I, 412-414.

[3] *Code Théodosien*, XVI, x, 7, 9.

[4] Rufin, II, 22, 30 ; Socrate, V, 16 ; Sozomène, VII, 15.

[5] *Code Théod.*, IX, x, 10, 11.

avait été proscrit [1]; Théodose trouvait à Rome les temples ouverts, l'encens des sacrifices fumant de toutes parts, la ville entière encore frémissante de l'immense orgie païenne par laquelle les partisans d'Eugène, sous la direction de Nicomaque Flavien, s'étaient préparés à la dernière lutte. Il résolut d'user de la force que le succès avait mise entre ses mains et de poursuivre le paganisme jusque dans son retranchement suprême, dans ce sénat d'où l'autel et la statue de la Victoire, rétablis sous Eugène, venaient sans doute d'être retirés précipitamment, mais où survivaient toutes les espérances et toutes les passions du parti païen. La foi vive de Théodose le portait à cette démarche. La foi, ici, était d'accord avec la politique; il s'agissait pour le vainqueur d'Eugène, non seulement de briser le règne de l'erreur, mais encore d'éteindre un dangereux foyer de réaction. Théodose se sentit assez grand pour parler enfin en maître à l'aristocratie romaine.

« Il convoqua donc le sénat, » dit Zozime [2]. Quelles étaient dans le sénat et dans Rome les forces respectives des deux cultes?

Si le suffrage universel avait été consulté, il est probable que depuis longtemps Rome se serait prononcée pour le Christ. Le peuple ne se convertit pas sur un mot d'ordre, et la politique n'entre pour rien dans les déterminations de sa conscience et de son cœur; si, moins de dix ans après la venue de Théodose à Rome, la masse populaire était, comme l'affirme Prudence, toute entière chrétienne, on doit penser que, en 394, la grande majorité des citoyens était déjà gagnée au Christ et, selon l'expression du poète, « n'avait que du mépris pour l'autel de Jupiter [3]. » « Tous les petits, dit Prudence, tous ceux qui demeurent aux derniers étages des maisons et pour rentrer chez eux foulent les marches noircies de longs et sinueux escaliers, tous ceux qui vivent du pain distribué par l'assistance publique, fréquentent déjà dans les souterrains du Vatican la

[1] *Ibid.*, XVI, x, 12. — Cf. dans l'*Art païen sous les empereurs chrétiens* le chapitre intitulé : Théodose, la fermeture des temples, p. 117-136.

[2] Zosime, IV, 59.

[3] « Post hinc ad populum converte oculos quota pars est
Quæ Jovis infectam sanie non dispuat aram ? »
Contra Symm., I, 578, 579.

tombe du père aimable de l'Église romaine, ou courent en foule vers la basilique de Latran afin d'en rapporter le signe du salut et l'onction royale [1]. » Tout le peuple de Rome, en un mot, est déjà baptisé ou se prépare au baptême [2].

Mais le peuple pesait peu à Rome : même relevé par le christianisme, réhabilité par le travail qui, au IVe siècle, commençait à revenir des mains des esclaves aux mains des ouvriers libres [3], il était encore loin de posséder l'importance sociale et politique à laquelle il avait droit. La mauvaise organisation économique, fruit de plusieurs siècles de paganisme et d'esclavage, qui avait écrasé pendant toute la durée de l'empire les classes populaires, s'améliorait lentement : il en restait assez, cependant, pour que le peuple ne fût pas encore capable de se nourrir par son travail et dût continuer à recevoir des mains de l'État ce pain de chaque jour que la désastreuse concurrence des esclaves lui avait depuis longtemps fait perdre l'habitude de gagner. Prudence nous le

[1] « Omnis qui celsa scandit cænacula vulgus,
Quique terit silicem variis discursibus atram,
Et quem panis alit gradibus dispensus ab altis,
Aut Vaticano tumulum sub monte frequentat,
Quo cinis ille latet genitoris amabilis obses,
Cœtibus aut magni Laterani currit ad ædes,
Unde sacrum referat regali chrismate signum. »

Ibid., 580-586.

[2] On ne saurait s'en étonner, quand on sait qu'il y avait à cette époque des villes entièrement chrétiennes, Saragosse, par exemple, où, dit Prudence, « la peste idolâtrique n'existait plus, mais le Christ seul habitait sur toutes les places, en tout lieu, »

« Nullus umbrarum latet intus horror,
Pulsa nam pestis populum refugit ;
Christus in totis habitat plateis,
Christus ubique est, »

(Peri Steph., III, 69-72), et quand on se rappelle le vers si connu de Sedulius sur « le Christ seul adoré dans les grandes villes, »

« Magnis qui colitur solus in urbibus. »

(Carmen Bucolicum, 106.)

« Aujourd'hui, dit M. de Rossi, que la science des antiquités chrétiennes a fait de si grands progrès, et que nous pourrions indiquer par des chiffres exacts l'énorme disproportion numérique existant entre les inscriptions païennes et chrétiennes à Rome au IVe siècle, un doute raisonnable sur la vérité au moins approximative de l'assertion de Prudence ne me paraît plus possible. » *Bullett. di arch. crist.*, 1868, p. 71.

[3] Voir dans mon livre sur *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, 2e édit., p. 409-478, le chapitre intitulé : « Diminution du nombre des esclaves et progrès du travail libre au IVe et au Ve siècles. »

montre allant chercher sur l'estrade où se tenait le distributeur public, et à laquelle on montait par des gradins [1], le pain appelé de cette forme de distribution *gradilis*, nom que lui donnent les lois du IVe siècle [2]. Les prolétaires de Rome formaient donc en 394 une population dont la plus grande partie était encore oisive et continuait à vivre des largesses de l'État [3] : on comprend que leur influence sur la direction des affaires publiques fût à peu près nulle : pour que la cause du Christ triomphe enfin dans Rome il faut qu'à l'adhésion du plus grand nombre elle joigne celle de quelques riches et de quelques puissants, vrais souverains de la ville éternelle depuis que les empereurs n'y résident plus habituellement : il faut, comme le dit excellemment Prudence, que *unum sapiant plures simul ac potiores* [4].

Le patriciat romain était moins païen que les derniers événements ne l'eussent fait croire. Même dans son sein, la majorité numérique appartenait à la religion nouvelle. Les sénateurs chrétiens sont innombrables, écrivait douze ans plus tôt saint Ambroise [5]. Ils forment la majorité, ajoutait-il [6]. Saint Ambroise, tenant par sa naissance à l'aristocratie romaine, descendant comme Symmaque de l'illustre *gens* Aurelia [7], mêlé toute sa vie aux grandes affaires, ayant servi plusieurs fois d'intermédiaire entre les chrétiens du sénat et les empereurs, ne peut se tromper sur ce point. Mais si les chrétiens avaient la majorité dans la curie [8], les païens y possédaient la prépondérance. Quoique

[1] « Quem panis alit gradibus dispensus ab altis...
Quæ regio gradibus vacuis jejunia dura
Sustinet...? »

Contra Symm., I, 582 ; II, 949, 950.

[2] Code Théodosien, XIV, XVII : *De annonis civicis et pane gradili.*

[3] «... Annona, tuæ quæ publica plebi,
Roma, datur, tantæque manus longa otia pascit. »

Contra Symm., II, 953, 954.

[4] *Ibid.*, I, 572.

[5] « Christiani senatores.... quidem innumeri. » Saint Ambroise, Ep. 17.

[6] « Cum majore jam curia christianorum numero sit referta.» *Ibid.*

[7] Sur cette parenté et la noblesse de saint Ambroise, voir de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, p. 76, 77.

[8] Il y avait longtemps que leur nombre y était grand. En 358, quand l'antipape Félix essaya de se poser en rival de Libère, et voulut officier pontificalement dans la basilique de Jules, au Transtévère, il en fut chassé, disent les contemporains, « par le sénat et le peuple, » *a senatu et populo.*

minorité, ils y dictaient la loi. Il y aurait une curieuse étude à faire sur la force respective et le classement des partis dans cette première des assemblées parlementaires, dans ce sénat de Rome qui, sans attributions bien définies, paralysait depuis un siècle la politique religieuse des empereurs, et fournissait des chefs ou des complices à toutes les tentatives de réaction. Le parti païen y était composé des familles les plus anciennes et les plus illustres, de celles en lesquelles se personnifiait vraiment le génie de la vieille Rome. Entre cette faction et le petit groupe des chrétiens sincères et ardents existait une sorte de tiers-parti, composé d'hommes qui ne croyaient plus aux dieux, qui se sentaient attirés vers le Christ, dont les mères, les femmes, les filles étaient chrétiennes, qui n'attendaient eux-mêmes que la maladie ou la vieillesse pour se faire inscrire parmi les catéchumènes et solliciter le baptême, mais que la vanité, le respect humain, l'intérêt empêchaient de se prononcer avant que la carrière des honneurs fût close pour eux. Beaucoup de ceux-ci, hommes nouveaux, anciens fonctionnaires introduits dans le sénat par la faveur impériale, éprouvaient une satisfaction d'amour propre à suivre en toutes choses « les lumières du sénat, » *senatus lumina*, comme Prudence lui-même appelle les membres de la faction païenne [1]. Ces derniers étaient les dispensateurs des sacerdoces largement rentés, pourvus d'exemptions et de privilèges, que le culte des dieux assurait à ses sectateurs : ils disposaient absolument de « la feuille des bénéfices. » Vers eux se tournaient naturellement les sénateurs avides d'honneurs et d'argent, désireux de pouvoir se parer de belles robes pontificales ou toucher leur part dans les revenus des temples. De là, jusque sous les empereurs chrétiens, des *lapsi*, selon l'expression de saint Ambroise, c'est-à-dire des hommes qui, sans peut-être apostasier au sens légal de ce mot (et cependant une loi de 391 prévoit encore l'apostasie des grands et des hauts fonctionnaires [2]), déshonoraient leur vie par un mélange de christianisme intime et de paganisme officiel. L'étrange épitaphe, découverte il y a quelques années à Rome, d'une femme qui fut « fidèle parmi les fidèles, païenne parmi les

Voir dans Sirmond, *Opp.*, t. I, p. 227, 228, *Libellus precum Marcellini et Faustini.*

[1] *Peri Steph.*, II, 517.

[2] *Code Théod.*, XVI, VII, p. 5.

païens [1], » résumerait exactement plus d'une vie patricienne de ce temps [2].

Pour arracher ces hommes à une neutralité coupable ou à de honteuses compromissions, pour rendre à la majorité chrétienne du sénat la conscience de sa force et le sentiment de son honneur, il fallait qu'un appui lui vînt du dehors : Théodose le comprit. Sa venue au sénat n'eut pas d'autre objet. Il se résolut à y tenir une sorte de « lit de justice. » On se figure aisément le vainqueur d'Eugène entrant dans la curie. Tous les sénateurs sont rassemblés : ceux mêmes qui ont été compromis dans la dernière révolte ont reçu l'ordre de venir. Immobiles sur leurs siéges d'ivoire, ils attendent avec anxiété l'arrêt du maître. Les premiers mots de Théodose durent les rassurer. Il commença par déplorer la mort du préfet du prétoire Nicomaque Flavien, qui avait suivi Eugène et avait été enveloppé dans sa défaite [3]. Puis, arrivant à l'objet principal de sa visite, il exhorta les sénateurs à quitter le culte des dieux. Les longs développements mis dans sa bouche par Prudence ne sont sans doute qu'une amplification du poëte ; mais il est permis de croire qu'il ne se borna pas à prononcer les brèves paroles rapportées par Zosime. Je

[1] *Bullettino della commissione archeologica* de Rome, oct.-déc. 1877 ; Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 26 avril 1878 (Compte-rendu de M. F. Delaunay dans le *Journal Officiel*, 1er mai 1878, p. 4592) ; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1877, p. 118-124 et pl. IX ; 1879, p. 24 ; *Atti della R. Accademia dei Lincei*, 1878-1879, Transunti, p. 122.

[2] Ainsi peut se concilier le témoignage formel de saint Ambroise avec un mot de saint Augustin qui à première vue lui paraît contraire ; il parle d'une statue élevée sur le forum à son contemporain païen Victorinus, « venerator idolorum sacrorumque sacrilegorum particeps, quibus tunc *tota fere Romana nobilitas* spectabat. » *Confess.*, VIII, 2.

[3] La statue de Nicomaque Flavien, enlevée du forum de Trajan après la défaite d'Eugène, fut rétablie en 431 sous Théodose II et Valentinien III ; sur la base on grava une lettre des Augustes rappelant les paroles prononcées par Théodose dans le sénat pour déplorer la mort de Flavien : *Patres conscripti intelligitis profecto quidquid in restitutionem... Flavii senioris adimus divi avi nostri (Theodosii) venerationem esse, si eum quem vivere nobis servarique vobis, quæ verba ejus aput vos fuisse plerique meministis, optavit sic in monumenta virtutum suarum titulosque revocemus, ut quidquid in istum cæca insimulatione commissum est, procul ab ejus principis voto fuisse judicetis.* Ces mots *quæ verba ejus aput vos fuisse plerique meministis* ne se comprendraient pas si Théodose n'avait réellement pris la parole devant le sénat après la mort de Flavien ; ils confirment ce que disent Prudence, Zozime et Théodoret de la réalité de son voyage à Rome en 394. Voir De Rossi, *Ann. dell' Inst. di corresp. archeol.*, 1849, p. 285-356, et *Bullet. di arch. crist.*, 1868, p. 70.

pense même que les souvenirs de Prudence sont exacts quand il prête à Théodose le soin de rassurer le sénat contre une inquiétude qui dut se présenter à l'esprit de beaucoup de ses auditeurs. Dans plus d'une ville de l'empire, les temples n'avaient pas seulement été fermés : l'effervescence populaire avait renversé des édifices païens ou détruit des statues consacrées aux dieux. Dans Alexandrie, par exemple, toutes les idoles avaient été abattues en représailles d'excès commis par les païens insurgés [1]. Ces actes étaient contraires à la politique suivie depuis le commencement du siècle par les empereurs ; mais les sénateurs de Rome, jaloux de conserver intacts les monuments qui faisaient l'ornement de leur cité, et qui étaient vraiment le patrimoine du genre humain, purent éprouver le besoin d'être rassurés. Théodose s'empressa de le faire. « O sénateurs, dit-il lavez les marbres tachés du sang des victimes : que les statues, œuvre des grands artistes, se dressent blanches et pures. Ce sont là les plus beaux ornements de la patrie ; mais qu'un indigne usage ne souille plus, désormais, ces monuments d'un art trop longtemps détourné de son but [2]. » Telle était la tolérance éclairée du vainqueur du paganisme. Comme l'a dit ailleurs notre poète, « il fermait les portes des temples, il en closait les battants d'ivoire, il en condamnait les seuils impurs, il en tirait les verrous d'airain, mais il laissait les marbres resplendir, purs désormais de tout sang versé ; il permettait aux statues de bronze autrefois adorées, désormais inoffensives, de rester debout [3]. » Tel fut le sort de la statue de la Victoire. Enlevée

[1] Voir *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 104-111.

[2] « Marmora tabenti respergine tincta lavate,
O proceres, liceat statuas consistere puras,
Artificum magnorum opera : hæc pulcerrima nostræ
Ornamenta fuant patriæ, nec decolor usus
In vitium versæ monumenta coinquinet artis. »

Contra Symm., I, 501-505.

[3] Paroles mises par Prudence dans la bouche de saint Laurent prédisant le règne de Théodose :

Video futurum principem
Quandoque qui servus De
Tetris sacrorum sordibus
Servire Romam non sinat.

Qui templa claudat vectibus,
Valvas eburnas obstruat,

sans nul doute du sénat après la séance [1], elle dut être placée dans quelque édifice public, basilique ou promenoir. Perdant sa signification hostile dès qu'elle cessait d'habiter la curie et d'y être le symbole et comme le palladium du parti païen, elle n'avait plus rien dont le regard du chrétien le plus timide pût être offensé. De tous les symboles antiques, celui de la Victoire est un de ceux qu'adopta le plus facilement l'art régénéré par l'Évangile. On le voit sculpté librement au commencement du IVe siècle par des artistes chrétiens qui devaient mourir plus tard martyrs de leur refus de sculpter des idoles [2]. On le rencontre imprimé en relief sur un seau de plomb du même siècle, près du Bon Pasteur, de l'Orante et de la croix [3]. Sur des marbres, sur des joyaux, la Victoire paraît entourée de croix et de monogrammes [4]. Elle est fréquemment rapprochée du monogramme du Christ, du labarum, de la croix, sur les monnaies de Constantin, Constantin II, Constant, Vétranion, Magnence, Constance, Valentinien I, Valens, Gratien, Théodose, Arcadius, Honorius [5].

Le discours de Théodose combla de joie les sénateurs : « Voyez, dit Prudence, comme tressaillent d'allégresse les pères conscrits,

Nefasta damnet limina,
Obdens aenos pessulos.

Tunc pura ab omni sanguine
Tandem nitebunt marmora :
Stabunt et aera innoxia
Quæ nunc habentur idola. »

Peri Steph., II, 473-484.

[1] Arevalo, s'appuyant sur les vers de Claudien, *De VI consulatu Honorii*, 596-598 (année 404), pense que la statue de la Victoire fut laissée dans la salle du sénat. Mais cette opinion ne peut se soutenir, et les vers de Claudien doivent être entendus allégoriquement. Si la Victoire avait été laissée par Théodose dans la curie, on n'en aurait point plus tard demandé à Honorius le rétablissement, et le *Contra Symmachum* n'aurait pas été écrit.

[2] *Passio SS. Quatuor coronatorum.* Cf. *Bullet. di arch. crist.*, 1879, p. 45-90 ; et *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 248-250.

[3] *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 77-86, et planche.

[4] Renier, *Inscript. de l'Algérie*, 4237 ; *Bull. di arch. christ.*, 1881, p. 113.

[5] Martigny, art. *Numismatique*, dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édition, p. 519, 520, 522, 523, 526 ; Babington, art. *Money*, dans le *Dictionnary of christian antiquities* de Smith, p. 1299 et suiv., et pl. I, II, III.

ces belles lumières du monde [1]. » Cependant la modération du vainqueur, le ton calme et bienveillant de ses paroles, semblent avoir permis la discussion. Si l'on en croit Zosime, les chefs du parti païen ne craignirent pas de répondre à l'empereur. « Ces usages que vous nous demandez d'abandonner, lui dirent-ils, ont conservé Rome invincible pendant douze cents ans ; si nous les quittons pour en prendre d'autres, on ne peut prévoir ce qui arrivera [2]. » Voilà, dit spirituellement Fontenelle, quelle était la théologie du sénat romain [3]. Il semble qu'on nommerait aisément le théologien, car ces superficielles paroles résument exactement les idées et l'argumentation ordinaire de Symmaque. Mais toute la curie ne s'associa pas à cette protestation. Quelque sénateur chrétien prit-il à son tour la parole, et, heureux d'élever la voix en présence de Théodose, essaya-t-il de ramener le parti païen au sentiment trop longtemps méconnu de sa véritable situation ? On serait tenté de le croire, et de prêter à un orateur de la majorité, ayant enfin repris, grâce à l'intervention de l'empereur, le rôle qui lui appartenait, ces paroles de Prudence, qui semblent vraiment un petit discours, tel qu'il en put être prononcé dans cette mémorable journée :

« Illustres par vos mérites, par votre naissance, vous avez atteint le faîte des dignités et des honneurs ; vous avez vu votre nom figurer dans les fastes consulaires et dater les années ; vos traits ont été modelés, comme ceux des ancêtres, par la cire et l'airain : cependant vous ne formez plus qu'une minorité chaque jour diminuée. Vous ne représentez plus ni la patrie ni le sénat. Vos convictions n'ont plus d'autre valeur que celle de volontés individuelles et peu nombreuses. Contre elles s'élèvent les vœux du public, qui condamnent avec l'autorité du nombre le murmure de votre timide protestation. Si les constitutions antiques n'ont reconnu de force légale aux sénatusconsultes que s'ils sont rendus à l'unanimité de trois cents voix, obéissons aux lois de la patrie : que la faible voix de la minorité se taise, et qu'un parti réduit à quelques membres seulement garde le silence [4] ! »

[1] « Exultare patres videas, pulcerrima mundi
Lumina... »
Contra Symm., I, 544.

[2] Zosime, IV, 59.

[3] *Histoire des oracles*, p. 276.

[4] « Quamlibet illustres meritis et sanguine clari,
Præmia virtutum titulis et honoribus aucti

Certes, ces paroles étaient dignes du sénat romain, et un tel discours, s'il fut jamais prononcé, dut entraîner les votes. Une immense acclamation, dit Prudence, s'éleva de tous les bancs du sénat : « Que Jupiter soit déclaré infâme! plus d'idoles dans Rome purifiée [1]! » Le sénat se précipita, selon l'expression du poète, du côté où l'appelait le prince ; mais il le fit librement, de son plein gré, cédant à la persuasion, non aux ordres d'un maître [2] ; ce fut, dit encore Prudence, un acte de raison [3].

C'est ainsi que le paganisme fut officiellement aboli dans Rome, en vertu d'un vote du sénat. Désormais le culte des dieux cessa d'être célébré au nom de l'État ; le trésor public s'abstint de subvenir aux frais des sacrifices ; les temples furent fermés, comme ils l'étaient déjà dans le reste de l'empire : le paganisme qui, par exception, avait conservé à Rome une existence légale, la perdit dès lors, et ne fut plus qu'une religion privée, réduite à ses seules forces et vivant des subsides de ses derniers sectateurs.

A la suite de l'acte de 394, la conversion de la plus grande partie de l'aristocratie romaine à la religion du Christ se fit avec une extrême facilité. Le jour où la faiblesse du parti païen eut

Ardua rettulerint fastorumque arce potiti
Annales proprio signarint nomine chartas,
Atque inter veteres cera numerentur et aere :
Attamen in paucis jam deficiente caterva
Nec persona sita est patriæ, nec curia constat,
Et quodcunque fovent studii, privata voluntas
Ac jam rara tenet, sed publica vota reclamant
Dissensu celebri trepidum damnantia murmur.
Si consulta patrum subsistere conscriptorum
Non aliter licitum prisco sub tempore, quam si
Ter centum sensisse senes legerentur in unum,
Servemus leges patrias, infirma minoris
Vox cedat numeri parvaque in parte silescat. »

Contra Symm., 1, 593-607.

1 « Adspice, quam pleno subsellia nostra senatu
Decernant infame Jovis pulvinar, et omne
Idolium longe purgata ex Urbe fugandum. »

Ibid., 608-610.

2 « Qua vocat egregii sententia principis, illuc
Libera cum pedibus, tum corde frequentia transit. »

Ibid., 610, 611.

3 « ..... Cunctique probatum
Non jussum, sola capti ratione sequuntur. »

Ibid., 614, 615.

été publiquement démontrée, et où il cessa de pouvoir distribuer de riches sinécures, on put le juger vaincu sans retour. Les patriciens appartenant à cette masse flottante que l'intérêt ou la vanité lui rattachaient seuls l'abandonnèrent en foule : la plupart en agissant ainsi cédaient au secret penchant de leur cœur. Prudence peint dans un tableau plein de verve le mouvement, sincère au fond, qui entraîna vers le christianisme une multitude de sénateurs, heureux de sentir brisé le joug étrange longtemps imposé à leur conscience par une tyrannique minorité. Il n'y eut plus que des esprits faibles, des imaginations naïves, pour venir au paganisme vaincu, comme ce jeune ami de saint Augustin et de saint Paulin qui, en plein v[e] siècle, abjura le christianisme parce qu'un songe lui avait prédit qu'il serait un jour consul et pontife des dieux. Les politiques se montrèrent plus avisés. Un des traits sur lesquels insiste Prudence, c'est l'empressement avec lequel ils se dépouillent des pontificats, des sacerdoces, devenus de vains titres depuis que l'*annona templorum* a été abolie, depuis que l'État a renoncé à soutenir, même à Rome, le vieux culte de ses subsides. Déjà, dans un autre poème, Prudence avait montré « les lumières du Sénat, autrefois Luperces et Flamines, maintenant baisant les seuils consacrés aux apôtres et aux martyrs ; les Pontifes dénouant les bandelettes de leur front pour y tracer le signe de la croix ; les Vestales entrant dans les basiliques chrétiennes [1]. » Il parle de même dans le *Contra Symmachum :*

« Voyez l'assemblée des vieux Catons prenant la robe blanche des catéchumènes et déposant les insignes du pontificat. A peine quelques obstinés demeurent-ils sur la roche Tarpéienne : les autres s'élancent vers les églises chrétiennes, toute la curie se précipite aux fontaines des apôtres : en tête marchent les Annii et les Probi. Rome se fait

1 « Ipsa et senatus lumina,
Quondam Luperci et Flamines,
Apostolorum et martyrum
Exosculantur limina.
. . . .
Vittatus olim Pontifex
Adscitur in signum crucis,
Ædemque, Laurenti, tuam
Vestalis intrat Claudia. »

Peri Steph., II, 517-520, 525-528.

gloire de ce que le généreux Anicius a le premier illustré par sa conversion l'assemblée des chefs de la ville. L'héritier des Olybrii, après avoir inscrit son nom dans les fastes et revêtu le manteau palmé des consuls, ambitionne d'abaisser les faisceaux de Brutus devant les portes des martyrs et d'incliner devant le Christ la hache latine. La prompte foi des Paulini, des Bassi, n'a pas hésité à se donner au Christ et à offrir au siècle futur les superbes rejetons de leurs races patriciennes. A quoi bon nommer les Gracques populaires, eux qui, investis du pouvoir et les premiers au sénat, ont ordonné d'abattre les simulacres des dieux, et avec leurs licteurs se sont consacrés au Christ tout puissant [1] ? »

Ce brillant récit a une grande valeur historique : cependant il ne le faut pas prendre tout à fait à la lettre. Usant de la liberté permise aux poètes, Prudence confond ici des époques distinctes. Le grand mouvement de conversions qu'il raconte fut déterminé par la parole de Théodose : mais beaucoup des noms cités par lui sont ceux de patriciens convertis longtemps auparavant et formant précisément ce noyau de fervents chrétiens, cette *pia senatus portio*, selon l'expression de saint Ambroise [2],

[1] « Exultare patres videas, pulcherrima mundi
Lumina, conciliumque senum gestire Catonum
Candidiore toga, niveum pietatis amictum
Sumere et exuvias deponere pontificales.
Jamque ruit paucis tarpeia in rupe relictis
Ad sincera virum penetralia Nazareorum,
Atque ad apostolicos Evandria curia fontes,
Anniadum soboles et pignora clara Proborum.
Fertur ante alios generosus Anicius urbis
Illustrasse caput : sic se Roma inclyta jactat.
Quin et Olybriaci generisque et nominis hæres,
Adjectus fastis, palmata insignis abolla,
Martyris ante fores Bruti submittere fasces
Ambit et Ausoniam Christo inclinare securem.
Non Paulinorum, non Bassorum dubitavit
Prompta fides dare se Christo stirpemque superbam
Gentis patriciæ venturo attollere seclo.
Jam quid plebicolas percurram carmine Gracchos
Jure potestatis fultos et in arce senatus
Præcipuos simulacra Deum jussisse revelli,
Cumque suis pariter lictoribus omnipotenti
Suppliciter Christo se consecrasse regendos ? »
Contra Symm., I, 544-555.

[2] Saint Ambroise, Ep. 18.

qui protestait dans la curie contre la tyrannie de la minorité païenne et la faiblesse des nombreux esclaves de l'intérêt ou du respect humain. Ainsi, le poète parle de Gracchus renversant les idoles : il fait allusion à un fait arrivé dix-sept ou dix-huit ans avant 394 : un Gracchus, préfet de Rome en 376 et 377, dévasta pendant l'une de ces deux années un sanctuaire mithriaque situé au pied du Capitole et en brisa toutes les statues [1]. Les Bassi, dont Prudence célèbre la *prompta fides*, peuvent faire remonter leur christianisme à Junius Bassus, « qui, étant préfet de la ville, alla à Dieu, néophyte, le 8 des calendes de septembre, Eusèbe et Ypatius étant consuls, » c'est-à-dire le 23 août 359 [2]. Le premier, dit le poète, le généreux Anice illustra l'aristocratie romaine par sa conversion : c'est une allusion à Anicius Julianus, consul en 322 et converti à la foi dès le règne de Constantin. Les Paulini et les Olybrii, nommés ensuite par Prudence, sont deux branches jumelles de la *gens* Anicia : Anicius Probinus et Anicius Hermogenianus Olybrius, tous deux célèbres par leur piété, et consuls ensemble l'an 395 [3], sont les fils d'Anicius Petronius Probus, proconsul d'Afrique sous Constance, quatre fois préfet du prétoire d'Italie, consul en 371, et d'Anicia Falconia Proba [4]. Le consul de 371 et sa femme se rattachent tous deux à l'illustre famille chrétienne des Probi, également rappelée par Prudence [5]. Comme le dit Tillemont, « les Probes, les Anices et les Olybres étaient des maisons fort unies, ou qui même n'en faisaient qu'une [6]. » Combien de noms on pourrait ajouter à ceux que jette en passant le poète ! des Principii [7], des Valerii [8], des Florentii [9],

[1] Saint Jérôme, Ep. 107.

[2] Inscription du sarcophage de Junius Bassus, encore conservé dans la crypte de Saint-Pierre, et orné de très remarquables sculptures chrétiennes. Voir De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, n° 141, p. 80.

[3] Voir dans les *Inscript. christ. urbis Romæ*, p. 185, le commentaire de M. de Rossi sur le n° 423.

[4] Voir leur sarcophage orné d'emblèmes chrétiens, dans Bottari, *Roma Sotterranea*, t. I, p. 58.

[5] C'est Anicius Petronius Probus qui, prenant congé de saint Ambroise nommé consulaire de la Ligurie et de l'Emilie, lui dit cette parole célèbre : « Agissez non en magistrat, mais en évêque. »

[6] Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. V, p. 42.

[7] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 86.

[8] *Ibid.*, 1868, p. 34, 35 ; 1872, p. 152 ; 1873, p. 93, 114 ; 1875, p. 153 ; 1880, p. 105 ; *Incript. christ. urbis Romæ*, n° 340, p. 150.

[9] De rossi, *Roma Sotterranea*, t. III, p. 42, 43.

des Artemii [1], des Turcii [2], Pammachius, l'époux de Paulina, le constructeur du *xenodochium* de Porto [3], Castorius, consulaire de Sicile et vicaire d'Afrique [4], un sénateur chrétien, époux d'une Valeria, dont nous connaissons seulement le *cognomen* baptismal Refrigerius [5], et bien d'autres [6].

Le mouvement de conversion provoqué par la mémorable séance du sénat ne s'arrêta pas aux seuls patriciens. Beaucoup de familles appartenant à la *nobilitas*, c'est-à-dire comptant un ancêtre qui avait géré une magistrature curule, et possédant depuis lors le *jus imaginum*, avaient cru devoir imiter les tendances païennes de la haute aristocratie : elles la suivirent dans son évolution vers le christianisme. Prudence compte « six cents maisons d'antique noblesse » qui sortirent ainsi « du gouffre de l'idolâtrie [7]. »

Quelques païens demeuraient seuls dans la curie, groupe désormais isolé et sans force. « Regardez la salle illustre où réside la lumière publique : à peine y trouvez-vous quelques hommes dont l'esprit demeure attaché aux bagatelles païennes, qui, mécontents, conservent le culte vaincu, se plaisent à vivre au milieu des ténèbres et refusent en plein jour de reconnaître le soleil [8]. » On serait tenté de trouver ce tableau trop chargé : qu'on lise cependant les *Saturnales* de Macrobe, et l'on verra de quelles bagatelles, *nugae*, se nourrissait l'esprit de ces patri-

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 156.

[2] *Lettere di E. Q. Visconti sud 'un antica argenteria nuovamente scoperta in Roma*, 1793, extrait de l'*Antologia romana*, t. XX. Cf. *Inscr. christ. urbis Romæ*, p. 146.

[3] Saint Jérome, Ep. 49, 66, 77, 118.

[4] *Inscript. christ. urbis Romæ*, p. 157.

[5] *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 153.

[6] Sarcophage du milieu du IVe siècle, orné de sculptures chrétiennes ; au centre buste des deux époux : le mari porte les insignes des sénateurs. *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 28.

[7] « Sexcentas numerare domos de sanguine prisco
Nobilium licet ad Christi signacula versas,
Turpis ab idolii vasto emersisse profundo. »

Contra Symm., I, 566-568.

[8] « Respice ad illustrem, lux est ubi publica, cellam,
Vix pauca invenies gentilibus obsita nugis
Ingenia, obtritos ægre retinentia cultus,
Et quibus exactas placeat servare tenebras
Splendentemque die medio non cernere solem. »

Ibid., 573-577.

ciens attardés, qui passaient gravement en revue les fêtes du calendrier païen, sans s'apercevoir que le paganisme était mort, se croyant des dévots et n'étant,en réalité,que des archéologues.

Une chose eût pu cependant leur montrer que l'antique religion n'était plus : la douceur et la tolérance du vainqueur. « Des dieux que nous servons connais la différence. » Tandis que la faction d'Eugène n'avait eu pendant sa courte domination ni assez d'injures contre Théodose ni assez de persécutions ouvertes ou déguisées contre les chrétiens [1], l'empereur victorieux ne voulut, même après la séance du sénat qui avait forcé les partisans des deux cultes à se découvrir, prendre en considération pour la distribution des honneurs et des charges l'opinion religieuse de personne. Une amnistie générale avait été proclamée [2]. « Tu es pieux, empereur, avait écrit Ambroise à Théodose, tu es pieux et clément. Au nom de cette clémence, écoute ma prière : l'Église de Dieu se réjouit de voir aujourd'hui la paix rendue aux innocents, donne-lui la joie de voir le pardon accordé aux coupables [3]. » Les enfants d'Eugène, les enfants d'Arbogast conservèrent leurs biens. Le fils de Nicomaque Flavien, nommé préfet de Rome sous Eugène, ne fut pas inquiété : il reçut même quelques années plus tard la dignité que l'usurpateur lui avait promise. Théodose et ses successeurs immédiats s'appliquèrent à tenir la balance égale entre les partisans des deux cultes, appelant aux magistratures les païens obstinés aussi bien que les anciens ou nouveaux chrétiens, et montrant ainsi pour la dignité de la conscience humaine un respect rare dans tous les temps. « Le bon souverain, dit Prudence, ne voulant récompenser que les mérites terrestres, distribua aux idolâtres les suprêmes honneurs, leur permit de lutter d'ambition avec ses amis, laissa les hommes encore attachés au paganisme s'élever aux plus hauts sommets [4]... Toi même, continue le poète s'adressant à

[1] Voir le poème anonyme publié à la suite des œuvres de Prudence dans le ms 8084 de la Bibl. nat., vers 41-43, 85, 86.

[2] La loi d'amnistie (Code Théodosien, XV, XIV, 11) est du 15 des calendes de juin (17 juin), cinq mois après la mort de Théodose; mais Honorius et Arcadius disent qu'en la promulguant ils ne font que donner la forme légale à une résolution de leur père : « Fas est sequi nos paternæ dispositionis arbitrium. »

[3] Saint Ambroise, Ep. 61.

[4] « Denique pro meritis terrestribus æqua rependens
Munera sacricolis summos impertit honores

Symmaque, toi qui condamnes sa religion, il te nomma consul, te fit monter sur le tribunal et te revêtit de la toge brodée d'or [1].» Le poète rapproche ici, selon son habitude, des faits distincts : on croirait en le lisant que Symmaque fut nommé consul par Théodose après la défaite d'Eugène: il n'en est rien, et Prudence fait seulement allusion au consulat conféré en 391 à l'éloquent avocat des dieux vaincus.

La douceur, la modération des princes chrétiens envers les membres du parti païen se reflètent dans le style de Prudence, que l'on peut considérer comme un écho du langage parlé à la cour de Théodose et d'Honorius. Le poète ne s'adresse jamais à son adversaire Symmaque sans employer les formes de la plus exquise courtoisie :

« Je sais qui je suis, et n'essaie pas de lutter de génie avec un si grand homme. Que son livre reste à l'abri de mes attaques, que son beau volume obtienne la palme de l'éloquence ! Mais qu'il me soit permis de préserver les âmes de toute blessure et d'opposer à ses traits mon bouclier [2]... Personne ne parle comme cet homme : il bondit, il frémit, il tonne, il s'enfle de tous les vents de l'éloquence : ma pauvre petite nef serait vite submergée, si la main du Christ ne la soutenait [3]... O langue, merveilleuse source de belles paroles, honneur de l'éloquence romaine ! Cicéron lui-même est dépassé : ce sont des perles que tu répands. Noble bouche, vraie bouche d'or, si tu voulais louer Dieu au lieu de célébrer de hideux monstres ! Quand tu t'emploies à une tâche si peu digne de toi, on croit voir quelqu'un se servant d'un râteau d'ivoire pour aplanir une terre bourbeuse ou d'un hoyau d'or pour cultiver les herbes limoneuses d'un marais : la blancheur des dents est souillée par la fange et le précieux métal se ternit dans la terre impure [4]. »

Dux bonus et certare sinit cum laude suorum,
Nec pago implicitos per debita culmina mundi
Ire viros prohibet, quoniam cælestia nunquam
Terrenis solitum per iter gradientibus obstant. »

Contra Symm., I, 616-621.

1 « Ipse magistratum tibi consulis, ipse tribunal
Contulit auratumque togæ donavit amictum,
Cujus religio tibi displicet...»

Ibid., 622-624.

2 *Contra Symm.*, I, 643-651.

3 *Ibid.*, II, Præfatio, 55-66.

4 *Ibid.*, I, 632-642.

On vient d'entendre le langage de l'homme bien élevé, de l'homme de cour ; la courtoisie, a dit un saint, est sœur de la charité ; voici maintenant le langage du chrétien. Non seulement Prudence se garde toujours d'irriter ou de blesser son adversaire, mais on voit qu'il aime sincèrement l'âme de celui qu'il combat, et s'efforce de la disputer à l'erreur.

« Sauveur des fils de Romulus, s'écrie-t-il à la fin de la préface du premier livre, vous faites grâce à ceux qui vont périr, vous tendez à vos créatures une main secourable ; ayez pitié de cet homme entraîné dans l'abîme. Il est animé d'ardeurs sacrilèges, mais il est de bonne foi : il favorise l'erreur, mais il ignore la vérité. Je vous en conjure, arrêtez sa course, faites qu'elle ne le précipite pas dans les flammes éternelles [1] ! »

On aimerait à savoir quel effet un tel langage produisit sur Symmaque ; malheureusement aucune de ses lettres ne contient d'allusion soit à Prudence, soit au poème où le sénateur païen est si courtoisement pris à partie par son collègue chrétien. Mais on peut assurer que s'il avait eu la pensée d'y répondre, Symmaque l'eût fait, sinon avec une même charité (la charité n'était pas un sentiment païen), du moins avec une égale courtoisie. Les polémiques religieuses de la fin du IVe siècle furent rarement déshonorées par l'injure et l'invective : elles se passaient le plus souvent dans une sphère sereine, entre gens bien élevés, considérables quelquefois par leur caractère ou leur fonctions, et ne perdant point au milieu des dissensions les plus vives le sentiment de leur dignité. Tout en luttant d'arguments et d'éloquence, ils entretenaient des rapports polis, presque affectueux : Symmaque, ayant à se justifier devant les empereurs sur un fait de son administration préfectorale, invoque avec confiance le témoignage du pape Damase [2], et, dans une autre lettre, il recommande à un ami l'évêque Sévère, « homme digne de louange, au témoignage de tous les partis [3]. » Je me figurerais aisément Symmaque remerciant par un court billet tourné avec art, bien que d'un style un peu précieux, Prudence de l'envoi de son *Contra Symmachum*.

Le poète que nous venons de voir maintenant la polémique

[1] *Ibid.*, I, Præfatio, 80-89.
[2] Symmaque, Ep. X, 34.
[3] « Omnium sectarum attestatione laudabilem. » Ep. VII, 51.

religieuse sur les hauteurs d'où elle ne devrait jamais descendre était digne de tirer de la victoire toute chrétienne de Théodose, « de ses trophées purs de sang[1], » conquis, non sur les païens, mais sur le paganisme lui-même, de hautes et solennelles leçons. Il n'y a pas manqué, et, s'élevant au dessus des misères de son temps, oubliant les Barbares qui pressaient l'empire de tous côtés, les campagnes à l'abandon, la misère croissante, ne voyant que ce grand événement, la défaite du paganisme, l'ère païenne fermée pour toujours, il traça en quelques vers, à grands traits, toute la philosophie religieuse de l'histoire romaine.

Déjà il avait, dans un poème plus ancien, esquissé en quelque sorte à l'avance ce sublime sujet. Il avait mis dans la bouche du martyr saint Laurent une prière au Christ, afin qu'il consommât par la conversion de Rome, l'œuvre que sa Providence avait commencée en soumettant tous les peuples au joug romain :

« Christ, nom unique sous le soleil, splendeur et vertu du Père, auteur du monde et du ciel et véritable fondateur de ces murs, vous qui plaçâtes Rome souveraine au sommet des choses, voulant que tout l'univers servît le peuple qui porte la toge et le fer, afin de dompter ainsi sous les mêmes lois les coutumes, le génie, les langues et les cultes des nations ennemies ; voici que le genre humain tout entier a passé sous la loi de Rémus ; les mœurs contraires se rapprochent en une même parole, en une même pensée. O Christ ! accordez à vos Romains que leur cité soit chrétienne, elle par qui vous avez donné une même foi à toutes les cités de la terre. Que tous les membres de l'empire s'unissent dans un même symbole. Le monde a fléchi ; que la ville maîtresse fléchisse à son tour ; que Romulus devienne fidèle et que Numa croie en vous[2]. »

Maintenant ce vœu est accompli, cette prière exaucée : le poète aperçoit clairement ce qu'a voulu la Providence en créant l'empire romain : le sens de l'histoire, déjà entrevu, se découvre tout à fait à ses yeux : avec l'accent de la conviction, il s'écrie :

« Voulez-vous connaître, ô Romains, la vraie cause de vos travaux, la vraie raison de cette gloire qui a soumis le monde à votre joug?

[1] «... Clara tropæa refert sine sanguine. »
Contra Symm., I, 539.

[2] *Peri Steph.*, II, 432-444. — J'emprunte l'excellente traduction qu'Ozanam a donnée de ce passage dans *La civilisation au Ve siècle*, XVIIIe leçon, t. II, p. 254.

Les peuples parlaient des langues différentes, les royaumes avaient des religions diverses : Dieu voulut en faire une société, soumettre les mœurs à l'unité d'un même empire, faire accepter de tous le même joug, afin que la religion pût rapprocher les cœurs des hommes : car il ne peut y avoir d'union digne du Christ, si un seul esprit ne tient rassemblées toutes les nations... Dans toutes les terres que l'Océan borne au couchant et qu'au levant l'aurore éclaire de sa lumière de rose, Bellone bouleversait les hommes par ses fureurs et les armait les uns contre les autres. Dieu voulut mettre un frein à cette rage : il apprit aux peuples à incliner la tête sous une même loi et à devenir tous Romains, ceux qu'arrose le Rhin et le Danube, le Tage aux flots d'or, l'Èbre puissant, ceux au milieu desquels coule le Roi des fleuves, ceux que baigne le Gange ou qu'inondent par sept bouches les eaux tièdes du Nil. Il leur donna un même droit, un même nom, et, domptés, les unit par un lien fraternel. Dans toutes les parties du monde les hommes vivent aujourd'hui comme les concitoyens d'une même ville et les enfants d'un même foyer. La justice, le forum, le commerce, les arts, les mariages, rapprochent les habitants des plages les plus éloignées : de tant de sangs mêlés se crée une seule race. Tel est le fruit des victoires et des triomphes de l'empire romain : la route a été ainsi préparée pour la venue du Christ, la voie a été construite par une longue paix sous le gouvernement de Rome... Le monde, ô Christ, vous possède maintenant, le monde ramené à l'unité de la paix Romaine [1]. »

Ne croirait-on pas entendre Bossuet? « Dieu, dit l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*, qui avait résolu de rassembler dans le même temps le peuple nouveau, de toutes les nations, a premièrement réuni les terres et les mers sous un même empire. Le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres, et depuis réunis sous la domination romaine, a été un des plus puissants moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Évangile [2]. » Ces fortes paroles de Bossuet semblent le résumé du brillant tableau tracé par Prudence : le poète du IVe siècle et le grand évêque du XVIIe ont porté sur le passé de Rome le même regard, ils ont aperçu la main de Dieu dans les mêmes événements, et ils ont, l'un et l'autre, fait aboutir à la royauté du Christ toute l'histoire romaine.

PAUL ALLARD.

[1] *Contra Symm.*, II, 583-592, 598-622, 635, 636.
[2] *Discours sur l'Histoire universelle*, 3e partie. Les empires, chap. I.

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET L'ESPAGNE

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE JEAN DE VIVONNE DE SAINT-GOUARD.

Le 1er août 1572, Jean de Vivonne de Saint-Gouard, ambassadeur de France à Madrid, avait audience de Philippe II. Entre autres propos, Saint-Gouard assura des bonnes intentions de Charles IX Sa Majesté catholique, fort en défiance, et, pour mieux convaincre Philippe, il dit : « Vous aurez bientôt, Sire, des « preuves de la sincérité de mon maître. Il a déjà fait entendre à « don Diego de Çuniga la résolution qu'il a prise pour l'union de « Vos Majestés et pour lever les soupçons que de pernicieuses « gens tâchent de mettre entre elles. » Philippe ne prit certainement ces paroles de Saint-Gouard que pour des paroles banales ; sa réponse, banale aussi, fut qu'il avait, pour sa part, à l'égard du roi Charles les meilleurs sentiments [1].

Ici même et tout récemment, M. le comte Hector de la Ferrière, après avoir rappelé sommairement cette conversation, s'est écrié : « Le voilà donc enfin, et dans la bouche de notre ambassadeur, le secret de meurtre si bien gardé jusqu'ici [2] ! » Ainsi, selon M. de la Ferrière, Saint-Gouard connaissait d'avance les projets de massacre ; ainsi le Louvre avait déjà des plans arrêtés ; ainsi la Saint-Barthélemy ne fut pas un acte inopiné.

Cette constatation est grave, car peu d'hommes actuellement sont aussi versés que son auteur dans la connaissance du XVIe siècle, et peu jouissent d'une aussi grande et légitime autorité dans la science. Le monde de l'érudition a spécialement goûté,

[1] Saint-Gouard à Charles IX, 7 août 1572. Ms. Bib. nat., F. franç., 16104.

[2] *Revue des questions historiques*, octobre 1883 : *l'Entrevue de Bayonne*, par le comte de la Ferrière, p. 519.

comme il le méritait, le magistral article de M. de la Ferrière sur l'entrevue de Bayonne, où se trouve incidemment formulée la croyance que Jean de Vivonne fut à même de dévoiler à mots couverts le secret du meurtre futur.

Il me faut du courage pour aller à l'encontre d'une opinion de si haute valeur. Si je m'y risque, c'est qu'après une lecture attentive de la correspondance de Saint-Gouard, il m'est resté dans l'esprit une conviction profonde et tout opposée. Je ne vois dans la conversation du 1er août et dans les phrases dites par Charles IX à Çuniga que des mots sans fondement auxquels nul n'attachait de prix ; les Valois étaient prodigues de ces discours vagues ; à tout instant, ils chargeaient leurs ambassadeurs d'assurer aux rois, aux papes, qu'ils allaient agir ; que de fois Jean de Vivonne n'eut-il pas à faire de belles promesses à Sixte Quint de la part d'Henri III ! Seulement, il s'est trouvé que, cette fois, la Saint-Barthélemy vint tristement donner raison aux paroles de compliment de l'ambassadeur. A mon sens, nul plus que celui-ci n'en fut surpris.

La correspondance originale de Jean de Vivonne avec le Louvre, durant son ambassade d'Espagne, forme cinq volumes déposés à la Bibliothèque nationale [1]. Des lambeaux en avaient été publiés par M. Grœn van Prinsterer dans *les Archives de la maison de Nassau*. Depuis, M. Gachard en a donné une analyse, excellente mais succincte encore, dans son bel ouvrage *la Bibliothèque nationale à Paris*. Ces deux savants se sont plus spécialement occupés de relever les points concernant l'histoire des Pays-Bas. J'ai dû dépouiller à nouveau toute l'intéressante correspondance.

Elle me va servir à raconter, selon ce que j'y ai vu : 1° quels étaient les rapports de la France et de l'Espagne à la veille de la Saint-Barthélemy ; 2° comment s'apprit en Espagne la nouvelle du massacre et quel en fut le premier effet ; 3° quelles

[1] Voici leur cote :
Fonds français, 16104 : lettres de janvier 1572 à décembre 1572.
— 16105 : de janvier 1573 à décembre 1573.
— 16106 : lettres de 1574 et 1579, parmi lesquelles une de 1578.
— 16107 : lettres de janvier 1580 à décembre 1580.
— 16108 : de septembre 1581 à décembre 1582.
On voit que ces volumes renferment de regrettables lacunes.

conséquences résultèrent de cet acte pour la politique des deux pays. La personne de Saint-Gouard, témoin et narrateur des événements, sera naturellement comme le pivot de mon propre récit.

Un mot encore avant de commencer : je n'ai pas la folle prétention de dire des choses définitives. Quand on a lu avec tout le soin possible des documents dignes de confiance, il faut encore les interpréter : or, la variété des appréciations est infinie. Voici ma vision.

I

De sa quatrième femme, Anne d'Autriche, le roi d'Espagne venait d'avoir un fils, don Fernand. Charles IX devait des félicitations à son bon frère : il chargea de les porter Jean de Vivonne, qu'une ambassade heureuse auprès du pape Pie V venait de mettre en évidence [1]. Mais en même temps il lui donna une mission, sinon plus haute, du moins plus importante et plus longue, celle de remplacer à Madrid l'ambassadeur ordinaire, M. de Forquevaulx, que le bien de sa santé forçait de revenir en France après sept années de séjour au delà des Pyrénées [2].

L'instruction remise à M. de Saint-Gouard est du 16 [3], ses lettres de créance sont du 19 janvier 1572 [4]. Il partit aussitôt, et le 27 février eut sa première audience. Pour aller au palais comme pour revenir à son logis, il fut escorté par le premier maître d'hôtel du roi, le comte de Chinchon, et par une troupe brillante de gentilshommes de qualité ; M. de Forquevaulx l'ac-

[1] Ambassade pour Galéas de San Severino, comte de Cajazzo, racontée dans la *Vie de M. de Thou*.

[2] Instruction du roi à Saint-Gouard, 16 janvier 1572. Ms. Bibl. nat., Fonds français, 16104.

[3] Elle porte que le sieur de Saint-Gouard restera dans sa charge « jusques à ce que S. M. lui fasse autre commandement. » J'ai lieu de croire que c'était une des formules employées pour accréditer un ambassadeur et qu'il ne s'agissait nullement de provisoire.

[4] Les lettres du roi, de la reine-mère et du duc d'Anjou au roi et à la reine d'Espagne ainsi qu'à la princesse de Portugal, sœur de Philippe, sont Arch. nat., K 1528.

compagnait et le présenta à Philippe, qui le reçut honorablement. [1]

Saint-Gouard arrivait en Espagne au plus fort d'une situation très tendue. La paix existait entre Charles IX et Philippe II, mais quelle paix ! Les deux rois ressemblaient à deux adversaires face à face, les yeux dans les yeux, réunissant leurs forces pour l'attaque, et cependant dissimulant encore leurs intentions sous un air d'amitié et sous des paroles doucereuses. C'était la phase où Charles IX, tout à l'école de l'amiral de Coligny, n'avait d'oreille que pour le vieux soldat, de faveur que pour ses amis, de goût que pour ses projets. Lancé sur la pente où le poussait sa nature enthousiaste et nerveuse, il tombait dans un grave extrême : il froissait les prétentions les plus légitimes des catholiques, et mettait en péril avec une désinvolture de sceptique consommé l'avenir de l'orthodoxie dans ses États. Cet adolescent mal équilibré n'avait pas la fraîcheur de sang nécessaire pour mener l'œuvre de la pacification à bien : d'un abîme, il fallait qu'il allât à l'autre, et par cahots ; et puis, autour de lui, on s'entendait à semer sa route d'obstacles pour le faire dévier. Il est triste que Coligny n'ait pas rencontré plus d'étoffe dans le prince auquel il apporta son dévouement et ses lumières ; prudemment pratiqué, son plan eût hâté de bien des années le repos des consciences et le coup mortel à la prépondérance exagérée de l'Espagne : ce plan consistait à tourner contre l'étranger nos ardeurs guerrières, et, pour commencer, à profiter des embarras que créait à Philippe II la révolte des Pays-Bas.

Philippe II n'ignorait rien. Ses espions le tenaient au courant de tout ; ses espions étaient légion, car ils comprenaient, outre ses émissaires, tout ce qu'il y avait de mécontents exaspérés dans le parti catholique français [2]. Il savait que Charles IX s'armait ; qu'il avait des intelligences avec le prince d'Orange, avec les protestants d'Allemagne, avec la reine Élisabeth ; que l'on négociait à la Cour des mariages de princes et de princesses avec des hérétiques. Il souffrait autant dans son cœur de monarque que dans sa conscience de grand juge de la chrétienté. Pourtant, il dissimulait, parce que les Pays-Bas absorbaient présentement tous ses efforts, mais il levait des armées.

[1] Saint-Gouard au roi, 14 mars 1572, Ms. Bibl. nat., F. fr., 16104.

[2] Les cartons du fonds Simancas aux Archives nationales regorgent de ces délations.

Saint-Gouard avait la tâche ardue, il serait plus juste de dire impossible, de tromper Philippe sur ce qui se tramait en France. Il devait même se montrer ému et surpris des précautions silencieuses de la politique espagnole, faire l'effrayé des préparatifs de guerre qui s'exécutaient dans la péninsule, se courroucer des renforts que le duc d'Albe jugeait prudent de concentrer sur la frontière des Flandres [1]. Son rôle était d'amuser par des semblants d'intervention officieuse entre Philippe et ses sujets révoltés : pour expliquer les allées et venues et les séjours au Louvre du comte Ludovic de Nassau, frère du prince d'Orange, il lui fallait assurer effrontément au roi catholique que ces deux rebelles étaient en instances auprès de Charles IX afin de tâcher d'obtenir par son moyen leur pardon [2].

Il faisait son devoir en conscience. Philippe prenait les mémoires qu'il lui tendait [3], s'enfermait pour les lire, les méditait autant de temps que si la teneur en eût été sincère, mais n'était point dupe. Après de longues réflexions, il dépêchait à l'ambassadeur quelqu'un de ses ministres pour lui donner réponse. Le ministre assurait en termes vagues que bien sûr le duc d'Albe n'avait pu se permettre de manquer en quoi que ce fût au roi de France, ce général sachant trop bien quelle amitié liait les deux Majestés, mais que pourtant on allait lui écrire de redoubler d'égards ; il ajoutait que l'on n'accepterait jamais la soumission des Nassau, s'ils ne se rendaient à merci, car ainsi le voulait l'honneur de Dieu [4].

Le mariage annoncé d'Henri de Navarre et de Marguerite de France attristait Philippe au delà de toute expression. Il écrivait à ses ambassadeurs de travailler vivement à ce que la dispense fût refusée par le Pape.[5] Le secrétaire Çayas vint un matin visiter Saint-Gouard et lui démontrer les inconvénients de cette union, en regard des avantages qu'eût présentés une alliance de la sœur de Charles IX avec le roi de Portugal ou avec un des fils de

[1] Instruction à Saint-Gouard, 16 janvier 1572, Ms. Bibl. nat., F. fr., 16104.

[2] *Id.*, *ibid.*

[3] Ces mémoires sont Arch. nat.,K 1529.

[4] Saint Gouard au roi, 14 avril 1572, Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[5] Il voulait que du moins le pape ne lui fit pas l'injure d'appeler dans l'acte *roi de Navarre* celui que pour son propre compte il ne désignait jamais que du nom d'*Henri de Béarn*. Philippe II à Çuniga, dépôt des Affaires étrangères, Simancas, 315.

l'Empereur. C'était la manie du temps de parler en l'air du mariage des princes et des princesses de toute l'Europe : véritable procédé de négociation, dont on pensait faire un baume pour adoucir les frottements ; je ne sais s'il trompa souvent des incrédules. M. de Saint-Gouard, qui de sa vie n'eut de sympathie pour les ministres espagnols et qui dès ce temps commençait de traiter à la française ces gens plus fiers de façons que de cœur [1], répliqua sèchement à don Gabriel de Çayas que son maître n'avait que faire de maris qui comme le roi Sébastien ne seraient bons au mariage que dans dix ans : « D'ailleurs, ajouta-t-il, les filles de France se marient sans l'aide de personne. » On ne dit pas que Çayas ait riposté [2].

Les mauvais rapports de Philippe et d'Élisabeth, aggravés par la découverte de la participation de l'ambassadeur d'Espagne au complot du duc de Norfolk et par l'expulsion honteuse qui l'avait suivie, rendaient plus inquiétant et plus amer au roi catholique le spectacle de la bonne intelligence de l'Angleterre et de la France. Chassé de Londres avec ses gens au milieu de mille dangers [3], don Guérau d'Espès écrivait de Bruxelles, son lieu de refuge, que la ligue d'Élisabeth et de Charles IX était chose faite, que le maréchal de Montmorency s'embarquait pour aller opérer la ratification du traité [4]. Le maréchal traversait la mer, arrivait auprès de la reine, recevait le plus brillant accueil et des présents magnifiques ; des courriers circulaient constamment entre les deux capitales pour la conclusion d'une ligue offensive et défensive [5]. On comptait, il est vrai, que les projets de mariage entre le duc d'Alençon et l'Anglaise ne seraient que fumée, « car on savait bien que la reine ne se marie-

[1] « Çayas n'est pas très riche et prend tout ce que l'on lui donne. Quoique fort avancé en âge, il ne néglige point pour cela ses plaisirs. » Relation de 1577 par un anonyme, ap. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles Quint et Philippe II*, p. 190.

[2] Saint-Gouard à Catherine de Médicis, 14 avril 1572, Ms. Bib. nat., F. fr. 16104. — Notons que Saint-Gouard se montrait sévère pour le roi Sébastien qui touchait à sa dix-huitième année ; mais Marguerite était la belle princesse épanouie de vingt ans que l'on sait, et les goûts du roi Sébastien donnaient cours à des bruits étranges.

[3] Thomas Fiesco à Albornoz, 15 et 18 janvier 1572, Dépôt des Affaires étrangères, Simancas, 315.

[4] Don Guérau d'Espès à Philippe II, 15 avril 1572, *ibid.*

[5] Lettres au duc d'Albe, 30 juin, 2 et 3 juillet 1572, *ibid.*

rait jamais[1]. » Mais le fond de l'alliance des deux cours était sérieux et terrible, et Gaspard de Schomberg négociait dans le même temps avec succès auprès des princes luthériens d'Allemagne pour une invasion des Pays-Bas[2].

C'est alors, c'est au moment où Charles IX et l'amiral travaillent le plus fort à multiplier le nombre des ennemis de Philippe II, que le Valois cauteleux redouble de protestations d'amitié. Fidèle aux instructions qu'il reçoit, M. de Saint-Gouard poursuit le roi catholique jusque dans ses résidences de la province pour l'assurer des bons sentiments de son maître : il jure que jamais il ne se pliera comme les autres ambassadeurs aux façons de négocier de Philippe : il veut bien lui remettre des mémoires, mais il veut aussi lui parler de vive voix ; et par toute la Castille il se lance à sa poursuite : on le voit à l'Escurial, à Aranjuez, au Pardo[3]; il s'emporte de plus belle contre le duc d'Albe, qui menace par ses mouvements de troupes la sécurité des frontières ; il proteste que les armements de France n'ont d'autre but que de châtier l'impertinence des corsaires[4]. Le roi catholique reçoit, impassible, toutes ces déclarations : sa politique est de laisser traîner les choses, quoique l'opinion de ses ministres soit de prendre l'initiative d'une rupture.

Ces ministres n'ont pas le beau sang-froid du monarque; souvent, leur colère éclate. Voici le secrétaire Çayas qui demande à Saint-Gouard, le sourire de l'ironie sur les lèvres, si les hérétiques de la Germanie sont entrés enfin dans la ligue de l'Angleterre et de la France. Son interlocuteur lui répond avec tranquillité qu'il a déjà renseigné le roi catholique de manière à le satisfaire, et que les traités qui se font ne porteront préjudice à personne. Çayas s'emporte, et lâche que c'est à la fin trop compter sur l'aveuglement et sur la patience des gens, que l'on sait à merveille à quoi s'en tenir, que la ligue est ourdie contre l'Espagne, et qu'en ce moment même la France équipe en guerre soixante navires de commerce. Sans s'émouvoir, Saint-Gouard reprend : « Vos espions mentent : ce n'est pas soixante, c'est

[1] Avis de Londres à don Guérau d'Espès, 21 août 1572, *ibid.*
[2] Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau.*
[3] Saint-Gouard à Charles IX, 22 juin et 22 juillet 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr., 16104.
[4] Saint-Gouard à Charles IX, 21 et 30 mai 1572, *Ibid.*

quatre ou cinq mille navires de trafic que nous pouvons armer d'un moment à l'autre. Vous voyez donc bien que vos agents sont mal informés et ne méritent pas créance. » La singulière argumentation du Français ferme la bouche à l'Espagnol, qui ne sait plus que protester des intentions irréprochables de son roi, uniquement préoccupé de préparer la ruine des Turcs [1].

L'effervescence des esprits dans le peuple n'était pas moins grande que la colère des ministres. On allait s'annonçant et se répétant que les levées de troupes augmentaient toujours en France, que la flotte de La Rochelle menaçait sûrement les Indes ou les Pays-Bas, que des renforts formidables d'Allemands allaient accourir à la voix de Coligny. A la mode fanfaronne de la nation, l'on affectait de ne rien craindre, mais l'on s'indignait de paraître aussi longtemps joué par des fourbes [2]. L'humeur était à la guerre. Philippe seul semblait ne s'émouvoir pas. En présénce de tant d'impassibilité, M. de Saint-Gouard ne savait que croire; il écrivait à son gouvernement de se tenir prêt contre toutes surprises [3], et déclarait impénétrable le taciturne monarque [4]. Le Saint-Siège et Venise dépêchaient envoyé sur envoyé à Paris et à Madrid pour conseiller la paix [5].

Un incident qui survint au mois de juillet rendit transparentes les faussetés de Charles IX et vraiment burlesques ses hypocrites assurances d'amitié. Jean de Hangest, comte de Genlis, sujet français de la religion réformée, se laissa battre et prendre à la tête d'un renfort qu'il amenait à la ville de Mons, assiégée par les Espagnols et défendue par le comte Ludovic : on trouva sur ses lieutenants et sur lui-même des papiers « bien étranges [6] » et bien compromettants pour le roi de France. C'étaient les ordres formels donnés à M. de Genlis, les instructions à M. de Briquemaut pour préparer les troupes qui venaient d'être taillées en pièces [7], une lettre au comte Ludovic dans laquelle Sa Majesté

[1] Saint-Gouard à Charles IX, 21 mai 1572, *ibid.*
[2] Saint-Gouard à Charles IX, 22 juin 1572, *ibid.*
[3] Saint-Gouard à Charles IX, 22 juin et 22 juillet 1572, *ibid.*
[4] Saint-Gouard au duc d'Anjou, 16 juillet 1572, *ibid.*
[5] Saint-Gouard à Charles IX, 30 juillet 1572, *ibid.*
[6] Albornoz à Çayas, Bruxelles 30 juillet 1572. *Correspondance de Philippe II*, publ. par Gachard.
[7] La traduction en espagnol de ces documents, envoyée par le duc d'Albe à Madrid, se trouve Arch. nat., K 1529.

très chrétienne promettait de consacrer toutes ses forces disponibles à délivrer les Pays-Bas du joug espagnol [1]. Et le duc d'Albe de faire écrire aussitôt à Madrid : « J'ai en mon pouvoir de quoi vous frapper de stupeur [2]. »

Il ne paraît pas que le rouge de la confusion soit monté un seul instant au visage de Charles IX quand il apprit le désastre. Il ne vit là peut-être qu'une belle occasion d'exécuter en dilettante un tour de force de politique raffinée. Impossible d'expliquer autrement que par un abus de l'amour de leur art certaines actions de ces Valois. Résolument, il écrivit à M. de Mondoucet, son résident auprès du duc d'Albe, de désavouer sans vergogne l'entreprise de Genlis, et, comme signe de sa sincérité, de livrer tous les secrets du prince d'Orange [3].

A Madrid, M. de Saint-Gouard n'avait cessé, conformément à ses instructions, d'affirmer que le comte Ludovic et M. de Genlis combattaient contre le gré de Charles IX [4], et d'exhorter Philippe II à faire châtier rigoureusement par ses généraux les Français prétendus rebelles qui passaient la frontière pour aller secourir les révoltés des Flandres [5]. Il reçut la nouvelle de la défaite de Genlis par une dépêche du secrétaire d'Etat Villeroy qui lui traçait sa ligne de conduite. Il se hâta de prendre la plume, écrivit à Philippe, le félicita chaudement du succès remporté : « Les Huguenotz, lui disait-il, qui contre les très-expresses deffenses du Roy s'estoient assemblez sur nostre frontière, estant entrez dans les Pays-Bas pour aller secourir les frères de Montz, pour la crainte qu'ilz ont eue que M. de

[1] Cette lettre, datée de Saint-Léger, 27 avril 1572, existe encore en traduction espagnole aux archives de Simancas, papeles de Estado, liasse 551 : M. Gachard l'a vue. Voyez *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 269 (in notis).

[2] Albornoz à Çayas, Bruxelles 19 juillet 1572. *Correspondance de Philippe II.*

[3] *Bulletin de la Société royale historique de Belgique*, t. IV de 1852, p. 340, cité par Forneron, *Philippe II*, t. II, p. 320.

[4] «... Je ne me rends pas puisque Votre Majesté me commande les asseurer n'estre de sa vollonté que telles choses se soient faictes par le comte (Ludovic)... Ce que j'ay faict sonner partout, n'ayant jusques icy, Dieu mercy, manqué de raisons et répons à ce qu'ils m'objectoient pour les advis et apparences qu'ils ont en ce qui s'est passé en l'entreprise dudict comte... » Saint-Gouard à Charles IX, 22 juin 1572, Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104. — Il s'agit ici de la prise de Mons par le comte Ludovic.

[5] Saint-Gouard à Charles IX, 1er juillet 1572. Ms. Bibl. nat. F. fr. 16104.

Longueville (gouverneur de Picardie), lequel se faisoit fort sur la frontière, ne leur courust sus, et pour ceste occasion hastant l'exécution de leurs mauvaises délibérations, ont esté rencontrés par don Federicq le jeudy 17 du moys passé, combatuz et taillez en pièces, et grande partie faictz prisonniers... L'on s'esbayt comme ilz s'estoient mys sous la conduite du sieur de Genlys, car, comme vous scavez, il n'a jamays esté estymé qu'un fol. Le Roy aura ce jourd'huy ceste bonne nouvelle [1], et scay que Sa Majesté en recepvra tout plaisir pour veoir si heureulx succez contre ceste quanaille, et s'en resjouira comme il feit de la reprinse de Valentiennes, pour le plaisir qu'il aura de veoir ses Huguenots ramassez, malheureulx et téméraires, recepvoir en leurs vyes et leurs âmes le chastiement qu'ilz mérittent [2]... »

Philippe, parfaitement informé des événements par les dépêches des Flandres, semble s'être donné à cet instant le hautain plaisir de savourer à fond la fourberie de Charles IX : il jouissait de voir tant de dégradation morale chez un ennemi. A toute minute, il envoyait demander à M. de Saint-Gouard des détails sur l'affaire de Mons, prétendant que son ambassadeur à Paris, don Diego de Çuniga — un brouillon — avait si précipitamment rédigé sa lettre qu'elle était inintelligible. M. de Saint-Gouard répondait complaisamment à ces questions [3].

Dans une audience qu'il eut le 27 août, l'ambassadeur de France se crut obligé de répéter encore son histoire et d'ajouter qu'à l'avenir son maître ferait garder avec soin la frontière, afin de fermer à ses sujets rebelles le chemin d'une autre équipée. Philippe eut un mot d'une ironie sanglante : « Vous remercie-« rez Sa Majesté de ma part, mais vous la prierez aussi de choisir « des gens sûrs à cause des inconvénients qui résultent du mau-« vais choix des gardeurs de frontières [4]. » Jusque-là, ceux-ci n'avaient servi qu'à faire passer des secours aux insurgés.

Mystérieux agencement des faits de l'humanité ! Bizarre effet des combinaisons du sort !... Philippe tenait en mains des

[1] Pour donner plus de valeur à son attitude en montrant qu'elle n'était pas le fruit d'une leçon, Saint-Gouard avait eu soin de dire que Charles IX, en train de courre le cerf, ne connaissait pas encore la nouvelle.

[2] Saint-Gouard à Philippe II, 6 août 1572. Arch. nat., K 1528.

[3] Saint-Gouard à Charles IX, 7 août 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[4] Saint-Gouard à Charles IX, 5 septembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

preuves irrécusables que Charles IX le trompait, Saint-Gouard avait un rôle insoutenable et ridicule, et pourtant à cette heure même, à cette date du 27 août, pendant l'audience, un événement prodigieux était déjà consommé, qui donnait tort à Philippe II et légitimait tous les dires de M. de Saint-Gouard !

Il arrive parfois qu'un ciel se voile, se fasse menaçant, annonce l'orage ; des lueurs aiguës sillonnent les horizons ; la nature frissonne aux présages de la tempête, et, morne, attend l'ouragan infaillible. Mais tout à coup un vent, venu l'on ne sait d'où, chasse les nuées, souffle sur cette tristesse des choses : la scène s'est éclairée, la douceur des beaux temps est revenue, on secoue le mauvais rêve. C'est à côté, dans une autre zone, que l'orage éclatera.

II

Dans la soirée du samedi 7 septembre, un courrier fit son entrée, bride abattue, dans Madrid [1], et remit au roi des lettres de son ambassadeur en France : elles contenaient la nouvelle de la Saint-Barthélemy [2].

Il est aisé de se figurer l'étourdissement et la joie du Roi catholique à la lecture de la missive. Cet événement stupéfiant valait mieux pour ses affaires que dix victoires. Supprimé, l'amiral exécré qui liguait l'Europe contre lui ! Dispersés, les

[1] Brantôme prétend que ce courrier s'appelait Jean Bourachio : je le trouve partout appelé Jean de Olaegui ; c'était le secrétaire de l'ambassadeur don Diego de Çuniga. V. Gachard, ap. *Bull. de l'Académie de Bruxelles*, 1849, et Wutke, *Zur Vorgeschichte der Bartholomeusnacht*, p. 178. — Brantôme commet bien des erreurs à propos de la Saint-Barthélemy. Il dit que le courrier mit trois jours et trois nuits à venir de Paris à Madrid ; c'est faux, car Çuniga écrivit sa lettre pendant le massacre (elle est datée du 23 août par suite de la précipitation qu'il mit à la rédiger, Arch. nat., K 1530), Olaegui l'emporta le 26 (v. Gachard et Wutke), et nous savons qu'elle n'arriva que le 7 septembre. Chose plus grave : Brantôme affirme que le trône pontifical était alors occupé par saint Pie V, mort le 1er mai précédent (*Discours sur l'admiral de Chastillon*).

[2] « La nouvelle des événemens du jour Saint-Barthélemy est arrivée en ce lieu par un courrier dépesché par don Diego, le samedy au soir septiesme de ce moys... » Saint-Gouard à Charles IX, 12 septembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105. — Par erreur, cette lettre est reliée avec celles de l'année 1573.

orgueilleux hérétiques qui menaçaient de créer aux portes de l'Espagne une puissance huguenote! Délivrés, ses Pays-Bas que menaçait un flot d'envahisseurs, complices de ses rebelles du dedans! Isolée, la France dont les protestants de l'Angleterre et de l'Allemagne vont sans doute se détourner avec horreur à présent! Philippe a le champ libre : il pourra châtier à son aise ses bourgeois des Flandres, organiser la ruine du Turc, poursuivre pas à pas son rêve lent de monarchie universelle.

Philippe rit. Jamais il n'a montré par des signes extérieurs que quoi que ce fût le rendît heureux ou triste ; il rit. Son allégresse a besoin de s'épancher, comme celle du premier venu des mortels : il appelle à grands cris ses familiers, s'agite, leur fait part de l'aventure, exalte son bon frère de France, confesse que cette fois sa sagesse s'est trouvée mise en défaut et qu'il n'eût point prévu pareil cas [1]. Le courrier, que l'on choie, annonce qu'un gentilhomme italien sera dépêché prochainement par le roi de France pour annoncer officiellement la nouvelle : « Un Italien, « s'écrie Philippe hors de lui! non, non! L'acte est trop beau, « fait de mains de Français : c'est un Français qui viendra me « l'annoncer! » Puis, il songe que M. de Saint-Gouard ne sait rien encore, et vite il fait courir le secrétaire Çayas à son logis [2].

M. de Saint-Gouard eut de la présence d'esprit : du premier coup il devina qu'il fallait être calme; bien que confondu de surprise, il accueillit le secrétaire avec un flegme impassible ; « et ne pourront dire que j'y soye allé come qui s'estonnoit que telle

[1] C'était vrai qu'il n'eût osé l'espérer, mais quelque temps auparavant, pour l'acquit de sa conscience, il n'en avait pas moins fait demander à Charles IX par Çuniga le massacre des Huguenots. V. vicomte de Meaux, *Luttes religieuses en France au XVI[e] siècle*, pièc. just.

[2] Saint-Gouard à Charles IX, 12 septembre 1572. Ms. Bib. nat., F. fr. 16105. « Et aussytost m'envoya ledit sieur Roy son secrétaire Sayas m'apporter le parabien de ceste nouvelle. » — M. Forneron commet une légère erreur : il croit que c'est au reçu de la lettre de Catherine de Médicis, cinq jours seulement après l'arrivée du courrier de Çuniga, que Philippe II informe Saint-Gouard. *Philippe II*, t. II, p. 329. Philippe informe Saint-Gouard dès le 7 septembre, mais c'est seulement le 12 que Saint-Gouard écrit à Charles IX sur l'événement. — Çayas eut encore une autre mission que d'aller trouver Saint-Gouard : il fut chargé d'écrire, sous la dictée d'Olaegui, la narration de la Saint-Barthélemy : le mémoire ainsi rédigé existe encore dans notre fonds des Archives de Simancas, et M. Gachard l'a publié dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles* de 1849.

chose fust advenue [1]. » Mais comme Çayas l'avertit que le roi s'acheminait vers Saint-Jérôme afin de rendre grâces à Dieu, il fit aussitôt demander audience en ce lieu pour le lendemain.

Le lendemain, qui fut un dimanche, dès le matin, M. de Saint-Gouard partit pour Saint-Jerôme. Quand le roi catholique le vit approcher, « il se prit à rire, et avecque démonstrations d'un extrême plaisir et contentement, il me commença de louer Vostre Majesté du titre de très chrestien, me disant qu'il n'y avoit Roy qui se pust faire son compaignon ni en valeur ni en prudence. » Philippe s'étendit sur les mérites de la longue dissimulation qu'il supposait à Charles IX, sur les périls où la chrétienté tout entière allait être précipitée quand ce prince l'avait sauvée. Saint-Gouard ne faillit pas à tirer parti de sa situation inespérée pour faire observer au roi qu'il avait donc eu grand tort de se défier de sa véracité jusque-là ; il dit en se rengorgeant que Sa Majesté catholique serait contrainte d'avouer de bon cœur qu'elle devait à la France ses Pays-Bas, et qu'un tel présent méritait sans doute un peu de gratitude; il demanda que l'on envoyât à Paris un seigneur de qualité, « tant pour les complimens que pour les négociations requises en telles mutacions. » Le monarque était de trop bonne humeur pour s'offenser de ce langage un peu libre. Il promit l'envoyé, se reprit à louer Charles IX et sa mère. Puis, en présence de l'ambassadeur de France, il fit faire la procession et chanter le *Te Deum :* « qui plus est, depescha par tout son roiaulme patentes à ce que les evesques par leurs diocèses fissent faire touttes sortes de processions et prières en faveur de Vostre Majesté [2]. »

Il y a des envieux de toutes les gloires, même de celle des Saint-Barthélemy. Dès les premiers jours, des gens malintentionnés firent circuler le bruit que le massacre n'avait pas été prémédité, « que ce faict estoit adveneu à l'improviste et non de la délibération de Vostre Majesté. » M. de Saint-Gouard, qui tournait à l'enfant gâté, se plaignit « de la mauvoise récompense qu'on faisoit à Vostre Majesté après telle œuvre, qui se pouvoit dire n'avoir été faicte qu'au bénéfice des affaires du Roy, et

[1] Saint-Gouard à Charles IX, 12 septembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105.
[2] *Id.*, *ibid.*

puisque l'on luy vouloit oster la gloyre qu'elle méritoit, la paiant d'ung tel bienfaict par une ingratitude, que je ne la pouvois nullement comporter sans m'en plaindre... » On apaisa M. de Saint-Gouard en lui disant qu'on ne croyait pas aux propos des méchantes langues ; on alla jusqu'à reconnaître que depuis longtemps il avait annoncé l'événement à mots couverts, et qu'on avait été bien aveugle de ne point voir dans ses protestations vagues et banales un sens caché. Lui, qui savait à quoi se tenir au sujet de la préméditation, dut réprimer malaisément un sourire. « Je leur dis, Sire, que puisque le roy leur maistre se ressouvenoit que je luy eusse tant dict que cela, qu'il se souvinst encores de plus près, qui est de ce que je luy dis quand je me feus resjouir avec luy de ceste nouvelle [1]... »

« La tuerie n'a pas été préméditée, c'est un acte inopiné : on ne voulait que la mort de l'amiral, et faire croire que le duc de Guise en était l'auteur ; puis, comme le coup d'arquebuse avait été mal dirigé, comme l'amiral sut d'où il partait, ils se décidèrent, pour éviter sa vengeance, à faire hardiment ce qu'ils ont fait [2]. » Voilà ce qu'écrivait de Paris l'ambassadeur Çuniga, et voilà parfaitement résumée en deux mots toute l'histoire de la Saint-Barthélemy [3] : les colères soulevées dans l'âme de Cathe-

[1] *Id., ibid.*

[2] Çuniga à Philippe II, 31 août 1572. Arch. nat., K 1530.

[3] La question de la préméditation de la Saint-Barthélemy a fait, on le sait, couler des flots d'encre. La non préméditation est aujourd'hui, je crois, le plus généralement admise. M. Henri Bordier avait donné un regain de faveur à la thèse contraire par la publication de sa curieuse brochure : *La Saint-Barthélemy et la critique moderne* (Genève, 1879). M. Baguenault de Puchesse dans la *Revue des questions historiques*, M. Loiseleur dans la *Revue historique*, me paraissent l'avoir réfuté avec beaucoup de force. — Je ne crois pas à la préméditation, c'est-à-dire à la préméditation savante, mûrie, machinée ; mais je crois qu'il serait plus que téméraire d'affirmer que Catherine n'avait jamais eu, jusqu'à l'attentat sur Coligny, des *envies* du crime : quand de fugitives idées d'un beau coup à faire lui venaient hanter l'esprit, elles se trahissaient par des propos sans consistance, dont elle voulut plus tard se faire un triste mérite. Voilà tout ce que je puis accorder aux arguments entassés par le *North British Review* (octobre 1868) en faveur de la préméditation, et je pense sur ce point de la même façon que M. Ranke (*Histoire de France aux XVIe et XVIIe siècles*, liv. IV). — Récemment, M. Combes (*l'Entrevue de Bayonne et la question de la Saint-Barthélemy*, 1882) a cru trouver dans les Archives de Simancas la preuve irréfragable d'une préméditation remontant à l'entrevue de Bayonne ! J'ai lu ses documents avec toute l'attention possible : je n'y ai vu rien, absolument rien, de précis. Il n'y est que vaguement question de mesures à prendre contre les Huguenots : c'est mille

rine de Médicis et des ambitieux du parti catholique par les hauteurs et par l'ascendant de jour en jour croissant de Coligny, la tentative d'assassinat sur sa personne qui fut le résultat de ces colères, puis l'angoisse qui saisit les cœurs des coupables menacés de la vengeance, le conseil de Catherine et de ses Italiens, leurs efforts désespérés pour affoler le roi dont ils connaissaient « le vice péculier d'humeur coléricque [1], » leur succès, la nuit terrible enfin où « le sang et la mort courent les rues [2]. »

Catherine de Médicis entendait que l'événement fût présenté partout, non sous le jour véritable, mais sous le jour le plus avantageux : chaque cour recevait un rapport différent. Il subsiste en Espagne, aux archives de Simancas, une relation des plus curieuses, vraisemblablement rédigée sous son inspiration à l'usage de Philippe II [3]. C'est le chef-d'œuvre achevé des roueries florentines. Tout ce qui peut plaire à Philippe, légitimer l'acte, salir des ennemis, est employé. Voici d'abord que le duc de Guise est présenté comme l'unique auteur du coup d'arquebuse sur Coligny ; l'amiral, blessé, dépêche des cavaliers par toute la France, afin d'inviter ses frères à s'armer ; les Guise font de même à leurs fidèles : danger d'une conflagration générale. L'amiral parle au roi, venu pour le visiter sur son lit, avec une superbe qui frise l'insolence, puis il réunit son conseil : on complote de tuer Charles IX, la famille royale, les seigneurs en vue du parti catholique, et de couronner Henri de Navarre. Suit le plan de cette conspiration. Mais le soir, Henri de Navarre, « ayant souppé, ne faisoit que suspirer, et, s'estant retiré près une fenestre avec la princesse sa femme, luy desclara ce qui s'estoit

fois trop peu, quand on connaît la phraséologie des négociations du xvie siècle, pour faire admettre la préméditation à sept années d'intervalle? — La conclusion implicite de la savante étude du baron Kervyn de Lettenhove sur la *Conférence de Bayonne en 1565* (Bruxelles, 1883), paraît être que Catherine n'eut jamais de plan arrêté, que toujours sa conduite fut subordonnée *al caso*.

[1] Tavannes.

[2] *Id.*

[3] La copie se trouve à notre dépôt des Affaires étrangères, sous la cote Simancas, 315. Elle est de l'année 1847. — Cette relation, quoique plus circonstanciée, offre beaucoup d'analogies avec celle que renfermait la lettre circulaire du duc d'Albe aux seigneurs des Pays-Bas et qu'a publiée M. Gachard, *Bull. de l'Acad. de Bruxelles*, 1842. Le duc d'Albe devait tenir ses renseignements d'une personne inspirée par Catherine.

passé ce jour, luy adjoustant que la cruaulté du faict ne pouvoit permettre qu'il laissast exécutter une telle entreprise contre les personnes si proches de son sang. » Marguerite vole avertir sa mère ; Catherine assemble ses enfants et les princes du sang : « et ainsy fut prise conclusion d'exécutter à la minute ce que l'admiral pensoit faire luy mesme contre eulx. » Donc, le massacre est légitimé par la nécessité de la défense : aussi, l'on met du cœur à la besogne. Le récit du meurtre de l'amiral est horrible : sans doute afin de réjouir Philippe, on peint Coligny sans fermeté, faisant le mort quand les assassins arrivent, puis s'abaissant aux prières, bafoué, tué comme un chien.

Tissu de mensonges ! Il n'est presque pas une péripétie de ce conte que ne démentent les aveux des témoins oculaires de la grande et sinistre tragédie [1]. Quand elle atteint un certain degré d'effronterie, la duplicité se condamne elle-même. Rien qu'à Madrid, le désaccord et les variations des déclarations du Louvre offrirent bientôt un spectacle absurde. Tandis que M. de Saint-Gouard entrait en colère au seul soupçon que la Saint-Barthélemy n'était pas préméditée de longue date, les Valois écrivaient et faisaient dire qu'ils avaient tiré l'épée pour se défendre contre des conjurés, rien que pour se défendre. Quelque temps après, ils mettaient de l'amour-propre à ce que l'on ne doutât point d'une préméditation dans les règles de l'art.

Il n'est pas que Philippe et son peuple ne se soient aperçus de ces ridicules. Mais peu leur importait, puisqu'ils bénéficiaient, au total, du résultat. « Aujourd'huy, écrivait Saint-Gouard, en ceste court il ne se parle que de la valeur, belles délibérations, grandes courtoisies de Vostre Majesté [2]. » Philippe redoublait d'assurances de gratitude, annonçait qu'il allait envoyer à Paris le marquis d'Ayamunte, porteur de ses compliments, ordonnait que l'on rendît à tous les marchands français leurs ballots confisqués. Il eût voulu faire plus encore, mais Saint-Gouard était sans instructions, et ne savait que demander [3].

[1] Tout particulièrement les *Mémoires* de Tavannes et de la reine de Navarre, et le récit du duc d'Anjou pendant sa nuit de Cracovie.

[2] Saint-Gouard à Charles IX, 12 septembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105.

[3] *Id. ibid.* « Si j'eusse esté si heureulx pour le bien du service de V. M. avoir eu le bien de ceste nouvelle avecque commandement de négotier quelque cas, j'eusse faict tout ce qu'elle eust vouleu désirer, veu ce que j'ay peu connoistre en ce premier mouvement. »

Ceci peint bien le désarroi de la cour de France aux premières heures de son lugubre triomphe : M. de Saint-Gouard n'eut l'avis officiel et des instructions que le 12 septembre ; il y avait cinq jours que Philippe avait reçu le courrier de Çuniga ! Saint-Gouard s'en plaignit depuis à son gouvernement, car son embarras était extrême de savoir comment s'orienter et louvoyer seul au milieu des écueils. Enfin arrive un envoyé. Déception : on attendait un gentilhomme de distinction ; on vit mettre pied à terre un homme de peu de mine, sans équipage, mal vêtu, que M. de Saint-Gouard reconnut avec surprise et chagrin pour n'être « que le petit Montaigne. » Les Espagnols se montrèrent piqués, « et eux qui s'estoient deslibérez de bien recepvoir ce compliment venant de la part de V. M. aprez sy grande entreprise, ilz alloient formant une chimère sur tout cecy[1]. » On commençait à dire que puisque c'était ainsi, le marquis d'Ayamunte ne partirait pas. M. de Saint-Gouard, qui tenait au marquis d'Ayamunte, s'avisa d'un expédient : il sema le bruit qu'un envoyé de qualité viendrait bientôt, mena Montaigne aux infantes, et, laissant le malencontreux petit homme occupé de leur remettre les cadeaux de leur grand'mère Catherine[2], partit pour l'audience du roi ; « lequel n'a failly me demander de Montaigne, à quoy je lui ay faict responce que je l'avois laissé assez empesché à fournir à la charge de son ambassade, qu'il faisoit valoir comme homme qui venoit de quelque monde nouvellement descouvert pour la diversité des besoignes qu'il apportoit, et qu'il m'avoit bien semblé qu'il estoit du tout appliqué en ce faict et non aux affaires de France et sur les nouveaux événements ; et croyois véritablement qu'il fust en Espagne premier que telles choses advinssent[3]... »

Grâce au stratagème de M. de Saint-Gouard, le marquis d'Ayamunte fut dépêché en France. Il partit dans le courant d'octobre[4]. Il fut suivi de très près par le comte d'Aremberg,

[1] Saint-Gouard à Charles IX, 19 septembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[2] Philippe II avait eu deux filles de son troisième mariage avec Élisabeth de France, fille d'Henri II et de Catherine de Médicis.

[3] Saint-Gouard à Charles IX, 19 septembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[4] Saint-Gouard à Charles IX, 18 octobre 1572, *ibid.* — Les instructions du marquis, du 11 octobre, ont été publiées par M. le vicomte de Meaux, *Luttes religieuses en France au XVIe siècle*, p. 398.

chargé « de se conjouir des couches de la Royne [1], » car une fille venait de naître à Charles IX. Mais le roi de France n'avait pas autant de goût que son ambassadeur pour le luxe des négociations ; d'ailleurs, tout l'irritait, depuis la Saint-Barthélemy. « Quand vous connoistrez, écrivit-il durement à Saint-Gouard, que l'on ne pourra espérer de tous ces ambassadeurs que dommaige et despence, je serai bien aize qu'ils ne soyent sy fréquentz [2]. »

Pourtant, Jean de Vivonne n'avait pas agi, dans ces conjonctures délicates, de façon à déplaire aux Valois. Il s'était montré plus qu'indulgent à juger le crime, entrant dans la fiction royale des représailles et de la légitime défense, décorant l'acte du nom d'exécution, félicitant la mère de ses leçons, le fils de son énergie, tout le monde du péril évité [3]. Il n'avait pas eu — l'aveu s'impose — l'attitude ouvertement indignée d'Arnaud du Ferrier à Venise [4]. Son opinion intime se trahit seulement par quelques réflexions plutôt utilitaires que morales : c'est pour les Espagnols qu'on a travaillé, et puis que va-t-il sortir de tout ce gâchis ? « Je crains les événemens d'une telle résolution, comme celuy qui est bon tesmoing des calamitez passées du roiaulme et dangier de vostre personne, ne croiant moings que telle et si brave exécution ne tire enquores aprez elle beaucoup de difficultez [5]... »

On regrette aussi de trouver sa main si franche égarée dans une des intrigues les plus basses de ce temps avili, je veux parler du sort fait au pauvre Genlis, ainsi qu'à la garnison de Mons, après la volte-face de la politique de Charles IX. Charles IX, dans sa démence, avait juré d'exterminer tous les Huguenots,

[1] Saint-Gouard à Charles IX, 15 novembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[2] Charles IX à Saint-Gouard, 20 janvier 1573. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105.

[3] Saint-Gouard à Charles IX, 12 septembre 1572, *ibid.* « Sire, je remertye Dieu et le loue de ce qu'il luy a pleu que V. M., avecque la prudence et aprez tant de dangiers, elle se soyt délivrée de la main des tyrans, dangier à la vérité si grand qu'il ne se peult dire. » — Saint-Gouard à Catherine de Médicis et au duc d'Anjou, 19 septembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[4] V. *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, par Frémy.

[5] Saint-Gouard à Charles IX, 19 septembre 1572, Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

pour que pas un ne vînt lui reprocher son forfait [1]. Il voulut employer le duc d'Albe comme un suppôt de ses bourreaux, et lui fit demander en grâce par son agent Montdoucet d'égorger les Français pris ou sur le point d'être pris aux Pays-Bas, ses sujets à qui lui-même, bien peu de semaines auparavant, avait donné commission de secourir le comte Ludovic et le prince d'Orange [2]. A Madrid, Saint-Gouard dut supplier le roi catholique de faire hâter les exécutions par dépêches [3]. Petit à petit, Genlis et la plupart de ses compagnons furent égorgés [4] ; mais à la fin, le cœur, pourtant cuirassé, du tourmenteur des Flandres se souleva de dégoût, et, fatigué des importunités dont il était l'objet, il laissa sortir de Mons sains et saufs, avec des honneurs extraordinaires, enseignes déployées, généraux en tête, la garnison qu'il eût certainement passée au fil de l'épée, selon sa coutume, si l'on ne l'eût pas obsédé [5]. Saint-Gouard reçut l'ordre de se plaindre à Philippe II de la conduite du duc d'Albe, accusa ce capitaine de faiblesse et d'intelligences pour la paix avec le prince d'Orange, et Philippe promit d'écrire au duc afin de lui recommander de mieux remplir ses devoirs à l'avenir [6]. La leçon de cet étranger n'en était pas moins donnée au roi de France.

Quand on voit les bons se prêter à devenir les instruments de telles machinations, on comprend ce qu'étaient les pervers. Jean de Vivonne n'avait pas lu Machiavel, puisqu'il ne lisait rien. Il ne modelait point sa conduite sur les maximes des Florentins venus derrière la reine-mère. Personne ne lui contesta jamais de la droiture et de la générosité naturelles [7]. Mais il subissait

[1] « Tuez-les donc, mais tuez-les tous ! » s'était-il écrié comme un égaré furieux, après une heure et demie de résistance à son entourage infernal.

[2] Charles IX à Mondoucet, 26 août 1572. *Bulletin de la Soc. roy. hist. de Belgique*, t. IV de 1852, page 342.

[3] Mémoire de Saint-Gouard à Philippe II, 8 octobre 1572. Arch. nat., K 1531, et autre mémoire sans date. Arch. nat., K 1547, n° 20.

[4] Il en survécut quelques-uns, les frères Genissac entre autres. La douce reine Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, sollicita plus tard leur mise en liberté; Henri III joignit ses prières aux siennes : cela dura des années, et Saint-Gouard ne négligea rien dans leur intérêt. Les archives de Simancas sont remplies de ses mémoires sur ce sujet; voyez Arch. nat., K 1537, 1538, 1542.

[5] Forneron, *Philippe II*, t. II, p. 343.

[6] Saint-Gouard à Charles IX, 18 octobre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[7] Pour le caractère et les habitudes de Jean de Vivonne, voir l'étude que j'ai faite de ce personnage dans le *Correspondant* du 25 décembre 1883.

l'influence de son siècle. Loin de moi la pensée de mettre en question l'éternel absolu des principes de la morale ! Cependant, il faut tenir compte du milieu où se meuvent les hommes, quand on les veut juger. Il ne serait pas moins insensé, proportion gardée, de prétendre à trouver l'application de nos idées épurées dans les actes des hommes du XVIe siècle, que dans les actes d'un Arabe ou d'un Indien. La règle du bien est impérissable et fixe ; le devoir de chacun est de s'en rapprocher dans la mesure de ses moyens : honneur à qui, la connaissant, veut et sait y conformer sa vie ; mais miséricorde pour qui n'est pas en position de la connaître clairement et par suite de la pratiquer.

Le XVIe siècle est « un temps malade ; » c'est un de ses enfants qui le dit. Il y a de quoi penser dans cette boutade du même : « Qui n'est que parricide en nos jours et sacrilège, il est homme de bien et d'honneur[1]. » Les essais d'esprits supérieurs, tels qu'Érasme et l'Hospital, pour dégager de la formule des diverses religions un fond commun de morale, trésor où pût venir s'alimenter l'humaine sagesse, n'ont abouti qu'à retirer l'une de ses bases à la philosophie pratique des devoirs, et, chancelante, elle s'est abîmée dans le scepticisme de Charron et de Montaigne. L'Église vient de faire entendre sa voix et de formuler à Trente le catéchisme qui pourrait servir de boussole infaillible[2] ; mais l'Église, toujours admirable en corps, est trahie par un trop grand nombre de ses ministres, cardinaux et moines, qui diminuent la considération et l'autorité de leur sainte robe ; d'ailleurs, la foi romaine est mise en question par de nouvelles doctrines : n'est-ce pas la reine, mère des rois de France, leur éducatrice et leur tutrice, qui parle en riant « de l'ancienne religion, » et qui nourrit ses enfants de la moelle des livres huguenots ? On ne lit les textes religieux que pour servir, excuser, exalter la passion ; à qui mieux mieux, on se les renvoie ; on est sûr de les trouver toujours complaisants, en les torturant ; on jongle avec eux.

L'obéissance au pouvoir absolu a cet avantage de dispenser de la réflexion difficile. A défaut d'autres, c'est encore une règle. Ce fut celle de Jean de Vivonne. Je ne dis pas qu'il faille la préconiser : elle fait faire des chutes ; l'indulgence à l'égard de la

[1] Montaigne, liv. II, chap. XVII.
[2] Voyez le *Catéchisme du Concile de Trente*, notamment son admirable commentaire du cinquième commandement.

Saint-Barthélemy, la participation à « l'exécution » des Français du comte de Genlis, peuvent compter pour deux. Mais enfin c'est une règle. La généralité des contemporains n'en eut d'autre que l'intérêt [1].

III

« Il s'est faict (en Espagne) ung monde et pensement tout nouveau despuys l'exécution faicte de par delà, ne s'entendant presque parler d'affaire du monde, comme sy cela avoit apporté le remède à touttes sortes de dangiers de maulx qui apparoissoient [2]. »

En France, on n'eût pas été fâché de voir se prolonger la reconnaissance des Espagnols pour la quiétude qu'on leur donnait. On eût désiré que Philippe s'endormît dans la sécurité, profondément convaincu désormais de la pureté d'intentions de ses voisins. On lui faisait faire par Saint-Gouard des offres vagues d'éternelle alliance, on étalait sous ses yeux comme une espérance la possibilité du mariage d'un enfant avec la fille de Charles IX avant même la naissance de celle-ci [3]. Au fond, on n'avait pas de tendresse pour l'Espagne, on se défiait d'elle, on nourrissait le soupçon qu'elle serait plus difficile à manier à présent qu'elle n'aurait plus de crainte [4], on songeait à lui nuire par tous les moyens.

Catherine n'avait fait la Saint-Barthélemy ni pour réjouir le roi d'Espagne ni par un motif religieux, mais avec le but de substituer son influence personnelle à celle de l'amiral. Elle reprit aussitôt tous les projets du mort à son profit.

[1] Soit lâcheté, soit superstition royaliste et pour sauver l'honneur de la couronne, a fait observer M. de Meaux (*Luttes religieuses*, p. 157), les honnêtes gens du Parlement se prêtèrent au mensonge de la prétendue conspiration. De Thou avoue que son père fit un discours « accommodé au temps, » et qu'après avoir félicité Charles IX « de savoir dissimuler pour régner, » il ne cessait de détester en son particulier la Saint-Barthélemy.

[2] Saint-Gouard au duc d'Anjou, 7 novembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[3] Catherine de Médicis à Saint-Gouard, 29 août 1572, *ibid.* — Saint-Gouard à Charles IX, 19 septembre 1572, *ibid.*

[4] Catherine le dit formellement dans sa lettre du 29 août à Saint-Gouard, *ibid.*

Occupée de poursuivre au dedans la ruine complète du parti huguenot qui pouvait lui forger des entraves, au dehors elle s'efforça de renouer le faisceau des alliances protestantes un moment relâché par une commotion d'horreur et de surprise. L'étrange est qu'elle réussit partout. En Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre, les menées de la politique française, ses déclarations bigarrées, le manteau d'Arlequin dont elle couvrait son crime, obtinrent plein succès ; on feignit de croire que, le 24 août, il n'y avait pas eu crime, mais acte de légitime défense. Guillaume d'Orange et son frère, à peine échappé de Mons, se firent les serviteurs des intérêts des Valois, s'entremettant pour le mariage du duc d'Alençon avec la reine d'Angleterre, projetant même d'enlever l'Empire à Maximilien pour le donner à Charles IX [1]. Élisabeth accepta d'être marraine de la fille du roi de France [2]. Les princes luthériens se montrèrent aimables aussi. « Ces phénomènes, a fait observer très justement Michelet, s'expliquent par la terreur que l'Europe eut de l'Espagne. On crut que le coup venait de Madrid, que celui qui avait fait la Saint-Barthélemy des Flandres avait fait la nôtre, que la France, emportée si loin, allait être tout espagnole, devenir comme un poignard dans la main de Philippe II [3]. »

Mais cela n'eut qu'un temps. Philippe acquit vite la conviction qu'on le trompait au Louvre ; les puissances protestantes ne tardèrent pas à reconnaître la coalition de la France et de l'Espagne pour un fantôme. Tout le monde vit en même temps que le parti huguenot de France n'était pas mort, puisqu'à Nîmes, à Montauban, à La Rochelle, à Sancerre, des bourgeois intrépides affirmaient sa vitalité, n'attendant qu'une noblesse nouvelle pour la placer à leur tête. D'autre part, les ambitieux du parti catholique levaient le front, parlaient haut, s'annonçaient comme aussi redoutables que Coligny lui-même pour le pouvoir absolu, fait à l'image du pouvoir des sultans, auquel prétendait Catherine. Discréditée dans l'Europe entière, menacée dans son autorité par ses sujets les plus opposés d'idées, la famille des Valois

[1] M. Rosseeuw Saint-Hilaire estime avec raison que ce plan ressemblait plus à un rêve qu'à un dessein politique. *Histoire d'Espagne*, t. IX.

[2] *Correspondance de la Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre*, dépêches 182 et 189.

[3] Michelet, *Histoire de France*, t. X, p. 2.

recueillait le fruit de ses crimes plus vite que ne le permet toujours la Providence, quelquefois longue à châtier.

Charles IX a perdu le fil au milieu du labyrinthe inextricable où les raffinés de la politique de Machiavel l'ont jeté les yeux bandés. Il s'affole, il s'abat. Il voit noir, après avoir vu rouge. Il est transporté d'indignation au sujet des Espagnols. Les impertinents n'ont-ils pas l'idée de le faire entrer dans leur ligue contre le Turc? Il sait de source sûre qu'ils s'emploient à le brouiller avec ses bons amis les protestants! « Je n'ay eu peu de peyne, écrit-il à Saint-Gouard, pour remédier à leurs artifices en ces évènemens, aiant publié et vouleu faire croyre par le monde que nous avions juré ensemble la ruyne de tous ceulx quy font profession d'aultre religion que de la nostre, et que ce que j'avois fait avecque eulx estoit prémédité de longtems. De faict, leurs persuasions ont esté receues pour sy fort vraisemblables, estant confortées d'allées et veneues de ceulx qui sont envoiez vers moy (le comte d'Aremberg et le marquis d'Ayamunte), que sy la pure vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ils fussent parvenus au dessuz de leurs intentions et qu'ils ne m'eussent seullement esloigné et distraict l'amitié de la royne d'Angleterre et des princes et cantons protestans, mais ils se la feussent acquise et asseurée à mon dommaige [1]. »

Le mois suivant, c'est une autre plainte : « Ils (les Espagnols) publient que le tout a esté plustost exécutté par hazard que deslibéracion préveue et meurement considérée, et n'y a aulcune espèce d'imposture dont ils ne s'aydent pour me nuyre [2]. »

On ne saurait faire un reproche à Philippe d'avoir à sa fantaisie puisé dans l'arsenal de déclarations contraires que lui fournissait le Louvre, afin de les utiliser au détriment des fourbes; et rien n'est plus ridicule que les soupirs de Charles IX se posant en victime innocente, déplorant l'égoïsme des Espagnols, découvrant avec amertume que leur politique consiste à grandir leur maison royale sans égards pour le voisin [3].

M. de Saint-Gouard, qui vraisemblablement comprenait moins

[1] Charles IX à Saint-Gouard, 20 janvier 1573. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105.
[2] Charles IX à Saint-Gouard, 22 février 1573, *ibid.*
[3] Charles IX à Saint-Gouard, 17 mars 1573, *ibid.*

bien encore que Charles IX les plans compliqués de l'avenir à cause de son éloignement, eût voulu voir la France s'engager dans une politique résolument catholique après sa rupture sanglante avec les sectateurs de l'hérésie. Il recevait à Madrid des ouvertures d'Irlandais, conjurés contre la reine Élisabeth : ces braves gens se faisaient fort, avec cinq mille chevaux, de donner en quarante jours toute leur île au roi de France ; ils assuraient même qu'une tentative sur l'Angleterre pourrait n'être pas dépourvue d'effet, attendu le nombre de mécontents que l'on rencontrerait, les bras ouverts, sur le rivage, en débarquant ; ils disaient que l'on devait compter sur les soldats anglais au service du duc d'Albe [1]. Leur chef, que les Espagnols qualifiaient *duc d'Irlande*, de son nom réel Thomas Stukley, « véritable aventurier, mais possédant au plus haut degré le don d'inspirer la confiance [2], » avait été chassé de sa patrie par la persécution protestante, s'était réfugié près de Philippe II, lui avait fait des propositions ; puis il s'était découragé des lenteurs des bureaux castillans, et la Saint-Barthélemy le mettait en goût de s'adresser à Charles IX. « Il est homme qui parle comme celuy qui a de la pratique et de la rayson, » jugeait Saint-Gouard, qui lui promettait de transmettre ses offres au roi de France, et qui s'entretenait des chances de réussite avec la duchesse de Feria, de naissance anglaise, bien alliée dans la haute aristocratie catholique de son pays, et grande amie de Marie Stuart captive [3].

La conquête britannique était une chimère sans doute ; cependant, il y avait du vrai dans les dires des Irlandais. La preuve en est qu'ils furent rejoints bientôt à Madrid par des Anglais, porteurs de propositions analogues de la part de leurs concitoyens catholiques. Philippe II les reçut courtoisement, leur fit des cadeaux, mais les laissa « avec peu de propos [4]. » Il ne se souciait point d'entrer en lutte avec Élisabeth, tant que les Pays-

[1] Saint-Gouard à Charles IX, 17 décembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[2] Ranke, *Histoire de la papauté*, livre V.

[3] Saint-Gouard à Charles IX, 17 décembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

[4] Saint-Gouard à Charles IX, 6 janvier 1573. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105. On conseillait pourtant à Philippe II d'occuper l'Ecosse par le moyen de don Juan d'Autriche ; voyez *Relacion de la muerte del duque de Norfolk y rivacion de la Reyna de Escocia*. Affaires étrangères, Simancas, 316. C'était le rêve de Grégoire XIII, cette expédition de don Juan aux Iles Britanniques. Voy. Ranke, *Hist. de la papauté*, livre V.

Bas et le Sultan l'occuperaient autant [1]. Charles IX ne se montra pas moins indifférent ; il écrivit à Saint-Gouard : « Je suys tant résoleu conserver et entretenir l'amitié et bonne voisinance que j'ay contractée et jurée avecque la Royne d'Angleterre, ma bonne sœur, que je ne veulx entendre à aulcun party qui soyt pour luy desplaire [2]... »

Jean de Vivonne soumettait encore d'autres projets à son maître. Il s'enflammait pour les plans d'un Portugais qui demandait huit vaisseaux et qui promettait de conquérir au roi de France tout un empire dans les Indes : « Si les Espaignols, écrivait-il, eussent mesprisé telles choses, ils seroient plus qu'empeschez à maintenir leurz Estatz et grandeur, lesquelz ne prennent force que de ce seul moien... » Entreprise aisée, d'un résultat incomparable ! « De là vient l'or et l'argient avec quoy l'on entreprend tout, et l'on faict adorer son nom et prendre sa loy à ceulx qui ne la connoissent, ne chargeant avecque cela sa conscience du byen d'autruy... » Il eût mieux aimé prendre part à cette expédition d'Argonaute que de faire plus longtemps métier d'ambassadeur à Madrid ; il éprouvait le besoin d'aller oublier au delà des mers la Saint-Barthélémy : « Si Dieu me faisoit telle grasse que Votre Majesté se vouleust servir de moy en telle entreprise, je lui prometz ne l'abandonner tant que la vye me durera [3]. »

1 Charles IX, tout affolé qu'il fût, s'en rendait compte, et de cette part était tranquille. « Il luy suffira conserver ses pays et les réduyre en obéissance entière sans faire nouvelles entreprises. » Charles IX à Saint-Gouard, 8 février 1573. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105.

2 Charles IX à Saint-Gouard, 20 janvier 1573, *ibid.* — Voir aussi 8 février 1573, *ibid.* — Stukley se tourna vers Rome, et fut plus heureux de ce côté. « Grégoire XIII le nomma son camérier et marquis de Leicester, et dépensa 4.000 scudi pour lui armer des vaisseaux et des troupes. Il devait se réunir sur les côtes de France à une petite troupe qu'un autre réfugié irlandais, nommé Géraldin, y avait rassemblée également avec le secours du pape, Philippe, qui n'était pas disposé à commencer la guerre, mais qui ne voyait cependant pas avec déplaisir Elisabeth occupée chez elle, fournit quelque argent (selon la relation du nonce Sega à la Bibliothèque de Berlin, 20.000 scudi). » Ranke, *Hist. de la papauté*, livre V. Mais Stukley se laissa, contre toute attente, entraîner à prendre part avec sa troupe à l'expédition du roi Sébastien au Maroc. Il y fut tué. Géraldin tenta seul la fortune, débarqua en Irlande (1579), perdit la vie après quelques succès.

3 Saint-Gouard à Charles IX, 2 décembre 1572. Ms. Bibl. nat., F. fr. 16104.

Charles IX répondit qu'il avait pris un singulier plaisir à cette communication, et qu'il était impossible de négocier avec plus de grandeur que M. de Saint-Gouard, mais que pour le présent l'état de ses affaires ne lui permettait pas de songer à des expéditions [1]. Ce n'est pas quand on porte au cœur un affreux remords, quand des visions ensanglantées vous poursuivent le jour comme la nuit, ce n'est pas quand le goût de la vie s'est enfui, que l'on forme des desseins de belles aventures et de conquêtes lointaines.

Charles IX ne fera plus que traîner l'existence ainsi qu'une chaîne, et sur son lit de mort il remerciera Dieu de n'avoir pas de fils à qui laisser le fardeau de sa couronne [2]; il aura, durant ses derniers jours, cette tristesse de voir poindre à l'horizon la lueur rouge et sinistre des conflagrations futures : le complot du duc d'Alençon et du roi de Navarre, l'organisation du nouveau parti des Politiques à côté des autres factions du royaume, les soulèvements des Huguenots dans les provinces, tout dès lors fera présager une longue suite de désastres, tout démontrera l'inutilité des crimes passés qui chargeront cette âme de roi prête à comparaître devant son juge éternel.

Mais tout le monde ne connaît pas le remords, cette délicatesse suprême des consciences deshonorées. Catherine de Médicis l'ignorait ou n'en tenait pas de compte. Elle bravait aussi l'opinion de l'Europe. Et, la tête haute, dans l'impudeur de son crime, à côté de son fils Charles accablé de douleurs profondes, elle poursuivait ses projets.

La fille des marchands florentins voyait dans ses rêves une couronne royale briller au front de tous ses enfants. Elle travaillait à gagner celle de la Pologne pour son fils adoré, le duc d'Anjou. A force d'habiletés, elle y parvint le 9 mai 1573, mais seulement après une lutte acharnée contre l'Espagne, qui seconda de son influence et de son or la candidature de l'archiduc

[1] Charles IX à Saint-Gouard, 20 janvier et 8 février 1573, Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105.

[2] De Thou, *Histoire*, liv. LVII. — « Il n'eust eu que vingt-quatre ans au mois de juing ensuivant, et néanmoins avait de grosses riddes sur le front et estoit tout hâve et courbe. » Souvenirs d'un anonyme, Ms. Bibl. nat., F. fr. 12795, p. 459.

Ernest. Saint-Gouard estime que Philippe II dépensa pour nuire aux Français en cette circonstance plus de six cent mille écus [1].

Telle était l'amitié du Louvre et de l'Escurial, telle était la reconnaissance de l'Espagne, six mois après la Saint-Barthelémy.

GUY DE BREMOND D'ARS.

[1] Saint-Gouard à Charles IX, 18 juin 1573, Ms. Bibl. nat., F. fr. 16105. — Cet argent servait « à faire des pratiques et achetter les voix en l'eslection du roiaulme. » Saint-Gouard à Charles IX, 22 février 1573, *ibid.*

LA VIE PRIVÉE D'UN MAGISTRAT

AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE.

Rien ne peut faire connaître d'une façon à la fois plus intime, plus précise et plus sûre la vie privée de nos pères que leurs livres de raison ou leurs registres de comptes. Ils forment l'un des éléments les plus solides pour reconstituer ces monographies, qui sont « le meilleur instrument de l'historien » pour faire revivre les figures du temps passé, et « ramener un rayon de lumière sur cette foule de créatures humaines que l'ombre a recouverte, et qui semble être descendue pour toujours dans les profondeurs de l'oubli [1]. »

Une gracieuse communication m'a mis entre les mains un document qui tient un peu de l'un et de l'autre : Le *Registre des menues dépenses de M. de Colmoulins, président à mortier au parlement de Normandie*, pour les années 1720 à 1730. Quelques extraits de ce registre ne seront peut-être pas sans intérêt pour faire pénétrer dans la vie intime et pour indiquer le luxe, le train de maison, les habitudes, les goûts d'un riche magistrat de province au commencement du siècle dernier.

Ce registre, de format in-quarto carré, de cent quatre-vingt-douze feuillets, était, bien que peu portatif, une sorte d'agenda, de memento sur lequel M. de Colmoulins inscrivait, parfois avec un luxe de détails et une prolixité précieux aujourd'hui, certaines dépenses ou certains paiements qu'il reportait ensuite sur ses livres de compte proprement dits. On n'y trouve donc ni le chiffre total des dépenses annuelles, ni l'indication de toutes ces dépenses.

[1] M. Taine, *Discours de réception à l'Académie française.*

Claude Emmanuel Langlois, sieur de Colmoulins, président à mortier au parlement de Normandie, appartenait à une famille de robe dont la noblesse remontait à Georges Langlois, sieur de Canteleu, demeurant à Rouen, anobli par lettres données à Blois en janvier 1577 [1]. Georges Langlois avait eu deux fils ; l'un fut Nicolas Langlois, chevalier, conseiller du roi en son conseil d'Estat et privé, premier président de la Chambre des comptes de Normandie, seigneur de Motteville, les Mesnils, Canteleu sur Croisset, etc.... Déjà veuf en premières noces de Marguerite Romé et en secondes de Marie Bretel, il épousa en troisièmes noces, en 1639, alors qu'il était âgé de près de quatre-vingts ans, Françoise Bertault, qui n'en avait alors que dix-huit, et qui, sous le nom de Madame de Motteville, s'est fait connaître dans la littérature par ses précieux *Mémoires pour servir à l'histoire de la reine Anne d'Autriche*, dont elle avait été dame d'honneur. Deux ans après son mariage, Madame de Motteville était veuve ; et dans ses mémoires, elle a porté ce jugement sur son mariage : « J'y trouvai de la douceur avec une abondance de toutes choses et si j'avais voulu profiter de l'amitié qu'il [Monsieur de Motteville] avait pour moi et recevoir tous les avantages qu'il pouvait et voulait me faire, je me serais trouvée riche après sa mort. » Monsieur et Madame de Motteville habitaient à Rouen, rue de la Grosse Horloge, une maison très remarquable, en bois et en terre cuite, que la famille Scott de la Mésangère habita après eux ; leur contrat de mariage portait que, dans son veuvage, Françoise Bertault aura sa demeure dans la maison et manoir seigneurial de la Baronie de la Croix [2].

Le premier président de Motteville n'avait eu d'enfants d'aucune de ses trois unions, et Madame de Motteville vient de dire qu'il était fort riche. Son opulente succession passa à ses deux neveux, et fut l'une des sources de cette grande fortune que nous allons trouver aux mains de son arrière petit-neveu au quatrième degré ; c'est de ce côté que lui était venue la seigneurie des Mesnils, où il va souvent.

[1] *État des anoblis de Normandie*, par l'abbé P. F. Lebeurier. Évreux, 1866, in-8°, p. 10. — Généalogie manuscrite à la Bibliothèque de Rouen, M. S.Y., 25. — État-civil de la paroisse de Canteleu. — Charpillon, *Dictionnaire historique de l'Eure*, 2 vol. in-4°, 1868-1879, V[is] Ecardenville et La Croix Saint-Leufroy.

[2] La Croix Saint-Leufroy (Eure) ; ils possédaient aussi le beau château de Motteville (Seine-Inférieure).

De ces deux neveux, l'aîné fut l'auteur d'une branche qui continua le nom de Motteville, et obtint même des lettres patentes l'autorisant expressément à abandonner le nom patronymique de Langlois et à y substituer celui de Motteville. Le second fut aussi l'auteur de plusieurs rameaux, dont l'un adopta particulièrement le nom de Langlois de Colmoulins : c'est à ce rameau qu'appartenait notre président.

Il avait vingt-six ans environ lorsqu'il fut reçu président au parlement de Normandie, en 1717. Il épousa, à une date qui ne nous est pas connue, Marie-Élisabeth-Louise Le Faē du Boscheroude, qui appartenait à une famille de conseillers au parlement de Rouen [1].

Il mourut dans cette ville, le 30 janvier 1744, ainsi que l'indique son acte de décès, que nous avons relevé sur les registres de l'État civil de la paroisse Sainte-Marie de Rouen, et qui est ainsi conçu :

« Ce jourdhui premier febvrier 1744, le corps de haut et puissant seigneur messire Claude Emmanuel de Langlois, chevalier, seigneur de Courmoulins, les Mesnils, Sainte-Barbe, Longtuit et autres terres et seigneuries, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Normandie, décédé en cette paroisse, le 30 janvier dernier, âgé de 53 ans ou environ, a été inhumé en l'église des Pères capucins de cette ville, lieu de sa sépulture, ce qui a été fait en présence des soussignés

Le comte de Motteville.
d'Hervieu des Yfs.
P. Pion (prêtre) [2]. »

Les funérailles du président de Colmoulins furent l'occasion d'un incident nouveau de la division qui régnait alors entre le parlement de Normandie et le corps des avocats. Après quelques instants d'hésitation, dus précisément à cet état d'hostilité, le parlement avait résolu de convier, selon l'usage, le corps des

[1] Le président de Colmoulins portait : *d'or à deux lions passants de gueules, au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.* Le Faē portait : *d'argent à trois fleurs de chardon de sinople, 2, et 1 ; au chef d'azur chargé d'une croix ancrée d'or entre deux têtes de more affrontées d'argent.* (L. et S. de Merval, *Armorial du parlement de Normandie.* Evreux, grand in-4°, 1867, p. 15, 104.) L'*Etat des anoblis* donne pour armes à Georges Langlois *d'or a deux lions passants de gueules.*

[2] Greffe du tribunal civil de Rouen.

avocats à assister à la cérémonie ; mais pas un avocat ne répondit à cette invitation et ne parut aux obsèques du président. « La ville, ajoute le savant historien du parlement de Normandie, vit avec défaveur ce refus des derniers devoirs à un magistrat regretté de tous [1]. »

I

Une première observation qu'il importe de faire tout d'abord, c'est qu'il ne faudrait pas juger l'état de fortune et la situation pécuniaire de la noblesse d'après le document qui fait l'objet de cette étude. Ce serait une grave erreur de se figurer tous les nobles comme ayant la grande fortune et menant l'existence brillante et luxueuse de M. de Colmoulins. Loin de là, la situation de la grande majorité de la noblesse de province était des plus modestes, des plus précaires même, surtout en ce qui touche la noblesse campagnarde.

La noblesse qui habitait les villes, et particulièrement les grandes villes, était dans une position plus prospère, ce qui tenait à bien des causes, à l'origine bourgeoise de la plupart de ces familles, à leurs alliances prises presque toujours dans des familles récemment sorties de la riche bourgeoisie ou y appartenant encore, et y infusant sans cesse une opulence nouvelle ; et cependant, il ne faudrait même point généraliser outre mesure cette dernière observation. Pour ne parler que de la ville de Rouen, si les principales familles de robe jouissaient d'une réelle opulence, dont témoignent encore aujourd'hui leurs beaux et vastes hôtels et leurs superbes châteaux répandus dans les campagnes voisines, à côté de ces riches présidents ou conseillers il s'en rencontrait d'autres, dans une situation infiniment plus modeste, ressentant les dures étreintes de cette *res angusta domi* dont parle le poète et dans un état de gêne ne répondant nullement à l'idée que l'on se fait souvent des anciennes familles judiciaires. Un ancien arrêté exigeait que l'acquéreur d'un office de conseiller au parlement de Rouen, justifiât d'un revenu de cinq à six mille livres, sa charge payée, et le produit de ces charges était des plus minimes. Souvent les candidats n'avaient pas ce modique revenu, mais l'arrêté n'était

[1] Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, Rouen, 1846, in-8°, t. VI, p. 241, 229.

pas rigoureusement appliqué. On vit même un jour, à la fin du siècle dernier, par une coïncidence extraordinaire, se présenter ensemble, pour être reçus conseillers, trois candidats dont les biens réunis auraient suffi à peine pour un seul magistrat. Le premier avocat-général signala ce fait au procureur-général, alors absent, et il ajoutait dans sa lettre : « Mais, au surplus, n'en auront-ils pas assez pour vivre, comme plusieurs de Messieurs, avec un seul valet, en pension, ou chez un avocat, un procureur ou chez un cuisinier, cherchant leur vie tous les soirs?.... » soulevant ainsi un coin du voile qui enveloppe le genre de vie, dépourvu de prestige, de ces magistrats sans fortune [1].

Certes on n'aurait pas dû fermer si facilement les yeux sur ces prescriptions touchant la fortune des membres du parlement. Le revenu exigé n'était pas trop élevé, et le procureur-général avait mille fois raison quand il répondait à la lettre du premier avocat-général : « Ce n'est toutefois en vérité pas trop pour vivre à Rouen honnêtement dans un état où l'honneur seul doit conduire..... Par cette raison il est très sage de considérer la fortune, même dans ceux que leur naissance et leurs alliances rendent favorables. »

Un train de maison comme celui de M. de Colmoulins n'était donc pas la règle, mais il n'en est pas moins une représentation curieuse de ce qu'était alors parfois l'existence brillante d'un homme de robe.

Un nombreux personnel, des chevaux, des équipages de luxe, des dépenses voluptuaires de toute sorte, voilà ce que nous voyons d'après son registre.

Nous connaissons, du moins en partie, les dépenses de toilette, de table, de mobilier du président ; nous trouvons sur ces articles une précision de détails et de chiffres que l'on rencontrerait difficilement ailleurs ; nous l'accompagnons dans ses voyages et dans ses déplacements, en même temps qu'incidemment, nous recueillons des menus faits, des traits de mœurs qui nous livrent la vie, les habitudes et parfois les opinions d'un riche parlementaire du temps de Louis XV.

Le nombre des gens attachés au service de M. de Colmoulins était considérable. Un portier, deux cochers, celui de Monsieur et celui de Madame, deux laquais, peut-être même trois, un pre-

[1] Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VII, p. 326-328.

mier valet de chambre, un ou deux valets de chambre, tel est le personnel dont on constate la présence à l'hôtel de Colmoulins, sans compter ni les domestiques servant à la cuisine, ni les femmes de chambre de Madame, ni les laquais de Madame. De ces dernières classes de serviteurs il n'est mention que par hasard et très incidemment au Registre des menues dépenses, car la présidente de Colmoulins était chargée de pourvoir aux dépenses de cuisine et à celles qui la concernaient personnellement ; elle y faisait face au moyen des sommes d'argent qu'elle recevait elle-même de ses fermiers, ou de celles que lui donnait à cet effet M. de Colmoulins. Il y avait entre le président et sa femme une division bien tranchée en ce qui concernait les dépenses. Ils se remboursaient scrupuleusement l'un à l'autre les sommes qu'ils avaient pu payer l'un pour le compte de l'autre ; et le passage d'un laquais du service de Madame à celui de Monsieur, était un événement noté avec le même soin et dans les mêmes termes que l'arrivée d'un serviteur étranger [1].

Chaque fois qu'une modification se produisait, elle était consignée sur le Registre du président. Quand un nouveau serviteur entrait, il y inscrivait son nom, ses prénoms, son pays d'origine et parfois le nom du maître qui l'avait employé précédemment :

« Mai 1722, Jean Félix Gastine, originaire de Toucques, et dont le père demeure actuellement à Saint-Samson près Trouart, est entré à mon service, le samedi 2 de ce mois sur le pied de 70 l. t., habit, veste et blanchissage. »

Les congés étaient inscrits de même :

« 25 mai 1721, j'ai donné congé à Lamontagne et lui ai payé pour une année et sept mois de ses gages 126 l. 13 s. 4 d. »

On lit en interligne :

« Lamontagne s'est raccommodé avec moi sur le prix de 90 l. par an. »

[1] 28 juillet 1724. Duparc, laquais de Madame, est entré à mon service ; il gagne soixante-cinq l. t., habit, veste et blanchissage.— 30 novembre 1726, Dubuc laquais de Mme, entre à mon service. — Septembre 1729. Jean, second laquais de Mme, est entré à mon service.

Soit dit en passant, le raccommodement ne fut pas de longue durée, car Lamontagne partit définitivement en avril 1722.

Les modifications, soit dans les gages, soit dans les conditions du service, ne sont pas moins soigneusement notées :

« Décembre 1721. — Moré [laquais], qui avait antérieurement 70 l. t., est porté à 80 l. t.

« 30 septembre 1723. — Moré, qui m'a déjà servi, est rentré sur un autre pied, savoir comme valet de chambre, je lui ai promis 150 l. t. et en outre le blanchissage. »

En outre chaque serviteur était habillé, en partie du moins, et blanchi ; *habit, veste et blanchissage*, telle est la mention consignée à la suite du prix de gages attribué à chaque domestique lors de son entrée.

Ces gages n'étaient pas régulièrement payés : les serviteurs ne recevaient la plupart du temps que quelques à-compte, parfois même c'était lors de leur départ qu'ils touchaient pour la première fois leurs gages pour toute la durée de leurs services ; un cocher, qui était resté trois ans et vingt jours en service, ne reçut que le jour où il fut congédié 275 l., montant de ses gages à raison de 90 l. t. par an, plus 7 l. pour gratification [1].

M. de Colmoulins payait la capitation de ses domestiques ; elle montait à 19 L. t. 16s, mais il ne s'acquittait pas plus régulièrement envers le fisc qu'envers ses serviteurs [2] ; je lis en effet :

« *Ce 2 mai 1729*, pour la dernière moitié de 1726, les années 1727, 1728, la 1re moitié de 1729 de la capitation de mes domestiques 59 l. t. 8s. »

Je crois qu'aujourd'hui le trésor serait moins tolérant pour de semblables retards.

Voici quels étaient les gages des divers domestiques :

Les valets de chambre ont les gages les plus élevés. Moré, premier valet de chambre, reçoit 150 l. t. par an ; Auber-

[1] P. 147, et passim.

[2] Passim. — Le chiffre de capitation pourrait faire connaître le nombre de serviteurs, si l'on savait quel était son taux par tête. En 1703, elle était de 31 sols. (Archives Seine-Inférieure, C, liasse 311.)

ger, valet de chambre factotum, 172 l. t.; Boquillon, 140 l. t. Viennent ensuite les cochers ; j'en vois deux à 85 l. t., deux à 90 l. t., enfin deux à 100 l. t. Il paraîtrait résulter de la mention suivante que les cochers ne portaient pas toujours perruque.

« Novembre 1725, j'avais, le 12, donné gratuitement au Coutteux [cocher de Monsieur] 4 l. t., à l'occasion des frais qu'il a faits pour se mettre en perruque. »

Un portier de l'hôtel de Rouen reçoit 75 l., son remplaçant 80.

Les laquais sont payés 65, 70, 75 l. t., une seule fois 80 l. t., mais ces deux derniers prix ne sont atteints que par les premiers laquais. Il est convenu avec un laquais lors de son arrivée qu'il pansera les chevaux et *postillonnera* au besoin.

Un des cochers du président mourut étant à son service ; en réglant ses gages avec ses héritiers, il leur retint les frais d'inhumation, montant à 37 l. 3 s., mais il garda à sa charge les frais de maladie qui étaient de 40 l. t.

Je remarque que les domestiques ne restent pas longtemps en place, et cette légende des vieux serviteurs d'autrefois, passant toute leur vie au service du même maître, ne se trouve pas confirmée chez M. de Colmoulins. Sans parler d'un cocher qui ne reste que vingt-quatre heures, on en voit deux autres rester quatre mois ; un troisième, neuf mois ; un laquais, six semaines ; un, quatre mois ; deux, cinq mois ; un, six mois ; un valet de chambre, sept mois, etc.

Le nombre des chevaux, le luxe des équipages répondent au nombre des gens. On compte couramment sept à huit chevaux dans les écuries :

« Le 18 août 1720, dit le président, je suis parti avec Madame, du Bosctheroude, avec tous nos gens et les six chevaux de carosse, et sommes arrivés à Forges. »

En septembre 1730, il passe quelque temps à Paris, avec Madame et ses gens ; il y occupe un logement dont dépend une écurie propre à huit chevaux, et dans laquelle il en a sept. De plus, il avait au moins un cheval de selle.

Les mentions sur l'espèce et le prix des chevaux sont précieuses :

« Juin 1720, j'ai acheté de J. Evrevin, un jeune cheval pour le carosse, âgé de trois ans seulement pour 800 l. t., plus j'ai payé 5 l. t. pour le marché ; j'ai dans le même temps vendu mon cheval de selle pour 130 l. t. qui seront à déduire en dépense sur les 805 l. t.

« Avril 1725, à Barbey, marchand de chevaux, pour l'achat de deux jeunes chevaux de Hollande âgés de cinq ans, destinés pour le carosse de Madame et qui sont de grande taille, 1375 l. t. plus 10 l. t. pour le vin du marché.

« 29 avril 1725, j'avais hier vendu ma cavalle de carosse qui est fort âgée, pour 72 l. t. qui me sont revenues, outre 5 l. t. qu'on a données au cocher.

« 13 octobre 1727, j'ai acheté du sieur Fervaques, marchand de chevaux de Lisle, deux jeunes chevaux noirs de Hollande de cinq pieds pouce et demi ou deux pouces, âgés de quatre ou cinq ans, 1300 l. t., plus j'ai donné pour vin à son fils 5 l.t., et pour les cochers 12 l. t. ; et le 20, acheté du dit Fervaques un pareil cheval entre quatre et cinq ans, 300 l. t. seulement, parce qu'il boitte et que je l'ai pris à cet égard à mes périls et risques, le tout 1617 l. t. »

Cette dernière opération ne fut pas heureuse, car, ultérieurement, M. de Colmoulins a inscrit en interligne :

« Nota : ce troisième cheval s'est trouvé forbu et n'a point guéri, je l'ai perdu l'année suivante sans qu'il m'ait rendu de service, après l'avoir inutilement dessolé. »

L'année devait compter, il paraît, pour les opérations sur les chevaux ; je lis encore :

« 23 Novembre 1727, vendu deux anciens chevaux de carosse, celui de Bosctheroude, âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, et le pied-blanc, que j'avais acheté en 1715, les deux ensemble 104 l. t., à Jean Sainsolier, voiturier sur le quai, demeurant près la porte Saint Éloi.»

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les chevaux de maître vont finir tristement dans les écuries des loueurs.

Sous les remises sont abritées des voitures de tout genre et d'un luxe qui ne laisse rien à désirer.

Un seul passage du registre parle de la chaise de poste, du carrosse de campagne, du grand et du petit carrosse, il y avait aussi la berline, le carrosse de Madame.

Le prix de ces voitures était élevé. Leur description est quelquefois consignée avec des détails qui représentent au naturel ces beaux carrosses dont les musées renferment encore de rares échantillons. Voici d'abord le carrosse de Madame :

« 16 Décembre 1721, payé au nommé Gosse et autres voituriers par la rivière de Seine 48 l. t., savoir 40 l. pour le transport de Paris à Rouen du carosse neuf de Madame, et 8 l. payées par lui à ceux qui l'ont déchargé du bateau sur le quay ; le dit carosse est doré à fonds, sur tout le corps, et orné de peintures fines ; le train est aussi doré, mais sur les sculptures seulement, et peint d'azur dans les fonds ; étoffé en dedans d'un beau velours cramoisi, il m'a couté, tout armorié, 4500 l. t., plus j'ai fait payer 100 l. t. pour l'emballage au sellier qui me l'a vendu. »

Puis une berline du prix de 2,550 l. t.

« Septembre 1726, j'ay fait acheter à Paris par Monsieur Delamare, une berline neuve à quatre personnes, garnie de velours cramoisi à ramages qui n'est point neuf, avec des franges cramoisi ; quatre rideaux de damas, plus pour le dossier quatre rideaux de taffetas d'Angleterre, trois stors (sic) garnis de taffetas vert, la berline peinte, savoir : les piédestaux et cartouches en rehaussé d'or, le surplus du corps en petit gris, le train en vermillon, la berline garnie de tablier, porte-flambeau, et autres choses nécessaires, le tout, y compris l'emballage, 2550 l. t. »

L'article suivant est également intéressant :

« 27 Décembre 1724, au sieur Lambert, peintre, savoir : pour avoir doré à fonds les panneaux de mon carosse, 50 l. t.; avoir peint les armoiries et ornements, 100 l. t. ; avoir peint le corps du carosse et moutons de deux couches couleur d'or, 15 l. t. ; avoir peint le train de deux couches avec les roues et peint la troisième couche de vermillon verni, 24 l.t.; et avoir fait ce mois de may dernier quelque léger travail de peinture aux roues du carosse de Madame, 190 l. t. »

On aurait peine à se rendre compte du prix des glaces de carrosse, si l'on ne songeait combien était peu avancé l'art de la verrerie il y a cent cinquante ans ; le prix d'une glace de devant dépassait cent livres :

« 22 Octobre 1722, au sieur Louis Travers mirouëtier, 105 l.t. pour le change d'une glace de devant qu'il a fourni pour le carosse de

Madame, en outre je lui ai donné les morceaux de l'ancienne glace qui avait été cassée. — Nota : Des deux fentes qui avaient été faites à l'ancienne glace par le coup qu'elle a reçu, il y en a une qui a couru depuis selon la ligne qui était diagonale, sans que j'ay pu en savoir la cause ; l'autre qui était en ligne perpendiculaire a couru jusqu'au haut lorsque Travers a voulu l'ôter ; il n'a osé l'achever et Feray [1] y a mis la main, et l'a tirée fort légèrement, une troisième fente qui était à cette glace n'ayant pas couru entre ses mains.»

C'était donc une grande affaire que le bris d'une glace, et cette petite scène d'un laquais, plus adroit que le miroitier et enlevant la glace avec dextérité, constitue un petit tableau de genre qui avait visiblement frappé M. de Colmoulins.

Une autre fois, un charretier casse une glace de carrosse ; dans quelles circonstances ? M. de Colmoulins ne l'indique pas, mais il a soin de se faire indemniser, au moins en partie, par le maître du maladroit charretier :

« 2 Juin 1728, au sieur Travers mirouëtier, 15 l.t. faisant avec autre somme de 18 l. t. celle de 33 l. t., pour valeur d'une glace de carosse de 37 l. t., sur laquelle il a déduit 4 l. pour les morceaux de la glace cassée. — Nota : les 18 l. ont été fournies par un laboureur dont le chartier a cassé ma glace. Il doit me couter encore 7 à 8 l. t. pour le travail du panneau de la portière qui a été enfoncé. »

On versait tout comme maintenant dans ces magnifiques voitures ; plus souvent même, à cause du mauvais état des chemins de campagne ; on se blessait tout comme maintenant lors de ces accidents, en voici un exemple :

«15 Octobre 1726, j'ai fait donner à Monsieur Lange, médecin 39 l.t., à Monsieur Hénaut, chirurgien 48 l. t., à Monsieur Godin 36 l. t., à Monsieur de Champseru, chirurgien ordinaire, 72 l. t., le tout 195 l.t. pour leurs soins et visites, par rapport à Madame qui s'était cassé le bras en versant dans le carosse sur la route d'Hénouville où nous allions voir ma belle-mère, le 6 août. »

Pendant les deuils, l'usage était de ne pas se servir de ces carrosses peints en jaune et étincelants de dorure ; on devait avoir des carrosses noirs, seulement pour éviter d'en faire

[1] C'était l'un des laquais.

l'achat, on les louait à son carrossier, tout comme maintenant on loue des voitures de deuil pour une inhumation :

«Mai 1721, à Féron, carossier, loyer de deux carosses de deuil pour huit mois à 20 l. chacun, 320 l. t. »

« Août 1723, à Féron, pour loyer d'un carosse noir qu'il m'a fourni à cause du deuil depuis notre retour de Colmoulins jusqu'à présent, 60 l. t. »

Il y avait aussi des harnais de deuil ; les harnais de deuil se louent 18 l. t. pour trois mois.

Ce grand train de maison n'excluait pas l'économie ; ces locations de voitures et harnais de deuil, cette précaution de se faire rembourser une glace brisée, ou encore de vendre les morceaux à son miroitier en sont la preuve. Les deux articles suivants, le second surtout, sont plus singuliers :

« 5 octobre 1730 (à Paris), j'ay acheté une paire de harnois dorés qui me doivent servir à Rouen, comme harnois les plus propres, les dits harnois presque neufs 100l. t., plus j'ay donné au garçon 1 l. t, 4 s.

« 3 juillet 1721, acheté une paire de bottes dures de postillon neuves, estimées environ 30 l. t., j'ay donné pour ce les anciennes bottes et payé 24 l. t. »

Certes, c'est là de la bonne administration, mais descendre jusque dans ces petits détails est peu le fait d'un grand seigneur.

Le président de Colmoulins allait et venait fréquemment de Rouen, où le retenaient ses fonctions, dans l'un ou l'autre de ses quatre châteaux. Ces quatre châteaux étaient ceux de Colmoulins, de Longthuit, des Mesnils et de Bosctheroude. Les trois premiers lui venaient de sa famille, et le quatrième appartenait à sa femme, qui en portait le nom [1]. Il consigne toujours ces déplacements, ainsi que le mode de transport employé, chaise ou carrosse, ses chevaux ou des chevaux de louage, le nombre et la

[1] Colmoulins, commune de Montivilliers, arrondissement du Havre, Seine-Inférieure. — Longthuit, à Hugleville sur Scie, arrondissement de Dieppe, Seine-Inférieure. — Les Mesnils, à Sainte-Barbe sur Gaillon, arrondissement des Andelys, Eure. — Bosctheroude, à Bosguérard Saint-Adrien, arrondissement de Rouen, Seine-Inférieure. V. l'abbé Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, et Charpillon, *Dictionnaire hist. de l'Eure*.

qualité de ses gens qui l'accompagnent, comment ces derniers s'y rendent, enfin les incidents qui peuvent se produire :

« Le 18 août 1720, je suis parti avec M[me], du Boscthéroude, avec tous nos gens et les six chevaux de carosse.

« Ce lundi 17 avril 1721, j'ay fait le voyage des Mesnils avec ma chaise à quatre chevaux, Auberger, Boquillon, cocher et deux laquais.

« Ce lundi 2 juin 1721, j'ay été au Boscthéroude avec Madame ; M. le Procureur-Général et M[me] y sont venus mercredi et nous sommes partis ensemble le jeudi 5 pour Dieppe où j'ai présidé l'élection des consuls.

« Avril 1723, au laquais de ma belle-mère qui a postilloné sur la route du Boscthéroude en allant et en venant, et fait quelques commissions, 3 l. t. 15 s. »

Le 5 mai 1726, les habitants du Boscthéroude étaient venus au devant de leur seigneur avec des fusils pour fêter son arrivée, M. de Colmoulins note qu'à cette occasion il leur a donné 3 l. t. pour boire. Cette réception doit être un fait unique, dû à une circonstance que le registre ne fait point connaître, car on ne voit point d'autre trace de réception semblable.

Un peu moins de deux années auparavant, il y avait eu une autre fête dans un bourg voisin de la terre du Boscthéroude, le baptême de cloches à l'église de Fontaine-le-Bourg

« Samedi 9 septembre 1724, au Boscthéroude, j'ai fait distribuer pour M[me] et pour moy aux fondeurs de cloches et aux tireurs de Fontaine le Bourg 20 l. t. à l'occasion de la cérémonie des cloches que nous avons nommées, sçavoir, M[me] la première avec M. le comte de Motteville, et moy la seconde avec M[me] Dumarests. Les pièces de Damas que nous avons données M[me] et moy montent à 100 l. t. qu'elle a marquées sur son registre. »

Les registres de l'état civil de cette paroisse n'ont pas conservé le souvenir de cette fête ; mais une des cloches de la paroisse, refondue en 1878, reproduit l'inscription qui figurait sur la première de ces cloches [1].

[1] Voici cette inscription qu'a bien voulu relever pour nous M. l'abbé Amédée Allard, du clergé de Rouen, à qui nous devons la communication du registre de M. de Colmoulins.

« † 1724. Je fus bénie par très R. P. Dom Pierre Thiébault, prieur et

S'occupant avec un zèle intéressé de l'administration et de l'exploitation de ses terres, prairies, bois, etc., M. de Colmoulins n'était pas non plus indifférent à ce qui touche le jardinage : il se complaît à indiquer le prix et l'espèce des arbres fruitiers qu'il fait planter dans ses potagers :

« Le 24 mars 1728, payé 31 l.t.4s pour 63 arbres fruitiers envoyés à Courmoulins [1], sçavoir 14 Crasanes, 14 Colmar, 8 Marquises, 8 Saint-Germain, 6 Leschasserie, 2 bergamottes d'automne, 2 bergamottes d'hyver, 2 doyennés, 2 calville blancs, 1 pommier d'or, 1 chaumontel, le tout pour achever de garnir le potager de Courmoulins. »

Plusieurs de ces espèces sont encore cultivées maintenant.

A Rouen, l'hôtel du président de Colmoulins était sur la paroisse Sainte-Marie. Entre autres passages en faisant mention, en voici un qui porte le cachet de l'époque et du goût de distinction et de privilège, à tous égards, qui était celui des hautes classes de la société. Il est connu que la noblesse dédaignait les fonctions de trésorier de paroisse, mais elle n'était pas indifférente au titre de marguillier d'honneur. Toutefois, comme en compensation des charges de gestion et d'administration leur incombant, les trésoriers voyaient quelques privilèges attachés à leurs fonctions ; pour jouir de ceux-ci en échappant à celles-là, on achetait l'exemption des obligations et la jouissance des honneurs et prérogatives :

« 29 avril 1724, payé à M. le Curé de Sainte-Marie 300 l. t. pour être exempt de faire fonction de trésorier de la dite paroisse, de la quelle somme mention sera faite dans les comptes du trésor, et parce que MM. les Trésoriers m'accordent les mêmes privilèges qu'à ceux qui ont fait la fonction de trésorier. »

grand vicaire de l'exemption de Fécamp, et nommée Elisabeth, par M. Bruno Emmanuel, chevalier, comte de Motteville, et par Marie-Elisabeth-Louise Le Fac [sic] du Bosctheroude, femme de M. le President de Colmoulins. J'ai été refondue en mai 1878 avec les offrandes des fidèles et bénite par maître Victor Burel, curé de cette paroisse. M. François Delamare Deboutteville, maire, M. Amédée Desportes, trésorier. »

[1] C'était la terre dont il portait le nom. Il écrivait parfois ainsi, conservant une forme ancienne, que l'on retrouve au commencement du XVIIe siècle dans les actes concernant la famille Langlois ; mais plus généralement il écrit Colmoulins, p. 6, 7 et passim.

Une chose qui frappe, c'est que pendant la période de dix années qu'embrasse le registre, on ne trouve d'allusion à des achats importants de mobilier, ni pour l'hôtel de Rouen, ni pour l'un ou l'autre des quatre châteaux. Cela s'explique toutefois, si l'on se rappelle ce qu'était le mobilier d'autrefois, tel qu'il nous apparaît dans les inventaires ou dans les estampes du temps : de grands et beaux meubles, solides, encore un peu lourds, durant non seulement toute la vie, mais même plusieurs générations, donnant un air grave à ces grands appartements qui existent encore, et aucun de ces menus objets qui sous le nom de *bibelot* ont envahi le mobilier moderne. En fait de mobilier meublant, je ne vois guère qu'une table de salle à manger pour huit ou neuf personnes, un trumeau de glace dont la longue description n'est pas très intelligible [1], quelques gros meubles pour la cuisine, par exemple douze chaises à l'usage de l'office et chambres de gens et cuisine,du prix extraordinairement modique de 6 l. t. les douze ; un « poisle » de 30 l. t. pour l'antichambre de Madame ; une grande cuve à baigner « toute neuve » qu'il ne paie que 16 l. t. 10 s. à son menuisier, parce que, en outre, il lui a donné son ancienne cuve ; enfin il a acheté à Paris, « salle du palais, vis-à-vis le grand escalier qui donne dans la cour en face de la place Daufine » une cave de bois de noyer garnie de flacons pour mettre des liqueurs, chez M. Herbaut à l'enseigne du Louis d'or, et il l'a payée 56 l. t. avec une teyère de porcelaine des Indes et les tasses et soucoupes.

Le président s'était fait peindre par un artiste peu connu du nom de Lecornu ; bien que n'ayant pas son œuvre sous les yeux on peut affirmer, et cela sans épigramme, que la toile ne valait pas le cadre ; je lis en effet :

« 3 avril 1726, à M. Lecornu, 140 l.t. pour avoir tiré mon portrait en grand et en avoir fait en buste une copie que j'ai donnée à ma

[1] « Mars 1727 : j'avais acheté du sieur Travers un trumeau de glaces pour mon appartement, de deux pièces, faisant sur le pied du tarif 116 l. t.; bordure de quatre pouces de large sur soixante-dix de haut, 35 l. t.; parquet, 6 l. t.; étaimage, 20 l. t.; supports vices et ports, 3 l. t.; le tout 180 l. t.; sur quoy j'ay payé le 16 janvier 114 l.t., et présentement le surplus etant de 66 l.t. Nota : le calcul des deux glaces sur le pied du tarif fait 15 l.t., de plus qu'il n'y avait, en déduisant le pouce, et c'est là le bénéfice que j'accorde à Travers pour son gain. »

sœur, plus à M. Hellot 140 l. t. à compte tant sur la grande que sur la petite bordure des deux portraits. »

On voyait encore, à côté du portrait du maître de la maison, celui du Roi :

« Ce même jour, 1er juillet 1729, à Paris acheté chez ... (*sic*) sur le pont Notre-Dame un portrait du roi en grand et jusqu'aux genoux pour 70 l. t. plus 8 l. t. pour la caisse. »

Les achats d'orfévrerie et d'argenterie sont au contraire fréquents et importants.

Voici d'abord un présent d'une montre de grand prix fait à la comtesse de Motteville, qui me paraît être sa fille, d'après une généalogie informe conservée dans un des manuscrits de la bibliothèque publique de Rouen [1] :

« Mai 1724, j'avais, le 22 mai, payé au sieur Gaussier, horloger, 30 l. t. qui joints aux 850 l.t. payées le 22 mars font en tout, 880 l.t. prix d'une montre d'or dont nous avons fait présent à Mme de Motteville. »

Peu de mois après, il achète pour lui, d'occasion, une montre à répétition, et pour diminuer encore la dépense, avec cette économie qui le guide en tout, M. de Colmoulins revend son ancienne :

« Novembre 1724, j'avais, le 7, acheté par occasion une montre à boîte garnie de cloux d'or, à répétition, 240 l. t.; j'ay mis à cette montre destinée à mon usage, la chaîne d'or de ma montre précédente, et j'ay mis en vente mon ancienne montre. Nota. — Je l'ay vendue depuis, le 24 mars, 116 l. t. lesquels déduits sur les 240 l. t. reste la somme de 124 l. t. pour le surplus du prix que me coûte ma nouvelle montre. »

Un peu plus tard, il éprouve le désir de changer aussi sa chaîne de montre :

« J'avais, ce lundi 5 (août 1726) payé à M. Lecourt, orfévre, 10 l.t. 16 s. pour le change de la chaîne d'or de ma montre. »

[1] Ms. Y. 25.

Pour ce qui est de l'argenterie, il ne serait pas exact d'employer le mot d'achats, car les opérations, assez nombreuses, ne sont que des échanges faits contre de vieille argenterie. Cette facilité et cette désinvolture avec lesquelles M. de Colmoulins se défait d'anciennes pièces d'argenterie, qui venaient probablement de famille, a quelque chose qui surprend et qui choque. L'empire de la mode, le goût du jour exerçaient déjà leur toute puissante domination, et il est facile de comprendre pourquoi on rencontre maintenant si peu d'objets d'art anciens en métaux précieux, puisque ces objets n'avaient pas seulement à se défendre contre le péril venant de leur valeur intrinsèque, contre le changement de fortune de leurs possesseurs, mais qu'ils étaient encore exposés à périr par le caprice d'un opulent propriétaire. En juillet 1722 six petites cuillères d'argent pour du thé, la gravure d'une cuillère à ragoût et quelques menues réparations montant ensemble à 71 l. t. sont payées, jusqu'à concurrence de 68 l. t. par deux anciennes cuillères et une fourchette.

L'année suivante, il fait une autre opération de ce genre :

« J'avais, ce 24 (février 1723), acheté du sieur Lecourt, orfèvre au coin des rues Grand-pont et Gros-horloge, deux sucriers d'argent pesant ensemble 3 marcs, 5 onces, 1 grain et 1/2 valant à 70 l. t. la somme de 255 l. t. 6 s.; plus pour la façon 60 l. t. et pour le contrôle 12 l. t. 18 s., total 328 l. t. 4 s.; plus six cuillères à café pesant 3 onces, 3 grains, valant 66 l. t. le marc, 28 l. t. 3 s. 3 d., pour façon 3 l. t. 10 s., contrôle 1 l. t. 10 s., total 33 l. t. 3 s. 3 d. et le tout des deux articles faisant 365 l. t. 7 s. 3 d. ; sur quoy je luy ay donné en payement deux attaches d'argent, un petit pot d'argent et la mouchette d'argent pesant en tout 3 marcs, 5 onces, 5 grains valant à 66 l. t. le marc 244 l. t. 8 s. 3 d ; plus en argent monnayé 7 l. t. 2 s. 6 d. le tout 251 l. t. 10 s. 9 d., lesquels déduits sur la somme cy-dessus reste due celle de 113 l. t. 16 s. 6 d. que je luy dois donner en argenterie. »

Cette opération est vraiment singulière, car en tenant compte des frais de contrôle et surtout de la façon, montant à 60 l. t. pour un seul article, M. de Colmoulins se trouve perdre une valeur d'argenterie de près de 70 livres. Mais il y a mieux : parfois l'orfèvre recevait en vieille argenterie une valeur plus considérable que celle qu'il livrait, car un jour, tenant note de l'argent qu'avait reçu Madame, M. de Colmoulins écrit :

« Madame avait reçu de M. Lecourt, le premier de ce mois 45 l. t. 3 s. 6 d. pour supplément d'échange d'argenterie. »

Je passe, et je note enfin, en juillet 1729 à Paris :

« J'ay acheté chez le sieur Belpray, orfévre, quay des orfèvres une caffetière d'argent de rencontre, pesant 3 marcs, 6 onces, 3 gros, qui font à 51 l. t., 193 l. t. 13 s. plus 18 l. t. pour le profit, sur lequel il s'est obligé de faire mettre mes armes au lieu de celles qui y étaient, plus j'ay acheté un grand manche d'argent pour un couteau pesant 4 onces, 3 gros et valant 33 l. t. 11 s. y compris 1 l. t. 18 s. de contrôle, 3 l. t. de façon et 15 l. t. pour armoiries. »

Le président profite encore de ce voyage pour acheter, entre autres choses, « une garniture de fayence et crystaux pour le dessert, contenant en crystal un grand plateau, deux moyens, quatre petits, six dosmes, une grande soucoupe, deux moyennes, dix-huit petits guéridons, quarante-deux gobelets, quarante-trois petites bouteilles pour mettre les fleurs; plus en fayence un grand plat, deux moyens, deux autres au dessous et quatre plus petits, le tout pour le prix de 85 l. t. » Une autre fois, il achète deux tèyères de Constantinople l'une de six tasses, l'autre de quatre tasses pour le prix de 20 l. t.

Nous chercherions en vain des détails sur la nourriture, l'ordinaire, les dîners de cérémonie, les réceptions dans lesquels servaient cette vaisselle plate, ces fayences et ces cristaux. Ces dépenses étaient dirigées par Mme de Colmoulins, à laquelle son mari remettait chaque année des sommes variant de 5,900 à 8,600 l.t., sans que l'on puisse déterminer, ni leur emploi précis, ni si Madame ne recevait pas d'autre argent.

Notons toutefois le paiement d'une note de trois cent livres de viande de boucherie à raison de 4 s. 9 d. la livre.

Le thé était une denrée de grand luxe. En mai 1720 une demi-livre de thé, que M. le chevalier de Fresnelles avait fait venir de Hollande, lui est payée 19 l. t. Les truffes ne jouissaient pas encore de toute la renommée qu'elles ont acquise maintenant, elles coûtent 7 l.t. la livre, laissées en arrière par les mousserons qui valent 10 l. t.

Les dépenses de la cave concernaient le président ; on suit avec intérêt la nature des crus et les prix payés. Les crus sont

à peu près les mêmes qu'aujourdhui, mais les prix ont changé.

Je note, une feuillette de Nuys 110 l.t., une feuillette de Volnay 137 l. t., deux autres 240 l. t. les deux; une feuillette de Pomar 187 l. t., une autre 187 l. t. 10 s., une feuillette de Chassagne 125 l. t., du vin de Tonerre, deux feuillettes de vin de Voujaut 300 l. t. plus 5 l. t. 15 s. 6 d. pour entrée; un quart de chablis 50 l. t.; Le vin le plus cher est le vin de Canarie :

« 15 octobre 1728, payé 87 l. t. 12 s. moitié de 175 l. t. pour la moitié d'une demi barrique de vin de Canarie contenant au total 230 pots, ainsi je n'ai eu que le quart de la barrique. »

Les vins ordinaires coûtaient 70 l.t., un demi muid de « vin français » ; 84 l. t. un demi muid de vin de Bourgogne ; enfin un demi muid de vin de la vendange des environs des Mesnils, ne coûte que 17 l. t.

Pendant un voyage à Paris, ayant acheté trente bouteilles de vin de Champagne et vingt de vin de Bourgogne, M. de Colmoulins consacre douze lignes de son registre à cette acquisition. Je lui en sais gré, car il note avec précision tous les droits divers et nombreux qui grevaient l'achat et le transport des vins :

« Avril 1723, acheté dans Paris trente bouteilles de vin de champagne à 2 l. t. 15 s. et vingt de bourgogne à 1 l. t. 5 s. le tout 107 l. t. 10 s.; panier, foin et corde 13 l.t. 3 s.; port jusqu'à la messagerie, 1 l. t. 3 s. total 112 l. t. 6 s. J'ai payé à Rouen à la messagerie 17 l. t., transport jusqu'au logis 15 s.; droit de grandes entrées 1 l. t. 18 s. 11 d. ; subvention 4 l. 6 d. ; courtage 2 l. t. 8 s., octroy et ayde de solde, 7 s. 6 d., 4 sols pour livre des sommes ci-dessus 10 s. 9 d. ; inspecteurs et 2 sols pour livre 1 l. t. 11 s. ; jaugeage, courtage 11 l. t. 3 s., quitance 1 l. t., total des droits d'entrée et d'ayde 3 l. t. 8 s. 6 d. ; pour le nouvel octroy 13 s., pour l'Hôtel-Dieu 1 s., tous les frais payés à Rouen montent à 21 l. t. 17 s. 6 d., total 134 l. 3 s. 6 d. »

On voit que les nobles et autres privilégiés étaient soumis au paiement des impôts indirects et des charges locales.

Au mois de juillet 1729, le registre constate le remboursement à son valet de chambre de « 5 l. t. données à Maintru pour avoir gravé mes armes en cuivre pour imprimer sur des bouteilles. » Il s'agit vraisemblablement ici d'une empreinte pour imprimer les armoiries sur le verre même des bouteilles, plutôt que d'un cachet pour cacheter en cire le bouchon des dites bouteilles.

Il a été plusieurs fois question incidemment des voyages à Paris de M. de Colmoulins, mais il faut revenir avec un peu plus de détails sur des voyages qui constituaient alors un grand événement dans la vie, en même temps qu'ils comportaient des dépenses, une perte de temps, des complications dont on se rend facilement compte, mais qui n'en semblent pas moins étranges à nous qui voyageons si rapidement, si aisément et à si peu de frais, qu'à vrai dire, les distances n'existent plus.

Vers 1720, il restait encore beaucoup de ce préjugé qui faisait dire des gens de province : « Où auraient-ils appris à vivre ? Ils n'ont point fait de voyage à Paris. » Plus heureux que maint noble ou maint magistrat de province dont on devait se borner à dire : « Il peut faire un voyage à Paris, s'il n'en a point fait [1], » le président y avait été plusieurs fois et avait vu toute la Cour.

De 1720 à 1730, je compte quatre voyages, et bien que cela ne soit pas formellement exprimé, il me paraît résulter des consultations médicales payées à divers médecins que sa santé ou celle de sa femme devait être le but principal de ces déplacements.

M. de Colmoulins voyageait généralement en chaise de poste et avec des chevaux de poste. En partant de Rouen, il s'arrêtait généralement à sa terre des Mesnils, qui était sur le chemin. Il emmenait avec lui un ou deux valets de chambre, toujours deux laquais, et souvent un personnage qu'il appelle M. ou le Sr Baroche, qui devait être le tabellion de Gaillon, gros bourg sis près de la terre des Mesnils. Ses gens se rendaient à Paris, non pas dans sa chaise, mais soit à cheval, soit sur des mazettes, soit par les batelets, de sorte qu'à côté du mode de transport employé par la noblesse et par la très riche bourgeoisie, on voit comment et à quel prix les gens du peuple pouvaient effectuer le parcours de onze ou douze postes qui séparait Rouen de Paris, cette petite odyssée, avec tous ses incidents et ses frais par sols et deniers, serait malaisée à trouver ailleurs.

Voici, par exemple, le récit de son départ de Rouen, en septembre 1728 :

« Le même jour, jeudi 9, je suis parti de Rouen dans ma chaise à 4 chevaux accompagné d'Auberger sur un cheval des Mesnils, et de

[1] *La comtesse d'Escarbagnas*, scène XI.

Boquillon sur un cheval qu'il a pris au Port-Saint-Ouen, j'ay disné au Vaudreuil et couché aux Mesnils, le lendemain vendredi, j'ay disné aux Mesnils et ensuite suis parti dans ma chaise en poste avec Auberger et Blondeau à cheval ; M. Baroche et Lefevre sont partis par les batelets ; j'ay couché à Limé et le lendemain samedi 11, suis arrivé pour disner à Paris où je loge, rue du Bouloir, hôtel du Bouloir, près la place des Victoires. »

« Le 23, payé à Auberger pour frais de route de Rouen icy : à la disnée du Vaudreuil, un pot de vin pour M. Tirouin et moy 16 s., 2 pots pour les gens 14 s., pain 6 s., viande pour les gens 1 l. t. 10 s. ; disnée de quatre chevaux de carosse 2 l. t., de trois chevaux de selle 15 s., valet et servante 7 s., le tout 6 l. t. 8 s. A Mantes pour la couchée y compris 15 s. pour deux chambres, n'ayant pas de chevaux 2 l. t. 16 s., total 9 l. t. 4 s. »

« Payé des Mesnils à Paris pour dix postes, valant 11 postes, la dernière étant double, à quatre chevaux 49 l. t. 5 s., les chevaux à 1 l. t., le courrier, pour le double du droit, 10 s. par poste, menus frais pour déjeuner sur la route, le jour de mon arrivée 18 s. »

Au mois de juillet 1729, il avait fait tout le voyage en poste :

« J'ay été en poste de Rouen aux Mesnils avec trois chevaux seulement, mes deux laquais sont venus en batteau et chevaux du Port-Saint-Ouen, plus avec cinq chevaux des Mesnils à Paris. La poste de Rouen au Port-Saint-Ouen se paye double, de Saint-Germain à Paris l'on paye trois postes, les chevaux se payent à 20 s. par poste et je donne par poste au postillon 10 s., qui est le double du droit, sur ce pied, toute la route me revient à 79 l. t. 10 s. »

Quant aux laquais, il n'est pas facile d'établir à quelques sols près les frais de leur voyage ; on sait seulement qu'ils allaient en bateau jusqu'au Port-Saint-Ouen, à cheval du Port-Saint-Ouen à Gaillon, à cheval ou dans le carrosse public de Gaillon à Saint-Germain et dans le carrosse, de Saint-Germain à Paris. Pour revenir de Paris, à l'un des voyages, un laquais dépense « 1 l. t. 12 s. pour le carrosse de Saint-Germain ; 1 l. t. pour son souper et coucher à Poissy ; 1 l. t. pour le déjeuner et dîner le lendemain au mesme lieu ; 1 l. t. 5 s. pour le bateau de Poissy à Roboise, 1 l. t. pour le souper à Roboise ; 1 l. t. 4 s. pour le bateau ; 1 l. t. 10 s. pour le cheval pris au Roule, » qui sans doute le mena jusqu'au Port-Saint-Ouen, ou au Pont de l'arche.

Arrivé à Paris, M. de Colmoulins prenait son logement à l'hôtel du Bouloir, comme on vient de le voir. Lors de son voyage du mois de juin 1729, il décrit ainsi son logement, et fournit les indications suivantes sur les prix, le service, la nourriture, les usages de la vie d'hôtel :

« Je donne 3 l. t. 5 s. pour mon logement composé d'abord d'une grande chambre pour le Sr Baroche sur le côté de l'escalier; en face, d'une antichambre qui donne de côté sur une chambre pour Moré ; et au bout de l'antichambre est une chambre, plus, en haut, une chambre pour loger mes deux gens de livrée. »

« Je donne pour le diner et souper 7 l. t., on ne me fournit ni pain, ni vin, ni dessert. »

Il était reparti le 7 juillet, après un séjour de dix-neuf jours, avait payé « en diverses fois au Sr Moreau, pour logement et et nourriture 220 l. t. 10 s. », et il ajoute :

« Les repas que j'ai faits en ville ont été déduits en entier, parce que ces jours-là mes gens ont mangé dehors ; j'ai déduit pareillement les repas de collation les jours de jeusne, n'ayant rien pris à l'hôtel. La nourriture du jour entier était composée à midi d'un plat de soupe, et le soir (*sic*) d'une écuelle de soupe, un bouilli, tant de bœuf que de veau ou mouton et d'une entrée ; et le soir d'un morceau de grosse viande roti et d'un poulet fin et lardé. Je prenais d'ailleurs en dehors de l'hôtel, le pain, vin et dessert [1]. »

Le caractère fort modeste de cet ordinaire frappe tout d'abord, il faut convenir toutefois que le prix payé, 10 livres environ pour cinq personnes, est fort modique, même eu égard au pouvoir de l'argent à cette époque. Cependant, tout considéré, il y a là un cachet de simplicité dont sont loin aujourd'hui nos grands hôtels de la capitale. Nombre de personnes n'ayant ni la position sociale, ni la fortune, ni le train de maison du président de Colmoulins ne se contenteraient pas de cet ordinaire.

Dans son voyage de juin-juillet 1729, il avait dépensé « 35 l. t. 13 s. pour le vin; 14 l. t. 1 s. 3 d. pour le pain ; 24 l. t. 9 s. pour les dîners de ses gens hors l'hôtel ; 15 l. t. 9 s. pour les desserts y compris le sucre et même le beurre du déjeuner, » enfin il avait donné

[1] P. 167. — Le mot soir répété deux fois, est le résultat d'une erreur de plume; il faut sans doute lire diner, la première fois.

3 l. t. pour le cuisinier et 4 l. t. 4 s. pour le portier de l'hôtel. « La règle, dit-il à un autre endroit, est que l'on prend deux pintes de vin pour M. Baroche et moi, et deux pintes pour les trois gens, mais ils ont le reste de ma table qui est à peu près une pinte. Le pain valait 7 s. la livre (à Paris en août 1725) et le mien 7 s. 6 d. ou environ ; je ne compte pas de vin pour moi n'ayant bû que du thé. »

Pendant tout le temps de son séjour, M. de Colmoulins louait, à la journée, un carrosse de remise :

« Le même jour, 7 juillet 1729, j'ai achevé de payer le sieur Bessier qui m'a loué un carosse de remise le mardi 14 juin pour l'après-midi 7 l. t., les jours suivants en entier 10 l. t. 10 s. le tout faisant 238 l. t., plus au cocher pour ses peines 15 l. t. 14 s. »

Au mois d'août 1725, il s'était adressé à un loueur de carrosse du nom de Lefèvre, qui lui avait demandé 12 l. t. par jour ; il dut au voyage suivant s'estimer heureux d'avoir trouvé un loueur plus accommodant.

Ces voyages étaient consacrés à des achats de toute sorte, vêtements, bas, chaussures, gants, jusqu'à une ceinture de soie pour sa robe, payée 9 l. t. ; orfévrerie pour cadeaux, livres pour sa bibliothèque. Il profitait même de ses voyages pour faire des acquisitions aussi importantes que celles de « deux livres de fromage parmesan, qu'il portait à Rouen, 2 l. t. 16 s.; un demi-quarteron de graine de choux-fleurs 2 l. t.; un litron de pois 12 s. » En bon magistrat, à son voyage du mois d'août 1725, il avait tenu à visiter le palais de justice, et avait payé « au palais, pour voir la grand-chambre, 1 l. t. ».

A la fin de septembre 1730, nouveau voyage à Paris, cette fois avec Mme de Colmoulins. Ce voyage motivé, je crois, par des raisons de santé, fut fait dans des conditions un peu différentes des précédents. Ils partirent avec leurs chevaux. Bien que descendus à l'hôtel, ils louèrent, à vrai dire, un appartement complet. Ils se nourrirent entièrement à leurs frais. Ce voyage se distingue enfin des précédents en ce qu'il fut plus un voyage de plaisir et de gens du monde, excursion à Versailles, représentations de l'Opéra, de la Comédie française et de la Comédie italienne, visite à divers grands personnages, tout ceci m'a permis de penser qu'il ne serait pas sans intérêt d'en transcrire ici le récit

textuel, bien que quelques détails reviennent sur ce qui a été dit dejà :

« Nous sommes repartis des Mesnils le lundi 25 (septembre 1730) jour au quel nous avons couché à Mantes, et arrivés le lendemain 27 (*sic*) à Paris.

« Je loge à Paris à l'hostel Notre-Dame, rue du Bouloy près de la place des Victoires, j'ai au 1er étage, dans le fond de la cour, un appartement composé d'une antichambre ; à gauche, une grande chambre pour Mme, et derrière une chambre pour Mlle Métillon : pour moy une grande chambre à droite de l'antichambre avec une chambre pour Moré, plus au petit escalier et proche une chambre pour Boquillon, une autre pour les gens de livrée ; en bas une cuisine, une remise et une grande écurie propre à huit chevaux, le tout à 10 l. t. par jour ; plus une chambre au dessus de la mienne pour M. Baroche à 20 s. par jour.

« Le 28 donné à Madame 90 l. t. pour la dépense.

« Le 29 donné à l'Opéra pour trois places aux premières loges pour Mme de Canteleu, Mme et moy, 22 l. t. 10 s.

« Donné le 30 à l'hôtel de Mme la Duchesse, au suisse 3 l. t. ; à celui de M. de Lassé 3 l. t. ; de M. de Moras 1 l. t. 4 s. ; et aux Invalides 1 l. t. 4 s.

« Octobre 1730. — Le dimanche 1er nous avons été coucher à Versailles et en sommes revenus le lundi. Nous avions deux chambres de plein (*sic*) pied dans l'une des quelles couchait, sur un lit de repos, Mlle Métillon proche de Madame ; une chambre au-dessus pour M. Baroche, Boquillon et Moré, plus une autre pour la livrée ; j'ay payé pour les quatre lits de maître 6 l. t., pour le soupé 7 l. t. 2 s. quoi que nous eussions aporté (*sic*) un poulet; pour le disner 10 l. t. 3 s. A l'égard des chevaux onze bottes de foin 5 l. t. 10 s. ; paille 1 l. t. ; vingt-et-une mesures d'avoine 6 l. t. 6 s. ; chaise à porteur pour moy 2 l. t. 10 s. ; caffé 18 s. ; servante 14 s., le tout 40 l. t. 3 s.

« Remboursé à M. de la Mare une voye de bois, douze cottrets et douze fagots et la voiture 20 l. t. ; un quarteron de foin et un demi-cent de paille 15 l. t. 10 s. ; pour celuy qui a arrangé le bois et monté le foin et la paille 1 l. t. ; pour un demi-septier d'avoine et le port 8 l. t. ; une demi-voye de charbon et port 2 l. t. 9 s. ; pour le port de nos deux caisses pleines de hardes 10 l. t. 12 s. ; deux livres de chandelle 1 l. t. 3 s. ; six ports de lettre 1 l. t. 4 s.

« Le 3 donné à Madame 150 l. t. pour la dépense.

« Le dit jour payé à M. de Chirac 12 l. t. pour une consultation par écrit pour Madame, etc.

« Le 5 j'ay acheté une paire de harnois dorés qui me doivent servir à Rouen comme harnois les plus propres, les dits harnois presque neufs 100 l. t., plus j'ay donné au garçon 1 l. t. 4 s.

« Payé, le 7, à la Fosse pour deux mords garnis de bossettes 8 l. t. 8 s., plus à M. de la Mare pour quatre paires de bossettes dorées d'or moulu 15 l. t. ; plus pour une paire d'aigrettes couleur de feu 4 l. t., le tout 128 l. t. 12 s.

« Le 5 nous avons été à la Comédie italienne et, le 7, à la Comédie française avec Mme d'Armanville pour trois places aux premières loges, il m'a coûté 12 l. t. en tout 24 l. t.

« Le 8 donné à M. Coustard pour une consultation qui me regarde 12 l. t. et à M. de Saint Ives oculiste qui a fait plusieurs injections dans les yeux de Madame et lui a fourni quelques bouteilles de liqueur pour y mettre, 48 l. t., le tout 60 l. t.

« Rendu à Moré pour avoine 38 l. t. 8 s. 6 d. ; foin 25 l. t. 10 s.; paille 7 l. t., menus frais d'équipage 10 l. t. 12 s.

« Payé pour trois jours de carosse de remise 36 l. t., au cocher 2 l. t., le tout : 38 l. t.

« Au portier de l'hôtel 2 l. t. 8 s., à la servante 1 l. t. 16 s. ; au commissionnaire 2 l. t. 8 s. le tout 6 l. t. 12 s.

« Pour la voiture de Boquillon à Versailles 10 s.

« Le 8 payé à la veuve Le Clerc pour treize jours de mon appartement avec ses dépendances, et neuf de la chambre de M. Baroche. 134 l. t.

« Le dit jour donné à Madame 204 l. t. plus 77 l. t. 8 s. par Moré, le tout 281 l. t. 8 s.

« Le lundi 9, nous sommes repartis de Paris et avons couché à Mantes et sommes arrivés, le 10 octobre 1730, aux Mesnils. »

II

Alors, comme maintenant, l'année s'ouvrait, financièrement parlant, par les étrennes aux différents subalternes, qui continuent à les solliciter. Chaque année commence invariablement par des mentions à peu près semblables à celles-ci :

« Ce 1er janvier 1720, j'ay donné à des tambours 3 l. t. 12 s.; à des violons 5 l. t. 8 s. ; et un trompette 18 s., au 1er garçon du maréchal 1 l. t. 7 s., aux garçons du bourlier 18 s., au bedeau de Sainte-Marie 2 l. t. 5 s.; au facteur pour étrennes 1 l. t. 8 s., au garçon de la buvette 2 l. t. 14 s.»

Je constate ensuite avec plaisir, cette année, mais cette année seulement, l'article suivant : « J'avais envoyé aux capucins 100 l. t. par aumosne [1]. »

Une ou deux fois par mois, le premier valet de chambre du président lui présentait le mémoire de diverses menues dépenses qu'il avait faites pour le compte de son maître ; voici deux ou trois exemples de ces menues dépenses, qui passent généralement inaperçues dans ce que l'on appelle l'argent de poche, et ne sont pas détaillées avec tant de minutie :

« Le 15 août 1722, j'avais rendu à Auberger les sommes qui suivent, par luy cy-devant payées pour moy ; un canif 6 s., pour faire repasser un rasoir 2 s. 6 d.; achat de deux mains de papier 9 s., demi quarteron de plumes 5 s. 6 d., donné à Canteleu, au concierge du château 2 l.t. 10 s. ; 3 l.t. 10 s. pour un pot de pommade pour mes perruques et 1 l. t. pour le port de cinq lettres. »

« 6 Janvier 1724, payé à Moré son mémoire: pour ports de lettres 13 l.t. 9 s., lectures et arrets 3 l.t. 6 s.; aumônes 2 l.t. 8 s. 6 d.; menues choses sçavoir 9 l. t. 1/4 de poudre 3 l. t. 12 s.; essence 18 s., savonettes 8 s., curedents 8 s., miroir 2 l.t. 10 s., encre etc., tout ce dit article faisant 10 l. t. 16 s. 8 d., total 30 l. t. 10 s. 2 d. »

« Ce 27 octobre 1724, rendu à Moré pour diverses choses, scavoir deux paires de gands 2 l. t. ; sept livres de poudre à 7 s., 2 l. t. 9 s.; quatre bâtons de cire 1 l. t. 12 s.; crayon 6 s.; teste à perruque 1 l.t., une écritoire carrée avec les garnitures de cuivre 4 l. t. et y compris 14 s. d'éponges, le tout 4 l. t. 14 s., un éteignoir 5 s. »

Au commencement du mois de mai de chaque année, on retrouve les gratifications à des violons, à des hautbois et à des tambours ; je pense que c'est lors d'un festin que les avocats se donnaient à cette époque et qui était une occasion de fête pour tous les corps judiciaires. On les retrouve enfin en novembre le jour de la messe de la Saint-Martin, à côté de cette mention « donné à la messe du palais un écu valant 6 l. t. 6 s. »

Les menus soins d'hygiène et de toilette se retrouvent à des intervalles assez réguliers : « au sieur de la Forge, expert pour

[1] Ce n'est pas toutefois le seul article d'aumônes qui figure au registre ; assez souvent on lit dans le compte de menues dépenses qu'il rembourse à son valet, 2 l. t., 3 l. t. pour aumônes. Puis aux fêtes principales, des aumônes de 6, 7, 8 l. t., données au curé et questeuses de Sainte-Marie, sa paroisse. Puis quelques charités à des individus désignés par leurs noms.

les dents qui me les a nettoyées à l'ordinaire, 3 l. t. 15 s..., au même pour avoir nettoyé mes dents et celles de Mme et avoir replombé une des miennes 3 l. t. 15 s. [1]. »

Même minutie et même profusion de détails sur tout ce qui a trait au costume et à l'habillement depuis la tête jusqu'aux pieds.

Les perruques sont une des dépenses les plus considérables de la toilette masculine :

« Mai 1720, acheté du sieur Michel une grande perruque quarrée 90 l. t., — même année une perruque légère 150 l. t.

« 22 Juillet 1722, à Carrouge perruquier à Rouen, une perruque 60 l. t.

« 1er Décembre 1722, acheté au même, une perruque quarrée blonde, 85 l. t. ; une perruque neuve 75 l. t.; 15 l. t. pour l'augmentation d'une autre,— une perruque à l'usage de la campagne 35 l. t.

« 18 avril 1725, belle perruque nouée qui doit être ma perruque propre à la campagne, 100 l. t.

« Autres perruques nouées 45 et 54 l. t.

« Deux perruques carrées achetées chez le sieur Lambert, perruquier à Mantes en octobre 1728 et mars 1729 87 l. t. chacune.

« En février 1730, au même, 150 l. t. pour deux perruques, une quarrée et une nouée, et 6 l. t. pour l'allonge de cheveu qu'il doit mettre à une autre perruque.

« Achat de deux chapeaux demi-castor, l'un de 11 l. t. l'autre de 9 l. t. »

C'est surtout au sujet de l'acquisition d'étoffes et de la confection de vêtements que la plume de M. de Colmoulins ne tarit pas. Il se met en devoir d'indiquer la nature, la couleur, la qualité, la quantité, le prix des étoffes qui entrent dans la confection de chaque partie du costume, et cela non seulement pour l'étoffe principale, mais encore pour la doublure,le crin ou la flanelle que l'on met entre deux. Il note la quantité et le prix du galon, la quantité et le prix des boutons,et il en entrait un certain nombre, (soixante-six grands boutons et quarante-huit petits), le prix de la façon, le pourboire donné au garçon tailleur. Il ne dit pas, toutefois, si ce dernier avait excité sa générosité par des compliments du genre de ceux faits par son camarade au Bourgeois Gentilhomme :

[1] P. 3, 15, 107, 122, 133. — Ou encore : « au sieur Champagne qui est venu plusieurs fois me couper les ongles des pieds, 2 l. t. 10 s. » (p. 48).

« Le même jour (15 juin 1729, à Paris), acheté chez M. le Couteux, rue Saint-Honoré, six aulnes et demi de camelot couleur d'agathe, pour habit et veste à 15 l. t., 97 l. t. 10 s. ; plus chez le sieur Cottu, au Saint-Esprit, rue Saint-Honoré, huit aulnes de serge de soye pour doubler l'habit, à 5 l.t. 5 s., 42 l.t.; pour une veste deux aulnes et demi-quart de glacé d'argent, à 42 l. t., 89 l. t. 5 s.; cinq aulnes et demi de serge de soye pour doubler la veste à 5 l. t. 10 s., 30 l. t. 5 s.; cinq douzaines et demi de boutons d'argent trait pour l'habit, à 4 l.t. 19 s., 24 l.t. 15 s; quatre douzaines de petits d'argent à 2 l. t. la douzaine, 8 l. t. pour la veste; sept gros de fil d'argent à 6 l. t. pour les boutonnières de la veste 5 l.t. 5 s.; pour la flanelle de l'entre deux de la veste 4 l. t.; pour doublure de culotte et poches 3 l. t.10 s. ; pour jartières et boucles de culotte 1 l.t. 5 s. ; garniture des costés de l'habit, 3 l. t. 10 s. ; trois aulnes et demi de basin de Hollande rayé à 5 l. t. l'aulne, pour une autre veste 17 l. t. 10 s.; deux aulnes de toille de cotton pour doubler la veste de basin à 2 l. t. 10 s. l'aulne, 5 l.t. ; quatre douzaines de boutons à 10 s. la douzaine, pour la veste 2 l. t. ; pour la façon de l'habit, des deux vestes et de la culotte 20 l. t. au sieur de Saint-Martin, tailleur, rue de Bailleul près la rue de l'Arbre Sec, le tout faisant 353 l. t. 15 s. — au garçon de Saint-Martin, 1 l. t. 16 s.; plus j'ay fait garnir par augmentation d'étoffe les costés de mon habit de ras de Saint-Maur noir pour ce, un tiers d'aulne de drap noir à 18 l. t., 6 l. t.; pour la doublure de soye 5 l. t.; le crin et la façon 2 l. t.; une aulne de raz de Saint-Maur 8 l. t. 10 s.; une aulne de doublure 5 l. t. ; façon et fourniture 2 l. t., le tout 28 l. t. 10 s.»

En mai 1720, il s'était fait faire à Rouen, un habit, veste et culotte de drap d'Elbeuf gris cendré, qui lui était revenu à 291 l. t. 13 s. 6 d., dont 135 l. t. pour étoffe et doublure, et 156 l. t. 13 s. 6 d. de fournitures, galons d'argent à festons, petits et gros boutons d'argent à festons, façon etc...; et encore à Paris, chez M. de Saint-Martin, un habit complet d'hiver, l'habit en drap noir de Pagnon, la veste en satin de Florence noir très fort, le tout doublé de chagrin noir d'Italie ; la culotte était en velours noir de Gênes, l'habit complet lui revint à 234 l. t. 9 s.

Tous ces détails n'ont pas seulement l'avantage d'indiquer les noms des étoffes et leurs prix, le prix des diverses fournitures. L'habillement couleur d'agathe, celui gris cendré prouvent une fois de plus l'inobservation de ces arrêts de règlement sur le costume des magistrats, sans cesse et inefficacement

renouvelés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les obligeant à porter toujours en ville l'habit noir, le petit manteau et la cravate, et leur défendant de paraître autrement dans les cercles, dans la société et dans aucun lieu public [1].

Les gants ne sont pas oubliés, gants blancs, gants gris ; non plus que les bas, bas de toute espèce et de toute couleur, « bas de soye gris de perle, 15 l. t., bas de poil (c'est-à-dire soye et laine meslées), de la mesme couleur, 9 l.t. » — « Samedi 8 juillet 1730, acheté du sieur de la Barre, deux paires de bas de soye noire 36 l. t. et j'ay donné en payement une autre paire de bas de soye neufs mais qui m'estoient trop petits ; j'ay payé 23 l. t. »

Ces bas de soie se vendaient au poids, deux paires de très grands bas de soye noirs pesant chacune sept onces coûtent 34 l. t. ; deux autres paires de soye gris-blanc, pour Madame, du poids de trois onces deux gros, se payent 18 l. t. — Les bas communs en laine valent 6 l. 5 s.

Les souliers d'homme sont des souliers de veau ou de maroquin : forts souliers de veau pour la campagne, 8 l. t. 7 s., souliers de veau pour la ville, 6 l. t. 10 s., souliers de maroquin, 6 l. t. 18 s., 7 l. t., souliers de maroquin à pois blancs, 10 l.t. 5 s. De même que l'on avait des carrosses de deuil, on portait aussi des souliers de deuil : « 20 juin 1723, payé au cordonnier 8 l. t. 15 s. pour une paire de souliers de deuil couverts de castor. »

M. de Colmoulins était-il malade ou souffrant, on le sait en voyant au Registre de menues dépenses la nature et le prix des remèdes qu'il a employés :

« 6 septembre 1723, à M. le Carbonnier apoticaire, trois paquets d'esquine et de salsepareille pour me faire une tisanne à cause du rhumatisme dont je suis attaqué depuis huit jours, 1 l. t. 7 s. »

Le remède fit sans doute de l'effet, mais pour prévenir le retour du mal, il voulut prendre une précaution qui n'est peut-être pas connue. Je lis en effet, à la date du 6 octobre suivant :

« Remboursé à Moré, ... pour une longue manche de peau de lièvre qui est de la longueur du bras, à cause de la douleur que j'y ai eu, 4 l. t. »

[1] Floquet, *op. cit.*, t. VII, p. 338.

Les rhumatismes semblent s'être ensuite portés aux pieds.

« Le 8 septembre 1724, à des porteurs de chaise qui m'ont mené à la messe parce que j'étais incommodé du pied, 1 l. t. 13 s. 4 d. »

En 1725, 1728, 1730, à Paris ce sont des consultations médicales, des visites de chirurgien, soit pour lui, soit pour Madame. Il s'adresse à M. de Chirac, — une des célébrités médicales de l'époque, premier médecin du roi, et qui passait pour le premier médecin qu'il y eût, dit Saint-Simon, qui le peint sous d'assez noires couleurs, — à M. Sylva, Coustard, à M. Petit, chirurgien :

« 6 septembre 1728, à Paris, payé à M. de Chirac pour deux consultations l'une pour moy, l'autre pour Madame et deux visites qu'il m'a faites, 24 l. t. ; plus, à M. Petit chirurgien, qui m'a coupé une excroissance de chair hémorroidale et m'a fait quatre visites à ce sujet, 30 l. t. le tout, 54 l. t. »

On voit quelle augmentation ont subi depuis les consultations des médecins ! Nous avons vu tout à l'heure que les oculistes étaient plus chers.

Si l'on en juge d'après les nombreux et importants achats effectués pendant les dix années qu'embrasse son registre, le président de Colmoulins devait avoir une belle et nombreuse bibliothèque, semblable à celles dont des catalogues du temps permettent d'admirer les richesses.

Il serait donc oiseux de s'étendre sur ces achats.

« J'ay acheté pendant mon séjour à Paris, dit-il, en août 1725, les livres qui suivent :

1° Pour ma profession, le droit Romain avec les notes de Denys Godefroy, 2 vol. in-folio de l'impression de Vitré, en grand papier, 80 l. t. ; les règlements et arrests de Chenu augmentés par Filleau, 25 l. t. ; les arrests de Basset, 24 l. t. ; les arrests de du Luc, 6 l. t., le tout 135 l. t.

2° En genre historique, les cinq volumes de l'histoire des empereurs par M. de Tillemont, 35 l. t, ; les neuf volumes de l'abrégé de l'histoire de France, par le père Daniel, 25 l. t. ; les trente volumes de recueils et harangues de l'académie française jusque et y compris 1724, 60 l. t. ; les curiosités de Paris et des environs et de toute la France, 9 l. t., le tout 129 l. t., plus par avance 5 l. t., pour l'alma-[illegible]oyal de 1726. »

Histoire et Droit sont en effet largement représentés dans ces achats de dix ans. A côté des ouvrages encore avantageusement connus de Godefroy, de Dumoulin, de Renusson, combien d'autres, profondément oubliés aujourd'hui, sont venus s'aligner sur les rayons de sa bibliothèque[1] ! L'histoire de France et l'histoire de Normandie y tenaient aussi une grande place : il achetait notamment, aussitôt qu'ils paraissaient, les ouvrages ayant trait à l'histoire de sa province ; et dans la catégorie des mémoires historiques, il dut certainement réserver une place d'honneur aux *Mémoires* de son arrière-grand'tante Mme de Motteville, dont, le 28 janvier 1724, il paya 14 l. t. 10 s., au libraire rouennais Machuel, l'édition en cinq volumes in-douze.

Qu'il aimât réellement les livres, cela est certain, quand je lis par exemple : « Ce 27 février 1722, payé au sieur Machuel, libraire près Saint-Maclou, 75 l. t. pour les arrêts de Boniface en 5 vol. Je les ai payés sçavoir 50 l. t. par la vente de trois petites bibliothèques de marqueterie et le surplus par la vente de quelques livres. » Si ce marché sent un peu trop la passion de l'argent, je l'excuse par ce qu'il dénote aussi l'amour des livres.

Mais, à côté de cette division que traçait le président en ouvrages pour sa profession et ouvrages dans le genre historique, il paraît avoir fait une part assez large aux ouvrages de médecine et d'hygiène[2].

Parfois, au surplus, les ouvrages ne faisaient pas un long séjour dans sa bibliothèque, et peu après leur entrée, ils en sortaient pour rémunérer les services des gens de palais qui s'occupaient de ses affaires :

[1] Comme les plaidoyers de M. Le Noble, substitut de M. le procureur-général, payés 3 l. t., et qu'il se crut peut-être obligé d'acheter par égard pour un collègue.

[2] Voici, p. 92 à 95, c'est-à-dire en six pages : « Les ouvr. de Willis sur la médecine, 10 l.t.; le Traité de la digestion par M. Hecquet, 2 l.t.; les Œuvres d'Hypocrate en français, par M. Dacier, 4 l.t. 10 s.; Traité de la dissenterie, 1 l.t. 10 s. De purganda medicina, de M. Hecquet, 1 l.t.; un Traité de la goutte, imprimé en Hollande en 1713, 1 l. t.; des Observations sur la saignée, 1 l. t.; Institutiones medicinæ de Boërhaave, 3 l. t.; Traité des vertus médicinales de l'eau, 2 l. t. 10 s.; Thomæ Sydenham opera medica, in-4°, 10 t. l.; Traité des aliments de carême, 2 vol., 6 l.t.; De la cause de la digestion, par M. Astruc, en blanc, 2 l. t. 5 s.; depuis à Bradel pour la reliure, 15 s.; Traité universel des drogues, par M. l'Hemery, 20 l. t.; Novus medicinæ conspectus, de M. Hequet, 2 vol., 5 l. t. » (Il a mis en marge de deux de ces traités, le mot *revendu*.)

« Ce jour (7 avril 1721), j'ay fait présent à M. Toüin, procureur au baillage, pour les peines qu'il s'est données pour moi et qu'il doit se donner encore, du troisième volume de la Police, qui m'a coûté 50 l. t. ce mois de novembre dernier [1]. »

Il achetait presque toujours ses livres *en blanc* (brochés) ; mais généralement il les faisait bientôt relier, le plus souvent par *le sieur* Bradel.

Peut-être n'avait-il pas de fer à ses armes, car il n'en est jamais question, mais il faisait coller sur chacun des volumes de sa bibliothèque un *ex libris* où étaient gravées ses armes ; fréquemment on lit : « Payé au sieur Costy, rue Boudin, 3 l. t. pour m'avoir tiré deux cents estampes sur la planche d'armoiries que j'ay fait graver pour ma bibliothèque. » Je trouve qu'il s'est fait tirer mille à douze cent de ces *ex libris*, ce qui représente des achats fort importants.

Il était abonné au *Journal des Savants*, à la *Gazette de France*, à la *Gazette de Hollande ;* de plus, il s'était entendu avec un libraire de Rouen, pour louer le *Journal de Trévoux*, le *Journal de Verdun*, le *Mercure de France :*

« 16 novembre 1724, j'ay fait payer à Mme Héraut, pour le *Journal des Savants* de novembre 1724, 1 l. t. 10 s. ; Lecture du Trévoux, Verdun et Mercure d'octobre, 7 s. ; plus au Journal d'Hollande, 2 s. »

Je lis aussi, plusieurs fois répétée, cette indication :

« Au sacristain des Feuillants, pour trois mois des petites Nouvelles 3 l. t. 15 s., au petit garçon 5 s. en tout 4 l. t. »

« Payé à D. Jean des Feuillants 3 l. t. 15 d. pour trois mois des petites Nouvelles jusques et y compris le 1er janvier, plus 13 s. 4 d. au petit garçon. »

Nous avons ici le plaisir de saisir sur le vif les idées religieuses du président de Colmoulins.

Ces nouvelles sont évidemment les *Nouvelles ecclésiastiques* qui jouèrent un rôle important dans la lutte des Jansénistes contre les Jésuites. Ces feuilles périodiques, qui attaquaient vivement la bulle *Unigenitus*, avaient un grand succès.

Manuscrites jusqu'en 1728, époque à laquelle on commença à

[1] Voir aussi, p. 24, un présent de livres à Me Néel, avocat à Rouen.

les imprimer clandestinement, elles se répandaient à profusion dans les provinces sans que les Jésuites parvinssent à en découvrir les auteurs [1]. Cette constatation des opinions de M. de Colmoulins ne nous surprend du reste nullement ; car il est connu que la noblesse de Robe et les familles d'ancienne bourgeoisie Rouennaise étaient Jansénistes.

Il est permis de se représenter M. de Colmoulins comme un esprit curieux et investigateur, comme une intelligence cultivée et se plaisant à des recherches sur l'histoire et le passé de son pays.

Non seulement il veut avoir tous les ouvrages imprimés, il fait aussi copier des ouvrages manuscrits et faire des transcriptions d'après les archives du greffe.

En avril 1724, « payé 25 l.t. à celuy qui a transcrit pour moy le premier volume de l'Abrégé historique du parlement de Rouen. » Le mois suivant, l'auteur ayant terminé le deuxième volume, le président le fait aussi transcrire immédiatement et paye à compte au copiste 18 l. t. 16 s.

A plusieurs reprises, il note des paiements pour des copies faites sur les registres du parlement :

« 22 mars 1723, j'ay donné à un clerc du palais 13 l. t. 15 s. pour m'avoir transcrit une copie du registre rouge de la Tournelle finissant en 1642 ; le coust du papier y est compris ; je l'ay fait transcrire sur une copie qui est dans la bibliothèque des religieux de Bonnes-Nouvelles. »

Moins d'un siècle plus tôt, Rouen comptait avec fierté, au nombre des familles parlementaires, les Bigot, dont un membre, Emeric Bigot, s'était fait un nom célèbre dans la république des lettres. Pendant plusieurs générations, ces magistrats curieux du passé ont consigné le résultat de leurs patientes et précieuses recherches historiques et généalogiques dans d'énormes manuscrits in-folio, l'une des richesses de la Bibliothèque municipale de Rouen. Le président de Colmoulins se souvenait peut-être d'eux et aspirait à marcher sur leurs traces.

Qu'il fût observateur, méticuleux même, son registre l'atteste. L'homme qui ne fait pas grâce de l'achat d'un pot de vieil oint ou d'une étrille pour des chevaux, de la réparation

[1] Vapereau, *Dictionnaire des littératures*. V° Nouvelles à la main.

d'une lanterne d'écurie, etc..., qui s'intéresse à la manière dont un laquais retire les débris d'une glace de carrosse, eût fait un chroniqueur prolixe, ennuyeux, cela est possible, mais qui eût conservé plus d'un menu fait intéressant et sujet à se perdre.

Et d'abord il apparaît tout entier dans l'importance de son rôle de grand propriétaire, s'occupant de la coupe, de l'exploitation et du transport de ses bois, réparant ses fossés, cultivant les dépendances immédiates de ses châteaux et quelques acres de terre ou de prairies alentour ; faisant son cidre et le faisant porter à sa maison de la ville, pour cela payant sans cesse des ouvriers, bûcherons, journaliers, faucheurs, hommes de peine ; concluant souvent à forfait des marchés pour les fournitures et approvisionnements nécessaires aux chevaux [1].

La perception de la dîme en nature obligeait les curés de campagne à être un peu marchands pour tirer profit de la paille et des grains qu'ils percevaient. Aussi trouve-t-on souvent des articles dans le genre de celui-ci : « Payé à M. le curé de Frichemesnil, 50 l. t. pour 500 de paille pour mes chevaux qu'il m'a vendue et livrée [2] : » D'un autre côté, et avec raison, les curés se déchargeaient autant que possible des ennuis de cette perception des dîmes, non plus en les inféodant, mais en les cédant, soit par bail, soit en paiement; en voici un exemple intéressant :

« 6 novembre 1723, tenu compte à Delastre (un de ses fermiers) de 22 l. t. 16 s. pour quatre années, la présente comprise, de la dixme des fruits de la cour d'honneur que nous faisons valoir, la quelle dixme luy apartient par rétrocession de M. le curé ; nous sommes convenus de la payer au dit Delastre à 5 l. t. 14 s. par an, comme contenant trois acres à 38 s. l'acre. »

Je ne puis m'empêcher de remarquer que ce prix est assurément très modique, et ne devait pas représenter le dixième du produit net réel.

M[me] de Colmoulins aidait son mari dans les détails d'adminis-

[1] Parmi les gens qu'il occupe le plus souvent au Bosctheroude, se trouve une famille Leber dont, suivant une façon de parler restée en usage dans la classe populaire en Normandie, il décline le nom : mandé *le Ber...*, reçu *du Ber...*, payé *au Ber ;* la femme est pour lui *la Berte.*

[2] Voir des mentions semblables pour plusieurs autres curés, p. 158, 159, 183, 135, 148, etc.,

tration rurale ; elle était spécialement chargée de la vente des animaux et des produits quelconques, et lorsque son mari consigne les sommes qu'il lui remet pour la dépense, souvent il ajoute des mentions comme celle-ci : « De plus, elle a reçu 8 l. 10 s. de la vente d'un veau. »

Ceci m'amène à constater que ce n'étaient pas seulement des veaux que l'on vendait dans cette maison d'un haut magistrat, je dirais presque d'un grand seigneur. Très fréquemment, toutes les quatre ou cinq pages, on voit que Madame a touché des sommes plus ou moins importantes pour vente de sel, par exemple 33 l. t. 5 s. pour un boisseau et trois quarts de sel ; ou encore pour vente de bougies : en une fois elle en vend pour 22 l. t.

Il y a là une double trace d'usages de l'ancien régime. En ce qui concerne le sel, on sait que les membres des parlements avaient le droit de Franc-salé ; ils vendaient, paraît-il, la quantité qui excédait leurs besoins.

Voici d'où provenaient les bougies. Les officiers des bailliages, des vicomtés, des hautes justices, des officialités de Normandie [1], devaient, avant leur prestation de serment devant le parlement, distribuer un certain nombre de bouteilles de vin ou des bougies aux magistrats qui recevaient leur serment ; au XVIe siècle, le président avait droit à six livres. Mme de Colmoulins vendait ainsi elle-même l'excédent des présents sur la consommation.

Rien n'était perdu dans la maison, et on se demande comment la femme d'un des personnages tenant un des premiers rangs dans une des plus grandes villes de France pouvait descendre jusqu'à vendre un lit de plume, de vieux linges, etc...

« Donné à Madame... plus elle avait reçu 40 l.t. pour vente d'un lit de plume et 4 l. t. 15 s. pour une carte de sel.

« Ce 9 juin 1724, Madame a vendu du vieux linge pour 44 l. t., plus je lui ai donné en argent 350 l. t.. le tout 394 l. t. »

Cela revient à chaque instant.

Il faut toutefois rappeler que ce magistrat si intéressé ne répugnait pas à faire des aumônes, soit directement, soit par l'entremise des quêteuses ou du clergé de sa paroisse.

Les questions d'argent avaient trop de prise sur lui pour qu'il

[1] Gosselin, *Usages et mœurs de MM. du Parlement de Normandie*, *Revue de Normandie* (Rouen, in-4°), année 1868, p. 703, 689.

laissât passer inaperçus ces décris de monnaie, mesures déplorables par lesquelles l'autorité royale abaissait arbitrairement le cours légal des espèces monnayées.

M. de Colmoulins note trois de ces décris :

« 22 juillet 1723, j'ai perdu au décry des louis d'or, sur 29 et 1/2 destinés pour la dépense, 29 l. t. 10 s. Les louis étaient diminués de 45 à 44 l. t. Il n'y a pas eu de décry sur l'argent blanc. »

« Septembre 1724, j'ai perdu au décry du 22, qui a réduit les écus de 5 l. t. à 4 l. t. et les Louis d'or de 20 à 16 l. t., la somme de 72 l. t. sur l'argent que j'avais porté à Longthuit.

« Décembre 1725, j'ay perdu sur le décry par raport à l'argent courant 145 l. t. ou environ, il réduit les écus de 4 l. t. argent, à 3 l. t. 10 s. »

Les événements de famille, ses relations d'homme du monde se révèlent aussi dans les feuillets de son Registre :

« Le 16 juin 1723, donné à Saint-Jean, laquais de ma belle-mère, 17 l. t. sçavoir 15 l. t. pour les frais et 2 l. t. 10 s. pour sa peine ; elle l'avait envoyé à Colmoulins pour m'apprendre le décès, arrivé le 8 de ce mois, de Mme la marquise de Saint-Pierre, dont j'hérite du chef des biens provenant de M. de Canteleu son ayeul maternel. »

La succession de la marquise de Saint-Pierre donna lieu à des procès qui durèrent près de vingt années, et où se trouvaient soulevées, entre autres questions, celles de la validité d'un mariage secret contracté avec une comédienne et de l'état des enfants nés de cette union. — Catherine de Turgis, mariée à Hervé Bon Castel, marquis de Saint-Pierre, et décédée sans enfants, le 8 juin 1723, était fille unique de Louis-Pierre de Turgis et de Cécile Langlois, fille de Nicolas Langlois, chevalier, sieur de Canteleu, et maître des requêtes à Paris. Le frère de Louis-Pierre de Turgis, Charles-Constantin, lieutenant au régiment des Gardes françaises, s'était marié secrètement, le 2 avril 1691, à l'âge de vingt et un ans, avec Marie-Françoise-Apoline Biancolelli, comédienne du Théâtre italien, connue sous le nom d'Isabelle, alors âgée de 27 ans. Plusieurs enfants étaient nés de ce mariage, et ils se portèrent héritiers de leur cousine germaine, la marquise de Saint-Pierre. Il y eut entre eux et les autres héritiers

des difficultés sans nombre ; à un moment, les enfants de Charles-Constantin et d'Isabelle consentirent à une transaction avec leurs adversaires, mais les procès reprirent leur cours, et il s'agit de savoir, d'abord si le mariage était secret, et ensuite si la transaction empêchait les enfants de se porter héritiers... Le 11 avril 1740, un arrêt définitif du parlement de Paris, tout en leur reconnaissant la possession d'état d'enfants légitimes, leur défendit (sans doute à cause de la transaction) de se porter héritiers, mais il condamna la famille à leur payer environ cent mille livres.

Marie-Françoise-Apoline, dite Isabelle, avait toujours tenu une conduite irréprochable; elle était fille du célèbre Dominique Biancolelli, l'ancien arlequin du Théâtre italien, qui était estimé de toute la France [1]. Il n'est pas sans intérêt de remarquer, au point de vue de l'état social des familles sous l'ancien régime, jusqu'où pouvaient s'élever les enfants d'un comédien. Louis XIV, son Altesse Royale Madame, les principaux seigneurs de la cour avaient tenu sur les fonts du baptême les nombreux enfants du célèbre Dominique. De ces enfants, l'aîné était mort chevalier de Saint-Louis, directeur général des fortifications de Provence, et brigadier des armées du roi. Un autre, connu sous le nom de sieur de Boismorand, était doyen des conseillers au conseil supérieur du cap Français et de Léogane et commissaire de la marine. Outre la dame de Turgis, Dominique avait eu trois autres filles, dont l'une était entrée à l'âge de treize ans au monastère de la Visitation de Montargis; l'autre avait épousé en Italie un gentilhomme des États de Venise, et la troisième était retirée dans un couvent de la Rochelle.

Les visites et déplacements sont notés de même.

Dîner chez le président Portail, au château du Vaudreuil, en allant à sa terre des Mesnils.

Hospitalité reçue à l'Évêché d'Évreux, en revenant de Paris. Envois de gibier, de longes de veau, pourboire aux laquais de M. de Boscgeffroy ou autres qui lui envoient des quartiers de sanglier.

Visites au château de Rosny ; à Me la comtesse de Clère, chez laquelle il va dîner à Saint-Cloud près Paris; ou à ses collègues du parlement.

[1] *Causes célèbres et intéressantes*, in-12, t. XIX. Paris, 1757, p. 176-298.

Il allait à la Rivière-Bourdet, château du président de Bernières où Voltaire reçut l'hospitalité ; il y allait avec deux laquais, deux cochers et six chevaux ; bêtes et gens dépensaient pour dîner dans le village 3 l. t. non compris l'avoine [1].

Que M. de Colmoulins, tel que nous le connaisons, ne fût pas joueur, cela ne surprendra personne :

« Tout mon jeu, depuis le mois de décembre 1726, dit-il, jusque et y compris le 31 décembre 1728 ne monte en perte qu'à 200 l. t. 18 s. »

Et ailleurs :

« Le gain que j'ay fait au jeu dans toute l'année 1729, monte à 8 l. t. »

ou encore :

« J'ay perdu au jeu, toutes déductions faites en 1730, 19 l. 18 s. »

Il risquait parfois, mais sans succès, deux ou trois écus à la loterie :

« J'avais fait mettre le 15 (novembre 1729) à la loterie de Saint-Sulpice, 9 l. t. et je n'ay rien eu. »

Au mois de janvier 1727, il consigne « l'envoy à M. le chevalier de Fresnelles de 200 l. t. pour une ancienne gageure ; » c'est là une grosse somme. D'autre part, le silence inaccoutumé, chez cet homme si prolixe, au sujet de l'objet de cette importante gageure, laisse l'esprit se perdre dans une infinité de conjectures.

Avant de fermer ce vieux Registre, je veux encore lui demander la part prise par le président de Colmoulins aux fêtes qui signalèrent, en 1721, la convalescence du jeune roi, et, en 1729, la naissance du grand Dauphin. — Des premières, le registre ne constate que des frais d'illumination et de tentures devant la maison.

[1] M. de Colmoulins nous dit encore si il a payé quelques sols pour voir des bateleurs ou des faiseurs de tours de force, ou si il a donné « la veille, 1 l. t. 4 s. pour voir des représentations en cire ou composition meslée de la cour de France et de celle d'Angleterre. »

Il en apprend au contraire bien plus sur les secondes ; voici d'abord les réjouissances populaires. Le 19 septembre, on promena dans les rues « une figure de Dauphin qui fut amenée au logis, » et il donna 3 l. t. à ceux qui la présentaient de porte en porte. Mais le président donna lui-même une fête qui fut l'occasion d'incidents piquants avec le gouverneur de la Haute-Normandie et la municipalité Rouennaise ; le savant historien du parlement Normand les relate en ces termes :

« A cette occasion, dit-il, le Président avait envoyé aux officiers de l'hôtel-de-ville l'ordre d'y prendre part en faisant tirer trois salves de canon ; ceux-ci résistaient, le canon, disaient-ils, n'était point dû à un président qui donnait chez lui une fête particulière, et ils reçurent bientôt une lettre du Marquis de Beuvron qui le leur défendait. Le président parlait d'user d'autorité, puis se rabattait à une salve gratis pour le Parlement, offrant, lui, de payer les deux autres. Le maréchal Duc d'Harcourt, survenant à Rouen sur ces entrefaites, et aussitôt prié de la fête, concilia tout en ordonnant qu'en considération de la fête à laquelle il assisterait, l'artillerie du Vieux-palais tirerait trois salves, auxquelles répondraient trois autres de l'artillerie de l'hôtel-de-ville [1]. »

Le Registre complète, sur quelques points, ce que l'on savait de cette fête. — Du souper en lui-même, du nombre et de la qualité des convives il ne dit rien : ces dépenses concernaient Madame. On y voit seulement que ce souper fut donné le dimanche 11 septembre, que les violons ont joué pendant ce souper et ont été payés 12 l. t.

En même temps, à côté de cette musique qui n'était que pour les intimes du président, les canons, objet de ces incidents, faisaient entendre à la foule leur voix puissante. Le canonnier de la ville tirait ceux de la ville ; un soldat du Vieux-palais avait prêté les *siens*. On les avait transportés, ainsi que *ceux du président*, sur la place Cauchoise, et là, au nombre de trente-cinq, tant du Vieux-palais que de M. de Colmoulins, ils étaient tirés par le fils du canonnier de la ville et par le soldat du Vieux-palais qui les avait prêtés.

L'hôtel du président était, à l'extérieur, décoré d'une façon superbe. La décoration consistait, autant qu'on peut s'en rendre compte, en un travail de menuiserie composé d'une arcade

[1] Floquet, *Op. cit.*, t. VI, p. 488, 489.

entourée de pilastres, le tout couronné d'un entablement. Au milieu, le portrait du roi dans un grand châssis accompagné des armes du roi en haut, et, en bas, d'une inscription. Sur les côtés, on avait placé des cartouches et des cornes d'abondance, le tout avait été peint, et la décoration était complétée par cinq figures de statues en plâtre verni, contrefaisant le marbre et qui étaient l'œuvre de sculpteurs italiens. Des toiles, dont une partie prise en location, étaient tendues au travers de la rue, s'appuyant sur les maisons voisines, et, la nuit venue, trois cents lampions et trente bras destinés à porter des flambeaux de cire éclairaient ces magnificences.

Les détails techniques, la partie financière, sont ainsi notés par M. de Colmoulins sur son Registre :

« Le 8 (septembre 1729) donné 3 l. t. à un trompette; le 9, 6 l. t. à un tambour; 12 l. t. aux valets de ville qui m'ont apporté le présent de ville ; le dimanche 11, 12 l. t. aux violons qui ont joué pendant le souper que je donnais ; le 15, au canonier de la ville qui avait tiré les canons de la ville et son fils qui avait aydé à tirer les miens sur la porte Cauchoise, 6 l. t. ; à un soldat du Viel-Palais qui m'a presté ses canons et qui avait aydé à tirer les miens, 6 l. t. ; le 19, pour une figure de Daufin que l'on promenait dans les rues et qui fut amenée au logis 3 l. t., le tout 48 l. t.

« Le 23, au sieur Peuffier 69 l. t. pour avoir peint les décorations que j'ay fait faire pour l'illumination de ma maison à l'occasion de la naissance de M. le Daufin.

« Le dit jour au sieur De la Mare 24 l.t. pour 300 lampions pour la même illumination.

« Au sieur Feret 60 l. t. pour 30 bras destinés à porter des flambeaux de cire pour l'illumination.

« Rendu à la Fosse et à la Pierre 10 l. t. 10 s. pour le transport de 35 canons que j'ay fait porter sur la porte Cauchoise et tirer du même lieu le dimanche 11 du mois.

« Donné à M. Tirouin 9 l. t. pour le temps par luy employé à cause des décorations que j'ay fait faire pour l'illumination.

« Le même jour (9 octobre) payé 9 l. t. pour le louage des toilles qui ont été tendues sur la rue pour mon illumination.

« Le 31 payé à un sculpteur italien 4 l. t. 4 s. pour 5 statues en plâtre verni contrefaisant le marbre.

« Le 1er (décembre 1729) payé 4 l. t. 10 s. pour menus frais faits par les canoniers qui ont tiré pour moy les canons le 11 septembre.

« J'avais payé le 23 octobre à Desvaux 20 l. t. 1 s. pour jours

(journées) à tendre les toilles sur la rue, lors de mon illumination, et à les détendre, avoir fait et raccommodé pour cet effet quelques trous dans les maisons voisines et avoir fourni six pouches de plâtre.

« Ce 14 (décembre) donné aux sculpteurs italiens 6 l. t. pour achever de payer les figures qu'ils m'ont faites.

« J'avais, le 23 septembre, payé à Creuilly 78 l. t. 12 s. à compte sur un mémoire concernant mon illumination, et d'abord la décoration consistant en pilastres et arcade avec l'entablement 60 l. t. marché fait ; plus fourni quatre-vingt-sept pieds de bois de sapin mince tant pour faire les lettres que pour les planches qui les portent, pour ce 8 l. t. 14 s.; plus trente-un pieds de planches de bois mince tant pour les châssis sur losquels sont attachés les trophées que pour le grand cadre qui, est autour du portrait du roy 3 l. t. 2 s., plus vingt-quatre pieds de pareil bois tant pour faire les deux châssis des deux cornes d'abondance que pour le grand châssis sur lequel sont attachées les armes du Roy 2 l. t. 8 s.; autre fourniture de bois 6 l. t. 17 s. 6 d.; journées d'ouvriers 19 l. t. 12 s. ; fourniture de clous 2 l. t. 12 s.; total 102 l. t. 13 s. 6 d.

« *Nota*. Le restant a été payé le 7 avril 1730. »

L'histoire du XVIIIe siècle est pleine des luttes passionnées des parlements contre la cour et les ministres ; il y a quelque intérêt à rapprocher de cet état d'hostilité les manifestations de l'allégresse du parlementaire et le récit des fêtes données par lui, soit lors de la convalescence du Roi en 1721, soit à la naissance du Dauphin. Au surplus, il n'y a là rien qui doive surprendre ; cette opposition, tracassière par moments, n'excluait pas chez ces magistrats ce profond et vif amour pour la royauté et la famille royale que l'on s'accorde généralement à reconnaître chez nos pères.

Ces fêtes et l'absence des avocats à l'inhumation de M. de Colmoulins sont les deux seules circonstances dans lesquelles l'histoire locale — qui conserve cependant pieusement bien des souvenirs d'une modeste importance — ait eu à prononcer le nom du président. Rien de saillant ne paraît lui avoir assigné une place à part dans la digne mais nombreuse phalange des magistrats de son temps. Son registre n'en méritait pas moins qu'on s'y arrêtât ; en effet, il représente la vie, non seulement de *tel* magistrat, mais bien d'*un* magistrat, et ce n'est point M. de Colmoulins seul, c'est toute la riche noblesse de robe qu'il évoque et fait revivre à nos yeux.

GUSTAVE A. PREVOST.

L'ŒUVRE SCOLAIRE

DE LA RÉVOLUTION

—

L'ÉCOLE NORMALE DE L'AN III.

On sait qu'il est de mode aujourd'hui de glorifier l'œuvre scolaire de la Révolution. S'il fallait en croire les panégyristes, nous devrions à la Convention l'organisation tout entière de notre enseignement national : grâce à son infatigable activité, grâce aux études et aux rapports de ses comités, la France aurait enfin été dotée d'un système complet d'instruction publique. C'est elle qui, la première, aurait voulu efficacement doter chaque commune d'écoles primaires ; ses écoles centrales auraient régénéré l'enseignement scientifique et littéraire; par elle l'École Normale supérieure aurait été solidement fondée, l'École Polytechnique établie, l'Institut constitué définitivement [1].

Les excellents travaux d'érudits compétents, MM. Victor Pierre, A. Babeau, A. Duruy et bien d'autres encore, ont montré tout ce qu'il y a de légendaire dans les affirmations des défenseurs de la Révolution au sujet des écoles primaires et des écoles centrales. Je voudrais à mon tour raconter avec des textes [2] l'his-

[1] Il est certain que ces deux dernières créations font grand honneur à la Convention et je ne prétends pas lui en retirer le mérite.

[2] Les documents n'abondent pas. On n'a pu me communiquer aux Archives Nationales que deux dossiers. L'un coté A. DVIII, c. 17, renferme uniquement des pièces imprimées : 1° *Discours sur la nécessité d'ajouter à l'Ecole Normale un professeur d'économie politique*, par J. A. Creuzé-Latouche, *et distribué aux élèves de l'Ecole Normale.* Pluviôse an III, in-8°. — 2° *Arrêté des représentants du peuple près les Ecoles Normales du 24 nivôse l'an III de la Rép. Franç. une et indiv.*, 7 p., in-8° (Cf. *Moniteur* du 2 pluviôse).

toire de cette École Normale de l'an III dont on parle beaucoup et qu'on connaît peu. Je crois qu'il n'est pas inutile d'aller une bonne fois au fond des choses, et c'est pour cela que j'entrerai dans d'assez longs détails.

— 3° *Adresse de plusieurs élèves de l'Ecole Normale à la Convention, lue dans la séance du 5 floréal an III.* De l'imprimerie d'And. Aug. Lottin, 12 p. in-8°. — 4° *Lettre de* Mathurin Bonace, *élève de l'Ecole normale, à son cousin Roch Landraverzec, natif de Plohinec, ci-devant Basse-Bretagne, instituteur à Ploudalmezeau, sur les étonnants progrès qu'il a faits dans la science normale durant les huit premières séances.* In-8° incomplet de 18 p. C'est une satire au gros sel, mais dont l'auteur ne manque ni d'esprit ni de sens pratique.—Dans l'autre dossier coté F^{17},4320[2] on trouve seulement le *Décret de nomination des professeurs, extrait des procès-verbaux de la Convention nationale du 19e jour de brumaire an III* et les états de paiement du personnel durant les mois de pluviôse, ventôse, germinal et floréal, auxquels se trouve annexée une lettre de B. de Saint-Pierre qui se dispensait d'enseigner mais non de toucher ses appointements. Les procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de Brumaire à Floréal an III auraient pu fournir des renseignements intéressants. Malheureusement, ils n'existent pas aux Archives Nationales. M. Emile Campardon dont la compétence en tout ce qui concerne la période révolutionnaire est aussi incontestable que son obligeance est parfaite m'en a donné l'assurance.

Il a donc fallu presque uniquement s'en tenir aux imprimés. D'abord le *Moniteur* où l'on trouvera avec les rapports de Lakanal et de Daunou, les discussions auxquelles l'Ecole Normale a donné lieu.— Le *Procès-Verbal de la Convention nationale imprimé par son ordre.* Paris, Imp. nat., an III, t. 48, 51-55, 58-61, qui fournit certains détails omis au *Moniteur.* — *Les séances des Ecoles Normales recueillies par des sténographes et revues par les professeurs.* Nouvelle édition. Paris, à l'Imprimerie du Cercle social, (1800) an IX de la Rép. Franç., 12 vol. in-8° et un atlas. Les six premiers renferment les cent vingt-quatre leçons faites à l'Ecole Normale du 1er pluviôse au 26 floréal ; les t. 7-9 des travaux de divers savants datés de l'an IX, les trois derniers volumes sont remplis par quarante-six conférences ou débats (du 11 pluviôse au 29 floréal), et un mémoire de Haüy sur la minéralogie. — On peut trouver des renseignements de quelque intérêt dans l'*Exposé sommaire des travaux de* Jos. Lakanal, *ex-membre de la Convention nationale et du Conseil des Cinq-cents pour sauver durant la Révolution les sciences, les lettres et ceux qui les honoraient par leurs travaux.* Paris, Didot, 1838, in-8°. — Despois a consacré quelques pages enthousiastes à l'Ecole Normale de l'an III, dans son *Vandalisme Révolutionnaire, fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention.* Paris G. Baillière, 1868, in-12, p. 72-88. — On peut voir encore un très bon chapitre de M.V. Pierre: *L'Ecole sous la Révolution Française.* Paris, Soc. Bibl., 1881, in-12, p. 111-119. — A. Duruy, *L'Instruction publique et la Révolution.* Paris, Hachette, 1882, in-8°, p, 111-116. — Enfin un article sérieux et d'allure modérée du *Dictionnaire de Pédagogie*, v° *Ecole Normale.* — L'art *Bibliographie* du *Dictionnaire de Pédagogie* mentionne un *Programme général des cours des Ecoles Normales.* Paris, an III, in-4° de 67 p. Je n'ai pu retrouver cette brochure qui n'existe pas à la Bibliothèque nationale.

I

Mais il faut avant tout s'attaquer à un préjugé assez répandu. Il n'est pas rare de trouver des gens même instruits qui confondent couramment l'École Normale de l'an III avec notre grande École Normale supérieure. C'est une lourde erreur qu'on s'épargnerait sans peine par un simple rapprochement de dates. Le décret instituant l'École Normale de l'an III est du 9 brumaire, l'ouverture des cours eut lieu le 1er pluviôse, la suppression de cette institution mort-née était décidée le 7 floréal. Dans la loi organique du 3 brumaire an IV qui fut le testament scolaire de la Convention, il n'est nullement question d'École Normale, elle ne figure même pas au titre III qui émunère de nombreuses écoles spéciales dont aucune, du reste, ne fut établie. Même silence dans la loi de floréal an X. Pour découvrir l'acte de naissance de l'École Normale supérieure, il faut descendre jusqu'au décret du 17 mars 1808 dont les articles 110-118 organisaient un pensionnat normal destiné à la formation des professeurs de l'enseignement secondaire.

On a dit à l'inauguration de la statue de Lakanal qu'il fut « le vrai fondateur de notre École Normale. » Il n'est pourtant pas difficile de comprendre qu'il existe des différences radicales entre l'essai de l'an III et l'École Normale supérieure telle qu'elle est constituée aujourd'hui. But et moyens, tout diffère, il n'y a de commun que le nom.

Il suffit d'examiner sommairement le décret du 9 brumaire pour être convaincu qu'on se proposait alors de former rapidement le corps des instituteurs primaires. Après avoir suivi les cours de l'École Normale, les élèves devaient ouvrir dans leurs cantons d'autres écoles pour y transmettre « aux citoyens et aux citoyennes qui voulaient se vouer à l'instruction publique les méthodes d'enseignement. » C'est là, comme on l'a remarqué fort justement, « l'idée d'école pédagogique dont on s'est inspiré naguère pour créer les écoles normales de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud qui préparent des maîtres et des maîtresses pour les écoles normales des départements. Cela est exclusive-

ment primaire[1] » et cela n'a aucun rapport avec l'École Normale fondée en 1808,qui, après bien des vicissitudes et des modifications de détail, continue à former des maîtres pour l'enseignement secondaire et le haut enseignement.

Ce que Lakanal a découvert, c'est un nom qui a survécu à l'œuvre éphémère dont il devait être l'enseigne. L'idée elle-même avait été émise depuis longtemps et, qui plus est, avait eu un commencement d'exécution sous l'Ancien Régime.

Ce ne sera pas sortir de mon sujet que de rappeler en quelques mots les tentatives faites avant la Révolution pour travailler à la formation des instituteurs et des régents de collège. Il existe à la Bibliothèque nationale [2] un mémoire sur cette question, présenté à Louis XIV, par un ecclésiastique, M. de Chennevières, qui demandait l'érection, dans chaque diocèse, de deux séminaires, l'un de maîtres, l'autre de maîtresses d'école. M. Drouas de Boussey, évêque de Toul (1754-1773), en établit un dans sa ville épiscopale [3]. M. de Resbecq a signalé une fondation faite au Wast (Pas-de-Calais), dont les revenus devaient être appliqués à une maison destinée à la formation de bons maîtres d'école [4]. Cependant il faut reconnaître que ces utiles établissements furent très rares et qu'au fond l'Ancien Régime n'a guère connu d'autres écoles normales primaires que les noviciats des nombreuses congrégations enseignantes fondées aux deux derniers siècles.

Ce fut également au XVIIe siècle que se fit jour, pour la première fois, l'idée d'une école où seraient formés les régents des collèges de l'Université. « Au mois d'octobre 1645, le recteur Dumoustier, préoccupé des moyens de favoriser les vocations, proposa d'élever aux frais de l'Université, un certain nombre d'enfants de bonne espérance qui dans la suite pourraient devenir régents ou précepteurs [5]. » Cette proposition n'eut alors aucun

1 Paul Dupuy, *L'École Normale*, 1810-1883. (*Revue Internationale de l'enseignement*, 15 août 1883, p. 893.)

2 Mss. fonds français, 2356.

3 Schmidt, *L'Instruction primaire à la campagne en Lorraine, il y a cent ans, d'après l'enquête de 1779*. (*Revue chrétienne*, avril-mai 1880, p. 217.)

4 *Histoire de l'instruction primaire avant 1789, dans les communes qui ont formé le département du Nord*. Paris, 1878, in-8°, p. 183.

5 Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, Paris, 1862-66, in-f°, p. 157.

effet pratique,mais elle devait être reprise en 1763 par l'Université et le Parlement. L'abbé Pélissier saisit alors nettement l'opinion publique de la question : « Il faudrait, dit-il, qu'il y eût une maison d'institution où les jeunes gens en qui on aurait reconnu de la sagesse, de l'application et des dispositions, fussent instruits relativement à cet objet (l'enseignement public) tant par rapport à la piété que pour les sciences. Sans un pareil établissement, il n'est pas possible qu'il y ait autant de maîtres que l'on en a besoin pour l'instruction de la jeunesse [1]. »

Les idées de Pélissier étaient déjà réalisées dans une certaine mesure et allaient recevoir une application plus complète. L'arrêt du 7 septembre 1762, transférant le collège de Lisieux à Louis-le-Grand, exprimait l'intention de « procurer une instruction publique propre à former des sujets capables de fournir des professeurs à l'Université de Paris, des maîtres aux collèges du ressort, des précepteurs aux enfants des citoyens. » Le 21 novembre 1763, les petits collèges de l'Université étaient réunis à Louis-le-Grand, afin de « former une pépinière abondante de maîtres dont l'État a besoin et qui répandront partout l'émulation. » En 1766, on instituait les trois agrégations de grammaire, de rhétorique et de philosophie. L'année suivante le règlement de Louis-le-Grand déclare que ce collège « est principalement destiné à former de bons maîtres qui puissent se répandre ensuite dans les autres collèges du royaume. » Des mesures spéciales sont prises en faveur des boursiers qui veulent se préparer au concours d'agrégation. « L'ensemble des textes qu'on a réunis ci-dessus, dit M. Dupuy [2], auquel je renvoie le lecteur pour plus de détails, prouve qu'avant la Révolution, on n'avait pas songé seulement à établir une école normale, on l'avait en réalité créée avec ses places gratuites et limitées,un concours et des conditions d'entrée, un séjour de trois ans et les concours d'agrégation pour terme des études. »

Voici, je crois, un premier point acquis. Le terrain étant ainsi déblayé, je vais tâcher de présenter un récit très simple et, autant que possible, complet de la courte existence de l'École

[1] *Recueil de mémoires touchant l'éducation de la jeunesse.* Paris, 1763, in-12.

[2] Art. cité, p. 892.—Il faut lire attentivement toute cette partie de l'article de M. Dupuy, (pp. 887-892) et voir Jourdain, p. 399-443.

Normale de l'an III. Ce sera le meilleur moyen de se faire une idée précise de la valeur réelle de l'institution et des résultats obtenus.

II

Ce fut le 13 prairial an II que la question fut introduite pour la première fois devant la Convention. Barrère lui présentait un rapport sur l'École Révolutionnaire de Mars. Il ne sera pas inutile d'en citer quelques lignes, ne fût-ce que pour donner un échantillon du style de certains pédagogues révolutionnaires et pour recueillir des aveux qui ont leur prix.

« Il y a quatre ans que les législateurs tourmentent leur génie pour ouvrir des écoles primaires, pour instituer les différents degrés d'instruction, pour raviver les sciences et les lettres, pour encourager les arts et pour *élever en républicains la nombreuse génération* qui s'élève.

« Qu'ont-ils obtenu, qu'ont-ils établi? Rien encore. Les collèges qui transvasaient le despotisme et les opinions fanatiques dans l'âme des jeunes citoyens sont heureusement fermés, mais aucun établissement n'a remplacé encore l'objet de ces maisons publiques.

« Cependant *un vide nombreux menace la République dans les fonctions civiles et militaires*. Le retard occasionné dans l'éducation publique par les secousses et la durée de la Révolution se fera forcément sentir dans quelques années.

« Cet objet a frappé depuis longtemps le Comité de salut public et il a aussitôt cherché quels étaient les moyens les plus prompts de préparer des défenseurs, des fonctionnaires et de bons citoyens. Il a pensé qu'il pourrait *former* à Paris une école où se *formeraient* des instituteurs pour les disséminer ensuite dans tous les districts. Cette pensée fera l'objet d'un nouveau rapport [1]. »

Ce nouveau rapport se fit attendre plusieurs mois. Il faut dire que la Convention avait alors d'autres soucis. On était à la période la plus aiguë de la Terreur, il fallait faire face à l'ennemi sur les Pyrénées, sur le Rhin et la Meuse; les provinces de l'ouest étaient ensanglantées par la guerre civile. Il avait fallu se débarrasser de Robespierre et de sa faction. La question fut reprise dans l'exposé

[1] *Moniteur* du 12 prairial an II.

de la situation de la République présenté par Robert Lindet dans la séance de la quatrième sans-culottide an II (20 septembre 1794).

« Vous ne voulez, dit-il, négliger aucun des moyens d'éclairer le peuple, de l'attacher à la Révolution. Il en est un puissant que l'on a trop négligé : dissipez les ténèbres de l'ignorance, répandez les lumières et l'instruction... Pourquoi le temple des sciences et des arts est-il encore fermé ? Pourquoi n'ordonneriez-vous pas qu'il soit ouvert à Paris un cours d'études pour former des instituteurs et qu'un nombre déterminé de citoyens de tous les districts capables de remplir de pareilles fonctions se rendrait à Paris pour y suivre ce cours ? »

La Convention décréta à l'unanimité que son « Comité d'instruction publique lui présenterait dans deux décades un projet d'écoles normales où seront appelés de tous les districts tous les citoyens déjà instruits pour leur faire apprendre sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres de connaissances humaines, l'art d'enseigner les sciences utiles [1]. »

Lakanal fut l'organe de la commission [2]. On sait qu'il est fort admiré de nos jours. Je crois qu'une étude attentive de ses discours et de ses actes démontrerait sans peine que ce médiocre personnage a été très surfait. Il était dès sa jeunesse entré chez les Doctrinaires, mais il ne reçut jamais les ordres [3]. Après avoir enseigné la grammaire, les humanités et la rhétorique dans divers collèges de sa congrégation, il professait la philosophie à Moulins quand la Révolution éclata. Il en adopta les principes avec enthousiasme et fut envoyé à la Convention par le département de l'Ariège. Dans un exposé apologétique de sa conduite publié en 1838, il nous apprend qu'il s'était donné pour mission unique de sauver les lettres menacées et de venir en aide aux savants. C'est sans doute pour se mettre en mesure de mieux s'acquitter de ce rôle, qu'il fut toujours du parti du plus fort. Après avoir siégé au centre jusqu'au 31 mai, il est qualifié, en frimaire an II, de « montagnard pur et patriote » par les Comités de sûreté générale et de salut public, et il est, à la même époque,

[1] *Moniteur* du 3 vendémiaire an III.

[2] Il semble pourtant résulter d'une *Notice sur J. Lakanal*, publiée par lui-même en 1800, que la paternité de ce rapport doit être attribuée à Garat.

[3] M. Guillaume, auteur de l'article *Lakanal* du *Dictionnaire de Pédagogie*, dit qu'il tient ce détail de la veuve du conventionnel.

un des « épurateurs » de la société des Jacobins [1]. Plus tard il sera thermidorien déterminé. Son vote dans le procès de Louis XVI est demeuré célèbre : « Un vrai républicain parle peu. Les vrais motifs de ma décision sont là (portant la main sur son cœur), je vote la mort. »

L'impartialité oblige à reconnaître pourtant qu'il avait une certaine compétence en matière d'enseignement et qu'il attacha son nom à plusieurs fondations utiles.

Il donna lecture du rapport concluant à la création des écoles normales dans la séance du 3 brumaire [2]. On trouve naturellement au début la déclamation d'usage contre le despotisme de Robespierre, accusé d'avoir voulu « tout couvrir de ténèbres. C'est surtout des tyrans que nous avons renversés qu'il était vrai de dire qu'ils craignaient les gens éclairés comme les brigands et les assassins craignent les réverbères. » Le rapporteur avoue ensuite que la Révolution avait bien pu détruire, mais qu'elle n'avait rien restauré en fait d'enseignement : « On s'est étonné que depuis cinq ans que la Révolution est commencée, elle n'ait rien fait encore pour l'instruction, et moi-même j'ai gémi bien souvent de ce long retard. »

Mais comment eût-il pu en être autrement ? Sous l'Ancien Régime, n'avait-on pas systématiquement écarté les solutions données par la philosophie au problème de l'éducation ? « L'intelligence et l'âme naissante de nos enfants étaient comprimées et étouffées dans les sombres écoles de cette Université qui ne rougissait pas de se nommer la fille aînée des rois. »

On comptait sur la Constituante pour élaborer un nouveau plan d'éducation, mais « enorgueillie tout à la fois et fatiguée de toutes ses destructions, elle était arrivée sans force et sans courage au moment des grandes créations. » L'Assemblée législative fut également impuissante.

Quant à la Convention, « elle n'a pas pu et n'a pas dû s'occuper du soin d'éclairer la France et de la faire triompher. Elle a

[1] *Dict. de Pédagogie*, art. cité.

[2] *Rapport sur l'établissement des Écoles Normales, par* Lakanal. *Imprimé par ordre de la Convention nationale.* De l'Imprimerie nationale, brumaire, l'an III, 16 p. petit in-8°. — Ce rapport est *in extenso* au *Moniteur* du 7 brumaire. Il a été réimprimé dans le recueil de M. Hippeau, *L'Instruction publique en France pendant la Révolution.* Paris, 1881, in-12, p. 408-422.

fait quelques essais pour l'instruction publique et les a abandonnés parce qu'elle a senti que le moment n'était pas venu où elle pourrait opérer avec toute la grandeur de ses vues, de ses intentions et de ses moyens. Ce n'est pas au moment où la tempête soulève tous les flots que l'architecte naval jette les fondements de l'ouvrage qui doit encaisser et contenir l'Océan. Il attend au moins les derniers sifflements et les derniers murmures de l'orage. Lorsque du milieu de tant de crises, de tant d'expériences morales si nouvelles, il sortait chaque jour de nouvelles vérités, comment songer à poser pour l'instruction des principes immuables? Les hommes de l'âge le plus mûr, les législateurs eux-mêmes, devenus les disciples de cette foule d'événements qui éclataient à chaque instant comme des phénomènes et qui, avec toutes les choses, changeaient toutes les idées, ne pouvaient pas se détourner de l'enseignement qu'ils recevaient pour en organiser un à l'enfance et à la jeunesse... Le temps devenu si fécond en leçons plus terribles et mieux écoutées devait être en quelque sorte le professeur unique et universel de la République [1]. »

N'insistons pas sur le côté ridicule de ce pathos étrange, et dégageons-en seulement la théorie et les faits. La théorie de l'enseignement révolutionnaire est là toute entière. Ce n'est pas en des vérités primordiales d'ordre religieux ou simplement philosophique que sont les principes de l'éducation et de l'instruction nouvelles. Ces principes, essentiellement contingents et variables, découlent uniquement de la série des événements politiques. Selon que tel ou tel parti triomphe, l'éducation nationale doit être modifiée dans son essence : « L'éducation tient si essentiellement aux premières institutions sociales d'un peuple, la Constitution doit être tellement faite pour l'éducation et l'éducation pour la Constitution, qu'elles sont toutes les deux manquées si elles ne sont pas l'ouvrage des mêmes esprits, si elles ne sortent pas en quelque sorte des principes corrélatifs d'une seule et même conception [2]. » Rien n'est plus faux que cette théorie révolutionnaire, rien n'est plus dangereux, rien n'amène plus fatalement l'instabilité et l'impuissance.

Recueillons ensuite l'aveu : la Constituante a détruit, l'Assem-

[1] *Rapport* de Lakanal, p. 6, 7.
[2] *Ibid.*, p. 5.

blée législative n'a rien fait, la Convention n'a tenté jusqu'ici que des efforts impuissants. Donc, après cinq ans de Révolution, il faut reprendre les choses par la base.

Le moment est favorable : au dehors, nous n'enregistrons que des victoires ; au dedans, « toutes les crises ont rendu l'égalité des hommes plus parfaite et tous les malheurs ont fait comprendre qu'il faut donner à la République une puissance exécutrice de ses lois, sous qui tout plie avec grandeur et se nivèle avec fraternité. La République se soumet à la puissance de la raison.» Il est temps de rendre « immuables les principes de l'ordre social que professe la Convention. Il faut poser l'instruction sur cette base, elle est éternelle [1]. »

Il faut en établir une autre, c'est l'analyse qui « appliquée à tous les genres d'idées, dans toutes les écoles, détruira l'inégalité des lumières plus fatale encore et plus humiliante que celle des richesses [2]. »

Restent les difficultés d'exécution et d'abord la pénurie des maîtres. « Existe-t-il en France, en Europe, sur toute la terre, deux ou trois cents hommes en état d'enseigner les arts utiles et les connaissances nécessaires avec ces méthodes qui rendent les esprits plus pénétrants et les vérités plus claires [3] ? » Il faut donc former des instituteurs.

« C'est ici, continue le rapporteur, qu'il faut admirer le génie de la Convention nationale. La France n'avait pas encore les écoles où les enfants de six ans doivent apprendre à lire et à écrire, et vous avez décrété l'établissement des écoles normales, des écoles du degré le plus élevé de l'Instruction publique.

« L'ignorance a pu croire qu'en intervertissant l'ordre essentiel et naturel des choses, vous avez commencé ce grand édifice par le faîte ; et je ne crains pas de le dire, c'est à cette idée qui paraît si extraordinaire, qui s'est présentée si tard que vous serez redevables du seul moyen avec lequel vous puissiez organiser sur tous les points de la République des écoles où présidera également cet esprit de raison et de vérité dont vous voulez faire l'esprit universel de la

[1] *Ibid.*, p. 8.

[2] *Ibid.*, p. 9. Cet engouement pour l'analyse dont on parlait sans cesse, sauf à n'en définir jamais avec précision la nature et les moyens, se retrouve, au même degré, chez tous les rapporteurs des comités d'instruction publique, dans toutes les assemblées révolutionnaires. Cf. l'abbé Sicard., *Le plan d'études de la Révolution*. (*Correspondant* des 10 et 25 sept. 1883.)

[3] *Rapport*, p. 10.

France.... Vous avez voulu créer à l'avance pour le vaste plan d'instruction publique qui est aujourd'hui dans vos desseins et dans vos résolutions, un très grand nombre d'instituteurs capables d'être les exécuteurs d'un plan qui a pour but la régénération de l'entendement humain, dans une République de vingt-cinq millions d'hommes que la démocratie rend tous égaux.

« Dans ces écoles, ce n'est donc pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner. Au sortir de ces écoles, les disciples ne seront pas seulement des hommes instruits mais des hommes capables d'instruire... Des hommes de génie vont être les premiers maîtres d'école d'un peuple, car vous ne ferez entrer dans les chaires de ces écoles que les hommes qui y seront appelés par l'éclat non contesté de leur renommée dans l'Europe.

« Nous nous proposons d'appeler de toutes les parties de la République, autour de ces grands maîtres, des citoyens désignés par les autorités constituées comme ceux que leurs talents et leur civisme ont le plus distingués.... Leurs progrès dans l'art qu'ils étudieront auront une rapidité qui ne peut être ni prévue, ni calculée.

« Aussitôt que seront terminés à Paris ces cours de l'art d'enseigner les connaissances humaines, la jeunesse savante et philosophique qui aura reçu ces grandes leçons ira les répéter à son tour dans toutes les parties de la République d'où elle aura été appelée ; elle ouvrira partout des écoles normales... Aux Pyrénées et aux Alpes; l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris et cet art sera celui de la nature et du génie... La raison humaine cultivée partout avec une industrie également éclairée produira partout les mêmes résultats, et ces résultats seront la recréation de l'entendement humain chez un peuple qui va devenir l'exemple et le modèle du monde...

« La résolution que vous allez prendre va être une époque dans l'histoire du monde [1]. »

Une nouvelle ère allait donc s'ouvrir pour l'enseignement, les lettres et les sciences allaient briller dans toute la France d'un incomparable éclat, le peuple français allait devenir « l'exemple et le modèle du monde, » et il suffirait pour cela de faire assister, durant quelques mois, aux leçons de maîtres éminents, quelques centaines de jeunes gens appelés de toutes les parties du territoire. Nous retrouvons dans ces hautes visées et dans cet emploi de moyens évidemment insuffisants, toute la naïveté des Conventionnels en matière d'enseignement public.

[1] *Rapport* de Lakanal, p. 10-13.

L'événement allait bientôt leur démontrer tout ce qu'il y avait de chimérique dans la conception de ce décret dont le vote devait « être une époque dans l'histoire du monde. »

La discussion du rapport [1] ne jeta d'ailleurs que d'assez faibles lumières sur les côtés défectueux du système. Elle manqua de sérieux et d'ampleur et ne porta guère que sur quelques détails : base proportionnelle à adopter pour la répartition des élèves relativement à la population, et durée des cours. Ce dernier point, il est vrai, avait une véritable importance.

Pelet, Ramel et le rapporteur discutèrent la première question. — Lefiot demanda qu'on remît l'ouverture de l'École Normale à l'époque où le plan général d'enseignement public aurait été adopté et où les livres élémentaires officiels auraient été publiés : « On ne doit jamais se disposer à commencer un édifice par le faîte : avant de former des instructeurs, il faut savoir sur quoi on les instruira. Où puisera-t-on ces instructions ? ce ne peut être dans des livres qui n'existent pas. » La dernière objection, il faut le reconnaître, n'avait pas grande valeur. On passa à l'ordre du jour, après une déclamation d'Ehrmann. Selon lui, « le succès de l'école de Mars répondait pour les établissements qu'on voudrait créer. Le génie français fera réussir toutes les entreprises. Vous aviez besoin de poudre et de salpêtre, il fallait tout créer, tout faire. Eh bien ! tout a été créé, tout a été fait ! » Il faut avoir l'esprit difficile pour résister à de pareils arguments.

La discussion fut plus vive sur l'article qui fixait à quatre mois la durée des cours de l'École Normale. Sergent demanda qu'on le portât à un an. « Si, dit-il, les hommes que le comité a désignés *in petto* pour professer dans ces écoles ne sont pas des charlatans et des insensés, ils ne pourront jamais en quatre mois atteindre le but de cet établissement. Comment voulez-vous que des jeunes gens qui d'abord auront à se défaire de vieux préjugés, de vieilles habitudes, soient en si peu de temps capables d'aller ensuite former de nouveaux instructeurs. Il ne s'agit pas de faire naître des fruits en serre chaude, mais il faut former des hommes instruits et dignes d'instruire leurs concitoyens. Je vois dans le projet du Comité le dessin d'un beau tableau, mais ce n'est qu'une ébauche. Craignons, en ne faisant que des croquis sur l'éducation publique,

[1] Séance du 9 brumaire (*Moniteur* du 12).

que la génération prochaine ne soit en droit de nous en faire des reproches. »

Collot d'Herbois proposa de « choisir parmi les élèves-instituteurs, ceux qui auraient le plus de sagacité. A mesure qu'ils seraient suffisamment instruits, on les renverrait dans leurs départements pour y former de nouvelles écoles et on les ferait sur-le-champ remplacer par d'autres élèves. De cette manière, la propagation de l'instruction serait infiniment plus prompte. Je voudrais que ce remplacement eût lieu ainsi, jusqu'à l'entier achèvement du cours des écoles normales. »

Dans sa réponse à Collot d'Herbois, Thibaudeau précisa le but que le Comité d'Instruction publique s'était proposé dans la création de l'École Normale et les moyens spéciaux qui, dans sa pensée, devaient être mis en œuvre pour l'atteindre. Observons en passant qu'il est uniquement question d'enseignement primaire : « Il ne s'agit point de plusieurs cours sur les sciences, mais d'*un cours unique sur la manière d'enseigner ce qui doit faire l'objet des écoles primaires, comme la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la morale.* Or ces points d'instruction ne peuvent être divisés sans inconvénient. En effet, si l'on renvoyait dans son département un élève qui n'aurait appris qu'à enseigner à lire, le but ne se trouverait pas rempli. Je pense au reste que le terme est trop court. On peut adopter celui que le Comité propose, sauf à le prolonger encore. » En fait, au lieu de l'allonger, on l'abrégea, comme nous le verrons bientôt. En attendant, on se rangea à l'avis de Grégoire, qui proposa sagement de ne point fixer définitivement de terme, l'expérience devant éclairer là dessus la Convention.

Le projet fut adopté avec de très légères modifications [1]. En voici les dispositions essentielles.

Il sera établi à Paris une École Normale où seront appelés de toutes parties de la République des citoyens déjà instruits dans les sciences pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner.—La proportion des élèves sera de un par vingt mille habitants ; ils seront désignés par

[1] Art. II. Au lieu de « trois citoyens de chaque district, » — « un élève par vingt mille habitants. — Art. IX. Au lieu de « la durée du cours normal sera de quatre mois, » — « la durée des cours normaux sera *au moins* de quatre mois. »

les administrations des districts parmi les citoyens qui unissent à des mœurs pures un patriotisme éprouvé et les dispositions nécessaires pour recevoir et répandre l'instruction. L'âge minimum est fixé à vingt et un ans. Les élèves recevront une indemnité de route et le traitement des élèves de l'École centrale des travaux publics. — Les professeurs seront désignés par la Convention sur la proposition du Comité d'Instruction publique. Ils donneront des leçons sur l'art d'enseigner la morale et former le cœur des jeunes républicains à la pratique des vertus publiques et privées. Ils leur apprendront d'abord à appliquer à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, des premiers éléments du calcul, de la géométrie pratique, de l'histoire et de la grammaire française les méthodes tracées dans les livres élémentaires adoptés par la Convention nationale et publiés par ses ordres.— Deux représentants du peuple seront délégués auprès de l'École normale et correspondront avec le Comité d'Instruction publique qui rendra compte chaque décade à la Convention de la situation de l'école de Paris et des écoles « secondes » qui seront fondées dans trois chef-lieux de canton de chaque district « pour transmettre aux citoyens et aux citoyennes qui voudront se vouer à l'instruction publique, la méthode d'enseignement acquise dans l'École Normale de Paris [1]. »

On verra comment plusieurs de ces articles passèrent, dès le principe, à l'état de lettre morte et comment le décret du 9 brumaire, très peu rationnel dans la plupart de ses dispositions, ne produisit à peu près aucun résultat utile.

III

Pourtant on ne négligea rien pour en assurer l'exécution. On ne tarda guère à prendre les mesures nécessaires pour la pleine organisation de l'École Normale de Paris. La Commission d'Instruction publique en fit agréer les professeurs dès le 19 Brumaire. C'étaient Lagrange, Ch. Bonnet, Berthollet, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Daubenton, Haüy, Volney, Sicard, Monge, Buache, Thouin et Hallé [2]. Ces deux derniers, ainsi que Ch. Bonnet

[1] *Moniteur* du 12 brumaire.
[2] *Moniteur* du 22 brumaire.

n'enseignèrent jamais à l'École Normale, celui-ci pour l'excellente raison qu'il était mort dans le courant de l'année précédente.

Le 22 Brumaire, Sieyès et Lakanal furent nommés commissaires de la Convention près l'École Normale [1]. Sieyès fut bientôt remplacé par Deleyre « l'ancien ami de Jean-Jacques [2]. »

Le 18 frimaire, la Convention fixa de nouveau les conditions d'admission. Il s'agissait seulement « d'être âgé au moins de vingt et un ans et de réunir à des lumières un patriotisme éprouvé et des mœurs pures [3]. » Ce décret était sans doute la réponse à une question posée de toutes parts au Comité d'Instruction publique : « Les ex-prêtres sont-ils admissibles à l'École Normale [4] ? »

La liste des professeurs s'accrut bientôt des noms de Laplace [5] et de Laharpe [6] chargés les 10 et 19 nivôse des cours de mathématiques et de littérature. Un peu plus tard, sur la proposition de Creuzé-Latouche, un cours d'économie politique fut fondé et confié à Vandermonde [7].

On s'était déjà occupé de régler l'indemnité promise aux élèves. Le Comité proposa d'en fixer le maximum à quatre cents livres et le minimum à cent livres [8] et de la calculer « en raison de la distance de leur domicile et de la différence de leur âge. » La Convention se montra plus généreuse et ordonna, le 19 nivôse, de payer sans retard à chaque élève la somme de trois cents livres, deux cents livres au commencement des mois de ventôse, germinal et floréal, et trois cents livres à la fin du cours normal, soit au total douze cents livres [9]. Le budget se trouvait ainsi grevé de dix-huit cent mille livres. C'était beaucoup si l'on songe à l'état des finances et surtout si l'on considère les résul-

[1] *Moniteur* du 24 brumaire.
[2] *Moniteur* du 27 frimaire.
[3] *Procès-verbal de la Convention*, t. 51, p. 157.
[4] V. Pierre, p. 116.
[5] *Procès-verbal de la Convention*, t. 52, p. 156.
[6] *Ibid.*, t. 53, p. 60.
[7] *Moniteur* des 17 et 22 nivôse. — Vandermonde, mathématicien, membre de l'Académie des sciences depuis 1771, avait pris une part active aux travaux de cette compagnie.
[8] *Procès-verbal de la Convention*, t. 52, p. 221, 14 nivôse. On peut voir, dans le *Moniteur* du 17, la discussion qui, du reste, n'apprend rien de nouveau.
[9] *Moniteur* du 22 nivôse.

tats qu'on devait obtenir. Peut-être, il est vrai, payait-on en papier. Dans la même séance, pour couvrir un excédent de dépense de deux cent quarante-huit millions dans les dépenses de brumaire, on se contentait d'ordonner au contrôleur de la caisse générale de retirer pareille somme « de la serre à trois clefs où sont déposés les assignats récemment fabriqués [1]. »

Enfin Lakanal et Deleyre prirent, le 24 nivôse, leur arrêté portant règlement pour l'École.

Un long préambule rappelait le but de l'institution : « Former des instituteurs pour toute l'étendue de la République. Dans les autres écoles, on enseigne seulement les branches diverses des connaissances humaines. Dans les Écoles Normales on professera principalement l'art de les enseigner ; on exposera les connaissances les plus utiles en chaque genre, et on insistera sur la méthode de les enseigner. C'est là ce qui distinguera essentiellement les Écoles Normales. C'est là ce qui remplira le nom qu'on leur aura donné. »

Vient ensuite l'éloge des professeurs, puis l'indication des moyens adoptés pour atteindre le but spécial de l'école.

« On a voulu que, dans les Écoles Normales, ce qui n'aurait pas été bien entendu ou retenu en écoutant les professeurs pût l'être en les lisant.

« On a voulu que ce qui n'aurait pas été suffisamment éclairci ou compris dans une première séance pût l'être dans une seconde.

« On a voulu que le professeur, dans chaque genre, présentât la science et que l'école entière la discutât...

« On a voulu que les lumières qui seraient apportées aux Écoles Normales et celles qui y seraient nées ne fussent pas renfermées dans leur enceinte et que, dans un même instant, elles fussent répandues sur toutes les autres écoles et sur toute la France. »

Pour cela des sténographes recueilleront les leçons qui seront immédiatement imprimées.

« Dans une première séance, les professeurs parleront seuls ; dans la séance suivante des mêmes cours, on traitera les mêmes objets et les élèves pourront parler [2]... Tantôt ils interrogeront le professeur,

[1] *Ibid.*

[2] Jamais cette disposition ne fut exécutée. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher le chiffre des leçons (124) de celui des débats (46) et les dates des unes et des autres.

tantôt le professeur les interrogera, tantôt il s'établira des conférences entre les élèves et les professeurs, entre les élèves et les élèves, entre les professeurs et les professeurs... L'enseignement ne sera pas le résultat du travail d'un seul esprit, mais du travail et des efforts simultanés de douze ou quinze cents hommes [1]. »

Suivait un règlement en dix articles. L'école devait vaquer le décadi. Les élèves, ce jour-là, « se répandront dans les bibliothèques, les observatoires, les muséums d'histoire naturelle et des arts, les conservatoires d'arts et métiers et dans tous les dépôts consacrés à l'instruction. » Le quintidi, les professeurs réunis devaient avoir, en présence des élèves, des gens de lettres et des artistes les plus distingués, des conférences employées à la lecture et à la discussion des livres élémentaires destinés aux écoles primaires [2]. Chacun des autres jours devait être rempli par trois leçons d'une heure, leçons alternativement employées au développement des principes de l'art d'enseigner exposés par les professeurs et à des conférences sur ces principes entre les professeurs et les élèves. Les séances devaient être ordonnées de la façon suivante :

PRIMIDI et SEXTIDI	1° *Mathématiques*, Laplace et Lagrange, conjointement. — 2° *Physique*, Haüy — 3° *Géométrie descriptive*, Monge.
DUODI et SEPTIDI	1° *Histoire naturelle*, Daubenton. — 2° *Chimie*, Berthollet. — 3° *Agriculture*, Thouin.
TRIDI et OCTIDI	1° *Géographie*, Buache et Mentelle, conjointement. — 2° *Histoire*, Volney — 3° *Morale*, Bernardin de Saint-Pierre.
QUARTIDI et NONIDI	1° *Grammaire*, Sicard. — 2° *Analyse de l'entendement*, Garat. — 3° *Littérature*, Laharpe [3].

[1] Ceci est pratique à l'École des hautes études, dans les facultés des lettres et des sciences, dans les séminaires de philologie, où des élèves sérieusement préparés travaillent, en nombre très restreint, sous les yeux du professeur, mais absolument impraticable avec un auditoire immense et incompétent, dans sa majorité, comme celui de notre École Normale.

[2] On ne retrouve dans le Recueil de l'École Normale aucune trace de ces conférences pour la discussion des livres élémentaires. De plus, les cours se firent irrégulièrement et l'école vaqua beaucoup plus souvent que ne le prévoyait le règlement. Du 1er pluviôse au 29 floréal, il y eut soixante-dix-sept jours d'enseignement et quarante-trois jours de congé.

[3] *Arrêté des représentants du peuple près les Écoles Normales*, 7 p. in-8°, *passim*. Cf. le *Moniteur* du 2 pluviôse.

Dans la pratique, les professeurs parlèrent quand ils voulurent[1], traitèrent les sujets qui leur convinrent, et s'abstinrent presque complètement de donner aux élèves une direction pédagogique.

En lisant ce programme, on n'a pas de peine à comprendre qu'en réalité « l'édifice était commencé par le faîte, » ce qui ne donne pas une bien haute idée du sens pratique et de la prévoyance des architectes. Quel but s'était-on proposé? Former rapidemment des instituteurs pour les écoles primaires et leur apprendre l'art d'enseigner les connaissances utiles au plus grand nombre. Pourquoi dès lors un programme aussi vaste[2]? Pourquoi des cours de géométrie descriptive, d'analyse de l'entendement, de littérature[3], de critique historique? Pourquoi des cours de mathématiques et de physique confiés à des savants de premier ordre? On a été séduit par une phrase : « les hommes qui jusqu'à présent n'ont été que les professeurs des nations et des siècles, les hommes de génie vont être les premiers maîtres d'école d'un peuple. » C'était justement l'incontestable supériorité de ces hommes qui les rendait impropres à s'acquitter de la mission terre à terre qu'on allait leur confier. Qui donc irait aujourd'hui chercher les membres de l'Institut, les professeurs de l'École polytechnique, du Collège de France, de l'École pratique des Hautes-études, pour leur confier l'instruction des jeunes gens qui se préparent dans nos écoles normales primaires à obtenir le brevet de capacité ?

[1] Dès le second jour l'ordre est changé : « C'était de l'histoire naturelle dont j'aurais dû te parler avant l'histoire (tout court), puisque l'arrêté des représentants du peuple portait que cela passerait auparavant. Mais il a bien fallu se conformer à la volonté des professeurs qui ont interverti l'ordre. » (*Lettre de Mathurin Bonace*, p. 3.)

[2] Cette observation fort juste est présentée, sous une forme plaisante, dans une brochure de l'époque : « Quel bonheur, me suis-je dit. Quoi ! je vais être en quatre mois mathématicien, physicien, géomètre, historien naturel, chimiste, laboureur, géographe, historien (tout court), moralisateur, parleur, analyseur et littérateur. Mais qu'ai-je donc fait à la Providence pour être favorisé d'une manière si particulière ?... » (*Lettre de Mathurin Bonace*, p. 2.)

[3] « Au reste, nous devons nous estimer contents que l'on ait mis la littérature au nombre des sciences qui doivent faire partie de l'instruction publique, parce que le professeur Laharpe va nous apprendre à faire des poëmes, des tragédies, des comédies, et surtout des dithyrambes dont je suis fou. Tu peux être assuré que j'apporterai une si grande attention à ses leçons, qu'à *mon retour, lorsque les écoles primaires seront ouvertes dans notre district, je veux qu'il n'y ait pas un petit paysan qui ne sache au moins faire un poëme.* » (*Ibid.*, p. 13.)

La liste des maîtres de l'École Normale est fort imposante. L'Ancien Régime n'avait pas méconnu leur mérite. La plupart d'entre eux avaient appartenu à l'Académie des siences, et presque tous avaient exercé des fonctions dans le haut enseignement. Lagrange, quoique étranger, avait été successivement associé et pensionnaire de l'Académie des sciences. Laplace était à dix-neuf ans professeur de mathématiques à l'École militaire ; un peu plus tard il devenait examinateur de l'artillerie. Monge avait professé les mathémathiques à l'École du génie de Mézières, puis était devenu examinateur de la marine. Daubenton avait été successivement garde et démonstrateur du Cabinet d'histoire naturelle, professeur au Muséum, au Collège de France, à l'école d'Alfort et avait fait partie de l'Académie des sciences, tout comme le chimiste Berthollet et Buache, ci-devant premier géographe du roi et garde-adjoint du dépôt des cartes de la Marine. L'autre professeur de géographie, Mentelle, avait enseigné cette science à l'École militaire.

Arago a dit, dans sa *Notice sur Fourier*, que « c'est la fondation de l'École Normale qui jeta sur les fonctions enseignantes un éclat inaccoutumé. C'est à l'École Normale, ajoute-t-il, que l'on doit les grands professeurs de l'École polytechnique. Depuis cette époque, l'enseignement et la science n'ont plus été séparés [1]. » Il y a deux observations à faire sur cette assertion. D'abord avant d'occuper leurs chaires à l'École Normale, Laplace, Monge, Daubenton, Mentelle avaient joint à « la science » les fonctions du haut « enseignement, » et avaient professé devant des auditoires beaucoup moins nombreux, il est vrai, mais infiniment plus en mesure de les comprendre et de les stimuler. Ensuite l'École polytechnique existait sous le nom d'École centrale des travaux publics avant l'École Normale, et c'est celle-ci qui avait reçu des professeurs de son aînée.

Deux ecclésiastiques respectables, qui avaient par miracle échappé à la Terreur, Haüy et Sicard, avaient accepté les chaires de physique et de grammaire à l'École Normale. Celui-ci s'était signalé par l'intelligence et le dévouement qu'il avait largement dépensés au profit des sourds-muets. L'autre, ancien professeur aux collèges de Navarre et du Cardinal-Lemoine, avait fait d'im-

[1] Cité dans le discours de M. Janet pour l'inauguration de la statue de Lakanal. (*Revue Internationale de l'Enseignement*, oct. 1882, p. 370.)

portantes découvertes et était entré dès 1783 à l'Académie des sciences. Les autres chaires d'enseignement littéraire avaient été données à La Harpe, membre depuis longtemps de l'Académie française et à Garat dont les cours à l'Athénée avaient eu beaucoup de succès. L'enseignement de la morale avait été confié à Bernardin de Saint-Pierre qui, nous le verrons, se dispensa de donner ses leçons, tout en émargeant régulièrement. Enfin le cours d'histoire fut dévolu à Volney dont on connaît les tendances hypercritiques, et dont on admirait beaucoup alors les œuvres aujourd'hui fort justement oubliées, notamment ce livre prétentieux, vide et en même temps lourd et ennuyeux, qu'il avait intitulé, *les Ruines ou Considérations sur les Révolutions des empires*.

Tel était le personnel de l'École Normale, très remarquable pour la partie scientifique, assez médiocre pour la partie littéraire, mais de chaque côté très au-dessus de la mission qui lui avait été confiée et par conséquent fort empêché de l'accomplir.

Quels étaient en effet les élèves qui allaient recevoir l'enseignement de ces maîtres plus ou moins illustres ? Quinze cents hommes venus de tous les départements sur la désignation d'administrations de district, fort incapables pour la plupart de faire des choix sérieusement motivés. « L'auditoire, dit M. Victor Pierre, était très nombreux et très mêlé, mais tous ceux qui le composaient n'étaient ni de vrais élèves ni de futurs instituteurs. On y voyait le célèbre Fourier, le philosophe Saint-Martin, l'illustre navigateur Bougainville, bien d'autres qu'attirait la curiosité. Parmi ceux qui avaient ou qui prenaient le titre d'élève, les uns n'entendaient rien à ces leçons trop élevées pour eux, les autres étaient d'anciens professeurs de belles lettres, d'anciens proviseurs et, parmi ceux-ci, nombre d'ex-prêtres qui cherchaient une issue à leur misérable situation. Au lieu de fixer un minimum d'âge, c'est bien plutôt un maximum qu'il eût fallu poser. Ceux qui s'asseyaient sur ces bancs d'écoliers n'étaient pas même des jeunes gens, c'étaient des hommes de quarante à cinquante ans, des vétérans de l'ancienne instruction publique [1]. »

[1] V. Pierre, p. 117. Voir les exemples typiques qu'il cite pour justifier ses assertions. — J'ai recherché aux Archives de la Gironde les noms des élèves envoyés à l'École Normale par les districts. J'espérais y puiser quelques indications sur l'âge et les titres des élus. Le registre du district de

IV

Toutes les mesures préparatoires avaient été rapidement exécutées : la loi fut votée le 9 brumaire. Moins de trois mois après, le 1er pluviôse, l'École était inaugurée dans le grand amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle, sous la présidence « des citoyens Lakanal et Deleyre, tous deux amis des sciences et des arts et, pour cette raison, choisis par la Convention nationale pour la représenter près les Écoles normales. Il n'a pas été fait de discours d'ouverture, dit la relation officielle. Le public peut conclure de cette omission volontaire que, dans cette première des écoles, il sera moins question de mots que de choses, de verbiage académique que de philosophie exacte et de vérités..... On a commencé la séance par la lecture des décrets de la Convention nationale pour l'établissement des Écoles Normales. A l'annonce de cette loi, tous les élèves et tous les spectateurs se sont découverts, ils se sont levés comme d'un mouvement spontané, comme pour mieux l'écouter par respect pour elle. Quel discours eût pu faire une aussi vive impression!... Les citoyens Laplace, Haüy et Monge ont occupé tour à tour le fauteuil. Après avoir fait lecture de leurs programmes, ils ont donné leur première leçon. Ils étaient écoutés dans le plus profond silence, et, à plusieurs reprises, on les a vivement applaudis. »

Bordeaux n'a pas été retrouvé. A Bourg, Libourne, La Réole, Cadillac et Bazas, les procès-verbaux relatent uniquement les noms, parfaitement inconnus d'ailleurs, des élus, sans les accompagner d'aucun autre renseignement que la constatation de leur civisme et de leurs « lumières. » A Lesparre, on choisit Clouzet, instituteur dans cette petite ville, «déjà connu très avantageusement par le grand nombre d'élèves qu'il a formés à la vertu, dans l'art de la lecture, de l'écriture et dans la connaissance de la langue latine et française » et « Warré, commissaire du district pour l'inventaire des objets relatifs aux sciences et aux arts, recommandable par la pureté de ses mœurs, par le soin minutieux et les talents qu'il a déployés dans les travaux pour la Bibliographie qu'il vient de terminer dans ce district avec tant de succès. » (Arch. de la Gironde, L. 184.) — Dans la séance du 24 nivôse, Maure parle d'« un citoyen qui a déjà professé. Ce citoyen, pour venir aux Écoles Normales, a quitté son père, mis ses enfants en pension, a laissé sa femme chez un ami... Ces nouveaux écoliers ne sont pas certainement à assimiler aux jeunes gens qui, étant sans état, viennent s'instruire sous des hommes connus par leur mérite. » (*Moniteur* du 17 nivôse.)

Là dessus, le rédacteur anonyme s'enflamme et fait briller aux yeux de ses lecteurs des espérances magnifiques que l'événement allait bientôt démentir. Les moyens combinés par la Convention allaient amener « une heureuse révolution dans la théorie des sciences et des arts. » Comment en serait-il autrement avec des élèves qui, pour la plupart, « sont déjà initiés aux sciences qu'ils se proposent d'approfondir? Ils rapporteront dans leur pays une ample moisson de vérités. Ils les répandront sur le sol de la République. Alors les sciences humaines seront absoutes des reproches qu'on paraissait en droit de leur faire, lorsque des méthodes défectueuses d'enseignement ne donnaient guère pour résultats que des idées obscures, vagues et incohérentes, lorsqu'elles ne pouvaient conduire la plupart des hommes qu'à ce demi-savoir pire que l'ignorance, à ce demi-savoir auquel la République, victorieuse aujourd'hui de tous ses ennemis, doit peut-être la plus grande partie de ses malheurs [1]. »

Or justement « les méthodes défectueuses » appliquées à l'École Normale ne pouvaient guère produire que « des idées obscures, vagues et incohérentes et devaient conduire tout au plus au demi-savoir. » La belle ordonnance du programme fut aussitôt troublée ; les professeurs donnèrent leurs leçons fort irrégulièrement et ne se soucièrent guère de se mettre à la portée de leurs auditeurs. Ce fut à peine s'ils firent quelques allusions passagères à ces méthodes dont la vulgarisation uniforme était l'objet propre de l'École Normale. Chacun d'eux résuma l'enseignement donné antérieurement à des auditoires fort différents, chacun d'eux s'attacha à faire connaîtres ses propres découvertes [2], sans même s'astreindre à un ordre régulier dans la disposition des matières. Les observations que je viens d'énoncer résultent très évidemment d'un examen même sommaire du volumineux recueil des séances de l'École Normale.

Monge donna trois leçons, durant chacun des mois de pluviôse, ventôse et germinal, et de plus, durant le premier mois, trois séances de discussion. Il en profita pour mettre au jour le cours de géométrie descriptive qu'il avait professé à l'École du génie de Mézières. Il est permis de croire que ce cours, fort abstrait et

[1] *Séances des Ecoles normales*, t. I, p. VI-VII.

[2] Haüy, par exemple, revient à plusieurs reprises sur la théorie des cristaux. Nous verrons Sicard employer un partie de ses leçons à la vulgarisation de ses méthodes pour l'instruction des sourds-muets.

très remarquable d'ailleurs, perdait beaucoup de son utilité devant un auditoire aussi considérable, et qu'il dépassait la portée d'esprit du plus grand nombre des élèves.

Il n'en alla pas autrement du cours de mathématiques, et, pour s'en convaince, il suffit d'un coup d'œil sur le programme énoncé par Lagrange dans la première séance de l'École Normale : « Présenter les plus importantes découvertes qu'on ait faites dans les sciences, en développer les principes, faire remarquer les idées fines et heureuses qui leur ont donné naissance, indiquer la voie plus directe qui peut y conduire, les meilleures sources où l'on en peut puiser les détails, ce qui reste encore à faire, la marche qu'il faut suivre pour s'élever à de nouvelles découvertes, tel est l'objet de l'École Normale, et c'est sous ce point de vue que les mathématiques y seront envisagées [1]. » Entrant dans le détail, le professeur promettait d'enseigner l'arithmétique, l'algèbre et son application à la théorie des courbes, la géométrie, la mécanique, l'astronomie, le calcul infinitésimal. En fait, voilà comment les choses se passèrent. Après deux leçons d'arithmétique dite élémentaire, dont la seconde finit sur les progressions et les séries, Lagrange et Laplace conduisirent leurs élèves dans les régions les plus élevées des mathématiques. Nous trouvons dans leur cours plusieurs séances consacrées à la théorie des équations, y compris les équations au-dessus du troisième degré, deux leçons sur l'application de l'algèbre à la géométrie. On revint à des objets plus pratiques dans la septième séance consacrée aux règles de trois et de mélanges, et dans la treizième remplie par l'exposition du système métrique décimal, mais la quatorzième et dernière leçon roula sur la théorie des probabilités qui, selon Lagrange, avait une utilité toute actuelle. « Dans un temps où tous les citoyens sont appelés à décider du sort de leurs semblables, il leur importe de connaître une science qui fait apprécier aussi exactement qu'il est possible la probabilité des témoignages et celle qui résulte des circonstances dont les faits sont accompagnés ; il leur importe surtout de leur apprendre à se défier des aperçus même les plus vraisemblables, et rien n'est plus propre à cet objet que la théorie des probabilités dont souvent les résultats rigoureux sont contraires à ces apparences [2]. » Voilà des sujets qui, pour la plupart, ne pouvaient être utilement

[1] *Séances des Écoles Normales*, t. I, p. 16.
[2] *Ibid.*

traités que devant un auditoire très restreint et très sérieusement préparé, mais qui pouvaient à peine produire le « demi-savoir » pour l'immense majorité des élèves de l'École Normale.

J'en dirai tout autant des leçons fort savantes de Berthollet et de Haüy. Des esprits moyennement cultivés au point de vue scientifique ne pouvaient évidemment en tirer un profit sérieux. Des douze conférences de chimie, des quatorze séances de physique entendues à des intervalles variables et où la doctrine était présentée dans un ordre assez arbitraire, on ne pouvait emporter que des idées superficielles et vagues. Haüy avoua du reste dans son programme que l'instruction élémentaire n'avait pas grand chose à voir avec la physique : « l'enseignement de la physique circonscrit dans ses justes bornes relativement aux écoles primaires se réduit à une explication simple et élémentaire des principaux phénomènes de la nature [1]. »

Daubenton donna seize leçons d'histoire naturelle. Il commença son enseignement par une tirade assez ridicule qui eut un grand succès d'applaudissements dont plusieurs assurément étaient ironiques [2] : « Nous sommes ici tous rassemblés par un goût décidé pour l'histoire naturelle. L'heureuse liberté dont nous jouissons a levé les entraves qui captivaient nos études et nos écrits. *L'égalité est compagne inséparable de la liberté, fille de la nature et amie des naturalistes.* Si la durée d'une longue vie et la jouissance d'une grande collection d'objets d'histoire naturelle m'a fait acquérir des connaissances qui vous manquent, *tâchons de rétablir l'égalité entre nous :* je m'efforcerai de mettre de la clarté et de la précision dans mes leçons, je vous invite de tout mon cœur à les recevoir avec attention. La confiance que vous voudrez bien me donner me soutiendra dans une entreprise qui est peut-être au-dessus de mes forces [3]. » Daubenton dit un seul mot de l'enseignement de l'histoire naturelle dans les écoles primaires : « On parlera de ce qui concerne les instituteurs des écoles primaires sur la manière d'enseigner

[1] *Ibid.* (1re séance.)

[2] « Notre professeur voyant que nous étions tous disposés à nous épanouir, a commencé son discours par ces mots que je n'oublierai jamais : « Nous sommes tous ici rassemblés, mes amis, par un goût décidé pour l'histoire naturelle. » Et nous de nous écrier aussitôt : Bravo ! Bravo ! vive l'histoire naturelle ! vive Daubenton ! de battre des mains, de trépigner des pieds ! » (*Lettre de Math. Bonace*, p. 6.)

[3] *Séances des Écoles Normales*, t. I, p. 95.

l'histoire naturelle à des enfants et surtout de répondre à leurs questions. » Il traita ensuite du style de l'histoire naturelle qui selon lui « doit être simple comme la nature. » Ce fut dans la même leçon qu'il critiqua le mot de Buffon : « le lion est le roi des animaux » en se basant sur cet aphorisme « qu'il n'y a pas de roi dans la nature.» Tous les animaux, ajouta-t-il, sont frappés de terreur à l'aspect du lion ; aucun ne lui obéit, aucun ne le flatte pour obtenir sa faveur ; il n'a point de courtisans, donc il n'est pas roi.» Il provoqua les applaudissements des jacobins et fit rire les gens sensés [1]. Vint ensuite une série de conférences sur la nomenclature méthodique de l'histoire naturelle, les voyages et les théories des naturalistes, les couches du globe, les volcans, les minéraux, les concrétions pierreuses, les pétrifications, sur les rapports qu'on a cherchés entre les corps bruts et les corps organisés; puis quatre leçons de Botanique, enfin deux sur les lithophites, les zoophites et la division méthodique des animaux. Il y a assurément de fort bonnes choses dans ce cours auquel le professeur octogénaire semble avoir apporté beaucoup de zèle.

Le zèle ne manqua pas non plus à l'abbé Sicard, qui ne donna pas moins de vingt-quatre leçons et quatorze séances de débats

[1] *Ibid.*, t. I, p. 291. « Jamais peut-être, dit (*ibid.*) le compte-rendu officiel, une aussi importante vérité n'était sortie d'une bouche plus respectable et n'a obtenu d'un auditoire aussi nombreux une conviction plus intime et plus prompte. Les mains, les yeux, les acclamations, les attitudes rendaient à l'envi la même opinion ou plutôt le même sentiment imprimé d'avance dans le fond des cœurs. C'était vraiment l'esprit public qui jaillissait dans toute sa pureté et toute sa force du foyer de l'instruction. Jamais la haine de la royauté ne s'est manifestée avec plus d'énergie et l'amour de la république avec plus d'éclat. Ceux qui ne veulent pas de roi même au milieu des bêtes féroces ne le souffriront pas au milieu d'eux-mêmes! » Mathurin Bonace (p. 7), montre assez bien le ridicule de la tirade de Daubenton et des commentaires dont elle fut suivie : « Tous mes condisciples qui ont des dispositions marquées pour les applaudissements ayant applaudi bruyamment à ce mot fameux de Daubenton mis dans toutes les gazettes, que le lion n'est pas roi, puisque tous les animaux le fuient et qu'aucun ne le flatte, je leur tins ce discours : « Vous avez sans doute raison d'applaudir à un trait qui nous prouve invinciblement qu'*il n'y a pas de roi, même chez les bêtes féroces. Je vois en cela l'esprit public jaillir dans toute sa pureté et toute sa force du foyer de l'instruction. Je vois que jamais la haine de la royauté ne fut manifestée avec plus d'énergie et l'amour de la république avec plus d'éclat...* Eh! bien, mes amis, je tire une autre conséquence de la phrase du citoyen Daubenton, c'est que si le lion n'est pas roi parce qu'on ne le flatte pas, il y a donc encore en France des rois puisqu'il y a des gens dont on recherche la faveur et qu'on flagorne. »

sur l'Art de la parole. Il avait promis de faire connaître à ses élèves « une méthode très propre à conduire les enfants des écoles primaires à toutes les abstractions par une opération très simple, très facile qui rendra l'abstraction visible en quelque sorte. » Il dit quelques mots de l'importance de l'art de la parole, promit de traiter des substantifs, des modificatifs et des verbes, de donner des préceptes de grammaire générale, de parler des grammaires particulières, de comparer au latin le français, l'anglais et l'italien. Des principes qu'il aura eu l'occasion de développer, « naîtra, par voie de conséquence et comme résultat, l'ouvrage élémentaire qui pourra être proposé aux écoles primaires. » On s'aidera dans cette œuvre des procédés employés pour l'éducation des sourds-muets, « notre grammaire sera celle de l'homme de la nature. » Sicard termina sa première leçon par un appel pathétique aux élèves. « Eh! quoi, citoyens, pourrions-nous ne nous occuper que de l'adolescence, et quand la France tout entière est ici pour apprendre l'art d'enseigner les mathémathiques, l'histoire, la géographie, la morale et enfin toutes les autres sciences qu'on y professe, oublierons-nous donc nos enfants? Toutes les mères vous attendent, citoyens, pour apprendre de vous l'art si important de lire [1]. »

Les éclaircissements que Sicard se proposait de tirer des procédés employés pour l'éducation des sourds-muets tinrent une grande place dans le cours de l'excellent abbé. Dès la seconde séance, il présentait quelques-uns de ses élèves, et six conférences encore leur étaient exclusivement consacrées. A part cela il donna des études de grammaire sur les diverses parties du discours, études assez discutables au point de vue philologigue et qui assurément ne durent pas contribuer dans une très large mesure à la formation pédagogique de ses auditeurs.

Malgré son zèle, qui le porta à continuer ses leçons jusqu'à la dernière heure, Sicard fut obligé de conclure « que les circonstances l'avaient forcé à réduire son cours à une sorte d'essai de grammaire générale, le temps ayant manqué pour lui donner plus d'étendue et de plus grands développements [2]. »

[1] *Séances des Écoles Normales*, t. I, p. 133.
[2] *Ibid.*, t. VI, 61e séance.

Le cours de géographie professé par deux hommes de valeur et d'expérience, Buache et Mentelle, fut un des meilleurs. Leur programme était fort net : ils devaient considérer la terre d'abord comme planète du système solaire, de là la géographie mathématique et astronomique ; puis comme planète habitée, de là la géographie physique, l'étude des productions naturelles, l'ethnographie, enfin la géographie politique. Ils recommandèrent, au point de vue de la méthode, les vues d'ensemble sur chaque question et l'étude attentive des cartes ; ils promirent de donner à la fin de chaque leçon des indications pédagogiques. Ces indications se retrouvent en effet dans certaines séances, la deuxième par exemple, consacrée aux machines géocycliques et aux moyens d'enseigner la géographie dans les écoles primaires « avec une table ordinaire et des fruits », la cinquième « sur les cartes et les avantages qu'on peut retirer de la nomenclature qu'elles offrent, et dans plusieurs autres encore [1]. Les professeurs remplirent peu à peu leur programme en ce qui concerne la géographie astronomique, mathématique et physique. Ils venaient de commencer l'étude de la géographie politique et avaient donné deux leçons sur la Russie quand l'École fut fermée [2].

Le cours d'économie politique de Vandermonde n'est pas non plus méprisable. Il y a de la clarté dans son exposition et, je crois, quelque modération dans ses théories qui du reste sont les théories alors en honneur, et que je ne me sens pas autorisé à discuter. Il excéda pourtant quelque peu, quand dans sa huitième et dernière leçon à propos « du prix et de la valeur des objets, » il fit un panégyrique en règle des assignats. J'ai relevé dans une de ses conférences un éloge assez inattendu, étant donnée l'époque, de l'action de l'Église sur l'enseignement [3].

Volney avait été chargé du cours d'histoire. Il en prit à son aise et ne donna que cinq leçons et une séance de débats. Il en profita pour exposer en termes abstraits, très lourdement d'ail-

[1] Leçons 7e, 8e, 10e (2, 7 et 23 germinal).

[2] Ils donnèrent au total treize leçons et sept séances de débats.

[3] «L'établissement du clergé a donné lieu à l'instruction publique gratuite, à la formation des différents collèges des différentes cités, des différentes institutions, qui, dans le temps, avaient toutes pour but de former des hommes capables d'occuper les places du clergé et qui ont contribué à répandre les lumières. » (*Séances des Éc. Norm.*, t. II, p. 430.)

leurs et sans le moindre charme, ses idées bien connues de scepticisme historique. J'emprunte à la troisième leçon le résumé de la doctrine qu'il avait exposée jusque-là. Cet extrait suffira pour donner la note de son enseignement.

« 1° Les faits historiques, c'est-à-dire les faits racontés ne nous parvenant que par l'intermédiaire des sens d'autrui, ne peuvent avoir ce degré d'évidence, ni nous procurer cette conviction qui naissent du témoignage de nos propres sens. — 2° Si, comme il est vrai, nos propres sens peuvent nous induire en erreur, et si leur témoignage a besoin quelquefois d'examen, *il serait attentatoire à notre liberté, à notre propriété d'opinions*, d'attribuer aux sensations d'autrui une autorité plus forte qu'aux nôtres. — 3° Par conséquent les faits historiques ne peuvent jamais atteindre aux deux premiers degrés de certitude qui sont la sensation physique et le souvenir de cette sensation ; ils se placent seulement au troisième degré qui est celui de l'analyse ou comparaison des sensations d'autrui aux nôtres, et là leur certitude se décompose en diverses certitudes décroissantes selon le plus ou moins de vraisemblance des faits, selon le nombre et les facultés morales des témoins et selon la distance qu'établit entre le fait et son narrateur le passage d'une main à l'autre. Les mathématiques étant parvenues à soumettre toutes ces conditions à des règles précises et à en former une branche particulière du calcul des probabilités, c'est à elles que nous remettons le soin de compléter nos idées sur la question de la certitude historique [1]. »

Le lecteur n'aura pas de peine à apprécier la valeur de cette théorie sur laquelle je n'insiste pas. Volney traita ensuite de l'utilité sociale et pratique qu'on doit se proposer dans l'étude de l'histoire puis de sa composition. A ce propos, il déclara que, selon lui, l'étude de cette science regardait non les écoles primaires, mais les écoles centrales [2]. Il est permis de croire que son cours n'eut guère de succès, puis qu'après la leçon du 3 germinal, il ne remonta plus dans sa chaire [3].

Garat avait beaucoup insisté auprès de Lakanal pour qu'un cours de littérature fût professé à l'École Normale [4]. Il avait été

[1] *Ibid.*, t. II, p. 316.
[2] *Ibid.*, 22e séance, 13 ventôse.
[3] Mathurin Bonace critique beaucoup et peu spirituellement d'ailleurs le cours de Volney. (*Lettre* citée, p. 3.)
[4] « Il faut absolument, lui écrivait-il le 15 nivôse, un cours de littérature.

donné satisfaction à ce vœu par le décret du 9 nivôse confiant à Laharpe l'enseignement littéraire. Le cours du célèbre critique fut des plus médiocres : aucun ordre, aucune méthode, rien de pratique. Il avait annoncé qu'il traiterait de l'éloquence, principalement de celle des anciens : « Sous ce rapport, les républiques sont la patrie de l'éloquence, et il n'est pas étonnant qu'elle soit comme naturalisée chez les peuples qui ont longtemps été libres. » Il promit de développer les moyens « d'acquérir l'habitude d'opiner et de haranguer sur-le-champ, selon les règles de la logique et avec les formes oratoires. » Nous voilà loin du but de l'École Normale. Laharpe donna six leçons et une séance de débats. Les premières furent remplies par des amplifications vagues sur des généralités, les dernières présentent une étude sur Cicéron avocat, surtout d'après le *De Suppliciis*, où il se donna le plaisir de rapprocher de la conduite de Verrès celle des Jacobins en Vendée. Entre temps, il fulmina, dans une leçon entière, contre le tutoiement, après l'insurrection de germinal.

Le cours de Garat sur l'analyse de l'entendement ne donna pas beaucoup de peine à son auteur : il parut trois fois dans sa chaire pour donner deux leçons et présider une séance de débats. Dans une assez prolixe déclamation sur l'histoire de la philosophie, il fit l'éloge alors obligatoire de Bacon et de Condillac, puis glorifia l'esprit philosophique et les tendances intellectuelles de l'époque révolutionnaire [1]. Ajoutez une étude rapide des sens et de la sensation, et vous aurez dressé complètement le bilan de Garat, professeur à l'École Normale.

Celui de Bernardin de Saint-Pierre est encore plus facile à

Les gens de lettres jetteraient les hauts cris et personne ne crie aussi haut qu'eux.

« Il est très vrai aussi que les Écoles Normales seraient incomplètes si elles ne présentaient pas les règles et les modèles de tous les genres d'enseignement. Il faut enfin considérer que c'est ce qui tient au goût qui est surtout mal enseigné hors de Paris, que c'est donc pour ce genre d'enseignement qu'il importe le plus de former des professeurs et que d'ailleurs un cours de littérature serait propre à répandre du charme sur la sévérité des sciences exactes et physiques.

« Il faut que les Écoles Normales soient la première école du monde. » (*Exposé somm. des trav. de* Jos. Lakanal, p. 191.)

[1] « Dans aucun siècle, chez aucun peuple et chez aucun homme, la raison n'a eu encore cette certitude, cet éclat, cette étendue dont nous voyons évidemment aujourd'hui qu'elle est capable. » (*Séances des Écoles Normales*, t. I, p. 139.)

établir. Il parut un instant à la deuxième séance et promit de revenir dans quelques mois :

« Je suis père de famille, dit-il, et domicilié à la campagne. Je m'y occupais d'un ouvrage sur l'éducation entrepris depuis longtemps, lorsqu'il y a environ deux mois un arrêté du Comité d'Instruction publique me chargea de composer des éléments de morale républicaine pour l'École Normale. Je vins à Paris et je m'engageai avec le Comité de tirer de mes matériaux un cours élémentaire de morale dans l'espace de cinq mois. C'était demander bien peu de temps pour tracer un plan qui doit résulter des lois de la nature, embrasser le cours de la vie de l'homme depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, lui prescrire à la fois ses droits et ses devoirs et présenter, suivant le programme du Comité, un mode d'enseignement facile et intéressant pour les écoles primaires.

De tous les traités, celui dont vous avez le moins de besoin est celui des éléments de morale. Vous les aviez dans votre cœur, lorsque l'esprit rempli déjà de connaissances, vous êtes venus du fond des départements en chercher ici de nouvelles et qu'au milieu d'un hiver très rigoureux, vous avez quitté vos familles pour bien mériter de la patrie.Je vous prépare des leçons de morale et vous m'en servez d'exemple. O mes frères, étendez-en l'influence jusqu'à moi. Vous me donnerez part à vos vertus si vous me donnez le temps de satisfaire à mes engagements [1]. »

Comment résister à un discours si pratique et si touchant, et comment se défendre « de l'admiration, de l'attendrissement même qu'on éprouvait en voyant, en écoutant le vénérable interprète de la morale, ce respectable vieillard qui fut l'ami de Jean-Jacques [2] ? » Bernardin de Saint-Pierre s'en tint à ce facile triomphe, il s'en retourna tranquillement à Essonne, d'où il ne revint pas même pour toucher ses appointements, qui du reste lui furent servis avec exactitude [3].

Tel fut l'enseignement de l'École Normale, ainsi qu'il se manifeste à nous dans le recueil officiel de de ses séances. Despois a vivement protesté contre l'appréciation de Cousin : « les leçons

[1] *Ibid.*, t. I, 2e séance.

[2] *Moniteur* des 7 et 15 pluviôse.

[3] « Je reçois, écrivait le 3 prairial, B. de Saint-Pierre, au Cit. Grandjean, directeur du contentieux à la Comm. d'Inst. pub., une lettre de la Commission pour me rendre à Paris afin d'émarger l'état des appointements pour floréal ; vous savés que, grâce à vos bons offices, vous m'avés épargné ces voyages de finance. Je vous prie donc de me faire parvenir cet état afin que je le signe comme par le passé.... » (Arch. nat., F^{17}, 4320^{2}.)

des professeurs étaient plutôt des discours académiques que des conférences propres à instruire. » Il insiste sur le sérieux de l'enseignement. « C'est, dit-il, de la science pure et simple dans toute sa rigidité. » Les deux observations ont une part de vérité. Les cours de littérature, d'histoire, d'analyse de l'entendement, et même d'art de la parole professés de l'École Normale n'ont pas grand chose de concret et de pratique, en revanche l'enseignement scientifique y fut extrêmement serré et très austère. Mais c'était là justement l'écueil à éviter, étant donnés le nombre des auditeurs, le degré peu élevé de culture de la plupart d'entre eux, le but qu'on s'était proposé en fondant l'École normale. La moyenne de l'enseignement était beaucoup trop haute du moment qu'il s'adressait indistinctement à quinze cents auditeurs. L'auteur d'une brochure contemporaine que j'ai déjà citée, le faisait très justement remarquer et signalait en même temps, avec une véritable compétence, quelques vices fort graves dans l'organisation de l'École :

« Je vois avec peine que l'on ait fait venir à grands frais de toutes les parties de la République des hommes qui me tromperaient bien s'ils étaient persuadés qu'à la fin des quatre mois fixés pour la durée de cet établissement, ils seront en état d'enseigner toutes les sciences qu'on y aura professées.

« Et quels seraient donc ces hommes extraordinaires qui auraient une conception assez vaste et même assez vive pour recueillir en peu de jours tout ce que l'esprit humain a enfanté de plus étonnant et de plus sublime. Quoi, nous voyons nos plus célèbres professeurs ne vouloir se livrer qu'à une seule science et se plaindre encore de ne point y être suffisamment instruits, et nous voudrions qu'en quatre mois de leçons coupées, des sujets tirés des départements, supposez-les aussi intelligents que vous voudrez, deviendront des Newton, des Dalembert etc. ! Non, jamais on ne fera entrer une telle idée dans la tête de gens sensés.

« Il aurait fallu non enseigner les sciences, mais la manière de les enseigner.

« Donner des heures différentes aux cours, de façon à ce que chaque cours n'eût été fréquenté que par ses véritables adeptes et les leçons eussent été alors véritablement utiles.

« Mais vous voulez que quatorze ou quinze cents élèves, dont les goûts comme les facultés varient à l'infini, deviennent subitement des prodiges d'étude, des puits de science, des encyclopédies vivantes [1] ! »

[1] *Avis sérieux de Mathurin Bonace sur la lettre précédente.* (Brochure citée, p. 16-18.)

Il est impossible de méconnaître la portée de ces critiques. Par son organisation même, l'enseignement de l'École Normale était fatalement voué à l'impuissance. La Convention ne tarda pas à le reconnaître.

V

Avant d'enregistrer la suppression de l'École Normale, je dois raconter ce qu'on peut appeler son histoire extérieure.

J'ai dit qu'elle fut ouverte le 1er pluviôse. Les cours vaquèrent le lendemain. « Les élèves, nous dit le *Moniteur*, se sont établis pour ainsi dire en assemblée délibérante ; il a été proposé de voter une adresse à la Convention pour la remercier de l'établissement de l'École et la féliciter de ses glorieux travaux. Tous les élèves se sont levés spontanément et l'adresse a été votée à l'unanimité. Mais il s'agissait de la rédiger et alors on demandait la parole de toutes les parties de l'amphithéâtre. L'ordre ne peut s'établir dans une assemblée, sans que quelqu'un la préside. Le doyen d'âge a été invité à monter au fauteuil, et on a vu monter au bureau un élève sexagénaire, le citoyen Bougainville, ancien chef d'escadre de nos armées navales, le même qui fit autrefois le tour du monde, découvrit l'île d'O Taïti, dans la mer du Sud et qui, aujourd'hui, vient s'asseoir comme élève à côté d'hommes qu'il pourrait instruire. Différentes rédactions furent proposées et toutes rejetées. Le vœu des élèves est unanime, mais la manière de l'exprimer diffère en raison de leurs différents caractères [1]. »

Ils finirent pourtant par s'entendre, car, dans la séance du 8 pluviôse, ils se présentaient à la barre. « Ils viennent, dit le procès-verbal, féliciter la Convention nationale sur son énergie et la sagesse de ses décrets. Avant de parcourir la carrière qui leur est offerte, ils offrent à la patrie le tribut de leur zèle et à la Convention nationale l'hommage de leur dévouement. Ils désirent pouvoir, par leurs travaux et leurs succès, assurer dans toute la République le triomphe de la raison et de la saine philosophie sur les ruines des préjugés, du fanatisme et de l'erreur. Ils rendent grâce à la Convention d'avoir changé l'asile du

[1] *Moniteur* du 9 pluviôse.

terrorisme, de la tyrannie en celui du temple des succès utiles et de la morale républicaine. Ils terminent en célébrant les vertus des armées républicaines sur les soldats de l'esclavage et de la tyrannie [1]. »

La Convention fut touchée de cet hommage dont les idées et le style sentent bien l'époque. On en était encore à la période de l'enthousiasme et on ne marchandait pas les encouragements à l'institution nouvelle. Quatre jours après, l'Assemblée établissait la chaire d'économie politique et repoussait par la question préalable la proposition qui lui était faite par un de ses membres de rappeler les Représentants du peuple près l'École Normale [2].

Bientôt après elle entendait un nouveau rapport de Lakanal, cette fois encore fort enthousiaste. « L'École Normale, dit-il, prend chaque jour un grand caractère qui fait concevoir aux amis des lettres et de la liberté les plus grandes espérances. Le mérite supérieur des professeurs, et le civisme des élèves forment le plus beau spectacle qu'on puisse offrir à la raison humaine. » Néanmoins « quelque méthodiques que soient les professeurs, les élèves sont arrêtés par les termes techniques dont se composent les nouvelles langues adoptées depuis quelque temps dans certaines sciences. Il est donc nécessaire de distribuer aux élèves les nouvelles nomenclatures et de mettre à leur disposition quelques ouvrages usuels, la *Logique* de Condillac, les *Lettres* d'Euler, en un mot les ouvrages qui présentent

[1] Cette adresse est reproduite *in extenso* avec la réponse du président dans *l'Exposé sommaire des travaux* de Jos. Lakanal, p. 100-102. Ces deux pièces sont de fort jolis spécimens de style grotesque. Qu'on en juge par cette phrase du président : « Vous êtes appelés par la confiance de vos concitoyens à une grande mission, celle de l'instruction publique; que chacun de vous, citoyens, se pénètre de ses devoirs, se rappelle la glorieuse journée du 9 thermidor, sans laquelle la République ne serait plus habitée que par des bourreaux et des vautours; que l'amour de la liberté, de l'égalité, le respect des lois soient écrits en caractères de feu dans vos cœurs, puisqu'en transmettant la science à vos élèves, vous devez leur inspirer la haine de la tyrannie et les former aux vertus républicaines. »

[2] Tallien, Massieu et Richoux prirent part à cette discussion. Elle n'eut rien d'intéressant que cette assertion de Massieu : « Les représentants nommés près l'Ecole Normale sont chargés de surveiller l'instruction, afin qu'il ne s'y dise et ne s'y passe rien que de conforme aux principes républicains. » (*Moniteur* du 15 pluviôse.)

éminemment les vérités utiles avec méthode et clarté [1]. » Un crédit de trente mille livres fut voté sans discussion [2].

Encouragés par ces libéralités, les élèves présentèrent le 30 pluviôse une pétition par laquelle ils réclamaient, pour leurs frais de voyage, des indemnités proportionnées à la longueur de la route qu'ils avaient été obligés de faire pour se rendre à Paris. La pétition fut renvoyée aux Comités d'Instruction publique et des Finances qui ne tinrent pas compte de l'invitation qui leur était adressée d'en faire un prompt rapport à la Convention [3].

A la suite de l'échauffourée du 1er germinal, les élèves de l'École Normale sentirent de nouveau le besoin de donner un témoignage de leur civisme. Ils offrirent le 5 du même mois « de faire à la Convention un rempart de leurs corps contre tous les scélérats, dans tous les dangers de la patrie [4]. »

Quelques jours après, une société libre de Paris, le Lycée des Arts, avisait l'Assemblée qu'elle collaborait efficacement à l'œuvre de l'École Normale. Le Lycée avait convié les élèves à des cours complémentaires « auxquels le Comité de salut public a applaudi. Le matin il est ouvert à quatre cents jeunes élèves et le soir pour huit cents ou mille [5]. »

Tels sont les faits principaux qui peuvent éclairer l'histoire de l'École Normale aux temps de sa prospérité. Les mauvais jours ne tardèrent pas à venir pour elle, et jusqu'à la fin de sa courte existence nous n'entendrons plus guère que des plaintes qui constatent trop évidemment l'insuccès de l'entreprise.

Le 27 germinal, la Convention venait d'adopter un décret allouant des secours et des encouragements pécuniaires à un certain nombre d'artistes, de littérateurs et de savants. Le représentant Thibault prit la parole et demanda qu'à partir du 1er floréal les élèves fussent autorisés « à retourner dans leurs foyers où ils seraient plus utiles qu'à Paris. Je sais, dit-il, qu'il est dans l'intention de la Convention de faire des économies, je vais lui en proposer une à laquelle je pense bien qu'elle ne se refu-

[1] *Moniteur* du 21 pluviôse.
[2] *Procès-verbal de la Convention*, t. 55, p. 149.
[3] *Ibid.*, t. 55, p. 233.
[4] *Ibid.*, t. 58, p. 45.
[5] *Ibid.*, t. 58, p. 72. *Moniteur* du 9 germinal.

sera pas [1]. » Thibault ne craignit pas de faire le procès de l'institution elle-même qui pourtant, si on s'en rapporte à Lakanal, présentait, deux mois auparavant, « le plus beau spectacle qu'on puisse offrir à la raison humaine. » — « Vous avez créé l'École Normale, je ne sais pas si tous ceux qui s'y sont rendus ont bien profité des lumières de leurs maîtres. Je crois cependant que *la grande distance entre les connaissances très étendues des professeurs et les notions très resserrées d'une grande partie des élèves n'aura pas permis à ceux-ci de tirer de cette institution tout l'avantage qu'on s'en promettait.* » C'était mettre le doigt sur la plaie et signaler le principe qui devait entraîner l'École Normale à un échec irrémédiable. Mais les observations de Thibault étaient un peu tardives, elles auraient eu plus d'utilité pratique lors de la discussion de brumaire. Les accusations furent formulées de toutes parts, sans que personne osât prendre sérieusement la défense de l'École, trop évidemment condamnée. Massieu avoua que le Comité d'Instruction publique avait conféré avec les professeurs sur les mesures à prendre pour remédier à des abus trop réels. Pénières affirma « qu'une infinité d'élèves n'allaient pas à l'École [2], que cependant si on les renvoie tous, le but de l'institution sera manqué. — Il l'est, s'écria-t-on de divers côtés. — Je le crois aussi, réprit Pénières, mais je pense cependant qu'on peut encore tirer parti de cette institution. »

[1] L'École Normale coûtait en effet assez cher à la République. J'ai eu sous les yeux (Arch. nat., F17, 4320[2]) les états d'émargement des quatre mois de pluviôse, ventôse, germinal et floréal. Il y avait quatorze professeurs à 1000 l. par mois, quatre sténographes à 500 l., six copistes à 333 l. 6 s. 8 d., deux employés pour la distribution des journaux de l'école, l'un à 250 l., l'autre à 200 l., six garçons de bureau à 150 l., soit 19.350 l. par mois. Qu'on joigne 1.800.000 l. d'indemnité, à raison de 1200 l. pour chacun des quinze cents élèves, les frais de route, les 30.000 l. pour les livres élémentaires et on arrivera à un chiffre fort respectable.

[2] Il etait difficile qu'il en fût autrement : « Transporter à Paris, dit M. A. Duruy (p. 113, 114), en pleine effervescence révolutionnaire, mille quatre cents jeunes gens de toute provenance et de tout âge, sans s'être au préalable assuré de leur aptitude et de leurs dispositions, était déjà bien scabreux. On fit plus : au lieu de prendre ces jeunes gens, tout frais débarqués dans la capitale, partant plus exposés que d'autres et de les caserner ou du moins de les astreindre à des règlements d'études très sévères, on les abandonna à eux-mêmes; on ne les astreignit à aucune assiduité, ils furent libres de suivre ou de ne pas suivre les cours. Naturellement beaucoup en abusèrent, et l'école, au lieu d'élèves, ne compta bientôt plus que quelques auditeurs de bonne volonté. » (Cf. *Lettre de Mathurin Bonace*, p. 1, 8.)

Romme insista et précisa les griefs : « Je crois, dit-il, que le but de l'institution est tout à fait manqué ; les élèves sont composés de deux sortes d'hommes, les premiers sont très éclairés dans certaines parties, les seconds ne le sont dans aucune. Ceux-ci s'attendaient à trouver dans les leçons de leurs professeurs des notions élémentaires, ils n'y ont trouvé que des notions académiques. L'un des plus grands vices de cet enseignement, c'est que les professeurs supposent à tous leurs élèves des connaissances déjà assez avancées ; d'un autre côté, on a pensé que l'attention de ces jeunes gens pourrait être assez soutenue pour suivre dans une même séance plusieurs objets très différents et qui passent très rapidement sous les yeux : les professeurs eux-mêmes ne seraient pas capables de cette attention. Cette école peut être très utile pour ceux qui ont des connaissances, elle est nulle pour ceux qui n'en ont pas (cette fois, par extraordinaire, Romme faisait preuve de bon sens). Comme je ne vois dans l'institution actuelle que le charlatanisme organisé, j'en demande la suppression. » Thibault revint à la charge, affirmant que « l'École est un vrai chapitre, la plupart des élèves sont des chanoines, ils ne se rendent pas à l'École et ils peuvent au moins donner pour excuse que la salle où l'on donne les leçons ne peut pas contenir la moitié de leur nombre [1]. Tous les districts n'ayant pas envoyé autant d'élèves qu'il en fallait, on a remplacé ici ceux qui manquaient par des hommes qui ne vont jamais à l'école et qui ne se feront jamais instituteurs. »

Fourcroy défendit, mais très faiblement, l'œuvre du Comité d'Instruction publique : il reconnut que des abus s'étaient glissés dans l'École, mais ajouta qu'il ne fallait pas « tarir tout le bien qu'elle pouvait produire. » Au surplus, « quand il serait prouvé que tous les élèves n'ont pas tiré de cette institution tout le bien qu'on s'en pouvait promettre, il n'en serait pas moins vrai qu'elle a fait éclore cinq ou six livres excellents. » Fourcroy aurait pu ajouter que ces livres allaient coûter plus de deux millions à la République. Ehrmann observa du reste « qu'on pouvait les faire imprimer sans continuer l'École Normale [2]. »

[1] Les leçons commencées au Muséum furent continuées au collège de Plessis. (V. Pierre, p. 114.)

[2] *Moniteur* du 30 germinal.

On conclut en renvoyant la question au Comité d'Instruction publique pour en faire son rapport dans le plus bref délai.

La Convention, on le voit, était bien revenue de son enthousiasme des premiers jours. L'École Normale, qui devait « recréer l'entendement humain, » selon le mot de Lakanal, allait tomber sans honneur et presque sans protestation.

Cette première discussion excita parmi les élèves une vive émotion, qui se traduisit par deux démarches opposées. Le 5 floréal, les uns demandèrent, par l'organe du citoyen Delattre, un de leurs camarades, que « si la suppression de l'École Normale n'a pas lieu incessamment, ceux des élèves qui croient véritablement inutile leur séjour à Paris, pussent dès cet instant retourner dans leurs foyers sans démériter de la patrie. » Leur pétition fut renvoyée au Comité d'Instruction publique [1]. Les autres, au nombre de quarante-neuf seulement, réclamèrent la continuation des cours. D'après eux, « tous les amis de la liberté et des arts applaudissaient à cet établissement générateur ; ils se livraient aux plus douces espérances, lorsque la menace d'une destruction prochaine est venue répandre le découragement et flétrir leur ardeur. Les Muses même qui avaient quitté le Parnasse et s'étaient rapprochées du Jardin des Plantes pour encourager les élèves, s'en sont indignées, et bientôt, si la Convention ne se hâte de les rassurer, elles fuiront dans leur premier séjour.» Craignant que cet argument poétique ne fît peu d'impression sur les représentants, les pétitionnaires s'attachaient à répondre aux objections formulées dans la séance du 27 germinal : « On a dit qu'il y avait peu d'élèves instruits à l'École Normale et qu'ils ne pouvaient remplir le but que vous vous étiez proposé. Avez-vous pu penser, dans les circonstances, rassembler quinze cents hommes consommés dans les sciences ?...

« On a dit que le but de l'École Normale était manqué. C'est faire insulte à de savants professeurs, au Comité d'Instruction publique, à la Convention elle-même, qui les a chargés de répandre les connaissances avec profusion et de porter les sciences et les arts au plus haut degré de perfectibilité... On a dit : détruisez l'édifice, il est mal construit. On a critiqué, on a persifflé. Qu'a-t-on fait de mieux ? Vous a-t-on présenté un plan meilleur pour y être substitué ? » La pièce se terminait par une

[1] *Procès-verbal de la Convention*, t. LX, p. 82.

péroraison pathétique, où l'on conjurait les représentants de permettre la continuation des cours, « au nom de la République, au nom de cette ardeur qui fait palpiter et verser des larmes de joie à tout homme sensible, lorsqu'il trouve l'occasion de faire une bonne action, au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré dans la nature, de ces jeunes rejetons qui jouiront du bonheur qu'on leur prépare, de ces tendres mères qui donnent des défenseurs à la patrie, au nom de ces jeunes vierges qui viendront un jour jeter des fleurs sur la tombe de tous ceux qui auront rendu des services à leur pays [1]. »

La Convention fut insensible à ce débordement d'éloquence, et Daunou vint froidement, dans un rapport dicté par une raison sévère, demander la suppression de l'École, à bref délai.

Ce rapport, très serré et très important, mérite d'être analysé en détail. Daunou commença par discuter les motifs qui militaient en faveur de la suppression : d'abord l'École n'a pas pris la direction qui lui était prescrite par le décret de fondation, « les cours ayant offert plutôt un enseignement direct des sciences qu'une exposition des méthodes qu'il faut suivre en les enseignant. »

Ensuite beaucoup d'élèves ont demandé à rentrer dans leurs foyers, soit en raison de l'épuisement de leurs ressources, soit parce qu'ils ont conçu l'espoir d'obtenir des chaires dans les écoles centrales.

Enfin « les frais considérables qu'entraîne l'École ne paraissent pas assez compensés par les fruits qu'on en recueille. »

Une suppression immédiate entraînerait pourtant des inconvénients graves ; il faut craindre la trop grande mobilité des institutions : « S'il ne faut rien créer qu'avec sagesse et maturité, il importe aussi de ne rien renverser qu'avec prudence et circonspection. » Quelle leçon pour les démolisseurs des institutions scolaires de l'Ancien Régime, et pour Daunou lui-même ! Quelle leçon aussi pour les créateurs de l'École Normale, fondée presque sans discussion, sur un rapport déclamatoire et vide ! « Environnés de tant de ruines, continuait le rapporteur, devez-vous si légèrement abolir aussi les plus récents de vos travaux ? Et quand surtout vous n'avez laissé subsister presque aucun vestige

[1] *Adresse de plusieurs élèves de l'École Normale, lue dans la séance du 5 floréal an III*, p. 2, 3, 4, 10.

de l'ancienne instruction publique, faut-il refuser une existence au moins provisoire au petit nombre d'établissements que vous y avez substitués? Après dix-huit mois d'interruption dans l'enseignement, de lacune dans l'éducation, lorsque vous n'avez pu mettre encore en activité ni vos écoles centrales, ni, à proprement parler, vos écoles primaires, est-il bien urgent de dissoudre une institution, sans doute imparfaite, mais la seule du moins qui représente aujourd'hui et celles qui n'existent plus et celles qui n'existent pas encore. » Il est superflu de faire ressortir l'importance de ces aveux, d'où il résulte, et c'est un des hommes les plus compétents du parti qui le confesse, qu'à cette date de germinal an III, en cinq années de Révolution, on a ruiné de fond en comble l'antique édifice de l'enseignement public, sans avoir pu élever quoi que ce soit de durable sur ses ruines.

Du reste l'École Normale, sans « avoir rempli toutes les vues qu'on se proposait en l'instituant, » n'a pas été sans utilité. A côté des cours publics, il y a des leçons élémentaires données par les élèves les plus instruits à leurs camarades moins favorisés. De plus, tous ont pu tirer quelque profit de leur réunion à Paris, au milieu des musées, des bibliothèques, auprès de savants illustres.

Daunou étudie ensuite la raison de l'insuccès de l'École Normale : on n'a pas su ce qu'on voulait en l'établissant, de là l'insuffisance des moyens adoptés. « Peut-être qu'en instituant l'École Normale, on ne s'est pas assez préoccupé d'en déterminer l'objet avec précision. Il eût fallu savoir surtout, si en appelant ici quatorze cents citoyens de toutes les parties de la France, on avait pour but de les préparer aux fonctions d'instituteurs primaires ou à celles de professeurs centraux, ou si l'on voulait enfin seulement les disposer à tenir à leur tour des Écoles normales secondaires dans chaque département de la République.

« Suivant que l'on se proposait l'un de ces trois buts très divers, il y avait aussi une marche très distincte à suivre et dans le choix des élèves et dans le genre de l'enseignement... Mais, il faut le dire, *lorsqu'on a formé cet établissement, on était beaucoup plus frappé d'une image assez confuse de la transmission de l'art d'enseigner que dirigé par des vues distinctes sur le mode de cette transmission.* La célébrité des professeurs et le concours de beaucoup de talents parmi les élèves ont fait accueil-

lir l'École Normale avec enthousiasme, et cet enthousiasme est devenu depuis, comme c'est l'ordinaire, la mesure de la défaveur dont elle est l'objet. »

Daunou concluait à l'abandon du projet d'écoles normales secondaires, « le comité n'apercevant plus aucun moyen d'effectuer avec quelque utilité ce difficile et dispendieux projet ; » à ce qu'on autorisât les élèves qui le désireraient à se retirer immédiatement dans leurs foyers, tout en continuant les cours pour les autres jusqu'au 30 floréal, « l'effet immédiat d'une brusque abolition étant de rendre plus infructueuse encore la dépense faite. » Il faut laisser aux professeurs le temps d'achever leurs cours : « s'il est vrai que les leçons des professeurs ne sont pas ce que l'on avait imaginé qu'elles dussent être, s'il est vrai que plus dirigées vers les hauteurs des sciences que vers l'art d'enseigner les éléments, elles n'aient pas toujours eu un caractère assez véritablement normal, il est difficile au moins de ne pas reconnaître dans la plupart de ces cours, d'excellents ouvrages [1]. »

Un décret conforme à ces conclusions fut immédiatement voté, sans opposition [2]. Romme présenta quelques observations sur l'article confiant aux professeurs de l'École Normale la rédaction des livres élémentaires. La Revellière-Lépeaux demanda qu'on laissât à Bernardin de Saint-Pierre le temps d'achever son cours de morale. On répliqua qu'il pourra le faire imprimer et rendre ainsi les mêmes services à la cause publique. Et ce fut tout. On n'entendit même pas Lakanal élever la voix en faveur d'une institution qui était surtout son œuvre. Il avait du reste, depuis quelque temps déjà, abandonné la partie, et s'était fait donner, le 21 germinal, une mission dans les départements pour « assurer l'exécution des lois relatives à l'instruction publique [3]. » Serait-il téméraire d'attribuer cette résolution à la conviction trop évidente de l'insuccès de l'entreprise dont il avait été l'inspirateur ?

L'École Normale vivota quelques jours encore : treize leçons et quatre séances de débats furent données du 9 au 29 floréal par les professeurs les plus zélés, Sicard, Haüy, Daubenton, etc. Je ne sais si les élèves y assistèrent en grand nombre, ils avaient

[1] *Moniteur* du 10 floréal.
[2] *Procès-verbal de la Convention*, t. LX, p. 97.
[3] *Moniteur* des 20 et 24 germinal.

d'autres soucis. Il s'agissait pour eux de faire régler leur indemnité de séjour, d'obtenir le remboursement de leurs frais de voyage. Quelques-uns sollicitaient la continuation du Journal de l'École, et des emplois dans les nouveaux établissements qui devaient être organisés en conformité des lois des 27 brumaire et 7 ventôse an III. Une députation se présenta à la Convention le 17 floréal. Viellard-Boismartin parlant au nom de tous appela sur ces divers points l'attention des représentants : « Loin de nous, dit l'orateur en terminant, cette idée présomptueuse d'avoir pu, dans un si court espace de temps, nous élever au niveau des grands hommes dont nous avons reçu quelques leçons : ce serait alors que nous justifierions la passion des hommes incessamment occupés à lancer sur tout ce qui les offusque les traits mordants de la satire [1] au lieu de s'appliquer à la recherche de quelques vérités utiles. Mais si nous ne pouvons nous flatter d'enseigner avec un plein succès toutes les sciences, il en est une du moins dans laquelle nous ne craignons pas d'être surpassés par aucuns rivaux : c'est la science de bien vivre, c'est-à-dire de diriger tous nos discours et toutes nos actions vers le but le plus utile à la patrie. »

La Convention statua rapidement sur les demandes des élèves de l'École Normale. Un premier décret rendu le 23 floréal fut modifié le 27, et sous sa nouvelle forme régla définitivement la question : on alloua à chacun des élèves « cinq livres par poste, tant à l'aller qu'au retour » et on décida qu'ils rentreraient dans les fonctions d'enseignement public qu'ils remplissaient au temps de leur départ pour Paris, « à moins qu'ils n'eussent été destitués. » Ce fut le dernier acte officiel concernant l'École Normale.

J'ai tâché de présenter assez complètement l'histoire de cette institution, en mettant à contribution les trop rares documents qui nous en ont conservé le souvenir. Il est temps de conclure.

Je crois avoir démontré, d'abord qu'il est impossible, à moins d'ignorer complètement les faits, d'attribuer à la Convention la conception de notre grande École Normale qui a rendu et rend

[1] Cette phrase ainsi que certains passages de l'adresse des quarante-neuf élèves et du rapport de Daunou montrent évidemment que l'opinion publique était, dans les derniers temps, devenue tout à fait défavorable à l'Ecole Normale.

encore chaque jour de si importants services à l'enseignement public ; ensuite que l'École Normale de l'an III n'a point réalisé les hautes espérances conçues par ses fondateurs. Dans cette tentative d'organisation scolaire, comme dans presque toutes les autres, la Convention aboutit à un insuccès absolu.

Les causes de cet insuccès sont faciles à déduire et nous en avons trouvé l'expression très nette dans le rapport de Daunou, auquel j'ai fait de larges emprunts. L'entreprise fut insuffisamment étudiée et hâtivement conduite. La Convention n'avait pas la claire vision du but précis à atteindre et de la valeur des moyens à employer. Est-il étonnant après cela que des vices évidents d'organisation aient rendu impossible le fonctionnement régulier de l'École Normale ?

En matière d'enseignement, la Convention eut plutôt des impressions que des idées ; elle n'eut guère le sens du concret et du possible ; elle manqua surtout de cet esprit de suite indispensable pour mener à terme les grandes créations.

Aussi, malgré la science incontestée de la plupart des professeurs de l'École Normale, malgré la bonne volonté et les talents de quelques-uns des élèves, l'œuvre était condamnée à un avortement fatal : on devait forcément s'agiter dans le vide et n'arriver à aucun résultat pratique. Les témoignages des contemporains constatent qu'il en fut ainsi.

Ernest Allain.

LA

PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN BELGIQUE

APRÈS FRUCTIDOR [1].

I

La première invasion française promettait aux Belges la liberté ; elle ne leur avait apporté que les violences et les excès de la conquête. L'indiscipline des troupes trop mêlées de volontaires, les ravages qu'elles exercèrent, la destruction des établissements religieux, des actes honteux de vandalisme et de pillage, tel fut l'aspect sous lequel se présenta la régénération patriotique si bruyamment annoncée. A ce peuple, à peine échappé d'une autre domination, ménager une administration respec-

[1] Le lecteur me permettra de le renvoyer aux Études que j'ai déjà publiées ici sur la *Déportation à la Guyane, à l'île de Ré et à l'île d'Oléron* (avril 1882 et avril 1883). J'avais indiqué alors, mais trop brièvement à mon gré, la part qu'y avait eue la Belgique. J'y reviens aujourd'hui, armé de documents plus nombreux et plus précis. J'ai recueilli aux Archives nationales la série, à peu de chose près complète, des arrêtés de déportation prononcés par le Directoire. Au Dépôt de la guerre, dans la correspondance des généraux, j'ai pu suivre cette « guerre des paysans, » dont il n'existe nulle part un récit d'ensemble. Enfin, M. l'abbé Em. Reusen, bibliothécaire de l'Université de Louvain, a bien voulu me signaler certaines années de l'*Annuaire ecclésiastique de l'archevêché de Malines*, où j'ai rencontré, au milieu de pièces intéressantes mais trop peu classées, des listes de déportés belges mieux orthographiées que les nôtres et accompagnées de courtes notes biographiques. Mgr Ketelbant, vicaire-général de l'archevêché de Malines, a très obligeamment mis à ma disposition son propre exemplaire de ces *Annuaires* que je n'avais pu me procurer en librairie : je suis heureux de lui en renouveler ici mes remerciements.

tueuse de ses usages, de ses croyances, de sa foi ; user d'une politique accueillante et conciliante ; s'efforcer enfin de multiplier les motifs de rapprochement que la Providence a créés entre des populations si voisines, habitant des territoires que ne sépare par endroits aucune frontière naturelle : voilà ce qu'il eût fallu faire. Tout au contraire, le jacobinisme se rua sur la Belgique, il y expédia ses hommes, il y pratiqua ses sauvages doctrines, et réussit à dégoûter, non seulement les habitants, mais le général de l'armée victorieuse et la portion régulière de son armée.

La seconde invasion (avril-juin 1794) aggrava les procédés de la première. « Citoyen président, » écrivait de Maubeuge au Président de la Convention l'un de ses membres, Laurent (du Bas Rhin), député aux armées, « les églises des communes évacuées par les uhlans regorgeaient de saints : ils n'ont pas recouvré plus tôt la liberté qu'ils ont voulu aller voir la Convention nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances (ostensoirs), des galons, pour faire leur route, et je les envoie de suite par la diligence de Maubeuge. Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de deux millions en numéraire que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les richards de Mons, et qui demain feront leurs adieux aux rives de la Trouelle. » (20 messidor an II.) Il écrivait encore de Bruxelles : « Anvers est pris avec sa citadelle et je m'y transporterai demain pour le désarmement et les contributions : c'est la ville la plus riche de la Belgique. » (6 thermidor.)

Aux mains de ces avides et facétieux proconsuls, la Belgique fut administrée à l'instar de la France. Le Comité de Salut public y organisa des Comités de surveillance ; l'échafaud fut dressé et promené de ville en ville ; Robespierre mourut, mais la terreur belge lui survécut six mois. D'énormes impôts (60 à 80 millions) s'appesantirent sur cette terre conquise : c'était le sextuple de ce qu'elle payait auparavant. Pour en assurer la perception, on enleva des otages, bourgeois, prêtres, gens de toute condition, qui furent emprisonnés à Maubeuge, à Avesnes, à la citadelle de Douai, à Lille, à Paris ; il y en eut cent trente-trois d'Anvers, dont vingt-huit prêtres, quatre-vingt-deux de Bruxelles dont douze prêtres, etc. Un grand nombre d'entr'eux resta plus de quatre mois en prison.

Cependant, en février 1795, on supprima les Comités de surveillance ; les otages rentrèrent; une sorte de liberté religieuse, mais strictement réduite à l'enceinte intérieure des églises, donna quelque satisfaction à la foi des populations ; c'est qu'on préparait l'annexion (on disait alors la réunion) de la Belgique à la France. En 1792 et 1793, un grand nombre de villes avaient voté pour cette réunion, qu'avaient sanctionnée plusieurs décrets conformes; notre retraite en avait suspendu l'effet. Maîtres incontestés de tout le pays, il sembla opportun de rappeler ces vœux plus ou moins sincères, plus ou moins libres, mais qui correspondaient désormais à des convenances réciproques et à des nécessités de gouvernement. Pour la France comme pour la Belgique, il y avait intérêt à ce que la conquête se transformât en un titre régulier; les relations entre les deux peuples y gagneraient un peu de confiance. Au point de vue extérieur, la Belgique non annexée ne serait-elle pas redevenue un champ de lutte, une proie à disputer ? La discussion fut longue à la Convention; mais Carnot fit ressortir avec tant de force les avantages militaires de l'opération que son discours mit fin au débat, et, le 9 vendémiaire an IV-30 septembre 1795, la Belgique fut déclarée réunie à la France et divisée en neuf départements qu'on appela « les départements réunis [1]. »

Cette loi n'apporta pas de changement dans les conditions de liberté religieuse que les députés de la Convention avaient faites à la Belgique. Son assimilation à la France introduisit naturellement dans le système qui allait la régir les dispositions tyranniques sous lesquelles gémissaient le clergé et les catholiques de France. Aussi ce décret de réunion, qui aurait dû être un monument de pacification, devint le signal de divisions, d'actes arbitraires et bientôt de guerre civile. C'était le clergé, uni à la noblesse, qui avait provoqué le soulèvement du peuple belge contre la maison d'Autriche : son influence politique

[1] Cette division correspondait presque exactement, mais sous des noms différents, à la division actuelle en provinces : ainsi la *Dyle*, chef-lieu Bruxelles, au Brabant; les *Deux-Nèthes*, chef-lieu Anvers, à la province d'Anvers ; l'*Escaut*, chef-lieu Gand, à la Flandre orientale ; la *Lys*, chef-lieu Bruges, à la Flandre occidentale ; *Jemmapes*, chef-lieu Mons, au Hainaut ; *Sambre et Meuse*, chef-lieu Namur, à la province de Namur ; les *Forêts*, chef-lieu Luxembourg, à la province et au grand duché de Luxembourg ; l'*Ourthe*, chef-lieu Liège, à la province de Liège, et la *Meuse-Inférieure*, chef-lieu Maëstricht, au Limbourg. — Cette explication étant donnée, j'userai, dans le cours de cet article, de la terminologie révolutionnaire.

était restée trop grande pour qu'il ne fût pas imprudent de le traiter avec dédain, d'en persécuter les membres et d'insulter à sa foi. Mais nos jacobins n'avaient pas de ces délicatesses : matérialistes forcenés, les mystères de la conscience leur échappaient ; armés de la puissance brutale qui frappe, ils s'imaginaient qu'elle atteignait partout, que rien n'était en état de s'y soustraire, et qu'il suffisait d'opprimer pour avoir vaincu. Aveuglement étrange, après les guerres de la Vendée ; plus étrange encore après les succès tout récents que le général Hoche venait d'y obtenir par sa modération. La leçon en fut perdue.

La suppression des congrégations religieuses et la confiscation des biens du clergé, tant séculier que régulier, furent, comme naguère en France, le premier chapitre du programme révolutionnaire. De la violation de la propriété, on passa à celle de la foi. Il n'y avait plus de constitution civile du clergé, par conséquent plus de serment à lui prêter ; à la place, on promulgua en Belgique la loi du 7 Vendémiaire an IV-28 septembre 1795 : elle exigeait de tout ecclésiastique qui voulait exercer le culte une déclaration de soumission à toutes les lois de la République. En France, cette loi, succédant à d'autres plus rigoureuses, avait paru un adoucissement au régime antérieur ; la majeure partie des prêtres fit la déclaration ; les évêques eux-mêmes, du fond de leur exil, reconnurent qu'on pouvait la faire ; elle sembla utile pour la réorganisation du culte, et, sans l'imposer, l'autorité ecclésiastique laissait à la conscience de chacun la liberté de s'y soumettre.

En Belgique, il en fut autrement. Au lieu de l'isoler des lois précédentes, le clergé la considéra comme confirmative de toutes ces lois et estima qu'y adhérer, c'était ratifier le système oppresseur et schismatique qu'avait autorisé la législation antérieure. Les commissaires du Directoire, pressentant l'hostilité du clergé contre cette loi, en retardèrent la promulgation. Les administrateurs du canton de Contich écrivaient (14 juin 1797) à l'administration centrale des deux Nèthes : « Nous ne vous dissimulons pas que pour des motifs très puissants nous avons cru devoir surseoir encore à l'exécution des lois reprises dans votre dépêche du 7 prairial. Nous croyons avec raison que le peuple, fortement attaché à son culte et parfaitement instruit de la liberté que la constitution lui en a garantie, ne soit extrêmement mé-

content de ces mesures, à la vérité un peu révolutionnaires... Ils disent tout haut : nos prêtres ne nous ont jamais prêché que patience et soumission ; leur exemple a confirmé leurs discours; pourquoi voudrait-on les vexer? Nous devons d'ailleurs vous observer qu'effectivement nos prêtres ne méritent pas la méfiance qui a dicté ces lois ; leur conduite édifiante et toujours paisible répond assez d'eux... Nous vous invitons, pour le repos public, pour éviter des désordres très vraisemblables, d'insister auprès du gouvernement afin de faire rapporter ces lois ; elles sont absolument inutiles dans leur objet et deviendront dans leur exécution plus funestes qu'on ne semble se l'imaginer. »

On passa outre ; mais, ainsi qu'on le prévoyait, cette loi produisit en Belgique les mêmes effets que, naguère, en France, le serment à la Constitution civile. A Louvain, le 12 avril 1797, c'est-à-dire immédiatement après la promulgation de la loi, les curés de la ville se réunirent en conférence chez Samen, archiprêtre : à l'unanimité, ils déclarèrent cette loi *illicite* et publièrent par la voie de l'impression une déclaration conforme à laquelle adhérèrent les vicariats de Malines et d'Anvers. La faculté de théologie de Louvain approuva les résolutions, à l'exception de celle où les curés annonçaient qu'ils cesseraient momentanément les offices divins. Une polémique s'engagea entre le commissaire du Directoire et les curés ; ceux-ci lui déclarèrent que la loi du 7 vendémiaire ne pouvait être appliquée à la Belgique qu'en vertu d'un vote exprès du Corps Législatif. Cochon de Lapparent, ministre de la police, par une lettre du 5 mai 1797, invoqua la loi du3 brumaire an IV qui confiait au Directoire le soin de publier en Belgique les lois françaises, et, le 14 mai, les offices ayant été célébrés publiquement, tous les prêtres qui y avaient contribué furent le surlendemain jetés en prison. Quelques jours après, on les mit en liberté sous caution, mais l'exercice public du culte fut suspendu à Louvain.

A Bruxelles, même opposition. Les curés déclarèrent qu'ils attendraient l'interprétation du Corps législatif et continuèrent les offices publics. L'un d'eux, de Hase, curé de l'hôpital Saint-Jean, fut arrêté et condamné à trois mois de prison et cinq cents francs d'amende ; les juges d'appel l'acquittèrent, mais leur arrêt fut cassé le 18 fructidor an V, c'est-à-dire le jour même du coup d'État : le ministre de la justice transmit cet arrêt de

cassation à tous les tribunaux civils et aux commissaires des neuf départements, pour leur tracer la règle à suivre désormais. A Anvers, le doyen de la cathédrale, Werbroeck, invité à faire la soumission et à y exhorter ses confrères, s'y refusa. « Si, après les démarches que nous allons faire près des autorités supérieures, écrivait-il au commissaire, vous croirez (sic) de votre devoir de sévir contre nous, je remets dès à présent mon corps et mes biens entre vos mains, mais mon âme entre celles de mon Créateur, qui est en état, s'il lui plaît, de me délivrer de toute poursuite. »

Devant cette résistance générale, le Directoire parut hésiter, user de tolérance ; en réalité, il se réservait. De toutes les parties de la Belgique, affluèrent au Corps législatif des pétitions demandant l'abrogation de la loi du 7 vendémiaire et de toutes les lois contraires à la liberté des cultes ; rien que de Malines, il en arriva une, signée de dix-sept mille cent vingt-trois personnes. Ces manifestations des départements de France et de Belgique amenèrent les fameuses discussions parlementaires d'où sortit la loi du 7 fructidor, qui abrogeait toutes les lois antérieures contre les émigrés et les prêtres ; triomphe éclatant mais éphémère que renversa, onze jours après, le coup d'État du 18 fructidor.

II

Depuis que les élections de germinal an V avaient renouvelé les Conseils, changé la majorité, et introduit au sein même du Directoire un élément contradictoire à son origine, les trois directeurs, Revellière-Lépeaux, Barras et Reubell s'étaient préparés à la lutte. Ils conspiraient, et, suivant l'usage, ils dénonçaient les conspirations de leurs adversaires ; ils embarrassaient la marche des affaires, en imputant aux royalistes d'entraver tout, et, tandis qu'ils accusaient Clichiens et chouans, et les émigrés, et les prêtres, et la Vendée, ils excluaient du ministère ceux qui avaient la confiance du Corps législatif pour leur substituer des hommes dont quelques-uns étaient justement suspects. On inventa une expédition imaginaire pour attirer des troupes à Paris; on laissa les armées intervenir par de violentes adresses dans les affaires intérieures; Paris vit remonter à sa

surface la lie du jacobinisme, et, chaque fois qu'une décision du Corps législatif ou des tribunaux menaçait d'enrayer le progrès du complot, l'un de ses agents, Merlin, ministre de la justice, interposait son autorité, ménageait des atermoiements, en attendant le jour où la victoire lui permettrait de supprimer des décisions déplaisantes et de donner libre cours à ses passions et à ses rancunes.

La demi-tolérance des commissaires du Directoire en Belgique trouva son terme au coup d'État. Il ne s'agissait plus d'une simple déclaration de soumission aux lois ; la loi du 19 fructidor exigeait un serment de « haine à la royauté et à l'anarchie et d'attachement à la République. » Dès le 19 septembre, le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, fut invité à prêter ce serment et à le faire prêter par son clergé. Il refusa, mais sous le bénéfice d'explications qui témoignaient d'un esprit très pacifique : « Je me flatte, écrivait-il, que vous voudrez bien faire connaître au gouvernement que ni moi, ni aucun membre de mon clergé n'aurons la moindre difficulté de promettre à la République, même sous serment, s'il le faut, de ne jamais coopérer ni directement ni indirectement au rétablissement de la royauté en France.... Le clergé de Belgique s'est si sagement conduit jusqu'à cette heure, en souffrant avec patience la perte de tous ses biens, qu'on n'a guère jusqu'ici trouvé de quoi faire des plaintes contre lui. » Quelques jours après, le cardinal fut enlevé de son palais et déporté au delà du Rhin (arrêté du 18 vend. an VI, — 9 oct. 1797.)

Cette arrestation fut le signal de la persécution nouvelle. On ordonna la destruction des signes extérieurs du culte, première mesure qui ne s'accomplit pas sans peine. Le 20 octobre 1797, le commissaire d'Aerschot écrit qu'il a mis l'opération à l'enchère, mais que personne n'a voulu l'entreprendre ; il demande l'assistance de la force armée, en prévision de troubles, et l'envoi d'ouvriers ou l'autorisation d'en requérir. A Brainne-l'Alleud, l'administration municipale, malgré son désir d'exécuter la loi, n'a pu y arriver, les ardoisiers ayant trouvé l'opération trop périlleuse ; on a ouvert une adjudication, personne ne s'est présenté. L'administration de la Dyle ne trouve des ouvriers qu'en doublant le prix de la journée. A Diest, on a offert deux florins par jour aux maîtres ouvriers et trente-six sols aux manœuvres ;

encore a-t-il fallu employer la force armée et les menaces pour les contraindre : la destruction a coûté 545 florins ! — Le 26 octobre, ordre du Directoire de mettre sous séquestre les biens, maisons presbytérales et églises des cures non desservies et de celles où le culte serait exercé par des ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté le serment exigé. — Le 28, suppression de l'Université de Louvain que ne sauvent ni un glorieux passé de quatre siècles, ni l'intérêt de l'instruction publique, ni celui même de la ville où elle est située; la bibliothèque, les archives, l'imprimerie, le cabinet de physique, le jardin botanique, toutes ces richesses scientifiques, confisquées par le Directoire, sont réservées à la future École Centrale. — Le 8 novembre, autre mesure plus radicale : le Directoire, pour couper court aux bruits de clémence qu'on faisait circuler, prescrit aux neuf administrations centrales de dresser des tableaux indicatifs des noms, prénoms, âge, demeure et ci-devant qualité des prêtres domiciliés dans chacun de ces départements à l'époque du 18 fructidor; de mentionner, en regard de chaque nom, la prestation ou la non prestation de serment et de désigner spécialement les prêtres qui par leur influence auraient provoqué ou encouragé le refus de ce serment.

Ces tableaux furent dressés lentement ; ceux que nous avons témoignent du moins que le serment de fructidor rencontra bien peu d'adhérents. Ainsi, dans la Dyle, sur mille cinq cent quatre-vingt-six prêtres, on ne relève que cent quatre assermentés ; dans les deux Nèthes, la proportion est bien moindre encore : quarante-trois sur mille soixante-dix ! La loi du 7 vendémiaire aurait pu, commentée et expliquée dans un sens loyal et libéral, triompher des scrupules du clergé ; mais celle du 19 fructidor, en prescrivant un serment de haine, prévenait toute hésitation de conscience : « Il ne nous est pas permis, avait écrit le cardinal de Frankenberg, de haïr ni un roi, ni la royauté, sans renoncer aux principes du christianisme, moins encore de prendre Dieu à témoin d'une action qu'il nous défend rigoureusement sous des peines éternelles. » Le parti-pris de persécution, soit contre la religion, soit contre ses prêtres achevait d'irriter les esprits et de les mettre, si j'ose dire, sur le pied de guerre. L'administration fermait arbitrairement les églises : les fidèles se réfugiaient dans des oratoires privés ; le culte public était interdit, un culte clandestin s'organisait. Les habi-

tants se prêtaient avec empressement à tous les artifices qui leur permettaient de sauvegarder et leurs prêtres et leur culte et leur foi ; il s'établissait comme une ligue générale des consciences contre un tyrannique abus de la force, contre une brutale violation de la plus sacrée des libertés [1]. En présence des difficultés d'administration que leur créait cet état de choses, les commissaires du Directoire étaient portés à considérer les prêtres comme en étant les auteurs ou les instigateurs : les municipalités s'organisaient-elles avec peine ou ne s'organisaient-elles pas du tout, c'était la faute des prêtres ; avait-on insulté ou maltraité des agents, c'étaient les prêtres qui avaient excité les habitants ; si les riches ne faisaient plus bâtir, on l'imputait aux prêtres, et c'était eux encore qu'on accusait si les contributions ne rentraient pas ou si les fêtes républicaines étaient célébrées avec froideur. Aussi ne signalait-on d'autre remède à cette situation malencontreuse que la déportation en masse de tous les prêtres désignés au tableau (3 janvier 1798).

[1] La lettre suivante de l'administration centrale des Deux-Nèthes, représente au naturel cet état des esprits : « Anvers, le chef-lieu de ce département, est le point central, d'où partent toutes les manœuvres. La loi du 7 vendémiaire est éludée dans son exécution. Ce ne sont plus des édifices publics, où les prêtres exercent le ministère des cultes ; des maisons de particuliers sont devenues des églises privées, où ne sont admises que les personnes sur la discrétion desquelles l'on croit pouvoir se fier. Là se font les distributions pécuniaires, là se fanatisent les têtes, là s'organise l'esprit de révolte, et se combine tout ce qui peut dépraver les institutions républicaines, avilir le gouvernement, paralyser sa marche et soulever la classe indigente. Les rassemblements nombreux, qui se font dans ces maisons, se transforment aussitôt en une société prétendue d'amis ; dès que l'officier de police vient faire une visite domiciliaire, le prêtre s'éclipse et échappe ainsi aux recherches et aux perquisitions. D'ailleurs, des signaux sont donnés et convenus pour n'ouvrir qu'à ceux qui sonneront ou frapperont de telle ou de telle manière. La porte est close et fermée pour quiconque ne donne pas le signal ; et l'on fait comme si personne n'était dans la maison. Mais c'est encore peu de ces moyens de se soustraire à l'œil de la police. On use adroitement du bénéfice d'une loi pour en éluder une autre. Toute visite domiciliaire ne peut être faite de nuit : pour rendre nulle cette mesure de sûreté, le culte s'exerce dans certaines maisons dès le matin et avant le soleil levé : de cette manière on brave avec sécurité l'exécution de la loi. Les frontières de la Hollande servent en outre de points de pèlerinage, où les prêtres réfractaires, n'étant plus sur le territoire français, célèbrent les offices de leur religion et attirent un concours nombreux d'habitants de la campagne, qui, échauffés par leurs prédications incendiaires, reviennent dans leurs foyers, disposés à tous les mouvements que l'on voudra leur faire opérer. Nous espérons que, par les instructions que le gouvernement vient de donner à son ministre à La Haye, la tranquillité renaîtra bientôt sur cette frontière. » *Ann. de Malines*, 1860, p. 88-89.

Le Directoire devait en venir là un jour ; pour l'instant, il s'en tient à des arrêtés individuels auxquels succèderont promptement des arrêtés collectifs. Ces arrêtés individuels visent naturellement les prêtres qui par leur notoriété, leur titre, leurs antécédents, appellent sur eux-mêmes l'attention du gouvernement. Ainsi, après le cardinal de Frankenberg, on frappe tout de suite (13 octobre 1797) son ancien secrétaire, l'abbé Duvivier: il est emprisonné à Valenciennes, puis mis en simple surveillance à Mons. Après le concordat, nous le retrouvons vicaire général et doyen du chapitre de Tournai, théologien de Mgr Hirn à l'assemblée des prélats de 1811 ; pour avoir conclu à l'incompétence de ce prétendu concile, l'Empereur le fit interner à Vincennes avec son évêque, puis mettre en surveillance à Vervins jusqu'au 23 février 1814 ; il mourut à Tournai le 25 janvier 1834, à 82 ans. — Le 15 décembre, arrêté contre Van Eupen, chanoine de la cathédrale d'Anvers ; ancien secrétaire du Congrès belge en 1790, il avait dû fuir au moment du retour des Autrichiens ; en 1794, les Français l'avaient emmené comme otage à Lille ; nouvelle révolution, nouvelle épreuve pour Van Eupen. L'arrêté l'accusait « par la célébrité de son nom, son hypocrisie et son influence sans exemple sur l'esprit des peuples d'être un des principaux acteurs des empêchements apportés au serment. » On l'envoya d'abord en France, puis on le transporta au delà du Rhin dans la province d'Utrecht. Il exerça à Jutphoas les fonctions de vicaire, et y mourut en 1804, des suites d'une maladie contagieuse qu'il avait contractée en visitant des malades [1]. — Le même jour, arrêté contre Werbroeck, de qui nous avons parlé plus haut ; il avait été délégué naguère à Paris pour empêcher la réunion de la Belgique à la France ; c'eût été un motif suffisant, si son récent refus de faire et de faire faire à son clergé la déclaration de vendémiaire ne l'avait signalé comme un homme « éminemment dangereux. » Arrêté le 11 janvier 1798, il fut conduit à Paris, puis au delà du Rhin ; il mourut à Ysselstadt d'une maladie contagieuse le 21 novembre 1801.

Laurent Millé, pléban [2] de Sainte-Gudule, à Bruxelles, avait

[1] Et non à la Guyane, où il aurait été transporté par la *Charente*, comme le prétend à tort le *Moniteur* (Réimpression, t. XXIX, pp. 262 et 801.)

[2] Cette dénomination, spéciale, croyons-nous, au clergé belge, s'appliquait aux curés dont le choix était laissé au chapitre.

d'abord refusé la déclaration de vendémiaire, comme ses collègues d'Anvers, de Malines et de Louvain. Son église avait été fermée, mise sous séquestre ; Millé s'étant alors décidé à prêter serment, le ministre des finances ordonna la levée du séquestre, et l'église fut rouverte. « On a été obligé, écrit Mallarmé, commissaire de la Dyle, d'obtempérer à cette disposition ; cela a été aujourd'hui un triomphe complet pour les fanatiques ; le peuple s'est porté en foule, les équipages se succédaient, une musique insolente proclamait ce triomphe ; enfin l'église qui était immense, à peine suffisait-elle. Je regarde qu'aujourd'hui la raison et les principes républicains ont fait un grand pas en arrière ; ici le fanatisme est encore puissant... » Cette lettre, adressée à Merlin et renvoyée par celui-ci avec une recommandation particulière au ministre de la police, était superflue : un arrêté de déportation, lancé contre Millé, l'avait prévenue (5 ou 7 janvier 1798)[1]. Si le texte de l'arrêté témoigne déjà de l'influence considérable dont jouissait Millé dans toute la Belgique, on en peut juger aussi par les protestations qui s'élevèrent en sa faveur après son arrestation. C'est la commission de bienfaisance de Bruxelles qui demande sa mise en liberté, à cause de la connaissance qu'il a des fondations ; ce sont les paroissiens de Saint-Nicolas, de Bruxelles ; ce sont ses douze frères, sa sœur et son beau-frère, qui, plus tard, lorsqu'il est enfermé à Mons, sollicitent pour lui ; c'est le ministre de la justice lui-même, Lambrechts, ancien commissaire à Bruxelles, qui écrit au ministre de la police que « la rigueur des principes peut faire place à la

[1] « Considérant que Millé est le moteur des désobéissances multipliées des prêtres des neuf départements réunis aux lois de la République française ; qu'il a convoqué à diverses reprises et a tenu chez lui des assemblées clandestines relatives au serment exigé des ministres du culte ; que, dans ces assemblées, ils prirent la résolution de ne pas obtempérer à la loi du 7 vendémiaire an IV, quand même ils y seraient contraints par la force ; qu'il correspond exactement avec l'ex-archevêque de Malines ; considérant qu'il résulte de certaines informations que cet individu, réfractaire aux lois, a coopéré efficacement par ses protestations, ses discours et son influence à l'opposition qu'éprouve l'exécution des lois dans ce département ; considérant enfin qu'il n'a prêté le serment que pour échapper à la peine qu'il avait encourue et pour couvrir ses dangereuses intentions ; qu'il ne l'a prêté que deux jours après la publication qui ordonnait le séquestre sur les maisons curiales dont les titulaires n'avaient pas prêté serment ; Arrête... » — *Arch. nat.*, F[7], 7308. Les annuaires de Malines ne prononcent nulle part le nom de Millé.

commisération. » Merlin, moins tendre à ces sollicitations et prêtant plutôt l'oreille aux avis tout contraires de Mallarmé, pressait le ministre de la police « de donner les ordres les plus positifs pour faire partir Millé sans délai vers le lieu de sa destination. » Sexagénaire, infirme, malade, et, il faut tout dire, assermenté, Millé, qu'on cherchait dans les prisons de Paris et qui était tout simplement à Mons, réussit à ne pas partir, les officiers de santé ayant « déclaré sous leur responsabilité personnelle que Millé était actuellement dans l'impossibilité physique d'être déporté. » J'ignore ce qu'il devint dans la suite [1].

III

Tous ces prêtres échappèrent à la déportation, en dépit, et, qui sait? à raison même de leur influence ; il n'en fut pas de même des suivants. Je crois devoir reproduire au moins en partie le texte des arrêtés qui les frappèrent; le lecteur jugera par lui-même s'il y avait proportion je ne dirai pas entre leurs crimes ou leurs fautes, mais entre leurs torts vrais ou faux vis-à-vis de l'administration et la peine cruelle qu'ils subirent, la déportation à la Guyane

Le 28 vendémiaire (19 octobre 1797,) des arrêtés distincts mais identiques dans les termes frappent trois prêtres des Forêts : Juste, capucin ; Muller, professeur de philosophie, aumônier de l'hôpital à Luxembourg ; dom Malachie, religieux de la célèbre abbaye d'Orval, dont les ruines attestent encore et la grandeur merveilleuse et notre stupide vandalisme. Ils étaient accusés de « souffler le feu de la discorde ; d'empêcher la majeure partie des prêtres de prêter serment ; d'abuser de leur influence sur les âmes faibles pour les empêcher de recevoir les prêtres soumis ; soupçonnés même d'aller de maison en maison pour répandre leurs doctrines pernicieuses et augmenter le nombre de leurs crédules sectaires. »

Le même jour, autre arrêté, collectif cette fois, contre Havelange, recteur de l'Université de Louvain, et contre Kerckofs et

[1] Arch. nat., *Ibid.* — Le commissaire de Jemmapes, dans une lettre au ministre de la police, s'étonne que l'on considère Millé comme dangereux : « Il a, en prison même, converti au serment plusieurs compagnons de détention. »

Vliegen, oratoriens de Montaigu, accusés d'avoir exorcisé une fille : « scène ridicule, jonglerie scandaleuse, » dit l'arrêté. Supposé que cette scène fût ridicule, l'opinion publique suffisait à venger le bon sens offensé ; était-elle scandaleuse, les tribunaux de répression en auraient eu raison. Mais la déportation était devenue l'unique peine et s'appliquait à tout.

Le 14 brumaire (4 novembre) : « A Meerbeek, canton de Tervueren, Dyle, un grand nombre de tout âge et de tout sexe se sont rassemblés à diverses reprises, au son des cloches, même pendant la nuit et ont fait des processions et autres actes de leur culte. » Qui les a provoqués? Nerincks, ex-capucin de Louvain : « Ces actes extérieurs du culte sont une contravention aux lois de la République, et celui qui les provoque ne peut être regardé que comme un séditieux et un perturbateur de l'ordre public. » Un autre, du même nom, fut déporté.

Le 2 frimaire (22 novembre) : six arrêtés distincts, mais identiques dans leur texte ; il s'agit des curés de Louvain, dont nous avons parlé plus haut, signataires d'une protestation commune contre l'application de la loi de vendémiaire à la Belgique : Van Cauwenberghe, curé de Saint-Jacques ; de Bruyn, curé de Saint-Quentin ; Van Audenrode, chanoine de Saint-Pierre ; Samen, prébendier de Saint-Pierre ; Van der Moeren, curé de Saint-Michel ; Van der Varent, curé de Sainte-Gertrude (ces quatre derniers s'évadèrent) : « Il est reconnu pour ennemi du gouvernement français, et, par son influence et ses écrits, il dirige et maintient les autres ministres du culte dans leur désobéissance. »

Même jour, contre Michel Wagner, curé de Wincheringer (Forêts), insermenté ; « a reproché au citoyen Peiffer son serment ; à la tête d'un rassemblement formé au son du tocsin, a mis hors de la cour presbytérale le chariot et les effets appartenant au dit Peiffer. »

Les 22 et 25 frimaire (12 et 15 octobre), contre divers prêtres de Gand et d'Anvers, parmi lesquels : Huybrecht, curé de Saint-Bavon, « l'être le plus fanatique et celui qui a le plus contribué à soulever les esprits contre la République ; » Sartel, moine de Saint-Pierre lès Gand et curé de Notre-Dame, « l'un des meneurs les plus dangereux des prêtres réfractaires ; » Van der Sloten, pléban et doyen du chapitre de Turnhout : « fanatise les contre-révolutionnaires qu'il domine à plus de quinze lieues de circonférence, au point que le seul nom de Français y est en horreur :

ennemi prononcé de toutes les lois républicaines et de tous ordres émanant du gouvernement français. »

Le 14 nivôse (3 janvier 1798), six oratoriens de Montaigu (Dyle) parmi lesquels Van Heesewyck et de Noot ; il s'agit encore de l'exorcisme mentionné plus haut ; on leur reproche aussi comme déjà à beaucoup d'autres « d'avoir soustrait les effets *nationaux* qui existaient dans leur couvent au moment de l'évacuation. » C'est une incrimination très fréquente adressée à ces propriétaires qu'on dépouillait « au nom de la nation. »

Le 17 nivôse (6 janvier), soixante prêtres des deux Nèthes avec un seul et même texte pour tous : 1° insermentés ; 2° « profitant de leur dangereuse influence sur les crédules habitants des campagnes, ils leur inspirent la haine du gouvernement républicain et les excitent à la révolte contre ses magistrats ; 3° en divers lieux, ces fanatiques ont établi des oratoires privés dans lesquels ils rassemblent leurs sectateurs pendant la nuit afin de paralyser la surveillance des autorités constituées. » Signalons Moons, curé à Boom ; Keukemans, chapelain de Sainte-Walburge à Anvers ; Paul Eyschens, Demals, Van Bever, Roelandts, bernardins d'Anvers ; d'autres encore, mais qui n'allèrent qu'à l'île de Ré : Denkens, curé du Béguinage à Anvers, Antoine Devries, grand chanoine ; Buys, vicaire de la cathédrale, de Molder et Beckmans, chanoines ; Van Peteghem, Cabes, Van den Shriech, Schuermans, etc.

Le 6 pluviôse (25 janvier), arrêté individuel contre Jemine, (*alias*, Gemin) ministre du culte à Ransberg, Dyle : « a essayé de s'opposer à l'installation du gardien (séquestre) ; dans cette occasion, il a tenu les propos les plus inciviques et les plus attentatoires à la souveraineté nationale. »

Le 14 pluviôse (2 février), vingt-neuf prêtres de l'Escaut par un seul arrêté, bien plus concis encore que les précédents : « Sont des ennemis déclarés du gouvernement républicain dont ils ont cherché à avilir les lois ; par leur doctrine fanatique et leurs principes contre-révolutionnaires, ils compromettent perpétuellement la tranquillité du département de l'Escaut. » Van Volxem, curé d'Essche-Saint-Liévin, et Michel Cop, curé de Zwyndrecht, furent seuls arrêtés : tous les autres échappèrent à la déportation.

Enfin, le 28 pluviôse (16 février), trente-huit prêtres de la Lys :

« ennemis du gouvernement français; insermentés; doctrines insidieuses; principes contre-révolutionnaires; compromettent la tranquillité publique; » toujours le même thème. Jean de Bay, régent de l'École pauvre dite de Bogaerde, à Bruges ; Jacques de Nève, curé de Westcappelle ; Jacques Azaert (on lit *Azor* sur les listes françaises), curé d'Haringhe; Flotteeuw, vicaire de Beveren; Philippe Benoît Reyphins, vicaire à Stavele et son frère, Jean-Joseph Reyphins, vicaire à West-vleteren; Philippe du Mon, curé à Mannekensvere, allèrent seuls à la Guyane.

Tous ces prêtres furent dirigés sur Rochefort; ceux qui y arrivèrent les premiers furent embarqués le 12 mars 1798 au nombre de quatorze sur la *Décade;* les autres, au nombre de seize, prirent passage le 2 août suivant sur la *Bayonnaise*.

Il serait superflu de reprendre ici les détails que j'ai donnés autrefois (avril 1882); mais sur le voyage de la *Bayonnaise*, sur le séjour des déportés belges à Conanama et sur l'évasion qu'accomplirent neuf d'entr'eux, nous trouvons des renseignements très authentiques dans une lettre que M. du Mon, curé de Mannekensvere, l'un des évadés, écrivit de Londres à sa mère en avril 1800 [1].

« Je ne vous dirai que peu de chose de la manière dont nous avons été traités sur le navire (*la Bayonnaise*). Notre nourriture était celle des matelots, mais beaucoup plus mauvaise, car l'on ne nous donnait que ce dont ils ne voulaient pas ou ce qui restait de leurs rations. C'était, en général, de la viande de porc ou de vache, salée, disait-on, depuis cinq ans, non détrempée et entièrement gâtée. Notre pain consistait en biscuit, datant aussi du règne de Robespierre, rongé par les vers et en grande partie gâté ; il nous fallait briser avec des boulets de canon les portions qui paraissaient encore mangeables. De temps à autre, nous avions encore des pois et des fèves; quand la cuisson était un peu avancée, on apercevait dans l'eau plus de vers que de fèves. Après quelques jours de cette nourriture, je fus convaincu qu'aucun de nous n'arriverait vivant à destination. Je dois dire en effet que, dans les quatorze jours ensemble, j'ai pris moins de nourriture qu'autrefois je n'en prenais en un seul jour, et j'aurais

[1] Cette lettre est écrite en flamand; j'en dois la traduction à l'obligeance de mon confrère, M. Albéric Rolin, avocat à Gand, et je me plais à lui en exprimer ici mes remerciements.

donné une guinée en échange des plus misérables aliments de l'homme le plus pauvre de ma paroisse [1]....

« Notre coucher ne valait pas mieux que la nourriture. Nous étions cent dix-neuf à fond de cale, entassés les uns sur les autres de manière à former deux étages, suspendus dans un lambeau de toile d'environ quatre pieds de long, de telle façon que celui qui était au-dessus touchait et étouffait presque celui qui était dessous. Les malades et les morts restaient couchés parmi les vivants jusqu'à ce qu'on les en retirât pour les jeter à la mer. Nous étions alors tourmentés et rongés par la vermine. Toutefois, quand on s'aperçut que la contagion s'étendait et que l'équipage lui-même était atteint, on coucha les malades hélas ! trop nombreux entre les canons sur des paillasses, de sorte que les autres purent respirer un peu mieux. C'est ainsi que nous arrivâmes à Cayenne le 8 (*lisez* 6) octobre 1798 ; les malades furent transportés à l'hôpital où ils furent passablement soignés ; quant à ceux qui paraissaient bien portants mais qui, certes, ne l'étaient guère, on les mit à bord d'un petit navire qui les débarqua trente lieues plus loin en un endroit appelé Conanama. Nous y arrivâmes le 16 octobre, et parmi les prêtres français qui nous y avaient précédés, nous trouvâmes encore quelques Flamands. Cependant la plupart étaient déjà morts. »

La *Décade* avait abordé le 11 juin 1798 à Cayenne ; le 7 août, quatre-vingt-deux déportés furent acheminés par mer à Conanama. Les Belges de la *Décade* étaient de ce nombre, à l'exception de trois : Kerckofs, qui, laissé malade à l'hôpital de Cayenne, y mourut, loin de ses compatriotes, le 16 août ; et Muller et Havelange, qui, envoyés à Sinnamary, moururent l'un le 6, et l'autre le 7 septembre. On connaît déjà le nom funeste de Conanama : les Belges payèrent un large tribut à son climat meurtrier. Huybrecht mourut le 8 septembre ; de Bruyn, le 20 ; dom Malachie, le 24 ; Van Heesewyck, le 1er octobre ; Vliegen, le 2 ; Van Cauwenberghe, le 6. Les Belges de la *Bayonnaise* arrivèrent à Conanama vers le 16 octobre. Neuf de leurs confrères de la *Décade* étaient décédés ; Roelandts, d'Anvers, mourut le 5 novembre. Epuisés par la maladie et par les souffrances de la traversée, les nouveau-venus offraient à la mort une proie

[1] On sait que huit déportés et plusieurs matelots moururent au cours de cette pénible traversée, entr'autres et le premier de tous, un prêtre belge, Philippe Reyphins ; dejà malade à Chartres, il y avait reçu les derniers sacrements ; il mourut le 21 août 1798.

assurée et prochaine. Le 9 novembre, Van Bever ; le 12, Demals ; le 13, Eyschens ; le 18, Van Volxem ; le 19, Azaert, et, le 27, Van der Sloten, celui-ci, de la *Décade*, succombèrent : « Il m'est arrivé une fois, rapporte du Mon, d'avoir de chaque côté un mort, et, à mes pieds, un mourant. » A la fin de novembre, les déportés de Conanama furent évacués sur Sinnamary ; Sartel y mourut le 2 janvier ; Jemine, recteur de la chapelle de Ransberg-sous Neer-linter, transporté à l'hôpital de Cayenne comme atteint d'aliénation mentale, y mourut le 6 janvier 1799. — En résumé, sur trente Belges déportés, DIX-NEUF (en y comprenant Reyphins, aîné, mort en mer) avaient succombé.

Les souffrances de cette horrible vie et la perspective d'une mort certaine décidèrent les Belges survivants à tenter quelque moyen d'évasion. L'année précédente, Pichegru et sept de ses compagnons avaient réussi ; plus récemment, le 17 novembre, Reyphins jeune s'était échappé de Conanama, avait gagné Paramaribo et, de là, les États-Unis. Sur la foi de ces exemples, huit prêtres belges, de la *Bayonnaise*, Cop, de Bay, de Nève, de Noot, du Mon, Flotteeuw, Keukemans et Moons ; un déporté de la *Décade*, Nerincks, jeune homme de vingt-deux ans qui avait été arrêté par erreur, à la place de son frère, le curé de Meerbeck ; quatre Français : Parrès, curé de Tentavel (Pyrénées-orientales); Begué, prêtre de Lombez (Gers); Courtot, prêtre du Doubs, et Taupin, laïque émigré [1], en tout treize individus, tous dans la force de l'âge (un seul avait dépassé cinquante ans ; la moyenne était trente-neuf ans), tous animés de l'audace que donne le désespoir, s'associèrent pour cette périlleuse entreprise. On se procura un canot, un pêcheur pour le diriger, et, le 11 mai 1799, munis de vivres pour trois jours, nos *émigrés* (c'est le nom que leur donnent les registres officiels) se mirent en mer, à la grâce de Dieu. Après deux jours de route, ils débarquèrent à Maroni, poste Hollandais, où commandait un Liégeois qui les reçut à merveille et les garda trois jours. De là, ils gagnèrent le Fort-Orange dont le colonel ne fut pas moins bienveillant. Ils avaient déjà vendu leur canot et se dirigeaient vers

[1] Taupin avait émigré à Jersey avec l'évêque de Tréguier, M. Le Mintier de Saint-André. Lorsqu'il revint en France, il apprit que sa femme avait été guillotinée. Il se jeta dans la chouannerie. On parvint à le prendre ; il fut condamné à la déportation. Il avait quatre enfants. Un de ses petits-fils est membre de la Compagnie de Jésus.

Surinam, lorsque le colonel les fit avertir qu'à Surinam, le consul français les réclamerait comme fugitifs ; en conséquence, il les invitait à reprendre la voie de mer, à dépasser Surinam et à débarquer sur terre anglaise, à Berbice ou à Demerary. Je rends ici la parole à l'abbé du Mon, témoin oculaire.

« Après qu'on nous eut rendu notre canot déjà aliéné, nous nous remîmes en mer, entièrement livrés à nous-mêmes. Nous ne connaissions pas les côtes, nous les perdîmes bientôt de vue, et, n'apercevant ce jour-là, par suite d'un orage, ni soleil ni lune, naviguant sans compas, nous ne sûmes bientôt plus si nous allions au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest. Les navigateurs peuvent se faire une idée de la terrible extrémité dans laquelle nous nous trouvions. Notre canot faisait eau, et, pour ne pas couler, nous étions forcés de travailler jour et nuit à deux personnes à la rejeter. Nous restâmes dans ces angoisses environ quarante-huit heures ; enfin (combien le Seigneur est admirable et adorable dans les épreuves qu'il nous envoie !) nous aperçûmes de nouveau les côtes : nous en pleurâmes de joie. Mais, hélas ! nous en étant trop approchés, nous fûmes saisis par un courant furieux ; notre barque fut jetée à la plage, et, après en être sortis pendant la nuit avec beaucoup de peine, nous la vîmes le lendemain se briser sous nos yeux.

« Nous étions tous réunis à terre, sur la lisière d'une forêt sauvage, impénétrable, sillonnée et arrosée par la mer ; nous ne savions s'il y avait un être humain à douze lieues à la ronde. Nous nous avançâmes à pied le long de la côte, à travers le bois, enfonçant jusqu'aux genoux dans les marais, sans avoir bu ni mangé avant de nous mettre en route. Après cinq jours de marche, près de mourir de faim et de soif, nous rencontrâmes des Indiens esclaves, que leur maître avait envoyés à la pêche des crabes, et qui, par son ordre, vinrent nous prendre en canot. Pendant ces cinq jours, nous n'avions mangé que des crabes vivants ; la pluie qui tomba à deux reprises le matin nous permit de satisfaire légèrement notre soif brûlante. Nous avions, il est vrai, encore un peu de pain, mais il avait été trempé d'eau de mer, corrompu ensuite par la chaleur ; il ressemblait à de la chaux. C'est dans ces cinq jours de marche que trois prêtres brabançons, M. Moons, d'Anvers, vicaire de Boom ; M. Keukemans, curé à Anvers et M. de Noot, prêtre de l'Oratoire à Montaigu, restèrent en arrière dans la forêt. Le maître, qui nous avait recueillis, envoya à leur recherche deux canots montés par ses esclaves, mais ce fut en vain. Il nous est impossible de dire ce que sont devenus ces trois malheureux.

« Pour conclure, car le récit, même abrégé, de nos aventures exigerait tout un volume, nous restâmes huit jours chez le maître des Indiens et nous y fûmes bien traités. Après nous être remis de toutes nos épreuves, nous lui achetâmes un canot, il nous donna trois Indiens pour le diriger, et, après deux jours de navigation, nous arrivâmes à Berbice, colonie hollandaise qui était alors en la possession des Anglais. Ceux-ci nous reçurent bien. Outre mon argent, je n'avais plus qu'une veste de coton, un pantalon qu'on m'avait prêté et une chemise ; je n'avais ni bas ni souliers. A Berbice, mourut M. de Nève, curé de Westcapelle, épuisé par les fatigues. Nous nous rendîmes ensuite à Demerary, autre et plus importante ville hollandaise, appartenant également aux Anglais. Nous y arrivâmes le 6 juin 1799. Nous restâmes à l'hôpital jusqu'au 1er juillet et y fûmes parfaitement traités. Le ministre protestant ou *Dominé* anglais, voyant notre malheureuse situation, nous donna des vêtements, de la toile, et, en outre, plus de 25 guinées à chacun. Pour secourir les malheureux, les Anglais n'ont pas de rivaux. Le 1er juillet 1799, nous partîmes de Demerary à bord d'un navire anglais ; après avoir essuyé plusieurs tempêtes, nous débarquâmes le 22 août à Liverpool. Nous n'étions plus que huit : le curé de Zwyndrecht, près d'Anvers (Michel Cop), était mort pendant le voyage. Le 7 septembre, nous partîmes pour Londres, où nous arrivâmes le 9 bien portants, ainsi que nous le sommes encore, Dieu merci..... »

En résumé, des trente déportés belges à la Guyane, un était mort dans la traversée de la *Bayonnaise*, dix-huit à Cayenne, à Sinnamary ou à Conanama ; cinq au cours de leur évasion. Six survécurent : Reyphins, jeune, émigré aux États-Unis, qui revint plus tard en Belgique et y mourut curé en 1838, à 77 ans ; Wagner, des Forêts, qui s'échappa aussi de la Guyane le 25 juin 1800 ; puis, les quatre prêtres qui surmontèrent les périls de l'évasion du 11 mai 1799. Nous ne savons rien de Nerincks ; de Bay mourut en 1835, curé de Saint-Jacques à Bruges, à 77 ans ; Flotteeuw, en 1837, à 72 ans ; quant à du Mon, l'auteur de la lettre que nous avons citée, il redevint curé de Mannekensvere, son ancienne paroisse, et y mourut le 1er juillet 1811, à 53 ans.

IV

Aux termes de l'art. 24 de la loi du 19 fructidor, c'était « par des arrêtés *individuels motivés* » que le Directoire devait pro-

céder. Il s'affranchit vite de cette obligation : nous avons déjà vu des arrêtés comprenant l'un soixante, l'autre vingt-neuf, un troisième trente-huit prêtres à la fois d'un même département. Désormais l'arrêté individuel formera une infime exception ; quant à l'arrêté collectif, il ne revêtira nulle part un caractère aussi régulier et aussi systématique qu'en Belgique. On peut s'expliquer cette différence. En France, quelque haine que les commissaires du Directoire portassent aux membres du clergé catholique, ils ne persécutaient que le prêtre, l'homme du culte; encore fallait-il trouver un prétexte soit dans le défaut de prestation de serment, soit dans des actes de zèle religieux qu'ils se plaisaient à châtier comme des écarts de conduite. En Belgique, dans le prêtre on poursuivait autant le patriote que le défenseur de la foi. tant, pour les persécuteurs comme pour les populations, la religion et la patrie s'incarnaient dans ces hommes qui représentaient et les libertés nationales violées et les institutions bouleversées et les croyances méprisées ! Entre tous ces prêtres, comment distinguer ? Tous portent le sceau d'un même crime ; tous sont coupables au même titre ; contre tous, il y a ce même grief, la protestation dont ils sont les apôtres, protestation énergique, ouverte, générale, d'autant plus forte et plus durable qu'elle plonge aux racines mêmes de la conscience, la protestation du catholique et du patriote.

C'était donc l'hostilité patriotique au gouvernement français que punissait le Directoire : il n'est pas superflu d'en fournir de nouvelles preuves. Mathias Wirix, augustin de Tirlemont : « S'est vanté publiquement d'avoir envoyé son domestique servir sous les drapeaux de Charles Loupoigne, qui recrutait alors au nom de l'Empereur ;... ennemi déclaré des *patriotes* contre lesquels il dirige perpétuellement des intrigues et des persécutions (12 avril 1798). » — Pour soixante-cinq prêtres des deux Nèthes : « Exercent clandestinement les fonctions de ministres du culte catholique... ; cherchent par tous les moyens à soulever le peuple contre le gouvernement, en fanatisant les têtes, en distribuant partout des écrits incendiaires. » — Dans la Meuse-Inférieure, quatre-vingt-deux prêtres sont accusés en bloc : « S'agitent en tous sens pour troubler la tranquillité publique, prêchent ouvertement la rébellion aux lois, cherchent à allumer le feu de la discorde parmi les citoyens et les excitent à se soulever contre les autorités constituées ; entretiennent une corres-

pondance active avec les ennemis intérieurs et extérieurs de l'État ; enfin, leur présence sur le *territoire français* est une calamité publique. » Dans ce groupe se trouvaient Eustache et Jean Purnal, Happaerts, Kips, Todeman, Houwaert, Ryckx, etc.

Plus nous avançons et plus la note s'accentue. — 15 juillet : huit prêtres de l'Escaut : « les plus cruels ennemis du gouvernement français. » — Même date : huit prêtres de Sambre et Meuse : « cherchent par leur influence sur les habitants des campagnes à allumer les brandons de la guerre civile. » — 19 juillet : sept prêtres de la Dyle : « s'agitent en tous sens pour y soulever le peuple contre les autorités constituées et contre le gouvernement républicain. » — Même date : dix prêtres du canton de Willebroek, deux Nèthes, « accusés d'avoir été les auteurs et provocateurs des rassemblements séditieux qui ont eu lieu le 17 fructidor (?). » — 22 août : vingt et un prêtres de Sambre et Meuse : « Considérant que, dans le canton de Ciney, les prêtres ci-après dénommés troublent la tranquillité publique par leur conduite contre-révolutionnaire ; qu'ils emploient tous leurs moyens *pour faire de ce département une nouvelle Vendée.* »

Voilà le mot prononcé ! Même avant que l'insurrection n'éclate, et nous sommes bien près de ce moment, on peut juger par la difficulté avec laquelle les gendarmes saisissent çà et là un prêtre sur le grand nombre de ceux qui sont désignés aux poursuites, quelle ligue étroite et générale s'est formée entre tous les habitants pour défendre leurs pasteurs. Sur deux cent dix prêtres frappés d'arrêtés avant le 16 février 1798, quarante-sept seulement ont été conduits à Rochefort, dont trente sont allés à la Guyane et dix-sept iront à l'île de Ré le 7 août 1798. Du 16 février au 16 octobre, en huit mois, deux cent quatre-vingt condamnations ; il n'arrive à l'île de Ré que quarante-cinq individus ! « Nous l'avons trouvé évadé, » dit naïvement un procès-verbal ; « ils sont *absolument* absents de leur domicile, » dit un autre. Les obstacles qu'on trouvait en janvier sont les mêmes en juillet[1]: Mallarmé, ancien conventionnel, dont l'ardeur contre

[1] Précisons par quelques chiffres : Du 13 mars au 12 mai, sur vingt-deux arrêtés, un seul fut exécuté ; le 30 mai, sur soixante-cinq prêtres des Deux-Nèthes, deux ; le 29 juin, dans la Meuse-Inférieure, sur quatre-vingt-cinq, quinze ; entre le 11 juillet et le 22 août, sur soixante-douze condamnés la gendarmerie n'en saisit qu'onze ; ce même jour, 22 août, sur cinquante-six prêtres de l'Escaut, douze ; jusqu'à la mi-octobre, cinq sur trente-sept. (*Liste générale des déportés.*)

les prêtres dans le département de la Meuse avait naguère scandalisé jusqu'à la Convention, devenu commissaire de la Dyle, reprenait sans succès ses habitudes de chasse au clergé ! « Je ne sais quelle main invisible, écrivait-il, soustrait ces êtres malfaisants à la juste punition qu'ils ont encourue.... C'est sans doute beaucoup obtenir qu'ils ne jouissent plus ostensiblement du sol de la liberté ; mais ce serait mieux qu'ils fussent vomis au-delà des mers (21 juillet 1798). »

C'est au milieu de cet état général d'excitation que le Directoire jeta tout à coup une nouvelle cause de mécontentements et de troubles. Le 28 septembre 1798, la municipalité de Bruxelles en corps, accompagnée de l'état-major de la place, proclama la loi de la conscription militaire et l'appel immédiat sous les drapeaux de deux cent mille conscrits de la première classe. La même promulgation eut lieu, avec grand apparat, dans toutes les communes. A l'égard de la Vendée, le Directoire avait agi avec plus de politique, en y suspendant provisoirement l'exercice de la conscription ; nouvellement annexée, n'ayant pas encore subi, comme le reste de la France, la réquisition de 1793, blessée depuis longtemps dans ses usages, dans ses lois, dans ses mœurs, dans sa liberté de conscience, la Belgique n'aperçut dans l'obligation générale du service militaire qu'une forme plus dure de l'oppression étrangère. C'était comme un défi à l'insurrection : l'insurrection répondit.

Elle éclata, soudaine et générale, vers le 20 octobre. Depuis plusieurs jours, des placards partout répandus, le refus des conscrits de se présenter, des municipalités attaquées ou même faites prisonnières, des arbres de la liberté coupés, tous ces signes annonçaient un mouvement qui se préparait. Les forces militaires françaises étaient partagées en deux divisions ; la vingt-cinquième qui avait son siège à Luxembourg, sous le commandement du général Micas ; la vingt-quatrième à Bruxelles, sous celui du général Béguignot. Ces deux divisions comportaient ensemble un effectif de huit à neuf mille hommes ; mais on prétendait que la plupart de ces soldats âgés, fatigués, infirmes, étaient peu propres à un service actif : c'étaient des garnisons de forteresse plutôt que des troupes de campagne [1]. Chaque

[1] Lettre du ministre de la guerre au ministre des finances, du 24 septembre 1798 ; lettre du commissaire de la Meuse-Inférieure, du 13 octobre. — Dépôt de la guerre.

département avait à son chef-lieu une subdivision : dans la vingt-quatrième, les généraux de brigade Bonnard et Dulaurent ; dans la vingt-cinquième, les généraux Morand, Chabert, Jardon, Pamphile-Lacroix. En outre des troupes de ligne, on pouvait compter sur les brigades de gendarmerie, bien peu nombreuses, il est vrai, et, dans certaines parties du pays, trop ignorantes de la langue et des usages, mais, comme toujours, troupe d'élite et qui mérita pendant cette campagne les éloges de tous les généraux qui l'employèrent.

Le premier incident d'émeute se passa à Wolmerdange (Forêts) où deux cents conscrits battirent la campagne et jetèrent à l'eau l'arbre de la liberté. Le 17 octobre, rassemblements à Echternach et à Remich, à l'extrémité orientale du département ; cinquante jeunes gens armés de gros bâtons crient : Vive le Roi ! Ils ne veulent pas partir. A Luxembourg, les conscrits partent en chantant ; on les trouve mieux disposés que leurs parents ; mais, tandis que le commissaire s'en réjouit, qu'il annonce encore que dix-sept conscrits de Baschange viennent d'arriver musique en tête et arborant un drapeau tricolore, le même jour (24 octobre), il se résigne à confesser que tels conscrits sur lesquels il comptait ne sont pas venus ; que les hussards ont refusé de marcher ; que les agents municipaux se sont absentés et que les conscrits ont déclaré qu'ils ne s'en iraient que par la force. (Ils craignaient le retour des Autrichiens et voulaient se réserver cette excuse.) Le commissaire demande cinq ou six mille hommes ; qu'est-ce que les deux cents hommes de la place de Luxembourg à distribuer sur une surface de deux cent soixante-huit lieues carrées ? En même temps, les nouvelles de l'insurrection arrivent de partout, de l'Escaut, de la Dyle, des Deux-Nèthes. « C'est la faute des prêtres insermentés, s'écrie le commissaire ; je demande leur déportation : appuyez moi [1]. »

Pendant qu'on envoie des troupes à Echternach, on apprend que quinze cents révoltés sont venus en trois colonnes sur Saint-Vith (Ourthe), qu'ils ont lié et garrotté le commissaire ; mêmes nouvelles du commissaire de Reuland et d'autres. « Ils brûlent les archives, scient l'arbre de la liberté, dressent une croix à la place et font chanter une grand'messe aux prêtres non assermentés [2]. » Les voici à Malmédy, au nombre de trois mille ; les

[1] Correspondance des généraux à l'intérieur. — Dépôt de la guerre.
[2] Voici le texte d'un mot d'ordre que les insurgés faisaient sans doute

gendarmes ont dû se retirer. (Lettres du 28 octobre.) Deux jours plus tard, on les signale à Stavelot. Le général Morand fit diriger deux colonnes sur Houzingen (Forêts) ; après vingt-cinq heures de marche, elles attaquèrent les insurgés armés de piques neuves, de bâtons ferrés et de fusils, en tuèrent cent cinquante et en firent trente-cinq prisonniers, « que je vais, écrit le général, diriger incessamment sur Liège pour que vous leur fassiez laver la tête avec du plomb.... Les insurgés portent de grandes croix comme marques distinctives. Tout ceci est l'ouvrage des prêtres insermentés qui, j'espère, avant peu, ne souilleront plus le sol de la République. » Stavelot avait été sommé de livrer à la minute des vivres et des chevaux [1] ; l'aide de camp Veysset s'y rendit avec cent cinquante hommes, tua vingt insurgés et dispersa le reste (1er novembre). »

Éteinte dans un endroit, la révolte reprenait dans un autre. Le 30 octobre, les « brigands » rencontrent les républicains à Clervaux et sont battus. « Carnage horrible, s'écrie le commissaire ; l'éclair n'est pas plus rapide que nos braves soldats ! » Le même jour, après cette défaite de Clervaux, ces rebelles se retirent au nombre de deux cents à Bitbourg, ouvrent les prisons, crient : Vive le Roi ! De plus, la partie wallonne des Forêts se trouve entamée par l'insurrection : à Neufchâteau, le 31 octobre, le peuple est convoqué dans le lieu destiné aux réunions publiques (périphrase qui signifie l'église) pour y célébrer l'office des morts ; en sortant de là, on parcourt les rues en criant : Vive l'Empereur ! on pille les archives municipales, on en jette les registres dans la boue ; l'agent municipal et le président refusent d'intervenir ; l'adjoint seul s'y décide.

passer de main en main ; il est manuscrit et à la fois en français et en allemand : « Weiswampach, le 21 octobre 1798. *Très chers frères!* vous êtes invité, très cher chrétien, de vous rendre demain sur le champ, à 9 heures du matin, tout proche de Thommen sur la grande route, mouni (*sic*) des armes à feu et d'autres pour résister et combattre. C'est pour Dieu, pour la religion et pour le bien de tout le monde. Ainsi il ne faut pas manquer de venir sur la place indiquée nommément Thommen. En faute de quoi vous serez puni avec armes et feu. La présente lettre doit passer sans retard par Comanster, Nouvay, Viel-Salm et Salm-ville, etc. » Dépot de la Guerre.

[1] « Stavelot est sommé de livrer à la minute des vivres pour trois mille hommes de pied et quarante chevaux ; fournir en outre vingt-quatre chevaux d'ordonnance sellés et bridés. Fait le 31 octobre au Champ de Mars. Armée chrétienne. (Signé) Crondal. Millet, chef d'administration. » — Crondal était le curé d'Oderhange, très remuant, dit-on ; Millet, l'ex-président de la municipalité de Salm.

En résumé, le 1er novembre, le département des Forêts est agité par l'insurrection à toutes ses extrémités; Luxembourg, Arlon, Grevenmacher, Echternach et Neufchâteau sont mis en état de siège. Quant aux révoltés, ils se battent pour une cause sainte, ils en portent les marques : « Oui, citoyens, écrit le capitaine de gendarmerie Sales, c'est un crucifix à la main et un saint suaire sur la poitrine que les rebelles se font égorger par nos troupes ; près de rendre le dernier soupir, ils baisent cent fois cette image de la superstition, voilà toute la frénésie qu'ils (les prêtres) sont capables d'inspirer à leurs prosélytes. » (Lettre du 1er novembre 1798.)

Dans les Flandres, le mouvement n'est ni moins ardent ni moins simultané [1]. Dans la Lys, aux environs de Courtrai et d'Ypres; dans l'Escaut, vers Renaix et Audenarde, au sud, et dans le pays de Waes, au nord, où elle se relie avec les révoltés des deux Nèthes ; vers Enghien, au nord du département de Jemmapes et remontant par Hal vers Bruxelles ; la partie orientale de la Dyle se rattachant par Louvain et Tirlemont, Aerschot, Diest, aux insurgés de la Meuse-inférieure; enfin, Malines, centre d'action d'où rayonnent les luttes sur Boom, Lierre, Capelle pour se répandre dans la Campine par Herenthals et Turnhout : tel est le vaste champ de l'insurrection.

Dès son premier rapport, par une illusion familière aux généraux dans les guerres de ce genre, le général Béguignot déclare que les rebelles de l'Escaut sont « entièrement soumis ; » il leur a tué près de trois cents hommes ; une commission militaire est attachée à l'armée pour juger les prisonniers. On annonce en même temps un combat acharné à Tête de Flandres, en face d'Anvers, et au fort Lillo sur l'Escaut. Le général Béguignot se porte le 25 octobre sur Waelhem ; à peine est-il sorti de Malines que les insurgés y entrent, coupent l'arbre de la liberté, s'emparent de plusieurs pièces de canon, de caissons et de munitions. Le général revient sur ses pas, surprend les insurgés : « Mes braves frères d'armes se sont comportés en français, je ne puis vous dire combien de rebelles ont mordu la poussière. Je ne connais encore qu'un républicain tué. » Le lendemain, à Malines, une commission militaire condamna à être fusillés

[1] Pour la partie du récit relative aux Flandres, je ne m'appuie que sur le *Moniteur*, le Dépôt de la guerre ne contenant aucune pièce relative au rôle du genéral Béguignot dans cette campagne.

quarante et un des révoltés pris les armes à la main. Le même sort échut à quarante-deux autres faits prisonniers aux environs d'Anvers.

« Les insurgés battus de toutes parts sont en pleine déroute, » écrit encore, le 25 octobre, le général en chef ; cependant, à Bruxelles, régnait une grande inquiétude ; le payeur et le receveur avaient fait leurs préparatifs de départ ; des bruits de combats venaient du pays de Waes, de la Campine, d'Enghien, de Hal, d'Ypres même ; les fonctionnaires de Louvain s'étaient repliés sur Bruxelles ; les luttes se multipliaient dans le voisinage immédiat d'Anvers, puis autour de Boom, de Lierre et de Cumptich (nuit du 26 au 27 octobre) ; enfin, signe que la situation s'aggravait malgré toutes les victoires, le pont de Waelhem était rompu, les troupes françaises se retranchaient d'un côté, les séditieux de l'autre ; les communications avec Anvers n'existaient plus depuis deux jours et le général Béguignot fortifiait Malines. Cependant, des renforts de troupes arrivèrent soit du Nord et du Pas de Calais, soit de la Moselle et de la Meuse, soit de la Hollande, et surprirent les insurgés sur leurs derrières. C'est ainsi que deux détachements, l'un venant de Tournai, l'autre de Mons, se rencontrèrent le 27 octobre à Enghien et battirent le pays ; une colonne, venant de Hollande, après avoir passé par Turnhout d'où les révoltés s'enfuirent à son approche, se rendit à Hérenthals où ils avaient réuni un grand nombre de leurs forces. Ils étaient, dit-on, trois mille, leur résistance fut opiniâtre ; ils se retranchaient dans les maisons, tiraient par les fenêtres ; six cents d'entr'eux restèrent sur le terrain ; la moitié de la ville fut brûlée. « Ceci servira d'exemple, » écrivait Béguignot.

Malgré les succès nombreux qu'il accusait ; bien que plusieurs colonnes parties de Malines eussent défait les révoltés, le général Béguignot ne parut pas à la hauteur de sa tâche, à moins que l'on n'eût trouvé peut-être qu'il l'accomplissait avec plus de barbarie que de juste rigueur : les fusillades ordonnées à Malines et à Bruxelles, la ruine d'Hérenthals ; à Leuze, tous les révoltés périssant par le fer ou le feu ; à Duffel, tous ceux qui avaient pris refuge dans le château impitoyablement massacrés [1] : c'étaient

[1] Ces faits ressortent explicitement des correspondances insérées au *Moniteur* et des rapports mêmes du général Béguignot.

des représailles bien sanglantes contre un ennemi sur lequel on se plaisait si souvent à écrire que la victoire était facile et ne coûtait pas un soldat. Le général Colaud fut envoyé de Paris, investi du commandement des 24e et 25e divisions militaires; il arriva à Bruxelles le 1er novembre. Le général Béguignot fut placé sous ses ordres.

Les combats continuèrent; à Boom, à Willebroeck, la résistance fut acharnée; Capelle, sur le canal de Bruxelles à l'Escaut, fut presque entièrement incendiée; Lierre, prise et reprise quatre fois, resta enfin au pouvoir des Français; enfin les rebelles furent expulsés du Sas-de-Gand, d'Hulst, d'Axel et de toute l'île de Cadsand qu'ils avaient occupée.

Le 2 novembre, quinze cents hommes de toutes armes se portèrent de Grammont sur Ninove et en chassèrent les rebelles; le 4, la colonne poursuivit sa route sur Saint-Amand où se produisit une grande résistance; les maisons furent cernées et leurs défenseurs passés au fil de l'épée. Le 5, augmentée de renforts, elle s'avança par Bornhem et mit le feu à la ville pour en chasser les « brigands » qui, ayant perdu quatre cents hommes dans ces diverses rencontres, se retirèrent à Tirlemont et Hérenthals, dans la Campine. La Dyle se trouvant tranquille, le général Colaud y leva l'état de siège, spécialement à Bruxelles et dans les communes où ne s'était produit aucun commencement d'insurrection (14 novembre).

Mais tel était le sort de cette guerre, qu'une victoire n'était jamais définitive : battus, dispersés, les révoltés se reformaient sur un autre point. Il est juste aussi de remarquer que les Français ne remportent plus désormais de faciles triomphes comme au début; ces paysans se sont aguerris, d'anciens officiers autrichiens les commandent, et, à chaque engagement, les bulletins signalent l'acharnement de la résistance. Ainsi, à peine l'état de siège est-il levé dans la Dyle qu'à l'extrémité orientale de ce département, les « brigands » qu'on disait en déroute et perdus dans la Campine, feignent de se rabattre sur Louvain, puis se jettent dans la ville de Diest (13 novembre). Ils étaient trois à quatre mille, bien armés et dans un certain ordre militaire. La garnison sortit, mais ne put empêcher les assaillants de pénétrer dans la ville. On projeta de les y cerner : de Bruxelles, de Louvain, de Tirlemont, de Mayence les colonnes arrivent et se concentrent sous les murs de Diest : « aucun indi-

vidu ne peut s'en échapper. » Cependant, ces hommes si rigoureusement enveloppés jetèrent un pont sur la Demer et évacuèrent la ville. Béguignot prétend qu'ils perdirent cinq cents hommes dans l'évacuation; d'après des rapports civils, cette évacuation se fit si pacifiquement, que le général Chabert, commandant de la Meuse-Inférieure, fut destitué et passa plus tard en conseil de guerre, sous prévention d'avoir favorisé ou tout au moins de n'avoir pas empêché cette évasion [1]. Les républicains rentrèrent dans Diest, levèrent des contributions, prirent des otages qu'ils expédièrent à Bruxelles, arrêtèrent près de cent cinquante prêtres. « Les colonnes mobiles, ajoute le rapport, se sont portées sur différents points de la Campine afin d'y atteindre les révoltés dans les nouveaux postes qu'ils se sont choisis. » On reconnaît aussi que le séjour des « brigands » à Diest « n'a été marqué par aucun excès soit envers les habitants soit envers les fonctionnaires ou les prisonniers français : l'arbre de la liberté est même resté intact. »

Les combats, les victoires des républicains se renouvelaient chaque jour sans aboutir à un résultat définitif. Le 30 novembre, le commissaire de l'Ourthe écrivait : « Deux mois se sont écoulés et les brigands ne sont pas anéantis malgré tous les moyens qu'on a dû employer... Ils ont encore pu se réunir en assez grand nombre pour s'emparer de Hasselt, ville assez considérable, à peine distante de six lieues de la nôtre (Liège), plus rapprochée encore de Maestricht; ils ont osé se montrer jusqu'aux portes des grandes villes, se répandre sur les grandes routes, attaquer les voyageurs, porter la terreur et peut-être l'esprit de rébellion sur les frontières de notre département... » Il se plaignait ensuite de la conduite des militaires français : « Si les plaintes qui nous sont parvenues sont fondées comme elles le paraissent, ces militaires, indignes du nom de soldats républicains, y ont commis de tels excès qu'ils ont mis les citoyens paisibles dans le cas de douter s'il valait mieux tomber entre les mains des brigands qu'entre celles de quelques hussards français [2]. »

[1] Lettre du ministre de la guerre; ordre au général Colaud de le faire arrêter (27 novembre). Chabert fut acquitté.

[2] Lettre de Basseuge, commissaire de l'Ourthe. Une lettre du général Colaud, du 5 décembre, prouve que ces excès n'étaient pas spéciaux au département de l'Ourthe; il ordonne l'arrestation et l'emprisonnement de

Le dernier fait d'armes important que nous relevons au milieu de cette multitude de combats eut lieu près de Hasselt (Meuse-inférieure). C'était le 5 décembre. Les révoltés s'en étaient emparés et avaient osé envoyer au général Jardon à Louvain deux trompettes avec un cartel d'échange de prisonniers. Le général les attaqua à dix heures du matin ; le combat dura avec « un archarnement sans exemple » jusqu'à quatre heures de l'après-midi, où les républicains entrèrent dans la place. Le massacre commença alors et dura jusqu'à dix heures du soir. Le terrain, sur une étendue de trois lieues entre Tirlemont, Saint-Trond et Tongres, était jonché de morts et de mourants. Tout d'abord, on en évalua le nombre à deux mille; Jardon, plus modéré, parle de sept à huit cents. Il y eut beaucoup de prisonniers. Les Français prirent le trésor des révoltés, leur artillerie, leurs bagages. Cette victoire fut annoncée le soir même à Bruxelles à son de trompe et à la lueur des torches. Le général Micas adressa au général Jardon ses félicitations sur le ton le plus enthousiaste.

Mais, non plus que les autres, cette déroute ne fut définitive. Les révoltés se retirèrent par la route de Saint-Trond, se jetèrent tantôt du côté de Louvain, tantôt du côté de Tirlemont. Les troupes françaises, marchant au hasard et négligeant de se faire éclairer par les gens du pays, suivaient avec peine les traces des révoltés. Le 12 décembre, un détachement parti d'Anvers les rencontra et les battit à Vilknivort (*sic*) ; « il les extermina, dit le rapport, et continue de poursuivre le reste. » Cette naïveté, échappée au général Colaud, exprime bien le caractère de cette guerre, toujours finie, toujours recommençant. On levait l'état de siège, et Louvain, Bruxelles, Anvers et autres villes étaient signalées comme ayant besoin d'être contenues par la force armée. « Envoyez copie de ce rapport au ministre de la guerre, écrit Rewbell impatienté, pour qu'il donne des ordres si précis qu'on n'entende plus parler des Deux-Nèthes et de la Campine. En vérité, on dirait qu'on n'en veut pas finir. »

Depuis le 10 décembre, Colaud n'était plus commandant en chef : sur les plaintes que les administrations centrales avaient

tous les officiers et sous-officiers du détachement de la quarante-huitième demi-brigade qui a pillé dans un village en sortant de Lierre et annonce qu'il provoquera leur destitution auprès du ministre de la guerre. — Dépôt de la guerre.

élevées contre lui, le Directoire l'avait destitué, avec ordre de se rendre directement à l'armée de Mayence. Mais, quatre jours après, sur d'autres informations, on le rétablit dans ses fonctions. Il signala sa rentrée par une proclamation où il annonça que le Directoire, par arrêté du 7 décembre, promettait l'oubli du passé si, avant le 30 courant, les conscrits pouvaient justifier qu'ils eussent exécuté la loi ; il finissait par une exhortation bienveillante aux familles. Colaud fit colporter cette proclamation, non pas par les agences municipales dont il avait appris à se défier, mais par des officiers qui y ajoutaient verbalement les explications convenables, entre autres que la première classe seulement était appelée et non les cinq à la fois ; en somme, ils rencontrèrent un accueil favorable, et, dès le 25 décembre, Colaud put dans un rapport d'ensemble constater une situation meilleure [1]. A la fin de janvier 1799, il expose que « le calme et la tranquillité règnent dans les neuf départements réunis ; que les impositions rentrent avec une activité étonnante ; que les receveurs ne suffisent pas à l'empressement des contribuables... La gendarmerie profite du passage des colonnes mobiles pour les différentes arrestations... Les Forêts et l'Ourthe sont complètement pacifiées. »

Restaient les prêtres, auxquels l'administration militaire ne pardonnait pas plus que l'autorité civile ; pendant ces trois mois de guerre, ils avaient été traqués à outrance et devaient l'être une année encore : c'est ce qu'il nous reste à raconter brièvement [2].

[1] « Dans les Forêts, les conscrits sont tous partis ; les prêtres insermentés ont été arrêtés en grand nombre ; le calme se rétablit. — Dans Sambre et Meuse, six cent soixante-quinze conscrits sont partis sur mille ; l'arresta tation des prêtres se fait activement ; il y a apparence de tranquillité. — Dans la Meuse-Inférieure, on s'occupe de toutes ces choses ; mais l'esprit n'est pas bon ; quelques bandes existent encore et sont poursuivies par le général Lacroix. — Dans l'Ourthe, les contributions rentrent lentement. — Dans les Deux-Nèthes, les impositions sont presque entièrement payées : le désarmement continue ; le mauvais esprit est contenu par la présence des troupes. — Dans la Dyle, les conscrits commencent à partir ; la plupart de ceux qui étaient partis ont déserté en route. Les impositions rentrent plus lentement qu'ailleurs ; quelques bandes de voleurs, à qui l'on avait ouvert les prisons, courent la campagne. — Dans le département de Jemmapes, à Mons, les lois s'exécutent ; à Tournai, la force armée fait rentrer les impôts ; à Charleroi, les conscrits ne se présentent pas ou désertent. »

[2] Voici ce qu'il advint des généraux employés à la répression de la Vendée Belge. — Béguignot, sénateur, comte de l'Empire, mourut à Paris le 30 sep-

V

Bien avant que l'insurrection n'éclatât, plusieurs commissaires du Directoire en Belgique avaient réclamé la déportation en masse des prêtres insermentés. « La mesure que vous proposez, avait répondu le ministre de la police, alors Lecarlier, est trop générale pour pouvoir être juste. » (Juin 1798.) Dès les premiers jours de la révolte, généraux et commissaires se montrèrent d'accord à l'imputer aux prêtres et demandèrent à Schérer, ministre de la guerre, d'intervenir auprès du Directoire pour obtenir leur déportation. Alors furent rendus, le 14 brumaire an VII (4 novembre 1798), neuf arrêtés uniformes pour les neuf départements, avec la liste des prêtres spéciale à chacun d'eux. Cet acte monstrueux qui, sans choix ni distinction, enveloppait dans une condamnation commune et identique tous les prêtres inscrits au tableau de chaque département, mérite d'être connu dans son texte exact et intégral : le voici.

« Le Directoire Exécutif, après avoir entendu le rapport du ministre de la police générale, et vu les pièces à l'appui, desquelles il résulte que les prêtres et moines des départements réunis qui ne se sont point soumis à la loi du 7 vendémiaire an IV sur la police des cultes et n'ont pas prêté le serment exigé par celle du 19 fructidor an V, sont les plus cruels ennemis de la France, qu'ils ont constamment entravé l'action du gouvernement, avili les institutions républicaines et occasionné des troubles, aigri les passions, propagé le fanatisme, répandu des libelles incendiaires et dévoué les fonctionnaires publics aux poignards des assassins, tenu des oratoires privés, présidé des conciliabules et organisé l'insurrection générale qui vient d'éclater dans ces contrées ;

« Considérant que, fidèles au système anticivique qu'ils ont embrassé dès le commencement de la Révolution, ils n'ont cessé d'abuser de leur influence pour égarer le peuple et l'exciter à toutes sortes

tembre 1808. — Colaud, sénateur, comte de l'Empire, pair de France et chevalier de Saint-Louis en 1814, mourut à Paris le 3 décembre 1819. — Chabert, baron sous l'Empire, mourut à Grenoble à la fin du gouvernement de Juillet à près de quatre-vingt-dix ans. — Morand, nommé baron en 1808, fut tué le 2 avril 1813 à Lunebourg. — Micas, chevalier de Saint-Louis en 1814, mourut le 7 mai 1825. — Jardon fut tué le 25 mars 1807 à Guimaraens (Portugal).

d'excès ; considérant que leur coupable coalition avec les ennemis extérieurs de l'État est d'autant plus dangereuse et répréhensible dans les circonstances actuelles qu'elle a évidemment pour objet d'allumer la guerre civile et d'empêcher l'exécution des lois républicaines ;

« Considérant enfin que la tranquillité publique ne pourra jamais renaître ni se consolider dans les départements réunis tant qu'ils seront soumis à l'influence de ces êtres pervers :

« Arrête, en vertu de l'art. 24 de la loi du 19 fructidor :

Art. 1er.

« Seront arrêtés et déportés hors du territoire de la République les prêtres du département (ici le nom) ci-après-nommés (suit la liste).

Art. 2.

« Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé »

Armés de cet arrêté, les agents du Directoire n'avaient plus d'enquêtes à faire, de renseignemens à recueillir, de preuves ni de justifications à rechercher : toute une classe de citoyens était présumée coupable, chaque individu qui en faisait partie était susceptible d'arrestation. Huit mille prêtres environ [1] se trouvaient sous le coup de cette menace officielle : pour eux désormais, plus de sécurité, plus de droits civiques ; ils ne pouvaient pas même être innocents, ils étaient suspects ! Cette condition de mise hors la loi eut deux conséquences : elle jeta la majeure partie du clergé par delà les frontières à l'abri de la persécution ; ceux qui restèrent durent se cacher et n'en eurent que plus d'influence, sans parler de ceux que l'indignation et le sentiment

[1] Ce nombre se répartit ainsi : Dyle, 1501 ; Deux Nèthes, 1111 ; Escaut, 642 ; Lys, 856 ; Jemmapes, 882 ; Sambre-et-Meuse, 884 ; Forêts, 417. Ourthe, 142 ; Meuse-Inférieure, 1043. Total : 7478. — Ces chiffres résultent des tableaux dressés en l'an VIII par les administrations centrales (Arch. Nat., F7, 7701) ; pour les Deux-Nèthes, l'arrêté que reproduisent les *Annuaires de Malines* porte 1978 noms ; dans le tableau de l'an VIII, il n'y en a que 1111 ; pour l'Ourthe, 142 est le chiffre des prêtres relevés de la déportation en l'an VIII : est-ce celui des déportables ? Je ne l'affirme pas. Si, au total de 7478 prêtres visés par l'arrêté du 14 brumaire, on en ajoute 585 visés par des arrêtés antérieurs, et 162 environ par des arrêtés postérieurs, on arrive à un total général de 8225. Mais ce chiffre n'est pas rigoureux, il y a beaucoup de doubles emplois.

de la défense personnelle associèrent plus activement à l'insurrection. Si l'on en croit les rapports de quelques généraux, plusieurs fois on trouva des prêtres, soit parmi les morts des champs de bataille, soit parmi les prisonniers ; quand les révoltés arrivaient dans une ville, leur premier acte était de faire chanter une messe solennelle ; la retraite d'Hasselt « avait eu pour précurseur une absolution générale que quatre coquins sacerdotaux leurs (*sic*) avaient donnée sur la place de cette malheureuse commune [1]. » Dans son rapport du 25 novembre, le général Béguignot écrivait : « On a remarqué à la tête de chaque colonne de brigands une fourmilière de prêtres, le crucifix à la main, qui prêchaient au nom d'un Dieu de paix l'égorgement des citoyens. » Mais cette allégation, ornée d'antithèses, perd un peu de son poids, si l'on observe que c'est à un journal soudoyé par le Directoire, *le Rédacteur*, que le général Béguignot envoyait cette phrase à effet [2].

Bien que le *Moniteur* signale à plusieurs reprises des captures de centaines de prêtres, nous constatons que, dans l'année qui suivit les fameux arrêtés du 14 brumaire, il ne débarqua à l'île de Ré que cent quarante-quatre prêtres et à l'île d'Oleron, que cent vingt-cinq. C'est beaucoup sans doute ; mais, eu égard aux sept mille quatre cent soixante-dix-huit noms visés, n'est-ce pas une infime proportion ? Elle s'explique par l'émigration volontaire du plus grand nombre et par les difficultés que rencontraient toujours les arrestations. Mallarmé, qui ne manquait pas de zèle, écrit le 2 décembre : « Je me suis borné quant à présent aux mesures partielles ; je les combinerai de manière à ce qu'elles soient les moins ostensibles, qu'à cet effet elles n'achèvent pas de jeter l'alarme déjà suscitée par l'arrestation de quelques-uns de ces fanatiques... Je m'attacherai principalement à la commune de Bruxelles et à celles adjacentes aux grandes routes et partout où les colonnes doivent se transporter. Je ferai en sorte, citoyen ministre, que le territoire du département de la Dyle soit entièrement purgé de ces insectes venimeux... Je désire n'en laisser jamais un nombre quelconque plus de vingt-quatre heures dans cette commune qu'il importe

[1] Lettre du chef d'escadron, Maupoint, commandant par intérim la dix-septième division de gendarmerie nationale. — Dépôt de la Guerre.
[2] *Moniteur* du 9 frimaire an VII (29 novembre 1798).

de maintenir dans le plus grand calme ; à cet effet, on doit éviter le sujet le plus légitime de trouble ou de murmure [1]. »

Dans les Deux-Nèthes, on les trouve fort difficilement. Le 19 novembre, le commissaire de police de la deuxième section d'Anvers se transporte à onze heures du soir avec une compagnie de gendarmerie dans plusieurs maisons de la ville. Il sonne, on le laisse sonner ; au bout d'une heure, le propriétaire lui répond par la fenêtre qu'il enfreint la constitution, et le commissaire se retire. Ailleurs, las du bruit, on coupe le fil de la sonnette ; si la police réussit à entrer, elle trouve « le lit fort chaud et la chandelle renversée ; » le plus souvent, celui qu'elle cherche est parti depuis plusieurs semaines. En résumé, sur vingt-neuf, vingt-quatre étaient absents ou venaient de fuir ; cinq seulement furent arrêtés. Le 20 novembre, à Wuestwezel, un autre commissaire se met en quête de dix-huit prêtres avec deux sections de gendarmerie. Tous sont absents, « même un, dit le rapport, car il est mort depuis six mois. » Le 21 novembre, à Hoogstraeten ; le 22, à Rycke-vorsel, à Merxplas, à Meir, à Meerle, à Minderhout, sur trente-deux prêtres, on en arrête un, sexagénaire et malade, plus un curé et son vicaire ; le 7 décembre, à Bornheim, sur trente et un prêtres, on ne saisit qu'un octogénaire apoplectique, qu'on laisse chez lui à la garde de deux citoyens. Aussi, le commissaire près l'administration municipale écrivait-il le 23 novembre : « La déportation n'a eu d'autre succès dans son exécution que d'appréhender quelques vieux chanoines, lesquels sont en ce moment soit chez eux soit chez des amis [2]. »

C'est du département des Forêts (Luxembourg) que vint à l'île de Ré, à la suite de l'arrêté du 14 brumaire, le premier groupe de déportés. Ils arrivèrent le 2 janvier 1799 : comme le voyage durait généralement deux mois, on peut reporter à la fin d'octobre la date de leur arrestation. Ce fut comme une *razzia ;* on les conduisit à Etalle ; là, réunis dans le poêle de la cure, un commissaire les invita à obéir aux lois, leur promettant les faveurs de la république, des postes avantageux. Le P. Leclerc, ancien jésuite de Herbeumont, les exhortait à rester fidèles ; sauf deux, aucun ne prêta serment. Ils furent conduits à Luxem-

[1] Arch. Nat. F[7], 7308.
[2] Procès-verbaux publiés dans les *Annuaires de Malines.*

bourg, à l'abbaye du Munster ; dix jours après, on les fit descendre dans la cour, ils furent placés sur plusieurs rangs, ayant en face d'eux des pelotons de soldats armés ; le commandant ordonna de charger les armes ; puis, quand tous ces malheureux s'attendaient à être fusillés, on leur lut un arrêté de déportation. Les plus âgés et les infirmes restèrent dans les prisons de Luxembourg ; les autres, au nombre de trente-sept, furent expédiés à l'île de Ré. C'étaient des religieux de l'abbaye d'Orval, des carmes d'Arlon, des bénédictins d'Echternach, de Münster, des dominicains de Luxembourg, des curés, des vicaires, des desservants du diocèse de Trèves.

Le 12 janvier 1799, autre convoi, principalement de prêtres de la Dyle, augustins, récollets, capucins : parmi eux se trouvait de Braecknier (Antoine Joseph Dominique), imprimeur et rédacteur de l'*Impartial Bruxellois :* en tout, vingt-six individus. Le 17, quarante-cinq prêtres des diocèses de Gand, Bruges, Liège, Namur, Malines ; le 13 et le 22 février, en deux convois, quatorze prêtres des diocèses de Gand et de Bruges ; le 6 mars, quatre capucins de Mons, de Nivelles, de Louvain et d'Audenarde ; le 15, dix-huit prêtres ou religieux des diocèses de Bruges, Tournai et Gand, des prémontrés de Furnes, des récollets d'Ypres. A partir du 15 mars 1799, aucun prêtre belge ne débarque à l'île de Ré ; il y en avait au total deux cent quatorze.

Ce n'est pas que la persécution fût close, mais les déportables avaient reçu une nouvelle direction. Par une lettre du 9 décembre 1798, le ministre de la police générale avait invité les commissaires du Directoire à les acheminer sur l'île d'Oleron, « pour y être reclus dans la citadelle, jusqu'au moment où ils seraient embarqués. » Le 3 février, il y arriva six prêtres du diocèse de Bruges ; le 13, vingt-huit autres, presque tous du même diocèse ; le 7 mars, dix-sept des diocèses de Gand, Anvers, Bruges et Tournai ; le 23 avril, sept des diocèses de Trèves, Liège et Malines ; le 9 mai, trente-cinq principalement de Bruges et de Liège ; 1er juin, sept dont cinq bénédictins de Malmédy. Trois mois et demi se passent, au cours desquels nous ne relevons aucun nom de prêtre belge. Y eut-il alors un ralentissement dans les recherches ou des insuccès prolongés ? Du 13 septembre à la fin d'octobre, nous notons vingt-quatre prêtres

de l'Ourthe, de la Lys et d'ailleurs [1]. — Total : cent vingt-quatre prêtres belges à l'île d'Oleron, c'est-à-dire la moitié des déportés de cette île.

Un certain nombre de prêtres qui, ayant été arrêtés, n'allèrent ni à la Guyane ni à l'île de Ré ni à l'île d'Oleron, furent emprisonnés en Belgique ou en France. C'est à Gand, au couvent des Alexiens, qu'il y en eut le plus grand nombre : cent quatorze. Quelques-uns y étaient entrés avant fructidor ; soixante-trois au cours de 1798, quarante-six en 1799. Parmi les religieux, j'ai noté François Ackerman, dominicain à Lokeren, alors âgé de vingt-neuf ans ; en 1803, vicaire de Baesrode, en 1806, d'Oordegem, il fut plus tard curé du grand béguinage de Gand. C'est par ses soins que l'ordre des dominicains fut rétabli en Belgique; le 7 décembre 1835, il reprit l'habit religieux, fut vicaire provincial jusqu'en 1841, et mourut, après une longue maladie, le 5 novembre 1847. A Bruges, il y eut quarante-trois détenus, tous de Bruges ou des environs ; à Malines, quinze, tous de Malines ; trois ou quatre exemptés de la déportation, à cause de leur grand âge ou de leurs infirmités. A Anvers j'en trouve quatre, à Namur, six, à Nivelles, deux ; mais ces chiffres sont certainement bien au dessous de la vérité. Des deux prisonniers de Nivelles, l'un était Decoux, âgé de quatre-vingts ans; l'autre, de Houwer, curé de Watermael, avait été arrêté à l'autel pendant qu'il disait la messe. Une douzaine de prêtres, les seuls du

[1] Le fait suivant prouve que certains commissaires n'avaient rien relâché de leur rigueur. — Il y avait à Diest, cette petite ville qu'avait signalée un des grands événements de la guerre des « brigands », dix-sept prêtres que l'agent municipal avait déclaré avoir sous la main et que pourtant il ne se pressait pas d'arrêter. Le 15 mai 1799, le commissaire, Rouppe, lui en exprime sa surprise. L'agent répond que tels sont sexagénaires ou infirmes, que tels sont bons républicains « J'ai suivi en tout point, ajoute-t-il, les instructions que me prescrit la lettre du 26 fructidor ; je serais un scélérat si j'outrepassais ce qu'elle me prescrivait. » Rouppe insiste et lui signifie d'avoir à exécuter l'arrestation dans les vingt-quatre heures, sous peine de destitution et de forfaiture. L'agent essaie ou feint ; on trouve trente à quarante chasubles, des calices, etc., mais de prêtre, aucun. Le 12 juillet, la gendarmerie se rend à la maison commune ; le maréchal des logis soulève une trappe chez le concierge et y découvre, qui ? le fils même du concierge, bernardin, Marcel Robert Rosa. « Tout en approuvant la conduite que vous avez tenue en cette occasion, écrit Rouppe, je ne puis que vous rappeler, citoyen, que vous m'êtes encore comptable de seize autres prêtres... » *Ann. de Malines*.

moins dont nous ayons les noms, furent internés dans quelques villes de France : Cambrai, Arras, Noyon, Maubeuge, Avesnes, Valenciennes ; il y en eut aussi à Paris, à la prison du Temple et à Versailles. Enfin, quelques-uns furent transportés par mesure administrative au-delà du Rhin ; nous en avons cité plus haut qui furent dans ce cas.

Le 18 brumaire rapatria les déportés et délivra les détenus, sinon immédiatement, du moins dans les premiers mois de l'année 1800. Les Belges profitèrent même plus largement que les Français de la justice du Premier Consul ; à leur égard, les élargissements se firent en bloc. La police de Fouché n'en surveilla pas moins de très près la reconstitution du clergé belge, et plus d'un de ses actes vint fréquemment témoigner que Bonaparte n'avait entièrement renoncé ni à la loi de fructidor ni aux procédés arbitraires du Directoire.

En résumé, trente prêtres déportés à la Guyane, dont vingt-quatre périrent et six seulement revirent la Belgique ; deux cent quatorze à l'île de Ré ; cent vingt-quatre à l'île d'Oleron : voilà, en chiffres certains, le bilan de la déportation belge. Ajoutons et ces deux cent vingt prêtres détenus en Belgique ou en France, chiffre certainement très au dessous de la vérité, et ces milliers de religieux et de prêtres frappés tous et chacun d'une condamnation nominative, dont la plupart se résignèrent à l'exil, dont tant d'autres consentirent à vivre sous un régime permanent de terreur, d'alertes, de menaces, de persécution incessante, inexorable : tel fut l'état du clergé en Belgique, de septembre 1797 à novembre 1799. Aucune région de France ne fut aussi durement éprouvée ; nulle part les commissaires du Directoire ne se jetèrent sur les prêtres avec une âpreté et un acharnement aussi fanatiques. Mais le patriotisme et la foi s'unirent pour résister, et, comme les déportés, les vaincus du champ de bataille ne furent que les vaincus d'un jour.

VICTOR PIERRE.

MÉLANGES.

I

LES RÉVÉLATIONS DE SAINTE THÉRÈSE[1].

Les incrédules aiment à se figurer le savant catholique vivant au milieu de continuelles alarmes. Chaque découverte scientifique, donnant l'explication de faits longtemps enveloppés d'un profond mystère, n'enlève-t-elle pas quelque chose à l'empire du surnaturel ; et la foi n'oblige-t-elle pas à voir partout le surnaturel dans le monde, ne doit-elle pas être ébranlée chaque fois que la science arrive à constater un phénomène naturel là où l'on avait longtemps cru voir l'action d'une cause supérieure à toutes les forces de la nature ? Les adversaires de la religion révélée n'en doutent pas, et, il faut bien le dire, beaucoup de catholiques semblent le craindre.

Ces assurances et ces craintes font également sourire celui qui a le bonheur de croire et de bien connaître les obligations que sa foi lui impose. Il sait que les faits miraculeux qu'il doit croire sont en très petit nombre : ils se réduisent à ceux que Jésus-Christ et les apôtres ont présentés comme des preuves de leur mission divine, et qui se trouvent consignés comme tels dans les saints livres. Or cette classe de prodiges a résisté assez victorieusement à tous les assauts de la science incrédule pour ne donner aucun sujet de trouble. Ce ne sont assurément pas les hypothèses d'un Strauss ou d'un Renan qui en ont ébranlé la certitude, et on attendra longtemps encore l'esprit ingé-

[1] *Les phénomènes hystériques et les révélations de sainte Thérèse*, par G. Hahn, S. J., professeur de physiologie au Collège de la Compagnie de Jésus à Louvain (Extrait de la *Revue des Questions scientifiques*, 1883). Louvain, J. Desbarax, 1883, grand in-8° de 183 p.

nieux qui expliquera par des causes naturelles la résurrection de Jésus-Christ ou de Lazare, ou la guérison instantanée du paralytique de naissance.

Quant à tous les autres faits qu'on a pu qualifier de miraculeux, le savant chrétien est aussi libre que l'incrédule d'en apprécier la vérité et le caractère. La seule différence qu'il y ait entre eux à cet égard, c'est que le croyant n'est pas obligé de nier *à priori* et gratuitement la possibilité d'une intervention surnaturelle.

Ces réflexions viennent naturellement à l'esprit à la lecture du beau travail que nous voulons faire connaître à nos lecteurs. Il a été écrit en réponse à une question mise au concours l'année dernière par l'évêque de Salamanque à l'occasion du troisième centenaire de la mort de sainte Thérèse. Cette question avait pour objet de défendre le caractère surnaturel des révélations de la sainte contre les attaques de l'incrédulité. Le jury chargé de décerner les récompenses comprenait deux membres de l'Académie royale d'Espagne, deux chanoines de Salamanque, le vice recteur et un professeur de droit de l'université de cette ville, le recteur du collège de San Carlos, le provincial des dominicains, le prieur du couvent de San Esteban, le recteur du collège des Nobles irlandais. Or ce jury, à l'unanimité des ses membres, non seulement a jugé le mémoire du R. P. Hahn supérieur à celui de ses concurrents, mais encore lui a reconnu un mérite absolu tel qu'il a voulu augmenter en sa faveur la valeur du prix destiné au vainqueur du concours.

La composition du jury donne toute garantie quant à la sûreté des principes théologiques de l'auteur. Occupons-nous seulement ici du côté scientifique de son mémoire.

Dans un travail de ce genre, il importe avant tout de bien déterminer la marche à suivre et les principes de critique qui doivent y guider. Le R. P. Hahn n'y manque pas, il le fait avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. « Mon plan, dit-il, me commandait deux choses : la première, de ne jamais faire intervenir ni l'autorité de l'Église ni les principes que la foi seule nous enseigne ; la seconde, de n'apporter que des faits parfaitement démontrés [1]... Je n'accueillerai dans ce mémoire que des faits absolument incontestables, des faits que les incrédules eux-mêmes ne seront pas, je pense, tentés de rejeter pour insuffisance de preuves. On pourra discuter mes conclusions, mais j'ai la confiance qu'on n'élèvera pas de doutes sur la réalité des phénomènes. C'est assez dire que je ne fais pas un plaidoyer, mais une enquête ; je recherche la vérité, n'altérant rien sciemment, ne déguisant rien. J'aborderai successivement les trois

[1] Page 9.

questions suivantes : 1° Est-il quelqu'une des révélations de sainte Thérèse qui, considérée en particulier, présente un gage certain d'une origine surnaturelle ? 2° Sainte Thérèse nous offre-t-elle, dans ses qualités personnelles, une garantie assurée qu'elle ne fut pas accessible à l'illusion ? 3° Ses révélations, dans leur ensemble, présentent-elles des caractères qui suffisent à les distinguer des visions d'origine purement naturelle [1] ? »

La première de ces trois questions est bientôt résolue. En effet, « quelles peuvent être, quand il s'agit d'une révélation isolée, les preuves certaines et infaillibles de son origine surnaturelle ? Nous n'en voyons pas d'autres que la connaissance claire et incontestable d'une vérité naturellement impénétrable pour celui qui reçoit la révélation ou l'existence d'un miracle, certain et incontestable lui aussi, et tellement lié à la vérité de la révélation qu'il faut, ou bien que la révélation soit vraie, ou bien que le miracle soit faux [2]... Mais, pour que la conclusion ait la rigueur scientifique que nous recherchons dans ce mémoire, il faut de toute nécessité que la prophétie ou le miracle soit démontré scientifiquement, c'est-à-dire jusqu'à l'évidence [3]. » Or aucune des révélations de sainte Thérèse, considérées isolément, ne se présente accompagnée d'un fait surnaturel sensible qui puisse être établi avec cette certitude exigée par la science.

Reste à étudier ces révélations dans leurs caractères généraux. Cette étude remplit toute la suite du mémoire. Elle est conduite avec une clarté, une franchise et une rigueur qui en font un parfait modèle d'un travail scientifique. Nous n'aurons guère qu'à l'analyser, en continuant à laisser le plus souvent la parole à l'auteur.

« Vis-à-vis d'un rationaliste, ce serait se donner une peine inutile de vouloir examiner le caractère de sainte Thérèse sans faire entrer comme terme de comparaison les dispositions organiques et psychiques des personnes atteintes d'un mal connu de tout temps, mais plus profondément étudié de nos jours, l'hystérie. A qui parle de visions, de révélations, surtout de visions et de révélations féminines, le premier mot qu'on oppose est celui d'hystérie. On ne peut disconvenir que l'hystérie donne la raison de beaucoup de phénomènes extraordinaires et anormaux que le vulgaire serait fort tenté d'attribuer à l'intervention d'esprits bons ou mauvais. Mais tout est-il explicable par l'hystérie et, en particulier chez notre sainte, ne trouvons-nous rien, soit dans son caractère, soit dans ses révélations,

[1] Page 12.
[2] Page 13.
[3] Page 14.

qui ne puisse se ramener à cette affection assez commune dans son sexe? Voilà le problème que nous avons à examiner.

« Nous maintenant toujours sur le terrain solide des faits et des observations, nous exposerons en premier lieu les phénomènes qui caractérisent l'hystérique, d'abord en dehors de ses attaques, puis pendant les crises elles-mêmes ; et, reportant ensuite notre attention sur la sainte, nous verrons également ce qu'elle était en dehors de ses visions, et ce qu'elle éprouvait dans les moments remarquables où elle se croyait sujette à l'influence des agents du monde surnaturel. Par là nous résoudrons la seconde et la troisième question. La considération de l'état normal de la sainte nous dira si elle était facilement accessible à l'illusion, objet de la seconde question ; et l'examen des visions nous montrera si elles offrent les garanties que peut exiger un homme de bonne foi, ce qui faisait l'objet de notre troisième question [1]. »

A la suite de cette introduction, le P. Hahn décrit longuement, d'après les observations faites pendant plusieurs années à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris — observations dont il a pu contrôler de ses yeux la parfaite exactitude, — les phénomènes morbides qui caractérisent l'hystérie, et particulièrement la *grande hystérie* ou *hystérie épileptique* [2]. Nous ne relèverons dans cet intéressant exposé qu'une page d'une importance spéciale pour les conclusions du mémoire.

« Pour compléter notre description de l'état ordinaire des hystériques en dehors des accès, il nous reste à parler des facultés intellectuelles. Généralement ces dernières ne sont point suffisamment équilibrées ; l'intelligence peut être vive, facile, elle est capable de s'élever aux sommets de l'art et de la poésie, mais elle manque de frein. Le jugement fait défaut. Les hystériques n'ont pas non plus en partage cette volonté virile qui va sans relâche vers un but... Les hystériques de la Salpêtrière sont pour la plupart des jeunes filles volages, légères, qui n'ont pas trouvé en elles-mêmes assez d'énergie pour résister aux attraits du plaisir et d'une vie licencieuse. Si elles n'ont point la candeur et la simplicité des enfants, elles en ont les caprices et les lubies, s'irritant, pleurant, riant pour des riens.

« Ce serait calomnier les hystériques que de les assimiler toutes à celles de la Salpêtrière ; un très grand nombre cependant, même en dehors de cet hôpital, se font remarquer par le peu de consistance de leur jugement et de leur volonté. Sur quarante et une observations recueillies par M. Richer parmi les malades étrangères à la Salpê-

[1] Page 16.
[2] Pages 17-39.

trière et consignées dans les *Études cliniques*, dix-huit décrivent le caractère intellectuel et moral des personnes observées ; de ces dix-huit descriptions, seize signalent soit l'irritabilité, soit la jalousie, soit l'esprit tyrannique, soit la mélancolie, soit la timidité, soit les douleurs imaginaires des sujets atteints d'hystérie. Dans deux seulement, je trouve la personne décrite comme ayant le caractère jovial en dehors de ses crises, et étant également recommandable par les qualités de l'esprit et du cœur.

«... La coïncidence entre les phénomènes organiques et les phénomènes intellectuels chez les hystériques n'est donc pas due au hasard ; c'est le résultat de cette grande loi qui rend l'âme et le corps solidaires en vertu de leur union intime et des actions réciproques qu'ils exercent à chaque instant. Grâce à sa liberté cependant, l'âme peut se soustraire jusqu'à un certain degré à cette dépendance du corps ; si elle n'est pas maîtresse de ses impressions, si parfois la tristesse ou la mélancolie s'impose à elle, elle peut cependant faire dominer sa volonté et diriger ses actions extérieures, non d'après ses impressions, mais d'après la droite règle de la raison. Toutefois, pour résister ainsi constamment aux tendances naturelles d'une humeur déréglée, il faut une force de caractère peu commune, et, pour ne point se laisser aveugler par la passion une fois excitée, il faut plus que la dose ordinaire d'intelligence pratique distribuée généralement à la pauvre humanité [1]. »

Voilà le lecteur initié aux connaissances physiologiques nécessaires pour apprécier le cas de sainte Thérèse. Jusqu'à quel point trouve-t-on chez elle les symptômes qui caractérisent l'hystérie ? Il nous sera facile d'en juger, grâce aux nombreux documents parvenus jusqu'à nous, qui nous permettent, comme le dit fort bien le P. Hahn, de reconstituer, jusque dans ses moindres traits, le caractère physique et intellectuel de sainte Thérèse.

De la peinture de ce caractère, que l'auteur fait revivre, pour ses lecteurs, dans une image d'une vivacité saisissante et d'une rigoureuse fidélité [2], ressortent à l'évidence les conclusions suivantes, corroborées encore par le rapprochement de ce que sainte Thérèse rapporte au sujet de ses infirmités avec des phénomènes analogues observés dans ces derniers temps chez des hystériques [3] : « Rarement tant de symptômes accumulés se réunissent pour indiquer au médecin la nature spéciale du mal qu'il cherche à déterminer. Nous sommes ici en présence d'un cas d'hystérie organique aussi prononcé

[1] Pages 23-25.
[2] Pages 41-104.
[3] Pages 104-108.

qu'il peut l'être; la maladie atteint même son plus haut degré. Ce n'est pas un de ces cas d'hystérie vulgaire que le médecin a l'occasion d'observer tous les jours, c'est la grande hystérie, avec ses prodromes, ses contractures et ses attaques si semblables aux crises effrayantes de l'épilepsie [1]. »

Du reste, le rapport des auditeurs de la Rote, dans le procès de canonisation de la sainte, exprime déjà assez nettement cette conclusion. Seulement, par suite de l'imperfection des connaissances de leur temps sur la nature du mal, ils ne l'ont pas caractérisé avec toute la précision désirable. Car, « bien que la grande hystérie et l'épilepsie, dans l'ensemble de leurs caractères, soient deux maladies fort diverses, la première période des crises hystériques est si semblable à l'attaque épileptique que les auditeurs de la Rote, avec tous les médecins de leur temps, ont pu la ranger au nombre des manifestations d'un mal fort supérieur en gravité à l'hystérie, l'épilepsie [2]. » *Sæpe enim*, disent-ils, *epilepsiam... paralysim, corporis tremores... passa fuit.*

« Mais si Thérèse ressemble aux hystériques par la grande susceptibilité et l'excitabilité exagérée de son organisme, elle se distingue complètement du type ordinaire de ces malades par la trempe vigoureuse de son esprit et l'énergie patiente de sa volonté. Les faits qui démontrent cette seconde assertion sont aussi concluants que ceux qui nous ont servi à établir la première [3]. » C'est, en effet, ce que l'auteur du mémoire met hors de doute, en reprenant les principaux traits du caractère de la sainte et en les complétant par de nouvelles citations de ses écrits [4], et il lui est permis de dire en toute assurance : « Nous le demandons : quand on se trouve vis-à-vis d'un esprit si ferme et si persévérant dans ses projets, si habile à en calculer toutes les chances de succès, si peu déconcerté par les difficultés qui se dressent devant son œuvre, les tournant parfois avec une remarquable souplesse, d'autres fois les affrontant fièrement et marchant droit à son but, peut-on lui trouver la moindre ressemblance avec ces filles volages de la Salpêtrière, frivoles, inconstantes, sans énergie, se laissant séduire et dominer par le premier venu, s'amusant avec des jouets, des rubans, riant et pleurant pour des riens ? Avons-nous surpris chez Thérèse une humeur inquiète, jalouse ou tyrannique?... Non ; nous ne voyons en elle que les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, qui en eussent fait, dans une vocation différente, une

[1] Page 118.
[2] Pages 105-106.
[3] Page 118.
[4] Pages 119-134.

épouse parfaite, une mère aimante et dévouée, une femme du monde accomplie [1]. »

Nous avons encore un pas à faire avant d'arriver à la solution de la question qui fait l'objet principal du mémoire.

Il y a dans la vie de sainte Thérèse deux espèces de phénomènes extraordinaires qu'il importe de bien distinguer. La première comprend les apparitions diaboliques et les peines corporelles qu'elle croyait lui avoir été infligées par le démon; la seconde les extases, les visions et les révélations ayant, d'après elle, une origine manifestement divine.

« Jamais la sainte n'a donné au premier groupe la même importance qu'au second. Si on lui eût démontré que les phénomènes attribués par elle au démon dépendaient de causes purement naturelles, elle eût été peu émue, non seulement parce qu'il eût été plus agréable d'avoir affaire aux agents de ce monde qu'aux êtres infernaux, mais aussi parce que les caractères d'authenticité des manifestations divines étaient, comme nous le verrons, tout autres que ceux des manifestations diaboliques. Quoiqu'elle fasse mention de celles-ci, elle ne s'attache pas cependant à en démontrer l'origine comme elle le fait pour les autres. Elle les attribue au démon par un mouvement spontané de son intelligence, mais sans s'arrêter longuement à discuter cette attribution, dont la vérité ou la fausseté devait avoir peu d'influence sur la conduite de sa vie [2]. »

Comparant ensuite les apparitions diaboliques racontées dans les écrits de sainte Thérèse avec les hallucinations observées chez d'autres hystériques [3], le P. Hahn aboutit à cette conclusion qui nous semble parfaitement juste : « L'intervention réelle du démon dans les circonstances de la vie de sainte Thérèse rapportées plus haut n'est donc pas suffisamment manifeste. Suivant les règles établies si sagement par l'Église relativement aux exorcismes, l'action de l'esprit infernal, pour pouvoir être admise, doit se déceler par des phénomènes au-dessus de la puissance de l'homme, tels par exemple que la faculté de voir des choses hors de la portée naturelle, de parler et de comprendre une langue inconnue [4]. Comme l'hystérie reproduit identiquement les phénomènes signalés par la sainte, on ne peut dire que ces derniers, si singuliers qu'ils soient, dépassent la force de l'homme et requièrent l'intervention d'un esprit supérieur à l'humanité par sa nature et sa puissance [5]. »

[1] Page 134.
[2] Page 136.
[3] Pages 136-144.
[4] Rituel Romain, cité en note par le P. Hahn.
[5] Page 144.

Remarquons que l'auteur du mémoire se borne prudemment à conclure que « l'intervention réelle du démon n'est pas suffisamment manifeste, » ou, comme il le dit en un autre endroit [1], qu'il ne prétend point « forcer un rationaliste à admettre l'intervention d'une cause étrangère à ce monde dans ce qui peut être expliqué par les agents naturels. » Mais il ne prétend pas non plus interdire au lecteur catholique de rechercher ultérieurement, suivant les principes de la théologie mystique, si certains phénomènes, qui peuvent à la rigueur s'expliquer par des causes naturelles, ne peuvent et ne doivent pas, dans un cas donné, et particulièrement dans celui de sainte Thérèse, être attribués plutôt à l'action du démon. A son avis, à la vérité, le défaut de science médicale a conduit sainte Thérèse à mal interpréter ces phénomènes [2] ; mais, ainsi qu'il le dit expressément, ce n'est qu'un avis, une opinion, et il laisse ses lecteurs catholiques parfaitement libres de l'accepter ou de s'en écarter.

Nous abordons enfin directement la question capitale. Peut-on établir avec certitude le caractère surnaturel des visions et des révélations auxquelles sainte Thérèse attribue une origine divine?

Pour y répondre, nous avons tout d'abord à bien reconnaître les faits.

« Quoique la réformatrice, dans les nombreuses lettres que nous avons citées et dans une infinité d'autres, parle à peine de ses visions et de ses révélations, l'obéissance l'a obligée de les rapporter assez longuement soit dans sa *Vie*, soit dans le *Château intérieur*, soit dans certaines relations adressées à ses confesseurs [3]. »

Or, de l'examen de ce genre de phénomènes, tels qu'ils sont décrits longuement dans les documents indiqués [4], il résulte que la sainte leur attribue les caractères distinctifs suivants :

Pour les paroles divines : « 1° Elles ne sont point entendues des oreilles du corps ; 2° Il est impossible de ne pas les entendre, même lorsqu'on cherche à s'en distraire ; elles ont une clarté remarquable ; rien de sourd ni de fantastique; 3° Elles impriment la certitude qu'elles ont été entendues. Parfois cette certitude peut être ébranlée plus tard, mais elle est pleine et entière au moment même de la révélation ; 4° On se les rappelle longtemps après ; 5° Elles contiennent souvent l'annonce d'événements qui se réalisent ensuite ; 6° Elles produisent des effets subits et extraordinaires dans l'âme [5]. »

Pour les visions *intellectuelles :* « 1° Elles peuvent durer très long-

[1] Page 139.
[2] Page 179.
[3] Page 148.
[4] Pages 149-159.
[5] Page 154.

temps sans interruption, un an même ; 2° Elles ne sont accompagnées de la représentation d'aucun objet sensible ; 3° On a cependant la certitude de la présence de Notre Seigneur ; 4° Généralement elles sont accompagnées de la connaissance de certaines vérités, impossibles à exprimer en langage humain, mais fortement imprimées dans l'âme ; 5° Si on n'y apprend pas de telles vérités, il faut traiter ces visions comme des rêves [1]. »

Dans les visions *imaginaires :* « 1° La sainte contemplait un objet sensible; 2° Elle le voyait non des yeux du corps, mais des yeux de l'âme ; 3° Tout sensible qu'il était, l'objet présenté était tout à fait différent des objets corporels de ce monde, non seulement par une combinaison différente des mêmes éléments, mais par la nature même de ces éléments. La blancheur, la clarté du corps de Notre-Seigneur n'ont rien qu'on puisse comparer aux qualités de même nom dans les corps que nous voyons [2]. »

« Il nous faut maintenant examiner ces témoignages de la sainte, apprécier les caractères qu'elle assigne à ses révélations et à ses visions, et voir si elle a pu se tromper sur l'origine divine des phénomènes qui se passaient en elle [3]. » — « De l'aveu même de la sainte, l'illusion est possible, facile même, surtout chez une femme. Voyons maintenant si cette sage directrice nous offre elle-même quelque garantie spéciale de la vérité des visions et des révélations dont elle s'est crue favorisée [4]. »

Ici le lecteur nous permettra de citer longuement. La matière est trop délicate, chacun des éléments de l'argumentation trop substantiel pour que nous croyions pouvoir rien retrancher.

« Les hallucinations que nous avons observées chez les hystériques, les images diaboliques qui poursuivaient la sainte avaient pour origine l'exaltation de la faculté imaginatrice, capable, sous l'influence de certaines excitations organiques, de reproduire les objets corporels avec une vivacité de couleurs égale à celle des sens. La confusion entre les perceptions sensitives et les représentations imaginatives devient alors aisée, puisque les deux espèces d'images ont une ressemblance parfaite, et comme l'esprit, en présence des objets manifestés par les facultés sensitives est habitué à conclure à leur réalité, il est entraîné également, dans le cas que nous considérons, à attribuer à son insu une existence extérieure aux fantômes créés de toutes pièces par l'imagination. Cette cause d'hallucination n'existe pas pour les visions intellectuelles de sainte Thérèse ; elle ne voyait, dit-elle, Notre Seigneur ni des yeux du corps ni de ceux de l'âme ; elle distingue parfaitement

[1] Page 159.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Page 162.

bien ces visions des visions imaginaires où elle voit des yeux de l'âme sans voir des yeux du corps. Comment savait-elle cependant que Notre Seigneur était présent? Question très naturelle que son confesseur a soin de lui poser. « Je m'en allai aussitôt, dit-elle, quoiqu'il m'en coûtât beaucoup, le dire à « mon confesseur. Il me demanda sous quelle forme je le voyais ; je lui dis « que je ne le voyais pas. Comment donc, répliqua-t-il, pouvais-je savoir que « c'était Jésus-Christ. Je lui dis que je ne savais pas comment, mais que je « ne pouvais pas ignorer qu'il fût près de moi ; je le voyais clairement, je le « sentais ; le recueillement de mon âme dans l'oraison était plus profond « et plus continuel ; enfin il était évident que cette divine présence pro- « duisait en moi des effets bien différents de ceux que j'éprouvais d'ordi- « naire. J'avais recours à diverses comparaisons pour me faire comprendre, « mais à mon gré il ne s'en trouve certainement aucune qui ait beaucoup « de rapport à une vision de ce genre. »

« En présence d'un nouveau genre de phénomènes, inconnu d'elle jusqu'alors, une femme judicieuse pouvait-elle répondre autrement? Et remarquons qu'elle ne dit pas seulement : « Il me semblait..., » « Je croyais..., » mais « elle sait et affirme que Notre-Seigneur est près d'elle, avec plus d'évi- « dence que si elle le voyait de ses propres yeux. C'est une connaissance « plus claire que le soleil. »

« Voilà ce qu'elle assure, non pas une fois, mais partout et toujours, dans ses écrits, non seulement au début de ses visions, mais longtemps après le commencement de cet état extraordinaire. Quand un esprit habitué à l'exactitude dans la description des phénomènes — et nous avons donné assez de preuves que tel était le cas pour notre sainte — affirme simplement, catégoriquement, sans émotion, avec le plus grand calme, qu'il est certain de la certitude la plus absolue, quand il répète cette affirmation à satiété pour un fait qu'il a eu l'occasion d'observer d'une manière constante, pendant plus d'un an sans interruption, il est difficile, quelque sceptique qu'on puisse être, de refuser son assentiment et de conserver encore de la défiance.

« Comment, nous dira-t-on, sainte Thérèse pouvait-elle être certaine d'un phénomène si délicat, et que nous éprouvons, nous, quelque peine à distinguer des hallucinations? Pour expliquer comment chez elle cette absolue certitude était possible, comment elle se produisait sans effort, tandis que chez nous la conviction sur de pareils sujets demande de longs et pénibles raisonnements, il faut réfléchir à toute la distance qui sépare la contemplation intuitive de la connaissance indirecte acquise par le témoignage.

« Supposons-nous en présence d'un homme d'esprit, sujet à des hallucinations, éprouvant par exemple des illusions de la vue. Cet homme affirme qu'il voit constamment un squelette[1] et qu'il le perçoit avec autant de clarté, de netteté, que les objets réels qui l'entourent. Ceux qui n'ont jamais constaté sur eux-mêmes cette sorte de représentation imaginative, ou qui n'ont pas leur conviction faite à cet égard, éprouveront au début

[1] Un cas de ce genre est rapporté par Brierre de Boismont, *Des hallucinations*. Paris, 1852, p. 46.

beaucoup de répugnance à admettre le témoignage de l'halluciné ; ils l'interrogeront coup sur coup, lui demanderont s'il est vraiment certain de ce qu'il dit, si cette image est véritablement aussi nette, aussi vive que celle des objets réels; leur interlocuteur continue à leur répondre affirmativement ; c'est un homme d'ailleurs qui, dans toute la conduite de sa vie, se montre en parfaite possession de sa raison ; il a l'habitude de ne rien exagérer, de rapporter fidèlement ce dont il a été temoin. Ses auditeurs finiront par le croire ; mais, même alors, il y aura loin de leur conviction à celle de l'halluciné lui-même ; la conviction de ce dernier est immédiate, directe, intuitive, incompatible avec l'erreur ; elle tombe sur un phénomène perçu en lui-même, et qui n'a pas besoin d'autre preuve pour être pleinement évident ; la leur, au contraire, est indirecte, déductive, un peu flottante peut-être, parce qu'elle dérive du témoignage et non de la contemplation de l'objet.

« L'exemple suivant fera encore mieux saisir notre pensée. Supposons que nous tombions dans une colonie d'hommes aveugles de naissance, et n'ayant jamais eu de commerce avec les autres hommes pourvus du don précieux de la vue. Nous leur dirions que ces arbres qu'ils doivent aller palper de leurs mains pour en constater l'existence, nous sommes à même d'en signaler la présence à la distance même d'une lieue, que nous saisissons non seulement des diversités de forme et de résistance dans les objets, mais que nous pouvons déterminer dans le tronc, dans les branches et dans les feuilles, d'autres caractères distinctifs encore que nous appelons couleurs ; que nous sommes aussi certains des différences de couleurs que de la variété des figures, des résistances, des sons ; avant d'être convaincus, nos interlocuteurs exigeront constatations sur constatations, ils trouveront étrange que personne d'entre eux n'ait jamais rien éprouvé de semblable ; à la fin pourtant ils se rendront. Mais, de nouveau, notre certitude à nous est spontanée, la leur suppose un pénible contrôle. S'ensuit-il peut-être de là que nous ayons une intelligence mieux douée que la leur ? Nullement ; la seule différence réside dans les conditions d'observation ; nous, nous pouvons saisir le phénomène en lui-même ; eux ne l'atteignent que par une voie indirecte et détournée.

« C'est à ce titre que nous accordons créance à notre sainte. Si, pour distinguer ses visions des hallucinations, elle eût dû passer comme nous par tout un dédale de raisonnements et d'inductions, son temoignage n'aurait plus la même force à nos yeux ; les gens d'esprit se trompent facilement quand ils s'engagent dans de pareils labyrinthes. Mais, quand une personne intelligente m'assure avoir la perception d'un phénomène, quand elle ajoute que ce phénomène, atteint directement en lui-même, est simple à constater, son autorité à mon avis acquiert une tout autre valeur. Or, c'est toujours à cette intuition directe que recourt sainte Thérèse comme à son principal et décisif argument ; elle dit à son confesseur « qu'elle ne sait pas comment, « mais qu'elle ne pouvait pas ignorer que Notre-Seigneur fût près d'elle ; « elle le voyait clairement, elle le sentait. »

« Pour les paroles qu'elle a entendues, elle s'exprime de la manière suivante : « Voici ce qui m'est souvent arrivé: le doute s'élevait dans mon âme « sur la vérité de ce qui m'avait été dit, non pas au moment où les paroles

« m'étaient adressées, cela était impossible, mais lorsque ces moments « étaient déjà loin de moi. » — « Je suis convaincue, ajoute-t-elle en un « autre endroit, que celui qui en fait l'expérience n'aura nulle peine à le « comprendre, et trouvera que j'ai eu le bonheur de m'exprimer avec assez « de justesse ; mais je ne m'étonnerais point que celui qui ne l'a point « éprouvé regarde tout cela comme des folies [1]. »

Cette démonstration principale est suivie, dans le mémoire du P. Hahn, de quelques observations fort judicieuses qui viennent la confirmer. Nous croyons encore devoir les citer en entier, en les distinguant, pour plus de clarté, par des numéros d'ordre.

1° « Ce qui écarte encore l'idée d'hallucination ou d'illusion, c'est que, dans ces visions, tout est parfaitement conforme à la raison la plus éclairée ; le mode suivant lequel Dieu se révèle à Thérèse est celui qui convient à la divinité dans l'hypothèse qu'elle veuille se manifester directement à la créature. Dieu n'étant ni matériel ni sensible, nous ne pouvons l'atteindre par la voie des sens ; d'un autre côté, comme il n'est pas identique avec notre âme, ce ne peut être non plus par la voie de la réflexion sur nous-mêmes. Ce sera donc par un autre mode inconnu de nous qui ne sommes jamais entrés en communication directe avec la Divinité ; mais, ce mode n'étant réductible à aucun de nos moyens de connaissance ordinaires, celui qui l'aura éprouvé ne pourra trouver des termes convenables pour l'exprimer, pas plus que l'homme qui voit ne dispose de mots adaptés pour faire saisir à un aveugle la nature des images visuelles. Tout ce qu'il pourra dire, c'est que la certitude fournie par ce mode de perception égale celle des sens ou de la conscience intime ; or c'est là la façon de parler de Thérèse.

2° « Le langage qu'elle attribue à Notre Seigneur est aussi en harmonie de tous points avec la personne qui le tient ; c'est le langage simple, substantiel, efficace, persuasif, plein d'autorité de la Divinité quand elle daigne parler aux hommes. En parcourant d'autres révélations il m'est arrivé de trouver, dans la bouche du Créateur, de longues dissertations divisées, comme celles des écoles, en chapitres et paragraphes, débutant par tout un appareil de définitions et par d'ingénieuses distinctions sur les différentes valeurs d'un même terme scientifique. Je l'avoue, de telles révélations excitent ma défiance. Chez Thérèse, rien de semblable. Les instructions qu'elle reçoit ne font point double emploi avec ce qu'elle pourrait apprendre des savants. Ce sont des avis, des conseils, des encouragements tendant vers un but qui justifie l'intervention divine. En supposant que Dieu veuille obtenir de sa créature un acte déterminé, la fondation ou la réforme d'un ordre religieux par exemple, on conçoit qu'il fasse connaître directement sa volonté à la personne qu'il a choisie. Par quelle autre voie, en effet, la volonté déterminée de Dieu pourrait-elle être connue de a créature avec une certitude pleine et entière ? Or c'est pour un pareil dessein que, dans les révélations

[1] Pages 163-166.

de Thérèse, Dieu se manifeste et fait entendre sa voix. Il la dirige, la stimule, l'éclaire, la soutient pour une œuvre intéressant directement le salut d'un grand nombre ; œuvre dont trois siècles d'existence ont démontré la souveraine utilité; témoin tant d'âmes d'élite qui ont trouvé dans les pieuses retraites de la Réforme un asile contre le danger, un abri pour leur vertu, une atmosphère favorable aux aspirations les plus élevées. »

3° « Dans une vision isolée, la vérité fît-elle défaut, on peut parfois réussir à sauvegarder la vraisemblance ; mais s'agit-il d'une suite de révélations nombreuses comme celles de Thérèse, comment comprendre, en l'absence d'une intervention surnaturelle, cette harmonie constante entre le caractère du personnage imaginaire qui apparaît et les paroles qui lui sont prêtées ? L'invention, si habile soit-elle, se trahira toujours par quelque endroit, c'est là un fait constant d'observation. Ainsi, lors même qu'on ne peut contrôler directement les faits, on parvient toujours tôt ou tard à discerner les plaintes et les récriminations du maniaque livré au délire des persécutions, d'avec les confidences d'une victime véritable. Ce serait un hasard bien étrange que, même en plein délire, un homme conservât l'usage libre et lucide de son intelligence pour tout arranger et tout combiner suivant les lois de la plus stricte vraisemblance. Que, sur des sujets étrangers à sa manie, l'aliéné puisse déployer le bon sens le plus irréprochable, je le veux bien, car son intelligence alors n'est pas troublée ; mais qu'il conserve la rectitude entière du jugement dans l'acte même et sur l'objet de son délire, c'est un phénomène dont il serait difficile de se rendre compte ; à nous-mêmes, il nous arrive dans le rêve d'exercer la raison, de tirer des déductions parfois très justes ; mais, si nous venions à examiner un peu plus attentivement la série de nos actes intellectuels pendant un rêve assez long et surtout pendant une suite de rêves à différentes époques, il ne nous serait pas difficile d'y découvrir des pensées et des résolutions dont nous ne voudrions pas assumer la responsabilité pendant la veille, fussions-nous alors réellement dans la situation rêvée.

4° « Il existe dans les visions de Thérèse un nouveau caractère qui démontre chez elle le parfait exercice de l'intelligence pendant ses états extraordinaires. Dans les visions des hystériques, la mémoire peut être fidèle pour la représentation des diverses circonstances d'un événement de leur vie passée ; mais, comme cette mémoire n'est plus réglée par une intelligence maîtresse d'elle-même, elle en viendra à confondre les temps, et à mêler le passé avec le présent. Dans la période des attitudes passionnelles, les hystériques étendront vivement les bras et se débattront pour échapper de nouveau à un agresseur qu'elles ont connu, tout comme si la violence était actuelle. Les résolutions qu'elles prennent dans leurs extases eussent convenu au temps où un ennemi les poursuivait ; elles sont inutiles maintenant que personne ne songe à leur nuire. Rien d'étonnant d'ailleurs dans ces confusions de temps, puisque ces prétendues extases sont des rêves, ne différant des rêves ordinaires que parce que les centres moteurs, inactifs généralement pendant le sommeil, sont capables ici de produire au dehors des mouvements en harmonie avec les représentations intérieures.

« Chez notre sainte, l'intelligence conserve la perception distincte des

temps. Les conseils reçus de Notre-Seigneur sont conformes aux circonstances dans lesquelles elle se trouve. Sa vie réelle et ses extases forment une série continue, tandis que, chez les hystériques, ce sont deux existences distinctes qui n'ont aucun lien entre elles. Dans le rêve, l'hystérique sera riche et se trouvera dans un palais ; en réalité, elle est pauvre et étendue sur le grabat d'un hôpital ; dans le rêve, elle a encore toute la fraîcheur de la jeunesse ; en réalité, les années ont ridé son visage. On peut trouver chez ces malades tous les contrastes possibles de situations, de temps, de condition, de bonheur et d'infortune, de jouissance et de douleur; Thérèse, au contraire, est constamment la même dans ses visions et dans la réalité ; elle est en proie aux mêmes perplexités, en face des mêmes obstacles, prête à exécuter les mêmes desseins, munie des mêmes ressources, sujette aux mêmes besoins. État bien plus difficile à expliquer par des causes naturelles que celui de ces personnes qui, ravies hors d'elles-mêmes, ont toujours la représentation de scènes identiques, relatives soit à la passion du Sauveur, soit aux tourments de l'enfer, soit aux éternelles joies de la patrie céleste. Vivement frappée par une scène, l'âme, à peine soustraite aux impressions du monde extérieur, tend assez naturellement à la reproduire. L'intelligence n'a pas besoin d'exercer son contrôle sur un tableau qui se reproduit par pure imitation, et qui sera d'autant plus identique à lui-même qu'il se sera répété plus souvent. Aussi, les théologiens chargés d'examiner ces sortes de représentations imaginaires sont justement sévères et estiment que, chez les saints même, elles sont sujettes à caution, tant l'illusion en ce genre peut être facile. Il en va tout autrement dès que les scènes se modifient en conservant toujours un accord parfait avec le monde extérieur. Une intelligence assez lucide pour maintenir cette perpétuelle harmonie ne pourrait manquer d'avoir en même temps assez de conscience d'elle-même pour ne point attribuer à un agent étranger ce qui serait le produit de sa propre activité.

5° « Les visions même *imaginaires* de la sainte ont un caractère qui tranche nettement avec les représentations correspondantes des malades auxquelles on voudrait la comparer. Les objets reproduits dans les rêves de l'hystérie, tout différents qu'ils puissent être des objets réels, sont cependant formés des mêmes éléments que ces derniers. C'est en effet le propre de l'imagination, dont ces représentations sont le produit, de ne pouvoir créer rien d'absolument neuf ; elle a seulement la faculté de combiner les éléments perçus d'abord par les sens. Un aveugle de naissance ne représentera jamais par l'imagination aucune couleur ; ses rêves sont formés de sons, de goûts, de résistances, d'odeurs ; ils ne sont ni lumineux, ni colorés. C'est même, ajoutons-le, parce qu'elles ont ainsi emprunté au monde réel tous les traits de leurs tableaux imaginaires, que les hystériques sont capables de nous rendre exactement par leurs paroles toutes les scènes qu'elles ont contemplées dans leurs extases naturelles.

« Thérèse au contraire avoue son impuissance à exprimer clairement la nature des objets sensibles perçus dans ses visions. « On sent, dit-elle, quand « on veut écrire de telles choses, une impuissance qui tue. » D'où vient cette impuissance ? Laissons-la répondre elle-même : « Quand bien même je me

« serais efforcée de me figurer, pendant des années entières, une beauté si « ravissante, je n'aurais jamais pu en venir à bout : tant sa seule blancheur « et son éclat surpassent tout ce que l'on peut s'en imaginer ici-bas. C'est « un éclat qui n'éblouit point ; c'est une blancheur ineffablement pure et « suave tout ensemble ; c'est une splendeur qui cause à la vue un indicible « plaisir sans l'ombre de fatigue. C'est une clarté qui rend l'âme capable de « voir cette beauté si divine. C'est une lumière infiniment différente de « celle d'ici-bas, et, auprès de ses rayons qui inondent l'œil ravi de l'âme, « ceux du soleil perdent tellement leur lustre qu'on voudrait ne plus les « regarder. »

« Elle reconnut alors « combien peu elle avait eu d'esprit, lorsqu'elle « redoutait une illusion en présence d'un objet si manifestement surna« turel. »

« La clarté et la blancheur du corps de Notre-Seigneur n'avaient, suivant elle, rien de commun avec les propriétés de même nom appartenant aux objets matériels du monde où nous vivons. S'il en est ainsi, convenons qu'elle avait parfaitement raison de ne pas y voir une œuvre de l'imagination, faculté essentiellement reproductrice, jamais vraiment créatrice. Ici encore, elle fait preuve d'une exactitude qu'on ne saurait trop remarquer. Dans les visions auxquelles nous avons assigné une origine naturelle, elle n'emploie point d'expressions semblables. Lorsqu'elle voit le démon, elle l'aperçoit sous la forme d'un petit nègre d'une figure horrible qui grince des dents. Dit-elle que la couleur noire de ce fantôme est quelque chose qui surpasse tout ce que l'on peut s'imaginer ici-bas? Est-il un mot qui permette de conclure à la présence, dans l'objet représenté, d'un seul élément que la sainte n'aurait pu trouver dans le trésor de son imagination?

« Nous étions donc parfaitement en droit d'affirmer que les apparitions démoniaques et les visions divines n'étaient point solidaires les unes des autres ; on peut douter des premières, sans mettre en suspicion la vérité des secondes.

6° « Thérèse enfin nous donne une preuve qui la convainc pleinement de la réalité de l'intervention divine; ce sont les lumières surnaturelles dont fut éclairée son intelligence, lumières prophétiques, consistant dans la connaissance anticipée d'événements réalisés plus tard en dehors de toute prévision humaine, lumières doctrinales par lesquelles elle eut une intuition si merveilleuse des secrets de Dieu qu'il lui est impossible de trouver des termes humains pour expliquer ce qui lui a été découvert. A ses yeux, ce dernier caractère a une extrême importance en ce genre de matières. Manque-t-il à une revélation, elle n'hésite pas à la regarder comme dénuée de tout fondement.

« Pour moi, dit-elle, je suis persuadée que si l'âme, dans les ravissements « qu'elle croit avoir, n'entend point de ces secrets du ciel, ce ne sont point « des ravissements véritables, mais des effets de la faible complexion des « femmes, qui, après avoir fait de grands efforts d'esprit, tombent dans une « défaillance qui suspend l'usage de leurs sens. »

« Nous n'irons pas, reniant à la fin de ce travail les principes établis à son début, attribuer une valeur scientifique à des prophéties et à des connaissances surnaturelles dont on n'aurait pu péremptoirement établir l'existence.

Aussi n'est-ce pas là notre intention en apportant à l'appui de notre thèse ce dernier caractère. Ce que nous prétendons y trouver, c'est une preuve de l'esprit scientifique qui distingue la sainte. Elle n'admet comme manifestation d'un agent surnaturel que ce qui ne peut etre expliqué par les forces naturelles, et le criterium déterminé qu'elle choisit pour les révélations est celui que, à la suite des théologiens les plus éminents, nous même nous avons proposé au premier chapitre pour discerner les communications surnaturelles considérées isolément, c'est-à-dire, la connaissance de vérités naturellement inaccessibles à l'esprit humain. Le rationaliste même conviendra que c'est là un principe éminemment propre à servir de barrière entre le monde naturel et le monde surnaturel, et satisfaisant pleinement à toutes les exigences de la critique expérimentale. Aussi, en dehors de toute autre considération, le fait seul qu'elle le proclame comme l'unique criterium des révélations isolées, nous montre un esprit droit, judicieux, appréciateur des conditions à remplir dans un examen véritablement scientifique. Une femme qui se conduit par cette règle mérite à coup sûr crédit et confiance. »

Nous n'hésitons pas à qualifier cette démonstration de lumineuse et à déclarer qu'elle nous convainc pleinement. Convaincra-t-elle aussi les rationalistes ? Je crains bien qu'il ne faille répondre négativement. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre. Mais le travail du P. Hahn aura un autre fruit, qui certainement n'est pas moins précieux aux yeux de son auteur. Il consolera et fortifiera les croyants. Sans doute la démonstration d'un fait surnaturel appartenant aux temps modernes, et attesté par des documents d'une authenticité incontestable, ne doit pas être le fondement de leur foi ; mais elle peut leur servir de bouclier et de rempart pour repousser les assauts qui visent à l'ébranler. Sans doute encore nous n'avons pas ici la preuve du surnaturel administrée devant une commission académique composée d'incrédules et d'après les conditions que cette commission trouverait à propos de poser à Dieu, ce qui semble nécessaire à M. Renan et à d'autres afin que des savants de leur taille puissent admettre le miracle. Nous nous contentons, nous, de reconnaître l'existence du surnaturel sur les preuves que Dieu trouve à propos de nous en fournir, quelles que soient ces preuves et en quelques circonstances qu'elles se produisent, pourvu qu'elles soient suffisantes pour convaincre notre raison, et nous pardonnons aisément les plaisanteries que notre crédulité provoque chez ces messieurs, laissant au souverain juge des cœurs d'apprécier le degré de la bonne foi qui peut les excuser.

La lecture du mémoire que nous venons d'analyser n'apportera pas moins de consolation aux personnes engagées dans les voies de la perfection chrétienne et accoutumées à trouver dans les écrits de

l'aimable sainte Thérèse lumière et soutien. Elles pourront constater une fois de plus combien leur confiance dans ses avis est pleinement justifiée. Nous ne pensons pas qu'elles doivent éprouver le moindre chagrin à reconnaître qu'elle a pu s'exagérer la part directe et sensible du démon dans ses souffrances et ses épreuves. Cette erreur, si erreur il y a, due à l'imperfection des connaissances médicales de son temps, ne diminue en rien l'idée qu'on avait de la supériorité de son intelligence et de son caractère et, chose remarquable, elle n'a eu absolument aucune influence sur sa doctrine ascétique. Avec tous les maîtres de la vie spirituelle, elle enseigne à faire abstraction, en quelque sorte, de l'action directe du démon, à ne lui opposer que le mépris, et à porter toute son attention sur des ennemis dont les attaques ne peuvent faire l'objet d'aucun doute, c'est-à-dire les penchants vicieux de la nature, les préjugés, les séductions et les pièges d'un monde corrompu.

Nous nous félicitons tout particulièrement de voir ce sujet délicat des visions et des révélations de sainte Thérèse traité à fond pour la première fois, depuis les études si remarquables sur l'hystérie, par une plume à la fois catholique et savante. Il ne pouvait manquer d'être mis bientôt à l'ordre du jour, et il nous eût été pénible de voir ouvrir le débat par un de ces articles dans la manière de M. Renan, brillants de forme et légers de fond, qu'il faut ensuite réfuter laborieusement en reprenant une à une les hypothèses plus ou moins ingénieuses imaginées pour échapper au surnaturel et en montrant qu'elles sont tout à fait gratuites et antiscientifiques.

Est-il besoin d'ajouter que, une fois le sujet abordé, un savant catholique devait l'embrasser tout entier, le creuser à fond, sans aucune réticence qui pût donner lieu aux incrédules de dire ou de soupçonner qu'il reculait devant un aveu embarrassant ? Nous avons même ici à exprimer un regret. C'est que les termes de la question du concours de Salamanque aient obligé le P. Hahn à se restreindre aux visions et aux révélations, et qu'il n'ait pas abordé le chapitre des extases. Nous osons espérer qu'il voudra combler bientôt cette lacune.

Peut-être quelque lecteur malicieux nous demandera-t-il, à ce propos, si les Bollandistes n'ont pas à faire une amende honorable à la science pour s'être évertués à prouver, non seulement que les extases de sainte Thérèse n'ont rien à voir avec l'hystérie, mais encore que sainte Thérèse n'a jamais été sujette à cette douloureuse affection[1]. Nous répondrons tout d'abord en saisissant cette occasion de protester contre la solidarité qu'on prétend établir entre les Bollandistes pour

[1] *Comment. de S. Teresia*, § 96 (Act. SS., tom. VII Oct., p. 536).

toutes les opinions émises par chacun d'eux. Depuis longtemps ils ont pris l'habitude de signer leurs commentaires, et chacun d'eux est personnellement responsable de ce qu'il publie. Le Bollandiste qui signe cet article ne doit donc pas le moins du monde se trouver embarrassé de dire qu'il s'écarte du sentiment émis par le P Van der Moere il y a bientôt quarante ans. Mais il est juste d'ajouter que le P. Van der Moere est parfaitement excusable d'avoir alors défendu ce sentiment. Certains incrédules, alors comme aujourd'hui, partant de la négation du surnaturel comme d'un axiome, se contentaient, à propos des extases de sainte Thérèse, de jeter dédaigneusement en avant le mot d'hystérie. Que devait faire l'historien qui voulait examiner sérieusement la question ? Il n'avait, évidemment, qu'à s'enquérir auprès des savants physiologistes des caractères de l'hystérie et à rechercher si ces caractères se trouvaient chez sainte Thérèse. Or les caractères de l'hystérie, tels que les ouvrages de médecine les marquaient il y a quarante ans, ne convenaient pas du tout à notre sainte. Tout le tort du P. Van der Moere a donc consisté à n'avoir pas été en avance sur la science médicale de son temps. Voilà assurément un tort facile à pardonner. Plaise à Dieu qu'on n'ait jamais à nous en reprocher d'autres !

CH. DE SMEDT, S. J.

II

LES INSTITUTIONS JURIDIQUES DE L'ANJOU ET DU MAINE.

M. Beautemps-Beaupré a récemment achevé la première partie d'une œuvre trop importante pour que les lecteurs de la *Revue* ne nous sachent pas gré de les en entretenir [1].

Le savant magistrat a entrepris la publication de tous les documents qui peuvent faire connaître les institutions juridiques de l'Anjou et du Maine. D'abord s'offraient à lui les textes des coutumes et styles :

[1] *Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle, textes et documents avec notes et dissertations*, par M. C. J. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, docteur en droit, vice-président au tribunal civil de la Seine. Première partie : *Coutumes et styles.* — Paris, Pedone Lauriel 1877-1883, 4 volumes in-8° avec une introduction de CXXVII p.

ces textes, officiels ou privés, remplissent les quatre premiers volumes de la collection, les seuls que M. Beautemps-Beaupré livre aujourd'hui au public. Ils représentent le droit de l'Anjou et du Maine à ses divers degrés de développement, du XIIIe siècle à la fin du XVe : ils permettent ainsi de suivre dans ses diverses phases la transformation qui s'opère à cette époque. Beaucoup de ces textes sont inédits : d'autres ne nous étaient connus que par d'anciennes éditions extrêmement rares.

En mettant au jour ces quatre volumes, M. Beautemps-Beaupré a rendu un nouvel et important service aux historiens et aux jurisconsultes qui ne craignent pas de rechercher dans la législation du passé les origines de notre droit moderne : aussi l'infatigable éditeur a-t-il acquis des droits incontestables à la reconnaissance du public juridique [1]. Cependant M. Beautemps-Beaupré n'entend point s'arrêter en chemin : il s'est fait une idée plus haute de la tâche qu'il a volontairement assumée. « Quoique ces documents comblent une lacune importante dans la série des anciens textes de notre véritable droit national, dit-il, cependant il m'a semblé que, pour être parfaitement compris, ils ne devaient pas être présentés isolés du milieu social et des institutions de toute nature dans lesquels ont vécu et écrit leurs auteurs [2]. » M. Beautemps-Beaupré croit utile de publier, à la suite des Coutumes, ceux des actes de tout genre « qui peuvent le mieux les éclairer. » Aussi nous promet-il d'ajouter à sa collection une seconde partie, comprenant des chartes, qui naturellement se diviseront en deux séries : chartes des comtes d'Anjou et actes émanant de toutes autres personnes, publiques ou privées, ecclésiastiques ou laïques. En outre, il compte donner « le résultat de ses recherches sur l'organisation judiciaire de l'Anjou et du Maine jusqu'à la fin du quinzième siècle [3]. » Je souhaite vivement que M. Beautemps-Beaupré mène à bonne fin l'exécution de ce programme si largement conçu.

Le premier volume s'ouvre par deux textes d'une importance capitale : la *Compilatio de Usibus Andegavie*, et les anciennes coutumes d'Anjou et du Maine. Ce sont, à coup sûr, les documents les plus anciens de la législation de ces provinces. M. Beautemps-Beaupré les fait précéder d'observations où sa pensée s'enveloppe parfois d'une forme peu claire : je crois pouvoir les ramener à quelques propositions [4].

[1] On doit déjà à M. Beautemps-Beaupré la publication des *Coustumes du pays de Vermandois;* celle du *Livre des droiz et des commandements d'office de justice*, et divers autres travaux historiques et juridiques.

[2] T. I, p. VIII.

[3] T. III, p. 56.

[4] Cf. t. I, p. 40.

1° D'après l'auteur, les anciennes Coutumes d'Anjou et du Maine sont identiques à la plus grande partie du livre Ier de la Compilation connue sous le nom des *Établissements de saint Louis*. La Coutume d'Anjou a été jointe à l'ordonnance sur le duel judiciaire pour former ce premier livre. Ces établissements sont d'ailleurs l'œuvre d'un jurisconsulte privé, et n'ont aucun caractère officiel.

Ces propositions ne sauraient faire l'objet d'aucun doute. La science a été fixée sur ce point par les travaux de M. Beautemps-Beaupré comme par ceux de M. Viollet. L'ancienne Coutume d'Anjou forme la base des chapitres 10-175 du premier livre des *Établissements*. Toutefois, le compilateur des *Établissements* n'a pas seulement ajouté à la Coutume d'Anjou l'ordonnance sur la suppression du duel judiciaire : il y a joint en outre un règlement sur la procédure à l'usage du Châtelet de Paris.

M. Beautemps-Beaupré connaît l'ancienne Coutume d'Anjou par deux manuscrits du XIVe siècle, Arsenal n° 127, et Bibl. Nat., fonds français, n° 5359, manuscrits qui ont été décrits par lui et aussi par M. Viollet dans son introduction aux *Établissements* [1]. Le plus ancien de ces deux manuscrits, celui de l'Arsenal, lui fournit la substance de son édition : il a tenu compte des variantes données par le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et il a fait des emprunts, « mais en fort petit nombre, » aux manuscrits des *Établissements* qui se trouvent à la Bibliothèque nationale [2]. Ainsi M. Beautemps-Beaupré publie une Coutume du XIIIe siècle d'après un manuscrit exécuté cinquante ans au moins après la rédaction de cette Coutume. C'est s'exposer à n'imprimer qu'un texte trop souvent altéré, au double point de vue de la langue et du sens. On ne comprendra guère l'extrême réserve avec laquelle l'éditeur a cru devoir se servir des manuscrits des *Établissements* de saint Louis : plusieurs de ces manuscrits lui eussent donné un texte plus pur, écrit à une époque plus voisine de la première redaction de la Coutume d'Anjou. En effet, si l'on fait abstraction des additions parasites introduites par le compilateur des *Établissements*, on doit traiter la Coutume d'Anjou et le Ier livre des *Établissements* comme un seul et même texte : il ne saurait être correctement établi que grâce à l'étude de tous les manuscrits, qu'ils contiennent les *Établissements* ou seulement la Coutume. Pour n'avoir point suivi cette règle, conséquence rigoureuse des prémisses posées par lui, M. Beautemps-Beaupré a perdu à diverses reprises l'occasion d'améliorer son texte, parfois l'occasion de le rendre intelligible. En voici quelques exemples :

[1] Viollet, *Établissements*, t. I, p. 425.
[2] T. I, p. 67.

Art. 17. « Sĭ gentilfeme prent vilain coutumier, li enffanz qui naistront des II tendront *en foy* devers la mère... » Il faut lire « *en fié*, » ce qui est beaucoup plus raisonnable. Cette leçon est donnée par les manuscrits des *Établissements* [1] et corroborée par la coutume glosée d'Anjou et du Maine, publiée par M. Beautemps-Beaupré, dans le même volume [2].

Art. 20. « Li bers a en sa terre le murtre et le larrecin. » Cette lecture est en contradiction avec la suite même du texte, qui définit, non le meurtre et le larcin, mais les trois grands cas d'Anjou, meurtre, rapt, encis [3]. Les manuscrits des *Établissements* donnent « Bers si a en sa terre le murtre, le rat et le ancis [4]. » C'est évidemment la seule leçon acceptable.

Art. 21. — Il s'agit de la définition du meurtre. M. Beautemps-Beaupré lit : « *En I faire* puet l'en bien tuer I home en mutre... » L'examen attentif des manuscrits de la Bibliothèque nationale eût donné cette leçon : *Emmi sa voie*, ou « en sa voie [5]. »

De même l'art 115 est inintelligible, s'il n'est rapproché du texte des *Établissements* [6]. En effet le copiste de la Coutume a par négligeance omis un passage important.

Je signale encore un passage incorrect, sans trop reprocher à M. Beautemps-Beaupré de ne l'avoir point corrigé ; car la meilleure leçon, qui a été d'ailleurs choisie par M. Viollet, n'est donnée que par un manuscrit du Vatican, Reine Christine, 1927. Ce passage se trouve à l'art. 4, qui traite des avantages appartenant à la fille aînée dans une succession où il n'y a que des filles. M. Beautemps-Beaupré lit : « La (fille) esgnée aura le herbergement en avantage, et *I home de foi este* si il y est. » Les *Établissements* donnent : « L'ainznée avra le herbergement en avantage, *et 1 chesé* s'il i est [7]. »

En somme, je crois que l'édition de M. Beautemps-Beaupré eût beaucoup gagné si l'éditeur eût fait des emprunts plus larges aux manuscrits des *Établissements*.

2° La dernière des conclusions formulées par M. Beautemps-Beaupré est ainsi énoncée : — « Il est impossible de fixer l'époque

[1] *Etablissements*, t. I, p. 25.
[2] Art. 17.
[3] Voyez de nombreux textes, par exemple le *Liber Guillelmi Majoris* (édition des documents inédits, *Mélanges*, 2e série II, p. 345) : « rat, multre et encys. »
[4] *Etablissements*, t. I, p. 27.
[5] *Etablissements*, t. I, § 27, note 31.
[6] *Etablissements*, t. I, p. 110.
[7] *Etablissements*, t. I, p. 12.

où ont été rédigées cette Coutume (d'Anjou) et la *Compilatio* (*de Usibus Andegavie*) ; il n'est point non plus possible de distinguer lequel de ces deux textes doit être regardé comme le plus ancien [1]. » Cette conclusion décourageante ne me paraît point absolument justifiée.

M. Beautemps-Beaupré reconnaît en effet que l'ancienne Coutume d'Anjou fut rédigée avant 1273, puisqu'à cette date elle était insérée dans les *Établissements*. D'autre part il fait remarquer que l'auteur ou les auteurs de cette Coutume écrivaient à une époque où l'Anjou et le Maine étaient en la main du roi de France. J'ignore pourquoi il ne conclut pas en toute sécurité que la Coutume a été rédigée avant le mois d'août 1246, date de la donation de l'Anjou au comte Charles, frère du roi. Il semble que M. Beautemps-Beaupré hésite à se prononcer nettement en faveur de cette opinion qu'il a entrevue [2].

M. Viollet est allé plus loin [3]. Il constate que le rédacteur de la Coutume a connu une ordonnance de mai 1246 sur le bail en Anjou. Ce fait paraît évident à qui rapproche de cette ordonnance les articles 11, 70, 71 et 126 de la Coutume. Il en résulte que le travail de la rédaction a dû avoir lieu en juin ou juillet 1246. J'avoue que ce système, appuyé par de sérieux arguments, me paraît séduisant. Il me semble qu'on peut ramener les résultats des études récentes à cette proposition : la Coutume d'Anjou a été certainement rédigée avant 1273, très-vraisemblablement en 1246.

Quant à la *Compilatio*, qu'avait déjà publiée Marnier en 1853, la date à laquelle il convient d'en placer la rédaction préoccupe depuis longtemps les historiens du droit.

M. Laferrière y voyait le procès-verbal, fait pour l'Anjou, de l'enquête qu'il s'imaginait avoir été ordonnée par saint Louis sur les coutumes des diverses provinces du royaume [4]. Il rapportait ce procès-verbal à l'année 1268, en se servant d'un argument qu'il déduisait de l'article 94 sur l'amortissement. Le « nouveauz commendemenz du Roi » auquel fait allusion cet article serait, d'après M. Laferrière, un arrêt du Parlement de la Pentecôte 1268.

M. Beautemps-Beaupré considère à bon droit ce système comme peu fondé et n'hésite pas à l'écarter. Mais s'ensuit-il qu'il faille renoncer à tout éclaircissement sur la date de ce recueil ?

[1] T. I, p. 40. — M. de Rozière incline vers l'opinion qui considère la *Compilatio* comme postérieure à la Coutume. (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, année 1883, p. 689.)

[2] T. I, p. 21.

[3] *Etablissements*, t. I, p. 24. — On trouvera l'ordonnance dans le recueil des *Ordonnances*, I, p. 58.

[4] *Revue critique de législation*, t. IV (1854), p. 145.

Tout d'abord, je tiens pour certain que la *Compilatio* est postérieure à la coutume. En effet, l'article 94 fait allusion à une ordonnance royale en matière d'amortissement. Or la première ordonnance en cette matière date de l'année 1275 : on ne voit pas à quel acte législatif antérieur le compilateur pourrait se référer. La Coutume étant très certainement antérieure à 1273 [1], il s'ensuit nécessairement qu'elle est antérieure à la *Compilatio*. — D'ailleurs, en matière de droit d'aînesse, la *Compilatio* reproduit une législation moins ancienne que la Coutume. On sait en effet que le droit d'aînesse, loin d'être une institution du très ancien droit, s'est développé à une époque relativement récente : or il est plus franchement accusé dans la *Compilatio* que dans la Coutume, notamment en ce qui concerne le droit de la fille aînée quand le défunt ne laisse que des filles [2].

M. Viollet considère la *Compilatio* comme un document du XIV[e] siècle. Peut-être obtiendrait-on une indication plus précise i l'on connaissait l'époque à laquelle vivait un personnage, Emeri de la Cherière, mentionné à l'article 101. En tous cas, il me semble que l'on pourrait resserrer les limites de la période au cours de laquelle la *Compilatio* a dû être rédigée.

En effet, il paraît bien vraisemblable que l'ordonnance visée dans l'article 55 est l'ordonnance du 28 juillet 1315 sur les dettes des Juifs. D'autre part, il y eut de 1324 à 1328 au moins quatre dispositions législatives sur l'amortissement ; la dernière, qui est du 23 novembre 1328 [3], pourrait bien être le « noveauz commandemenz, » c'est-à-dire la récente ordonnance, à laquelle renvoie l'article 94. En ce cas la rédaction de la *Compilatio* aurait suivi de peu l'avènement de Philippe de Valois au trône de France. D'alleurs la *Compilatio* ne fait pas mention du comte, et suppose que l'Anjou relève directement du Roi : or telle fut la situation de l'Anjou de 1328 à 1332.

Je ne méconnais pas les objections qui seront élevées contre ce système. On alléguera notamment que le Roi dont parle l'auteur de la *Compilatio*, peut bien être le comte d'Anjou, roi de Sicile (1266-1290). Mais j'ai peine à croire qu'une telle confusion se soit glissée dans

[1] Elle est insérée dans les *Etablissements*.

[2] Comparez le § 63 de la *Compilatio* et le § 4 de la *Coutume*. — La *Compilatio* (§ 12) déclare que l'excommunié n'est pas admis à plaider comme demandeur. C'était l'ancien droit, communément violé par les juges séculiers à la fin du XIII[e] siècle : des lettres de Philippe le Bel, du 23 avril 1299, le remirent en vigueur sur la plainte de l'évêque d'Angers. *Liber Guillelmi Majoris*, pp. 356 et 370.

[3] *Ordonnances*, t. II, p. 23. Cf. t. II, p. 13, t. I, pp. 786 et 797. Tous ces textes mériteraient une révision sévère.

l'esprit d'un jurisconsulte [1]. Le Roi, à mon avis, ne peut être que le monarque qui exerce en Anjou les droits régaliens, celui à qui appartient la fortune d'or, celui qui met l'évêque d'Angers en possession de la régale, c'est-à-dire le Roi de France, et non un souverain étranger. Par exemple, le Roi auquel l'art. 21 attribue les meubles des usuriers, et qui règne à la fois sur l'Anjou, le Poitou et le Maine, est incontestablement le Roi de France.

J'estime donc que la *Compilatio* est un document du XIVe siècle, très vraisemblablement rédigé entre l'année 1328 et 1332 [2].

Le troisième texte contenu dans le premier volume est une *Coutume Glosée* d'Anjou et du Maine. Ce texte, extrêmement intéressant, fut rédigé en 1385, ainsi que l'auteur de la Glose le déclare formellement. M. Beautemps-Beaupré le publie d'après un manuscrit unique (Bibl. nat., fonds français, 18922) exécuté entre 1391 et 1411 [3].

La Coutume glosée a été connue de plusieurs de nos anciens jurisconsultes, tels que Brodeau, de Laurière, Pocquet de Livonnière. M. Viollet, qui l'a étudiée après M. Beautemps-Beaupré, y distingue trois éléments :

1° L'ancienne Coutume d'Anjou ;

2° Un certain nombre des renvois au droit romain et au droit canonique que le rédacteur des *Établissements* avait ajoutés à cette Coutume ;

3° Une glose nouvelle [4].

Je partage sur ce point l'opinion de M. Viollet : je me borne à y ajouter quelques observations.

Quand l'auteur de cette coutume renvoie au droit romain ou au droit canonique [5], les renvois sont analogues à ceux des *Établissements;* mais il est facile de constater qu'ils sont beaucoup plus rares dans la Coutume que dans les *Établissements*. Si le glossateur avait sous les yeux le texte des *Établissements*, il est certain qu'il a le

[1] Les contemporains savaient bien attribuer au chef de la maison d'Anjou sa double qualité : « Conte d'Anjou et roi de Sezille. » *Liber Guillelmi majoris*, p. 318.

[2] On pourrait alléguer que l'art. 54 est antérieur à l'ordonnance de 1330, qui a aboli le système de suspension des poursuites pendant la minorité en matière réelle. Mais on paraît n'en avoir pas tenu compte en Anjou. Cf. *Coutume glosée* (1385), art. 76, qui reproduit l'ancienne Coutume, art. 83.

[3] T. I, p. 273. Page 286, il est question de la fête de Saint-Julien d'hiver (27 janvier) de 1386, ce qui prouverait que le texte a été remanié après 1385. Cf. Viollet, t. I, p. 372.

[4] *Etablissements*, t. I, p. 373.

[5] M. Beautemps-Beaupré a eu l'excellente idée d'identifier la plupart de ces citations.

plus souvent abrégé ou écarté les citations romaines et canoniques. M. Viollet fait observer que, là où il les conserve, il les dénature en plus d'une rencontre.

Le travail propre de l'auteur anonyme est la glose, qui accompagne chaque article : mais il paraît utile de faire remarquer, ce que n'ont fait ni M. Beautemps-Beaupré ni M. Viollet, que cette glose s'arrête la à l'article 70. Il semble que l'œuvre soit brusquement interrompue ; la dernière partie de l'ouvrage ne contient que le texte de la Coutume, grossi de quelques notes et de citations de droit écrit extrêmement rares. — On trouvera dans un certain nombre d'articles des passages qui n'appartiennent ni au texte de la Coutume ni à celui des *Établissements* (Art. 102, 114, 118, 119, *in fine*, 163 *in fine*, 167, etc.). En revanche, l'art. 103 contient un texte plus bref que l'article correspondant de la Coutume et des *Établissements*. L'art. 106 est d'une rédaction plus correcte que celle de l'art. 115 de la Coutume. L'art. 118 est très différent des articles correspondants de l'ancienne Coutume (129) et des *Établissements* (I, 123). — L'art. 122 reproduit la règle de l'ancienne Coutume, d'après laquelle, après quarante jours, le juge séculier doit contraindre l'excommunié à se faire absoudre (art. 134) et non la règle de l'art. 127 des *Établissements*, en vertu de laquelle la justice laïque n'exerce la contrainte qu'après le délai d'an et jour [1].

A mon avis, M. Beautemps-Beaupré, se gardant avec excès du défaut ordinaire des éditeurs, ne fait pas suffisamment ressortir les mérites de l'auteur inconnu dont il livre l'œuvre au public. Nous avons évidemment affaire à un esprit net et vigoureux, qui s'exprime en une langue claire et ferme : ce sont des qualités trop rares pour qu'il soit permis de les passer sous silence. C'est de plus un esprit méthodique : il tente de découvrir un plan dans la disposition, confuse en apparence, des articles de la Coutume : il ménage les transitions. Je ne citerai d'autre exemple que ces lignes, par lesquelles il termine l'explication de l'art. 48 : « Nous avons dit dessus..... les cas par quoy les gentilz hommes perdent leurs fiez et leurs meubles. Or voulons dire des cas comment le sire puet perdre l'obéissance et la seignorie de ses hommes [2]. » — Il ne manque point d'érudition,

[1] A la fin du XIII[e] siècle, les évêques se plaignent de ce que les juges laïques refusent leur concours, et ne forcent pas les excommuniés à se faire absoudre, ainsi qu'il a été pratiqué de tout temps en Touraine, en Anjou et dans le Maine. Une lettre de Philippe le Bel donna, au moins en apparence, satisfaction à ce grief. *Liber Guillelmi Majoris*, pp. 356 et ss. — Le délai de quarante jours se retrouve dans la législation anglaise sur les excommuniés.

[2] Cf. art. 49, *in fine* art. 50 à 52, *in fine*, etc.

puisqu'il cite les textes romains, canoniques et la *Lombarda* [1]; il connaît les nécessités de la pratique, comme le prouvent les nombreux renseignements qu'il donne sur les actions possessoires, connues en Anjou et Maine sous le nom d'applègements et contrapplègements et « maintes fois meuz de leur fourme par les oppinions de pluseurs advocaz et juges qui se diffèrent des oppinions anciens. » — Notre auteur recherche parfois le trait d'esprit : ainsi, après avoir rappelé que la gentilfame est majeure à quinze ans, tandis que la majorité du gentilhomme est reculée à vingt et un ans, ajoute : « Ainsi povez veoir que mauvese herbe croist assez plus tost que la bonne [2]. » Enfin ses appréciations se distinguent par le bon sens et l'indépendance : voici comment il s'exprime à propos des duels judiciaires : « Mais ge demande de cestes batailles qui sont faictes de coustume général, pevent estre faites sans péchié ? » Sans se prononcer pour une opinion absolue, il fait remarquer que quiconque recourt à la bataille sans y être contraint et forcé pèche mortellement. Mais celui « qui est appellé et pourforcié de juge » ne pèche pas : car « il fait ce pour la deffense de soy et de ses biens : il a à soy deffandre sans péchié [3]. » Ce passage trahit, selon M. Viollet, des préoccupations théologiques qui lui permettent de soupçonner que l'auteur de la Coutume glosée était un clerc [4]. D'ailleurs M. Viollet reconnaît que l'indice est très faible, et je suis de son avis : si les clercs seuls eussent discuté dans leurs ouvrages des questions relatives à la morale chrétienne et des difficultés du domaine du for intérieur, il faudrait attribuer la qualité de clercs à beaucoup de nos anciens jurisconsultes, en commençant par Beaumanoir et en finissant par Pothier.

M. Beautemps-Beaupré eût pu trouver dans l'ancienne Coutume des indications utiles pour rétablir le texte de la Coutume glosée, et réciproquement : il semble s'en être assez peu préoccupé. Par exemple, à l'art. 118 de la Coutume glosée, il imprime : « pourroit bien estre la bataille corps à corps, ou par deux champions *loieaux* se ilz vouloient changier. » *Loieaux* est certainement une altération : la suite du texte et l'art. 128 de l'ancienne Coutume prouvent qu'il faut lire « loiez. »

La Coutume glosée fournira des renseignements précieux sur le progrès du droit, non seulement dans l'Anjou, mais dans le Maine : car le glossateur rédige son œuvre à l'intention des praticiens des deux provinces, comme le démontrent et le titre de son livre, et les tarifs

[1] Art 67 bis.
[2] P. 196.
[3] P. 261.
[4] *Etablissements*, t. I, p. 375.

d'amende qu'il y a annexés. On peut remarquer que le chiffre des amendes est dans le Maine le double du chiffre fixé en Anjou. — Au contraire, l'ancienne Coutume ne contient pas de dispositions spéciales au droit du Maine.

Outre les trois textes dont nous venons de parler, le premier volume comprend encore : deux procès-verbaux de corrections faites en 1391 aux styles du pays par les Grands Jours d'Anjou et du Maine ; et enfin la rédaction officielle de la Coutume à laquelle il fut procédé en 1411. Cette rédaction fut faite aux « Grands Jours d'Anjou et du Maine par les gens du Conseil desditz pays. » Cette Coutume procède de l'ancienne Coutume en ce que « la filiation matérielle des textes »[1] est souvent reconnaissable ; mais de graves modifications ont été apportées au fond du droit.

Le texte de cette Coutume nous est conservé par trois manuscrits, savoir : 1° un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la Cour de cassation, et provenant de la bibliothèque de l'Ordre des avocats ; ce manuscrit a été exécuté entre 1437 et 1458 ; il sert de base à l'édition de M. Beautemps-Beaupré ; — 2° un manuscrit du Vatican, fonds Ottobonien, n° 2962, qui paraît avoir été rédigé en 1434 (M. Beautemps-Beaupré s'en est procuré une copie collationnée par M. Clédat); — 3° un manuscrit de la bibliothèque de Tours, n° 6741, qui provient de l'abbaye de Marmoutier. Choppin est le seul de nos anciens jurisconsultes qui ait connu les manuscrits de cette Coutume, demeurée inédite.

Les rédacteurs de la Coutume de 1411 ont adopté la division en seize livres : ce plan fut conservé par les réformateurs de 1463 et de 1508, qui ont pris pour base ce leur travail l'œuvre de 1411.

Le tome II de la collection est tout entier consacré à la publication d'une œuvre inédite d'une grande importance. On sait qu'à diverses reprises les jurisconsultes des pays du Nord tentèrent de réunir les décisions de leur droit coutumier en collections dont ils conformaient le plan à celui des compilations de Justinien. C'est un travail de ce genre que nous fait connaître M. Beautemps-Beaupré, sous ce titre : « Les Coustumes d'Anjou et du Maine, intitullées selon les rubriches de Code ; » il est conservé dans un manuscrit unique, Bibliothèque nationale, fonds français 11865, qui a été exécuté avant l'année 1457. Dans la bibliothèque de Pocquet de Livonière se trouvait un autre manuscrit, que M. Beautemps-Beaupré pense être l'original ; ce manuscrit est aujourd'hui perdu... Le manuscrit de la Bibliothèque

[1] Viollet, *Etablissements*, t. I, p. 384.

nationale est malheureusement incomplet ; il y manque quatre des derniers titres et des fragments d'un autre titre.

C'est à Choppin que nous devons la seule indication précise sur l'auteur de cet ouvrage ; il l'attribue à un certain Liger, qu'il qualifie de *supprœfectus Andensis* en 1437. M. Beautemps-Beaupré s'est livré à de longues recherches pour identifier ce personnage ; mais les nombreux documents qu'il a parcourus ne lui ont rien révélé sur Liger, dont il serait très intéressant de connaître la biographie [1]. Au moins nous dédommage-t-il en nous donnant, sur l'organisation judiciaire en Anjou, une importante dissertation provoquée par ces consciencieuses recherches [2]. Sur Liger, je ne serais pas éloigné d'adopter, après M. de Rozière[3], l'hypothèse de Pocquet de Livonière : Liger avait enseigné à l'ancienne Université d'Angers : « il y a apparence que Liger avait dicté son ouvrage dans ces écoles. »

Choppin date cette œuvre de 1437, et M. Beautemps-Beaupré semble approuver cette date. Cependant elle est contredite par l'insertion du résultat d'une enquête par tourbe qui eut lieu à Angers en 1442 [4]. En tout cas, on peut dire sans crainte d'erreur que ce travail représente le droit de l'Anjou vers le milieu du xv[e] siècle.

L'ouvrage de Liger est divisé en dix parties, dans lesquelles l'auteur s'attache à suivre le plan du Code de Justinien. Cette préoccupation se traduit dans les rubriques de chaque titre. Liger n'a point jugé utile de composer des parties correspondant aux deux derniers livres du Code. Si la forme est romaine, l'œuvre est franchement coutumière ; toutefois les renvois au droit romain et au droit canonique y sont nombreux. M. Beautemps-Beaupré a pris soin d'indiquer les chiffres des livres, titres et paragraphes ou chapitres où se trouve chacun des textes cités. On remarquera (art. 1009 et ss.) un « petit abrégé de droit » sur les actions possessoires, « selon le stille de court de France. »

Le troisième volume s'ouvre par deux styles Angevins : tous deux sont inédits. Le premier [5] est publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de la Cour de cassation qui contient la Coutume de 1411. Ce style a été rédigé après le 27 novembre 1437, date d'une décision qui y est rapportée [6] : il est toutefois antérieur au travail

[1] T. II, p. 7.
[2] Pages 8-33.
[3] *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, année 1883, p. 692.
[4] Art. 67.
[5] *Usaiges et coustumes du pays d'Anjou*.
[6] Art. 20.

de réforme de la Coutume, ordonné en 1458 par le roi René, et achevé au commencement de 1463. M. Beautemps-Beaupré pense que ce document est resté inconnu de nos anciens jurisconsultes.

Ce style est divisé en quatre parties : la première traite des ajournements et des défauts : la seconde, des essoines. Dans la troisième partie, le rédacteur décrit la procédure dans les causes simples jusques la sentence. La quatrième partie est consacrée aux appels. — L'éditeur publie ensuite deux formules qui accompagnent le style dans le manuscrit : l'une contenant l'hommage simple, l'autre contenant l'hommage lige. En appendice, M. Beautemps-Beaupré a ajouté quelques textes relatifs à la nomination du successeur de Gilles de la Réauté, juge ordinaire d'Anjou qui avait exercé ses fonctions jusqu'en 1453. En tête de ces pièces figurent les procès-verbaux des séances du conseil du roi de Sicile, tenues en la Chambre des Comptes d'Angers, où le successeur de Gilles fut désigné au choix du souverain. Afin de donner à cette désignation une plus grande autorité, on avait appelé au Conseil un certain nombre de « gens d'Église, bourgeoys, marchans et gens de justice » d'Angers ; la grande majorité se prononça en faveur de Jean de Vau, juge de la prévôté d'Angers, que le consul recommanda au roi René comme « homme de bonne prudence et expérience, bon coustumier et seur, froit et atrempé, diligent ès affaires qu'il a conduiz, natif de vostre pays où il fait de tous jours sa demeure et qui n'a jamais servy à autre seigneurye qu'à la vostre, et qui a bien de soy pour honnorablement porter les charges, estat et dépenses appartenans à l'office [1]. » Ces titres, s'ils étaient vérifiés, justifiaient suffisamment le choix de l'assemblée ; on conviendra d'ailleurs qu'un tel mode de nomination des magistrats répond aux exigences les plus légitimes.

Le second style [2] est reproduit d'après un manuscrit unique qui se trouve au British Museum, Harleian 1413, et qui contient en outre la rédaction des Coutumes de 1463. De diverses circonstances, et en particulier d'une note de Pocquet de Livonnière, M. Beautemps-Beaupré déduit que ce style a été annexé au manuscrit original de la Coutume, et qu'il faut le considérer, non point comme l'ouvrage d'un simple particulier, mais comme *une œuvre officielle* [3]. Je ne puis me résoudre à partager entièrement sur ce point l'opinion du savant éditeur.

En effet, une œuvre officielle serait vraisemblablement homogène :

[1] T. III, p. 61.
[2] *Usages et stilles du pais d'Anjou.*
[3] T. III, p. 72.

or il est possible de constater dans ce style l'existence de trois fragments bien distincts rapprochés par le caprice du compilateur :

1° Les articles 1 à 29 comprennent des dispositions sur la compétence, l'ajournement, les défauts et les essoines [1], formant la première partie d'un style.

2° A l'article 29, le style s'arrête pour faire place à un traité, plus dogmatique que pratique, où est exposée la matière des exceptions déclinatoires, dilatoires et péremptoires.

3° Enfin, de l'article 100 à la fin de l'ouvrage, on trouve une série de règles de droit juxtaposées sans aucune méthode apparente.

Les deux derniers fragments, où à diverses reprises est cité le grand coutumier de France, sous le nom de « Livre du Parlement, » n'appartiennent évidemment pas à un style rédigé par les praticiens de l'Anjou pour l'usage des tribunaux de la province. (On les trouve reproduits à la suite de la Compilation en vingt parties publiée par M. Beautemps-Beaupré dans le tome IV [2].) — Tout au plus pourrait-on considérer le premier fragment comme la première partie d'un style officiel. A l'appui de cette hypothèse, il est permis d'invoquer ce fait que le style officiel de 1496, dans sa première partie, suit en général les dispositions de notre style [3].

Le document qui remplit la plus grande partie du IIIe volume est le texte de la Coutume publié en janvier 1463, après la réforme ordonnée par le roi René. Le manuscrit original, qui fut déposé aux Archives de la Chambre des Comptes d'Angers [4], n'existe plus aujourd'hui — ou tout au moins la trace en est perdue; toutefois M. Beautemps-Beaupré croit être parvenu à établir un texte suffisant par la comparaison des six manuscrits qui nous restent et des sept éditions dont il a constaté l'existence. Il décrit exactement ces manuscrits, et donne la nomenclature de ces éditions, qu'il a recherchées, non seulement dans les dépôts publics, mais dans les collections privées, et notamment dans la précieuse bibliothèque de M. de Rozière.

Dans son introduction, l'éditeur se demande comment il se fait que notre texte, rédigé uniquement en vue de l'Anjou, ait été adopté par

[1] Ces dispositions reproduisent dans un autre ordre et avec quelques modifications beaucoup des articles du style précédent.

[2] T. III, pp. 88-111; t. IV, pp. 322-344.

[3] Rapprocher du tome III, pp. 77 et ss., le texte publié au tome IV, pp. 379 et ss.

[4] On sait que ces archives ont été transportées à Paris, lors de la suppression de la Chambre des Comptes d'Angers par Charles VIII. M. Beautemps-Beaupré conjecture que le précieux manuscrit a disparu, avec tant d'autres richesses, dans l'incendie de 1737.

le Maine [1]. Après avoir critiqué l'explication de Pocquet de Livonière, M. Beautemps-Beaupré nous donne la sienne. Les rédacteurs de 1463 ne firent que reproduire en la modifiant l'œuvre de leurs prédécesseurs de 1411. Comme les habitants du Maine retrouvaient dans cette nouvelle rédaction les Coutumes dont ils se servaient depuis plus d'un siècle, ils employèrent tout naturellement ce nouveau texte au lieu de l'ancien, qui, d'après le témoignage du roi René lui-même, avait déjà subi des altérations importantes.

L'éditeur fait précéder ce document d'une série d'actes intéressants qui concernent la rédaction de la Coutume. Puis vient le texte lui-même, divisé en seize parties, comme la Coutume de 1411, qu'il corrige, développe et complète.

Au début du IVe volume, M. Beautemps-Beaupré a placé des fragments importants d'une compilation contenue dans le manuscrit Ottobonien qui lui a déjà fourni la Coutume de 1411. Il nous apprend dans ses observations préliminaires que l'auteur de cette compilation avait sous les yeux le même texte du grand Coutumier contenu dans le nº 3555 (Bibl. nat., fonds français, nouv. acquis. [2]), manuscrit qu'il croit avoir été exécuté un peu avant l'année 1430. D'ailleurs le compilateur a puisé à diverses autres sources ; il a fréquemment recouru à l'œuvre de Liger. M. Beautemps-Beaupré a jugé inutile de reproduire les parties provenant du Grand Coutumier ; pour ces passages, il se borne à renvoyer le lecteur, soit à l'édition de MM. Laboulaye et Dareste, soit aux manuscrits du Grand Coutumier [3]. Le recueil ainsi mis au jour n'est d'ailleurs qu'une simple juxtaposition de décisions empruntées tantôt aux usages d'Anjou, tantôt aux usages de France. C'est « un livre qui paraît avoir été fait pour des Angevins, et auquel on a ajouté quelques matières usuelles, et ce qui a paru à l'auteur le plus indispensable à connaître de la procédure qu'on suivait devant les juridictions de Paris. »

Suit une autre compilation en vingt parties, que Pocquet de Livonière, qui ne la connaissait pas directement, a confondu avec la Coutume de 1411. Ce texte est publié d'après deux manuscrits (Bibl. nat., fonds français, 25240, et Arsenal, Jurisprudence française, 127A). M. Beautemps-Beaupré le fait précéder d'une introduction, dans laquelle il recherche ce qu'il faut entendre par ces expressions du jurisconsulte : la *Coutume corrigée*, et l'*autre Coutume*. Le savant

[1] T. III, pp. 146 et ss.
[2] T. IV, p. 8.
[3] T. IV, pp. 12-37.

éditeur croit que la *Coutume corrigée* est la Coutume de 1463; les preuves qu'il en donne ne me paraissent pas suffisantes [1]. En effet, l'art. 119 de la compilation fait allusion à une controverse qui y est considérée comme encore douteuse, et que l'art. 163 de la Coutume de 1463 a définitivement tranchée; il en faut conclure que le compilateur écrivait avant 1463. — M. Beautemps-Beaupré fait remarquer que la compilation reproduit les art. 301 et 316 de la Coutume de 1463. Mais le compilateur a pu lire ces dispositions dans la Coutume de 1411, où elles figurent déjà sous les articles 267 et 284.

Un autre point mis en lumière par M. Beautemps-Beaupré, ce sont les emprunts faits par l'auteur inconnu au *Grand Coutumier de France*. L'œuvre de Jacques d'Ableiges paraît avoir été très appréciée des jurisconsultes angevins.

La vingtième partie de cette compilation est suivie de diverses décisions réunies sans ordre, et du traité de procédure déjà publié au IIIe volume [2].

Après ces deux compilations, se place un autre document, intitulé « Stilles et usages de procéder en la Court laye et pays d'Anjou et du Maine, nouvellement corrigez par l'ordonnance des Trois Estatz desdits pais. » Il n'existe plus de manuscrit de ce style, dont on connaît au moins cinq éditions. M. Beautemps-Beaupré conclut d'un mandement cité à l'article 181 que le style a été composé avant 1497 et après la Toussaint de 1495. Une indication donnée en l'article 150 permet d'atteindre une précision plus grande : cet article suppose une action possessoire à raison d'un trouble apporté pendant la moisson « de cest an 1495. » Le rédacteur écrivait donc avant Pâques 1496 : ainsi le style, ou au moins cette partie du style a été composée entre le 1er novembre 1495 et le 3 avril 1496 (nouveau style).

Cette rédaction des usages est officielle : j'ai déjà fait remarquer que dans sa première partie elle suit le même ordre qu'un fragment de style publié par M. Beautemps-Beaupré au tome III. — On trouvera à la suite de ce style divers documents qui intéressent l'histoire du notariat et des droits des sceaux. Les deux premiers de ces documents sont publiés d'après un registre des Archives nationales, provenant des Archives de l'ancienne Chambre des comptes d'Anjou [3]. L'un est un tarif des droits de « sceaux et d'écritures ; » l'autre est un règlement pour les clercs notaires jurés du tabellionage d'Angers.

Le volume se termine par une collection de *notas* ajoutés par d'anciens jurisconsultes sur quelques-uns des manuscrits où l'éditeur

[1] T. IV, pp. 130 et ss.
[2] T. III, pp. 88 à 111; t. IV, pp. 322-344.
[3] P. 1334.

a puisé ses textes. Ces *notas* ne doivent pas être négligés, dit très bien M. Beautemps-Beaupré, car « ils représentent d'une manière plus libre et plus familière, si l'on peut s'exprimer ainsi, les progrès de la jurisprudence et la manière dont elle s'est formée sur quelques-unes des questions importantes de notre droit [1]. »

Je ne considérerais point ma tâche comme accomplie, si je ne signalais la préface générale, travail important que M. Beautemps-Beaupré a publié à part, et qui doit être annexé à l'un des volumes. Le savant écrivain a entrepris d'y montrer que de très bonne heure, dans les provinces dont il s'occupe, les principes juridiques étaient posés ; « souvent plus de deux siècles avant la rédaction des plus anciennes Coutumes, nous les trouvons constatés dans des actes avec les précisions d'articles de loi. » Il le démontre en examinant successivement un certain nombre de points « les plus caractéristiques des coutumes d'Anjou et du Maine. » Pourquoi, à la première page de cette étude, M. Beautemps-Beaupré dénie-t-il toute influence aux coutumes germaniques ? A l'entendre, les envahisseurs de la Gaule romaine « ne savaient pas ce que c'est que le droit ; » par conséquent ils n'apportaient aucun fond d'idées juridiques à la nation nouvelle qu'ils devaient contribuer à fonder. C'est dire que le droit français procède d'une évolution du droit romain, sans qu'aucun élément étranger s'y soit mêlé. Il est facile de réfuter cette thèse : la seule lecture de l'ancienne Coutume d'Anjou, publiée par M. Beautemps-Beaupré, suffit à montrer quelle large place tenaient dans le droit coutumier les idées et les institutions d'origine germaine.

Quoi qu'il faille penser de ces critiques, je ne saurais conclure qu'en félicitant hautement M. Beautemps-Beaupré de l'œuvre qu'il a accomplie avec tant de conscience et de persévérance. Dans l'intérêt des études historiques et juridiques, il est à désirer que des collections analogues réunissent les divers monuments, inconnus ou oubliés, de la législation locale et provinciale. Puisse l'exemple donné par le savant magistrat encourager les jurisconsultes, les érudits, les membres des sociétés de province à diriger leurs efforts vers ce but trop longtemps négligé !

P. Fournier.

[1] T. IV, p. 509.

COURRIER ALLEMAND

Pour fêter le vingt-cinquième anniversaire des fonctions académiques du professeur Arnold Schäfer, ses élèves lui ont dédié un recueil de *Recherches historiques* [1]. Le contenu en est riche et varié. Ont donné à ce recueil : le professeur Niese, *Les sources de l'histoire de Solon et de son temps ;* Fellner, *La composition et la tendance des Helléniques de Xénophon ;* Soltan, *L'importance et la compétence originaires des œdiles plebis ;* Müller, *Un passage du XXIIe livre de Tite Live ;* Sonnenburg, *L'historien Fanusius Geminus et les Annales Volusi, un Catullianum ;* Panzer, *La conquête de la Bretagne par les Romains jusqu'à l'administration d'Agricola ;* Hachtmann, *La Germanie de Tacite ;* Aschbach, *L'histoire du consulat sous l'Empire romain ;* Arentzer, *Les sources de l'histoire de l'empereur Septime Sévère ;* Philippi, *La reconstruction de la carte d'Agrippa ;* Volz, *Réplique sur l'année de la bataille de Pollentia ;* Auler, *Victor de Vita ;* Boor, *De la chronique universelle de George le moine ;* Ewald, *Les Registres de Grégoire VII ;* Fannert, *La part du duc de Bavière à l'élection de 1257 ;* Hasse, *L'élévation du roi Frédéric I ;* Max Hoffmann, *La paix de Wordingborg et la liberté douanière de la Hanse dans le Sund.* La perle de cette collection est la dissertation de Loeschke sur *La mort de Phidias et la chronologie du cens olympique.*

— Le docteur Georg Wolfram publie sur *Frédéric Ier et le Concordat de Worms* [2] une étude dont voici les chapitres : *Le Concordat de Worms ; Lothaire III et le Concordat ; Élections épiscopales sous Conrad III ; Élections épiscopales sous Frédéric Ier ; Attitude de Frédéric devant le Concordat ; Influence de Frédéric sur l'inves-*

[1] *Historische Untersuchungen. Arnold Schaefer zum fünfundzwanzigjährigen Jubiläum seiner akademischen Wirthsamheit*, gewidmet von früheren Mitgliedern der historichen Seminarien zu Greifswald und Bonn. Bonn, Strauss, 1882, gr. in-8° de v-362 p.

[2] *Friedrich I und der Wormser Concordat*, von Dr GEORG WOLFRAM. Marburg, N. G. Elwert, 1883, in-8° de VIII-176 p.

titure ; Attitude de Frédéric dans les élections douteuses ; Importance de la consécration ; La procédure électorale ; L'investiture.

— Parmi d'autres ouvrages récents sur le Moyen Age, signalons une *Étude biographique sur Aribo, archevêque de Mayence*, par Richard Müller [1], et une étude historique de Carl Neumann sur *Saint Bernard de Clairvaux et les commencements de la seconde croisade* [2]. A cette occasion, apprenons à nos lecteurs que l'ancien rédacteur de l'*Annuaire historique* de la *Görres Gessellschaft*, le Dr Georg Hüffer, prépare sur saint Bernard une monographie pour laquelle il a commencé de grandes recherches dans les bibliothèques de France, d'Espagne et d'Italie.

— Sur la cinquième croisade vient de paraître l'ouvrage du Dr Röhricht [3]. D'une importance non moins grande pour l'histoire générale du XIVe siècle que pour celle de la médecine, est la monographie du Dr Robert Hoeniger sur la terrible épidémie communément nommée la peste noire, excellent travail qui contient de nombreux aperçus sur l'histoire de la civilisation à cette époque [4].

— La publication de chartiers se poursuit en Allemagne. Ces travaux se recommandent en général par une grande exactitude. Nous ne citerons aujourd'hui que deux recueils de ce genre : le douzième volume de la seconde partie du *Codex diplomaticus Saxoniæ regiæ* [5], publié sous les Auspices du gouvernement du Royaume de Saxe par le Dr Otto Posse et H. Ermisch, et le *Chartier de la ville de Freiberg en Saxe* [6], édité par ce dernier savant, et dont nous n'avons encore que le premier volume, accompagné de trois tables. Ces deux publications sont à tous les points de vue des modèles.

— Comme manuel pratique pour tout historien, signalons la *Théo-*

1 *Erzbischof Aribo von Mainz*, von Richard Mueller. dans *Historische Studien*. Leipzig, Veit, 1881, in-8o de VI-62 p.

2 *Bernhard von Clairvaux und die Anfaenge des zweiten Kreuzzuges*, von Carl Neumann. Heidelberg, Winter, 1882, gr. in-8o de 48 p.

3 *Testimonia minora di quinto bello sacro e chronicis occidentalibus excerpsit et sumptibus Societatis illustrandis orientis latini monumentis*, edidit Reinh. Köhricht Jenf. Leipzig, Harrassowitz in comm., 1882, gr. in-8o de LXXIV-381 p.

4 *Der schwarze Tod in Deutschland*, von Dr Robert Höniger. *Ein Beitrag zur Geschichte des XIV Jahrunderts.* Berlin, Eugen Grasser, 1882, gr. in 8o de 180 p.

5 *Codex diplomaticus Saxoniæ regiæ.* Im Aufftage de Königlich Sachsischen Staatsregierung, herausgegeben von Otto Posse und H. Ermisch. Zweiter Hauptheil, Zwölfter Band.

6 *Urkundenbuch der Stadt Freiberg in Sachsen*, von Hubert Ermisch. Erster Band. Mit drei Tafeln. Leipzig, Hieseeke und Devrient, 1883, gr. in-4o de XXXVII-640 p.

rie des Chartes, du Dr Franz Leist [1]. C'est un catéchisme de diplomatique, de paléographie, de chronologie et de sphragistique. De nombreux détails tombent sous la critique, mais ce n'en est pas moins un guide utile, surtout pour les commerçants.

— Le Dr Hausrath, de Heidelberg, publie une collection d'opuscules remplis de partialité : *Les voleurs ecclésiastiques du XIVe siècle ; L'hérésiarque Conrad de Marbourg ; Luther et sa femme ; Sur l'importance de la population du Rhin supérieur dans l'histoire allemande ; L'importance pour l'histoire ecclésiastique du gouvernement de Charles Frédéric de Bade ; Les limites de la liberté d'enseignement dans le Grand Duché de Bade ; H. E. W. Paulus ; David Frédéric Strauss ; Charles Ullmann ; Ferdinand Hitzig* [2]. Il est de bon ton chez les protestants d'attaquer Janssen, l'auteur de l'*Histoire du peuple allemand depuis la fin du Moyen Age*, et, dans sa troisième dissertation, *Luther et sa femme*, le professeur Hausrath n'a pu se refuser d'élever contre lui d'injustes accusations.

— Le professeur Loserth de Prague publie un travail plein d'intérêt sur *Huss et Wiclef* [3]. Cet ouvrage, écrit sur de nombreuses sources manuscrites, éclaire la genèse de la doctrine hussite. Sur le degré de dépendance de Huss par rapport aux doctrines de Wiclef, les opinions jusqu'ici étaient fort partagées. Le professeur Loserth montre que cette dépendance fut absolue. Dans la seconde partie de son ouvrage, il recherche le wiclefisme dans les écrits de Huss. Son résultat est que Huss emprunte à Wiclef toutes les propositions qu'il pose ; que ses écrits ne font souvent qu'abréger ceux du réformateur anglais ; qu'il copie dans Wiclef, non seulement des définitions, mais des pages entières. A cette conclusion répond ce fait qu'en général les contemporains regardent comme Wiclefistes tous les partisans de Huss. La dénomination de hussite n'entre que plus tard dans l'usage.

— La fin du Moyen Age appartient encore aux temps les moins étudiés de l'histoire. C'est donc, de la part du professeur Hachmann de Prague, une heureuse pensée d'avoir entrepris l'histoire de l'Empire allemand au temps de Frédéric III et Maximilien I [4]. Le premier

[1] *Urkundenlehre*, von Dr Franz Leist. *Katechismus der Diplomatik Paläographie, Chronologie, und Sphragistik.* Mit fünf Tafeln Abbildungen-Webers Illustrirte Kateschismen, no 106. Leipzig, J. J. Weber, 1882, gr in-16 de XII-305 p.

[2] *Kleine Schriften Religionsgeschichtlichen Inhalts*, von Prof. Dr Hausrath. Leipzig, Hirzel, 1883, gr. in-8o de VII-514 p.

[3] *Hus und Wiclif. Zur Genesis der Husitischen Lehre*, von Prof. Dr Joh. Loserth. Prag, Tempsky, 1884, gr. in-8o de X-314 p.

[4] *Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter. Friedrich III und Max I*, mit besonderer Berücksichtigung der oesterreichischen Staatengeschichte, von Prof. Dr Bachmann. Leipzig, Veile, 1884, gr. in-8o de XIV-636 p.

volume, qui vient de paraître, embrasse les années 1461 à 1468 ; le second ira jusqu'en 1477, le troisième jusqu'à l'élection de Maximilien. Les renseignements puisés aux archives donnent à cet ouvrage une valeur particulière. Comme le titre l'indique, l'intention de l'auteur était de s'étendre spécialement sur l'histoire d'Autriche. A cet égard il semble aller trop loin. La Bohême occupe le premier plan, et le roi George de Bohême, qu'il apprécie plus sévèrement que les autres historiens, forme le centre du récit.

— Le Dr Richard Muther publie, sur les plus anciennes bibles allemandes en images, un livre plein d'intérêt [1]. On y trouve décrites, au point de vue de l'histoire de l'art, les bibles illustrées avant Luther, de 1470 à 1520, en tout quinze numéros ; les éditions originales de la traduction de Luther ; les réimpressions du Nouveau Testament de Luther ; les réimpressions de l'Ancien Testament de Luther ; les bibles dites combinées jusqu'en 1530 ; le Nouveau Testament d'Emser dans l'édition de Dresde de 1527.

— L'*Histoire des cures de l'archevêché de Cologne* [2], publiée par le Dr Dumont, chanoine capitulaire, est une œuvre de statistique d'un intérêt non moindre pour l'histoire générale que pour l'histoire locale. Chaque doyenné y sera traité. Nous n'avons jusqu'ici que l'*Histoire du décanat de Grevenbroich*, par Henri-Hubert Giersberg. L'intérêt général du volume est dans les renseignements sur la Réforme dans ce diocèse. Jusqu'ici la matière avait été traitée avec partialité et sans étude des sources. Les archives des cures catholiques y jettent une nouvelle lumière, et montrent, entre autres choses, combien sont erronées les citations qu'on trouve dans l'*Histoire de la Réforme* du pasteur de Rechlinghaussen. Il y a pour l'histoire de la civilisation une importance particulière dans les passages empruntés aux protocoles des visites pastorales des archives d'État de Düsseldorf. La liste des noms, soigneusement dressée, est d'une grande utilité.

— Il y a pour l'histoire ecclésiastique d'Allemagne un haut intérêt dans le livre que publie le curé Philippe Diel sur *l'Église Saint-Mathias de Trèves et ses reliques* [3]. La première partie a pour objet les destins de l'église Saint-Mathias et montre qu'elle s'élève à la

[1] *Die ältesten deutschen Bilderbibeln*, bibliographisch und Kunstgeschichtlich beschrieben, von Dr Richard Muther. München, Huttler, 1883, gr. in-8° de 68 p.

[2] *Geschichte der Pfarreien der Erzdioecese Koeln*, herausgegchen von Domcapitular Dr Dumont. Dekanat Grevenbroich : *Geschichte der Pfarreien dieses Dekanates*, von Heinrich Hubert Giersberg. Köln, Bachem, 1883, gr. in-8° de 422 p.

[3] *Die St. Mathiaskirche bei Trier und ihre Heiligthuemer*, von Philipp Diel. Trier, Paulinusdruckerei, 1881, gr. in-8° de xii-185 p.

place où saint Eucharius tomba ; la seconde partie, le cimetière et les reliques de Saint-Mathias. Deux appendices traitent de la mission apostolique de saint Eucharius au premier siècle et des anciennes inscriptions chrétiennes de Saint-Mathias. Tout l'ouvrage est excellent.

— Après des études profondes, le Dr Joseph Bader publie une *Histoire de la ville de Fribourg* [1], en deux volumes. On trouve dans le premier volume l'histoire antérieure du Brisgau ; les temps des ducs de Zäringen ; Fribourg sous ses comtes ; chute de la maison comtale ; l'époque impériale des Lützelbourg ; l'origine des États ; l'époque de l'empereur Maximilien. Dans le second volume l'époque de Charles V et de Ferdinand Ier ; les alliances du XVIIe siècle ; le Brisgau au XVIIIe siècle. L'auteur, mort en février 1883, a fait un grand travail, son livre fournit de nombreux documents pour l'histoire de la civilisation en Allemagne. Le chapitre sur l'art, spécialement sur la célèbre cathédrale gothique de Fribourg, est très bien écrit.

— Deux ouvrages sur Albert Dürer viennent de paraître cette année : ceux de MM. Leitschuh de Thausing. Le Dr Leitschuh publie, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg,une nouvelle édition du *Journal de voyage d'Albert Dürer dans les Pays-Bas* [2]. Cette nouvelle édition d'une des sources les plus importantes de l'histoire de l'art moderne est un modèle sous tous les rapports. Dans l'introduction, le Dr Leitschuh donne une dissertation sur le voyage de Dürer dans les Pays-Bas, et des remarques sur l'histoire du journal. Suit (p. 45-95) le texte de ce journal, puis des notes très instructives et plusieurs tables très commodes. Le second ouvrage, qui vient de paraître, est encore plus important. On sait que le professeur Thausing, de Vienne, est un des savants qui connaissent le mieux Dürer : il vient de donner une seconde édition de la vie du maître [3]. Voici les divisions du premier volume : les premières écoles allemandes de peinture et la gravure ; Nürenberg ; la famille de Dürer ; Michel Wohlgemut ; voyages et peinture de paysages ; mariage et état de maison ; l'atelier du peintre, élèves et faussaires ;

[1] *Geschichte der Stadt Freiburg im Breisgau*,nach den Quellen bearbeitet, von Dr Joseph BADER, Freiburg im Breisgau, Herder'sche Buchandlung, 1883, gr. in-8° de VII-533 et 363 p.

[2] *Albrecht Duerers Tagebuch der Reise in die Niederlande.* Erste vollstaendige Ausgabe nach der Handschrift Johann Hauers,mit Einleitung und Anmerkungen herausgegeben von Dr Friedrich LEITSCHUH. Leipzig, Brockhaus, 1884, gr. in-8° de XII-207 p.

[3] *Duerer*, *Geschichte seines Lebens und seiner Kunst*, von Moriz KAUSING. Zweite verbesserte Auflage. Leipzig, Seemann, 1884, 2 vol. gr. in-8° de XVI-383 et 335 p.

rivalité avec Wohlgemut et premières gravures sur cuivre ; Apocalypse et premières gravures sur bois ; rivalité avec Jacopo dei Barbari; second séjour à Venise. — Voici les chapitres du second volume : les grands tableaux de Dürer ; l'artiste et l'homme ; Dürer au service de l'Empereur ; voyage aux Pays-Bas ; Dürer et la Réforme ; maladie, mort et écrits posthumes de Dürer. L'ouvrage est orné de nombreuses illustrations et de deux frontispices gravés sur cuivre ; il se signale par la mise en œuvre de toute la littérature de son sujet ; il donne des lettres inédites de Dürer. On peut reprocher à l'auteur la manière dont il traite son adversaire Ephrussi, et il est impossible d'admettre son opinion sur l'attitude de Dürer dans la Réforme : il tient trop peu compte de ce qu'a dit sur cette question Léopold Kaufmann, dans un ouvrage dont a parlé notre *Courrier* de 1882.

— Sous ce titre : *Lettres Viennoises sur l'art* [1], le même auteur publie une série de morceaux historiques et critiques sur l'art. Ce sont vingt-huit dissertations sur les sujets suivants : état de l'histoire de l'art comme science ; Clara Heyne ; l'Allemagne et le style gothique ; la réforme de l'art en Allemagne au XVIe siècle ; le père de Dürer était il magyare ? Dürer et la Réforme ; George Wolfgang Carl Lochner ; l'album de Jacques Callot à l'Albertine de Vienne ; l'acquisition de l'album de Jacques Callot pour l'Albertine ; les faussaires d'antiques ; Phylloxera renovatrix ; la porte des géants de Saint-Étienne telle qu'elle est et telle qu'elle était ; Ivan Lermoliew ; Lionardo da Vinci ; la cène de Lionardo ; Lionardo, Michelangelo et Dante ; Sodoma ; Raphaël et Michelangelo ; pour le quatrième centenaire de Raphaël ; amour de Raphaël ; promenade dans la galerie Esterhazy ; Giorgione, Broccardo et Aretin ; Giorgione et Arioste ; Fizian, Palma et Dürer ; un nouveau directeur de galerie ; la Vénus de Giorgione ; Catherine Cornera et Lucrèce Borgia ; Sainte Catherine d'Alexandrie ; lettre publique au Bürgemeister de la ville de Vienne.

— M. de Döllinger a publié il y a un certain nombre d'années, sous les auspices du roi Maximilien II, deux volumes de documents pour servir à l'histoire de la politique, de l'Église et de la civilisation dans les six derniers siècles. Après une longue interruption il vient d'en donner le troisième volume [2]. On y trouve des actes sans unité d'objet ou de temps. Ils embrassent une période de quatre siècles, et

[3] *Wiener Kunstbriefe*, von M. Thausing. Leipzig, Seemann, in-8° de 397 p.

[1] *Beitraege zur politischen, Kirchlichen und Cultur-Geschichte der sechs letzten Jahrhunderte*, herausgegeben unter der Leitung von Joh. Jos Ignaz von Doellinger. III Band. Wien, Manz, 1883, gr. in-8° de XXVIII-476 p.

ont trait pour la plupart à l'histoire des Papes du xiv[e] au xvii[e] siècle, aux préludes de la Réforme et à la Réforme elle-même. L'éditeur les a divisés en cinq parties. La première contient les Mémoires du jésuite Cordara sur les années 1740 à 1773. C'est la pièce la plus intéressante de toute la collection, non seulement pour l'histoire de l'ordre, mais pour celle des Papes. L'auteur, Jules César Cordara, historiographe de l'ordre, eut à sa disposition de nombreux documents, connut personnellement Benoît XIV, Clément XIII, Clément XIV, et fut en rapports intimes avec de nombreux cardinaux. La seconde partie a pour titre : *Spicilegium pour l'histoire de la Réforme*, et se subdivise en onze parties. On y trouve entre autres une lettre du cardinal Bellarmin au Pape Clément VIII sur la grâce, un rapport de l'ambassadeur vénitien au temps de Clément VIII, des lettres et des écrits de Hanner et de Witzel, de 1533 à 1534, des lettres d'Eck au duc Guillaume de Bavière, un mémoire de l'évêque Nausea de Vienne, des mémoires de Witzel, de 1549 à 1557, des motions et des notes sur la Réforme de l'Église sous Jules II et Paul III, deux mémoires de l'archevêque Aleander, et une instruction pour les nonces apostoliques, les évêques de Fano, de Vérone et de Ferentino. La troisième partie donne exclusivement des pièces sur l'histoire du Concile de Trente, notamment une motion de Moroni de l'an 1544, un rapport de Commendone au pape Pie IV, une instruction pour Commendone, et d'autres lettres sur les délibérations du Concile, des années 1562 à 1563. La quatrième partie contient des *Analecta* sur l'histoire des Papes. La première pièce expose les raisons des capitulations électorales du Conclave, et a été écrite sous Paul II. La seconde est une biographie de Boniface VIII d'après les chroniques d'Orvieto. La troisième et la quatrième sont des rapports sur les élections des papes Urbain VI et Boniface IX. La cinquième, la plus étendue de la quatrième partie, se compose d'extraits du journal du grand maître des cérémonies Paris de Grassis. Viennent ensuite un pronostique pour le Conclave de 1676, un rapport sur l'élection d'Odescalchi (Innocent XI), et deux mémoires sur les événements de Rome en 1676. Döllinger a peu fait pour l'explication de ces documents. L'introduction est trop courte, et de plus elle témoigne d'une grande partialité : tel est, p. xxi, le jugement complètement injuste porté sur le grand Hieronymus Aleander.

— Des trois volumes déjà parus de l'*Histoire du peuple allemand* [1] de Jean Janssen, chacun a eu déjà douze éditions, succès jusqu'ici

[1] *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalter*, von Joh. Janssen, 3 vol. Cf. les compte-rendus qui en ont été donnés dans dans cette *Revue*.

inouï en Allemagne. Les protestants eux-mêmes ont dû en reconnaître l'importance. « Voici encore, dit une feuille protestante [1], une manifestation du catholicisme. La tempête soulevée jadis par la *Symbolique* de Moehler sur la mer morte de l'érudition allemande, est de nouveau soulevée par ce livre, et peut-être dans un cercle plus étendu. Profondeur, érudition, hauteur de vue sur la plupart des domaines de la science, riches et excellentes combinaisons, nous trouvons tout cela uni aux qualités personnelles de l'auteur, un rare talent de transition, un style puissant. Pas de polémique dans ce livre, un ton d'idéal religieux et patriotique y domine l'ensemble avec force et chaleur. » Mais ce témoignage est isolé ; en général les savants protestants sont ouvertement hostiles au livre de Janssen. Non contents de cela, ils lui ont reproché des tendances raffinées, des sophismes systématiques, et de la perfidie. L'un a dit que Janssen avait commis un attentat contre tout ce qui s'appelle science historique ; l'autre a comparé Janssen à l'homme que saint Paul livre à Satan comme blasphémateur de l'Évangile. Devant ces attaques le professeur Janssen pouvait-il se taire ? Non, dirons-nous, cent fois non, et Janssen, dans sa défense, a eu raison de rappeler le mot de Fénelon : « La défense n'est pas seulement permise, mais dans certains cas c'est un devoir strict, surtout quand ce n'est pas seulement notre personne et notre honneur qui sont attaqués, mais encore la cause pour laquelle on travaille et on tente d'agir. » Cette défense fait l'objet du dernier écrit de Janssen, qui a pour titre : *A mes critiques, avec des additions et des explications pour les trois premiers volumes de mon Histoire du peuple allemand* [2]. Sous forme de lettres à son ami, le célèbre peintre Édouard de Steinle, il passe en revue : le plan et la méthode de son histoire ; les propositions générales de ses critiques ; l'état de l'Église avant le schisme ; la politique du Pape et l'état de Rome ; les préjugés contre l'Église ; l'Église ne se pose pas entre le Christ et les laïcs, le saint sacrifice de la messe ; le culte des saints à la fin du moyen âge ; l'invocation des saints dans les périls de mort ; les confréries du rosaire, vue sur notre temps ; prétendues superstitions dans les premiers siècles du christianisme ; pèlerinages; usage de la prière, chants liturgiques, traduction de la Bible ; indulgences, instruction de 1517 sur les indulgences ; la doctrine de la justification ; le Christ de l'Église, le Purgatoire ; la confession ; la Papauté aux premiers siècles de l'histoire ; causes générales de la

[1] *Deutsche Reichspost*, 1877, n° 286.

[2] *An mein Kritiker. Nebst Ergaenzungen und Erlaeuterungen zu den drei ersten Baenden meiner Geschichte meines Volkes*, von Johannes JANSSENS. Freiburg in Baden, Herder, 1882, gr. in-8° de XI-227 p.

révolution politique, ecclésiastique et sociale ; caractéristique de Luther ; attitude de Luther dans la guerre des paysans ; attitude du peuple devant l'ancienne et la nouvelle Église ; doctrine de Zwingle ; vie de Zwingle, le célibat des prêtres ; comparaison de Zwingle et de saint Paul ; comparaison de Zwingle et d'Æneas Sylvius ; l'ordre chrétien du duc Ulrich de Württenberg ; la conquête du Württenberg par Philippe de Hesse ; l'Empereur, les princes allemands et l'étranger ; Reichstags de Spire en 1528 et 1529 ; l'Allemagne catholique ; introduction violente de la nouvelle Église ; anarchie religieuse et démoralisation du peuple ; vol des biens d'Église ; la prédication à la fin du moyen âge et la prédication réformée ; décadence de la vie intellectuelle ; élévation de la puissance des princes ; question personnelle. Les jugements de Baumgarten, d'Ébrard et de Kaweran sont mis à néant dans ces pages éloquentes, qui font subir à l'érudition protestante une sanglante défaite. Toutefois les protestants ne se sont pas tenus pour battus, et leur réplique est encore plus violente et plus insensée que leur première attaque. De nouveau provoqué, Janssen a écrit *un Second mot à mes critiques* [1], ouvrage dans lequel, adoptant encore la forme de lettres, il dirige toute sa polémique contre Baumgarten, Ebrard, Köstlin et Kaweran. La nouvelle défaite de ces savants est complète, et les protestants eux-mêmes ont reconnu que Janssen, par son exquise urbanité, avait mis de son côté la dignité aussi bien que le bon droit.

— Sous ce titre : *Les partis religieux dans la confédération suisse et leurs rapports avec l'étranger, spécialement avec la maison de Habsbourg et les protestants allemands* [2], M. Hermann Escher publie un travail d'une haute importance pour l'histoire de la Réforme en Suisse. Ardent partisan de la Réforme, le Dr Escher porte un grand nombre de jugements inacceptables, mais sa partialité ne va pas jusqu'à ne pas avouer le danger des théories de Zwingle. On le voit dès le premier chapitre, qui a pour titre *L'État et l'Église dans la Réforme de Zurich*. Un grand intérêt s'attache aussi au troisième chapitre, sur l'origine de l'union chrétienne, c'est-à-dire de la ligue défensive des cantons catholiques avec l'Autriche. Comme le Dr Escher le prouve par des documents inédits, l'idée en vint de l'Autriche. Un de

[1] *Ein zweites Wort an meine Kritiker*. Nebst Ergaenzungen und Erlaeuterungen zu den drei ersten Baenden meiner Geschichte des deutschen Volkes, von Johannes JANSSEN. Freiburg Baden, Herder, 1883, gr. in-8° de VII-145 p.

[2] *Die Glaubensparteien in der Eidgenossenschaft und ihre Beziehungen zum Ausland vornemlich zum Hause Habsburg und zu den deutschen Protestanten* (1527-1531), von Dr Hermann ESCHER. Frauenfeld, Huber, 1882, gr. in-8° de XIII-326 p.

ses mérites est le résultat de ses recherches, notamment aux archives de Stuttgart et d'Innsbruck : il a pu utiliser de nombreux documents inédits.

— Un autre ouvrage relatif à la Réforme est celui de M. B. Lindau sur la vie du peintre Lucas Cranach [1]. Quoique d'une grande partialité en faveur de la Réforme, ce que l'auteur nous apprend sur les rapports de Charles V avec Cranach est plein d'intérêt, ainsi que sur leur séjour à Innsbruck et sur la fuite de Charles V d'Innsbruck. Le style laisse d'ailleurs à désirer, et le livre n'est, dans l'ensemble, qu'un travail de seconde main n'offrant rien de nouveau.

— Le quatrième volume de l'*Histoire de la Réforme et de la Contre-Réforme dans le pays de l'Enns inférieur* [2], par le Dr Theodor Wiedeman, vient de paraître. On y voit le mouvement de Réforme dans les évêchés de Passau, de Neustadt, dans la partie autrichienne du diocèse de Salzbourg et de Raab. Il passe en revue les doyennés de Wienerwald, de Fulnerfelde, de Melk, d'Ibbsfeld, le protestantisme dans les diocèses de Neustadt, de Salzbourg et de Raab. Le principal mérite de ce volume, comme pour les précédents, consiste dans les nombreux emprunts faits par l'auteur aux archives. C'est avec un soin particulier qu'il a consulté les actes des consistoires, ceux des monastères et du ministère des finances. Pour la littérature et la civilisation de l'époque, il donne de nombreuses indications. Il est question du célèbre évêque Klesel ; les renseignemeats sur Georg Angerer, évêque de Wiener-Neustadt (p. 292), sont remplis d'intérêt ; les indications biographiques en général sont multipliées.

— La question du procès de Galilée, longuement examinée dans cette *Revue*, fait l'objet d'un grand ouvrage du professeur Hartmann Grisar, d'Innsbruck, qui a pour titre : *Études sur Galilée, recherches historiques et théologiques sur les jugements des congrégations romaines dans le procès de Galilée* [3], et se divise en deux parties, l'une historique et juridique, l'autre théologique. Dans la première (p.15-137), le professeur Grisar examine les attaques contre l'authenticité des actes du procès, et montre qu'elles ne sont pas fondées, en s'appuyant

[1] *Lucas Cranach, ein Lebensbild aus dem Zeitalter der Reformation*, von M. B. Lindau. Mit einem Bildniss des Lucas Cranach Leipzig, Veil, 1883, in-8o de x-402 p.

[2] *Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns*, bearbeitet, von Dr Theodor Wiedemann. Vierter Band : *die reformatorische Bewegung im Bisthume Passau, im Bisthume Neustadt, im niederoesterreichischen Dioecesanantheil von Salzburg und von Raab.* Prag, Tempsky, 1884, gr. in-8° de xi-474 p.

[3] *Galileistudien. Historisch-theologische Untersuchungen ueber die Urtheile der roemischen Congregationen im Galileiprocess*, von Prof. Dr Hartmann Grisar. Regensburg, Pustet, 1883, gr. in-8o de xi-374 p. — Voir plus loin, p. 638, l'article consacré à cette publication par M. H. de L'Épinois.

sur la nature de ces actes et sur l'ignorance de la procédure dont les adversaires font preuve. Pour expliquer la défense spéciale faite à Galilée en 1616, le professeur Grisar rappelle un fait que Galilée lui-même fait connaître, et qui sans doute n'était pas ignoré dans les cercles supérieurs de l'Église, c'est qu'à cette époque il avait déjà conçu le plan d'un livre *De systemate mundi*. Dans la partie théologique (p. 138-370), le professeur Grisar soutient contre Bouix que l'absence de la signature du Pape dans les décrets est sans importance, et repousse contre Reusch la note d'hérésie. Nous ne pouvons, dans cette revue historique, examiner davantage les points délicats soulevés par cette étude approfondie, mais nous voulons signaler la noblesse et la mesure qui distinguent le professeur Grisar dans sa polémique.

— La grande *Histoire d'Europe au XVIIIe siècle*, du professeur Carl de Noorden, de Leipzig, vient, après une longue interruption, de s'augmenter d'un volume, le troisième de la première partie. Il va de 1700 à 1710 et offre pour la France un intérêt spécial : les archives du ministère des affaires étrangères de Paris ont été largement compulsées, et les affaires de France sont traitées d'une façon remarquable. Le premier livre décrit l'état de la France au XVIIIe siècle : Louis XIV et sa cour ; état social et économique ; administration ; finances dans les premières années de la guerre de la succession d'Espagne ; éléments d'opposition et de réforme. Malheureusement, au sujet de la politique religieuse de Louis XIV, l'auteur (p. 53) laisse trop voir le protestant. Le second livre traite du théâtre de la guerre dans le midi de l'Europe en 1707 : administration du duché de Milan ; expédition de Naples ; le coup d'Almansa et la chute des libertés aragonaises; Toulon et Lérida. Le livre suivant expose en dix chapitres les progrès de la grande alliance : politique financière de Sidney Godolphin ; chute de Robert Harley ; cour écossaise de Jacques Stuart; préparatifs de guerre des alliés au printemps de 1708: Audenaarden et Lille ; conspiration orléaniste en Espagne ; administration impériale à Naples ; empire et papauté en 1708 ; invasion des whigs anglais dans les emplois de la couronne ; le parlement anglais de l'hiver 1708 à l'an 1709. Le quatrième volume a pour titre : *Apogée de la guerre de succession d'Espagne*, et comprend six chapitres : coup d'œil sur l'Europe au printemps de 1709 ; négociations de Forey à La Haye et préliminaires de mai ; Malplaquet ; campagne d'Allemagne et de Piémont en 1709 ; le parti national espagnol à la cour de Madrid ; le traité de Barrière. Dans le dernier livre, le pro-

[1] *Europaeische Geschichte im achtzehnten Jarhrhundert*, von Carl von Noorden. Erste Abtheilung : *der spanische Erbfolgekrieg*. Dritter Band. Leipzig, Duncker und Humblot, 1882, gr. in-8º de XXI-681 p.

fesseur de Noorden raconte les premiers symptômes de la fin de la grande alliance en quatre chapitres : nouveaux et anciens ministres de la reine Anne ; besoins financier du lord de l'échiquier ; soulèvement de la vieille Angleterre ; négociations de Gertruidenberg. Outre les archives de Paris, le professeur de Noorden a étudié les archives de Berlin, Vienne, La Haye et Londres. Malheureusement ses citations n'ont pas l'exactitude exigée aujourd'hui. A son style phraseur on reconnaît l'école de Sybel, ce qui manque de charmes ; à son jugement sur Clément XI on sent le protestant. Mort à Leipzig, le 25 décembre 1883, le professeur de Noorden laisse sans doute son grand ouvrage inachevé.

— Un petit écrit de M. Ringhoffer [1] n'a pas moins d'importance pour l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne. L'auteur y parle des brochures parues au commencement de cette guerre, et en donne d'intéressants extraits. De tels travaux sur d'autres points de l'histoire moderne seraient très utiles.

— L'histoire du XVIII[e] siècle reçoit encore une nouvelle lumière dans le *Journal de l'empereur Charles VII*, édité par le professeur Carl Theodor Heigel, de Munich, d'après le manuscrit autographe et avec de nombreux éclaircissements. L'éditeur a été honoré d'une lettre autographe du roi Louis II de Bavière.

— Le professeur Beer publie un ouvrage sur la *Politique orientale de l'Autriche depuis 1774* [2]. Sous forme d'introduction, il parle (p 1-29) de la politique de l'Autriche depuis la paix de Carlowitz jusqu'au traité de Kutschuk-Kainardschi. Puis, dans le second chapitre (p. 30-145), il passe à la politique orientale de Joseph II ; dans le troisième chapitre (p. 146–179), vient l'attitude de l'Autriche dans la question d'Orient pendant la Révolution ; au quatrième chapitre (p. 180-259), la révolte de Serbie ; au cinquième (p. 260-386), le soulèvement des Grecs ; au sixième (p. 387-420), ce qui suivit la paix d'Andrinople; au septième (p. 421-573, la guerre de Crimée ; au huitième (p. 574-752), depuis le traité de Paris. En appendice, quelques documents : deux mémoires de C. Cobenzl, 1791-1793 ; une lettre de l'empereur François II, du 31 mars 1801 ; deux dépêches de Stadion à Metternich, du 14 janvier et du 1[er] février 1808 ; une proposition des ministres F. Colloredo et L. Cobenzl à l'empereur en 1804 ; six missives de l'archiduc Charles à E.-M.-L. Simbschen, du printemps de 1808; six propositions de Metternich à l'Empereur, un rapport du

[1] *Die Flugschriften Litteratur zu Beginn des spanischen Erbfolgekrieges* von L. Ringhoffer. Berlin, Mittler und Salm, 1881, gr. in-8° de 126 p.

[2] *Die orientalische Politik Oesterreichs*, seit 1774, von Adolf Beer. Prag, Tempsky, 1883, gr. in-8° de VI-832 p.

général Krasinski à l'empereur Nicolas sur son entrevue avec le prince de Metternich, des 4 et 5 juin 1829 ; le traité entre l'Autriche et la France du 22 septembre 1854, avec l'article secret et deux dépêches du commandant supérieur de l'occupation autrichienne en Moldavie et en Valachie, général Hess, au ministre Schauenstein.

— Le dernier volume de l'*Almanach historique* [1], fondé par Raumer, contient sept morceaux : *Le royaume de Macédoine*, du professeur Arnold Schaefer ; *La légende des femmes fidèles de Weinsberg*, du professeur Ernst Bernheim ; *Le chancelier Conrad* († 1202), du professeur de Wegele ; *La ligue de Souabe*, du Dr Klüpfel ; *Jean d'Oldenbarnevelt*, du Dr Wentzelburger; *Samuel Hartlib*, de Frédéric Althaus ; *La république néapolitaine de 1779*, du professeur Dr Hermann Hüffer. Ce dernier article, le plus étendu et le plus important de tout le volume, complète et corrige d'autres historiens, tels que Sybel, Sacchinelli, Helfert. Le caractère de Nelson paraît sous un jour fort intéressant. Il faut surtout signaler la conclusion, dans laquelle chacun des acteurs de ce drame reçoit sa juste part de blâme. Sur la capitulation, le jugement de Huffer est décisif. De précieux extraits des archives de Vienne et de Naples donnent à ce travail une nouvelle valeur.

— Les *Études sur l'art allemand* [2], de M. Hermann Riegel, sont un ouvrage très utile à la connaissance de l'art en Allemagne. Nous y trouvons entre autres des notices sur Leo Klenze, Reinold Begas, Cornelius, Genelli, Alfred Rethel, Joseph Koch, Georg Bleibtreu, Ludwig Knaus. Il y a lieu de regretter la polémique de l'auteur (p. 502), contre les écrivains catholiques Führich et Molitor. A l'occasion du centenaire du peintre Peter de Cornelius (23 septembre 1883), le même auteur a publié un ouvrage de circonstance [3], dans lequel, après avoir raconté ses rapports avec le célèbre artiste, il parle de la personne et de la vie de Cornelius, ainsi que de ses œuvres, notamment de ses œuvres posthumes. Un appendice est consacré à Christian Xellex, l'ami de Cornelius.

Dr Louis Pastor,
Professeur à l'Université d'Innsbruck.

[1] *HistorichesTaschenbuch*, begründet von Friedrich von Raumer, herausgegeben von Wilhelm Maurenbrecher, Sechste Folge, dritter Jahrgang. Leipzig, Brockhaus, 1884, gr. in-8o de vi-388 p.

[2] *Deutsche Kunstsudien*, von Hermann Riegel. Zweite Ausgabe. Leipzig, Baumgarten, 1882, in-8° de viii-514 p.

[3] *Peter von Cornelius. Festschrift zu des grossen Kunstler's hundertstem Geburtstage*, 23 september 1883, von Hermann Riegel. Berlin. Decker, 1883, gr. in-8o de xxii-457 p.

COURRIER ANGLAIS

Les rapports du comté de Lincoln avec les Danois au commencement de l'histoire d'Angleterre furent incessants, et ils ont fourni à M. Streatfeild la matière d'un livre consciencieusement rédigé, et très bien écrit[1]. Il y a peu de districts sur le littoral est de la Grande Bretagne où l'on trouve plus de traces de l'invasion des peuples du Nord; les noms des villages, des villes, des cours d'eau, etc., sont presque tous d'origine scandinave, et c'est, on le conçoit du reste, un champ à exploiter par les antiquaires et les ethnologistes. M. Streatfeild y est entré avec un zèle et une science dignes des plus grands éloges, et dans un sujet qui prête tant aux conjectures, il nous semble, sauf quelques erreurs très clairsemées, un excellent guide. La première partie de son travail est occupée par une description fort exacte des mœurs et des habitudes des anciens pirates que Guillaume le Conquérant eut tant de peine à soumettre; le volume se termine par un glossaire des expressions appartenant au dialecte du Lincolnshire qui sont d'origine scandinave. On voit que le livre intéresse à un degré égal l'historien et le philologue.

— Si l'histoire d'Angleterre avait pu être écrite d'un bout à l'autre par feu M. Richard Green, nous aurions aujourd'hui dans nos bibliothèques un ouvrage clair, intéressant, aussi dépourvu de préjugés que peut l'être une composition de ce genre, et qui, pour l'impartialité, serait digne de figurer à côté du chef-d'œuvre de Lingard dont je parlais dans une des récentes livraisons de cette *Revue*. Malheureusement l'ouvrage qui a fait la réputation de M. Green n'est guère qu'un abrégé, et le dernier volume que sa santé lui ait permis de compléter,

[1] *Lincolnshire and the Danes*. By the Rev. G. S. SREATFEILD, London, Kegan Paul and C°, 1884, in-8° de 165 p.

The making of England, ne traite, ainsi que le titre l'indique suffisamment, que des éléments ethnologiques dont l'ensemble a constitué la nationalité anglaise. Le volume dont je parle [1] nous retrace l'histoire de la conquête normande et nous transporte sur un terrain où nous avons déjà suivi M. Freeman; malheureusement les six premiers chapitres seuls ont pu être terminés par l'auteur, et encore il est à croire que, s'il avait eu assez de loisir et de santé, il y aurait introduit quelques changements de détail. C'est par le côté descriptif et pittoresque que M. Green se distingue des autres historiens anglais de notre époque, et nous retrouvons ici toutes les qualités qui lui étaient particulières. Par exemple, si son appréciation des Wittenagemots est insuffisante, on admirera, d'un autre côté, son tableau du règne d'Alfred, le récit qu'il nous donne des Vikings, et sa description de l'Angleterre à l'époque de Dunstan. La partie géographique du volume de M. Green n'est pas la moins remarquable, et ici nous ne pouvons nous empêcher de rappeler le succès avec lequel M. Freeman a, lui aussi, fait servir la topographie et les études philologiques à éclaircir certains problèmes d'histoire. Le travail de M. Streatfeild dont j'ai parlé plus haut est également un exemple à l'appui. Dans un sujet où deux écrivains aussi remarquables que M. Freeman et M. Green se rencontrent, on sera curieux de savoir s'il y a des points de divergence. Ces points existent, et portent presque exclusivement sur les principaux acteurs du drame entre les Saxons et les Normands. Le Harold, le Godwin, le Robert de Jumièges de l'un ne ressemblent pas aux personnages qui portent ces noms dans les pages de l'autre. Lequel des deux a raison ?

— Sir Travers Twiss avait commencé en 1878, pour la collection du Maître des archives, une édition du grand ouvrage de Henri de Bracton sur la législation anglaise ; nous pouvons aujourd'hui annoncer la mise en vente du sixième et dernier volume [2]. A l'époque où feu lord Campbell écrivait ses *Lives of the Chief justices of England*, on ne savait absolument rien de Bracton personnellement, malgré sa grande réputation comme légiste; ce que nous avons appris aujourd'hui monte à fort peu de chose, et c'est à force de recherches persistantes que sir Travers Twiss a pu réunir les maigres détails qu'il nous donne. Henri de Bracton florissait au moment où le droit féodal commençait à subir certaines influences qui en modifièrent par degrés le caractère,

[1] *The Conquest of England.* By John Richard GREEN. London, Macmillan and C°, 1884, in-8° de 646 p.

[2] *Henrici de Bracton de Legibus et Consuetudinibus Angliæ.* Libri Quinque in Varios Tractatus Distincti. Edited by Sir Travers Twiss, Q. C., D. C. L., for the Master of the Rolls. Vol. VI. London. Longman and C°, 1884, in-8° de 524 p.

il représente la transition, et à ce titre il mérite d'être étudié. S'il n'était qu'un simple jurisconsulte, nous le passerions sous silence. Mais son nom est associé au développement de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, et quiconque veut connaître à fond cette histoire doit nécessairement lire Bracton. L'introduction de sir Travers Twiss est intéressante, et elle nous donne l'explication de certains termes qu'il est difficile de comprendre au premier abord ; lorsqu'en parcourant le magnifique ouvrage de M. Ernest Glasson sur les institutions anglaises le lecteur est renvoyé au traité *De legibus et consuetudinibus*, c'est l'édition de sir Travers Twiss qu'il doit consulter.

— Le neuvième rapport de la commission des manuscrits historiques a paru ces jours-ci, mais des trois appendices qui en font partie, un seul jusqu'ici est publié. Ces appendices, nos lecteurs le savent, sont des listes complètes et souvent fort détaillées des pièces manuscrites examinées et classées par les inspecteurs ; pour l'historien le volume que j'annonce ici [1] n'aura pas un intérêt très vif ; pour les archéologues et les antiquaires, d'un autre côté, il y a là une source abondante d'informations locales ; car les documents analysés sont extraits des archives des différentes corporations municipales, telles que Canterbury, Carlisle, Ipswich, Plymouth, etc.; la cathédrale de Saint-Paul de Londres a aussi fourni son contingent à cette collection de trésors historiques inédits. Lorsque les volumes second et troisième de l'appendice seront publiés, j'y reviendrai plus au long, car, s'il faut en croire la préface du rapport, ils offriront, surtout pour l'histoire du siècle dernier, des matériaux d'une importance tout à fait hors ligne.

— Je parlais dans la livraison de juillet des publications de la Camden Society ; voici un nouveau volume provenant de cette origine, et qui sera fort bien accueilli des amateurs de singularités historiques. Les volumes édités par les membres de la Camden contiennent ordinairement chacun un ouvrage séparé ; mais en outre il se publie à de trop longs intervalles, sous le titre de *Miscellany*, des suites de pièces détachées assez courtes et d'un intérêt varié ; le volume que je voudrais faire connaître ici [2] se rapporte à l'Angleterre du dix-septième siècle, et jette un jour entièrement nouveau sur le règne de Charles Ier. On sait que, pendant la dernière partie de la guerre civile, les Presbytériens anglais, écrasés par le despotisme des Indépendants, firent au roi des propositions qui, si elles eussent abouti, pouvaient

[1] *The ninth report of the royal commission on historical manuscripts.* Part I. London, Longman, 1884, in-f° de XXII-468 pages.
[2] *The Camden Miscellany*, vol. VIII. London, Camden Society, pet. in-4° de 300 p.

changer entièrement la face des affaires, et remettre la couronne sur la tête de Charles Ier. Ce que l'on ignore, c'est que, dès l'année 1643, les Indépendants, à leur tour, ne voyaient que le rétablissement de l'autorité royale pour protéger l'Angleterre contre l'intolérance des Presbytériens et le fanatisme des Écossais. Le pacte ne réussit pas, principalement par la faute de Charles qui, à bout d'expédients, et ne sachant trop où trouver des amis, entama des négociations avec les catholiques Romains au moment même où il semblait prêter l'oreille aux doléances des Indépendants. Le document intitulé *A secret negociation with Charles I, 1643-44*, où cet épisode est raconté, est le morceau le plus important de ce recueil de miscellanées. Notons aussi quatre lettres curieuses de lord Strafford au comte de Carlisle, des lettres inédites du malheureux duc de Monmouth, publiées pour la première fois d'après les originaux conservés à la Bodléienne, et une notice biographique sur la reine Henriette-Marie, par Mme de Motteville. Cette dernière pièce paraît avoir servi à Bossuet pour la composition de son splendide panégyrique ; elle est précédée d'une note par M. Gardiner, et d'une introduction de M. G. Hanotaux sur l'éloquence de l'oraison funèbre, et sur Bossuet en particulier.

— L'administration du British museum vient de publier un élégant volume contenant un catalogue des principaux manuscrits de ce qu'on appelle *the Stowe collection* récemment achetés à lord Asburnham par le gouvernement anglais[1]. Le nom de *Stowe* est celui du palais du duc de Buckingham, à qui cette précieuse suite de manuscrits appartenait dans l'origine ; les pièces et documents formant la collection, et s'élevant au chiffre de 996, sont de différentes provenances ; il y a d'abord des chartes anglo-saxonnes, des manuscrits irlandais d'une date très reculée, et des documents généalogiques ; les règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier sont représentés par la correspondance de Sir Thomas Edmondes, ambassadeur en France et dans les Pays-Bas ; la suite des dépêches d'Arthur Capel, premier comte d'Essex, et vice-roi d'Irlande, nous conduit au règne de Charles II ; enfin la correspondance du duc et de la duchesse de Marlborough avec le secrétaire d'État Scragg se rapporte au gouvernement de la reine Anne. Le volume que j'ai sous les yeux, et dont nous sommes redevables à M. Maunde Thompson, conservateur principal du dépôt des manuscrits au British museum, est illustré de quinze fac-similes reproduits par l'héliogravure ; il nous donne la notice de plus de cent quatre-vings pièces, accompagnée d'extraits souvent assez longs. On y remarque : 1o Une lettre de Sir William Temple au comte d'Essex,

[1] *Catalogue of a selection from the Stowe manuscripts exhibited in the King's library of the British museum.* 1 vol. in-8o de IV-83 pages. (Se vend au British museum.)

en date du 20 décembre 1673 : elle se rapporte aux relations de l'Angleterre avec la France, et au traité d'alliance proposé avec la Hollande et l'Espagne ; 2° le récit (en français) de la bataille de Ramillies, par le duc de Marlborough ; 3° une lettre de Casaubon ; 4° un autographe de Voltaire, etc., etc.

— L'ouvrage de Sir Alexander Grant [1] nous fait naturellement penser à Du Boulay et à Crevier ; l'Université d'Édimbourg n'a pas eu l'importance et la célébrité de l'Université de Paris, mais elle a de beaux titres de gloire, et l'auteur, en véritable enthousiaste, les fait soigneusement ressortir. Saint-Andrews, Glasgow et Aberdeen, comme centres d'éducation, sont d'une époque plus ancienne ; les Universités qui y existent remontent en effet au cinquième siècle, tandis que la Charte de fondation du *Town's College* d'Édimbourg porte la date de 1582 ; mais les citoyens d'*Auld Reekie*, avec une émulation qui est fort méritoire, réunirent bientôt des professeurs distingués, et si l'administration municipale avait été mieux gérée, ils leur auraient accordé, selon toute probabilité, des traitements au-dessus de cent soixante-quinze francs par an ; heureusement, à cette époque, on enseignait pour le plaisir de la chose, et les régents croyaient que *l'or est une chimère*.

— Les lecteurs du recueil de Maurepas, du chansonnier historique du dix-huitième siècle, du nouveau siècle de Louis XIV, peuvent, en étudiant la collection des *Roxburghe Ballads*, se faire une idée de la chronique scandaleuse de l'Angleterre sous les derniers Stuarts ; mais comme cette série n'est tirée qu'à très petit nombre pour les souscripteurs, il leur faudra la consulter au British museum, ou dans les bibliothèques publiques dont les fonds leur permettent d'acheter les publications coûteuses. La treizième livraison (première partie du tome cinquième) a récemment paru [2] ; elle nous conduit à la fin de la lutte pour la succession au trône d'Angleterre entre le duc d'York et le duc de Monmouth ; le dernier extrait se rapporte à la réunion du Parlement au mois de mars 1680, et ce document est de huit jours antérieur à la découverte de la conspiration connue sous le nom de *Ryehouse plot* en 1683. Les favorites du roi d'Angleterre sont traitées dans ces curieux documents avec toute la sévérité qu'elles méritaient, surtout la fameuse duchesse de Portsmouth que les mémoires du chevalier de Grammont nous font si bien connaître. L'excellente introduc-

[1] *The Story of the University of Edinburgh during its First Three Hundred Years.* By Sir Alexander Grant, Bart. London, Longman and C°. 1884, 2 vol. in-8° de 890 p.

[2] *The Roxburghe Ballads, illustrating the Last Years of the Stuarts.* Edited, with spécial Introduction and Notes, by J. Woodfall Ebsworth, M. A. F. S. A. Part XIII. London, Ballad Society, 1884, in-8° de 250 p.

tion du docte éditeur, M. Ebsworth, ses notes et son commentaire éclairent du jour le plus vif l'histoire d'Angleterre à la fin du dix-septième siècle, et nous montrent surabondamment la parti que l'on peut tirer de la littérature fugitive du temps.

— M. Schuyler vient de faire paraître une Histoire de Pierre le Grand qui mérite d'être sérieusement recommandée[1]. Ce n'est pas le premier venu qui serait capable de publier sur ce sujet un livre utile et instructif. M. Rambaud et M. Léouzon le Duc ont réussi chez nous à dévoiler les mystères de la société, de la politique et de l'administration russes ; mais je ne sache pas qu'aucun écrivain anglais ait jusqu'ici abordé cette tâche ; si M. Schuyler y a réussi, c'est qu'il connaît parfaitement la Russie et la langue du pays ; aussi a-t-il pu mettre à profit tout ce qui s'est imprimé à Saint-Pétersbourg et à Moscou sur l'adversaire de Charles XII, et les matériaux ne manquent certes pas. Le résultat de ce travail est maintenant devant nous : — deux énormes volumes, contenant bien des détails jusqu'à présent inconnus, la réfutation de bien des légendes et des anecdotes que l'on recevait autrefois comme parole d'évangile. Je dirai plus : pour l'immense majorité des lecteurs, l'histoire du règne de Pierre le Grand est encore une véritable *Terra incognita,* car le roman de Voltaire ne mérite pas même qu'on le cite, excepté pour mémoire. S'il y a un reproche à adresser à M. Schuyler, c'est qu'il donne la part du lion à la politique extérieure de la Russie, aux guerres avec la Suède et la Turquie, aux relations que le tzar essaya de nouer avec les puissances. Tout cela est fort intéressant, je n'en disconviens pas, mais j'aurais aimé qu'une place plus large fût réservée aux questions écomiques, ecclésiastiques et administratives, à l'histoire du palais, au rôle joué par l'aristocratie, etc. Enfin, soyons reconnaissants envers M. Schuyler de ce qu'il nous a donné. Son chapitre préliminaire sur le tzar Alexis Michailovitch et sur la jeunesse de Pierre le Grand sont du plus grand intérêt, et on lira avec beaucoup de plaisir les nombreux extraits de la correspondance de ce monarque.

— Je n'aime pas en général à m'occuper ici des personnages encore vivants, mais il faut faire une exception pour *Gordon le Chinois* (« Chinese Gordon ») l'homme extraordinaire dont le nom est aujourd'hui dans toutes les bouches. Je recommande donc à nos lecteurs de se procurer le volume de M. Hake[2] ; écrit sans la moindre prétention, il nous raconte les nombreuses expéditions et campagnes

[1] *Peter the Great, Emperor of Russia : a Study of Historical Biography.* By Eugene SCHUYLER. London, Sampson, Low and Co, 1884, 2 vol. in-8° de 850 p.

[2] *The Story of Chinese Gordon.* By A. Egmont HAKE. London, Remington and Co, 1884, in-8° de 400 p.

auxquelles le général Gordon s'est trouvé mêlé, et nous conduit ainsi de la Crimée en Chine et de la Chine au Soudan. On sait que la suppression de la rébellion des Taï-Ping en 1863-64, il y a vingt ans, est le grand exploit de Gordon, jusqu'ici du moins : M. Hake y consacre la moitié de son livre. Je ne veux pas me risquer sur le terrain de la politique, mais il est bien certain que la popularité si légitime obtenue par notre héros pendant le cours de sa première visite au Soudan le désignait naturellement pour le poste auquel il a été récemment appelé.

— Puisque j'ai été mené incidemment à parler de la Chine à propos de la campagne des Taï-Ping, je profiterai de l'occasion pour citer le nouvel ouvrage de Sir Richard Temple [1], car il contient sur la civilisation de « l'Empire du milieu » un article très curieux et plein de particularités intéressantes. L'auteur fait ressortir avec beaucoup de justesse les points nombreux de ressemblance qui existent entre cette civilisation et celle de l'Occident ; mais il montre d'un autre côté que les différences sont peut-être plus sérieuses encore, parce qu'elles tiennent à la nature même de l'esprit chinois. Le volume de Sir Richard Temple est un recueil de discours, de conférences et d'articles de journaux où les lecteurs qui font leur étude des destinées de l'Hindoustan trouveront beaucoup à apprendre au point de vue de la politique, de l'ethnologie, de la religion et de l'administration. Les articles sur les Maharattes méritent une attention particulière.

— L'histoire d'Angleterre sous le règne de Georges III a été tant de fois écrite qu'on la connaît jusque dans ses moindres détails, mais je doute qu'on puisse l'étudier plus à fond et avec plus d'amusement que dans les mémoires de Sir N. W. Wraxall, dont une nouvelle et excellente édition vient de paraître [2]. Les qualités d'un chroniqueur sont assez nombreuses, et on ne les voit pas souvent réunies. La sincérité d'abord, l'absence de tout parti pris et de toute amertume ; une position sociale qui lui permette de fréquenter les notabilités politiques ; l'habitude du monde ; le goût des voyages ; et enfin certains agréments de style et de composition littéraire : voilà ce que l'on est en droit de demander à un écrivain de mémoires, et c'est ce que je trouve dans les cinq volumes de Sir William Wraxall. Ce n'était ni un Pepys, ni un Evelyn, ni un Walpole ; c'était un anecdotier bien

[1] *Oriental Experience : a Selection of Essays and Addresses delivered on Various Occasions.* By Sir Richard TEMPLE, Bart., G. C. S. I. London, Murray, 1884, in-8o de 520 p.

[2] *The Historical and the Posthumous Memoirs of Sir Nathaniel William Wraxall*, 1772-1784. Edited, with Notes, and Additional Chapters from the Author's Unpublished MS., by Henry B. WHEATLEY, F. S. A. London, Bickers and Son, 1884, 5 vol. in-8o.

renseigné et bien en mesure de savoir les menus cancans de la cour et de la ville, aussi bien que les grandes questions de la politique contemporaine, Pitt, Fox, Burke et Junius ; la guerre pour l'indépendance de l'Amérique et la mort de Louis XVI, les émeutes, les scandales du palais de Saint-James, les tables de jeu et les abus d'une administration vénale et corrompue, tout cela est décrit au vif par Wraxall, tout cela est à lire et à relire. Jamais l'Angleterre n'avait semblé plus près de sa ruine ; les réformes étaient inévitables ; en les introduisant avec sagesse, on échappa à la révolution.

— M. le colonel Playfair, consul général de la Grande Bretagne à Alger, emploie ses loisirs à décrire les rapports qui existaient entre le cabinet de Saint-James et les pirates barbaresques avant l'expédition de 1830[1]. Les documents qu'il a recueillis à ce sujet, extraits du British Museum et de la Bodléienne à Oxford, sont très intéressants, mais ils n'ajoutent pas beaucoup de gloire aux annales de la civilisation. Louis XIV disait un jour que si Alger n'existait pas, il voudrait la fonder ; les pirates en effet pouvaient et devaient servir d'instruments à deux puissances rivales se disputant l'empire des mers et cherchant *per fas et nefas* des alliés sur lesquels ils pussent compter pour l'œuvre de destruction qu'ils n'osaient entreprendre eux-mêmes. Cromwell fut le premier souverain anglais qui résolut d'anéantir les corsaires barbaresques ; les instructions qu'il donna à ce sujet à l'amiral Blake sont précises ; mais après lui les pirateries recommencèrent de plus belle, et en 1801 ving-trois navires portant deux cent soixante-six hommes furent capturés par les Algériens. Lord Exomouth, il est vrai, par son énergie, porta un coup terrible à la puissance barbaresque ; mais l'attaque de Neale en 1824 fut conduite d'une manière si ridicule que les Algériens eux-mêmes en firent des caricatures dont le colonel Playfair nous reproduit un specimen. Enfin il était réservé à la France de faire disparaître pour jamais une tache qui depuis des siècles était la honte de la civilisation chrétienne[1].

— Le courant démocratique et niveleur qui nous envahit de toutes parts a supprimé les d'Hozier ; cependant la généalogie a encore son utilité, et plus d'un problème historique ne saurait être résolu si l'on ne connaît pas à fond les relations des grandes familles les unes avec les autres, les alliances, les degrés d'affinité, etc. Le livre de M. Foster[2] ne traite, comme de raison, que de la noblesse anglaise, mais il a de

[1] *The Scouege of Christendon : Annals of British Relations with Algiers prior to the French Conquest.* By Lieut.-Col. R. L. Playfair, H. M. Consul-General at Algiers. London, Smith, Elder and C°, 1884, in-8° de 334 p.

[2] *The Royal Lineage of our Noble and Gentle Families.* Compiled by Joseph Foster. London, Hatzell, Watson and Viney, 1884, in-8° de 250 p.

l'intérêt pour nous, et la descendance des princes angevins, pour ne citer que cet exemple, appartient à notre histoire autant et plus peut-être qu'à celle de nos voisins d'outre mer. M. Foster n'a pas négligé, en traitant son sujet, la partie des anecdotes ; il est curieux de voir un boucher descendu par les femmes des Plantagenet, et on aime à savoir que M. Gladstone compte le roi Édouard Ier parmi ses ancêtres.

— Le nouveau livre de Sa Majesté la reine Victoria [1] n'a pas, au point de vue historique, beaucoup d'intérêt ; mais nous nous reprocherions de ne pas consacrer, ne fût-ce que deux ou trois lignes, à un volume dont l'effet universel a été d'augmenter, s'il est possible, le respect de l'Angleterre pour une souveraine qui, privée des conseils et du dévouement d'un époux aussi distingué que l'était le prince Albert, a su, au milieu des complications de la politique, conserver, à force de tact, l'affection et la loyauté de ses sujets, quelles que soient leurs opinions.

GUSTAVE MASSON.

[1] *More Leaves from the Journal of a Life in the Highlands, from* 1862 *to* 1882. London, Smith, Elder et Co, 1884, in-8o de 404 p.

COURRIER ITALIEN.

Une des publications les plus considérables, et je dirai mieux des plus hardies, qui aient été tentées de nos jours en Italie, est celle des *Diarii di Marino Sanuto* [1], patronnée par la *R. Deputazione Veneta di Storia patria.* J'avais promis autrefois aux lecteurs de la *Revue des questions historiques* de leur en parler, et je ne puis tarder plus longtemps à tenir ma promesse. Mais, pour qu'ils puissent se faire une juste idée de l'importance d'une pareille œuvre, il est nécessaire de dire quelque chose de l'auteur de ces *Diarii.*

Marino Sanuto (dit le jeune, pour le distinguer de son homomyme, Marino Sanuto, auteur du *Secreta fidelium crucis*) était un patricien de Venise qui vécut de 1466 à 1536, et qui, dès ses plus jeunes années, avait montré un goût prononcé pour les études historiques, et un grand zèle à recueillir tous les souvenirs qui peuvent être utiles à l'historien. De ce zèle, nous avons des preuves multiples dans les ouvrages qu'il nous a laissés, et qui, pour la plupart, sont encore inédits. Muratori avait pourtant publié dans sa grande collection les *Vite dei Dogi,* qui, bien que transcrites d'après un manuscrit incomplet, ont une grande importance, par l'abondance des détails puisés aux chroniques les plus autorisées, et l'insertion de documents officiels qui donnent au récit une valeur peu ordinaire. Ces *Vite,* dont il serait à désirer qu'on fît une nouvelle édition plus soignée, ne sont qu'un travail de jeunesse de Marino Sanuto, achevé par lui à l'âge de trente ans. Alors se produisit un événement qui intéresse la France autant que l'Italie, l'expédition faite par Charles VIII en vue de conquérir le royaume de Naples. Sanuto entreprit d'écrire la chronique de cette expédition ; il le fit avec tant et de si précieux détails, qu'après tant d'écrits de cette époque, et bien qu'un écrivain de Padoue, Marco Guazzo, en ait copié et publié, comme son œuvre personnelle, une bonne partie, on peut encore le consulter avec fruit. Ce plagiat,

[1] *I Diarii di Marino Sanuto,* vol. I-XII. Venezia, tip. Visentini, 1879-1884.

comme aussi l'inexpérience de son auteur, ont fait l'objet d'un mémoire mis en tête de la chronique, quand pour la première fois on la publia en appendice à l'*Archivio Veneto*, et quand dernièrement, on en a fait un volume à part [1].

Après avoir de la sorte mesuré ses forces, Sanuto se prépara à un travail dont lui-même ne prévoyait pas l'étendue, et que je qualifierai de colossal. En janvier 1496, il commença, pour ne finir qu'en septembre 1533, à noter jour par jour tous les événements remarquables qui se succédèrent, non seulement à Venise et dans les diverses provinces de la République, mais en Italie et dans le monde tout entier alors connu, et qu'il pouvait connaître grâce à ses fonctions. Il avait, nous dit-il, fait partie huit fois du *Collegio*, cinq fois du Sénat et de la *Zonta* ordinaire, « où (c'est lui qui parle) j'ai vu, entendu et senti la vérité, et non seulement pour cette ville de Venise, mais pour le monde entier. » — « Aucun écrivain, ajoute-t-il, ne pourra jamais connaître à fond l'histoire moderne, sans recourir à mes *journaux*, où j'ai recueilli tout ce qui est arrivé de nos jours. » En son temps, l'Italie avait en effet été le théâtre des plus grands événements ; il suffira de rappeler l'intervention de Louis XII à Milan et à Naples, la participation de ce prince à la fameuse ligue de Cambrai. Venise était le seul état, où, grâce à sa constitution politique, un citoyen, appartenant à l'aristocratie dirigeante, pût pénétrer dans les secrètes intrigues, connues seulement dans les autres États du seul souverain et de ses ministres. De toutes les cours auprès desquelles, depuis des siècles, Venise accréditait ses ambassadeurs, de tous les consulats institués par elle en Asie et en Afrique, des grands centres commerciaux que fréquentaient ses marchands, de tous les champs de bataille que l'Italie fournit tant de fois en ce malheureux siècle, arrivaient régulièrement à Venise des relations, des dépêches, des renseignements sur tout ce qui pouvait, à un degré quelconque, et directement ou non, modifier les projets d'une République, alors encore investie en Europe d'une influence politique et commerciale des plus considérables. Ces rapports ont péri pour la plupart, surtout par le fait des incendies qui ont ravagé les archives. Aussi la série des dépêches envoyées à Venise, des différentes cours de l'Europe, ne commence-t-elle d'une manière générale qu'à partir de la seconde moitié du XVIe siècle. Heureusement les *Diarii* de Marino Sanuto nous ont conservé ces précieux documents, non seulement parce que celui qui en fut l'auteur assistait aux conseils de la République et prenait sommairement note des lectures, des discussions, des délibérations qui y avaient

[1] *La spedizione di Carlo VIII, raccontata da Marino Sanuto.* Ven., Visentini, 1883, in-8° de XX-684 p.

lieu, mais parce qu'il obtint du Conseil des Dix l'autorisation de lire les papiers secrets ; et quand on commença à connaître l'importance de son travail, on lui communiqua des lettres « renfermant des nouvelles de toutes les parties du monde, à mesure que les ambassadeurs ou les gouverneurs les envoyaient, pour donner à son journal toute l'autorité désirable. » Ce sont les expressions mêmes du décret dont il fut l'objet. Les *Diarii* de Marino Sanuto ne nous auraient conservé que ces lettres, qu'ils auraient par ce fait même une valeur inestimable ; mais ils sont encore une mine inépuisable de renseignements précieux pour l'histoire des mœurs, des arts, de la littérature, du commerce, de l'économie politique, en un mot de tous les faits qui peuvent nous révéler la vie intime des siècles passés.

Cet énorme travail, poursuivi pendant trente-sept années consécutives, remplit cinquante-huit volumes grand in-folio, dont l'original se trouve à Venise, et une copie à Vienne. Original et copie ont été assidûment consultés par les travailleurs, on pourrait même dire qu'il n'est pas une œuvre de quelque importance, concernant cette période, qui n'ait puisé dans les *Diarii* de Marino Sanuto quelque détail intéressant. A diverses reprises on a pensé à les publier, mais l'énorme volume du manuscrit arrêta les éditeurs les plus hardis. La *Veneta Deputazione di Storia Patria* n'a pourtant pas reculé devant cette tâche : elle a promis d'abord les douze premiers volumes ; elle a commencé la publication, en 1879, par fascicules mensuels, et aujourd'hui elle a presque tenu sa promesse, puisqu'elle en est à la fin du douzième volume. Ces douze volumes éclairent non seulement l'histoire de Venise et de l'Italie, mais celle de presque tous les États de l'Europe de 1496 à 1511 ; c'est là une période particulièrement intéressante pour la France, puisque Louis XII y tint une grande place, et joua l'un des rôles les plus importants dans les événements : conquêtes du Milanais et de Naples, ligue de Cambrai. Je serais trop long, si je voulais donner quelque idée de la fraîcheur des descriptions, de l'abondance des détails et de l'importance des renseignements que les lecteurs français peuvent trouver dans ces douze volumes, et d'ailleurs, par ce que j'en ai dit, il est possible de se l'imaginer. Disons seulement que la *Deputazione veneta* se propose courageusement de poursuivre son œuvre, qu'elle prépare dès maintenant la publication de douze nouveaux volumes, et qu'à raison de l'expérience acquise, ils ne pourront que surpasser les volumes qui les ont précédés.

— Une autre œuvre a déjà été entreprise et menée fort loin par la même *Deputazione veneta*. Instituée en 1876, elle songea dès ce moment à une publication qui pût être menée complètement à terme, et résolut d'éditer le *Registre des* LIBRI COMMEMORIALI. Ils constituent, avec les volumes *dei Patti*, deux des plus importantes séries de nos Archives.

Un rapport inséré dans les *Archives des Missions scientifiques* (t. II) par M. le comte de Mas Latrie, a fait connaître ce que sont les volumes *dei Patti (Libri pactorum)*, grande collection des traités passés par la république de Venise avec les puissances étrangères, dont E. M. Thomas a donné l'*index* dans son livre sur le doge Andrea Dandolo : *Der doge Adreas Dandolo und die... urkunden Sammlung*, etc. Quant aux *Commemoriali*, voici ce qu'en dit M. le comte de Mas Latrie : « Les *Commémoriaux*, vaste collection comprenant dix-huit volumes, de la fin du XIII[e] siècle à la fin du XV[e], et poursuivie ensuite jusqu'au XVIII[e] siècle, ne le cèdent pas en intérêt aux *Pactes*. Je ne sais quel est celui des deux recueils qu'on préfèrerait à l'autre, comme monument et source historique. Si les *Patti* renferment un plus grand nombre d'actes publics et définitifs, comme les traités de paix ou de commerce, les *Commemoriali*, indépendamment de beaucoup de traités, manquant au premier recueil, donnent une merveilleuse variété de documents relatifs à la préparation des actes de l'autorité souveraine, qui servent à éclairer ces actes mêmes, et à pénétrer plus avant dans l'histoire, tels que des instructions diplomatiques, des correspondances particulières, des tarifs, des transactions privées, des rapports d'officiers de la république, ou de simples notices destinées à porter à la connaissance générale certains faits intéressant le négoce, la santé, l'économie, la piété publiques, des memorandum, dont l'objet était de conserver le souvenir d'événements, quelquefois peu mémorables, mais très importants pour les habitants d'une ville commerçante, tels que l'enchérissement de certaines denrées en Orient, l'arrivée d'une riche cargaison de Flandre ou d'Égypte, une difficulté nouvelle élevée par les douanes de quelque pays, ouvert aux importations vénitiennes. » Il est facile de voir que ce recueil, malgré sa provenance, n'a pas un intérêt exclusivement vénitien, mais qu'il embrasse le champ très vaste de l'activité vénitienne au moyen âge. Aussi quoique les registres des *Commemoriali* soient au nombre de trente-trois, les plus importants se rapportent-ils au quatorzième siècle (I-IX) et au quinzième, (X-XVIII) alors que le commerce vénitien importait sur les marchés de la Champagne et des Pays-Bas les plus rares et les plus précieuses marchandises de l'Afrique et de l'Orient. Il y a donc là pour tous les États de l'Europe, et notamment pour la France, de nombreux renseignements d'intérêt tout particulier, et il est facile de les retrouver, grâce aux riches index qui accompagnent chaque volume. Trois ont paru jusqu'à ce jour : ils embrassent les dix premiers registres des *Libri commemoriali*. Il n'était pas nécessaire, en effet, de donner *in extenso* tous les documents contenus dans ces registres ; il suffisait d'en donner un résumé. Toutefois la brièveté de l'analyse n'a pas porté atteinte à

l'intégrité des documents. Il ne fallait omettre, en effet, aucune circonstance de quelque intérêt, et qui pût faire l'objet d'une recherche quelconque. Abstraction faite de la valeur historique, bien des points peuvent dans un document attirer l'attention des érudits; il peut avoir un intérêt économique, juridique, politique, social, héraldique, géographique, etc Aussi l'auteur de la publication, le professeur Riccardo Predelli, qui enseigne la paléographie et la diplomatique aux archives des Frari, s'est-il fait une loi de ne laisser passer aucun nom de pays ou de personne, si insignifiant qu'il puisse paraître. Il en résulte une disproportion, apparente au moins, dans certains régestes, et, en effet, certains d'entre eux, d'un intérêt général fort limité, occupent une assez large place, à raison soit des noms qu'ils renferment, soit de la variété des matières auxquelles ils touchent; d'autres au contraire, qui ont une importance bien plus considérable, mais qui ne concernent qu'un seul sujet, peuvent se résumer en quelques lignes. Ainsi quelques milliers de documents ont-ils pu être réunis en trois volumes, dont le dernier a paru depuis quelques jours [1].

— On pourrait, au premier abord, n'attacher qu'un intérêt très restreint au *Codice diplomatico padovano*, composé par M. Andrea Gloria, professeur de paléographie à l'Université de Padoue, et publié encore par cette même *Veneta Deputazione di Storia patria*. Le premier volume du recueil va du sixième au onzième siècle, inclusivement ; il renferme trois cent trente-sept documents d'une grande importance [2]. Les volumes suivants sont naturellement beaucoup mieux fournis ; ils vont jusqu'à la paix de Constance, le 25 juin 1183 et renferment mille cinq cent quarante-un documents [3]. Tous les documents précédemment recueillis par l'abbé Brunacci, l'abbé Gennari, comme aussi par d'autres érudits de moindre valeur, ont été reproduits, revus et corrigés par M. Gloria, qui y a joint le résultat de ses longues et pénibles recherches dans les archives de Padoue, de Vérone, de Venise, et particulièrement dans les grandes archives des *Frari*. L'éditeur, malgré sa vigilance, aura bien pu laisser échapper quelque document. Mais en général les recherches de M. Gloria ont été faites avec tant de soin qu'il pourra paraître avoir péché plutôt par excès que par défaut. Ainsi, pour en donner un exemple, le doge de Venise, Giustiniano Partecipazio, par son testament en date de 829, avait fait une donation au monastère de Saint-Hilaire, situé au bord de la

[1] *I libri commemoriali della Republica di Venezia.* Regesti di Riccardo Predelli. Ven., Visentini, 1876-1884, 3 vol. in-4°.

[2] *Codice diplomatico padovano dal secolo sesto a tutto l'undecimo.* Ven., Visentini, 1877, in-4° de CXL-412 p.

[3] *Codice diplomatico padovano, dall'anno 1101 alla pace di Costanza.* Ven., Visentini, 1879-1881, in-4° de CXL-460 et 634 p.

lagune, c'est-à-dire à l'extrémité du territoire de Padoue, à cette date. M. Gloria ne se contente pas de publier le passage du testament relatif à Saint-Hilaire ; il donne le texte du document tout entier. Je ne lui reprocherai certes pas cette abondance. J'ai, pour mon compte, la chance d'y trouver les frais de construction de la basilique de Saint-Marc de Venise, à laquelle on employait les marbres provenant des ruines de Torcello. Une lecture attentive des documents publiés par M. Gloria fait découvrir des renseignements extrêmement précieux pour l'histoire de Padoue, et même pour celle de Venise. M. Gloria a fait précéder, en effet, la première et la seconde partie de son recueil de savants mémoires sur l'histoire de Padoue et de son territoire aux époques reculées que concernent les documents ; il a mis également, en tête de l'une et de l'autre, un glossaire du bas latin et de la langue vulgaire, renfermant tous les termes qui se rencontrent dans les documents, et qui sont de nature à fournir un supplément très appréciable au *Glossaire* de Du Cange, et à jeter une lumière nouvelle sur les origines des langues modernes. Il s'agit donc ici d'un livre intéressant non seulement en ce qui concerne l'histoire de Venise et celle de Padoue, mais d'une source nouvelle et abondante de renseignements pour les études philologiques, cultivées chez nous avec tant d'ardeur.

— A côté de ces œuvres d'une importance capitale, la *Veneta Deputazione di Storia patria* a commencé à publier, sous le nom de *Miscellanea,* des travaux moins étendus, mais non de moindre valeur. J'ai signalé autrefois le premier volume de cette collection, publié à l'occasion du *Congrès géographique de Venise*, et consacré à l'énumération et à la description des cartes géographiques de la région vénète. Un second volume a paru l'année passée ; il contient des travaux sur des sujets et par des auteurs divers [1]. Rappelons, en premier lieu, comme il le mérite, M. le comte L. de Mas Latrie, à qui les études historiques vénitiennes doivent tant, et qui a inséré dans ce volume un travail généalogique intitulé : *Les princes de Morée ou d'Achaie* (1203-1461), dont le titre seul suffit à faire comprendre l'importance. Le savant chanoine de Portogruaro, D. Ernesto Degani, y a joint les *Statuti civili e criminali della diocesi di Concordia* (1450),qui depuis la seconde moitié du xv[e] siècle n'avaient pas encore trouvé d'éditeur. Au texte des statuts, D. Degani a joint un savant

[1] *Miscellanea publicata dalla R. Deputazione veneta di Storia patria* I. *Fonti edite della storia della regione veneta dalla caduta dell' impero romano sino alla fine del secolo X ;* — II. *Statuti civili et criminali della diocesi di Concordia :* — III. *Les princes de Morée ou d'Achaie ;* — IV. *Le popolazioni dei XIII communi veronesi. Ricerche storiche sull' appoggio di nuovi documenti*. Ven. Visentini, 1883, in-4° de VIII-161, 124, 30, 180 p.

mémoire sur le domaine temporel des évêques de Concordia, sur l'administration des principales localités qu'il renfermait, et sur la mani… dont s'y rendait la justice. Les deux autres ouvrages qui figuren ans ce volume sont d'un jeune érudit qui, aussi distingué par sa n lestie que par son savoir, a su depuis quelques années se faire une lace éminente parmi ceux qui étudient notre histoire. C'est M. le nte Carlo Cipolla, qui à la suite d'un vœu émis par le Congrès historique de Naples (septembre 1879), a recueilli les *Fonti edite della storia della regione veneta, della caduta dell' impero romano sino alla fine del secolo decimo.* L'abondance, l'exactitude et la sagacité de ce travail ne laissent rien à désirer. L'auteur exprime le souhait que la *Deputazione veneta* consacre ses études à une *bibliothèque* des sources manuscrites ; je m'associe à ce vœu, mais à mon tour, j'exprimerai le souhait que la bibliographie des manuscrits soit confiée au même érudit qui a mené à bien la bibliographie des imprimés, et je crois que la *Deputazione veneta* sera de mon avis. L'application à une seule œuvre, quoique laborieuse, ne suffit d'ailleurs pas tellement à absorber l'activité de M. le comte Cipolla, qu'il n'en trouve encore pour d'autres travaux. Ce même volume nous en fournit la preuve ; il renferme, en effet, du même auteur, un mémoire sur les populations des treize communes véronaises. L'opinion accréditée en Allemagne fait des habitants de ces communes les derniers descendants d'une population germanique considérable, éparse sur toute cette région du versant alpin. Si tenace qu'ils soient dans leurs opinions, les Allemands devront céder à l'autorité des textes découverts par M. le comte Cipolla. Il en résulte que, jusqu'à 1287, les habitants de ces treize communes furent de race italienne ; qu'à cette date, en vertu d'une concession de l'évêque Bartolommeo della Scala, des colons allemands, sortis du Vicentin, vinrent s'y établir. L'auteur déclare qu'il n'est pas dans son intention de déterminer la date de l'arrivée des Cimbres dans le Vicentin, mais il ne dissimule pas, qu'à son avis, elle ne se place pas avant le commencement du XIII[e] siècle, c'est-à-dire après leur établissement dans la *Folgaria* par l'évêque de Trente, Frédéric Wanga, en 1216. Quoi qu'il en soit du Vicentin, en ce qui concerne ce Véronais, les recherches de M. le comte Cipolla ont mis le fait hors de contestation.

Il me resterait à parler de quelques travaux que la *Deputazione veneta* est sur le point de faire paraître ; ils me fourniront la matière d'un nouveau *Courrier*.

R. FULIN.

COURRIER RUSSE

Dans un de mes précédents Courriers [1], j'ai annoncé le travail de M. Hubbenet sur l'affaire de Nicon, patriarche de Moscou, fait d'après des documents officiels, et j'ai exprimé le vœu d'en voir bientôt la suite. Aujourd'hui nous sommes en possession du second volume [2], quatre fois plus étendu que le premier, et justifiant tout ce que promettait celui-ci. Le procès fait à Nicon est un drame unique dans les fastes de l'Église russe. En lisant le livre de M. Hubbenet, on assiste à toutes les phases de cette lutte décisive entre le sacerdoce et l'empire ; on en suit avec émotion toutes les péripéties. A mesure qu'on avance dans le récit, empreint d'une grande modération et d'une véracité qui porte la conviction dans l'âme, on s'intéresse de plus en plus à la personne du patriarche et on sent croître l'indignation contre ses adversaires, naguère encore si pleins de déférence à son égard et presque servilement humbles. Il est impossible de se défendre contre ce double sentiment, surtout en présence de la conduite qu'ont tenue, à l'égard de Nicon, le boyar Strechnev et le métropolitain de Gaze, Païsius Ligarides, devenus à la fois ses principaux accusateurs et ses juges. Il suffit pour cela de parcourir les réponses du patriarche incriminé aux griefs qu'ils avaient formulés contre lui d'un commun accord [3]. La supériorité de son talent y éclate, autant que l'iniquité des juges et la faiblesse parfois puérile de leurs accusations. L'impression que laisse la lecture de cette remarquable étude, c'est que le patriarche Nicon est tombé victime d'une intrigue longtemps ourdie par ses ennemis, qui avaient réussi à le brouiller avec le tsar, autrefois son ami intime. Le mérite du livre dont il s'agit est considérablement rehaussé par l'abondance des documents officiels, pour la plupart inédits ; ils occupent plus de la moitié du volume et sont

[1] *Revue des questions historiques*, juillet 1882, p. 269.
[2] Saint-Pétersbourg, 1884, in-8° de XIV et 1024 p.
[3] Chap. X, p. 178-249.

comme autant de pièces du procès, à l'aide desquelles chacun peut contrôler le récit et les appréciations de l'auteur — comme il l'a fait d'ailleurs lui-même, dans plusieurs endroits de son ouvrage [1], à l'égard des écrivains qui avaient traité le même sujet avant lui. Parmi les documents réunis dans le présent volume, nous signalerons la lettre de Jean-Casimir, roi de Pologne, en date du 15 avril 1668, adressée aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche [2], alors présents à Moscou, où ils venaient de condamner Nicon. Le roi les invite à y réunir un concile auquel assisteraient les évêques de Pologne, dans le but de rétablir la paix et la concorde entre les églises grecque et latine, separées, dit-il, par de simples *malentendus*. La réponse des patriarches manque. On ne trouve pas non plus la moindre trace de l'appel que Nicon aurait fait au pape, au dire de certains auteurs. Nous voyons, au contraire, que Nicon traite de papiste son principal adversaire Ligarides, et qu'il parle de l'Église latine d'une manière peu favorable. — Ces quelques lignes ne donnent qu'une faible idée du livre de M. Hubbenet, qui mériterait une analyse autrement détaillée. Après son travail et ceux de ses devanciers (Soloviev, Soubotine, archevêque Macaire), il ne reste plus qu'à attendre une biographie complète et véridique du célèbre patriarche.

— Son avant dernier successeur sur le siège de Moscou a été plus heureux. Quatre ans sont à peine écoulés depuis la mort de l'archevêque Innocent, et il a déjà trouvé son biographe dans la personne de M. Jean Barsoukov. Dans le travail intitulé : *Innocent, métropolitain de Moscou et de Kolomna, d'après ses ouvrages, ses lettres et les récits des contemporains* [3], l'auteur a soigneusement réuni tout ce qu'il a pu trouver sur son héros, soit dans la presse indigène ou étrangère, soit dans les documents inédits et dans les archives de familles, soit enfin dans ses propres souvenirs. Plein d'amour pour son sujet et pénétré de vénération pour le digne successeur de Philarète, M. Barsoukov le suit pas à pas, depuis sa naissance obscure (1797) dans un pauvre village de la Sibérie, jusqu'à sa mort sur le siège archiépiscopal de Moscou (1879). Il fait connaître en lui l'écrivain, l'orateur, l'évêque, et surtout le missionnaire. Prêtre dès l'âge de vingt-trois ans, Innocent (qu'on appelait alors Véniaminov) se voua à la mission de l'Amérique russe où il passa plus de quarante ans occupé à évangéliser les Aléoutes et les Kamschadales. En 1840, il fut sacré évêque de Kamt-

[1] Voir, par exemple, pp. 126, 165 (note), 345 (note), 351, 383, 433, 435, 440.
[2] Suppléments, p. 1110-1113.
[3] Saint-Pétersbourg, 1884, in-8° de VIII-768, 14 et XIV p. avec portraits.

chatka, et lorsqu'on agrandit son diocèse de la province de Yakoutsk, il transféra son siège dans la ville du même nom et ne le quitta que pour occuper celui de Moscou, devenu vacant par la mort du célèbre métropolitain Philarète. Ici comme à Alaska, Innocent resta missionnaire, en exerçant l'apostolat sous des formes diverses, notamment en favorisant l'Œuvre des missions qui venait d'être établie. En lisant sa biographie, on ne saurait s'empêcher d'estimer cet homme à la fois simple et droit, pieux et actif, énergique et doux, charitable et zélé. Tel est au moins le portrait que trace de lui M. Barsoukov, et qui doit être ressemblant ; le burin de l'artiste [1] l'a complété, en donnant à ses traits cet air contemplatif et presque inspiré qui repose les regards. — Le livre de M. Barsoukov se lit avec intérêt ; toutefois il aurait gagné, ce me semble, à être dégagé de bien de morceaux, fort intéressants il est vrai, mais qui, à cause de leur étendue, auraient mieux trouvé leur place à la fin du volume, en guise d'appendices, sauf à en donner dans le texte un résumé sommaire. Tel est, par exemple, le rapport officiel sur l'état de l'Église de Kamtchatka, présenté par Innocent en 1850 [2] ; ou bien encore la note officielle sur les possessions russes en Amérique, écrite par M. Stoekl, alors ambassadeur russe à Washington, celui qui en avait négocié et conclu la cession aux États-Unis [3].

— La commission archéographique a mis au jour une nouvelle livraison du grand Ménologe de l'archevêque métropolitain Macaire, comprenant les six derniers jours du mois de septembre [4]. Les deux premières sont depuis longtemps déjà entre les mains du public, ainsi que les trois livraisons du mois d'octobre. De la sorte, nous avons maintenant ces deux mois au complet. Il suffit d'examiner les volumes édités, pour reconnaître que la commission eut parfaitement raison de placer cet inestimable Recueil en tête de ses « Monuments de l'ancienne littérature. » Il surpasse, en effet, toutes les collections qu'on connaisse de ce temps-là, tant par la variété des écrits qu'il contient et qui lui donnent un caractère encyclopédique, que par l'étendue des morceaux et l'abondance des données historiques. Le grand Ménologe date de la première moitié du XVIe siècle, et il en existe plus d'un exemplaire manuscrit. Les éditeurs se bornent à donner le texte soigneusement revu, sans l'accompagner d'un commentaire critique. L'original étant composé de douze énormes volumes in-folio, et exigeant beaucoup de travaux préparatoires, on conçoit que

[1] Voir p. 128.
[2] Chap. XV, p. 258-292.
[3] Chap. XXXVIII, p. 645-654.
[4] Saint-Pétersbourg, 1883, in-4o de III et p. 1394-2999.

l'impression de l'ouvrage n'avance pas aussi rapidement qu'on le voudrait, d'autant que les modestes moyens dont la commission dispose, à cet effet, l'obligent de compter beaucoup sur la libéralité souvent incertaine des âmes généreuses. Dans la nouvelle livraison, nous ferons remarquer, entre autres, les Vies de saint Jean le Théologien, c'est ainsi que les Grecs appellent le disciple bien-aimé (au 26 septembre), de saint Grégoire, surnommé l'Illuminateur (30 septembre), et celles de Serge (25 septembre) et Sabbatius (29 septembre), deux moines russes fort vénérés dans le pays.

Nous devons à M. Souhomlinov, académicien, une fort intéressante monographie sur Radistchev [1], auteur du célèbre « Voyage de Pétersbourg à Moscou » imprimé pour la première fois en 1790, sous le voile de l'anonyme. On sait quelles furent les suites de cette publication qui rappelait trop bien l'*Histoire politique* de Raynal, son modèle, mais dont les destinées ont été bien différentes. L'auteur du « Voyage » fut accusé du crime de lèse-majesté et condamné à avoir la tête tranchée; toutefois la peine capitale fut commuée dans un exil en Sibérie, où Radistchev resta jusqu'à l'avènement de Paul I, qui l'en fit rappeler. Sous l'empereur Alexandre I, il fut admis à prendre part aux travaux d'une commission législative, et il paraît que le séjour au fort d'Ilimsk n'avait pas beaucoup changé ses anciennes idées libérales. Dans son étude, M. Souhomlinov a réuni sur Radistchev beaucoup de nouvelles données, puisées aux diverses archives ; il s'attache surtout à mettre en lumière les destinées du « Voyage, » son origine, ses sources, sa condamnation, et, à cette occasion, il montre le rôle peu digne que jouait Catherine II, elle qui avait tant favorisé les doctrines des philosophes et qui plus tard était la première à trouver souverainement dangereux un livre contenant les principes qu'elle avait maintefois proclamés dans ses propres écrits. Maintenant que la Russie est entrée dans l'ère des réformes sociales, que le servage, contre lequel Radistchev s'élevait avait tant d'énergie, n'existe plus, que la libre pensée y compte des adeptes autrement avancés que ne l'a été l'auteur du « Voyage, » ce livre n'a plus qu'un intérêt historique. Malgré cela cependant, il continue à rester sous l'interdit : l'édition de 1872, la plus satisfaisante et la plus complète relativement, fut supprimée l'année suivante, et quant à l'édition des œuvres complètes de Radistchev, on en est encore avec son biographe à la désirer.

— L'*Église grecque orientale dans la période des conciles œcuméniques* [2], œuvre commune de MM. Ternovski frères, confirme ce

[1] Saint-Pétersbourg, 1883, in-8° de 143 p.
[2] Kiev, 1883, in-8° de VI et 551 p.

qui vient d'être dit sur les progrès de la libre pensée en Russie. L'esprit dans lequel est écrit ce manuel, s'accorde si peu avec les principes de l'orthodoxie russe, que le saint-synode se vit obligé de prémunir le public, en déclarant que l'ouvrage est empreint de protestantisme et que son principal auteur, Phil. Ternovski, qui enseignait l'histoire ecclésiastique à l'université de Kiev, ne pourra plus remplir sa charge. Quiconque se donnera la peine de lire ces leçons n'aura rien à redire à la sentence portée contre elles par le synode. Il suffirait d'ailleurs pour cela d'en parcourir quelques-unes, par exemple celles qui traitent de l'hérésie iconoclaste [1]; les briseurs d'images étaient, aux yeux de l'auteur, les représentants éclairés des idées nouvelles, les régénérateurs de la société, les précurseurs de la réforme du seizième siècle, en d'autres mots, les protestants de leur temps. En quoi, il ne fait que répéter les assertions de Paparrigopulo, son guide préféré; s'il ne va pas, comme celui-ci, jusqu'à dénicher saint Théodore Studite et saint Théodore le Grapt, au moins il leur reproche d'avoir outrepassé la limite du zèle et d'être tombés dans une fâcheuse exagération. Les ordres monastiques sont également présentés sous un jour défavorable; en général, tout ce qui tient au culte extérieur de l'Église est taxé de pratique superstitieuse.

— Sous le titre de *Matériaux pour servir à l'histoire de la propriété foncière au XIVe siècle* [2], M. Ouspenski, professeur à l'Université d'Odessa, a publié une étude peu étendue, il est vrai, mais qui offre un grand intérêt. Il y fait connaître deux documents serbes datant des années 1345-1371, et qui jettent une lumière nouvelle sur la question assez obscure de la propriété territoriale chez les Byzantins. Ce sont un *Practicon* du couvent de *Chilandar*, et une *Description des bornes* assignées aux possessions du *couvent de Tétov*. On appelait *practica* les registres où étaient inscrits les noms des contribuables, l'étendue et la valeur de leurs biens fonds. Dans le registre de Chilandar sont énumérés les habitants de six villages appartenant au célèbre monastère de ce nom et situés dans la province de Thessalonique, district de Strouma. L'importance historique de ce document consiste en ce qu'il nous met sur les traces des livres du cadastre en usage dans l'empire byzantin et révèle le lien qui rattache ceux-ci aux livres analogues introduits en Russie deux siècles plus tard; c'est là un nouveau trait de ressemblance entre les Slaves du midi et ceux du nord. On peut aussi y puiser des éclaircissements sur plus d'une question se rattachant à la propriété communale encore en vigueur chez le peuple russe, dont elle caractérise le

[1] Leçons XIII-XV, p. 429 et suivantes.
[2] Odessa, 1883, in 8o de 56 p.

système économique et social. — Le second document diffère du précédent quant à la forme plutôt que quant au fond ; à proprement parler, c'est un recueil des actes passés entre le couvent de Tétov et les personnes qui lui ont cédé leurs propriétés à titre de don ou d'achat. — Les deux documents intéresseront aussi le philologue ; il y trouvera quantité de termes techniques peu usités ou difficiles à comprendre, et une foule de noms propres provenant de diverses nationalités. Aussi M. Ouspenski ne s'est pas borné à munir le texte d'un excellent commentaire ; il y a ajouté, à la fin, un glossaire raisonné, fait avec grand soin ; certains termes occupent des pages entières d'explication.

— Parmi les écrits polémiques qu'a fait éclore l'Union proclamée en 1596 au concile de Brest, en Lithuanie, une place marquante revient de droit à la *Palinodie* de Zacharie Kopystenski, moine orthodoxe. Il l'a composée en 1621, en réponse à l'ouvrage de Léon Kréouza intitulé : *Défense de l'Union*, et écrit quatre ans auparavant. Les écrivains russes d'une certaine école font grand cas de la *Palinodie*. Malgré l'importance qu'ils lui attribuent, l'œuvre de Kopystenski a été vouée à un oubli presque complet et restait manuscrite. Ce n'est qu'après deux siècles et demi qu'on s'est avisé de la livrer à la publicité. Le texte en a paru dans la *Bibliothèque historique russe* [1] qu'édite la commission archéographique, et où il figure à côté de l'ouvrage de Kréouza et de quelques autres monuments de la littérature polémique. Grâce à cette excellente édition, M. Zavitnévitch a pu prendre la *Palinodie de Zacharie Kopystenski* [2] pour thème d'une dissertation académique dans laquelle il s'attache à faire ressortir les mérites de l'ancien apologète au désavantage de son adversaire catholique, ce à quoi il fallait s'attendre. Mais avant de passer au sujet principal, et afin de pouvoir, dit-il, mieux apprécier la valeur dogmatique et historique de la *Palinodie*, M. Zavitnévitch donne un aperçu des débats littéraires qui l'ont précédée et auxquels il consacre la moitié entière de son livre. Les ouvrages du célèbre jésuite polonais P. Skarga, sur l'*Unité de l'Eglise* et le *Concile de Brest*, font presque tous les frais de cette première partie. Dans la seconde partie, l'auteur donne, après quelques détails biographiques sur Kopystenski, une analyse de son ouvrage, en insistant davantage sur les preuves tirées de l'histoire et dirigées principalement contre la primauté du pape et le fait de l'union primitive de l'Église russe avec Rome. Le sens critique et l'esprit d'impartialité font un peu

[1] Saint-Pétersbourg, 1878, tome IV, p. 313 et suiv.

[2] Varsovie, 1833, in 8° de v-400 et LXXV p. avec une liste des métropolitains de Kiev.

défaut à l'auteur de cette étude, laquelle a tout l'air d'être une œuvre de débutant, bien qu'elle témoigne de beaucoup d'application.

— La Société impériale des anciens textes a imprimé une nouvelle série de pièces inédites ou rares, faisant suite à ses « Monuments de littérature ancienne. » Nous citerons en premier lieu le Guide du Mont-Athos (proskynitarion) de Jean Comnène, médecin, traduit en slavon par Damascène, moine du couvent de Tchoudov (1701-1703), et suivi de la *Comparaison* de la Sainte Montagne au monastère de Solovetsk avec la description de la flore athonite. Ce dernier écrit appartient aussi à Damascène et il date de la même époque. A la fin de l'opuscule, on a ajouté l'Instruction composée par saint Sabas de Serbie à l'usage de celui qui viendrait habiter sa cellule au couvent de Karyès. — Le travail de Jean Comnène a été publié en grec et en latin dans la *Palæographia græca* de Montfaucon. L'édition présente [1] a été faite sous la direction du docte archimandrite Léonide.

— Le même savant a fait paraître le *Guide des saints Lieux de la ville de Jérusalem* [2], traduit en slavon par le moine Euthyme, en 1686. L'original grec d'Arsène Kalludi avait été imprimé à Venise en 1679. Le texte slavon paraît pour la première fois, d'après un ms. de la bibliothèque synodale de Moscou.

— La *Cour du César turc* [3] voit également le jour pour la première fois ; c'est une traduction libre de l'ouvrage polonais de l'abbé Simon Starovolski, chantre de Tarnow, imprimé en 1649. L'éditeur (A. L.) de ce curieux récit, c'est-à-dire l'archimandrite Léonide, pense qu'il a été écrit en 1678, à la veille de la guerre contre la Turquie, par un certain Théophane, moine de Tchoudov et connaisseur de la langue polonaise. Les trois derniers chapitres (il y en a vingt-quatre en tout) traitent de la religion musulmane, du pèlerinage au tombeau de Mahomet et de fêtes mahométanes. La langue dont s'est servi le traducteur, sans être exempte de polonismes, se rapproche beaucoup de celle de la conversation, ce qui rend la lecture moins fatigante. — C'est encore l'archimandrite Léonide qui a publié, d'après un ms. de sa propre collection, la *Généalogie de l'impératrice Élisabeth Petrovna* [4], composée par Krekchine vers 1745. D'après cette généalogie, le chef de la dynastie Romanov aurait été un prince prussien venu s'établir en Russie vers le milieu du XIVe siècle. Le dernier personnage nommé est Pierre III avec son épouse, née en 1745, et devenue plus tard impératrice sous le nom de Catherine II.

— M. Pypine, académicien, a donné une nouvelle édition plus com-

[1] Saint-Pétersbourg 1883, in-8° de x et 102 p.
[2] *Ibid.*, 1883, in-8° de II et 62 p.
[3] *Ibid.*, 1883, in-8° de 79 p.
[4] *Ibid.*, 1883, in 8° de 32 p.

plète de son *Synodicon des starovers* [1], ou diptyque des morts à l'usage de ces dissidents. Nous y apprenons, de manière à ne pas en pouvoir douter, que la coutume des vieux-croyants de périr par le feu se pratiquait jadis dans des proportions effrayantes : les victimes se comptaient souvent par centaines et par milliers.

— Le nom de l'infatigable archéologue Léonide me ramène à une de ses précédentes publications, annoncée en son temps ici même [2], et au sujet de laquelle je crois opportun d'ajouter quelques mots. Il s'agit de la *Vie et des Miracles de saint Nicolas, archevêque de Myre*, d'après deux mss. slavons du XIe siècle. On sait que Falconi avait publié en 1751 des actes grecs de saint Nicolas, évêque de Pinare, qui aurait vécu au VIe siècle. Il les a découverts à la bibliothèque vaticane (n° 821) et déclarés seuls authentiques, sans en avoir cependant déterminé la date. Son opinion fut adoptée par le savant archimandrite russe Antonin, qui eut la chance de découvrir en Palestine et au Mont-Sinaï deux autres manuscrits grecs, avec la même *Vie*, dont l'un du XIe ou XIIe siècle, mais dans lesquels saint Nicolas est appelé archevêque de Myre. Malheureusement, ces documents sont incomplets, précisément vers la fin, où devaient se trouver des dates. L'archimandrite Léonide, à son tour, a rencontré au couvent de la Trinité, le texte slavon de la même *Vie* et de la même époque (XIe siècle). Mais les données chronologiques qu'il offre sont en désaccord avec celles du manuscrit Vatican. Il prétend donc que celui-ci n'est pas antérieur au Xe-XIe siècle, et pourrait bien être apocryphe ; quant à l'existence d'un saint Nicolas de Myre, contemporain de Justinien le Grand et différent du thaumaturge homonyme du troisième siècle, il la déclare pour le moins problématique, tant que la chronologie du manuscrit du Vatican ne sera justifiée par quelque autre exemplaire grec complet. Voilà en quelques lignes les considérations qu'il m'a paru opportun de soumettre aux lecteurs de la *Revue*, en attendant que la lumière soit faite sur la question qu'elles soulèvent.

J. MARTINOV.

[1] *Ibid.*, 1883, in-8° de 60 p.
[2] Livraison d'octobre 1883, p. 645.

CHRONIQUE

Sommaire : Académie des inscriptions et belles-lettres. Lectures et communications. Une vestale convertie au christianisme. Un itinéraire en Palestine au IVe siècle. Monnaies anglo-saxonnes du denier de saint Pierre. Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. — Institut catholique de Paris. Cours de M. Claudio Jannet. *Histoire du régime du travail en Allemagne depuis l'époque de Charlemagne jusqu'au XVe siècle.* Programme des leçons. — Thèses soutenues par les élèves de l'École des chartes. — Conférence d'études historiques. — Cours d'enseignement supérieur pour les jeunes filles. — La Bibliothèque et les Archives du Vatican. — Les Archives diplomatiques de France en 1888. — Jugement du concours sur le poète Prudence. — La *Revue poitevine et saintongeaise.* — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. Henri Martin ; M. Thomas-Henri Martin (de Rennes.)

Parmi les lectures et communications récemment faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 21 décembre 1883, lecture a été donnée d'une lettre de M. Edm. Le Blant signalant un travail du commandeur J.-B. de Rossi, sur les Fastes de Capene. Ces fastes étaient gravés sur des plaques de marbre dont plusieurs fragments ont été remarqués à Leprignano par l'illustre archéologue, qui en a mis d'autres au jour en faisant exécuter des fouilles dans le sol d'une colline prochaine, appelée Civittucola. M. Le Blant annonce dans cette même lettre la découverte faite à Rome, près de la porte Saint-Laurent, des restes d'un *columbarium* ayant servi aux sépultures de la *gens Annuntia*. — Dans la séance du 4 janvier 1884, M. Oppert a présenté quelques observations au sujet de la découverte faite en Syrie par M. Pognon d'une inscription de Nabuchodonosor, où sont énumérés les édifices que le grand roi avait élevés à Babylone et dans d'autres villes de la Chaldée. — Dans la séance du 11 janvier lecture a été donnée d'une lettre de M. Edm. Le Blant, relative aux fouilles pratiquées au Forum, en face de l'église des Saints Cosme et Damien. « Il n'est pas de jour où l'on ne rencontre, dans l'atrium de la maison des Vestales, quelque statue entière ou fragmentaire, quelque base à inscription honorifique. C'est une large cour carrée, ayant au milieu un bassin, et autour de laquelle était rangée une centaine de cippes inscrits, portant des images répétées de grandes vestales. Les chambres

d'habitation entouraient cette cour. Dans une pièce du rez-de-chaussée, qui est adossée au pied du Palatin, on avait, pour combattre l'humidité, employé un moyen assez étrange. Le sol, creusé à cinquante centimètres environ, avait été recouvert de grandes amphores coupées par le milieu, posant sur leur section, et sur les cols desquelles reposait le pavé, complètement isolé. Onze types déjà mis au jour nous ont donné les noms de plusieurs grandes prêtresses : *Flavia Publicia*, *Terentia Flaviola*, *Numisia Maximilla*, *Prætextata Crassi filia*. » Un fait assez intéressant, c'est que le nom d'une vestale, à laquelle était dédiée une inscription de l'an 364, a été effacé au ciseau, comme on le voit pour ceux de certains empereurs. On s'est demandé d'où pouvait provenir cette marque connue et certaine d'une *damnatio memoriæ* (flétrissure infligée à la mémoire d'un personnage). Ce point demeurera sans doute un problème difficile à résoudre. Mais M. Marucchi a proposé à cet égard une explication ingénieuse. La supposition d'un manque au vœu de chasteté ne semble guère admissible chez une *Vestalis Maxima* probablement assez âgée. On sait d'un autre côté que, vers le temps auquel appartient notre inscription, une conversion au christianisme s'était opérée dans les rangs des Vestales :

Vittatus olim Pontifex
Adcitur per signum crucis,
Ædemque, Laurente, tuam
Vestalis intrat Claudia [1].

Peut être, dit M. Marucchi, le marbre de l'*atrium Vestæ* portait-il le nom d'une vierge devenue chrétienne et répudiée dès lors par les siens. — Dans la séance du 25 janvier, le savant directeur de l'École française de Rome a fait part, entre autres objets, de la découverte récente, à la bibliothèque d'Arezzo, par M. Gamurrini, d'un manuscrit renfermant plusieurs écrits inconnus de saint Hilaire de Poitiers : le traité *de Mysteriis*, que l'on croyait perdu, et une suite d'hymnes. Un document d'un prix particulier est joint aux œuvres du grand évêque. C'est un itinéraire en Palestine et dans plusieurs contrées de l'Orient. Il est dû à une femme, qui l'a dédié aux religieuses d'un monastère situé en Provence et dont elle semble avoir été la supérieure. Partie de Constantinople, elle visite Jérusalem, où elle arrive pendant la semaine sainte et assiste aux cérémonies dans l'église du Mont-des-Oliviers, dans celles du Mont-Calvaire et de la Résurrection. La dédicace de celle du Golgotha se célébrait, dit-elle, en

[1] Prudent., *Peristeph.* Hymn. II.

mémoire du jour où fut retrouvée la vraie croix. Elle gagne ensuite l'Égypte, afin de voir les lieux nommés dans la Bible et ceux des étapes parcourues dans le désert par les Israélites ; elle reconnaît les ruines de Pitom, traverse la terre de Gessen, se rend à Tanis, à Pelusium, puis monte au Sinaï, au Nébo, va à Carnia, pour prier au tombeau de Job. Elle voit ensuite le village de Solima, l'ancienne Salem, où on lui montre les ruines du palais de Melchisedech. A Édesse, où elle se rend pour visiter le tombeau de saint Thomas, l'évêque lui parle d'une pièce précieusement conservée dans le trésor de l'église. C'est la lettre célèbre de Notre-Seigneur Jésus-Christ au roi Abgar, que mentionne Josèphe. Elle visite enfin Carra en Mésopotamie, pour revenir à Constantinople par Séleucie et Chalcédoine. L'itinéraire mentionne comme récente la cession, faite en 363, de la ville de Nisibe aux Perses. Ce document, conclut M. Gamurrini, n'est donc postérieur à cette date que de quelques années. Sa publication, qu'on annonce comme prochaine, sera d'un intérêt particulier pour l'archéologie, l'histoire ecclésiastique et la géographie. — Dans la séance du 8 février une lettre de M. Edm. Le Blant a, entre autres communications, porté à la connaissance de l'Académie les renseignements donnés par M. de Rossi sur une importante découverte numismatique. « Dans le sol d'une maison construite au moyen âge près de *l'atrium* des Vestales et fondée sur des cippes à inscriptions consacrées à ces prêtresses, une grosse pierre recouvrait un vase grossier de terre cuite, renfermant huit cent trente-cinq monnaies et une fibule de cuivre à niellures d'argent. Sur cette agrafe on lit :

† DOMNO MA
† RINO PAPA

« Deux papes ont porté le nom de Marinus ; l'un a régné de 882 à 884, l'autre de 942 à 946. Les dates des monnaies ne laissent aucun doute sur celui que désigne l'inscription. Une seule, qui est en or, appartient à l'empereur byzantin Théophile (820-840). Sauf quatre, dont deux sont de Pavie, les autres de Limoges et de Ratisbonne, tout le reste de ces monnaies sont anglo-saxonnes. Elles portent les noms de quatre rois d'Angleterre (Alfred le Grand 871-900, Édouard, Ier, 900-924, Athelstan, 924-940, Edmond Ier, 940-946). Viennent ensuite deux rois de Northumbrie (Sitric, 914-926, Aulaf, Ier ou IIe, 927-944 ou 944-947), et enfin Plegmond, archevêque de Cantorbéry (889-923). Les deux deniers de Pavie appartiennent à Berengarius (915-924) et à Hugues et Lothaire (931-946) ; celui de Limoges porte le nom d'Eudes (888-898) ; celui de Ratisbonne offre le type des deniers du duc Arnaulph (912-937). Le trésor repré-

sente, conclut M. de Rossi, un versement du *denarius Sancti Petri*, payé, comme on le sait, à partir du VIIIe siècle, par les Anglo-Saxons, empressés à venir en pèlerinage à Rome, où ils se groupaient dans des quartiers nommés *Burgus Anglorum* et *Vicus Saxonum*. »

Parmi les communications faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 8 décembre 1883 et dans celle du 5 janvier 1884, M. Doniol a lu un nouveau fragment de son ouvrage sur *le marquis de La Fayette et l'intervention de la France dans l'établissement des États-Unis*. — Dans les séances des 8 et 22 décembre, M. Ravaisson a continué et achevé la lecture de son mémoire sur *les idées, les coutumes et les monuments des anciens, relatifs à la vie après la mort*. — Dans les séances des 9 et 16 février, M. Duruy a lu un résumé général devant servir de conclusion à son *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*.

M. Claudio Jannet a rouvert le 12 janvier 1884 le beau cours d'économie sociale qu'il fait à l'Institut catholique de Paris, et qui, par le sujet qu'a choisi et la méthode que suit l'éminent professeur, se rattache directement aux études historiques. M. Claudio Jannet étudie cette année l'*Histoire du régime du travail en Allemagne depuis l'époque de Charlemagne jusqu'au XVe siècle*. Nous placerons sous les yeux de nos lecteurs le programme de ses leçons : I. Caractères particuliers du mouvement social en Allemagne au moyen âge. — Variété des institutions due à la complexité des facteurs de la civilisation : — les anciennes coutumes germaniques, — l'action de l'Église, — les relations avec l'Italie, — la tradition de l'empire romain, — le droit étranger. — Les foyers de la vie germanique. La Franconie et les pays Rhénans, la Souabe et la Bavière, la Saxe. — Expansion à l'Est dans les pays slaves et en Hongrie. — Points de contact à l'Ouest et au Sud avec les races romanes. — Rencontre dans l'ancienne Lotharingie des institutions germaniques et des institutions françaises. — Rapports entre la formation politique et le progrès économique. — Principales périodes de l'histoire d'Allemagne. — Comparaison de l'état économique de l'Allemagne avec celui de l'Angleterre, de la France et de l'Italie à la fin du XVe siècle. — En quoi la conception germanique des rapports sociaux différait de celle du droit romain. — II. Les classes primitives — les hommes libres — les nobles — les non-libres (lides et esclaves). — Comment la liberté se réalise dans la communauté de famille et la communauté territoriale (Gemeinfreiheit). — Formes successives de la communauté territoriale au fur et à mesure que le territoire se peuple et se défriche : le Gau (pagus), la Mark (marcha), la Gemeinde (commune). — La formation paroissiale donne souvent une nouvelle force à la communauté territoriale.

— Développement de la propriété individuelle du sol et sa combinaison avec la possession collective des forêts, des eaux, des prairies et même d'un communal arable (Allmend). — Les deux types de la constitution agraire : villages à banlieue morcelée (Dörfer), domaines agglomérés et isolés (Höfe). — Les autorités de la Marche et la réglementation de l'usage du domaine commun.—Les plaids de la Marche : les Weisthümer et leur symbolique.—Le seigneur protecteur de la Marche (Vogt, avoué). — Situation dans la Marche des étrangers admis à des titres divers et des non-libres. — Le droit de famille des hommes libres : sa liaison avec la communauté territoriale. — Grâce à l'organisation de la Marche, la classe des propriétaires libres se maintient plus longtemps en Allemagne : les paroisses frisonnes, les Steddingers, les Dittmarschen.—Les cantons suisses primitifs (le vrai sens de leur insurrection au XIVe siècle). — Comment le régime seigneurial (Grundherrschaft) s'est souvent superposé à la Marche sans la détruire complètement. — Causes économiques et politiques qui amènent la soumission des anciennes marches libres et font prévaloir presque partout dans le cours du IXe au XIIIe siècle les grandes exploitations seigneuriales. — III. Origines diverses de la constitution des seigneuries. — Chaque seigneurie a un droit coutumier particulier répondant à sa formation historique (Hofrecht).—Chartes données par les seigneurs ecclésiastiques à leur *familia*. — Coutumes rurales recordées dans les plaids de la seigneurie. — Différentes classes de personnes dans la seigneurie : les serfs personnels (Leibeigene) — les mainmortables demi-libres (Hörige) — les étrangers non-libres admis au domicile (Unfreie sonderlente) — les hommes libres sujets (Unterthanen). — Organisation agricole des seigneuries : le domaine (Fronhof) et les tenures (Banernhöfe). Les corvées, les redevances et les banalités. Usages communs sur les forêts, les prairies, les eaux, les terres vagues.— Réciprocité de droits et d'obligations existant entre les gens fixés dans la seigneurie et entre ceux-ci et le seigneur (Hofgenossenschaft). — Le ban seigneurial : réserve du droit de chasse (Wildbann). — Les affranchissements : différence de leur signification suivant les époques. — IV. Progrès des défrichements. — Part prépondérante qu'y prennent les Bénédictins puis les Cisterciens. — Dès le XIVe siècle la proportion entre la forêt et le sol arable ne change plus. Nécessité de bans forestiers (Forstbann) rigoureux. — Progrès de l'art agricole. — Contrats nouveaux employés pour ces défrichements. — Transformation que l'accroissement de la population amène dans l'économie rurale et la constitution des seigneuries. — Inféodations contractuelles à titre temporaire, viager, pour plusieurs vies, perpétuelles (Meier et Pachtgüter) — Communauté existant entre ces tenanciers (Zinsgenossenschaft).—Les Colonges d'Alsace

et de Suisse. — Régime de transmission intégrale de ces tenures et des biens de paysans. — Dans les régions les plus peuplées, les anciens droits seigneuriaux se transforment lentement en redevances pécuniaires et en charges foncières. – Conditions spéciales faites aux colons établis dans les provinces conquises sur les Slaves. — Les colonies flamandes. — Persistance de l'ancienne organisation rurale et de la servitude primitive dans les parties orientales de l'Empire. — V. Les vicissitudes dans la vie du peuple. — Destruction aux xiie et xiiie siècles de la noblesse primitive. — Avènement à la noblesse d'une nouvelle couche sociale issue des *Ministeriales*. — Ce que les classes rurales gagnèrent aux Croisades. — La peste de 1348 et ses conséquences économiques. — Contre-coup de la guerre des Hussites et de leurs doctrines. Explosions locales d'antagonisme. — Depuis la fin du xive siècle, acheminement des paysans vers la liberté. Intervention des princes en leur faveur. — Bien-être des populations rurales au xve siècle. Salaires — coût de la vie — régime alimentaire — l'habitation, le mobilier — la domesticité.— Éléments anarchiques dans la société. — VI. Les villes. — Origines de leur liberté. — Le statut particulier des marchands. — La propriété bourgeoise et la liberté personnelle. — Les voisinages et les associations de famille (Ganerbschaften). — Causes économiques du développement des villes aux xiie et xiiie siècles. Leur population. — Le patriciat et le peuple. — Influence pacificatrice exercée sur le prolétariat par les Franciscains au xiiie siècle — Luttes intestines au xive siècle. — Administration économique des villes. — La banlieue. — Ligues des villes de Souabe et du Rhin contre les seigneurs au xve siècle. — VII. Progrès des arts manufacturiers dans le cours du moyen âge. — Les corporations de métiers (Zünfte) — leurs origines — place qu'elles conquièrent au xive siècle dans la constitution municipale. — Leur caractère à la fois moral et économique. — Juridiction professionnelle.— Institutions économiques et patrimoine des corporations. — Organisation du commerce de détail. — Corporations urbaines de marchands. — Métiers laissés en dehors de l'organisation corporative urbaine. — VIII. Fédérations régionales des corporations. — Séparation des maîtres et des ouvriers au xive siècle : développement des compagnonnages.— Le tour d'Allemagne et d'Italie. — Les grèves du xve siècle. — Organisation spéciale des arts du bâtiment.—Les constitutions des francs-maçons de 1459 et de 1464. — Organisation des mines. — Institutions protectrices des ouvriers. — IX. Le commerce allemand au moyen âge — ses routes et ses courants — ce qu'il doit à la paix et à la trêve de Dieu. — Les paix impériales (Landfriede). — Organisation des négociants allemands à l'étranger.— Les commencements de la Hanse germanique. — Les droits d'étape et de conduite. — Routes

et péages.— Lutte des villes pour le monopole de certains commerces. — Les foires.— La poste aux XIVe et XVe siècles.— X. Grandeur de la Hanse germanique. — Accroissoment de la richesse du pays. — Production des métaux précieux par les mines allemandes avant la découverte de l'Amérique. — Le luxe. — Lois somptuaires des villes et de l'Empire. — Corruption des hautes classes à la fin du XVe siècle. — Immoralité dans les villes de commerce.— Une crise de spéculation. — XI. Introduction du droit canonique et influence du droit romain sur les rapports sociaux dans la première période du moyen âge. — Les légistes à partir du XIIIe siècle. — Action du droit romain comme droit scientifique. — L'influence des légistes s'accroît avec la constitution de la souveraineté territoriale des princes. — Ébranlement au XVe siècle du droit coutumier par la substitution de juges élevés dans le droit étranger aux plaids publics (Reich-Land-Dorf-Hofgerichte).— Atteintes portées aux anciens rapports ruraux et à l'administration autonome des corporations et des localités. – Lutte du droit populaire. — Les tribunaux vehmiques. — Raisons économiques qui rendaient nécessaire l'introduction du droit romain. — Développement du droit des obligations. — XII. Les différents contrats de crédit. — Histoire du contrat de rente.— Le taux de l'intérêt.— Les premières banques. — Le contrat de change. — La fixation des prix par les législateurs du moyen âge. — L'enseignement économique des scolastiques et des canonistes. — Les lombards et les juifs. — les grandes Compagnies de commerce au XVe siècle. — Plaintes que soulève l'avènement d'un nouvel ordre économique. — XIII. Les mœurs domestiques. — La culture intellectuelle et artistique du peuple.— Les confréries.— Ce que l'Église avait fait avant la Réforme pour l'instruction populaire, la sociabilité, le soulagement de la misère.— Les pèlerinages.— La joie populaire. — Effets de la découverte de l'imprimerie. — Attachement des classes populaires à la foi catholique et à l'Église.

Les élèves de l'École des chartes de la promotion 1884 ont soutenu le 21 janvier leurs thèses pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. Voici l'ordre dans lequel a été dressée la liste de sortie de l'École, avec l'indication des sujets traités par les candidats : MM. 1. Maurice Prou : *Les coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles*; 2. Auguste Brutails : *Essai sur l'élection et l'organisation des corps municipaux dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles*; 3. Étienne Bougenot : *Les États de Bourgogne depuis leur origine jusqu'à la mort de Charles le Téméraire* ; 4. Félix Aubert : *Essai sur l'organisation, les attributions, la compétence et la procédure civile du Parlement de Paris de 1330 à 1419*; 5. Ernest Roussel : *Recherches sur la foire du Lendit depuis son origine jusqu'en 1440*; 6. Louis Lempereur : *De l'organisation du*

chapitre cathédral de Laon; 7. Georges Guigue : *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais* (1356-1369) ; 8. L.-P. Marais : *La diplomatique royale de Philippe le Bel ;* 9. Paul Laurent : *Étude sur les institutions de la ville de Mézières; suivie du cartulaire municipal;* 10. Jean de Cessac : *Essai sur les églises romanes de l'ancien diocèse de Limoges ;* et hors concours MM. R. Bisson de Sainte-Marie : *Histoire du duché d'Athènes et de la baronnie d'Argos ;* Henri Deloncle : *Le traité d'Andelot ;* Louis Farges : *Étude sur les chartes communales de l'Auvergne.*

Nous ne constatons pas sans un légitime sentiment de joie que plusieurs des membres les plus distingués de cette nouvelle promotion de l'École des chartes font partie d'une institution modeste, mais utile, qui, fondée il y a bientôt dix années, sous le patronage de la Société bibliographique, essaie d'accomplir une œuvre analogue à celle des *Vereine* ou associations de travail des Universités allemandes. La *Conférence d'études historiques*, plus particulièrement confiée cette année aux soins intelligents d'un jeune érudit de grand mérite, son vice-président M. Roland Delachenal, continue à réunir toutes les semaines une élite de travailleurs chrétiens, qui s'exercent et s'encouragent mutuellement, sous la direction de leurs aînés, à l'érudition et à la critique, et prennent l'habitude si nécessaire d'exposer avec clarté, de vive voix ou par écrit, les résultats acquis par leurs propres recherches ou ceux qu'apportent à la science les ouvrages historiques qu'ils se chargent d'analyser et d'examiner. Nous nous proposons de donner, dans notre prochaine chronique, un aperçu des travaux de la conférence pendant la présente année. Nous croyons qu'il y aurait grand avantage, pour les jeunes gens chrétiens qui se sentent attirés vers les études historiques, à être groupés, sous la direction d'érudits éprouvés, en des conférences semblables, qu'il ne serait peut-être pas impossible de créer dans un certain nombre de villes de province.

Les œuvres de l'initiative privée sont chez nous en toute matière, mais surtout en matière d'enseignement supérieur, particulièrement louables, quand elles s'inspirent de l'esprit chrétien. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'institution des cours et des conférences qui se font en ce moment à la salle Albert-le-Grand, dans le faubourg Saint-Honoré, et surtout à la série de *Cours d'enseignement supérieur pour les jeunes filles*, inaugurés sous le patronage d'un comité composé de Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, de M. l'abbé de Broglie et de M. le baron de Mackau. Nos études sont dignement représentées dans cet enseignement par le cours d'histoire de France et d'archéologie nationale dont s'est chargé notre savant collaborateur, M. Lecoy de la Marche, qui traite cette année des *Arts au moyen*

âge (architecture, sculpture, peinture, miniature, calligraphie, tapisserie, costume, etc).

Le développement de la culture intellectuelle parmi les catholiques semble être, de l'avis de tous, l'un des objets et des caractères les plus marqués du pontificat de Léon XIII. La récente lettre de Sa Sainteté sur les études historiques a montré que l'attention du Souverain Pontife était spécialement attirée sur l'importance des travaux d'érudition. Les mesures prises à la Bibliothèque et aux Archives du Vatican attestent pratiquement à cet égard la haute et bienveillante pensée du Saint-Père. Depuis l'avènement de Léon XIII, tous les services qui se rattachent à la Bibliothèque Vaticane ont pris une extension nouvelle, et la confection des catalogues a été poussée avec une grande activité. Les catalogues des divers fonds de manuscrits grecs et latins sont en grande partie terminés, et des difficultés matérielles ont seules retardé l'impression des premiers volumes. Deux sont en mesure de paraître dans un délai très rapproché. L'un contiendra le fonds Palatin grec complet, l'autre la première partie des manuscrits latins du même fonds. Aussitôt après, on abordera le fonds de la reine Christine, puis le fonds d'Urbin, le fonds Ottoboni, et enfin le fonds Vatican, le plus important de tous. Le premier volume du fonds de la reine Christine sera donné au public dès la fin de la présente année. Les intentions du Souverain Pontife sont dignement remplies, sous la haute direction de S. E. le Cardinal Pitra, par Mgr Ciccolini, préfet de la Vaticane, par M. Stevenson père, qui dirige l'impression des catalogues grecs, et M. Stevenson fils, chargé spécialement de celle des catalogues latins. L'accès des Archives est aujourd'hui, comme celui de la Bibliothèque, largement ouvert aux travailleurs, sous l'autorité aussi savante que bienveillante de S. E. le cardinal Hergenrœther. Une intéressante communication sur ces archives et le nouveau règlement qui y est suivi a été récemment adressée à une revue catholique allemande, l'*Innsbrucker Zeitschrift für katholische Theologie* [1]. L'auteur y énonce le regret que, par suite de la pauvreté du Saint-Siège, il ne soit pas possible de former à l'heure actuelle, dans ces archives mêmes, une bibliothèque spéciale d'érudition historique, contenant tous les instruments nécessaires aux travailleurs, et il exprime le souhait que les érudits catholiques et tous les savants en général viennent en aide à cette pauvreté par des dons d'ouvrages de ce genre et notamment par celui d'un exemplaire de leurs propres publications.

Nous empruntons au *Polybiblion* [2] les renseignements suivants sur

[1] 1884, t. I, p. 223 et suiv.
[2] Livraison de février.

les archives diplomatiques de France en 1883. MM. Eug. de Rozière et Spuller viennent de présenter leur rapport au ministre sur le dépôt des Affaires étrangères. Ils constatent que trois cent huit volumes ont été numérotés, onze cent huit foliotés, onze cent quatre-vingt-quatre estampillés. Ce petit nombre tient à ce que pour le fonds *Mémoires et documents* cette besogne était moins pressée, et à ce qu'elle n'a été faite que sur le commencement de la *Correspondance politique*. Les demandes de communication, instruites par le bureau historique, ont toutes été favorablement accueillies par la commission. Comme les années précédentes, il y a eu une centaine de lecteurs et deux mille cent-dix volumes communiqués. La table et l'introduction de l'inventaire du fonds *France* dans les *Mémoires et documents* sont imprimées. L'inventaire du fonds *Pays étrangers* est terminé sur fiches. Dans la *Correspondance politique* on a commencé la rédaction d'un inventaire analytique de la *Correspondance d'Angleterre* (1537-1557). M. Albert Sorel a publié le premier volume du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution* (tome Ier). Ce premier volume est consacré à l'Autriche. Le second, préparé par M. Armand Baschet, concerne l'Angleterre et vient d'être remis à l'impression. M. Geffroy prépare le même travail pour la Suède et le Danemark, M. Lavisse pour la Prusse, M. Hanotaux pour le Saint-Siège.

Nous avons autrefois annoncé à nos lecteurs le concours ouvert sur le poète Prudence par la Société de littérature chrétienne, fondée à Lille sous le nom de Société de Saint-Paul. Bien qu'elle ait cessé d'exister, son généreux fondateur, M. le comte de Pas, a tenu à exécuter les engagements pris envers les auteurs de mémoires envoyés à ce concours. Sur le rapport présenté, au nom du jury d'examen, par notre savant collaborateur, M. l'abbé Duchesne, le prix, de la valeur de 1500 francs, a été décerné au travail collectif de MM. Paul Allard et Eugène Misset. Nos lecteurs apprécieront, dans cette livraison même et dans la suivante, la valeur de la partie historique et archéologique de ce mémoire. Nous emprunterons au *Contemporain* [1] le passage du rapport de M. l'abbé Duchesne relatif à la partie philologique : « La partie philologique se divise en trois livres, où l'on traite successivement du texte de la langue et de la versification de Prudence. L'étude sur le texte commence par une critique des éditions, qui ont toutes le défaut de n'être pas fondées sur le manuscrit princi-

[1] Livraison du 15 février. Cette revue, sous la direction de M. J. Cazajeux, continue en partie l'œuvre entreprise par les *Lettres chrétiennes*, organe regretté de la Société de Saint-Paul.

pal, le célèbre 8084 de la Bibliothèque nationale. L'auteur insiste beaucoup sur l'antiquité de ce manuscrit; non content des conclusions de M. Léopold Delisle qui l'attribue au v[e] siècle, il le vieillit encore un peu plus et cherche à montrer que son texte représente une première publication des poésies de Prudence, faite de son vivant, avant qu'il n'y eût mis la dernière main. Cette conjecture est digne d'attention, mais elle mérite un examen plus approfondi; ce qui est surtout à louer dans cette partie du mémoire, c'est une collation soignée du manuscrit 8084, accompagnée d'observations où l'on relève l'autorité de ses variantes. Après ces recherches originales sur le texte, l'auteur aborde des questions de vocabulaire et de grammaire. Des tables détaillées présentent d'abord les particularités de vocabulaire attribuées sans raison à Prudence, puis les archaïsmes, les mots qui rentrent dans la latinité de l'époque impériale et les néologismes; ceux-ci sont distribuées en trois catégories, les néologismes proprement dits, les termes empruntés au latin ecclésiastique, les mots qui ne se trouvent que dans notre poète. Ce classement minutieux et clair est justifié par des références aux auteurs et aux grands dictionnaires, et complété par des observations d'ensemble où les résultats principaux se trouvent mis en relief. La même méthode précise et sûre est appliquée aux formes grammaticales, à la prosodie et à la métrique. Dans chacune de ces études partielles, que nous ne pouvons analyser ici les unes après les autres, on a tenu compte avec scrupule des travaux récents, tant sur Prudence en particulier que sur la grammaire et la versification latine en général. L'auteur du mémoire y a mis autant de soin que s'il s'était agi de faire une édition. Et vraiment, il a déjà sous la main un appareil si complet, il fait preuve d'une telle sûreté de méthode, que nous ne saurions trop encourager ses projets s'il en a, et que, s'il n'en a pas, nous l'engageons vivement à en former. »

Le désir qu'a toujours témoigné la *Revue* de voir s'accroître et se fortifier le mouvement intellectuel et en particulier les études historiques en province, nous fait accueillir avec une vive satisfaction l'annonce d'un nouveau recueil, la *Revue poitevine et saintongeaise*, qui promet de se consacrer, entre autres objets, « au développement des études historiques en Poitou et en Saintonge. » Le caractère sérieux et même érudit de ce recueil nous paraît attesté par la liste de ses principaux collaborateurs, entre lesquels nous remarquons ceux de MM. Berthelé (chargé de la rédaction générale), L. Audiat, Dom Chamard, le P. Camille de la Croix, P. de Fleury, Bélisaire Ledain, G. Musset, Alfred Richard, etc.

Parmi les publications récentes ou en préparation nous signalerons les suivantes. Le quatrième et dernier fascicule du *Répertoire des*

sources historiques du moyen âge (*bio-bibliographie*) de notre savant collaborateur, M. Ulysse Chevalier, vient de voir le jour [1]. Cet ouvrage jouit déjà d'une réputation des plus hautes et des plus méritées parmi les érudits de l'Europe entière. C'est un indispensable instrument de travail. Grâce au savant auteur et à l'appui qu'il a trouvé dans la Société bibliographique, la France peut opposer un ouvrage digne d'elle aux savants répertoires de l'érudition allemande. — Le troisième fascicule du *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes* [2] contient les numéros 78 à 130. L'un des documents qu'il renferme est particulièrement curieux, c'est le testament de Daumas Morel, chanoine de Lyon, original scellé du mois d'avril 1260. — Le tome III des *Mémoires du marquis de Sourches*, publiés par M. le comte de Cosnac et M. Édouard Pontal, contient la partie qui s'étend du mois de janvier 1689 au mois de décembre 1691 [3]. — M. Robert Triger a publié un intéressant travail sur les *Dessèchements subits de la Sarthe au Mans et à Fresnay en* 820 *et* 1168 [4]. — Sous ce titre : *Notes sur la révolution parisienne de* 1356-58, *La revanche des frères Braque* [5], M. Noël Valois a mis au jour des faits fort curieux et fort utiles pour une connaissance plus détaillée des hommes et des événements de cette époque troublée. — M. le comte Régis de l'Estourbeillon prépare la publication d'un volume intitulé : *La noblesse de France à Jersey pendant la Révolution ou état civil des familles nobles émigrées dans cette île de 1792 à 1815*. Profitant du séjour fait par lui à Jersey en 1883, à l'occasion du Congrès qu'y tint la Société française d'archéologie, M. de l'Estourbeillon s'est livré à des recherches au cours desquelles il a eu la bonne fortune de se procurer, à titre de prêt, tous les anciens registres paroissiaux catholiques de l'île. Ces manuscrits, qui ne forment pas moins de trente cahiers in-folio, constituent le véritable état civil de la noblesse de France émigrée pendant la Révolution. Environ quatre-vingt familles y font l'objet d'actes spéciaux, et plus de quatre cent cinquante autres figurent aux signatures des actes ou sont cités comme ayant séjourné à Jersey pendant cette déplorable époque. A ces renseignements précis et intéressants pour l'histoire des familles viennent s'ajouter une foule de curieux détails sur leur séjour à Jersey et leur

[1] Librairie de la Société bibliographique, in-4°.
[2] Librairie Alphonse Picard.
[3] Librairie Hachette, in-8°.
[4] Le Mans, broch. in-8°. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.
[5] Librairie Alph. Picard, broch. in-8°. Extrait du tome X des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*.

situation ou résidence au moment où éclata la Révolution. L'ouvrage de M. de l'Estourbeillon est le dépouillement complet de ces importantes archives. Ce fut aux émigrés français que l'île de Jersey dut la renaissance chez elle du culte catholique, que le protestantisme en avait banni en 1562. L'auteur a cru devoir donner aussi une place dans son travail aux vénérés prêtres qui, sur la terre d'exil, avaient prodigué leur dévouement et leur zèle, et il a dressé le tableau des ecclésiastiques émigrés à Jersey [1]. — Vers la fin de 1884 doit paraître à la librairie Plon une vie illustrée de *Saint François d'Assise*. C'est l'ouvrage du P. de Chérancé, revu, corrigé, luxueusement imprimé et orné de magnifiques gravures, les unes sur bois, d'après Giotto, les autres sur cuivre, d'après Fra Giovanni, Giotto, Raphaël et Murillo. Six chromolithographies, des fac-simile, des héliogravures feront voir toute l'iconographie du saint en vitraux, miniatures, dessins, terres cuites, médailles, etc. [2].

M. Henri Martin, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales, mort le 14 décembre 1883, a dû sa réputation à son *Histoire de France*, sur l'esprit de laquelle nos lecteurs n'ignorent pas le sentiment de la *Revue*. « Après un premier essai publié par M. Mame, le célèbre éditeur de Tours, dit le *Polybiblion* [3], sous le titre d'*Histoire de France par les principaux historiens*, il essaya de faire une œuvre plus personnelle, dont la première édition parut de 1833 à 1836 et comprenait quinze volumes in-8°. C'est à refondre, à refaire et à développer cette œuvre que M. Henri Martin consacra désormais sa vie. Il employa dix-sept ans à une seconde édition publiée de 1837 à 1854, qui remplit dix-neuf volumes in-8°. Cette édition nouvelle fut plusieurs fois couronnée par l'Institut, tant par l'Académie des inscriptions et belles-lettres que par l'Académie française. L'auteur d'ailleurs ne s'en tint pas là, et il se mit à préparer une autre édition pour essayer de mettre son œuvre au niveau des découvertes de la science sur les origines de la Gaule et sur les diverses époques de l'histoire de notre pays. »

M. Thomas-Henri Martin, ancien doyen de la Faculté des lettres de Rennes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, était, au point de vue religieux, dans des sentiments bien différents de ceux de son célèbre homonyme. « M. Henri Martin, a dit de lui

[1] Les souscriptions sont reçues à Nantes chez MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, 4, place du Commerce, et 1, rue Sully, chez M. le comte Régis de l'Estourbeillon. Le produit de ces souscriptions sera employé aux frais de la construction de l'église de Saint-Hélier.

[2] Les souscriptions sont centralisées par M. Ruffin, 27, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

[3] Livraison de janvier 1884.

M. Georges Perrot en annonçant sa mort à la docte compagnie, avait une foi catholique très sincère et très ardente, dont témoignent tous ses écrits et particulièrement son livre intitulé: *la Vie future* (1855). Les religieuses espérances dont il s'entretenait avec lui-même et avec le public ont dû contribuer à adoucir les souffrances de la longue maladie qui l'avait forcé, en 1880, à renoncer au décanat... Épuisé par la maladie, obligé aux plus grands efforts pour tenir une plume, il nous écrivait encore l'an dernier, gardant ainsi jusqu'au dernier moment dans un corps affaissé une indomptable énergie. Cette énergie, il l'a dépensée pendant plus de quarante années à la recherche de la vérité, avec un soin scrupuleux, une ampleur et une solidité de savoir qui assurent à ses travaux un rang distingué parmi les productions de l'érudition française. » La plupart des travaux de M. Thomas-Henri Martin ne se rattachent pas, il est vrai, ou ne se rattachent que très indirectement à nos études, mais nous aimons à rendre ici un suprême hommage à l'un des hommes qui ont su le mieux de notre temps réaliser en eux-mêmes l'alliance, chère à la *Revue*, de la foi et de la raison, de la religion et de la science.

Marius Sepet.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, sous le titre : *La marine des empereurs et les flottilles des Goths* [1], raconte les incursions maritimes des Goths dans les provinces romaines. Après avoir exposé sommairement l'état des flottes romaines sous les empereurs, décrit les navires qui les composaient et les stations diverses où elles se tenaient, l'auteur étudie les services rendus à l'empire par cette marine pendant les règnes des vingt-six empereurs qui succédèrent à Claude et qui précédèrent Valérien. Pendant cette période, en dehors de la police des mers, les navires romains ne firent presque pas d'expéditions ; on ne peut guère citer que celles qui eurent lieu sur les côtes de la Grande-Bretagne. Ce fut vers 235, sous le règne de Maximin, qu'on commença à entendre parler des Goths. Sortis de la presqu'île scandinave, ils traversèrent la Germanie et vinrent s'établir aux bouches du Danube. Ces barbares formèrent des flottilles de petites barques qui, montées par quinze ou vingt hommes, ravagèrent les rives du Pont-Euxin. Puis, encouragés par l'impunité, ils réunirent des flottilles plus nombreuses, franchirent le Bosphore et, dans une première expédition, ravagèrent Nicomédie, Chalcédoine, Nicée. La flotte romaine tenta de leur barrer au retour le passage du Bosphore ; mais que pouvaient les pesantes trirèmes contre ces barques légères ? Les barbares furent vainqueurs et ce succès les encouragea à recommencer. Dans une autre expédition en 268, ils pillent Cyzique, Athènes et débarquent en Grèce au nombre de trois cent mille. Les troupes romaines qui s'opposent à eux sont dispersées ; tout cède devant cette invasion. C'est alors que le sénat conféra la puissance impériale à Claude II, qui devait recevoir le surnom de Gothique. Sans perdre de temps, le nouvel empereur rassemble des forces considérables et finit par détruire entièrement l'armée barbare. Cette étude sur les flottilles des Goths et sur les embarras qu'elles causè-

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er février 1884.

rent à l'empire, donne au savant amiral l'occasion de montrer de quelle utilité serait pour les guerres modernes une flottille destinée à soutenir les puissants navires de la flotte et à opérer les débarquements que la pesanteur des vaisseaux cuirassés rend impossible.

— L'ardeur avec laquelle quelques historiens modernes ont pris fait et cause pour l'empire romain, contre les chrétiens des premiers siècles, a donné l'occasion à M. Paul Allard d'étudier les rapports de la primitive Église avec le gouvernement impérial sous le titre : *Les chrétiens et l'empire romain.* Le premier article de ce travail est intitulé : *Les sentiments des chrétiens pour l'empire* [1]. L'auteur montre d'abord, par les épîtres des apôtres et de leurs premiers disciples, que les chefs de l'Eglise primitive, loin d'encourager les chrétiens à la révolte contre le gouvernement établi, leur prêchaient au contraire la soumission aux lois et le respect de l'autorité. Bien plus, dès la fin du premier siècle, une épître de saint Clément aux Corinthiens nous a conservé une prière pour les empereurs ; et depuis cette époque on trouve dans la liturgie chrétienne de nombreuses oraisons pour l'empereur et les magistrats. Les apologistes eux-mêmes professent une déférence extrême pour l'empire ; jamais ils ne l'attaquent ; jamais ils n'engagent les chrétiens à se révolter contre l'autorité impériale ; au contraire ils montrent en toutes choses une exacte soumission aux ordres qui en émanent, en tant que ces ordres ne sont pas contraires à leur foi. « Les chrétiens, dit Tertullien, savent que leur Dieu a établi l'empereur et comprennent qu'ils lui doivent amour, respect, honneur. » Aussi les factieux ne trouvent-ils jamais des adhérents parmi eux ; pas un seul chrétien ne prit part aux révoltes des Juifs. Enfin les actes authentiques des martyrs prouvent que très rarement, même dans les supplices, les chrétiens manquent de respect au pouvoir établi ; un grand nombre au contraire protestent hautement de leur fidélité à l'empereur. M. Allard terminera son travail en examinant si l'existence de la société chrétienne constituait un péril pour l'État.

— M. C. Bayet étudie *les Élections pontificales sous les Carolingiens* [2]. Des documents originaux cités par l'auteur, il semble ressortir que le pape était en général élu par le clergé et le sénat romains, et que le choix était approuvé par le peuple. Mais il n'y avait point de règle très fixe : souvent le clergé et les laïques avaient chacun leur candidat ; de là des compétitions et des querelles sans fin. Parfois le clergé devait céder et accepter le candidat qui lui était imposé par le

[1] *Contemporain*, livr. du 1er janvier 1884.
[2] *Revue historique*, livr. de janvier-février 1884.

peuple. M. Bayet raconte les troubles qui signalèrent les élections d'Eugène II, de Sergius, d'Adrien II. Cependant il y avait quelques règles auxquelles on ne dérogeait guère : ainsi les candidats devaient appartenir au clergé et même avoir fait partie de la cour pontificale. S'ils étaient déjà pourvus d'un siège épiscopal, c'était un empêchement à leur élévation à la papauté. Enfin, depuis que la souveraineté temporelle du Saint Siège eût été établie par Pépin le Bref, on voit que presque tous les papes furent de naissance noble. L'auteur étudie ensuite les rapports du nouvel élu avec le pouvoir temporel. Avant l'époque carolingienne, les empereurs d'Orient exercèrent sur les élections pontificales un droit de confirmation très réel, suivant M. Bayet ; ce droit passa vers 680 à l'exarque de Ravenne, représentant de l'empereur, qui souvent profita de ce pouvoir pour entraver la liberté des élections et fomenter des troubles dans Rome. Vers le milieu du VIIIe siècle, lorsque le patriciat eut été conféré à Pépin le Bref, les papes commencèrent à secouer cette sujétion vis-à-vis de l'exarque, sans cependant reconnaître à Pépin aucun droit de confirmation. M. Bayet montre formellement que ni Charlemagne, ni Louis le Débonnaire n'eurent ce droit. Il est vrai qu'à la mort de Pascal Ier, Lothaire, envoyé par Louis le Débonnaire pour ramener le calme dans Rome, établit que le pape ne pouvait être consacré qu'en présence d'un légat impérial. Il semble même que ce prince, une fois monté sur le trône, rétablit à son profit le droit de confirmation ; car Benoît III en 855 ne fut consacré qu'après que les empereurs Lothaire et Louis II eurent approuvé l'élection. Depuis cette époque jusqu'en 885, presque tous les papes ne furent élus que sur l'approbation de l'empereur, et ce ne fut que lors de la déposition de Charles le Gros que la papauté se trouva délivrée de cette sujétion. En résumé, l'étude de M. Bayet montre que presque toujours les élections pontificales étaient accompagnées de troubles dans Rome, et que les empereurs grecs d'abord, les exarques de Ravenne ensuite, et quelques empereurs Carolingiens exercèrent un droit de confirmation réel, droit aussi préjudiciable à l'ordre public qu'à la bonne administration de l'Église. On peut reprocher à l'auteur, dans la première partie de son travail, de manquer de clarté dans l'exposé des faits.

— Le R. P. Ollivier, des Frères Prêcheurs, nous donne dans *le Contemporain* [1] une étude historique intéressante sur *la Sainte Couronne de Hongrie,* donnée par Sylvestre II au premier roi chrétien de ce pays, saint Étienne. Réservée exclusivement pour le couronne-

[1] Livr. du 15 février 1884.

ment des rois de Hongrie, cette couronne, posée sur leur tête, légitimait leur avènement au trône; un roi qui n'avait pas été couronné avec la Sainte Couronne, pouvait toujours être déposé. Aussi c'était le plus précieux joyau des rois successeurs de saint Étienne. Elle était conservée avec le plus grand soin, d'abord à Sekes-Fejervar, ville où se faisait la cérémonie du couronnement, puis à Presbourg. Le primat et le prince palatin l'avaient sous leur garde. Elle assurait la royauté effective même aux femmes, comme cela arriva pour Marie-Thérèse. Depuis cette époque les empereurs d'Autriche eurent toujours le soin de recevoir la couronne stéphanique à Presbourg et de légitimer par ce couronnement leur titre de roi de Hongrie.

— M. F. Rocquain vient de publier une étude sur *Philippe le Bel et la bulle Ausculta fili* [1], déjà lue par lui à l'Académie des sciences morales et politiques. Jusqu'à présent tous les historiens s'accordaient à dire que Philippe avait fait brûler cette bulle publiquement à Paris. Or, rien n'est plus faux. Aucun des chroniqueurs contemporains ne mentione ce fait qui était cependant si important ; le pape lui-même n'en parle pas dans le mémoire où il expose ses griefs contre le roi de France. Cette destruction n'est mentionnée que par deux chroniqueurs très postérieurs, dont les récits sont entachés de nombreuses inexactitudes. Néanmoins une bulle a été brûlée, et c'est de là qu'est venue la légende relative à la bulle *Ausculta fili*. Voici comment M. Rocquain explique le fait, et les raisons qu'il en donne semblent péremptoires. Depuis 1295 des dissentiments existaient entre l'église de Laon et les bourgeois de cette ville ; au mois de février 1302 un de ces dissentiments fut porté au Parlement ; mais les échevins déclarèrent que l'évêque et le chapitre,en vertu de lettres apostoliques qui leur avaient été concédées, les avaient déjà traduits devant un autre tribunal. Ces lettres furent en effet produites par l'évêque et le chapitre, qui déclarèrent renoncer au privilège qu'elles leur conféraient. Les échevins, craignant qu'on ne s'en servît contre eux dans la suite, demandèrent qu'elles fussent détruites, ce qui fut fait séance tenante, en présence du roi, sans qu'il y ait eu intention de faire offense au pape. Boniface, ayant connu ce fait, s'en plaignit au roi, qui lui expliqua ce qui s'était passé. Mais peu à peu le public apprit qu'un des griefs du pape était qu'une bulle avait été brûlée ; or une seule bulle occupait alors les esprits, la bulle *Ausculta fili*, qui était arrivée à Paris très peu de temps avant la destruction de la bulle relative à l'Église de Laon. « De là à supposer, puis à croire que la bulle *Ausculta fili* avait été brûlée, la transition était aisée. »

[1] *Biblioth. de l'École des chartes*, 5e et 6e livr. de 1883.

Et c'est de cette fausse opinion qu'est venue la légende racontée comme un fait réel par tous les historiens.

— M. R. de Maulde, en publiant [1] plusieurs documents inédits sur les Juifs d'Avignon, résume sommairement l'état social des *Juifs dans les états français du Pape*. Les Souverains Pontifes montrèrent toujours une grande bienveillance pour les institutions juives du Comtat. Soumis aux lois politiques et civiles du pays et assimilés aux habitants, les Juifs étaient libres pour tout ce qui concernait la religion, l'instruction publique et les intérêts particuliers de leur communauté. A la tête de la commune juive était un conseil de *bailons* ou directeurs qui s'occupaient de l'administration des finances de la communauté, du culte et de l'instruction. La population elle-même était divisée en trois classes basées sur le chiffre des impôts. Car chaque Juif payait selon sa fortune un impôt destiné à subvenir aux dépenses de la communauté. Quant aux rapports du gouvernement pontifical avec les Juifs, ils étaient surtout fiscaux. Les autorités du Comtat, loin de s'inspirer à l'égard des Juifs d'un esprit arbitraire et hostile, leur laissèrent au contraire une grande liberté. Mais il convient de remarquer que la masse de la population les voyait en général d'un mauvais œil.

— Dans son second article sur l'ouvrage de M. Auguste Prost, intitulé : *Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle ; Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres* [2], M. Ad. Franck examine la valeur philosophique et scientifique des œuvres d'Agrippa. Il reconnaît que ce fut, non pas un homme de génie, mais une des plus hautes et des plus vigoureuses intelligences de son siècle, et qu'il y a chez lui une unité de vue, une hardiesse, une originalité et parfois une profondeur remarquable. Après une étude sommaire de la tradition scientifique des Hébreux et des Égyptiens parvenue jusqu'aux temps modernes par la Cabale et les livres hermétiques, le savant membre de l'Institut montre le système philosophique d'Agrippa tel que le contient son traité de la *Philosophie occulte*. L'objet de la science, d'après Agrippa, c'est la totalité des êtres ou le monde, qui se divise en monde élémentaire, monde céleste et monde intellectuel. Tous les êtres répartis entre ces trois mondes forment une chaîne non interrompue destinée à transmettre à l'homme les vertus émanant de Dieu, cause et archétype de l'univers. Cette chaîne, par laquelle Dieu descend en quelque sorte jusqu'à nous, est aussi le chemin qui doit nous conduire jusqu'à lui. M. Franck estime que M. Prost s'est mépris sur

[1] *Revue des études juives*, livr. d'octobre-décembre 1883.
[2] *Journal des savants*, livr. de décembre 1883.

la pensée d'Agrippa en lui attribuant « un panthéisme grossièrement spiritualiste. » Loin d'être panthéiste, il reconnaît l'unité de Dieu, principe et créateur de toutes choses ; mais en même temps ses appréciations et ses vues sur la religion, la théologie et les Écritures le rattachent aux fondateurs du protestantisme. Quant à son traité *De l'Incertitude et de la vanité des sciences et des arts*, c'est une sorte de pamphlet, une critique outrée des sciences et des arts tels que les hommes les ont faits ; mais, à côté de cela, Agrippa proclame l'excellence de la raison elle-même qu'il appelle le Verbe de Dieu. Mais M. Franck ne se trompe-t-il pas lorsqu'il dit que le but d'Agrippa était « de détourner les esprits d'une science dégénérée pour les ramener à ce qu'il regarde comme la source de toute philosophie et de toute religion : aux vérités éternelles imprimées dans la conscience humaine et renouvelées par la parole évangélique ? »

— M. Alfred Maury a terminé son étude sur l'*Histoire de Philippe II* de M. Forneron [1]. Après avoir raconté sommairement la révolte des Maures d'Andalousie, la victoire de Lépante et le soulèvement des Pays-Bas, événements pour lesquels M. Forneron n'a eu que peu à ajouter à ce que nous savions, M. Maury s'arrête sur le chapitre consacré à Don Carlos, fils de Philippe II et de Marie de Portugal, dont la vie malheureuse a été si dénaturée par la légende. D'une santé débile et d'une organisation malsaine, ce prince infortuné, à la suite d'un accident qui lui arriva à Alcala, fut si mal soigné par les médecins espagnols qu'il dut subir l'opération du trépan et que sa raison en resta altérée. Son père dut le faire enfermer et il ne tarda pas à mourir. Le bruit courut que Philippe II s'était défait de lui pour des motifs politiques. Mais les preuves formelles manquent absolument. Il y a plutôt lieu de croire que le prince mourut d'une fièvre maligne, suite de son organisation malsaine. M. Maury passe rapidement sur l'Invicinble Armada, la guerre contre Henri IV et les événements des Pays-Bas. Il s'attache surtout à ce qui se rapporte à l'histoire particulière d'Espagne, notamment à la conquête du Portugal et aux troubles suscités en Aragon par Antonio Perez, l'ancien favori de Philippe II. En terminant, il constate qu'il y a dans l'ouvrage de M. Forneron un réel talent, une habile mise en scène et des récits singulièrement attachants, mais on peut lui reprocher de ne pas posséder la profondeur des vues et l'art de démêler l'enchaînement des événements.

— M. Aug. Laugel a publié dans *la Revue des Deux Mondes* [2], sur *Don Juan d'Autriche*, une étude intéressante, faite d'après les deux

[1] *Journal des savants*, livr. de décembre 1883.
[2] Livr. du 15 février 1884.

volumes qu'a fait paraître l'année dernière en Angleterre sir William Stirling Maxwell. C'est un récit coloré et succinct de la vie du fils naturel de Charles-Quint. L'auteur nous le montre élevé jusqu'a l'âge de douze ans par un serviteur fidèle, sans se douter de sa naissance, apprenant de Philippe II lui-même qu'il est le fils de l'empereur, étudiant pendant deux ans à l'université d'Alcala, nommé à vingt ans général de la mer, commandant en chef l'armée espagnole dans la grande révolte des Maures d'Andalousie et remportant en 1571 à la tête de la flotte chrétienne la victoire de Lépante. Après ce succès, Don Juan s'empara de Tunis et demanda à son frère d'ériger ce pays en royaume et de lui en donner l'investiture. Mais Philippe II accueillit froidement ces ouvertures et laissa Don Juan inactif en Italie jusqu'en 1576, où il le nomma gouverneur des Pays-Bas, à la place de Requesens qui venait de mourir. Les Provinces-unies étaient dans une situation très grave. La haine contre les Espagnols grandissait chaque jour ; la Hollande et la Zélande avaient ouvertement secoué le joug, et plusieurs autres provinces ne tardèrent pas à suivre leur exemple ; le prince d'Orange intriguait sans se déclarer ouvertement ni pour les Provinces, ni pour l'Espagne. Don Juan, laissé sans argent et sans troupes, et miné déjà par la maladie qui devait l'emporter, ne put résister à la révolte qui devint bientôt presque générale. Sa victoire de Gembloux ne rétablit les affaires que pour un temps, tandis qu'on le noircissait dans l'esprit du roi. Enfin il se retira à Namur, où il ne tarda pas à mourir le 1er octobre 1578.

— Le R. P. Forbes a terminé son intéressante étude sur l'*Église catholique en Écosse à la fin du XVIe siècle, le martyre du vénérable Jean Ogilvie, de la Compagnie de Jésus* [1], l'auteur raconte la fin du procès d'Ogilvie et son exécution. Il expose les sollicitations auxquelles fut en butte ce confesseur de la foi pour lui faire abandonner sa religion, les offres et les menaces qu'on lui fit, la longue et douloureuse prison qu'il subit avant de monter à l'échafaud. Ni les souffrances de son incarcération, ni la menace de la mort, ni les honneurs qu'on lui promit s'il consentait à abjurer, ne purent vaincre sa résistance. Heureux de mourir pour la foi, il refusa de profiter d'une occasion d'évasion qui se présenta, et il périt sur le gibet à Glascow le 10 mars 1615, après avoir rédigé un journal de sa captivité où le P. Forbes a puisé la plupart de ses renseignements.

— M. le duc de Broglie continue dans la *Revue des Deux Mondes* [2] ses *Études diplomatiques sur la première lutte de Fré-*

[1] *Revue du Monde catholique*, livr. des 1er et 15 novembre et 1er décembre 1883.
[2] Livr. des 1er et 15 janvier, 15 février et 1er mars 1884.

déric II et de Marie-Thérèse d'après des documents nouveaux, qu'il avait déjà commencées dans le même recueil à la fin de 1881 et au commencement de 1882. Le savant académicien raconte d'abord le siége de Prague, la défense héroïque de l'armée française enfermée dans ses murs, les efforts impuissants pour venir en aide aux assiégés et la retraite des Français, puis les événements amenés par la mort du cardinal de Fleury et par la résolution de Louis XV de gouverner par lui-même, enfin la bataille indécise et l'évacuation de l'Allemagne par les armées des maréchaux de Broglie et de Noailles. Il est impossible d'analyser, même sommairement, ces quatre articles, tout nourris de faits et remplis de détails nouveaux et du plus grand intérêt, surtout au point de vue des négociations diplomatiques que l'auteur a particulièrement étudiées ; nous le citons seulement comme le digne complément des travaux de M. le duc de Broglie sur la diplomatie si compliquée du règne de Louis XV.

— Le P. Ingold, de l'Oratoire, dans son travail intitulé *L'Oratoire et la Révolution* [1], recherche les causes qui avaient amené la décadence de cette congrégation à la fin du XVIII[e] siècle et constate les effets déplorables que produisirent parmi ses membres les idées révolutionnaires. Les causes principales de cette décadence furent l'admission trop précipitée dans l'ordre de sujets indignes, les querelles amenées par le Jansénisme, et surtout le trop grand nombre des *confrères* ou membres non prêtres de la congrégation. Ces confrères devenus plus nombreux que les pères, voulurent prendre part aux assemblées générales de l'ordre, à l'élection des dignitaires et au gouvernement de la congrégation entière. Ce fut aussi parmi eux que se répandirent le plus vite les idées nouvelles de liberté et d'égalité. Un certain nombre d'entr'eux, auxquels se joignirent quelques pères, résolurent de faire élire par l'ordre tout entier un comité de quinze membres, qui entrerait en relation avec l'Assemblée nationale et modifierait, d'accord avec elle, la constitution de l'Oratoire. Une partie de l'année 1790 se passa en polémiques entre les partisans du comité et de la réforme de l'ordre et ceux qui restaient fidèles aux constitutions du cardinal de Bérulle. Le Supérieur général et le Régime de l'ordre s'opposèrent de toutes leurs forces à la nomination du Comité, et condamnèrent ce projet comme contraire aux statuts et règlements. Mais rien n'y fit ; l'élection du Comité eut lieu. Sur les quinze membres qui le composaient, dix étaient des confrères, et trois des cinq pères qui en faisaient partie, Daunou, Lalande et Monard, devaient plus tard faire défection. Peu après, l'Assemblée nationale décrétait la constitution civile du clergé et obligeait les

[1] *Revue de la Révolution*, livr. d'avril, juillet et septembre 1883.

ecclésiastiques au serment. Sur ces entrefaites le P. Moisset, supérieur général, mourait ; on ne permit pas aux oratoriens de se réunir pour lui donner un successeur, et la congrégation dut traverser sans ce secours les épreuves de la fin.

— Sous ce titre : *Le divorce pendant la Révolution* [1], M. Maurice d'Auteville examine les désastreux effets de la législation du divorce établie pendant la période révolutionnaire. Ce fut la Législative qui, au moment de se séparer, le 20 septembre 1792, vota la loi qui établissait le divorce. Les causes qui autorisaient la demande de divorce étaient les suivantes : consentement mutuel, incompatibilité d'humeur, folie, sévices ou injures graves, peines infamantes, abandon pendant deux ans, absence de nouvelles depuis cinq ans, séparation de corps par jugement, enfin émigration. Les modes du divorce étaient simples : en cas de consentement mutuel, les deux époux, assistés de six parents ou amis, se rendaient devant l'officier municipal, présentaient leur demande, et deux mois et huit jours après l'officier municipal pouvait prononcer le divorce ; en cas d'incompatibilité d'humeur, il fallait un délai de six mois et huit jours. On devine sans peine combien le désordre trouva d'intérêt à prendre des dehors légaux. La Convention surenchérit encore, et prétendit donner au divorce une liberté plus grande. Le 4 floréal an II, elle réduisit de moitié l'espace de temps exigé par la loi de 1792 entre la demande et le prononcé du divorce. En cas d'absence pendant deux ans sans nouvelles ou de séparation de fait pendant six mois, le divorce sera prononcé sans aucun délai d'épreuve. Enfin un notaire ou un juge de paix peuvent rompre le mariage aussi bien qu'un officier municipal. Pour le coup la licence redouble, et le dérèglement des mœurs ne connaît plus de bornes. A tel point que la Convention, le 15 thermidor an III, suspend l'exécution de la loi sur le divorce en la ramenant à celle de 1792. Le code civil conserva le divorce, en se bornant à en rendre l'obtention plus difficile ; ce ne fut qu'en 1816 qu'il fut définitivement supprimé. En terminant cet intéressant exposé, l'auteur donne le tableau des divorces prononcés à Paris entre janvier 1793 et juin 1795 ; ce tableau prouve que, pendant cette période, les divorces furent dus en grande partie au désir de satisfaire un caprice plutôt qu'à une raison sérieuse.

— M. Henri Welschinger a publié [2] sur *Le Comité de salut public et la Comédie Française* un article très curieux et très nourri, qui forme un utile complément de son *Théâtre de la Révolution*. Il serait trop long et trop difficile d'exposer succinctement les vicissitudes de

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de septembre, octobre et décembre 1883.
[2] *Correspondant*, livr. du 10 février 1884.

ce théâtre et de ses acteurs, tellement elles sont nombreuses. M. Welschinger raconte avec beaucoup de verve comment les comédiens du Théâtre Français, que leurs opinions trop modérées faisaient attaquer journellement par les organes sans-culottes, furent emprisonnés et comment la salle fut fermée à la suite de la représentation de la *Paméla* de François de Neufchâteau, qui servit de prétexte aux vengeances de certains membres du Comité de Salut public. Fermée pendant la Terreur, la Comédie française, à laquelle on avait donné le nom de Théâtre de la Nation, rouvrit ses portes le 20 ventôse an III, sous le nom de Théâtre du Peuple, et porta bientôt celui de Théâtre de l'Égalité. Ce ne fut qu'en l'an VII qu'elle se trouva reconstituée. L'article de M. Welschinger abonde en détails intéressants et puisés aux documents originaux.

— La mission de *Prieur de la Marne et de Jullien de la Drôme à Vannes* en l'an II, et les mesures que prirent ces deux conventionnels pour organiser dans cette ville le gouvernement révolutionnaire, et inspirer aux habitants l'amour de la République, a fourni à M. A. Caradec la matière d'un article intéressant [1], mais trop court pour un sujet où les documents abondent. L'auteur nous montre les représentants réorganisant la société populaire, trop tiède à leur avis, établissant un comité de surveillance pour rechercher les suspects, faisant prêter aux habitants le serment civique, envoyant à l'échafaud les prêtres et les nobles, enfin établissant la Terreur. Les sources de M. Caradec sont exclusivement les lettres et les rapports adressés à la Convention par les deux représentants. Un passage curieux de cette étude est celui relatif aux enfants de patriotes auxquels Prieur servit de parrain *civique*. — La même Revue contient de longues études de M. A. Lallié sur *Les prisons de Nantes pendant la Révolution* et de M. de la Borderie sur les *Monastères Bretons au VIe siècle*, auxquelles nous aurons à revenir.

— M. l'abbé A. Sicard montre, dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* [2], *L'échec de la morale laïque à la fin de la Révolution*. Les rapports des conseillers d'État envoyés en mission dans les départements, et notamment ceux de l'ancien conventionnel Fourcroy, les procès-verbaux des conseils généraux des départements, enfin les rapports des préfets, telles sont les sources auxquelles a puisé l'auteur pour nous montrer que de toutes parts on réclamait l'enseignement religieux dans les écoles, que les écoles officielles restaient vides, tandis que les écoles libres regorgeaient

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de janvier 1884.
[2] Livr. du 15 février 1884.

d'élèves, et que les hommes eux-mêmes qui pendant la Révolution s'étaient montrés ennemis acharnés de la religion, étaient les premiers à reconnaître combien la morale et l'enseignement laïques étaient insuffisants pour maintenir le peuple dans les règles du devoir et de la morale.

— Les recherches de M C. Dardier [1] sur Jean de Serres, historiographe du Roi et frère de l'agronome Olivier de Serres, nous donnent des détails curieux et intéressants sur ce personnage, bien tombé dans l'oubli depuis le xvie siècle. Jean de Serres, né vers 1540 à Villeneuve de Berg, d'une famille de bourgeois qui avaient embrassé le protestantisme, étudia d'abord à Lausanne, puis à Genève où il se maria en 1569. Ce fut peu après qu'il commença son *Commentaire sur l'état de la religion et de la république en France.* Cet ouvrage, qui est son principal titre de gloire, contient le récit de ce qui s'est passé en France relativement à la religion réformée depuis le mois de septembre 1557 jusqu'en 1576. En 1579, Jean de Serres, dont la renommée grandissait, fut appelé à Nîmes par le Conseil supérieur de cette ville pour y professer la philosophie et la théologie. Il y resta jusqu'en 1589. Pendant cette période il fut plusieurs fois député par les protestants de Nîmes vers le roi de Navarre et notamment pour aller le féliciter sur son avènement au trône. Mais à son retour ses concitoyens trouvèrent qu'il avait été trop tiède et n'avait pas engagé le roi assez fortement à ne pas abjurer le calvinisme. Il fut contraint de donner sa démission et alla administrer l'église d'Orange. Accusé peu après de malversations, il fut arrêté, quoique innocent, et resta en prison plus d'un an Il en sortit en 1593, et c'est alors qu'il commença son *Inventaire général de l'histoire de France* qui devait aller de Pharamond à Henri IV. Il n'eut pas le temps de l'achever; il écrivait le règne de Louis XI lorsque la mort le surprit (1598). Ce fut dans cette dernière période de sa vie que Jean de Serres conçut son projet d'accord entre les deux religions. Il publia à ce sujet divers écrits; mais il ne réussit pas dans son dessein. Historien consciencieux, Jean de Serres écrit avec une certaine élégance. Malheureusement son principal ouvrage, le *Commentaire*, est en latin. C'est ce qui explique l'oubli dans lequel il est tombé, malgré sa valeur historique.

— M. le vicomte de Bastard d'Estang publie [2] *Une lettre inédite sur la bataille de Craon, le* 23 *mai* 1592, qu'il a tirée de ses papiers de famille. L'auteur de cette lettre, gentilhomme qui servait dans l'armée d'Henri IV sous les ordre des princes de Conti et de Dombes, raconte

[1] *Revue historique*, livr. de juillet-août et septembre-octobre 1883.
[2] *Revue historique et archéologique du Maine*, 6e livr. de 1883.

assez brièvement la défaite de l'armée royale et la victoire du duc de Mercœur qui commandait l'armée de la Ligue. Cette bataille eut un effet désastreux : elle mit toutes les places du Maine en la possession des ligueurs ; et ce fut dans cette province que la résistance à Henri IV dura le plus longtemps.

— Dans la même *Revue* [1], M. Robert Triger fait l'historique de *la Procession des Rameaux au Mans*, dans laquelle on portait le vendredi de la Passion un grand crucifix de la cathédrale à l'église Saint-Vincent, où il restait jusqu'au dimanche des Rameaux. Cette procession était très solennelle ; la corporation des bouchers y avait une place d'honneur, qui, selon la tradition, était la conséquence d'un fait quelque peu légendaire, où les bouchers auraient délivré le crucifix miraculeux enlevé par les Normands. On peut reprocher à l'auteur d'avoir donné dans son étude trop de place à la légende, et de n'avoir pas contrôlé avec assez de soin par l'étude des actes contemporains les données de la tradition, surtout pour ce qui concerne l'origine de cette procession et l'époque où elle commença à avoir lieu.

FR. DE FONTAINE.

[1] 5e et 6e livr. de 1883.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le peuple et l'empire des Mèdes jusqu'à la fin du règne de Cyaxare, par A. DELATTRE, S. J. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1883, in-4° de VII-200 p.

Cyrus, les Perses, les Mèdes : voilà des noms qui nous sont connus dès l'enfance par les récits de l'histoire sainte et de l'histoire profane. Bien des points de détail concernant ce conquérant célèbre et les deux peuples dont il était le roi sont cependant obscurs ou même complètement ignorés. De nombreux savants font aujourd'hui les plus louables efforts pour dissiper ces obscurités et pour élargir le cercle de nos connaissances. Un assyriologue plein de mérite, le P. Alphonse Delattre, de la compagnie de Jésus, dont le nom est bien connu des lecteurs de la *Revue*, à laquelle il collabore, sera un de ceux qui auront le plus efficacement contribué à éclaircir l'histoire des Mèdes. L'Académie royale de Belgique avait proposé au concours la question suivante : « Exposer, d'après les sources classiques et orientales, l'origine et les développements de l'empire des Mèdes. Apprécier les travaux de MM. Oppert, Rawlinson (Sir Henri et Georges), Spiegel et autres sur ce sujet.» Le P. Delattre a traité cette question et il a remporté le prix.

Son mémoire est divisé en trois parties. Dans la première, il traite de la géographie et de l'ethnographie de la Médie ; dans la seconde, de l'état primitif des Mèdes ; dans la troisième, de la fondation et de l'extension progressive de leur empire. Après avoir exposé la question géographique, l'auteur discute un des points les plus controversés parmi les savants, celui de l'ethnographie médique. Lorsque, il y a quelques années, on commença à déchiffrer les inscriptions trilingues des Achéménides, on fut surpris et arrêté par un fait sur lequel les données historiques jusque-là connues ne fournissaient aucun renseignement. Entre la colonne en langue perse et la colonne en langue babylonienne ou assyrienne, il y avait une troisième espèce d'écriture en langue inconnue. On ne put qu'émettre des hypothèses pour expliquer la nature et le nom de cette langue. La discussion de ces hypothèses est une des parties

les plus importantes du travail du P. Delattre. Il établit catégoriquement que les Mèdes touraniens qu'on avait imaginés pour rendre compte de la langue de la seconde espèce des inscriptions trilingues n'ont jamais existé. Son argumentation est serrée et concluante. D'après lui, la langue en question est celle du pays d'Ansan. Des inscriptions cunéiformes, récemment trouvées à Babylone et dans lesquelles Cyrus se qualifie roi d'Ansan, lui ont fourni cette solution. Elle a été donnée aussi par M. Halévy, mais pour M. Halévy le pays d'Ansan est la même chose que la Susiane, tandis que, selon notre auteur, Ansan n'est qu'une partie de la Susiane.

Le livre deuxième est consacré à l'histoire des Mèdes sous la domination Assyrienne. Le P. Delattre se sert ici principalement des données fournies par les inscriptions assyriennes, qu'il a étudiées avec le plus grand soin dans les originaux. Le savant assyriologue belge a ici encore beaucoup d'erreurs à rectifier, non seulement chez les historiens antérieurs à notre siècle, mais aussi parmi les savants actuels.

Le livre troisième a pour sujet le royaume et l'empire des Mèdes, sa fondation et son développement. Pour traiter cette partie de son mémoire, le P. Delattre écarte tout d'abord les données de Ctésias, « écrivain fabuleux, dit-il, dont les découvertes modernes ont ruiné le crédit. » Il s'appuie sur les renseignements fournis par Hérodote et par le livre de Judith, et redresse encore ici bien des erreurs courantes, propagées par des historiens de renom. Il justifie ce que dit Hérodote, au moins pour le fond, au sujet de Déjocès. Le livre de Judith est étudié avec soin dans l'article intitulé : « Invasion de la Médie par les Assyriens à la fin du règne de Déjocès. » Le P. Delattre affirme, avec preuves à l'appui, que « le livre de Judith rentre sans difficulté dans l'histoire du peuple hébreu et dans l'histoire générale de l'Orient... Tout s'explique assez bien en plaçant l'histoire de Judith dans le règne de Manassès... Le Nabuchodonosor du livre de Judith répond parfaitement à l'Ashurbanipal des inscriptions. . Dans les circonstances que rapporte le livre de Judith, et qui s'harmonisent si bien avec l'état de choses révélé par les inscriptions assyriennes, la déroute de l'armée d'Holopherne est un fait des plus naturels. » En même temps que le P. Delattre traite les questions historiques qui se rattachent au nom des Mèdes, il expose et discute avec beaucoup d'érudition les nombreuses et difficiles questions qui s'y rattachent. Son mémoire est une œuvre de grand mérite, résultat d'innombrables recherches, fruit d'une vaste érudition historique et assyriologique, et l'on ne pourra à l'avenir se dispenser de l'étudier avec soin pour connaître le peuple mède.

G. V.

—

Errori mitologici *del Professore Angelo de Gubernatis*, saggio critico di CESARE A. DE CARA, D.C.D.G. Prato, 1883, in-8° de 94 p.

M. Angelo de Gubernatis, professeur de sanscrit à Florence, est atteint, dit le P. de Cara, de « mythomanie. » Le savant jésuite n'a pas de peine à prouver son accusation. Le professeur italien, en effet, voit partout des mythes, rien que des mythes. Il a écrit une *Mythologie zoo*-

logique, une *Mythologie des plantes*, une *Mythologie védique*, une *Mythologie comparée*. La « mythomanie » serait assez innocente, si elle restait enfermée dans le cercle des études profanes, mais elle devient dangereuse et malfaisante lorsqu'elle pénètre dans le domaine sacré des choses religieuses et du christianisme. C'est là ce qui a porté le P. de Cara, rédacteur de la *Civiltà Cattolica*, à s'occuper de ses divagations. Il est difficile de donner un autre nom aux imaginations de M. de Gubernatis, et l'on ne peut s'empêcher d'éprouver un profond sentiment d'étonnement, quand on voit décorer du nom de science ces rêveries d'un homme à qui s'applique justement le mot connu : *Multæ te litteræ ad insaniam convertunt*. Pour M. de Gubernatis, Jésus-Christ est un mythe solaire, et la religion qu'il a fondée une allégorie morale qui s'appuie sur la mythologie hellénico-orientale. Noé, Abraham et Sara, Isaac, Joseph, Job, la mère de Samson, Samson, saint Joseph, époux de Marie, tous ces personnages sont des mythes solaires. Abraham est un mythe solaire, parce qu'il retrouve sa femme Sara qu'il avait perdue. Saint Joseph, le menuisier, « est le vieux soleil, caché dans la forêt nocturne et hivernale ; c'est le menuisier céleste. » Jésus-Christ est le nouveau soleil, « parce que, le nouveau soleil sortant de l'ancien, on suppose qu'il est le fils adoptif du menuisier. » — « L'illustre professeur, observe le P. de Cara, a la bonté de nous avertir que *les mythes ainsi interprétés par les phénomènes naturels, perdent leur caractère monstrueux!* » Dans une note, M. de Gubernatis ajoute : « De tels rapprochements paraîtront encore aujourd'hui parfois hardis, parce que nous ne sommes pas encore accoutumés à étudier la mythologie biblique comme nous étudions la mythologie aryenne, d'après les règles de la critique. Mais un temps viendra, je l'espère, dans lequel nous serons convaincus que la Bible peut offrir des matériaux précieux à l'étude de la mythologie comparée ! » — « La monstruosité que l'auteur ne voit point, dit le P. de Cara, c'est qu'il convertit l'histoire en mythes. » Et pour quelles raisons, grand Dieu ! Ce professeur de langues comparées pousse l'ignorance en fait d'étymologie jusqu'à donner au mot *Christos* ou *Christ*, le sens de *cristatus*, « qui a une crête, » lorsque tout le monde sait qu'il signifie « oint », de *chriô*, « oindre », et qu'il est la traduction grecque du mot hébreu *maschiakh* (Messie), qui a le même sens. Le savant rédacteur de la *Civiltà Cattolica* relève avec non moins de malice que de compétence toutes ces bévues et ces *deliramenti* du professeur de Florence. Il fait remarquer avec justesse que, quoique M. de Gubernatis ait été assez habile pour ne publier aucun livre dirigé *ex professo* contre le christianisme, et qu'il se soit borné à disséminer çà et là des insinuations, des principes, des blasphèmes contre les dogmes chrétiens, il n'en fait pas moins de mal à la jeunesse. M. de Gubernatis a écrit une partie de ses ouvrages en français, et il a trouvé parmi nous des prôneurs. L'excellente réfutation de son système, défini avec raison par le P. de Cara, « système *fantasmagorique*, » mérite donc d'être connue en France, pour qu'on puisse apprécier la valeur d'un homme qu'on pourrait être exposé à prendre, de confiance, sur les éloges d'amis intéressés, pour un savant sérieux. N. O.

Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ, par MM. les abbés Lémann. Troisième édition. Paris, Lecoffre, 1881, in-8° de XII-103 p.

Cettre œuvre des frères Lémann est un écrit de mérite, qui a eu un légitime succès, comme l'attestent les trois éditions qui en ont été faites en peu d'années. Les deux auteurs, profondément versés dans tout ce qui touche à l'histoire de leur nation, ont réuni un grand nombre de documents précieux sur l'assemblée si peu connue qui jugea et condamna Notre-Seigneur. Ils font d'abord connaître et apprécier les personnages qui composaient cette assemblée et ils discutent ensuite leur sentence au point de vue juridique. Ils sont parvenus à reconstituer en quelque sorte le dossier des membres du Sanhédrin à cette époque. Nous voyons comparaître tour à tour devant nous Caïphe, Anne, son beau-père, Eléazar, Jonathas, Théophile, Mathias, Ananus, ses beaux-frères, l'ex-grand-prêtre Joazar et ses deux frères, Éléazar et Simon Canthène, avec les autres prêtres, les scribes, Gamaliel, Siméon, Onkelos, Jonathas ben Uzziel, Rabbi Zadok, etc., et les anciens, Ben Calva Scheboua, Ben Tsitsit Hauassit, etc. La moralité de cette assemblée est ainsi résumée : La première chambre est « composée de prêtres dégénérés, ambitieux et intrigants; » la seconde, « de scribes infatués d'eux-mêmes; » la troisième « compte en majeure partie, parmi les anciens, des sadducéens corrompus, contents de jouir des biens de cette vie et ne se souciant ni de l'âme, ni de Dieu ni de la résurrection. » On peut déjà préjuger par là quelle sera l'iniquité de leur sentence. Elle viole toute forme et toute justice. MM. les abbés Lémann y relèvent vingt-sept irrégularités dont une seule suffisait pour faire casser le jugement. Ces vingt-sept irrégularités résultent de la violation du droit criminel hébraïque alors en vigueur; on y en découvrirait un nombre plus grand encore, si l'on révisait le procès de Jésus-Christ d'après le droit plus délicat et plus parfait des peuples modernes.

L'appréciation juridique de la sentence du Sanhédrin contre Notre-Seigneur, appréciation qui forme la seconde partie du travail des MM. Lémann, avait déjà été entreprise par M. Dupin, ancien procureur général à la Cour de cassation, dans *Jésus devant Caïphe et Pilate* (Paris, 1850), en réponse au chapitre de l'*Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu*, de Salvador, intitulé : *Jugement et condamnation de Jésus*. La première partie de *La valeur de l'Assemblée*, c'est-à-dire l'examen des membres du tribunal, n'avait encore été tenté par personne. Il ne pouvait guère l'être d'ailleurs avec succès que par des savants élevés dans le judaïsme et au courant de la littérature talmudique. Ils nous annoncent un nouvel ouvrage qu'eux seuls aussi peuvent écrire : *Le Sanhédrin avec le peuple juif devant Pilate*. Puisse-t-il ne pas trop tarder à paraître!

P. R.

—

Inscriptions de la colonie romaine de Béziers, par Louis Noguier. 2e édition. Béziers, imprimerie Granié et Malinas, 1883, gr. in-8° de 86 p.

Dans le voisinage de Narbonne, dont la colonie romaine remontait à l'année 118 av. J.-C., la colonie con-

nue sous le nom de *Baeterra Septimanorum*, s'établit en 46 av. J.-C. Béziers, l'ancienne citadelle des Volsques, était à ce moment une des cités principales de la contrée. La colonie prospéra : sans l'emporter sur la métropole, elle acquit de plus en plus de l'importance. Les Romains aimaient et recherchaient son séjour autant qu'ils estimaient ses produits : aujourd'hui les noms de la plupart des communes de l'arrondissement de Béziers (Hérault) rappellent ou même reproduisent les noms des anciens colons romains. Malheureusement, bien des souvenirs ont disparu, ici comme ailleurs. M. Louis Noguier, un des membres les plus actifs de la Société archéologique de Béziers, a fait une œuvre méritoire autant qu'utile en recueillant et en réunissant dans une même publication les inscriptions de cette colonie romaine qui nous sont parvenues. Elles se trouvent, pour la plupart, au musée lapidaire de Béziers : quelques-unes, aujourd'hui disparues avec leur marbre, avaient déjà été relevées par des érudits, comme Andoque et Rulman, au XVIIe siècle ; d'autres sont dans le voisinage de Béziers, à Quarante, à Roquebrun, ou même plus loin, à Agde et à Saint-Pons. Les cent cinq inscriptions recueillies et publiées par M. Louis Noguier sont disposées dans l'ordre suivant : I. *Inscriptions publiques* : 1. *Inscriptions relatives aux empereurs* ; 2. *Inscriptions relatives aux fonctions civiles supérieures* ; 3. *Inscriptions militaires.* — II. *Inscriptions municipales* : 1. *Décurions*, *duumvirs*, *questeurs édiles* ; 2. *Flamines d'Auguste.* — III. *Inscriptions privées* : 1. *Relatives aux dieux* ; 2. *Inscriptions funéraires.* Celles-ci, les plus nombreuses, s'élèvent jusqu'au nombre de soixante-deux. Chaque inscription est reproduite, et suivie de sa lecture et d'une notice indiquant l'état, hauteur et largeur, et la provenance de la pierre, milliaire, piédestal d'une statue, cippe, ou marbre, qui porte l'inscription.

C. DOUAIS.

—

Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, publié pour la Société historique de Gascogne, par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut. Paris. H. Champion ; Auch, Cocharaux frères, 1883, in-8° de 60 p.

Les amis du vrai savoir se réjouissent toujours lorsqu'ils voient apparaître une nouvelle publication de M. Tamizey de Larroque ; ils sont sûrs d'y trouver quelque chose d'inédit, de piquant et de cette netteté d'exposition qui va si bien à notre esprit français. Le travail que nous signalons est de ce genre.

Grâce aux travaux de M. le comte Riant et à ceux de la *société de l'Orient latin*, la science historique attache désormais une grande importance aux récits se rapportant à la Terre-Sainte. Les *pèlerinages à Jérusalem* sont donc ardemment recherchés par tous ceux qui cultivent cette branche de la science historique. Non seulement la géographie y trouve son profit, mais l'histoire proprement dite, par certains détails sur les mœurs, les personnes et les faits viennent souvent heureusement confirmer ou rectifier l'opinion jusqu'alors acceptée.

Mais si les récits de tous les pèlerinages à Jérusalem sont reçus avec plaisir par les lecteurs sérieux, ceux qui appartiennent à certaines épo

ques troublées de notre histoire sont particulièrement appréciés. Or la publication de M. Tamizey de Larroque est de genre, et ce qui donne à ce document une valeur particulière, nous dit-il lui-meme, c'est la très grande rareté, dans la littérature de Gascogne, de récits de voyage en Orient au xve siècle. Notre région a pourtant l'honneur d'avoir inauguré ce genre de travaux, dès le ive siècle, par le célèbre *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, et d'avoir produit encore à une époque bien ingrate pour les pèlerinages, à la veille de la Révolution française, une intéressante relation due à un chanoine de Comminges, l'abbé de Binos. Mais, pour le xve siècle, nous ne possédons jusqu'à ce jour, ce me semble, que le *Voyage d'Oultremer en Jerusalem par le sieur de Caumont, l'an 1418, publié pour la première fois, d'après le manuscrit du Musée Britannique, par le marquis de la Grange, membre de l'Institut* (1858).

On le voit, M. Tamizey de Larroque, selon son habitude, nous initie, comme en se jouant, à une foule de pièces inédites, au milieu desquelles il semble vivre. Je n'entrerai point dans le détail des faits intéressants révélés par cette publication. J'aime mieux forcer le lecteur à y recourir. Il suffira de dire que toutes les pages sont émaillées de ces petites perles d'érudition qui, en quelques mots, font ressortir l'importance de tel ou tel personnage, vous initient à tel document peu connu, et vous permettent de lire avec profit les choses les plus indifférentes en elles-mêmes.

Deux appendices, avec une bonne table alphabétique, complètent cette publication, dont la valeur est singulièrement augmentée par les additions du savant éditeur.

Dom François Chamard.

—

A travers l'Apulie et la Lucanie. *Notes de voyage*, par François Lenormant, membre de l'Institut. Paris, A. Lévy, 1883, 2 vol. in-8° de viii-374 et 419 p.

M. François Lenormant avait entrepris, pendant ces dernières années, plusieurs voyages scientifiques dans l'Italie méridionale. *A travers l'Apulie et la Lucanie* est le fruit d'un de ces voyages, fait en compagnie du directeur des musées du royaume d'Italie et de quelques autres savants du pays.

La Pouille, la Basilicate, les Abruzzes, au milieu desquelles il nous conduit, sont des pays encore assez peu connus, quoique si près de nous, parce que l'absence de routes et plus encore la peur des brigands en éloignaient jusqu'ici les touristes et les savants. M. François Lenormant a donc eu la bonne fortune de nous donner souvent du nouveau.

Ces deux volumes ne sont que des notes, comme l'indique leur titre même, mais ces notes sont intéressantes et instructives. Elles ont été lues à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont l'auteur faisait partie, et elles ont été publiées dans la *Revue des deux mondes* avant de paraître sous leur forme actuelle. M. Lenormant décrit successivement chacune des localités qu'il visite; il en raconte l'origine, l'histoire et l'état actuel ; comme il est surtout archéologue, il s'attache plus qu'à tout le reste à décrire les monuments de ces contrées. Ces monuments sont pour la plupart des églises. Ils permettent de retrouver

en quelque sorte la France dans le sud de l'Italie. Le style des édifices religieux de ces provinces en décèle l'origine.

Un grand nombre ont été évidemment bâtis par des architectes français, venus de Bourgogne, de l'Anjou et surtout de la Normandie, à la suite de la conquête normande. Quand on lit la description de ces églises italiennes, on croirait lire celle des églises de Rouen, de Coutances ou de Caen. On voit par là que ce voyage en Italie n'est pas sans utilité et sans profit pour l'histoire de France. On rencontre du reste souvent les Français dans ces deux volumes, les Normands d'abord, puis les soldats de la République ou de l'Empire, Tout cet ensemble rend la lecture d'*A travers l'Apulie et la Lucanie* fort attachante et intéressante. Le plan suivi par l'auteur, qui vous fait revenir toujours en arrière pour raconter l'histoire de chaque localité, peut avoir des inconvénients au point de vue de l'ordonnance logique du sujet, mais il a du moins l'avantage d'introduire de la variété dans des notes qui sans cela deviendraient monotones. L'érudition de M. François Lenormant était vraiment étonnante : il a touché à tout et il paraissait chez lui dans toutes les branches de la science qu'il a traitées ; histoire, géographie, art, numismatique, archéologie, littérature même. C'est le livre d'un touriste, mais c'est aussi le livre d'un savant. La rédaction n'est pas toujours très soignée (voir par exemple, t. I, p. 360) ; l'auteur a écrit au courant de la plume ; il peut y avoir quelques inexactitudes, et l'on pourrait contester quelques points de détail ; l'ensemble n'en est pas moins remarquable. L. M.

Trente-deux ans à travers l'Islam (1832-1864), par Léon Roches, ministre-plénipotentiaire en retraite, ancien secrétaire intime de l'émir Abd-el-Kader, ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique, Tome Ier. Paris, Firmin-Didot, 1884, in-8° de 508 p.

Dans sa longue carrière militaire et diplomatique en Algérie, au Maroc, à la Mecque, à Tunis, au Japon, M. Léon Roches a rendu d'importants services à la France, par sa clairvoyance dans le choix des moyens et le but à atteindre, la rare présence d'esprit avec laquelle il a su se tirer des circonstances les plus périlleuses, sa parfaite connaissance de la langue arabe, son habileté à traiter avec les races orientales. Ce qui ajoute un attrait singulier à l'intérêt des récits aussi dramatiques que colorés de ce spécialiste, c'est que presque partout les gouvernements dont il nous développe les ressorts ont été depuis remplacés par d'autres ; que les mœurs qu'il a étudiées de très près et qu'il note curieusement se sont transformees sous l'influence des idées européennes. Il semble que notre époque soit destinée à dresser l'inventaire d'un passé qui s'efface rapidement.

Très jeune encore, avide d'aventures, jeté par un concours d'événements romanesques dans le camp d'Abd-el-Kader, alors en paix avec la France, il parvient, grâce à un déguisement musulman et en dépit de mille obstacles, à fasciner la confiance de l'émir, qu'il sert fidèlement tant que la patrie n'est pas en jeu. Il dépeint, comme personne n'a pu le faire avant lui, les splendeurs un peu barbares de cette petite cour, qui n'est pas plus exempte d'intrigues que les civilisations avancées, où comme dans les romans de cheva-

lerie le preux se rencontre à côté du traître, l'organisation féodale et mystique de cette domination nomade, qui nous reporte aux temps primitifs des peuples pasteurs, les mœurs de la tente et les cérémonies religieuses dans la majesté d'un paysage biblique ; il nous initie à la discipline de cette armée formée comme le ban et l'arrière ban du moyen âge, dont il s'improvisa l'instructeur et l'ingénieur militaire. La fidélité de reproduction est si complète, la ressemblance des temps si saisissante que souvent on croit lire un fragment du poème d'Antar. Quelques épisodes se détachent avec un plus vif éclat, comme le siège d'Aïn Madhi, une forteresse dans un oasis du désert, possédée par un prophète dissident, la scène où le jeune français avoue à son suzerain que malgré le turban et l'acceptation de toutes les coutumes arabes son cœur est demeuré chrétien, enfin les détails très émouvants de l'évasion de M. Roches lorsqu'il ne peut plus douter de la reprise prochaine des hostilités et se rend compte de l'inutilité de nouveaux efforts pour ramener Abd-el-Kader à un sentiment plus juste de sa situation.

C'est que ce jeune homme, entraîné par la fougue de passions qu'il déplorera plus tard, avait déjà les instincts de l'homme politique. En loyal français, au moment où l'épée allait sortir du fourreau, il rapportait à son pays une expérience et des vues dont le maréchal Bugeaud, juge si compétent en pareille matière, apprécia bientôt la valeur. L'émir, qu'il ne cessa pendant la campagne de faire exhorter par des émissaires à la conclusion d'une paix à laquelle il n'eût pu que gagner, reconnut plus tard la sagesse d'avis qu'il avait eu le tort de ne pas suivre et rendit à son ancien secrétaire toute son amitié ; il entretint avec lui une correspondance à laquelle sa mort seule mit fin. L'estime de ces deux hommes éminents, placés à des points de vues si différents, suffit pour défendre M. Roches contre les calomnies qui dans le temps ont pu être répandues.

Le second volume, qui doit paraître très prochainement, débutera par le récit de la mission qu'au péril de sa vie M. Roches, déguisé en derviche, accomplit avec succès auprès du conseil des ulémas réuni à la Mecque. Les casuistes de la ville sainte décidèrent, à sa sollicitation, que les musulmans de l'Algérie pouvaient, sans transgresser leurs croyances religieuses, se soumettre à la domination française. Les péripéties d'une vie agitée, touchant de si près au roman, nous réservent bien d'autres surprises. Mais, dès aujourd'hui et avant que la publication soit terminée, nous ne craignons pas d'affirmer que, dans la collection des mémoires du XIXe siècle, le volume intitulé *Trente-deux ans à travers l'Islam* tiendra un rang important.

A. DE G.

—

The early history of land-holding among the Germans, by Denman W. Ross, Ph. D. London, Trübner, 1883, in-8° de v-274 p.

Ce volume est consacré à une étude très savante en même temps que très condensée des lois qui ont régi la propriété foncière chez les peuples de race germanique. La méthode adoptée par l'auteur est celle

qu'avait suivie Mademoiselle de Lézardière dans sa *Théorie des lois politiques de la monarchie française ;* dans son texte, de 109 pages seulement, il donne en un résumé précis et substantiel les résultats de ses investigations ; le reste du volume, plus de 150 pages d'impression serrée, contient sous forme de notes l'indication ou la citation plus ou moins abrégée des textes sur lesquels il appuie ses conclusions. Il résulte de cette disposition que le livre est d'une lecture assez laborieuse, quoique plein de renseignements d'un intérêt sérieux. Il mérite d'être étudié et sera consulté avec profit. M. Ross paraît s'être proposé pour principal but de combattre le système de M. Émile de Laveleye, suivant lequel la possession commune aurait été la forme primitive de l'occupation des terres chez les anciens Germains. Il établit que, si une très grande partie des biens fonciers était restée chez ces peuples à l'état de propriété indivise, cette indivision était d'une nature toute différente de la communauté, n'étant que la réunion en une masse de droits privés très distincts, soit dans leur origine, soit dans leur quantité ; que cette indivision pouvait toujours cesser à la demande des parties intéressées, et que l'administration des biens indivis était réglée par des principes fixes, par des coutumes ayant force de loi, et non par la volonté des membres d'une communauté. Suivant M. Ross, l'existence des communautés du moyen âge aurait une origine toute différente ; elles devraient leur premier principe aux arrangements adoptés pour l'exploitation des terres par les cultivateurs serfs ou tributaires qui n'y avaient point de droits de propriété, et ce ne serait qu'à partir du XIIe siècle et de l'établissement des communes que serait née la possession de biens fonds en communauté. On peut, il est vrai, objecter à l'auteur que les textes nombreux qu'il invoque ne remontent qu'aux temps postérieurs à la chute de l'Empire romain, et ne représentent point l'état primitif des peuples Germains. Mais en dehors de ces textes, il faut avouer que les bases d'une solution manquent complètement au problème. Quelques lignes de César et plusieurs passages de la Germanie de Tacite, qui se prêtent à des interprétations fort différentes, ne sont point des éléments suffisants pour l'éclaircir. D'ailleurs, quand des peuples aussi éloignés les uns des autres, aussi soustraits à toute influence commune que les Frisons et les Anglo-Saxons d'une part, les Lombards et les Visigoths de l'autre, suivaient les mêmes coutumes, il est difficile d'admettre qu'ils ne les tenaient pas de leurs ancêtres communs. Ce n'est pas qu'on ne puisse reprocher à M. Ross de voir trop chez les Germains primitifs l'état social qui a existé du Ve au Xe siècle de notre ère. Il se représente chaque guerrier germain entouré, comme le baron du moyen-âge, d'une foule de serfs et de vassaux. S'il en eût été ainsi, la force militaire des tribus germaniques eût été bien restreinte, et l'histoire de leurs invasions serait par trop inexplicable. On peut dire qu'en général la méthode de M. Ross, trop rigoureusement analytique, ne jette pas un jour suffisant sur des problèmes qu'une forte synthèse peut seule rendre intelligibles. Ainsi on cherche inutilement chez lui l'explication de lois de succession aussi différentes que celles où les voisins

héritaient de préférence aux collatéraux, et celles où un droit absolu était conservé aux agnats jusqu'à la septième génération. C'est qu'il n'a pas distingué les institutions de la tribu germaine primitive, restée à l'état sédentaire, de celles qui naquirent dans la bande de guerre, formée d'hommes de diverses origines, et s'accroissant par la conquête jusqu'à devenir une nation. Il n'a pas remarqué combien les peuples de la Germanie occidentale et méridionale, grandis au dépend de tribus celtiques ou slavonnes, étaient dans des conditions tout autres que les populations restées près du centre primitif de leur race, sur les deux rives de la Baltique.

M. Ross s'est privé d'une des principales sources où il pouvait puiser, en laissant complètement en dehors de ses recherches ce qui concerne les peuples du groupe scandinave. Ils méritaient cependant d'autant plus son attention qu'ils représentent le type d'une même race resté plus que tout autre exempt de tout mélange et éloigné de toute influence étrangère. Ce sont des lacunes qu'il importe de signaler dans un travail de haute valeur, que tous ceux qui s'occuperont à l'avenir des origines germaniques devront nécessairement consulter.

L. DE N.

—

Galileistudien. *Historisch-Theologische Untersuchungen über die Urtheile der römischen Congregationen im Galileiprocess*, von Hartmann Grisar, S.J., Doctor der Theologie und O. O. Professor der Kirchengeschichte an der K. K. Universitat Innsbruck. Regensburg, New-York und Cincinnati, Fried. Pustet, 1883, gr. in-8° de XI-374 p.

Voici un ouvrage important. Il est divisé en deux parties, une première est historique ; une seconde, la principale évidemment, est théologique, ou du moins est une étude théologique sur les questions soulevées par les faits concernant Galilée. L'auteur avait en 1878 présenté déjà un essai dans *Zeitschrift für Kathol. Theologie*, mais tout ce précédent travail est ici transformé. — Nous avons un livre entièrement neuf par son exposé et son étendue. Comme il n'y a pas de faits nouveaux introduits dans l'histoire, l'intérêt se porte surtout sur les difficultés soulevées par les faits. Cependant nous dirons que la partie historique est ici remarquablement traitée.

La vérité du système de Copernic est à présent incontestable ; il est incontestable aussi que les Congrégations de l'Index et de l'Inquisition se sont déclarées contre lui, et pendant longtemps leur décision a été maintenue au moins dans la forme. On voit donc quel intérêt la théologie peut avoir à examiner la question. C'est la théologie qui doit expliquer la sentence et en préciser la portée : elle doit nous dire si, malgré l'approbation donnée par le pape à la sentence des cardinaux, cette sentence peut être ou non considérée comme rendue *ex cathedra*. Il appartient à la théologie de montrer comment les adversaires de Galilée, en suivant le sens traditionnel de la Bible, adopté par les Saints Pères et les écoles, ont été induits en erreur ; il lui incombe de donner des éclaircissements canoniques sur les incidents du procès de l'Inquisition. Or, ce sont justement ces points, jusqu'ici moins traités par les auteurs, qui attirent l'attention du très savant professeur. La théologie donne la clef de la solution des difficultés de la question Galilée.

Aux protestants qui croyent pou-

voir accuser l'Église à cause de la condamnation portée contre Galilée, on peut rappeler la parole de Luther sur Copernic : « Le fou veut changer toute l'astronomie, comme si la Sainte Ecriture n'avait pas écrit : Josué fit arrêter le soleil et non pas la terre. » Mélanchton n'a-t-il pas recommandé aussi de ne pas se laisser détourner des témoignages divins par les fantasmagories de ceux qui veulent troubler les sciences, et il désignait ainsi Copernic et ses disciples. Enfin les protestants n'ont-ils pas persécuté Kepler et repoussé la réforme scientifique du calendrier Grégorien ?

Quoi qu'il en soit, la condamnation portée par la Congrégation de l'Index contre le système de Copernic a-t-elle été disciplinaire ou doctrinale? En droit, il est certain que la Congrégation peut donner des décisions doctrinales, et, contrairement à l'opinion presque générale des auteurs, le P. Grisar dit qu'il semble évident que le décret de l'Index a été considéré par ses rédacteurs comme doctrinal en même temps que disciplinaire. Ce n'est pas à dire qu'il ait un caractère d'infaillibilité. Le pape ne peut déléguer son privilège d'infaillibilité, et les décrets des Congrégations, même approuvés par le pape, n'ont pas ce caractère ; cependant on leur doit obéissance. Le cardinal Gotti place l'autorité de ces sentences au même rang que celle des Conciles nationaux ; Riccioli et Cardenas sont du même avis. On doit les accepter, même intérieurement, sans cependant être obligé d'en faire un article de foi. L'évidence d'une erreur pourrait seule dégager de l'obligation de se soumettre, mais aucun savant n'a jamais senti cette évidence : il n'y a en effet aucune décision de la Congrégation qui, au temps où elle a été publiée, ait été reconnue avec certitude contenir une erreur ; dans le cas de Galilée notamment, en 1616 comme en 1633, le système de Copernic, accepté par quelques rares savants, était alors réputé faux et absurde par toutes les Académies.

Cette décision de l'Index, cette condamnation de Galilée ont-elles arrêté le progrès de la science ? Le P. Grisar ne le croit pas et il le démontre. Après sa condamnation Galilée a toujours cultivé assidûment les sciences, et l'hypothèse de la théorie copernicienne put toujours servir de point de départ aux observations. Plus on s'éloigna du temps de la condamnation, plus les observations se multiplièrent, plus aussi l'Église fit moins observer les décrets. La condamnation a donc arrêté les esprits qui auraient pu divaguer; elle n'a pas arrêté la science : telle est la conclusion du savant professeur.

L'attention du P Grisar a été attirée par quelques critiques sur l'aristotélisme, dont la part dans la persécution contre Galilée fut si grande ; la philosophie scolastique n'avait en soi rien de contraire au système de Copernic, et elle pouvait s'accorder avec lui. — Oui, mais en fait,et pour nous, nous ne nous sommes occupés que du fait : l'aristotélisme,si acharné à combattre les nouvelles théories, a été, par la faute d'esprits à courte vue, la cause de grands maux. C'est contre ces abus de l'aristotélisme que Melchior Cano, entre autres, s'élevait si énergiquement dans son *De locis theologicis*, et ce sont ces abus qui, amenant le trouble dans les esprits, ont empêché de voir clair dans la question de Galilée.

On comprend que nous ne puis-

sions ici suivre le P. Grisar dans tout son exposé, mais nous le répétons, cet ouvrage est très important; on ne pourra désormais étudier la question sans le lire et l'étudier.

H. DE L'É.

—

Mémoire pour servir à la vie de saint Guiraud, *second prieur de Cassan, évêque de Béziers*, publié par l'ordre de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. Montpellier, Jean Martel aîné, 1884, in-12 de 120 p.

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a confié à M. l'abbé Soupairac, archiviste du diocèse, l'édition de ce *Mémoire*, dont la composition remonte aux premières années du XVIII[e] siècle. Le mouvement critique des Tillemont et des Chatelain produisit en France un travail général et profond de recherche et de révision dans l'hagiographie française. Chatelain, par exemple, parcourut tous les diocèses avant de publier le martyrologe où il inséra les noms des saints locaux. Des *vies* furent presque partout rédigées à la lumière des documents écrits. Mais ces *vies* revues ne furent pas toutes publiées : les chercheurs ont encore beaucoup à découvrir. Je souhaite que peu à peu elles soient mises au jour : tout le monde a intérêt à connaitre les productions, même les plus modestes, de l'école critique du XVII[e] siècle, qui, comme on le sait, donnait peu ou presque point de place aux traditions populaires. Le *Mémoire* publié par l'ordre de Mgr de Cabrières appartient à cette école. L'auteur a caché son nom, mais cela ressort de ses procédés critiques et de son estime pour Chatelain, à l'érudition duquel il a fait plusieurs fois appel. Chatelain avait étudié de près les documents hagiographiques de l'église de Béziers, puisqu'il mentionna saint Guiraud (1069-1127) dans son martyrologe, 5 novembre. L'auteur du *Mémoire* ne travailla que sur des documents écrits, malheureusement perdus. Il eut soin de dépouiller, en vue de son sujet, le *Cartulaire*, le *Coutumier* et les *Archives* de Cassan (Hérault), monastère de Chanoines réguliers dont saint Guiraud fut le second prieur (1106-1122). Les extraits qu'il en fit sont aujourd'hui très précieux, et ce n'est pas le moindre intérêt de ce *Mémoire*. Enfin les principaux traits de l'austère physionomie du saint évêque sont définitivement fixés : à défaut d'une première vie, rédigée pour les chanoines de Cassan, celle-ci fera foi désormais. On ne peut donc que remercier Mgr de Cabrières d'en avoir ordonné la publication. Ce *Mémoire* a du prix pour les âmes chrétiennes, et c'est un vrai service rendu à l'hagiographie.

Maintenant, il me sera permis de soumettre à M. l'abbé Soupairac, éditeur du *Mémoire*, quelques observations de la justesse desquelles il jugera, du reste. Évidemment, il s'est trop méfié de lui-même. La réserve, qui peut être ailleurs une qualité, il l'a portée ici jusqu'au défaut. Il était facile de doubler l'intérêt de ce *Mémoire* par des notes historiques, de plus en plus appréciées, parce qu'elles repandent sur les textes une véritable lumière, soit en les corrigeant, soit en les complétant. M. Soupairac n'a ajouté que quelques très rares notes, renvoyées à la fin du volume, et dans ces notes, il a peu complété et rien corrigé. Cependant ç'eut été facile et utile à la fois. Par exemple, l'auteur du *Mémoire* (p. 30) dit :

« Voicy comme s'explique quelque temps après Sicard, évêque d'Albi (que les messieurs de Sainte-Marthe ont omis dans le catalogue des évêques de cette Église). » Le lecteur peut se croire ici en présence d'une petite découverte. Ne serait-il pas bon de lui dire si cet évêque qui gouverna un an seulement le diocèse d'Albi est connu ou non ?—M. Soupairac a visé à être bref : cependant il n'est jamais permis de pousser la brièveté jusqu'à se soustraire à l'obligation de citer avec la plus exacte précision. Par exemple, page 97, je lis cette note : « Page 10. *Baptême par immersion.* Il a été en usage dans l'ancien diocèse de Béziers jusqu'au commencement du XVII° siècle. (Visites pastorales, *passim*). » Plus de précision eût été d'un bon effet ici : un petit extrait des visites pastorales eût charmé tout le monde. — Le défaut de précision enlève tout son prix à la note de la page 98, par laquelle M. Soupairac prétend établir que les deux Durand de Mende étaient originaires de Puimisson (canton de Murviel, Hérault) : ce que, du reste, je suis tout disposé à admettre.

Les indications géographiques auxquelles le *Mémoire* donnait lieu, n'eussent pas été superflues également. En dehors du département de l'Hérault, qui connaît Cassan, Puissalicon, Puimisson, etc. ? Et même, parmi les habitants de l'Hérault, y en a-t-il beaucoup à posséder les dernières précisions de la géographie locale ?

Enfin, pour ne pas multiplier ces observations déjà nombreuses, il me semble que M. Soupairac a porté jusqu'au défaut encore le respect du Ms. sur lequel il a travaillé. Par exemple, pourquoi maintenir « Saint Apherdise, » page 5, quand la distraction de l'anonyme est évidente, puisqu'il écrit toujours « saint Aphrodite » (pages 80, 83, 84) ? Tout le monde admet qu'on peut et même qu'on doit suppléer les majuscules des noms propres. Pourquoi écrire : « Estienne de Storriac secrétaire du Comte de foix » (p. 80), quand l'auteur a du reste partout ailleurs écrit Foix avec une majuscule ?

Je soumets ces observations à M. Soupairac ; elles me paraissent fondées ; mais le *Mémoire* conserve tout son intérêt.

C. Douais.

—

Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte de Pardiac, publiés pour la Société historique de Gascogne, par Paul Durrieu, ancien membre de l'école française de Rome. Paris, H. Champion; Auch, Cocharaux, 1883, gr. in 8° de 134 p. (*Archives historiques de la Gascogne*, fascicule deuxième.)

M. P. Durrieu trace en quelques lignes frappantes (*Introduction*, p. 5) le portrait de Géraud d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet et comte de Pardiac : « Il peut être considéré comme le type de ces seigneurs féodaux dont les querelles ensanglantèrent le midi de la France au XIV° et au XV° siècles : turbulent autant que brave, à la fois emporté et astucieux, se laissant aveugler par la fureur et ne reculant devant rien pour satisfaire sa haine. Ses violences, ses fourberies, son alliance avec les Anglais, la guerre qu'il fit au comte Bernard VII d'Armagnac, son suzerain, finirent par recevoir leur châtiment. Bernard VII, autorisé par le roi de France, vainquit le comte de Pardiac, le fit prisonnier, et le jeta avec ses deux fils dans un cachot où tous trois périrent de mi-

sère. » M. Durrieu ajoute (p. 6) : « Ces événements tragiques sont racontés avec de graves inexactitudes par nos historiens. Ils ont accusé le comte d'Armagnac d'ambition, de cruauté et même de trahison envers la couronne de France, quoiqu'il n'ait jamais cessé de la servir avec dévouement. » Le jeune érudit n'a pas eu tort d'espérer que les pièces inédites qu'il publie, et qu'il emprunte à un grand travail préparé par lui avec un soin extrême sur le connétable d'Armagnac, contribueront à replacer les faits sous leur véritable jour. Il n'était pas moins autorisé à déclarer que ces pièces « présentent de plus, dans leur ensemble, des renseignements contemporains, que l'on trouverait difficilement ailleurs, sur l'état de la Gascogne à la fin du XIVe siècle, et notamment sur les efforts tentés par les représentants de l'autorité royale pour empêcher les nobles du Midi d'exercer les uns contre les autres ce droit de guerre privée auquel ils tenaient tant, et qu'ils revendiquaient hautement en plein parlement. »

Les documents réunis par M. Durrieu sont au nombre de trente : le premier est du 15 février 1392 (*Lettre du comte de Pardiac*) ; le dernier est postérieur à l'année 1450 et antérieur à l'année 1462 (*Mémoire rédigé pour le comte Jean V d'Armagnac et pour Bernard, comte de la Marche.*). La plupart proviennent de la collection Doat ; quelques-uns sont tirés des archives nationales ; il en est un qui a été copié sur le registre original des archives du Vatican : c'est la bulle par laquelle le pape Clément VII (Avignon, 25 octobre 1392) accorde une dispense pour le mariage de Jean, fils du comte de Pardiac, avec Marguerite de Comminges, parents au quatrième dégré. Tous ces documents, précédés d'excellents sommaires analytiques, sont accompagnés d'excellentes notes biographiques, généalogiques, géographiques, etc. Citons, entre toutes ces notes, celles qui nous fournissent d'exacts renseignements sur Menaud de Barbazan, le père d'Arnaud Guillem de Barbazan (pp. 10,22), sur Oden et Pierre de Gères (p. 27), sur Jeanne de Comminges (p. 28), sur Gaillard de la Roche, seigneur de Fontenilles (p. 45), etc. Voici une très importante note rectificative (p. 46) : « On voit que la lettre du sénéchal de Toulouse [20 janvier 1401] s'applique de la façon la plus explicite au fils du comte de Pardiac Jean d'Armagnac, lequel prenait le titre de comte de Comminges, comme mari de Marguerite. Néanmoins les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont cru, par une inadvertance singulière, que cet acte visait le comte Bernard d'Armagnac. Ils en ont conclu que Bernard VII faisait la guerre à la comtesse Marguerite, et qu'il prétendait avoir des droits sur le comté de Comminges, ce qui est absolument faux (Voir *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 415). Cette grave erreur, qui dénature si singulièrement les faits en prêtant le plus vilain rôle au comte d'Armagnac, n'a pas manqué d'être répétée par tous les historiens. » — Un peu plus loin (p. 51), M. Durrieu, après avoir établi que la victoire de Bernard VII sur le comte de Pardiac était définitive avant le 27 mai 1401, s'exprime ainsi : « C'est donc à tort que les historiens ont reporté à 1403 (Monlezun, *Hist. de Gascogne*, t. IV, p. 113) ou à 1404 (de Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, t. II, p. 260) la dé-

faite et l'emprisonnement de Géraud de Pardiac et de ses deux fils. » — Signalons une note où le sagace et savant éditeur repousse un récit purement légendaire qui a été trop facilement accueilli jusqu'à ce jour (p. 101) : « On voit que les pièces originales ne renferment aucune allusion, même indirecte, qui vienne confirmer le récit donné, sans aucune indication de source, par le P. Anselme (t. III, p. 434), récit d'après lequel l'aîné des fils de Géraud aurait été rendu aveugle au moyen d'un bassin ardent mis devant ses yeux, tandis que le second de ses fils aurait expiré de saisissement à la vue de la prison où son père était mort. »

Le deuxième fascicule des *Archives historiques de la Gascogne* est terminé par des *Tableaux généalogiques indiquant les liens de parenté qui existaient entre Géraud d'Armagnac-Fezensaguet, comte de Pardiac, et les principaux personnages cités dans les documents publiés ou analysés*, par la *Table des documents* et par la *Table alphabétique et analytique*. L'intérêt de ce fascicule, où abondent les révélations, fera vivement désirer la publication aussi prochaine que possible de la magistrale étude de M. Paul Durrieu sur le connétable d'Armagnac, étude qui renouvellera tout un chapitre de l'histoire de France au moyen âge.

T. de L.

—

Un procès au xve siècle. *Louis XI. — Philippe de Commynes. — Le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny*, par l'abbé Ambroise Ledru. Angers, imprimerie-librairie Germain et Grassin, 1884, in-8° de 20 p.

M. l'abbé Ledru raconte, d'après des documents inédits (Chartrier de Sourches ; Archives de Montsoreau) les mille incidents d'un procès qui s'éleva, en 1472, entre les habitants de Savigny en Touraine et leur puissant voisin, Jean de Chambes, IIe du nom, seigneur de Montsoreau. Ce seigneur revendiquait la possession de la prairie de Bretignolles d'environ mille arpents, située à trois lieues de Chinon, près des petites villes de Candes et de Montsoreau. Par une sentence du 15 mai, la cour des requêtes confirma aux habitants de Savigny leur droit d'usage. Le 27 janvier de l'année suivante, Jean de Chambes, ayant marié sa fille Hélène à Philippe de Commynes, ce dernier obtint de Louis XI des lettres du mois d'août 1474 par lesquelles le terrain, objet de la contestation, fut donné en toute propriété à Jean III de Chambes, dont le père venait de mourir (avant le 21 juillet de la même année). Mais les habitants de Savigny, dont M. l'abbé Ledru vante la ferme attitude, qu'il rapproche spirituellement de celle du meunier de Sans-Souci, « ne furent pas troublés par l'intervention de leur terrible et puissant monarque. Ils ne voulaient pas croire que la faveur du maître pût annuler leurs droits. » Ils protestèrent, le 28 juin 1475, par l'organe d'un sergent à cheval du Châtelet de Paris. Louis XI, le 14 février 1476, leur fit offrir une partie de la prairie en litige, à condition qu'ils cesseraient leur action contre le seigneur de Montsoreau. Ils repoussèrent cette proposition, et tout aussitôt (le surlendemain), le roi de France donna commission à Philippe de Commynes de saisir les prairies situées entre la Loire et la Vienne et d'en assigner ensuite une partie au seigneur de Montsoreau, ce qui fut exécuté deux jours après (18 février). Les habi-

tants de Savigny reconnurent enfin qu'il fallait céder : le 21 janvier 1477, intervint une transaction entre eux et le seigneur de Montsoreau.

M. l'abbé Ledru a tiré un excellent parti des pièces qui constituent la liasse intitulée : *Savigny*, *Verron*, *Bretignolles*, et son récit est une page d'histoire à la fois très instructive et très piquante. Nous n'aurions que des éloges à donner à cet érudit, s'il n'avait (p. 6) appelé Philippes de Commynes « l'homme qui devait régner sous le nom de Louis XI. » Il y a là une exagération manifeste, et bien que M. Ledru invoque, à cet égard, le témoignage de M. Ch. Fierville, nous ne pouvons admettre que Louis XI n'ait pas eu, comme roi, son mérite propre et des plus considérables. La vérité, c'est que Louis XI, si fin et si habile politique, trouva dans Philippe de Commynes un collaborateur digne de lui.

T. DE L.

—

Richelieu et la monarchie absolue, par le vicomte G. d'AVENEL. Paris, Plon, Nourrit et Cᵉ, 1884, 2 vol. in-8° de 451 et 454 p.

L'ouvrage de M. d'Avenel formera quatre volumes ; deux seulement sont parus jusqu'à ce jour. « L'établissement de la monarchie absolue en France, le rôle et l'influence de cette forme de gouvernement, le système administratif qu'elle a engendré, tel est, explique l'auteur, le sujet de cette étude. »

Les deux volumes parus témoignent d'un esprit curieux et de nombreuses recherches. Ils seront lus avec interêt, comme un recueil agréable de renseignements sur la noblesse. l'état social et financier de la France sous le règne de Louis XIII. Le cardinal de Richelieu n'y paraît pas assez souvent peut-être, et l'on n'y sent pas bien suffisamment son action sur les hommes et les choses. En outre le livre renferme certaines appréciations bien osées, qui surprendront.

Par exemple, l'hôtel de Rambouillet me paraît avoir été condamné à la légère : « Le salon de Mᵐᵉ de Rambouillet, dit M. d'Avenel, mérite-t-il et cet excès d'honneur et cette indignité d'avoir fait pénétrer en France le goût des choses de l'esprit et d'en avoir provoqué l'affectation ridicule? Nous ne le croyons pas. A-t-il eu seulement une influence sur les lettres? Le fait paraît contestable. » Et M. d'Avenel continue : « Rotrou, Corneille, Balzac, Racan, Desmarets, Vaugelas n'y figurent pas. » — Corneille, il est vrai, n'était pas assidu aux réunions de Mᵐᵉ de Rambouillet: on sait qu'il avait l'esprit lourd dans la conversation, et qu'il faisait dans le monde une figure très inférieure à son génie ; mais cependant il paraissait rue Saint-Thomas du Louvre, il y faisait des lectures, on croit qu'il composa une *immortelle blanche* et une *tulipe* pour la *guirlande de Julie*. Balzac, « l'ermite de la Charente, » était en perpétuelle correspondance avec la célèbre maison; il adressait à la marquise ses plus beaux discours, et celle-ci ne souffrait pas qu'on se permît devant elle la moindre attaque contre lui (voir la correspondance de Chapelain et de Balzac publiée par M. Livet, *Précieux et précieuses*). Racan fut présenté chez les Rambouillet par Malherbe. Desmarests y venait, comme presque tous les académiciens. Et quant à Vaugelas, il y était des plus assidus et des plus aimés : on s'amusait fort à écouter ses nouvelles « où, selon Tallemant, il n'y

avait nulle apparence. » M. d'Avenel n'a donc pas eu la main heureuse dans son choix de noms. Il me paraît aussi traiter à tort de personnage sans influence le martyr de Boileau, Conrart, « dont le silence, dit-il, est seul parvenu jusqu'à nous. » Comment oublier que la maison de Conrart devint le berceau de l'Académie, et que lui-même fut secrétaire perpétuel de l'assemblée ? L'action d'un homme sur les lettres de son temps ne se doit pas mesurer seulement à ses écrits.

Il y a des contradictions en certains endroits : page 367 du tome I, l'auteur dit que « la puberté légale était fixée à 14 ans pour les hommes et à 12 ans pour les femmes ; » puis, sans autre explication, il cite aussitôt des exemples de mariages contractés au dessous de ces âges.

Malgré ces taches, l'ouvrage sera lu, nous le répétons, avec intérêt et avec fruit. Le lecteur fera bien seulement de se tenir en garde contre ses témérités.

B.

—

La bataille de Fribourg, 3-5 août 1644, par E. CHARVÉRIAT, avec deux cartes. Lyon, imprimerie Pitrat aîné, 1883, gr. in-8° de 30 p.

On a publié, l'an dernier, en Allemagne, à Fribourg en Brisgau, un travail assez étendu sur la bataille que se livrèrent, en 1644, sous les murs de cette ville, les Français, commandés par Condé, et les Bavarois, commandés par Mercy. M. Auguste Lufft, prenant pour base de ce travail la nouvelle et excellente carte du grand duché de Bade, « en la complétant sur les lieux par des recherches personnelles et spéciales, en faisant pour ainsi dire au sol l'application des documents civils, » a donné un récit clair et détaillé de la mémorable bataille (Fribourg et Tubingue, 1882). M. Charvériat, se servant à la fois de ce récit, de la carte badoise, et de divers ouvrages qui avaient été négligés par M. Lufft, notamment les observations de Napoléon sur les campagnes de Turenne, le *Mercure français*, l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par M. Chéruel, et, ce qui est encore plus étonnant, les ouvrages de deux renommés auteurs militaires allemands, du Jarrys de la Roche (1848-52) et Heilmann (1851-1858), a mis entre nos mains une monographie bien supérieure à celle de son devancier. Il avait déjà abordé le sujet dans l'*Histoire de la guerre de trente ans*, couronnée par l'Académie française en 1880 : cette fois, il l'a traité à fond et d'une façon qui ne laisse presque rien à désirer. Son récit, qui est d'une grande netteté, quoique les détails les plus minutieux y aient trouvé place, se divise en deux parties : la journée du 3 août (bataille du Schönberg) et la journée du 5 août (bataille de Lorettoberg). M. Charvériat a consulté, outre les auteurs indiqués déjà, les *Mémoires* de Turenne, ceux du maréchal de Gramont, ceux de Montglat, la *Relation* de la Moussaie, l'*Histoire* de Léopold Ranke. On ne l'accusera certes pas de chauvinisme, car il arrive à cette conclusion que la campagne de Fribourg a fait plus d'honneur à Mercy qu'à Condé. Indiquons, parmi les erreurs fort nombreuses relevées par le consciencieux érudit, une erreur très répandue (p. 15) : « On a raconté que Condé, pour exciter ses soldats, avait jeté son bâton de commandement

dans les retranchements ennemis. Ce fait n'a rien de vrai. Condé et sa suite, que leurs cuirasses et leurs bottes de cavaliers auraient empêchés d'ailleurs de suivre les mouvements rapides de l'infanterie, demeurèrent en arrière après avoir franchi l'abatis. Il ne fut question du fait pour la première fois, en ce qui concerne l'attaque du Schönberg, qu'en 1766, cent-vingt-deux ans après la bataille, dans l'*Histoire de Condé* par Desormeaux. Il en avait déjà été question, mais comme d'un simple *on dit*, et comme s'étant passé le 5 août, à l'attaque de Lorettoberg, dans l'ouvrage publié en 1695, soixante et onze ans après la bataille, sous ce titre : *Les batailles mémorables des Français*, t. II. Le fait n'est pas plus vrai dans un cas que dans l'autre. » Ni M. Lufft, ni M. Charvériat n'ont mentionné un autre *on dit* bien plus célèbre, celui que l'on trouve dans le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, publié pour la première fois en 1752, par conséquent antérieur de quatorze ans au livre de Desormaux : « On dit que le duc d'Enghien jeta son bâton de commandement dans les retranchements ennemis, et marcha pour le reprendre, l'épée à la main, à la tête du régiment de Condé. » Si M. Charvériat casse le légendaire bâton du grand Condé, il efface, d'un autre côté (p. 25), un mot souvent répété et qui n'est attesté par aucun contemporain (le premier qui semble l'avoir rapporté est un étranger, Puffendorf, *de rebus Suecicis*, Utrecht, 1686) : « On a raconté qu'à la vue des morts qui jonchaient le champ de bataille, Condé se serait écrié : *Une seule nuit de Paris réparera nos pertes*. Parole odieuse, si elle avait été prononcée. »

T. DE L.

Turenne, *sa vie et les institutions militaires de son temps*, par M. J. Roy, professeur à l'École des chartes et à l'École des Hautes Études. Paris, Hurtel, 1884, in 4o de XXII-520 p., accompagné de cartes, gravures et chromolithographies.

Voici un livre dont on doit dire tout d'abord qu'il est fort beau : impression, gravures, chromolithographies, cartes et plans, tout contribue à lui donner du prix. Ce volume est un petit Musée du XVIIe siècle : ici, le salon des grands hommes, Maurice de Nassau, le duc de Bouillon, Cromwell, Mazarin, Molé, Louvois, Colbert, Montecuculli, Turenne lui-même, et beaucoup d'autres; ailleurs, la Galerie des batailles, Nordlingen, Fribourg, Rethel, la Porte Saint-Antoine, Arras, Dunkerque, Sintzheim, Entzheim ; là-bas enfin, un modeste cabinet pour les images satiriques, disons les caricatures du temps : Gallas, après sa retraite de 1636, réduit à porter son ventre, tout gonflé de fumée, sur une brouette qu'il pousse devant lui ; le *Gazetier espagnol* désespéré, ou bien encore *le Drille*, du même pays, renonçant au métier militaire. A vrai dire, Salon des grands hommes, Galerie des Batailles, Cabinet des satires, tout cela ne fait qu'un : chaque chose est à sa place, c'est-à-dire à sa date ; chaque portrait, chaque gravure est du temps et bien choisi.

Il y a plus d'une manière d'enseigner l'histoire et de la rendre populaire : ne fît-on que feuilleter le livre de M. Roy, on connaîtrait la vie de Turenne et les principaux événements du temps. Aurons-nous le courage de blâmer l'éditeur d'avoir par trop imité ces volumes qui se publient aux environs du Jour de

l'An, et contre lesquels on éprouve toujours je ne sais quelle défiance secrète ?

De ce côté, il faut bien l'avouer, l'auteur lui-même n'est pas exempt de reproche. Il a voulu éviter tout appareil scientifique; il a sacrifié des pièces inédites ; il n'a point tiré parti de quantité de détails qu'il avait recueillis et qui eussent été précieux pour ceux du moins qui connaissent en gros l'histoire de Turenne et des Institutions militaires de la France ; trop souvent et très volontairement, il s'est borné à résumer des ouvrages d'un haut mérite, mais déjà de seconde main, le « Mazarin » de M. Chéruel ou le « Louvois » de M. Cam. Rousset, par exemple. Sans doute, M. Roy a su rattacher l'histoire du maréchal à l'histoire générale et préciser son rôle dans certaines circonstances ; il a fait de ses campagnes un récit lumineux, complet et attachant. Mais, si M. Roy avait suivi ses instincts d'érudit et sa méthode de professeur à l'École des chartes ou des Hautes Études, il aurait fait un ouvrage, moins bien accueilli peut-être du public, plus vraiment utile à la science. Je dirai, modifiant un mot connu de Joubert : « Ce n'est point pour les savants qu'il faut écrire, mais il faut songer qu'ils sont là. »

M. Roy, d'ailleurs, n'a pu se résigner à les oublier tout le long de son histoire. Le résumé bibliographique contenu dans l'avant-propos est d'un homme rompu à la critique des sources ; le chapitre intitulé *Funérailles de Turenne* est nourri de documents ; la liste des hommages qui furent rendus au grand homme, soit par les contemporains, soit par la postérité, nous semble dressée d'une façon définitive; nous ne saurions trop recommander la lecture de l'étude, neuve et bien conduite, consacrée à *Turenne homme d'Etat*. « La carrière militaire de Turenne, dit M. Roy, est si remplie qu'elle suffit à illustrer sa vie, et que la plupart de ses biographes n'ont rien cherché à y ajouter. Cependant elle ne nous donne pas la mesure complète de son activité d'esprit, et elle ne résume ni toute l'influence qu'il a exercée, ni l'ensemble du rôle qu'il a joué » De 1653 à 1668, après la Fronde et jusqu'à la Guerre de Dévolution, Turenne a été mêlé à l'administration de l'État : il a travaillé au rétablissement des Stuarts et au rachat de Dunkerque ; il a aussi assuré l'indépendance du Portugal contre l'Espagne et scellé l'alliance des Stuarts et des Bragances ; il a touché pendant quinze ans à presque toutes les questions de religion, de politique, de diplomatie, de commerce, et il a montré qu'aucune ne lui était étrangère, pas même les plus éloignées de l'art militaire. C'est du moins ce qui ressort avec évidence du travail de M. Roy. Nous signalerons encore, au début du volume, le précis des institutions militaires qui permet de suivre avec plus d'intérêt et de profit le récit même des opérations ; et, en dernier lieu, les pièces fort curieuses qui se rattachent à la défection de Turenne.

On voit que *l'Histoire de Turenne* rachète par plus d'un mérite le défaut que nous avons signalé. Au surplus, ce défaut n'est-il pas moins grave quand il s'agit d'un personnage comme Turenne ? Ce grand homme est resté le plus populaire de tous ceux qui ont appartenu à l'An-

cien Régime ; la Révolution elle-même a daigné lui pardonner d'avoir servi Louis XIV ; sa vie est un modèle à méditer, sa renommée un culte à entretenir. Parler d'un tel homme, rendre courantes à son sujet certaines idées saines et vraies, justifier par le détail la parole célèbre de Montecuculli qui est resté le dernier mot de la postérité : « Il est mort aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme ; » certes c'est là faire une œuvre bonne pour la science et pour la patrie. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que le livre de M. Roy a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, et qu'il a eu raison en somme d'écrire pour le grand public. Le tour des savants viendra, lorsque l'auteur fera paraître ses leçons sur les Institutions de la France et sur l'Histoire de l'Église : nous les attendons avec impatience.

Alf. Baudrillart.

—

Louis XIV et Strasbourg. *Essai sur la politique de la France en Alsace*, d'après des documents officiels et inédits, par M. A. Legrelle, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1883, in-8° de xv-796 p.

« On ne refait pas un livre, disait Michelet, on en fait un autre. » Tel n'a pas été l'avis de M. Legrelle et nous l'en félicitons. Ç'a été trop longtemps le défaut des érudits français de laisser à d'autres le soin de reprendre et de renouveler leurs œuvres : nous avons sur une question bien des ouvrages contradictoires ; nous en avons peu qui soient complets. Dès 1878, M. Legrelle examinait les droits de la France sur la ville de Strasbourg dans une brochure publiée en Belgique ; en 1881, paraissait une seconde édition où l'histoire prenait place à côte de la discussion juridique. Le sujet semblait épuisé, quand l'année même M. Legrelle découvrit un certain nombre de documents jusqu'alors inexplorés. Avec une patience digne d'éloges l'auteur se remit au travail. De ce travail est sortie une troisième édition, augmentée de 300 pages et enrichie d'une centaine de lettres inédites, en un mot un ouvrage nouveau et excellent. M. Legrelle a pris la peine de refaire son livre, il est trop juste que la *Revue* lui consacre encore quelques lignes.

Disons tout de suite que la partie essentielle de l'histoire de la Réunion de Strasbourg à la France n'a pas été modifiée : il reste bien et dûment acquis que Strasbourg a été cédée au roi de France par le traité de Westphalie, que cette cession a été confirmée de la façon la plus formelle par le traité de Nimègue, que la mauvaise foi des Allemands rendit seule nécessaire le coup de force accompli par Louis XIV, qu'enfin ce coup de force reçut la sanction du droit aux traités de Ratisbonne et de Ryswick. Les études nouvelles de M. Legrelle ont porté sur les relations de la France et de Strasbourg avant la paix de Westphalie. L'auteur prouve aisément que l'antiquité tint pour gauloises toutes les régions de la rive gauche du Rhin, et que, même au XIIe siècle, l'évêque Otto de Freisingen, le neveu de l'empereur Henri V, se refusait à admettre que Spire ou Mayence se trouvassent en Allemagne ; franchir le Rhin, c'était passer du sol germanique sur le sol gaulois. Strasbourg même était une colonie romaine, bien plus un boulevard de l'Empire contre la Germanie. Ce fut seulement au IXe siècle que les Allemands commencèrent à disputer

aux Français la possession de ce royaume de Lother qui venait de s'élever entre les deux puissances; mais lorsque Conrad de Franconie s'empara par la force de l'Alsace et de Strasbourg, l'évêque de cette ville et le pape protestèrent si vivement qu'il fut obligé de les restituer à Charles le Simple. Otton I l'emporta enfin, et l'antique forteresse des légions romaines passa pour sept siècles aux mains de l'étranger; alors commença pour l'Alsace et Strasbourg la période de germanisation ; il faut avouer que la transformation fut complète : par la langue et par les mœurs, les habitants des deux rives du Rhin semblèrent ne plus former qu'un seul peuple.

Est-ce à dire toutefois que Strasbourg se rattacha volontiers et sans réserve à l'Empire Germanique? Loin de là. Dès l'origine, elle obtint des empereurs de tels privilèges qu'elle fut vraiment une cité autonome, état épiscopal d'abord, puis république démocratique En 1347, elle conquit jusqu'au droit d'abolir chez elle les institutions qui lui déplairaient; à plusieurs reprises on la voit lutter contre les empereurs les armes à la main, et, de l'aveu de Frédéric III, donner asile aux bannis de l'Empire pendant toute la durée de sa foire; enfin, ce petit état situé aux limites du Saint-Empire prend une part si mince à la vie commune de la Germanie, qu'il ne suspend même pas ses réjouissances publiques à la mort des empereurs.

Rien de surprenant à cela, si l'on songe que la géographie elle-même séparait Strasbourg de l'Allemagne ; aujourd'hui le Rhin n'est plus une barrière ; il en était une au moyen âge, et fort difficile à franchir. Strasbourg était naturellement rapprochée de la France et de la Suisse : de fait les Strasbourgeois recherchèrent surtout l'alliance des cités helvétiques qui ressemblaient si fort à la leur. Quant à la France, si l'on met à part les échanges commerciaux, ils ne paraissent être entrés en rapport avec elle qu'à partir du règne de Charles VII, et les relations ne devinrent fréquentes qu'à l'époque de la Réforme; mais alors elles se multiplièrent à ce point et furent de telle nature qu'on peut affirmer que ce fut Strasbourg qui vint au devant de la monarchie française, et non la monarchie française qui chercha à faire violence à Strasbourg.

C'est qu'en effet le calvinisme avait relevé à Strasbourg l'influence et la langue françaises; Calvin y séjourna longtemps, Th. de Bèze y passa plus d'une fois, et beaucoup de huguenots chassés du royaume allèrent s'y établir ; le français fut la langue des nouveaux réformés, et la république compta un parti français fort actif.

Dès le règne de François I[er], MM. de Strasbourg avaient réclamé la protection du roi de France; Henri IV leur prodigua les marques d'attachement; Richelieu lui-même, avant d'avoir formé le projet de les réunir au royaume, fut leur conseiller fidèle et généralement écouté. C'est ainsi qu'une suite de bons offices prépara de longue main l'annexion définitive.

Remercions M. Legrelle d'avoir mené à terme sa tâche patriotique. Sans doute, nous pensons avec M. Fustel de Coulanges que, si l'Alsace devait rester française, c'est uniquement parce qu'elle voulait rester française, et qu'elle l'a vaillamment montré : « Comme les premiers chrétiens confessaient leur foi, Strasbourg par le martyre a confessé qu'il est français. » N'est-il pas bon cependant que de temps à autre un savant de

ce côté du Rhin démontre à ceux de l'autre côté que, s'il faut, pour posséder l'Alsace, des titres historiques ou juridiques, la France en a qui valent ceux de l'Allemagne.

ALF. BAUDRILLART.

—

Rivarol et la société française pendant la révolution et l'émigration (1753-1801), par M. DE LESCURE. Paris, E. Plon, 1883, in-8° de XII-516 p.

L'ouvrage de M. de Lescure sur Rivarol a eu un trop grand et un trop retentissant succès pour que nous puissions l'analyser tardivement avec quelque chance de présenter à son propos des observations neuves. Du reste, le livre est plutôt une étude littéraire et morale qu'un vrai travail historique. Non pas que les curieux de l'époque de la révolution française n'y trouvent beaucoup de renseignements précieux et d'observations de premier ordre; mais la mise en œuvre, les détails intimes, les tableaux d'intérieur dont il est si curieusement rempli, relèvent plus de la biographie que de l'histoire. Le livre II, qui traite de la Révolution, est presque uniquement une suite d'observations politiques dont les citations des articles du *Journal politique et national* font tout le prix. Ce sont des réflexions sur les événements, plutôt que des faits inédits sur des recherches nouvelles. Le pauvre Louis XVI y est représenté à chaque moment « agissant sans cesse au rebours de la situation, » et on souffre de voir que les contemporains comprenaient si bien les fautes commises, et que pas un d'eux ne s'est rencontré pour avoir le crédit ou la résolution de les empêcher. Un fantaisiste comme Rivarol, malgré tout son esprit et sa perspicacité, devait moins qu'un autre être écouté. Il y eut souvent dans ses idées, à quelques années d'intervalle, une telle contradiction, que ses opinions sur les affaires publiques ne pouvaient guère inspirer plus de confiance que n'en donnait sa conduite dans la vie privée. Malicieux, parfois jusqu'à la dureté, il eut certainement du courage et de l'audace, surtout des éclairs de bon sens, qui auraient pu tenir lieu de principes. Mais M. de Lescure le fait trop bien connaître pour qu'il soit possible de lui donner autre chose qu'une place secondaire parmi le nombre considérable de personnages célèbres qu'a produits son temps. C'est peut-être sur l'émigration en Allemagne et en Prusse qu'on trouvera le plus de documents nouveaux. D'ailleurs, le connu comme l'inédit, est présenté avec un égal intérêt et une abondance de souvenirs qui permet de reconstituer très complètement l'époque.

Nous n'en saurions dire davantage, après surtout les trois magistraux articles que M. Caro a consacrés au livre dans le *Journal des Savants*. C'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de l'œuvre et de son auteur. C'est celui auquel M. de Lescure a dû être le plus sensible, au milieu de tant d'autres témoignages qui lui ont été justement prodigués.

G. B. DE P.

—

Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution. *Episodes administratifs*, par F. I. DARSY. Tome II. Amiens, Doullet, 1883, in-8° de 322 p.

Le volume déjà publié sous ce titre par M. Darsy en 1878 (v. t.

XXV, p. 318) n'avait pas épuisé la matière. L'auteur a repris dans les registres de l'assemblée départementale de la Somme son enquête sur le régime révolutionnaire, et l'a enrichie de douze nouveaux chapitres. Les uns complètent les renseignements fournis par le précédent volume, soit sur la persécution religieuse (ch. v), soit sur la situation économique (ch. VIII). Les autres présentent sous des aspects nouveaux les hommes et les événements de cette époque ; et l'on en tirerait sans peine une monographie de cet esprit révolutionnaire, acharné contre le passé jusque dans l'ordre intellectuel, qui dispersait, sauf à les reconstituer tant bien que mal, les bibliothèques (ch. VII), détruisait les Académies comme des repaires d'aristocrates (ch. x), désorganisait les écoles sous prétexte d'instruction civique (ch. IX), bref substituait aux anciennes croyances les évolutions d'un paganisme d'état, caractérisé par les fédérations (ch. I), les arbres de liberté (ch. III), les fêtes de la Raison et de l'Être Suprême (ch. II). Les chapitres XI et XII contiennent, le premier un recueil d'éphémérides où l'auteur a écoulé le superflu de ses notes, le second une série de biographies très inégales d'étendue et d'importance ; la principale est celle du conventionnel André Dumont, qui suffirait à personnifier, avec sa physionomie changeante, les différentes phases de la Révolution dans son pays natal. Au premier abord, cette étude, qu'appuient soixante pages de pièces justificatives, pèche par l'absence d'un plan rigoureux et de certains artifices de composition ; elle ne saurait toutefois être meilleure, étant données les intentions du modeste érudit auquel nous la devons. Ce n'est pas l'histoire définitive de la Révolution en Picardie, mais c'est un dossier soigneusement trié et préparé pour celui qui s'essayera un jour à l'écrire.

L. P.

—

Louis XVII, *son enfance, sa prison et sa mort au Temple*, d'après des documents inédits des Archives nationales, par R. CHANTELAUZE. Paris, Firmin-Didot, 1884, gr. in-8° de 490 p.

On ne refera pas le livre de M. de Beauchesne sur Louis XVII. Seulement la critique pourra s'exercer utilement sur certains points de détail et apporter des preuves nouvelles à celles rassemblées par l'éminent historien, avec tant de piété, de soin consciencieux et d'infatigable persévérance. C'est ce que vient de faire, avec un rare bonheur, M R. Chantelauze, qui semble voué aux découvertes de documents curieux et inédits, car sa carrière d'historien a déja été marquée par plus d'une heureuse trouvaille. Les Archives nationales, dont bien des cartons n'ont été explorés et mis à la disposition du public que dans ces dernières années, lui ont fourni une enquête que Louis XVIII fit faire, après la seconde Restauration, pour rechercher et récompenser tous les hommes qui, de près ou de loin, avaient fait preuve de dévouement envers les augustes prisonniers du Temple. Or, cette enquête offre, avec des détails nouveaux et fort curieux sur l'infortuné Louis XVII, les témoignages les plus péremptoires sur la mort du jeune prince. Le rôle odieux du cordonnier Simon est également mis en lumière, et l'on voit que sa principale mission fut d'espionner l'enfant et de fournir des armes aux révolution-

naires pour faire tomber sur l'échafaud les têtes de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth. En dehors de ces précieux documents inédits, M. Chantelauze s'est entouré de tous les renseignements que pouvaient lui fournir les ouvrages imprimés, les collections d'autographes et de portraits, etc.

L'ouvrage qu'il nous donne est donc un travail de la plus haute valeur et en quelque sorte définitif : il prendra place dans toutes les bibliothèques, à côté du beau livre de M. de Beauchesne dont il est l'indispensable complément. — Nos lecteurs ont, d'ailleurs, pu apprécier, par l'intéressant fragment que la *Revue* a publié, la manière remarquable dont le nouvel historien de Louis XVII a su remplir sa tâche.

G. de B.

—

Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles publiés par Eugène Forgues. Tome I, 1814. Paris, G. Charpentier, 1884, in-8° de xxxii-465 p.

Eugène d'Arnauld de Vitrolles, né en Provence en 1774, parvenait à peine à l'âge viril quand éclata la grande Révolution. Attaché de cœur, comme par toutes ses traditions de famille, à la cause royale, il s'engagea à dix-sept ans dans l'armée de Condé et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Une vive intelligence, un caractère ardent et enthousiaste, de l'esprit naturel et le goût des relations de société, lui acquirent de nombreux amis parmi les habitués des salons qu'il eut l'occasion de fréquenter. Ce fut son seul titre à quelques faveurs du gouvernement impérial qu'il serait peut-être sévère de reprocher à M. de Vitrolles d'avoir accepté, dans un temps où leur refus n'eût point été exempt de danger. Mais l'emploi d'inspecteur de l'agriculture et le titre de baron de l'empire n'avaient pas éteint son attachement à la cause des Bourbons. Quand les désastres des dernières campagnes de Napoléon laissèrent prévoir la catastrophe où elles allaient aboutir, M. de Vitrolles sentir renaître toute l'ardeur de son zèle royaliste. Il se trouvait en relations habituelles avec un groupe d'hommes politiques ayant joué un rôle marquant au service du régime impérial, mais ne dissimulant plus leur désillusion et se demandant déjà quel serait le gouvernement qui succèderait à celui de Napoléon. M. de Vitrolles ne cessait de leur représenter le retour de la famille royale comme la seule éventualité acceptable. A mesure que la situation de l'Empire devenait plus critique, il trouvait M. de Talleyrand, l'abbé Louis, le duc de Dalberg et quelques-uns de leurs amis plus disposés à l'écouter. Il se manifestait évidemment, dans la partie éclairée du public, un courant d'opinion en faveur de la restauration de l'ancienne monarchie. Cependant les négociations ouvertes à Châtillon entre les puissances alliées et Napoléon pouvaient à chaque instant changer complètement la face des affaires et anéantir d'un seul coup les espérances royalistes. M. de Vitrolles conçut l'audacieux projet de se jeter à lui seul en travers des négociations officielles, de révéler aux alliés les vœux et les espérances des Français clairvoyants et de les amener à prêter leur concours au rétablissement des Bourbons. Une pareille entreprise suppose chez son auteur, jusqu'alors inconnu et sans relations près des gouverne-

ments étrangers, un dévouement à l'épreuve de tous les dangers, comme aussi une confiance sans limite dans les ressources de son esprit.

Sans autre moyen de s'accréditer qu'un simple mot de M. de Dalberg, M. de Vitrolles parvient, non sans peine, jusqu'à Châtillon et trouve un accueil sympathique auprès du comte de Stadion, ancien ministre autrichien, resté attaché par principe à la cause de la légitimité. Envoyé au quartier genéral des alliés il est reçu par le prince de Metternich et le comte de Nesselrode, qui, tout en montrant quelque doutes sur le caractère de sa mission, ne font aucune difficulté de lui exposer clairement les intentions des puissances alliées. Faire rentrer la France dans ses limites de 1792 et sur ces bases dicter la paix à Napoléon, tel est le but unique des coalisés. Ce n'est qu'avec une surprise peu déguisée et sans la moindre velléité d'encouragement, que les ministres étrangers écoutent M. de Vitrolles leur prédisant que de telles conditions ne seront jamais acceptées de bonne foi par Napoléon et les sollicitant de tourner leurs vues vers l'établissement d'un ordre de choses plus durable.

Ce début était peu encourageant, et la mission que s'était donnée M. de Vitrolles eût sans doute passé sans laisser de traces dans la sphère de la politique, n'ayant pour lui-même que les suites les plus funestes, si les négociations ouvertes à Châtillon avaient jamais eu dans l'esprit de Napoléon un autre but que celui de lui faire gagner le temps dont il avait besoin pour mettre ses forces militaires en état de soutenir la lutte. C'est ce dont il se chargeait de fournir sans cesse la plus complète démonstration, en revenant sur les concessions déjà faites à la moindre apparence favorable au succès de ses armes. Chaque jour servait donc à prouver aux souverains coalisés que les négociations de Châtillon n'étaient qu'un leurre. Enfin le 21 mars 1814 elles furent définitivement rompues : M. de Vitrolles vit aussitôt son rôle prendre une tout autre importance. Dès le 17, il avait été admis auprès de l'empereur Alexandre Il trouva chez ce prince un vif regret de ne pouvoir traiter avec Napoléon, une aversion peu dissimulée pour la cause des Bourbons, auprès desquels Bernadotte, Eugène Beauharnais, ou même le régime républicain lui semblaient préférables. Ce serait difficile de dire quelle était l'origine d'aussi étranges dispositions ; les influences qui avaient entouré sa jeunesse, peut être aussi la crainte de sentiments de rancune dans les princes dont toutes les sollicitations avaient été constamment repoussées, étaient-elles le germe de cet éloignement pour le retour de la monarchie légitime? A l'honneur de la France, les préférences de l'empereur de Russie ne rencontraient alors aucun écho, et la nécessité d'un accord avec la nation le contraignait à revenir à la solution qui lui inspirait le plus de répugnance.

Ayant vu s'affaiblir l'opposition d'Alexandre, M. de Vitrolles n'hésita pas à solliciter les ministres des grandes puissances de remettre les provinces qu'ils occupaient à l'administration de Monsieur, comte d'Artois, alors en Lorraine, où il restait oublié et dans l'isolement le plus absolu. Tout espoir de traiter avec Napoléon s'était alors évanoui. Le besoin de voir se constituer une administration française avec la-

quelle on pût entrer en rapports fit seul écouter la demande de l'émissaire royaliste. Ce ne fut point sans insister beaucoup sur la nécessité pour les Bourbons de s'entourer des hommes de la Révolution, sans recommander notamment Talleyrand, l'abbé de Pradt et jusqu'à Fouché, comme les seuls ministres dignes de leur confiance, que M. de Metternich et les autres représentants des puissances alliées consentirent à faire appel au comte d'Artois.

M. de Vitrolles, ayant obtenu ce résultat longtemps inespéré, se dirigea vers Nancy où se trouvait le prince. Accueilli à bras ouverts, comme devait l'être un serviteur dévoué, le messager d'aussi bonnes nouvelles, le baron de Vitrolles se trouva aussitôt auprès de lui sur le pied de conseiller et de confident. Le comte d'Artois était alors presque seul, n'ayant avec lui que deux amis fidèles, récemment arrivés d'Angleterre à sa suite et dépourvus de relations dans un pays tout autre qu'ils ne l'avaient connu. Dans l'esprit confiant et le cœur généreux de cet excellent prince il ne régnait d'autre désir que celui d'oublier le passé. Il ne s'était d'ailleurs arrêté à aucun plan politique. Après avoir vu pendant un si grand nombre d'années tous leurs projets échouer, tous leurs efforts n'aboutir qu'à des désastres, les princes exilés ne songeaient qu'à attendre patiemment la marche des événements, s'en remettant à la Providence du soin de leur donner une direction. Toutes les idées émises par M. de Vitrolles furent accueillies avec bienveillance, sans qu'il pût toutefois faire partager l'ardeur dont il était animé.

Cependant les événements prenaient un cours rapide. L'empereur Alexandre avait marché sur Paris, manœuvre décisive que M. de Vitrolles se flatte d'avoir inspirée, mais qu'avec plus de vraisemblance on attribua généralement à l'influence des conseils de Pozzo di Borgo. Dans son empressement à regagner Paris l'audacieux royaliste tomba entre les mains d'un détachement français; il ne fut point reconnu et après bien des péripéties parvint sain et sauf dans la capitale.

Depuis plusieurs jours déjà Paris était au pouvoir des alliés, et l'œuvre de la restauration monarchique, à laquelle M. de Vitrolles brûlait de contribuer, etait assurée du moins en principe. Déjà aussi le sénat de l'Empire, composé en majorité des vieux révolutionnaires de la Convention et du Directoire, cherchait en s'armant de l'influence d'Alexandre, à imposer à la royauté ses combinaisons intéressées et son odieuse domination. Le prince de Talleyrand, devenu à titre provisoire le chef du gouvernement, laissait complaisamment se nouer ces intrigues. Telle était la situation au moment où M. de Vitrolles arrivait à Paris. Les retards causés par son arrestation ne lui avaient permis de devancer que de fort peu de jours l'arrivée de Monsieur le comte d'Artois. C'est sur le récit de l'entrée de ce prince dans la capitale et de son installation aux Tuileries que sa termine le premier volume, dont tous les lecteurs attendront la suite avec impatience.

Les *Mémoires* de M. de Vitrolles offrent tout l'intérêt et la charme de ce genre d'écrits. Esprit pénétrant et alerte, plein d'entrain et de grâce, doué de plus de légèreté que de profondeur, l'auteur réunissait les qualités propres au génie national, en les exagérant un peu. Ses récits

reproduisent avec vie les impressions du moment. Quoique le désir de faire valoir autant que possible le rôle qu'il a joué, doive mettre quelque peu en garde contre certaines de ses assertions, le sentiment de la personnalité ne déborde jamais chez lui au point de fatiguer le lecteur. En résumé ce livre présente un véritable et sérieux intérêt. Il est de nature à rectifier plus d'une prévention et à faire connaître la Restauration de 1814 sous un jour plus réel.

L. DE N.

—

Histoire de la ville de Malaucène *et de son territoire*, ornée de cartes, plans, vues et armoiries, par Ferdinand SAUREL et Alfred SAUREL. Tomes I et II. Avignon, J Roumanille; Marseille, Marius Lebon, 1882 83, 2 vol. gr. in-8° de XVI-459 et 322-LXXXIX p.

Les auteurs de l'*Histoire de Malaucène* ont eu bien raison de dire, dans leur dédicace à M. l'abbé Felix Guiméty, curé de Saint-Charles, à Nîmes, que cette histoire est le « fruit de longues recherches et de patientes études. » Les deux frères ont travaillé avec une noble émulation à rendre leur monographie aussi complète que possible, et tous les bons juges leur décerneront un prix *ex æquo* de zèle et d'exactitude.

MM. Saurel ont largement puisé à la fois aux meilleures sources imprimées et aux meilleures sources manuscrites. La liste des ouvrages consultés n'occupe pas moins de quatre pages (p. XIII-XVI), et on y trouve toutes les publications grandes ou petites qui pouvaient fournir quelque utile renseignement sur la ville de Malaucène et ses environs. Quant aux manuscrits, les consciencieux auteurs n'ont négligé ni les archives de l'hôtel-de-ville de Malaucène, où l'on conserve un grand nombre de documents du XIII[e] siècle et des siècles suivants, ni les archives de la paroisse, ni celles de l'hôpital, qui remontent à l'année 1474, ni la collection de M. Félix Brusset, où l'on remarque un travail inédit de l'abbé Joseph Guinier sur l'histoire de Malaucène depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1733, ni diverses autres collections particulières, ni les études de notaires, où ils ont trouvé des protocoles du XIII[e] siècle et une lettre (1408) d'Amédée VIII, d'abord comte, puis duc de Savoie, protecteur de Malaucène, ni enfin les archives du département de Vaucluse, la bibliothèque du Musée Calvet, à Avignon, et la bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. De tant de livres et de tant de manuscrits les deux auteurs ont tiré les indications les plus détaillées et les plus fidèles, rangées sous ces quatre titres généraux : *topographie, histoire, statistique, biographie.*

Dans la première partie de l'encyclopédique recueil sont successivement traitées mille questions d'orographie, de géologie, d'hydrographie, de botanique, de météorologie et de climatologie. On trouve, dans la seconde partie, l'histoire de Malaucène à l'époque celtique, à l'époque romaine, sous ses premiers seigneurs (de 580 à 1229), sous les comtes de Toulouse et les papes d'Avignon (1229-1370), pendant tout le reste du moyen-âge et pendant toute la période moderne jusqu'en septembre 1870. On y remarque de curieux chapitres sur l'administration municipale, l'administration religieuse, les juifs, les fortifications, les guerres de religion, les églises,

chapelles, couvents, corporations, les usages particuliers. La troisième partie touche à de multiples sujets, au mouvement de la population, à la nosologie, aux hôpitaux, à l'assistance publique, à l'instruction publique, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux revenus publics, aux édifices publics, aux places, rues, impasses, boulevards et promenades, etc. Dans la quatrième partie figurent les principales familles originaires de Malaucène et les personnages plus ou moins célèbres nés dans cette ville, personnages dont la plupart ont cultivé les lettres. Là sont réunis d'excellents renseignements généalogiques et de non moins excellents renseignements bio-bibliographiques.

Dans l'*Appendice* ont trouvé place diverses notices sur la fontaine du Groseau, une des merveilles du Comtat-Venaissin, sur le Mont-Ventoux, sur l'ancien monastère bénédictin de Sainte-Marie-Magdeleine, sur la grotte de Notre-Dame-des-Anges. A la suite des *Additions et corrections*, où la ville gallo-romaine tant cherchée, *Aeria*, est identifiée avec *Clairier*, identification qui fera l'objet d'une prochaine dissertation spéciale, sont reproduites cinquante-deux pièces justificatives dont la plus ancienne est de 1230 et la plus récente de 1874. Entre ces dates extrêmes se rangent quatorze documents fort importants du XIIIe siècle, six du XIVe, quinze du XVe, quinze du XVIe, etc. Mentionnons, parmi ces documents, les extraits du Polyptique du comte de Toulouse (1253), l'acte relatif à la délimitation des territoires de Malaucène et de Bedoin (1270), les statuts municipaux (1500), une bulle de Paul III concernant les viguiers de Malaucène (1546) le traité entre la commune de Malaucène et le recteur des écoles (1567), une bulle de Sixte V établissant les consuls, juges des causes mineures (1585), etc. L'ouvrage est terminé par le *fac simile de signatures de notaires ou d'autres personnages figurant sur les actes aux Archives de Malaucène, dessinées par Alfred Saurel.*

Revenons maintenant sur nos pas pour signaler quelques pages des deux volumes particulièrement intéressantes. Entre ces pages il faut mettre en première ligne celles qui regardent la dernière année de la vie du pape Clément V. MM. Saurel, qui à cette occasion comme en tout leur ouvrage, restent fidèles à cette déclaration (t. I, p. 73) : « Nous nous piquons d'être du nombre des auteurs qui n'avancent jamais rien sans le prouver, » rectifient ou complètent tout ce que l'on a écrit sur ce sujet. Ils font observer (p. 112) que l'on n'a pas exactement fixé le lieu de la résidence du pape depuis le moment de son retour du concile de Vienne jusqu'à son départ pour son pays natal, c'est-à-dire pendant une période d'environ onze mois. Quelques-uns prétendent qu'il habitait alors Carpentras, d'autres qu'il habitait Monteux. MM. Saurel démontrent très bien qu'il résida, pendant tout ce temps, avec toute sa cour à Malaucène, et que ce fut de cette ville, où, depuis son élection, il n'avait pas passé moins de quatre années, qu'il partit pour la Gascogne. Laissons-leur un moment la parole (p. 112) : « Malgré l'erreur de quelques biographes qui font mourir Clément à Carpentras (Jean, chanoine de Saint-Victor, dans le recueil de Baluze ; le *Bullarium romanum*) ou à Avignon (Cherubini, *Magnum Bullarium romanum*), il est incon-

testable que ce pontife rendit le dernier soupir à Roquemaure, pendant qu'il allait du Comtat à Bordeaux, son pays natal, le 25 avril 1314 (Cherubini indique le XII des calendes de mai, ce qui correspond au 21 avril. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates ;* l'abbé Rohrbacher, M. Ernest Renan indiquent le 20 avril). Or, Roquemaure n'est nullement sur le chemin de Carpentras ou de Monteux à Bordeaux. Il en est tout autrement si l'on admet que le pape, étant tombé mortellement malade à Malaucène, partit de cette dernière ville pour Bordeaux, prenant sa route par Vaison, Orange, Cadcrousse et Roquemaure. Le transport s'étant opéré en litière, il était tout naturel d'éviter les montagnes qui séparent Malaucène de Carpentras. » MM. Saurel démolissent (p. 113) le prétendu palais que Clément V aurait fait élever tout près de la source de Groseau, cette rivale de la source de Vaucluse. Malgré le témoignage de Fantoni, de Teissier, de Pazzis, de l'abbé Christophe, du marquis de Laincel, cette magnifique construction n'a jamais existé, et, à l'arrivée du pape, les Bénédictins de Groseau lui abandonnèrent leur monastère et se retirèrent dans leur maison de ville, dite du prieuré. Clément V se contenta d'embellir la chapelle et d'améliorer les bâtiments du monastère dont il fit créneler les murs d'enceinte.

Autre rectification. Il s'agit ici d'un épisode des guerres de religion du XVIe siècle. L'historien du Comtat-Venaissin, Fantoni, raconte que les protestants, conduits par Charles du Puy de Montbrun, prirent de *vive force*, le mercredi 7 août 1560, la ville de Malaucène. MM. Saurel redressent cette erreur (t. I, p. 282), en reproduisant une note couchée tout au long dans les registres des délibérations de la commune. De cette note il résulte que Montbrun entra dans la ville, à deux heures après minuit, avec deux ou trois cents hommes bien armés et *par la trahison* de Gauthier Geymar : que ces hommes, « lesquels s'appeliont entre eulx Huguenaux sive Luteriens, » s'emparèrent des vases sacrés (parmi lesquels on distinguait un grand calice donné à l'église de Malaucène par le cardinal Bertrand de Montfavet, neveu du pape Jean XXII), des reliquaires, aubes, chasubles, etc., qu'ils brûlèrent les rétables et les tableaux, qu'ils brisèrent les fonts baptismaux, et se livrèrent, en un mot, à tous les pillages et à toutes les dévastations. Sur les excès de Montbrun et de ses soldats à Malaucène, MM. Saurel ont reproduit, d'après le manuscrit de Guinier, divers détails qu'on ne trouve nulle part dans l'histoire, selon l'expression de ce dernier, et qui ont été extraits par lui des récits de deux témoins oculaires de tant d'horribles scènes, Foulquet de Beaumont et le comte de Brasset, lequel inscrivit sur son livre de raison cette malédiction pittoresque : *Que Satan confonde Dupuy-Montbrun, duquel j'ay esté prisonnier à Malaucène en* 1560 !

Empruntons à la partie du tome II consacrée à la statistique, et qui renferme, comme les judicieux auteurs nous en avertissent (p. I), « des faits nombreux, inconnus jusqu'ici et cependant fort intéressants, non pas seulement pour l'histoire locale, mais encore pour l'histoire générale du comté-Venaissin », empruntons, disons-nous, quelques particularités dignes d'attention. Les documents

historiques que les auteurs ont en mains leur permettent d'affirmer (p. 3) que, depuis le XII[e] siècle jusqu'à nos jours, le chiffre de la population de Malaucène a peu varié, et qu'en 1270 comme en 1624, comme en 1679, comme en 1789, comme de nos jours ce chiffre a été en moyenne de 3000 environ. — La peste la plus ancienne dont il soit parlé dans les archives de Malaucène, est celle de 1348. En moins de deux mois elle fit plus de deux cents victimes dans la ville ou dans son territoire. Là, comme ailleurs, les Juifs furent accusés d'être la cause du fléau. La communauté vota une gratification de trente florins d'or en faveur du médecin qui avait donné des soins aux pestiférés. — Les lépreux ou ladres étaient confinés en une sorte de lazaret, nommé *la Malautière*, situé à trois kilomètres environ au nord de la ville. Le viguier de Malaucène ordonna (1461) que tout lépreux surpris dans la ville serait puni du fouet. Au XVI[e] siècle les cas de lèpre deviennent de plus en plus rares et disparaissent entièrement au commencement du XVII[e] siècle. — En ce qui regarde l'instruction de l'enfance et de la jeunesse, peu de communes du Midi furent aussi favorisées que Malaucène. Dans les temps anciens, les Bénédictins du Groseau et de la Madeleine, plus tard les prêtres de l'Agrégation, répandirent largement autour d'eux ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement primaire, secondaire et même supérieur, puisque ces derniers religieux avaient dans leur couvent une chaire de philosophie.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tout ce qu'il y a de curieux dans l'*Histoire de Malaucène*. Contentons-nous d'ajouter que les auteurs de cet ouvrage si consciencieux, si instructif, ont eu le mérite de l'écrire avec cette claire simplicité qui est une des plus précieuses qualités du génie français et qui rend faciles, même attrayantes, les lectures les plus sérieuses.

T. DE L.

—

Histoire militaire du pays de Langres et du Bassigny, par Léonce DE PIÉPAPE. Langres, Dangien ; Paris, Champion, 1884, in-8° de 417 p.

Longtemps marche du royaume aux portes de la Franche-Comté et de la Lorraine, le pays de Langres a été fréquemment, je ne dis pas un point de mire ou un centre de résistance, mais un lieu de passage pour les armées françaises ou étrangères. Sans parler des Romains et des barbares, de César et d'Attila qui y ont laissé leur trace, il a subi au moyen âge les Ecorcheurs et les Anglais, au seizième siècle les reîtres, au dix-septième les Suédois, au dix-neuvième les envahisseurs de 1814 et 1870. C'est dire quels événements variés s'offrent à l'historien qui, comme M. de Piépape, travaille en homme amoureux des choses de son pays et de son métier, et ne néglige aucune source d'informations pour reconstituer les annales militaires d'une contrée riche en souvenirs. Si l'auteur de ce travail ne donne pas à ses notes toute la précision désirable, son récit est animé, nourri, sans être encombré, par des renseignements empruntés tant aux archives locales qu'aux grandes collections parisiennes.

La partie la plus originale est aussi celle qui a trait aux événements les plus rapprochés de nous. Dans son chapitre sur 1814, M. de

Piépape a mis à profit, en rectifiant certaines citations, le livre publié par M. Steenackers en 1869, et il a étudié sur place, les documents originaux en main, tout ce qui a trait à la défense de Langres pendant la dernière guerre. Les détails qu'il a recueillis ne paraîtront pas fastidieux à ceux qui considèrent ce pays, à son exemple, comme « l'échiquier où se jouera dans quelque guerre future la partie décisive des luttes de la France. » Cent trente et une pièces justificatives, la plupart inédites, fournissent un appendice intéressant a chacun des chapitres de ce livre.

L. P.

—

Tinchebray et sa région au bocage Normand, par M. l'abbé Dumaine, curé-doyen de Tourouvre. Tome I (jusqu'aux États généraux de 1789). Paris, H. Champion, 1883, in-8° de 538 p., avec planches et chromotypographies.

L'ouvrage de M. l'abbé Dumaine mérite d'occuper un rang des plus distingués parmi ceux qui traitent des annales locales. Fruit de sept années d'un travail assidu, il nous retrace l'histoire de la ville de Tinchebray depuis les temps qui précédèrent sa fondation jusqu'à la révolution. Deux autres volumes doivent suivre, continuant le récit jusqu'aux temps actuels et de plus, renfermant un index qui sera d'un grand secours pour le lecteur. Tinchebray, en effet, en dépit du chiffre assez peu élevé de sa population, n'en a pas moins joué un rôle important pendant toute la durée du moyen âge. Son château, tour à tour détruit et reconstruit, en rendait la possession précieuse, aussi bien aux rois de France qu'aux princes d'Angleterre. Aussi n'ont-ils pas manqué de se la disputer avec acharnement. Tinchebray eut également à souffrir des guerres de religion, mais cette destinée lui fut commune avec bien des cités de la Normandie et autres provinces. Au xvie siècle, nous le voyons devenir l'apanage de la princesse Marie de Montpensier qui, morte une année environ après son mariage avec Gaston de France, duc d'Orléans et frère de Louis XIII, laissa une grande réputation de bonté et de vertu. Ce fief de Tinchebray passa ensuite en de moins dignes mains, celles du régent de France, Philippe d'Orléans. Enfin, à la veille de la convocation des États généraux, le roi Louis XVI parcourant la Normandie se trouva accueilli dans cette ville avec un enthousiasme qui sembla faire illusion au bon roi sur la fidélité de son peuple et la confiance que l'on peut avoir dans les acclamations de la foule. Ce premier volume est terminé par un recueil de pièces justificatives dont aucune jusqu'à présent ne semble inédite, mais que les érudits n'en seront pas moins heureux de trouver ici réunies. Quant au xixe et dernier chapitre, l'auteur l'a consacré aux annales des localités environnantes. Il convient de citer notamment, parmi elles, la baronnie de Larchamp, illustrée par le courage et les vertus militaires de ses seigneurs.

Nous ne pouvons pas, on le sent bien, entrer dans un examen minutieux de l'ouvrage de M. l'abbé Dumaine. Beaucoup de faits, tels que des procès, des règlements d'administration rentrent trop exclusivement dans l'histoire locale. Ils n'en offrent pas moins un très vif intérêt pour celui qui veut étudier à fond les mœurs, coutumes, usages de nos aïeux. Nous avouerons pour notre

part que nous avons été surpris d'apprendre, par cette histoire de Tinchebray, avec quelle persistance la vie érémitique s'est maintenue dans nos régions. En plein XVIe siècle encore, on nous parle d'un solitaire, objet de la vénération des habitants de la ville et des localités circumvoisines.

Nous penserions décerner à notre savant compatriote un éloge banal, si nous le louions de l'érudition par lui déployée dans son livre. Il a soigneusement compulsé les archives de la Bibliothèque nationale aussi bien que celles des principales villes normandes. Un chapitre nous a particulièrement intéressé, c'est celui qui traite de l'origine du protestantisme dans nos régions. L'auteur, s'appuyant sur des documents d'une authenticité incontestable, nous fait voir les Huguenots se signalant dès le début par des violences de toutes sortes, des tentatives de révolte bientôt suivies de leur plein effet, et persistant dans leurs dispositions coupables jusqu'au moment de la prise de la Rochelle.

Ajoutons que, chez M. Dumaine, la sévérité des appréciations ne nuit pas à leur impartialité. La manière dont il juge la révocation de l'édit de Nantes et surtout la conduite de ceux qui furent chargés d'appliquer les instructions royales, nous en est une preuve suffisante. L'auteur s'y montre animé de cet esprit d'équité et d'indépendance sans laquelle il ne saurait y avoir d'historien digne de ce nom.

Si l'histoire de Tinchebray se recommande à tous les érudits, à tous ceux qui s'occupent d'histoire de France ou de Normandie, par la solidité des recherches et l'abondance des matériaux recueillis, elle ne se recommande pas moins au bibliophile, à l'amateur de beaux livres par le luxe de l'impression et surtout les magnifiques planches dont elle se trouve ornée. Plusieurs d'entre elles possèdent notamment le mérite de nous donner des fac simile d'édifices qui n'avaient pas encore été reproduits jusqu'à ce jour, et que l'on chercherait vainement dans l'*Orne pittoresque*.

Le public ne pourra manquer d'attendre avec impatience les deux volumes qui doivent suivre.

Une légère critique avant de terminer. L'auteur semble disposé à attribuer aux Gaulois l'érection des monuments mégalithiques de la contrée. L'on est aujourd'hui d'accord pour reconnaître dans ces monuments, élevés à une époque où l'on ignorait l'usage des métaux, l'œuvre d'une race beaucoup plus ancienne que les Gaulois. Ces derniers ne semblent, en effet, avoir guère quitté la vallée du Danube pour s'établir dans nos régions que vers le VIe ou VIIe siècle avant notre ère. Au contraire, la période qui vit s'élever les *menhirs* et les *dolmens* paraît devoir être comprise entre les XXXe et XVIe siècles avant Jésus-Christ. Nous ne nous arrêterons pas d'ailleurs à cette chicane de détail qui, par le fait, ne touche en rien à l'histore de Tinchebray.

Comte DE CHARENCEY.

Le dauphin Humbert II et la ville de Romans, par M. le docteur Ulysse CHEVALIER. Valence, imprimerie Jules Céas, 1883, gr. in-8° de 44 p.

Notice historique sur le Mont-Calvaire de Romans, par le même. Montbéliard, imprimerie P. Hoffmann, 1883, gr. in-8° de 31 p.

M. le docteur U. Chevalier énumère d'abord les ouvrages dont le dauphin Humbert II et la ville de Romans ont été l'objet principal ou accessoire depuis 1688, année de la publication du livre de Guy Allard. Faire connaître les travaux antérieurs, c'est une bonne et utile précaution que nous ne saurions trop recommander. Le savant auteur, après avoir consciencieusement étudié tout ce qui a été écrit sur la question dont il s'occupe, établit que le prince Humbert II a été mal jugé par l'abbé de Vertot et par ceux qui lui ont emprunté, en les amplifiant parfois, ses appréciations passionnées : il leur oppose le jugement motivé de l'impartial Valbonnais, pour qui le dauphin de Viennois ne fut nullement le pacha de comédie que l'on s'est habitué à voir en lui. M. Chevalier montre que ce prince, sans être à l'abri de tout reproche, fut à divers égards remarquable pour son époque. Nous croyons que tous les lecteurs accepteront une aussi judicieuse apologie d'un personnage trop méconnu. La brochure de M. Chevalier est une page fort intéressante et, en certains points, nouvelle de l'histoire particulière de la ville de Romans et de l'histoire générale du Dauphiné. Il faut donner un éloge spécial aux notes de l'excellent travailleur, parmi lesquelles nous indiquerons celles qui regardent l'abbé de Vertot, l'affaire de Miribel, diverses assertions contestables de M. Guiffrey, l'historien de la réunion du Dauphiné à la France, Béatrix de Hongrie, Marie des Baux, le couvent des Cordeliers de Romans, les privilèges et libertés de cette ville, l'atelier monétaire de la même ville, le château de Peyrins, le jurisconsulte Rodolphe de Chevrières, Humbert Pilati, que l'on croit l'auteur d'un journal sur la vie du dauphin Humbert II, la famille de Claveyson, la mort d'André, fils de Humbert II, qui périt en tombant d'une fenêtre. Nous tenons à reproduire une partie de cette dernière note, laquelle montre une fois de plus combien serait utile cette nouvelle édition améliorée, complétée, de l'*Art de vérifier les dates* que nous avons déjà eu si souvent l'occasion de réclamer (p. 35) : « Chose étonnante et incompréhensible, cet événement si douloureux pour une famille souveraine, si intéressant pour toute une population et qui devait avoir une conséquence politique considérable, n'est venu jusqu'à nous que par quelques renseignements aussi brefs que contradictoires. Né à Naples, le 5 septembre 1333, on ignore la date de la mort de cet enfant. En effet, sur le mausolée du prince André placé dans l'église des Jacobins de Grenoble, cette date est marquée le 21 juillet 1338. D'après Valbonnais, cet événement serait arrivé dans les premiers jours d'octobre 1335, parce que depuis ce terme, il n'est plus fait mention de ce prince. Bien plus, dans les articles de dépenses concernant les funérailles et le tombeau, il n'y a aucune indication de date. »

La *Notice historique sur le Mont-Calvaire de Romans* abonde en détails curieux. L'auteur rappelle

qu'un chevalier de Rhodes, Pierre d'Anglisberg, ayant fait établir à Fribourg un Mont-Calvaire avec sept piliers semblables à ceux qui existaient dans l'île de Rhodes, un pieux habitant de Romans, Romanet Boffin dit Richard, que des affaires commerciales attiraient à Fribourg, fit élever (1516) un calvaire semblable, à 600 mètres de Romans. Ce Calvaire a été incendié, spolié, démoli, vendu, mais chaque fois il s'est relevé de ses ruines et a été rendu à sa destination première. M. Chevalier donne avec une égale fidélité la description et l'histoire d'un établissement qui fut pendant longtemps unique en France et auquel avait été annexé un couvent de religieux de saint François, maintenant occupé par le séminaire diocésain. La substantielle monographie est couronnée (p. 29-31) par une liste de tous les livres vieux et nouveaux relatifs au Mont Calvaire de Romans, liste en tête de laquelle est le bouquin anonyme de 1516 (*Description* [avec figures] *du Voyage du Mont-Calvaire*. Paris, chez Gillet Couteau) et que termine la mention de l'opuscule de M. H. Terrebasse (*La maison du Mont-Calvaire à Romans*. Valence, Céas, 1882).

T. DE L.

—

Titres et documents concernant la commanderie de Thévalles, *de l'Ordre de Malte*, par E. QUERUAU-LAMERIE. Laval, impr. Léon Moreau, 1883, in-8° de 18 pages.

Une simple mention à cet opuscule qui ne dénote que de bien médiocres recherches, et qui, en outre, contient d'inconcevables erreurs. La pièce importante, que l'auteur a cru devoir mettre au jour, n'a pas été, malgré sa date récente (1765), publiée avec tout le soin désirable; les abréviations n'ont pas été expliquées, et la traduction française laisse beaucoup à redire. Ainsi la souscription : *Baiul Aquilæ Franc. Guedes vicecancellarius* a été traduite *Le porteur de l'Aigle, François Guedes, vice-chancelier.* Ce qui est absolument incompréhensible. Le bailliage de l'Aigle, dans l'histoire des commanderies de France, était encore en 1765 une des trois dignités *in partibus* de la langue d'Angleterre, dont le Saint-Siège s'était réservé la nomination. Ajoutons que la promesse du titre n'est point du tout remplie (les Archives auraient fourni à M. Q.-L. d'autres renseignements bien plus précieux), et nous en aurons assez dit sur cette notice, qu'il faut classer parmi les travaux sans valeur que nous donnent trop souvent aujourd'hui nos Sociétés soi-disant savantes de la province.

H. STEIN.

—

Lettres de Philippe II à ses filles les infantes Isabelle et Catherine, *écrites pendant son voyage en Portugal* (1581-1583), publiées d'après les originaux autographes conservés dans les Archives royales de Turin, par M. GACHARD. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1884, in-8° de 232 p.

Le savant M. Gachard, qui avait tant fait déjà pour l'histoire de Philippe II et celle de son temps, vient à nouveau de bien mériter de la science par l'intéressante publication des lettres du roi catholique à ses filles. L'infante Catherine, devenue l'épouse du duc de Savoie, avait conservé cette correspondance parmi ses pa-

piers ; M. Gachard l'a retrouvée dans les archives royales de Turin, et traduite. On conçoit quelle fortune c'est de connaître la façon dont parlait Philippe à ses filles. Quoi de plus curieux que de pénétrer dans l'intimité de ce monarque, d'aspect si farouche sur la grande scène? Le sombre personnage avait-il au fond du cœur des sentiments humains ? souriait-il parfois à son foyer, toutes portes closes, celui que les ambassadeurs ne surprirent jamais à rire qu'une fois, le jour où fut apprise la nouvelle de la Saint-Barthélémy? Telles sont les questions que l'on se pose avec curiosité, avant d'avoir ouvert l'élégant volume, à la seule lecture du titre.

L'impression que l'on éprouve en tournant les pages est certainement celle de la surprise. Philippe apparaît avec les faiblesses de cœur d'un bourgeois honnête et tendre, occupé de ses filles absentes, prenant sur ses repas et sur son sommeil pour leur écrire des bagatelles, leur demander de leurs nouvelles et leur conter sa vie. Il est plein d'attentions, leur envoie des cadeaux, ainsi qu'à leur petit frère, surveille leur croissance et les accidents de leur santé, dirige leurs travaux, leurs exercices de piété, leurs déplacements. Impossible de douter, après ce spectacle, que Philippe n'ait entretenu dans un coin de son âme personnelle et froide une affection assez vive pour les deux infantes.

Il faut se garder cependant, à notre jugement, d'exagérer rien. Et d'abord, cette correspondance n'est pas suffisante pour laver Philippe de sa réputation de dureté à l'égard de la généralité de sa famille : les histoires de ses femmes, celles de don Carlos subsistent. Si Philippe aima jamais l'une ou l'autre de ses épouses, ce fut sans délicatesse, en égoïste, pour le plaisir qu'elle lui pouvait donner, et la brutalité de ses passions ressort à l'évidence des détails mêmes que fournit en introduction M. Gachard au sujet du triste sort d'Élisabeth de Valois. S'il eut de la haine pour le fils, malade de corps et d'esprit, qu'il laissa périr misérablement en prison, c'est que cet héritier ne lui faisait pas honneur. S'il éprouva de meilleurs sentiments pour d'autres de ses enfants, n'est-ce donc pas qu'ils flattaient plus son orgueil, n'est-ce pas qu'il voyait en eux l'avenir de sa race ? Mais je ne veux pas insister davantage sur cette analyse, un peu sévère peut-être, des tendresses paternelles de Philippe II. Je noterai seulement comme étrange cette question faite à ses filles dans la lettre du 1er mai 1581 : « Je suis en doute sur l'âge qu'aura l'aîné de vos frères au mois de juillet, mais je crois que ce sera six ans. »

Cette correspondance confirme, par ailleurs, ce que l'on savait déjà de certains traits du caractère bizarre de Philippe. Son humeur méticuleuse s'y étale plus qu'en tout autre lieu peut-être. Il recommande aux infantes de changer le cordon d'un chapelet parce que ce cordon doit être usé. « Vous avez mis un *o* pour un *a*, vous avez aussi oublié un mot ; vous étiez probablement pressée... Faites-moi savoir si la chapelle est terminée et le rétable placé, et si l'horloge marche bien... Partagez avec vos frères les riens qui sont dans la caisse que je vous envoie, en me gardant, pour quand j'arriverai, les deux vêtements qu'il y a de ceux qui sont venus des Indes... Je vous envoie de la cire : cachetez avec elle quelques-unes des lettres que vous m'écrirez, afin que je voie l'effet

qu'elle fait, bien que j'imagine qu'elle ne conviendra pas... La cire rouge me paraît beaucoup mieux que la blanche ; l'empreinte de celle-ci ne fait pas bon effet et brûle davantage... »

La vie austère de l'Espagne sous Philippe II ne m'était jamais apparue sous des couleurs aussi vives que dans la publication de M. Gachard. La plus grande partie des jours se passait réellement en processions, sermons, offices et visites aux cloîtres. Quand on chassait, c'était à tir, le plus souvent dans des enclos, et pour tuer; ce n'était pas, comme en France, afin de mener de belles cavalcades à travers les bois et les campagnes. On pêchait quelquefois.

Je me sépare de M. Gachard pour apprécier la prétendue « familiarité du monarque avec ses serviteurs domestiques. » La vieille Madeleine, Morata, Luis Tristan, ne sont pas des serviteurs, mais des bouffons. Philippe s'amuse de leurs personnes, ainsi que le peuple de la rue, qui, sous les fenêtres, prend plaisir à crier leurs noms. Tout est permis à leur espèce.

Par deux fois, Philippe exprime son regret de n'entendre point chanter le rossignol, et ceci n'est pas le trait le moins amusant de la publication.

B.

—

Le mystère de Saint-Eustache, *joué en 1504 sous la direction de B. Chancel, chapelain du Puy-Saint-André près Briançon* (Hautes-Alpes) et publié par l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, membre de la Société pour l'étude des langues romanes, mainteneur du félibrige. Gap, au secrétariat de la Société d'études des Hautes-Alpes ; Paris, Maisonneuve, 1883, gr. in-8° de 115 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes*.)

M. l'abbé Guillaume, en visitant les archives de la commune du Puy-Saint-André, eut la bonne fortune, le 29 juin 1881, de trouver un manuscrit du commencement du XVI[e] siècle, contenant un drame religieux en langue romane et en vers, intitulé : *Moralitas Sancti Heustacii*. L'Introduction du savant archiviste renferme (p. 5-22) le récit de cette importante découverte, la description du manuscrit, des remarques sur les représentations dramatiques en langue vulgaire dans les Alpes françaises aux XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, l'indication des Mystères récemment exhumés dans le Briançonnais (Mystère de saint Pierre et de saint Paul, Mystère de saint Pons, Mystère de saint André, Mystère de saint Antoine de Viennois, ce dernier trouvé aussi par M. l'abbé Guillaume, qui décidément a la main heureuse), des renseignements sur saint Eustache, général romain appelé d'abord Placide et qui paraît avoir subi le martyre à Rome en l'an 118, enfin des observations sur le Mystère de saint Eustache considéré soit dans son ensemble, soit dans ses détails, mystère qu'il faut peut être attribuer, selon une conjecture finale (p. 113), au chapelain Marcellin Richard, l'auteur du *Mystère de saint André*.

Quoique le manuscrit original soit très altéré et que l'écriture en soit décolorée en plusieurs endroits, à tel point qu'on puisse à première vue le croire à peu près indéchiffrable, le soigneux éditeur a très fidèlement reproduit le texte ; il en a facilité la lecture en le ponctuant et en l'accentuant, se contentant avec une intelligente discrétion des seuls change-

ments indispensables. Après l'avoir félicité d'avoir tant et si bien trouvé, il faut le féliciter d'avoir tiré un si excellent parti de sa trouvaille. trouvaille dont il a fait ressortir la valeur en ces termes (p. 22) : « *Le Mystère de saint Eustache*, joué par les soins du curé du Puy-Saint-André, en 1504, est un des rares spécimens connus des anciens mystères des Alpes briançonnaises, dont il fait admirablement revivre la langue et les mœurs. Il est à peu près complet et tel qu'il fut représenté au commencement du XVIe siècle. D'ailleurs, le manuscrit qui nous l'a conservé jusqu'ici est grandement détérioré, et bientôt il ne sera plus lisible. Voilà tout autant de bonnes raisons de sauver ce drame intéressant. »

T. DE L.

—

Bibliothèque chartraine antérieure au XIXe siècle, par Lucien MERLET. Orléans, H. Herluison, 1883, in-8° de 446 p.

La rareté de l'ouvrage de Dom Liron, et les omissions nombreuses qu'on y déplore, ont engagé le savant archiviste d'Eure-et-Loir à refaire le travail. Nous ne pouvons que l'en remercier. On trouvera dans son livre des notices assez complètes sur Collin d'Harleville, Collardeau, Desportes, Dreux du Radier, Nicole, Fulbert et Yves de Chartres, Michel Huguerye (et non *de la Huguerye*), les familles de Thou et Félibien, Rotrou, Régnier, Malebranche, et nombre d'autres qui tous, à des points de vue divers, méritent notre reconnaissance. L'étude attentive, qu'a faite l'auteur de tous les actes d'état civil de son département, lui a permis de rectifier bien des erreurs de dates et de noms. J'insiste même sur ce point, car en général on ne connaît pas assez la très grande valeur de cette sorte de pièces d'archives.

La bibliographie donnée par M. Merlet à la suite de chaque article biographique n'est peut-être pas toujours irréprochable ; mais je lui signalerai plutôt de graves omissions, comme celle du bénédictin L. N. Olivier, né à Chartres en 1719, auteur d'un recueil d'armoiries, daté de 1761, et conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque publique de Chartres (U. Robert, *Supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, 1881, p. 76). — A l'article Jean Rotrou, le doute sur l'authenticité de la lettre écrite pendant l'épidémie de 1650 peut désormais se changer en une parfaite certitude négative, après les travaux de M. Léonce Person. — La biographie des évêques de Chartres étant comprise dans le plan de l'auteur, il aurait dû n'en négliger aucune, et ne pas laisser à M. le Dr Jacquier le soin d'écrire celle de Louis de Vaucemain (Troyes, br. in-8°, 1884).

En résumé, ce n'est pas une réédition de Dom Liron ; c'est bien un ouvrage original, complément indispensable du premier. Les deux *Bibliothèques Chartraines* sont désormais inséparables.

H. STEIN.

—

Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. — *Pièces diverses*, recueillies et publiées par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. — Bordeaux, P. Chollet, 1883, in-8° de 112 p.

M. Tamizey de Larroque continue avec un zèle infatigable à publier, sur les hommes oubliés du XVIe et du XVIIe siècle, des notices et des docu-

ments qui apportent à l'histoire générale un précieux contingent d'informations nouvelles.

Arnaud de Pontac avait beau être un des prélats les plus distingués de son temps, personne n'aurait songé à rechercher sa « Remonstrance du clergé de France prononcée devant le Roy, le 3 juillet 1579, » si l'on ne nous en avait donné une édition, conforme à l'original, réimprimée avec tout le soin et le goût élégant, qui distinguent les publications de l'érudit annotateur.

Cette pièce est suivie de deux lettres inédites et de l'oraison funèbre de l'évêque de Bazas, prononcée par le chanoine Dupuy, plus des *Lamentations de la ville de Bazas frappée de la peste*. Le tout forme un volume que les amateurs et les historiens se disputeront à l'envi, et qui vient ajouter un titre nouveau à la reconnaissance que l'on doit à M. Tamizey de Larroque pour tant de travaux si utiles et si bien exécutés.

G. B. de P.

—

Saint-John de Crèvecoeur, sa vie et ses ouvrages, 1735-1813, par Robert de Crèvecœur. Paris, librairie des Bibliophiles, 1883, in-8° de iv-435 p.

Saint-John de Crèvecœur a occupé dans le monde littéraire, à la fin du règne de Louis XVI, une place considérable. Sa vie s'est partagée entre la France et l'Amérique, il a été officier au Canada, colon en Pensylvanie, consul à New-York et membre de l'Institut. Ecrivain distingué et savant vulgarisateur, ses œuvres, ses fonctions et ses mérites personnels joints à l'affectueux patronage de Mme d'Houdetot, l'ont mis en relations d'amitié ou de correspondance avec les plus éminents de ses contemporains des deux mondes. Il a paru avec raison à M. Robert de Crèvecœur qu'il y avait, dans l'aventureuse et utile existence de son bisaïeul, matière à une étude historique digne du public éclairé ; nous nous empressons d'ajouter que le sujet a été traité avec un charme et une érudition qui en doublent la valeur.

Le récit, bien ordonné, est écrit d'un style facile et soutenu ; il est appuyé d'un luxe de sommaires, de notes et de renvois qui attestent un travail approfondi, servi par une rare sagacité. Les pièces justificatives contiennent, entre autres documents, des lettres de Franklin, Jefferson, Paul Jones, Washington, La Fayette, Target, Saint-Lambert, la comtesse de Damas, etc., ainsi que des poésies et des lettres inédites de Mme d'Houdetot qui suffiraient à composer un recueil fort curieux. Enfin M. Robert de Crèvecœur a la bonne fortune de pouvoir, le premier et jusqu'à présent le seul, publier le portrait de cette spirituelle et gracieuse comtesse, gravé d'après une miniature du temps.

La *vie de Saint-John de Crèvecœur* exigerait plus et mieux qu'une courte notice, et nous serions très heureux que cette simple annonce pût déterminer une plume vraiment autorisée à étudier ce livre comme il mérite de l'être ; contentons-nous aujourd'hui de lui assigner une place nécessaire dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéresse l'histoire littéraire et économique du dix-huitième siècle.

R. Jeannel.

—

De la police des livres en Guyenne (1713-1785) par E. BRIVES-CAZES, docteur en droit, vice-président du tribunal civil de Bordeaux, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1883, in-8° de 156 p. (Extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux*.)

Les archives départementales de la Gironde possèdent (série C. *Intendance*) un fonds très riche en documents inconnus. M. E. Brives-Cazes, qui a déjà plusieurs fois tiré très heureusement parti de ces documents, leur a emprunté les éléments de son nouveau travail. Ce travail intéressera tout à la fois les jurisconsultes, les historiens et les bibliophiles. Ceux-ci trouveront dans le volume du savant magistrat bordelais les renseignements les plus précis sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie en Guyenne pendant le XVIIIe siècle. Indiquons particulièrement ce qui regarde une saisie de balles de livres venus d'Amsterdam et diverses autres saisies, un conflit des imprimeurs avec le chapitre de Saint-André, le règlement des libraires et des imprimeurs à Bordeaux en 1723, l'affaire des colporteurs, les prohibitions contre les libraires protestants, l'arrêt du Conseil contre les agissements suspects des libraires, la cassation d'un arrêt du parlement de Bordeaux au sujet de l'impression d'une déclaration royale, les perquisitions chez les libraires bordelais, les querelles religieuses de 1732, la plainte des libraires bordelais contre le commerce interlope des livres, l'avis donné par le cardinal Fleury de la prochaine introduction de Bibles jansénistes, les contrefaçons bordelaises, les mesures prises contre les impressions clandestines, l'imprimerie établie dans la ville de Sarlat (Périgord), les réclamations des imprimeurs au sujet de l'exemption de guet et de garde, l'état des imprimeurs et des libraires à Bordeaux en 1764, et de diverses villes de Guyenne, en 1768 (Agen, Condom, Libourne, Périgueux), les *Almanachs* de Bordeaux en 1773, le projet d'une *Histoire du Périgord* par deux chanoines de Chancelade (Bandeau et Prunis), les contestations au sujet de l'*Histoire de Bordeaux* par Dom Devienne et de l'*Histoire de la Guyenne* (en projet) par Dom Carrière, etc. Parmi les personnages qui figurent dans l'excellent et curieux travail de M. Brives-Cazes, signalons les intendants Lamoignon de Courson, Claude Boucher, Aubert de Tourny père et fils, Boutin, Fargès, Esmangard, Clugny de Nuis, Dupré de Saint-Maur, Camus de Néville, les chanceliers de Pontchartrain, d'Aguesseau, l'abbé Bignon, inspecteur général de la librairie, Voyer d'Argenson, directeur de la librairie, l'archevêque de Bordeaux, Mgr de Maniban, « dont on a dit qu'il fut le plus vertueux des prélats qui aient occupé le siège de Pey Berland, » le président d'Albessard, Malesherbes, Sartines, Maupeou, Hue de Miromesnil, le comte de Vergennes, M. de Lalanne, inspecteur de la librairie, son successeur l'abbé Desbiey, etc. Quant aux livres ou journaux cités, l'énumération en serait trop longue. Contentons-nous d'en mentionner quelques-uns : l'*Histoire des favorites*, l'*Espion des Cours*, *Histoires Galantes*, *Contes du Pogge*, *la méchanceté des filles*, les *Décisions sommaires du Palais*, d'Abraham Lapeyrère, le *Mercure de La Haye*, divers ouvrages de Vol-

taire, la *Vie de Philippe d'Orléans, régent du royaume*, la *Gazette de Hollande*, l'*Académie des dames*, le *Mercure historique et politique* de Rousset, le *Journal de Verdun*, l'*Histoire générale de l'état présent de l'Europe*, l'*Iris de Guyenne*, la *Gazette de Gythère*, l'*Ombre de Louis XV au tribunal de Minos*, *les fastes de Louis XV*, etc. M. Brives-Cazes a donné sur tous ces livres et recueils, comme sur beaucoup d'autres, des éclaircissements bibliographiques qui ne laissent presque rien à désirer. Il aurait trouvé quelques indications de plus sur certains livres prohibés dans la *Bibliographie* spéciale publiée par le comte de I... (3me édition, 6 vol. in-18). Ajoutons deux petites observations. Nous ne croyons pas que « la plate satire intitulée : *La cordonnière de Loudun* » ait décidé (p. 5.) le cardinal de Richelieu à « se défaire du curé de cette ville. » Nous croyons, en revanche, que le P. Patouillet est incontestablement l'auteur de *Cartouche ou le scélérat justifié par la grâce du P. Quesnel* (La Haye, 1731).

T. de L.

—

Traité théorique et pratique des archives publiques, par Gabriel Richou, archiviste-paléographe, conservateur de la Bibliothèque de la Cour de cassation. Paris, Paul Dupont, 1883, in-8° de VII-328 p.

Dans cet ouvrage, l'auteur nous donne un exposé de la législation qui régit les divers dépôts d'archives et des principes dont doivent s'inspirer les archivistes, au triple point de vue de la conservation, du classement et de la communication des documents confiés à leur garde. C'est le côté juridique de la question, et non le côté historique, qui est traité. Pourtant, dans une très intéressante introduction, M. G. Richon a retracé ce qui est relatif à la constitution des archives, a leur développement, à leurs vicissitudes, aux diverses transformations qu'elles ont subies.

L'ouvrage est divisé en quatre chapitres. Le premier est consacré aux *notions préliminaires* ; le second aux *archives centrales* : archives nationales, archives des pouvoirs législatifs, des grands corps de l'État, des ministères, des finances, des archives étrangères, de la guerre, de la marine et des colonies ; la troisième, des *archives locales*, c'est-à-dire aux archives des départements, aux archives communales, aux archives hospitalières, aux archives judiciaires, enfin aux archives des archives, et fabriques, etc. Un dernier chapitre traite sommairement de l'École des chartes.

Le travail que nous annonçons, fait avec méthode, avec clarté, par un érudit qui possède à fond la matière, est appelé à rendre d'excellents services à tous ceux qui fréquentent les dépôts d'archives ; il met au courant d'une foule de choses imparfaitement connues et qu'on avait quelque peine à trouver, éparses ou incomplètes qu'elles étaient. Notons en terminant l'état, dressé avec beaucoup de soin, que l'auteur présente, à la fin de son ouvrage, de la législation réglant tout ce qui concerne les archives, depuis 1789 jusqu'à nos jours, avec la reproduction des articles les plus importants des lois ou des décrets. — Le livre se ferme par une table alphabétique des matières.

—

Relazione sugli archivi di stato italiani (1874-1882). Roma, tip. di L. Cecchini, 1883, in-4° de 410 p.

Ce travail émane de la 1re division du ministère de l'intérieur, dont M. N. Vazio est le directeur ; il débute par un rapport sur la situation des dépôts publics et la législation qui est venu régler tout ce qui les concerne ; de longues citations sont empruntées au rapport du comm. Cesare Guasti, présenté en 1870 à la commission instituée pour présider à la réorganisation des archives d'État dans les différentes parties de l'Italie. Le décret qui met en vigueur les dispositions adoptées sur le rapport de cette commission, est du 26 mars 1874. C'est donc l'historique des archives d'État, depuis cette époque, qui est exposé dans ces pages, où l'on passe successivement en revue les archives de Turin, Gênes, Milan, Brescia, Mantoue, Venise, Parme, Modène, Bologne, Florence, Lucques, Pise, Sienne, Rome, Naples, Palerme et Cagliari, en indiquant pour chacune d'elles : 1° les locaux ; 2° les documents ; 3° le personnel ; 4° les travaux de classement, de récollement, etc., opérés depuis 1874; 5° l'état des inventaires ; 6° les détails sur l'école de paléographie annexée aux dépôts les plus importants, la bibliothèque et le musée historique ; 7° un tableau indiquant d'une manière détaillée le fonctionnement du service intérieur pour chaque dépôt, durant les huit dernières années.

Ce coup d'œil sommaire est suivi d'une bibliographie de toutes les publications faites depuis 1874, soit sous les auspices des directions d'archives d'Etat, soit par l'initiative des archivistes. — Le volume se termine par le décret de Victor-Emmanuel en date du 26 mars 1874, par un décret d'Humbert du 7 août 1881, et par le règlement promulgué pour le service intérieur des archives d'État.

—

L'éducation morale et civique avant et pendant la révolution (1700-1808), par l'abbé A. Sicard. Paris, Poussielgue, 1884, in-8° de xv-583 p.

Les articles que M. l'abbé Sicard a consacrés, dans le *Correspondant* et ailleurs, à l'étude des questions se rattachant à l'histoire de l'éducation et de l'enseignement en France durant les dernières années de l'Ancien Régime, pendant la période révolutionnaire et sous le premier Empire, ont été fort remarqués. Il y faisait preuve d'une très réelle compétence, d'une connaissance approfondie de la littérature pédagogique de l'époque, d'une modération impartiale, et aussi de qualités fort appréciables d'exposition et de style. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui, et dans lequel il a fondu, en les développant largement, une partie de ses articles, se présente au public avec un préjugé favorable et sera bien accueilli. Il faut s'en féliciter, car il s'agit d'une œuvre sérieuse et faite pour combattre plus d'un préjugé. De plus, elle a une véritable actualité, et quoique M. Sicard se soit abstenu, fort sagement à mon gré, d'allusions trop justifiées aux faits et gestes de nos modernes pédagogues, elle suggérera des réflexions salutaires aux lecteurs avisés que préoccupe notre situation scolaire.

M. Sicard nous raconte, pièces en mains, l'histoire des doctrines d'éducation morale et civique depuis Rol-

lin jusqu'au décret de 1808 constituant l'Université impériale, et cette histoire n'est pas faite pour décourager ceux qui appellent de tous leurs vœux le retour au bon sens et aux saines pratiques en matière d'éducation publique. Au début de la période qu'elle embrasse, la nécessité de l'idée chrétienne et de la religion pratique à la base de l'édifice scolaire est universellement reconnue, et Rollin, en formulant éloquemment ce principe et en le démontrant avec une incontestable évidence, est l'interprète de la tradition immémoriale et des usages séculaires de l'Université. Quand le premier Consul ouvre les lycées en l'an XI, il dote chacun d'eux d'un aumônier, et bientôt un nouveau décret y organise l'enseignement religieux. Voilà le point de départ et le point d'arrivée. La route qui les unit a été singulièrement accidentée.

Tandis que les magistrats qui, réorganisant l'enseignement secondaire après l'expulsion des jésuites, ont, malgré leurs erreurs, malgré leur enthousiasme fort exagéré pour la morale laïque et séparée, maintenu la nécessité de l'enseignement religieux, les philosophes ont continué à saper par la base l'établissement catholique en France. Les uns, radicaux comme Diderot, Helvétius, d'Holbach et bien d'autres, sont arrivés à l'athéisme absolu et à un matérialisme abject. Les autres, comme Rousseau et Voltaire à ses heures, tout en maintenant à l'état de dogme essentiel l'existence de Dieu et la vie future, ont porté à la foi des coups plus dangereux encore. Les thèses de Rousseau sur la bonté native de l'homme, dont M. Taine a montré les déductions et l'influence avec une si pénétrante analyse, son système d'éducation sont devenus des dogmes pour la plupart des réformateurs. La société s'est pervertie ; le clergé lui-même ne s'est pas soustrait totalement à la contagion. Et quand l'heure est venue où la semence funeste jetée au cœur de la France germe enfin et s'épanouit en plein jour, l'éducation publique est livrée sans défense aux théoriciens devenus législateurs qui vont appliquer leurs faux principes avec une inflexible logique, et se livrer sur la génération nouvelle à un *experimentum in anima vili*. Ils ont pris dans les cahiers ce qui cadre avec leur système : la demande souvent formulée d'une réforme générale de l'instruction publique, la nécessité proclamée d'un enseignement moral convenant à toutes les confessions religieuses et celle d'une éducation civique formant en chaque enfant le patriote dévoué à la Constitution ; en revanche, ils ne tiennent aucun compte de l'insistance de ces mêmes cahiers à réclamer qu'on maintienne partout l'enseignement de la religion catholique.

Toutes les doctrines prêchées au XVIIIe siècle, en des centaines de volumes et de brochures, M. Sicard nous les expose en conscience. Il a secoué la poussière de tous ces écrits, oubliés pour la plupart et justement oubliés. Il a suivi, dans les mémoires du temps, l'action destructive des principes à la mode, et c'est ainsi qu'il nous peut présenter un récit complet, fidèle, et fait de première main de l'évolution des idées sur l'éducation morale d'abord, puis sur l'éducation civique avant la Révolution.

La double série de chapitres consacrée à la période révolutionnaire offre un intérêt plus vif encore et

plus actuel, surtout puisque de notre temps on semble vouloir revenir aux errements des pédagogues de la Convention et du directoire. M. Sicard nous édifie sur leurs efforts impuissants pour organiser l'instruction civique qui fut leur premier idéal, puis l'enseignement moral qui devait combler le vide produit par la suppression violente du culte. Grâce à leurs rapports, grâce aux discussions parlementaires, nous sommes amplement renseignés sur leurs tendances et leurs actes, nous touchons du doigt ce qu'il y eut de chimérique dans leurs conceptions, nous nous rendons compte de l'échec absolu de leur politique scolaire. Il y a bien des choses curieuses dans ces chapitres qui pourtant ne mettent guère en œuvre que des documents déjà connus, mais qui les groupent et les disposent en leur vraie perspective et en leur point. Je signalerai notamment ceux qui traitent de ces parades insensées auxquelles on donna le nom de fêtes publiques, des livres élémentaires, et du culte théophilanthropique.

Malgré la violence de la persécution que le Directoire organisa sans pudeur et sans remords, les écoles officielles demeurèrent désertes et les écoles libres, souvent fermées, toujours rouvertes, furent constamment trop étroites pour recevoir les enfants des familles désabusées qui réclamaient pour eux un enseignement chrétien. Sous la pression de l'opinion publique, la réaction s'imposa, et après le Concordat il fallut revenir, même dans les écoles publiques, aux vieilles traditions.

Ces quelques mots peuvent donner tout au plus une idée sommaire des grandes lignes du livre de M. Sicard. Il faudrait de longues pages pour l'analyser en détail. Au surplus, une analyse, quelque sérieuse qu'on la suppose, ne suppléerait pas à la lecture d'un ouvrage qu'il faut méditer et conserver comme une mine abondante de notions dont l'utilité est immédiate.

La forme est en général fort bonne, et d'ordinaire M. Sicard a su se tenir à une égale distance de la sécheresse et de la déclamation. Il y aurait bien quelques petites chicanes de détails à lui faire. Deux fois, parlant des vieux universitaires, il dit qu'ils « poussèrent jusqu'au Jansénisme la ténacité de leurs convictions chrétiennes. » Cette expression ne me paraît pas admissible. Quelques noms propres sont estropiés : M. de Ribbe, par exemple, est constamment transformé en Ch. Ribbes. Enfin les références bibliographiques, fort nombreuses, ce dont il faut remercier M. Sicard, ne sont pas toujours établies d'une manière assez complète. Mais ce sont là des vétilles avec lesquelles j'ai hâte d'en finir.

Je termine par où j'aurais dû commencer. Mgr l'évêque d'Autun a voulu présenter au public le livre de M. Sicard, qu'il a apprécié et analysé avec la haute autorité que lui donnent et sa dignité éminente et sa compétence reconnue dans les questions d'enseignement. Sa lettre est la meilleure recommandation, la récompense la plus enviable et aussi la mieux méritée que peut ambitionner notre savant confrère.

Ernest Allain.

L'Administrateur-Gérant,
Victor PALMÉ.

ERRATA

—

Le R. P. Dom François Chamard nous prie d'insérer les rectifications suivantes :

Dans notre numéro d'octobre dernier, à la page 610, lignes 39 et 40, au lieu de : « *surtout vers la fin du* XIe *siècle,* » il faut lire : « *jusqu'au* XIe *siècle.* »

A la page 613, ligne 25, au lieu : « signes caractéristiques *du* Xe *et du* XIe *siècle,* » lisez : « *du* IXe *et du* Xe *siècle.* »

Dans notre livraison de janvier 1884, à la page 21, ligne 20, au lieu de : « le mot *jussionem*, dans la première phrase, » on doit lire : *jussorium.*

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1884

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1884

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bruxelles. — Imprimerie A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.